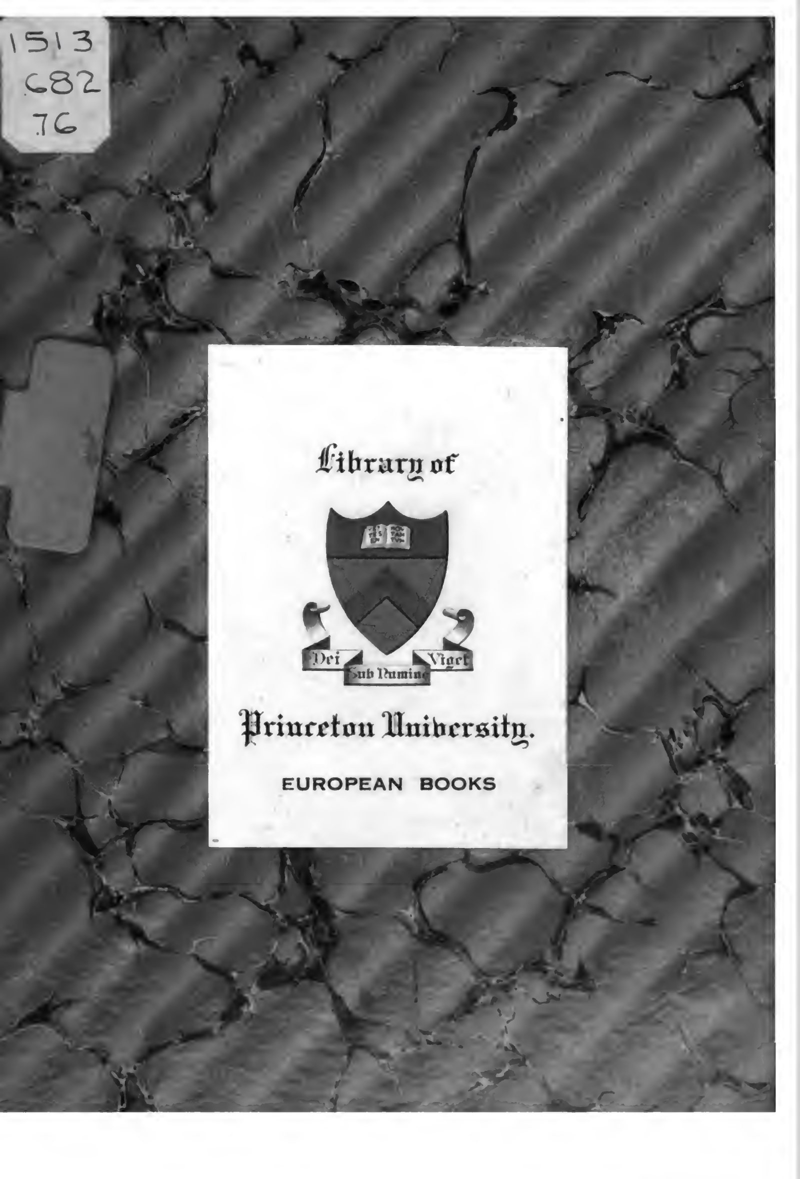
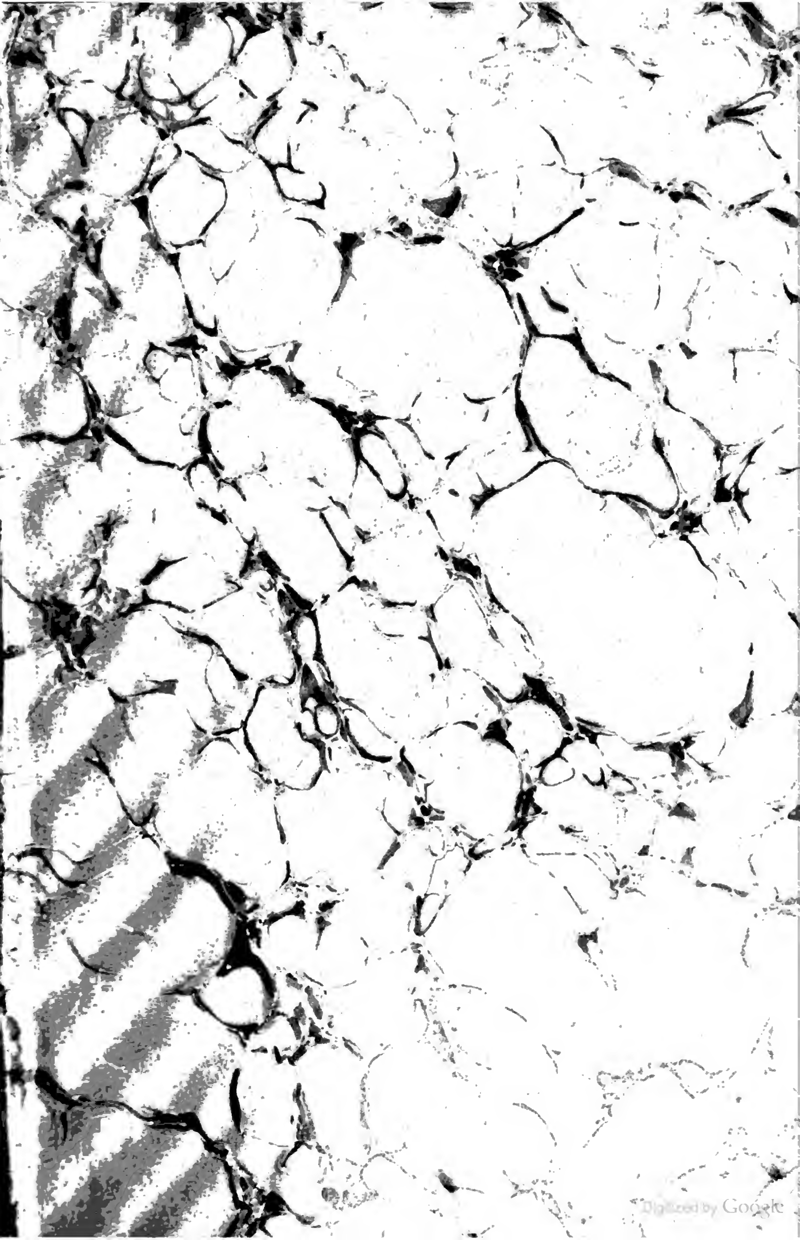



1513
682
76
Library of
Dei
Sub Numine
Viget
Princeton University.
EUROPEAN BOOKS



REVUE DE ROUEN

ROUEN. — IMPRIMERIE DE NICÉTAS PERIAUX
rue de la Vicomté, 55.

REVUE
DE ROUEN
ET DE LA NORMANDIE

LITTÉRAIRE — HISTORIQUE — INDUSTRIELLE

10e Année

1842 — 1er SEMESTRE



ROUEN
NICÉTAS PERIAUX, ÉDITEUR
RUE DE LA VICOMTÉ, 55

1842

HISTOIRE.

ORIGINE

DE LA COMMUNE DE ROUEN.

— VI[e] ARTICLE.[1] —

Situation de Rouen après la conquête. — Charte du comte de Boulogne. — Inquiétude des Bourgeois. — Charte de Philippe-Auguste. — Querelle entre la Commune et le Chapitre.

(1204 — 1207.)

La conquête de la Normandie par Philippe-Auguste allait imposer à la commune de Rouen de nouveaux devoirs et de nouvelles luttes. En la rattachant à la France, elle tendait à l'absorber dans cette unité nationale, qui commençait à peine alors, mais qui devait étendre sans cesse son influence et faire, un jour, la gloire et la force du pays. La commune de Rouen lutta avec énergie contre cet envahissement de la centralisation, et prétendit conserver son indépendance et sa constitution presque républicaine. De là, une suite de combats, non sans gloire pour la commune, mais où la disproportion des forces devait enfin la faire succomber. Cette situation nouvelle impose

[1] Voir les livraisons de février, avril, juin, juillet et novembre 1841.

aussi de nouveaux devoirs à l'historien. Dès que la commune entre dans l'unité française, elle subit plus ou moins l'influence de tous les grands événemens dont le royaume est le théâtre. Qu'elle suive l'impulsion centrale ou qu'elle lui résiste, elle n'en est pas moins entraînée dans le mouvement de la France, et l'historien, pour faire comprendre les destinées d'une seule ville, ne doit jamais perdre de vue la marche générale de la nation.

Parmi les résultats de la conquête, un des plus affligeans pour les Rouennais fut la suspension de leurs relations commerciales avec l'Angleterre. Ils perdaient le monopole du commerce d'Irlande, et les droits importans dont ils jouissaient à Londres. Loin de trouver des compensations sur le continent, ils n'y rencontraient que des rivaux jaloux de leur importance et disposés à contester leurs droits. Les mariniers de Paris, entre autres, voulaient traiter la Normandie en pays conquis, et enlever à la corporation des marchands de Rouen la navigation exclusive de la Basse-Seine. Cependant, une résistance énergique et bien concertée déjoua leurs projets, et les Rouennais obtinrent quelques avantages du côté de la Flandre.

Regnauld, comte de Boulogne, par une charte datée de 1204, accorda, de concert avec sa femme Ida, des priviléges de commerce que réclamaient les marchands de Rouen [1]. Il les exemptait, dans toute l'étendue de ses domaines, du droit de varech ou de bris, qui enrichissait le seigneur féodal du malheur des naufragés, et confisquait à son profit tout ce qui échappait à la fureur de la tempête : « En effet, selon la définition de « la Coutume de Normandie [2], sous ce nom de varech sont com« prises toutes choses que l'eau jette à terre par tourmente et « fortune de mer, ou qui arrivent si près de la terre qu'un « homme à cheval y puisse toucher avec sa lance. » Le

[1] *Voy.* cette charte aux archives municipales.

[2] *Coutume de Normandie*, édit. de Pesnelle (1759), p. 610.

comte de Boulogne affranchit les marchands rouennais de cet odieux impôt. L'année suivante (1205), Philippe-Auguste confirma, en sa qualité de seigneur suzerain, la charte accordée à la commune[1].

Toutefois, des priviléges obtenus dans des contrées lointaines, ne pouvaient distraire du spectacle des misères présentes. On achevait de raser les murs, de combler les fossés et de ruiner l'ancien château des ducs de Normandie. Au lieu de cette citadelle, construite au bord de la Seine, Philippe-Auguste fit élever, sur le penchant d'une des collines qui dominaient la ville, une forteresse dont on trouve encore aujourd'hui des débris. Du haut de ces tours, les officiers royaux allaient tenir en bride la commune et lui imposer leurs lois. Les sombres pensées qui occupaient tous les esprits devinrent encore plus tristes, lorsqu'en 1206, une éclipse de lune effraya, pendant six heures, un peuple superstitieux, et parut annoncer de nouveaux malheurs[2]. Ces lugubres présages ne semblaient que trop se réaliser. Déjà le roi de France, commençant par les classes les plus élevées, enlevait au clergé normand une partie de ses anciens priviléges. Remarquons cependant que, dans l'enquête qui eut lieu à cette occasion, on donna une place importante à la bourgeoisie. Un grand nombre de pairs, tels que Clarembauld le Roux, Raoul Grognet, Henri Waspal, Robert fils de Guy, Guillaume d'Offranville, Robert du Chastenet, Ascelin Danebaut, Renoult le Brument, Gilbert Bellet, Enguerrand de Maromme, Guillaume de Bernay, Raoul fils d'Agnès, et plusieurs autres, furent appelés, en même temps que les chevaliers, à déposer sur la situation et les droits du clergé avant la

[1] Archives municipales, Reg. U, f° 180.

[2] « Eodem anno kal. martis fuit eclypsis solis apud Rothomagum et incœpit « antè tertiam et duravit usquè post nonam. Eodem die, ut dicebatur, pluit « sanguis apud Andeliacum in tribus locis qui à multis, visus fuit et collectus. » *Chronicon mscr. Ecclesiæ Rothomagensis*, apud *Chronicon triplex et unum*, f° 108.

conquête[1]. Si les bourgeois étaient fiers d'un pareil honneur, ils devaient craindre la politique des officiers royaux, qui, aujourd'hui, s'attaquaient au clergé, et qui, bientôt, ne ménageraient pas davantage les libertés communales. En effet, la lutte ne tarda pas à s'engager.

Quelque imparfaites que soient les relations des historiens contemporains, quelque indifférens que se montrent les moines chroniqueurs pour les priviléges de la bourgeoisie, on entrevoit, dans leur récit, qu'une querelle éclata vers cette époque entre les officiers royaux et la commune de Rouen. La chronique de Sainte-Catherine, si prolixe sur les vertus des moines et les petits événemens du cloître, ne dit que quelques mots de cette lutte[2]. Elle fut cependant assez importante pour que Philippe-Auguste vînt à Rouen à la tête d'une armée. Les remparts n'existaient plus, et il était impossible de songer à opposer à ce prince la moindre résistance. Il fit son entrée au mois de mai 1207, entouré de ses troupes, et avec l'appareil d'un maître irrité. Il leva sur les bourgeois des impôts considérables[3]; mais il reconnut bientôt que leur soumission au despotisme ne serait que momentanée. Domptés maintenant par la force, ils secoueraient le joug dès que le roi s'éloignerait. Ce fut sans doute cette considération qui détermina Philippe-Auguste à confirmer tous les droits de la commune de Rouen. La charte qu'il lui accorda est très explicite, et nous la traduirons en entier, comme un des documens les plus complets et les plus importans sur les libertés communales[4].

[1] Martenne, *Amplissima collectio*, t. 1., p. 1081.

[2] *Chronicon mscr. Sanctæ Katharinæ*, ap. *Chronicon triplex et unum*, f°s 108 et 109.

[3] « Rex Francorum, Philippus, mense maio, manu armatâ, quamvis nemo « resisteret, Rothomagum primò intravit, et à civibus ejusdem urbis pecuniam « multam et multa donaria suscepit. » *Chron. mscr. S. Kath.*, ibidem.

[4] On conserve encore, aux archives municipales de Rouen, l'original de cette charte. Elle a été publiée dans Duchesne (*Script. rer. Normann.*, p. 1062), dans

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, amen. Phi-« lippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, sachent « tous présents et à venir, que nous accordons à nos bien « aimés et fidèles bourgeois de Rouen, les coutumes et libertés « ci-dessous mentionnées : Nous les exemptons de tous les droits « qui nous appartiennent sur les marchandises dans toute l'éten-« due des domaines soumis jadis à Henri, roi d'Angleterre, « excepté dans le comté d'Evreux, dans le Vexin normand, à « Pacy, sur les terres d'Hugues de Gournay, et dans le pays « qui s'étend du Pont-de-l'Arche à la frontière de France. « Cependant, ils nous paieront le droit qui nous appartient sur « le vin débarqué à Rouen, excepté pour celui qui est destiné « à leur consommation; ils n'en pourront rien vendre sans « payer les aides qui nous sont dues. Nous leur accordons, en « outre, leur commune et leur banlieue comprise dans les bornes « que fixa jadis Richard, roi d'Angleterre, ainsi que la justice « dans ses limites, sauf cependant le droit des seigneurs qui « ont des terres dans la banlieue. Les bourgeois auront les « *plaids d'héritages*, de *meubles* et de toutes les transactions « faites à Rouen ou dans la banlieue, sauf le droit des seigneurs « qui y auraient leurs domaines. Les seigneurs jugeront leurs « hommes, mais le *record* aura lieu dans la commune[1]. Les « bourgeois auront aussi droit de justice sur tout ce qui tient à « leur commune, et sur tous les procès entre bourgeois, sauf « le *plaid de l'épée* qui nous appartient.

« Quant aux dettes contractées à Rouen, par un étranger, « si le débiteur se rend dans cette ville, le maire pourra faire « saisir, dès qu'il descendra de cheval, ses meubles et harnois, « jusqu'à ce qu'il ait reconnu ou nié la dette, à moins qu'il

les Ordonnances des rois de France, tom. II, p. 412 et suiv. Ce second texte présente quelques légères différences avec celui de Duchesne.

[1] « Domini habent curias hominum suorum in villâ tenendas usquè ad re-« cognitionem; recognitio autem fiet in communiâ. » Ap. Duchesne, *Script. rer.* « *Norm.*, p. 1062. Voyez *ancienne Coutume de Normandie*, ch. 102, 103, 104, etc.

« ne vienne à Rouen sur notre ordre, ou qu'il ne se rende à « l'armée. S'il reconnaît la dette, il sera forcé de comparaître « devant le tribunal de la commune au jour fixé ; s'il la nie, « l'affaire sera portée devant notre bailli de Rouen, et celui-ci « s'assurera que le débiteur se présentera au jour convenu, et « plaidera devant lui. Si le débiteur, ou celui qui aura conclu « quelque marché à Rouen, ne s'y rend pas au jour fixé, « nous le forcerons d'y venir, dans le cas où il serait en notre « pouvoir, et de plaider devant notre bailli de Rouen.

« Un brigand convaincu par son aveu ou le témoignage « d'autrui, un faussaire, ni même un banni, ne peuvent « appeler en justice aucun bourgeois. Ceux-ci ne seront tenus « de répondre que devant les témoins reconnus pour légitimes « par la coutume du pays.

« Nous ne pourrons contraindre les bourgeois à garder « nos prisonniers, ni au château, ni ailleurs, à moins qu'ils « ne les aient livrés eux-mêmes à notre bailli. Nous ne pour- « rons forcer aucun d'eux à faire le guet à la monnaie, ni à « la vicomté, ni en tout autre lieu. Nous ne les obligerons « pas à nous payer la taille, à moins qu'ils n'y aient consenti « de leur propre mouvement. Nul bourgeois ne recevra du « vicomte une marque à la barrière ; il suffira qu'il jure qu'il « ne doit rien, si on ne le croit pas sans serment. Il ne donnera « rien à la barrière, à moins que ce ne soit de son plein gré. « On ne prendra de vin pour notre usage qu'au marché. Celui « qui ne sera pas pris à la taverne sera estimé par quatre bour- « geois assermentés, et on en paiera le prix.

« Les bourgeois pourront vendre leurs marchandises en « détail, ou en gros dans tous nos domaines, les charger ou « décharger, porter ou remporter partout où ils voudront, « excepté dans les terres ci-dessus exceptées. Aucun commer- « çant ne pourra descendre ou remonter la Seine avec ses mar- « chandises en passant par Rouen, si ce n'est par l'intermé-

« diaire des bourgeois de cette ville. Personne, à moins de « demeurer à Rouen, ne pourra y décharger du vin pour le « revendre.

« Nous accordons aux bourgeois le droit de faire paître « leurs porcs et leurs autres bestiaux dans nos forêts de Nor- « mandie, excepté dans celles où l'interdiction est générale, « et aussi dans les contrées ci-dessus mentionnées. Les navires « des Rouennais, avec leur cargaison et leur argent, pourront « remonter et descendre la Seine partout où ils voudront, lever « les ponts et les perches, si cela leur est nécessaire, et les « rétablir, sans demander l'autorisation de personne, excepté « dans les terres dont nous avons parlé.

« La ville de Rouen pourra, seule, dans toute la Normandie, « équiper des vaisseaux pour l'Irlande; une seule fois par an, « Cherbourg pourra expédier un navire pour cette contrée. « Tout vaisseau qui viendra d'Irlande, dès qu'il aura franchi « le cap de Gernes, sera tenu de se rendre à Rouen. Nous « prendrons, sur chaque vaisseau, une certaine quantité de « martre, ou une contribution de dix livres, si les marchands « peuvent jurer qu'ils n'ont pas trouvé de martre à acheter dans « le port où ils ont chargé leurs marchandises, et qu'ils n'ont « pas voulu nous frustrer de nos droits. Le vicomte de Rouen « prélèvera, sur chaque navire, vingt sous, et le vicomte de « Tancarville un autour, ou seize sous, s'il n'y a pas d'autour « sur le vaisseau.

« Quant aux marchandises qui arriveront par mer à Rouen, « aucun étranger ne pourra en acheter pour les revendre sans « l'intermédiaire des bourgeois de Rouen. Si quelque étranger « se rendait coupable de cette forfaiture, la marchandise serait « confisquée et partagée entre nous et les bourgeois de Rouen. « Aucune marchandise ne pourra être chargée à Rouen pour « être envoyée en France, sans l'intervention de la corporation « des mariniers rouennais. Dans le cas contraire, il y aurait

« forfaiture punie comme dans le cas précédent, sauf cependant les anciennes relations qui existent entre Rouen et les « villes de notre territoire, depuis les règnes de Henri et de « Richard.

« Nous ne pourrons forcer aucun bourgeois de Rouen à « marier sa fille contre son gré. Aucun d'eux ne pourra être « arrêté ni poursuivi pour usure, ni lui, ni ses héritiers après « sa mort. Aucun habitant de Rouen ne doit le fouage, et « nous permettons aux bourgeois de tenir en toute liberté « leurs plaids dans Rouen et la banlieue, sauf les cas de mort, « blessures, le plaid de l'épée et les gages de bataille, sauf « aussi le droit des seigneurs qui ont des terres comprises dans « la banlieue de Rouen. Si un bourgeois est enfermé dans nos « prisons, ou réfugié dans un monastère, s'il s'enfuit pour « échapper à la punition de quelque délit, le maire gardera « son mobilier sous sa main ; on en dressera deux inventaires, « dont l'un restera entre les mains du bailli, et l'autre dans « celles du maire. S'il est condamné, son mobilier nous appartiendra.

« Le maire aura le droit de *semondre* tous les hommes de « sa juridiction, et de leur faire droit ; personne ne pourra « mettre la main sur eux, sans l'intervention du maire et de « ses sergens, à moins que l'affaire ne dépende du plaid de « l'épée. Dans ce dernier cas, le maire doit assistance à notre « bailli, afin qu'il puisse exécuter sa justice.

« Les bourgeois ne pourront, sans l'intervention de notre « maréchal, empêcher un étranger de séjourner dans la ville, « à moins qu'il ne se soit rendu coupable de forfaiture, ou que « les bourgeois ne puissent alléguer un motif valable pour « l'empêcher de résider. Nous voulons que la présente charte « soit à jamais en vigueur, sauf notre droit et le droit des « églises. Donné à Pacy, l'an du seigeur 1207. »

Le roi confirma, vers le même temps, le réglement intérieur

que les maires et pairs avaient arrêté [1], et il le donna comme modèle d'administration municipale à plusieurs villes, et entr'autres à Niort et à Saint-Jean-d'Angély.

Ainsi, l'avenir perdait, pour la ville de Rouen, cet aspect sombre et menaçant qui avait suivi la conquête de Philippe-Auguste. La commune reprit enfin sa marche régulière, et bientôt elle signala la renaissance de ses forces par de nouvelles luttes contre le chapitre.

Dès l'année 1207, la querelle se renouvela. Les chanoines prétendaient avoir le droit exclusif de juridiction sur leurs serviteurs; le maire, de son côté, voulait exercer son autorité sur tous les habitans qui troublaient la tranquillité de la ville. Le serviteur du chanoine Guillaume de Marloy s'étant trouvé compromis dans une mêlée, le maire le fit arrêter et enfermer dans la prison de la ville. Le chapitre protesta contre cette atteinte portée à son droit de juridiction, et, ne pouvant obtenir satisfaction, il jeta l'interdit sur toute la ville. Le service divin fut suspendu dans la cathédrale et dans toutes les églises de Rouen [2]. Le maire et les pairs résistèrent d'abord avec la même intrépidité qu'à la fin du siècle précédent. Les officiers royaux, qui allaient désormais exercer une action plus directe sur les affaires de la cité, intervinrent inutilement dans cette circonstance. Vainement Philippe-Auguste lui-même écrivit plusieurs lettres au chapitre; vainement il conseilla, ordonna, menaça pour faire lever l'interdit [3]. Tout fut inutile; alors le roi envoya à Rouen plusieurs notables personnages, qui occu-

[1] *Voyez* chap. IV.

[2] « Positum fuit interdictum in ecclesiâ Rothomagensi et in omnibus ecclesiis civitatis pro homine magistri Guillelmi de Marloy canonici, quem cepit Major pro quâdam meslerâ factâ in civitate, et detinuit usquè ad diem lunæ, VII kalendarum aprilis. » *Chron. mscr. Ecclesiæ Rothomagensis*, apud *Chron. tripl. et unum*, f° 109.

[3] « Rex autem sœpiùs scripsit, tùm monendo, tùm prœcipiendo, tùm comminando. » *Ibidem*.

paient le premier rang dans ses conseils, Bernard de Roye, frère Guérin son chapelain et son vice-chancelier, Jean de Rouveray et d'autres encore [1]. Arrivés dans cette ville, ils s'adressèrent au chapitre, et demandèrent au nom du roi que l'interdit fût levé; on jugerait ensuite, disaient les commissaires, la cause de l'homme arrêté, et on accorderait toutes les satisfactions que réclamerait l'église. Mais les conseils et les instances des envoyés de Philippe-Auguste furent inutiles. Le chapitre se rappelait qu'en 1194, on avait employé les mêmes promesses pour l'engager à lever l'interdit, et qu'ensuite on avait éludé la satisfaction promise. Il lui fallait maintenant, avant tout, une réparation immédiate et éclatante; il exigeait que le maire vînt en personne au chapitre, que là il remît publiquement le prisonnier aux mains des chanoines, et donnât caution de payer l'amende. De pareilles conditions devaient paraître bien dures à l'aristocratie communale. Le maire était alors Jean Luce [2], un de ceux qui avaient joué, comme pair, un rôle important dans la lutte antérieure contre le chapitre; mais maintenant la position n'était plus la même. D'une part, les commissaires royaux, qui n'avaient pu réussir avec le chapitre, pressaient la commune de mettre un terme à ces scandaleuses dissensions; de l'autre, il était évident que le droit était pour les chanoines. Des titres authentiques et une longue possession leur assuraient la juridiction sur tous leurs serviteurs. Le maire avait porté atteinte à ce droit, et il fut forcé de faire satisfaction à l'église. Il se rendit au chapitre où étaient réunies plus de trois cents personnes; et là, il remit le prisonnier entre les

[1] « Posteà nobiles et majores de consilio suo misit, scilicet B. de Royâ, fratrem Guarinum familiarem clericum suum vices cancellarii agentem et Joannem de Rovercio et alios, ut capitulum inducerent ad relaxandum interdictum pro honore regis, et posteà audiretur causa detentionis hominis canonici, et benè facerent injuriam remitti pro honore ecclesiæ Rothomagensis: sed nullatenùs potuerunt impetrare. » *Ibidem*.

[2] Cart. de la cathédrale, f° 150.

mains de son maître Guillaume de Marloy; il donna ensuite caution au doyen du chapitre pour l'amende qui serait fixée ultérieurement; enfin il fournit comme garants, Jean de Rouveray, alors châtelain d'Arques, Robert de Fresquienne, et Geoffroi du Mesnil, chevaliers. Ce fut seulement après avoir remporté cette victoire sur la commune, que le chapitre consentit à lever l'interdit [1].

Vaincue sur ce point, la bourgeoisie reprit bientôt l'avantage sous d'autres rapports. Elle répara surtout les désastres de son commerce, et lui ouvrit de nouvelles voies de prospérité.

[1] « Ille homo liber fuit redditus domino suo in pleno capitulo per manum « majoris qui detinuerat, præsentibus in capitulo CCC hominibus et ampliùs, « et major dedit statìm vadium in manu decani, pro emendâ pro detentione et « captione hominis canonici, et plegios dedit de emendâ, Joannem de Rovereio, « tunc castellanum de Archis, Robertum de Freschennis, et Gaufridum de « Mesnillo, milites, et sic in laude Dei libertate Ecclesiæ plenè redditâ solutum « est interdictum. » *Chronicon mscr. Eccles. Rothomag.* Ibid.

A. Chéruel.

BIOGRAPHIE NORMANDE.

L'ABBÉ GUIBERT,

Chroniqueur dieppois.

Un des hommes les plus modestes et un des meilleurs annalistes que la ville de Dieppe ait produits, est sans contredit l'abbé Guibert. Baptisé dans l'église Saint-Remy, il y passa sa vie et y trouva son tombeau. Avec lui cette église n'eut plus rien à envier à celle de Saint-Jacques ; elle avait aussi son chroniqueur à opposer à l'abbé Asseline [1]. Mais la vie de ces hommes qui ont tant aimé leur patrie, est aujourd'hui complètement inconnue dans leur ville natale. C'est à peine si le souvenir de leurs travaux vit encore parmi les antiquaires de la cité. Pourtant, leurs chroniques forment la principale richesse des bibliothèques ; mais, composées à une époque où l'on imprimait peu en province, fruits d'hommes laborieux mais pauvres, elles sont restées toujours à l'état de manuscrit ; voilà ce qui explique l'oubli dans lequel elles sont demeurées jusqu'à nos jours. Cet oubli de l'œuvre a rejailli sur les ouvriers, et maintenant il faut fouiller jusque dans les reliûres contemporaines pour savoir quelque chose de la vie de ces laborieux compilateurs. Fort heureusement pour l'abbé Guibert, les archives de Saint-Remy nous restent [2], et c'est dans le chaos de leurs liasses et de leurs paquets que nous avons été puiser quelques détails sur sa vie.

[1] David Asseline, prêtre de Saint-Jacques, né à Dieppe, mort à Longueil, en 1695, auteur d'un manuscrit in-folio, intitulé : *les Antiquités et Chroniques de la ville de Dieppe*, par David Asseline, prêtre dieppois, 1682.

[2] Conservées précieusement dans la chambre du trésor, par MM. les marguillers.

Michel-Claude Guibert naquit à Dieppe, dans la rue de la Barre, à l'entrée de la cour du Louvre [1], le 8 août 1697 [2]. Il était fils de Michel Guibert, taillandier, et de Marie-Madeleine Houel son épouse, qui, ce jour-là, mit au monde deux enfans d'une seule couche. Quoique second jumeau, Claude Guibert n'en vécut pas moins jusqu'à 87 ans, jouissant d'une santé parfaite. Le peuple l'avait surnommé l'abbé *Ferraille*, à cause de la profession de son père; et les vieillards à qui j'ai parlé de lui, ne le connaissent que sous ce nom. Du reste, les compagnons de saint Éloi n'ont pas à rougir dans la ville de Dieppe, car, outre l'abbé Guibert, ils ont encore produit Richard Simon [3].

Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, il fut prêtre vers 1730, époque où nous le voyons revenir à Dieppe en qualité de choriste [4]. En 1737, il était sous-diacre d'office, fonction qui lui rapportait 30# par an, et ce ne fut qu'en 1751 qu'il parvint au grade de diacre d'office, d'où il ne progressa plus jusqu'à sa mort, car il mourut presque sur la brèche et les armes à la main, comme nous le verrons plus tard.

Ses honoraires restèrent les mêmes que dans la précédeute fonction. Seulement, il avait le privilége d'acquitter chaque semaine trois messes de fondation, ce qui lui rapportait par an 120#.

Néanmoins, en 1769, sur la proposition de M. De la Houssaye, trésorier, la fabrique reconnut que *les gages alloués au clergé étaient trop minimes pour que des prêtres à qui le travail des mains était interdit par état, pussent exister de ce moment dans une ville où les vivres étaient de beaucoup augmentés, et les autres marchandises considérablement renchéries* [5]. Et, par suite de tous ces considérants, on se détermina à porter les honoraires de diacre, de 30# qu'ils étaient, à 40#. C'est là toute l'amélioration que l'église de Saint-

[1] Rue de la Barre, n° 101, maison habitée par M. Sévry, capitaine.

[2] Registres des bapt., mar. et sépultures de la paroisse Saint-Remy, 1697. Archives de l'hôtel de ville de Dieppe.

[3] Communication de M. Féret. — Guibert dit qu'il est né dans une fortune médiocre. Son acte de baptême, qui est du 17 mai 1638, n'en parle pas.

[4] Comptes de la fabrique de Saint-Remy, 1737; archives du trésor.

[5] Registre des délibérations de la fabrique, au trésor.

Remy apporta au sort d'un homme qui s'est consumé pour elle. Aussi, il ne faut pas s'étonner qu'il mangeât sans nappe, et fort souvent sans table; car on nous a rapporté que, le jour de Pâques, il invitait, chaque année, un intime ami à dîner avec lui, et qu'ils mangeaient ensemble, au coin du feu, un rognon de bœuf dans une assiette posée sur la tête aplatie d'un landier de famille.

On s'étonnera peut-être de trouver des prêtres si pauvres, avec l'idée que l'on a généralement de l'opulence du clergé d'avant la révolution. Mais il faut bien distinguer, dans le clergé d'alors, deux catégories bien tranchées : le *haut* et le *bas clergé*. Le haut clergé avait les dîmes de tous les revenus des bénéfices. Le bas clergé avait les portions congrues, et les aumônes des fidèles. Les villes, d'ailleurs, n'avaient pas de dîmes, et les prêtres y étaient moins heureux que dans les campagnes; et puis, à Dieppe, la vie du prêtre fut toujours très apostolique.

Pour s'aider à vivre, l'abbé Guibert cumulait, avec sa place de diacre, celle de chapelain de la Charité de Sainte-Marthe et de Saint-Lazare, et, pour ce titre, il recevait un honoraire annuel de 20# [1]. Mais, en 1746, les maîtres de la confrérie, considérant que l'*abbé Guibert était resté seul chapelain, et qu'il avait plus de peines et d'assiduités, résolurent de fixer ses rétributions annuelles à* 40#, et ils l'élurent maître en charge de la confrérie. Honneur insigne dont il ne se dépouilla que lorsque ses infirmités ne lui permirent plus de l'exercer !

Ce fut ce zèle extraordinaire pour son église qui l'engagea à en écrire l'histoire et celle de tous les établissemens religieux de la ville de Dieppe. Aussi, le premier monument qui soit sorti de sa plume est un manuscrit intitulé : *Des Eglises et des Communautés de la ville de Dieppe* [2].

Dans cet essai, l'auteur ne traite que de la partie ecclésiastique de l'histoire de Dieppe ; mais, plus tard, il élargit son cadre, et, en 1761, il rédigea son grand manuscrit, qui fut présenté à l'Académie de Rouen en 1762, sous le nom de : *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Dieppe*, composés en l'année 1761 par Michel-Claude

[1] Comptes de la charité de Sainte-Madeleine, Sainte-Marthe, etc., au trésor.

[2] Manuscrit in-folio de 317 pages, possédé par M. Gouel Leclerc; copié, en 1755, par Nicolas Parquet, âgé de 12 ans, écolier de la grande classe de Saint-Jacques.

Guibert, prêtre de Saint-Remy, de Dieppe. L'original conservé à la bibliothèque de Dieppe, porte encore le cachet de l'Académie.

Cette Société savante, qui connaissait déjà notre chroniqueur par quelques fragmens envoyés douze ans auparavant[1], entendit la lecture du manuscrit *avec le plus grand intérêt*. Elle ne crut pouvoir mieux récompenser le mérite de l'auteur, qu'en l'associant à ses travaux, sous le titre de *membre correspondant*. De ce moment, l'abbé Guibert fut académicien de Rouen, et nous le voyons figurer parmi les membres de ce corps savant jusqu'en 1784, époque de sa mort. Alors, pour acquitter la dette de l'Académie, M. de Couronne fit son éloge funèbre dans une séance de 1786, et il exprima le désir *de voir surgir de tous les points de la province des hommes laborieux qui fissent un semblable travail pour chaque localité*[2].

En effet, dans sa chronique, l'abbé Guibert n'a rien oublié de ce qui peut intéresser sa ville natale. On est effrayé du terrain qu'il a à parcourir. Tout à l'heure, c'étaient les églises, les monastères, les confréries, les hôpitaux, toutes choses qui paraissent tomber nécessairement dans son domaine : maintenant, ce sont les pêches, les expéditions maritimes, les franchises municipales, les siéges et les batailles. La plume du prêtre devient tour à tour guerroyante ou pacifique, aventurière ou domestique, commerciale ou controversiste. Il n'a pas, comme Anseline, Bichot, Croisé, et plusieurs autres, suivi l'ordre des temps, mais, classé par ordre de matières, son travail évite au lecteur de pénibles recherches[3].

Venu après tous les autres, car c'est lui qui ferme la marche des chroniqueurs dieppois, il a pu s'aider des lumières de ses devanciers, et profiter de leurs travaux. Aussi, dès la première page, il élève généreusement une colonne à la reconnaissance littéraire, si rare de nos jours. Il inscrit, en tête de son œuvre, et comme pour en appuyer les fondemens, les noms de Michel Estancelin, auteur du *Journal de la Ligue*[4], de Duval, protestant, qui a fait la *Prédication de l'Evan-*

[1] Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, 1762.

[2] *Ibid.* *ibid.* année 1786.

[3] L'abbé Guibert, dans un premier manuscrit, composé vers 1740, et possédé par M. Langlois, avait d'abord suivi l'ordre chronologique. Mais, dans son dernier travail, il paraît s'être arrêté définitivement à l'ordre de matières.

[4] Michel Estancelin, greffier de la ville, vivait au temps de la Ligue, et laissa un mémoire sous le nom de *Style de Journal*.

gile[1], de D'Artenay, de D'Ablon[2], de Croisé[3], de Chrétien et de Gouge[4], des PP. Billard et Martin[5], minimes, et des abbés Poulain et Asseline, de Saint-Jacques. Voilà avec quel cortége l'abbé Guibert se présente à ses lecteurs.

Ainsi, comme on le voit, ses recherches ont été consciencieuses, et elles sont exactes pour tout ce qui est postérieur au XVe siècle, parce qu'alors il avait des guides sûrs et des contemporains. Mais, pour ce qui est de l'âge obscur et incertain de Dieppe, c'est-à-dire avant le XIIIe siècle, Guibert, comme ses confrères, est plein d'assertions mensongères, de fables créées à plaisir, de contes bleus semblables à ceux qui furent inventés par Robert Gaguin et Nicolle Gilles, ces savans créateurs du royaume d'Yvetot.

Tous les vieux historiens français, voire même Duchesne, que l'on a appelé le père de notre histoire, sont remplis d'inventions merveilleuses sur la fondation de nos villes par des héros du siége de Troïe, par des rois francs, ou tout au moins par Charlemagne et les chevaliers de la Table Ronde. Règle générale, le règne de Charlemagne est le dernier période des temps héroïques et des âges fabuleux de notre histoire provinciale. L'on nous joue le même rôle, dans nos vieilles chroniques, que celui des Anglais dans les traditions populaires. Tout ce que le peuple voit d'extraordinaire, soit en châteaux, soit en églises, il l'attribue généralement aux Anglais[6], tandis que les chroniqueurs le reculent régulièrement jusqu'à Charlemagne. Il faut que l'invasion anglaise, avec toutes ses horreurs[7], ait singulièrement

[1] Duval, protestant, commissaire de police, ayant vu ce qui s'était passé à l'occasion de la prétendue réforme, commence son ouvrage sur les mémoires qu'il avait trouvés, et le continue sur ce qu'il avait vu, sous le titre de *Prédication de l'Évangile*.

[2] D'Ablon, lieutenant au bailliage de Dieppe, vers 1620, auteur de remarques et mémoires (manuscrit, page 65).

[3] Son manuscrit est possédé par M. Cartier, ancien sous-préfet.

[4] Gouge, jésuite, né à Dieppe, mort en 1724, fut membre de l'Académie française.

[5] Le père Martin, minime, mort en 1668, a laissé, à Dieppe, dans sa famille, un manuscrit de controverse sur les hérésies de son temps.

[6] Hist. manuscrite du Havre, par Levéziel, préface.

[7] Complainte de messire Juvenal des Ursins, évêque et comte de Beauvais, sur les misères de Beauvais et Beauvoisis, en 1433.

frappé l'esprit de nos paysans cauchois, pour que son souvenir ait retenti jusqu'à nous, à travers quatre siècles. Il paraît que, de leur côté, les annalistes n'ont pas été moins frappés des récits incroyables du règne de Charlemagne et des scènes épouvantables qui le suivirent, dans nos contrées normandes.

Ainsi donc, Guibert, comme tout le monde, donne pour fondateur à la ville de Dieppe une reine Berthe, mère, sœur, fille ou femme de Charlemagne. Il parle de Rollon, des Normands, des bénédictins de Caudebec, du vieux saint Remy, avec une assurance et un aplomb qui donnent vraiment envie de rire. Rien ne l'ébranle; il pose les dates d'une main sûre, et ne manque jamais de bonnes raisons pour expliquer tout ce qui l'embarrasse. Une seule ligne, un seul mot d'un historien, lui suffit pour bâtir un thème et établir son commentaire.

Ne croyez pas toutefois, que, pour en arriver là, il ait besoin de recourir à son imagination. Non, il n'en a pas. Il est *froid comme le marteau de Saint-Eloy;* il est gelé comme la pierre sur laquelle il s'agenouillait tous les jours pour prier dans son église. Chez lui, rien ne révèle la moindre étincelle de génie. Son style est d'une pâleur, d'une uniformité qui engendre l'ennui. Aucun souffle ne vient jamais animer son récit. Ses entrailles semblent desséchées par la poussière de la sacristie ou des archives. Guibert, imprimé, ne soutiendrait pas la lecture.

Qui dit froid écrivain, dit détestable auteur.

Tout son mérite consiste dans une immense quantité de faits recueillis avec un courage incroyable, et rangés en ordre avec une admirable patience. On est sûr qu'il n'a rien inventé. Partout il suit aveuglement ses guides. Jamais il n'a été plus vrai de dire :

Au peu d'esprit que le bonhomme avait
L'esprit d'autrui par supplément servait;
Il compilait, compilait, compilait.

Du reste, *le bonhomme* savait très bien qu'il n'écrivait pas une histoire, mais qu'il en amassait les matériaux. Il savait qu'il n'était pas un architecte, mais un manœuvre. Lui-même regardait son *travail* comme le squelette d'un livre. Il s'en explique très nettement à la tête de son premier manuscrit [1].

[1] Propriété de M. Langlois.

« L'ouvrage que j'entreprends, dit-il, n'est pas tant une histoire « qu'un Essai d'histoire ou Journal historique, que j'ai intitulé : *Mé-« moires pour servir à l'Histoire de Dieppe.* J'y ai été plus attentif « à la vérité et à la date des faits qu'à l'ornement du discours. J'ai « tâché de mettre sous un seul point de vue tout ce qui a été écrit « en différens temps, par divers auteurs, et d'y donner quelque « ordre.

« Il serait à souhaiter que cet Essai donnât envie à quelqu'un d'y « ajouter les ornemens du style, pour donner à la postérité l'agréa-« ble satisfaction de connaître la patrie, et lui inspirer le désir d'imiter « ses pères, dont elle verrait les belles actions dans tout leur jour. »

Ajoutons que ces compilations sont très utiles à tous ceux qui écrivent l'histoire de Dieppe, et le plus bel éloge qu'on en puisse faire, c'est de dire que MM. Desmarquets[1], Féret[2], Vitet[3], et autres, s'en sont servis dans leurs ouvrages.

Nous pensons même qu'il est impossible de bien traiter la partie religieuse de l'histoire de Dieppe, sans lire et sans copier Guibert. Personne mieux que lui n'a connu les églises, celle de Saint-Remy surtout, sa chère paroisse. Cette église, il l'aimait comme sa mère, et cette piété filiale se révèle chez lui à toutes les pages. Il se plaît à en dérouler l'antiquité, à compter toutes ses confréries, à étaler toutes ses richesses et toute la pompe des cérémonies. Il décrit les processions, et il fait, du moindre événement de fabrique, l'objet d'une note ou d'un mémoire[4]. Salomon dut mettre moins de complaisance à étaler les trésors du temple aux yeux de la reine de Saba.

Ce fut, sans doute, cet amour pour son église qui lui fit composer l'office de Saint-Remy, ce fruit de sa vieillesse, le seul qu'il ait eu la consolation de livrer à la publicité. Nous ignorons s'il existait auparavant un office particulier pour cette fête. La tradition générale attribue celui que nous possédons à l'abbé Guibert. Il fut imprimé à Dieppe en 1780. C'était le temps où la mode des offices particuliers faisait fureur dans le diocèse. Nous en connaissons

[1] *Mémoires chronologiques*, par Desmarquets, ancien maître des eaux et forêts, Dieppe, 1785 ; préface.

[2] *Notice sur Dieppe*, *Arques*, etc., par M. Féret, 1824.

[3] *Hist. des anciennes villes de France*, par M. Vitet, Dieppe, t. I.

[4] Suppression des obits, chute du clocher, processions, charités, etc.

plusieurs de cette époque qui furent imprimés pour les paroisses dédiées à saint Denis, à saint Étienne, à saint Martin et à saint Victor. Nous croyons que l'abbé Terrisse, alors vicaire général de Rouen, homme fort capable, n'était pas étranger à ce mouvement, car lui-même avait donné l'impulsion par son livre pour la procession générale [1].

Quoi qu'il en soit, l'office de Saint-Remy est bien composé dans sa partie musicale ; le chant de la prose est fort beau, mais le style en est médiocre. Les hymnes sont d'une richesse de poésie peu commune. Ce sont des morceaux dignes de Santeuil, s'ils n'en sont pas. Aussi nous dirons franchement que nous ne serions pas surpris qu'elles eussent été empruntées au bréviaire de Rheims. Leur composition est tellement supérieure, que nous ne pouvons les croire sorties des ateliers de l'abbé Guibert, ni des autres forges dieppoises. Nous le désirerions pourtant, car elles termineraient dignement la série des Palinods dans cette ville natale des puys de la Conception [2].

Maintenant que nous avons fait connaître l'écrivain, il ne nous reste plus qu'à faire connaître l'homme.

L'abbé Guibert dut être bon ami, bon confrère ; le trait suivant va le prouver. Au mois de janvier 1784, il était alors âgé de 87 ans, après avoir rempli pendant trente-trois ans, avec une fidélité exemplaire, l'office de diacre dans l'église Saint-Remy, il donne sa démission, manifestant le désir de voir son modeste héritage passer entre les mains de l'abbé Cavelier, sous-diacre d'office, son collègue depuis 25 ans dans le service des autels.

Son désir était bien connu des marguilliers, et il semblait que rien n'obligeât à refuser une chose si légère à un vieillard sur le bord de sa tombe. Eh bien ! le croira-t-on ? La fabrique en jugea autrement, et, pour des raisons qu'elle ne donne pas, elle nomma un abbé Férey, choriste seulement depuis quelques années. A cette nouvelle, l'abbé Guibert sent son courage se ranimer, et tout le feu de ses premières années lui revenir dans les veines. D'une main tremblante il écrivit aux marguilliers une lettre que nous possédons,

[1] Le livre à l'usage des confrères de l'Association établie en l'honneur du très Saint-Sacrement, dans l'église abbatiale de Saint-Victor-en-Caux, Rouen, 1762, avec requête de l'abbé Terrisse.

[2] Les Puys de la conception de Rouen datent de 1480 ; ceux de Dieppe de 1470. *Notice historique sur l'Académie des Palinods*, par M. Ballin ; 1839.

dans laquelle, pour l'honneur de l'église, il demande à reprendre ses fonctions de diacre, s'il en est temps encore : la lettre du serviteur octogénaire suspendit l'arrêt du conseil. On inséra sa lettre aux délibérations, et on fit droit à sa demande [1].

Mais, au mois de juillet suivant, les choses s'arrangèrent, et l'abbé Cavelier fut décidément nommé successeur de l'abbé Guibert, qui, cette fois, ne retira plus sa démission. Il était temps, car, un mois après, il avait cessé de vivre ; mais il pouvait mourir, il avait fait un heureux !

Une chose qui put lui procurer quelque consolation avant de mourir, ce fut de voir le changement des cimetières de Dieppe et l'adoption du cimetière Janval. Les deux grandes assemblées où cette mesure fut prise, furent tenues dans le chœur de l'église Saint-Remy, qui dut lui offrir alors l'aspect d'un Concile [2].

Un mois après, ce chœur devait s'ouvrir pour recevoir dans son sein le digne homme qui en avait fait si long-temps l'ornement. L'abbé Guibert mourut le 24 août 1784, et fut inhumé par M. Leclerc, curé de la paroisse [3]. C'est lui qui clot la liste des prêtres enterrés dans le sanctuaire. La déclaration de Louis XVI venait d'être signifiée au bailli d'Arqûes et au clergé de Dieppe [4]. Le respectable curé qui l'inhumait n'eut pas, comme lui, le bonheur de reposer sous les voûtes de son église ; emporté par le vent des révolutions, il s'endormit sur une terre étrangère !

[1] Registre des délibérations de la fabrique, année 1784.

[2] Reg. des délib. de la fabrique ; liasse de papiers concernant le cimetière Janval, où sont les deux assemblées du 4 mai 1784 et du 6 juillet de la même année, avec la lettre patente du roi Louis XVI ; arch. du trésor.

[3] Registre des bapt., mar. et sépult. de Saint-Remy, 1784, hôtel de ville.

[4] La déclaration de Louis XVI, du 19 novembre 1776, ne fut signifiée au clergé de Dieppe, par le procureur du roi, que le 8 octobre 1783, et les lettres patentes de Louis XVI ne furent données qu'au mois de juillet 1785.

L'abbé Cochet (Dieppe.)

POÉSIE.

A M. H. BELLANGÉ.

Vous dont l'ame s'échauffe au soleil de nos gloires,
Artiste au vigoureux pinceau,
Qui savez, dans chaque tableau,
Reproduire un reflet de nos grandes victoires;
Vous qui de nos guerriers rallumez le flambeau; —

Votre mâle talent avec ardeur se voue
Au beau culte du souvenir
De nos braves qu'on vit grandir
Dans la poudre des camps; braves que chacun loue,
Et qu'un nom glorieux attend dans l'avenir.

De tout héros français la valeur vous inspire:
En soldat, soit qu'il ait porté
Le glaive de la liberté,
Où suivi l'étendard et l'aigle de l'empire,
Alors qu'ils le guidaient vers l'immortalité; —

Soit qu'il ait, pour répondre au cri de sa patrie,
Sur l'Europe étendu son bras,
Ou qu'il ait foulé sous ses pas,
Dans les déserts brûlans, le sable de l'Asie ; —
Soit qu'il ait visité les plus lointains climats; —

Succombant sous l'effort d'un excès de vaillance,
Soit que ce brave, au champ d'honneur,
Reçoive de son empereur
Ce que le grand guerrier donnait pour récompense.... —
Partout, sous vos pinceaux, il revêt sa splendeur.

De nos exploits nouveaux, votre art qui sait encore
Réveiller un écho lointain,
Comme sur un feuillet d'airain,
Aime à nous retracer la valeur qui décore
Nos bataillons vainqueurs sur le sol africain.

Dans vos tableaux, le charme est joint à l'énergie ;
Oui, votre talent bien jugé
Est noblement encouragé
Par la foule qui sait distinguer le génie
Sur la toile où s'inscrit le nom de Bellangé.

Théodore LEBRETON.

PLAN DU VIEUX-CHATEAU DE PHILIPPE-AUGUSTE,

Bâti en 1205, et démoli en 1590,

D'après un plan existant aux Archives départementales, dressé en 1635.
Réduit au quart, sur l'échelle de 1 millimètre pour mètre.

Nota. Les lignes en petits points indiquent les traces d'anciennes constructions détruites dès 1635. Les lignes en points allongés font connaître les constructions qui existaient encore en tout ou en partie. Et les lignes pleines distinguent les constructions nouvelles et les rues.

Légende.

1. Porte d'entrée dans la basse cour du Château.
2. Escalier du Bailliage.
3. Plusieurs Bâtimens construits le long et en dehors des murs de la basse cour.
4. Hôtel d'Hocqueville.
5. Lieu où était le pont-levis qui donnait entrée dans l'enceinte du Château.
6. Trace des anciens murs de la basse cour.
7. idem de l'enceinte du Château.
8. Bâtimens et dépendances du château de Mathan, occupant la cour du Vieux-Château.
9. Fausse porte bouchée, par laquelle on descendait dans le fossé du Château.
10. L'escalier qui existe dans l'épaisseur du mur du gros Donjon est figuré ici, mais le plan original ne l'indique pas.
11. Un procès-verbal du 19 février 1641, désigne cette construction comme *une demi-tour*, de 11 pas de diamètre (9^{m} 15^{c}).

Tour Bigot.

12. Porte Bouvreuil, détruite vers 1806. Là se trouvent représentées, dans le plan, les armes de la maison de Brézé, qui décoraient en effet cette porte. Elles sont composées, dit Farin, *d'un écusson environné de plusieurs croisettes*. Les supports sont peu distincts et devaient être des griffons.
13. Ancienne Porte des Champs, avec sa Tour carrée.
14. Rempart de la ville, transformé en jardins.
15. Place fieffée, par la ville, au sieur Louche.
16. Bâtiments du sieur Louche.
17. Vieilles Murailles dans l'ancienne basse cour.
18. Rue sur le rempart (sans autre dénomination), occupée ensuite par des bâtiments de particuliers. Cette communication vient d'être rétablie par l'ouverture de la rue *Alain-Blanchard*.
19. Ici le plan indique *Rue de la Renelle*, mais cette rue ne commence que plus bas, à l'angle de la rue Saint-Laurent.

ARCHÉOLOGIE.

RENSEIGNEMENS[1]

SUR

LE VIEUX-CHATEAU DE ROUEN,

Présentés à l'Académie, dans sa Séance du 24 décembre 1841.

Il existe, dans les Archives départementales, un plan du *Vieux-Château* de Rouen, qui a fixé l'attention de plusieurs de nos amateurs d'antiquités.

Ce plan, dessiné assez grossièrement, et dont quelques indications sont effacées, a été fait sur une feuille de fort parchemin à peu près carrée, dont, toutefois, le côté gauche n'a que 63 centimètres, tandis que le côté droit en a 76. Il a été agrandi, haut et bas, au moyen de bandes de papier collé, mais qui se sont déchirées, et dont il ne reste que de petits lambeaux. Il porte au dos pour suscription : Cote VII^{xx}XV (155).

[1] Ces renseignemens seront insérés dans le *Précis des travaux de l'Académie*, qui s'imprime en ce moment. Ils font suite au récit que M. de Stabenrath a fait à la même compagnie, peu de temps avant sa mort, d'après un manuscrit de Farin, du curieux procès qui se poursuivit avec acharnement au commencement du XVIIe siècle, durant plus de 40 années, entre les curés et trésoriers de St-Patrice et de St-Godard, sur la question de savoir à quelle paroisse devaient appartenir les maisons construites sur l'emplacement du Vieux-Château.

« Du jeudi 21e jour de juin 1635, au Palais, devant nous Richard « Dumoncel, conseiller du Roi en sa cour de Parlement de Rouen, « commissaire d'icelle en cette partie, se sont comparus Jacques « Gravois, maître maçon en cette ville, et Pierre Moriot, maître « peintre, experts convenus par les parties, lesquels, présence de « MM. Salomon Le Rat et Michel Pepin, procureurs des dites parties, « ont reconnu avoir fait et dressé la figure contenue en l'autre part. » (Suivent les signatures.)

Des lettres et des chiffres portés sur ce plan, indiquaient l'existence d'une *légende* qu'il était intéressant de connaître, et que, grâce à la complaisance de M. Barabé, archiviste du département, j'ai retrouvée parmi le volumineux dossier du procès. Elle est consignée dans la copie d'un procès-verbal fait du 10 mars au 24 avril 1635, et affirmé le jeudi 21 juin même année.

Cette copie, transcrite d'après une autre copie de l'original, porte la date de 1641, et est signée de l'huissier au Parlement Lecourtois.

On peut penser que ce fut en conséquence de ces pièces que, par arrêt contradictoire du Parlement de Paris, en date du 31 mars 1643, le curé et les trésoriers de Saint-Godard furent conservés dans la possession de toutes celles des maisons contentieuses entre les parties qui étaient situées tant en la rue Morant qu'en la rue Faucon, sur l'emplacement qu'occupait précédemment le *Vieux-Château.*

Cette circonscription a été maintenue jusqu'à nos jours, et les deux côtés de la rue Morant dépendent encore de la paroisse Saint-Godard.

Le plan en question n'a pas d'échelle; mais j'ai reconnu qu'il doit avoir été dressé sur celle de 3 lignes 1/2 pour toise; j'en joins ici une copie réduite au quart, ce qui lui donne précisément l'échelle de un millimètre pour mètre.

On sait que le *Vieux-Château*[1] a été construit en 1205, par Philippe-Auguste, après la réunion définitive de la Normandie à la couronne de France. Ce château ayant été démoli en grande partie en 1590, les lieux sur lesquels de nombreuses constructions nouvelles avaient

[1] La chapelle du château fut donnée par Philippe-Auguste, l'an 1222, le 2 avril, aux prieur et religieux de la Madeleine, pour la faire desservir par un de leurs religieux et en appliquer le revenu à la sustentation de la communauté. Ladite donation fut confirmée par Philippe III, l'an 1281. Cette chapelle était de fondation royale, et portait le nom de Saint-Romain.

été élevées, devaient avoir déjà bien changé de face lorsque fut dressé, quarante-cinq ans après, le plan qui nous occupe. Cependant, les restes des tours et des remparts, encore presque tous apparens à cette époque, ont pu permettre aux experts délégués de le dessiner avec assez d'exactitude [1].

L'enceinte extérieure, y compris la basse-cour, était à peu près circulaire, et avait un diamètre d'environ 140 mètres; la circonférence pouvait avoir 440 mètres; ce qui donne une surface d'environ 15,400 mètres carrés.

Toussaint Duplessis dit que la place du château fut donnée aux arquebusiers de la ville, pour y faire leurs exercices, et qu'elle contenait 2,252 toises [2].

Cette mesure se rapporte, à peu de chose près, à l'enceinte fortifiée en dedans des fossés, qui, d'après le plan, contient environ 8,660 mètres carrés.

A l'est, est la trace de la tour dite du *Gascon*; à l'ouest, celle de la tour de la *Pucelle*, dont les fondations viennent d'être retrouvées à l'extrémité ouest du terrein des dames Ursulines, en faisant des fouilles pour y élever de nouvelles constructions. L'architecte, M. Barthélemy, a l'intention d'y faire placer une inscription qui rappellera le monument et en indiquera la place précise par un petit plan gravé sur la pierre même. Au centre de cette tour, on a découvert un très beau puits; au sud, et en face du gros donjon, se voient les vestiges de deux tours entre lesquelles se trouvait le pont-levis qui, de la basse-cour, donnait accès dans l'enceinte du château que Farin désigne par le mot *pourpris*.

L'entrée ordinaire de ce château était tout près de l'escalier actuel du Bailliage, en face de *l'hôtellerie du Chapeau rouge*. « Cette porte, « dit Farin dans son manuscrit, était la plus commode et la plus « hantée; encore qu'elle fût élevée du pavé de la rue de 14 pieds « (4 m. 60 c.), on ne laissait pas d'y monter à pied et à cheval. Elle avait « 12 pieds (4 m.) de haut et 5 (1 m. 60 c.) de large. Il y avait toujours « sentinelle et corps de garde, et l'on voyait encore, dans les caves

[1] On remarquera, toutefois, qu'ils n'ont pas fait figurer deux tours que donnent de plus anciens dessins.

[2] L'ancienne toise carrée = 3,80 mètres carrés.

« de M. le président d'Hocqueville, voisines de l'escalier, les petites « voûtes en forme de galerie et les casemates dont elle était fortifiée. »

L'escalier paraît avoir été construit peu de temps avant l'expertise de 1635, d'après laquelle il avait 14 pieds 1/2 de large, et trente marches formant une élévation de 16 pieds 1/2. J'ai vérifié qu'il a aujourd'hui 4 mètres de large, dans le haut, et 4 m. 80 c dans le bas, ce qui revient à peu près à l'ancienne mesure; mais la première partie en montant a 16 marches et la deuxième 17, ce qui fait en tout 33, nombre indiqué effectivement dans la descente de lieux du 19 février 1641; quant à la hauteur, chaque marche ayant environ 16 c., je l'évalue à 5 m. 40 c., ce qui est conforme à l'expertise.

En regardant cet escalier de bas en haut, on voit que le bâtiment de gauche forme un angle saillant très obtus, avec un petit enhachement saillant à la 6e marche après le pallier; sur le plan, au contraire, cet escalier forme un angle rentrant. C'est évidemment une erreur que j'ai cru devoir rectifier.

Entre cet escalier et la rue Bouvreuil, est une espèce de place qui se nommait anciennement le *carrefour du château*; on y voyait une petite fontaine qui existe encore. Elle se trouve à environ 16 m. de l'escalier, et 13 du coin de la rue Bouvreuil.

Cet escalier, qui a conservé le nom *d'escalier du Bailliage*, a été fait à travers le mur d'enceinte, et à côté de l'*ancienne prison*, qui était, dit Farin, « la première et la principale de la ville, devant que « le palais fût construit. On y renfermait les plus criminels, et, par « conséquent, MM. du chapitre avaient coutume d'en tirer les pri– « sonniers pour les mettre en liberté.

« Elle était différente et séparée de la *geôle du Bailliage*, non seule- « ment par le travers de la rue, mais aussi par le nom, d'autant qu'on « l'appelait *la maison de pierre du palais du château*.

« Cette vieille prison étant tombée en ruine, le roi Louis XIV donna « cette place vide à M. le président d'Hocqueville, qui y fit construire « la partie de sa maison qui regarde le midi. Cette maison de pierre des « prisons du château était extrêmement forte; les murailles étaient « d'une épaisseur extraordinaire, et, l'an 1659, lorsque ledit sieur pré– « sident la fit entièrement démolir, pour faire d'autres fondements, « on y trouva trois cachots qui ressemblaient à des petites grottes aussi « obscures qu'elles étaient affreuses. »

A l'ouest, au bout de la rue Morant, et proche l'hôtel de Raffetot, était une porte qui était ordinairement fermée, et ne servait, dit Farin, « que pour faire entrer les charrettes qui apportaient les munitions « du dit château, et non pas les carrosses, puisqu'en ce temps-là il « n'y en avait pas un seul dans la ville de Rouen, et que le premier « carrosse y fut vu l'an 1596 ou environ.

« Cette porte était comme hors-d'œuvre, toujours fermée, sans « défense, sans fossés, sans boulevard, sans corps-de-garde, sans « sentinelle. »

Remarquons que ces dernières assertions résultent de déclarations faites en 1641, par des témoins qui, bien que fort âgés, ne devaient faire remonter leurs souvenirs qu'à 70 ans en arrière tout au plus, c'est-à-dire vers 1570. On peut donc admettre qu'à cette époque les choses étaient telles qu'ils les ont décrites, et que la seule entrée du château de ce côté était la porte de la basse-cour. Mais faut-il en conclure qu'il en avait toujours été ainsi, dès l'origine de la forteresse ? Je ne le pense pas, et la preuve du contraire résulte de la vue[1] de ce château, représentée dans le *Manuscrit des fontaines de Rouen*, terminé en 1525. On y voit, en effet, que la porte de l'ouest était flanquée de deux tours, et qu'on y accédait au moyen d'un pont-levis fort élevé au-dessus de la base de l'édifice. D'anciens plans, qui se trouvent à la Bibliothèque publique de la ville, et qui sont antérieurs à 1564, époque de la ruine du pont de la reine Mathilde, puisque ce pont y est figuré tout entier[2], montrent également les *deux tours* de la porte de l'ouest de ce vieux château; et il est à remarquer que ce qui donne à ces plans un plus haut degré de vraisemblance, c'est qu'ils n'ont pas été faits d'après le manuscrit des Fontaines, car, dans celui-ci, le château est vu du nord, tandis que les plans présentent le côté du midi. On doit observer, en outre, que cette porte était plus au nord que la porte de la basse-cour, qui,

[1] Je reviendrai sur cette vue un peu plus loin.

[2] Ces plans font partie, l'un, d'un volume in-f°, intitulé : *Livre troisième dse villes principales du monde* (sans date); l'autre, d'un ouvrage également in-f°, intitulé : *La Cosmographie universelle de tout le monde*, par Munster et De Belle-Forest, Paris, 1575; mais cette date est insignifiante, quant au plan, qui est certainement la copie d'un autre plus ancien, comme il arrive très souvent dans ces sortes d'ouvrages.

comme le dit le procès-verbal, était un *hors-d'œuvre*, et que l'une des deux tours devait être précisément celle de la *Pucelle*. Reste à savoir à quelle époque elles ont été détruites; il ne semblerait pas déraisonnable de croire que l'une d'elle disparut entièrement en 1542, car il a été consigné, dans un registre des délibérations de l'hôtel-de-ville de Rouen, que, *le 24 juillet* de cette année, *le feu prit au château, par l'effet des poudres, et causa la ruine de deux tours d'entrée;* et il est assez vraisemblable qu'au lieu de relever cette tour, on se borna à réparer la clôture, ne laissant plus, de ce côté, d'autre entrée que celle de la basse-cour, de sorte qu'il n'est pas étonnant que, cent ans plus tard, on n'eût plus aucun souvenir de l'ancienne porte. Quant à la seconde tour, on peut supposer qu'elle a été peu endommagée, car on trouve, dans la délibération de l'hôtel-de-ville (fº 243 vº), que la tour de la Pucelle fut louée au sieur Mouchard, conseiller au Parlement, sa vie durante, au prix de 6 livres par an. Le Journal des Échevins nous apprend ensuite (14 avril 1781, fº 93) qu'elle fut démolie au commencement de 1780.

Au surplus, quoique le registre précité ne désigne pas ces tours d'une manière précise, il est à présumer que cet évènement ne peut concerner celles de la porte du côté du carrefour du château, puisqu'il est dit, dans le procès-verbal d'accession de lieux, de 1635, que ces dernières n'étaient démolies que depuis trente ans, c'est-à-dire seulement dans les premières années du XVIIᵉ siècle, à moins qu'on ne pense qu'elles n'avaient été détruites qu'en partie par l'incendie.

Quoi qu'il en soit, la tour de la *Pucelle* se trouvait au nord de la porte de l'ouest; et, plus au nord encore, en dehors du château, dans les fortifications de la ville, était une ancienne porte bouchée depuis long-temps, lors de l'expertise, et qui avait dû s'appeler la *porte des Champs*, d'après le passage suivant du manuscrit de Farin.

« L'an 1485, le 25 avril, l'insinuation du privilége de Saint-Romain « fut faite à l'Échiquier de Rouen, où le roi Charles VIII présidait, « accompagné de M. le duc d'Orléans, qui, depuis, fut roi de France, « Louis XII, dit duc de Bourbon, M. le connétable, et de plusieurs « seigneurs, sur laquelle fut donnée réponse, par M. le chancelier, « que le roi confirmait ledit privilége, pour en jouir selon la coutume; « et, comme le chapitre procédait à l'élection, au jour de l'Ascen- « sion, M. de Mouy, bailli de Rouen, fit entendre à MM. du chapitre

« que le roi voulait voir la cérémonie de la procession, et que, pour « cet effet, il fallait qu'elle passât par la porte du château du côté de « la ville, où le roi serait, et sortirait par *la porte des Champs*. Ce « que ledit chapitre accorda volontiers, y présidant le révérendissime « archevêque Robert de Croixmare, tellement que la procession, par- « tant de la ville, tout passa par la rue du Grand-Pont, tournant « par la rue Ganterie, gagna le château où le roi était, et de là prit « le chemin que l'on tient pendant les Rogations, au retour de la pro- « cession de Saint-Gervais. »

L'auteur ajoute, un peu plus loin, que la *porte des Champs* était cette porte ancienne de la ville, qui allait au Petit-Bouvreuil, et qui était alors bouchée, mais où l'on voyait encore les traces d'un pont-levis. Il ne peut donc y avoir de doute à cet égard.

Cette porte avait eu précédemment une autre dénomination, suivant Toussaint Duplessis[1], qui dit : « Près de ce château, on ouvrit une « porte que l'on appelait, en 1443, la *porte du Châtel*, et qui, dans « la suite, a été murée. » Cette porte, qui, suivant Farin, s'appelait *porte des Champs* quarante ans plus tard, ne doit pas être confondue avec une autre porte qui se trouvait à l'extrémité de la *rue des Champs*. Voici ce qu'en dit le même Toussaint-Duplessis[2] : « Entre la « porte Saint Hilaire et la porte Beauvoisine, était une autre porte qui « menait au *Val-de-la-Jate*, c'est-à-dire, si je ne me trompe, de la « *Gate*, mot anglais qui signifie une *porte;* on l'appelait la *fausse* « *porte Saint-Romain*, ou la *porte des Champs*. On peut supposer que « ce dernier nom lui a été donné après la fermeture de l'autre. »

Il est à remarquer qu'à côté de cette porte des Champs existait une *tour carrée*, construite dans le fossé. C'est celle que Servin[3] a désignée comme la *tour de la Pucelle*, erreur dans laquelle il a entraîné notre confrère Langlois, qui aurait dû la reconnaître d'autant plus facilement, qu'il avait fait faire, par sa fille, Mlle Espérance, alors fort jeune, la gravure de la vue de ce château, où il n'y a pas d'apparence de *tour carrée*[4].

[1] *Description de la Haute-Normandie*, Paris, 1740, t. 2, p. 9.

[2] *Description de la Haute Normandie*, Paris, 1740, t. 2, p. 11.

[3] *Histoire de la ville de Rouen*, 1775, p. 291.

[4] *Vol. de la Société lib. d'Émul. de Rouen*, 1831, p. 102.

A l'est du donjon est une tour désignée sous le nom de *tour du Gascon*, sans que le procès-verbal d'expertise ni le texte de Farin fassent connaître à quoi l'on doit attribuer cette dénomination ; au sud et à peu de distance, était une autre tour qui n'est point figurée dans le plan, mais que la miniature du Manuscrit des Fontaines nous montre surmontée d'une cloche; et qui, par conséquent, était la *tour du Beffroi*, d'où la rue en face de la rue Morant a pris le nom qu'elle conserve encore aujourd'hui.

En résumé, il paraît que le vieux Château devait avoir sept tours : la principale au nord, le Donjon; deux à l'ouest, formant l'une des entrées, deux à l'est et deux au midi, pour la seconde entrée. Le plan dont nous nous occupons n'en indique, il est vrai, que cinq, mais la miniature des fontaines en fait voir six, et l'on peut supposer que la 7e n'était pas visible pour l'artiste, du point où il a pris sa vue; j'ajoute qu'en effet les anciens plans dont j'ai parlé précédemment montrent les *sept tours*, quoique faits sur une très petite échelle.

Revenons maintenant au *gros Donjon*[1], seul reste aujourd'hui du vieux Château. Notre confrère M. Barthélemy en a fait un dessin très soigné, d'où il résulte que le diamètre de sa base a 15 mètres à l'extérieur, et 6 mètres 60 centimètres à l'intérieur; de sorte que la muraille a 4 mètres 20 centimètres d'épaisseur. Le passage d'entrée a 1 mètre 80 centimètres de large, et le *puits* de la fontaine Gaalor, qui prend sa source rue Porcherie, au pied de la côte du Mont-aux-Malades, se trouve dans l'intérieur de cette tour, à la gauche de l'entrée. Ces mesures se rapportent à celles qu'on a consignées dans une des pièces du procès[2], où il est dit que la tour du Donjon a 18 pas de diamètre, ce qui, à 2 pieds 1/2 le pas, fait 45 pieds; ou 15 mètres.

[1] Toussaint Duplessis lui donne le nom de *tour du Donjon* ou du *Ravelin*. C'est par là, dit-il, que passait, ci-devant, toute l'eau de la source Gaalor, qui y faisait tourner un moulin, avant de se distribuer dans plusieurs fontaines de la ville.

Le mot *Ravelin* étant peu connu, on sera peut-être bien aise d'en trouver ici l'explication d'après le *Dictionnaire des Sciences et des Arts* de Lunier : « RAVE- « LIN, *s. m.* de l'italien *Rivellino* (art milit.) Ouvrage compris sous deux faces « qui font un angle saillant. Il se met au devant d'une courtine pour couvrir les « flancs opposés des bastions voisins. Le mot *ravelin* n'est en usage que parmi « les ingénieurs. Les gens de guerre l'appellent *demi-lune*. »

[2] Descente de lieux du 19 février 1641. Un procès-verbal du même jour fait connaître qu'il y avait aussi un four dans ce Donjon.

On voit dans cette même pièce, que la tour de la Pucelle n'avait que 15 pas ou environ 12 mètres 50 centimètres, d'où il suit que l'intérieur devait être fort petit. Les autres tours, si l'on en juge par la miniature déjà citée, devaient être toutes à peu près de la même grosseur.

Le même dessin de M. Barthélemy nous apprend que les murs d'enceinte qui se rattachaient à cette tour, avaient : celui de l'ouest, 2 mètres 40 centimètres, et celui de l'est 2 mètres 50 centimètres d'épaisseur.

Voici, au surplus, la description de cette tour, extraite d'une note de M. Deville, insérée dans l'un des procès-verbaux de la Commission dés antiquités ; elle me paraît assez intéressante pour mériter d'être reproduite.

« La tour du Donjon est de forme circulaire, a deux étages voûtés, « et se termine en terrasse ; avant que ses fossés fussent comblés et « qu'elle eût perdu ses créneaux, elle pouvait avoir une hauteur to- « tale de 30 mètres ; elle en a conservé les deux tiers. Chaque étage « a 9 mètres environ d'élévation ; six retombées en nervures, de « forme ogivale, soutiennent les voûtes et se dessinent de la manière « la plus hardie et la plus grandiose ; un escalier en pierre, pris à même « la muraille [1], et qui se compose de 103 marches, conduit au « deuxième étage et à la terrasse ; il prend jour par de très étroites « meurtrières [2]. La tour est éclairée par un très petit nombre de « fenêtres, également fort étroites [3]. On y accède par une porte « ogivale [4] aujourd'hui de plain-pied avec le sol environnant, mais « qui plongeait autrefois sur le fossé. Là était jeté un pont-levis.

« Sans parler des nombreux évènements militaires et politiques, « tous se rattachant à l'histoire de Rouen, dont la tour du Donjon de

Voici diverses indications d'après le dessin précité :

[1] Il a 2 mètres 50 centimètres de diamètre.

[2] Elles ont environ 10 centimètres de large ; la hauteur varie de 1 mètre à 1 mètre 30.

[3] Elle n'ont guère que 50 centimètres de large, et de 90 centimètres à 1 mètre 60 centimètres de hauteur ; il y en a cependant une à l'est qui est plus large que la porte, et, comme elle, de forme ogivale ; elle a 1 mètre 30 centimètres de large, sur 2 mètres 80 centimètres de haut.

[4] Cette porte a 1 mètre 25 centimètres de large, et 3 mètres 20 centimètres de haut.

« Philippe-Auguste fut le témoin, il est un souvenir qui se recom-
« mande puissamment à l'intérêt des autorités et de la population
« rouennaise : c'est dans cette tour que Jeanne-d'Arc subit plusieurs
« de ses interrogatoires; c'est là qu'elle fit, à ses juges, disons
« mieux, à ses bourreaux, ces réponses sublimes qui n'ont eu d'égal
« que son courage. »

J'ajoute que la note dont j'ai extrait le passage qui précède, a été rédigée par M. Deville, en sa qualité d'inspecteur des monuments historiques, dans le but d'obtenir de M. le Ministre de l'intérieur les fonds nécessaires pour réparer le monument dont l'état de dégradation inspirait de justes craintes aux personnes qui habitent la maison des Dames Ursulines. Ce but a été atteint en partie : le devis des travaux à exécuter, dressé par MM. Grégoire et Barthé lemy, architectes, s'élevait à 9000 fr. pour les réparations indispensables; mais il en aurait fallu au moins le double pour restituer au Donjon son ancien couronnement, suivant le désir des amateurs de nos antiquités.

Le ministre a d'abord manifesté l'intention de concourir à la dépense pour 3000 fr., à la condition que la ville et le département, plus particulièrement intéressés à la conservation de ce monument, fourniraient les six autres mille francs. Cependant, malgré leur refus de s'associer à cette restauration, le ministre, sur les instances de l'inspecteur des monuments historiques, alloua non seulement les 3000 fr. annoncés, mais encore une nouvelle somme de 1500 fr. Les Dames Ursulines, propriétaires, voulurent aussi entrer dans la dépense pour 1200 fr. ; et 800 fr., destinés à entreprendre des fouilles, furent affectés à ces mêmes réparations; de sorte qu'on est parvenu à faire les travaux les plus urgents pour assurer la conservation de ce précieux monument. Il ne sera pas perdu pour la Normandie.

APPENDICE.

Pendant l'impression de la note qui précède, j'ai découvert, aux Archives de la Préfecture, un *plan du Cours de la fontaine Notre-*

Dame[1]. Il n'a pas de date, mais il doit être de la fin du 17e siècle, puisqu'on y voit l'indication du couvent des *Filles du Saint-Sacrement*, qui ne s'établirent en cet endroit qu'en 1684. La rue *Morant* y est désignée sous le nom de *rue du Château*[2]; la rue *Faucon*, sous celui de la rue d'*Oqueville* (Hocqueville); la rue *Beffroi* sous celui de *grande rue Saint-Godard*, et la portion de la rue Bouvreuil au-delà de l'ancienne porte, est désignée sous le nom de rue du *Faubourg*, dont P. Periaux n'a pas fait mention dans son *Dictionnaire des rues et places de Rouen*.

Dans ce plan, les restes du *Vieux-Château* se composent seulement de la *tour du Donjon* et de deux autres tours, dont il ne donne pas les noms : l'une, à l'est, en est tellement rapprochée, qu'il est à présumer qu'elle représente, non la *tour du Gascon*, mais la demi-tour intermédiaire. A l'ouest, l'autre tour est dans la situation de celle de la *Pucelle*; et, à peu de distance, se trouve indiquée une *porte murée*, sans autre désignation : c'est la *porte des Champs*.

En allant vers le sud, à une distance que j'évalue à environ 75 mètres, quoique ce plan n'ait pas d'échelle, on voit une *tour* dont la base est *circulaire* en dehors du mur d'enceinte de la ville, et présente, en dedans, les deux angles droits d'un *carré*; elle est désignée sous le nom de *tour Neuve;* plus au sud encore, et à une distance d'environ 80 mètres, est figurée une autre tour de même forme, appelée *tour des Fous*.

Malgré la différence de forme, qu'on doit attribuer à quelques constructions additionnelles ou à une erreur du dessinateur, il est évident que la *tour Neuve* est celle qu'on a appelée depuis *tour Bigot*,

[1] Ce plan est d'autant plus intéressant, qu'il fait connaître plusieurs autres fontaines. En outre, il est *orienté*, ce qui m'a facilité à *orienter* aussi le mien, quoique l'original ne le soit pas. Au surplus, une carte de Rouen, datée de 1724, donne la même orientation.

[2] Cette même rue paraît avoir porté le nom de Mathan, concurremment avec celui qui lui est resté définitivement. M. de Mathan avait acquis, dès l'origine, la partie de l'emplacement du vieux Château, qu'achetèrent, en 1683, les Filles du Saint-Sacrement.

En 1610 avait été faite par Henri IV, moyennant une faible indemnité, la cession d'une partie de l'emplacement et des restes du vieux Château, à MM. Alexandre *Faucon* de Ris, premier président du Parlement, et Thomas *Morant* d'Esteville, trésorier de France, pour y construire des bâtiments.

qui était *circulaire* et vient d'être détruite tout récemment ; aussi ai-je cru devoir la marquer, à peu près à sa place, en dehors de mon plan, comme souvenir.

Ce qui prouve que cette tour tes bien la tour Bigot, c'est qu'on voit tout près la source de la fontaine Notre-Dame, dont le premier regard est à côté de la porte murée, et la *cuve de distribution* à la porte Bouvreuil ; or, il est dit, dans le *Dictionnaire des rues de Rouen*, p. XXXII, que la source dite de *Notre-Dame* prend naissance à peu de distance de la porte Bouvreuil, vers la tour Bigot.

On trouve, dans le cahier d'avril 1839, de la *Revue de Rouen*, un article intéressant sur la tour Bigot[1], dans lequel on assure que les antiquaires ne savent plus aujourd'hui où étaient situées la *tour aux Insensés* et la *tour Gobelin*. Le plan du cours de la fontaine Notre-Dame a donc le mé rite de nous l'apprendre. A partir de la *porte des Champs*, à côté du Vieux-Château, en allant vers la porte Cauchoise, s'élevaient, 1° la *tour Neuve*, depuis *tour Bigot*, située entre la rue du Moulinet et le boulevard Bouvreuil, près de la nouvelle rue *Alain-Blanchard ;* 2° la *tour des Fous* ou *tour aux Insensés*, qui devait être à peu près au bout de la rue Neuve-Saint-Patrice. D'anciens plans la présentent sous la forme carrée ; 3° enfin, il suit de là que la 3e tour était la *tour Gobelin* ou *du Diable*, qui devait s'élever à peu de distance de l'issue de la rue de l'Emery, sur le boulevard Bouvreuil.

[1] Licquet, dans son *Précis de l'Histoire de Rouen*, en donne la description en ces termes : « La tour qui se trouve enclavée dans la propriété de M. le mar- « quis de Martainville n'a jamais fait partie du château construit par Philippe- « Auguste. Elle est appelée *tour Bigot*, du nom d'une famille très distinguée, « d'où sont sortis beaucoup de magistrats et plusieurs savants. Le pied de cette « tour est engagé dans les terres rapportées pour la formation du boulevard. « L'étage supérieur est aujourd'hui au rez-de-chaussée. On descend à l'étage « inférieur par un escalier tournant, composé d'environ soixante marches. Là « est une vaste chambre avec une cheminée massive, où il ne paraît pas qu'on « ait jamais allumé de feu. »

D'après l'article précité de la *Revue*, cette tour paraît avoir été construite dans les premières années du XVIe siècle, avant 1511, mais elle n'aurait pris son nouveau nom que depuis 1781, époque où elle fut achetée par le président Bigot, avec une partie des remparts. A ce même article est jointe la *vue intérieure* de ce monument, lithographiée par M. Alexis Drouin; une vue extérieure, par M. Dumée, se trouve dans la même *Revue*, cahier de novembre 1840.

A.-G. BALLIN (Rouen.)



UN QUART-D'HEURE DE VEUVAGE;

COMÉDIE

EN UN ACTE ET EN VERS,

par M. BEUZEVILLE,

Représentée pour la première fois sur le Théatre des Arts de Rouen, le 26 janvier 1842.

Dédiée à M. et à Mme Amédée Méreaux.

PERSONNAGES.	ACTEURS.
MM. DOSTANGE.	MM. Eugène MONROSE.
VORBEL.	KIME.
Mmes RAYMOND.	Mlle VERNEUIL.
DOSTANGE.	Mme FLEURY.
JUSTINE.	Mlle BERNARD.

La scène est à Paris, dans l'hôtel de Madame Raymond.

Le théâtre représente un salon, deux portes au fond, avec terrasse donnant sur un jardin, deux portes latérales une à droite, l'autre à gauche. Une table à ouvrage à gauche. Un ameublement de salon.

SCÈNE I.

Madame DOSTANGE, JUSTINE.

JUSTINE.

En ce salon, vraiment, vous seriez mal à l'aise...
Et madame Raymond désire qu'il vous plaise
De vous tenir encor dans votre appartement.

Madame DOSTANGE.

Ne pourrai-je donc pas lui parler un moment?

JUSTINE.

Avec monsieur Vorbel elle est en conférence,
Et près de vous bientôt elle sera, je pense.
Mais, par précaution, suite de son projet,
Elle voudrait qu'ici personne n'ait sujet
De supposer qu'hier vous êtes arrivée.
Sa résolution fut sans doute approuvée,
Madame, par vous-même? Or, tenez, du jardin
On peut tout voir ici; quelqu'importun, soudain,
Pourrait se présenter....

Madame DOSTANGE.

Fort bien! je me retire.
Ma cousine, pourtant, aurait bien dû m'instruire....

JUSTINE.

Ah! madame, toujours, se plaît dans les secrets.
Quoiqu'elle veuille, ici, servir vos intérêts,
Elle se cachera de vous....

Madame DOSTANGE.

Mademoiselle,
Quelles gens, s'il vous plaît, viennent souvent chez [elle?

JUSTINE.

Mais, depuis quelque tems, le monde, Dieu merci,
En foule ne vient pas nous déranger ici;
Monsieur votre mari quelquefois nous visite,
Et voilà quatre jours seulement qu'on l'invite
A venir plus souvent; puis encore, à l'hôtel,
Nous allons, à présent, revoir monsieur Vorbel,
Lequel est de retour aujourd'hui de voyage,
Et sera notre maître avant peu, je le gage;
Ce qui pour tout le monde est encore un secret....
Que vous me garderez; car on me chasserait
Si l'on pouvait savoir que j'en dis quelque chose.
Oh! madame, surtout, n'aime pas que l'on cause;
Et, quand quelque projet par elle est arrêté,
Si je n'avais un peu de curiosité,
Je ne le saurais point. Monsieur Vorbel lui-même
N'est pas encor bien sûr que ma maitresse l'aime.
Peut-être, en ce moment, on le querelle ici:
C'est pour l'habituer.... Et puis moi-même, aussi,
Pour le faire damner, quelquefois je l'excite;

Et comme il m'a connue étant toute petite...
(On entend du bruit.)
Mais je tremble qu'ici quelqu'un vienne à vous voir.

Madame DOSTANGE.

Je sais ce que d'abord je désirais savoir,
Et je m'en vais attendre ailleurs votre maitresse.

JUSTINE.

Je pense qu'à présent il faut que je m'empresse
De vous faire servir à déjeûner chez vous.
Moi-même vais plutôt le porter...
(Madame Dostange sort par la porte à gauche.)

SCÈNE II.

JUSTINE, *seule.*

Sans courroux
Je ne puis voir, vraiment, le mal que l'on se donne
Pour le mauvais mari d'une femme aussi bonne;
Et, puisqu'il ne sait pas en connaître le prix,
Qu'après deux ans d'hymen, monsieur vient à Paris
Pour y faire briller son mérite assez mince,
Abandonnant sa femme au fond d'une province,
Moi, je le laisserais, sans m'occuper en rien
De ce qu'il deviendrait, ou de mal, ou de bien.
Je trouve que pour lui bien trop on se dérange.
De Marseille à Paris, vient madame Dostange,
Puis madame Raymond veut, dit-elle, arranger
Une reconnaissance, afin de l'engager
Par de nouveaux liens auprès de son épouse,
Qui pourrait, je le crois, être à bon droit jalouse
Du monstre qui l'oublie..—Oh! si, pour la servir,
De le faire enrager j'avais quelque loisir!
Les hommes! c'est qu'ils sont tous de la même
Aussi, si je pouvais... [sorte!

SCÈNE III.

Madame RAYMOND et VORBEL, *entrant par la porte de droite.*

VORBEL, *à madame Raymond.*

Le courroux vous emporte.

Madame RAYMOND.

(à Justine.) *(à Vorbel.)*
Laissez-nous. Il vous faut des explications?

VORBEL.

Non, je fais seulement des suppositions....

Madame RAYMOND.

Fort sottes, je vous jure, et qui pourraient suffire
A me fâcher.

VORBEL.

Eh quoi! ne sachant trop que dire,
Parce que j'ai touché ce sujet qui...

Madame RAYMOND, *l'interrompant.*

Vraiment,
Vous savez comme il faut tourner un compliment
Pour la première fois, après un mois d'absence,
De vous revoir chez moi quand j'ai la complaisance,
Vous n'avez, dites-vous, rien à dire; il vous faut
Peut-être me parler du froid, et puis du chaud,
Afin de m'éviter un interrogatoire
Pour lequel vous savez que j'ai peu de mémoire.
Cela promet, Monsieur, et l'hymen en projet
Qui de tous vos désirs, dites-vous, est l'objet,
Dès le deuxième jour nous forçant à nous taire
Fera, par son silence, un ménage exemplaire!
Mais un tel avenir pourrait fort peu m'aller
Car, je vous l'avouerai, j'aime assez à parler. —
Je vous quitte, Monsieur, et suis votre servante.
(Elle sort par la même porte que madame Dostange.)

SCÈNE IV.

VORBEL, *seul.*

Eh bien! avais-je tort de prendre l'épouvante,
De maudire parens, affaires et chevaux,
Grâce auxquels un rival, peut-être des rivaux,
Auront sans doute mis à profit une absence
Beaucoup trop prolongée! Oh! de ma complaisance
Me voilà bien payé; par moi-même, il fallait
Soigner mes intérêts, savoir comment allait
Une affaire embrouillée autant qu'il est possible,
Et que les gens de loi rendaient inaccessible
A mon discernement; je quitte donc Paris,
Pour vous plaire, Madame; et quand, sachant le prix,
Fort bien à mes dépens, des lois et du digeste,
Comme de l'avocat qui demande ou conteste,
Alors que je rapporte avec moi ce qu'il faut
Pour qu'on puisse fixer notre hymen à bientôt,
Voilà que, tout-à-coup, et sur une parole,
Je vois de mes travaux tout le fruit qui s'envole!
Raisonnons donc un peu, Madame, votre époux
Fut un homme chagrin, querelleur et jaloux.
De vous remarier vous sentant quelqu'envie
Vous craignez de reprendre une ennuyeuse vie;
Soit, vous n'avez pas tort. Vous m'avez dit: « Vorbel
Je vous trouve un garçon de bonne humeur, et tel
Que j'eusse désiré que mon défunt pût être,
Mais, cependant, je veux encor mieux vous con-
[naître
Avant de vous donner et mon cœur et ma main. » —
Fort bien! j'ai tout d'abord approuvé ce dessein.
Vous avez ajouté: « L'amour qui vous anime,
Ne me saurait flatter si je n'ai votre estime;
En toute occasion vous confiant en moi,
Quoi que vous puissiez voir, si vous n'ajoutez foi

A ce que je dirai; si je ne veux rien dire,
Il faut que cette estime, au moins, puisse suffire
A vous tranquilliser. Sachez bien qu'entre nous,
Tout lien est rompu, si vous êtes jaloux. »
J'acceptai, j'en conviens; néanmoins il me semble
Qu'au bout de trente jours nous retrouvant en-[semble,
Si vous avez le droit de ne rien dire, ici,
J'ai quelque peu le droit de m'informer aussi
De ce qui s'est passé; votre étonnant silence,
En des doutes cruels trop long-temps me balance.
Je suis votre futur... — Ah! justement, voilà....

SCÈNE V.

VORBEL, JUSTINE, *portant un déjeûner sur un plateau, qu'elle pose sur la table en causant.*

VORBEL.

Justine, mon enfant, qu'est-ce donc que cela?
(A part)
Pour la faire parler usons d'un peu d'adresse.

JUSTINE.

Mais c'est un déjeûner.

VORBEL.

Celui de ta maitresse?

JUSTINE.

Non, madame jamais ne déjeûne si tard.

VORBEL.

Quoi! ce n'est pas pour elle? Est-ce que, par hasard,
Un étranger?... dis-moi, ma petite Justine,
Quel est donc?... Je connais ce monsieur, j'ima-[gine?...

JUSTINE.

Vous avez deviné que c'est pour un monsieur?
Eh bien! c'est étonnant, j'ignorais, sur l'honneur,
Que ce fût...

VORBEL.

Voyez-vous! mademoiselle ignore...

JUSTINE.

Tout ce qu'il faut cacher.

VORBEL.

Ah!... je n'ai pas encore,
Des services nombreux que déjà je te dois,
Su te récompenser seulement une fois.
(Il fouille à sa poche.)

JUSTINE.

Vous riez!

VORBEL.

Pour prouver que je ne veux pas rire,
(Lui montrant une bourse.)
Voilà qui t'appartient.... Mais il faudrait me dire
Le nom de l'étranger ici si bien reçu.

JUSTINE.

Je ne peux.

VORBEL.

Avant toi je l'avais aperçu;
Ainsi, tu ne trahis le secret de personne.
(Lui montrant la bourse.)
Faut-il que je la garde, ou que je te la donne?

JUSTINE.

Vous voulez plaisanter....

VORBEL.

Mais non.

JUSTINE.

Assurément?

VORBEL, *lui donnant la bourse.*

Prends et parle.

JUSTINE.

Oh! ce trait, je l'avoue, est charmant.
La générosité me toucha toujours l'ame,
(Elle va prendre son plateau.)
Et je vais, à l'instant, aller dire à madame
Par quel adroit détour, sur quel prétexte en l'air.
Ce don me fut par vous si galamment offert.
(Elle sort à gauche du spectateur.)

SCÈNE VI.

VORBEL, *seul.*

Et cette fille aussi qui s'obstine à se taire!
Il s'agit, je le vois, d'un important mystère!
Ah! madame Raymond, je ne suis pas jaloux,
Mais je prétends savoir qui se cache chez vous.
Dussé-je interroger laquais, portier, voisine,
Je le vais découvrir avant peu, j'imagine.
Et d'abord, hâtons-nous....
(Au moment où Vorbel sort en courant par la porte du fond Dostange entre; ils se heurtent.)

SCÈNE VII.

VORBEL, DOSTANGE.

VORBEL.

Monsieur, excusez-moi!

DOSTANGE.

Vous êtes bien pressé, d'après ce que je voi!

VORBEL.

Oui, je le supposais.... Mais je ne dois plus l'être
Aussitôt que c'est vous que je peux reconnaître.
Cher Dostange!....

DOSTANGE.

Eh! comment vous voilà de retour?

VORBEL, *à part.*

Pour madame Raymond il avait de l'amour
Autrefois ; mais j'y songe, il serait bien possible....

DOSTANGE.

Vous dites ?

VORBEL.

Que je suis on ne peut plus sensible...
(A part.) *(Haut.)*
Est-ce que ce serait ?... — Vous avez déjeûné ?

DOSTANGE, *surpris.*

A l'instant.

VORBEL.

Ah ! chez moi je vous eusse emmené.
J'eusse été bien heureux de vous prouver ma joie.

DOSTANGE.

Il n'en est pas besoin, vraiment, pour que j'y croie.
(A part.)
Ah ça ! que signifie ?....

VORBEL.

Ainsi donc, à l'instant,
Vous dites ?....

DOSTANGE.

Qu'un ami, que je connus enfant,
Avec moi, qui long-temps suivis sa destinée,
A, par un déjeûner, commencé la journée.

VORBEL, *à part.*

Alors, ce déjeûner n'était donc pas pour lui.

DOSTANGE, *à part.*

Aurai-je bien long-temps à supporter l'ennui
De ce monsieur Vorbel ? (*Haut.*) Puis, je viens pour
[visite,
Et je ne compte pas m'en retourner bien vite,
Car madame Raymond pourrait me retenir.

VORBEL.

Vous êtes donc remis ?

DOSTANGE.

Oui. (*A part*) Va-t-il en finir ?
(Haut)
Je suis de ses amis.

VORBEL, *à part.*

Mais, vraiment, c'est infâme,
Car il est marié ! (*Haut.*) Madame votre femme
Est toujours à Marseille ?

DOSTANGE.

Oui... dans les environs.

VORBEL.

(A part)
J'eus l'honneur de la voir... Je le fatigue. Allons....
Si je pouvais un peu piquer sa jalousie !
Ce serait un moyen... Il faut que j'apprécie
Jusqu'à quel point, ici, son cœur est retenu....

DOSTANGE.

Mais pourquoi donc sitôt êtes-vous revenu ?
Je vous croyais absent pour bien des jours encore.

VORBEL.

Vivre loin de Paris ! l'ennui vous y dévore !
Je ne sais si quelqu'autre y trouve des appas ;
Pour moi, vous permettrez que je n'estime pas
Cette société curieuse, incivile,
Que forme sans manquer chaque petite ville,
Qui n'a d'autre souci que d'aller supputant
Ce que vous possédez, juste, d'argent comptant,
Qui sait, à point nommé, si, dans votre demeure,
Vos gens sont couchés tard, ou levés de bonne
[heure,
Qui, ne comprenant pas d'intimes liaisons,
Les imputent à mal, et, par mille raisons,
Dans tout fait généreux supposant un mystère,
N'estiment que les gens qui marchent terre à terre
Et dont l'intelligence est juste au numéro
De la glace qui fond, chiffre égal à zéro ;
C'est au point, voyez-vous ? que votre femme même
Souffre dans ce moment, du ridicule extrême,
Alors que tout concourt à la faire estimer,
De propos l'accusant de se laisser aimer
D'un certain avocat, et parce que sa tante,
Femme de fort bon goût, et d'une humeur char-
[mante....
(Il s'aperçoit que Dostange ne l'écoute plus.)
(*A part.*) Allons ! je ne pourrai le piquer à ce jeu !
C'est madame Raymond qui l'occupe.... morbleu !

✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦✦

SCÈNE VIII.

LES MÊMES, madame RAYMOND.

Madame RAYMOND.

Ah ! je vous trouve ici fort à propos, Dostange.

VORBEL, *à part, à madame Raymond.*

Bien ! ma présence, à moi, sans doute vous dérange ?
Mais il faut, en secret, que je vous dise un mot.

Madame RAYMOND, *à part, à Vorbel.*

Ah ! pour recommencer ?

VORBEL, *de même.*

Non du tout ! quelque sot !
C'est plutôt pour finir.

Madame RAYMOND, *à Dostange.*

Une importante affaire
Dont les détails, je crois, ne vous toucheraient guère,
M'oblige à vous quitter un moment. S'il vous plaît
De descendre au jardin m'y cueillir un bouquet ?
C'est à peu près le temps qu'il me faudra, je pense,
Afin de terminer ici ma conférence
Avec Monsieur. Pardon si j'agis librement....

DOSTANGE.

Pardon ?... Mais je vous dois un vif remercîment
Pour cette liberté....

SCÈNE IX.

VORBEL, Madame RAYMOND.

VORBEL, *à part.*

Va, fais le bon apôtre !
(Haut.)
Madame, voulez-vous nous jouer l'un par l'autre?
Ou bien désirez-vous, ce qui vaut encor mieux,
Pour un commun rival, nous jouer tous les deux ?

Madame RAYMOND.

Que veut dire, Monsieur, ce singulier langage ?

VORBEL.

Vous ne devinez pas ! mais que j'ai l'avantage
De savoir, à présent, à n'en pouvoir douter,
Qu'un plus heureux que moi sait se faire écouter,
Quand il parle d'amour ; et, ne vous en déplaise,
Que vous traitez les gens un peu trop à votre aise.
Cela veut dire encor que je sais, Dieu merci,
Les faits édifiants qui se passent ici,
Où vous cachez un homme....

Madame RAYMOND.

Ah ! la chose est plaisante !

VORBEL.

Plaisante... selon vous ?... Je la trouve effrayante !
Et je voudrais savoir, ici, par quel moyen
Vous vous justifierez ? Que répondrez-vous ?

Madame RAYMOND.

Rien,
Car vous devenez fou !

VORBEL.

Vous dites vrai, madame :
Tenez, vous me trompez, je le sais, et mon ame
Voudrait, auprès de vous, demeurer dans l'erreur
Pour vous aimer encor ! Par pitié pour ce cœur
Que vous tyrannisez, dites-moi de cet homme
Le nom ? Je veux savoir, enfin, comme il se nomme !

Madame RAYMOND.

On m'a déjà parlé de ces soupçons jaloux ;
Ils sont fort maladroits, Monsieur, entendez-vous ?
Et je n'ai rien à voir en semblable sottise.

VORBEL.

Mais de Dostange, encor, que faut-il que je dise ?
Je le trouve chez vous ; c'est un de vos amis.

Madame RAYMOND

Recevoir un parent ne m'est-il plus permis ?
Dostange est mon cousin.

VORBEL.

Un cousin qui vous aime,
Et vous aime d'amour ; dont le délire extrême
Par aucun sentiment ne se sent arrêté,
Qui d'une trahison se fait sa liberté !
Avouerez-vous, au moins, que cet homme est cou-
[pable
D'un abandon cruel, et qu'il n'est pas capable
De nobles sentimens plus que d'amour, celui
Qui manque au jeune cœur dont il était l'appui ?
Dont la bouche, partout débitant de vains songes,
Des sermens le plus saints fait de hideux mensonges !
Oh ! c'est que je comprends, d'un esprit sérieux,
Le devoir des époux ; c'est un crime à mes yeux,
Que de trahir la foi qui devant Dieu se donne.

Madame RAYMOND.

Allons, vous méritez vraiment qu'on vous pardonne.
Quoique je trouve à dire à vos soupçons jaloux,
Vous venez à l'instant de calmer mon courroux.

VORBEL.

Du tout !.. C'est, s'il vous plaît, moi qui suis en colère.
Moi qui tiens à savoir d'où provient ce mystère ?

Madame RAYMOND.

Vous êtes bien heureux qu'on veuille pardonner.
Voulez-vous, avec nous, tantôt venir dîner,
Et jusques à ce point pousser la complaisance
De faire, d'ici là, trève à la défiance ?

VORBEL.

Et je n'aurai plus lieu d'être jaloux ce soir ?

Madame RAYMOND.

Je veux bien le promettre.

VORBEL.

Attendons pour savoir.
(A part.)
Eh bien ! soit, à tantôt... Afin de tout connaître,
Je serai plus adroit qu'on ne pense, peut-être.
(Haut.)
Puissiez-vous me payer, par un heureux retour,
Tout ce que de soucis me coûte mon amour !
(Il sort.)

Madame RAYMOND.

Il est original, mais il est bon ; en somme,
On ne saurait nier que c'est un honnête homme.

SCÈNE X.

Madame RAYMOND, DOSTANGE.

DOSTANGE.

Enfin, vous êtes seule, et je puis vous offrir
Ces fleurs que, tout joyeux, j'aurais été cueillir
Sur des rocs escarpés, aux bords de quelque abîme,
Où, de mille dangers pouvant être victime,
Je vous aurais prouvé, pour qu'ils soient satisfaits
Ce que me sont, à moi, vos plus légers souhaits.

Madame RAYMOND.

Que vous êtes enfant ! Voyons.... parlons de choses
Plus graves, s'il vous plaît ?

DOSTANGE, *montrant son bouquet.*

Que ces touffes de roses
Seraient bien au milieu de vos jolis cheveux !

Madame RAYMOND.

Mais écoutez-moi donc, Dostange, je le veux !

DOSTANGE.

Vous écouter ! oh ! c'est du bonheur pour mon ame !
Car, vous ne savez pas que votre voix, Madame,
Laisse de ses accens le charme séducteur
Dans un écho lointain, que j'écoute du cœur,
Et qui, lorsque pour moi votre bouche est muette,
Pendant long-temps encor mot-à-mot me répète
Tout ce que j'entendis, tout.... Mais, vous le voulez,
Et j'écoute, Madame. Oh ! Madame, parlez !

Madame RAYMOND.

Pour un autre moment laissez cette folie.
Votre femme, Dostange....

DOSTANGE.

Oh ! je vous en supplie,
Ne me contraignez pas à me ressouvenir
Près de vous....

Madame RAYMOND.

Mais où donc en voulez-vous venir ?
Serait-ce à me parler d'un amour qui m'offense,
Que je croyais guéri ?...

DOSTANGE.

Malgré votre défense,
Malgré moi qui voulais vous oublier, eh bien !
Mes résolutions n'ont pu rien changer.... rien !
Dans un cœur où grandit chaque jour davantage
Un amour...

Madame RAYMOND.

Qui pour moi, Monsieur, est un outrage ;
Qui vous eût, pour toujours, retenu loin de moi
Si je n'avais pas cru devoir ajouter foi
A votre changement ; si, sentant dans mon ame
La plus vive amitié pour une jeune femme
Qui souffre loin de vous d'un coupable abandon,
Je ne vous avais cru digne de son pardon ;
Car il ne m'est jamais venu dans la pensée
Qu'elle fût, seulement, d'une faute accusée.

DOSTANGE.

Elle coupable ! oh ! non, non, Madame, jamais !
C'est moi seul qui le suis; moi-même je me hais
Quand je me sens trahir la foi que j'ai promise ;
Lorsque je me souviens comme elle était soumise,
Quand je songe à sa joie, à nos premiers amours
Qui devaient, pension-snous, durer de si longs jours,
Je me maudis ! Pourtant je la délaisse encore.
Je l'aimai, mais c'est vous, vous seule que j'adore !
Je ne sais pas comment ! je ne sais pas pourquoi!
Je vous adore, enfin, malgré vous, malgré moi !

Madame RAYMOND.

Et je dois, pour répondre à pareille tendresse,
Descendre jusqu'au point d'être votre maîtresse ?
Et, sérieusement, vous l'avez espéré ?

DOSTANGE.

Oh ! non ! non ! votre honneur me fut toujours sacré ;
Mais je gardais encor, Madame, l'espérance
Qu'enfin compâtissante à ma lente souffrance,
Vous me pourriez permettre....

Madame RAYMOND.

Eh bien ?

DOSTANGE.

D'attendre au jour
Où, libre, je pourrais avouer mon amour.

Madame RAYMOND.

Libre ! par une mort ?... Et c'est cette pensée !
C'est donc encor trop peu de l'avoir délaissée !
Quoi ! la mort d'une femme ! Oh ! c'est affreux !

(A part.)

Eh! bien !
Puisqu'il m'a, de lui-même, indiqué ce moyen,
Je le veux essayer ; il est hardi sans doute,
Mais il peut réussir.

(Haut.)

Dans une telle route
Nous sommes engagés, qu'ici je vais finir
Par oublier pourquoi je vous ai fait venir ;
Il s'agit, cependant, d'une affaire importante ;
Mais je suis si troublée, et puis si mécontente,
Que je ne saurais pas en parler comme il faut.
Vous reviendrez ce soir... Je vous verrai tantôt...
N'est-ce pas aujourd'hui jour d'opéra ? Peut-être,
Afin de nous revoir, vous pourrai-je permettre
D'y venir dans ma loge, où nous aurions le temps,
Ensemble de traiter quelques points importants.
Dans une heure venez, je pourrai vous le dire...

DOSTANGE.

A vos ordres toujours vous me verrez souscrire.

SCÈNE XI.

Madame RAYMOND, puis madame DOSTANGE.

Madame RAYMOND, *seule.*

Fort bien ! et maintenant mûrissons mon projet ;
D'en rien craindre je crois que je n'ai pas sujet...

Madame DOSTANGE, *entrant par la porte à gauche.*

Eh quoi ! vous êtes seule ?

Madame RAYMOND, *contrariée.*

Ah ! c'est vous, Albertine,

Madame DOSTANGE.

Est-ce que mon mari n'était pas, ma cousine,
Tout-à-l'heure avec vous dans cet appartement?
J'avais cru... mais c'était à tort apparemment .....

Madame RAYMOND, *à part.*

Oui, c'est un bon moyen pour lui faire comprendre...

Madame DOSTANGE.

C'était pourtant sa voix que je pensais entendre !

Madame RAYMOND, *vivement.*

Vous avez entendu !

Madame DOSTANGE.

Non..... C'est très sourd ici,
Je n'ai pu reconnaître un seul mot.

Madame RAYMOND, *à part.*

Dieu merci !
(*Haut.*)
Votre oreille, il est vrai, ne vous a point trompée;
C'était bien avec lui que j'étais occupée,
Mais.....

Madame DOSTANGE.

Ernest ! c'était lui! que je sens de bonheur !
Il vous parlait de moi, n'est-ce pas?... Dans mon [cœur
Que je voudrais, mon Dieu, que son ame pût lire
Les tendres sentimens que son retour m'inspire !
Peut-être doute-t-il d'obtenir son pardon ?
Mais j'ai bien trop souffert de son long abandon
Pour l'oser chagriner, et je veux que ma joie,
Par les plus doux transports, à ses yeux se déploie!
Il vous a demandé comment j'étais chez vous ?
Avez-vous contre lui paru bien en courroux ?
Dites ?.... De mon côté, il serait bon peut-être
De prendre l'air fâché, pour lui faire connaître,
Au moins, que c'est de lui que provient tout le [tort ?...
Pour se justifier a-t-il fait quelqu'effort ?
Et ne vous a-t-il pas donné la connaissance
De choses... qui pourraient expliquer son absence?
N'a-t-il pas demandé, ma cousine, à me voir ?
Pourquoi n'est-il plus là ?

Madame RAYMOND.

Vous ne pouvez savoir.
Mais je vous apprendrai... J'était fort courroucée...
(*A part.*) Je suis pour lui répondre assez embar- [rassée.
(*Haut.*) Et puis il lui fallait terminer sans retard,
A l'instant, une affaire, et d'un brusque départ,
Qui tout autant que vous vraiment le contrarie,
Quand vous saurez l'objet, vous serez, je parie,
La première, cousine, à l'approuver.
(*Après avoir regardé la coiffure de madame Dostange, où sont des roses.*)
Vraiment,
Mais vous êtes coiffée avec un goût charmant !
Ces roses....

Madame DOSTANGE.

Je ne sais si c'est une faiblesse,
Mais, la première fois que, dans sa douce ivresse,
Il m'a dit qu'il m'aimait, j'avais ce collier d'or
Et ces fleurs, dont je viens de me parer encor,
Afin de rappeler, s'il se peut, dans son ame
De ce jour de bonheur toute la vive flamme.

Madame RAYMOND, *à part.*

Cela, pour mon projet, est bon à retenir.

Madame DOSTANGE.

Sera-t-il, dites-moi, long-temps à revenir ?

Madame RAYMOND.

Je ne suppose pas.

JUSTINE.

Madame, une visite....
Monsieur Vorbel.

Madame RAYMOND, *à madame Dostange.*

Vorbel ! oh ! rentrez au plus vite,
Je vous suis. (*A Justine.*) Toi, pour moi tu vas le [recevoir.
Dis-lui qu'avant dîner je ne saurais le voir....
Que je suis occupée... Enfin... qu'il me dérange.
Fais bien attention lorsque viendra Dostange,
Que je me puisse, ici, trouver seule avec lui.
Et surtout de Vorbel évite-moi l'ennui.
Le voici, soit discrète.

(*Elles sortent à gauche.*)

SCÈNE XII.

JUSTINE, VORBEL.

JUSTINE, *seule.*

Oh ! je sais comment faire
Pour qu'il puisse enrager, tout en sachant me taire.

VORBEL, *entre en courant.*

Seule !... De m'annoncer en ce cas hâte-toi.
(*Très agité, à part.*)
Ah ! madame, il paraît, veut se jouer de moi !
Afin de m'amuser, à dîner on m'invite...
(*A Justine, qui le regarde.*)
Je te dis d'annoncer... (*A part*) Et je n'ai pas plus [vite
Accepté bonnement et cédé, comme un sot,
Aux raisons dont, ma foi, je ne sais plus un mot,
Que, se moquant de moi tout à coup, on arrange
Un nouveau tête-à-tête avec monsieur Dostange !
C'est fort bien combiné ! J'ai vraiment du regret
D'avoir à mon rival arraché ce secret
En le faisant parler plus qu'il n'eût été sage.
Non, je n'aurais pas dû l'arrêter au passage.
Il fallait laisser faire ... Ah ! l'on plaisantera

De ma crédulité !... (*A Justine.*) Qui donc m'annoncera ?
N'as-tu pas entendu ? Faut-il que je répète
Pour la troisième fois ?... (*A part.*) Madame la coquette,
Oh ! je me vengerai !...
(A Justine, toujours immobile.)
Ne peux-tu te presser ?

JUSTINE.

Mais, vous ne dites pas à qui vous annoncer.
Et de vous deviner, moi, je n'ai pas l'adresse.

VORBEL.

A qui ? ne suis-je pas ici chez ta maitresse ?
Et, lorsque je te dis de m'annoncer.... eh bien !

JUSTINE.

Eh bien ! cela, monsieur, ne me désigne rien.

VORBEL.

Mais à qui donc veux-tu qu'ici je me présente,
Car madame Raymond n'a ni mère ni tante.

JUSTINE.

Ne se peut-il donc pas que quelqu'autre parent ?..

VORBEL.

De me faire damner quel caprice te prend ?
C'est madame Raymond que je veux voir ! N'importe
Qu'elle ait amis, parens, ou d'une ou d'autre sorte....

JUSTINE.

Ah ! madame Raymond n'est pas visible.

VORBEL.

Il faut.....

JUSTINE.

Pour lui parler, Monsieur, que vous veniez tantôt.
Le dîner ne sera tout prêt que dans une heure.

VORBEL, *s'asseyant.*

Une heure ! en l'attendant ici donc, je demeure !
Il ne sera pas dit qu'on me fera dîner
Sans s'expliquer, et puis, d'aller me promener,
Que l'on me donnera le conseil salutaire.

JUSTINE.

C'est pourtant à présent ce qu'il vous faudrait faire.
J'ai regret de toujours contrarier ainsi;
Mais madame Raymond attend quelqu'un ici,
Et je sais qu'elle veut que rien ne la dérange
Quand elle y sera seule avec monsieur Dostange.
(*A part.*)
Ciel ! je ne devais pas, moi, lui dire ce nom !
Ah ! bah ! je ne crois pas que madame Raymond
Tienne tant au secret.

VORBEL.

Allons, Dostange encore !
Oh ! mais j'arrêterai ce rival que j'abhorre,
Dans ses projets d'amour. Je n'y saurais tenir,
Je m'éloigne... mais c'est afin de revenir,
Et de revenir prêt à venger une offense
Devant laquelle on croit me trouver sans défense.
Ah ! me faire venir, exprès, pour assister
A son triomphe ! oh non ! nous saurons l'arrêter.
Et celle que j'aimais.... Mais une femme, en somme,
De tous les ennemis que je connais à l'homme,
Est le plus dangereux ; car nous savons, enfin,
Quels serpens avec eux ont un mortel venin,
La science nous dit, entre toutes les plantes,
Celles dont les vertus nous seraient malfaisantes.
Mais la femme, — Justine, écoute bien cela....
Et je le lui dirai quand elle sera là....
Et je te le peux dire, à toi qui la première
M'as tantôt attrapé de la bonne manière : —
La femme, c'est, vois-tu ? ce qu'on rêve de mieux
Pour embellir la terre ou pour peupler les cieux.
Veut-on représenter les archanges fidèles,
On prend un corps de femme, auquel on met deux ailes ;
Sainte religion, patrie et liberté,
De gloire et de vertus sublime trinité,
Eh bien ! pour les pouvoir présenter à nos ames
Dans toutes leurs beautés, on a choisi trois femmes.
Veut-on dépeindre encor les étoiles des cieux,
Ou l'éclat que les fleurs étalent à nos yeux,
Le parfum qu'en passant près d'elles on respire,
Ou bien le chant d'amour que le printemps soupire,
Mais d'une femme alors on rappelle la voix,
L'air qui dans ses cheveux vient passer une fois,
Les suaves couleurs d'un front de jeune fille,
Et, dans son frais regard, tout l'éclat qui scintille;
Enfin, il semblerait que, de chaque ornement
Que le monde a de Dieu reçu profusément,
Afin de se pouvoir admirer, la nature,
Dans la femme a voulu faire la miniature.

JUSTINE, *ironiquement.*

Et cela, n'est-ce pas ? c'est une trahison
Dont les hommes devraient nous demander raison.

VORBEL.

C'en est une vraiment ; car, sur ma foi, ces grâces
Qui nous attirent tous, nous autres, sur leurs traces,
Sont, à n'en pas douter....
(*On entend du bruit à droite.*)

JUSTINE.

Monsieur, retirez-vous,
Car il ne faudrait pas montrer votre courroux
Devant un étranger.... On vient...

VORBEL, *qui va pour sortir par le fond à droite.*

Je me retire.
Dostange, vous saurez si de moi l'on peut rire !

JUSTINE, *l'arrêtant, et lui montrant l'autre porte du fond à gauche.*

Non, prenez, s'il vous plaît, l'escalier que voici.

VORBEL, *montrant la porte à droite.*

Bon, je remonterai bientôt par celui-ci.

JUSTINE, *seule.*

Il était temps vraiment...
(*A Dostange.*)
Ah ! Monsieur, je m'empresse
D'aller, suivant son ordre, avertir ma maîtresse.
(*Elle sort à gauche.*)

SCÈNE XIII.

DOSTANGE.

Je puis donc espérer que l'on m'écoutera.
Ce rendez-vous, promis ce soir à l'opéra,
N'est pas de ces faveurs qu'aucune femme donne
A des gens dont on doit mépriser la personne.
Son courroux, un moment, avait su m'effrayer,
Mais ma raison bientôt me le fit oublier,
Et la joie dans mon cœur a remplacé la crainte,
A ce point que, dût-on m'en faire quelque plainte,
Je n'ai pu m'empêcher de dire mon bonheur.
On vient! oh! qu'ardemment je sens battre mon cœur!

SCÈNE XIV.

Madame RAYMOND, DOSTANGE.

Madame RAYMOND, *ayant une coiffure pareille à celle de madame Dostange.*

Grand merci de ne point vous être fait attendre,
Car peut-être avous-nous beaucoup à vous apprendre.

DOSTANGE.

Me faire attendre, moi ! lorsque j'avais l'espoir
En revenant ici, Madame, de vous voir.
Vous ne savez donc pas de quelle impatience
Je me sens tourmenté loin de votre présence !

Madame RAYMOND.

J'y veux croire... Pourtant, Dostange, écoutez-moi,
Votre cœur n'a-t-il pas supposé, sur la foi
De gens ayant trouvé quelque bizarrerie
Dans ma façon d'agir, dans mes goûts, dans ma vie,
Que l'amour près de moi pourrait n'être qu'un jeu,
Qui ne nous engageât tous les deux que fort peu ?..
(*Dostange fait un mouvement.*)
Vous répondrez plus tard. Me trouvant soucieuse
Et souvent, je le sais, l'humeur capricieuse
Sans raisons, vous aurez, et d'après cette humeur,
Peut-être mal jugé mon esprit et mon cœur;
Oh ! s'il en est ainsi, descendez dans votre ame,
Et laissez en repos le bonheur d'une femme.
Tout votre tort sera d'avoir pu partager
L'empressement cruel qu'on met à nous juger;
Le monde qui, pour lui, ne veut pas de mystère,
A bientôt décidé qu'une femme est légère;
Mais, s'il lui faut montrer un front calme et serein,
Lorsqu'un chagrin profond lui déchire le sein,
Est-il donc étonnant que, sans qu'on la comprenne,
Cette femme, souvent, tout-à-coup se surprenne,
En cachant ses pensers, à ne pas trop savoir
Ce qu'il faut que tout haut elle semble vouloir ?
Et chacun dit alors : c'est un esprit bizarre
Qui, toujours inquiet, incessamment s'égare,
Pour qui le changement est tout seul plein d'appas.
Il serait bon, pourtant, de ne le croire pas.
Ne compromettez point, c'est moi qui vous en prie,
Un heureux avenir pour une étourderie.
Oubliez-moi, Dostange, il le faut.... Cette fois,
Ecoutez la raison qui parle par ma voix.

DOSTANGE.

Madame, de cela je n'ai su rien entendre,
Rien sinon qu'il vous faut un amour pur et tendre,
Que vous le méritez. Eh bien ! à vos genoux,
Quand je l'offre, toujours le repousserez-vous ?
Verrez-vous sans pitié l'homme qui vous adore.

Madame RAYMOND, *à part.*

Allons, mon projet seul peut réussir encore,
Voyons si nous pourrons, excitant sa douleur,
De nouveau, pour sa femme, éveiller dans son cœur
Ses premiers sentimens ; frappons un coup terrible ;
Et, pour le mieux blesser, montrons-nous insensible.
(*Haut.*)
Eh bien ! puisqu'il le faut, à partir de ce jour,
Je n'imposerai plus silence à votre amour.
De me rendre si tôt j'ai quelque tort, peut-être,
Mais vous m'avez déjà si souvent fait connaître
Combien vous souffriez, que vraiment il m'est doux
De vous pouvoir, enfin, écouter sans courroux.

DOSTANGE.

Merveilleux changement !

Madame RAYMOND.

L'auteur de la merveille
Est un billet venu ce matin de Marseille,
Scellé, vous le voyez, avec un cachet noir,
(*Elle lui montre une lettre.*)
Qu'un ami m'apporta.

DOSTANGE.

Mais ne puis-je savoir
Quel est le talisman que ce billet apporte ?

Madame RAYMOND, *avec une froideur jouée.*

C'est, Dostange, l'avis que votre femme est morte.

DOSTANGE, *avec effroi.*

Morte !

Madame RAYMOND, *toujours le même jeu.*

Et comme, à Paris, nul ne s'en doutera,
Vous viendrez avec moi ce soir à l'opéra.

Demain vous l'apprendrez directement, je pense ;
Alors, il vous faudra conduire avec prudence ;
Vous ferez, n'est-ce pas, les choses comme il faut?
Nous aurons le loisir d'en reparler tantôt.
Je ne veux pas d'abord empêcher que votre ame,
Libre enfin, devant moi laisse éclater sa flamme ;
Soulagez votre cœur, Dostange : vous m'aimez !
Eh bien ! ce sentiment, lorsque vous l'exprimez,
Me trouble malgré moi, moi qui me croyais forte,
Je tremble comme vous....

DOSTANGE.

Mon Dieu, ma femme est morte !

Madame RAYMOND.

Nul ne le sait encore, et nous avons le tems
D'employer, tout ce jour, de bien heureux instans;
Car l'heure de la poste, à ce qu'on m'a su dire,
Etait passée alors que l'on put vous écrire.
Donc, la nouvelle ici ne sera que demain.

DOSTANGE.

Mais, moi, je la connais, Madame, et cette main,
Qui devait la servir et lui fut infidèle....
N'ira pas applaudir bien froidement cruelle,
A de frivoles jeux, en un pareil moment....
Mais vous ne m'avez pas dit encore comment
La mort l'avait frappée?

Madame RAYMOND.

On n'a su me le dire....
Et je ne tenais pas beaucoup à m'en instruire...
De son sort malheureux, sans doute, j'eus pitié;
Aussi n'ai-je jamais trahi son amitié.
Mais faut-il qu'au moment où j'attends votre hom-
Ma rivale entre nous élève son image ! [mage,
Car c'était... ma rivale, enfin, et ce trépas...
Vous comprendrez je crois qu'il ne me touche pas.

DOSTANGE.

Oh ! mon Dieu, redonnez du calme à ma pensée !
De l'air pour soulager ma poitrine oppressée !
Il ne vous touche pas ! mais il me touche, moi !
Mais mon cœur est glacé de surprise et d'effroi....
Oui, d'effroi ! Je me fais épouvante à moi-même !

Madame RAYMOND.

Ai-je bien entendu ? c'est un homme qui m'aime!..
Oh ! mais écoutez-moi, Dostange, savez-vous
Que mon cœur est trop fier pour n'être pas jaloux?
J'étais, me disiez-vous, la seule et la première
Qui savait captiver votre ame tout entière,
La seule ayant pour vous d'adorables appas.
Mais vous avez fait mal, si cela n'était pas
Lorsque vous l'avez dit !... C'était mal ! car nous
[autres,
Lorsque nous vous aimons, nous sommes toutes
[vôtres.
Lorsque nous vous aimons, nous cherchons dans
[vos yeux
S'il faut que nos regards soient tristes ou joyeux ;
Nous nous faisons l'esclave, et nous donnons un
[maître
D'autant plus absolu qu'il l'est sans le paraître,
Que nous refuserions tout aide, tout appui
Qui pourrait nous servir, et ne serait pas lui ;
Et lorsque, n'écoutant qu'un dévouement extrême,
Nous ne sommes plus rien sans l'homme qui nous
Il nous rejetterait, en venant nous trahir, [aime,
Dans un isolement à nous faire mourir,
Sans que cela soit mal !

DOSTANGE, *abattu.*

Elle est morte ! elle est morte !

Madame RAYMOND.

Votre cœur pour une autre est ému de la sorte !
En vérité, Monsieur, j'ai besoin de savoir
Jusqu'à quel point sur vous je garde du pouvoir.
Afin de commencer, souffrez que je réclame
Qu'il ne soit plus ici parlé de votre femme.

DOSTANGE.

Qu'il ne soit plus parlé de ma femme ! vraiment,
C'est une tyrannie étrange ; en ce moment
Un désordre soudain a troublé ma pensée!
Et vous pourriez déjà vous montrer offensée
Parce que, devant vous, je prends quelque souci
D'un malheur qu'à l'instant vous m'apprenez ici ?
Oh ! mais, vous le disiez tout-à-l'heure vous-même,
Madame, que trahir la femme qui vous aime,
C'est la tuer, eh bien ! c'est cela que j'ai fait
Sans raison, sans excuse ! Et, l'esprit satisfait
Je pourrais, tout-à-coup, dans mon étourderie,
Ne parler près de vous que de galanterie !....
Moi qui lui fis, hélas! de si cruels chagrins,
Insensé que lassaient des jours purs et sereins;
Et de qui l'abandon funeste et trop coupable
A sans doute causé cette fin déporable !
Ah ! si vous l'aviez vue, alors que, chaque soir...
(Il s'arrête, en voyant la coiffure de madame Raymond.)
Ces roses vous vont mal.. et me font mal à voir!..
C'était là, là, toujours sa plus riche parure....
Mais ses yeux étaient doux, mais sa bouche était
[pure !
Mais son cœur n'eût jamais profité d'un trépas!
Mais, je l'aimais... et vous... je ne vous aime pas...
Je ne vous aime pas ! non, c'était du delire
Ce que j'ai pu vouloir, ce que j'ai pu vous dire.—
Qu'il ne soit plus parlé de ma femme entre nous,
Car de son souvenir votre cœur est jaloux ?
Oh ! vous avez raison, auprès de vous, Madame,
Qui ne soupçonnez pas que, dans le fond de l'ame,
Je souffre en ce moment une horrible douleur ;
Ce souvenir viendrait rappeler mon malheur,
Il me ferait trop voir, hélas ! la différence

De son pur dévouement à tant d'indifférence.
Pourquoi donc insister ? vos soins sont superflus.
Je pense comme vous, oui, moi, je ne veux plus
Devant vous dire un mot, un seul qui la rappelle !
Oui.... par obéissance, et par amour pour elle,
Qu'il ne soit plus parlé de ma femme entre nous....
Car je ne voudrais pas la pleurer devant vous !

Madame RAYMOND, *à part.*

Merci, Monsieur, merci pour ma pauvre cousine.

DOSTANGE.

Je ne la verrai plus, mon Dieu ! mon Albertine,
Je ne la verrai plus !.... oh ! je me sens faiblir,
Et pourtant à l'instant je veux, je veux partir !
Il le faut ! pour calmer le mal qui me dévore,
Albertine ! oh ! mon Dieu, je veux te voir encore !
(Il va pour s'éloigner.)

SCÈNE XV.

Madame DOSTANGE, Madame RAYMOND, DOSTANGE.

Madame DOSTANGE, *entrant par la porte à gauche.*

Vous avez appelé, ma cousine, je croi ?

DOSTANGE, *se précipitant vers sa femme.*

Quel mystère!.. ma femme... Albertine... c'est toi...
C'est toi ! je ne suis pas le jouet d'un vain songe ?
C'était donc tout-à-l'heure un horrible mensonge ?
Dans mes bras... dans mes bras je te tiens... sur mon [cœur.
Oh ! je te veux garder... (*A madame Raymond.*) Quelle fatale erreur
A donc pu vous tromper ? d'où provenait, Madame,
Cette nouvelle étrange?... Albertine... ma femme...
Je ne te quitte plus, oh ! jamais, non, jamais !

Madame DOSTANGE

Ah ! je le savais bien, Ernest, que tu m'aimais !

DOSTANGE, *à Madame Raymond.*

Mais qui donc écrivait ?...

Madame RAYMOND, *à Dostange.*

Taisez-vous... (*Haut.*) Sa présence
Trop prompte, me privant de la reconnaissance
Que j'avais arrangée, il faudra, s'il vous plaît,
Trouver bon que je garde un silence complet;
N'êtes-vous pas heureux tous les deux; eh bien! faites
Comme si vous saviez par quel moyen vous l'êtes,
N'allez pas, en cherchant et comment et pourquoi,
Vous rappeler des torts...

Madame DOSTANGE, *à Dostange.*

Oh ! c'est vrai; près de toi
Je veux tout oublier, tout, tant je suis contente.

Madame RAYMOND.

Que le coupable, ici, se taise et se repente.

DOSTANGE.

Silence et repentir.... oui ! vous avez raison.
(A sa femme.)
Et c'est à tes genoux que je veux mon pardon !

SCÈNE XVI ET DERNIÈRE.

LES MÊMES, VORBEL, JUSTINE.

VORBEL, *à Justine qui le veut arrêter.*

Au diable ! je te dis qu'il faut que je la voie !
(Il voit Dostange aux genoux de sa femme, et croit qu'il est à ceux de madame Raymond.)
Ah ! cela, sur l'honneur, met le comble à ma joie,
Et je m'en vais pouvoir donner une leçon....

Madame RAYMOND.

Chez moi, monsieur Vorbel agit bien sans façon ?

VORBEL, *s'apercevant de son erreur.*

Ciel ! qu'ai-je vu ?... — Mais... sans cérémonie
Je venais pour dîner... Ma course était finie.
Une affaire, un peu loin, que j'avais... par hasard...
Et comme je croyais être fort en retard
Je courais brusquement; cette fille est fort prompte;
Je ne sais trop, alors, comment j'ai fait mon compte.
Madame, vous daignez sans doute pardonner ?...
(A part, à Justine.)
Ah ça, mais, ce matin, ce fameux déjeûner ?...

JUSTINE, *montrant Madame Dostange.*

Il était pour madame.

VORBEL, *à part à Justine.*

Et tu n'avais à dire
Pour me tranquilliser, qu'un mot.... tu voulais rire
A mes dépens plutôt, et tu n'as pas ici
Mal employé ton tems, car je fus, Dieu merci,
Ridicule à souhait ... Maintenant ta maitresse
Va rompre, j'en suis sûr, grace à ma maladresse...

Madame RAYMOND.

Contre vous j'ai le droit d'exercer mon courroux
Vous êtes curieux, et vous êtes jaloux...

VORBEL.

Madame, permettez; je ne peux sans scrupule
Vous laisser présumer qu'un rôle ridicule
Une seconde fois me pourrait convenir.
Or, depuis ce matin, si j'ai bon souvenir,
Je me le suis montré de la belle manière.
C'est la première fois, mais c'est bien la dernière.
D'après ce qu'avec vous ici m'ont rapporté
Ma jalousie avec ma curiosité,
Vous comprendrez, je crois, que je les abandonne...

Et que si vous vouliez....

Madame RAYMOND.

Allons, je vous pardonne.
Je consens à vous voir un cœur jaloux.

VORBEL.

Vraiment!

Madame RAYMOND.

Oui, pourvu que lui seul souffre de son tourment.
Je crois que, pour dîner, il est temps qu'on s'apprête,
(A Dostange et à sa femme.)
Et comme je prétends partager cette fête
Lorsqu'à chacun de vous je rends un cœur chéri
Au dessert je vous veux présenter mon mari,
(Montrant Vorbel.)
Qui peut-être m'en veut quelque peu, j'imagine.

VORBEL, *transporté.*

Tantôt, pensant à vous, je disais à Justine :
Une femme! mais c'est ce qu'on trouve de mieux
Pour embellir la terre, et pour peupler les cieux!

BIBLIOGRAPHIE.

NOUVELLES HEURES DE REPOS D'UN OUVRIER, par Théodore LEBRETON. — Beau volume grand in-8°, 1841; Nicétas Periaux, éditeur.

Il n'est pas un seul d'entre nos lecteurs qui ne connaisse déjà Théodore Lebreton, par son nom et par ses œuvres; qui n'ait lu, relu, admiré les belles compositions dont il a enrichi cette *Revue;* qui ne soit dans le secret de la destinée si humble et si glorieuse du poète ouvrier; et qui ne puisse dire avec nous si ce sont les préoccupations de la critique littéraire qui s'emparent de l'esprit et atteignent l'ame en présence de cette destinée, de ces œuvres et de ce nom!

Bien loin de là, au contraire; la critique littéraire semble s'être écartée, d'abord, de Théodore Lebreton, avec un singulier respect. Qu'y avait-il à faire, en effet, pour ce beau talent qui s'ignorait lui-même, et qui naîssait, comme par un miracle de Dieu, au fond d'un abîme d'obscurité et de douleurs où rien n'aurait dû le féconder? Il fallait attendre que l'œuvre fût accomplie; la préconiser à l'avance, c'eût été s'exposer, peut-être, à passer pour un faux prophète; vouloir la juger quand elle était imparfaite encore, c'eût été de l'injustice, presque du sacrilége.

Aussi, quand le jour est enfin arrivé pour notre poète de se trouver face à face avec le public, pour rallier les sympathies, pour commander l'attention, dans un temps où il est si difficile d'imposer silence autour de soi, on s'est contenté de nous raconter la vie du modeste ouvrier, de nous dire ce que le faix du travailleur pesait sur la pensée du poète. Des plumes amies se sont chargées de cette tâche; elles l'ont accomplie éloquemment, c'est-à-dire avec intelligence et vérité. L'émotion du public a pu leur prouver qu'elles avaient été comprises. Ces bonnes dispositions ont germé au milieu de la foule; des sympathies ferventes se sont éveillées en faveur de Théodore Lebreton; l'accueil empressé fait a son nouveau volume de poésie en est un témoignage. C'est beaucoup déjà!

Oui, c'est beaucoup que cette sympathie généreuse qui vole au-devant de vos douleurs, qui réhabilite vos misères, qui vous électrise de ses transports; c'est beaucoup pour l'homme, est-ce assez pour le poète? La soif du cœur peut en être satisfaite; mais le vœu du génie est-

il rempli? Non, sans doute : il faudrait davantage encore. Théodore Lebreton est connu, compris, admiré peut-être, mais il n'est pas jugé! Sa renommée est encore dans les limbes, entre l'ombre et la lumière! A quoi doit-il prétendre? Où doit-il s'arrêter? On ne lui a encore assigné ni sa place ni son rang! Ses titres de gloire ont été portés au grand jour de la publicité, mais ils n'ont pas été révisés et scellés par un de ces noms fameux qui ont force et autorité de loi dans le domaine de la critique.

Pourtant, il y a dans Théodore Lebreton autre chose qu'un phénomène littéraire; il y a, abstraction faite de toutes les circonstances qui peuvent le rehausser, un talent plein de puissance et d'éclat, qui veut être apprécié pour lui-même, et jugé en dehors de tout ce qui n'est pas lui; un talent qui pourrait, nous n'en doutons pas, servir de base à une belle renommée de poète, si, en dehors d'un certain centre, ce n'était pas quelque chose de si difficile à fonder qu'une réputation littéraire.

En offrant à Théodore Lebreton l'appui de notre critique, nous faisons peu de chose pour lui; notre voix n'a pas assez de retentissement pour proclamer son nom, notre main n'a pas assez d'autorité pour lui marquer sa route. Dans l'appréciation que nous voulons faire de son œuvre, nous ne pouvons lui offrir que l'expression d'un sentiment individuel. Seulement, notre opinion est donnée avec conscience et bonne foi, dans toute sa sincérité et son indépendance. Notre avis ne ressemblera peut-être pas à celui d'autrui; celui d'autrui est peut-être absolument différent du nôtre. Que Théodore Lebreton sache résister à ces flatteuses incitations, à ces aiguillons bienveillans qui prétendent le diriger vers des tendances souvent opposées; qu'il écoute, qu'il attende, et qu'il laisse à son admirable instinct de poète le soin de décider.

Nous pourrions retourner en arrière, et consulter les œuvres précédentes de Théodore Lebreton, pour juger l'ensemble de son talent; mais le dernier volume qu'il vient de publier nous dispense de cette tâche. A l'enchaînement, à l'harmonie des différentes parties de ce livre, au ton égal et soutenu de l'inspiration, il est facile de reconnaître une œuvre complète et parvenue à sa maturité. Sans faire tort au reste, on peut la détacher de tout ce qui a précédé, parce qu'elle n'en releve que par un progrès décisif.

Si nous disons que Théodore Lebreton est, par vocation, un poète populaire, il nous semble que nous aurons donné la meilleure définition possible de son genre de mérite et de la portée de son talent. Ce n'est

pas parce qu'il est né dans les rangs du peuple ; parce qu'il a gagné laborieusement son pain à la sueur de son front ; parce que chez lui l'inspiration a devancé la science ; ni même parce qu'il s'est fait l'apôtre des misères et des douleurs de ses frères, que nous donnons à Théodore Lebreton ce titre de *poète populaire*. C'est parce qu'il a, dans les dispositions innées de son talent, tout ce qu'il faut pour se faire comprendre de la multitude, pour électriser les masses, plutôt que pour pénétrer dans le secret d'un sentiment individuel. Théodore Lebreton est poète populaire par les qualités de son style, par la façon d'envisager un sujet quel qu'il soit, par la tendance de ses pensées, par l'élan naturel et invincible de son inspiration. Dans toute autre position sociale que celle où il est placé, pour ne pas fausser sa vocation, il eût fallu que Théodore Lebreton se frayât, en poésie, une route analogue à celle qu'il a suivie jusqu'à ce jour. Si tout en lui se montre en harmonie, la destinée de l'homme et l'élan du poète ; c'est que rien ne lui a fait défaut pour se compléter, pas même le malheur ! Au reste, le secours d'une analogie fera mieux comprendre encore le sens que nous attachons à notre qualification : Théodore Lebreton, disons-nous, est *poète populaire*, comme Casimir Delavigne l'a été dans ses Messéniennes, Béranger dans ses immortelles chansons, comme, dans ses odes, Victor Hugo a tenté de l'être.

Qu'on ne se méprenne pas, nous ne faisons point ici de comparaison de talent : nous établissons une catégorie. Ce n'est pas à nous, répétons-le encore, qu'il appartient d'appeler Théodore Lebreton à la place qui lui est due ; et nous ne voudrions pas qu'on pût imputer en reproche à sa modestie, même l'expression franche de notre enthousiasme.

Essayons, d'abord, de juger Théodore Lebreton par les qualités de son style. Le style, c'est l'homme, répète-t-on souvent. Cette proposition est vraie, au moins relativement à un être bien organisé, c'est-à-dire à celui dont les organes sont assez malléables, assez flexibles, assez souples pour obéir sans résistance à l'impulsion de la pensée. Chez Théodore Lebreton, le style est, tout à la fois, simple et majestueux, calme mais énergique ; il a de ces traits pénétrans et sublimes qui provoquent l'émotion, excitent les transports, et avec lesquels on arrache des applaudissemens ou des larmes. Avec cette voix-là, aussi, on peut parler de haut ; son accent n'a que des modulations limpides où la penséese traduit pure, éclatante, comme dans le plus transparent miroir ;

l'image s'y reflète à grands traits avec cette correction suave et imposante que rappelle la sculpture antique.

Lisez, par exemple, ce portrait de *la Bienfaisance* ;

Qu'il était beau, cet ange! Il portait sur sa face
Une sérénité que nul chagrin n'efface;
Le doux son de sa voix allait trouver le cœur;
Alors qu'il écoutait le pauvre et sa prière,
Une larme roulait autour de sa paupière;
De la pitié, ses yeux reflétaient la douceur.
Marchant à ses côtés, pour soutenir son zèle,
La sainte Charité, sa compagne fidèle,
D'un céleste flambeau l'éclairait en chemin;
Et puis elle guidait sa marche diligente,
Dans le triste foyer de la veuve indigente,
Vers la crèche où pleurait le petit orphelin.

Tantôt, le souffle de notre poète est puissant et vigoureux; il s'enfle dans la strophe, il s'élargit dans le dithyrambe, pour faire vibrer avec énergie toutes ces notes sonores qui doivent réveiller les oreilles de la foule.

Dans sa plainte, sans amertume,
Il répondrait, le pauvre: « Ah! laissez s'exhaler
« Le souffle harmonieux d'un cœur qui se consume;
« Laissez, par des accords, l'ame se consoler!
« Pourquoi, sous la douleur, briser les seules armes
« Qui combattent l'adversité?
« Pourquoi, sous la paupière, arrêter tant de larmes?
« Le sanglot du malheur veut de la liberté.... »

Et ailleurs:

L'enthousiasme au sein, marchez, homme d'élite,
Poètes généreux, sortis de tous les rangs;
D'un plus vaste horizon franchissez la limite,
Et de l'immensité devenez conquérans.
Marchez, entraînés par la gloire:
Plus le péril est grand, plus grande est la victoire;
Plus le triomphe est mérité!
Les yeux sur l'avenir, redoublez de courage;
Pour récompense, un jour, les peuples d'un autre âge
Voueront votre mémoire à l'immortalité!

Nous avons dit que nous reconnaissions, en Théodore Lebreton, la vocation du poète populaire, non seulement aux qualités de son style,

mais à sa manière d'envisager un sujet quel qu'il soit. Remarquez, en effet, que ce qui attire particulièrement Théodore Lebreton, c'est le sévère et le grandiose. Il tend toujours à généraliser son sujet, et il le prend par le côté le plus élevé, de manière à dominer le regard. Il ne sait point aller à la découverte des petites choses pour en tirer de petits raffinemens, quelque brillans qu'ils puissent être; mais il se complaît à idéaliser tout ce qui porte en soi un cachet de grandeur, même quand cette grandeur est défigurée ou enveloppée d'obscurité. Il semble, en un mot, qu'il faille toujours un piédestal à sa pensée; et, lorsque le sujet se refuse absolument à cette élévation, on voit tous les traits harmonieux du langage de notre poète s'éparpiller au hasard et mourir sans éclat, comme ces étoiles filantes qui s'éteignent tout-à-coup, en traversant l'atmosphère. Cette observation n'a de vérité que pour de bien rares pièces de ce dernier volume; mais nous nous sommes crue obligée de l'énoncer, parce qu'elle peut avoir au moins le mérite d'un avertissement.

Nous savons que, dans le genre léger et gracieux, on trouvera à louer, dans le livre de Théodore Lebreton, une jolie pièce intitulée *le Bluet;* mais une pièce de vers ne constitue pas la matière d un ouvrage de poésie; encore celle dont il est question ici n'atteint-elle pas au mérite suprême du genre. Et puis, quand il serait vrai que Théodore Lebreton pourrait prétendre à des succès si différens, pourquoi échangerait-il une vocation supérieure contre une autre moins relevée, lorsqu'il a prouvé qu'il pouvait dignement remplir la première?

Ainsi, qu'on ne nous accuse pas de vouloir circonscrire Théodore Lebreton dans des sujets rebelles à la poésie. Tout se méthamorphose à la voix du véritable poète. Ouvrez le livre de Théodore Lebreton, et lisez *la Bienfaisance*, *l'Enfant du Pauvre*, *au Malheur*, *la Mort d'une Jeune Fille*, *Travail et Poésie*, *le Printemps*, *la Voix du Peuple*, et dites, après avoir lu, ce que c'est que le poétique, ce que c'est que l'idéal, si tout ceci n'en est pas.

On pourrait insinuer encore qu'en nous efforçant de diriger le talent de Théodore Lebreton, particulièrement vers les sujets d'un intérêt général et populaire, nous cherchons à lui imprimer une direction dangereuse. Ah! loin de nous la pensée de jeter en gage à de sanglantes discordes le repos et le bonheur de cet homme, pour lequel nous professons tant d'estime et d'admiration. Si nous voulons que Théodore Lebreton demeure l'organe intelligent des vœux et des souffrances du peuple, c'est

parce que nous reconnaissons en lui le caractère de l'apôtre plutôt que celui du tribun ; c'est parce que nous sentons que sa philosophie est de celles qui peuvent enseigner sans soulever de troubles, et qui savent dévoiler nos misères sociales, sans en provoquer la vengeance. Qu'on se rassure ; Théodore Lebreton restera fidèle, nous n'en doutons pas, au caractère religieux de la mission qu'il s'est choisie. Quant à ceux qui conserveraient encore, malgré le témoignage du passé, des défiances inexplicables, des craintes sans fondement, entraînons leur adhésion en leur répétant ce beau vers, auquel tous les cœurs doivent faire écho après la lecture du livre de notre poète :

Le sanglot du malheur veut de la liberté!...

AMÉLIE B. (Rouen.)

NOUVELLES PUBLICATIONS.

UTILITÉ DES CONNAISSANCES ÉLÉMENTAIRES. Dialogue en forme de comédie, à l'usage des écoles primaires des deux sèxes, récité à la distribution des prix de l'école communale d'Illeville, le 25 juillet 1841; par madame Philippe Lemaître. — In-8° de 20 pages. — Rouen, N. Periaux.

DE LA FORMATION et des premiers actes de l'Assemblée administrative du département de l'Eure; par M. Lorin, archiviste. — 1841, in-8° de 78 pages. — Evreux, Jules Ancelle.

DE LA QUESTION COLONIALE en 1842. — Les colonies françaises et le sucre de betterave ; par M. Ad. Gueroult, auteur des Lettres sur l'Espagne. — 1842, in-8° de 136 pages. — Paris, Ch. Gosselin. — A Rouen, chez Ed. Frère et Lebrument, libraires, quai de Paris.

CHRONIQUE.

CONCERTS HISTORIQUES.

Il n'y a pas d'époque qui présente, plus que la nôtre, l'art musical répandu dans toutes les classes, entouré de toutes les sympathies, cultivé par toutes les intelligences.

Cet art, que ses heureux effets rendent l'objet de tant de prédilection, et qui est devenu une des branches essentielles de l'éducation, n'en est pas moins incompris et méconnu par la plus grande partie de ceux même qui s'y livrent avec le plus d'ardeur. — C'est que, trop sérieux pour les uns, trop futile pour les autres, il est par tous, et, pour ces deux raisons contraires, réduit à une étude légère et superficielle. De là tant d'erreurs propagées, tant de faux jugemens portés sans conséquence, tant de préjugés accrédités, source malheureuse et inépuisable des hérésies artistiques, qui, de nos jours encore, entravent la marche de la science, et étouffent trop souvent les élans impuissans de tant d'artistes, luttant avec courage, mais sans succès, contre l'injustice et l'indifférence. Comment, en effet, comprendre l'état actuel de la musique, comment avoir un jugement sain sur ses produits, comment se faire une idée juste des progrès qu'elle a faits et de ceux qu'elle doit faire encore, comment, en un mot, apprécier son présent et calculer son avenir, si l'on n'a pas jeté les yeux en arrière sur les différentes époques de l'histoire de cet art, pour le suivre, depuis son origine, dans toutes les phases de sa formation primitive, de sa régénération, de toutes ses vicissitudes progressives, de ses nombreuses transformations; enfin, dans tous les travaux des artistes célèbres, dont les efforts, depuis le huitième siècle, n'ont cessé d'être dirigés vers l'accomplissement de cette immense conception qui se résume, de nos jours, dans les œuvres de Beethowen, Weber, Rossini et Meyerbeer?

Pour une certaine classe d'individus, le but frivole qu'on assigne ordinairement à la musique comme art d'agrément, les moyens irraisonnés que l'on emploie pour l'étudier et l'apprendre, sont les causes évidentes du peu de connaissance que l'on a généralement de sa nature, de ses ressources et de son influence.

Pour d'autres personnes, plus curieuses d'approfondir un art auquel elles ont consacré de longues et de constantes études, un obstacle insurmontable se présente et vient les arrêter dans leur désir de s'instruire. En effet, si ces amateurs zélés, armés de courage et de patience, veulent se livrer à des recherches sérieuses sur l'histoire de la musique, s'ils veulent consulter les documens qui nous restent, documens fort difficiles à se procurer et fort rares même dans nos bibliothèques publiques, ils sont bientôt rebutés par le texte indéchiffrable des manuscrits du moyen-âge, par la notation devenue inintelligible des anciennes partitions ou des pièces instrumentales, et par la profonde obscurité des traités théoriques et pratiques de ces époques reculées. On ne peut aborder de pareilles études qu'à l'aide d'un travail spécial, dont une persévérance à toute épreuve peut seule surmonter l'énorme difficulté.

Si ces véritables amis de l'art, découragés d'abord dans la recherche d'une instruction qu'ils voulaient puiser à la source même, cherchent dans notre littérature un ouvrage consciencieux, lucide et complet, dans lequel ils puissent acquérir, plus facilement, les connaissances qu'ils désirent posséder, à peine trouveront-ils quelques volumes écrits avec talent sans doute, mais sans tous les développemens nécessaires. Ils trouveront aussi quelques excellens articles répandus dans des revues estimables; mais ces articles sont épars çà et là, publiés sans suite, et les élémens qu'ils renferment, faute d'être réunis et classés dans un ordre raisonné et didactique, ne sauraient porter le fruit que l'on devrait attendre du savoir et du mérite de leurs auteurs. Le plus souvent, ces textes intéressans manquent d'exemples qui viennent utilement à l'appui des théories; et si les exemples se rencontrent quelquefois, on se sent encore arrêté par l'impuissance où l'on est de les comprendre par l'analyse, et de s'en rendre compte par l'exécution. Car il faut une certaine initiation pour sentir et apprécier des œuvres musicales, écrites avec des idées qui n'ont plus cours de notre temps, et dans des formes si éloignées de celles que notre époque a adoptées. Cette initiation, on ne la trouve pas dans l'enseignement ordinaire, et dès-lors le zèle, le désir d'apprendre, l'amour même de l'art, deviennent inutiles et sont paralysés par l'impossibilité de travailler.

J'ai pensé qu'on pouvait apporter quelque remède au mal que je viens de signaler, et combler ainsi une lacune importante dans l'étude sérieuse de la musique. C'est dans ce but que je viens offrir, aux amateurs

rouennais, une série de concerts historiques, où les diverses parties de l'art musical seront représentées par les différentes périodes de son histoire, et dans lesquels tous ceux qui cultivent la musique pourront puiser les premières connaissances exactes qui doivent les mettre en état de se livrer à des travaux plus approfondis. M. Fétis est le premier qui ait conçu l'heureuse idée d'organiser, à Paris, des concerts historiques. Ce profond théoricien a voulu réaliser, pour tous les genres et tous les styles de musique, ce que le célèbre Choron avait déjà fait avec tant de succès pour la musique classique, dans le genre religieux et dans le style de chambre. Les concerts historiques de M. Fétis ont été un grand événement artistique, dont l'immense portée se fera de plus en plus sentir, à mesure que les saines idées qu'ils ont mises au jour, prendront place dans le monde musical. Les travaux de ces savans musiciens m'ont été d'un grand secours ; mais, tout en profitant des excellens modèles de mes illustres devanciers, j'ai cru devoir donner à mes concerts une forme plus élémentaire, plus didactique, et, par conséquent, plus fertile en utiles enseignemens.

Les Concerts historiques que j'offre au public, forment une suite de six séances de musique instrumentale et vocale. Cette revue rétrospective commence en 1400, et elle arrive graduellement, à travers toutes les révolutions des écoles française, franco-belge, italienne et allemande, jusqu'au dix-neuvième siècle, époque de la plus grande perfection de l'art. J'ai réuni, avec le plus grand soin, et classé dans un ordre chronologique, les chefs-d'œuvre des grands maîtres qui se sont illustrés dans tous les genres, pour présenter, sous le point de vue le plus étendu et le plus complet de leur marche progressive et de leurs nombreuses transformations, la musique religieuse depuis Josquin Després, Jean Mouton et Palestrina, jusqu'à Chérubini et Lesueur ; la musique de chambre depuis les madrigaux de Clari, jusqu'aux mélodies de Schubert, et depuis les quintettes de Boccherini jusqu'aux doubles quatuors de Shporr ; la musique instrumentale, particulièrement celle de piano, depuis Handel, Couperin, Rameau, jusqu'à Chopin, Thalberg, Listz et Mendelssohn ; enfin, la musique dramatique, depuis l'Eurydice du Florentin Féri, en 1596, jusqu'au Guillaume Tell de Rossini, jusqu'aux Huguenots de Meyerbeer.

Pour remplir entièrement mon but, et rendre aussi complet que possible le résultat qu'on peut attendre de cette espèce de cours d'histoire

et de littérature musicales, mis en action par des exemples et professé par le moyen propagateur de l'exécution, j'offrirai, aux souscripteurs, une notice historique qui tracera succinctement, mais d'après les documens les plus authentiques et dans l'ordre chronologique des concerts, le tableau de toutes les époques de l'histoire musicale, avec l'analyse des travaux des grands musiciens et l'appréciation de l'influence qu'ils ont exercée sur les progrès de l'art, par les caractères différens et les tendances variées de leurs génies.

Je ne me suis pas dissimulé toutes les difficultés d'une pareille entreprise, mais je n'ai reculé devant aucun sacrifice pour la rendre digne, en tous points, de l'art qui en est l'objet, et du public éclairé auquel elle s'adresse particulièrement.

Je me suis assuré le concours utile des premiers artistes du théâtre et de la ville. En réunissant tous les élémens que peut offrir la localité, en mettant en jeu toutes les ressources, en faisant appel à toutes les capacités, j'ai voulu donner une garantie suffisante de la bonne exécution vocale et instrumentale des concerts historiques.

En composant les programmes de ces concerts, j'ai cherché à donner à chaque séance une physionomie historique, et, tout en conservant, autant que possible, l'ordre chronologique, j'ai voulu, par la diversité des genres et par la variété des morceaux choisis parmi tant de chefs-d'œuvre devenus nouveaux par l'oubli même dans lequel ils étaient tombés, former un ensemble complet, dont l'effet rendît l'audition aussi agréable qu'instructive. Pour les dernières séances, qui concernent notre époque, j'ai évité de puiser dans les ouvrages que l'on entend journellement au théâtre ou dans les concerts, et c'est aux œuvres les moins connues de nos grands compositeurs vivans, que j'ai emprunté les fragmens qui doivent caractériser la nature de leur génie.

J'ai été amené à concevoir et à exécuter cette entreprise artistique par les considérations que je viens d'exposer, par mon amour ardent pour un art auquel je consacre toute ma vie, par les preuves continuelles que j'ai sous les yeux du goût musical qui règne dans notre ville, et par les regrets que j'ai entendu exprimer par tout le monde sur une privation complète de musique, depuis que, malheureusement, la Société philharmonique a cessé ses concerts, privation que j'ai trouvée partout sincèrement déplorée. J'ose espérer que l'on me saura quelque gré d'avoir donné à ces concerts le double but d'un plaisir

qu'on aime et qu'on recherche, et d'une instruction utile qui a tout à fait manqué jusqu'à ce jour.

Je serai heureux, si je puis contribuer à remettre en lumière tant de belles inspirations oubliées, et rendre au monde musical tant de richesses enfouies, tant de trésors mis de côté par une mode aussi impitoyable qu'aveugle et rétrograde; — si je puis prouver que rien n'est plus faux que le prétendu anéantissement successif de l'art, et faire comprendre que les productions du génie résistent à l'épreuve du temps, quand elles n'ont pas seulement l'existence éphemère que donne ce qu'on appelle le goût du jour, et, quand elles reposent sur les qualités impérissables du beau absolu, qui est de tous les âges et de toutes les époques.

Dans ces derniers temps, cette vérité s'est fait jour, et nous avons vu Paris exhumer de leurs tombes des chefs-d'œuvre qui se sont relevés glorieusement, pleins de vie et de jeunesse. — Les théâtres et les concerts de la capitale offrent, depuis quelque temps, une tendance marquée vers une réaction salutaire. La plus grande récompense de mes travaux sera d'avoir fait participer la ville de Rouen à cette heureuse régénération, qui ne peut que réveiller de nouvelles jouissances, propager d'utiles et de fécondes doctrines, et assurer, par les puissans effets d'un éclectisme éclairé, les rapides et brillans progrès de l'art musical.

Amédée Méreaux.

= Carrières souterraines de Fécamp. — Nos lecteurs n'apprendront pas sans étonnement qu'une ville de ce département, située presqu'à nos portes, une ville de 9400 habitans, est menacée de voir certaines de ses parties, dans un temps qui peut être rapproché, s'ébranler et s'affaisser, en entraînant avec elles des rues et des habitations nombreuses. Cette ville, c'est Fécamp. L'étonnement augmentera si nous ajoutons que les habitans connaissent, depuis 1820, le danger qu'ils courent, danger révélé tous les ans, et il y a peu de jours encore, par des éboulemens considérables de terrains, de caves, de pans de murs, et que ces habitans dorment en paix dans leurs demeures, sans s'inquiéter autrement de l'imminence d'un tel sinistre. Peut être nous accusera-t-on d'exagération. Mais rien n'est plus réel.

En 1820 d'abord, puis en 1827, en 1830, en 1836, des rapports d'ingénieurs ont constaté que Fécamp est presqu'entièrement bâti sur

un précipice. Autrefois, de nombreuses carrières, percées au hasard, ont formé des excavations immenses au milieu des couches de glauconie crayeuse qui s'étendent horizontalement au-dessous de la ville. Les travaux, conduits sans aucune règle, avaient enlevé toute la masse sur une hauteur moyenne de 2 à 3 mètres, en ne laissant çà et là que quelques piliers inégalement distans et présentant souvent entr'eux des excavations de 6 à 7 mètres de largeur. Les moindres ont de 4 à 5 mètres. Un grand nombre de ces piliers, déjà trop faibles, ont été retaillés après coup et même détruits entièrement pour l'enlèvement de la couche de bonne pierre de taille qu'ils contenaient sur une partie de leur hauteur. L'épaisseur totale des couches qui recouvrent les carrières, n'est que de 7 à 8 mètres au plus.

Il en résulte que la masse qui forme le toit des carrières est crevassée de toutes parts par suite des tassemens, et que, si l'on doit s'étonner de quelque chose, c'est que les éboulemens partiels observés depuis plus de 20 ans n'aient pas été plus généraux. Avant 1836, plusieurs maisons ont été en partie détruites, et l'affaiblissement graduel des piliers et de la masse, produit d'une année à l'autre par l'infiltration des eaux pluviales et ménagères, qu'on n'a aucunement l'idée de détourner, doit inévitablement entraîner quelque grande catastrophe dans un temps peu éloigné. C'est ainsi que l'on s'exprimait vers 1836, en proposant de promptes mesures de consolidation. Le ministre fit alors diriger de nouvelles recherches, dont le résultat fut de confirmer les avis antérieurs. Depuis, il n'a pas cessé d'être question, *sur le papier*, de pourvoir au danger. Mais il fallait des fonds pour entreprendre les premiers travaux, et une grande partie de la dépense tombait nécessairement à la charge de la ville. Ce fut là l'obstacle. Durant quinze ans, le Conseil municipal résista, par la force d'inertie, à l'obligation du vote des fonds, et ce n'est qu'à grand peine qu'il s'est déterminé dernièrement, non pas à accorder par acclamation ce qui était si nécessaire, mais à reconnaître seulement le principe de la contribution de la ville aux frais des travaux.

Alors, l'administration supérieure, qui, elle, n'avait pas cessé de se préoccuper du danger, envoya sur les lieux un agent secondaire des mines, fit faire un plan de surface, et prescrivit d'en dresser un autre, pour l'état souterrain, afin que l'on pût commencer par opérer des travaux confortatifs sur les points les plus menacés, sur ceux qui intéressent la sûreté des communications publiques, des places, des édifices

religieux, etc. On le voit, ce travail si important a pris tout-à-coup une grande activité. Toutefois, il était au moment de s'arrêter encore, lorsque, sur la proposition de M. le préfet et de l'ingénieur des mines, M. de Saint-Léger, on a décidé qu'un ingénieur étranger serait envoyé en mission extraordinaire à Fécamp, afin d'imprimer à l'œuvre une impulsion que, malgré son talent et sa bonne volonté, un agent secondaire ne pouvait lui donner avec une autorité suffisante.

Certes, cette mesure doit avoir de bons résultats; mais il est urgent de n'en point différer l'exécution. Voici, en effet, de nouveaux et graves désordres qui viennent de se révéler. On a entendu, dit l'ingénieur, des craquemens dans les maisons n[os] 32, 34 et 36 de la rue du Carreau. Le garde-mines, appelé sur les lieux, a reconnu l'existence de plusieurs lézardes dans les murailles. Un éboulement déjà ancien existe dans cet endroit. Dans la nuit du 21 au 22 décembre dernier, un autre éboulement considérable a eu lieu faubourg Saint-Ouen, dans un jardin appartenant à M. Huet. L'ouverture de la crevasse à la surface du sol est à peu près circulaire, et a plus de 11 mètres de diamètre. De pareils symptômes sont effrayans, et nous semblent de nature à engager enfin les habitans à détourner de leur cours habituel les eaux dont l'action augmente sans cesse le danger. Comprendront-ils que le défaut de soin peut ici faire, de leur ville, dans un moment peut-être voisin, une vaste tombe comme Herculanum et Pompeïa! Nous l'espérons pour eux, sans y croire trop vivement, car nous avons l'expérience de vingt années d'insouciance et d'inexplicable inertie.

Et que l'on se hâte de consolider! De temps en temps, le garde-mines, lorsqu'il avance péniblement, avec ses instrumens, dans le fond des carrières, entend des craquemens épouvantables, des bruits de pierre qui se détachent et s'entrechoquent en roulant; la plupart des passages, autrefois libres, sont encombrés par la chute lente ou rapide des terrains supérieurs détrempés par les eaux. En un mot, pour aller à la découverte au milieu de ces décombres, de l'obscurité et de l'humidité qui les environnent, l'homme qui se livre au travail de recherche, est obligé d'exposer sa vie vingt fois dans un jour.

Est ce dans de telles circonstances que l'on devrait jamais hésiter à voter quelques misérables sommes d'argent indispensables?

J.-A. Delérue.

= Industrie. — Exposition publique des produits du département,

en 1842. — Au moment où, par toute la France, les hommes de progrès éprouvent le besoin d'imprimer une impulsion salutaire et de plus en plus rapide à l'industrie nationale, ce serait une bonne mesure que celle qui aurait pour effet d'ouvrir, à des époques plus ou moins rapprochées, au chef-lieu de chaque département, des expositions industrielles où tous les producteurs seraient admis à présenter le fruit de leur travail aux consommateurs, dont l'intérêt est de pouvoir comparer; où chaque pas utile fait dans la voie du bien serait signalé; où les mieux méritans des produits exposés seraient l'objet d'encouragemens officiels; où, en un mot, l'émulation du travail s'opèrerait de la manière la plus naturelle et la moins coûteuse.

Les expositions quinquennales de Paris produisent certainement ce résultat. Mais, d'abord, nous pensons qu'elles ne sont pas encore assez fréquentes; puis, elles ont des inconvéniens inhérens à leur nature même, qui existent à un moindre degré dans les exhibitions purement départementales. A Paris, l'immense quantité d'objets présentés fait que beaucoup de productions de petite importance relative, quoique fort utiles, sont effacées, et dès lors n'attirent point l'attention qu'elles méritent; et puis, cette influence du grand nombre doit se faire sentir aussi dans la répartition des encouragemens entre tous. Enfin, il y a des produits qui n'ont qu'un intérêt pour ainsi dire local, et alors on ne peut guère en apprécier la valeur dans la capitale, où, quoi qu'on fasse, les membres du jury ne peuvent offrir la réunion de toutes les specialités possibles.

Au contraire, ces inconvéniens s'effacent dans une exposition départementale, où l'admission est nécessairement plus facile, l'exposition plus complète, le double intérêt de la production et de la consommation mieux connu; où, enfin, le nombre des objets étant plus restreint, chaque chose attire plus long-temps l'attention, et est l'objet d'un examen plus approfondi.

C'est Rouen qui, la première, a donné l'élan, par les soins de la Société d'Émulation, et voilà déjà plusieurs autres grandes villes de province, Nantes, Bordeaux, Mulhouse, qui imitent son exemple. Déjà deux expositions ont eu lieu dans notre ville, et on a pu apprécier leurs bons effets. Une troisième va s'ouvrir en 1842. Cette fois, elle durera plus long-temps, puisque les objets admis resteront exposés du 20 mai au 6 juin, époque de la séance publique, dans laquelle la Société d'Émulation, qui se place vraiment, sous ce rapport, à la tête du mouvement

industriel du pays, décernera des médailles aux auteurs des meilleurs produits. Nous ne pouvons qu'applaudir à la réalisation de telles idées, et engager vivement MM. les industriels, manufacturiers et artisans qui veulent concourir à l'accroissement des richesses publiques, à se rendre à l'appel que leur fait la Société d'Émulation.

Un jury d'examen, composé d'hommes spéciaux dans toutes les branches d'industrie, est chargé de voir les objets que l'on désire soumettre à l'exposition. Des commissaires placés en permanence en auront la garde. Enfin, l'autorité municipale met, pour cet effet, à leur disposition, la belle salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville.

Les demandes pour l'exposition devront être adressées avant le 1[er] avril 1842, au président, M. J.-A. Delérue, boulevard Bouvreuil, 29, ou au secrétaire, M. Bresson, ingénieur civil, rue Neuve-Saint-Vivien, 3.

= Beaux-Arts. — La statue en marbre que le gouvernement a récemment accordée au Musée de Rouen, et dont quelques difficultés, résultant du poids considérable de cette masse, qui ne pèse pas moins de trois ou quatre milliers, avaient forcé d'ajourner le déballage et le placement, vient enfin d'être soulevée au moyen d'un puissant appareil, et d'être transportée dans l'intérieur du Musée. L'ouverture de la Caisse a permis enfin d'examiner et d'apprécier ce magnifique morceau de sculpture. C'est l'œuvre de M. Simard, l'un des élèves de notre école à Rome, et cette statue a figuré avec distinction à la dernière exposition. Le sujet est la *démence d'Oreste*. Oreste, victime dévouée aux Euménides et poursuivi en tous lieux par elles, est tombé d'épuisement aux pieds de l'autel de Minerve, qu'il entoure de son bras, comme pour implorer l'assistance de cette divinité; son glaive nu, emblème du parricide qu'il a commis, gît à ses côtés.

C'est, comme on peut le pressentir, un intéressant sujet inspiré par le sombre drame des *Euménides* d'Eschyle, et dont une foule de monumens antiques reproduisent, à quelques variantes près, la donnée si énergiquement pathétique. Nous disons à quelques variantes près, car, en effet, nous ne savons pourquoi l'artiste a sciemment dévié de toutes les traditions antiques qui nous ont transmis les nombreuses péripéties du cycle d'Oreste, et qui s'accordent à lui faire chercher un refuge dans le sanctuaire et aux pieds de l'autel d'Apollon, à Delphes [1]. Il est vrai que

[1] Raoul Rochette, *Orestéide*, p. 186 et suiv., et pl. 22, 25, 27, etc.

quelques peintures de vases grecs font intervenir dans cette scène lugubre, Athènes ou Minerve, qui couvre le malheureux proscrit de son égide, pour indiquer qu'elle le prend sous son appui; mais le lieu de la scène n'est pas moins caractérisé par l'autel et la présence d'Apollon. Quoi qu'il en soit de cette légère chicane archéologique, dont la portée n'a de gravité qu'au point de vue de l'érudition classique, l'œuvre de M. Simard nous a paru d'un grand et incontestable mérite. Le temps et l'espace nous manquent pour en faire ici un examen approfondi; mais nous pouvons toujours constater que l'artiste a rendu, avec une admirable vérité, tout en restant fidèle aux règles du beau, cet épuisement moral et physique, cette affaissement des sens, qu'agitent encore les dernières convulsions de la douleur et du remords. A. P.

= L'Académie de Rouen se recrute chaque jour de gens d'esprit, de science et de talent. Elle vient d'admettre, dans une de ses dernières séances, au nombre de ses membres résidans : MM. Gaultier, procureur général; l'abbé Picard, curé de Saint-Godard; Giffard, professeur au Collége royal; F. Deschamps, Thinon, avocats; et Ch. Richard, conservateur des archives municipales.

Nos lecteurs n'ont pas oublié que M. Ch. Richard est l'auteur d'un poème satyrique contre l'Académie, publié dans notre recueil, en 1836. A supposer que ce corps savant ait encore souvenance de cette ancienne querelle, il faut convenir que rien n'est de meilleur goût que la vengeance qu'il vient de tirer de l'*Académiade*, en accueillant si gracieusement son auteur.

Plusieurs membres correspondans ont aussi été élus pendant la même séance; ce sont : MM. Bussy, professeur de chimie à Paris; Du Pasquier, professeur de chimie à Lyon; La Butte, avocat à Honfleur; De Caisne, naturaliste à Paris; et le comte de Gasparin, pair de France.

= Un des hommes que notre cité doit se féliciter d'avoir adoptés, vient d'obtenir, non par faveur, mais par son seul mérite, une nouvelle récompense de ses utiles et importans travaux : M. J. Girardin, professeur de chimie industrielle et agricole, a été nommé *membre correspondant de l'Institut;* cette distinction est d'autant plus honorable, qu'elle lui a été décernée presqu'à l'unanimité des suffrages, et qu'elle ne peut être accordée qu'à un nombre fort restreint d'hommes d'élite. — Déjà deux autres membres de l'Académie royale de Rouen ont reçu,

depuis peu de temps, le même honneur, ce qui prouve que ceux de nos compatriotes qui se livrent avec succès aux Sciences et aux Lettres, sont appréciés par le premier corps savant du royaume.

THÉATRE DES ARTS. — LA FAVORITE.

Il y a un mois, nous avons enregistré seulement le beau succès de la *Favorite*, nous réservant de revenir sur cette importante partition. Nous étions loin de penser alors que nos premières paroles, aujourd'hui, dussent être l'expression du regret général que l'on éprouve d'avoir été privés de cet opéra, au moment même où les beautés qu'il renferme allaient être le mieux appréciées, le plus vivement senties. Pendant plusieurs semaines, M. Masson, qui avait créé le rôle de Fernand avec intelligence et talent, a été éloigné du théâtre par une grave indisposition. La santé de cet artiste consciencieux lui a permis de reparaître sur notre scène, où il a reçu le bon acceuil que devaient, du reste, lui assurer son zèle infatigable et son mérite bien reconnu. Espérons que la *Favorite* nous sera bientôt rendue, et qu'elle ramènera la foule que les réunions du premier mois de l'année et les fêtes particulières semblent avoir un peu détournée d'un chemin qu'elle avait repris avec tant d'ardeur.

Les premières représentations avaient attiré un nombreux auditoire, avide d'entendre le premier ouvrage composé spécialement pour la scène française, par l'auteur de la *Lucie*. L'attrait d'un opéra nouveau, la réputation du célèbre compositeur et les merveilles que l'on racontait de la mise en scène de ce drame-lyrique, tout devait, en effet, exciter au plus haut dégré l'intérêt du public. On voulait voir aussi comment notre nouveau directeur, qui nous avait déjà si bien prouvé son savoir-faire, se tirerait de cette première épreuve, la plus importante de sa gestion.

Nous avons hâte de le dire, M. Fleury a réalisé, a dépassé même tout ce qu'on pouvait attendre de son zèle et de son habileté. Jamais opéra, sur notre théâtre, n'a été monté avec plus de soin, de goût et d'intelligence. Il faut reporter nos souvenirs aux brillantes représentations de Gustave et de la Juive, pour trouver des exemples d'une exécution aussi parfaite. Nous adresserons donc de sincères félicitations à M. Fleury, et nous l'engagerons à persévérer dans une voie qui ne peut qu'assurer au public une source inépuisable de jouissances et de plaisirs, et garantir au directeur de beaux et fructueux résultats.

Le libretto de la Favorite, que nous n'analyserons pas, n'est qu'à moitié historique. L'action se passe dans le royaume de Castille, en 1340. Ce poème, qui n'est pas exempt des défauts ordinaires de toutes les productions littéraires de ce genre, renferme cependant les plus belles et les plus dramatiques situations. Le poète a fourni au musicien d'abondans matériaux. L'amour,

avec ses élans passionnés, la vie ascétique avec ses pratiques austères et ses imposantes cérémonies, le courage, la fierté chevaleresque, la puissance royale en lutte avec le pouvoir religieux, l'anathème, la prière, le désespoir, les chants voluptueux, les cantiques sacrés, tous les contrastes les plus saisissans, sont habilement ménagés et merveilleusement appropriés aux grands effets musicaux.

M. Donizetti a souvent tiré bon parti de ces ressources fécondes. Mais cependant son œuvre se ressent un peu trop des entraves que lui ont imposées les exigences de la scène française, entraves si pénibles pour un maestro italien, habitué à se laisser toujours entraîner par la fécondité toute melodique de son génie facile et brillant.

En Italie, le public ne s'occupe pas le moins du monde de la marche de l'action dans un opéra. Il se soucie fort peu du drame, de ses développemens, de sa contexture. Ce qu'il demande avant tout, c'est d'être charmé par une mélodie facile, c'est d'être ému par une déclamation passionnée; mais il n'exige aucun effort d'invention, et il est toujours prêt à accueillir avec *fanatisme* ces puissans effets de voix qui l'entraînent et l'exaltent, mais qu'on peut impunément lui présenter dans une sorte de formule consacrée et éternellement adoptée pour tous les airs, tous les duos, tous les morceaux d'ensemble. Tels sont les moyens avec lesquels le compositeur italien doit agir sur un auditoire, dont la nature impressionnable mais légère, et l'organisation ardente mais mobile et impatiente, ne peuvent percevoir que des sensations soudaines, violentes, mais passagères et de peu de durée.

En France, nous comprenons tout autrement la musique dramatique. Une fois la convention du chant admise, nous voulons, dans le drame lyrique, les mêmes convenances, la même logique, la même philosophie que dans le drame littéraire. La musique dramatique est, pour nous, l'art d'exprimer, par les accens de la voix, les passions de l'ame, les sentimens du cœur; c'est l'art de peindre avec vérité les caractères et de donner à toutes les situations leur couleur locale et leur effet scénique. C'est l'art de représenter de belles scènes, de grands tableaux avec le charme et la puissance d'un chant pur et naturel; c'est l'art de soutenir une mélodie franche et bien sentie par toute la richesse d'une harmonie savante et pittoresque; c'est l'art, enfin, de combiner dans cet ensemble grandiose toutes les ressources de la musique instrumentale, qui vient, par la puissance de ses masses, par le coloris saisissant de ses timbres variés, donner une nouvelle vie aux inspirations du compositeur, et compléter ainsi une œuvre importante, une immense création.

C'est alors que le spectacle de l'opéra devient une ravissante illusion, une admirable union de la poésie et de la musique, en un mot, la plus noble production du génie. Nous pouvons le dire avec orgueil, c'est à la France, c'est à l'école française que les plus grands compositeurs étrangers sont venus de-

mander leur brevet d'immortalité. — C'est après avoir laissé dans leur pays de nombreuses productions, brillantes, mais stériles pour l'avenir, que les Gluck, les Sacchini, les Piccini, et de nos jours les Spontini, les Rossini et les Meyerbeer, ont créé pour notre scène les sublimes conceptions qui seront à jamais les plus beaux modèles de l'art.

Dans un premier ouvrage, offrant tant de difficultés nouvelles, M. Donizetti a donné une preuve éclatante de la flexibilité de son génie musical. Malgré l'embarras qu'il a dû éprouver en travaillant dans une langue qui n'était pas la sienne, et dans un genre si éloigné de ses formes habituelles, il a encore su trouver de grandes et belles inspirations. Les chœurs religieux sont d'un beau caractère. La romance chantée par Fernand est remplie de charme et de sentiment; elle est heureusement rappelée dans l'orchestre au 3e acte; et nous aurions désiré rencontrer plus souvent, dans la partition, des intentions aussi bien rendues. Le duo entre Fernand et Balthazar est dramatique; celui de Léonor avec Fernand renferme quelques passages qui ont de la grâce et de l'originalité. — Le quintetto de l'anathème est le morceau capital de l'ouvrage; il a de la solennité et de la passion; on pourrait désirer plus de distinction dans la phrase de chant principale. Nous en dirons autant du final du 3e acte, dont l'allegro consiste en une *cabaletta* vulgaire, mais qui, néanmoins, est traitée avec un grand art et d'une manière brillante et chaleureuse. Dans cet acte, Alphonse chante une cavatine ravissante de mélodie, et d'une élégance parfaite. Au 4e acte, les chœurs des moines et des pèlerins sont d'une bonne couleur et d'une excellente facture. Nous regrettons que les accompagnemens et les solos de l'orgue n'aient pas été conçus d'une manière plus convenable à l'effet puissant et majestueux de ce bel instrument. Le duo entre Fernand et Léonor, qui termine la partition, est remarquable par l'accent pathétique qui exprime si bien cette situation éminemment dramatique.

Tous les acteurs ont droit à nos éloges. Masson s'acquitte en habile musicien d'un rôle fort long, hérissé de difficultés, et écrit dans un diapason fatigant. Payen tire tout le parti possible du rôle du Balthazar, qui n'est pas très important, mais qu'il a su mettre en relief par sa diction large et bien accentuée. Blondel-Alphonse se fait applaudir, surtout dans la délicieuse cavatine du 3e acte.

Mademoiselle Cundell chante et joue le rôle de Léonor en grande artiste, en grande tragédienne. Au 4e acte, dans la scène la plus fortement tracée de l'ouvrage, elle a été admirable de sensibilité naturelle et de pathétique sans effort. Son chant plein d'expression et d'énergie, et son jeu plein d'ame et de vérité, lui ont valu, à chaque représentation, les honneurs du rappel.

Nous devons mentionner particulièrement la bonne exécution de l'orchestre et l'ensemble parfait des chœurs. C'est un hommage que nous rendons avec plaisir au talent de l'habile chef qui les dirige.

Les costumes sont éblouissans, les danses sont dessinées d'une façon fort brillante. Les décors sont de toute beauté. M. Dumée s'est surpassé : c'est beaucoup dire. Le 1er, le 2e et le 4e acte sont de magnifiques dioramas.

A bientôt, donc, la Favorite. — A bientôt de nouvelles jouissances et d'abondantes recettes. A. M.

— Une indisposition prolongée de notre premier ténor ayant nécessité, pour lui, plusieurs semaines de repos, la direction a engagé, pour quelques représentations, M. Huner, chanteur distingué, lequel s'est fait entendre, successivement, dans la *Lucie*, *Guillaume Tell* et *la Juive*, et qui, sans faire oublier Masson, dont la sage méthode rachète, et au-delà, les quelques imperfections de sa voix, a été accueilli avec faveur.

M. Huner a une voix très fraîche, pleine d'expression; il émeut sans cris et sans efforts; son genre est fort dramatique, et le sera davantage encore quand il l'aura dégagé de tant soit peu d'exagération. On excusera, d'ailleurs, les quelques défauts assez légers que l'on a pu remarquer chez cet artiste, quand on saura que, tout nouvellement en France, il n'avait, jusqu'à présent, chanté qu'en langue étrangère les rôles dans lesquels nous l'avons entendu.

Nous conseillerons à M. Huner, maintenant qu'il n'est plus sous le ciel chaud de l'Italie, de se ménager plus qu'il ne l'a fait ici. Après avoir joué la *Lucie*, nous l'avons vu, le lendemain même, aborder le rôle fatigant d'Eléazar, qu'il avait, avant la représentation, chanté tout entier à pleine voix ; c'est là un tour de force qui, souvent répété, compromettrait infailliblement un avenir que tout nous fait penser devoir être brillant.

— Nous avons eu, ces jours derniers, une bien intéressante et bien belle solennité théâtrale. M. Monrose père est venu jouer le rôle du sémillant barbier, dans le *Mariage de Figaro*, repris pour le bénéfice d'Eugène Monrose, notre jeune premier. Le public, qui était empressé de revoir un grand talent, charmé de témoigner tout son intérêt à un artiste de mérite, qu'il apprécie chaque jour davantage, et heureux de s'associer à cette fête de famille que patronait le génie de Beaumarchais, est venu si nombreux et si compacte, que lorsqu'il n'a plus eu de place dans la salle, il a envahi les couloirs, puis l'orchestre, puis les coulisses, et, sans les réclamations du parterre, il aurait envahi la scène ; bien que de cette foule la très bruyante agitation ait quelquefois troublé l'attention que réclamait le spectacle, nous n'en féliciterons pas moins, de tout notre cœur, le jeune artiste qui a vu se resserrer encore les liens qui l'attachent à notre public. Inutile de dire que Figaro a été admirable d'esprit et de finesse. Aussi a-t-il été rappelé au milieu des plus chaleureux applaudissemens.

A cette représentation, nous avons vu les *Fées de Paris*, fort joli vaudeville que nous nous garderons bien d'analyser, car son principal mérite est

dans un dialogue spirituel dont les détails nous échapperaient, et puis aussi un peu dans le jeu des acteurs, dont nous avons à féliciter Montdidier, Lemaire, Geoffroi et Monrose. Les rôles de femmes, moins saillans, ont cependant valu des applaudissemens à mesdames Fleury, C. Maillet et Courtois. A propos de cette dernière, nous avions à lui faire quelques reproches sur ses progrès trop peu sensibles dans l'opéra, mais la façon dont elle a joué son rôle de Chérubin dans *Figaro,* et son rôle de fée dans *les Fées*, nous a fait oublier la critique que nous devions écrire.

Maintenant, nous avons à parler de la première représentation, dans cette même soirée, de la petite comédie que nous publions dans ce numéro.

Nous sommes heureux de pouvoir ici rendre hommage au zèle obligeant des artistes qui ont facilité la mise en scène de cet œuvre, en acceptant des rôles que quelques-uns eussent pu regarder comme trop peu importans pour eux, et dont ils ont assuré le succès, en y faisant applaudir leur talent. D'autres diront le jeu fin et spirituel de mademoiselle Verneuil, avec laquelle un personnage ne peut manquer d'interesser, parce qu'on lui suppose naturellement l'intelligence de la physionomie et du regard de l'artiste; puis la grâce naïve et touchante de madame Fleury, qui a bien voulu, par complaisance, se charger d'un rôle jusqu'à présent en dehors de son emploi; puis la malice pleine de mutinerie de mademoiselle Bernard, la charmante Suzanne du trop heureux Figaro, et enfin le jeu dramatique de Monrose et toute la verve de Kime.

Avec de tels artistes, nous n'osons pas trop dire qu'*un Quart d'heure de Veuvage* ait été applaudi, parce que nous ne sommes pas bien sûr si beaucoup des auditeurs n'ont pas oublié l'œuvre pour les interprètes.

Nous ne terminerons pas sans constater le bienveillant accueil fait par M. Fleury à cette œuvre, qui, n'ayant pas subi l'épreuve de la capitale, demandait beaucoup de soins pour un succès problématique. B.

THÉATRE FRANÇAIS. — Ce théâtre nous a montré *Paul et Virginie* et la *Mère Camus;* cette dernière pièce a été justement sifflée; l'autre a été applaudie, ce qui ne l'empêche pas d'être fort ennuyeuse.

Plusieurs pièces d'auteurs rouennais devaient être jouées sur notre seconde scène. Ces pièces ont été retirées par leurs auteurs, et, jusqu'à nouvel ordre, nous en serons privés. B.

═ Nos lecteurs recevront avec plaisir des nouvelles de l'intéressante famille Milanollo. Après avoir parcouru, depuis l'hiver dernier, les villes du Nord de la France, les deux jolies virtuoses sont passées en Belgique, et se sont fait entendre à Louvain, Anvers, Liége, Bruxelles; comme partout, elles ont obtenu les plus brillans succès dans les villes natales de Bériot et de Vieuxtemps.

= BALS TOMBOLA. — M. Fleury nous a offert trois fêtes de nuit dites *Bals Tombola*. Nous avions vu jusqu'à présent, en pareille occasion, la salle du Théâtre des Arts resplendissante de lumières, embaumée d'arbustes et de fleurs, et tapissée de tentures où le velours, la soie et l'or se mêlaient avec un goût dont les merveilles nous semblaient arrivées à leur dernière, à leur plus brillante expression. Nous supposions, dans notre naïveté, qu'il n'y aurait plus, à l'avenir, qu'à imiter ce qui nous semblait si luxueux, et que l'imagination des ordonnateurs de fête, arrivé à leur septième jour de création, allait se reposer indéfiniment.

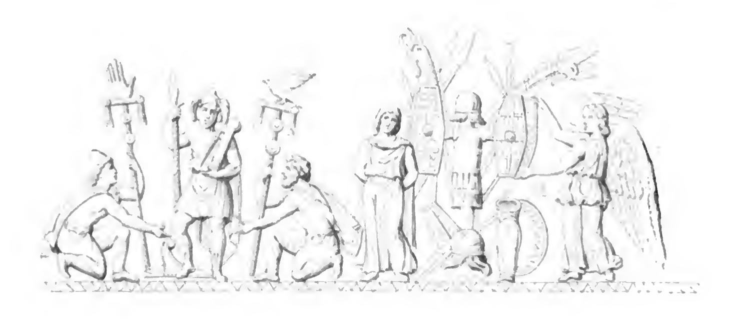
Or, il paraît que nous étions dans la plus profonde erreur, et que l'esprit de ces Messieurs, bien loin de se reposer, est entré dans un mouvement de progression qui s'arrêtera Dieu sait où. Ils nous avaient donné des fleurs, c'est maintenant un parterre tout entier qui monte l'escalier du théâtre des Arts, et qui tournoie comme le labyrinthe du Jardin des plantes, à Paris. Nous avions des draperies avec des franges d'or; voici d'autres draperies avec de plus grandes franges, et deux cent crépines d'or pour les relever; nous avions, dans la salle du bal, deux cents, quatre cents bougies : misère que cela! Nous avions un lustre de soixante becs, misère vous dis-je! Voici maintenant un lustre qui ne passerait pas dans beaucoup de nos rues, tant il est large; qui n'entrerait sous aucune porte, tant il est haut. On l'a chargé de bougies; et, comme il n'en pouvait porter encore que deux cents, on a mis de tous les côtés, à droite, à gauche, en haut, en bas, des lustres, des candelabres; et quand les lumières se sont comptées, non plus par cent, mais par mille, on s'est arrêté, et on a ouvert les portes à la foule émerveillée; et puis, huit jours après, voilà que ces tentures si riches et si belles sont remplacées par d'autres tentures plus riches et plus belles encore, et voilà les mille bougies qui se quintuplent dans des glaces sans nombre, et, planant sur le tout, les accords entraînant de l'orchestre enlèvent dans d'immenses galops toute la bande joyeuse des masques.

Nous ne savons maintenant ce qui nous est réservé pour les fêtes nocturnes qui vont se succéder, mais nous serions assez disposé à croire, vu la progression suivie d'abord, que la dernière se donnera au milieu d'un immense feu d'artifice, sous un plafond formé d'une seule et immense glace, et que l'on fera venir, pour les cavaliers qui manqueraient de dames, une division des houris du prophète; quitte, l'année prochaine, à trouver quelque chose de mieux.

— Nous publions, dans ce numéro, une vue prise dans bals masqués, qui pourra donner une juste idée de la magnificence de ces fêtes. Cette lithographie, due au crayon de M. Alexis Drouin, est d'une exacte vérité, et sera pour nos lecteurs une occasion de constater le talent de ce jeune artiste.

B.

Nicétas PERIAUX, *propriétaire-gérant*.



ANTIQUITÉS.

FIGURINE CASQUÉE DE LILLEBONNE.

L'intérêt que présente la figurine de bronze dont vient de s'enrichir la collection d'antiquités de la ville, sa découverte sur un point du département de la Seine-Inférieure, m'invitent à présenter aux lecteurs de la Revue quelques nouveaux aperçus sur les questions qu'elle peut soulever. Ils pourront servir à développer, et peut-être à modifier quelques-unes des conclusions de la notice publiée dans la *Revue de Rouen* (cahier de novembre 1841), par l'habile directeur du Musée des antiques, à l'appréciation duquel je me plais d'ailleurs à les soumettre.

Le bronze de Lillebonne me paraît, comme à M. Deville, et d'après les motifs développés dans son mémoire, devoir être rapporté, non à un guerrier, mais à quelqu'une des espèces si variées d'acteurs, qui arrosaient de leur sang l'arène des amphithéâtres, pour la plus grande satisfaction du peuple romain.

Si ensuite j'essaie une détermination plus précise, j'éprouve quelqu'hésitation, à cause, surtout, de l'état fruste du monument. Cependant je suis beaucoup plus porté à y reconnaître un gladiateur qu'un cestiphore.

Les figures, assez peu nombreuses il est vrai, que je puis consulter, représentent les athlètes qui combattaient armés du ceste avec la

tête nue. « Pour garantir les tempes et les oreilles des coups du « ceste, les cestiphores couvraient leur tête de la calotte appelée « amphotide[1]. » Il n'est jamais question de casques.

Quant aux cnémides dont est armée la figurine de Lillebonne, je ne pense pas qu'elles eussent pu être d'une grande utilité dans une lutte au ceste, les jambes du combattant étant peu à portée du poing de son adversaire.

Restent les espèces de ligamens enroulés autour du bras droit, et qui le recouvrent tout entier, compris la main. — Doit-on y reconnaître nécessairement le ceste antique? C'est ce qu'il convient d'examiner.

Et d'abord, comme l'observe Mongez, « dans les anciens monu« mens, les différens contours de courroies dont la main des lutteurs « est armée, ne paraissent pas monter plus haut que le coude[2]. » C'est ce que l'on voit dans les monumens reproduits planche 336, figures 2, 3, 4 de l'*Encyclopédie méthodique,* et planche 169, vol. 3, de Montfaucon.

Suivant les académiciens d'Herculanum, les courroies du ceste entourent la main et une portion de l'avant-bras, mais jamais ne s'élèvent au-dessus du coude, comme quelques auteurs l'ont prétendu[3].

Puis vient cet autre caractère distinctif du ceste qu'il arme les deux bras de l'athlète.

Or, le petit monument qui m'occupe ne remplit aucune de ces conditions; son bras droit seul est protégé par des courroies, et celles-ci s'élèvent jusqu'à l'épaule.

L'analogie de la statuette de Lillebonne avec la figure d'Exochus, représentée planche 168 du 3e volume de l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon, qui porte *même ligature* et *même ceste* au bras droit, paraît avoir principalement guidé la détermination de M. Deville.

Mais on peut se demander si Montfaucon a été suffisamment fondé à faire, d'Exochus, un cestiphore, et si, en même temps qu'il se basait

[1] Encycl. méthod., t. 1, p. 726. — Αμφωτισ, pot à deux anses, à deux oreilles; de αμφι et οὖσ, ωτόσ, et non de ἀμφωτερον, comme dit Mongez. — Voyez planch. 169 de Montfaucon.

[2] Encycl. méth., t. 1, p. 725.

[3] Bronzi di Ercolano, t. 2, p. 411.

sur une inscription incomplète et obscure, il a bien tenu compte de toutes les particularités du monument qu'il faisait dessiner?

Suivant Fabretti, dont Montfaucon adopte l'interprétation, il suit de cette inscription, qu'Exochus, n'étant encore qu'apprenti, combattit aux cestes avec Araxes, portant des courroies du poids de neuf livres, et terrassa son adversaire au neuvième jour.

Mais l'inscription est imparfaite, parce que le marbre est cassé par le bas, et, comme l'avoue Fabretti, en ce qui reste encore sur pied, il y a des choses qu'on ne peut expliquer qu'en *devinant.*

Libre donc, à qui viendra, de penser que Fabretti a mal *deviné*, partant de l'idée préconçue qu'il avait devant les yeux l'image d'un cestiphore, ou que le reste de l'inscription eût appris que plus tard Exochus se distingua aussi comme gladiateur.

C'est, en effet, sous cet aspect que l'artiste l'a représenté, et il n'a rien oublié. Voilà ses cnémides, son casque; voilà son bouclier recourbé; voilà enfin son glaive: l'arme qui fait de lui un gladiateur. C'est une épée ployée en angle obtus, comme en usaient quelques-uns de ses pareils.

Toute cette armure si complète, on n'en saurait guère faire l'attribut d'un cestiphore. Je crois, du moins, qu'il ne restera, à cet égard, que peu de doute, si je montre que cet appareil qui garnit son bras droit, cause première d'une détermination erronée, peut lui-même entrer comme partie intégrale dans l'équipement d'un gladiateur.

Or, c'est ce qui résulte évidemment d'un curieux dessin que l'on voit dans Mazois (*Architect. de Pompeï*, 4e partie, planche 48, figure 2), et qui offre la reproduction d'un combat de gladiateurs peint sur les murs de l'amphithéâtre de Pompeï. — Chacun des combattans, comme dans le bas-relief d'Exochus, a le bras et l'avant-bras droits enveloppés de courroies épaisses, probablement en cuir. La main elle-même est protégée par la garde de l'épée, sous laquelle elle disparaît entièrement. — Ce tableau représente, d'ailleurs, bien un combat sérieux, et non un exercice de gladiateurs, une leçon d'escrime, car déjà l'un des champions est blessé au bras gauche, et a laissé échapper son bouclier.

De ces faits rapprochés, il me paraît résulter que l'appareil qui enveloppe le bras droit de la statuette de Lillebonne, indique, non un

cestiphore, mais un gladiateur [1], et qu'il en est de même des autres pièces de son armure.

Le casque fermé et les cnémides se retrouvent, en effet, chez les deux gladiateurs dont je viens de parler. Une autre peinture, tirée encore des murs de l'amphithéâtre de Pompeï, et gravée sur la même planche de l'ouvrage de Mazois, représente un *laniste*, et près de lui un gladiateur auquel il semble indiquer les règles de son art. Celui-ci n'est pas encore entièrement armé ; il n'a que la cnémide et le bouclier ; un personnage, voisin de lui, tient son épée ; un autre son casque fermé d'une visière percée de 12 à 15 trous, placés sur trois rangs [2].

La même armure, bouclier, cnémide, casque à visière et épée, se retrouvent chez le gladiateur figuré dans l'*Encyclopédie méthodique*. (Antiquités, planche 336, fig. 11.)

Le bouclier et l'épée manquent à la statuette de Lillebonne ; mais si, comme le suppose, avec vraisemblance, M. Deville, la main gauche portait une palme, elle n'a pu tenir en même temps le bouclier, et il est permis de conjecturer qu'il pouvait être déposé sur le socle de la figurine avec l'épée, à peu près comme il se voit dans le monument d'Exochus, dont les mains ne tiennent ni l'un ni l'autre.

Quoi qu'il en soit, dans son état actuel, tout l'ensemble de ce petit bronze me paraît convenir parfaitement à un gladiateur.

Si j'examine maintenant quel a pu être, chez les Romains, l'usage des casques tels que celui qui donne tant d'intérêt à la figurine du Musée de Rouen, je puis, de ce qui précède, et sans y insister davantage, conclure qu'il était très fréquent chez les gladiateurs, et que c'était sans doute d'une armure analogue qu'était recouverte la tête de l'empereur Commode, lorsque, rapporte Dion Cassius, au milieu des exercices de gladiateurs auxquels il aimait à se livrer, encore

[1] Cette partie de l'armure est bien loin d'être commune à tous les gladiateurs, dont l'armement est extrêmement varié ; elle paraît, au contraire, spéciale à ceux chez lesquels l'ensemble des moyens de défense est le plus complet. Il manque aux gladiateurs figurés pl. 198 et 199 des Monumens inédits de Winckelman, qui n'ont que de petits boucliers ovales, des casques ouverts et des cnémides incomplètes.

[2] Chez les deux gladiateurs de la précédente peinture, ces trous sont rangés en cercle autour d'une ouverture un peu plus grande.

revêtu de ses armes, il embrassait ses favoris à travers son casque, « *osculabatur per galeam quam gerebat* [1]. »

Reste à savoir si l'armée romaine, ou du moins une partie quelconque des troupes de cette armée, fit emploi des casques à visière fermée, ou s'ils demeurèrent réservés aux amphithéâtres, jusqu'à ce que les chevaliers du moyen-âge en aient adopté l'usage.

Les monumens et les textes, éclairés l'un par l'autre, ne permettent pas de doute à cet égard.

Mongez a fait représenter, dans le recueil d'antiquités de l'*Encyclopédie méthodique*, planche 51, figure 1, un casque qui se voit sur le monument sépulcral d'un légionnaire, dans le Recueil des inscriptions de Muratori ; c'est un casque fermé, percé, à la partie antérieure, de six petits trous disposés sur deux lignes horizontales.

Dans la salle des armures du musée de Naples, il existe plusieurs de ces casques ; car, chose singulière, on a trouvé, dans les fouilles de Pompeï, plus de casques à visière que de casques ouverts.

Trois de ces bronzes ont été gravés avec le détail des bas-reliefs qui les décorent, dans les douze premiers volumes du Musée Bourbon. J'ai cru être agréable aux lecteurs de la Revue en en faisant extraire les figures qui composent la lithographie jointe à ce cahier.

Ce qui frappe d'abord, dans ces trois casques, c'est que, dans chacun d'eux, la visière est uniformément composée de trois pièces situées au-dessous de la saillie de la calotte, à laquelle elles sont réunies par des rivets et tiges métalliques, tandis que, dans les casques dont il a été question jusqu'ici, la visière ne formait pas une pièce distincte de la calotte, et n'en était qu'une extension. C'est un rapprochement de plus avec les casques du moyen-âge.

Vient-on ensuite à interroger les emblêmes qui les recouvrent et qui leur forment une splendide décoration, on en induit aisément que ces casques n'ont pu appartenir à nuls autres qu'à des militaires. Rien, en effet, n'y rappelle les jeux de l'amphithéâtre.

Le premier est entouré d'ondes, sur lesquelles sont sculptés deux dauphins séparés par une tête de Méduse, favorite de Neptune. On

[1] Dion. Cass., lib. 72, pag. 826; édit. de 1606.—Que l'on se rapporte à la forme de casque du gladiateur Baton, dont la visière est fendue sur la ligne médiane, ou à celle du casque représenté dans l'Encyclop. méth., pl. 50, fig. dernière.

est porté à croire, avec Bernardo Quaranta [1], qu'il a pu faire partie de l'armure de quelque soldat de marine.

Le second casque [2], couvert de sculptures sur toutes ses parties, celle-là seule exceptée, qui, répondant aux yeux, est percée de trous pour la lumière, présente, à la partie antérieure du cimier, l'image d'un soldat romain, lequel, à son armure et à sa physionomie déjà vieille, on peut considérer comme l'un des vétérans des légions qui en faisaient la force principale, et que l'on désignait sous le nom de triaires (*triarii*) [3].

Comment douter que cette belle armure ait été à l'usage d'un légionnaire, si l'on réfléchit surtout avec quel soin l'antiquité sut, partout, approprier à la destination des objets les motifs de décoration ?

Il y a moins d'incertitude encore, peut-être, à l'égard du troisième casque, dont il me reste à parler.

« En raison de son extraordinaire grandeur, qui le rendait impossible à porter, je pense, dit B. Quaranta [4], que cette salade de bronze a été offerte, en présent, à quelque guerrier latin, triomphateur d'une nation barbare. En effet, parmi les boucliers de forme longue et circulaire que les deux Victoires ailées ajustent dans les trophées, en même temps que des javelots, des trompes en forme de dragons, des cnémides, des lances et des épées, on distingue trois tiares dont l'artiste a fait sortir les chevelures comme si elles fussent placées là avec les têtes coupées. De plus, une tiare droite, indice de la dignité royale, recouvre encore la tête de l'une des deux figures agenouillées qui avoisinent le vainqueur. »

Je crois donc pouvoir répéter ce que j'ai déjà dit, que ces casques n'ont pu appartenir qu'à des militaires, et, maintenant que les monumens eux-mêmes ont levé toute incertitude, les textes anciens seront plus sûrement interprétés, et il ne devra pas être très difficile d'y trouver quelque trace de l'usage, dans les armées, des casques à visière fermée.

[1] Museo Borbonico, t. 7, tav. 14.

[2] Mus. Borb., t. 3, t. 60.

[3] Luigi Caterino, ibid.

[4] Mus. Borb., v. 10, pl. 31.

C'est un casque de cette espèce qui masquait le visage de ce légionnaire dont parle Hirtius, *De bello africano*, cap. 16.

« Labienus, lieutenant de Pompée, méprisant les légionnaires de César, il les appelait de jeunes soldats, *« tirones »*. L'un d'eux courut sur lui, en disant qu'il était vétéran de la dixième légion. Labienus lui répondit qu'il ne voyait pas les marques de ce grade. Alors celui-ci, jetant son casque pour se faire reconnaître, dit l'historien, *« cassidem de capite dejecit, ut agnosci ab eo posset »*, cria : tu vas me reconnaître, etc. [1] »

C'est sous la visière de casques semblables que les soldats de Marcellus cachaient leurs visages amaigris :

Tenuata jacendo
Et maciem galeis abscondunt ora malasque [2],
Ne sit spes hosti, velatur casside pallor.
Silius It., XIV, 636.

Les commentateurs du poète, d'après ce passage, n'avaient pu s'empêcher de reconnaître l'usage, chez les soldats romains, de casques fermés. Les monumens découverts dans les ruines de Pompeï ont pleinement confirmé leurs inductions.

[1] Mongez, auquel j'emprunte ce trait d'histoire, croit pouvoir l'expliquer pour l'emploi du casque grec avec nasal, comme celui que l'on donne à Minerve, lequel, étant rabattu, cachait la partie supérieure du visage. Il eût pu se rappeler en cet endroit le casque de légionnaire qu'il avait fait graver, pl. 51, fig. 1.

[2] L'édition de Lemare porte *ora malusque....* ; mais le sens général reste le même.

L. DEBOUTTEVILLE.

POÉSIE.

ELLE ET LUI.

Sic vos non vobis.....
— VIRGILE. —

I

Ami, distinguez-vous ce grand peuplier noir
Que baigne un clair ruisseau, là-bas, dans la prairie ?
Sous son ombrage frais pousse une herbe fleurie,
Et souvent, elle et lui, s'y sont assis le soir.

Ils aimaient de ces prés la riante parure,
La forme de ces monts à l'horizon lointain ;
Ils aimaient à venir admirer, au matin,
Les perles que la nuit jette sur la nature.

C'étaient deux beaux enfans, riches de leur printemps ;
Acceptant de leurs jours la tristesse et la joie ;
Suivant de leur destin l'infranchissable voie,
Sans jamais murmurer contre les lois du temps.

Ils s'aimaient !.. Qu'importait la longueur de la vie ?
La mort et les vieux jours, les voyaient-ils venir ?
A qui sait bien aimer qu'importe l'avenir ?
Vaut-il un des transports dont notre ame est ravie ?

II

Quand les derniers rayons d'un beau soleil d'été,
Jetaient, sur les contours de ce site enchanté,
L'éclat de leur teinte pourprée ;
A cette heure où des prés et des bois odorans,
Où des pampres fleuris les parfums enivrans,
Montent vers la voûte azurée ;

Quand déjà tout repose et se tait sous les cieux ;
Que le cœur, tout rempli de pensers gracieux,
Ne connaît plus de peine amère,
Quand ce calme du soir, digne fin d'un beau jour,
En notre sein fait naître ou réveille l'amour,
Divin bienfait ! — folle chimère !

Tous les deux — elle et lui — l'un sur l'autre appuyés,
Heureux couple, ils foulaient à pas lents, sous leurs piés,
Le vert tapis de la vallée.
Et parfois devant elle, en prière, à genoux,
Olivier lui disait, d'un accent triste et doux,
Et d'une voix presque voilée :

« Marielle, aux yeux bleus, mon bel ange adoré,
« Oui, je sais que des cieux, sur un rayon doré,
« Un jour vous êtes descendue.
« Je vous aime à genoux, blanche fille du jour,
« Et j'élève vers vous, dans un élan d'amour,
« Ma tendre prière assidue.

« Vous êtes ma croyance, et vous êtes mon Dieu ;
« Pour vous, je voudrais dire un éternel adieu
« Au triste bonheur de la vie.
« Car je suis votre esclave, ô reine de beauté !
« Et je courbe le front sous cette majesté
« Qui retient mon ame asservie !

« Si vous m'aimez, Mary, répétez-le souvent,
« Le mot " aimer " est doux comme les bruits du vent
« Dans les roseaux ou sur la lyre.
« Son parfum est plus pur que le parfum des fleurs ;
« Répétez-le, ce mot qui calme les douleurs,
« Vous qui savez si bien le dire !

« Mais je tiens votre main, je me mire en vos yeux,
« Je roule sous mes doigts vos blonds cheveux soyeux,
« Pâle toison d'or embaumée.
« Hélas ! pitié pour moi ! Vous voyez mon tourment ;
« On doit quelque bonheur au véritable amant.....
« Pitié pour moi, ma bien-aimée ! »

III

Ce bonheur dura peu. — Le bonheur n'a qu'un jour !
Chacun de nous, hélas ! en connaît la durée !
Heureux ceux à qui Dieu, qui nous l'a mesurée,
Permet de la remplir avec beaucoup d'amour !

L'amour ! — céleste don de la bonté divine !
L'amour seul, ici-bas, peut compter pour un bien.
Tout le reste n'est pas ! tout le reste n'est rien :
L'amant pressent les cieux, et lui seul les devine.

IV

Plus tard.... je les ai vus, mais tristes, mais changés !
Sur leur front, la douleur avait laissé sa trace ;
Leur langage était sombre et leur souris sans grâce,
Et, bien souvent, de pleurs leurs yeux étaient chargés.

Et pourtant ils s'aimaient comme aux jours de l'enfance ;
En eux vivait toujours la juvénile ardeur.
C'étaient mêmes transports, c'était même candeur ;
Sur des cœurs ainsi faits, le temps est sans puissance.

Alors, pourquoi ces pleurs qu'ils cachent avec soin ?
Leurs tourmens sont affreux, mais ils n'osent se plaindre.
Pourquoi fuir tous les yeux quand on n'a rien à craindre ?
Est-ce un crime d'aimer ? — Souffrir, est-ce un besoin ?

Pourquoi ? — Sachez-le donc ! — Fatale destinée !
Un homme avait passé pour ravir ce trésor.
L'époux a pris la femme à l'amant destinée.
Pitié pour eux, mon Dieu ! car ils s'aiment encor !

Félix Lefebvre. (Saint-Saëns.)

VOYAGES.

EXCURSION

SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

DANS LE TYROL ET EN ITALIE.

— IIIe ARTICLE [1]. —

Le temps commençait à me presser; j'avais encore de nombreux pays à parcourir et bien des choses à voir. Je fis donc mes dispositions pour passer le Brenner et entrer en Italie.

C'est sur le Brenner que se déroule toute l'hitoire de l'insurrection des montagnards tyroliens, en 1809. Cette insurrection a laissé peu de souvenirs; l'attention des hommes, à cette époque, était distraite par de trop grands événemens, et les combats de géans qui se livraient en Europe, des rives du Tage à celles du Danube, détournaient les regards de la lutte héroïque que soutenaient quelques paysans dans un coin de l'Allemagne. On se contentait même, dans les bulletins de 1809, de les traiter de brigands; mais ces brigands battirent trois armées envoyées pour les soumettre, et, retranchés dans leurs montagnes comme dans une forteresse, ils tinrent tête aux vainqueurs d'Eckmühl et de Wagram, et ne cédèrent qu'au nombre.

Les chefs de ces paysans, paysans comme eux, nous pré-

[1] Voir les livraisons de novembre et décembre 1841.



MONTAGNARDS TYROLIENS.

sentent un singulier mélange de grandeur et de simplicité, de rudesse et d'héroïsme. Les Tyroliens étaient toujours fort attachés à leur souverain d'Autriche, qui respectait leurs coutumes et savait flatter leur vanité nationale. Ils ne supportaient qu'avec peine la domination des Bavarois, qui ne les ménageaient pas et cherchaient à détruire jusqu'à l'esprit religieux et superstitieux de ce peuple. C'était, dans le fait, pour détruire plus sûrement leur nationalité. Les nouveaux maîtres voulaient prohiber, non seulement les légendes des saints sur ces scènes de campagne dont nous avons parlé, mais ils défendaient encore aux paysans d'aller faire leur pélerinage accoutumé à ces chapelles miraculeuses, à ces sources salutaires, où quelque bienheureux canonisé usurpait les honneurs dûs à l'air, à l'exercice ou à quelque eau minérale.

La nuit du 8 avril 1809 fut l'époque fixée pour l'insurrection générale. On vit de la sciûre de bois flotter sur les eaux rapides de l'Inn, et les paysans reconnurent que le moment était venu. On répondit aussitôt à ce signal par des décharges de mousqueterie, et la cloche d'alarme retentit dans toutes les vallées. Dès que la nuit vint, des milliers de feux allumés au sommet des montagnes, montrèrent que tout le Tyrol était sous les armes. Les troupes bavaroises, surprises par cette attaque soudaine, se débandèrent çà et là, et on en eut facilement raison.

L'acteur principal dans cette lutte désespérée, le héros devant lequel tout Tyrolien s'incline, c'est Andréas Hofer.

Dans le musée d'Inspruck, j'ai vu en détail, et avec un vif intérêt, le costume de cet homme énergique, ses lettres à sa femme, ses proclamations, et j'ai consulté diverses chroniques du pays. Voici quelques-unes de mes notes à ce sujet :

Andréas Hofer était le fils d'un aubergiste de la vallée de Passeyer. Sa taille était herculéenne, mais très courbée; sa démarche était lente et ses genoux fléchis; sa voix était douce et

agréable, son sourire plein de bonhomie. Son éducation était un peu supérieure à celle des fermiers tyroliens; il parlait même facilement l'italien. Son costume était à peu près celui du pays. Il portait un chapeau orné de rubans noirs et d'une plume noire, une veste verte, un gilet rouge, une ceinture de cuir, des culottes noires et des bas rouges. Il avait au cou un crucifix, et une grande médaille de St-Georges, en argent.

Pour achever ce portrait, il faut dire que Hofer avait une barbe noire qui lui descendait jusqu'à la ceinture. Les habitans du Tyrol avaient abandonné cet ornement comme incommode. Mais Hofer avait laissé croître sa barbe par suite d'une gageure avec un de ses amis, qui l'avait défié d'adopter cette mode, malgré la volonté de sa femme.

Hofer prépara, pendant deux mois, la grande insurrection dont il était l'ame et le chef. Pendant deux mois, ce secret, connu de tant de monde, fut religieusement gardé. On ne saurait citer l'exemple d'aucun Tyrolien qui vendit ses services à la trahison. Les femmes du Tyrol, elles-mêmes, dit un des biographes d'Hofer, surent se taire!

L'insurrection fut simultanée dans tout le pays. Après différens combats, dans lesquels les Bavarois eurent le dessous, une armée de vingt mille Tyroliens entra dans Inspruck, occupé alors par une garnison bavaroise, qui se rendit.

Un des puissans moyens de destruction employés par les Tyroliens, était de faire tomber, sur les troupes enfoncées dans les montagnes, une avalanche de quartiers de rochers. Lorsque le duc de Dantzick s'avança dans le Tyrol, et s'engagea dans le Brenner, les Tyroliens lui disputèrent l'entrée des défilés avec un courage héroïque. Un jour, on aperçut un homme placé au sommet d'un rocher, et portant à chaque coup la mort dans les rangs ennemis. Le maréchal envoya une compagnie de Bavarois pour s'en emparer; mais le Tyrolien logea une balle

dans la tête du premier qui se présenta, et, saisissant un autre dans ses bras robustes, il se précipita avec lui du haut du rocher.

L'avant-garde, formée de quatre mille Bavarois, commençait à s'engager en silence dans un défilé bordé de hautes montagnes; on entendit une voix s'écrier : « Stephen! le moment est-il venu? » et une autre lui répondre : « Non. » On rapporta ces paroles au duc de Dantzick, qui ordonna néanmoins aux troupes bavaroises de s'avancer. Quelques instans après, les troupes entendirent au-dessus de leur tête : « Hans, au nom de la sainte Trinité »; et, immédiatement, une voix répondit : « Au nom de la sainte Trinité, coupes les cordes. » En moins d'une seconde, des milliers de soldats furent renversés, écrasés sous une avalanche de rochers, d'arbres et d'énormes pierres.

Les ennemis étant battus de toutes parts, Hofer fut investi solennellement du gouvernement du Tyrol. C'est pendant cette période de tranquillité, qu'il voulut s'occuper de quelques réformes, et que son inexpérience rustique et sa simplicité se manifestèrent. Il fit des réglemens sur les vêtemens des femmes, à qui une de ses proclamations reproche de laisser voir leur gorge et leurs bras nus. Il se mêlait aussi de la paix des ménages, dit la chronique; ce qui eût fini par lui donner un peu trop d'embarras.

Son costume eût seul indiqué le mélange de bonhomie et de vanité qui caractérisait cet homme singulier. Il avait conservé sa veste de paysan, ses souliers ferrés, sa longue barbe, à laquelle il tenait singulièrement; mais, à son chapeau, il en avait substitué un autre, orné d'une image peinte sur sa cocarde, et d'un panache flottant, présent d'une communauté de religieuses, à Inspruck. Il portait aussi un large ruban de velours noir, avec une inscription brodée en lettres d'or, proclamant son nom et son grade : *Andréas Hofer, commandant des Tyroliens.*

Tous ces habits, tous ces ornemens, sont conservés religieu-

sement au musée d'Inspruck, où on les montre avec orgueil aux étrangers.

Mais la fortune si favorable aux Tyroliens commençait à les abandonner; Speckbacher, l'ami d'Hofer, chargé de défendre les frontières, vit les Français ramener la fortune aux Bavarois. L'Autriche, vaincue par la France, conclut définitivement la paix, en déclarant aux Tyroliens qu'ils devaient se soumettre. Hofer s'opiniâtra dans une vaine résistance, et, quand il fut réduit à se cacher, il conserva toujours l'espoir de délivrer son pays. Ce fut inutilement qu'on lui conseilla de quitter le Tyrol; vainement Beauharnais lui fit dire qu'il faciliterait son évasion; il persista, non seulement à rester dans les montagnes, mais encore à ne pas se séparer de sa famille, et à garder sa barbe, qui ne pouvait manquer de le faire reconnaître. Quand il fut arrêté par un détachement de quinze cents hommes, commandés pour une capture si importante, il n'opposa aucune résistance, et fut conduit à Botzen. Arrivé à Mantoue, dit Marcey, dans son Histoire du Tyrol, il y trouva une cour martiale assemblée pour le juger, et il fut condamné à mort. Le prisonnier écouta sa sentence avec la fermeté d'un héros, et demanda pour toute grâce qu'on lui accordât un confesseur, ce qui fut fait immédiatement.

Ses derniers momens sont racontés avec d'intéressans détails, par les historiens de sa vie. A onze heures, les tambours battirent la générale; une compagnie de grenadiers fut mise sous les armes, et les officiers chargés de l'exécution entrèrent dans la prison. En marchant au lieu du supplice, Hofer passa près des casernes de la Porta-Molina, où étaient enfermés les prisonniers tyroliens, qui tous se prosternèrent la face contre terre et se mirent à prier en versant des larmes. Ceux qui étaient libres dans la citadelle l'attendaient tous ensemble, et ils s'agenouillèrent pour implorer sa bénédiction. Hofer la leur donna, et puis les pria de lui pardonner la part

qu'il pouvait avoir à leur malheur présent, mais en leur exprimant son espérance que le Tyrol retournerait un jour à ses anciens princes. Il remit au prêtre, qui ne le quittait pas, tout ce qu'il possédait, pour être distribué à ses compatriotes. Ce fut sur le bastion, situé près la porte Aséna, que l'officier du détachement fit faire halte à ses grenadiers, qui formèrent un carré ouvert à ses extrémités. Douze hommes et un caporal firent quelques pas en avant. Hofer resta debout au centre. Le tambour lui remit alors un mouchoir blanc pour lui bander les yeux, et lui rappeler qu'il était nécessaire de fléchir un genou. Mais Hofer rejeta le mouchoir, et refusa positivement de s'agenouiller, en disant qu'il avait coutume de se tenir debout devant son créateur, et qu'il lui rendrait dans cette attitude l'ame qu'il avait reçue de lui. Il recommanda ensuite au caporal de bien viser. Cela fait, il prononça le mot *feu!* d'une voix claire et bien articulée.

Sa mort ne fut pas instantanée; il fallut une balle de merci pour l'achever. Le lieu où son sang a coulé est encore regardé comme sacré par ses compatriotes et ses anciens compagnons d'armes. Les Français rendirent à ses restes des honneurs qui ne sont pas réservés à ceux qui périssent sous le coup d'une sentence martiale. Ses funérailles furent publiques. Par les ordres de l'empereur d'Autriche, en 1816, on érigea un monument en son honneur, sur la partie la plus élevée du Brenner.

Dans cette guerre mémorable, soutenue par Hofer contre des armées entières, les femmes déployèrent un courage au-dessus de leur sexe; souvent ce furent elles qui escortèrent les prisonniers, quand tous les hommes en armes étaient accourus à la défense des frontières. Chaque Tyrolien vous raconte avec orgueil l'histoire de Léonore; et, à mon tour, je vais vous la dire en quelques mots.

Léonore avait dix-huit ans, quand sa mère, qui était veuve,

épousa un fermier du Tyrol. Son frère, né à la même heure qu'elle, n'approuvant pas cette alliance, quitta le pays et prit service dans les troupes bavaroises.

Léonore pleura amèrement sur ce départ subit, car elle aimait tendrement son frère; mais peu à peu elle se consola, en apprenant qu'il obtenait de l'avancement dans l'armée, et qu'il se distinguait par son excellente conduite.

Léonore était la plus jolie fille de la vallée, et il n'est pas besoin de dire que bien des jeunes gens aspiraient à sa main. Mais celui qui attira ses regards et qui l'aima bientôt avec passion, ce fut Hans, le plus fameux chasseur de chamois du Tyrol.

Sur ces entrefaites, les cris de guerre retentirent dans la contrée. Tous les jeunes gens, pleins d'ardeur, brûlaient de répandre leur sang pour la défense de leur pays. Un seul cœur ne battait pas à l'unisson des autres, c'était celui de Léonore. Son frère était un soldat bavarois; et, quoique son régiment n'eût pas encore pénétré dans le Tyrol, il était aux frontières, et pouvait y venir à chaque instant. Léonore songeait à tout cela, et elle en perdait presque la tête. Elle passait des journées entières, et souvent des nuits, au milieu des montagnes, prêtant une oreille attentive à tous les bruits de guerre. Elle parlait rarement, et mangeait à peine suffisamment pour soutenir sa vie. Peu à peu, elle acquit une telle connaissance de ces lieux sauvages, qu'elle en savait les sentiers les plus cachés.

La vallée, dans cet intervalle, se remplit de troupes. Hofer et ses camarades s'assemblent en grand nombre pour garder les passages du Brenner. C'est la grande route pour pénétrer dans l'intérieur du pays, et le chemin pour entrer en Italie. Léonore était la sentinelle la plus assidue, et connaissait le mieux les détours des montagnes; ses facultés s'étaient exaltées par l'exercice, et elle était stimulée par le sentiment le plus fort et le plus sacré dans une femme, celui de sauver son frère, et de le rallier à la sainte cause. Le passage principal, le seul par lequel

on présumait qu'un corps considérable d'armée pourrait pénétrer, n'était pas tant l'objet de sa sollicitude, que les petits sentiers de la montagne, connus seulement du chasseur de chamois. Elle pensait, et avec raison, que, pendant que l'ennemi attaquerait le passage principal, il chercherait, d'une manière ou d'une autre, à tourner les Tyroliens, et à les surprendre par derrière avec des forces supérieures. Elle savait aussi que, dans ce cas, le régiment de son frère serait choisi pour cette manœuvre, car il était entièrement formé de montagnards, et surtout de Suisses accoutumés à gravir les rochers dès leur enfance. Elle s'assura que le passage ne pouvait être effectué avec quelque espoir de succès que par un seul sentier, et c'est à ce passage qu'elle se voua tout entière.

Léonore savait que les troupes bavaroises ne devaient pas tarder à s'approcher du Brenner, et, dès le point du jour, elle se mettait en embuscade, pour observer le passage du défilé sans être vue. Tout était silencieux comme les jours précédens. A la fin, son œil exercé découvrit un chamois bondissant sur les rochers, et, par ses mouvemens, elle reconnut qu'il avait vu la forme ou les pas d'un homme.

Une heure s'écoula, et à la fin elle vit une figure humaine dans la même direction. L'homme resta stationnaire pendant deux heures, et s'assit sur un roc. Un instant après, il disparut, puis reparut, mais beaucoup plus près. Léonore put alors distinguer qu'il portait le costume des pauvres montagnards.

Le soleil se glissait lentement derrière les montagnes; la nuit s'approchait peu à peu; Léonore continuait toujours de veiller, plutôt de l'oreille que de l'œil. Enfin, la lune se leva à l'horizon, et elle vit, par l'ombre, que le fantôme rôdait toujours dans les environs. Bientôt elle put entendre distinctement les pas d'un homme et les craquemens des branches d'arbres; mais la lune, à cet instant, était cachée par un nuage.

Les pas s'approchaient de plus en plus, et elle voyait le mo-

ment où l'espion (elle ne pouvait plus en douter) allait découvrir le secret du passage. Léonore veillait toujours, et retenait sa respiration; et, enfin, au moment où elle entendit le bruit devenir plus distinct, poussée comme par une puissance surnaturelle, elle se lève et plonge ses regards au-dessous d'elle, sur le sentier formant le passage. A ce moment, la lune déchirait son voile de nuages, et projetait sa pâle lumière sur le lieu de la scène. Un homme était au-dessous d'elle, le visage tourné en l'air, une main sur son pistolet, comme si ce léger bruit l'eût alarmé. Cet homme était son frère!

La première émotion de Léonore fut délicieuse. C'était son frère! son frère jumeau! Il était impossible de dire ce que ressentait le soldat bavarois; mais, en voyant le long regard qu'il jeta sur sa sœur, on pouvait y lire, l'amour fraternel. Tout à coup on entendit, à une petite distance, un coup de sifflet, et l'espion, descendant rapidement le vallon, disparut derrièreles arbres.

Léonore attendit encore. Elle se hasarda même à appeler son frère, mais les échos seuls lui répondirent. Dans cette horrible situation, qu'avait-elle à faire? Devait-elle permettre aux Bavarois de passer, et de s'élancer comme un torrent sur le pays? Devait-elle sacrifier la cause de son amant et de sa patrie, ou devait-elle trahir son frère et le livrer à ses ennemis? Son frère, tout semblait le supposer, avait été choisi par ses chefs pour chercher un passage secret dans les montagnes, et conduire les troupes à l'attaque. Elle le voyait encore devant elle, si beau, si brave; elle savourait encore le long regard qu'il lui avait jeté, et son cœur saignait d'incertitude. Cependant sa résolution fut bientôt prise; au milieu de la nuit, elle frappa à la demeure solitaire de Hans, et apparut devant son amant, le visage pâle, les cheveux épars et flottant sur ses épaules? « Ne sois pas effrayé, lui dit-elle; arme-toi et suis-moi à l'instant. » Puis, sans dire un mot, elle le conduisit à l'endroit où quelques instans auparavant elle avait vu son frère.

« Hans, dit-elle, ce n'est pas ici le moment de te donner de longues explications. Les Bavarois sont près d'ici, ils vont arriver. Pendant qu'ils vont attaquer le passage principal, un détachement passera ce sentier, et tombera sur les Tyroliens du haut de leurs montagnes. A la tête de ce détachement, quelque chose me dit que sera mon frère. » — A ces mots, Hans sauta sur le rocher, et s'assura d'un coup d'œil de la possibilité du passage.

— Vous avez sauvé la patrie, Léonore! s'écrie-t-il.

— Écoute, je ne puis aller plus avant; je suis épuisée de fatigue. Mon frère, je te l'ai dit, doit être à la tête du détachement. S'il est tué par toi ou par tes camarades.....

— Léonore, que veux-tu dire?

— Ecoute! — et elle s'agenouilla sur le rocher et éleva les mains vers le ciel.... — Je jure que, si ce malheur arrive, nous ne serons jamais l'un à l'autre. Tu te conduiras comme il convient à un homme,..... à un Tyrolien. »

A peine eut-elle prononcé ces mots, que l'on entendit le bruit éloigné d'une canonnade. Hans pressa sa maitresse contre son cœur, embrassa ses joues pâles et décolorées, et bondit en bas des rochers, pour se rendre au rendez-vous de ses camarades.

Quand il arriva au quartier général des Tyroliens, il trouva tout en bon ordre. Hofer était entouré de son armée. A chaque instant un messager arrivait pour donner des nouvelles des mouvemens exécutés par les Bavarois, et une impatience belliqueuse se manifestait dans tous les rangs. Dans ces circonstances, les nouvelles apportées par Hans firent peu d'impression. Il ne pouvait se fonder que sur la parole d'une jeune fille, dont le frère était au service des Bavarois. Hans, en outre, était trop habile chasseur pour n'avoir pas d'ennemis, et le résultat de cette communication fut un ordre de rejoindre son corps d'armée.

— Vous vous en repentirez, dit le chasseur de chamois en

partant. Quant à moi, je vais me dévouer pour le service de ma patrie.

Il quitta le conseil des chefs, et se rendit, suivi de son chien favori, dans sa maison, où il vit Léonore pensive et affligée.

— « Léonore, si les nouvelles que tu m'as données sont vraies, tu ne me verras plus. Garde ce chien, empêche-le de me suivre; et, si je succombe, rappelle-toi toujours que tu m'étais plus chère qu'aucune chose au monde..., excepté ma patrie.»

Il dit, et disparut. Son fidèle chien fit entendre une plainte, et Léonore, se jetant à genoux, se mit à prier Dieu avec ferveur. Chaque minute était une minute d'angoisse pour la malheureuse Léonore; elle voyait passer devant elle les images de son amant et de son frère, et d'horribles pressentimens torturaient son cœur. Tout-à-coup le chien se mit à hurler d'une manière si plaintive, à lui lécher les pieds avec tant d'insistance, que Léonore le laissa sortir. — « Va, dit-elle, mais à une condition, c'est que tu porteras ma malédiction au meurtrier de mon frère. » Le chien partit comme un éclair, en faisant entendre de joyeux aboiemens.

Hans, pendant ce temps, armé comme de coutume, gardait le passage secret. Il était là depuis deux heures, résolu de le défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang. L'ennemi, cependant, ne paraissait pas; la nuit s'avançait et la pluie commençait à tomber par torrens. Hans s'impatientait, et déjà il doutait des nouvelles de Léonore, quand un bruit sourd, parti du fond du ravin, le convainquit que l'ennemi s'approchait. Il monta aussitôt sur le pic le plus élevé, et, plongeant ses regards dans le vallon, il vit déboucher, derrière un rocher, une colonne de sept cents hommes bien armés, et s'avançant en bon ordre. Dans les mouvemens qu'il fit, une pierre se détacha du sommet et roula dans le ravin. Cette circonstance, que l'on attribua naturellement à la violence de la pluie qui continuait toujours, fut, pour la petite armée, une excuse pour

s'arrêter; Hans entendit distinctement le commandement de halte! prononcé de compagnie en compagnie, et il vit la troupe s'arrêter. Aussitôt il s'engagea une vive discussion:

— Que faisons-nous là? dit une voix, pendant que nos camarades se battent de l'autre côté de la montagne.

— Ce n'est pas tout, dit un autre, j'ai vu une pierre tomber de ce rocher; il y a plus, je l'ai sentie. Cela ne semble-t-il pas indiquer que le passage est gardé? Nous connaissons tous, les tours de ces damnés paysans.

— Maintenant, si dans l'affaire notre guide se trouve tué, que deviendrons-nous? Qui nous donnera la clé de ce labyrinthe?

Un murmure approbateur suivit ces paroles. Hans ajusta sa carabine contre son épaule, et guetta l'instant de voir le guide, de la vie duquel dépendait le succès de l'expédition, et même, peut-être, le destin de la guerre. Il n'attendit pas long-temps. Un homme se plaça sur une éminence, et, s'adressant aux troupes d'une voix émue et irritée:

« Camarades, dit-il, je ne vous ai pas trompés quant au temps, quoique les difficultés de la route aient été augmentées par la pluie qui tombe. Quant à la distance, je vous assure solennellement que, dans quelques instans, je pourrai vous montrer du doigt le passage. Il est vrai que votre sûreté dépend de ma vie, mais pourquoi ne pas vous confier encore, pendant cinq minutes, à cette fortune qui depuis plusieurs heures nous a été fidèle? Soldats, en avant! et vive la Bavière! »

Hans leva sa carabine, mais l'orateur avait disparu, et la colonne se mettait en mouvement. Les mousquets des Bavarois protégeaient le guide, et sa tête était couverte d'un casque comme d'un bouclier.

L'instant suivant, le guide fut entièrement caché par les soldats. Hans regrettait amèrement de n'avoir pas fait feu sur lui, quand l'occasion se présentait si favorable; enfin, tout en marchant, il atteignit un endroit convenable pour son projet. Le

rocher penchait sur le torrent, qui roulait ses flots au-dessous de lui, et le voyageur, pour le traverser, était obligé de s'élever et de se montrer ainsi entièrement à découvert. Là, le chasseur de chamois s'établit, et à moitié couché par terre, le fusil contre son épaule, il attendit patiemment. Bientôt le guide qui avait devancé ses camarades dans son impatience, apparut à ses regards. C'était un homme jeune encore. Sa figure, tournée de l'autre côté, semblait consulter les lieux. Hans attendit, déterminé à n'envoyer sa balle que dans la cervelle de sa victime. Le jeune guide se tourna lentement; ses regards se fixèrent, pendant quelques instans, sur l'endroit même où se trouvait le chasseur. Les yeux de Hans se couvrirent d'un voile; son sang reflua vers son cœur et menaça de le suffoquer. Les craintes de Léonore s'étaient réalisées; le guide des Bavarois, c'était son frère!... Il n'y avait pas de temps à perdre en réflexions; le guide allait s'élancer dans le passage qu'il venait d'apercevoir. Une sueur froide inonda le pauvre Hans. Au moment même, le bruit éloigné de la canonnade se fit entendre dans les montagnes. Le passage principal, sans doute, avait été forcé. Les muscles de Hans se contractèrent, sa figure devint froide comme le marbre; le cri de Léonore s'effaça devant le cri de sa patrie en détresse: il fit feu, et le frère de sa bien-aimée tomba sanglant et mutilé au fond du torrent.

Un cri de rage retentit dans les rangs des soldats, et un silence mortel s'ensuivit. Chacun, armant bientôt sa carabine, la dirigea vers l'endroit d'où le coup était parti, pensant voir apparaître tous les Tyroliens en armes. Ils ne virent qu'un seul homme, debout sur la cime d'un rocher, et regardant d'un œil hagard la pierre ensanglantée.

La surprise fut extrême pendant un instant; mais, le moment suivant, la troupe entière déchargea ses armes sur lui. Le plus grand nombre le manquèrent, mais quelques coups portèrent juste. D'abord on vit tomber le chapeau du Tyrol en, puis un

fragment du bras se détacha de la manche. La douleur causée par la blessure sembla le réveiller à la vie; il bondit sur les rochers, et s'éloigna des ennemis.

Le secret du passage était gardé. Hans dirigea sa fuite d'un côté opposé, pour dérouter ses ennemis. Les balles des Bavarois sifflaient autour de lui sans l'atteindre; et, en quelques secondes, il pénétra dans un ravin et se trouva en sûreté; mais, à ce moment, l'on entendit un long hurlement retentir dans les montagnes, et le chien de Hans s'élança sur le rocher. L'animal chercha un instant, puis, guidé par son instinct, se précipita dans le passage. Tout était perdu. Les Bavarois abandonnent la poursuite d'un seul homme, pour s'élancer par la route si ardemment désirée. Hans y fut avant eux. Il se battit comme si la force de tout son pays eût été dans son bras. Accablé par le nombre, épuisé, ensanglanté, mutilé, il se défendit pas à pas, et succomba accablé par la masse des ennemis; mais il avait donné le temps aux Tyroliens d'accourir et d'exterminer toute la troupe, comme Hofer l'avait déjà fait au passage principal.

Léonore existe encore, et, tous les jours, on la voit aller dans les montagnes, et orner de fleurs la tombe de son amant. . . .

. . . .

Les principales villes que l'on traverse, dans cette partie du Tyrol, quand on se rend en Italie, sont : Botzen, Roveredo et Trente. Du haut de l'Ortel-spitz, on peut s'assurer, d'un seul coup d'œil, de la configuration du pays. A la grande chaîne centrale, intérieure, granitique, sont appuyées deux autres chaînes parallèles.

La chaîne qui se trouve au nord est composée en grande partie de roches schisteuses et de roches calcaires; elle suit le cours de la rive gauche de l'Inn. Cette chaîne du nord renferme les plus grandes richesses minérales du Tyrol; les immenses dépôts de Schwatz, les mines des environs d'Imst et de Landeck, et les salines de Hall, ne sont que des exploitations de quelques-uns de ses filons principaux.

La chaîne du midi est de formation calcaire. Son parallélisme est moins exact. Se développant d'abord sur la rive droite de l'Adige, avant Bolzano, elle franchit ce fleuve et l'Eisach aux environs de cette ville, et, partant du confluent de ce torrent avec l'Adige, et remontant sa rive gauche jusqu'à Brixen, elle s'étend à l'est dans la Carinthie.

La vallée de Fassa est une des plus curieuses pour le géologue et le minéralogiste, à cause du gisement extraordinaire des dolomies. Parmi la grande variété de roches dont les montagnes du Tyrol sont composées, il n'y en a aucune qui donne à ce pays un aspect plus caractéristique que la dolomie. Nulle part aussi on ne trouve cette substance en plus grande masse. On ne peut entrer dans la vallée de Fassa, sans être vivement frappé de la forme bizarre de ces rochers élevés, coupés à pic et d'une blancheur éclatante. Des crevasses perpendiculaires divisent les masses de dolomie sous la forme de tours et d'obélisques. Leur physionomie est si étrange, que, nulle part, dans les Alpes de la Suisse, on ne voit quelque chose de semblable. Quelquefois, des murs de rochers nus et blancs s'élèvent à plus de mille mètres de hauteur. Ils ont peu d'épaisseur et restent séparés, dès leurs bases, de ces pics et cimes dentelés de dolomie, qui s'élancent de la plaine et atteignent la limite des neiges perpétuelles. Aucune division en couches horizontales ou inclinées, n'interrompt l'uniformité des contours perpendiculaires.

Toutes ces masses à forme bizarre ne sont composées que de dolomie blanche et à petits grains; nulle part on n'y découvre le calcaire coquillier ordinaire. Les pics du Tyrol se trouvent au milieu d'un terrain de porphyre, et on peut presque admettre, comme une loi géologique, que partout où il n'y a ni porphyre ni roches analogues au porphyre, on voit disparaître les formes pyramidales, et, avec ces formes, les dolomies. C'est alors que reparaît de nouveau le calcaire compacte coquillier.

M. Léopold de Buch a étudié, avec un soin tout particulier,

ces phénomènes extraordinaires. Il a avancé que c'est par les porphyres pyroxéniques que les dômes de dolomie ont été soulevés. Ces roches pyroxéniques ne sont jamais rouges comme le porphyre, mais toujours de couleur très sombre; elles sont dépourvues de quartz, qui se trouve essentiellement dans le porphyre rouge. Le pyroxène forme un élément caractéristique de la pâte du porphyre pyroxénique, et cette pâte se distingue de toutes les roches du terrain basaltique, par la présence constante de petits cristaux de feldspath translucide, sans être vitreux.

Comment se fait-il que la dolomie, ou double carbonate de chaux et de magnésie, se forme sous l'influence du porphyre pyroxénique? Comment la magnésie peut-elle percer, traverser, changer la nature de couches calcaires, qui ont des milliers de mètres de hauteur, pour en former une roche uniforme dans toute son étendue? La pierre calcaire qui recouvre le porphyre dans certains endroits, ne renferme point de magnésie; tout porte donc à croire que c'est le pyroxène qui la fournit, puisque la magnésie est une des parties constituantes de cette substance, et que la dolomie est produite par des gaz qui se sont dégagés du sein de la terre, au moment de la sortie des porphyres noirs pyroxéniques.

En effet, cette explication de Léopold de Buch frappe par sa vraisemblance, quand, près de Trente, on s'approche du cône de Santa-Agatha; on voit qu'une grande partie du penchant vers la ville, ne forme qu'un éboulement d'une blancheur éclatante. On est réellement surpris en voyant jusqu'à quel point cette montagne est crevassée et fendillée. On l'est plus encore en examinant la surface de ces fissures. Partout on les trouve couvertes de petits rhomboïdes, qui tantôt présentent leurs faces, tantôt leurs bords et leurs angles. Quand les fissures sont plus visibles et plus larges, les rhomboïdes le deviennent aussi davantage, et, si deux fissures de cette nature se croisent, on

voit les rhomboïdes se combiner et former une petite masse de dolomie, avec les vrais caractères de cette substance, tels que les colosses de Fassa les présentent.

On conçoit facilement qu'une montagne déchirée et fendillée, comme nous venons de l'indiquer, doit perdre toute apparence de couches. On conçoit que des milliers de routes soient ouvertes à la magnésie, pour pouvoir s'introduire et se combiner avec la pierre calcaire; on conçoit, que, peu à peu, la masse entière doit se changer en rhomboïdes. Leur formation doit s'arrêter dès que la masse calcaire manque, et c'est ainsi que des couches compactes, remplies de coquilles, peuvent se changer en une masse uniforme, blanche, grenue et saccharoïde, et sans séparation horizontale quelconque. Les masses pyroxéniques, qui sont la cause d'un changement si extraordinaire, ne sont pas fort éloignées. On les voit au pied de la colline de Santa-Agatha; elles traversent la gorge de la Fersina et se retrouvent sur la grande route, dans le village de Cognola même. Ce sont des boules noires à couches concentriques et à noyau solide, telles qu'elles forment, généralement, l'intérieur des masses compactes, soit de porphyre pyroxénique, soit de basalte. La cime de la montagne de Gardolo et celle de San-Marcello, qui en forme la continuation, est composée d'une dolomie des plus saccharoïdes et des plus brillantes, parsemée de vides et de trous, qui sont tapissés de petits rhomboïdes. Ces mêmes dolomies forment aussi l'immense montagne de la Scanupia, puis elles descendent, et on les retrouve tout le long de la vallée de Lagarina jusqu'à la Chiusa.

F. Preisser.

(La suite à une prochaine livraison.)

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

SUR UNE TRADUCTION NOUVELLE
EN VERS FRANÇAIS
DES PSAUMES DE DAVID,

PAR M. GIFFARD,
Professeur au Collége Royal de Rouen.

(Extrait d'un rapport fait à l'Académie de Rouen, le 24 décembre 1841.)

Les saintes Écritures ont fourni à des milliers de poètes et d'orateurs leurs inspirations ; des milliers d'orateurs et de poètes y puiseront encore leurs conceptions les plus hautes. C'est une mine féconde, éternelle, comme la source d'où elles émanent. Ce serait une recherche longue et curieuse que celle qui aurait pour objet de revendiquer, à travers les âges, les pensées, sinon les mots du texte sacré, chez les auteurs profanes qui, tous, s'en sont enrichis. Les grands écrivains du grand siècle de Rome offrent de nombreux exemples de cet accord des esprits inspirés et des esprits idolâtres, pour demander aux mêmes images les mêmes effets ; soit que le hasard ait produit ces rencontres du génie, soit que des légions victorieuses aient salué le Capitole d'hymnes hébraïques, mêlés aux chants ordinaires du triomphe ; soit, enfin, que des lambeaux de ces anciennes

poésies aient été importés en Italie par des Juifs, dont l'influence, à Rome même, se faisait déjà sentir du temps de Cicéron.

. . . .

Le premier poète de notre plus grande époque littéraire s'est comme imprégné des parfums de la Bible, et il a enfanté son chef-d'œuvre, Athalie.

Esther n'est-elle pas, de même, un enfant de la Bible ? Et n'est-ce pas à la Bible que Rousseau a dû ses odes les plus magnifiques, les plus magnifiques aussi de la poésie française ?

De notre temps, à une époque où redevenaient en honneur les idées qui, par la contemplation des merveilles de la nature, nous reportent vers l'auteur de toutes choses, un jeune poète, avec ses *Méditations,* faisait pompeusement son entrée dans une carrière qu'il devait parcourir à pas si inégaux. Le souffle d'en haut, qui l'animait alors, avait traversé, avant d'arriver sur sa tête, les cèdres majestueux du Liban, ou bien il s'était joué et rafraîchi dans les plis riants et fertiles du manteau du Carmel. M. de Lamartine, alors, ne faisait pas, comme, dit-on, il le pratique aujourd'hui, tous ses vers dans ses promenades à cheval, et il ne les livrait pas, sans les avoir relus, à un éditeur avide d'argent plus que de poésie.

Puisse M. de Lamartine reconnaître bientôt que les inspirations d'Hippone la payenne ne valent pas celles de Minerve sa sœur, et valent beaucoup moins encore que des souvenirs de David et de Salomon !

Mais ceci n'est pas de notre sujet ; il n'est pas non plus dans notre mission de vous présenter un vaste tableau de littératures comparées au texte des psaumes dans leurs points de ressemblance, à partir des prophètes jusqu'aux poètes modernes, en traversant la Grèce, Rome et l'Italie. Cette tâche dépasserait de beaucoup nos forces, et le succès même d'une pareille entreprise n'atteindrait pas le but que nous nous sommes proposé.

L'ouvrage qu'annonce M. Giffard, en effet, n'est pas une œuvre de pure imagination où viennent se réfléter, par intervalles seulement, des lueurs bibliques : c'est une traduction fidèle des psaumes de David, d'après la Vulgate. Ainsi, c'est corps à corps qu'il se mesure avec le roi-prophète, et, comme David fit aux Hébreux, M. Giffard a voulu nous communiquer la parole de Dieu dans la langue qui nous est

connue; la parole de Dieu et rien que la parole de Dieu, sans un luxe vain de paraphrases où tant d'auteurs nous égarent sous prétexte d'imitation.

M. Giffard a fait précéder sa traduction d'une notice historique sur David, à la suite de laquelle il indique sommairement les caractères de l'ouvrage qu'il a traduit. Ceci est d'une bonne logique et d'un utile secours pour le lecteur. On comprend mieux un livre quand on sait bien la vie de celui qui en est tout à la fois le héros et l'auteur.

Dans cette préface, David nous est représenté comme type de l'humanité; il a réuni sur sa tête la somme de tous les biens et de tous les maux départis à l'homme. « Il passe successivement, dit M. Gif-« fard, par les états les plus divers. »

« Berger, courtisan, guerrier, libérateur de sa patrie, il devient « fugitif, fou simulé, chef de brigands, proscrit, réfugié : puis on « lui voit déployer les qualités d'un prétendant à l'empire, la gran-« deur d'un roi, l'héroïsme d'un conquérant, les lumières d'un pro-« phète et les vastes desseins d'un pacificateur. La volupté le pousse « au crime, qui le détrône; et la détresse au repentir, qui le rétablit. « Outre ces rôles, plus ou moins éclatants, il connaît et remplit en « tout temps les plus ordinaires. Fils, frère, citoyen, époux et père, « il vit, pense, souffre, parle, agit en homme fait pour résumer, « dans sa seule personne, toutes les conditions de l'espèce humaine. « Et qui jamais en représenta mieux l'innocence, par ses vertus! la « dégradation, par sa chute! le repentir, par sa pénitence! le réta-« blissement, par sa ressemblance frappante avec le Messie, qui « doit la relever! »

David, type de l'humanité, en sera aussi le poète. Pour le devenir, il n'a plus qu'à chanter ce qu'il a fait ou éprouvé; et M. Giffard retrouve, dans différentes citations tirées des psaumes, toutes les phases de la vie de David.

Le traducteur, qui a montré dans son héros le résumé de toutes les conditions humaines, ne manque pas de voir dans son poète le résumé de la Bible tout entière. Les psaumes de David, antérieurs à toute poétique, fourniront des modèles à la poétique de tous les âges. Tous les genres y ont été divinement pratiqués : didactique, élégiaque, lyrique, dramatique, allégorique, etc., etc. Nous n'examinerons pas ces propositions, que M. Giffard énonce et qu'il ne dis-

cute point. Sans rechercher si, par une préoccupation facile à expliquer, M. Giffard ne s'est pas fait un peu *homo unius libri*, nous pouvons reconnaître avec lui que les psaumes sont un résumé de la Bible, en se sens que David s'y montre, quelquefois, sublime dans ses chants comme Esaïe, magnifique dans ses descriptions comme Job, tendre et sensible comme Jérémie, animé et énergique comme Ézéchiel. C'est là une assez belle part, même pour un roi, puisqu'on a comparé Esaïe à Homère, Jérémie à Simonide et Ezéchiel à Eschyle. Mais qu'importent les genres dont David a donné le modèle? Nous avons à voir comment M. Giffard a traduit David.

A ces observations, qui terminent ce que nous avions à dire sur la préface, il est indispensable d'en joindre d'autres, que la modestie de l'auteur lui a interdit d'imprimer, mais que la justice commande de rappeler, parce qu'elles serviront à faire juger des difficultés que le traducteur a eu à combattre. Nous voulons parler d'abord de la forme particulière de la poésie des Hébreux.

La forme générale de la poésie hébraïque est singulière et unique dans son espèce. Elle consiste à diviser chaque période en deux membres le plus souvent égaux, qui se correspondent pour le sens et pour le son. Le premier membre de la période contient une pensée ou un sentiment qui, dans le second, est amplifié ou répété en termes différents, ou relevé par un contraste, et toujours en employant deux phrases de même structure, et à peu près du même nombre de mots. Exemples : (psaume 108.)

« Il a aimé la malédiction, elle tombera sur lui ;
« Il a rejeté la bénédiction, elle s'éloignera de lui[1].
(Psaume 50) :
« Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon votre grande miséricorde :
« Et effacez mon iniquité, selon la multitude de vos bontés[2]. »

De là, dans ce dernier cas, obligation pour le traducteur de rechercher, pour une même pensée, deux versions qui, sans s'éloigner du texte, soient différentes, et dans le mode, et dans l'expression.

Ce n'est pas tout : la traduction de M. Giffard est faite, non sur l'hé-

[1] Et dilexit maledictionem, et veniet ei : Et noluit benedictionem, et elongabitur ab eo. Ps. 108, v. 16.

[2] Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam : Et secundùm multitudinem miserationum tuarum, dele iniquitatem meam. P. 50, v. 1 et 2.

breu, mais d'après la Vulgate, c'est-à-dire d'après la version latine de l'Écriture sainte, qui est en usage dans l'église catholique. La Vulgate est le produit d'un instrument plus souple que le nôtre, sans doute ; mais, à traduire d'après la Vulgate, on ne voit déjà plus son modèle qu'à travers une langue étrangère; qui, elle aussi, a pu prendre quelques licences. Que d'efforts donc pour saisir la pensée première ! Que d'efforts pour rendre en français les formes originales, et de telle sorte qu'avec notre cortége d'articles, de pronoms, de particules et de verbes auxiliaires, le traducteur parvienne à reproduire, pour ainsi parler, les manières et l'allure vives de la langue hébraïque ; laquelle, au dire de personnes qui l'ont étudiée, est pauvre de mots, n'a que très peu de particules de liaison, de transition et de modification, et dont les termes ont plus de latitude indéfinie que de nuances marquées ! Rassurez-vous cependant ; en traversant le philtre, la liqueur n'y a pas déposé sa matière colorante, et, quand le soleil ne nous paraît couvert que d'un si léger nuage, peut-être nous sera-t-il permis de voir que c'est encore le soleil.

Nous arrivons enfin à l'œuvre de M. Giffard, et nous allons savoir si, malgré les entraves qui semblaient devoir imprimer à ses mouvemens la contrainte et la gêne ; malgré les embarras de toute sorte qu'il a rencontrés sur sa route, le traducteur reste environné d'assez d'illusions pour que ses lecteurs, transportés à plus de trente siècles du temps où nous vivons, retrouvent dans ses chants la simplicité de caractère et de langage d'un peuple de pasteurs ; la chaleur, la naïveté sublime, la brusque énergie et la passion tendre des odes hébraïques. Sachons si le lecteur sentira, pour ainsi dire, l'influence de l'âge, du sol et du climat où tant de pensées de regrets, de reconnaissance et d'avenir, ont été révélées à l'homme par la voix de l'homme et la volonté de Dieu.

David, dans le 49e psaume, trace une esquisse du jugement dernier ; il y parle aussi des droits du créateur sur la nature. Nous ne vous fatiguerons pas de la lecture du texte latin. Nous dirons, une fois pour toutes, que la traduction de M. Giffard est, de celles que nous avons consultées, la plus littérale. Cette appréciation ne signifie pas que M. Giffard s'est attaché servilement à la lettre de la Vulgate, et que jamais il n'a introduit de circonlocutions, de développemens ou de modifications. Delille et M. de Pongerville se

sont donné bien autrement carrière, et pourtant les Géorgiques et le poème traduit de Lucrèce ont ouvert à leurs auteurs les portes de l'Académie française. Trop amoureux de fidélité, le traducteur, en se traînant terre à terre, ne parviendrait souvent qu'à se montrer infidèle. M. Giffard traduit ainsi[1]:

Humains, entendez-vous la voix du Dieu des Dieux,
Qui vous appelle tous du couchant à l'aurore ?
Des hauteurs de Sion, tout-puissant, radieux,
Il vient. . . . Voici le Dieu que la nature adore.
Ses regards lancent les éclairs :
Environné de noirs nuages,
Il convoque tout l'univers
Au jugement de tous les âges.

Rassemblez devant moi ces vertueux mortels,
Qui m'offrirent toujours d'agréables victimes :
Cieux, publiez partout les décrets solennels
Du juge souverain des vertus et des crimes.
Israël, mon peuple choisi,
Écoute, apprends à me connaître.
C'est moi qui suis Adonaï,
Ton Dieu, ton créateur, ton maître.

Tes holocaustes sont toujours devant mes yeux,
Je ne blâmerai pas non plus tes sacrifices;
Mais cesse de m'offrir, comme dons précieux,
Et les boucs de tes parcs, et tes grasses génisses.
La justice assure mes droits
Sur les animaux des montagnes,
Sur tout ce qui vit dans les bois,
Dans les airs et dans les campagnes.

Dispensateur suprême et des biens et des maux,
Si la faim me pressait, irais-je te le dire?
Qu'ai-je besoin du sang des boucs et des taureaux?
C'est le don de ton cœur que le Très-Haut désire.
Offre un sacrifice pieux;
Puis, expose-moi ta souffrance,
J'essuirai les pleurs de tes yeux,
Et tu béniras ma puissance.

[1] Du 1er v. au 16e inclusiv.

Cette pièce est d'un genre tout-à-fait dramatique. Vous avez remarqué comme le poète prépare la scène. Dieu va paraître ; le genre humain tout entier est convoqué aux pieds de son trône. Dieu n'a pas encore paru, mais il s'avance : déjà le Sion est radieux. Voici Dieu : *ses regards lancent les éclairs.* Toutes ces gradations sont marquées fortement par le traducteur.

Bientôt après, lorsque Dieu veut parler de ses droits sur la nature, il s'adresse à l'homme (c'est encore la forme dramatique), et, par le raisonnement le plus simple, dont les élémens sont empruntés aux choses les mieux connues d'un peuple de pasteurs, il fait la démonstration la plus parfaite :

Dispensateur suprême et des biens et des maux,
Si la faim me pressait, irais-je te le dire?
Qu'ai-je besoin du sang des boucs et des taureaux?

Et ce dispensateur des biens et des maux, que demande à l'homme sa bénigne puissance?

C'est le don de ton cœur que le Très-Haut désire.
Offre un sacrifice pieux ;
Puis, expose-moi ta souffrance,
J'essuirai les pleurs de tes yeux,
Et tu béniras ma puissance.

Le traducteur, sans rien faire perdre de sa simplicité à la pensée originale, l'enveloppe d'une forme poétique qui lui donne encore plus de charme.

Si, après avoir vu, dans le 49e psaume, comment sont expliqués les droits du Créateur sur la nature, nous lisons, dans le psaume 88, comment le psalmiste signale la puissance de Dieu dans ses effets et dans son étendue, nous trouverons, de même, que M. Giffard est à la hauteur du sujet. David nous dit que Dieu, pour apaiser les tempêtes, n'a besoin que d'un mot, et, pour abattre ses ennemis, que d'un seul coup. M. Giffard, en digne interprète de David, s'écrie :

Tu parles, et les mers qui grondaient courroucées,
De leurs flots soulevés apaisent le fracas.
Tu frappes, et l'Égypte, aux superbes pensées,
Tombe, comme un blessé, sur le champ des combats.

A toi les cieux, à toi la terre!
A toi le liquide élément!
A toi l'esprit et la matière,
Les ténèbres et la lumière,
Du nord jusqu'au midi, de l'aurore au couchant!

. . . .

Reposons-nous des fortes secousses que nous a imprimées le poète, et, l'esprit encore pénétré de la redoutable et éternelle puissance du Très-Haut, opérons, avec David, un retour sur nous-mêmes; songeons philosophiquement à la brièveté et à la fragilité de la vie humaine : c'est une seule strophe du psaume 89 [1].

Seigneur, devant toi mille années
Passent, comme un jour qui s'enfuit;
Et nos rapides destinées,
Comme un vain songe de la nuit.
Qu'est-ce, en effet, que notre vie?
La fleur éclose le matin,
La fleur qui s'ouvre, brille; et qui, bientôt flétrie,
Se fane avant le soir, et disparaît soudain.

Simplicité touchante avec les images les plus ordinaires! parce qu'il s'agit toujours de peuples primitifs. *Le jour, un songe, une fleur*, voilà tout le ressort poétique du couplet.

Nous terminerons par la citation d'un passage du 17e psaume, si souvent admiré et, en effet, si admirable.

Avant M. Giffard, beaucoup de versificateurs, sinon des poètes, ont essayé, en traduisant les psaumes, de nous donner poésie pour poésie. Nous ferons juger, par une très courte digression, combien le traducteur nouveau a laissé loin derrière lui ses prédécesseurs et ses rivaux. Racan (ce que beaucoup de personnes, peut-être, ne soupçonnent même pas), Racan a rimé une partie de la Bible. Voyez comme il commence son 17e psaume :

O Dieu qui rends mon bras le foudre de la guerre,
Ma splendeur dans la paix, l'ornement de la cour,

[1] Ps. 89, v. 4, 5 et 6.

Et qui te rends toy-mesme au ciel et dans la terre
Le seul et le plus digne objet de mon amour :
Qui jamais ne me dénie
De ta clémence infinie
L'assistance et le support;
Et, rassurant mon courage,
Dans ces mers grosses d'orages
Me sers de phare et de port.

Et, plus bas, parlant de Dieu :

Mais l'aspect de son visage
Change en bonace l'orage;
Le brouillard est écarté :
Le Seigneur luit de son lustre,
Et pour dais ni pour balustre
N'a que sa propre clarté.

Ce ne sont pas ces vers que nous comparerons à ceux de M. Giffard. Racan aurait pu, sans dommage pour sa gloire, donner suite au projet qu'il avait conçu, dit-il dans une lettre à Messieurs de l'Académie française, « d'abandonner ses psaumes et d'en désavouer la « plus grande partie comme enfans mal nés, qui n'ont jamais causé « que de l'ennui à leur père. »

Racan, chantez Philis, les bergers et les bois,

mais ne traduisez pas les psaumes. — C'est Racine le fils que nous voulons vous faire entendre sur le même texte, où nous interrogerons M. Giffard; texte choisi à dessein, où se manifeste encore la puissance de Dieu, mais sous une nouvelle forme et avec d'autres conséquences; texte où reluisent, et la fécondité du sujet, et la souplesse de talent de notre traducteur.

Racine a dit[1] :

Je t'aimerai, Seigneur, je t'aimerai sans cesse.
O mon ame, à ton Dieu qui pourrait t'arracher?
Il t'aime, il te protége, il soutient ta faiblesse :
Oui, mon cœur, c'est à lui que tu dois t'attacher.

[1] Ps. 17, v. 1, 2, 3 et 4.

A tes bienfaits, mon Dieu, ma mémoire fidèle
De mes périls passés m'entretient tous les jours;
Et je frémis encor lorsque je me rappelle
Ce moment où j'étais perdu sans ton secours.

M. Giffard prête à David un autre langage :

C'est toi que j'aimerai, Jéhova, toi ma gloire,
Toi mon libérateur, mon rempart, mon appui.
S'arme-t-il pour moi : devant lui
Marchent l'espoir, la force, la victoire.
Mes chants de ses secours béniront la mémoire;
Mes ennemis ont fui.

Outre que la traduction de M. Giffard est plus fidèle et plus concise, M. Giffard prouve qu'il est profondément pénétré de l'esprit de ce psaume. La forme du dithyrambe qu'il a employée est celle qui se prête le mieux au pittoresque des grands mouvements et des grands effets. Les deux quatrains de Racine en vers hexamètres ont une marche trop lente et trop monotone ; et son dernier vers sans césure n'est pas acceptable dans le genre élevé. Nous transcrirons maintenant, sans réflexion aucune, l'ode de M. Giffard, laissant à vos esprits et à votre mémoire le soin de la comparer à l'œuvre de Racine :

Quand la mort, amenant ses hordes menaçantes,
Quand l'enfer, déchaînant ses vagues mugissantes,
Pressent de tous côtés ma faiblesse aux abois;
C'est le Seigneur mon Dieu qu'invoque ma détresse :
Et ce grand Dieu s'empresse,
Des hauteurs de Sion, de répondre à ma voix.

La terre tremblante
Frémit de terreur :
Sur leur base ardente,
Les monts, ô Seigneur,
Sautent d'épouvante
Devant ta fureur.
Quels flots de fumée !
De quels vastes feux
Ta face enflammée
Embrase les Cieux !

Au milieu d'un nuage, abaissant l'empirée,
Dieu des chérubins, tu descends;
Tu descends, escorté de leur troupe sacrée;
Tu voles sur l'aile des vents.

Comme d'un pavillon, les masses orageuses
Entourent Jéhova de vapeurs ténébreuses :
Mais l'éclat de sa face en perce les noirceurs,
Et transforme en brâsiers leurs vastes profondeurs.

Sa voix, le tonnerre,
Gronde dans les airs,
Et couvre la terre
De grêle et d'éclairs.
Ses flèches, la foudre
Que lancent ses mains,
Réduisent en poudre
Les pâles humains.

Aux éclats de ta voix, grand Dieu, les mers découvrent
De leurs trésors cachés les premiers élémens :
Aux cris de ton courroux les abîmes s'entr'ouvrent,
Et du monde ébranlé montrent les fondemens.

A ceux qui se rappellent Racine ; à ceux qui auront voulu le relire, nous demanderons :

Avez-vous rien aperçu, rien entrevu même, dans Racine, de ce magnifique tableau, qui pourrait servir de sujet à un grand artiste ?

Au milieu d'un nuage, abaissant l'empirée,
Dieu des chérubins, tu descends,
Tu descends, escorté de leur troupe sacrée;
Tu voles sur l'aile des vents.

Et l'harmonie imitative de ces huit vers de cinq syllabes !

Sa voix le tonnerre,
Etc.

Et les deux derniers versets du texte latin, dont M. Giffard a si habilement taillé la double facette ! Racine le fils semble ne s'être pas douté du trésor qu'ils recèlent. Dans le texte : *une menace* du

Très-Haut, et les mers s'entr'ouvrent; *un souffle* de sa colère, et l'univers est bouleversé [1].

Répétons avec je ne sais plus quel écrivain, que les imaginations de la fable n'ont jamais offert rien de si imposant que ce dernier passage. Qu'aux accords d'Amphion les pierres se rangent d'elles-mêmes sur les murs de Thèbes; que Neptune de son trident calme les flots; ou que Jupiter, du mouvement de ses sourcils, ébranle l'Olympe; rien, non, rien n'est aussi grand que l'idée que nous venons de recevoir de la puissance de Dieu: *une menace*, et les mers s'entr'ouvrent; *un souffle*, et le monde est bouleversé; *un souffle!* — Et c'est l'honneur de M. Giffard d'avoir retracé dignement les sublimes images du 17e psaume:

M. Giffard a mérité les éloges que nous lui décernons sincèrement et avec joie; il a entrepris une tâche difficile, et il l'a accomplie avec bonheur. Le livre de M. Giffard nous rappellera les divins enseignemens en des vers qui les rendent faciles à retenir; il les apprendra à ceux qui ne peuvent les lire, ni dans l'hébreu, ni dans la vulgate. Nous ne souhaitons pas, toutefois, qu'il serve à l'édification du temple de certain primat des Gaules, de fraîche date, qui, de sa propre autorité, s'est décerné le pontificat dans son église française.

. . . .

[1] Et apparuerunt fontes aquarum, et revelata sunt fundamenta orbis terrarum; ab increpatione tuâ, Domine, ab inspiratione spiritûs iræ tuæ. Ps. 17, v. 17 et 18.

N. L.... (Rouen.)

MAGNÉTISME ANIMAL.

CURE

OBTENUE

A L'AIDE DU SOMNAMBULISME[1].

Au moment où le magnétisme animal vient d'être frappé de réprobation par un corps savant composé des notabilités médicales de notre époque, quand on voit chaque jour avec quelle dédaigneuse incrédulité ou avec quelle légèreté la grande majorité des médecins rejette cette science, ou plutôt, cette partie de la science dont la médecine peut tirer de si immenses ressources, il faut un certain courage, et en même temps être bien sûr d'avoir à proclamer une vérité, pour venir, comme le font aujourd'hui les défenseurs du magnétisme, s'exposer, pour ainsi dire à coup sûr, aux rires et aux plaisanteries des incrédules ou des ignorans. Mais le devoir d'un honnête homme est d'éclairer ses concitoyens, et de publier ce qui peut leur être utile? Tout scrupule et toute fausse honte doivent donc ici disparaître; il ne faut pas, d'ailleurs, une bien forte dose de philosophie pour se mettre au-dessus de pareilles considérations. Je viens, en

[1] Fausse ankylose du genou, ou rétraction permanente des muscles fléchisseurs de la jambe sur la cuisse, chez un sujet épileptique. Insensibilité à l'ouverture d'un abcès dans l'état de sommeil et de somnambulisme magnétiques. Indication instinctive des remèdes. Prévision de l'époque de la guérison, ainsi que des divers accidens survenus pendant le traitement.

conséquence, faire l'acquit de ma conscience en rendant compte du succès que je viens d'obtenir par l'emploi du magnétisme animal chez une jeune fille, atteinte à la fois de deux graves affections, l'une et l'autre considérées jusqu'ici comme un des écueils de la médecine. Puissé-je, en publiant cette observation, sinon convaincre les médecins encore dissidens, du moins ébranler leur croyance, changer en doute leur incrédulité, et les porter à expérimenter par eux-mêmes; car, on ne peut trop le répéter, c'est la seule manière d'arriver à se convaincre de la réalité du magnétisme et de ses effets curatifs.

Je pense qu'il n'est pas permis à un médecin de rien ignorer de ce qui peut avoir quelque rapport avec la science de l'homme. Mais ce devoir est plus grand encore, quand il s'agit de moyens curatifs; peu importe alors la source d'où ils viennent. Qu'ils aient été sanctionnés ou non par les facultés; qu'on les tienne directement d'un professeur, ou qu'on les puise dans des pratiques et des procédés renouvelés des prêtres du paganisme; pourquoi laisser tomber entre les mains des charlatans un agent qui, dans l'antiquité, était un des moyens les plus puissans de guérison, et qui, entre des mains sages et prudentes, surtout dans les cas encore nombreux où la médecine reste impuissante, ou ne marche qu'à tâtons, peut jeter tant de lumière et l'aider d'une manière si efficace?

En fait de magnétisme animal, il est à remarquer que ce sont justement ceux qui ne s'en sont point occupés et qui ne l'ont point étudié, qui se montrent incrédules ou se déclarent ses adversaires. Que l'on se donne la peine de voir et d'examiner par soi-même, et l'on ne pourra se refuser à l'évidence. S'il est naturel de ne pas croire sur parole des faits extraordinaires, surtout lorsque ces faits ne trouvent pas leur explication dans les théories qui nous ont servi jusqu'alors, on ne doit pas non plus supposer d'emblée et sans examen des idées ridicules ou stupides à un homme qui, après avoir été lui-même long-temps dans le doute, ou induit en erreur par les écrits d'auteurs fort savans du reste, vient vous faire part des résultats de son expérience. En fait de science, lorsqu'on peut expérimenter, il faut le faire. Mais, s'il est indispensable d'expérimenter pour juger sainement et avec connaissance de cause les effets du magnétisme, il ne l'est pas moins de ne procéder qu'avec méthode et avec les précautions convenables pour obtenir des résultats positifs. Autrement,

on expérimenterait en vain, et peut-être, quoiqu'il ne faille rien conclure d'une expérience négative, en tirerait-on malgré soi des conséquences fausses ou erronées.

Il faut donc, avant tout, ne négliger aucune des précautions nécessaires pour obtenir des résultats heureux. Malheureusement, quoique cette recommandation fasse l'objet de préceptes formulés par presque tous les auteurs qui ont écrit sur le magnétisme, c'est le contraire qui se pratique tous les jours. C'est presque toujours à la suite d'une discussion sur le magnétisme, que quelqu'enthousiaste, séance tenante, entreprend de prouver son action en opérant sur quelqu'un des assistans; ordinairement, c'est dans un salon très éclairé, dans le sein d'une réunion plus ou moins nombreuse, au milieu des conversations particulières, et distrait par les plaisanteries qu'on lance de toutes parts contre le malheureux et imprudent expérimentateur.

Il échoue nécessairement; et les spectateurs, qui ne savent pas qu'une semblable expérience ne pouvait pas amener d'autre résultat, et que, dans tous les cas, une expérience négative ne prouve rien, ne manquent pas d'en tirer cette conséquence que le magnétisme est une chimère. Au lieu de servir à la propagation du magnétisme, de telles expériences ne peuvent que le discréditer. Je dirai plus : quand bien même on arriverait, en semblable occasion, à endormir le sujet, on ne peut raisonnablement croire que cela suffirait pour convaincre l'assemblée. D'abord, l'individu magnétisé pourrait être soupçonné de compérage ; et puis, qu'est-ce que prouve un assoupissement? Il y a loin de là aux faits prodigieux mis en avant par les magnétiseurs. Les incrédules, ou, ce qui revient au même, les ignorans en magnétisme, c'est-à-dire ceux qui, ne l'ayant point pratiqué, ignorent ses effets, peuvent bien encore, jusqu'à un certain point, s'expliquer le sommeil par l'ennui, par la répétition des gestes, etc., etc. Ce sommeil ne prouverait donc rien, puisqu'on pourrait l'attribuer à une autre cause qu'au magnétisme. Ce qu'il faudrait obtenir pour en démontrer l'existence, ce serait des exemples d'abolition de la sensibilité, d'intuition instinctive des remèdes, de lucidité somnambulique, du déplacement de certains sens, etc., etc.

Or, tous ces phénomènes, d'ailleurs obtenus avec peine et très rarement observés, sont si extraordinaires, qu'il faut, pour s'en con-

vaincre, les avoir produits soi-même dans une longue suite d'expériences.

Je répèterai donc à ceux qui veulent approfondir la question du magnétisme animal : expérimentez par vous-mêmes, c'est le seul parti sage qu'il soit permis de prendre dans une question controversée. Ne procédez qu'avec circonspection, et même, si vous le voulez, avec toute la défiance possible, mais expérimentez, en tenant compte toutefois des recommandations dont j'ai parlé plus haut; ainsi, n'exercez point le magnétisme par pure curiosité ; attendez que vous puissiez l'employer sur quelque sujet malade ; point de spectateurs nombreux ; n'en admettez qu'un ou deux qui portent eux-mêmes intérêt au malade ; puis opérez dans le silence et le recueillement, avec une bienveillante et ferme intention de lui apporter du soulagement, et vous ne tarderez pas à être surpris des effets que vous produirez. Mais surtout de la patience et de la persévérance : ne vous laissez pas décourager par quelques insuccès. Il est des individus qui, sous l'action de magnétiseurs exercés, n'ont dormi qu'à la 6me, qu'à la 10me séance. Il en est même sur lesquels le magnétisme semble ne produire aucun effet, ou, du moins, sur lesquels les tentatives faites jusqu'alors n'ont rien produit. — Mais je n'ai point à m'occuper ici de ces détails ; je ne fais point un cours de magnétisme. On trouvera, d'ailleurs, dans les ouvrages qui traitent ce sujet, tous les renseignemens nécessaires pour guider ceux qui voudront étudier. Je n'ai voulu parler ici que de l'utilité, de la nécessité d'expérimenter et de pratiquer le magnétisme avant de se prononcer et de porter un jugement sur lui.

Ce n'est point pour me vanter d'avoir fait une cure merveilleuse que j'ai rédigé cette observation. Ceux qui connaissent ce que peut le magnétisme, sauront que c'est à lui seul que doit en revenir tout l'honneur. L'instinct médical développé par le somnambulisme a tout fait. J'ai tout simplement exécuté les remèdes que la malade s'est conseillés, et sa guérison, ainsi que les divers accidens qui l'ont précédée, se sont réalisés à jour et à heure fixes. Je n'ai que le mérite d'avoir fait l'application de cet agent encore peu connu en médecine. En cela même, le hazard est pour beaucoup; et le premier individu venu à ma place en eût sans doute fait autant que moi.

Depuis bientôt un an, il s'est formé ici, dans le but d'étudier les

phénomènes du magnétisme, et sous le nom de Société magnétique, une réunion d'hommes curieux d'approfondir cette science. L'honneur que l'on me fit de me nommer président de cette société m'imposant certaines obligations, je cherchai à exercer le magnétisme. Et déjà, par son application immédiate, j'avais enlevé presqu'à l'instant des douleurs névralgiques intenses, des rhumatismes, etc., etc. Plusieurs fois j'avais provoqué un sommeil bienfaisant chez des malades qui en étaient privés depuis long-temps. Mais, soit faute de loisir, de sujets convenables ou autrement, j'en étais encore à chercher l'occasion de produire le somnambulisme ou d'entreprendre le traitement de quelqu'affection grave, et qui exigeât une longue suite de séances magnétiques, lorsque le hasard me fournit cette occasion. Je me trouvais sur le quai, près la Morgue, le 30 août dernier (1841), lorsque je fus appelé à donner des soins à la fille Angrand, qui venait d'être tirée de la rivière où elle s'était jetée pour se noyer. C'est alors que, voyant l'infirmité qui l'avait conduite à cet acte de désespoir, je résolus d'en tenter la guérison par le magnétisme. Le sujet me paraissait nerveux, impressionnable, et je crus rencontrer en lui les dispositions favorables au développement des phénomènes magnétiques. Je la pris donc chez moi, et l'expérience a prouvé que je ne m'étais pas trompé. En commençant le traitement, j'appris de la malade qu'elle était, depuis une frayeur dont elle fut prise à l'âge de 13 ans, sujette à des accès d'épilepsie plus ou moins fréquens; qu'elle avait inutilement fait, pour cette maladie, un séjour d'une année à l'Hospice général, que, vers la puberté, ces accès avaient fini par s'éloigner, sans pour cela disparaître complètement, puisque, lors de l'accident qui l'avait conduit à l'Hôtel-Dieu, en décembre 1840, et pendant le séjour qu'elle y fit jusqu'au 4 mai 1841, elle en avait encore été prise deux fois. Loin de considérer cette complication comme un malheur, je n'y vis qu'une raison de plus pour l'emploi du magnétisme, qui, dans ce genre de maladie, avait déjà tant de fois donné des preuves irrécusables de sa puissance. Aujourd'hui qu'un heureux succès a couronné mes prévisions, je regarde comme une obligation d'en faire connaître le résultat. Ceux qui sont initiés aux mystères du magnétisme, ceux qui l'ont pratiqué, en un mot, regarderont comme fort ordinaires les faits que je vais rapporter. Mais il n'en est pas de même de ses antagonistes. Ils sont encore en si grand

nombre, que je crois rendre service à l'humanité en général et à eux en particulier, en cherchant à les éclairer, et en unissant ma faible voix à celles qui proclament l'importance et l'utilité de cet agent.

Marie-Aspasie ANGRAND, du Petit-Quevilly, âgée de 19 ans, domestique chez M. Edouard Colas, rue du Bec, tomba, le 2 décembre 1840, d'un rez-de-chaussée dans une cave, par une trappe ouverte. Trois heures après l'accident, on la transporte à l'Hôtel-Dieu [1], où elle ne recouvre connaissance que dans la soirée, c'est-à-dire au bout d'environ dix heures. Perte de la sensibilité dans presque toutes les parties du corps; l'intelligence est affaiblie; il y a paralysie de la vessie et des membres, qui peuvent à peine exécuter quelques mouvemens lents et mal assurés. La malade ne peut parvenir à s'asseoir dans son lit. Cet état dure environ quinze à vingt jours, au bout desquels, grâce aux remèdes énergiques et sagement administrés que l'on emploie, il finit par disparaître. Mais, alors, on remarque une rétraction forte et permanente de la jambe gauche sur la cuisse. Cette rétraction force la malade à marcher avec des béquilles, et résiste aux moyens de guérison les plus sagement et les plus méthodiquement combinés. La malade quitte l'Hôtel-Dieu le 4 mai 1841. Elle retourne chez ses anciens maîtres, qui, ne pouvant plus l'employer comme domestique, lui conseillent d'apprendre l'état de giletière. Elle consulte encore plusieurs médecins, puis essaie des remèdes d'un sieur Enguerand, qui s'est fait ici une certaine réputation, toujours sans éprouver aucun changement. Enfin, lasse et découragée de toutes ces tentatives inutiles, se voyant dans la misère, et redoutant, comme sa mère le lui avait fait pressentir, d'être obligée de demander sa vie, elle conçut l'idée de se suicider. Le 30 août, vers neuf heures du matin, elle se dirige vers la Seine, s'embarque comme pour passer la rivière, et, lorsqu'elle est au milieu, s'y précipite. C'est avec peine que le vieux batelier qui la conduisait, aidé de deux douaniers qui vinrent avec leur chaloupe se joindre à lui, parvint à la repêcher. Après lui avoir donné, assisté par mon honorable confrère et ami M. le docteur Béchet, les soins convenables, je la fis transporter à l'Hôtel-Dieu. Ce ne fut que le lendemain, qu'ayant recueilli quelques renseignemens recommanda-

[1] Je tiens de la complaisance de M. A. Flaubert fils les détails relatifs à son séjour à l'Hôtel-Dieu; je n'en donne ici qu'un extrait pour abréger.

bles sur cette jeune fille, et jugeant, par l'acte même auquel elle s'était livrée, qu'elle avait une imagination facile à exalter, et que, par conséquent, elle devait être un sujet propre aux expériences magnétiques, je la fis sortir de l'Hôtel-Dieu, pour la prendre chez moi et la traiter par le magnétisme animal.

Le samedi 4 septembre, je la magnétise pour la première fois. Sommeil après quarante-cinq minutes de magnétisation. A son réveil, la malade, qui ne sait ce que c'est que le magnétisme, et qui en ignore même le nom, me fait ses excuses de ce qu'elle s'est endormie. — Le 5, le sommeil se déclare après cinq minutes, et le 6, après deux minutes et demie [1].

Le 8, elle entre en somnambulisme : *Sa jambe*, dit-elle, *rallongera bien certainement. Il ne lui faudra pas plus de six semaines ou deux mois pour être guérie, et pour qu'elle puisse marcher sans béquilles et sans boiter. Il faut d'abord lui mettre un vésicatoire sous la cuisse, le long des cordes qui la tirent* (la malade veut parler des muscles rétractés), *puis un cautère au milieu et sur le devant de la cuisse. Enfin, il faudra la magnétiser tous les jours pendant une heure. Le magnétisme seul, sans aucuns remèdes, pourrait la guérir, mais ce serait beaucoup plus long.*

Chaque jour, en somnambulisme, la malade assure qu'elle guérira,

[1] Il m'est souvent arrivé, depuis, de l'endormir en moins d'une minute, même sans faire de passes et rien qu'en la regardant fixement. Plus tard, lorsque j'étais obligé de m'absenter, elle s'est plusieurs fois endormie seule, en appliquant sur sa poitrine un objet magnétisé par moi. Enfin, il m'est arrivé plusieurs fois, et je le consigne ici comme une objection sans réplique à ceux qui prétendent que l'imagination joue le principal rôle, ou même agit seule dans le développement des phénomènes magnétiques ; il m'est, dis-je, arrivé mainte et mainte fois de magnétiser la fille Angrand lorsqu'elle était déjà endormie et plongée dans le sommeil naturel ; les choses se passaient alors absolument de la même manière, et j'obtenais les mêmes effets qu'auparavant. Au bout de quelques minutes, l'insensibilité, le somnambulisme se déclaraient comme à l'ordinaire, et, lorsque je la quittais sans la réveiller, elle ignorait le lendemain, lors de son réveil spontané, qu'elle eût été magnétisée, et qu'elle eût été somnambule, ou mieux, qu'elle eût parlé. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de prévenir que, naturellement peu crédule, et soupçonnant la possibilité de quelque fraude, j'ai, dans les premiers temps, pris toutes les précautions imaginables pour découvrir la vérité, et que les diverses épreuves que j'ai faites à ce sujet m'ont toujours démontré que mes soupçons n'étaient point fondés.

et répète les prescriptions précédentes. Interrogée sur ce qui lui fait croire à sa guérison, elle répond *qu'elle le sent, qu'elle en est sûre, mais qu'elle ne peut rendre compte de ce qui le lui fait croire.*

Le 15, application du vésicatoire et du cautère prescrits pendant le somnambulisme.

J'ai constaté l'état d'insensibilité complète dans lequel se trouvait la malade, soit qu'elle fût en somnambulisme, ou qu'elle fût simplement plongée dans le sommeil. Elle ne donnait aucun signe de sensibilité, lorsqu'on la pinçait fortement, ou qu'on lui enfonçait, dans la peau et dans les chairs, des épingles longues de quatre ou cinq centimètres, lorsqu'on lui chatouillait ou piquait l'intérieur des narines ou du conduit auditif avec des barbes de plumes, des cure-dents ou des épingles. La respiration de l'ammoniaque liquide la faisait tousser une ou deux fois, mais ne la réveillait pas.

Ces expériences ont été souvent répétées à l'improviste, pendant qu'elle parlait, en état de somnambulisme; sa voix n'en éprouvait pas la plus légère altération.

Le 18, je crus devoir profiter de cette disposition, pour lui éviter la douleur d'une petite opération dont elle avait besoin, pour l'ouverture d'un abcès qui s'était développé sous l'aisselle.

A son réveil, elle ignorait que l'opération fût faite. En voyant mes instrumens, elle crut que je voulais l'opérer, fit à cela toutes sortes d'objections, me pria d'attendre et me dit tout ce qu'elle put imaginer pour m'engager à différer de quelques jours. Lorsque je lui appris que l'abcès était percé, elle eut peine à le croire, et, quoiqu'elle me crût incapable de la tromper, il fallut lui montrer la plaie pour qu'elle en fût certaine.

Le 24, la jambe est déjà moins rétractée, le bout du pied n'est plus qu'à 22 centimètres du sol. La malade déclare, en somnambulisme, *que le vésicatoire ne fera plus rien, qu'il faut le supprimer et mettre un second cautère à la cuisse, au-dessus de celui qu'elle a déjà.*

Le 30, exécution de cette prescription. Je n'ai pas besoin de dire que cette fille oubliant au réveil ce qu'elle avait dit en somnambulisme, j'eus du mal à la décider à se laisser poser ce second cautère. Elle s'y refusa pendant long-temps. « On n'a jamais vu, disait-elle, mettre deux cautères l'un auprès de l'autre; j'aurai la peau toute cicatrisée, etc. » Je crus vaincre ses scrupules en lui disant que c'était elle-même qui

se l'était prescrit ; qu'ainsi il le fallait pour sa guérison, mais, alors elle était moins disposée que jamais à se laisser faire. « Ah ! c'est moi qui l'ai dit, s'écriait-elle avec un air d'étonnement ; eh bien ! Monsieur, il ne faut pas m'écouter ; vous devez savoir, bien mieux que moi, ce qu'il me faut. » Malgré cela, j'obtins que le cautère fût posé.

Les 1er et 2 octobre, après dix minutes de magnétisation, elle fut prise de fortes convulsions. Je fus obligé de la réveiller plusieurs fois, mais les mêmes accidens revenaient lorsque je la magnétisais de nouveau. Le second jour, je découvris qu'en posant ma main sur sa poitrine, près l'épigastre, elle se calmait aussitôt. Chaque fois que je retirais ma main, les accidens convulsifs se renouvelaient pour cesser subitement dès que je l'appliquais de nouveau, comme je l'ai dit plus haut.

Je profitai de ces instans de calme pour la questionner sur ces espèces d'accès ; elle me répondit *qu'il fallait la saigner et lui tirer du sang jusqu'à ce qu'elle se trouvât gênée et qu'elle perdît connaissance.*

3 octobre, saignée de 42 à 43 onces, suivie de syncope. Le soir, lorsque je magnétise la malade, il n'y a plus de convulsions. Elle me dit en somnambulisme que *cette saignée lui avait fait grand bien ; que les attaques nerveuses qu'elle éprouvait étaient causées par son épilepsie, dont les accès menaçaient de revenir aussi fréquens qu'autrefois, qu'elle en aurait encore trois fois, savoir : mardi* 5, *vendredi* 8 *et lundi* 11 ; *mais que si je la saignais encore avant cette dernière époque, ce serait la dernière, et qu'elle n'en aurait plus jamais ; que tout serait fini de ce côté, et qu'elle serait complètement guérie de cette maladie ; que quand bien même elle éprouverait une frayeur, elle ne serait plus épileptique ; qu'il pourrait, seulement, lui survenir une éruption de boutons sur la face et le corps ; que, dans ce cas, il faudrait la saigner le plus tôt possible et lui faire prendre quelques bains ; que, quant à la saignée qu'elle se prescrit avant le* 11 *octobre, elle indiquerait le jour plus tard, et qu'il faudrait encore qu'elle fût très forte et jusqu'à défaillance ; qu'enfin, la saignée de ce matin a fait aussi beaucoup de bien à sa jambe ; que je n'ai qu'à la mesurer demain, qu'alors je verrai que son pied est bien descendu.*

Le 4 octobre, la distance de l'orteil au sol n'est plus que de 14 centimètres ; le soir elle n'est que de 12. En somnambulisme, elle déclare *que sa jambe se raidira après demain mercredi* 6, *qu'elle se*

détendra jeudi 7, *raccourcira de nouveau vendredi* 8 *et samedi* 9; *qu'elle rallongera dimanche, au point que lundi elle touchera la terre, mais seulement par le bout du pied, et qu'elle n'appuiera pour marcher que sur les orteils. Ce ne sera que de lundi* 11 *en quinze* (25), *que son talon portera par terre; d'ici-là, elle marchera assez bien pour pouvoir aller à la messe de dimanche en huit* (17.)

Il est à remarquer que tout ce qu'elle a prédit est arrivé comme elle l'avait annoncé; elle a éprouvé des convulsions, sa jambe a offert les alternatives d'allongement et de raccourcissement qu'elle avait indiqués, et cela, les jours fixés par elle pendant son somnambulisme. Il était curieux de voir, à l'état de veille, la tristesse et le découragement qui s'emparaient d'elle les jours où elle voyait sa jambe se rétracter de nouveau. « Vous voyez bien que je ne guérirai pas, disait-elle; ne vaudrait-il pas mieux que je fusse morte. » Ce découragement contrastait singulièrement avec l'air d'espérance et de bonheur qu'elle avait pendant son somnambulisme. Quelquefois, alors, elle riait seule jusqu'aux éclats, et, lorsque je lui demandais la cause de cette gaîté, elle me répondait *que c'était de joie de voir qu'elle allait être guérie.*

Le jour désigné pour la saignée ayant été fixé par elle au 10, je la saignai et lui tirai 44 onces de sang avant qu'elle ne perdît connaissance. Le soir, le bout de son pied n'était plus qu'à 6 centimètres du sol.

Le 11, tout se passe ainsi qu'elle l'a prédit. Je supprime ici une foule de détails secondaires, qui allongeraient inutilement ce travail. Je la fis lever, et lui dis de marcher sans béquilles. Comme elle ignorait ce qu'elle avait dit dans son sommeil, elle fut très surprise, et ne croyait pas pouvoir exécuter ce que je lui ordonnais; elle essaya cependant, et fit, en chancelant, une vingtaine de pas; mais ce peu d'exercice avait suffi pour lui faire retrouver un équilibre qu'elle avait perdu depuis dix ou onze mois. De retour dans sa chambre, elle marchait déjà avec beaucoup plus de facilité et d'assurance. A chaque moment, on remarquait une amélioration très sensible dans sa marche. Enfin, deux heures après ce premier essai, elle fut à la fontaine chercher une carafe d'eau, qu'elle monta lestement au premier étage. Le reste du jour, elle n'a plus voulu se servir de ses béquilles.

Le soir, en somnambulisme, elle répète ce qu'elle a dit les jours

précédens. Elle ajoute qu'*il faudra la saigner encore deux fois pour la guérir complètement*, *et qu'il faudra entretenir un de ses cautères pendant deux mois, à partir du jour de sa guérison, sans quoi son mal pourrait revenir*.

Le 17, elle est allée à la messe. Le soir, en somnambulisme, elle dit que *lorsqu'elle marchera sur son talon, elle fera le voyage de Bonsecours, et que cela ne la fatiguera pas*.

Le 24, saignée de 43 onces et demi.

Le 25, jour indiqué depuis le 4, le talon porte en plein sur la terre, comme celui du côté opposé, et elle marche presque sans boiter. De jour en jour, elle acquiert plus de force et d'assurance.

Enfin, le 9 novembre, je la laisse effectuer son pélerinage à Bonsecours. Elle se promène toute la journée par la ville, et fait visite à ses anciens maîtres, ainsi qu'à diverses personnes qui s'intéressaient à elle.

Le 18 novembre, elle se prescrivit, toujours en somnambulisme, une quatrième saignée, qui fut, comme les autres, suivie de syncope; mais bientôt, ces saignées réitérées qu'elle s'était prescrites, ainsi qu'une forte commotion morale qu'elle éprouva peu de jours après le pélerinage de Bonsecours, la réduisirent à un état de faiblesse extrême; elle fut prise de symptômes d'anémie très prononcés: paleur extrême, oppression, et violentes palpitations au moindre exercice; le tout accompagné d'un état gastrique nerveux qui ne lui permettait de garder aucune espèce d'aliment, et qui aurait pu inspirer quelqu'inquiétude, si la malade, que je continuais de magnétiser, ne m'avait rassuré pendant son somnambulisme, en me disant *que cet état n'avait rien de dangereux, qu'il cesserait de lui-même dans quinze ou vingt jours, mais que si je voulais aider la nature, il fallait lui donner à manger des feuilles de pissenlit, assaisonnées avec un peu de sel et de vinaigre; que c'était la seule chose qu'elle pût digérer*. Je lui en fis servir, et c'était, en effet, sa seule nourriture. Un jour qu'elle se sentait de l'appétit, elle mangea un peu de pain avec sa salade, mais elle vomit le tout. Je ne savais à quoi attribuer cet incident, lorsqu'elle m'apprit, le soir, en somnambulisme, *que cela était causé par le peu de pain qu'elle avait mangé*. Quelques jours après, je lui offris de faire usage d'eau ferrée; elle accueillit cette offre avec reconnaissance, en me disant *qu'elle n'en avait jamais pris, mais*

qu'elle sentait que cela lui ferait du bien. Bientôt sa santé s'est améliorée, et tous les symptômes de maladie ont disparu. Les cautères ont été supprimés par son ordre, l'un le 5, et l'autre le 29 décembre, et je l'ai magnétisée, pour la dernière fois, le 31 du même mois, ne conservant alors aucune trace de son infirmité.

Quant à son épilepsie, le temps en sanctionnera, sans doute, la guérison, qu'elle regarde comme complète, et qu'elle attribue toujours au magnétisme ; il est permis de croire à l'assurance qu'elle en donne, lorsqu'on a vu si souvent se réaliser ce qui lui était suggéré pendant son somnambulisme. Un exemple tout récent fournit une nouvelle preuve de cette espèce d'infaillibilité.

Le 3 janvier dernier (1842), j'ai conduit la fille Angrand au sein de la Société magnétique, pour montrer à mes collègues un exemple de guérison qui me semblait devoir leur offrir quelqu'intérêt. Avant de l'introduire dans le local des séances, je la fis entrer, au rez-de-chaussée, dans une salle où elle se trouva seule avec un malade endormi au moyen d'un réservoir magnétique. En voyant cet homme à figure pâle, la tête et le corps ceints de cordes qui communiquaient à une forte tige de fer, elle crut voir un fou lié pour l'empêcher de faire du mal ; elle fut prise d'une frayeur telle, qu'elle put à peine sortir, et s'évanouit sous le vestibule. Le lendemain, elle avait sur le corps une éruption d'apparence urticaire. Or, on doit se rappeler que, le 3 octobre, elle avait annoncé que, si on la saignait encore une fois avant le 11, elle n'aurait plus que trois attaques, qu'elle annonça, et qui se réalisèrent à jour fixe, et que, quand bien même elle aurait désormais une frayeur, *elle pourrait bien être atteinte d'une éruption, mais qu'elle n'aurait plus d'attaques d'épilepsie, ni d'accidens nerveux.*

Dr Desbois. (Rouen.)

BIBLIOGRAPHIE.

MICHEL, *Chronique normande du XI*e *siècle*, par **M. Félix Courty.** — 2 vol. in-8°, Caen, 1841.

Il y a certains genres, en littérature, qui, après une courte vogue, sont destinés à tomber en discrédit, non point à cause des qualités ou des défauts qui leur sont inhérens, mais parce que les médiocrités s'en emparent, s'y exercent de préférence, et finissent par y prendre droit de propriété et d'héritage. Ainsi, le roman historique, après avoir eu un temps d'éclat, de succès et de popularité, sous Walter-Scott et Cooper, commence à perdre dans l'estime des lecteurs, gâché qu'il est maintenant par les faiseurs de *couleur locale*. Parce que le roman historique n'était, à proprement parler, ni de l'histoire ni du roman; qu'il ne réclamait point les qualités essentielles à ces deux sortes de composition : — la profondeur des aperçus et l'élévation philosophique qui appartiennent à l'histoire, la richesse d'invention et la science d'analyse qui constituent le roman, — on a pu croire que ce genre neutre était dépourvu de la plupart des difficultés, et qu'avec un peu d'étude et cette facilité de conception que tous les auteurs inexpérimentés aiment à se reconnaître, on pouvait aborder sans crainte et traiter aisément un semblable genre. Selon nous, on a méconnu le véritable but du roman historique, qui est de découvrir les ressorts secrets des événemens, le jeu des caractères, de mettre en action les hommes et les choses, pour restituer, à une époque passée, sa vivante physionomie. Par son but et ses moyens, le roman historique se rapproche du drame, et, s'il ne saurait s'élever à la même hauteur de mérite, il doit, du moins, grâce à cette analogie intime, être compté au rang des œuvres importantes et sérieuses. Quant à ce qu'on a regardé souvent comme la partie essentielle du roman historique, nous voulons dire la peinture des lieux, la description des costumes, des ameublemens, etc., ce ne sont, à proprement parler, que des détails de mise en scène, détails précieux, et qu'on ferait une grande faute de négliger, mais qui ne constituent point, cependant, toute la matière de l'ouvrage. Encore faut-il qu'ils soient traités avec un soin dont nos faiseurs ordinaires de couleur locale ne se préoccupent guère : car, pour être reproduits fidèlement, la plupart de ces détails réclament, à la fois, la science de l'antiquaire, le goût épuré de l'artiste, le coup-d'œil ingénieux et sûr du peintre et du décorateur.

Le lecteur a déjà compris, par ces réflexions préliminaires, quel espèce d'ouvrage lui était proposé sous ce titre : Michel, *Chronique normande du XI*e *siècle*. Mais nous sommes heureuse de pouvoir déclarer

tout d'abord que le livre de M. Félix Courty ne mérite pas d'être confondu ni relégué parmi les médiocrités littéraires. Une lettre, adressée par M. Courty à l'éditeur de cette Revue, nous promet une série complète de chroniques relatives à l'histoire de Normandie, si la chronique publiée aujourd'hui obtient quelque succès. Ce projet aurait des résultats féconds pour l'instruction de notre province; nous ne pouvons qu'y applaudir. Comme nous croyons reconnaître, d'ailleurs, en M. Courty, les qualités nécessaires pour accomplir la tâche qu'il se propose, nos observations critiques n'auront pas d'autre but que de seconder son zèle et d'encourager ses efforts.

Nous nous occupions, il n'y a qu'un instant, des détails de mise en scène qui servent à rehausser le fonds du roman historique; l'auteur de Michel a été sobre de cette espèce d'accessoires; mais tous ceux qu'il nous fournit ont été étudiés avec conscience. L'ingénieuse description de Rouen, qui se trouve aux premières pages du livre, et le tableau mouvant qui se déroule sous les yeux du lecteur, dans le chapitre intitulé *Palais ducal*, suffiraient seuls pour justifier nos éloges à ce sujet. Mais un mérite plus élevé appartient encore à M. Courty : c'est l'art avec lequel il a su mettre en action plusieurs de nos principales coutumes normandes, l'adroit usage qu'il a fait de nos anciennes superstitions, et particulièrement de celles qui sont relatives à la mythologie scandinave; enfin, l'à-propos avec lequel il a placé, dans la bouche de ses personnages, des allusions aux circonstances de temps et de mœurs où leur vie trouve son milieu. Toutes ces choses donnent, à chacun des chapitres de ce livre, un intérêt spécial, et celui-ci pourrait remplacer, au besoin, l'intérêt romanesque de la fable qui relie l'un à l'autre ces différens accessoires. Cependant, cette fable, quoique assez simple d'invention, est attachante. Deux jeunes gens, élevés ensemble, unis par les secrets liens d'un amour mutuel, sont séparés par la différence de leur position sociale et de leur fortune. L'un des deux, Michel, ignore jusqu'au nom de ceux à qui il doit la vie. Ce mystère le condamne à l'obscurité, à la lutte contre tous les obstacles que rencontre une destinée infime; cependant, Michel a l'ame ambitieuse; son amour, d'ailleurs, est un puissant aiguillon pour son courage; à force de persévérance, de dévouement et de bon vouloir, le jeune héros parvient à atteindre le but de ses efforts. La conquête de l'Angleterre par les Normands, cet évènement si important du XIe siècle, et qui tient une place principale dans le livre de M. Courty, est aussi le mobile qui produit une heureuse réaction dans la destinée de Michel; puis, une découverte inattendue amène un dénouement pathétique qui complète le récit. Quoiqu'il se mêle au nœud de cette fable quelques-uns de ces incidens bons à reléguer parmi les machines ver-

moulues du drame vulgaire, tels que la scène de surprise et de violence qui a lieu dans la maison de Pomula; nous dirons, cependant, qu'il est un épisode qui demande grâce pour tous les défauts de cette espèce, c'est celui de la *Lépreuse*. Il est empreint de poésie jusque dans les moindres détails, et denote, chez l'auteur, une puissance d'imagination qui, avec un peu de travail et d'efforts, produirait peut-être de brillans résultats.

Revenons à la partie historique de l'ouvrage, à laquelle l'auteur a particulièrement consacré son étude et ses soins. Le récit de la bataille de Hastings est brillant, rapide, animé; il émeut le lecteur comme si l'action datait de la veille; ce n'est pas en vain que M. Courty aura consulté le grand modèle qui pouvait le guider dans cette fraction importante de son ouvrage.

Dans le chapitre intitulé *Politi,ue*, la grande figure de Guillaume-le-Conquérant est dessinée avec une exactitude pleine de finesse, qui ne lui ôte rien de ses héroïques proportions; au reste, l'influence de Guillaume, sur son siècle, a été bien comprise dans ce livre; on la voit s'exercer sur toutes les volontés, planer au-dessus de tous les intérêts, se faire reconnaître et obéir avec une autorité despotique en tous lieux, et de tous, amis, alliés ou ennemis.

M. Courty a voulu que tous les acteurs de son drame, même les plus secondaires, fussent historiques; mais il est à regretter qu'au milieu des nombreux personnages qu'il nous fait passer en revue, un rôle plus important n'ait pas été ménagé à Lanfranc, prieur de l'abbaye du Bec. Cet homme si puissant d'ambition et d'orgueil, qui avait su se faire humble et désintéressé, en s'oubliant pour le corps dont il était membre, en dévouant ses passions aux intérêts de l'église, Lanfranc est un type remarquable qui s'est perpétué jusqu'à nous. Son caractère était une curieuse étude devant laquelle l'auteur de Michel ne devait pas reculer, d'autant moins qu'en faisant apparaître ce personnage aux premières pages du livre, on pouvait regarder ce début comme une promesse.

Puisque nous en sommes à l'examen des divers caractères retracés dans cet ouvrage, disons quelques mots des trois principaux portraits de femme qui s'y trouvent encadrés. L'un d'entre eux ne mérite que des éloges, sans mélange de critique; Vala est un type plein de vérité et de poésie, une femme enthousiaste et vagabonde que le malheur a poussée hors de la voie à laquelle appartenait sa destinée, et qui s'égare ensuite dans toutes les étrangetés d'une vie exceptionnelle. Folle ou poète, on ne sait trop lequel des deux, Vala est une *jongleresse* enfin, mais une jongleresse de noble naissance, que n'abandonne jamais le charme de son orgueil modeste, et qui ne méconnaît ni sa vertu ni sa dignité de

femme, même dans les plus capricieux écarts de sa vive imagination. Après Vala vient Mabile, comtesse de Montgommery; on sait que, sous des dehors séduisans, Mabile cachait tous les instincts farouches de la race des Talvas. Elle était petite de taille, mais grande de courage, disent d'elle nos plus anciens historiens. Il ne nous semble point que M Courty soit demeuré absolument fidèle à ce portrait, ni qu'il ait aussi bien saisi cette physionomie dans son ensemble que la précédente. Quoique coupable, Mabile fléchit trop facilement devant Vala; lorsqu'elle est aux prises avec elle, son rôle est sacrifié à celui de l'imposante *jongleresse*, et, dans tout le cours du roman, la ruse audacieuse de la fille de Guillaume Talvas, empoisonneuse et adultère, est trop souvent réduite à la mignarde diplomatie d'une jeune coquette de nos jours.

Quant à Cécile, la principale héroïne, on ne peut rien imaginer de plus frais et de plus gracieux que le portrait de ses charmes, tel que l'auteur nous l'a tracé. Malheureusement, Cécile a le grave défaut de certaines héroïnes sentimentales, de faire tout trop parfaitement et à propos, et surtout de se *trouver mal* à point nommé. Elle n'a, dans le cœur, d'autre passion que son amour; et cet amour n'a d'importance que comme utilité dans la combinaison du drame. Cécile est une pure et suave image, mais qui a peu de vie.

Nous insistons à dessein sur ces études de portraits de femme, parce que de là naît souvent le principal charme de la partie romanesque des ouvrages analogues à celui dont nous nous occupons. Relisez plutôt Walter Scott, pour y revoir toutes ces charmantes héroïnes, si délicatement mais si énergiquement caractérisées: Rebecca, Diana-Vernon, Lucie de Lamermoor, la jolie fille de Perth, et tant d'autres qu'il faudrait nommer encore. Et aussi, le nom de la Esmeralda n'encadre-t-il pas d'une auréole lumineuse les plus belles pages de Notre-Dame de Paris? Les plus puissans génies dans l'art dramatique, Shakespeare, Corneille, et surtout Racine, ont voulu immortaliser les héroïnes de leur choix. Ils appréciaient tout ce qu'il faut d'habileté pour retracer d'une façon impérissable les traits fugitifs, les nuances délicates de toutes ces mobiles physionomies. Puis, de nos jours, dans un autre ordre d'ouvrages, Byron et Georges Sand ont dû à ce genre de mérite un des plus beaux fleurons de leur couronne, une partie de leur brillante et poétique renommée.

Remarquons aussi, pour achever de compléter notre opinion sur ce sujet, que, dans toutes les compositions dramatiques et romanesques, le caractère du jeune héros a presque toujours moins d'importance que celui de l'héroïne. Dans un roman ou dans la vie réelle, lecteurs ou

femmes n'exigent guère du héros d'une tendre aventure, d'autres qualités que celles d'être jeune et amoureux. C'est que le caractère de l'homme ne se développe point dans l'âge où son cœur commence à battre, mais plutôt dans celui où il est près de cesser d'aimer, et que, pour bien connaître et peindre à coup sûr tous ces heureux favoris de l'amour, il faut attendre que leurs cheveux aient blanchi dans les soucis de l'ambition.

En revenant au livre de M. Courty, nous n'avons plus que peu de choses à ajouter relativement au style. Remarquons d'abord que M. Courty a le rare mérite de savoir faire parler le peuple. S'il ne lui prête pas toujours un langage caractéristique, par rapport à l'époque où le drame est placé, du moins ce langage est exempt de fausse recherche; il est naturel, énergique et vrai pour tous les temps. Partout ailleurs, le style de M. Courty est toujours clair, rapide, expressif: il vivifie l'ouvrage.

Ici se termine notre tâche; puisse notre critique atteindre le but que nous nous sommes proposé: que les lecteurs ne fassent point défaut au livre que nous leur indiquons, ni l'auteur à ses promesses.

Amélie B. (Rouen.)

HISTOIRE DE LA VIE DE JÉSUS DE NAZARETH, ou sont rapportés à ce Dieu-Homme les principaux évènemens de l'univers, par Désiré Lebeuf (d'Eu.) — Vol. in-8°, Abbeville, 1841.

C'est avec plaisir que nous parlons de ce livre, qui annonce dans son auteur des études fortes et solides. M. Lebeuf est un jeune homme qui écrit avec sa foi première, que le monde ne donne pas, et que fort heureusement il n'a pas flétri chez lui. C'est là ce qui donne tant de vie et de chaleur à sa pensée, surtout dans la partie chrétienne de son œuvre. Ce petit volume est un résumé d'études historiques bien faites et bien digérées. C'est un élève de Bossuet que M. Lebeuf, et il eût dû lui dédier son livre, comme à son maître; car il est clair qu'en observant les distances, sa méthode d'étudier et d'écrire l'histoire a été celle du *discours sur l'Histoire universelle*

Ce serait une bonne chose que chaque jeune écrivain, en entrant dans le monde, pût résumer ainsi le travail de ses premières années, et présenter sa *thèse* à la Société dans laquelle il se propose d'exercer le noble ministère de la pensée. Nous regardons donc la manière dont M. Lebeuf a pris *ses licences*, comme excellente, et nous la recommandons aux jeunes gens.

Cependant nous lui devons, à lui, la vérité tout entière; maintenant qu'il a parcouru ce terrain battu de l'ancienne histoire, de l'histoire connue de tous, nous l'engageons à changer de pays, ou plutôt à revenir sur ses pas, et à étudier quelque recoin inconnu de cette même histoire qu'il

a esquissée à grands traits. Avec le talent dont il a fait preuve, nous l'attendons dans quelque champ de notre histoire nationale, qui présente encore tant de landes à défricher; nous voulons que, quoi qu'il dise des couvens, il se fasse moine de Saint-Benoît, pour cultiver sa petite portion de terrain avec la grande famille des antiquaires, véritables successeurs des Bénédictins.

Du reste, ce qui nous donne cette pensée, c'est le bon commencement que nous nous plaisons à signaler. Il y a de la science dans son livre, non de cette science qui est le fruit de recherches profondes et spéciales, mais une science générale des faits dont se compose l'histoire du monde. Aussi, l'univers entier tourne dans son livre. C'est une grande revue du genre humain, où chacun est inspecté, depuis Adam jusqu'à Louis-Philippe. A l'opposé de ce peintre flamand qui ne savait pas grouper, l'auteur excelle dans ce genre de faire. Chaque page est une toile qui ressemble à un jugement dernier. Ce sont partout des massifs d'hommes bien artistement rangés, mais qui malheureusement n'ont pas la place de manœuvrer. L'auteur n'a pas, sans doute, le talent de l'abbé Maury, peignant dans une péroraison le siècle de Louis XIV, mais c'est beaucoup pour lui d'avoir évité le reproche de monotonie. Car, je vous le demande, le moyen d'être toujours neuf quand on a quarante siècles à peindre! C'est déjà beaucoup de ne pas faire revenir quarante fois la même chose devant ses lecteurs.

Entrons maintenant dans l'examen détaillé de l'ouvrage.

Ce livre, c'est un drame divisé en trois actes; la première partie renferme ce qui a précédé la venue de Jésus-Christ; la seconde, la vie de l'Homme-Dieu; et la troisième, ce qui a suivi ce grand événement.

La première partie, qui est la moins intéressante, est un peu sèche. Elle se traîne lentement, et la narration n'est pas assez piquante. J'excepte pourtant le commencement des chapitres, qui est toujours bien choisi, et qui promet un intérêt qui, malheureusement, ne se soutient pas. Du reste, nous reconnaissons volontiers qu'il était difficile d'être neuf dans cette partie de l'histoire qui est connue de tout le monde.

La seconde partie, qui renferme la vie du Sauveur, est bien traitée. On voit que l'auteur est sur son terrain, et qu'il possède bien sa matière. Les différens textes des évangélistes sont bien fondus. Seulement, nous regrettons, pour la consolation des simples, que l'auteur ait négligé d'indiquer en marge le chapitre et le verset de l'évangéliste auquel il faisait son emprunt.

Cette première partie débute magnifiquement. Après le premier chapitre du livre des Machabées, je ne connais pas, en histoire, de début

plus solennel que ce canon de l'église emprunté au Martyrologe romain. C'est bien là la plus haute éloquence des chiffres.

J'aime beaucoup la comparaison de la manière de parler du Sauveur avec celle des prophètes, qu'il appelle à bon droit les courriers du Seigneur (chap. XVI.) C'est fort juste; mais je crois qu'il fait trop d'honneur au romantisme moderne de le faire entrer en parallèle avec le style de l'évangile.

Les réflexions qu'il fait à propos du discours de la dernière scène (chapitre XIII), sont touchantes et heureuses. « Ce discours, dit-il, est « certainement le plus remarquable de ceux que prononça Jésus. Il « renferme des paroles si douces et si persuasives, qu'on ne craint pas « d'assurer qu'il n'y avait que le maître de la nature qui pût ainsi re-« muer les fibres les plus délicates du cœur humain. Nul mortel n'a « jamais rassemblé une suite de pensées onctueuses, tendres, profondes, « et d'une si belle ordonnance. Bossuet, dans l'affaiblissement de sa der-« nière maladie, se sentit inquiété de doutes sur la foi ; il se fit lire ce « passage ; quand la lecture en fut terminée, il s'écria : Vous n'êtes pas « un homme, mais un Dieu. »

Nous blâmons le dialogue que met l'auteur entre les deux volontés du Sauveur, dans le Jardin des Olives (chap. XXIV.) Il est froid, et ralentit l'action ; il sent un mysticisme raffiné qui n'est pas dans l'Évangile.

Nous trouvons trop triviale l'expression de *farceur* appliquée à J.-C. devant Hérode. La pensée peut être vraie, mais ce mot n'est pas bien choisi. (Chap. XXVII.)

Le Crucifiement et la Descente aux enfers (chap. XXVIII) sont d'une bonne école. L'auteur s'y élève aux plus hautes et aux plus saines considérations sur ces deux grands événemens de notre rédemption. Il est à la hauteur de son sujet, et nous lui garantissons que nul ne lira jamais froidement ce passage.

Nous n'admettons pas le portrait du Sauveur. (Chap. XXX.) En fait de travaux de ce genre, nous ne recevons que celui du Titien.

En revanche, nous goûtons fort le portrait de saint Paul, qui commence par ces mots : « Dans l'histoire des temps apostoliques, un « homme la domine tout entière. » (Chap. XXXI.) C'est là une vérité d'observation.

A la fin du même chapitre, l'auteur stygmatise fort bien l'origine impure de Rome payenne. « Cet empire, dit-il, fondé par un fratricide, « eut toujours des goûts de sang.... Et son sceptre sur les nations ne « fut qu'un glaive ensanglanté. » Voilà qui conduit bien aux catacombes !

Jusqu'ici le livre de M. Lebeuf nous a paru irréprochable. Mais nous

arrivons à une page sur laquelle nous ne pouvons nous empêcher de faire peser une austère censure. Le passage sur le sacerdoce chrétien contient quelques vérités peut-être, *mais de ces vérités qui ne sont pas bonnes à dire*. Nous faisons des vœux pour que, dans une prochaine édition, cette page soit effacée ; et alors nous conseillerons de bon cœur au père de famille de permettre à son fils la lecture de ce livre. Mais jusque-là nous réservons notre recommandation.

Continuons toutefois, car nous avons de très bons morceaux à voir. L'ère des martyrs, l'ère des docteurs, l'ère des pontifes, l'ère des hermites, sont pleines de chaleur et de vie (chap. XXXII); on voit que l'auteur est chez lui et qu'il est bien inspiré. Félicitons M. Lebeuf d'être chrétien. La différence de la troisième partie à la première, est la différence du nouveau Testament à l'ancien, du christianisme au paganisme!

Viennent les conciles, et le plus beau sera celui d'Éphèse. L'auteur aime Marie. Il y a du patriotisme et de la piété dans son cœur, quand il s'écrie : « Tu fus profondément pieuse, ô ma patrie; c'est là ce qui a « été la cause de ta gloire » (chap. XXXIV). — Mais l'auteur a réservé toute sa jeunesse et toute sa vie, toute la force et toute la fraîcheur de son style, toute la vigueur de son ame et tout l'épanchement de son cœur, pour la femme chrétienne. Qu'elles sont honorables, les pages où il la compare avec la femme païenne. On sent qu'il a fallu prendre son cœur dans sa main pour écrire ce morceau. Je n'en citerai qu'une ligne, que tout le monde admirera, j'en suis sûr. « La femme, dit-il, connaît nos « pensées presqu'autant que nous-mêmes, parce que le créateur tira le « fond de sa substance près du cœur de l'homme. » (Chap. XXXV.)

Nous pourrions citer encore d'heureuses idées sur la chevalerie, mais nous nous arrêtons. Cette histoire de Jésus-Christ, c'est l'histoire du monde ; ce grand événement, placé au centre des temps, comme il le fut au centre de la terre, domine tous les siècles de sa hauteur. Tous les événements qui l'ont précédé se rapportent à lui et le supposent; tous ceux qui l'ont suivi découlent de lui comme de leur source. Jésus est une montagne d'où jaillissent deux grands fleuves qui courent en sens contraire : le fleuve du passé et le fleuve de l'avenir. En lui viennent s'abîmer et se perdre les âges anciens et les âges modernes, l'histoire sacrée de la religion, et l'histoire profane des empires qui n'ont existé que pour lui. (C.)

HISTOIRE DU PARLEMENT DE NORMANDIE, par M. A. Floquet. — 4ᵉ vol., in-8° de 45 feuilles, 1841, Ed. Frère, éditeur.

Le livre de M. Floquet est un de ceux qui ne passent pas avec le

temps ; et il mérite, par la conscience même de l'auteur, un examen consciencieux et réfléchi. Nous nous bornerons maintenant à appeler l'attention des lecteurs de la *Revue* sur le IVe vol., qui vient de paraître. Les dernières années d'Henri IV, où reparaît encore la figure du président Groulart, toujours noble et fidèle, mais attristée par l'âge et l'inquiétude ; la minorité si agitée de Louis XIII ; le glorieux mais tyrannique ministère de Richelieu ; enfin, la révolte des *Pieds nuds*, provoquée par la misère ; le rôle du Parlement au milieu de ces troubles ; l'arrivée des troupes royales et du chancelier Séguier, qui écrasent la province de nouveaux impôts : voilà les scènes variées, dramatiques, que M. Floquet a ranimées. Partout la même érudition que dans les volumes précédens, et en même temps un intérêt qui croît avec la grandeur des événemens.

Nouvelles Publications normandes.

Dictionnaire de la Jurisprudence de la Cour royale de Caen; 1801-1841, par M. Médéric de Guerdon. — T. 1, in-8° de 26 f., Caen, Pagny.

Instruction sommaire sur les Confrairies en général, et Traité particulier de celle des Agonisans, par M. Duhamel. — In-18° de 7 f., Coutances, Tanquerey.

Notice historique sur le mont Saint-Michel et le mont Tombelène; par M. Boudent-Godelinière. — 2e Edition. — In-8° de 9 f., avec gravure, Avranches, Tostain.

Système financier, ou système social. — Système de nature et système scientifique, par M. T. Planquette. — In-8° de 5 f. 1/4, Caen, Poisson.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1841. — In-8° de 26 f., avec planches, Rouen, Nicétas Periaux.

Des Substances alimentaires, et des moyens d'en régler le choix et l'usage, par M. N.-A Hébert, D. médecin. — In-8o de 20 f., Rouen, Nicétas Periaux.

Revue rétrospective normande, Documens inédits pour servir à l'histoire de Rouen et de la Normandie, recueillis et publiés par M. André Pottier, conservateur de la Bibliothèque publique de Rouen. - In-8° de 25 feuilles, Rouen, Nicétas Periaux.

CHRONIQUE.

FOUILLES D'ÉTRETAT.

Une somme de trois cents francs, accordée par le ministère de l'intérieur, a été employée à continuer, dans l'enclos du presbytère d'Étretat, des fouilles tentées déjà avec succès en 1835. En 6 jours, 20 matelots ont mis à nu une muraille de 27 mètres de longueur. C'était le derrière d'une *villa*, avec mur de clôture du côté de la côte du Mont. La maçonnerie variait de 1 à 2 mètres de hauteur; des bandes coloriées, des restes de peinture, subsistent encore sur les enduits des murs. Ce sont les mêmes couleurs que l'on a retrouvées dans des fragmens de stucs, à Lillebonne et à Sainte-Marguerite.

Dans la portion découverte étaient deux grandes salles qui furent séparées par un refend en moëllon, ou qui communiquaient par une porte dont la trace subsiste encore. Une de ces deux salles est pavée avec de grandes dalles de pierre de liais bien conservées, excepté au milieu, où elles ont été brisées par l'action du feu. Ce pavage repose sur une couche en ciment, dont la partie inférieure est composée de pierrailles et de tuiles broyées.

Au fond de cette salle, se trouvait une autre salle souterraine, espèce de *lavacrum*, de 3 mètres de long sur 1 mètre 90 centimètres. Les murs, épais de 66 centimètres. ont encore 2 mètres de hauteur; le fond de cette grande cuve était pavé avec de larges dalles semblables aux pierres tombales de nos églises gothiques.

Les murs, faits en moëllon taillé comme des briques de savon, sont récrépis avec une forte couche de ciment, et lambrissés de haut en bas, avec de grandes pierres de liais. Une marche en pierre, placée à droite et à gauche, aidait à descendre dans la baignoire.

A l'un des coins, se voit encore le canal pratiqué pour l'écoulement des eaux; il était fait avec des tuiles plates et des dallages; il est si bien conservé, que nous avons pu y faire couler de l'eau, que nous versions dans la baignoire.

La salle voisine, plus grande que la première, est encore couverte de crépis coloriés; mais je n'y ai pas reconnu de traces du pavage qui a été brisé, et que je soupçonne avoir été en mosaïque, parce que j'ai retrouvé, dans les déblais, des petits carrés de diverses couleurs.

Parmi les objets d'art, j'ai trouvé des fragmens de vase, de verre irisé, des épingles en os, et quatre médailles presque frustes, *restes des ans et des barbares*, comme dit Bossuet. L'une à l'effigie d'Adrien, est en grand bronze; l'autre est un Vespasien moyen bronze, la troisième un Trajan, aussi moyen bronze, la quatrième fruste.

Mais une des choses les plus intéressantes, c'était le cimetière qui entourait la *villa*. Le long du mur, nous avons trouvé, à 20 centimètres sous terre, le sarcophage d'un enfant, en pierre du pays. Puis, dans une terre d'argile rapportée, de longs cadavres inhumés, ayant entre les jambes des vases funéraires et des charbons. La plupart n'avaient point la tête sur les épaules, ni inhérente au tronc. Quelques-uns l'avaient aux pieds, d'autres entre les bras; la mâchoire inférieure, attenante à la machoire supérieure, indiquait qu'ils avaient été inhumés ainsi. Une de ces têtes avait une large entaille de sabre, horizontalement appliquée sur l'œil gauche. Un des cadavres, que j'ai mesuré, avait 6 pieds 2 pouces de longueur.

J'ai trouvé des sépultures jusque dans l'intérieur de l'édifice. Des vases en terre grise, placés entre les jambes des morts, ne permettent pas de douter que ce fussent des païens. Maintenant, nous trouvons, au-dessous de ces sépultures, 4 médailles du second siècle. Ne peut-on pas supposer raisonnablement que les sépultures superposées appartiennent à l'époque romaine de la décadence, et qu'elles ont été deposées sur les ruines d'un édifice du Haut-Empire, déjà ruiné à l'époque de l'invasion des barbares? La forme des vases, le mode de sépulture et le caractère des armures trouvés dans le cimetière, dès 1822, ont une ressemblance frappante avec les sépultures, les vases et les urnes trouvés à Douvrend et à Sainte-Marguerite, par M. Féret; sépultures que ce savant antiquaire reporte avec raison vers la chûte de l'Empire. C.

= INDUSTRIE.—*Fabriques insalubres* —Le nombre des établissemens industriels qui ont un caractère dangereux, insalubre ou incommode, (excepté les machines à vapeur), s'est, depuis quinze années, successivement accru dans notre département. — Il n'est pas sans intérêt de faire connaître cette progression depuis 1830.

Il a été autorisé, en 1831, 40 de ces établissemens.	40
en 1832,	47
en 1833,	55
en 1834,	75
en 1835,	92
en 1836,	96
en 1837,	93
en 1838,	89
en 1839,	81
en 1840,	119
en 1841,	58
Le total est de	845

Et ce, non compris les fabriques de la 1re classe, qui, du reste, ne vont guère au-delà de 5 à 6 par année.

Ainsi, en tenant compte de ceux de ces établissemens qui n'ont été que déplacés ou augmentés (environ 10 par an) soit 110

on voit que notre département a acquis, en onze ans, à peu près 735 fabriques nouvelles de tous genres.

Celles qui se forment en plus grand nombre sont :

Les briqueteries, chaufourneries, plâtreries, poteries, les fondoirs de suif à la vapeur ou d'après le procédé D'Arcet, les teintureries, les dépôts de charbon de bois, les ateliers de saurage du hareng, sur les côtes.

Parmi les établissemens de nouvelle formation dans le département, on distingue des fabriques d'allumettes chimiques fulminantes, certains modes perfectionnés d'épuration des huiles, et d'utilisation des marcs ou pieds d'huile, les ateliers pour la fabrication du bitume-mosaïque; ceux pour le séchage du charbon animal qui a servi aux raffineries de sucre, des fabriques de produits chimiques, animaux et minéraux; un atelier pour la fabrication des miroirs, etc.

Il résulte de ce petit résumé, que notre industrie départementale augmente de plus en plus ses moyens de production. Il existe, en effet, peu de communes, si petites qu'elles soient, qui ne possèdent plusieurs fabriques de la nature de celles que nous indiquons, et qui, en usilisant, à cet objet, des terrains vagues ou improductifs, n'offrent, par là, à leurs habitans laborieux, un débouché de travail presque toujours assuré.

Du reste, la plupart des manipulations auxquelles on s'y livre, n'ont d'insalubre que le nom, qui leur en est resté depuis la classification contenue dans le décret organique du 15 octobre 1810, et dans les nomenclatures additionnelles. Les sciences chimique et physique, dans leurs progrès ultérieurs, ont découvert des moyens d'atténuation qui garantissent parfaitement, dans presque tous les cas, la sécurité et la salubrité publiques. Ces modifications dans les procédés de fabrique, nous semblent même de nature à appeler une prochaine révision de la législation administrative en cette matière. — Dans une autre note, nous donnerons une idée de la statistique des machines à vapeur.

J.-A. Delérue.

= Note sur l'emplacement de la statue de Pierre Corneille. — Il n'y a point encore bien des années, comme le remarque l'auteur de l'opuscule intitulé : *Revue monumentale de Rouen*, le père de la tragédie française n'avait d'autres monumens, dans sa ville natale, qu'une plaque en marbre placée sur la maison où il avait vu le jour, et le buste qu'on

voit encore dans une niche, au premier étage de l'hôtel-de-ville. Maintenant, les choses sont bien changées, et les voyageurs reconnaissent les traits de l'auteur du Cid au Musée, dans la salle des séances académiques, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, dans celle des Pas-Perdus, puis enfin sur le terre-plain du Pont de Pierre.

Toute la population rouennaise assistait, en 1834, à l'inauguration de la statue de Pierre Corneille, enfant de Rouen. Chacun a lu le compte-rendu par M. Deville de cette solennité, à laquelle l'Académie française avait voulu prendre part, en y envoyant une députation.

La compulsation des registres de la fabrique de Saint-Sauveur a fourni des renseignemens curieux sur une vie qu'on ne saurait connaître trop minutieusement. Lorsque, dans cette paroisse Saint-Sauveur, détruite après sa suppression dans les premières années de la révolution française, on baptisa l'enfant auquel fut donné le prénom de Pierre, ses parents ne devinaient pas son illustration future; ils ne pensaient pas que leur habitation si modeste serait un jour visitée par les étrangers, que la porte de leur demeure serait transportée, comme objet curieux, dans une collection d'antiquités. Ils ne pensaient pas que l'enfant qui passerait sous cette porte si basse, deviendrait un géant, non par sa stature, mais par son talent. Leurs habitudes simples les portaient moins que d'autres à souhaiter cette gloire, beaucoup moins encore à l'espérer. Cependant cette gloire est venue se reposer sur le front de Pierre Corneille, l'auteur du Cid, des Horaces, de Rodogune et du Menteur.

On aurait désiré qu'il se trouvât, devant sa maison natale, une grande place sur laquelle on pût élever sa statue. Mais du moins cette statue n'est pas sur un sol étranger à la famille du poète tragique. Une maison, dont l'un des propriétaires fut Fontenelle, existe encore dans l'île La Croix, vis-à-vis de la porte Guillaume-Lion, à la distance d'environ cent mètres du monument élevé par souscription. On peut consulter, à ce sujet, un acte passé le 29 août 1715, à Paris, et dont la minute est demeurée aux mains et en l'étude de Marchand, notaire au Châtelet, suivant lequel le susdit Le Bovier de Fontenelle, l'un des quarante de l'Académie française, vendit à madame Lemire une maison qui lui appartenait dans l'île Amette, paroisse Saint-Maclou. L'île portait alors, à ce qu'il paraît, le nom d'un de ses propriétaires. En 1681, il y avait alors un procès pendant devant le présidial de Rouen, relativement à cette maison, appartenant, en 1681, à Le Bovier de Fontenelle, avocat au Parlement. Les pièces s'en retrouveraient probablement dans les archives de cette juridiction. Cet avocat était le père de l'auteur des Mondes, et le beau-frère des deux Corneille.

Il reste un point à constater. Ce point n'est pas sans importance, et pourrait très-bien fournir un résultat satisfaisant. La maison provenait-elle de la femme de cet avocat au Parlement? Si la réponse était affirmative, cette maison aurait probablement appartenu, dans le 17e siècle, au père des deux Corneille, qui, lorsqu'il abordait à la pointe de l'île Amette, ne soupçonnait pas l'existence à venir de l'œuvre de David.

La solution de cette difficulté doit se trouver dans les Archives de la mairie, et dans les anciens plans cadastraux de la ville.

Puisqu'auprès de la statue de Pierre Corneille il ne se rencontre aucun édifice consacré, soit aux sciences, soit aux lettres, soit à la scène, soit aux réunions littéraires, exprimons le vœu qu'on puisse trouver, dans l'île La Croix, un souvenir de ceux qui lui donnèrent le jour. Souhaitons cette harmonie auprès de la statue de cet homme, rouennais par son origine, et cosmopolite par sa renommée.

L. de D.

= Archéologie. — On a procédé, il y a quelques jours, au placement de l'inscription tumulaire de l'abbé Marc-d'argent, dont l'Académie, heureusement inspirée, a récemment voté la restitution à l'endroit même où reposaient autrefois les restes de cet illustre fondateur de la basilique actuelle de St-Ouen. L'ouverture qu'on a dû pratiquer, pour y encadrer cette pierre, dans la paroi de la muraille, à droite et à l'entrée de la chapelle de la Vierge, a fait découvrir un retrait, pratiqué originairement dans cette partie de l'édifice, et maintenant dissimulé par un panneau de boiserie, sur lequel on a affiché, il y a quelques années, cette misérable décoration en carton pierre, prétentieux colifichet dont on a surchargé la majestueuse nudité de cette chapelle. Autant que nous avons pu en juger, pendant l'ouverture momentanée de la boiserie qui masque cet enfoncement, cette espèce de très petite chapelle aurait à peu près cinq pieds de profondeur, et se terminerait supérieurement par une ogive dont on aperçoit les impostes de chaque côté du cadre gigantesque suspendu contre cette partie du mur. L'intérieur de cette cavité est encore décoré de grossières peintures, et sa construction paraît évidemment se rattacher à l'ordonnance primitive de l'édifice. Il nous paraît hors de doute que c'est là le véritable emplacement du tombeau de l'abbé Marc-d'argent. On lit, en effet, dans une ancienne chronique, citée par Pommeraye (Histoire de l'abb. de St-Ouen, p. 297), que « le « corps d'icely abbé fut mis en une sépulture en la capelle Nostre Dame « du monstier dessusdit, laquelle il fit faire à son vivant en la destre « partie d'icelle capelle »; or, ne paraît-il pas plausible que, par cette sépulture que l'abbé se fit préparer de son vivant, il faut bien plutôt en-

tendre un emplacement qu'il aurait choisi et fait disposer, qu'une pierre tumulaire par exemple, qu'il aurait fait graver ou sculpter à son effigie, à ses insignes, et à son nom? Si donc cet emplacement existe, à l'endroit désigné, et s'il fait partie de la construction primitive, n'est-il pas évident qu'il a dû recevoir le corps de l'illustre abbé; puisque, d'ailleurs, c'était l'usage alors de placer les tombeaux des personnages éminens sous des arcades, comme on en voit encore quelques exemples à la cathédrale? Il fallait donc bien se garder d'imiter le vandalisme de ceux qui ont bouché cette arcade, ainsi que celle qui lui faisait symétriquement face, et dont, avec un peu d'attention, on reconnaît également l'existence; loin de précipiter, il fallait faire suspendre le cellement de la pierre commémorative dont la véritable place est au fond de cette arcade fortuitement découverte, et non au-devant, en guise d'obstacle infranchissable; enfin, il fallait faire appel à l'autorité compétente pour en obtenir l'ouverture, le dégagement et la restauration de ces curieuses arcades, qui ont abrité jadis, et qui pourraient abriter encore de précieuses tombes et de hautes renommées. Espérons toutefois que cet appel isolé que nous faisons entendre ne restera point sans écho, et que le diligent pasteur qui veille maintenant aux destinées de la vénérable basilique, que la commission des Antiquités, et que l'autorité gardienne de nos monumens, se prêteront un mutuel appui, s'uniront dans un généreux accord, pour faire exécuter cette importante, et, quoi qu'on puisse dire, indispensable restauration. A. P.

= Une somme de 10,000 fr. vient d'être allouée par M. le ministre de l'intérieur pour des travaux d'assainissement et de dégagement des abords de l'abbaye de Fécamp, l'un des plus admirables types d'architecture gothique.

= Sociétés savantes. — *Prix proposés.* — L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, a remis au concours, pour 1842, le sujet du prix extraordinaire fondé par M. l'abbé Gossier, qu'elle avait proposé pour 1841, un seul mémoire envoyé à l'Académie n'ayant mérité qu'une mention honorable. Voici la question proposée.

« Exposer l'état actuel d'enseignement des mathématiques dans les colléges, et en faire connaître le résultat pour le plus grand nombre des élèves. — Si l'auteur pensait que ce résultat n'est pas tel qu'on doit le désirer, quel mode pourrait-on substituer à celui qui est en usage? — Si le plan proposé pour l'enseignement des mathématiques devait entraîner des modifications dans celui des humanités, il faudrait en faire ressortir la nécessité, et examiner avec soin si les études littéraires ne pourraient en souffrir. »

— L'Académie décernera, en outre, dans la séance publique du mois d'août 1842, une médaille d'or de 600 fr. au meilleur mémoire inédit sur le sujet suivant :

« Analyser et apprécier les œuvres des littérateurs et des poètes normands peu connus, depuis Clément Marot jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. »

— La Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure décernera, dans sa séance publique de novembre 1842, le prix fondé par M. l'abbé Gossier, à l'auteur du meilleur *Manuel agricole*, approprié à notre département.

La Société a remis au concours, pour 1842, deux prix proposés précédemment, pour l'éducation des vers à soie; savoir :

1° Pour une éducation de 95 grammes d'œufs, 1,000 fr. et une médaille d'or ;

2° Pour une éducation de 63 grammes d'œufs, 600 fr. et une médaille d'argent.

= Mont-de-Piété de Rouen. — M. le Directeur de cet établissement vient de nous adresser un tableau fort étendu, présentant le résumé des opérations du Mont-de-Piété de Rouen, de 1835 à 1841 inclusivement. Nous croyons devoir en publier les principaux résultats, en ce qui concerne la dernière année.

Engagemens et renouvellemens.	86,575 articles sur lesquels il a été prêté	949,066 ; valeur moy.	10 f.	96
Dégagemens. . . .	67,328	656,761	9	75
Ventes.	4,650	50,689	10	90

Parmi les engagemens, les articles de 3 f sont au nombre de	24,185
Ceux de 4 f.	12,694
Et ceux de 5 f.	11,584
Ensemble. . .	48,463

Ainsi, les prêts au-dessous de 6 fr. s'élèvent à plus de la moitié de la totalité.

Il est un fait remarquable et peu-connu, c'est qu'à cause du grand nombre de petits prêts, les 2/3 environ de la totalité des prêts, c'est-à-dire près de 60,000, sont faits pour une rétribution inférieure à ce qu'ils coûtent à l'établissement, malgré l'élévation du taux de l'intérêt qui, tout bien considéré, est peu onéreux pour les petites sommes.

Les opérations de la caisse d'acomptes, ouverte seulement au commencement de 1841, n'ont pas encore été fort nombreuses; cependant cette institution nouvelle nous paraît très utile, surtout pour les prêts

de quelque importance, puisqu'elle offre l'avantage de rembourser partiellement, et de diminuer, en même temps, la quotité de l'intérêt à payer. Il y a eu, dans l'année, 117 acomptes versés sur 96 engagemens. Le montant total de ces acomptes a été de 1409 fr. On s'étonnera moins du peu d'importance de cette somme, lorsqu'on saura que le terme moyen des prêts au-dessus de 500 fr., au nombre de 14 seulement, ne dépasse pas 971 fr., encore y en a-t-il eu un seul de 3,200 fr.

M. le Directeur nous fait connaître, en outre, que, parmi les emprunteurs de 1841, la justice n'en a signalé, comme prévenus de vols, que 17, dont plusieurs n'avaient pas engagé eux-mêmes. Les objets présumés volés ont formé 26 engagemens, sur lesquels il a été prêté 264 fr. La plupart de ces objets étaient fort peu importans; ils ont donné lieu à un seul prêt de 50 fr., un de 30 fr., trois de 20 fr., deux de 15 fr., et dix-neuf de sommes inférieures.

Parmi les faillis signalés à M. le Directeur du Mont-de-Piété, par les tribunaux de commerce de Rouen et d'Elbeuf, au nombre de 71, il s'en est trouvé 24 qui avaient engagé divers effets et marchandises; la plus forte somme prêtée au même particulier, en différentes fois, a été de 2,520 fr. Les autres prêts étaient peu importans, eu égard à la position des emprunteurs.

= La Société Maternelle de Rouen prépare, avec un louable empressement, son élégante Exposition annuelle, qui aura lieu, cette année, le jeudi 10 mars, à l'hôtel de ville. Artistes, amateurs, femmes du monde, tous les talens gracieux, toutes les industries de bonne compagnie, qui manient le crayon, le pinceau ou l'aiguille, ont été convoqués pour concourir à l'éclat de cette solennité de bienfaisance, et tous ont répondu à l'appel. Parmi ceux qui, chaque année, traitent cet acte de libéralité comme un devoir sérieux, et qui, non contens de laisser tomber, d'une main distraite, quelques bagatelles écloses de leur désœuvrement, s'appliquent, au contraire, à composer des œuvres importantes, nous devons citer M. E. Bérat, dont les magnifiques aquarelles ont, depuis quelques années, le privilége de former, à elles seules, l'objet d'une loterie particulière. Le zèle généreux de cet artiste ne s'est point démenti à cette nouvelle occasion; son contingent de cette année se compose de deux très belles aquarelles, dont l'une, de grande dimension, représente une vue générale des ruines de Jumiéges, coloriées des teintes pourprées d'un soleil couchant; et dont l'autre, étude précieuse de nature morte, reproduit, avec la fidélité d'un trompe-l'œil, un groupe de harengs saurs. Ces deux aquarelles, splendidement encadrées, sont exposées chez *M. Legrip*, marchand de tableaux, rue de

l'Hôpital, où l'on peut se procurer des billets, au prix de 4 francs, pour participer à leur tirage, qui aura lieu pendant l'Exposition de la Société Maternelle.

CONCERTS HISTORIQUES DE M. MÉREAUX.

L'ouverture des concerts historiques de M. Méreaux, est retardée jusqu'au dimanche 6 mars, ce qui permettra aux bonnes volontés douteuses, aux curiosités irrésolues, de se déterminer. En outre, une combinaison plus favorable des conditions d'abonnement, laisse désormais la faculté de souscrire à un ou plusieurs concerts, au choix du souscripteur. Ces dispositions, plus avantageuses, contribueront, sans doute, à décider complètement la vogue en faveur de cette intéressante et curieuse institution. Quand nous nous piquons, aujourd'hui, d'un intérêt passionné pour les origines et les vicissitudes successives des arts; quand nous demandons avec une curiosité persévérante, à l'architecture romane et gothique la formule mystique qui présida à ses vieilles constructions, à la peinture, à la sculpture, le secret de leurs longs tâtonnemens, comment serions-nous insensibles au désir de connaître les phases et les transformations par lesquelles a passé la musique, cet art dont les productions vieillissent si vite, que celles qui remontent à trois siècles sont déjà indéchiffrables pour la plupart des musiciens? Nous, maintenant, si avides d'inspirations primitives, de couleur locale, quelles émotions nouvelles et inattendues ne nous promet pas l'habile évocation de toutes ces mélodies oubliées, qui avaient le pouvoir de charmer et d'enflammer nos pères? et qui pourrait rester indifférent lorsqu'il s'agit d'assister à la résurrection du passé tout entier, de celui des arts qui parle le plus directement à l'ame?

Programmes ***indiquant, dans l'ordre chronologique, les noms des Compositeurs dont les œuvres seront exécutées dans les Concerts historiques.***

Des PROGRAMMES particuliers pour chaque Séance feront connaître les titres des morceaux.

1re MATINÉE. — (DE 1490 A 1740.)

Musique vocale. — Josquin Després, né à Condé, dans le Hainaut, vers 1450, musicien de Louis XII vers 1490. — Jean Mouton, né en France, en 1461, maître de chapelle de François Ier, vers 1520. — Claude Goudimel, né à Besançon, au commencement de 1500. — Palestrina (élève de Claude Goudimel), né en 1529, maître de chapelle à Saint-Pierre, à Rome, en 1571. — Clément Jannequin, en 1572. — Guedron, maître de chapelle de Louis XIII. — Lully, surintendant de la musique de Louis XIV. — Pergolèse, né à Casoria, près de Naples, en 1704. — Rameau, né à Dijon, en 1683. — Marcello, né à Venise, en 1686. — Hændel, né à Halle, en 1684.

Musique instrumentale. — *Violon et Violoncelle :* Air de danse du XVIe siècle. — Corelli, né à Fusignano, sur le territoire de Bologne, en 1653. — *Clavecin :* François Couperin, né à Chaume, en Brie, en 1668, organiste

de la chapelle du roi, ordinaire de la musique de la chambre de Louis XIV. — RAMEAU. — HÆNDEL. — Jean-Sébastien BACH, né à Eisenach, en 1685.

2e MATINÉE. — (DE 1740 A 1795.)

MUSIQUE VOCALE. — JOMELLI, né à Aversa, dans le royaume de Naples, en 1714. — GLUCK, né dans le Haut-Palatinat, en 1714. — MONSIGNY, né en Artois, en 1729. — SACCHINI, né à Naples, en 1735. — GRÉTRY, né à Liége, en 1741. — MOZART, né à Salzbourg, en 1756.

MUSIQUE INSTRUMENTALE. — *Violon et Violoncelle :* HAYDN, né à Rorhau, petit bourg situé sur les confins de l'Autriche et de la Hongrie, à quinze lieues de Vienne, en 1732. — BOCCHERINI, né à Lucques, en 1740. — *Clavecin et Piano :* Domenico SCARLATTI, né en Italie, en 1683. — Emmanuel BACH, né à Weimar, en 1714. — HAYDN. . . . — CLEMENTI, né à Rome, en 1746. — MOZART. . . .

3e MATINÉE. — (DE 1795 A 1807.)

MUSIQUE VOCALE. — MOZART. — PAÏSIELLO, né à Tarente, en 1741. — LESUEUR, né d'une ancienne famille du comté de Ponthieu, en 1763. — MÉHUL, né à Givet, en 1763. — BERTON, né à Paris, en 1767. — SPONTINI, né à Jesi, petite ville de l'État romain, en 1778.

MUSIQUE INSTRUMENTALE. — *Violon et Violoncelle :* MOZART.... — *Piano :* STEIBELT, né à Berlin, en 1756. — DUSSECK, né à Czaslau, en Bohême, en 1760. — CRAMER, né à Manheim, en 1770. — WŒLFL, né en 1770. — J. FIELD, né en Irlande, en 1780.

4e MATINÉE. — (DE 1807 A 1817.)

MUSIQUE VOCALE. — CHERUBINI, né à Florence, en 1760. — LESUEUR... — BEETHOVEN, né à Bonn, en 1770. — PAER, né à Parme, en 1774. — BOÏELDIEU, né à Rouen, en 1775. — NICOLO, né à Malte, en 1775.

MUSIQUE INTRUMENTALE. — *Violon et Violoncelle :* BEETHOVEN... — *Piano :* BEETHOVEN... — HUMMEL, né à Presbourg, en 1778.

5e MATINÉE. — (DE 1817 A 1830.)

MUSIQUE VOCALE. — Sigismond NEUKOMM, né à Salzbourg, en 1778. — C.-M. de WEBER, né à Eutin, dans le Holstein, en 1786. — AUBER, né à Caen, en 1784. — ROSSINI, né à Pesaro, en 1792.

MUSIQUE INSTRUMENTALE. — *Violon et Violoncelle :* ONSLOW, né à Clermont, en Auvergne. — *Piano :* HUMMEL.... — WEBER.... — MOSCHELÈS, né à Prague, en 1794.

6e MATINÉE. — (DE 1830 A 1842.)

MUSIQUE VOCALE. — SCHUBERT, né à Vienne. — MEYERBEER, né à Berlin. — DONIZETTI, né à Bergame. — MERCADANTE, né à Naples.

MUSIQUE INSTRUMENTALE. — *Violon et Violoncelle :* L. SPOHR, né à Seesen (duché de Brunswick), en 1784. — *Piano :* SCHUBERT ... — MENDELSSOHN, né à Berlin. — CHOPIN, né à Varsovie. — THALBERG, né à Vienne. — LISTZ, né à Pest, en Hongrie, en 1810.

THÉATRE DES ARTS. — La représentation au bénéfice de Guyaud et de mademoiselle Bernard a été, pour ces deux excellens artistes, une occasion de recevoir du public des marques d'une vive sympathie; tous deux, dans *le Malade imaginaire*, ont été accueillis par des bravos prolongés.

Les nouveautés que nous avons à enregistrer sont le *Guittarero* et *le Marquis de Brunoy*.

Le *Guittarero* est un charmant opéra, que jouent, d'une manière fort distinguée, Fosse, Joanny, Lemaire et mademoiselle Cundel. Le libretto de cet opéra, qui rappelle Ruy-Blas, auquel nous le préférons, pour la vraisemblance des situations seulement bien entendu, a beaucoup d'intérêt. La musique, qui, quelquefois, paraît peut-être trop travaillée, a néanmoins assez de mérite pour justifier le beau succès de cette œuvre parmi nous. Plusieurs morceaux rappellent dignement l'auteur de la *Juive*, et assurent à cet opéra une longue existence.

Quant au *Marquis de Brunoy*, c'est une pièce dans laquelle on dit de grands mots pas mal sonores, probablement parce qu'ils sont bien creux, lesquels ne laissent pas que de faire un certain effet sur les masses.

Nous regrettons que les auteurs du Marquis de Brunoy aient jugé à propos de torturer l'histoire pour nous faire maudire la justice, à propos d'un crime qu'elle n'a pas commis. M. de Brunoy étant bien et dûment convaincu de folie; nous ne voyons pas la grande nécessité qu'il y avait à en faire un personnage raisonnable et à le rendre populaire, lorsqu'il est tant de citoyens ignorés dont l'histoire serait bien mieux placée au théâtre que celle d'un pareil extravagant; puis encore, pourquoi imputer à la justice une faute dont elle est innocente? cela ne nous semble ni moral, ni équitable, ni de bon goût.

On a monté, pour le carnaval, *les Rendez-Vous bourgeois travestis* : cette divertissante folie a été fort goûtée.

= Le Théâtre français a donné, au bénéfice de mademoiselle Brochard, une représentation qui a été très fructueuse; deux autres pour mademoiselle Juliette et pour M. et madame Geoffroy, ont eu lieu devant un petit nombre de spectateurs; nous le regrettons, pour Geoffroy surtout, qui méritait qu'on lui témoignât plus de sympathie.

On a joué à ce théâtre une pièce en deux actes, de MM. Lemaire et Lucien L., deux de nos compatriotes. Cette pièce, intitulée *Robert* ou *la Robe vendue*, a réussi.

= L'administration fait de grands préparatifs pour la Cavalcade de la mi-carême, et nous ne doutons pas que cette fête n'égale en succès tout ce que M. Fleury a tenté jusqu'à présent. Le bal qui doit la terminer, ne peut manquer d'être le plus beau de l'année. Tous les amateurs voudront assister à ce dernier adieu fait aux plaisirs de l'hiver.

Nicetas Periaux, *propriétaire-gérant*.

Le Fils de la Bergère

ROMANCE

De M. le Marquis DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT

MISE EN MUSIQUE

PAR M. LÉON MARIE.

Typ. Nicétas PERIAUX, Rouen.


LE FILS DE LA BERGERE.
Romance.
Propté de l'Auteur.
Andante non troppo.
8a
PIANO.
Dolce.
Doux et mélancolique
Loco.
Le jeune A _ lain m'ai _ mait d'a _
P.
_ mour je re_fu_sais d'en _ ten _ _ dre mais je le
Doux Ritard.
voyais cha_que jour il me sem_blait si ten_ _
F
suivez


_dre il en conte ain_si tour à tour di_sait ma bon_ne
a Piacere
mè_ _re à nos ber_gè_ res d'a_len_tour et je res_
suivez
_tais se_vè_ _re à nos ber_gè_res d'a_len_
Retard.
1.er tempo
tour et je res_tais et je restais se_vè_ _re
Rall. a Piacere.
1.er tempo
Fin
Suivez la voix
F
P
Fin a la Rit

2.

Un jour, il me dit : Alison,
Je t'aime et je désire
Une douce et sainte union.
Pouvait-il donc mieux dire !
— Ah ! n'écoute pas ce fripon,
Répond ma mère encore,
Je me disais : elle a raison,
Mais, hélas, je l'adore !

3.

Je le quittai pour le haïr
Et le pleurer sans cesse ;
Mais le sort a dû me punir
D'une telle faiblesse.
Ah ! j'élève, en mon repentir,
Le fils de la bergère ;
Je lui dis de se souvenir
Qu'il faut croire sa mère.

LITTÉRATURE.

UN MOUSSE.

NOUVELLE BRETONNE.

I

Le petit port de Roscoff, dont la situation, et le nom même, sont sans doute ignorés de presque tous ceux que le hazard n'a pas conduits sur ce coin de terre qui s'avance dans l'Océan, à l'extrémité du Finistère, a cependant aussi ses annales, gaies ou sombres, selon qu'elles retracent les naufrages ou les heureuses excursions de ses braves et intrépides enfans, presque tous marins, par amour pour la grande mer, où ils s'élancent avec ardeur aussitôt qu'ils peuvent poser leurs jeunes pieds sur les planches d'un navire.

C'est une chose touchante que cette vie aventureuse et pleine de dangers, qui n'ôte cependant rien à la simplicité native du matelot breton, et qui, loin d'altérer en lui les affections de famille, les lui rend encore plus chères. Il est si doux pour lui de revenir, par intervalle, s'asseoir au foyer paternel; de contempler l'expression du bonheur qu'amène sa présence sur les traits de ses vieux parens et de ses jeunes sœurs, qui tous lui demandent, des yeux et du cœur, le récit de ses voyages; tantôt pâlissant au souvenir des périls qu'il a courus, tantôt souriant à ses descriptions vives et pittoresques des lieux qu'il a visités, et dont il rapporte presque toujours un fruit

rare ou un beau coquillage. En échange de ces précieuses reliques, admirées et gardées religieusement, chaque sœur offre un don qui peut-être ferait sourire nos jeunes dandys, mais que le marin reçoit avec une tendre reconnaissance: c'est une ample camisole de laine, chaude et moëlleuse, tricotée par la plus jeune; une ceinture rouge et une belle cravate de batiste, brodée à jour par la plus coquette; puis, de bonnes et solides chemises, dont la pauvre mère a elle-même filé le lin que plus d'une fois elle arrosa de ses larmes, lorsque, le soir, penchée sur son rouet immobile, elle écoutait en frissonnant les voix de la tempête, se demandant avec anxiété où était son enfant à cette heure de péril!

Oh! oui, le marin connaît le prix de ces pieuses offrandes, car il sait combien le cœur a aidé les doigts pour les lui rendre utiles ou agréables!

Ces réflexions, amenées souvent dans mes rêveries du soir, par le souvenir pour moi plein de charmes du pays où j'ai passé mon enfance, me rappellent un épisode bien court de cette vie de marin, qui m'a fait une si vive impression, que je n'ai besoin que de consulter ma mémoire pour le transcrire ici, sous y rien changer.

Par une tiède matinée du mois d'avril, la famille Kerlann se trouvait rassemblée avec quelques intimes, autour d'une vaste table ovale, sur laquelle était servi un déjeûner plus copieux et plus recherché qu'à l'ordinaire. C'était un de ces jours rares où pas un ne manquait au banquet de famille; jours bien rares sans doute, car les deux aînés étaient capitaines au long-cours, et le plus jeune, âgé de quinze ans, allait embrasser la même carrière, en débutant comme mousse sur le brick du plus âgé de ses frères. C'était ce jour-là même qu'il devait commencer sa première campagne, ce qui ne l'empêchait pas de prendre gaîment sa part du repas apprêté en son honneur, et de railler doucement ses sœurs, qui parfois se détournaient pour essuyer une larme: il raillait, le pauvre Alfred, parce qu'il ignorait encore tout ce qu'il y a de triste au fond d'un premier départ, n'ayant jamais été plus loin que son collége, à une lieue de Roscoff. Il ne voyait que le plaisir de voguer enfin vers de lointains rivages, nouveaux pour lui, et par cela seul pleins d'attraits; car, ainsi que tous les jeunes gens, il était avide de connaître, et cette idée semblait en ce moment dominer toutes les autres.

Cependant l'heure de la marée approchait ; plusieurs fois déjà, les matelots du Neptune étaient venus prendre les ordres de leur capitaine pour appareiller, et Paul Kerlann, se levant tout-à-coup, donna le signal du départ, en rappelant que le vent et la marée n'attendent pas.

Déjà ! . . . fut le mot qui sortit de toutes les bouches ; et la pauvre mère sentit faiblir son cœur en voyant son dernier né, prêt aussi à braver les périls incessans attachés à la vie de marin. Elle comparait péniblement les formes délicates et presque grêles de son Alfred, avec la haute stature de ses aînés, et se demandait comment elle avait pu consentir à le laisser suivre cette pénible profession. Mais il le voulait ; et l'on pourrait dire : *Ce qu'enfant veut, mère le veut.*

Après avoir rouvert dix fois les bagages du mousse et y avoir glissé une foule de petits riens précieux dont une mère peut seule avoir l'idée, toute la réunion se dirigea vers le port, où le joli brick, sous ses voiles déployées, semblait attendre avec impatience la permission de s'élancer sur les flots bleus et tranquilles, qui en ce moment réflétaient toutes les teintes d'un beau jour de printemps Le capitaine invita la petite société à entrer quelques instans à bord pour prendre le coup du départ et porter un toast à l'heureux voyage du Neptune, partant pour les Antilles. — Ce dernier acte terminé, il n'y eut plus aucun prétexte pour prolonger la scène des adieux ; les fils embrassèrent vingt fois leurs bons parens, puis leurs amis, et les virent quitter le navire à pas lents, se retournant à chaque instant pour leur adresser un souhait, ou pour leur recommander d'écrire souvent, de penser à eux, et tout cela avec une voix tremblante et des larmes dans les yeux.

C'est alors qu'Alfred commença à sentir en lui une émotion toute nouvelle, et que son cœur se gonfla bien fort en voyant s'agiter les mouchoirs blancs de sa mère et de ses sœurs ; et, si la honte ne l'eût retenu, il se fût élancé sur le port pour les embrasser encore et leur dire qu'il ne voulait plus partir.

En ce moment, comme on détachait le dernier câble qui retenait le navire, il se sentit doucement tirer par la veste, et une petite voix dit bien bas derrière lui : « Adieu, Alfred !... » Il se retourne vivement et s'écrie : « Comment ! Marie, c'est toi qui es là ; mais

pourquoi n'es-tu pas sortie avec mes sœurs?... tu vois bien que le navire va quitter le port...

— Il n'est pas encore détaché, Alfred, et, comme tu oubliais de me dire adieu, il a bien fallu que je restasse pour te souhaiter un bon voyage; maintenant, je vais sauter sur le quai pour aller retrouver ma mère et tes sœurs.

— Merci, Marie, lui dit le pauvre mousse tout ému; tu es si petite, que je ne te voyais pas au milieu de mes sœurs. Veux-tu m'embrasser? — Et, disant cela, il souleva la charmante créature et l'embrassa tendrement; puis, se penchant par-dessus le bord, la posa légèrement sur le quai, en lui disant: — Adieu, Marie, ne m'oublie pas; je te rapporterai de jolis pois d'Amérique pour te faire des colliers, et de beaux oiseaux pour ta volière. »

L'enfant essuya ses grands yeux noirs avec le coin de son petit tablier, et courut rejoindre le groupe de parens et d'amis, qui attendait de ne plus voir le Neptune pour quitter le rivage.

Dès que le navire fut libre, il tourna gracieusement sur lui-même en s'inclinant; puis, comme un cheval de course qui relève fièrement la tête, il franchit l'étroite enceinte du port, et vogua rapidement vers la pleine mer. Tant qu'il put être aperçu, les mouchoirs s'agitèrent sur le quai et sur le pont; mais, quand le point qu'il formait à l'horizon eut enfin disparu, chacun reprit le chemin du logis avec ce vide dans l'ame que laisse toujours un départ, et le reste de la journée parut d'une mortelle longueur à la famille Kerlann, et aussi à la petite Marie, la compagne des jeux d'Alfred et de ses plus jeunes sœurs.

Elle n'avait que douze ans, mais elle se rappelait combien il était complaisant pour elle dans leurs promenades, soit pour lui cueillir les plus jolies fleurs, lorsqu'ils allaient dans les champs avec leurs mères, soit pour lui découvrir de beaux cailloux et de brillans coquillages, quand ils jouaient sur la grève. C'était lui aussi qui l'aidait à gravir les roches escarpées, pour y choisir une grotte où ils pussent se mettre à l'abri du soleil, pour prendre le goûter et se raconter de merveilleuses histoires, qui tantôt provoquaient le rire au milieu du cercle bruyant, tantôt inspiraient la terreur. Les sœurs d'Alfred étaient folles et turbulentes; les jeux les plus animés étaient ceux qu'elles préféraient, tandis que leur frère, doué d'une imagi-

nation douce et rêveuse, trouvait plus de sympathie dans le caractère de la jeune Marie, empreint déjà de cette expression mélancolique et tendre qui distingue les êtres aimans et portés à la contemplation.

II

Trois ans se sont écoulés, et un groupe attentif stationne depuis plus d'une heure sur le quai de Roscoff, les yeux fixés vers la mer, où, à l'aide de *longues-vues*, on distingue un joli brick qu'à son bordage on a reconnu. Encore quelques instans, et une scène plus douce que la précédente va se passer.

Il est si doux, après une longue absence, de presser sur son cœur des êtres chéris, surtout quand on a si souvent craint pour leur vie. Mais déjà les cris joyeux des matelots se font entendre; le léger navire a franchi l'entrée du port; l'ancre est jetée; le capitaine et le mousse sautent à terre, sans attendre qu'on place une planche de débarquement. Mille baisers sont donnés et rendus. On pleure encore, mais c'est de joie, et la bonne Madame Kerlann contemple, avec attendrissement, son Alfred, si frêle à son départ, et maintenant presqu'un homme, car il a dix-huit ans. Ses traits sont moins efféminés; sa taille s'est développée, et l'air de la mer, ainsi que les rudes travaux du marin, tout en brunissant fortement son visage, lui ont donné plus de force et de souplesse dans les muscles, plus d'expression encore dans la physionomie.

Une autre est là aussi, qui a subi les changemens opérés par trois années : Marie, la petite Marie a quinze ans. Ses traits enfantins et pleins de franchise ont fait place à un air plus embarrassé; ses beaux yeux noirs sont baissés; son cœur bat vite dans sa jeune poitrine, et c'est avec un trouble involontaire qu'elle reçoit les témoignages d'affection de son ami d'enfance, qui ne peut se lasser d'admirer la grâce de sa taille et la douce et rêveuse expression de sa jolie figure, colorée en ce moment du plus vif incarnat.

Que de choses à se raconter après trois ans d'absence! — Alfred allait tous les jours chez Marie. Comme autrefois, ils se plaisaient à de tranquilles causeries; mais, cependant, ce n'était plus avec cet

abandon de l'enfance qui exclut toute contrainte. La nature, en développant leur cœur et leur imagination, semblait avoir mis des limites à la confiance inaltérable du premier âge; et souvent ils se surprenaient à rougir sans savoir pourquoi.

Si Alfred arrêtait un instant son regard sur celui de Marie, ses longues paupières s'abaissaient, sa voix devenait tremblante, et alors elle lui disait : — Allons courir dans les champs comme autrefois; allons trouver vos sœurs. — Mais pourquoi donc, Marie, ne pas me dire *toi*, comme quand nous étions enfans? On dirait que nous sommes fâchés. Va, si tu me dis encore *vous*, je ne te parlerai plus qu'en t'appelant *Mademoiselle*, et en te saluant jusqu'à terre. — Allons! tu es un fou : viens jouer..... — Et, comme aux premiers jours de leur enfance, ils allaient folâtrer; mais bientôt ils revenaient à leurs habitudes rêveuses, et on les voyait s'asseoir, à l'écart, sur un banc de mousse, à l'ombre d'un vieux chêne, ou au bord de la mer, sur une roche noire, d'où leurs regards plongeaient dans l'immensité. Là ils restaient des heures entières sans se parler, écoutant religieusement les voix poétiques de la nature qui leur parlait de Dieu. Puis, un beau navire venant à passer devant eux, ils se regardaient avec tristesse, en songeant au prochain départ du mousse.

— Aimes-tu vraiment l'état de marin? disait Marie d'une voix timide.

— Avant mon premier voyage, je croyais que c'était ma vocation; mais, à présent, il me semble que, si j'osais, j'y renoncerais, car c'est triste de toujours s'éloigner de ceux qu'on aime. Cependant, j'ai choisi cette carrière, je me suis fortement prononcé pour obtenir le consentement de ma mère, et maintenant, ce serait montrer une grande faiblesse que de vouloir, au premier voyage, y renoncer. Je veux encore essayer une ou deux campagnes, et, après cela, si, comme je le pense, la terre a plus d'attraits pour moi, je confierai à ma mère mon changement de résolution, et je prendrai une autre route qui ne me sépare plus de mes bons parens, ni de toi, ma petite Marie.

Et, disant cela, il serrait dans ses mains brunies les doigts blancs et effilés de sa compagne, qui lui souriait doucement.

Un jour qu'ils étaient encore assis tous deux sur leur rocher

favori, et que la mer, unie comme une glace, déroulait devant eux son immense étendue, Marie s'occupait à broder une jolie bourse en soie rose, et Alfred taillait avec son canif un petit morceau de bois, qui prenait peu à peu la forme d'un navire.

— Pour qui brodes-tu cette bourse, Marie ?

— Pour ma sœur, qui habite aux environs de Rouen.

— Elle est bien heureuse, ta sœur ; mais, dis, si tu voulais me donner cette bourse, tu lui en broderais une autre quand je serai parti ; et moi, je serais si content d'emporter un don de toi ! Tu sais que je t'ai tenu parole, que je t'ai apporté du corail, des oiseaux, de beaux coquillages. Que j'aie aussi un souvenir de toi, comme mes sœurs m'en donnent.

— Mais que ferais-tu d'une bourse si peu solide, mon pauvre mousse ? dit la jeune fille avec embarras.

— Ce que j'en ferais, Marie ?... J'y mettrais une boucle de tes cheveux noirs, je la suspendrais sur ma poitrine comme une relique, et je croirais qu'elle me préserverait des naufrages.

— Que tu es enfant, Alfred ! J'ai promis cette bourse à ma sœur ; quant à mes cheveux, ma mère ne voudrait pas permettre que j'en coupasse. Et puis, c'est un bien léger cadeau qu'une bourse de soie et une boucle de cheveux.

— C'est beaucoup, Marie, pour le pauvre marin, quand, par les froides nuits de veilles, il n'a, pour se réchauffer, que le souvenir d'êtres chéris qu'il a laissés bien loin. Oh ! je t'en prie, ne me refuse pas ?

— Pour ton prochain retour, je t'en broderai une plus belle, Alfred, et je demanderai à ma mère si je puis y joindre de mes cheveux. Ainsi, tu vois qu'il faut attendre......

Et, pour échapper à l'embarras que cet entretien faisait naître en elle, elle se leva rapidement et courut le long de la grève ramasser quelques varechs que les flots y avaient déposés. Alfred alla lentement la rejoindre, et lui dit d'un air abattu : — « Nous partons dans quelques jours ; prie Dieu, Marie, pour qu'il nous ramène sains et saufs, car ce voyage m'apparaît d'une bien sombre couleur ; et, si j'ai le bonheur d'en revenir, je n'irai pas plus loin dans mes essais ; je ferai de suite connaître ma nouvelle résolution à mes parens.

— Allons ! monsieur le mousse, un peu de courage, lui répondit

sa compagne, en affectant une gaîté qui n'était pas dans son cœur. La saison est belle ; votre retour sera heureux. Et puis, tu vas voir l'île de France, la patrie de Paul et Virginie, et tu m'en feras la description. Si j'étais garçon, je m'embarquerais aussi, pour aller avec toi visiter ces poétiques contrées. Maintenant, va voir si tout est bien à ton bord ; nous nous reverrons au dîner chez ta mère. Moi, je vais retrouver la mienne. »

Les trois jours qui restaient aux marins furent bientôt passés. Encore une séparation, plus douloureuse que la première, car elle est mieux sentie, du moins par notre jeune couple.

Long-temps le mousse resta appuyé contre les bastingages du navire qui s'éloignait : et, quand ses yeux ne purent plus apercevoir la robe blanche et la chevelure noire et flottante de Marie, de grosses larmes roulèrent sous ses paupières, et il lui sembla que tout son bonheur s'était évanoui pour toujours. Il regretta amèrement qu'une fausse honte l'eût empêché de renoncer de suite à la marine ; mille idées funestes lui traversaient l'ame, jusqu'à ce que la voix du capitaine vînt le tirer de sa douloureuse rêverie, en l'appelant aux manœuvres.

III

Marie aussi était triste, et, chaque jour, elle passait de longues heures dans un petit pavillon du jardin de sa mère, dont les flots battaient les murs ; et là, la tête penchée dans sa main, elle contemplait d'un regard mélancolique les vagues, tantôt calmes, tantôt agitées ; et elle se disait que la vie du marin est, comme elle, tantôt paisible et pleine d'espérance, tantôt en proie à toutes les horreurs du désespoir ; et cette pensée l'accablait.

Sa famille s'aperçut bientôt de la tristesse qui minait sourdement cette jeune vie ; et sa mère, en lisant dans son ame naïve, y découvrit ce qu'elle-même ignorait. Elle en fit part à la mère d'Alfred, et toutes deux résolurent secrètement de faire embrasser une autre carrière au jeune homme, et d'assurer le bonheur de deux êtres si bien faits l'un pour l'autre. D'ailleurs, on pouvait deviner, dans les lettres du pauvre Alfred, un fond de mélancolie et un certain découragement qui ve-

naient à l'appui des conjectures maternelles. Mais ces lettres, que Marie attendait toujours avec tant d'anxiété, cessèrent de venir la consoler. Un an, deux ans se passèrent sans nouvelles du Neptune. Tous ceux qui y avaient des parens finirent par craindre quelque sinistre évènement, et c'était déchirant à voir, la douleur de ces familles qui chaque jour se réunissaient sur la grève, et plongeaient leurs regards avides vers l'horizon. S'il paraissait une voile, un éclair d'espoir illuminait tous les visages; mais bientôt succédait le plus profond découragement, en reconnaissant que le navire que l'on voyait n'était pas celui désiré.

Marie aussi interrogeait la mer sur le sort de son jeune ami; mais la mer restait muette et gardait son terrible secret.

Sur un rocher énorme, qui s'élève à plus de cent pieds au-dessus des flots, la piété bretonne a consacré une modeste chapelle sous l'invocation de sainte Barbe, patronne des canonniers, et aussi en grande vénération parmi les marins. C'est là qu'en des jours de tempête et d'orage, quand la mer furieuse se brise avec fracas contre la côte, on voit s'agenouiller sur la roche humide des mères, des épouses effrayées, qui prient avec ferveur pour les pauvres matelots exposés à la rage des élémens. C'est un touchant spectacle que de voir ces femmes en pleurs offrir du lin, des fleurs ou des fruits, à l'autel de la sainte, en la priant d'intercéder pour les êtres qu'elles chérissent. Le bruit sourd des vagues se mêle à celui des prières et des sanglots, et forme une harmonie à la fois douce et terrible, mais pleine de grandeur.

Marie n'oublia pas ce pieux pélerinage.

Bien des fois elle avait gravi le rocher de Sainte-Barbe avec ses jeunes compagnes; mais Alfred était là pour l'aider dans ce chemin rocailleux et escarpé. Tout le lui rappelait, et elle regrettait, au fond du cœur, de lui avoir refusé le don qu'il avait sollicité de son amitié. Dans son désespoir, elle s'imaginait que cela lui eût peut-être porté bonheur, comme il le disait, et des pleurs brûlans inondaient son visage......

Enfin, les années se succédèrent, et l'on n'eut plus de doute sur le sort du Neptune et de son équipage. Plus tard, on sut que, sur les côtes de l'île de France, on avait trouvé des débris portant le nom de ce navire.

Ainsi, ces deux êtres que la nature parut se plaire à former l'un pour l'autre, qui, sans s'être jamais dit : *je t'aime*, portaient dans leur cœur un trésor d'amour qui leur eût fait une vie de bonheur, se virent séparer sur cette terre par un de ces événemens terribles qui ne sont malheureusement que trop fréquens dans la vie de marin.

Marie ne se consola jamais; mais elle se résigna. Jeune encore, elle perdit ses parens, et la petite fortune qu'ils lui laissèrent fut employée à faire élever à Sainte-Barbe un phare qui avertit les marins des dangers de cette côte hérissée de rochers. Ensuite elle prit l'habit de sœur de charité, et consacra sa vie à soigner les pauvres malades du modeste hôpital de Roscoff.

Avant de prononcer ses vœux, elle demanda la permission de couper elle-même ses cheveux; puis, cette coutume accomplie, elle monta sur le rocher de Sainte-Barbe, enveloppée d'une mante noire; elle s'agenouilla, et, penchée au-dessus des flots, elle y jeta sa belle chevelure.

« Je t'ai refusé une boucle de mes cheveux! s'écria-t-elle; que les vagues portent celles-ci où gît ton pauvre corps, afin qu'une partie de mon être terrestre repose près de toi!..... — Maintenant, mon Dieu, pardonnez-moi cette pensée, qui révèle encore la faiblesse d'un cœur de femme, et permettez que je vous consacre mon existance en soulageant les pauvres et les malades! »

Marie, malgré son courage et ses pieuses résolutions, ne vécut pas de longues années. Une autre ame appelait la sienne, et, un jour, elle s'éteignit doucement au milieu des larmes et des bénédictions de tous les habitans, comme une belle fleur flétrie avant le soir; son corps, frêle et gracieux, se pencha pour ne plus se relever, et on la déposa près de la tombe de ses parens.

Chaque saison, les pauvres vont renouveler les fleurs qui la recouvrent et prier pour elle, ou plutôt pour eux qui ont tant perdu.

Elisa Frank, née Regnault-Prémarais.

POÉSIE.

A UNE JEUNE FILLE POËTE.

La femme qui chante est bénie!
V. Hugo.

O toi, jeune fille inspirée,
Ange dont la lyre sacrée
S'émeut pour de chastes accens;
Dépasse la foule empressée,
Jette toujours quelque pensée
Dans chaque parcelle du temps!

Le temps, c'est l'oiseau qui s'envole!
Le temps, c'est l'espérance folle
Qui sourit pleine de secrets!
C'est le vieillard, tête baissée,
Qui va comptant dans sa pensée
Ses souvenirs par ses regrets!

Sois la jeune fille qui penche
Son front grave dans sa main blanche,
Et qui réfléchit bien long-temps;
Sois l'enfant jeune et studieuse;
Sois la jeune fille rieuse
Qui cueille des fleurs au printemps.

Sois la jeune fille au front calme,
Qui remporte souvent la palme,
Et sourit d'un air étonné:
Lorsque, pleine de modestie,
Elle lève, tout attendrie,
Son front joyeux et couronné.

Oh! sois comme l'oiseau qui chante
Sa chanson limpide et touchante,
Qui s'adresse si bien au cœur;
Répands sur nous ta voix bénie,
Répands ton parfum d'harmonie,
O jeune lyre! ô jeune fleur!

Jules AZER.

VOYAGES.

EXCURSION

SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

DANS LE TYROL ET EN ITALIE.

— IVe ARTICLE [1]. —

Venise.

Dans les dernières villes que nous venons de traverser, le caractère italien commence déjà à prendre le dessus, mais sans cependant effacer entièrement le type tyrolien. Il s'opère une fusion de ces deux caractères, au moyen de laquelle la verve et l'emportement méridional se trouvent tempérés par un reste de flegme et de gravité germanique.

Vérone est la première ville véritablement italienne, où j'arrivai au sortir du Tyrol. Je n'y restai qu'un jour. Ce temps était bien suffisant pour visiter tout ce qu'elle présente de curieux. Son amphithéâtre mérite une mention particulière. C'est certainement, après le Colysée de Rome, le mieux conservé de toute l'Italie.

Dans les vallées de Ronca, de Vallarsa et de Rovere, il y a plusieurs sources minérales, les unes ferrugineuses, d'autres salines. Le mont Baldo est curieux par la nature du sol qui le constitue en grande partie. C'est une terre de couleur verte,

[1] Voir les livraisons de novembre et décembre 1841, février 1842.

connue vulgairement sous le nom de *terre de Vérone*, et fort employée dans les peintures à l'huile, où elle remplace avantageusement les verts-de-gris.

L'industrie de tout le royaume lombardo-vénitien se réduit à peu de chose. L'abeille et le ver à soie y reçoivent les soins les plus assidus. Le nombre si considérable d'églises dont est semée l'Italie, exige une énorme quantité de cire que l'on extrait de ce pays. J'ai visité quelques fabriques de draps et de toiles, quelques filatures de coton ; mais on est loin d'y remarquer la perfection de celles de France et d'Angleterre.

Les ouvriers sont à peine vêtus; ils n'ont cependant pas l'air morne et souffrant des ouvriers anglais. Ils chantent à tue-tête et se démènent au milieu de leurs métiers, comme autant de singes; ou bien ils dorment à l'ombre d'un mur. La plupart sont remplis d'intelligence, et si, chez eux, l'amour du travail était en raison du besoin et de l'adresse, ce seraient les premiers ouvriers du monde. Ils sont bien payés, surtout pour un pays où les denrées sont à vil prix. Une chose qui affecte péniblement l'étranger dans toutes ces contrées, c'est l'effronterie avec laquelle ces ouvriers mendient. Entrez dans un atelier, et vous serez obligé de vous frayer un passage à travers les bras et les mains qui sont tendus vers vous. Il fallut que notre cicérone levât le bâton pour nous en débarrasser. C'est peut-être le seul remède qui soit efficace, car les remontrances et les assurances que l'on n'a pas de monnaie produisent peu d'effet sur la tenacité de ces mendians; mais les moyens coërcitifs les font rentrer dans l'ordre. Ils ne s'offensèrent nullement des démonstrations belliqueuses de notre cicérone, et retournèrent en riant à leurs métiers. Un étranger qui se permettrait une pareille insolence dans un atelier français, serait à l'instant mis en pièces, et peut-être même le passerait-on entre les cylindres et les dents des machines; mais aussi, l'étranger, au sortir de la fabrique française, est sûr de retrouver sa bourse et sa montre dans

sa poche, tandis que celui qui sort de la fabrique italienne, s'il n'a pas pris ses précautions, pourra bien sortir les poches retournées.

La principale branche d'industrie du royaume lombardo-vénitien, du duché de Parme et de Modène, est la fabrication des étoffes de soie. Les vers à soie prospèrent et multiplient admirablement dans ces pays chauds. C'est peut-être aussi la seule fabrication qui ne soit pas restée en arrière.

La campagne de Vérone à Milan est généralement belle. De magnifiques prairies, arrosées par des ruisseaux qui descendent des Alpes, fournissent jusqu'à six récoltes dans une année. La race des bêtes à corne y est belle; elles sont l'objet des soins des paysans, qui, depuis long-temps, se livrent à la fabrication d'excellens fromages. L'hiver ne dure ordinairement que deux mois dans ce royaume. En février, la terre se couvre d'une nouvelle verdure; mais tous ces grands avantages forment un contraste pénible avec la misère des habitans de certains villages. Entrez dans Rovigo, par exemple, et votre cœur se serrera de douleur et de pitié, à la vue de ces êtres maigres, faibles, tristes, accablés par une maladie qui développe, chez quelques individus, les symptômes alarmans du délire et de la démence. Cette maladie, comme l'a observé le docteur Valentin dans son *Voyage en Italie*, est souvent mortelle, et porte au suicide ses nombreuses victimes. Elle se déclare au printemps, et augmente pendant les chaleurs de l'été. On ignore encore à quelle cause elle est due; mais il y a tout lieu de croire qu'une nourriture malsaine la fait naître. Sans doute aussi le voisinage de quelques marais, et les miasmes pestilentiels qui s'en dégagent, doivent contribuer à propager le mal. Cette terrible maladie est peu répandue dans la campagne de Venise, mais, à mesure qu'on s'approche des bords de l'Adige, on commence à en ressentir les effets.

Les villes principales que l'on traverse pour se rendre à

Venise sont Vicence et Padoue, toutes deux remarquables par leurs beaux monumens, et où l'antiquaire et l'artiste peuvent faire une ample moisson de curieuses remarques. Ce sont, en général, des villes peu industrielles. J'y ai vu, cependant, quelques fabriques de drap et de soie grégée et ouvrée, quelques manufactures de velours et de chapeaux de paille.

Avant d'arriver à Venise, on est forcé d'exhiber bien des fois son passe-port; les bagages deviennent le point de mire d'une nuée de douaniers. Il est impossible de se faire une juste idée des vexations que l'on éprouve dans le royaume lombardo-vénitien, de la part de l'ombrageuse police d'Autriche. Dans chaque ville, dans chaque village, l'on vous demande votre passe-port, et l'on vous dit de venir le reprendre deux heures après. Souvent, quand vous vous présentez, vous êtes obligé d'attendre le bon plaisir de ces Messieurs. Quand on vous le donne, vous subissez un interrogatoire sur les motifs de votre voyage. Puis ne croyez pas en être quitte encore à si bon marché. On vous signe votre passe-port pour une autre ville, on vous fait payer une contribution de quelques livres autrichiennes[1], et l'on vous recommande de vous présenter chez le consul du pays où vous voulez aller. Là, nouvelle cérémonie, nouveau paiement. Le consul vous renvoie à un de ses collègues pour une nouvelle signature, et ce dernier vous dit encore de revenir dans deux heures, de façon que l'étranger qui ne veut séjourner que peu de temps dans une ville, passe une partie de son temps à mettre son passe-port en règle, heureux encore quand il n'oublie pas quelque légère formalité, car on le renverrait impitoyablement dans la ville d'où il vient, comme cela arrive à chaque instant. Si, pour vous épargner tous ces ennuis, vous livrez votre passe-port à un domestique d'hôtel ou à quelque *facchino*[2], vous êtes sûr de payer

[1] La livre autrichienne, ou *zwanziger*, vaut 87 centimes.

[2] *Facchino*, portefaix, valet.

plusieurs fois la valeur des signatures, comme j'en ai fait l'expérience dans le sud de l'Italie. Il m'est arrivé de payer jusqu'à 25 et 30 francs de France, pour avoir le droit de passer d'une ville à une autre. Pour traverser un petit état, il faut se munir de quatre signatures différentes, et les payer toutes les quatre. Au bout d'un mois de voyage, mon passe-port en était criblé sur ses deux faces, et, à force de passer de main en main, il avait l'aspect vénérable d'un manuscrit de Pompéï. Bientôt même, sur le côté imprimé, les parties blanches du papier disparurent; la police, alors, attacha, avec deux pains à cacheter, un supplément consistant en une feuille de papier blanc, que l'on me fit bravement payer deux lires. — Quand le supplément est bien recouvert de signatures, on lui donne un compagnon, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'enfin le passe-port soit trop volumineux pour pouvoir entrer dans le porte-feuille.

Si vous séjournez plusieurs jours dans une même ville, c'est bien pis. Dans le mois de septembre, j'arrivai à Rome, avec le projet d'y rester une semaine à peu près. Je passai une journée à me faire transporter en voiture à la police et chez les différens ambassadeurs. Là, on se contenta de prendre acte de ma déclaration, et l'on me dit de revenir au moment de mon départ. Je restai dix jours à Rome, puis, avant de me rendre à Naples, j'allai chercher mon passe-port à la police. A mon grand étonnement, on me demande si j'ai une carte de séjour, et de quel droit je suis resté à Rome. J'eus beau expliquer que je partais pour Naples, que je n'avais été averti par personne que, pour séjourner quelques jours dans la ville sainte, il fallût une permission du Saint-Père; je fus condamné à payer un écu romain [1] pour la carte de séjour que je n'avais pas prise, et une amende de trois écus romains

[1] Un écu romain vaut 5 fr. 38 c.

pour n'avoir pas songé à la prendre. Il fallut payer; ma place était retenue et soldée d'avance pour Naples, comme c'est l'usage, et les employés de la police tenaient mon passe-port dans leurs griffes. J'avais beau user avec eux mon meilleur italien, car, dans ces circonstances, ils ne comprennent pas un mot de français, je ne pus rien obtenir. — Quand vous éprouvez de semblables vexations, quand votre humeur est montée au diapason de celle d'un dogue en fureur, croyez-vous, je vous le demande, qu'on soit bien disposé à admirer les monumens, à goûter les nouveautés qui vous entourent? Je conseille aux voyageurs de ne s'occuper de la police que le plus tard possible; ils goûteront, au moins, pendant quelques instans, un plaisir sans mélange; il est toujours assez temps de se mettre en colère.

Une autre formalité qui peut lutter, pour l'agrément, avec les visas, c'est la visite des malles. C'est dans le royaume lombardo-vénitien que l'Autriche vous fait savourer toute la douceur de cette opération. Les douaniers vous font ouvrir la malle, puis sortent, pièce à pièce, tout le contenu, étalent sur le pavé vos effets un à un, et les examinent en détail. Emportez le moins de livres possible, car vous n'êtes pas certain de les garder long-temps. Les livres sont l'objet de la surveillance plus la sévère; l'Autriche a peur que les idées révolutionnaires ne s'introduisent par cette voie dans leur pays. Un de mes compagnons de voyage avait une *Algèbre de Bourdon* dans sa malle; le douanier lui demande ce que c'est. « Qu'avez-vous besoin d'algèbre?» lui dit-il aussitôt d'un ton bourru, et, sans nos explications, il allait la lui confisquer. Gardez-vous surtout, en partant de France, d'envelopper vos effets dans des journaux, n'importe lesquels; vous vous exposeriez aux plus grands dangers. Un numéro du *Journal de Rouen* a manqué de me faire conduire en prison, et je n'ai pu me tirer d'affaire qu'en offrant quelques lires au douanier, qui s'est

apaisé aussitôt. Quand on s'est bien convaincu que de votre malle ne peut s'échapper aucune idée libérale, on vous laisse procéder à l'introduction de vos effets, puis, avant de vous quitter, les douaniers vous tendent la main, non en signe de réconciliation, mais pour vous demander *una piccola cosa*, et l'on donne encore quelque monnaie pour s'en débarrasser.

Après la douane, on a affaire aux *facchini*, si l'on veut séjourner dans une ville. Cinq ou six grands gaillards, taillés en hercules, se précipitent sur vos effets, qu'un enfant pourrait porter. L'un s'empare du parapluie, l'autre de la canne, le troisième de votre boîte à chapeau; impossible d'échapper à cette avalanche. Chacun vous demande *la buona mano.* A Naples, j'entrai ainsi à l'hôtel, suivi de trois individus; je fus obligé d'en payer deux; quant au troisième, je lui demandai brusquement ce qu'il me réclamait. « J'ai porté un livre à Votre Altesse », me dit-il en me montrant mon petit vocabulaire italien que j'avais posé sur ma malle.

Si vous voulez exercer la patience d'un individu, envoyez-le en Italie; s'il peut passer par les mains de toutes les douanes sans se mettre en colère, je le déclare de beaucoup supérieur à saint Antoine.

L'Autriche remplit le royaume de ses troupes; pour le conserver, il faut le barder de fer et le ceindre de baïonnettes. Ce n'est plus une possession, c'est une occupation. Elle cherche, par tous les moyens possibles, à étouffer les rares étincelles de liberté qui y brillent encore de temps en temps. Elle défend l'introduction des journaux et livres étrangers, et surtout des journaux français; elle soumet à une censure rigoureuse tout ce que l'on veut publier, et cherche à anéantir dans le cœur des jeunes gens tout germe de patriotisme. A Venise, il m'est tombé sous la main un petit livre que l'on fait apprendre aux enfants dans les écoles, comme un catéchisme. Il est intitulé : *Doveri dei sudditi verso il loro Monarca, per instruzione ed*

esercizio di lettura nella seconda classe delle scuole elementare[1].

Je vais en faire connaître quelques fragmens, pour donner une idée nette de la condition réelle des sujets italiens de l'Autriche.

Le catéchisme commence par donner une définition des rois et des supérieurs; il est rédigé par demandes et réponses. Exemples :

Tous les rois tiennent-ils leur pouvoir de Dieu ? — Oui, tous ceux qui arrivent au pouvoir par droit héréditaire ou par élection légale.

Mais n'est-ce pas Dieu qui gouverne le monde ? — Oui, certainement ; mais Dieu est invincible, et il a nommé sur la terre des êtres qui gouvernent en son nom et par son intermédiaire.

Dieu nous récompense-t-il en nous donnant des princes bons et chrétiens ? — Sans doute, et il nous manifeste hautement sa grâce en nous envoyant un prince bon, sage, juste, chrétien. Tel est celui sous lequel nous avons le bonheur de vivre ; aussi devez-vous prier sans cesse pour qu'il règne longtemps.

Comment faut-il honorer son souverain ? — Comme son père et sa mère.

Est-il besoin seulement d'entourer le souverain de marques de respect? — Non ; il faut l'aimer encore de tout son cœur, prier tous les jours pour lui, et être prêt à obéir à tous ses ordres.....

Certes, l'exécution de ce commandement doit être une rude tâche pour un italien d'Autriche.

Comment les sujets doivent-ils se conduire avec leur monarque ? — Comme des esclaves fidèles avec leurs maîtres.

Pourquoi faut-il se conduire ainsi ? — Parce que le souverain est leur maître, et qu'il peut, à son gré, disposer des biens et de la vie de ses sujets.

Il est impossible de s'exprimer avec plus de franchise.

Que doit faire un sujet quand il entend quelques mots d'une conspiration ? — Dieu lui ordonne de dénoncer à l'instant les conspirateurs.

Les sujets sont-ils obligés d'obéir à des princes durs et méchans ? — Oui, sans doute.

Mais si les sujets se voyaient privés de leurs biens et de toute leur fortune ? — Même encore dans ce cas, ils doivent obéir aveuglément.

[1] Devoirs des sujets envers leur souverain, pour servir d'instructions et d'exercices de lecture dans la seconde classe de l'école élémentaire.

Que doivent faire les sujets pour payer facilement les impôts ? — Travailler toute la journée avec ardeur, et vivre avec la plus stricte économie.

Comment doit-on payer ses impôts ? — Avec plaisir et le plus grand empressement, comme lorsqu'il s'agit de secourir son père et sa mère.

Que doivent faire les citoyens pour ne pas être suspects ? — Rester chez eux, s'occuper de leurs affaires, travailler et prier.

. . . .

Est-il permis aux pères et mères d'envoyer de l'argent et des vêtemens à leurs enfans, s'ils ont déserté ? — Non.

Qu'est-ce qu'on entend par patrie ? — La patrie est le pays où l'on est né, et celui où l'on est incorporé.

Faut-il aimer sa patrie ? — Oui, comme son père et sa mère.

Si l'Italien aime avec amour le pays où il est né, en revanche il n'aime pas l'Autriche. Les Autrichiens sont détestés dans toutes ces contrées, et ne maintiennent leur domination que par cent mille baïonnettes. Parcourez Milan, Vérone, Padoue, Venise, vous ne rencontrez que militaires. Dans chaque coin de rue vous voyez un corps-de-garde, et l'extérieur des villes est entouré de forts détachés, hérissés de canons. Aussi le peuple, ainsi comprimé par la force brutale, souffre et attend. Le Français, au contraire, est toujours cordialement accueilli. Et que l'on ne croie pas que je parle ainsi par un sentiment de patriotisme; le fait est très connu de tous ceux qui ont visité l'Italie, et l'on m'a conseillé bien des fois de ne pas faire usage de la langue allemande, si je tenais à être bien reçu.

Mestre est une petite ville située sur les bords de la mer, ou plutôt sur les bords des lagunes. C'est là que l'on s'embarque dans une gondole qui vous transporte, au bout de quatre heures, à Venise. Pendant le trajet, on jette de tous côtés des regards avides pour apercevoir cette ville, dont il a été fait tant de merveilleux récits, mais, pendant long-temps, elle se cache, la coquette, et se couvre d'un voile demi-transparent. Vous naviguez à sa poursuite, quand tout-à-coup, au détour d'un des canaux, se présente à vous,

au milieu des eaux, un édifice vaste, élégant et gracieux. Vous vous informez de son nom avec toute l'ardeur d'un jeune homme qui s'apprête à entrer dans une vie nouvelle. C'est la *dogana* (douane), vous répond-on, et ce nom résonne comme un coup de marteau sur la tête. Toute pensée poétique s'envole; il faut dire adieu aux rêves les plus doux. La douane est là, impatiente et brutale; elle veut fouiller votre malle, la retourner en tous sens; elle vous regarde dans le blanc des yeux, pour savoir si vous n'êtes pas un conspirateur; puis elle vous prend votre passe-port, et vous recommande de vous présenter dans deux heures à la police de Venise.

. . . .

Je n'essaierai pas de vous donner une description de Venise, et, cependant, il faut que j'en dise quelque chose. J'ai eu beau la parcourir en tous sens, m'informer partout, consulter les hommes et les écrits pour connaître l'état de son industrie. Il n'y a plus d'industrie à Venise. Lorsqu'on se rappelle que Venise a possédé l'Istrie, la Dalmatie, l'Archipel, la Morée, Corfou, l'Albanie, et que, pendant neuf cents ans, elle fut la métropole du commerce, et traita d'égale à égale avec les plus grandes puissances, on se demande par quelles révolutions successives elle est tombée si bas. Chaque puissance de l'Europe et de l'Asie a rogné la large part que Venise s'était faite par ses victoires, et maintenant, la mendiante, elle ne s'appartient plus. L'Autriche s'en est emparée, sans se soucier le moins du monde de lui rendre son antique illustration.

On distingue cependant encore, çà et là, quelques traces d'industrie à Venise; mais généralement tout est mal organisé, et l'on n'y voit pas cette activité et ce désir de se maintenir à la hauteur des connaissances, qui existe en France et en Angleterre. Venise, et surtout la petite île de Murano, était autrefois renommée pour ses manufactures de glaces. Dans le quatorzième siècle, elle avait seule le monopole des grandes

glaces à miroir. Elle en expédiait dans toute l'Europe. Actuellement, en France et en Angleterre, on a, depuis long-temps, surpassé les Vénitiens dans cet art. Les fabriques de Murano se contentent, de nos jours, de fabriquer des verroteries, des petites perles colorées, des grains de chapelet.

J'ai visité aussi une fabrique de savon à l'huile d'olive, montée sur un assez bon pied, et fournissant de bons produits, quelques fabriques de cire blanche, une raffinerie de sucre et un atelier d'or en feuilles. Ce sont là, je crois, les seules fabriques qui représentent l'industrie de Venise. Ajoutez à cela la construction de quelques barques, et celle de quelques vaisseaux plus gros, dans l'arsenal, et l'énumération sera complète. J'oubliais un petit nombre d'établissemens de teinture, dans l'un desquels je suis parvenu à entrer. Quand on a vu les principaux établissemens de ce genre en France et en Angleterre, on ne peut s'empêcher de plaindre les Vénitiens d'être aussi en arrière dans cet art. Les ateliers sont mal disposés; les couleurs des étoffes sont ternes. Et cependant, le propriétaire de l'établissement était plein de méfiance avec moi; il m'observait en silence, ne répondait à mes questions que d'une manière détournée, et semblait craindre, à chaque instant, que je ne fisse connaître en France les secrets de sa fabrication. Il ne devint plus ouvert que quand je lui eus donné quelques conseils, dont il fut obligé de reconnaître la justesse, quand j'eus expérimenté et montré que je pouvais mieux faire que lui. En général, la science est peu répandue parmi les manufacturiers; ils travaillent par routine, et nécessairement il leur en coûte de se mettre au niveau des connaissances qui progressent toujours.

Il faut aussi convenir que la situation de Venise n'est pas très favorable aux grandes exploitations industrielles. Les maisons, bâties sur de petits îlots, sont étroites et resserrées; les grands emplacemens y sont très rares. L'eau douce y manque totalement, et l'on est obligé de recueillir l'eau du

ciel dans de grandes citernes disséminées dans toute la ville, ou de la faire venir de loin, de ces îles qui sont groupées autour d'elles. Le commerce diminue de jour en jour; le port se remplit de sable apporté par la mer. Les chantiers et les arsenaux de la marine ne sont plus ces établissemens où, du temps de la république, trois mille ouvriers étaient constamment occupés. Le silence et le repos ont remplacé son ancienne activité. Depuis la découverte du cap de Bonne-Espérance, Venise a vu son commerce diminuer de jour en jour. Quelle main sera assez puissante, aujourd'hui, pour arrêter la ruine de cette ville infortunée ?

Je ne me dissimule pas que je me rends coupable d'un grand crime aux yeux de certaines personnes, et surtout des dames, en parlant de Venise sous le rapport industriel. J'aurais dû, tout d'abord, vous parler de toutes ces merveilles qui vous enivrent, de tous ces palais de marbre dentelés, de ces promenades en gondole, le soir, au clair de la lune. Comment oser parler des fabriques, du commerce de Venise, de Venise la belle, l'enfant gâtée de tous les poètes ? Ouvrez le premier livre de voyages venu sur l'Italie, et Dieu sait s'il en manque, et vous verrez, à propos de Venise, que l'auteur aura épuisé toutes les formules d'admiration.

C'est bien, en effet, la ville la plus extraordinaire que l'on puisse voir; elle est unique au monde. C'est un sublime mélange de beau et de laid.

On a beaucoup parlé de la puissance de Rome l'antique, de la rapidité avec laquelle elle s'est développée; je trouve l'histoire de Venise plus surprenante. Une poignée de transfuges, poussés par le désespoir sur un amas de boue et de sable, où manquent, à la fois, la végétation, l'eau potable, les matériaux, et jusqu'au sol pour bâtir, y fonde un état sans territoire. Cette même population parvient à saisir le sceptre des mers; elle commande en souveraine, et impose au reste de l'Eu-

rope. Bientôt elle atteint à l'apogée des arts et des sciences, elle monopolise le commerce du monde entier. Certes, c'est là un spectacle qui annonce un développement prodigieux du génie de l'homme.

Venise se compose de soixante-dix petites îles séparées les unes des autres par une infinité de canaux communiquant ensemble au moyen de trois cent six ponts publics. Elle est divisée en deux parties inégales par le canal appelé *canale Grande*, ou *Canalazzo*, dont la longueur est de 3750 mètres.

On ne dirait jamais que Venise est une ville de cent dix mille ames. Le silence qui règne dans la plupart des quartiers vous surprend péniblement, et l'on a beaucoup de peine à s'y accoutumer. Nulle part de chevaux, de voitures; nulle part d'arbres, de végétation; ce sont là des choses inconnues pour un grand nombre de Vénitiens. Aussi, on ne saurait dire quel charme ont, pour les Vénitiens, les petits jardins de cette île longue et étroite, appelée le *Lido*, et qui protége Venise du côté de la mer. Autant vaudrait chercher à sortir d'un labyrinthe, que de tenter de se reconnaître dans les ruelles de la ville. Ce que l'on appelle rue, à Venise, est une espèce de couloir étroit, dans lequel une personne un peu grosse est obligée de se mettre de trois quarts quand une autre personne vient à sa rencontre. Dans la plupart de ces ruelles, les marchandes étalent les légumes et la viande, ce qui encombre encore plus le passage; dans d'autres, l'on ne rencontre que du fromage, dont on fait une furieuse consommation à Venise. L'atmosphère de ces ruelles est tellement imprégné de l'odeur nauséabonde qui s'en exhale, qu'il faut avoir un tempérament robuste pour ne pas se trouver mal. Quand vous avez marché quelque temps dans ces espèces de catacombes, et que vous vous hâtez d'arriver à l'extrémité, vous vous trouvez en face de l'eau, et aussitôt vous vous trouvez assailli par cent gondoliers, avec les cris: gondola! gondola! Il n'y a pas d'alter-

native : il faut prendre une gondole, ou retourner sur ses pas.

On se fait généralement une idée trop poétique des promenades en gondole dans l'intérieur de la ville ; il serait fort difficile de se mirer dans le cristal des eaux, comme certains poètes ont bien voulu nous le dire. L'eau des lagunes, qui circule entre toutes ces îles et baigne le pied des maisons, est une eau de mare croupie et infecte, d'un vert brun foncé, et répand une odeur qui n'a absolument rien de poétique. Si je ne craignais pas d'être taxé d'exagération, je dirais que souvent elle est assez épaisse pour que la rame puisse s'y tenir debout. Je décris les choses telles que je les vois ; je n'aime pas à m'extasier devant des objets par la raison qu'il est reçu de les trouver beaux. Venise, je l'ai déjà dit, forme un mélange bizarre de choses laides et d'autres véritablement belles. Voyez la place de Saint-Marc, et vous ne pourrez vous empêcher de trouver que c'est une des plus belles places du monde. Promenez-vous en gondole le long du *canale Grande*, et vous verrez, des deux côtés, une haie de palais en marbre d'une grande magnificence. Le palais des anciens doges de Venise, situé au fond de la Piazetta, sur les bords de l'Adriatique, est un monument digne de fixer l'attention du voyageur.

J'ai visité les *plombs* de Venise, où tant de prisonniers ont gémi pendant de longues années. Je m'étais créé, dans mon imagination, des cachots noirs et infects, ne recevant jamais la lumière du ciel, et j'ai été tout surpris de voir des cellules bien aérées, ayant vue sur la mer, et beaucoup plus commodes que celles de la plupart de nos prisons. Je conçois, sous les plombs de Venise, la torture morale plutôt que les souffrances physiques. Les chants du peuple sur la place de Saint-Marc, la vue de cette belle mer, si calme, si limpide, qui baigne le pied de la prison, la joie bruyante des gondoliers,

devaient serrer le cœur des pauvres prisonniers, et leur faire bien amèrement regretter la liberté.

Pendant mon séjour à Venise, le *sirocco* a soufflé presque continuellement. La chaleur était telle, que l'on avait de la peine à respirer. Les habitans se barricadaient dans la partie la plus fraîche de leurs maisons. Je ne voyais, sur les places, que les bateliers à demi nus, étendus tout au long sur le pavé brûlant, et étalant, au soleil, un corps dont la peau le dispute, pour la couleur et la rudesse, à celle du rhinocéros. Que Venise m'a semblé triste dans ce moment de chaleur étouffante! Ce silence de mort, cet abattement général, vous plonge vous-même dans une sombre mélancolie. Mais, à l'approche de la nuit, Venise jette son voile de tristesse, et lance dans les airs son cri de joie. Les habitans se réveillent de leur léthargie; l'air s'est purifié, une légère brise venant de la mer rafraîchit l'atmosphère et vous remplit d'un bien-être inexprimable. Accourez alors sur la place de Saint-Marc, et voyez cette agitation, cette gaîté, ce mélange confus de gens de toutes les classes qui semblent renaître. Saint-Marc présente, en ce moment, l'aspect d'un immense salon illuminé. Chacun s'asseoit sur un siége, même au beau milieu de cette place immense, et vous ne tardez pas à la voir remplie. Les garçons de café circulent de tous côtés, et vous servent d'excellens sorbets, des *granate* ou des *matonnelle*[1]. Chacun savoure sa glace, et semble défier le sirocco. Des promeneurs passent entre les haies de dames installées ainsi en pleine rue. Pendant ce temps, des chanteurs et des musiciens, tantôt exécutent des romances, tantôt chantent en chœur, et le plus souvent jouent des fragmens des plus beaux opéras. J'ai entendu, surtout, devant un des cafés de la place Saint-Marc, une jeune fille chantant les beaux airs des Puritains, avec une voix si pure, si mélodieuse et en même tems si énergique, que je n'au-

[1] Différentes sortes de sorbets glacés, à Venise.

rais pas donné ma soirée pour une représentation à l'Opéra de Paris.

La faculté du chant est innée en Italie; quel est l'Italien, si pauvre et si abandonné de la nature, dont l'organisation ne soit pas musicale? Le chant semble, pour ce peuple, le langage spontané de ses émotions et de ses désirs. Ce goût parfait, cette organisation mélodieuse, ce sentiment de l'harmonie, sont aujourd'hui, avec les souvenirs de sa gloire, tout ce qui lui reste d'un si grand héritage.

Du reste, la musique des grands maîtres italiens est populaire en Italie, et ce n'est pas sans étonnement qu'un soir j'ai entendu un enfant de dix ans, qui dirigeait ma gondole, chanter à pleine voix presque tout l'opéra de Lucie, y compris le récitatif.

Venise entière ne se trouve pas sur la place Saint-Marc. Approchez du port, et jetez vos regards sur l'Adriatique. Voyez cette multitude de petites lignes noires qui semblent voltiger sur les eaux. Ce sont les gondoles vénitiennes, tout habillées de noir; leur intérieur, malgré sa sombre couleur, respire la volupté. Si chacune de ces frêles machines pouvait parler et raconter les scènes qui s'y passent chaque jour, on ne se lasserait pas d'écouter. Mais Venise est une ville discrète et mystérieuse. L'aspect seul d'une gondole vous inspire des pensées d'amour. Elle glisse si vite sur les eaux tranquilles; il y en a tant sur les flots; elles ont une si grande ressemblance; et puis les gondoliers, habitués à de pareilles scènes de toutes les heures, ont une si grande discrétion..... quand on les paie bien!

F. Preisser.

(La suite à une prochaine livraison.)

POÉSIE.

LES OMBRES.

A l'époque où nos vallées
Se dépeuplent, désolées
Par l'avalanche et l'hiver;
Où, des marais envolées,
Mille phalanges ailées,
Sous les cieux gris étalées
Vont, en criant, vers la mer;

Alors que la grange enserre
Sous les poutres de son aire
L'épi que Dieu féconda;
Quand la forêt séculaire
D'orageux flambeaux éclaire
Ceux qu'en un jour de tonnerre
Sa grande ombre protégea;

Que la rivière aux eaux vives
Creuse, en pleurant, ses deux rives
Sans murmurer sa chanson;
Et que le soleil lui-même,
Sur les maux que le froid sème,
Ne jette plus qu'un œil blême
Du sein noir de l'horizon;

Alors que, ses portes closes,
Rêvant de funèbres choses,
L'homme le plus orgueilleux
Retrouve, en son ame altière,
Quelque lambeau de prière,
Dans ses doutes la lumière,
Et des larmes dans ses yeux;

Alors, remontant les âges,
Je ressaisis les images
De mes frères d'autrefois;
Doux enfants de la nature
Dont la voix, suave et pure,
Ressemblait à ce murmure
Que fait l'oiseau dans les bois.

Avec eux je crois encore,
Aux premiers feux de l'aurore,
Fouler le gazon du pré;
M'élancer sur la colline
Où l'orme antique s'incline;
Puis rouler dans l'aubépine,
Fleurs au front et ronce au pied.

Blondes chevelures d'ange,
Bleus regards à longue frange,
Cœurs inconnus du malheur,
Le Temps, ce tueur de mondes,
Sur vos jeunes têtes rondes
Fit-il des lignes profondes,
A-t-il séché votre cœur?

Toi, Mariano, peut-être,
Dans quelque asile champêtre,
Dors-tu, calme, indifférent
Aux secousses qui, d'un trône,
Font un peu de cendre jaune
Que, de l'une à l'autre zône,
Emporte un souffle du vent.

Toi, Raoul, hymne vivante,
Dont la corde frémissante
Résonnait à nos bonheurs,
Raoul, enfant d'harmonie,
N'est-ce pas que l'ironie
A déjà de ton génie
Tiré du sang ou des pleurs?

Et toi, mon soldat d'élite,
Réné, qui courais si vite
Au devant du bataillon.....
Pauvre oisif factionnaire,
Du pied tu frappes la terre,
En rêvant, sur son tonnerre,
Quelqu'autre Napoléon.

Mais l'ouragan s'amoncèle,
Et la foudre, qu'il recèle,
Rend l'air livide et confus.
La basilique frissonne;
L'heure triste, minuit sonne;
C'est l'heure où la mort moissonne!
Mes amis, n'êtes-vous plus?...

J.-A. DELÉRUE.

HISTOIRE.

ORIGINE
DE LA COMMUNE DE ROUEN.

— VIIe ARTICLE.[1] —

Commerce de Rouen. — Traité entre les mariniers de Paris et ceux de Rouen. — Rapports avec l'Angleterre. — Mesures adoptées contre les juifs et les usuriers. — Supplice des hérétiques; prédication de la croisade à Rouen; dissensions du clergé. — Agrandissement de la ville. — Priviléges accordés par Louis VIII à la commune de Rouen.

(1207 — 1226.)

La commune ne signala pas seulement la renaissance de ses forces par une lutte contre le clergé; elle s'occupa aussi de réparer les brèches faites à son commerce. Les marchands de Paris disputaient à ceux de Rouen la navigation de la basse Seine, et le roi d'Angleterre leur fermait ses ports, où naguère les vaisseaux rouennais jouissaient de si grands priviléges. La source principale de la richesse et de la puissance communales était sur le point de tarir. Heureusement, une transaction, ménagée en grande partie par Philippe-Auguste, suspendit la lutte entre Paris et Rouen. En 1210, les marchands des deux

[1] Voir les livraisons de février, avril, juin, juillet et novembre 1841, janvier 1842.

villes convinrent qu'à l'avenir il pourrait y avoir association entre ceux des bourgeois de Paris et de Rouen qui y trouveraient quelque avantage; leurs serviteurs même seraient autorisés à conclure ces associations dans l'intérêt de leur commerce. Si l'un d'eux avait quelque affaire à Rouen ou à Paris, son associé était tenu de s'en occuper loyalement [1]. Par ce traité, les habitans des deux villes jouissaient, dans chacune d'elle, des priviléges de bourgeoisie, et, si l'on en eût exactement observé les conditions, on eût prévenu de fâcheuses dissentions; mais, plus tard, la jalousie et la rivalité des corporations rallumèrent une querelle qui se prolongea jusqu'au xve siècle.

Quant à l'Angleterre, il était bien difficile de s'entendre avec elle. Jean, qui avait perdu par sa faute Rouen et la Normandie, devait désormais les traiter en ennemis. Aussi confisqua-t-il les biens que plusieurs corporations religieuses de Rouen, comme le chapitre, Sainte-Catherine, Saint-Ouen, possédaient en Angleterre [2]. Cependant, soit qu'il désirât se concilier les bourgeois, ou que l'intérêt du commerce anglais lui imposât ces ménagemens, il enjoignit par plusieurs chartes aux gardes des ports de ne pas molester les marchands de Rouen, et de ne lever sur eux aucun impôt exorbitant [3]. Il accordait même parfois des patentes à quelques riches bourgeois, pour faire le commerce avec l'Angleterre. Ainsi, en 1213, un ancien maire de Rouen, Laurent du Donjon, obtint un sauf-conduit pour envoyer un vaisseau dans les ports d'Angleterre [4]. Mais ces précautions même attestent que le commerce de Rouen, jadis si étendu et si florissant dans ce pays, y était devenu dangereux depuis la conquête de Philippe-Auguste.

[1] *Ordonnance des rois de France*, IV, 87.

[2] *Litteræ clausæ*, f°s 66, 100, 382. — Collection de documens publiés par le gouvernement anglais.

[3] *Litteræ clausæ*, ibid.

[4] *Rotuli patentium*, f° 105.

Les bourgeois trouvèrent quelque compensation à ces pertes dans les ordonnances dirigées contre les juifs et les usuriers. Les premiers, favorisés par Jean, avaient accru considérablement leurs richesses et leur puissance. On avait vu, presque aussitôt après la conquête, en 1205, les juifs exiger l'expropriation d'un bourgeois. Le maire de Rouen avait autorisé les héritiers Fresnelles à vendre leur maison paternelle, située sur Robec, pour payer les juifs [1]. Philippe-Auguste, dès le commencement de son règne, avait adopté des mesures sévères contre les usuriers; il les appliqua à la Normandie. Il défendit à tous les baillis de cette contrée de les prendre sous leur protection, et leur ordonna d'en faire justice sur les réclamations de l'archevêque de Rouen et de ses suffragans [2]. Il rendit encore d'autres ordonnances pour réprimer la rapacité des juifs [3]. Il leur défendit, par exemple, de prêter à un chrétien travaillant de ses mains, laboureur, cordonnier, charpentier, etc. Pour les autres, il restreignit le taux de l'emprunt, interdit de recevoir en gage un ornement d'église, un vêtement sanglant ou un fer de charrue. Enfin, il régla les formes des procès intentés aux usuriers. Ces mesures, inspirées peut-être par un esprit étroit, n'en furent pas moins approuvées dans une grande ville de commerce, où les juifs étaient nombreux et abhorrés.

Il y eut d'autres actes dont l'unique mobile fut la superstition trop souvent sanguinaire de cette époque. L'hérésie manichéenne, professée par la secte des Albigeois, avait pénétré dans Rouen et y avait fait un certain nombre de prosélytes. En

[1] Archiv. municipales, reg. $\frac{u}{1}$, f[os] 48 et 49.

[2] « Philippus, Dei gratiâ, Francorum rex, universis ballivis suis Normanniæ, salutem: Mandantes vobis prœcipimus quatenùs usurarios in vestris balliviis constitutos et excommunicatos, sicut consuevistis, ad petitionem dilectorum et fidelium nostrorum archiepiscopi Rothomagensis et ejusdem suffraganeorum justicietis. Actum apud Gisortium, anno Domini MCCXVII, mense januario. » Archives départementales, carton historique.

[3] D. Bessin, *Concil. norm.*, pars I, 127.

1210, plusieurs hérétiques furent arrêtés dans cette ville et livrés aux flammes [1]. L'horreur de l'hérésie, et peut-être aussi l'espérance de quelque riche conquête dans les contrées du midi, entraînèrent beaucoup de Normands dans cette guerre contre les Albigeois. L'archevêque lui-même prit part à cette croisade. C'était alors Robert Poulain, qui, en 1207, avait succédé à Gauthier-le-Magnifique. Il suivit, avec un grand nombre d'ecclésiastiques, Simon de Montfort dans sa sanglante expédition. Quelques Normands s'y distinguèrent. On citait entre autres un *Chevalier au vert-lion*, qui s'était signalé dans la lutte contre les Albigeois, soutenus par les Aragonais [2]. L'enthousiasme s'était réveillé dans toute la France, et même dans les froides régions qui en semblent le moins susceptibles. On ne se borna pas à la croisade contre les hérétiques du midi, on rêva encore la délivrance de la Palestine. Un légat du pape Innocent III, Robert de Courçon, vint à Rouen, et y prêcha la guerre sainte. A sa voix, le clergé et le peuple s'enrôlèrent en foule sous la bannière de la croix, et partirent pour l'Orient [3].

Cependant, à côté de ces élans de piété, fermentait, dans le clergé, une ambition funeste qui troublait sans cesse l'église par de nouveaux scandales. A l'occasion de quelques droits temporels, une lutte s'engagea entre le chapitre et l'archevêque. Les chanoines, qui formaient toujours un corps puissant et privilégié, voulurent forcer le prélat à plier devant eux, et, en 1211, ils jetèrent l'interdit sur la cathédrale [4]. On vit alors

[1] « Apud Rothomagum et in aliis quibusdam locis multi tàm clerici quàm laici et mulieres, deprehensi de hœresi et convicti, combusti sunt. » *Chron. tripl. et unum*, f° 110.

[2] *Chronique de Normandie*, éd. de 1487, f° 29 recto.

[3] « Factoque sermone ad clerum et populum super crucis caractere in auxilium terræ Hierosolymitanæ capiendo, cujus occasione legationis officio fungebatur, facta est tanta crucis capiendæ licentia, ut uterque sexus, omnis ætas, omnis hominum conditio, non obstante etiam conjugali reclamatione, cruce signaretur. » *Chron. triplex et unum*, f° 118.

[4] D. Bessin, *Concil. norm.*, pars II, p. 44.

un étrange spectacle, un pontife chassé de son église, et ne pouvant lever l'interdit qui pesait sur elle. On finit par réconcilier l'archevêque et les chanoines, mais chaque querelle enlevait au clergé une partie de sa puissance. L'autorité royale travaillait de son côté à l'affaiblir. Les baillis qui la représentaient voulaient forcer les clercs à comparaître devant leur tribunal, et se mettre eux-mêmes à l'abri des sentences de l'église, qui avaient tant de fois paralysé l'autorité temporelle. Tel fut l'objet d'une charte qu'en 1217 les officiers royaux obtinrent de l'archevêque Robert Poulain. « Toutes les fois, disait le prélat, que les hauts baillis manderont à nos doyens de venir en personne, avec quatre prêtres, pour constater à qui appartient le droit de patronage sur une église, ou pour en enlever des fugitifs, selon les us et coutumes de Normandie, nous voulons et ordonnons que les doyens se rendent, sans délai ni opposition, avec les prêtres désignés à la sommation du bailli, et qu'au jour indiqué ils procèdent à l'enquête. S'ils y manquent, nous voulons et accordons qu'ils paient une amende de neuf livres, qui sera appliquée à la léproserie de Rouen [1]. » L'archevêque ne se bornait pas à soumettre ses doyens aux baillis royaux; il déclarait ces derniers à l'abri de l'anathème ecclésiastique, à moins qu'on n'eût obtenu l'assentiment du roi pour les excommunier, ou qu'ils ne retinssent la personne ou les biens d'un clerc tonsuré [2].

[1] « Quotiescumque ballivi sui capitales mandabunt decanis nostris quòd ipsi veniant, quislibet illorum videlicet cum quatuor presbyteris ad faciendas recognitiones ecclesiarum de quibus dubitatum fuit ad quos jus pertineat patronatûs, et ad removendos fugitivos ab ecclesiis secundùm usus et consuetudines Normanniæ, volumus et præcipimus quòd prædicti decani cum presbyteris sicut superiùs est expressum, omni dilatione et contradictione postpositis, veniant ad diem a ballivis domini regis sibi ad hoc faciendum assignatum; quòd si super hoc defecerint, volumus et concedimus quòd singuli eorumdem decanorum pro singulis defectibus emendam persolvant novem librarum quas domus leprosorum Rothomagensis habebit. » La charte de Robert Poulain est conservée aux *Archives du royaume*. D. Pommeraye la cite dans ses *Conciles de Rouen*, p. 205 et 206.

[2] « Concessimus etiam ob amorem domini regis, quamdiù nobis placuerit,

Ainsi se continuait, sous Philippe-Auguste, le progrès de l'autorité royale. Les magistrats, et surtout le bailli, restreignaient la puissance temporelle du clergé. Chaque jour ils lui portaient quelque nouvelle atteinte, et, sous ce rapport, favorisaient le développement de la commune. Celle-ci, alliée de la royauté, profitait de ses victoires. Après avoir ouvert de nouveaux débouchés à son commerce, et préparé pour la ville de nouvelles sources de richesses, elle travailla avec ardeur à l'agrandissement de la cité. Profitant des ruines faites par Philippe-Auguste, elle recula ses anciennes limites, et, pendant toute la première moitié du XIII[e] siècle, sous Philippe-Auguste et ses successeurs, Louis VIII et saint Louis, la ville prit un accroissement rapide. Il semble, au milieu des obscurités de cette question, qu'à l'époque de la prise de Rouen (1204), la double enceinte dont parle Guillaume-le-Breton indique l'agrandissement successif de cette cité. Elle avait encore conservé, comme on le voit dans plusieurs vieilles villes, l'ancienne enceinte des ducs de Normandie. La porte Saint-Apollinaire, près de la Crosse, est restée long-temps encore comme un débris des vieilles fortifications [1]. Mais depuis long-temps cette enceinte ne suffisait plus. Quelques agrandissemens partiels qui avaient ajouté à la ville, tantôt une partie des quais, tantôt des places vides, n'avaient pas été proportionnées à l'augmentation des habitans. Les maisons s'étaient étendues bientôt en tous sens au-delà de la vieille enceinte, et on les avait enveloppées, au XII[e] siècle, de nouveaux remparts Cette seconde enceinte longeait, vers le nord, le terrain de la Rougemare, enveloppait le quartier Malpalu, et s'étendait sans doute vers l'ouest,

quòd nos vel officialis noster, non excommunicabimus capitales ballivos domini regis, domino rege super hoc irrequisito, dantes eisdem quindecim dies de respectu, nisi iidem ballivi teneant clericum tonsuram habentem vel catalla ejusdem quæ reddere nollent nobis vel officiali nostro. » *Idem, ibidem.*

[1] On la voit dans un plan du XVI[e] siècle, *mscr. des Fontaines*, aux archives municipales.

dans la même proportion. Malgré cet accroissement, Rouen ne pouvait plus contenir, au commencement du XIII[e] siècle, la foule qui se pressait dans les maisons construites à la hâte et entassées les unes sur les autres. De là ces incendies fréquens et terribles dont le récit remplit les chroniques contemporaines. Ainsi, dans les années 1210 et 1212, la ville fut presque entièrement la proie des flammes. Le palais de l'archevêque fut brûlé, et, à l'exception de quelques églises et des maisons en pierre, alors fort rares dans Rouen, toute la ville fut détruite[1]. On eut à déplorer de nouveaux malheurs en 1220[2] et 1225[3]. Tous ces désastres imposaient des travaux de reconstruction; on profita de la ruine des remparts pour s'étendre, et c'est le spectacle que Rouen nous présente pendant plus de cinquante ans.

Un des premiers résultats de ce développement de la cité, fut d'entourer l'abbaye de Saint-Ouen et de l'enfermer dans l'enceinte de la ville. Ce fut une nouvelle cause de discorde entre la commune et le clergé. La puissante abbaye était investie de priviléges qui remontaient à une époque fort ancienne; elle prétendait au droit de haute justice sur une partie des terrains que la ville enfermait dans sa nouvelle enceinte, et, de son côté, la commune commençait à lui contester ses anciennes prérogatives, comme le privilége d'avoir ses moulins particuliers dans l'intérieur de la ville. Saint-Ouen avait cependant la charte authentique de Richard Cœur-de-Lion qui les lui concédait[4]. Ces contestations allaient devenir

[1] « Eodem anno (1211) feriâ tertiâ hebdomadæ Paschæ, primâ vigiliâ noctis, incæpit ignis in parochiâ S. Macuti, et *totam* civitatem Rothomagensem combussit, et domos et ædificia archiepiscopi, cathedrali ecclesiâ miraculosè conservatâ per Dei gratiam, et abbatiâ S. Audoëni et S. Laudi, et *domibus lapideis* quas ignis devorare non potuit remanentibus. » *Chron. eccles. Rothom.*, ap. *Chron. tripl. et unum*, f° 112.

[2] Ibid., f° 121.

[3] Ibid., f° 1?3.

[4] Archiv. départem., *Cart. hist. de St-Ouen.*

chaque jour plus violentes, maintenant que les maisons des bourgeois s'élevaient de tous côtés autour de l'abbaye. Déjà, en 1220, elle se fit adjuger, par Philippe-Auguste, la partie des fossés de la ville qui longeait ses murs; elle y construisit une partie des maisons de la rue Pincedos et de la Rougemare, et, dans le reste du terrain, établit des jardins [1].

La même année, la commune fit une acquisition importante. Elle acheta du roi l'hôtel du comte de Leicester, moyennant une rente annuelle de quarante livres de Rouen [2]. Il était situé près de la *porte Massacre* [3] et de l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde. Ce fut probablement sur ce terrain que la commune fit construire l'hôtel de ville et élever le beffroi. Il existait, il est vrai, depuis long-temps un beffroi, d'où la vieille cloche de la ville donnait le signal du couvre-feu, appelait les pairs à l'assemblée et les citoyens aux armes [4]. Il surmontait une des

[1] « Philippus, Dei gratiâ, Francorum rex, noverint universi præsentes pariter et futuri quòd nos dilectis nostris, abbati et monachis sancti Audoëni Rothomagensis concessimus plateam fossatorum Rothomagi perpetuò possidendam, sicut murus monachorum eorumdem ex parte fossatorum existens se poportat, ad faciendum masuras et jardinos, salvo nobis in omnibus jure nostro et justiciâ nostrâ. In cujus rei memoriam et testimonium præsentem paginam sigilli nostri auctoritate fecimus communiri. Anno Domini MCC vicesimo mense novembri. » Archives départementales, liasse concernant les antiquités et les droits de l'abbaye de St-Ouen.

[2] Voyez aux Pièces justificatives, l'extrait de l'acte d'acquisition.

[3] Il y eut assez long-temps en cet endroit une porte, qui indiquait, comme celle de St-Apollinaire, l'ancienne enceinte de la ville.

[4] « In cujusdam intrà civitatem ecclesiæ turri præcelsâ, ex quâ nimirùm, pulsâ campanâ vetustissimâ, sed mirè sonorâ, signum civibus dari mos erat, ut hostibus irruentibus ad murum occurrerent. » *Guill. Neubring.*, ap. *Script. rer. franc.*, XIII, 117. — Quelques lignes plus bas, l'auteur donne le nom un peu altéré de la cloche, nom que nous retrouvons dans les archives de la fin du XIVe siècle : « Ruello (sic enim campana dicebatur) pulsato. » Ne reconnait-on pas le même nom dans ce passage d'un acte de Charles VI (19 décembre 1387) : « La cloche du dit lieu de Rouen séant au lieu dit *Machacre*, appelez *Rouve*, « laquelle sompna quant la commotion, rebellion et assemblée fut derrainement « faicte en nostre dicte ville de Rouen. » Archives municipales, *Registre des délibérations* (1389 — 1390.)

églises de la ville, que ne nous fait pas connaître l'historien qui nous a transmis ce détail. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'il n'était pas situé à la *porte Massacre;* le beffroi ne pouvait toucher au rempart; sa place était au centre de la cité. Mais, au milieu de ce grand travail du XIII[e] siècle, qui recula de toutes parts les limites de Rouen, le centre aussi se déplaça, et l'hôtel de ville put s'élever non loin des anciens remparts, sur l'emplacement où nous le trouvons jusqu'en 1789. Un autre fait vient encore confirmer cette opinion; la chronique de Saint-Ouen nous apprend que, du temps de saint Louis, l'Echiquier se tenait quelquefois dans un château situé près de Notre-Dame-de-la-Ronde [1]. Or, c'était précisément en ce lieu que s'élevait l'hôtel de Leicester. Il est donc vraisemblable que la commune, après avoir fait l'acquisition de ce fief, y fit construire un vaste palais, où pouvaient siéger, à côté du pouvoir municipal, les grands feudataires qui composaient la cour souveraine de Normandie. Nous ne pouvons nous empêcher de regretter ici la destruction de cette vieille maison de ville, qui fit place, dès le commencement du XVII[e] siècle, aux bâtimens lourds et disgracieux, dont on voit encore aujourd'hui une partie. A juger par l'habileté des artistes qui, au XIII[e] siècle, élevèrent à Rouen de si admirables monumens, et par l'opulence de la cité qui ne devait rien épargner pour un édifice, centre de sa puissance, Rouen eut jadis une maison commune qui le disputa en richesse et en beauté aux hôtels de ville de Bruges, de Gand, de Louvain et des autres grandes communes de France et de Belgique. Mais, à défaut de ces monumens de pierre, qui attesteraient à tous les yeux la puissance de l'ancienne bourgeoisie, il est heureux que le temps ait épargné quelques chartes, quelques monumens écrits, au moyen desquels on peut encore reconstruire un débris de la commune et en indiquer les priviléges. Nous

[1] « As castiaus jouste l'église Nostre-Dame la Ronde. » *Chron. de Saint-Ouen*, publiée par Francisque Michel, p. 67.

l'avons vue, après une conquête qui semblait menaçante pour la liberté, se relever plus forte, agrandir la ville et étendre ses droits jusqu'en 1223, époque de la mort de Philippe-Auguste. Sous les successeurs de ce roi, son influence s'accrut chaque jour, et nous allons en suivre les progrès sous Louis VIII (1223-1226).

Le règne de ce prince, qui présente généralement si peu d'intérêt, ne fut pas sans importance pour la commune de Rouen. A peine monté sur le trône, il confirma le privilége dont jouissaient les Rouennais, de forcer leurs débiteurs de venir plaider devant la commune [1]. Peu de temps après, une nouvelle charte du même roi accorda aux bourgeois les *arrière-fossés de la ville* pour y construire des maisons et des jardins; c'étaient les fossés de l'enceinte primitive correspondant à la rue de l'Aumône et aux terrains qu'on a appelés, en mémoire de cette donation, *rue des Fossés Louis VIII*. En outre, le roi permettait aux bourgeois de Rouen, moyennant une rente annuelle de vingt livres, de prendre dans la forêt de Roumare la terre nécessaire pour teindre et fouler. Dans le cas où elle viendrait à manquer dans cette forêt, il les autorisait à en prendre partout ailleurs, dans le bailliage de Rouen. Quant aux quais qui resserraient le cours de la Seine, Louis VIII accordait aux bourgeois le droit de les étendre, pourvu qu'ils n'entravassent pas la navigation. Enfin, il leur abandonnait, moyennant une rente annuelle de dix livres, le tiers du vieux château de Rouen sur l'emplacement des halles actuelles. Cette charte, donnée à Saint-Germain-en-Laie, au mois de mai 1224 [2], prouve que l'union entre la commune et le pouvoir royal devenait chaque jour plus étroite. La bourgeoisie, absorbée par ce travail matériel, paraît avoir prêté peu d'attention aux exhortations du successeur de Robert

[1] Voy. Pièces justificatives, charte de Louis VIII (janvier 1224.)

[2] Voy. le texte, aux Pièces justificatives.

Poulain, de l'archevêque Thibaut. Il cherchait, en 1223, à ranimer le zèle des Rouennais pour la croisade contre les Albigeois; il montrait les hérétiques se relevant de leurs défaites, et se plaignait vivement de l'indifférence des chrétiens. « Hélas! s'écriait-il [1], la fille de Sion est abandonnée; il ne se « se trouve pas un Mathatias pour égorger le juif sacrifiant aux « idoles, pas un Othoniel pour délivrer Israël, pas un Sangar « pour frapper les Philistins du soc de la charrue, pas un Gédéon « pour nous délivrer des mains de Madian. » Cette exaltation biblique ne trouva pas d'écho dans la sage et laborieuse population de Rouen. On entra sans nouvelle secousse dans le règne de saint Louis, époque heureuse pour la France entière, et où la sagesse royale n'oublia pas les communes.

[1] Martenne, *Thesaurus*, I, 902 — 903.

A. Chéruel.

(La suite à une prochaine livraison.)

POÉSIE.

CONCERTS HISTORIQUES

de M. Méreaux.

Hommage à l'immortel génie
Dont les trésors nous sont ouverts !
Gloire aux maîtres dont l'harmonie
S'exhale en ravissans concerts !
Oui, ces doux accords de louanges
Semblent, dans un céleste chœur,
L'hymne saint que la voix des anges
Chante à la face du Seigneur !

En écoutant ces mélodies,
Ces chants par le temps consacrés,
Ces lamentables élégies
Dont tous les accens sont sacrés :
En écoutant chaque prière

Qui peut encor, comme autrefois,
Célébrer un pieux mystère
Avec des larmes dans la voix ;

Nos ames semblent reportées
Aux siècles tout religieux
Où ces douleurs étaient chantées
Par la foi, qui nous vient des cieux.
De nos pères il semble encore
Entendre, en des jours solennels,
La plainte pieuse et sonore
Qu'ils chantaient aux pieds des autels.

Mais écoutons d'autres organes
Dont nos sens vont être enchantés ;
Écoutons les accords profanes
Par d'autres maîtres enfantés ;
Ils n'ont point perdu leur jeunesse,
Ces doux chants, débris du passé ;
Ornés d'une simple richesse,
Leur charme n'est point effacé.

Ces maîtres éteints, que réveille
L'écho des sublimes talens,
De cet art qui nous émerveille
Ont connu les premiers élans.
Ils ont cultivé les prémices
De la musique à son berceau,

En s'échauffant avec délices
Aux rayons d'un soleil nouveau.....

Oh ! silence ! écoutez l'artiste ;
Il prélude, il va s'animer ;
Son délire joyeux ou triste
Va vous surprendre et vous charmer.
Sur le clavier cueillant des gammes,
Oui, ses doigts, aux dons enchanteurs,
Semblent des mains de jeunes femmes
Jouant avec de belles fleurs.

Le cœur s'ouvre, et l'ame ravie
Voudrait ne jamais voir finir
Chaque suave mélodie
Dont elle garde un souvenir.
Puis, de ces concerts qu'on admire,
Chacun emportant les échos,
Mêle la voix de son délire
Au bruit répété des bravos ! !

Th. Le Breton.

BIBLIOGRAPHIE.

DE QUELQUES MODIFICATIONS IMPORTANTES A INTRODUIRE DANS LE RÉGIME HYPOTHÉCAIRE, *et Considérations sur l'utilité d'un système propre à justifier de la capacité civile de chaque contractant;* **par M. Hébert, doyen des notaires de Rouen. — 1 vol. in-8°; Rouen, T.-D. Brière.**

La question traitée dans cet ouvrage, celle de la Réforme hypothécaire, est assurément l'une des plus graves, et l'on peut dire des plus actuelles qui puissent être offertes aux méditations des jurisconsultes et des économistes.

Ce grand mouvement industriel qui s'est produit parmi nous depuis quelques années, et qui met en action tant de capitaux, ferait perdre à la propriété foncière sa salutaire importance, si les ressources qu'elle offre au crédit n'étaient pas entourées, par les lois, d'une protection toute particulière; et, d'un autre côté, les immeubles engagés dans les spéculations les plus hazardées du commerce et de l'industrie, éprouvent des mutations si fréquentes, que la société en serait troublée, si de nouveaux efforts n'étaient tentés, dans les lois, pour mettre à l'abri les intérêts des tiers.

Avant d'entrer dans l'examen des moyens proposés par M. Hébert, pour remédier aux vices de notre système hypothécaire actuel, je dois préciser en quoi ces vices consistent principalement, et je vais m'efforcer de poser la question assez clairement et assez nettement, pour qu'elle puisse être bien comprise par ceux-là même qui n'ont pas fait de la science du droit une étude spéciale et approfondie.

Dans l'origine des sociétés, le droit était symbolique, et les transmissions de propriété, comme tous les autres actes de la vie civile, étaient accompagnés de solennités qui les rendaient en quelque sorte publiques.

Ainsi, la tradition s'opérait au moyen d'une motte de terre ou de gazon, d'un rameau ou d'un fêtu, que, devant le tribunal, et en présence de témoins, le vendeur remettait à l'acquéreur.

D'un autre côté, toutes ces modifications de la propriété, qui rendent aujourd'hui la possession d'un immeuble distincte des droits sur le fonds, n'étaient pas encore inventées. Chacun habitait sa maison ou cultivait son champ, et, s'il vendait l'un ou l'autre, ou l'affectait en gage, on n'avait pas à craindre qu'il n'en fût pas le véritable propriétaire.

Mais, de nos jours, il n'en est plus de même. Les progrès de la civilisation ont fait naître, entre les hommes, de nouveaux rapports pour lesquels il a fallu des actes plus compliqués. La symbolique du droit

s'est peu à peu effacée de nos codes. Les propriétés se transmettent aujourd'hui sans tradition réelle et apparente. Deux personnes se rendent chez un notaire, y signent un acte, et celle qui tout à l'heure était propriétaire, ne l'est plus; mais, en apparence, rien n'est changé. Peut-être, même, en vertu des stipulations de l'acte qu'elle vient de passer, va-t-elle continuer à jouir du bien qu'elle a vendu, l'habiter et en récolter les fruits; car elle a pu, en cédant la nue-propriété, se réserver l'usufruit; elle a pu faire un bail, ou simplement fixer un long délai pour la prise de possession de l'acquéreur. Or, qu'arrivera-t-il, si, croyant que cette personne est toujours propriétaire, vous lui achetez un bien qu'elle a déjà vendu. Sans doute, lorsque vous aurez connaissance de la fraude, vous pourrez faire annuler la vente, et revendiquer le prix indûment payé; mais si ce prix est dissipé, si votre vendeur n'est plus solvable, votre argent sera perdu, et votre ruine peut être consommée.

De même, si l'emprunteur vous hypothèque une maison qu'il a déjà, sans que vous le sachiez, hypothéquée à un autre, vous pouvez perdre votre gage.

Or, voici ce qu'avait imaginé la loi du 11 brumaire an VII, la dernière loi rendue sur la matière, avant le code civil, pour parer à ces inconvéniens :

Elle avait institué des agens qui, sous le nom de conservateurs des hypothèques, étaient chargés de tenir des registres sur lesquels devaient être transcrits tous les actes translatifs de propriété, et inscrites toutes les hypothèques.

Cette transcription des actes translatifs de propriété était obligatoire, et, comme la tradition des anciens temps, c'était elle qui saisissait l'acquéreur au respect des tiers.

Jamais, à ce moyen, il ne pouvait y avoir incertitude ni tromperie pour celui qui voulait acquérir. Les livres des conservateurs étaient ouverts au public. Il pouvait les consulter, et la transcription lui apprenait toujours en quels mains était l'immeuble qu'il se proposait d'acheter. Elle lui apprenait, en même temps, si les anciens propriétaires avaient été intégralement payés, et s'il n'aurait rien à craindre du droit de résolution que la loi réserve au vendeur qui n'a pas reçu son prix.

Quant aux hypothèques, comme elles ne pouvoient avoir d'effet qu'autant qu'elles étaient inscrites, un créancier, à qui une hypothèque était donnée, pouvait toujours connaître si d'autres existaient avant la sienne, et par conséquent quelle valeur restait au gage qui lui était offert.

Ce système de complète publicité avait, il en faut convenir, de grands

avantages ; et surtout l'obligation de transcrire les actes translatifs de propriété est aujourd'hui généralement regrettée.

On s'explique difficilement, quand on lit les discussions législatives qui ont préparé la rédaction du Code civil, pourquoi cette obligation a été supprimée. Elle était écrite dans le projet du Code, et chaudement préconisée par le savant Treilhard ; mais, ainsi qu'il arrive trop souvent dans les débats législatifs, la discussion s'égara sur des points accessoires ; on perdit de vue l'article qui faisait de la transcription une condition essentielle de la transmission de propriété à l'égard des tiers, et, pour me servir des expressions d'un célèbre légiste moderne, M. Troplong, *l'une des plus grandes questions du régime hypothécaire fut emportée à la faveur d'une omission non motivée ; peut-être par suite d'un malentendu ou d'un escamotage.*

Déplorable escamotage, en vérité ; car, aujourd'hui, bien des familles lui doivent leur ruine.

Combien de fois n'a t-on pas vu, devant les tribunaux, deux acquéreurs venir se disputer la propriété d'un même immeuble, dont tous les deux avaient payé le prix au vendeur, et sur lequel tous deux semblaient avoir acquis des droits égaux [1] ? Nous citerons pour exemple, d'après M. Troplong, une espèce jugée par la cour de cassation, le 25 juin 1816 : Un individu vend un immeuble, en s'en réservant l'usufruit ; c'est-à-dire qu'il continue à l'habiter et à en recueillir les fruits. Aux yeux des tiers qui ne peuvent, en aucune manière, connaître un pareil arrangement, et qui voient la possession se continuer dans les mêmes mains, c'est lui qui demeure toujours propriétaire de fait et de droit. Mais, bientôt, à la faveur de ce piége tendu à la confiance publique, il vend ce même immeuble à un second acquéreur de bonne foi, qui paie son prix sans hésiter. A la mort du vendeur, l'usufruit se réunissant à la nue-propriété, le premier acquéreur, qui est aussi de bonne foi, réclame l'immeuble comme lui appartenant, et, d'après les principes du code civil, il triomphe [2]. Evidemment, de pareilles déceptions seraient impossibles, si, conformément au système de la loi de brumaire an VII, si malheureusement abandonnée par le code civil, les transmissions de propriété étaient soumises à la publicité. Dans l'espèce que nous venons de citer, le second acquéreur, éclairé par les registres, n'aurait pas acheté, ou bien, si le premier acquéreur n'avait pas transcrit,

[1] Voir, entre beaucoup d'autres arrêts dont fourmillent nos recueils de jurisprudence, un arrêt de Toulouse, du 21 décembre 1821, un arrêt de Nismes, du 11 juin 1807, et un arrêt d'Arques, du 11 novembre 1818.

[2] *Journal du Pal.*, t. 48, p. 358.

celui-ci aurait subi la peine de sa négligence, et la perte aurait porté sur lui [1].

Le danger, pour un acquéreur, d'acheter et de payer un immeuble déjà vendu à un autre, n'est pas le seul qui fasse regretter le système de la loi de l'an VII. Sans doute, dans ce cas, l'acquéreur est d'autant plus malheureux que son ignorance était invincible, et qu'il n'avait aucun moyen de découvrir la fraude pratiquée contre lui ; mais il faut le plaindre aussi, si, n'ayant pu se procurer tous les anciens titres de propriété de son vendeur, il a ignoré qu'un ancien propriétaire n'a pas été payé, et que celui-ci pourra, un jour ou l'autre, exercer contre lui son action résolutoire.

On dira que, sans la représentation de tous les anciens titres, il ne devait point acquérir ; mais, alors, il faudrait plaindre le propriétaire qui ne pourrait vendre son immeuble parce qu'un ancien titre serait égaré.

Il va sans dire que les dangers que l'absence de publicité dans les transmissions de propriété fait courir à l'acquéreur, menacent également le prêteur sur hypothèque, qui perd son gage si l'emprunteur n'en est pas le véritable propriétaire.

Mais à ces dangers s'en joignent, pour lui, beaucoup d'autres, résultant du nouveau système substitué, par le code civil, à celui de la loi de l'an VII.

Nous avons dit que, sous la loi de l'an VII, toutes les hypothèques devaient être inscrites sur les registres des conservateurs, et que cette inscription seule pouvait leur donner effet.

Pour comprendre le système du code civil, il faut faire attention à deux différences fort essentielles qui existent entre les hypothèques conventionnelles et judiciaires, et les hypothèques légales.

On sait que les hypothèques légales sont accordées, par la loi, à certaines personnes qu'elle juge dignes d'une protection particulière, sur les biens d'autres personnes dans la dépendance desquelles elles se trouvent, comme, par exemple, aux femmes mariées sur les biens de leur mari, aux mineurs sur les biens de leur tuteur. Or, les femmes et les mineurs ne peuvent guère inscrire eux-mêmes leurs hypothèques,

[1] Il faut remarquer, avec M. Troplong (*Commentaire des priviléges et hypothèques*, t. 1, p. XXXIX) que ce qui arrive à un acquéreur, pour le fonds même de la propriété qui lui a été vendue, et dont le prive une éviction imprévue, peut aussi se présenter pour un usufruit, pour un droit d'usage ou d'habitation, pour une servitude onéreuse, etc., etc., quand ces charges prennent leur source dans des actes antérieurs à son contrat. Dans tous ces cas, l'acquéreur n'a pu se prémunir, et l'inspection des titres de son vendeur n'a été pour lui, sous ce rapport, qu'une inutile exploration.

et comment s'en rapporter, pour le faire, à leurs maris ou tuteurs, lorsque c'est précisément contre eux que les hypothèques doivent être prises? Peut-on, raisonnablement, charger le débiteur du soin de veiller sur les droits du créancier.

D'un autre côté, les hypothèques conventionnelles ou judiciaires ont toujours pour objet une créance certaine, dont le montant est déterminé à l'avance, soit par la convention, soit par la décision de la justice, qui leur donne naissance; mais il n'en peut être de même pour les hypothèques légales; car, lorsque se célèbre le mariage, ou que commence la tutelle, il est bien impossible de prévoir quels droits s'ouvriront pendant son cours, au profit de la femme ou du mineur.

Ces considératiens ont porté les auteurs du code civil à faire une distinction entre les hypothèques conventionnelles et judiciaires, et l'hypothèque légale, à assujétir les deux premières à la nécessité de l'inscription, et à en affranchir la troisième; mais qu'en est-il résulté?

C'est qu'il est devenu presque impossible à un prêteur de connaître la véritable position de celui à qui il prête.

Je veux bien qu'il sache s'il est mari ou tuteur, et encore il y aura des circonstances où cela lui sera fort difficile à connaître; mais saura-t-il jamais combien, pendant la durée du mariage ou de la tutelle, il aura reçu pour sa femme ou pour son pupille, et, par conséquent, quelles sommes devront être payées avant celles qui lui sont dues sur les immeubles qu'on lui offre en gage. S'il est prudent, dans cette incertitude, il refusera ses fonds, et voilà ainsi une classe bien nombreuse de citoyens dont le crédit est paralysé. Voilà, d'un autre côté, une bien large porte ouverte à la fraude, à la collision, aux déceptions de toute espèce [1]!

En sacrifiant ainsi les intérêts des acquéreurs et des prêteurs, en portant une grave atteinte au crédit de tous les citoyens engagés dans les liens du mariage ou de la tutelle, le code civil a-t-il, au moins, assuré aux femmes ou aux mineurs une protection efficace? Non, en vérité!

Toute transmission de propriété serait devenue absolument impossible aux maris et tuteurs, si la loi n'avait donné aux acquéreurs de leurs biens moyen de purger les hypothèques légales qui les grèvent. Elle a donc réglé que, lorsqu'un acquéreur aurait déposé au greffe du tribunal civil une copie de son acte d'acquisition, et aurait averti, par une significa-

[1] Ce que nous disons ici des hypothèques légales, est applicable aux priviléges, qui, comme elles, avaient, sous l'empire de la loi de l'an VII, besoin d'être inscrits pour produire effet, et aujourd'hui n'ont plus besoin de l'être, et peuvent rester ignorés du prêteur qui, lorsqu'il viendra exécuter ses droits hypothécaires, verra tout le prix de son gage emporté par un bailleur de fonds, un ancien vendeur non encore payé, ou tout autre créancier privilégié.

tion, la femme ou le subrogé tuteur de ce dépôt; quand il aurait également averti le procureur du roi; quand il aurait fait afficher un extrait de cet acte dans l'auditoire du tribunal; si deux mois s'écoulaient sans qu'aucune inscription fût prise sur les registres du conservateur des hypothèques, les biens vendus passeraient dans les mains de cet acquéreur, libres de toute charge résultant, soit du mariage, soit de la tutelle.

Un avis du conseil d'Etat a même autorisé l'acquéreur qui ne pourrait connaître le domicile de la femme ou du subrogé tuteur, à suppléer, par une insertion au journal, la signification qui, d'après le code civil, doit leur être faite.

Maintenant, qu'arrive-t-il dans la pratique?

C'est que la signification faite à la femme est, le plus souvent, remise au mari. C'est que les femmes fréquentent peu les auditoires des tribunaux, où les actes conservatoires de leurs droits sont affichés. C'est enfin qu'elles lisent peu les journaux, et qu'alors même qu'elles les lisent, elles arrivent rarement jusqu'à la colonne qui a pour titre: *Purgation d'hypothèques légales;* de tout quoi il résulte que leur hypothèque se trouve anéantie sans même qu'elles se soient doutées de toutes les peines qu'on s'est donné, d'abord, pour la leur faire acquérir, puis, ensuite, pour la leur faire perdre.

Ce que nous disons de la femme peut s'appliquer au mineur. Souvent, le subrogé tuteur est illettré et fort ignorant du droit. Habitué à s'en rapporter au tuteur pour tout ce qui concerne l'administration de la personne et des biens du mineur, il laisse passer, sans y donner grande attention, la signification qui lui est faite, ou l'insertion qui est mise au journal, et le mineur, comme la femme, se trouve dépouillé de son hypothèque légale.

Voilà un tableau bien rapide et assurément bien incomplet des principaux inconvéniens du régime hypothécaire que le code civil nous a donné.

Ceux qui voudraient étudier, d'une manière plus approfondie, cette intéressante question, trouveront, dans la première partie du livre de M. Hébert, d'amples documens, puisés à toutes les sources de la science, et éclairés par le meilleur flambeau dont on se puisse servir en matière de législation, celui de l'expérience et de la pratique[1].

Non seulement M. Hébert expose les vices du système qu'il veut combattre, mais il discute et apprécie, avec un esprit d'éclectisme et d'impartialité rare chez les novateurs, les remèdes qui ont été proposés avant lui, notamment par MM. Sevin et Decourdemanche.

[1] Il faut lire aussi, sur cette matière, la belle préface mise, par M. Troplong, en tête de son Commentaire des priviléges et hypothèques.

Quant à nous, l'examen de ces divers systèmes nous mènerait trop loin, et nous avons hâte d'arriver à celui de M. Hébert.

M. Hébert a voulu concilier le principe de la publicité, qu'il regarde, avec raison, comme seul protecteur des intérêts des tiers, avec la conservation des droits des femmes et des mineurs, et la facile transmission de la propriété, laquelle est complètement paralysée, lorsqu'elle se trouve frappée par des inscriptions d'hypothèque légale.

Pour arriver à ce but, voici quel est son plan :

Chaque fois qu'un notaire recevrait un contrat de mariage, une vente, une donation, une quittance, une obligation, une liquidation, ou tout autre acte pouvant conférer à la femme ou au mineur des droits d'hypothèque légale sur les biens du mari ou du tuteur, il serait, sous peine d'amende, obligé de transmettre, dans les dix jours, au conservateur des hypothèques, non pas un bordereau d'inscription, mais un bordereau *d'indication* que ce conservateur porterait sur ses registres, comme il y porte un bordereau d'inscription, et dont, chaque fois qu'il en serait requis, il donnerait connaissance aux tiers, comme il leur donne aujourd'hui connaissance des inscriptions.

Ces indications n'empêcheraient pas les parties de requérir inscription si elles le jugeaient convenable, et le même droit serait conservé à tous ceux auxquels il appartient aujourd'hui, d'après le code civil; c'est-à-dire aux maris, aux tuteurs, et au ministère public. Seulement, elles auraient cet effet que, si l'inscription n'était pas prise, le tiers qui voudrait contracter avec le mari ou le tuteur, connaîtrait la véritable situation hypothécaire de celui-ci, sans qu'il eût été obligé de grever ses biens d'une inscription dont la main-levée eût entraîné ensuite d'interminables difficultés.

Voilà, en peu de mots, le système de M. Hébert; on aperçoit tout de suite ce qu'il a d'ingénieux et de fécond.

Pour le faire mieux apprécier et mieux comprendre, nous allons prendre, avec M. Hébert, un exemple dans les formalités relatives à *l'ouverture d'une succession* :

« Supposons, dit-il, qu'une succession soit recueillie par trois héri-
« tiers; un fils, une fille mariée, et un petit-fils mineur. Les scellés sont
« apposés. L'inventaire est commencé. Dans les dix jours de l'intitulé,
« le notaire sera tenu de déposer, au bureau des hypothèques, un borde-
« reau *indiquant* que la fille du défunt a acquis, contre son mari, un droit
« d'hypothèque légale, pour une somme indéterminée, formant sa part
« indivise dans la succession de son père.

« Le mobilier est vendu, les capitaux sont recouvrés, la part de la

« femme est touchée par le mari; mais cette part est garantie, soit par « l'effet de l'hypothèque légale, laquelle est déjà indiquée d'une manière « indéterminée, soit par les déclarations successives faites par les officiers « ministériels qui ont procédé.

« Puis vient la vente des immeubles. Le prix est touché par le mari, « du consentement de la femme, et sans aucun danger pour elle, puis- « qu'elle trouve, dans son hypothèque légale, indiquée lors de la vente « et lors de la quittance, une garantie qui ne peut lui échapper.

« Enfin, la succession est réglée et liquidée, la part de la femme est « déterminée; alors, le notaire dépose un extrait de la liquidation aux « mains du conservateur, et celui-ci mentionne en marge de l'indication « par lui précédemment inscrite, que « *de la liquidation de la succession « énoncée, il résulte que l'hypothèque légale de madame . . pour ce « qui concerne cette succession, a été fixée et déterminée à. . . .* »

Ainsi, avantage pour les prêteurs, qui, au moyen des indications que le conservateur des hypothèques leur fera connaître, sauront la valeur restant au gage qui leur sera offert, avantage pour les maris et tuteurs, qui trouveront plus facilement à emprunter sur leurs biens, et dont le crédit sera moins paralysé; enfin, avantage pour les femmes et les mineurs, qui, étant bien connus de l'acquéreur des biens de leur mari ou tuteur, pourront toujours être avertis par lui, et mis à même d'inscrire leurs hypothèques légales, s'ils croient devoir le faire avant l'accomplissement des formalités de la purge, qui les en dépouillerait irrévocablement.

Les notaires ne sont pas les seuls officiers publics qui, dans le système de M. Hébert, doivent être chargés du soin de veiller aux intérêts des femmes et des mineurs; le commissaire-priseur ou l'huissier qui aura vendu les meubles, l'avoué qui aura poursuivi la liquidation, le greffier qui aura rédigé le jugement ou l'arrêt, devront aussi, à l'occasion, transmettre des bordereaux d'indication aux conservateurs des hypothèques.

Nous ne pouvons que féciliter M. Hébert de l'idée qu'il a eue de charger les officiers ministériels d'un soin qui sera bien mieux rempli par eux qu'il ne pouvait l'être par les maris ou tuteurs, toujours intéressés à dissimuler les charges qui grèvent leur bien, et, d'ailleurs, pour la plupart ignorans du droit, et complètement étrangers à l'habitude des affaires. Pourtant, il fallait prévoir le cas d'un défaut d'indications, et se demander sur qui en porteraient les conséquences? M. Hébert n'hésite pas à les faire porter sur les femmes et les mineurs. « Si la faute vient de l'officier ministériel, dit-il, la femme, le subrogé tuteur, auront à se reprocher d'avoir fait choix d'un mandataire négligent. »

Il leur restait, d'ailleurs, un moyen facile de prévoir ce résultat pré-

judiciable, puisque, dans notre système, comme sous l'empire du Code actuel, il est loisible aux créanciers à hypothèque légale, d'en faire opérer l'inscription.

Cela, toutefois, est grave, car l'existence de l'hypothèque légale va se trouver ainsi subordonnée à la formalité de l'indication, comme, sous l'empire de la loi de brumaire, elle dépendait de l'inscription. Seulement, l'indication n'ayant pas les mêmes conséquences que l'inscription, on hésitera moins à la faire, et les nouveaux agens chargés de l'opérer y mettront plus d'exactitude et de soin.

Voilà pour ce qui concerne les hypothèques légales. Quant aux transmissions de propriété, M. Hébert propose d'astreindre l'officier ministériel qui aurait reçu un contrat de vente, ou signé un jugement d'adjudication, à déclarer cette mutation au conservateur, par un simple bordereau énonçant la vente, la désignation de l'immeuble vendu, l'entrée en jouissance, le prix, et le mode de paiement.

Cette simple déclaration pourrait avoir tous les effets de la transcription, quant à la conservation des droits des créanciers, et on pourrait en faire dépendre, comme de la transcription, sous l'empire de la loi de l'an VII, la saisine de l'acquéreur, au respect du tiers.

Assurément, si M. Hébert s'en était tenu là, il se serait concilié bien des suffrages. Rien, dans les idées que nous venons d'exposer, qui ne soit rationnel; et, du moins il nous le semble, d'une facile exécution.

D'un autre côté, nous devons reconnaître à M. Hébert le mérite de l'invention; son système est nouveau, et nous ne connaissons que les prénotations du Code bavarois qui offrent une sorte d'analogie, encore bien éloignée, avec les indications conseillées par M. Hébert.

Ces prénotations sont des inscriptions provisoires que les plaideurs prennent contre leurs adversaires, et qui, lorsqu'ils gagnent leur cause, deviennent définitives, avec effet rétroactif, au jour de leur date.

La généralisation de cette mesure, et son importation dans notre Code français, est, en tous cas, une idée fort heureuse, dont, assurément, l'honneur restera à M. Hébert, quoi qu'il arrive de ses autres conceptions.

Mais une question qui ne semblait que fort accessoire pour son système, a tout de suite entraîné M. Hébert beaucoup plus loin que peut-être lui-même, en commençant à écrire, ne croyait aller.

M. Hébert s'est demandé en quel lieu les indications devaient être faites? Ce doute pouvait venir de ce que, dans l'état actuel des choses, comme sous l'empire de la loi du 11 brumaire an VII, les inscriptions se font au bureau des hypothèques du lieu de la situation des immeubles grevés.

On conçoit fort bien qu'il serait souvent difficile aux officiers ministériels qui recevraient un acte pouvant donner ouverture à une hypothèque légale, de connaître tous les immeubles du tuteur ou du mari, sur lesquels cette hypothèque devrait frapper ; et, au cas même où ils parviendraient à connaître les immeubles actuels de ce tuteur ou de ce mari, comment seraient-ils informés des acquisitions qu'il pourrait faire par la suite ?

M. Hébert a donc eu raison de donner la préférence au lieu du domicile du grevé d'hypothèque légale. Mais il ne s'est point arrêté là. Sous l'empire du Code civil, le domicile légal de chaque français est le lieu où il a son principal établissement, ce qui est quelquefois assez difficile à reconnaître, car un citoyen a souvent plusieurs résidences ; et, légalement, quant à l'exercice de ses droits civils, il ne peut avoir qu'un seul domicile.

Pour parer à cet inconvénient, dont il s'est, suivant nous, beaucoup exagéré la gravité, voici ce que M. Hébert a imaginé :

Chaque citoyen serait immatriculé au lieu de sa naissance, c'est-à-dire que le lieu de la naissance de chacun serait considéré, pendant toute sa vie, comme le lieu de son domicile légal. En d'autres termes, et pour parler comme M. Hébert, *de son immatriculation*.

Cette immatriculation se formulerait par un numéro, ou pour mieux dire un ensemble de chiffres, donné à chacun, et inscrit sur les registres du conservateur des hypothèques.

Sur ces mêmes registres s'inscriraient, au moyen d'indications transmises par tous les officiers publics du royaume, la naissance, — la tutelle, — l'émancipation, — le mariage, — la naissance des enfants, — la séparation de biens et de corps, — l'absence, — l'interdiction, — la nomination du conseil judiciaire, — la faillite, — la privation des droits civils, — le décès, et généralement tous les faits et tous les actes par suite desquels la capacité d'un citoyen peut éprouver quelque changement ou quelque modification.

Ainsi, chaque individu aurait son compte ouvert chez le conservateur des hypothèques du lieu de son immatriculation, et sur ce compte seraient portés tous les renseignemens propres à éclairer, sur sa situation, les tiers qui voudraient contracter avec lui.

Un pareil état de choses aurait, suivant M. Hébert, de grands avantages, non seulement relativement aux hypothèques, qui sont l'objet principal de son livre, mais encore relativement à toutes les transactions sociales, au recensement, au cadastre et à la police générale du royaume.

Quand un citoyen voudrait changer le lieu de son immatriculation,

il lui suffirait d'en faire la déclaration au bureau de la conservation des hypothèques du lieu où il aurait d'abord été immatriculé. Cette déclaration serait immédiatement suivie du *report de son compte* sur les registres de la nouvelle conservation, où il veut être immatriculé pour l'avenir. Du reste, il aurait beau changer de résidence, ou transférer son établissement d'un lieu à un autre, cela ne changerait rien au lieu de son immatriculation.

A côté des avantages que M. Hébert trouve en cela, on pourrait bien y voir aussi quelques inconvéniens, car, lorsqu'on veut contracter avec un individu, c'est ordinairement au lieu de son établissement qu'on va le trouver, et c'est là aussi qu'on aime à rencontrer tous les renseignemens dont on a besoin. Or, un homme domicilié à Paris, pourra fort bien, dans le système de M. Hébert, être immatriculé à Marseille. A la vérité, nous venons de voir qu'au moyen de déclarations faites dans les bureaux de conservation d'hypothèques, on pourrait changer le lieu de son immatriculation; mais ne négligera-t-on jamais l'accomplissement de ces formalités?

Sous l'empire du Code civil, on peut également transférer son domicile d'un lieu à un autre, au moyen de déclarations faites aux mairies; eh bien! il faut convenir que, dans l'usage, ces déclarations sont bien rarement faites, et que le législateur a très sagement agi en décidant que le fait joint à l'intention prouvée par les circonstances, y suppléerait.

En matière de législation, plus le droit peut s'appuyer sur le fait, et mieux cela vaut.

D'un autre côté, que d'écritures! que de correspondances! que de bureaucratie nouvelle à établir dans un pays où bien des gens trouvent qu'il y en a déjà trop!

M. Hébert, qui a beaucoup de ressources dans l'esprit, n'a pas dédaigné de descendre aux plus minutieux détails pour combattre cette objection, qu'il a bien prévue, et dont il a compris la gravité.

Ainsi, il a fait le catalogue de tous les registres que devra tenir le conservateur des hypothèques; il a dressé des plans tout nouveaux pour le classement et la tenue de ces registres; il a donné des modèles pour tous les actes qui seront à faire, et des tarifs pour tous les droits qui seront à percevoir.

Tout cet ingénieux travail, d'un esprit judicieux et exact, empêchera-t-il qu'on ne dise, comme M. Hébert paraît tant le redouter, *que son plan est inexécutable*? Nous ne nous permettrions pas de le garantir, en vérité, ni même d'assurer que certaines susceptibilités de liberté individuelle ne s'effrairont pas à l'idée d'un véritable bilan dressé, pour chaque

citoyen, chez le conservateur des hypothèques, dévoilant ainsi le secret de toutes les affaires, de toutes les situations. L'imperfection humaine ose encore réclamer certains ménagemens, et, en législation plus qu'en tout le reste, le mieux qu'on veut obtenir est trop souvent l'ennemi du bien qu'on a obtenu.

Nous avons donc cru rendre service à M Hébert en isolant son système *d'indication* de son système *d'immatriculation*, et en faisant remarquer que le premier est tout-à-fait indépendant du second.

Sans doute, si le système des indications était combiné avec celui du Code civil, un prêteur sur hypothèque pourrait, dans quelques circonstances, éprouver un certain embarras à connaître le véritable domicile de son emprunteur, surtout si cet emprunteur avait habité, successivement, en plusieurs lieux, et il lui faudrait interroger plusieurs conservations d'hypothéques. Mais ce cas-là ne sera pas celui qui se présentera le plus souvent; puis, ce sera aux prêteurs à bien prendre leurs informations, et à s'abstenir, s'ils n'en obtiennent pas de satisfaisantes.

En définitive, rien ne les oblige à prêter, et la loi ne leur doit protection que contre des erreurs invincibles ou des tromperies inévitables: *Vigilantibus jura scripta sunt*. Disons, d'ailleurs, que, dans la pratique, les questions de domicile font rarement naître de graves difficultés, et qu'il faut bien peu connaître un individu, pour ne pas savoir où il est domicilié; disons encore que toute notre législation, tout notre ordre social repose sur la loi du domicile, et qu'il ne semble pas bien nécessaire de tout bouleverser pour la plus grande commodité des prêteurs d'argent, et pour la plus grande gloire des conservateurs des hypothèques, qui, dans le système de M. Hébert, deviendraient véritablement les pivots sur lesquels roulerait toute une nouvelle organisation de la société civile.

Quoi qu'il en soit, et en nous résumant sur l'ouvrage de M. Hébert, nous dirons que ce livre est rempli d'excellentes idées, qu'il est le fruit d'une longue expérience des affaires, et d'une connaissance approfondie de tous les détails de la législation relative aux hypothèques et aux transmissions de propriété; qu'à ce double titre, il se recommande puissamment à l'attention de nos législateurs, et qu'enfin on ne saurait trop encourager de pareils travaux, qui, sans profit, et trop souvent sans gloire pour leurs auteurs, ne peuvent être inspirés que par un ardent amour du bien public. Th. HOMBERG.

DU RÉGIME DOTAL, ET DE LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME DANS CETTE PARTIE DE NOTRE LÉGISLATION; par M. Léopold Marcel, notaire à Louviers. — Vol. in-8°, Paris, 1842. — A Rouen, chez François, libraire.

C'est une entreprise hardie, au milieu d'un pays encore tout empreint

des rigueurs traditionnelles du droit normand, et qui, sous le rapport de l'usage du régime dotal, n'a fait, depuis un demi-siècle, que s'attacher de plus en plus aux sécurités apparentes qu'il présente à la famille, que de venir lancer un défi à ce régime tant préconisé parmi nous, et d'oser, en face, lui demander compte de ses prétendus avantages.

C'est ce que vient de faire, avec une grande indépendance d'opinion, M. Léopold Marcel. Nous commençons par le féliciter d'avoir osé. Mais a-t-il complètement rempli sa tâche, ou n'a-t-il qu'effleuré un sujet digne des plus graves méditations, et dont la réussite appellerait les plus grands efforts?

Nous pensons que, malgré les qualités réelles de son travail, il ne doit être envisagé que comme une préface à une polémique qu'il est bon d'engager, comme ballon d'essai jeté pour animer une discussion plus approfondie; et, à ce point de vue, son livre nous paraît avoir une véritable utilité. Nous ne croyons pas être sévère dans cette appréciation, et nous pensons rester dans les limites même de la pensée de l'auteur, qui ne nous paraît pas avoir eu en vue d'épuiser une question aussi sérieuse dès la première attaque. Peut-être, aussi, cette restriction dans nos éloges est-elle due à ce que, ayant jugé, comme M. Marcel, par une expérience de tous les jours, les résultats du régime dotal, ayant réfléchi comme lui sur ses inconvéniens, sur ses incompatibilités avec le mouvement actuel de la société, nous avons été surpris de ne rien trouver dans son livre autre chose que les conséquences saillantes des faits qui s'accomplissent tous les jours, sous les yeux du jurisconsulte économiste. Mais, comme peu de personnes ont cette tendance à s'appesantir ainsi sur les choses avec lesquelles l'habitude les a dès long-temps familiarisées, nous remercions M. Marcel d'avoir résumé les inconvéniens principaux sur lesquels la routine nous conduit souvent à fermer les yeux. Il est fâcheux, peut-être, pour M. Marcel, d'avoir trouvé, dans celui qui trace ces lignes, un lecteur déjà converti; car tout autre eût pu, même en combattant ses idées, attribuer à son livre une importance intrinsèque plus grande que celle que nous lui accordons.

M. Marcel paraît doué d'une disposition d'esprit qui perce dans toute son œuvre, et qui est bonne en elle-même; il ne s'arrête devant aucune idée reçue, devant aucune réputation de convention, sans la creuser et la sonder lui-même. Mais, comme c'est une loi de notre nature de posséder, presque toujours, le défaut de nos qualités et de ne jamais savoir nous arrêter à temps, il exagère ces instincts d'indépendance, et s'attaque à tout avec une merveilleuse facilité. Ainsi, dans une préface de quelques pages, c'est le code civil tout entier auquel, en véritable

novateur, il cherche à enlever sa prestigieuse renommée. La réfutation de ces attaques nous conduirait trop loin, et nous pensons, d'ailleurs, que, sans la part inévitable qu'il faut faire des imperfections de tout travail humain, le code civil n'a pas besoin d'être vengé.

Dans la partie historique de l'opuscule de M. Marcel, nous avons trouvé résumées, avec vérité et précision, les causes qui introduisirent dans nos codes le mélange de divers régimes, dont le choix a été livré à la discrétion des contractans. Il nous montre bien ces transactions de principe, dues aux concessions mutuelles que se firent des législateurs venus de tous les bouts de la France, avec une prédilection malheureuse pour la législation de leur province. Nous y voyons (et c'est un exemple saillant) la cour d'appel de Rouen réclamant l'importation de la coutume de Normandie dans le code civil. On sait que la population s'était montrée plus raisonnable que la magistrature, car, une partie cédant à l'entraînement des idées nouvelles et l'autre considérant la coutume comme abrogée, elle avait, depuis l'an II, abandonné son vieux respect pour le régime normand, et une quantité innombrable de contrats de mariage adoptant la communauté, avant le code civil, signalent cette époque transitoire.

M. Marcel est moins heureux dans la partie de son travail où il examine le régime dotal romain. Après avoir si familièrement traité le code civil, en quelques lignes, il s'évertue, à grand renfort d'érudition (ce qui est toujours facile avec un peu de patience et d'étude), à écarter l'autorité du droit romain dans la question. Nous croyons que, sans se donner tant de peine, il suffisait de rappeler ce mot si profondément philosophique, sous sa forme naïve : *les anciens sont les anciens, et nous sommes les gens de maintenant.* Ceci est encore plus vrai en législation qu'en littérature.

Nous comprenons ce retour vers le passé, cette curiosité savante, dans un livre spécial comme dans le travail de M. Homberg. Mais, après les recherches de ce laborieux jurisconsulte, le chapitre de M. Marcel a peu de mérite, et est, de plus, à peu près un hors d'œuvre. L'œuvre de M. Marcel ne commence réellement qu'au chapitre *trois* de son livre ; c'est là qu'il attaque le régime dotal avec la raison et la logique. Il énumère, sans exagération, mais avec une grande connaissance de faits et une remarquable habitude d'observations, les inconvéniens réels du régime dotal. Nous trouvons là des idées vraies et saisissantes : ainsi, il dit avec raison que le mélange des régimes est plus fatal dans les transactions que l'ancienne bigarrure des législations provinciales. Car, autrefois, la variété tenait au territoire ; aujourd'hui elle tient au caprice des contractans.

Il dit encore que l'on ne peut comprendre rationnellement ce mélange, puisque, si la dotalité, comme régime de conservation, est utile à l'État, il faut l'imposer aux époux. Si, au contraire, la circulation facile des biens touche à l'intérêt général, il faut interdire l'inaliénabilité. Nous avons encore remarqué la justesse avec laquelle il explique l'engouement de tant de pères de famille pour le régime dotal. C'est, dit-il, que ses avantages sont apparens pour tous, tandis que ses inconvéniens ne se révèlent bien qu'à ceux qui savent faire prédominer la pensée de l'intérêt général sur quelques intérêts privés, isolément froissés.

Mais, après des prémisses très bien déduites, sur le danger de frapper de stérilité des biens qui pourraient et qui devraient recevoir le contrecoup du progrès social, et qui ont droit, dans l'intérêt des femmes comme dans celui de tous, à profiter des développemens que reçoit chaque jour la propriété foncière, nous avons été surpris de la conclusion à laquelle arrive M. Marcel. Après avoir si rudement attaqué, dans son principe, le régime dotal, il propose de le conserver en le modifiant. C'est malheureusement ainsi que l'on a l'habitude de remédier, aujourdhui, à un mal; on l'adoucit au lieu de le détruire, on l'émonde au lieu de l'arracher dans sa racine. Nous regrettons vivement que, dans un ouvrage purement théorique et qui n'a pas pour excuse les difficultés de l'exécution, M. Marcel n'ait pas eu, jusqu'au bout, le courage de son principe. Auprès de beaucoup de hardiesse dans l'expression de ses idées, nous sommes frappé de lui voir tant de timidité dans leur réalisation. Nous croyons que, comme déduction des principes de son travail, il fallait dire que quelques inconvéniens de détail, puisés dans le danger de la dissipation de la dot par les maris, ne pouvaient contre-balancer les immenses avantages d'une règle uniforme de législation matrimoniale, de la cessation des fraudes, de la sécurité donnée aux acquéreurs, et de la prospérité qu'une administration intelligente de la dot peut donner à la famille; qu'enfin, dans un contrat de confiance comme le mariage, ce n'est pas trop exiger du père de famille qui livre au mari l'avenir moral de sa fille, que de lui demander de confier, avec le même abandon, l'immeuble ou l'argent qui forme sa dot.

En résumé, le travail de M. Marcel est d'un excellent exemple. La critique y trouve plus à louer qu'à blâmer, et l'on ne saurait trop encourager, suivant nous, les hommes pratiques à entrer dans la même voie, à se rendre compte des avantages ou des inconvéniens des textes qu'ils appliquent chaque jour, au lieu de les suivre avec une aveugle servilité. Si cette heureuse tendance pénétrait dans les habitudes des praticiens, les mauvaises lois n'auraient jamais une longue durée. F. D.

DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES, ET DES MOYENS D'EN RÉGLER LE CHOIX ET L'USAGE, ***pour conserver la santé, pour favoriser la guérison des maladies de longue durée, et pour tirer parti de l'influence que l'alimentation peut exercer sur le caractère, l'intelligence, les passions, etc.;*** **par M. le docteur Hébert, médecin à Rouen. — 1 vol. in-8. — Rouen, Nicétas Periaux, 1842.**

De toutes les parties de l'*Hygiène*, qui, comme on le sait, a pour but la conservation de la santé, qui en fixe les conditions et en garantit la durée, celle qui traite spécialement des *alimens* est, sans contredit, la plus importante, et personne ne devrait ignorer les principes qu'elle enseigne pour le choix, la nature, la préparation des substances destinées à réparer les pertes continuelles de notre corps. Mais, telle est, en général, notre insouciance habituelle, que, tout en désirant jouir d'une bonne santé et d'une longue vie, nous négligeons le plus ordinairement de suivre les préceptes qui pourraient nous conduire à ce but, et rarement nous soumettons-nous à la voix de la raison, et même à celle de l'instinct. Cela n'est que trop évident pour la question de la nourriture journalière, car, le plus souvent, c'est plutôt pour satisfaire notre sensualité que pour accomplir strictement le vœu de la nature, que nous nous livrons à l'acte du boire et du manger.

Ce n'est pourtant pas faute d'avertissemens de la part des médecins instruits, si nous restons aussi complètement indifférens à l'égard de ce qui nous touche de si près. En effet, dès les temps les plus reculés, les sages et les philosophes ont prêché les avantages du régime diététique, Oribase écrivait : « Toute personne attentive à conserver sa santé, doit s'instruire, entre autres choses, de la nature des alimens. » Galien s'écriait : « Que ceux qui ne croient pas à l'influence du régime sur le moral, viennent près de moi, et qu'ils suivent mes conseils, quant aux alimens et aux boissons ; je leur promets qu'ils en retireront de grands secours pour la philosophie ; ils sentiront augmenter la force de leur âme ; ils acquerront plus de génie, de mémoire et de prudence. »

Longue est la liste de ceux qui, depuis ces anciens auteurs, ont écrit de sages préceptes sur l'observance de la diète, et fait l'histoire des alimens. M. Hébert a consulté soigneusement les ouvrages de ses devanciers, et, riche d'érudition et d'une longue pratique médicale, il a voulu, à son tour, traiter l'important sujet de l'alimentation, rendre vulgaires les connaissances les plus utiles à la santé, en ce qui a rapport aux alimens, et présenter l'ensemble de ces connaissances de manière à faciliter à tous les moyens de régler le choix et l'usage des substances alimentaires, afin qu'on puisse obtenir d'elle tout le succès possible, soit pour conserver la santé, soit pour guérir les maladies, soit encore pour tirer parti de l'influence que l'alimentation peut exercer sur le caractère, l'intelli-

gence et les passions. Son livre est moins un traité qu'un manuel populaire, et c'est surtout en vue de l'instruction du plus grand nombre qu'il l'a composé. Examiné à ce point de vue, nous n'avons que des éloges à lui donner, et nous pensons que cet ouvrage remplit une lacune dans l'enseignement usuel. Nous ne le soumettrons pas à une analyse détaillée ; nous dirons seulement qu'il comprend trois grandes divisions : le choix des alimens, l'étude spéciale et méthodique des alimens, et les règles principales pour en diriger l'usage. Chacune de ces parties est traitée convenablement. Un chapitre entièrement neuf dans les ouvrages de ce genre, est celui que M. Hébert a consacré aux vases de cuisine et aux matières colorantes employées pour quelques alimens. Bien des accidens, bien des indispositions, et même de graves maladies, seraient évitées, si l'on suivait les sages conseils donnés par l'auteur.

Nous nous plaisons à le proclamer, l'ouvrage de M. le docteur Hébert est une œuvre de conscience et de talent; c'est un livre éminemment utile, que nous désirons voir entre les mains de tous, car tous sont intéressés à le connaître et à le méditer. Ψ.

Nouvelles publications normandes.

Annuaire des cinq départemens de l'ancienne Normandie, *publié par l'Association Normande.* — 1842, huitième année. — 1 vol. in-8 de 738 pages. — Caen, 1841, H. Le Roy.

Nous rendrons compte, dans le prochain cahier, de cette importante publication.

Annuaire d'Avranches, par M. Fulgence Girard, première année. — Avranches, Tostain, in-18 de 10 feuilles.

Du sol arable, *de ses variétés et des moyens d'en apprécier les qualités ;* par M. J. Girardin. – Caen, Leroy, in-8 de 9 feuilles.

Histoire du Collége d'Alençon, par M. Léon de la Sicotière. — Caen, Leroy, in-8 de 5 feuilles.

CHRONIQUE.

= Promenades publiques. — *Bourse découverte*. — Ce n'est pas sans satisfaction que les habitués de la promenade de la Bourse remarquaient, depuis quelques jours, dans l'emplacement clos existant entre le bâtiment des Consuls et la rue des Iroquois, des ouvriers occupés à niveler le terrain et à planter ce que l'on croyait être des jalons. On pensait qu'il s'agissait de mettre cette partie de la promenade en harmonie avec les constructions environnantes, en faisant disparaître ou en masquant les grands murs en ruine d'un effet si disgracieux qui s'élèvent en cet endroit et font le désespoir des gens de goût. Eh bien! il paraît que cette bienveillante supposition à l'adresse de nos édiles n'avait pas le moindre fondement. Les jalons en question ne sont autre chose que des entes destinées, Dieu et le soleil aidant, à devenir un jour des arbres qui déploieront leur rideau de feuillage sur cette ruine. Mais ce jour est nécessairement très éloigné, car l'on sait avec quelle lenteur les plantations municipales se développent sur nos quais; et, en attendant, cette partie de la Bourse continuera de présenter le fâcheux contraste qu'on y remarque, comme si ce n'était pas assez de la conservation indéfinie des vilaines bicoques qui déshonorent le port, entre la porte Dorée et la rue du Bac!

La plantation que nous signalons nous paraît le fruit d'une idée malheureuse. Ces petits arbres, qui auront besoin de quelques quarante ans pour arriver à leur destination, ne remédient absolument à rien; et puis, a-t-on songé au danger qu'offrent, pour les promeneurs, pour les enfans qui viennent dans les beaux jours s'ébattre à cette place, de hautes parois dégradées d'où peuvent se détacher des plâtras et des pierres; danger qui, du reste, se révèle par l'introduction d'étais dans certaines parties des murs!

Il nous semble qu'on aurait pu utiliser l'espace libre entre ces murs et la ligne correspondant à la façade des Consuls, en y construisant, ne fût-ce qu'à titre provisoire, jusqu'au moment de la démolition totale de l'arrière-plan, un bâtiment de forme élégante, dont la destination eût été toute trouvée. Nous voulons parler d'une salle spéciale pour les bals, les concerts, les expositions industrielles. Certes, sous ces différens aspects, le lieu ne saurait être mieux choisi, et nous nous sommes assuré que cette salle pourrait avoir une capacité plus grande que celle de l'Hôtel-de-Ville, qui, éloignée du centre commercial, et servant, d'ailleurs, à une foule de cérémonies périodiques et obligatoires, ne peut toujours être employée aux destinations que nous indiquons. Le *statu*

quo dans lequel on laisse une partie de notre promenade par excellence où chaque jour se portent les étrangers et la foule élégante, n'est point en rapport avec la succession d'embellissemens que l'on impose à notre beau port. Laisser une façade décrépite grimacer à côté d'édifices réguliers, à côté de la statue d'un Normand que la grâce et le bon goût ont rendu illustre, c'est l'effet d'une préoccupation qu'il devrait suffire de signaler pour qu'on la fît disparaître. — Que, du moins, s'il est actuellement impossible de masquer par une construction élégante et utile la triste façade en question, la municipalité veuille bien, afin qu'on lui pardonne son rideau d'arbres en expectative, faire au plutôt badigeonner la misère qu'elle ne peut autrement cacher. Ici, par exception, le badigeon serait presque une œuvre d'art. Δ

—

= Statistique. — Notre Chambre de Commerce vient de publier *la statistique du commerce maritime du port de Rouen, pendant l'année* 1840.

Nous avons déjà fait connaître, dans notre livraison du mois de juillet dernier, grâce aux renseignemens que cette Chambre avait bien voulu nous communiquer par avance, les résultats du Commerce de Rouen avec les colonies françaises et l'étranger, en ce qui concerne les exportations de *tissus de coton;* et nous avons eu la satisfaction de constater un accroissement considérable dans cette branche importante de commerce.

Nous allons donc, aujourd'hui, nous occuper exclusivement des autres parties de cette intéressante publication, et en présenter succinctement les résnltats.

Navigation. — Notre marine marchande s'est accrue, en 1840, de 3 navires jaugeant 624 tonneaux; ce qui porte à 100 le nombre des navires que le port de Rouen possédait au 31 décembre 1840.

Quant au mouvement général des navires (commerce extérieur et cabotage), il est entré, au port de Rouen,

En 1839, 4,071 navires jaugeant 322,170 tonneaux.

En 1840, 3,853 dito 322,005 dito.

C'est, pour 1840, une diminution de 218 navires, comparativement à 1839; mais il est à remarquer que, quoique le nombre des navires ait diminué, le tonnage est resté le même, pour les deux années, ce qui prouve que les bâtiments qui ont fréquenté notre port, en 1840, étaient plus forts que ceux qui y sont entrés en 1839. Ce résultat est dû, sans aucun doute, à la généralisation de l'emploi des remorqueurs à vapeur, qui font franchir, en quelques heures, aux navires d'un grand tirant

d'eau, les passes dangereuses de la Basse Seine, dans lesquelles ils n'auraient pas osé s'aventurer sans ce secours. Que serait-ce donc si notre rivière, pour laquelle on ne fait rien, recevait enfin les améliorations que la marine et le commerce réclament en vain depuis tant d'années, et que des expériences faites dans d'autres localités ont démontré être facilement praticables et peu coûteuses? Il n'est pas douteux, en effet, qu'en rétrécissant le chenal, au moyen d'endiguemens, dont les falaises voisines fourniraient les matériaux à très peu de frais, on obtiendrait une profondeur d'eau suffisante pour que les gros bricks, les trois-mâts et les grands steamers pussent, sans le moindre danger, remonter jusqu'à Rouen. Nous avons entendu dire que des projets conçus dans cet esprit, sont, en ce moment, soumis au Conseil général des ponts et chaussées. Leur réalisation serait un bienfait immense pour notre localité, et Paris n'y est pas moins intéressé que nous.

Nous revenons à notre statistique.

La diminution que nous venons de signaler dans les arrivages au port de Rouen, en 1840, a exclusivement porté sur la navigation du cabotage, car, en ne considérant que la navigation avec les colonies et l'étranger, on trouve, au contraire, 187 navires de plus, en 1840, qu'en 1839. Malheureusement, les étrangers seuls, les Anglais surtout, ont profité de cet accroissement. Nous en avons dit la cause dans notre livraison de novembre 1841.

Parmi les bâtimens du cabotage entrés au port de Rouen, en 1840, on compte 119 bateaux à vapeur portant 8,395 tonneaux; c'est 14 bateaux de plus qu'en 1839.

Mouvement des marchandises. — Nous présentons ci-dessous le résumé des mouvements des marchandises, au port de Rouen, pendant l'année 1840, en mettant en regard les résultats de l'année 1839.

Les quantités sont exprimées en tonneaux de 1000 kilo.

	ANNÉE 1839.		ANNÉE 1840.	
	Entrée.	Sortie.	Entrée.	Sortie.
Commerce général avec nos colonies et l'étranger	107,258	7,041	123,808	9,063
Cabotage avec la France	297,863	87,683	291,179	71,215
Mutations d'entrepôt effectuées par cabotage	4,699	232	3,552 1/2	84
Entrepôts (non compris les sels)	22,227	17,850	23,327	17,945 1/2
Sels entreposés (entrepôt spécial)	4,321	2,863	3,203	2,444

La navigation ascendante de Rouen sur Paris, qui avait été de 241,041 tonneaux en 1839, n'a été que de 234,103 tonneaux en 1840.

Ces 234,103 tonneaux ont été portés par 1109 bateaux, ou plus exactement en 1109 voyages. — Le prix moyen du fret a été de fr. 14 55 c. du tonneau. — Les frais de transport se sont élevés au total à fr. 3,406,207.

On voit, par le tableau qui précède, que nos importations de 1840 (commerce extérieur) ont excédé celles de 1839, de 16,550 tonneaux, et que nos exportations présentent aussi un accroissement de 2,022 tonneaux, correspondant à 30 o/o de la masse totale exportée.

Les opérations du cabotage, dont le tableau officiel vient d'être publié par l'administration des douanes, n'ont pas donné, pour notre port, des résultats aussi satisfaisans.

Il y a eu diminution, sur l'année précédente, de 6,686 tonneaux à l'entrée, et de 16,470 tonneaux à la sortie.

Cependant, en ajoutant les marchandises provenant du commerce extérieur à celles du cabotage, on voit qu'il est entré au port de Rouen,

En 1839	405,123	tonneaux.
En 1840	414,987	dito.
Avantage, au profit de 1840	9,864	dito.

Mais, d'un autre côté, la sortie présente un déficit de 14,448 tonneaux au total, malgré l'accroissement signalé plus haut dans nos exportations pour les colonies et l'étranger.

Les droits de douane, perçus en notre port, qui, en 1839, ont été de fr. 5,097,571, se sont élevés, en 1840, à fr. 5,205,076.

Il ne nous reste, en terminant, qu'à adresser à la Chambre de commerce nos remercîmens et nos félicitations. Sa statistique de 1840 est un travail fort intéressant, et qui renferme une foule d'indications précieuses qu'on chercherait vainement ailleurs. Nous ne pouvons que faire des vœux pour qu'elle reçoive la plus grande publicité possible.

= Horticulture. — M. Gaétan Moréali, docteur en droit, professeur de langue italienne au collége royal de Rouen, ne se borne pas à nous initier aux beautés de sa langue maternelle, si harmonieuse et si riche; il a voulu nous doter de quelques productions de son pays. Déjà ses premiers essais ont été couronnés d'un succès assez marqué, pour que la Société d'Horticulture ait cru devoir lui décerner, à cette occasion, *proprio motu*, une médaille d'encouragement dans sa séance publique du 20 juin dernier.

M. Moréali a surtout fait connaître, et cherche à propager dans nos jardins, un légume nouveau, le Fenouil doux d'Italie (*anethum fœni-*

culum dulce), plante alimentaire, espèce de céleri aromatisé d'anis, d'un goût fort agréable, dont on mange les tiges non mûres, avec ou sans assaisonnement, crues ou cuites, seules ou associées aux viandes et aux ragoûts. Les Fenouils de Cotignola, près Faënza, sont surtout renommés.

On trouvera, dans le *Bon Jardinier*, des détails intéressans, tant sur les emplois culinaires que sur la culture de cette plante, que les Italiens estiment beaucoup. M. Moréali, qui a reçu des graines d'Italie, se fera un plaisir d'en donner aux amateurs d'horticulture qui voudront bien lui en demander à son domicile, boulevard Cauchoise. Il leur communiquera, en outre, tous les renseignemens qu'il possède sur la culture de ce légume, qu'il serait aussi intéressant qu'utile de naturaliser chez nous.

= Congrès scientifiques. — La dixième session du congrès scientifique de France s'ouvrira le 1er septembre, à Strasbourg.

Le quinzième session du congrès allemand aura lieu, du 18 au 29 septembre, à Mayence.

La quatrième session du congrès italien s'ouvrira, le 15 septembre, à Padoue.

= Association Normande. — La session générale annuelle de l'Association Normande s'ouvrira, le 15 juillet, dans la ville de Rouen, et durera huit jours. Tous les membres de l'Association sont invités à se rendre à cette réunion, qui doit offrir un grand intérêt. M. H. Barbet a bien voulu mettre à la disposition de l'Association Normande la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. M. Girardin, inspecteur divisionnaire, et MM. les membres de l'Association qui résident à Rouen, prendront toutes les mesures nécessaires pour que la session ait d'utiles résultats pour la ville et le pays où elle se tiendra. — Une excursion aura lieu à Elbeuf pendant la session.

Les personnes qui voudront assister aux séances de l'Association doivent à l'avance adresser leur demande à M. J. Girardin, inspecteur du département, ou à M Ch. Richard, inspecteur de l'arrondissement de Rouen.

= Société française pour la conservation des monumens historiques. — La session générale annuelle de cette Société s'ouvrira le 14 juin prochain, à Bordeaux, dans la salle des cours, près la bibliothèque publique, que le maire a mise à la disposition de la Société, et durera huit jours. — Plusieurs excursions monumentales auront lieu pendant la session. — Une séance générale aura lieu, à Rouen, du 15 au 20 juillet, pendant la session annuelle de l'Association Normande. — Trois séances auront lieu à Strasbourg pendant la 10e session du congrès scientifique de France.

La Société pour la conservation des monumens, fondée par M. de

Caumont, se propose de faire le dénombrement complet des monumens français, de les classer dans un ordre chronologique, et de publier des statistiques monumentales de chaque département, dans un Bulletin périodique. Le 8e volume du *Bulletin* est sous presse, et renfermera des mémoires du plus haut intérêt pour l'histoire de l'art, avec un grand nombre de figures. — La Société fait tous ses efforts pour empêcher la destruction des anciens édifices et les dégradations qui résultent de restaurations mal entendues.

Pour faire partie de la Société, il faut adresser une demande à M. de Caumont, directeur, à Caen, et prendre l'engagement de verser 25 fr. par an, si l'on veut recevoir le *Bulletin*, et 10 fr. seulement si l'on ne désire point recevoir ce Recueil.

= M. l'abbé Cochet, vicaire de Saint-Remy à Dieppe, vient d'être nommé aumônier du collége royal de Rouen. Nos lecteurs ont pu reconnaître, dans les articles que M. l'abbé Cochet a donnés à la *Revue*, le mérite et l'utilité des travaux auxquels il consacre le peu de loisirs que lui laisse son ministère. Nous applaudissons de grand cœur au choix qu'a fait M. le Ministre de l'instruction publique, en appelant aux fonctions d'aumônier du collége de Rouen, un homme d'étude et de science.

M. l'abbé Cochet laisse à Dieppe d'honorables souvenirs et de sincères regrets. Il a puissamment contribué à l'établissement, dans cette ville, d'une Société charitable, sous le patronage de saint François Regis, dont le but est de pourvoir aux dépenses nécessaires pour le mariage des pauvres et des concubinaires.

= Nous avons annoncé la mort de M. le prince de Monaco, duc de Valentinois, décédé à Paris le 22 septembre 1841, à l'âge de 63 ans. Cet homme bienfaisant était parvenu à électriser les propriétaire et les fermiers de plus de 40 communes qui environnent son domaine de l'Orangerie, près Villers-Bocage, département du Calvados, et qui avaient secondé par de nombreuses souscriptions ses efforts pour la destruction du paupérisme. Son influence heureuse s'était étendue jusqu'aux villes de Saint-Lo et de Thorigny, où la mendicité a aussi disparu. Nous avons eu déjà l'occasion de parler de la méthode que M. le prince de Monaco avait adoptée pour détruire ce fléau, et dont l'expérience de plusieurs années a prouvé la possibilité et les avantages.

= Courses de chevaux a Caen. — La Société d'agriculture de Caen s'est occupée, dans sa séance du 17 décembre dernier, des courses qui auront lieu à Caen, en 1842. Elle a consacré encore une somme de 600 fr. pour le concours des chevaux au trot, attelés sur des voitures à deux roues; et, afin de pouvoir récompenser un plus grand nombre de con-

currens, la somme destinée au concours a été divisée en trois prix, l'un de 300 fr., l'autre de 200 fr. et le 3e de 100 fr. Ne seront admis au concours que des chevaux castrés de l'âge de 3 ans. La taille des chevaux et des jumens qui concourront ne pourra être moindre, pour les trois prix, de 1 mètre 53 centimètres. On n'exigera des concurrens qu'un tour d'hippodrome.

CONCERTS HISTORIQUES DE M. MÉREAUX.

Nous arrivons un peu tard — qu'on nous pardonne cette formule banale, puisqu'en effet, enchaîné à la périodicité de notre Recueil, il n'a pas dépendu de nous d'arriver plus tôt — nous arrivons un peu tard pour constater l'éclatant succès qu'ont obtenu les Concerts historiques donnés par M. Méreaux. Amateurs instinctifs ou éclairés, artistes et gens du monde, tous ceux qui ont eu le bonheur d'assister à ces brillantes matinées musicales, n'ont eu qu'une voix pour proclamer l'immense satisfaction que leur a fait éprouver ce choix exquis de productions originales, inconnues pour la plupart à la génération de notre époque. A la première annonce du projet de ces Concerts, nous pouvons aujourd'hui le dire sans réticence, il n'est personne qui n'ait plus ou moins douté du succès. Certes, avant l'épreuve décisive, tout le monde rendait hommage au goût élégant, délicat, et en quelque sorte infaillible de M. Méreaux; chacun surtout avait foi entière dans les miracles de sa prestigieuse exécution, capable de doter d'un charme inattendu et d'une suavité victorieuse les plus insignifiantes productions; et pourtant, pour quiconque connaît bien notre public défiant, et la difficulté qu'il y aura toujours à émouvoir, à rallier, à faire converger ses sympathies vers une idée nouvelle, vers un noble but à peine entrevu, il y avait lieu de craindre pour la réussite. Mais — et c'est ici que se déploie le caractère du grand artiste — M. Méreaux avait mis au service de son œuvre une conviction trop ardente, un dévouement trop absolu, pour qu'il ne persistât pas à avoir raison des doutes et des incertitudes de tous, et un magnifique succès a couronné sa généreuse persévérance. M. Méreaux a édifié son entreprise sur ce principe bien simple : *qu'il n'y a de neuf que l'oublié ;* et, tandis que la musique de nos jours, à bout d'efforts tourmentés et de laborieuses combinaisons, s'épuise souvent à poursuivre le neuf à travers les champs sans limites du possible, il est allé, lui, le demander aux œuvres de ces génies désormais négligés, souvent méconnus, qui nous ont précédés. La musique, cet art si intellectuel, est malheureusement de tous les arts celui dont les productions vieillissent le plus vite. Réussir, se populariser, et, par le fait même de cette diffusion, tomber dans une dépréciation que suivent bientôt l'abandon et l'oubli, c'est, à peu de chefs-d'œuvre près, le sort de toutes les œuvres musicales. Mais ces œuvres que nous condamnons si facilement à un oubli sans retour, à une mort sans réveil, ont-elles réellement perdu toute action et tout pouvoir sur les esprits, et, comme ces instrumens usés et désormais incapables de servir, ont-elles épuisé toute leur trempe et laissé émousser tout leur tranchant? C'était là le problème dont M. Méreaux demandait la solution

au public venu pour l'écouter. Au point de vue théorique, le résultat pouvait ne pas paraître douteux; mais, à l'exécution, assez de circonstances — et, pour n'en citer qu'une, des interprètes insuffisans ou infidèles, — pouvaient en faire varier les élémens, pour qu'il dût bien rester quelques inquiétudes dans l'ame de l'habile ordonnateur et de ses auditeurs les plus ferveus. Mais, après l'audition des deux premiers morceaux, — nous remontons ici jusqu'au premier Concert —, toute incertitude, toute hésitation avaient cessé. L'intelligence du public entrait, si l'on peut s'exprimer ainsi, à pleines voiles dans cette musique calme et sereine, ample et majestueuse, qui semblait garder un reflet des mystérieuses solennités du sanctuaire, aux âges évanouis de croyances et de foi.

Nous n'avons point l'intention d'analyser le mérite des morceaux exécutés dans les trois, ou plutôt, aux termes du programme, dans les deux matinées musicales déjà offertes au public. C'est une tâche délicate que nos propres impressions, toutes d'instinct, ne nous permettraient pas d'accomplir. D'ailleurs, M. Méreaux, dans une série de courtes notices, rédigées pour servir d'éclaircissement à ce cours pratique d'histoire de la musique, et où l'on retrouve l'appréciation exquise du musicien consommé, unie au style clair et précis du critique spécial, n'a rien laissé à désirer à cet égard; et nos vagues observations d'amateur, venant après ces jugemens raisonnés d'artiste, n'auraient sans doute que bien peu de poids et de valeur. Rendons plutôt à chacun la juste part qui lui revient dans ce merveilleux ensemble, et rendons d'abord, à M. Méreaux, cette justice d'avoir su choisir et s'approprier d'intelligens et souvent d'admirables interprètes. Certes, il était impossible de rencontrer un chant plus large, une voix mieux posée, plus propres à exprimer les lentes et solennelles modulations de la musique religieuse, que le chant et la voix de M. Payen. M. Masson, visiblement contraint dans la libre émission des sons, et payant sans doute aux fatales influences du climat un fâcheux tribut, a prouvé tout ce qu'avec un sentiment profond de l'art musical, une excellente méthode et une habile direction de ses moyens, on parvenait à tirer de pathétique ou de suave d'un organe naturellement peu sonore. Mademoiselle Cundell, talent grave et consciencieux, puissamment organisé pour l'expression dramatique, a également réussi, soit dans la musique religieuse, soit dans le cantabile scénique, à impressionner fortement son auditoire, quoique sa voix, d'un timbre strident, eût peut-être besoin, pour se déployer à l'aise, d'un plus large espace. Aussi, nous n'hésitons pas à le dire, les prédilections de ce public de choix se sont vivement exprimées en faveur de mademoiselle Planterre; cette jeune et charmante prima dona, qui possède un organe d'une fraîcheur et d'une pureté admirables, est véritablement une cantatrice de salon et de concert. Sa voix, plus convenablement encadrée dans les limites restreintes de ce théâtre de société, que dans une salle immense, gagne, en ampleur et en moëlleux, tout ce qu'elle économise de force, et sa vive intelligence, libre des préoccupations du rôle, peut alors donner à l'expression la plus haute et la plus juste portée. Quant à M. Méreaux, l'habile *impresario* de cette petite troupe si bien choisie, si

merveilleusement disciplinée, que pourraient nos éloges ajouter à sa réputation de parfait accompagnateur, de pianiste inimitable ? Dire qu'en définitive, sa part dans les applaudissemens a été la plus large, comme la part qu'il s'était tracée dans le labeur commun était de beaucoup la plus importante, ce sera rendre hommage à la verité, cela soit dit sans blesser les priviléges de la galanterie, à l'égard de nos deux belles cantatrices.

A. P.

THÉATRE DES ARTS. — La première solennité théâtrale qui, par ordre de date, ait eu lieu ce mois-ci, est la représentation au bénéfice de madame Maillet. Cette artiste, que nous perdons l'année prochaine, et dont on a eu souvent occasion d'applaudir le talent et de constater la bonne volonté, a reçu, dans cette soirée, un accueil très flatteur d'un public nombreux.

Deux pièces nouvelles composaient cette représentation : *une Chaine*, comédie en cinq actes, de M. Scribe, et *les deux Voleurs*, opéra-comique en un acte, musique de M. Gérard.

L'opéra est une bluette qui ne peut fournir, sur notre scène, une carrière bien longue. Quant à la comédie, c'est une œuvre qui, représentée avec un remarquable ensemble, par l'élite de notre troupe dramatique, a produit un grand effet, nonobstant les quelques défauts qu'une critique sévère y pourrait relever.

MM. Delafosse, Monrose, Guiaud, Kime et Mademoiselle Maillet, ont tiré de leur rôle tout le parti possible. Mademoiselle Verneuil a su, à force de distinction et de sentiment, sauver ce que son personnage avait d'un peu risqué; elle a trouvé de véritables inspirations qui lui ont valu d'unanimes applaudissemens.

Notre excellente jeune première de comédie a eu aussi une représentation à bénéfice. Un public nombreux et enthousiaste s'était empressé de se rendre à cette solennité, pour laquelle on avait repris *Il y a seize ans*, qui a dû remettre en mémoire à Mademoiselle Verneuil l'époque où, à Paris, elle créa le principal rôle de ce drame avec un immense succès, et le temps plus rapproché où, en Italie, elle était rappelée jusqu'à six fois pendant le cours de la représentation.

Cette pièce, montée avec beaucoup de soin, est fort bien jouée. Mad. Courtois, pour sa première excursion dans le drame, y a complètement réussi et a fait grand plaisir. Le rôle de Kime est rendu avec beaucoup de vérité. Le jeu de Mademoiselle Verneuil a excité un véritable enthousiasme. Aussi, triples salves d'applaudissemens, rappel, bouquets, rien n'a manqué à son succès. Nous publions des vers jetés, dans un des bouquets, aux pieds de Mademoiselle Verneuil, et que l'indiscrétion d'une amie de cette artiste a fait passer dans nos mains.

A Mademoiselle Élisa Verneuil.

Dieu vous a choisie entre celles
Qu'il a faites pour être belles;
Il déposa dans vos regards,

Pour qu'ils puissent charmer notre ame,
Un des vifs rayons de la flamme
Qui brûle à l'autel des beaux-arts.

Vous avez, souriante ou triste,
Cette puissance de l'artiste
Qui sait, en dominant les cœurs,
Leur faisant sentir sa souffrance
Et sa joie ou son espérance,
Faire pleurer de ses douleurs.

Vous parlez la langue des ames,
Celle des anges et des femmes
Dont tous les mots sont dans les yeux,
Qu'Ève à sa fille apprit sans doute,
Que l'homme avec transport écoute
Comme un doux souvenir des cieux.

Oui, Dieu vous choisit entre celles
Qu'il a faites pour être belles;
Les arts ont sacré votre front,
Et c'est la gloire qui vous donne
Les fleurs qui font votre couronne
Où l'immortelle se confond.

Le grand Palatin, joué dans la même soirée, est une divertissante plaisanterie qui a réussi, grâce au jeu de MM. Geoffroi et Lemaire, et de Mademoiselle Goy; ces trois artistes ont excité le rire le plus franc, et ont fait vivement applaudir la pièce.

= Le Théâtre Français a donné, au bénéfice de Mercier, une représentation qui a dû être fort productive. Cet artiste, aimé à si juste titre, a eu les honneurs du rappel, qu'ont accompagné de bruyans et longs applaudissemens.

— La première représentation des *Infortunes de Linot*, vaudeville en cinq actes, n'a pas été heureuse. Mercier a été fort drôle dans le rôle de *Linot*, et a excité des éclats de rire qui n'ont pas pu sauver la pièce.

B.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant.*



CAUSERIE D'ARTISTES.

ÉCONOMIE SOCIALE.

DE L'ABOLITION DU DUEL[1].

Personne ne conteste au moraliste la force des raisonnemens qu'il emploie contre le duel, en parlant au nom de l'humanité; mais la pratique de ses maximes est bien plus difficile que l'adoption de leur théorie, et il n'est pas rare de voir celui qui trouvera des phrases les plus éloquentes pour foudroyer ce préjugé, agréer ou donner un cartel, en invoquant pour cause la nécessité résultant de la publicité de l'offense. Le contraire paraîtrait cependant plus rationnel. En effet, puisqu'il y a réprobation presque unanime sur ce sujet, c'est lorsque les yeux d'un grand nombre de nos semblables sont sur nous, que nous devrions agir selon cette réprobation, alors surtout que nous l'avons hautement professée.

On attribue généralement cette inconséquence à l'empire des fausses idées de point d'honneur, et les apparences semblent aussi indiquer cette cause ; mais, sans nier la part d'influence que ces idées peuvent avoir, je pense qu'on a tort de la croire péremptoire et unique. Je pense aussi que, malgré la barbarie incontestable de caractère et d'origine de ce préjugé, barbarie dont on se préoccupe un peu trop, l'état de notre civilisation, nos formes sociales contribuent,

[1] Mémoire lu à la Société Havraise d'études diverses.

autant que la susceptibilité de l'amour-propre, au maintien du duel, en n'offrant rien pour remplacer ce dernier à l'homme qui l'emploie comme sa seule ressource. On en appelle au duel, parce qu'il est des cas où l'on ne peut recourir aux lois, et qu'alors nos mœurs veulent, alors un besoin quelquefois commande cette extrémité ; bien qu'on soit trop éclairé maintenant pour pratiquer le jugement de Dieu, bien qu'on comprenne difficilement, aujourd'hui, ces usages de nos ancêtres, qui, non seulement entouraient de légalité les combats singuliers, mais encore les sanctifiaient par les pratiques religieuses.

Étrange anomalie en effet. Le concile de Valence anathématise les duellistes, et l'on voit la *Missa pro duello* figurer dans tous les missels jusque vers la fin du règne de *Louis XIV*. Beaucoup d'évêques, d'ailleurs, comptaient parmi leurs droits temporels celui d'ordonner ou permettre les combats singuliers entre leurs vassaux nobles, francs ou serfs, et les religieux de Saint-Maur-les-Fossés obtinrent cette prérogative de *Louis-le-Gros*, comme une faveur. On alla jusqu'à faire intervenir le duel dans de pieuses questions : *Alphonse VI*, roi de Castille, éprouvant des obstacles parmi le clergé et la noblesse pour l'introduction de la liturgie romaine à la place de l'office mosarabique, trouva tout simple et tout naturel de faire combattre deux spadassins représentant les rituels ; aussi le roi vit-il échouer la cause qu'il soutenait, par la défaite du champion latin.

Cette manière de trancher une question avait du moins l'avantage de faire cesser toute incertitude. Dans la France de nos jours, on nommerait des commissions, on ferait des enquêtes et des rapports ; le point en litige, agité, tourmenté et torturé par les journaux, deviendrait, grâce à leurs hostilités réciproques, tout-à-fait méconnaissable ; puis, quand l'obscurité aurait été bien épaissie dans tous les esprits, l'autorité serait peut-être capable de saisir son courage à deux mains et de présenter bravement aux Chambres un projet fort imparfait, que celles-ci prendraient soin de rendre pire par des amendemens inharmoniques, et, quand tout serait fini, personne ne se trouverait content.

Bien que la décision du Concile ait été fort mal observée par le clergé, elle n'en reste pas moins comme témoignage que la loi religieuse devança de beaucoup les lumières philosophiques sur l'appréciation de la barbare coutume du duel. On ne peut mettre en

doute que l'ordonnance de *saint Louis*, de 1260, proscrivant formellement le combat singulier, ne fût inspirée autant par les sentimens de piété de ce monarque que par l'esprit d'équité et de sapience qui brillait en lui. Mais les mœurs débordent les lois : il fallait que le fléau eût continué à faire de bien rapides progrès, pour que *Philippe-le-Bel*, en 1505, sentant la nécessité de porter remède au mal, prît des dispositions qui réglementaient plutôt le duel qu'elles ne le défendaient. Nous devons croire qu'il y eut de sages motifs dans cette espèce de concession du souverain à l'opinion publique, puisque, plus tard, lorsque *Henri II*, blessé dans ses affections particulières, et non dirigé par l'amour du bien, abolit à jamais le duel légal, les rencontres particulières n'en furent que plus fréquentes, et le fléau parut empirer encore.

Les mesures législatives sur ce sujet, depuis cette époque jusqu'à nos jours, ont été multipliées ; les principales sont : l'édit de 1565, l'arrêt du Parlement de Paris, du 26 juin 1599, l'ordonnance de *Louis XIV*, de 1679, les vœux prononcés aux sacres de *Louis XV* et de *Louis XVI*. Tous ces actes prêtent témoignages des efforts continuels de l'autorité contre la coutume du duel, mais sont aussi une preuve de leur insuccès contre l'influence du préjugé.

Il n'entre pas dans mon plan de faire l'histoire de la jurisprudence sur cette matière, et d'appeler ainsi inutilement l'attention de mes lecteurs sur des points qu'ils connaissent aussi bien et mieux que moi ; mon but est seulement d'examiner la position nouvelle que vient de donner, à la question, l'interprétation récente du Code pénal par le ministère public, interprétation sanctionnée par la Cour de cassation, et que les magistratures locales, à très peu d'exceptions près, ont paru vouloir adopter. Cependant, avant d'aller plus loin, je ferai remarquer, dans une de ces anciennes dispositions législatives, un caractère particulier de bon vouloir. C'est l'art. 194 de l'ordonnance de Blois, défendant aux juges d'avoir égard aux lettres de grâce qui pourraient être accordées aux duellistes, et enjoignant de les considérer comme arrachées à l'importunité, fussent-elles signées du roi et contre-signées par un secrétaire d'état. Cette précaution contre tout moyen d'éluder la loi, montre à quelle aberration peuvent conduire les intentions les plus louables. Quoi ! la parole royale devenait un piége tendu à la crédulité des prévenus, qui

après avoir réussi à se soustraire aux rigueurs de la justice, croiraient pouvoir reparaître, leur acte d'immunité à la main ! Ces prévenus, le cœur plein de reconnaissance envers le trône, auraient pu voir le premier exempt venu, au mépris de la volonté du monarque, les conduire à l'échafaud, en foulant aux pieds le plus beau fleuron de la couronne de France, et son droit le plus antique, le plus sacré même, puisqu'on l'a conservé parmi les divers émondemens dont la royauté a été l'objet dans notre pays !... Je m'étonne qu'une situation aussi dramatique ait échappé à la rapacité des nombreux romanciers et feuilletonistes, à cette tourbe que nous voyons fouiller dans les annales publiques et privées, non pour faire des choix éclairés de sujets intéressans, mais pour prendre le plus possible et le plus tôt possible, sans qu'aucun personnage, aucun fait, soit à la faveur de titres à la vénération, soit par leur caractère de turpitude, ne puissent échapper à une profane exhumation.

Le plus sage des législateurs qui aient voulu abolir le duel, est certainement *Louis XIV*; car, à côté de la répression la plus sévère, se trouve le moyen de prévention. En instituant le Tribunal du point-d'honneur, ce roi offrit une voie de satisfaction à la susceptibilité, et ôta tout prétexte à la désobéissance. Il ordonna que les offensés soumettraient leurs griefs aux maréchaux de France, ou à leurs délégués, et que ces juges prononceraient sur la nature des réparations qui seraient dues. La partie qui refusait d'obtempérer à leur décision pouvait y être contrainte par emprisonnement, garnison et saisie de biens. — L'offensé qui demandait raison, au lieu de recourir au tribunal, et celui qui ne faisait pas connaître aux officiers du point-d'honneur qu'il avait reçu un défi, subissaient deux ans de prison, et payaient une amende égale à la moitié d'une année de revenu. Ils étaient, en outre, incapables d'exercer une fonction publique pendant trois ans. Ces peines n'étaient que pour l'intention du fait ; mais le fait lui-même, le duel, bien qu'il n'y eût eu ni blessé, ni tué, était puni de mort et de confiscation des biens. La prévoyance était telle, dans cette législation, qu'on n'oublia pas les plus humbles complices : le fouet, la marque, pour la première fois, les galères perpétuelles, en cas de récidive, frappaient le domestique ayant porté sciemment le cartel, et le cocher ou le guide qui conduisait les champions au lieu de l'affaire.

Remarquons, en passant, que c'est dans cette ordonnance de 1679 qu'on voit le premier sentiment du principe d'équité à l'égard des tiers sur la confiscation des biens. La disposition qui condamne les duellistes à mort, mentionne que, s'ils laissent femme ou enfant, l'État ne s'emparera que des deux tiers de leurs propriétés. Applaudissons à cette réserve, qui était alors neuve et exceptionnelle; bénissons *Louis XVIII* d'avoir donné, plus tard, satisfaction à la morale, en bannissant tout-à-fait de nos lois la confiscation des propriétés, et regrettons que *Napoléon* ait fait une tache à sa gloire, en rétablissant cette peine, lorsqu'il reprit le trône en 1815.

On affirme souvent que les lois de *Louis XIV* furent infructueuses contre le duel, parce qu'un grand nombre de lettres de grâces furent expédiées sous son règne, à ce sujet; mais il faudrait, pour en tirer une conséquence rationnelle, avoir des renseignemens statistiques sur le chiffre des duels à cette époque. Je pense, au contraire, que l'intervention des maréchaux de France fut puissante, et qu'à partir de l'époque où leurs tribunaux furent bien organisés et répandus sur tout le pays, jusqu'à leur disparition devant le flot révolutionnaire, ils épargnèrent de grands malheurs. La génération actuelle est peu familière avec les données sur cette juridiction du point-d'honneur : on paraît croire communément qu'elle ne s'exerçait qu'à l'égard des gentilshommes, et qu'on n'en entendait parler qu'à Paris, siége de la connétablie, ou à Versailles, séjour habituel de la cour. Non seulement les gouverneurs et commandans représentaient, dans les provinces, les maréchaux de France, mais ceux-ci avaient encore des délégués spéciaux sous le titre de *lieutenans*, dans certaines résidences, et des *conseillers rapporteurs du point-d'honneur* dans des localités moins importantes, et ces officiers arrangeaient ou jugeaient les différends survenus entre bourgeois aussi bien qu'entre nobles. Je me rappelle avoir eu, entre mes mains, une procédure dirigée par un de ces derniers magistrats, en 1788.

Je vais exposer mes souvenirs à cet égard, afin de donner une idée de cette jurisprudence qui portait un caractère particulier.

Dans une paroisse de la vignerie de Forcalquier, en Provence, il existait quelqu'animosité entre deux individus, en conséquence d'un procès civil en instance. Un jour, M. du R....., l'un d'eux, étant sur la place du village dont il portait le nom, vit venir de loin M. V...,

son antagoniste, et dit à ceux qui l'entouraient : « Nous allons voir si « ce malotru ne saluera pas son seigneur. » Le salut fit défaut en effet, et ne fut pas même accordé après une demande impérieuse et directe ; ce qui porta bientôt le gentilhomme, bouillant de colère, à lancer à terre, d'un coup de baguette, le chapeau du survenant. M. V..., jeune militaire, servant dans les gendarmes de la maison du roi, ne se laissa pas faire cet affront sans en demander raison, et le cartel ayant été donné et accepté publiquement, les champions furent mis en surveillance, et interrogés par le conseiller-rapporteur du point-d'honneur. Les déclarations des parties, ainsi que celles des témoins, concordèrent bien, les faits étaient parfaitement établis, mais chacun en tirait des conséquences différentes. M. du R..... déclarait qu'il était en droit d'agir comme il l'avait fait vis-à-vis d'un vassal, et que si, poussé par sa bravoure, et peut-être par considération pour l'éducation reçue et le rang tenu par M. V..., il avait bien voulu consentir à combattre contre ce dernier, c'était une concession toute volontaire ; mais qu'en reprenant sa position officielle devant le tribunal du point-d'honneur, il ne pouvait être condamné à une réparation. M. V... disait que, bien qu'il ne fût pas noble, il était cependant roturier portant épée, appelé vulgairement bourgeois vivant noblement, ce que prouvait son admission dans la maison du roi ; qu'il n'était pas vassal du sieur du R....., bien qu'il fût domicilié en la seigneurie dudit sieur, et qu'il y possédât des terres grevées de redevances, mais qu'il n'était tenu à aucun acte de servage personnel, et qu'ainsi, il avait tout motif à demander, soit par les armes, soit par la justice de MM. les maréchaux de France, la satisfaction due à un homme honorable. Les parties entendues, le rapporteur donna ses conclusions ; elles établirent que le corps dans lequel servait M. V... était une preuve suffisante de la position indépendante de ce prévenu ; que son adversaire l'avait donc insulté à tort ; mais, néanmoins, que M. V... n'avait pas été exempt de blâme en refusant le salut ; qu'en conséquence, il fallait que, sur la même place de village où l'altercation avait eu lieu, un dimanche, à la sortie de la messe, publiquement, et en présence de quatre témoins, choisis également des deux parts et chargés de dresser procès-verbal, M. du R....., se découvrant, s'avançât vers M. V..., déjà découvert, et lui dît, à haute et intelligible voix : « Monsieur, abusé par la position où je

« vous croyais vis-à-vis de moi, de vassal à seigneur, j'ai pu m'oublier « jusqu'à vous faire une insulte que votre caractère personnel aurait « dû vous éviter ; mais c'est l'effet d'une erreur que je vous prie de « me pardonner, et dont je vous proteste que je suis très marri. » Qu'ensuite, M. V... répondit : « Monsieur, je déclare que j'ai eu moi-« même tort en ne saluant pas, en vous, si ce n'est mon seigneur, « du moins le seigneur de ce lieu; et soyez certain qu'à l'avenir, toutes « les fois que j'aurai l'honneur de vous rencontrer, je me ferai un « plaisir de saluer un homme de votre mérite et de votre qualité. » Je suppose que ces conclusions furent volontairement exécutées, car je n'ai vu aucune trace de leur envoi au lieutenant des maréchaux de France, qui aurait prononcé un jugement contre lequel il n'y eût eu que la voie d'appel en la connétablie elle-même.

Vous voyez que cette juridiction n'était pas seulement à l'usage de la noblesse. J'ajouterai que le conseiller-rapporteur qui exerça dans cette affaire était lui-même un roturier : c'était mon père.

Voilà comment opérait le pouvoir au moment qui précéda l'époque réformatrice où toutes les institutions furent mises au néant, où l'on fit table rase de tout ce qui existait, pour reconstruire tout d'après les maximes philosophiques. Il semble que le duel était une plaie assez monstrueuse, pour obtenir l'attention des philanthropes qui prétendaient travailler alors à la régénération sociale ; mais le duel fut oublié : aucune institution préventive des collisions et conservatrice du point d'honneur, ne remplaça la juridiction des maréchaux de France.

Cependant, les choses sont loin d'avoir empiré. Le préjugé sur le duel, quoique subsistant dans la société actuelle, n'y paraît pas sous la même forme ni avec les mêmes causes qu'autrefois. L'empressement à donner des preuves de bravoure dans une rencontre n'existe plus, parce qu'une témérité gratuite n'a plus droit aux éloges, et parce que le courage, quand il se trouve, par les circonstances, ou nécessaire, ou imposé, est le partage de tout le monde. Quel homme oserait s'enorgueillir de pouvoir envisager la mort avec des apparences de sang-froid, quand la hache de la terreur nous a montré comment les femmes savent mourir? Le seul tribut payé maintenant à l'opinion, quand on vide un différend les armes à la main, résulte du désir de montrer qu'on est chatouilleux sur ce qui touche à notre

honneur, et que la moindre atteinte, à cet égard, nous met tellement hors de nous, que, perdant toute mesure, nous plaçons exclusivement notre satisfaction dans une vengeance désapprouvée par la raison et l'humanité. Ainsi, il y a bien encore un préjugé aujourd'hui ; mais on avoue qu'il dépend d'un moment d'oubli enfanté par la susceptibilité, tandis que le préjugé était auparavant déifié et soutenu par des sophismes.

Qu'on compare, pour s'en convaincre, les différentes manières d'être des officiers en garnison de l'ancien régime et de ceux du temps actuel. Autrefois, les duels étaient des passe-temps militaires : le moindre mot, le moindre geste amenait des amis intimes sur le terrain, et le premier soin pris à l'égard d'un nouveau venu était de le *tâter*, c'est-à-dire de lui susciter une mauvaise querelle, pour voir s'il mettrait de la bonne grâce à dégaîner. Aujourd'hui il n'est rien de si rare qu'un duel entre officiers du même corps. A la moindre apparence d'aigreur, tous les camarades des champions et l'intervention plus puissante des chefs, concourent à prévenir toute fâcheuse conséquence, s'empressent d'atténuer les torts, de prescrire les réparations inévitables, mais en déguisant ce qu'elles peuvent avoir de trop amer pour celui qui s'y résigne. Dans les cas excessivement exceptionnels où une affaire d'honneur n'a pu être empêchée, on peut être certain, par cela seul, qu'elle a dû avoir des causes tellement graves, que les lois les plus sévères eussent été inefficaces, puisque les bons offices de l'amitié, bien plus puissantes encore, ont été sans influence.

Considérez quelle exquise urbanité régnait dans les rapports d'individu à individu du temps de nos pères ; considérez leurs formes polies, même dans les discussions qui devaient avoir des conséquences; comparez-les avec les grossières personnalités que se disent, de nos jours, de très galans hommes; et voyez cependant combien de duels naissaient alors du moindre différend, et combien ils sont rares aujourd'hui. N'en devez-vous pas conclure que nos mœurs, pires à l'extérieur, se sont pourtant bonifiées quant aux principes d'humanité ? Voyez comment *Molière*, qui peignit si fidèlement son époque, met en scène la dispute d'*Alceste* et d'*Oronte*. A peine le premier a-t-il dit : « Autre part que chez moi, cherchez qui vous encense » ; qu'*Oronte* réplique d'un air offensé : « Mais, mon petit monsieur, prenez-le un peu moins

haut. » Ah ! peste, il y a là une grave insulte à ce qu'il paraît ; aussi le misanthrope va lui riposter une injure encore plus énorme : « Ma foi, mon grand monsieur, je le prends comme il faut. » Eh bien ! ces seules paroles de part et d'autre suffisent pour alarmer considérablement *Philinte:* « Hé ! messieurs, c'en est trop (dit-il), laissez cela de grâce. » Il y a loin de là à nos disputes de café, où le vocabulaire des plus basses invectives est épuisé, et où les voies de fait sont près de suivre les menaces ; là les intervenans ne sont pas obligés non plus à prendre les gens à bras-le-corps pour les empêcher de se boxer ; à ce simple mot de *Philinte*, l'homme au sonnet s'écrie : « Ah ! j'ai tort, je l'avoue, et je quitte la place. » Et il salue son antagoniste en disant : « Je suis votre valet, monsieur, de tout mon cœur. » A quoi *Alceste* répond : « Et moi, je suis, monsieur, votre humble serviteur. » Néanmoins, sur cent scènes d'estaminet, il n'en est souvent pas une qui soit suivie d'un cartel, tandis que ce simple colloque, où personne n'a perdu sa dignité, fait dire à *Philinte* d'un ton chagrin : « Vous voilà sur les bras une fâcheuse affaire » ; et MM. les maréchaux de France se hâtent de faire garder à vue les parties, et d'intervenir pour empêcher qu'une collision n'ait lieu.

Une très faible minorité, parmi nous, montre pour le duel ce penchant que professaient hautement nos pères : ce sont les jeunes gens, les échappés du collége, et cela tient autant au désir d'émotions, à l'amour du danger, apanage ordinaire de la jeunesse, qu'à son inexpérience du monde. Il est un âge où l'on croit, sur la foi de certains mauvais romans, qu'une affaire d'honneur répand du lustre sur un homme ; quoique, cependant, à moins que la cause n'ait été louable pour lui, le bruit d'une rencontre occasionne, le plus souvent, une impression défavorable dans la société, et soit une fâcheuse recommandation pour obtenir à son héros l'admission dans bien des maisons. En un mot, c'est par l'action de l'opinion publique elle-même, que le préjugé tend à s'affaiblir graduellement.

Dans cette situation des esprits, dans cette position des choses, a-t-on agi de manière à en finir tout d'un coup avec la coutume du duel, en lui appliquant la lettre de la loi sur le meurtre, et en intentant des poursuites contre les champions et les témoins, tout en sachant bien qu'elles ne seront jamais suivies d'un verdict de condamnation de la part d'un jury ?—Je ne le pense pas. Néanmoins, je

conviendrai que la crainte de tous les désagrémens qui se rattachent à une mise en prévention, est capable d'arrêter quelquefois l'humeur belliqueuse de certaines personnes : peu de gens jetteraient un regard indifférent sur la perspective d'être enlevé à ses affaires, à sa famille, et de subir une détention pendant un certain temps, en s'exposant peut-être même à supporter les dépens du procès. Mais remarquez bien que c'est précisément sur la classe qui ne figure pas ordinairement pour des motifs futiles dans un combat singulier, que le nouveau moyen répressif a quelque efficacité, tandis que le jeune homme sans position ne se préoccupera pas des inconvéniens d'une poursuite criminelle, dont l'unique conséquence est de donner plus de publicité au fait dont il a la faiblesse de tirer vanité. Alors donc qu'il s'agit, soit de cette minorité sans consistance, soit d'une offense où notre honneur et quelquefois celui de personnes qui nous sont chères, dont nous sommes les soutiens naturels, est intéressé, de ces causes palpitantes qui se rencontrent le plus communément dans les rares duels modernes, le système adopté par la magistrature sera tout-à-fait inefficace. Il est de la dernière évidence, d'ailleurs, et par les faits et par les probabilités logiques, qu'on n'obtiendra jamais d'un jury français la déclaration de culpabilité contre un prévenu qui aura été entraîné par la fougue de l'âge ou qui aura été dominé par ces circonstances que chaque juré reconnaît en lui-même devoir être impérieuses pour un homme d'honneur. L'application des peines dictées par le code n'est donc possible que si le duel a été accompagné d'actes odieux qui lui ôtent tout caractère de loyauté, et, pour cette espèce de cas, la voie de la répression a toujours été ouverte. La seule conséquence de la nouvelle doctrine des parquets sera donc le spectacle d'une opposition constante entre le ministère public et les jurys, entre l'organe des gouvernans et les représentans des gouvernés, sans profit pour la question, puisqu'il y aura maintien d'impunité.

On pourrait penser, cependant, que cette lutte où le pouvoir, toujours vaincu, se représente sans cesse pour soutenir les mêmes doctrines, n'est pas sans influence pour la morale publique, puisqu'elle est une espèce de protestation permanente de l'autorité contre les préjugés triomphans. Mais, pour que ce blâme ostensible du mal eût quelques fruits, il faudrait qu'il fût lui-même à l'abri de tout reproche d'irrégularité, et c'est ce qui n'est pas, lorsque, dans votre ardeur

répressive, vous comprenez les témoins au nombre des prévenus dont vos réquisitoires demandent la punition. Certes, parmi les points de dissemblance qui existent, dans les actes de ce fléau, entre les siècles précédens et celui-ci, le moins important n'est pas la substitution des témoins aux seconds. Quelle atroce barbarie, en effet, que cette coutume d'après laquelle on accueillait, comme une invitation flatteuse, la demande d'aller se battre pour un sujet qui vous était indifférent, de se baigner dans le sang d'un homme qui ne vous avait pas offensé et qui pouvait se trouver être votre ami!.... A la place de ces champions féroces, on choisit aujourd'hui des gens sages qui, tout en maintenant intact l'amour-propre de leurs cliens, ont pour but d'éviter les malheurs et de concilier les parties, quand la chose est possible, en se portant souvent arbitres du fait qui a occasionné le différend; et si l'irritation des adversaires rend un bon résultat impossible, les témoins introduisent, dans le réglement des conditions, de telles circonstances, qu'ils parviennent fréquemment à réduire le combat à n'être qu'une simple démonstration. Voilà quels sont les hommes qu'on a trouvé bon de traîner devant les cours d'assises, parce qu'on a fait le raisonnement suivant. La loi a dû interdire le duel, puisque le duel est un mal; or, comme elle n'en parle pas nominativement, il ne peut exister que dans les articles 295, 296, 297 et 298 du Code pénal : et, s'il est prévu par ces articles, tout individu qui y a participé est dans le cas des articles 59 et 60. Or, le témoin doit être puni de la même peine que le champion. Il eût été plus rationnel de considérer les témoins en général, et sauf les cas d'exception que motiverait leur conduite blâmable dans l'affaire, comme des obstacles, comme des empêchemens au crime, et non comme les instrumens de la fureur des combattans, puisqu'ils n'ouvrent la barrière du champ clos qu'après avoir pris tous les moyens pour l'éviter, et que leur présence rend souvent l'événement moins fatal qu'il ne l'aurait été. Le témoin d'un meurtre ayant fait tout son possible pour l'empêcher en tout ou partie, est appelé à déposer devant la justice, mais n'est jamais poursuivi comme complice. Le bon sens se révolte donc dans les moyens que vous employez pour votre œuvre de moralisation.

J'ai démontré que la jurisprudence de la Cour de cassation et les instructions données, par suite, aux magistrats du ministère public,

n'amèneront pas la répression du duel ; mais, en admettant que je me sois trompé sur ce point, et que, malgré les arrêts indulgens de nos cours d'assises, l'imminence des poursuites criminelles cause réellement une crainte salutaire, examinons quel changement ce système amènera dans notre société.

Les plus impressionnés seront certainement les témoins, qui, n'ayant pas de passion à satisfaire, récuseront leurs périlleuses fonctions ; les rencontres auront donc lieu sans témoins : plus de mesure protectrice contre l'entraînement de la colère ; plus de conditions pour régler la terminaison du combat ; plus de garanties d'équité dans le choix des armes, dans les parts de champ et de soleil ; plus de preuves, enfin, pour les tiers, qu'un perfide assassinat n'aura pas eu lieu sous le nom d'une affaire d'honneur, et, dans ce dernier cas, le coupable obtiendra franchise par sa simple allégation, et parce qu'un défi antérieur, la plus légère apparence, suffira pour donner aux jurés la conviction que la victime aura succombé dans un duel. Nos mœurs, déjà fort dépolies, deviendront encore plus brutes, car les voies de fait se multiplieront, l'homme doué de la force physique aura la liberté d'offenser autrui, parce qu'il ne craindra jamais qu'on ne lui réponde par une provocation de duel, où les avantages personnels seraient égalisés, et les femmes seront exposées à toutes les injures que les hommes sans délicatesse peuvent si facilement leur faire ; alors l'exaspération de beaucoup d'opprimés se traduira en *vendetta* italienne ; et, au préjugé, bien barbare sans doute, du courage à découvert, pourrait succéder un préjugé plus monstrueux et moins noble dans son expression, sans être moins funeste.

A ceux qui trouveront cette peinture trop vive, je paraîtrai peut-être plaider la cause du duel et prêcher son maintien : ce sera mal juger. Dans tout ce que j'ai dit auparavant, on a dû voir que je ne professe aucune sympathie pour une coutume contre laquelle se révolte la raison et qui fait gémir l'humanité ; je fais bon marché de l'étalage de bravoure auquel ce préjugé peut donner lieu parfois, et j'ai montré que son auréole chevaleresque n'appartenait plus à notre siècle. J'applaudirai donc aux efforts qui seront tentés pour son abolition, si, d'une part, je suis convaincu qu'on peut y parvenir, si, d'autre part, j'ai lieu de croire qu'on ne substituera pas le pire au mal. Malheureusement, les choses ne sont pas ainsi, et je crois qu'il

est dans l'intérêt de cette cause elle-même, de dire qu'il faudrait procéder d'une autre manière.

L'existence des passions est un fait antérieur aux lois sociales: celles-ci n'ont même été instituées que pour arrêter l'excès des premières, et elles s'en sont acquittées si maladroitement, qu'elles n'auraient pu subsister si elles n'avaient cherché aussi bien à empêcher les délits qu'à les punir. Ainsi, c'est en règlant l'existence, la transmission et la constatation de la propriété, que celle-ci a plutôt été garantie par la loi qu'au moyen des dispositions pénales contre l'usurpation ; parce que la loi est plus puissante quand elle développe, que quand elle opprime un penchant. Pour arriver aujourd'hui à appliquer, à la passion de la susceptibilité, si généralement quoique diversement répandue, le principe essentiellement conservateur : *Il n'est pas permis de se faire justice soi-même;* ne serait-il pas sage d'examiner si on peut aussi achever l'axiome en disant: *confiez ce soin à la loi? Louis XIV* avait entrevu ce point délicat de la question. Vos tribunaux de police correctionnelle se chargent-ils de remplacer la juridiction des maréchaux de France? Vos tribunaux correctionnels?.. Mais ils ne connaissent que de la brutalité en actions et en paroles. Allez donc vous plaindre pardevant eux d'avoir été livré au ridicule, ce quatrième pouvoir de l'état, quoiqu'il ne soit pas pouvoir constitutionnel ; faites donc citer le calomniateur qui ne répand son venin qu'à huis-clos, calomniateur bien plus dangereux que celui qui vous diffame publiquement, car on peut se défendre au moins contre ce dernier, en faisant connaître la vérité ; faites tout cela, et la loi vous refusera son concours. Elle est même impuissante pour l'injure, car elle ne reconnaît comme telle que l'expression outrageante, et nous savons que les injures les plus poignantes peuvent exister dans un geste, dans un regard et même dans des paroles polies que l'ironie rend hostiles. Il est bien d'autres lacunes dans notre jurisprudence. Flétrit-elle celui qui trahit la confiance d'un ami, celui qui viole effrontément ses sermens? Elle prend soin, au contraire, et ce soin a quelque chose d'immoral, de mentionner qu'il n'y a que ceux que leur profession rend forcément dépositaires de secrets, qui soient astreints à ne pas les révéler ; elle prend soin de tarifer à cent-cinquante francs la parole d'honneur d'un homme, et de mentionner qu'au-dessus de cette somme le justiciable qui s'y est confié doit être abandonné à son sort. La mauvaise foi, officiellement constatée, n'est

même pas réprimée ; les tribunaux civils établissent tous les jours, dans les considérans de leurs jugemens, que des parties ont sciemment voulu s'emparer de ce qui ne leur appartenait pas et tromper la justice, sans que l'organe du ministère public présent au prononcé, puisse s'en occuper, car la loi ne voit pas un délit dans la mauvaise foi !.. Et, dans les cas si rares où la justice consent à prêter son bras pour venger l'offense, qu'offre-t-elle en compensation? une punition pécuniaire dont la minimité est le plus souvent l'objet des plaisanteries du public et du condamné, et, quand les circonstances sont graves, bien graves, la détention du coupable pour un temps très court. La vindicte publique, dit-on, n'en demande pas davantage : c'est possible ; mais la blessure faite à l'honneur est-elle cicatrisée ainsi ?

O civilisation ! tu te prétends la protectrice équitable de tous, tu ne veux pas qu'on se fasse justice soi-même, tu veux qu'on ait assez d'empire sur ses sens pour ne pas sévir contre l'ennemi qui nous outrage, c'est en ton nom qu'il faut bannir le duel, ce produit des temps de barbarie, et tes institutions ne présentent aucune consolation à l'homme attaqué dans son honneur ou dans l'honneur bien plus délicat, bien plus précieux, de son épouse, de sa fille, de sa sœur !... Toi-même, offres-tu donc d'autres compensations à la rougeur d'une femme lâchement insultée, que l'appui des hommes généreux, et cet appui existe-t-il sans l'existence du duel ? Osons donc le dire, puisque la chose est malheureusement vraie, le duel n'est plus le jugement de Dieu du moyen-âge, il est un gardien de droits et de devoirs, gardien créé par la civilisation même, et cependant méconnu par les lois officielles de notre société civilisée. Mais hâtons-nous d'ajouter que, puisque c'est le hasard et non la raison qui triomphe par les armes, il est juste, il est nécessaire de supprimer, à l'aide de la loi, ce gardien dont la garantie est douteuse, et qu'il faut, pour cela, faire remplir ses fonctions par la loi elle-même, au lieu de donner à celle-ci le triste rôle de la compression d'une passion humaine, dont l'essor bien entendu peut développer les plus belles qualités.

Ceci n'est pas une utopie : la chose est d'une exécution facile, et l'obstacle qui se rencontre le plus fréquemment de nos jours aux améliorations proposées, la question budgétaire, puisqu'il faut la nommer, ne peut nous être opposée cette fois. Si des *prudhommes de l'honneur*, élus librement dans chaque localité un peu importante,

avaient à remplir les fonctions des anciens officiers des maréchaux de France, c'est-à-dire à examiner si, dans un différend, il y a eu en effet quelque chose qui ait blessé la délicatesse de quelqu'un, ou si le sentiment de la susceptibilité n'a pas été exagéré; à décider, dans le premier cas, quelle réparation doit être faite, et à prononcer, quand l'affaire est terminée, que l'honneur est sauf et que l'offensé a suffisante satisfaction; une telle magistrature serait trop honorable pour qu'elle ne fût pas exercée gratuitement. A côté d'elle, on pourrait avec raison, et alors avec succès, poursuivre criminellement les gens assez féroces pour chercher du sang, au lieu de la réparation noble et généreuse que la société leur garantirait. Il ne faudrait pas, néanmoins, qu'un code vînt apporter les entraves de ses classifications, de sa froide pondération, dans cette nouvelle juridiction de l'honneur: le sentiment des juges, après la connaissance des faits, des circonstances et de la position des parties, devrait seul composer leur jurisprudence; leur verdict serait réellement libre alors, et nulle plaidoierie ne viendrait torturer leur conscience, en prétendant interpréter le législateur.

Voilà comment je puis croire à l'abolition de ce préjugé coupable aux yeux de la religion et de la philosophie; car c'est en reconnaissant le pouvoir des passions, et en les favorisant, qu'on moralisera l'espèce humaine, et non en établissant une lutte de forces qui conduit à la révolte ouverte ou au crime occulte.

En disant qu'il faut favoriser les passions, je généralise à dessein, parce que les prônes et les sentences contre elles sont des actes erronés, sont le fruit de cette préoccupation vertueuse qui méconnaît les lois de la divinité. Les passions sont comme les protubérances des phrénologistes; aucune n'est funeste, aucune n'est blâmable dans son essence, l'emploi subversif qu'on en fait est la seule chose à déplorer, et le même principe attractif peut produire un héros de bienfaisance ou un monstre exécrable. Que ceux qui rêvent d'amélioration humaine ne se bornent donc pas à accentuer de pompeux aphorismes impuissans et décrépits, que les gouvernans qui ont en main la direction sociale, ne fassent pas étalage de bon vouloir avec des actes négatifs ou à conséquences opposées à leur but; mais que les uns et les autres étudient les diverses voies par où les passions peuvent prendre essor, et qu'ils s'attachent à détruire les effets compressifs que l'ignorance de notre organisation psychologique fait susciter. Les passions sont des besoins;

les interdire n'est pas les satisfaire : si vous leur créez le faible obstacle des beaux préceptes, elles le franchiront en bouillonnant ; si vous leur opposez la digue de la pénalité, elles la contourneront ; si vous leur donnez cours vers le bien, elles suivront naturellement la pente entraînante où vous les aurez attirées.

J. B. MILLET-SAINT-PIERRE. (Havre.)



PORTAIL,

de l'ancienne Eglise de Pont-Sur-Dive.

ARCHÉOLOGIE.

LE PORTAIL DE PONT-SUR-DIVE.

L'utile publication consacrée à la statistique de l'arrondissement de Falaise, constate l'existence, en 1829, aux bords de la Dive, d'une petite commune et de son église décorée d'un portail roman pur, avec les ornemens du XI[e] siècle.

Cette petite commune, appelée Pont, l'église et le portail, viennent de passer, successivement, du domaine de la statistique dans la sphère d'histoire et d'antiquités: rien de tout cela n'existe plus.

Comme tant d'autres communes, Pont formait cette unité sociale qu'avaient consacrée tout à la fois la religion, l'histoire et l'affection populaire. Il a été réuni à une localité voisine; c'est-à-dire qu'il a, comme commune, perdu son nom et son existence. Respectons son trépas, ordonné au nom de la loi : *dura lex, sed tamen lex.*

Quant à l'église et à son portail, il a passé par là une compagnie savante, armée d'une inflexible équerre, qui va trop souvent, pareille au triangle d'acier, renverser de son choc des

monumens dont les Sociétés d'antiquaires viennent, le lendemain, déplorer la chute et compter les débris.

Cette compagnie a dit à l'église : *« tombez »*, et aux vieilles générations normandes dont elle protégeait la dernière demeure : « Levez-vous, dérangez-vous devant moi, qui ne dérange ja- « mais mon chemin ; levez-vous, débris des vétérans d'Hastings « ou de Formigny, de Bouvines ou de Marengo, et allez-vous « en, jetées à peletée sur les champs d'à-côté, engraisser l'avoine « de nos chevaux. »

En vain un habitant de la contrée pensa qu'ayant l'honneur d'appartenir à la Compagnie [1] qui veut bien l'écouter en ce moment, il pouvait inscrire une humble protestation au bas de cet arrêt sévère du corps des Ponts-et-chaussées. En vain il appela, au secours d'une œuvre de conservation, les raisonnemens et les exemples ; il cita ce pays voisin, qui a été conquis et vivifié par le génie normand, et qui est devenu, après le long développement de sa féconde influence, la métropole du commerce et de l'industrie, et la terre classique des beaux et bons chemins ; il fit voir que là, grâce au progrès simultané des arts utiles et agréables, des jouissances matérielles et morales de la vie, grâce à la diffusion du sentiment des beautés naturelles dans toute classe de la société, les routes s'harmonisent avec la conformation, les sites et les accidens heureux de la campagne qu'elles coupent, dessinent et décorent comme un jardin public ; qu'ainsi les antiquités provinciales, églises, portiques ou tombeaux, sont, non point des obstacles qu'il faut ébranler et renverser, mais des ornemens précieux qu'il est bon de conserver, d'encadrer, de faire ressortir sous le point de vue le plus flatteur et le plus propre à maintenir au cœur de tous, envers les vieux souvenirs de la grande famille, cette vénération et cet amour qui, comme tous les autres sentimens généreux et vifs,

[1] La Société des Antiquaires de Normandie, à laquelle ce rapport a été lu, en séance publique annuelle.

augmentent encore la dotation morale d'un peuple et son énergie à développer tous les élémens de la richesse publique; il rappela enfin que, dans ce pays-là, on traite le voyageur, non pas comme une créature locomotive qui n'a qu'à pousser en avant, et à manœuvrer par lignes droites, mais comme un concitoyen doué d'intelligence, de goût et de patriotisme, qui sait apprécier un contour, léger d'ailleurs et gracieux, tracé tout exprès pour le faire passer en vue, et au pied, plutôt que sur l'emplacement même d'un débris, témoin et interprète élégant, comme le portique de Pont, des jeunes et poétiques années du pays.

Toutes les paroles et remontrances tombèrent devant la raison muette du cordeau : l'église fut vendue; le portique, vendu; la poussière des morts, vendue.

Au lieu de laisser là cette petite arcade qui, avec un if et une croix de bois, eût, après une route nue et inhabitée de trois lieues, dit quelque chose à l'ame et au cœur du passant, et qui eût appelé de sa part une pensée morale, ou quelque prière de sympathie et d'expiation sur ces populations endormies, tout a été renversé, fouillé, nivelé; ce sol, naguère consacré par le culte du Dieu vivant et par la cendre de nos frères, a été livré au pied des chevaux et des bœufs, œuvre de destruction qui ne reviendra plus si souvent affliger et dépouiller nos campagnes, si j'en crois ces voix généreuses plus d'une fois sorties du sein de notre Société, et qui, de là, ont trouvé un si utile retentissement et un si heureux écho dans l'organe sonore de quelques bouches éloquentes [1].

Le monument de Pont et les tombeaux, tout cela disparut quand le soleil éclairait le septième lustre du XIX[e] siècle de la civilisation chrétienne.

Heureux celui d'entre nous qui put, à quelque signe, reconnaître sa famille et en protéger les restes.

[1] MM. de Montalembert, Victor Hugo, etc.

Le nom inscrit sur trois dalles du chœur permit d'accomplir un de ces actes conservateurs [1].

Quant au portique saxon ou roman, il fut, pendant l'été de la même année (1832), démonté avec précaution, emporté, et ensuite rétabli dans la commune voisine [2], où, selon M. de la Rue, vécut le templier Guy Pasnage. Là, plaise au ciel qu'on ne cherche pas, quelque jour, ce portail aussi vainement qu'on y cherche l'hospice et l'oratoire de l'infortuné chevalier du Temple.

Vous pouvez voir maintenant la façade de Pont entre une petite avenue de cèdres et de cyprès, et la voie publique qui lie entre elles quelques localités célèbres dans nos annales religieuses : Norrey, dont l'église fut, pour ainsi dire, le berceau de saint Evrould; Courcy, pélerinage que n'abandonne pas la pieuse et inquiète tendresse des mères chrétiennes; St-Pierre-sur-Dive, qui fait, en ce moment même, restaurer dignement les tours de sa belle église abbatiale, où le service divin offrait, dans le moyen-âge, un si heureux et si puissant concours de tous les arts chrétiens.

Le petit monument de Pont est contemporain de notre conquête d'Angleterre; il en est peut-être un trophée, un ex-voto, élevé au dieu des armées par quelques compagnons de Guillaume.

Les hommes de cette petite localité se distinguèrent sous les yeux du vainqueur ; la gloire de son triomphe se reflète dans un nom de village, inscrit sur les pierres tumulaires qui reposaient auprès du portail, et qui l'ont suivi dans sa translation. *Pont* s'appelle ainsi à cause des *ponts de Iort*. Son église était à deux pas de ces ponts, *in pontibus*; elle en formait la tête, et

[1] Le 12 juin 1832, furent transférés religieusement dans le cimetière de Vendeuvre, chef-lieu de la paroisse actuelle, les corps de Julien († ....) et d'Antoine († 1704) de Beaurepaire, et de Françoise († 1757), femme d'Antoine.

[2] Louvagny.

les inscriptions portent le nom d'Antoine, sieur et patron de *Pont* et de *Iort*. Un prédécesseur d'Antoine, dans la possession de ce dernier fief, est cité, avec mention honorable, dans le bulletin de la grande armée de la conquête, rimé par Robert Wace.

Cil de Corcie et cil de Iort
I unt cel jour maint Englès mort.

Cel jour, c'est notre jour triomphal d'Hastings, c'est ce jour dont l'aurore nous vit époquer Charlemagne avec tous ses chevaliers de Roncevaux, et dont les derniers rayons décorèrent une victoire digne d'avoir ces preux pour témoins.

Heureuse contrée que la nôtre, où le plus modeste village s'est fait une part dans le glorieux butin du passé, où, dans la plus chétive église en ruines, notre pied ne peut aller heurter une pierre, sans faire surgir, de la nuit des temps, quelques-uns de ces brillans éclairs qui sillonnent l'horizon de notre poétique histoire.

L'historien poète Robert Wace dit bien quelles furent à Hastings les prouesses d'un sire de Iort, mais il ne nous a conservé, ni son nom, ni le nom de sa famille, ni celui des hommes d'armes qui ont dû l'accompagner dans sa lutte heureuse contre *maint Englès*. Aucun d'eux n'a illustré son nom, mais tous ont illustré le nom de leur paroisse. La paroisse était alors une vraie famille, famille chrétienne qui priait au pied du même autel, autour des mêmes tombeaux, qui se ralliait sous la même bannière, et dont, au moyen-âge, l'état normal était, pour tous ses membres, de reproduire, autour d'un plus large foyer, les relations de la hiérarchie domestique. L'un d'eux, quand tous ensemble allaient occire beaucoup d'*Englès*, avait pour mission personnelle d'illustrer un nom qui était leur nom à tous, le nom de la paroisse; il n'en portait pas d'autre, et, quand ce nom, gravé sur la pierre de son tombeau, rappelait une gloire comme celle d'Hastings, cette inscription devenait, pendant

le cours des âges, le titre d'honneur de tous, et devait protéger, à l'égal de sa cendre, la mortelle dépouille de ses plus humbles et non moins valeureux compagnons.

Ici, par le fait du bouleversement de leur commun et dernier asile, tous ces mânes qui n'avaient point demandé à la mort d'étiquette et de signe distinctif, n'ont pu être réclamés et honorés par leurs neveux ; mais si les uns n'ont pu exercer ce précieux droit, un autre a joui de la consolation de remplir un devoir d'intérêt commun.

Puissent donc, désormais, toutes ces ombres troublées naguère dans le sommeil de la tombe, et arrachées de leur couche souterraine, reconnaître, non loin de là, ce portique qui était pour elles un saint et glorieux mausolée, le saluer comme un monument consolateur, et, en échange, attirer quelques bénédictions sur l'enclos qui réunit, dans un commun asile, une famille de leurs anciens patrons, et le vieux portail sauvé par elle, emblême sacré de la piété, de la gloire et des arts de leurs mutuels ancêtres.

Alexandre de Beaurepaire.

TRADITIONS POPULAIRES

DE LA NORMANDIE.

LES LOUPS-GAROUS[1].

En parcourant la série de nos traditions populaires, on se convaincra facilement qu'elles recèlent deux causes puissantes d'intérêt : la diversité de leur origine et la variété de leur caractère. Elles signalent, pour ainsi dire, toutes les phases de notre nationalité, toutes les transformations de nos croyances religieuses; elles nous découvrent cette route pleine de déviations et d'embûches qu'a suivie l'intelligence humaine, guidée, tour à tour, par les faux prestiges de la superstition et les vives illuminations de la foi. Cependant, le principal enseignement de l'homme, c'est celui de ses fautes et de ses

[1] Les savans se sont beaucoup exercés sur l'étymologie du mot *Loup-garou*. Dans le latin barbare du moyen-âge, l'équivalent de ce mot était celui de *Gerulphus*, qui a beaucoup d'analogie avec le *Wer-wolf* des Allemands, et le *Were-wolf* des Anglais, tous deux ayant la même signification. Gervais de Tilbury, dans ses *Oisivetés imperiales*, donne l'explication de ces deux derniers mots : « Nous avons fréquemment vu en Angleterre, dit-il, sous l'influence de cer- « taines lunaisons, des hommes transformés en loups, espèce d'hommes que « les Français appellent Garous (*Gerulphos*), et les Anglais *Were-wolf;* or « *Were* », en anglais, signifie *homme*, et « *Wolf* » *loup.* » Marie de France, dans le *Lai du Bisclavaret*, nous apprend que le mot primitivement employé en Normandie était celui de *Garwall*, dans lequel on peut, à la rigueur, retrouver l'origine directe du mot de *Garou*. Mais, s'il est vrai que *Garou*, *Garwall*, et leur forme latinisée *Gerulphus*, ne sont que des contractions de *Were-wolf*, qui signifie *homme-loup*, on voit que l'usage nous fait commettre un singulier pléonasme, en associant le mot *loup* au mot *garou*, qui veut déjà dire *homme-loup*.

erreurs, dont le principe est toujours persistant au sein des imperfections inhérentes à notre nature. Ainsi, le siècle actuel, malgré l'orgueil de ses lumières, aurait tort de prétendre qu'il n'a rien à démêler avec les aberrations grossières des siècles ses prédécesseurs. Notre civilisation est souvent trop prompte à se voter des actions de grâces et à se glorifier de ses propres triomphes. Depuis que les lycanthropes ne dévorent plus les petits enfans, faut-il croire, par exemple, que toutes les maladies farouches de l'imagination soient radicalement guéries, et que le délire du crime ait cessé d'engendrer des effets monstrueux? Non; il est bon, au contraire, de donner au précepte évangélique toute l'étendue de son application : s'il est vrai que nous ayons constaté une poutre dans l'œil du prochain, cela ne saurait nous empêcher de vérifier la paille qui est dans le nôtre; et, pour que le but philosophique de la tradition se trouve rempli, il ne faut pas que les formes barbares du passé nous dérobent les analogies morales que celui-ci conserve avec le présent.

Puisse le lecteur abonder dans le sens intime de ces réflexions! Et puisse surtout ce retour sur lui-même susciter dans son esprit quelque disposition tolérante qui lui permette de supporter les répugnantes absurdités dont notre sujet nous condamne à l'entretenir!

Les croyances relatives à la lycanthropie ne sont point particulières au moyen-âge; l'antiquité en présente aussi des exemples nombreux. Saint Augustin[1] cite Varron, qui raconte qu'un nommé Déménétius, ayant goûté d'un sacrifice que les Arcadiens avaient coutume d'offrir à Jupiter-Lyceus, fut changé en loup, et, dix ans après, recouvra sa première forme. Pline cite également Evanthès, auteur grec, qui raconte aussi que, en Arcadie, les descendans d'un nommé Autacus, en passant à travers certain fleuve, se trouvaient aussitôt changés en loups, et, quelque temps après, repassant par le même fleuve, reprennaient leur figure naturelle[2].

On trouve aussi, dans plusieurs médecins grecs, et entr'autres dans Marcellus de Sida, qui vivait sous Adrien et Antonin, la description de la lycanthropie[3]. L'Edda fait également mention d'hommes trans-

[1] *Cité de Dieu*, l. 18, c. 17.

[2] *Dialogue de la Lycanthropie*, par Cl. Prieur; Louvain, 1596, p. 36 et suiv.

[3] *Hist. des grandes Épidémies*, par Littré. (*Revue des Deux-Mondes*; 15 janvier 1836.)

formés par les mauvais esprits en loups ou en chiens. Toutes les croyances relatives à ce sujet se renouvelèrent pendant le moyen-âge. La plupart des démonographes du XVI[e] siècle n'admettaient pas même le doute sur la réalité de la transformation des hommes en animaux, opérée par puissance magique. Ils référaient leur opinion au témoignage de l'antiquité; mais leur critique, plus pressante que judicieuse, ne se contentait pas des affirmations qu'elle pouvait présenter en preuves; pour grossir le faisceau de ses démonstrations victorieuses, elle argumentait sur les plus fausses interprétations. Nabuchodonosor changé en bœuf et Lycaon en loup, les compagnons d'Ulysse transformés en pourceaux, Lucien et Apulée métamorphosés en ânes, étaient considérés comme des exemples irréfragables de la possibilité du fait des transformations humaines. La métempsycose de Pythagore aidait à en systématiser la croyance. Enfin, le miracle de l'opération s'expliquait par l'analogie des prodiges naturels de la transformation des plantes, et des merveilles chimériques de la transmutation des métaux. Venait ensuite la série des preuves journalières dont l'énumération était plus que surabondante. Tout exemple faisait autorité, jusqu'à l'âne savant que le misérable bateleur dressait aux jongleries de son charlatanisme. L'intelligente soumission du pauvre animal était suspecte au démonographe, qui n'avait expérimenté que des doctrines anti-progressives; aussi, celui-ci ne doutait-il pas qu'une figure humaine ne fût traîtreusement cachée sous la peau du docteur aux longues oreilles [1].

A l'aide d'une argumentation aussi puissante, il fallait bien que les esprits les plus incrédules fussent convaincus. D'ailleurs, n'avait-on pas, pour faire taire toute réplique, le jugement des savans, des théologiens, des inquisiteurs, et autres gens experts en matière de sorcellerie? Le savant Gaspard Peucer avait long-temps douté de la métamorphose des loups-garous, mais il s'était converti de son incrédulité sur le rapport de certains marchands livoniens qui lui avaient débité une fable tout-à-fait analogue à celle que Pline raconte d'après Evanthès: suivant l'affirmation de ces marchands, c'était une croyance générale en Livonie, que, tous les ans, à la fin du mois d'octobre, il se trouve quelque vaurien de bas-étage, qui va sommer les sorciers de se rendre à un endroit désigné. S'ils refusent d'obéir

[1] Bodin, *La Démonomanie des Sorciers*, p. 216 et suiv.

à cet ordre, le diable les y contraint à coups de verge de fer. Lorsqu'ils sont réunis au jour marqué, le capitaine passe à la tête de la bande, et traverse un fleuve à la nage, suivi de quelques milliers de sorciers. Ce trajet accompli, ils se trouvent tous changés en loups, qui, se jetant alors sur les hommes et les troupeaux, causent des désastres infinis. Douze jours après, ils reviennent au même endroit où ils reprennent leur première forme en traversant de nouveau le fleuve [1]. Quand le savant Peucer donnait tête baissée dans de semblables chimères, il fallait bien que la multitude des ignorans, non moins docile que la bande des sorciers, se soumît à son capitaine, et s'égarât résolument sur ses traces.

L'empereur Sigismond avait voulu pénétrer aussi le mystère de la lycanthropie. Les plus doctes théologiens furent chargés de débattre, en sa présence, ce qu'on devait penser sur la réalité de la transformation des hommes en loups-garous. Après que la discussion eut été éclairée par mille preuves lumineuses, il fut unanimement reconnu que la transformation des loups-garous était un fait constant et avéré, et que soutenir une opinion contraire, c'était incliner à l'hérésie et se déclarer partisan d'une incrédulité damnable [2]. Cependant, plusieurs démonographes, moins prompts à ravaler la dignité humaine, prétendaient que la transformation des loups-garous, sinon réelle, au moins apparente, n'était qu'une fascination du démon, au moyen de laquelle il abusait à la fois les sens et la vue des témoins, ainsi que l'esprit de ceux qui s'étaient abandonnés à lui [3]. Au reste, cette dissidence importait peu; on pouvait la considérer comme une variante très orthodoxe de l'opinion établie, puisqu'elle n'attaquait pas les faits en eux-mêmes; qu'elle laissait les lycanthropes entachés de sorcellerie, c'est-à-dire en butte à un système d'accusations non moins intolérentes qu'absurdes. Mais qu'était-ce encore que les opinions des démonographes, les argumens des théologiens, le verdict des inquisiteurs et des juges, les rapports des témoins oculaires; qu'était-ce, pour établir l'évidence des faits, auprès des aveux et de la confession des accusés eux-mêmes? aveux qu'ils soutenaient avec une opiniâtreté stupide, et dans lesquels ils persévéraient jusqu'à la

[1] *Dialogue de la Lycanthropie*, par Cl. Prieur; Louvain, 1596, p. 36.

[2] Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal*, t. 3, p. 492.

[3] Le Loyer, *Disc. des Spectres*.

mort ! En proie à un délire atroce, de pauvres insensés, de misérables fous, croyaient, en effet, avoir abandonné la figure humaine pour revêtir celle d'une bête sauvage ! Ils imitaient les allures du loup, et contractaient ses appétits voraces, au point d'égorger de jeunes enfans dont ils suçaient le sang et déchiquetaient les cadavres, s'efforçant de dévorer leurs chairs palpitantes. Quand ils s'étaient gorgés de cette abominable pâture, les lycanthropes tombaient dans un état de torpeur, d'engourdissement, qui ne leur permettait pas de se mettre à l'abri des poursuites : on les trouvait gisant à terre, auprès des restes sanglans de leurs victimes. Quelquefois, aussi, on se mettait à leur poursuite avant que leur atroce frénésie ne fût satisfaite ; lorsqu'ils étaient en quête de leur proie, on les reconnaissait à leur démarche, ainsi qu'à la peau de loup dont quelques-uns s'affublaient. Il y a maint exemple de loups-garous qui eurent une patte coupée dans le combat où ces poursuites les exposaient ; la patte du loup-garou se trouvait être une main d'homme. Cependant, cette circonstance n'éveillait aucun soupçon contre la réalité de la transformation ; elle paraissait, au contraire, un moyen ménagé par la Providence pour constater l'identité du coupable [1].

Autant la folie des lycanthropes était monstrueuse et cruelle, autant était fanatique et violente la répression qui s'exerçait contre eux. Mais le bourreau n'a jamais été un ministre de perfectionnement moral : ceci est un fait dont l'humanité ne doit pas perdre l'expérience. Les loups-garous, aussi bien que les sorciers, n'ont abjuré leurs égaremens que depuis l'ordonnance promulguée par Louis XIV, qui porte que les sorciers ne seront poursuivis que comme trompeurs, profanateurs, empoisonneurs, c'est-à-dire pour leurs véritables crimes [2]. Jusqu'à cette réaction indulgente, l'intensité du mal s'était aggravée en proportion de l'énergie désespérée des remèdes. N'est-ce pas le caractère de certaines aliénations mentales, aussi contagieuses que les maladies pestilentielles, de trouver un véhicule puissant dans l'épouvante même que causent leurs ravages? D'ailleurs, la solennité des jugemens, l'appareil des supplices, la violence des anathèmes, tout ce qui met le crime en évidence, en rehausse aussi l'horrible prestige, dont s'enflamment les imaginations dépravées. C'est surtout

[1] Delancre ; *Tableaux de l'inconstance des mauvais Anges et des Démons.*

[2] Eusèbe Salverte, *Des Sciences occultes.*

dans l'état d'avilissement occasionné par l'excès de la misère et de l'ignorance, dans l'isolement de tout lien social, que ces influences pernicieuses ont le plus d'action. Les archives de nos cours de justice nous fourniraient, même à l'époque actuelle, des témoignages nombreux à l'appui de notre remarque; mais, en nous en tenant aux exemples relatifs à la lycanthropie, cités par les démonographes, nous acquerrons la preuve que les lycanthropes étaient, pour la plupart, des misérables placés aux derniers degrés de la société. En présence de ces infortunés, le juge n'avait à exercer qu'un ministère de mansuétude et de miséricorde, car il est des occasions où le coupable doit être mis hors la loi, non pour son extermination, mais pour sa sauve-garde. Nous avons un trait à citer, qui prouve que cette belle mission du magistrat, comme médiateur entre l'individu et la société, fut du moins comprise par un des hommes les plus illustres dont la magistrature s'honore. Un arrêt rendu par le Parlement de Paris, assemblé sous la présidence du célèbre De Thou, formule, dans les termes suivants, la condamnation de Jacques Roulet, lycanthrope, convaincu d'avoir égorgé plusieurs enfans. Le lieutenant-criminel d'Angers l'avait condamné à mort; sentence dont il était appelant. La cause ayant été portée au Parlement de Paris, la cour jugea : *qu'il y avoit plus de folie en ce pauvre idiot que de malice et de sortilége. Tellement que, par arrest, elle mist l'appellation et la sentence dont il avoit esté appel au néant, et, néantmoins, ordonna que ledit Roulet seroit mis à l'hospital Saint-Germain-des-Prez, où on a accoustumé de mettre les folz, pour y demeurer l'espace de deux ans, affin d'y estre instruict et redressé tant de son esprit, que ramené à la cognoissance de Dieu que l'extresme pauvreté lui avoit fait mescognoistre.* L'arrêt fut donné sur la fin de novembre mil cinq cens nonante huit (1598), au *rapport de M. de Cogneux*; président, M. de Thou, sieur d'Emery [1].

On ne saurait assez proclamer cet exemple de haute commisération, qui devra rencontrer encore des applications journalières, tant que la folie, la misère, l'ignorance, n'auront pas entièrement disparu parmi nous, mais qui, au siècle auquel il appartient, tranchait d'une manière si remarquable avec la puérilité fanatique de certains jugemens rendus en semblable matière. La Cour de Dôle, en 1573,

[1] Cité par M. Leroux de Lincy, *Introduction au Livre des Légendes*, p. 195.

condamna au feu Gilles Garnier, lyonnais, pour avoir, en forme de loup-garou, dévoré plusieurs enfans et commis d'autres crimes. Le réquisitoire portait : « qu'estant en forme de loup, il avoit tué et « dévoré un jeune garçon..., et qu'il avoit démembré une jambe d'ice- « lui pour son déjeuner du lendemain. Qu'estant sous la forme « d'homme, et non de loup, il avoit pris un autre jeune garçon de « l'âge de douze à treize ans, et qu'il l'avoit emporté dans le bois « pour l'étrangler, et que, *nonobstant qu'il fust jour de vendredi*, « il auroit mangé de la chair de cet enfant, s'il n'en eust esté em- « pesché.... »[1]

Nous aurions voulu compléter nos citations des arrêts rendus à l'égard des lycanthropes, en offrant au lecteur quelque texte de nos annales judiciaires, qui mît en évidence la sagesse des magistrats de notre province ; mais toutes nos recherches dans ce but ont été infructueuses. Nous tenons de notre judicieux et savant compatriote M. Floquet, si persévérant scrutateur de l'*Histoire du Parlement de Normandie*, qu'il ne subsiste point de trace qu'aucun loup-garou ait jamais été jugé et condamné, ou même incarcéré à Rouen. Et, cependant, il n'y a guère plus de vingt-cinq ans que les derniers vestiges des croyances relatives à la lycanthropie, se sont effacés dans l'esprit de nos compatriotes. A cette dernière époque, on s'entretenait encore des loups-garous et de leurs promenades nocturnes, de leurs travestissemens, du bruit effrayant des longues chaînes de fer qu'ils traînaient à leur suite, voire même des attaques galantes qu'ils risquaient vis-à-vis des femmes. Mais ce dernier trait, nous n'en doutons pas, est pure calomnie : les loups-garous de notre province se sont toujours fait rogner les ongles par le beau sexe, et, ce qui leur mérite plus d'éloges encore, nul d'entr'eux ne s'est identifié sérieusement avec les abominables extravagances des véritables lycanthropes.

Il est plus aisé d'indiquer les causes qui ont contribué à la propagation de la lycanthropie, que celles qui lui ont donné naissance. Peut-être que les premières semences de ces idées bizarres furent répandues par quelques hardis thaumaturges qui voulaient s'assimiler aux héros et aux dieux, en s'attribuant la faculté d'une métamorphose[2]. Ils choisirent la figure du loup, soit parce qu'un déguisement sous

[1] Jules Garinet, *Hist. de la Magie en France*, p. 130.

[2] Dunlope, *The Hist. of Fiction*, t. 3, p. 419.

cette forme offrait moins de difficultés, ou parce que leur pouvoir devait paraître d'autant plus formidable, que les véritables loups, à cause de leurs ravages fréquens, inspiraient plus d'effroi.

Il y a lieu de douter si les loups-garous furent jamais l'objet d'une terreur respectueuse ; mais il est certain qu'ils tombèrent par la suite aux derniers dégrés de l'exécration. Les anciennes lois normandes, dit M. Pluquet, parlant de certains crimes et de leur punition, ajoutant : *que le coupable soit loup*, « WARGUS HABEATUR » [1] ; c'est-à-dire, qu'il soit mis hors la loi, qu'il soit traité comme un loup ; nos paysans normands étaient persuadés aussi, qu'au moyen de certains anathêmes, on pouvait vouer un coupable au diable, et l'obliger de *courir le loup-garou* [2]. Il était d'usage, avant la révolution, lorsqu'un crime avait été commis, et qu'on en ignorait l'auteur, de publier, dans les églises, des monitoires dans le but de contraindre le coupable à se déclarer lui-même, ou ceux qui le connaissaient à le dénoncer. La publication des monitoires se faisait d'une manière imposante et capable d'imprimer à un esprit agité une profonde terreur. Le coupable était sommé de confesser son crime, par tout ce qu'il y avait de plus sacré pour lui dans les articles de sa foi religieuse, et par le salut éternel de son ame. On l'exhortait et on le menaçait tour-à-tour, avec un zèle qui ne permettait pas le doute sur les terribles conséquences de l'anathême qui allait être prononcé. Les monitoires, publiés au prône de la grand'messe, se renouvelaient pendant trois dimanches consécutifs ; mais, après la troisième publication, si une mauvaise honte retenait encore la langue du coupable, s'il refusait d'adhérer aux pathétiques exhortations de son pasteur, celui-ci procédait, à l'instant même, aux cérémonies de l'excommunication, au milieu des muets témoignages de la douleur des fidèles. On imagine sans peine quelle impression sinistre résultait de la solennité de ces anathêmes : le coupable, abandonné au trouble de ses remords, aux vertiges de son désespoir, provoquait l'accomplissement des menaces dont il venait d'être l'objet. La violence de ses tourmens intérieurs lui faisait croire qu'il était déjà devenu la proie du démon ; et peut-être est-il arrivé que quelques-uns de ces malheureux excommuniés,

[1] *Leges regis Henrici primi,* art. LXXXIII, § 5. — *Ancient Laws and institutes of England*, in-f°, 1840, p. 258.

[2] L.-J. Chrétien ; *Superstitions de l'arrondissement d'Argentan*, p. 29.

par suite de leur exaltation funeste, aient contracté la monomanie des lycanthropes. La supposition que nous émettons explique, d'une manière plausible, la croyance de nos paysans. Au reste, leurs préjugés ne sont pas implacables, et la pénitence du loup-garou a son terme fixé. Elle doit durer sept ans; cependant il est possible de l'abréger par un effort de courage et d'adresse, que doivent tenter tous ceux qui font la rencontre du loup-garou, s'ils ont pour lui quelqu'intention charitable. Voici de quoi il s'agit : lorsque ce loup-garou se met en route, après le soleil couché, il se revêt d'une peau de loup, de chèvre ou de mouton; cette peau s'appelle une *hure*. L'homme courageux qui rencontre un loup-garou ainsi affublé, marche droit à lui, et, sans hésiter, le perce au front de trois coups de couteau portés d'une main ferme. Si le sang coule, le loup-garou est sauvé ; sa délivrance est accomplie ; il retourne à son état naturel. Mais si les bienveillantes intentions du libérateur sont trompées, si les coups timides n'ont pas provoqué l'effusion du sang, si la main tremblante a manqué la place indiquée ; par une recrudescence fatale, le diable reprend son empire sur le pauvre loup-garou, et il faut que la pénitence recommence à compter sept années du jour de cette malheureuse tentative. Dans quelques cantons, on prétend qu'il est de rigueur de tirer au moins trois gouttes de sang des blessures du loup-garou, et qu'il n'est condamné à courir que pendant quatre années[1].

Quoi qu'il en soit, il n'y a guère de pire condition que celle des loups-garous de notre province : car, outre que l'histoire ne leur attribue aucun des bons tours du métier, pas même le moindre déjeûner de chair humaine, fût-ce un vendredi, il faut avouer aussi que le diable les traite plus durement que leurs confrères des autres pays : ils jeûnent comme des anachorètes ; ils sont flagellés comme des martyrs ; ils sont contraints, les infortunés, pendant leur promenade nocturne, de faire une station au pied de toutes les croix, au milieu de tous les carrefours, pour y être fustigés par un martinet invisible, dont Satan lui-même dirige les coups avec une ardeur infatigable[2]. Il arrive aussi que le diable fait sa monture du loup-garou, et que, pour satisfaire quelque caprice vagabond, il force la piteuse bête à passer sans détours à travers champs, fossés, épines, broussailles, etc. Le

[1] Odolant Desnos, *Descript. du dép. de l'Orne*.

[2] L. Du Bois, *Annuaire statistique de l'Orne*, 1809.

lendemain, lorsque le patient a repris sa figure habituelle, il conserve encore les traces sanglantes de sa périlleuse excursion ; et, d'après ces stigmates accusateurs, il se trouve honteusement signalé *pour avoir porté le varou*[1].

Dans le Bessin, on croit que les sorciers ont le pouvoir de transformer les hommes sur lesquels ils jettent leur dévolu. Ils affectent, pour ces métamorphoses, la forme d'un chien, plutôt que celle d'un loup. On appelle *rongeur d'os* un homme ainsi transformé, qui se promène la nuit dans les rues de Bayeux, en rongeant des os et en traînant des chaînes. Pour qu'il puisse reprendre sa forme naturelle, il faut le frapper aussi de manière à lui faire répandre quelques gouttes de sang, mais il est indispensable que la blessure soit faite au moyen d'une clef[2].

Suivant l'opinion de nos paysans, le loup-garou serait quelquefois la métamorphose du corps d'un damné, qui, après s'être tourmenté long-temps au fond de son tombeau, est parvenu à briser ses funèbres entraves et à s'échapper. Cette superstition, comme on le voit, a beaucoup d'analogie avec celle des vampires de la Hongrie et de l'Orient.

Lorsqu'un damné, qui doit devenir un loup-garou, commence à éprouver les instincts de sa nature farouche, il dévore le suaire qui lui couvre le visage. Le suaire est un mouchoir plié en triangle, et trempé, par les trois pointes, dans de la cire vierge, qu'on a fait fondre. Alors, on entend sortir de la tombe de ce malheureux des lamentations sourdes et prolongées; il soulève avec effort la terre dont sa bière est recouverte, et les flammes infernales, attisées dans les os de son cadavre, font éruption en lueurs phosphorescentes. Mais les curés, disent les paysans, ont grand soin de surveiller leurs morts, et de visiter, pendant la nuit, les cimetières. Quand ils entendent pousser des cris ; quand ils voient voltiger des flammes ; quand ils remarquent qu'une tombe reste toujours aussi élevée qu'à l'époque de l'inhumation ; en un mot, quand ils s'aperçoivent, par quelque symptôme effrayant, qu'un mort ne dort pas paisiblement son sommeil béni, ils déterrent ce cadavre impur, qui deviendrait infaillible-

[1] P. Fillastre, *Annuaire de la Manche*, p. 212.

[2] Pluquet, *Contes populaires du Bessin*, p. 16.

ment un loup-garou. Pour cette opération, le curé se sert d'une bêche *neuve*, et réclame d'ordinaire l'aide du sacriste. Lorsqu'il a exhumé le mort, il lui coupe la tête, qu'il ne peut emporter sans la disputer à des chiens voraces qui ne sont autres que des diables accourus pour réclamer la proie qui leur est dévolue. Le curé se hâte d'échapper à leur poursuite, et va jeter la tête du cadavre dans une rivière. Cette tête redoutable, pesante comme le crime, creuse un précipice à l'endroit où elle tombe, et, sans doute, par cette issue profonde, elle descend jusque dans l'enfer, asile désormais inviolable de son éternel supplice [1].

Jean-sans-Terre, ce prince lâche et cruel, dont les crimes et les félonies méritaient, à coup sûr, une punition exemplaire, fut très véhémentement soupçonné d'avoir été transformé, après sa mort, en loup-garou. Un ancien historien normand nous apprend que les religieux de Worcester, à cause des bruits effrayans qui s'entendaient autour de son tombeau, se virent obligés de déterrer son corps et de le jeter hors de la terre consacrée. Ainsi se trouva complètement réalisé le funeste présage attaché à son surnom de *sans Terre*, puisqu'il perdit de son vivant presque tous les domaines soumis à sa suzeraineté, et que, même après sa mort, il ne put conserver la paisible possession de son tombeau [2].

AMÉLIE B. (Rouen.)

[1] L. Du Bois, *Annuaire statistique de l'Orne*, pour 1809.

[2] Gabr. Dumoulin, *Histoire de Normandie*, l. 14, p. 259.

INDUSTRIE.

TISSUS NAUTIQUES.

Il existe à Rouen, depuis une douzaine d'années, une industrie qui est loin d'avoir acquis tout le développement et toute la réputation que méritent son importance réelle et la perfection de ses produits. Nous voulons parler de la fabrication des toiles à voiles en coton, dites *Tissus nautiques*, fondée par MM. Laroche-Barré et Lelong neveu.

Fidèles à la mission que s'est imposée la *Revue de Rouen*, de ne laisser inconnue aucune des gloires du pays, nous allons consacrer quelques lignes à cet établissement, qui doit intéresser nos lecteurs à plus d'un titre. C'est toujours faire une chose utile que de signaler à l'attention publique un produit nouveau, supérieur aux produits analogues antérieurement connus; mais c'est remplir un devoir sacré quand les consommateurs composent une classe nombreuse, exposée à mille dangers, et dont la vie peut dépendre souvent de la qualité des produits qui lui sont livrés. Il est juste, d'un autre côté, de récompenser, au moins par quelques éloges, les fondateurs d'une industrie de premier ordre que l'insouciance de nos concitoyens connaît à peine et laisse dépérir; en même temps que nous devons, par amour-propre national et pendant qu'il en est temps encore, lui donner un certificat d'origine bien incontestable, avant qu'elle nous

ait quittés pour aller se vivifier sur le sol plus hospitalier de l'Angleterre, d'où nous la recevrons quelques années après avec acclamation.

Nous n'entreprendrons pas l'histoire des tentatives faites, à diverses époques, pour améliorer en France la fabrication des toiles à voiles en chanvre ou en lin, dont on avait depuis long-temps reconnu les imperfections. M. Thomas, ancien commissaire de la Marine, a traité cette question avec les plus grands développemens, et beaucoup plus complètement que nous ne le pourrions faire, dans un mémoire qu'il a présenté, en 1834, à la Société d'Emulation, dont il était alors président. Nous nous bornerons à dire que ces tentatives, faites à de longs intervalles, sans ordre et sans suite, n'avaient atteint que peu ou point de résultats appréciables.

MM. Laroche-Barré et Lelong neveu ont pris une autre marche que leurs devanciers. Soit qu'ils crussent, dès-lors, les perfectionnemens impossibles avec le chanvre et le lin, soit que, livrés depuis long-temps à l'industrie du coton, ils aient seulement cherché à étendre l'emploi de cette substance, c'est avec elle qu'ils ont confectionné leurs tissus nautiques, qui, améliorés d'année en année, se présentent aujourd'hui sur les marchés avec des avantages considérables sur les toiles de chanvre et de lin.

La tentative de MM. Laroche-Barré et Lelong neveu n'était pas une chose nouvelle. Long-temps avant eux, on fabriquait des toiles à voiles en coton dans les Indes occidentales, les deux Amériques et le Levant. Et les navires de cette dernière provenance, qui arrivent si fréquemment à Marseille, avaient fait créer à La Ciotat une fabrique de voiles en coton, dont la fondation est antérieure à celle de MM. Laroche-Barré et Lelong neveu. Ces messieurs n'ont donc pas inventé les toiles à voiles en coton, et telle n'a jamais été leur prétention ; mais, par le mode de préparation et de tissage qu'ils emploient, et pour lequel ils sont brévetés, ils ont su leur donner une perfection qui laisse tous leurs rivaux bien loin derrière eux.

La supériorité de ces voiles sur celles en chanvre ou en lin, est un fait qu'il n'est plus possible de méconnaître aujourd'hui. Déjà, en 1834, la Société d'Émulation de Rouen avait décerné aux fabricans une médaille d'or; et cette mesure n'avait été adoptée qu'après un mûr examen, et sur les attestations de beaucoup de capitaines, qui, ayant fait usage de ces voiles, leur avaient reconnu une durée

double de celle des anciennes voiles, et en même temps plus de légèreté, de souplesse et d'impénétrabilité à l'air et à l'eau. Depuis ce moment, le nombre des expérimentateurs a beaucoup augmenté, et aujourd'hui, plus de deux cent cinquante navires de divers tonnages ont fait usage de tissus nautiques, soit par demi-voilure, soit par voiles détachées; et tous en ont reconnu les bons usages sous toutes les latitudes et dans tous les climats. Il a même été constaté que, dans des coups de vent qui déchiraient et emportaient toutes les voiles de chanvre et de lin, les voiles de coton résistaient seules; circonstance de la plus haute importance, puisqu'elle peut suffire pour sauver tout un équipage, ainsi que cela a eu lieu en février 1833, pour le navire l'Antigone du Havre, capitaine Smith, qui, pris par le mauvais temps en revenant de Norfolk, ne dut son salut qu'à la résistance de deux seules voiles en coton.

La qualité des toiles à voiles de la fabrique rouennaise ne tient pas seulement à la matière, car celles qu'on fabrique en Amérique sont inférieures à celles de la fabrique de La Ciotat, et celles-ci, à leur tour, ne peuvent soutenir la concurrence avec celles de Rouen. Cette perfection tient à l'attention scrupuleuse que les fabricans apportent dans le choix de la matière première, dans la filature et le retordage des fils et dans le tissage.

Il s'est placé, jusqu'à ce moment, environ 150,000 mètres de tissus nautiques par année. C'est bien peu de chose en comparaison du nombre de navires qui fréquentent les ports de France; (celui de Rouen, seulement, reçoit chaque année de 4 à 5000 navires.) Mais on sait avec quelle lenteur les meilleures choses se propagent, et l'on doit tenir compte aussi de l'ignorance et de l'esprit de routine d'un grand nombre de capitaines de navires du commerce.

Il est fâcheux de voir des hommes que leur position élevée semble mettre au-dessus de ces faiblesses, se refuser à l'évidence, et, soit incurie, soit mauvaise volonté, repousser des produits dont ilsdevraient être les premiers à signaler la supériorité. La vie des marins tient souvent à si peu de chose, qu'il est du devoir d'un ministre chargé de leurs intérêts de rechercher tout ce qui peut contribuer à diminuer les dangers qui les menacent; et, d'un autre côté, la bonne administration des finances de l'État n'exige pas moins qu'on s'enquière avec soin de tout ce qui peut rendre moins dispendieux l'ar-

mement des vaisseaux. Or, d'une part, il est constaté que les voiles en coton résistent mieux que les autres aux coups de vent, qu'elles perdent moins d'air et accélèrent ainsi la marche des navires, à laquelle elles contribueront encore par leur légèreté, qui permettra d'employer une mâture moins forte et par conséquent moins pesante : toutes circonstances d'où peuvent dépendre le salut d'un navire ; et, d'une autre part, comme elles coûtent peu de chose de plus que les voiles en chanvre ou en lin, et qu'elles durent généralement le double, elles occasionnent, en résultat, une dépense beaucoup moins considérable. L'État, sous le point de vue financier comme sous le point de vue moral de la conservation d'une classe d'hommes utile et trop peu nombreuse en France, aurait donc le plus grand intérêt à faire vérifier le mérite des tissus nautiques, afin de les proscrire s'ils ne tiennent pas ce que promettent les fabricans ; mais aussi, de les recommander à tout le monde, et de commencer surtout par les employer, s'ils sont tels que nous l'avons dit. Que fallait-il de plus, pour fixer l'attention des ministres, qu'une question d'intérêt général qui, chaque année, sauverait la vie à quelques marins, et épargnerait quelques millions à la France !

Ce n'est pas, cependant, que le gouvernement n'ait été averti de ce qu'il y avait de bien à faire sous ce rapport. Lors du passage du Roi à Rouen, M. l'amiral de Rigny, qui l'accompagnait, se rendit à bord du Pierre-Corneille, capitaine Troude, qui portait une demi-voilure en coton. Frappé de la supériorité de ces voiles, l'amiral promit de faire faire des expériences sur les navires de l'État. Mais cette promesse est jusqu'alors restée sans effet. En 1833, MM. Laroche-Barré et Lelong neveu offrirent de voiler à leurs frais le cutter de guerre le Rôdeur, attaché à la station du Havre ; leur proposition fut appuyée vivement par les autorités maritimes de ce port, et, malgré cela, elle n'obtint pas de réponse.

Néanmoins, nos fabricans persistèrent à réclamer du ministre de la marine l'exécution de la promesse faite lors du passage du Roi ; mais leurs instances réitérées n'aboutirent qu'à déterminer M. le ministre à leur demander un *mémoire sur la fabrication des toiles à voiles en coton*. Ils espéraient, sans doute, que ce premier pas serait suivi de quelque chose de plus positif, lorsque, le 15 mai 1841, ils reçurent une lettre dans laquelle, après leur avoir accusé réception

du mémoire envoyé le 24 octobre de l'année précédente, sans même dire s'il l'a lu, le ministre continue ainsi : « On s'est, depuis, pré- « senté en votre nom, dans mes bureaux, pour annoncer la déter- « mination que vous aviez prise de *donner une autre direction à vos* « *fabrications*, ou, du moins, d'*y réunir celle des toiles à voiles en* « *chanvre*, et on a sollicité la faculté de concourir aux nouveaux essais « que le département de la marine allait entreprendre *sur cette der-* « *nière sorte de toiles.* » Après ce préambule, qui ne juge pas digne d'un seul mot de blâme ou d'éloge la question des voiles en coton, le ministre annonce qu'il tient à la disposition de ces fabricans une fourniture de 30,000 mètres, s'ils sont disposés à lui faire *des ouvertures positives à ce sujet.*

La réponse de MM. Laroche-Barré et Lelong neveu ne se fit pas attendre. Le 17 mai, ils expliquaient au ministre la démarche faite en leur nom auprès de lui, en disant que, s'ils avaient parlé de s'occuper des toiles de chanvre et de lin, c'était seulement à titre d'essai, et pour prouver que leur mode de fabrication devait, même avec ces matières, donner des produits supérieurs à ceux des autres fabriques ; mais qu'ils ne s'occupaient et ne voulaient s'occuper que des voiles en coton, dont la supériorité était désormais incontestable ; qu'ainsi ils ne pouvaient se charger de la fourniture proposée, tandis qu'ils l'eussent immédiatement remplie, s'il se fût agi de voiles en coton. Cette fois, le ministre ne répondit plus.

Quelque désolant que soit, pour notre amour-propre national, ce que nous avons à dire maintenant, nous devons mettre en regard de cette coupable insouciance la conduite toute différente des ministres de l'Angleterre. Déjà, dans le commencement de 1841, l'amiral Napier était venu au Havre, et, se présentant incognito chez les voiliers, s'était fait donner de nombreux renseignemens sur les voiles en coton. Enhardis par cette marque d'intérêt, nos fabricans voulurent essayer s'ils ne trouveraient pas, en Angleterre, quelque protection pour un produit français que la France s'obstinait à méconnaître ; ils écrivirent donc aux lords commissaires de l'Amirauté, au commencement d'août 1841, et, *dix jours après*, le 21 du même mois, ils recevaient l'ordre de livrer 631 yards de tissus nautiques d'une force correspondante à celle de deux échantillons de toile de chanvre qui accompagnaient la commande. Ces 631 yards furent livrés en octobre, avec un mémoire indiquant les pré-

cautions prises par les fabricans pour que leur produit fût, aussi exactement que possible, conforme aux échantillons; en décembre suivant, une nouvelle commande, plus considérable que la première, fut encore faite par l'amirauté, et remplie immédiatement. Depuis lors, l'un des fabricans, M. Laroche-Barré, a fait plusieurs voyages en Angleterre, et l'accueil presqu'enthousiaste qu'il a reçu de toutes les notabilités maritimes, l'a largement dédommagé de l'indifférence des autorités françaises. Ces faits n'ont pas besoin de commentaire. Si, comme tout doit le faire présager, les toiles en coton livrées à l'amirauté anglaise ont les mêmes qualités que celles qui, tant de fois déjà, ont été employées en France, il ne manquera pas de capitalistes disposés à former, en Angleterre, une vaste fabrique de ces produits. Et, sûrs d'être accueillis favorablement, nos industriels iront y porter des procédés que depuis douze ans ils tentent vainement de conserver à la France.

Jusqu'ici, nous n'avons considéré les tissus de coton que comme *Tissus nautiques* proprement dits, c'est-à-dire comme toiles à voiles. Mais les propriétés qui leur ont été reconnues dans cet emploi, ont fait naître la pensée de les appliquer à d'autres usages, et l'expérience ayant encore été, sous ce rapport, satisfaisante, les inventeurs, en modifiant leur fabrication, pour l'approprier plus spécialement à chacun de ces divers usages, sont parvenus à des résultats vraiment surprenans. Ainsi, ils peuvent livrer des tissus propres à faire des hamacs, des tentes, des bâches, des capotes de voitures, des camisoles de force pour les aliénés furieux, des cuirasses pour les manufactures, etc.

Ici se termine ce que nous avions à dire sur la fabrique rouennaise de *Tissus nautiques*; car il nous serait impossible de transcrire les nombreuses pièces dans lesquelles nous avons puisé les détails qui précèdent. Nous transcrirons seulement le certificat suivant, daté du 28 février 1842, et qui résume, en peu de mots, tout ce que l'on pourrait dire pour prouver la supériorité des tissus nautiques sur les toiles de chanvre.

« En novembre 1836, je fis armer le trois-mâts *Alexandre-Toussin*[1];
« de l'ordre de MM. Alexandre Toussin et fils, mes armateurs, je fis
« faire un jeu complet de voiles en coton, et, en même temps, les

[1] Ce navire appartient au port de Rouen. Nos concitoyens apprendront avec plaisir que, parmi les navires qui ont les premiers fait usage des *tissus nautiques*,

« voiles majeures de rechange en toile de chanvre. Depuis cette « époque jusqu'à ce moment, ma navigation a été régulière d'ici à la « Nouvelle-Orléans et la Guadeloupe. Je viens, il y a deux jours, de « terminer mon *douzième voyage*. Je peux vous assurer que mes voiles « en chanvre ont servi deux tiers de temps moins que celles en coton, « et avec les mêmes circonstances. J'ajoute qu'il y a un an et plus que « mes voiles de chanvre sont remplacées, tandis que celles en coton « n'ont reçu que de légères réparations, et peuvent faire encore plu- « sieurs traversées. Il y a donc supériorité incontestable des tissus « nautiques sur les toiles de chanvre. Je dis, de plus, que je reconnais « à ces tissus toutes les conditions désirables à la confection de toutes « les voiles en général. Signé Le Rommois. »

Nous apprenons aujourd'hui que, depuis les commandes faites par l'Amirauté anglaise, les demandes des armateurs français se multiplient au Havre dans une proportion tout-à-fait imprévue. Ne saurons-nous donc jamais avoir une opinion à nous sur les questions industrielles ?

on voit figurer presque tous ceux qui ont été armés dans notre port. Nous signalerons entre autres : le Mazeppa, l'Industrie, le Pierre-Corneille, l'Industriel, le Lainiste, le Pierre-le-Grand, la Jeanne-d'Arc, le Boïeldieu, etc., etc.

F. Dujardin aîné. (Rouen.)

POÉSIE.

CHEMIN DANS LES BLÉS.

Au milieu des blés, dans la plaine,
Je retrouve encor le chemin
Où nous pouvions passer à peine,
Tous deux, nous tenant par la main.

Les seigles jaunissans balancent
L'épi qui penche bientôt mûr;
Entre chaque sillon s'élancent
Des fleurs d'or, de pourpre et d'azur.

Le bourdonnement des abeilles,
Dans l'air cadencé mollement,
Réjouit de loin les oreilles,
Par son léger bruissement.

A travers la moisson mouvante,
Passe un peuple de moucherons;
La sauterelle, herbe vivante,
Y franchit les verts lizerons.

Les papillons, dans leurs batailles,
Vont s'y poursuivant tour-à-tour ;
Et le chant saccadé des cailles
Y parle de joie et d'amour.

Dans la plaine que l'été dore,
Moi seul je vais triste et rêvant,
Ici-même, où, naguère encore,
Heureux, je riais si souvent.

Cependant la campagne est belle,
La brise m'apporte des bois
Un parfum que juin renouvelle,
Pur comme il était autrefois.

Sous la moisson que Dieu nous donne,
Chantent les oiseaux des guérêts,
Et, sans puiser aux jours d'automne,
Grandit l'ombrage des forêts.

Sois brillante, ô belle nature !
La main puissante du Seigneur,
Qui t'ôte et te rend ta parure,
Ne m'a pas rendu mon bonheur.

Adieu les jours où, plein de joie,
Avec un frère que j'aimais,
Dans les blés j'ai suivi la voie
Que je parcours seul désormais !

J'entends la cloche villageoise
Lentement sonner l'angélus ;

Voici le vieux clocher d'ardoise,
Qu'ensemble nous ne verrons plus!

Là, sous les arbres de la haie,
Se blotissait le toît obscur,
Où, dans notre gaîté si vraie,
Nous nous aimions d'un cœur si pur.

D'autres possèdent à cette heure,
Les grands arbres, les frais enclos;
Qu'ont-ils donc fait de la demeure
Où chantaient nos beaux jours éclos?

Elle n'est plus, la maison blanche;
Je vois là ses murs écroulés,
Tels qu'un nid tombé de la branche,
Quand les oiseaux sont envolés.

Mais, au fiel que le temps apporte,
Quelque miel est toujours mêlé;
Nul ne franchira plus la porte
Par où l'enfant s'en est allé.

Jamais personne, sur la terre,
N'emplira d'un rire joyeux,
La pauvre chambre solitaire,
Où l'enfant a fermé les yeux.

Qu'il tombe, ce toit inutile
Qu'un souvenir en vain défend;
Je ne veux rien, dans cet asile,
Que pleurer sur toi, cher enfant!

Me voici là, dans la poussière,
Seul, à genoux! — N'entends-tu pas
Ton doux nom qu'avec ma prière,
Je prononce en pleurant tout bas?

Par ces baisers, que je dépose
Sur le sol de larmes mouillé,
De ta bouche, autrefois si rose,
Le sourire est-il réveillé?

Non! la tombe, froide et muette,
Garde son silence cruel;
Et seule, en chantant, l'alouette
Semble porter ma plainte au ciel.

Là, bien long-temps je me recueille,
Songeant au bonheur épuisé,
Et je n'emporte qu'une feuille,
Qu'une feuille et mon cœur brisé.

Au jardin de ta sépulture,
Laissons la rose aussi mourir;
N'enlevons aucune parure;
J'ai bien assez du souvenir!

Mon cœur est pareil au lieu sombre,
Et couvert de fleurs où tu dors,
Au-dedans la tristesse et l'ombre,
Quand le sourire est au-dehors.

Prosper BLANCHEMAIN.

La Vaupalière, 17 juin 1841.

BIBLIOGRAPHIE.

L'HERBIER, par Alfred Leroux [1]. — Vol. in-8°, Paris, 1842.

Au milieu de ce cahos d'idées fausses, d'expressions prétentieuses, de néologismes et de sentimens dépravés, que nombre d'écrivains de nos jours ont osé nous donner pour de la littérature et de la poésie, c'est une bonne fortune pour le lecteur de pouvoir reposer son esprit fatigué sur une œuvre honnête et de bonne foi, dont les pensées sont belles et nobles, dont les sentimens sont purs comme le style. Telle est l'impression que nous avons ressentie à la lecture du volume de M. Alfred Leroux, qui, tout jeune encore, consacre à la poésie les courts instans qu'il peut dérober aux soins d'une des premières maisons de banque de Paris [2]. Les pièces qui sont livrées au public ont pris naissance dans des relations de famille ou d'amitié, et ne sortent point du cercle de ce qu'on est convenu d'appeler la poésie intime; aussi, ne donnerions-nous pas à leur examen une importance plus grande que ne mérite ce genre dont on a tant abusé, si le talent dont M. Leroux a fait preuve dans ces pièces légères ne nous paraissait révéler un poète digne d'aborder des sujets plus élevés. Nous serons donc sévère avec lui, et nous jugerons ses essais moins en raison de ce qu'ils sont qu'en raison de ce qu'ils nous promettent. Mais, dans cette sévérité même, si parfois nos feuillets arrivent jusqu'à lui, nous pensons que l'auteur ne verra qu'un témoignage éclatant de l'intérêt qu'il a su nous inspirer et du désir que nous avons de le voir s'élever au rang qui lui est réservé. Il nous sera facile, d'ailleurs, de justifier à nos lecteurs notre prédilection pour M. Leroux. Mais commençons par la critique, l'éloge en paraîtra plus doux ensuite, puisqu'il sera évident qu'il n'est point dicté par une aveugle partialité.

Et d'abord, nous nous permettrons de blâmer le titre du livre. C'est peu de chose qu'un titre, dira-t-on, pourvu que le livre soit bon. Sans doute, et pourtant c'est quelque chose; car, souvent, le titre révèle, plus qu'aucune autre partie de l'ouvrage, le genre et la manière de l'auteur. Celui-là nous semble déplacé, surtout parce qu'il est trompeur sous ce rapport; parce que, nulle part, on ne retrouve, dans les œuvres de M. Leroux, l'affectation et le prétentieux dont ce titre est entaché. Comme, dans un herbier, on rassemble souvent des fleurs qu'on veut

[1] Paris, 1842, Raymond Bocquet, libraire, place de la Bourse, 13. — Rouen, Lebrument, libraire, quai de Paris.

[2] Celle de M. J.-A. Leroux, son père, qui a une maison de commerce à Rouen.

conserver, l'auteur a cru pouvoir donner le titre d'*Herbier* à un recueil de poésies légères et brillantes comme des fleurs, peu durables comme elles. Est-ce là du vrai et du naturel ? Que l'auteur relise toutes les pièces de son volume, où ces deux genres de mérite dominent d'une manière remarquable, et il fera lui-même la réponse. Toutefois, nous ne voulons pas que les lecteurs jugent M. Leroux sans l'entendre. Comme il a pris la peine de justifier lui-même par avance ce titre que nous blâmons, nous allons transcrire ici l'élégant plaidoyer que nous trouvons en tête de son volume; et si, après l'avoir lu, quelques lecteurs au goût sévère partagent encore notre avis, ils devront reconnaître avec nous qu'il est impossible de mieux défendre sa cause, et qu'il leur a fallu une grande fermeté pour ne pas se laisser séduire au doux langage du plaideur :

Lorsque le voyageur a gravi la montagne,
Un immense horizon se déroule à ses yeux;
Là-bas, c'est le grand fleuve; ici, c'est la campagne;
Le soir, en cheminant vers son toit qu'il regagne,
Il va silencieux.

Son œil est encor plein de la vue infinie
Des forêts de sapins que fait parler le vent;
De la terre et du ciel la beauté réunie
A laissé dans son cœur une vague harmonie
Qu'il écoute en rêvant.

Cependant, même jeune, il sait que tout s'efface,
Et que le souvenir d'instans trouvés trop courts,
Comme tout autre, hélas! perd lentement sa place;
Il veut donc, en partant, qu'un signe lui retrace
Ce jour parmi ses jours.

Au bas de la montagne, à l'endroit solitaire
Où finit le sentier qui l'a conduit en haut,
Il cueille quelques fleurs, ornement de la terre,
Pour aspirer plus tard leur odorant mystère
Et tout voir de nouveau !

— Je suis ce voyageur : je descends la colline
D'où mes yeux ont plané sur un monde enchanté;
Le cœur encore ému, comme lui je chemine,
Et, du vaste horizon que la gloire illumine,
Je n'ai rien rapporté....

Rien que le souvenir d'illusions charmantes,
De rêves entrevus, lointains mystérieux,
Lorsque la poésie, éclairant mes attentes,
Attirait autrefois, vers ses lueurs brillantes,
Le désir de mes yeux.

Aux plus humbles sentiers, aux heures les plus douces,
Mes pensers sont éclos de l'ombre de mon cœur,
Comme les fleurs sans nom qui naissent sous les mousses,
Et que brise, en passant sur leurs fragiles pousses,
Le pied du laboureur.

J'ai glané tour à tour leur moisson solitaire;
De ces timides fleurs mon herbier s'est formé,
Et, fiant ma mémoire à leur tige éphémère,
J'ai fait chaque feuillet frêle dépositaire
D'un souvenir aimé.
. . . .

Nous avons insisté sur le défaut du titre, parce que, comme nous l'avons dit plus haut, c'est le seul reproche de recherche et d'afféterie que nous ayons à faire à l'auteur. Il en est d'autres contre lesquels nous l'engagerons à se mettre en garde. Ce sont de véritables fautes de langue, qui ne rentrent nullement dans ce qu'on peut appeler licences poétiques. Ainsi, l'auteur dit, à la fin d'une pièce pleine de grâce et de charme : (page 6)

Ah! si le néant solitaire
Doit prendre nos restes glacés,
Nous nous serons aimés sur terre;
Pour la vie *est-ce* pas assez?

Il fallait incontestablement : *n'est-ce pas assez ;* mais la mesure du vers s'y refusait, et l'auteur a mieux aimé faire une faute de français qu'une faute de mesure. Nous pensons, nous, que l'une ne vaut pas mieux que l'autre, et qu'en conséquence, il n'est jamais permis de faire ni l'une ni l'autre.

La même remarque s'appliquera au passage suivant (page 10), qui s'adresse à un Papillon :

Je n'aime pas ternir
Ce qui doit éblouir;
Je n'aime point cueillir.... la fleur, etc.

La même faute, répétée deux fois dans un tercet de vers de six syllabes, c'est un peu trop, il faut en convenir; mais l'auteur paraît y tenir, car il l'a encore reproduite ailleurs. Nous savons bien que d'autres, avant lui, ont employé la même forme; mais ce n'en est pas moins une faute, et une faute grave. Le reste du volume nous en offre encore deux ou trois autres du même genre. Ce ne serait rien dans tel recueil de poésies de nos jours, où fourmillent les fautes de goût, les néologismes, etc.;

c'est beaucoup dans un volume où elles sont les seules à noter ; où, par conséquent, elles sont plus remarquables. Que l'auteur se méfie de cette disposition au laisser-aller pour laquelle la paresse naturelle à l'homme trouve trop facilement des excuses. Qu'il se garde bien de croire que, pour écrire en vers, il est des cas où l on peut se dispenser de parler français. Jamais Racine ou Voltaire n'ont réclamé un pareil privilége. Il faut sacrifier sans pitié la pensée qu'on ne peut présenter sous une forme tout à la fois grammaticale et poétique, ou chercher jusqu'à ce qu'on ait trouvé cette forme ; il n'y a pas de transaction possible avec ce principe.

Pour terminer ce que nous avons à reprendre dans ce volume, nous signalerons à l'auteur une faute de rime que nous ne pouvons attribuer qu'à une singulière préoccupation d'esprit, et que nous concevons pourtant, car nous-même ne l'avons aperçue qu'à une seconde lecture; l'auteur, page 253, fait rimer *ressemble* avec *temple*.

Après ces remarques sévères, que nous avons trop prolongées peut-être, quitte envers notre conscience, nous louerons sans réserve l'ouvrage que nous avons lu, et nous remercîrons l'auteur de n'avoir point renfermé à jamais, dans son porte-feuille, des vers qui donneront de si doux passe-temps à tous les amateurs de vraie poésie ; enfin, nous engageons nos lecteurs à se procurer l'*Herbier*, bien sûr qu'ils nous sauront gré de notre avis. Deux citations prouveront plus en faveur du livre que ne le pourraient faire de longs discours.

La pièce que nous avons donnée plus haut porte la date de novembre 1841 ; elle est donc toute récente ; celle que nous allons donner est de 1836 ; et celle que nous citerons ensuite remonte à 1831, époque des premiers essais de l'auteur. Le lecteur pourra ainsi le juger à toutes les périodes de la carrière poétique qu'il a parcourue jusqu'à ce jour.

M. Leroux peint l'amour avec un charme qui ferait croire qu'il l'a connu ; mais que son amour est chaste et pur, et combien il s'élève au-dessus de ces hideux emportemens qui nous ont trop souvent été offerts sous ce nom ! Voici quelques-uns des vers qu'il a adressées à une Pauline bien digne d'être aimée, si elle existe, en effet, telle que nous la représentent les diverses pièces que l'auteur a inscrites sous son nom.

Si de tes beaux cheveux j'aime les tresses blondes,
Si j'aime ton cou blanc et tes épaules rondes
Au velouté contour,
Si j'aime à contempler, sans que mon œil s'en lasse,
Tout ce qu'a répandu sur toi de tendre grâce
Le ciel avec amour ;

Ah ! je préfère encore à ces dons, ma Pauline,
Ton ame où Dieu sema cette manne divine
Qu'on appelle bonté.
Lorsque tu viens, le pauvre, en te priant, s'incline,
Car, à voir ton doux front, il comprend ou devine
D'où lui vient sa beauté !

Oui, la bonté vaut mieux que la beauté qui passe;
Celle-ci sur le front laisse à peine une trace,
Mais l'autre reste au cœur :
C'est une fleur des cieux qu'un ange fait éclore,
Et qui, le soir venu, garde en son sein encore
Une suave odeur.

Va, le ciel t'a donné plus qu'il ne faut pour plaire
A ce monde léger qui n'aime sur la terre
Que le charme des yeux ;
Il t'a donné pour lui le regard qui l'attire,
Ton aimable visage et ton heureux sourire,
Et l'or de tes cheveux !

Mais ce qui vaut bien mieux, ce que mon cœur réclame,
C'est le parfum caché dans le fond de ton ame
Et trahi chaque jour ;
— Charité qui se voile à la foule indiscrète,
Douceur, naïveté, modeste violette
Que cherchait mon amour !

Nous voudrions pouvoir transcrire la pièce intitulée 1881, où le poète, se feignant vieux, transforme en souvenirs le présent qui l'environne, et en fait l'objet d'une aimable causerie avec une amie qu'il vieillit comme lui-même; puis celle dans laquelle il reprend avec verve son rôle de jeune homme, qu'il n'a entendu abdiquer que pour un instant. Mais ces deux pièces dépasseraient la limite qui nous est donnée, et cependant elles ne peuvent être fractionnées. Nous citerons encore la pièce intitulée *A un Ami*, celle intitulée *La Mère*, etc., etc., etc.

Forcé de nous restreindre, nous donnerons à nos lecteurs, pour dernier extrait de l'*Herbier*, une pièce qui porte pour titre : *A ma Mère*, et qui fera voir jusqu'où l'auteur peut s'élever lorsqu'un sentiment profond l'inspire.

La nuit succède aux nuits, et l'aurore à l'aurore ;
Les jours comme les flots ont leur flux et reflux ;
Ma mère, le temps passe, et vous restez encore
Triste et pleurant toujours votre enfant qui n'est plus !

Pensez-vous cependant que d'en haut sur la terre
Elle jette les yeux et voit votre douleur ;

Et ne craignez-vous pas que votre plainte amère
N'ait au ciel un écho qui trouble son bonheur?

Le Dieu que vous priez, le Dieu qui la rappelle
Vous montre sur sa croix comment il faut souffrir;
C'est un présage sûr de la paix éternelle,
Quand, jeunes, il nous croit assez bons pour mourir!

C'est pourquoi, nous, chrétiens, ne pleurons pas sur celle
Qui s'en va sans avoir tous ses ans révolus;
Bienheureuse, au contraire, à présent immortelle,
Pour quelques jours de moins, que de trésors de plus!

Et, parce qu'au foyer sa place reste vide,
Pourquoi ne pas penser, sans offenser les cieux,
Qu'il est donné, peut-être, à cette ame candide
D'errer auprès de nous, invisible à nos yeux!

La nature en son sein garde plus d'un mystère;
Il est de courts instans où nos esprits vainqueurs,
Oubliant le lien qui les tient à la terre
Prêtent même un accent aux rêves de nos cœurs.

Quand la nuit est venue, et que la brise pure
Fait trembler chaque étoile au front du firmament,
Je ne sais quelle voix me calme et me rassure,
Quel être près de moi murmure doucement :

« Ta sœur! elle est là-haut! ta sœur! elle est heureuse!
« Vois ces étoiles d'or qui font le ciel si beau
« Et le sablent de feu dans la nuit vaporeuse....
« D'une d'elles ta sœur allume le flambeau.

« Entends ces bruits lointains, ces soupirs que ton ame
« Sent flotter vaguement dans les airs chaque soir;
« C'est le concert des saints qu'un chaste amour enflamme:
« Ils chantent un bonheur dont tu n'as que l'espoir.

« Eh bien! parmi ces voix, une voix attendrie
« Chante avec les élus et les vierges des cieux;
« C'est la voix de ta sœur, dont l'accent se marie
« Aux accords éternels des chœurs harmonieux.

« Peut-être en ce moment elle dit sa prière
« Pour vous rendre meilleurs et plus mûrs pour le ciel,
« Pour vous aider à vivre un peu mieux sur la terre,
« Pour mettre dans vos cœurs plus de paix, moins de fiel.

« Comme une douce fleur, Dieu laissa sa jeune ame
« Naître pour quelque temps et grandir sous vos yeux :
« Mais le soleil d'en bas n'eut pas assez de flamme,
« Car c'était une fleur à fleurir dans les cieux. »

F. D. A.

ANNUAIRE DES CINQ DÉPARTEMENS DE L'ANCIENNE NORMANDIE, publié par l'Association Normande, 1842. — 8e année.

L'Association Normande poursuit son œuvre patriotique avec une persévérance d'autant plus méritoire, qu'elle est exempte de toute idée de spéculation de la part des honorables citoyens qui la dirigent, ainsi qu'on peut s'en convaincre par le compte-rendu des recettes et des dépenses qui termine l'*Annuaire* de 1842, publié tout récemment, et dont nous allons essayer de faire connaître la substance. En effet, ce compte prouve que l'excédent des recettes sur les dépenses est consacré à des encouragemens pour l'agriculture, et à concourir aux frais de la fondation de Musées industriels, tant à Rouen qu'à Cherbourg.

Le volume de cette année contient 750 pages, tandis que celui de 1841, déjà beaucoup plus fort que les précédens, n'atteignait pas le chiffre de 700 pages. D'un autre côté, l'Association, qui, l'année dernière, n'avait guère plus de 800 souscripteurs, en compte aujourd'hui environ 950.

Ce volume commence par une dissertation fort étendue, de M. le professeur Girardin, sur la *Structure géologique du Sol*, la formation des terres arables, leur composition chimique et leur classification, ainsi que sur les moyens d'apprécier leurs qualités. Tous les hommes qui s'occupent d'agriculture théorique ou pratique, liront cette dissertation avec intérêt, et surtout avec fruit.

On trouve ensuite le compte-rendu de la session générale annuelle de l'Association, tenue à Cherbourg en 1841 ; elle est accompagnée d'une jolie lithographie présentant la vue de cette ville et de la montagne du Roule.

L'agriculture a fait de grands progrès dans cet arrondissement depuis une vingtaine d'années, ainsi qu'il résulte de l'enquête agricole. L'enquête industrielle révèle également des améliorations. Les exportations pour l'Angleterre ont continué d'être considérables; celle du gibier et de la volaille surtout, a pris une extension remarquable. La valeur de ces denrées exportées, a été, en 1837, de 38,000 fr. ; en 1838, de 50,000; en 1839, de 72,000 ; aussi l'arrondissement de Cherbourg n'y suffit-il plus, et l'on en tire même de la Bretagne ; mais, d'un autre côté, l'exportation des spiritueux pour l'Angleterre suit une progression décroissante, ce qu'on attribue à la réduction des droits sur cette marchandise.

Beaucoup d'autres objets de consommation sont exportés, en grande quantité, tant pour l'Angleterre que pour nos colonies ; les œufs, dont l'exportation a presque triplé depuis 1837, y figuraient, en 1840, pour

plus de deux millions de francs, ce qui, au prix moyen de 75 c. la douzaine, donne le nombre de 32 millions.

L'importation de la houille, par le même port, augmente, chaque année, d'une manière très marquée. En 1837, il en est entré 4,700,000 kil., en 1838, 5,460,000 kil.; et en 1839, 7,870,000. Dans l'impossibilité de suivre tous les détails de cette enquête, ajoutons seulement qu'on y trouve des considérations importantes sur la boulangerie et la taxe du pain.

L'Association a visité la belle exploitation agricole et industrielle de Martinvast, et a consigné ses observations dans un rapport fort détaillé qui est de nature à intéresser vivement les amateurs d'agriculture, et qui est accompagné d'un plan lithographié de ce magnifique établissement, dont le propriétaire, M. le comte du Moncel, a fait les honneurs avec l'obligeance la plus attentive.

On pense bien que l'Association s'est occupée des grands travaux du port de Cherbourg, et surtout de la Digue, qui en est sans contredit le plus admirable. Elle s'est empressée d'accueillir le mémoire dans lequel M. Castel a consigné la description historique de ce travail gigantesque.

Vient ensuite l'Enquête morale et administrative, où l'on trouve des détails intéressans, particulièrement sur les établissemens charitables et l'enseignement primaire.

Après les procès-verbaux des séances tenues à Alençon et à Domfront, se trouve une discussion sur l'importante question de l'abaissement du droit d'entrée sur les bestiaux étrangers, puis l'histoire du collége d'Alençon, qui a près de 80 pages.

La question pleine d'actualité du paupérisme, de la charité légale et de l'extinction de la mendicité, ne pouvait manquer de fixer l'attention de l'Association; aussi a-t-elle publié dans son recueil une analyse étendue de l'excellent ouvrage de M. Naville sur cette matière, et a-t-elle reproduit la lettre adressée par M. H. Barbet à M. Chapuis-Montlaville, sur les moyens qu'il a employés pour parvenir à réprimer la mendicité dans la ville de Rouen.

Dans l'Annuaire précédent, MM. Girardin et Ballin ont inséré un *Essai sur les récompenses obtenues par les industriels de la Normandie*, aux expositions des produits de l'industrie, depuis la création de ces solennités; cette année, on leur doit un travail analogue intitulé : *Essai sur les Brevets d'invention obtenus par les industriels de la Normandie*, depuis l'origine de l'institution.

Sous le titre général de *Nouvelles* de l'agriculture, de l'industrie, des arts et des sciences, de l'enseignement et de la littérature, on a réuni

un grand nombre de faits intéressans, que nous regrettons de ne pouvoir indiquer.

Enfin, le volume se termine par dix-sept notices biographiques sur d'honorables habitans de la Normandie, dont on a eu la perte à déplorer depuis l'année dernière. A.-G. B.

REVUE RÉTROSPECTIVE NORMANDE, par M. A. Pottier. — Vol. in-8°, Rouen, 1842, Nicétas Periaux, éditeur.

M. A. Pottier est un de nos collaborateurs et de nos amis, et, en louant son livre, nous pourrions encourir le reproche de camaraderie. Aussi nous bornerons-nous à en exposer le contenu, et nous pensons que ce sera le meilleur moyen d'en faire apprécier l'importance au lecteur, et de l'engager à en juger par lui-même.

C'est d'abord, à notre avis, une heureuse idée d'avoir livré à la publicité quelques-unes des richesses manuscrites de la Bibliothèque de Rouen. Aujourd'hui, tous les hommes qui s'intéressent aux sciences historiques appellent avec ardeur la publication de ces documens. Je n'en veux pour preuve que l'ordonnance royale rendue, sur la proposition de M. Villemain, ordonnance qui prescrit la rédaction et l'impression du catalogue raisonné de tous les manuscrits renfermés dans les bibliothèques publiques du royaume. Un savant Italien, devenu notre compatriote, M. G. Libri, après avoir parcouru une partie des bibliothèques du Midi, et visité les manuscrits qu'elles contiennent, déclare qu'aucun pays ne pourrait présenter de pareilles richesses dans un nombre égal de villes. (*Revue des Deux-Mondes*, du 15 avril 1842; article de M. Libri sur la publication d'un Catalogue des manuscrits.)

La bibliothèque de Rouen n'a rien à envier sous ce rapport à celles du Midi. Elle a recueilli la plupart des manuscrits des abbayes bénédictines de Saint-Ouen, Saint-Wandrille, Jumièges, Fécamp, etc. Le savant conservateur, qui veille avec tant de soin, je dirais presque avec tant d'amour, sur ce précieux dépôt, s'occupe d'en dresser un catalogue détaillé. Il a rencontré, dans ce travail, comme il nous l'apprend lui-même, beaucoup de documens précieux et inédits qui ne pouvaient entrer dans son grand ouvrage. Il en a fait un choix, où la variété et l'importance des pièces, frapperont toutes les personnes qui s'occupent d'histoire.

Le Recueil commence par deux chroniques, l'une en prose sur Richard-Cœur-de-Lion, depuis son retour de la Croisade jusqu'à sa mort, l'autre en vers, relative aux XIIIe et XIVe siècles; la première, présentant quelques traditions peu connues sur Richard, la seconde plus laconique, mais em-

preinte de l'esprit superstitieux de l'époque, et curieuse pour les variations du numéraire, les crises commerciales et autres détails qui font pénétrer dans la vie intime des peuples. Le troisième extrait est relatif à la réduction de Rouen en 1449. Il donne des indications précieuses et omises par tous les historiens, sur les négociations entamées entre Charles VII et les Anglais. La *Chronique de Saint-Wandrille* est un recueil de ces légendes par lesquelles les moines du moyen-âge cherchaient à protéger leurs biens. La figure menaçante du saint y apparaît sans cesse, et poursuit de ses anathèmes ceux qui envahissent les domaines de l'abbaye. Le *Précieux Sang* est une naïve et poetique histoire qui nous transporte au pied du calvaire où est recueillie une goutte du sang de Jésus-Christ, puis aux rivages de Neustrie, où un tronc de figuier, qui renfermait le précieux sang, est apporté par la mer, pousse trois branches, symbole de la Trinité, et donne naissance à l'abbaye de *Fici-campus* (Fécamp.) L'abbaye de Fécamp est encore le sujet de la notice suivante; il s'agit de l'introduction de la réforme de Saint-Maur dans ce couvent; des détails curieux sur la vie des moines donnent à ce morceau un grand intérêt historique. Vient ensuite un récit des troubles religieux dont la ville de Rouen a été le théâtre de 1537 à 1582, récit d'autant plus précieux, qu'il est rédigé par un contemporain, catholique zélé, et dont le style porte l'empreinte de la passion la plus violente. Le *Journal d'un bourgeois de Rouen*, 1545-1654, complète les documens sur la lutte religieuse. Il est suivi du *Memorial d'un religieux de Saint-Ouen*, relatant le passage de Jacques II à Rouen. Le même manuscrit a fourni à M. Pottier deux anecdotes piquantes sur les rivalités haineuses entre le clergé séculier et régulier; on les voit aux prises dans *les funérailles de M. et madame de Feuguerolles*, et dans l'*Installation et les funérailles de Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen*. L'*Oison bridé* rappelle un bizarre tribut que devaient les moines de Saint-Ouen à la ville de Rouen. La variété, qui charme dans ce curieux ouvrage, se fait surtout sentir par le contraste entre ce morceau et celui dont il est suivi. On passe, comme dit M. Pottier, de la cessation d'un usage ridicule à l'institution d'un magnifique privilége. Les *Lettres patentes accordées à la famille Lallemant*, sont une reconnaissance des immenses services rendus par la presse à la cause de la civilisation, et en même temps un des documens qui jettent le plus de jour sur l'établissement de l'imprimerie à Rouen. Le Recueil se termine par les *Statuts des fabricants d'étoffes de soie, de draps d'or et d'argent*, etc. Ils prouvent que Rouen fut une des premières villes de France où l'on s'occupa de la fabrication des étoffes de soie.

Cette énumération suffit pour faire apprécier le mérite d'un livre qui nous conduit de la chronique de Richard-Cœur-de-Lion aux rivalités monacales du XVIIe siècle, qui tantôt retrace à grands traits les violences religieuses, tantôt nous fait pénétrer dans les détails de la vie intime, curieuse mosaïque où chaque pierre est ingénieusement enchâssée. Si je ne craignais de blesser la modestie de l'auteur, je lui reprocherais la phrase de son introduction, où il dit que, pour une pareille œuvre, il ne faut que du zèle, un peu de discernement et de bons yeux. Les excellentes notices qu'il a jointes à chaque morceau, donnent un démenti à cette assertion; elles sont toujours le commentaire le plus lucide, le plus précis et le plus ingénieux du texte. Enfin, le luxe typographique, le talent des dessinateurs rouennais qui ont prêté à M. Pottier le secours de leur crayon, tout assure le plus grand succès à cet excellent Recueil. A. C.

—

JEPHTALI, Poème en quatre chants, tiré de l'Écriture sainte; par M. Decorde, conseiller à la Cour royale. — In-8°, Rouen, 1842 [1].

Nous annonçons à nos lecteurs une nouvelle publication de M. Decorde: *Jephtali*, poème en quatre chants. En mettant au jour un essai poétique de sa jeunesse, M. Decorde, qui se recommande à la considération du public par des titres autrement sérieux et importans, n'a point eu en vue de tenter après coup les chances d un succès littéraire. Il a voulu plutôt, comme il nous l'apprend lui-même dans sa préface, témoigner qu'à toutes les époques de sa vie il s'est complu dans un cercle d'idées et de sentimens fort différens de ceux qu'on a essayé de lui prêter; et mettre à néant, par cette révélation quasi-intime, certaines imputations calomnieuses, dont son caractère et ses opinions ont été, dans un intérêt politique, plusieurs fois l'objet. La publication de *Jephtali* peut être considérée en quelque sorte comme un acte de défense personnelle. Mais, de nos jours, un dénigrement sceptique s'attaque souvent même aux plus généreuses actions, — comme si chacun était habitué à surprendre, sous le couvert des plus belles apparences, quelque adroite tricherie de l'égoïsme ou de l'amour-propre; — accordera-t-on plus de confiance à un écrit qui date de trop loin peut-être pour n'avoir pas perdu beaucoup de son autorité, quoiqu'il soit facile d'y reconnaître la franchise d'une inspiration déjà assez nettement formulée, pour ne point lasser de doutes sur sa vigueur et sa constance effective? Nous désirons que cette question soit

[1] Prix, avec la préface, 2 fr. 50 c.; sans la préface, 2 fr. 25 c. — Chez Lebrument, Legrand, Fleury, libraires.

bientôt résolue tout dans l'intérêt de la satisfaction personnelle de M. Decorde.

Au reste, M. Decorde a su ménager, par avance, un résultat utile et efficace à la publication : 50 exemplaires de son œuvre ont été mis en vente au profit des sœurs de la Miséricorde. Ces exemplaires, ainsi qu'un certain nombre d'autres, ont été particulièrement destinés aux jeunes personnes, et l'auteur a cru devoir en retrancher la préface.

La préface n'est point ici la portion secondaire de l'ouvrage ; c'est, au contraire la part des esprits graves et méditatifs. Elle complète le développement du système psychologique établi par l'auteur dans son traité : *Des facultés humaines, comme élémens originaires de la civilisation et du progrès*. La préface de *Jephtali* est, en conséquence, une production toute récente, et nous nous proposons d'en soumettre aux lecteurs un examen détaillé, dans un prochain numéro, en y ajoutant un compte rendu de l'ensemble de la nouvelle publication. Amél. B.

SÉANCES GÉNÉRALES TENUES, EN 1841, PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENS HISTORIQUES. — Vol. in-8° de 272 p.; Caen, Hardel, 1841.

Ce volume renferme tous les procès-verbaux des séances que la Société pour la conservation des monumens a tenues l'année dernière au Mans, à Angers, à Cherbourg et à Lyon. Ces procès-verbaux ne se bornent pas à reproduire fidèlement la physionomie de chaque séance et les discussions qui ont été abordées ; mais ils nous donnent souvent, *in extenso*, les notices les plus curieuses, les rapports des inspecteurs de département. M. de Caumont, qui met un si grand zèle à propager par toute la France les connaissances archéologiques et le respect pour nos vieux monumens nationaux, et qui, à lui seul, simple particulier, a plus fait par ses livres, ses courses et ses conseils, pour préserver nos richesses monumentales des diverses causes de destruction qui les menacent incessamment, que le gouvernement avec des millions et son armée d'inspecteurs qui n'inspectent pas grand chose ; M. de Caumont, disons-nous, a eu l'heureuse idée d'entremêler dans le texte de ce volume des gravures sur bois pour mieux faire comprendre les questions dont il demande la solution aux amateurs d'antiquités. L'enquête commencée par notre savant compatriote sur la nature et le nombre des anciens édifices du sol français, est déjà fort avancée, et nous lui devrons bientôt de précieuses statistiques monumentales de chaque département. Ce ne sera pas un des moindres titres de M. de Caumont à la reconnaissance de ses concitoyens et à l'estime de nos successeurs. Ψ

COUP-D'OEIL SUR LES ANTIQUITÉS SCANDINAVES, *ou Aperçu général des diverses sortes de monumens archéologiques de la Suède, du Danemark et de la Norwége;* **par Pierre Victor. — Un vol. grand in-8°, avec vignettes gravées sur bois. — Paris, Challamel, 1841.**

L'intime relation qui existe, sous le rapport des origines historiques, entre la Normandie et les contrées septentrionales de l'Europe, doit rendre digne d'un vif intérêt pour nous toute publication qui a pour objet l'histoire et les antiquités de la Scandinavie, ce berceau de nos valeureux ancêtres. A ce titre, l'opuscule de M. Pierre Victor, résumé de recherches approfondies dans les ouvrages originaux, et d'impressions personnelles recueillies sur les lieux le crayon à la main, méritait d'être signalé aux lecteurs de la *Revue*. On apprendra avec intérêt, en lisant ce travail à la fois analytique et descriptif, comment les Scandinaves s'armaient, comment ils se paraient, quels édifices ils élevaient, comment ils construisaient leurs légers bâtimens à l'aide desquels ils tentaient leurs navigations audacieuses; quel était leur goût en architecture, en sculpture, enfin quels tombeaux ils élevaient à leurs héros. Les lecteurs auront, non seulement la description de ces antiquités, mais encore ils en verront la représentation dans les vignettes intercalées dans le texte, et exécutées avec autant de fidélité que de goût.

Quelque remarquables que soient les antiquités scandinaves, elles n'avaient, pourtant, jamais été considérées en France dans leur ensemble. Il a fallu, pour atteindre à ce but, qu'un écrivain, qu'un artiste zélé, comme M. Pierre Victor, ait eu l'occasion de visiter le Danemarck, la Suède et la Norwège, et de dessiner les objets qui méritaient d'être connus. Cette initiative appartenait à celui qui, le premier, avait déjà présenté, sur notre scène tragique, dans sa tragédie de *Harald, ou les Scandinaves*, un tableau animé des passions et des mœurs chevaleresques des anciens peuples septentrionaux.

A. P.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES DE BAYEUX. — *Première Exposition des produits agricoles, horticoles, industriels et artistiques de l'arrondissement de Bayeux.—Séance publique de cette société.* — **Broch. in-8° de 82 p.; Bayeux, Groult, 1841.**

Une Société académique a été créée, l'année dernière, à Bayeux, et, à peine constituée, elle s'est empressée d'instituer une exposition annuelle publique des produits de l'arrondissement. Cette exposition a eu lieu du 24 au 26 septembre, et, immédiatement après, les récompenses ont été distribuées en séance publique de la nouvelle Société savante. La brochure que nous annonçons est le procès-verbal de ces deux so-

lennités, qui paraissent avoir eu beaucoup de retentissemont dans la localité, à en juger par le nombre des exposans. L'agriculture, l'horticulture, l'industrie, les beaux-arts, ont concouru à cette brillante exhibition, qui, renouvelée chaque année, exercera une grande et salutaire influence sur le perfectionnement des arts et de l'industrie dans cette fraction du Calvados. Plusieurs dispositions des réglemens de la Société accadémique de Bayeux, sont empruntées aux statuts du Congrès scientifique et de l'Association normande. Comme dans cette dernière Association, le nombre des membres est illimité, et la cotisation annuelle est de 5 francs. Ces bases très larges assurent le succès et l'utilité de la Société naissante. Ψ

HISTOIRE DU PARLEMENT DE NORMANDIE, par M. A. Floquet, t. V. — Vol. in-8°, Ed. Frère, éditeur.

Nous annonçons la très prochaine publication du tom. V de l'*Histoire du Parlement de Normandie*, *par M. A. Floquet*. La Fronde, qui a donné momentanément une si grande importance politique aux Parlements, a été pour M. Floquet l'objet des plus consciencieuses études. L'épisode des religieuses de Louviers, qui termine le volume, n'est pas moins curieux que celui des religieuses de Loudun. Dès que le volume aura paru, la *Revue* s'empressera d'en rendre un compte détaillé.

Publications Nouvelles.

Cours d'Antiquités monumentales, professé à Caen par M. de Caumont (nouvelle édition.) — Vol. in-8°, avec atlas, 1842, *Caen*, Hardel.

Essai sur la Philosophie orientale, par M. A. Charma, publié par Joachim Menant. — Vol. in-8° de 33 f., 1842, *Caen*, Pagny.

CHRONIQUE.

= On va enfin remédier à l'état désastreux des carrières souterraines de Fécamp, au sujet desquelles la *Revue* a, dans son cahier de janvier dernier, donné des détails qui ont été reproduits par les journaux de Rouen et de Fécamp. Il paraît, en effet, qu'un ingénieur des mines, M. Lefrançois, est chargé spécialement, par le ministre, de diriger activement, avec le concours d'un garde-mines et d'un piqueur *ad hoc*, les importans travaux confortatifs dont il s'agit. De son côté, M. le préfet de la Seine-Inférieure, par un arrêté du 20 février dernier, prescrit de bonnes mesures pour faciliter et réglementer l'exécution de ces travaux, qui doivent commencer par assurer la solidité des édifices publics et des traverses des quatre routes royales et départementales dans Fécamp. On suivra, dans cette opération, le mode de soutènement employé avec succès à Paris. On nous assure que l'ingénieur spécial est déjà à son poste. Espérons que l'impulsion qui paraît être donnée ne rencontrera plus d'obstacles, et que, notamment, les propriétaires dont les maisons sont suspendues sur l'abîme, finissant par reconnaître, à leur tour, qu'il y a péril en la demeure, se hâteront d'apporter leur aide à cette œuvre de sûreté publique.

= M. de Saint-Léger, ingénieur ordinaire des mines du sous-arrondissement de Rouen, a été, par ordonnance royale du 18 mars dernier, élevé au grade d'ingénieur en chef du service, à la même résidence. Cette distinction est, à part les droits d'une capacité incontestée, la juste récompense de plus de quinze années de laborieux exercice dans notre département, où la seule surveillance des 310 machines à vapeur qui y fonctionnent, exige une activité des plus grandes.

= Parmi les intéressantes communications faites à la Société d'Émulation de Rouen, dans la séance du 1er avril, nous remarquons les observations présentées par M. Lecointe « sur un grand nombre d'abus qui se sont introduits dans les conditions et usages du commerce de la place de Rouen, et particulièrement dans le commerce des Rouenneries. M. Lecointe voudrait que ces abus fussent réprimés, et notamment que l'aunage des pièces se fît par des mesureurs jurés, ce que d'autres villes ont déjà demandé à M. le Ministre du Commerce. Il pense que l'uniformité de longueur dans les pièces serait une bonne chose, et pour la facilité de la fabrication, et pour la loyauté des transactions. »

M. Bresson a fait à la même Société un rapport sur une machine à couper les écorces de chêne, à l'usage des tanneurs; cette machine, in-

ventée par M. Labbey, de Lisieux, et exécutée par M. Sudds, ingénieur-mécanicien à Rouen, peut couper mille kil. de tan par jour, ne forme pas de poussière, et donne à peine un pour cent de déchet.

= Association Normande — Sujets de Prix proposés, conformément à la délibération prise dans la séance générale du 16 juillet 1841.

1. L'Association décernera une médaille de 300 fr. à l'auteur d'un *Manuel d'agriculture* appliqué à la Normandie exclusivement, et qui aura réuni les suffrages d'une commission d'agriculteurs nommée pour l'examiner. — La plupart des manuels n'apprennent que fort peu de chose. L'Association n'entend récompenser qu'un ouvrage vraiment satisfaisant.

2. Existe-t-il un assolement forestier? En d'autres termes, est-il bon de substituer certaines essences à d'autres, après une période temporaire plus ou moins longue, comme on intercale les plantes annuelles dans l'assolement agricole? Indiquer les conséquences de l'assolement forestier, s'il est admis, pour le repeuplement des bois. — Prix: 100 francs.

3. Quels sont, dans les laiteries, les vases qui conviennent le mieux pour le développement de la crème? — Entrer à ce sujet dans des détails précis sur les phénomènes de la fermentation du lait. — Prix: 50 francs.

4. Quel est l'effet et la durée de l'amendement des terres par la tangue, comparé à celui que l'on obtient au moyen de la chaux? — Il sera nécessaire d'entrer dans quelques détails sur les quantités relatives employées de chaux et de tangue par hectare, et sur les mélanges opérés dans l'un et l'autre cas. — Prix : 50 fr.

5. Quels seront, pour l'agriculture de la Normandie, les résultats du chemin de fer de Paris à Rouen et au Havre? Quels seraient les résultats, si le chemin de fer était prolongé jusqu'à Caen? — Prix : 50 francs.

6. L'organisation des Caisses d'épargnes, telle qu'elle existe, est-elle bonne? Ne promet-elle pas de graves inconvéniens par suite de la centralisation des fonds entre les mains du gouvernement? Ne serait-il pas préférable que les Caisses d'épargnes fussent localisées dans les cantons, les villes ou les départemens? — Prix : 100 francs.

On peut voir les développemens donnés à cette question dans l'*Annuaire* de l'Association, pour 1842, p. 329.

Tous les mémoires seront jugés par une Commission, et devront être envoyés avant le 15 janvier 1843.

Sur les questions pour lesquelles l'Association propose des prix de 50 francs seulement, elle désire, moins de longues dissertations, que des articles précis, bien faits et d'une étendue modérée, qu'elle puisse, plus tard, publier dans son Annuaire.

= Antiquités. — Une fouille heureuse, entreprise au hameau du

Buc, canton de Valmont, à une faible distance de la grande route de Fécamp à Yvetot, a amené la découverte d'un assez grand nombre d'urnes cinéraires antiques en terre. On en compte jusqu'à trente-six. Ces urnes étaient protégées par des morceaux de pierre ou de tuile. A côté de la plupart d'entre elles était un petit vase, également en terre, faisant partie de la même sépulture; quand le petit vase ne se trouvait pas à côté, il était dans l'intérieur, avec les ossemens, et une petite assiette *(patella)*, en terre rouge vernissée, le recouvrait : au-dessus étaient placées les cendres qui remplissaient l'urne jusqu'au haut, et un plat de plus grande dimension, en terre rouge ou en grès noir, recouvrait le tout.

Des vases en verre blanc, semblables à nos bocaux, et contenant des ossemens calcinés, ont été recueillis dans trois urnes, remplies elles-mêmes de cendres. D'autres petits vases, également en verre, ont été trouvés : l'un renfermant des verroteries, qui ont dû appartenir à un collier et différent de forme et de couleur; l'autre, une médaille de petit module, mais tellement fruste, que la tête était méconnaissable.

Tous ces vases ont été trouvés dans un espace qui n'excède pas 10 mètres carrés, et à une profondeur de 50 centimètres. Il serait bien à désirer que les fouilles fussent étendues sur un plus grand espace, et dirigées avec le soin et les précautions qu'exigent de semblables travaux. Il y a là, sans nul doute, un cimetière romain à explorer.

= M. Lavalley Duperroux, de Bayeux, vient de publier une brochure intitulée : *Phares et Signaux macaniques*, pour indiquer, de jour et de nuit, la hauteur de l'eau dans les ports de marée. L'auteur fait observer que la connaissance de l'instant précis où chaque navire, suivant son tirant d'eau, peut faire son entrée dans un port de mer, est de la plus haute importance pour les navigateurs. Une erreur de quelques minutes peut avoir les conséquences les plus désastreuses. M. Lavalley s'attache à indiquer les moyens d'éviter ce funeste inconvénient. C'est lui aussi qui, secondé par son compatriote M. Leforestier, poursuit avec un zèle bien digne d'éloges le projet de faire de Port-en-Bessin un port de sauvetage et de relâche. Placé à égale distance du Havre et de Cherbourg, qui sont éloignés l'un de l'autre de plus de 30 lieues, ce port servirait d'asile aux navires contre les tempêtes, très fréquentes dans ces parages. Si, en 1836, il eût été ouvert à la navigation, 38 navires sur 80 qui se trouvaient alors dans cette partie de la Manche, n'auraient pas fait naufrage.

= Une souscription dans le but d'élever aux Andelys un monument en l'honneur du Poussin, avait été ouverte en 1802, et abandonnée presque au même moment par suite des événemens politiques. La Société libre des Beaux-Arts de Paris vient de reprendre l'exécution de ce

louable projet, et une nouvelle souscription est ouverte par ses soins, pour subvenir aux frais du monument.

= Lors même que la lithographie que nous offrons à nos abonnés n'aurait pas de signature, à la spirituelle expression des figures, à la *crânerie* de l'exécution, tout le monde aurait reconnu le crayon de notre collaborateur M. H. Bellangé. C'est là une de ces jolies scènes si naturelles et si originales qu'il faut joindre à la nombreuse collection de celles dont M. Bellangé enrichit tous les porte-feuilles des amateurs.

THÉATRES. — Le mois qui vient de s'écouler a été le plus fécond en solennités théâtrales que nous ayons encore vus. Représentations à bénéfice, pièces nouvelles, reprises d'anciens ouvrages, artistes étrangers, grandes compositions musicales, essais de jeunes débutans, tout cela s'est succédé avec une activité remarquable, et le public, de son côté, n'a manqué à aucun des appels qui lui ont été faits

M. Bovéri, pour le bénéfice duquel on avait remis à la scène *Richard-Cœur-de-Lion*, et à qui nous avons dû de connaître une partie du *Stabat* de Rossini, a eu les honneurs d'un rappel unanime après l'exécution d'une ouverture à grand orchestre de sa composition. C'était une légitime récompense pour son infatigable activité, à laquelle se joint un remarquable talent.

Mademoiselle Courtois, notre jolie dugazon, nous a obtenu, pour son bénéfice, une représentation de M. Barhoillet, laquelle a valu à cet artiste un immense succès. M. Barhoillet a promis de revenir bientôt. Nous attendons avec impatience cette occasion de nouveaux plaisirs pour nous, et de nouveaux triomphes pour lui.

Pour MM. Isidore et Alexandre, on a donné *les Mémoires du Diable*, l'un des plus jolis vaudevilles que nous connaissions; et, enfin, mademoiselle Cundell a, dans la représentation à son bénéfice, joué *Anne de Boulen*, où elle a reçu l'accueil le plus flatteur.

Nous avons pu, dans cette dernière soirée, apprécier de nouveau et applaudir le beau talent de vocalisation qui distingue Madame Danterny, la sœur de Mademoiselle Cundell. Les voix de ces deux dames, qui s'harmonisent ensemble d'une façon bien remarquable, ont, dans le duo de la *Norma*, excité un véritable enthousiasme. Nous regarderions comme une bonne fortune la possibilité d'attacher à notre théâtre Madame Danterny; elle remplacerait, bien avantageusement, Madame Lacombe, qui a résilié son engagement.

Si, maintenant, aux choses attrayantes que nous avons énumérées, on ajoute quelques bluettes qui nous échappent, des reprises de comédies, les représentations de M. Buner, venu pour remplacer M. Masson, artiste recommandable à bien des titres, forcé de se retirer avant la fin de l'année, par une grave affection de l'organe de la voix; si on ajoute encore des essais lyriques plus ou moins heureux, et surtout l'apparition de M. Delahaie, auquel nous avons fait une bien amicale et bien encourageante réception, on jugera si les

amateurs de spectacle ont eu bien des jours de repos ; attirés, d'ailleurs, au petit Théâtre, par les représentations de M. et madame Melingue, et de madame Luguet, venue ici pour le bénéfice de sa fille.

Aussi, les deux théâtres ont-ils été fort suivis ; et, grâce à notre ancien pensionnaire, M. Melingue, dont nous avons vu les premiers essais dans la carrière dramatique, et qui a tant grandi en quelques années; grâce aussi à madame Melingue, qui, surtout dans *Jeanne-d'Arc à Rouen*, a été fort remarquable, la salle du Vieux-Marché a, comme celle du théâtre des Arts, retenti souvent de bravos prolongés.

Nous sommes heureux d'avoir à constater les succès scéniques de M. Melingue, dont nous avons souvent admiré le gracieux talent comme sculpteur, et qui réunit les diverses qualités qui font un artiste vraiment distingué.

Cette fin d'année est d'un bien heureux augure pour celle qui va s'ouvrir immédiatement, et dans le commencement de laquelle nous espérons retrouver, entre la direction et le public, cet échange de procédés que nous avons remarqué il y a sept mois, lors de la réouverture du théâtre.

Quant aux bruits qui circulent sur les changemens qui vont s'opérer, nous nous garderons bien d'en rapporter un seul, dans la crainte d'influencer à l'avance les jugemens qui seront portés sur les artistes. Nous mentionnerons seulement la fermeture temporaire du théâtre Français, qui, pendant l'été, sera desservi par la troupe du théâtre des Arts.

Parmi les artistes dont le départ sera le plus regretté, nous citerons surtout mademoiselle Goy et M. Delafosse, qui, tous deux, à divers titres, se retirent également estimés.

Nous reproduirons, en terminant, le passage suivant d'une lettre qui nous est adressée par M. Fleury, et qui témoigne du zèle de cet administrateur pour satisfaire aux justes désirs du public. Nous y ajouterons la liste du personnel de la nouvelle troupe, dans laquelle M. Payen reprend la place que, dans plusieurs villes importantes, il avait déjà tenue avec distinction.

« Mon engagement avec l'administration municipale me permettait de ne « jouer l'opéra que sept mois de l'année, mais j'ai pensé qu'une ville aussi « importante que Rouen devait avoir un spectacle complet toute l'année, et « que la comédie et le vaudeville ne pouvaient suffire aux plaisirs des abonnés « du théâtre. Je ne me dissimule pas les difficultés que j'éprouverai pour « réaliser mon projet, mais j'espère que, dirigeant mes opérations tout-à-« fait dans l'intérêt du public, je trouverai, dans ce public même, et surtout « chez MM. les abonnés, la protection qui m'est indispensable pour faire « honneur à mon entreprise. »

B.

Tableau du personnel de la Troupe.

COMÉDIE, DRAME ET VAUDEVILLE.

MM. Mangin, premier rôle. — Eug. Monrose, Montdidier, jeunes premiers. — Félix Cruvellié, Gustave Stéphane, premiers et deuxièmes amoureux. — Guiaud, financier. — Cudot, père noble. — Kime, Léon, Geoffroy, premiers comiques. — Fouchet, raisonneur et rôles de convenance. — Luguet, rôles

de convenance. — Isidore, deuxième comique. — Lemaire, comique grime. — Delcourt, Frédéric, utilités.

Mesdames Verneuil, premier rôle. — Jules Renaud, premier rôle marqué. — Fleury, première amoureuse de vaudeville. — Camille Méry, Irma Aubry, ingénuités. — Schnetz, mère noble. — Thénard, duègne. — Bernard, soubrette. — Brochard, coquette et rôle de convenance. — Hélène, 3es amoureuses.

Opéra.

MM. Allard, premier ténor. — Fosse, premier ténor léger, Chollet. — Gustave Stéphane, premier et second ténor léger. — Luguet, rôles de convenance, grand coryphée et des Philippe. — Léon, ténor trial. — Isidore, premier et deuxième trial. — Lemaire, laruette. — Douvry, première basse. — Payen, baryton, basse chantante. — Joanny-Bruyat, premières basses nobles et comiques dans l'opéra-comique, secondes basses du grand-opéra et premières au besoin. — Etienne, troisième basse, coryphée. — Delcourt, secondes et troisièmes basses et utilités. — Banville, Dumont, coryphées.

MMmes Planterre, premier soprano. — Hélène Cundell, premier soprano. — Lheun, jeune premier soprano (dugazon.) — Camille Méry, deuxième soprano (deuxième dugazon.) — Thénard, duègne. — Schnetz, duègne et mère-dugazon. — Georges, utilité, coryphées.

Danse.

MM. Albert, Bouxary, Gustave Delaunay.
Mesdemoiselles Ferdinand, Néodeau, Amélie Leroy.

Nicetas Periaux, *propriétaire-gérant*



TOMBEAU DE BOIELDIEU.

LITTÉRATURE.

LA CIVILISATION

EST-ELLE DESTINÉE

A ANÉANTIR LA POÉSIE[1] ?

> Beaucoup de bonnes choses sont ébranlées et toutes tremblantes encore.... Les hommes d'art en particulier sont fort stupéfaits, et courent dans toutes les directions après leurs idées éparpillées. — Qu'ils se rassurent.... J'ai la ferme conviction que nous retrouverons notre édifice de poésie debout et plus solide de toutes les secousses auquel il aura résisté.
>
> — VICTOR HUGO. —
> *Littérature et Philosophie mêlées.*

Dans toute question, et même dans les appréciations qui semblent purement littéraires, il est un aspect auquel aujourd'hui il n'est pas permis de fermer les yeux. C'est celui de la société actuelle marchant, tantôt avec un généreux élan, et plus souvent avec d'inconcevables déviations, vers le grand œuvre de la civilisation universelle.

En présence de ce mouvement immense, les questions purement spéculatives que pouvait se poser la patience d'un bénédictin calfeutré dans sa cellule, et entendant à peine le lointain retentissement des choses du monde, n'intéresseraient plus personne. Pour mon compte, attaché aux études littéraires par mes goûts, et à la pra-

[1] Fragment d'un discours prononcé à l'Académie de Rouen, dans sa Séance du 8 avril 1842.

tique des choses humaines par mes habitudes de tous les instans, il m'est impossible de ne pas rapprocher perpétuellement l'une de l'autre ces deux choses, la pensée et le fait, l'idéal et le réel.

Au milieu des questions que ce contact de choses au premier aspect contradictoires, peut faire naître, il en est une qui me préoccupe à un haut degré. C'est le sort qu'est destinée à rencontrer dans l'avenir, et en présence de nos tendances civilisatrices, la partie la plus pure et la plus intime de l'art, *la Poésie.*

Qui n'a pas entendu mille fois répéter cette prédiction sinistre : « La civilisation est destinée à tuer la poésie ; elle doit mourir étouffée « sous les rudes étreintes des intérêts positifs. Qui s'occupe aujour- « d'hui de l'apparition d'une œuvre d'imagination? Quels sont les « poètes dont les œuvres soient lues? Comment, dans ce tumulte des « faits qui se croisent et se heurtent, des intérêts qui se poussent et « s'agitent, resterait-il une place pour cette céleste émanation de « l'ame? C'est un langage inutile à qui n'a plus que des désirs ou des « craintes matérielles à exprimer ; c'est une langue morte, à reléguer « aux colléges, où l'on pourra l'apprendre au même titre que le latin « et le grec, mais qu'on est obligé d'oublier dès qu'on pose le pied « dans le monde. Au moral, les grandes idées, les nobles illusions, « les heureux prestiges disparaissent et s'évanouissent ; au physique, « la nature elle-même se transforme et se vulgarise sous les efforts « industriels de l'homme. Tout pour le bien-être et rien pour l'imagi- « nation. Avec une pareille devise, il n'y a plus de poésie. »

Y a-t-il vérité dans ces tristes paroles?

Pour mon compte, j'ai plus d'une fois frémi en les écoutant. Je craignais de les trouver justes, et je me demandais avec anxiété quel serait désormais l'interprête de nos joies, le refuge de nos douleurs, l'amusement de nos heures de repos, si la poésie était condamnée à périr. Alors, j'ai recherché avec courage et espérance si ces craintes n'étaient pas exagérées ; j'ai voulu me rendre compte *des effets de la Civilisation sur la poésie* ; et, à mesure que je pénétrais plus avant dans cette mystérieuse recherche, la réflexion me rassurait, et je m'affermissais contre mes craintes. Je sais qu'il ne m'a pas été donné d'apercevoir du premier coup d'œil la question sous toutes ses faces ; je sais que mes premières réflexions sont prises plus à la surface que dans les entrailles du sujet ; mais, comme elles sont rassurantes pour

l'avenir de la poésie, tout le monde accueillera, je l'espère, avec faveur la communication de mes motifs d'espoir et de sécurité.

Il est d'abord une vérité qui frappe tous les yeux et qui prouve l'exagération des craintes de ceux qui ne s'attachent qu'à notre état présent pour désespérer de la poésie : c'est qu'il y a injustice saillante à juger ici complètement de l'avenir par le présent. Tout le monde est d'accord sur le caractère évidemment transitoire de notre époque. Un demi-siècle est bien peu de chose dans le cours des temps, et à peine s'est-il écoulé pourtant depuis que la société nouvelle est entrée dans la voie où nous la trouvons aujourd'hui. A peine sortie des enveloppes qu'elle a brisées pour s'élancer dans cette nouvelle carrière, encore pour ainsi dire aux prises avec les intérêts passés qui voulaient la retenir et l'enchaîner, comment pourrait-elle être jugée avec la même rigueur que si elle se montrait dans sa force et sa virilité ? La pensée qui devance les temps et qui est la seule prophétesse des temps modernes, peut bien dire où elle tend, mais ne saurait dire où elle arrivera. On peut montrer quelle route elle parcourt, mais la route est longue, encore embarrassée, et il n'est donné à aucun regard humain d'apercevoir ce qui est à la dernière limite.

Comment donc espérer pouvoir juger infailliblement, par ce qui est, de ce qui sera? Ce serait commettre cette faute si banale de condamner l'avenir de l'homme mûr, en contemplant les erreurs du jeune homme.

Pour ne pas désespérer de l'époque actuelle sous ce point de vue, il ne faudra donc que lui demander quelques lueurs qui prouvent que le sentiment poétique n'est pas éteint ; et si, dans les tâtonnemens de ce siècle qui s'avance, un peu à l'aventure, qui pose un pied incertain sur un sol qu'il ignore, nous en rencontrons encore d'assez vives révélations, elles devront être, à nos yeux, de rassurans indices pour l'avenir.

Or, à regarder avec impartialité et sans fausse misanthropie la société actuelle, même telle que l'ont faite des habitudes d'isolement et d'égoïsme qui ne peuvent être durables, peut-on dire que l'instinct poétique soit à jamais perdu ?

Non, les grands noms et les grandes choses n'ont pas perdu tout leur prestige. L'enthousiasme est encore dans les masses, et il ne manque presque toujours que des occasions pour le faire éclore. Quel siècle a

jamais plus honoré ses grands hommes? Les traditions de l'antiquité nous ont-elles jamais, à travers le prisme des âges, offert aucun exemple d'honneurs décernés, qui fût digne d'être comparé à ce que nous avons vu s'accomplir sous nos yeux. Rome enivrait ses triomphateurs pompeusement traînés sur un char, de tout l'éclat de leur gloire présente; mais nous, après vingt ans de proscription et non d'oubli, nous sommes allés chercher notre conquérant sous la terre qui recouvrait son tombeau. Si la régularité d'action des pouvoirs actuels n'eût pas exigé que cette grande mission fût réalisée par les chefs de l'état, auxquels trente millions de voix françaises la demandaient depuis si longtemps, croit-on qu'une croisade nationale ne se fût pas formée pour l'accomplir? Croit-on que la seule influence des glorieux souvenirs, et que la religion des peuples pour le génie n'eût pas suffi pour donner à cette expédition sainte, quelque chose de mille fois plus grand encore que tout l'éclat et toute la grandeur des pompes officielles? Et la nation, qui sait imposer par la puissance d'une opinion unanime de pareilles entreprises à ses gouvernans, et qui, au besoin, réduite à ses seules forces, aurait su armer des vaisseaux pour aller, à travers les mers, faire la conquête d'un peu de cendre, n'est pas deshéritée de cette noble faculté de l'enthousiasme, mère éternelle de la poésie.

S'il en fallait une preuve de plus, il suffirait de rappeler que la contagion de cet enthousiasme fut alors redoutée, et qu'en permettant à la grande ombre de se relever au milieu de nous, imposante et glorieuse, on prit soin d'abréger sa route et de précipiter ses pas vers le terme de ce solennel voyage. Qui pourrait oublier quelles vives émotions agitèrent alors tous les cœurs, quels cris spontanés d'admiration s'échappèrent de toutes les poitrines? Sans doute, il suffit de faire un pas dans le monde, pour y rencontrer des cœurs froids, ou des esprits atteints d'un affreux *positivisme;* mais, lequel de ces hommes aurait osé, en face de ces restes inanimés, mais encore si palpitans de gloire, porter l'œil desséché du matérialiste dans le fond de ce cercueil, y soumettre à une sorte d'autopsie morale le cadavre du héros, et se demander quel bien-être matériel sa possession allait procurer à la France?....

Est-ce là un exemple isolé? Non. Chaque ville a fouillé avec orgueil dans ses souvenirs, pour en exhumer la gloire de ses plus célèbres

enfans. Strasbourg s'est souvenu qu'il avait donné le jour à l'immortel auteur de l'imprimerie, cette voix qui parle à tous, et qui réalise et dépasse la vieille allégorie des trompettes mythologiques de la Renommée. Pour honorer dignement la mémoire de ce sublime artisan de la civilisation moderne, Strasbourg a convié la France à des fêtes processionnelles égalant par le luxe tout ce qu'avait fait en ce genre le moyen-âge, et le surpassant par l'intelligence et la philosophie.

Enfin, nous, qu'on avait peints comme si mercantiles et si étroits, nous n'avons pas oublié que deux génies exclusivement voués au culte de leur art, avaient appelé la ville de Rouen leur patrie ; et, malgré la frivolité apparente de l'art théâtral, où tous deux, dans des genres différens, avaient conquis la première place, notre population s'est émue d'orgueil et de joie en voyant leurs statues de bronze se dresser sur nos places publiques.

Les souvenirs de l'un de ces grands hommes me conduit à parler d'un art que je considère comme le frère de la poésie, et qui, pour mieux dire, est l'une de ses plus idéales transformations.

A mes yeux, le progrès croissant de la musique, non pas précisément de la part des compositeurs, mais dans les études et dans les goûts du public, est un indice évident que le règne de l'imagination n'est point passé.

Certes, le moins positif de tous les arts, celui qui exige par-dessus tout, que tous, auteurs et auditeurs, veuillent bien pénétrer ou se laisser introduire dans le domaine des illusions, c'est la musique; dans la partie dramatique de cet art, surtout, où toutes les passions fortes ou tendres, élevées ou douces, empruntent, pour se produire, une langue vraiment céleste, les sens et l'ame doivent se réunir pour abandonner le sol étroit des réalités.

Un peuple chez lequel le sentiment poétique serait perdu, perdrait aussi, et d'abord peut-être, le sentiment musical. Cependant, il est parmi nous plus vivace que jamais : l'Italie accepte nos compositeurs comme des rivaux, et quelquefois comme des vainqueurs ; les compositeurs étrangers viennent demander à notre première scène lyrique la consécration de leur renommée ; Meyerbeer, Rossini, Donizetti, abandonnent leur libretti italiens, pour répandre leurs mélodies sur des paroles françaises, et des œuvres musicales qu'un musicien

exercé eût à peine comprises il y a vingt ans, peuvent, en quelques mois, conquérir aujourd'hui la sanction d'une véritable popularité.

Et la nation dans le sein de laquelle de tels faits s'accomplissent serait à tout jamais vouée aux intérêts matériels, et condamnée à rompre avec le premier des arts d'imagination !

Non ; c'est une conséquence impossible ; on ne cultive pas avec tant de soin l'accessoire, pour laisser mourir le principal.

Et ceux qui se plaignent de l'abandon où serait plongée la poésie, pourraient-ils nous citer un poète digne de ce nom, qui n'ait pu faire entendre sa voix au-dessus des clameurs industrielles de l'époque? Les paroles inspirées des *Châteaubriant*, *La Martine*, *Victor Hugo*, *Lamennais*, ont-elles été perdues dans la foule, sans avoir été écoutées? Un autre siècle eût-il placé ces noms plus haut? Nous ne le croyons pas; car, malgré les difficultés d'un système littéraire tout hérissé d'innovations, ils sont arrivés à conquérir l'admiration, et de leurs amis, et de leurs adversaires.

Descendons dans l'échelle des célébrités, nous verrons encore qu'il n'est pas d'époque où l'amour pour les arts et pour les artistes ait pris plus qu'aujourd'hui le caractère de l'engouement. Une tragédienne s'asseoit à la table d'une reine ; un chanteur est écrasé sous le poids des couronnes ; une danseuse met en ébullition tout un peuple.

Ce sont là des exagérations sans doute, mais prouvent-elles la disparution des illusions poétiques et l'empire absolu des réalités? ou plutôt, ne démontrent-elles pas qu'il existe encore, dans la société actuelle, des racines vivaces et profondes qui pourraient faire reverdir pour les lettres l'arbre de vie, s'il était prêt à se dessécher?

Indépendamment de ces symptômes, la réflexion ne dit-elle pas que ces impérissables instincts que le poète trouve dans son cœur, ne peuvent pas être effacés ; qu'indépendans de la mode et du caprice, qu'étrangers à la forme actuelle de telle ou telle société, ils peuvent subir des métamorphoses dans leur expression ; mais périr, jamais?

La poésie est-elle autre chose, comme l'éloquence, que le don de communiquer à la foule (qu'elle écoute ou qu'elle lise) les émotions qu'une ame choisie et prédestinée trouve dans son cœur, à un état si lumineux et si vif, que leur contact va faire éclore, dans les cœurs les plus vulgaires, les germes confus des mêmes sentimens?

Pour que la poésie périsse, il faudrait donc concevoir un état de

société, où nul ne comprendrait plus les premiers instincts de l'ame, les saintes joies de la famille, le respect pour les vieillards, l'amour pour les petits enfans, la piété pour la mère que vit notre premier regard, l'attachement au sol que nos premiers pas ont foulé, le charme des souvenirs de nos jeunes années, la puissance du premier amour qui nous souleva la poitrine, et les profondes amertumes que les grandes douleurs répandent dans l'ame, quand un tombeau va s'ouvrir pour engloutir quelque moitié de nous-même, et les purs transports qui l'enivrent aux premiers cris du premier né montant à la vie! Tant que le poète pourra faire vibrer dans nos cœurs les cordes qui répondent à ces sentimens, la poésie intime existera, et il le pourra toujours. Supposer leur ruine, c'est supposer le corps social tout entier en dissolution. Car il y a des choses contre lesquelles les tentatives des plus hardis novateurs viendront toujours se briser; c'est, entr'autres exemples, l'idée patriarchale, la constitution de la famille.

La poésie noble n'est pas plus menacée. Qu'elle prenne la forme de l'ode ou du dithyrambe, ou bien qu'elle se couvre d'un nom d'invention nouvelle, elle a un principe de durée qui peut la laisser sommeiller quelque temps, mais qui la réveillera toujours, quand le moment sera venu; mais, grande et noble qu'elle est, il lui faut, pour vivre, de grandes et nobles choses à célébrer. Peut-elle espérer en rencontrer encore? Qui pourrait en douter? Et, pour ne citer qu'un exemple, le sentiment de la nationalité a-t-il jamais été plus vivace en France? Qu'il se rencontre une grande gloire nationale à *chanter*, une belle victoire après une guerre juste et forcée, et l'inspiration ne manquera point aux poètes, et les poètes ne manqueront point à l'inspiration; car les circonstances qui font les grands hommes au point de vue politique, font les grands orateurs et les grands poètes au point de vue littéraire.

Il y a seulement une chose vraie à dire: c'est que les impressions populaires et générales qui n'ont rien perdu de leur vivacité, ont beaucoup perdu de leur durée. La multiplicité des petits événemens, et la grande publicité qui les entoure, produit et efface à l'instant des sensations qui se superposent et se détruisent avec une effrayante rapidité. Mais il en doit résulter seulement, que le poète national, qui sera du peuple avant tout, et qui sera entraîné le premier par

l'émotion qu'il doit rendre à la foule, plus vive et plus animée qu'il ne l'a reçue d'elle, devra saisir son sujet au moment de sa plus grande vitalité, et répondre, par la promptitude de son inspiration, à la promptitude des sentimens publics.

Il y a un genre de poésie pour lequel on s'alarme avec bien plus de raison apparente ; c'est la poésie *descriptive*, pour employer la dénomination *classique*, ou *pittoresque*, pour me servir de l'expression nouvelle.

Pour ceux qui verraient la poésie dans les choses extérieures telles que la nature les avait faites, ou plutôt telles que les poètes du XVIIIe siècle les avait fardées, pour ceux qui préfèrent à tout *les ombrages des forêts, les contours des coteaux, les replis des ruisseaux*, il y a sérieux motif de crainte ; car les belles forêts disparaissent, les montagnes sont applanies ou percées, et les ruisseaux font mouvoir des filatures !....

Il est vrai que l'homme, autorisé par le Créateur à soumettre à ses efforts la nature entière, use aujourd'hui largement de son droit.

Mais n'est-il pas vrai, aussi, que ces tentatives ambitieuses et souvent justifiées par le succès, ce grand défenseur des témérités humaines, peuvent ouvrir une nouvelle voie à la poésie *descriptive?* Ce qui, il y a un siècle, eût été de la *magie*, est aujourd'hui de la *science;* l'industrie a rendu possibles des choses que l'imagination des poètes eût à peine osé rêver. N'y a-t-il aucune poésie dans ces navires pour ainsi dire vivans, qui trouvent en eux leur moyen d'action et qui glissent sur les ondes plus rapides que la flèche ou l'oiseau ? N'y a-t-il aucune poésie dans ces grandes artères de notre corps social, qui vont en quelques heures porter la circulation et la vie du bout d'un royaume à l'autre ? et dans ces grands foyers de lumière qui, par des canaux souterrains, portent au même instant, dans toutes les parties d'une grande ville, une clarté éblouissante comme celle du soleil ? et dans ces glaces magiques qui gardent l'empreinte du visage qu'elles ont reflété pendant un instant plus prompt que la pensée ?

Toutes ces choses, aujourd'hui réelles, ne sont-elles pas aussi fantastiques que les inventions d'Hoffmann, aussi merveilleuses que celles des contes arabes !

Et pourtant, ce ne sont là que les essais d'un siècle qui entre dans une nouvelle carrière. Supposez quelque chose de plus, arrivez au

perfectionnement de l'aérostation, et vous allez semer, dans notre vie pratique, dans notre existence de tous les instans, des circonstances plus aventureuses que celles que l'imagination, créant des chimères, pouvait inventer il y a quelques siècles.

Tentez de deviner ou au moins de pressentir à quelles merveilles les développemens des arts peuvent s'élever, et vous arriverez peut-être à penser qu'en parvenant à leur plus haute expression, ils re-créeraient au besoin la poésie, avec le bien-être et l'utilité de plus.

Parlerai-je du genre que je pourrais appeler *historique*, et qui consiste à faire revivre, par la puissance du coloris, les temps et les personnages passés? Cette évocation des anciens jours appartiendra toujours aux poètes. Si les temps féodaux et leur cortége de vieux châteaux, de ponts-levis, de tourelles, de créneaux, de citadelles, de cloîtres, ont été long-temps pour eux une source inépuisable, qui pourrait dire si, à travers le prestige du temps, nous n'apparaîtrons pas à ceux qui, dans quelques siècles, chercheront à ressusciter notre époque, avec des caractères aussi saisissans? Qui pourrait dire ce que deviendront, alors, sous les traits d'une plume inspirée, nos guerres, nos vieux soldats, nos jeunes capitaines, nos royautés éphémères, et nos hommes du peuple, déracinant en quelques heures une monarchie de tant de siècles.

A côté de l'histoire, qui dira ces choses avec sa froide sévérité, la poésie viendra peut-être faire mouvoir ces ombres endormies, pour les colorer et les passionner encore.

Le genre historique nous conduit au drame; là, des conquêtes réelles ont été faites; si rien de complet n'a été produit, s'il n'existe peut-être pas une seule œuvre vraiment durable dans tout ce qui a été représenté depuis vingt ans, en revanche, une foule de progrès de détail ont été obtenus, et il ne manque plus qu'un génie dramatique qui sache en profiter. J'ai souvent cherché à concevoir tout ce qu'eût fait de grand notre Corneille, s'il n'eût pas été réduit à demander pardon à son siècle d'avoir osé ne pas suivre à la lettre les banales unités d'Aristote; si la vivacité et la force des ressorts mis en usage aujourd'hui dans le plus médiocre ouvrage, et implantés chez nous par Beaumarchais, eût été à sa disposition; si, ayant en face un public qui eût cherché autre chose dans un drame que des

vers *bien frappés*, il n'eût pas été amené à considérer *Héraclius* et *Nicomède* comme de véritables excentricités. C'est que, loin d'être menacé par notre état social actuel, l'art dramatique s'harmonise parfaitement bien avec nos conquêtes sociales. C'est la poésie de ceux qui agissent plus qu'ils ne pensent, et qui vivent plus de mouvement que de méditation. Ce doit être la poésie des états qui ont le principe démocratique pour base, car c'est la plus populaire de toutes. C'est celle qui deviendrait le plus aisément l'accessoire de quelques grandes fêtes nationales; c'est celle qui convient aux nombreuses réunions d'hommes, et qui peut, suivant les circonstances, ou les resserrer par les liens d'une commune gaîté, ou les rappeler en masse aux idées de liberté et de gloire.

Mais, au milieu de ces intarissables sources de la poésie que notre temps ne paraît pas avoir asséchées, il en est une plus mystérieuse et plus sainte que toutes les autres, sur le sort de laquelle il est permis de trembler; c'est la poésie religieuse.

Après avoir enfanté la *Bible*, ce roi des livres, qui n'a pu s'expliquer que par l'inspiration divine, après avoir créé les admirables mélodies de nos chants d'église, aurait-elle fait retentir ses derniers et lointains échos dans les méditations de l'un de nos poètes contemporains? Le ciel serait-il à jamais fermé aux poètes? Et ces grandes images ne viendraient-elles plus animer leur pensée que comme une phraséologie de convention, adressée par une ame sans foi à des cœurs deshérités de toute croyance?

Si cela devait être, avouons qu'en conservant la poésie sur son piédestal, nous aurions voilé l'un de ses plus précieux attributs; sans éteindre le flambeau, nous l'aurions privé du plus pur de ses rayons.

Mais, dussé-je être taxé d'un inconcevable optimisme, je ne puis encore ici désespérer complètement de l'avenir. Par la raison que je ne comprends pas une société sans croyances, et que le scepticisme ou l'athéisme moral sont à mes yeux des principes mortels pour tout corps social, je croirais plutôt à la dissolution complète de la société humaine, qu'à son existence sans un principe quelconque de religion, en prenant ce mot dans sa plus large acception.

Mais quel sera ce principe qui ravivera la foi éteinte? Quels temples seront repeuplés? quelle croyance, quelle idée dominera le monde, et ramènera la ferveur au fond des ames, confondues dé-

sormais dans quelque grande et sainte pensée? Je l'ignore. Mais ce résultat sera produit, ou le corps social tombera en poussière.

Or, si la société nouvelle, née il y a un demi-siècle, au milieu des douleurs et des crises d'un épouvantable enfantement, offre le caractère indécis de la jeunesse, et non le désenchantement des derniers jours, nous ne pouvons, sans manquer de logique, marquer sitôt le terme de sa durée. Elle vivra donc. Après d'inévitables oscillations, elle viendra prendre son point d'appui et s'asseoir enfin sur de solides bases.

Que, jusque-là, tous les esprits cultivés, que tous les cœurs droits et honnêtes s'unissent et se resserrent, pour conserver intacts au milieu d'eux tous les principes féconds de la vraie civilisation, que le monde viendra tôt ou tard leur demander. Semblables à ces moines studieux et savans, qui, dans les jours d'ignorance, conservaient la science ensevelie dans la poussière de leur cellule, et qui firent apparaître leur dépôt sacré aux beaux jours de la *renaissance* des lettres et des arts, soyons tous les gardiens fidèles des sentimens et des idées que notre époque pourrait méconnaître ou bien oublier; car, si tant est qu'ils puissent être long-temps négligés ou rejetés, le temps de leur *renaissance* arrivera aussi, tôt ou tard; et ceux qui, alors, n'auraient pas douté de l'avenir, ceux qui auraient conservé l'espérance et le courage, ceux qui auraient travaillé sans relâche pour hâter cet heureux retour, auraient accompli une pieuse et utile mission, et tout esprit intelligent, comme toute ame honnête, devrait s'honorer d'avoir apporté sa pierre à cet édifice.

Frédéric DESCHAMPS. (Rouen.)

HISTOIRE.

BATAILLE

GAGNÉE PAR LES NORMANDS,

EN L'ANNÉE 896,

Dans la commune des Damps, près le Pont-de-l'Arche.

Un écrivain rouennais, M. du Boullay, disait, il y a bientôt un siècle, que la France ne serait bien connue que lorsque de bonnes histoires particulières de ses provinces seraient mises au jour. Quelques années après, les savans Bénédictins de S.-Maur entreprirent de réaliser le projet d'une histoire générale de Normandie, et ils exprimèrent le vœu que, dans chaque ville, chaque bourg, chaque village, quelqu'un se chargeât de faire, en quelque sorte, l'histoire de la localité, ou du moins une description exacte de l'état des choses, telles qu'il les aurait sous les yeux.

Un fait important démontrera l'utilité des histoires locales pour la composition des annales d'un peuple. Quand les auteurs, en général, racontent la dernière invasion normande sur le territoire neustrien, — invasion qui se termina par la conquête définitive de cette province, et qui, détachant de la noble couronne de France, alors chancelante sur une tête débile, son plus beau fleuron, le porta sur un chef barbare mais héroïque, — ils se bornent à dire que les guerriers du Nord remontèrent la Seine jusqu'au Pont-de-l'Arche; qu'ils furent attaqués

par l'armée française, et la mirent en fuite. Ce récit offre-t-il une indication satisfaisante du théâtre de cette lutte et de la position des combattans? On nomme, il est vrai, le Pont-de-l'Arche. Mais tous les lieux sont des centres; dans le rayon de cette ville, nous trouvons Bonport, ancienne abbaye, fondée par Richard Cœur-de-Lion, pour l'accomplissement d'un vœu formé pendant la tempête, et la petite commune des Damps, dont je parlerai tout à l'heure. Une plaine s'étend sur l'autre rivage de la Seine, et c'est cette plaine que les envahisseurs devaient côtoyer en marchant sur Paris. A quelque distance de là, on rencontre la commune de Pîtres, où s'était tenu, quarante années auparavant, un concile célèbre, et où la tradition a placé je ne sais quelle bataille.

Quand on laisse autant de vague dans la narration, le lecteur, dont l'œil avide parcourt la contrée pour y chercher d'antiques et curieux souvenirs, ne sait où fixer les acteurs de ces graves événemens; s'il consulte les pages nues et décolorées qu'il tient à la main, les lieux et les faits lui échappent. Son imagination, d'abord ébranlée par l'attrait d'un plaisir historique, retombe et s'affaisse dans le vide, où elle ne peut rien asseoir. Cependant, cette première victoire de nos pères a été remportée à deux myriamètres de Rouen, capitale de l'ancienne province, cité aussi docte qu'opulente: et j'ose affirmer qu'il était possible, facile même, de compléter le récit par des détails locaux et par des faits plus précis et plus circonstanciés. On jugera, par les développemens qui vont suivre, si ma proposition est hasardeuse.

Les plus simples opérations de la pensée, chez l'homme, déterminent quelquefois un travail utile dans son intelligence. Lorsque mes lectures historiques me montraient les Normands apparaissant dans le voisinage du Pont-de-l'Arche, je cherchais dans mon esprit le point précis où ils s'étaient arrêtés pour combattre.

A deux kilomètres de cette ville, en amont, se trouve une petite commune, située au pied d'un côteau fort bas, sur la rive gauche de l'Eure, à son confluent. Cette commune, la moins populeuse peut-être du département, n'a pas même une église; et son cimetière, dont on voit encore l'enceinte, n'est plus la demeure des morts. Je dois dire, toutefois, à son avantage, que les maisons y ont un certain air de propreté, d'aisance et d'antiquité, que l'on ne retrouve pas dans toutes les campagnes. Ce village s'appelle les Damps.

Un jour, je cherchai l'étymologie de ce nom, et je crus pouvoir le traduire en latin par *damna*, pluriel de *damnum*, désastres. Ce fut pour moi un trait de lumière. Cette idée me guida et me domina dans l'examen des chroniques. Mes recherches avaient été quelque temps infructueuses, lorsqu'enfin je lus, dans Guillaume de Jumiéges, le passage suivant, tiré de la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, par M. Guizot (chap. 10, liv. 2):

« *Comment Rollon et les siens, étant arrivés le long de la Seine,*
« *à Arches, que l'on appelle aussi Hasdans, y construisirent*
« *des retranchemens, combattirent contre les Francs, et, en*
« *ayant tué beaucoup, mirent en fuite Renaud, leur duc:*
« *après quoi ils détruisirent le château de Meulan.*

« Rollon, donc, s'étant emparé de Rouen, méditait en son « cœur artificieux la ruine de la ville de Paris, et s'en occu- « pait avec les siens, semblable à un loup dévorant, et ayant « soif, dans sa fureur païenne, du sang des chrétiens. Déta- « chant alors leurs navires, et sillonnant les flots de la Seine, « ils vinrent s'arrêter auprès de Hasdans, que l'on appelle « aussi Arches [1]. Renaud, duc de toute la France, ayant appris

[1] J'écris *Arches*, et non pas *Arques*, comme M. Guizot. Je me conforme en cela au nom moderne et au texte latin qui porte: « Apud Hasdans, quæ Archas dicitur. »

« l'arrivée inopinée des païens, se porta au-devant d'eux sur le « fleuve de l'Eure, avec une vaillante armée, et envoya en « avant, avec d'autres députés, Hastings, qui demeurait en- « core dans la ville de Chartres, et qui avait la connaissance « de leur langage. Hastings, donc, se rendit auprès d'eux, en « suivant le cours de l'eau. »

Il leur demanda ce qu'ils voulaient. Rollon répondit qu'ils ne voulaient se soumettre à personne, mais se rendre maîtres de tout ce qu'ils pourraient conquérir.

Le récit continue : « Aussitôt, Hastings alla redire toutes « ces choses à son duc. Pendant ce temps, Rollon et ceux qui « étaient avec lui se firent des retranchemens et une redoute en « forme de château, se fortifiant derrière une levée de terre, « et laissant, au lieu de porte, un vaste espace ouvert, dont « aujourd'hui encore on voit apparaître quelques traces. A la « pointe du jour, les Francs se rendirent à l'église de Saint- « Germain, entendirent la messe, et participèrent au corps et « au sang du Christ. Partant de là, à cheval, et voyant sur « la rive du fleuve les vaisseaux, tout près d'eux, les Daces, « derrière les retranchemens de la terre qu'ils avaient retour- « née, ils allèrent attaquer le point qui demeurait ouvert en « guise de porte. De l'autre côté, les Daces se couchèrent çà « et là dans la plaine, et se recouvrirent de leurs boucliers, « afin qu'on les crût en très petit nombre. Roland, porte- « enseigne de Renaud, et ceux qui marchaient avec lui en avant « de l'armée, s'élancèrent vivement sur les Daces par la large « ouverture qu'ils avaient laissée libre, et commencèrent à les « battre. Mais les Daces, se relevant aussitôt, tuèrent en un « moment Roland et ceux qui le suivaient. Renaud, Hastings « et les autres comtes, ayant vu tous ces morts, tournèrent le « dos et prirent la fuite très lestement. Les choses s'étant ainsi « passées, Rollon repartit avec ses navires, alla en toute hâte

« s'emparer du château de Meulan, et, l'ayant renversé, il fit « périr par le glaive tous les habitans. »

Ces détails précieux ne seraient pas indignes, à mon sens, d'entrer dans une histoire générale : à plus forte raison une histoire particulière ne devait pas les négliger; car, dans l'état de notre civilisation actuelle, l'histoire n'est pas seulement un vaste et long enseignement; c'est un musée, une galerie, où l'on aime à contempler le tableau des lieux que des faits mémorables ont signalés, et où l'on cherche des paysages connus et chéris, et quelquefois des portraits de famille.

Ces circonstances nous initient aux mœurs du temps et nous font assister aux opérations et aux mouvemens des deux armées; aussi suis-je étonné que ce passage ait échappé aux personnes qui ont écrit sur Louviers, et qu'elles n'en aient pas tiré la lumière qui en sort. Tous leurs efforts pour pénétrer dans l'origine de cette ville se sont arrêtés, si ma mémoire est fidèle, à la fin du XIIe siècle, à l'époque où Richard Cœur-de-Lion, pour terminer une querelle relative au Château-Gaillard, céda à Vautier, archevêque de Rouen, en échange des Andelys, le manoir de Louviers et les seigneuries de Dieppe et de Bouteilles; mais, trois siècles avant cet échange, Louviers existait, du moins en partie. Saint-Germain est une église de Louviers, et, de plus, un faubourg important, où réside le savant auteur du dernier *Essai sur Louviers*, M. Paul Dibon.

J'abandonne les faits pour revenir à la discussion. J'ai avancé que le champ de bataille était aux Damps. On me demandera peut-être sur quoi je me fonde pour croire que ce fut plutôt dans ce village qu'au Pont-de-l'Arche, et l'on m'objectera que, comme le texte porte que les Normands mouillèrent *auprès de Hasdans, appelé Arches*, de même on lit, dans le sommaire du chapitre, qu'ils vinrent à *Arches, appelé aussi Hasdans*. A cela, je réponds que si Arches et Hasdans étaient les noms

divers d'une même localité, c'est sur l'emplacement actuel de la commune des Damps que l'événement qui nous occupe s'est passé. Mais ce cumul d'appellations est invraisemblable. Il est bien plus raisonnable de l'attribuer à une confusion commise par le narrateur au fond de sa cellule. Cette confusion s'explique en outre par le rapprochement de lieux. Néanmoins, pour nous, la distance est encore telle, qu'elle mérite d'être signalée.

Le propre récit de l'écrivain me sert à le combattre sur ce point. Il dit, en termes positifs, que Renaud, duc de France, se porta au-devant des ennemis sur le fleuve de l'*Eure*; et il ajoute ensuite que les vaisseaux étaient sur la rive du fleuve, tout près des retranchemens. Or, la rivière d'Eure, dont il est parlé, a son confluent au terroir des Damps. C'est donc en ce lieu que les Normands étaient retranchés, et non plus bas. Cette circonstance du récit est, selon moi, décisive.

Quant à la dissemblance légère qui résulte de la manière actuelle d'écrire le nom de la localité, elle s'efface complètement si l'on réfléchit que les noms de villes et de pays, dans notre style moderne, n'ont qu'une affinité assez éloignée avec ceux que nous offre l'orthographe du moyen-âge. Le nom actuel des Damps est peut-être l'un des moins méconnaissables; j'oserais même dire, s'il m'était permis d'exprimer toute ma pensée, que c'est l'ignorance seule de l'auteur (*ignoscenda quidem!*) qui l'a défiguré. Je fonde cette induction sur ce que, dans les usages ordinaires de la vie, les noms de pays s'emploient le plus souvent avec la préposition *à*. On dit : il va aux Damps, il est aux Damps, etc. On eût dit, et l'on disait, du temps de Guillaume de Jumiéges : il va *as Dans*, il est *as Dans*, etc. Ici encore, il a fait une confusion. Ce n'est là, il est vrai, qu'une raison de langage; mais elle acquiert une certaine force des argumens positifs dont j'appuie ma décision.

Nous ne sommes pas réduits, sur ce trait d'histoire, au témoignage du chroniqueur cité. L'autorité de Robert Wace a aussi quelque poids. J'ajouterai cependant plus de foi au prosateur qu'au poète, en cette matière. Outre que le second fut souvent l'imitateur et le copiste du premier; né à Jersey, clerc de Caen et chanoine de Bayeux, il eut une connaissance plus exacte de ce qui tenait à l'histoire de ces contrées, que des faits et gestes relatifs à celle de la Haute-Normandie. Du reste, son récit, moins circonstancié, ne contrarie aucunement celui de son devancier.

Je cite le *Roman de Rou*, en laissant de côté ce qui est étranger au fait principal, et en donnant au vieux style une couleur moderne [1].

[1] Voici le texte:

Rou vout véir Asdans, ki lors Arches apelé:
Li paîz vit planier è la cuntrée bèle....
Rou torna à Roem, o li tuit lé Normant,
Cuntre mont Saine li paîz porvéant;
Un chastelet troverent fermé en un pendant,
A une seule porte; ne fu mie grant.
Reinault, un quens de France, ki Lucene teneit....
Hastainz a mandé, k'à li voleit parler....
Reinault parla à li; desuz l'ewe d'Eure
As Normanz l'envéia, ki sout lor parléure....
Entretant ont Normanz li chastel enforcié,
La terre ont porvéue, li païs acointié....
Reinault asemla s'ost, è sis veisinz manda;
A Roullant, un vassal, son gonfanon livra;
Li Normanz alla querre, mez trop tost els trova;
A els se cumbati, mez rien n'i gaaingna.
Roullant i fu ociz, ki l'ensoigne portout,....
E Reinauld s'enfui ki grant poor i out;
Mult i lessa de cels où plus il se flout.
Donc dist Rou à sa gent: la guerre est esméue;
Francheiz l'ont comenchie, or lor seit bien rendue;
La primiere bataille avoin sor els veincue;
Si feron nos li altres, se chescun s'esvertue.
Chevals quistrent et armes à la guise franchoise,
Quer lor semblout è plus riche è plus cortoise....

« Rollon voulut voir *Asdans*, qui était alors appelé *Arches*.
« Il trouva le pays abondant et la contrée belle. Rollon re-
« tourna à Rouen : avec lui, tous les Normands remontèrent
« la Seine, observant le pays. Ils trouvèrent, sur un coteau,
« un petit château fermé à une seule porte. Renaud, comte
« de France, manda Hastings, et l'envoya aux Normands, sur
« la rivière d'Eure : il savait leur langue.....

« Pendant ce temps, les Normands fortifièrent le château,
« explorèrent et fréquentèrent le pays. Renault assembla son
« armée, manda ses voisins, donna son étendart à Roullant,
« son vassal, alla chercher les Normands, mais les trouva trop
« tôt. Il leur livra le combat, mais il n'y gagna rien. Roullant,
« le porte-enseigne, fut tué, et Renault s'enfuit, ayant eu
« grand'peur. Il y laissa beaucoup de ses meilleurs soldats. Donc
« Rollon dit à sa troupe : la guerre est suscitée; les Français
« l'ont commencée, qu'elle leur soit bien rendue. Nous avons
« gagné sur eux la première bataille; ainsi ferons-nous des
« autres si chacun s'évertue. Ils prirent chevaux et armes à la
« façon française, qui leur parut plus riche et plus élégante. »

Une simple différence se remarque entre le récit de Guillaume de Jumiéges et celui de Wace; c'est que, suivant l'un, les Normands pratiquèrent une redoute et des retranchemens, et que, selon l'autre, ils trouvèrent un château fermé, qu'ils fortifièrent. Je préfère, sur ce point, comme sur tout le reste, la version du moine de Jumiéges. Les détails auxquels il se livre ont un air de vraisemblance qui plaît; et l'analogie locale est toute en leur faveur.

Mais, au témoignage même de Wace, c'est encore au confluent de l'Eure que l'événement se passe : *Desuz l'ewe d'Eure as Normanz l'envéia*. Enfin, pour peu que l'on considère le choix de cette position, on sera pleinement convaincu qu'il était en tout conforme à la ruse des Normands, devenue depuis proverbiale, et à l'habileté de leur chef, qu'un chroni-

queur de Fontenelle qualifie *prudentior consiliis*. Ils avaient remonté la Seine sur leurs navires. A l'extrémité de la pointe de terre où ce fleuve reçoit les eaux de l'Eure, commence un îlot qui se prolonge en aval du côté du Pont-de-l'Arche. L'espace compris entre cet îlot et le rivage forme un bassin naturel et un mouillage aussi commode que profond. C'est sur le bord de ce bassin que se trouve la plaine des Damps, côteau peu élevé et peu spacieux, qui s'appuie à la lisière de la forêt. En se retranchant sur la colline, Rollon et les siens étaient à portée de veiller sur leurs vaisseaux, et ils ne pouvaient être inquiétés, ni par le flanc, ni par leurs derrières. En outre de leur rempart, ils étaient protégés par toute l'épaisseur de la forêt de Bord, par une hauteur boisée qui s'avance comme un cap du côté de la rivière, et par un vallon fort étroit, qui semble avoir été le fossé naturel du camp. Les Français devaient suivre le cours de l'eau; et le seul point d'attaque qui leur fût ouvert était la porte laissée à l'entrée de la redoute. Pour la forcer, il fallait gravir la pente du côteau, et les assaillans perdaient ainsi l'avantage du nombre. La tactique artificieuse des Normands eut son effet. Ils laissèrent les premiers rangs ennemis pénétrer dans leurs retranchemens : tout-à-coup, se levant en masse, comme s'ils fussent sortis de terre, et renversant l'avant-garde française, ils jetèrent une terreur panique dans le gros de l'armée, qui n'eut ni l'espace ni le temps de se ranger en bataille, et s'enfuit en désordre. La victoire demeura aux plus habiles, que l'on appelait alors des barbares.

En résumé, il résulte de cette dissertation que le combat fut livré dans la petite commune des Damps; que les Normands étaient retranchés sur le plateau; qu'ils furent attaqués du côté qui domine le confluent de l'Eure, et que l'armée française était partie le matin de Saint-Germain de Louviers.

A. Papavoine. (Abbeville.)

POÉSIE.

LE NID DÉROBÉ,

ou

La Fauvette et la jeune Fille.

I

La Fauvette.

« Hélas ! à la prochaine aurore,
« Dans les airs ils seraient partis !
« Entends leur mère qui t'implore !...
« Oh ! rends-moi, rends-moi mes petits !

« Quel est mon crime ? Sur la treille,
« Ai-je jamais, de vos raisins,
« Effleuré la grappe vermeille,
« Ou détruit l'espoir des jardins ?

« Oh ! non, pour nourrir ma famille,
« Je n'ai pris que le vermisseau,
« Le moucheron dont l'air fourmille,
« Et l'eau limpide du ruisseau.

« Hélas ! à la prochaine aurore,
« Dans les airs ils seraient partis !
« Entends leur mère qui t'implore !...
« Oh ! rends-moi, rends-moi mes petits !

« Ils mourront dans l'étroite cage
« Où tu vas les emprisonner ;
« Tu n'entendras plus le bocage
« De leurs douces voix résonner :
« Ils mourront, et leur pauvre mère,
« Seule, à l'heure où le jour finit,
« Viendra pleurer sa peine amère
« Sur le lilas où fut son nid.

« Hélas ! à la prochaine aurore,
« Dans les airs ils seraient partis !
« Entends leur mère qui t'implore !...
« Oh ! rends-moi, rends-moi mes petits !

« Lorsque la neige amoncelée
« Couvrira les champs et les bois,
« Près de ta chaumière isolée
« J'irai voltiger quelquefois ;

« Et, quitte à mourir de froidure
« Au souffle glacé des autans,
« Dans ce bocage sans verdure,
« Je chanterai comme au printemps.

« Hélas! à la prochaine aurore,
« Dans les airs ils seraient partis!
« Entends leur mère qui t'implore!...
« Oh! rends-moi, rends-moi mes petits!

— Et toi, cruelle jeune fille,
Joyeuse, et portant dans ta main
Le nid où criait sa famille,
Tu continuas ton chemin....
D'arbre en arbre, jusqu'à la porte,
L'oiseau vola... — Le lendemain,
Sa pauvre famille était morte....
Morte, hélas! de froid et de faim.

II

La jeune fille.

Deux ans plus tard, épouse et mère,
Elle berçait un bel enfant,
Et, déjà, de mainte chimère
Son cœur s'enivrait triomphant:

Œil d'azur, chevelure blonde,
Visage de grâce rempli....
Oh ! non, jamais enfant au monde
Ne vint si frais et si joli !

Mais tout-à-coup, la mort jalouse
Sur lui posa sa froide main,
O douleur ! et la jeune épouse,
Implorant le spectre inhumain :
« Oh ! rends-moi l'enfant que j'adore :
« Qu'il se joue encor dans mes bras !...
« Qu'à sa mère il sourie encore !... »
— Mais la mort ne l'écouta pas.

Et, seule, à l'heure où les ténèbres
Invitent l'ame à soupirer,
Sous un saule aux rameaux funèbres,
La pauvre mère vint pleurer....
. . . .
Et, mêlant sa plainte fidelle
Aux sanglots de l'ombre sortis,
Une Fauvette, non loin d'elle,
Murmurait : « Rends-moi mes petits ! »

Auguste Chopin.

VOYAGES.

EXCURSION
SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE
DANS LE TYROL ET EN ITALIE.

— Ve ARTICLE [1]. —

Venise. — Rome.

A une certaine distance sur l'Adriatique, et surtout du côté où la Brenta se jette dans la mer, se développe un phénomène vraiment admirable. Dans les grandes chaleurs, quand on se promène en gondole pendant la nuit, la mer paraît enflammée, surtout quand on a soin de l'ébranler par un léger choc. Un soir, j'observai ainsi une lumière tellement intense, que l'effet peut en être comparé, sans exagération, à celui que produit un bol de punch enflammé que l'on agite avec une cuiller. Rien ne peut vous donner une idée de la beauté de ce spectacle. Parfois aussi, quand on regarde attentivement au niveau des ondes, on voit une foule de petits globules s'échapper de l'eau, et rouler avec célérité sur la surface des flots, comme des gouttes d'eau roulent sur un corps gras ou couvert de poussière. J'ai déjà observé ces mêmes effets sur la mer d'Irlande, mais avec une intensité beaucoup moindre

[1] Voir les livraisons de novembre et décembre 1841, février, mars 1842.

que sur cette partie de l'Adriatique. Je remplis un vase de cette eau lumineuse, et je pus y voir distinctement, comme déjà plusieurs observateurs l'ont vu sous la zône torride, des zoophytes d'une petitesse extrême, probablement des *méduses* et des *béroés*, renfermant en eux un principe de phosphorescence si subtil, qu'en nageant ils rendaient l'eau du vase lumineuse. La surface de l'eau était, en outre, recouverte d'une couche onctueuse provenant probablement de matières organiques à demi altérées. Cette matière devenait lumineuse quand on la frottait quelque temps entre les doigts. Il est bien probable, comme l'a avancé M. Becquerel, que les matières organiques existant en si grande quantité dans la Brenta et dans les lagunes stagnantes de Venise, sont, à la suite des chaleurs de la journée, dans un état particulier de décomposition qui leur donne la faculté lumineuse. Une agitation, comme ces rides légères que l'on remarque à la surface d'une mer calme, paraît favoriser singulièrement ce phénomène. L'agitation produite par les rames d'une gondole ou les roues d'un bateau à vapeur, le développent aussi dans toute sa beauté. M. Becquerel attribue la phosphorescence des eaux de l'Adriatique, près de Venise, simplement à des matières organiques en décomposition, analogues à celle qui recouvre les poissons de mer, quand ils sont phosphoriques. Je crois pouvoir affirmer, d'après mes observations et celles de M. le docteur Nardo, de Venise, que si la faculté lumineuse est due en partie à cette cause, la présence d'un grand nombre de zoophytes lumineux doit contribuer considérablement à ce phénomène.....

Je fus obligé de quitter Venise, sans avoir joui d'une représentation à la *Fenice*. Ce théâtre était déjà fermé à cette époque. Il en était de même dans toute l'Italie, à l'exception de Naples, où je pus aller voir l'*Elissire d'Amore*, au théâtre royal de San-Carlo. Outre la Fenice, il existe, à Venise, sept autres théâtres. L'un d'eux, appelé *Malibran*, du nom de la

célèbre cantatrice, est très élégant et d'assez grande dimension. Une chose que je ne puis passer sous silence, ce sont les affiches ridicules des représentations théâtrales. Elles font un contraste frappant avec la simplicité des nôtres. Au lieu de se borner à indiquer le titre de la pièce que l'on joue et les noms des acteurs, à Venise et dans beaucoup d'autres villes d'Italie, on fait un appel au public, et on cherche à le séduire par de belles phrases.

Voici la traduction d'un passage tiré d'une affiche que j'ai lue sur les murs de Venise.

Théâtre Apollo. — La troupe aura aujourd'hui l'honneur de représenter, devant le public vénitien, *un Bicchiere d'Acqua* [1], pièce en quatre actes. L'actrice ***, qui jouera le rôle principal, mettra tout son zèle pour satisfaire aux justes exigences du public. Tous les sujets de la troupe rivaliseront d'efforts pour rendre cette représentation digne des auditeurs.

« Peuple de Venise! le directeur ose espérer que vous lui prêterez votre concours bienveillant, et que vous accourrez tous pour voir et applaudir ce chef-d'œuvre. »

Il faut faire de véritables prodiges d'imagination pour composer tous les jours une affiche d'un style semblable. Vous concevez bien qu'il faut ne pas avoir la moindre sensibilité dans le cœur pour résister à un tel appel. Je fus séduit par la proclamation de M. le directeur, et je me rendis à son théâtre, d'autant plus volontiers qu'il y avait un petit ballet pour clore dignement la soirée.

Je vis une salle belle, mais mesquinement éclairée. C'est là, du reste, un inconvénient commun à tous les théâtres de l'Italie. Conçoit-on qu'en l'année 1841, l'éclairage par le gaz soit encore une chose à peu près inconnue en Italie ? La place de Saint-Marc, à Venise, bien éclairée au gaz, n'aurait peut-être pas de rivale au monde; il en serait de même de ces magnifiques salles de spectacles. A Venise, on a fait, il y a quelques années, la tentative de monter une fabrique de gaz, mais elle

[1] *Le Verre d'eau.* — En général, les comédies et les vaudevilles de M. Scribe font fureur en Italie.

a échoué, et Dieu sait quand on la renouvellera! Peut-être préfère-t-on, au théâtre, ce demi-jour mystérieux que donne la lueur de quelques flammes alimentées par l'huile. L'illusion est plus grande; l'on ne distingue plus, ni le front de parchemin du père noble, ni les rides de l'ingénue; mais, en revanche, l'on est privé de la vue de cette belle galerie d'Italiennes, qui forment l'ornement des premières loges.

Les acteurs, et surtout les actrices, sont friands d'applaudissemens. Dans la plus belle tirade, si le public applaudit, l'actrice s'arrêtera, et fera une profonde révérence à son juge.

Pendant le ballet, la première danseuse sautillait depuis dix minutes, et s'élançait à une hauteur prodigieuse; le public restait toujours muet; exaspérée de tant de froideur, elle s'agite à se rompre le corps, et exécute des tours de force qui auraient fait pâlir d'envie un danseur de corde. Les applaudissemens éclatent de toutes parts, et la danseuse, à ce bruit chéri, s'arrête au beau milieu d'une pirouette qui devait la faire tourner trente fois sur elle-même, et s'avance, toute haletante et trempée de sueur, devant le public, pour le remercier de sa gracieuseté par une belle révérence.

De Venise, je m'embarquai sur un bateau à vapeur, qui me conduisit à Trieste, en Illyrie, en traversant l'Adriatique. Pour pouvoir effectuer cette traversée, il me fallut faire nombre de démarches, et courir chez bien des ambassadeurs. J'avais fait signer mon passeport à Paris, par l'ambassadeur d'Autriche, mais, pour les états Lombardo-Vénitiens, et quoique l'Illyrie appartienne à l'Autriche, on ne voulut pas me laisser partir. On me fit une foule de questions sur le but de mon voyage, sur les raisons qui m'engageaient à aller en Illyrie; et ce n'est que par l'autorité du consul français résidant à Venise, que je pus enfin partir.

Notre traversée fut heureuse et courte. Partis à six heures

du soir de Venise, nous arrivâmes le lendemain matin vers la même heure à Trieste. — Dès que l'on est dans le port, des hommes de la police vous donnent des reçus de votre passeport, et vous rangent en ligne pour vous compter comme des brebis. Ces formalités remplies, je me hâtai de débarquer, et je me jetai dans un canot, au milieu des malédictions de tous les bateliers, comme si l'on pouvait prendre vingt chaloupes pour aller à terre.

J'ai peu de chose à vous raconter de Trieste. C'est une ville éminemment commerciale, très favorisée de la nature. Elle est coupée par un canal magnifique, à l'aide duquel les bâtimens, même de grand tonnage, viennent aborder devant les magasins des négocians. Cette ville a acquis rapidement une haute importance commerciale, et sa population a pris un accroissement proportionnel. Sous le règne de Marie-Thérèse, elle ne renfermait que six mille ames; aujourd'hui, le nombre des habitans dépasse le chiffre de soixante-dix mille; et tout fait penser qu'il ne s'arrêtera pas là.

Trieste étend aujourd'hui ses relations dans tout le monde commercial. Ce qui peut donner une idée de son importance, c'est cette entreprise gigantesque connue sous le nom de Lloyd, pourvue d'un nombre considérable d'actionnaires, parmi lesquels figure le prince de Metternich, protecteur de l'établissement. Douze grands bateaux à vapeur lui ouvrent toutes les communications avec le Levant, les îles Ioniennes, etc.; aussi le port de Trieste est-il, aujourd'hui, un des ports les plus fréquentés du monde.

L'Illyrie est riche en substances minérales. La Carinthie renferme de nombreuses mines de carbonate de fer, de sulfure de plomb et de sulfure de zinc. On y rencontre aussi l'argent et le cuivre, mais en bien moindre proportion.

La mine la plus fameuse de la Carniole est celle d'Idria. On y exploite, dans des schistes bitumineux, le sulfure de

mercure; et le mercure que l'on en obtient est une véritable source de richesse pour le pays. Mais cette richesse est cruellement acquise. Les exhalaisons des mines de mercure sont si délétères, que les ouvriers y résistent à peine deux ou trois ans; aussi a-t-on été obligé de les faire exploiter par les criminels condamnés à morts; les mines sont à 200 mètres de profondeur, et la courte durée de l'existence de ces malheureux est rendue affreuse par le continuel dépérissement de leur santé.

L'Illyrie n'est point précisément un pays manufacturier; l'industrie n'y est cependant pas nulle. Dans les environs de Trieste et de Fiume, on remarque plusieurs manufactures de fer et d'acier; mais Trieste s'occupe surtout du transit des marchandises apportées par le golfe Adriatique, et destinées pour Vienne et la Hongrie. On y cultive, en abondance, le figuier, le mûrier et l'olivier. L'habitant des vallées se livre avec succès à l'éducation des vers à soie. La vigne y est très productive, mais les vins s'y conservent difficilement. C'est là une observation générale à tous les vins de l'Italie. Ils s'aigrissent facilement, et, pour empêcher cet effet, dans beaucoup de contrées, on a soin de cuire le moût de vin dans des chaudières. Il en résulte un liquide épais et très fortement sucré auquel on a beaucoup de peine à s'accoutumer, et qui, souvent, détermine une éruption sur tout le corps.

Je m'embarquai de nouveau à Trieste, pour me rendre à Ancône, et continuer mon voyage. En entrant dans ce dernier port, j'ai cru un instant que j'étais arrivé au terme de mon excursion, et j'avoue que je me suis rarement trouvé dans une semblable perplexité. Voici quel en était le motif:

Les vaisseaux venant de l'ouest, et arrivant dans les ports de l'Adriatique, étaient depuis long-temps sujets à une quarantaine rigoureuse. Trieste, pour éviter toutes ces lenteurs, réduisit à huit jours seulement le séjour des passagers dans les lazarets. Cette réduction n'était, à ce qu'il paraît, nullement

du goût du gouvernement papal, qui s'imagina de nous traiter en véritables pestiférés.

Le capitaine jeta l'ancre au milieu du port, et attendait, comme d'usage, que l'on vînt débarquer les passagers et leurs effets. Mais nous avions beau attendre; les barques se tenaient toutes à distance respectueuse, et les matelots, de loin, nous observaient en silence, et avec ce sentiment de terreur qu'inspire un animal malfaisant. La plaisanterie commençait à nous sembler de fort mauvais goût. Nous nous regardions les uns les autres, pour voir si nous avions toujours la même physionomie; mais quelle ne fut pas notre terreur quand un officier de la douane nous héla, pour nous dire que nous devions nous soumettre à une quarantaine de vingt-cinq jours! Ces mots produisirent sur moi absolument le même effet qui si un mousse, du haut de son mât, me fût tombé sur la tête. Je m'affaissai sur un banc, et je sentis une sueur froide couler de mon front. Il me restait encore un mois pour parcourir l'Italie, pour voir Rome, Naples, Florence, ces villes que depuis si long-temps j'avais rêvées, et j'allais le passer dans un lazaret, comme un malheureux pestiféré, recevoir ma nourriture au bout d'un long bâton, et être un objet de terreur pour tous ceux qui tenteraient à approcher de ma triste habitation, absolument comme ces bêtes féroces, que l'on regarde de loin, mais dont le moindre regard un peu louche fait reculer d'un pas! Notre position devenait de plus en plus inquiétante; nous commencions déjà à avoir horreur de nous-mêmes, et nous fixions des regards découragés sur le lazaret, dont les blanches murailles se dessinaient à l'extrémité de la jetée. Notre capitaine écumait de rage; il hurlait dans son porte-voix pour offrir et demander des explications. Une heure après, la même barque s'approcha de nouveau, et le reçut, avec ses papiers. Les pourparlers furent longs et animés; enfin, il revint à nous, et nous annonça que nous étions libres. Alors, ce fut une scène de joie et d'i-

vresse. Nous entourâmes notre sauveur, et chacun lui serrait la main à la lui disloquer; on alla même jusqu'à proposer de le porter en triomphe. Les plus pressés se jetèrent dans les bateaux qui bientôt nous entourèrent. J'abordai à terre avec la joie d'un matelot qui a échappé au naufrage.

Ancône, vue du côté de la mer, offre un beau coup d'œil; elle est bâtie en amphithéâtre, sur le penchant d'une montagne; aux deux extrémités de la ville s'élèvent, d'un côté, la citadelle occupée en 1832 par les Français, et de l'autre, la cathédrale. Le port a la forme d'un demi-cercle. C'est, de toutes les villes de la côte orientale d'Italie, la plus commerçante; elle sert d'entrepôt pour les marchandises d'Europe et du Levant. Son principal commerce consiste en laines, grains, huile, chanvre, soie, savon, soufre, étain et plomb. On y voit aussi quelques manufactures de toiles, des fabriques de câbles et de cordes, et d'instrumens à vent.

C'est encore par voiturin que je fis le voyage d'Ancône à Rome, en traversant les Appennins. Il n'existe pas de moyen plus commode et plus récréatif de parcourir les belles campagnes d'Italie. Ordinairement, on convient d'une somme pour tout le voyage, et alors, le voiturin se charge de vous loger et de vous nourrir dans toutes les auberges dans lesquelles vous séjournez. Vous n'avez à vous occuper de rien, et vous êtes sûr d'être toujours parfaitement et copieusement servi; on a trop d'intérêt à contenter les voiturins, qui ne s'arrêtent que dans les endroits où ils sont certains d'être bien reçus. D'ailleurs, il existe pour eux un prix fixe que jamais l'on ne peut dépasser, et qui n'est pas le quart de celui que coûterait un dîner moins bon, mais payé par le voyageur.

Les occasions de voyager par voiturin sont très fréquentes dans les villes d'Italie. Il suffit de se promener dans les rues les plus fréquentées, et l'on ne tarde pas à être accosté par eux ou par des gens délégués par eux. Ils commencent d'abord

par vous demander un prix exorbitant, et vous assurent que leur voiture est la seule qui parte pour la ville où vous voulez vous rendre. Offrez alors hardiment la moitié, le tiers, et souvent moins encore; ils se récrient, et vous suivent, vous harcèlent et vous fatiguent de leurs paroles mielleuses. Le plus souvent, ils consentent à votre prix; puis, toujours, vous mettent dans la main quelques écus et vous disent l'heure du départ.

Je ne revenais pas d'étonnement en voyant ce mélange de franchise, de confiance aveugle, de fourberie et de cupidité avide. Cet homme, qui cherche par tous les moyens possibles de me tromper de la manière la plus grossière, qui n'attend peut-être que l'occasion favorable pour me dérober ma bourse, cet homme me donne quelques écus, à moi étranger, de passage seulement dans cette ville, et s'éloigne en pleine confiance! Cet argent vous répond à peu près de la bonne foi du voiturin, et ce dernier ne vous abandonnera que dans le cas où l'on offrirait un prix plus avantageux.

Les paysages et les points de vue que l'on rencontre entre Ancône et Rome peuvent être considérés comme les plus beaux de l'Italie. Au sortir de Tolentino, on entre dans les Appennins, au milieu desquels la route se développe jusque dans le voisinage de Foligno. La chaîne des Appennins présente deux massifs: l'un se compose principalement de granites et de serpentines, qui constituent le noyau de ces montagnes; l'autre est formé de calcaires saccharoïdes et de calcaires compactes, auxquels succèdent des couches quartzeuses. Ces calcaires saccharoïdes offrent au ciseau du statuaire de très beaux marbres blancs, dont le principal est celui de Carrare, sur le versant occidental de l'Appennin septentrional. En remontant vers le nord, ces calcaires anciens, et d'autres de l'époque intermédiaire, supportent des terrains auxquels appartiennent des argiles remplies de coquilles et d'autres dépôts de sédiment. A la base de l'Appennin central s'étendent les mêmes terrains tertiaires; ils

forment des collines composées en grande partie de marne argileuse, de sable calcaire et siliceux, dans lesquels on trouve du soufre, de la poix minérale et du sel. Breislak dit que le nombre des débris organiques y est si considérable, qu'il surpasse peut-être celui des animaux qui peuplent la mer.

Dans une des positions les plus pittoresques des Appennins, à peu de distance de Terni, on trouve la fameuse cascade de Marmora, formée par les eaux du fleuve Vellino. Cette cascade est en quelque sorte artificielle, car, en l'an de Rome 671, Curius Dentatus, ayant résolu de délivrer Rieti des fréquentes inondations du lac, détourna les eaux du Vellino, pour les déverser dans la Neva. Le Vellino entre avec force dans le canal qu'on lui a creusé dans les montagnes de Marmora, puis il se précipite, en rugissant, d'une hauteur de plus de cent mètres, au fond d'un gouffre qu'il s'est creusé.

Les eaux sortent ensuite de cet abîme avec impétuosité, et bondissent, écumantes, à travers les rochers. Cette cascade est, sans contredit, une des plus belles de l'Europe. Le brouillard transparent et mobile qui couvre une partie du paysage, développe des effets de soleil admirables, quand ce dernier darde ses rayons sur la cascade. Un gigantesque arc-en-ciel y étale ses brillantes nuances, et reste fixe au milieu de toute cette nature bouleversée.

L'eau du Vellino est très calcaire, et peut être comparée, sous le rapport de sa constitution chimique, avec la source incrustante de Saint-Nectaire. Aussi les montagnes et les rochers environnans présentent-ils au voyageur un aspect singulier. Les arbustes, la mousse, les plantes, les fleurs, tout est pétrifié. Le calcaire des eaux s'est déposé et incrusté partout, mais avec une délicatesse infinie. Chaque végétal se reconnaît à la simple inspection, et le dépôt blanc cristallin qui le recouvre lui donne l'aspect d'une fine sculpture en marbre. Rien n'échappe à l'action incrustante de ces eaux. L'insecte qui meurt change aussitôt de nature, et se revêt d'une enveloppe minérale.

Après avoir examiné cette magnifique cascade sous tous les aspects, je me dirigeai, sur mon petit cheval, vers Terni, ou m'attendaient le voiturin et mes compagnons de voyage. Près de Civita-Castellana, nous vîmes arriver de loin un peloton de carabiniers allant au triple galop, et écartant du milieu de la route les voitures et les piétons. Quelques minutes après apparurent une série de voitures peintes en rouge, et ornées d'une profusion de dorures. Dans la première se trouvait le pape Grégoire XVI, avec deux de ses cardinaux. Deux italiens qui voyageaient avec nous se précipitèrent aussitôt de notre voiture, et se prosternèrent le front contre terre pour recevoir la bénédiction du saint Père, et le cortège disparut à nos yeux.

A mesure que l'on s'approche de Rome, à une distance de huit à dix lieues, on est péniblement surpris de voir la désolation de la campagne, l'aspect triste de ces plaines si fertiles et qui n'attendent que la semence pour enfanter des merveilles. Aussi loin que la vue peut se porter, on ne voit qu'une terre nue et dépouillée de verdure. Ça et là, quelques ronces surgissent au milieu des champs. Aucun arbre qui protège le voyageur contre l'ardeur d'un soleil dévorant; et cependant, que de richesses n'est-on pas en droit d'attendre de cette terre qui, partout en Italie, produit de si beaux résultats!

Rome est dépeuplée. Les fièvres et la *mal'aria* déciment la populace dispersée ça et là dans les quartiers et la campagne déserte; on sait que l'on ne peut vaincre ce fléau qu'en peuplant la ville, en cultivant les campagnes, en faisant disparaître ces mares infectes qui, semblables aux marais Pontins, sur la route de Naples, remplissent l'air de miasmes délétères; cependant, on laisse les bras dans l'inaction; on abandonne incultes des terres qui, bien cultivées, seraient une source de prospérité pour Rome, et en doubleraient bientôt la population; il y a plus, on repousse toute espèce d'offre tendante à arriver à ce but. Il y a quelque temps, une compagnie fran-

çaise proposa au gouvernement papal d'acheter, à un prix très élevé, une grande partie de terrain appartenant à des cardinaux, pour les soumettre à la culture; elle éprouva un refus, et, depuis, l'on n'a fait aucune tentative du même genre.

La seule cause que l'on puisse raisonnablement assigner à un pareil état de choses, c'est la crainte des séditions populaires. Le gouvernement redoute le caractère ardent et inflammable des Romains; il se souvient de la conspiration de Bologne, qui, comme une étincelle électrique, s'est communiquée à Rome, et il cherche à éviter, par la suite, de semblables conflagrations en diminuant la population de la ville sainte, et en augmentant le nombre des prêtres et des soldats. Rome, cette ville immense, dont la population, sous les empereurs, dépassait de beaucoup le chiffre d'un million, ne renferme pas aujourd'hui cent cinquante mille habitans; et ce qu'elle appelle une armée n'aurait pas formé une des légions romaines, telles qu'elles étaient du temps d'Auguste. Le peuple est turbulent et prompt à se révolter, car il est misérable. Augmentez son bien-être, occupez ses bras oisifs, faites surgir l'industrie de cette terre si fertile, et le peuple se calmera, il n'aura plus l'esprit aigri par sa misère continuelle, et il travaillera à se créer quelque bien-être.

Accablé d'impôts ruineux, sans soutien de la part du gouvernement, qui ne remue ni pierre ni terre, immobile et inoccupé dans cette grande cité où le commerce languit, où il n'y a pas d'industrie, où des fortunes colossales dorment au fond des coffres ou enrichissent le commerce étranger, dévoré par les fièvres qui désolent les faubourgs pendant une partie de l'année, il n'est pas étonnant que le peuple de Rome se soit quelquefois soulevé pour sortir de sa malheureuse position. Mais, malgré tous ces maux, il conserve encore sa fierté et son fol enthousiasme. Aujourd'hui, comme jadis, il lui faut des spectacles, de grandes pompes, quelque chose, enfin, qui éblouisse et fascine les yeux. Il oublie ses souffrances en regardant

la pompe insolente des grands, en admirant les jeux des cirques, ou en écoutant les lazzis des marionnettes. La curiosité, pour le peuple romain, est une passion qu'il serait dangereux de ne point satisfaire. Dans un moment de disette, le peuple souffrira la faim, mais ses murmures s'apaiseront devant les pompes de l'église ou les marionnettes du Palazzo Fiano. A force de vivre dans l'inaction, le peuple de Rome est devenu paresseux; il ignore ce que c'est que l'industrie, et ne connaît pas le bien-être qu'elle procure; mais doit-on véritablement jeter tout le blâme sur lui, quand son énergie se trouve brisée sous le joug d'institutions vicieuses?

F. Preisser.

(La suite à une prochaine livraison.)

ARCHÉOLOGIE.

L'ÉTRETAT SOUTERRAIN.

FOUILLES

DE 1835 ET DE 1842[1].

J'ai souvent pensé que si le projet conçu par l'ingénieur Lamblardie, en 1781[2], et décrété par Napoléon en 1806, était mis à exécution, Etretat pourrait bien présenter l'aspect d'une nouvelle Herculanum; car, supposez que l'on creuse dans la vallée à cinq ou six mètres de profondeur, afin d'y faire des bassins pour les vaisseaux de ligne, qui peut dire toutes les maisons ensevelies, toutes les constructions englouties par les alluvions et par les ravines, que la pioche des terrassiers fera revivre? Si, aujourd'hui, l'on ne peut creuser la terre sans rencontrer des ruines; si, à cinq mètres sous terre, l'on trouve encore le sol romain avec ses huîtres, ses moules,

[1] Ce mémoire a été communiqué à la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure dans la séance du 12 mai 1842.

[2] *Mémoire sur les côtes de Normandie*, in-4°, Havre, Faure, 1781.

ses vases, ses médailles et ses tuiles à rebords, jugez de ce qui arriverait si l'on venait à enlever toutes ces couches, toutes ces assises déposées périodiquement par les eaux; alors on trouverait des caves et des hypocaustes, comme en 1807, sur les *Bouleverds;* des tombeaux en auge, comme en 1780, dans le *Clos-Saint;* des urnes en verre, comme en 1789, à la *Haye-au-Curé ;* des aqueducs, comme dans le *Petit-Val*, en 1833; des voies romaines, comme en 1800, dans la rue de *Mer*; des brocs en bronze, comme au *Commandel*, en 1834; des cuillères à encens, des clochettes, des ustensiles de ménage, comme partout et dans tous les temps. Alors les antiquaires pourraient assister à l'exhumation d'une ville entière.

Pour preuve de ce que j'avance, je ne veux citer que les fouilles pratiquées dans l'enclos du presbytère, en 1835 et en 1842. Elles ont mis à découvert les restes de deux grandes salles, dont l'une renfermait un baptistère, ou bain froid, très bien conservé.

Malheureusement une partie de ces deux salles a disparu dans les siècles passés, pour faire place à la chapelle de Saint-Valery, et au presbytère, qui, anciennement, était beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui.

La première salle (pavée en pierre de liais) était longue de trois mètres quinze centimètres. Sa largeur conservée varie de deux mètres trente-quatre à quatre mètres cinquante-cinq centimètres; mais, comme le mur de clôture a disparu du côté du sud-ouest, il est impossible d'en apprécier la largeur réelle. La hauteur des murs dans la partie conservée est d'un mètre douze centimètres, sur une épaisseur de soixante-six centimètres; environ à un mètre d'élévation au-dessus du pavage, on aperçoit des bandes rouges appliquées horizontalement.

Ces murs sont construits avec des matériaux du pays; comme de nos jours, il entre dans leur composition deux sortes de pierres. A l'extérieur, c'est le silex tel qu'on le ramasse sur les

bords de la mer ; seulement il est taillé carrément, comme on le fait encore aujourd'hui. A l'intérieur, c'est le moëllon semblable à celui qu'on exploite au pied de nos belles falaises. Il est taillé comme des briques à savon, trait frappant de ressemblance avec le balnéaire de Lillebonne. Ces moëllons sont toujours couverts de raies en zig-zag, pour retenir les crépis. Ces crépis, qui ont ici plus de deux centimètres d'épaisseur, sont faits avec du ciment rouge.

Au pied du mur intérieur règne un ourlet, ou gros cordon de ciment, qui semble avoir été destiné à préserver l'appartement de l'humidité [1]. Peut-être est-ce à cette même destination qu'il faut attribuer une espèce de saillie ou jambe de force qui règne également à la base extérieure du pourtour de l'édifice.

Le pavage de cette salle est ainsi composé :

1° D'abord, une couche de ciment épaisse de quinze centimètres, posée sur la craie aplatie et battue préalablement. Les matériaux qui entrent dans la composition étaient des pierrailles, des débris de moëllons et des briques mêlées à une si petite quantité de chaux, que les parties étaient à peine liées entre elles. (Le *rudus ?*)

2° Une seconde couche de ciment, épaisse de six centimètres d'un rouge très vif, très compacte et très dure, pétrie avec des tuiles et des poteries pulvérisées. (Le *nucleus ?*)

3° Enfin une assise de pierres de liais taillées très irrégulièrement. Quelques pavés étaient petits, mais quelques-uns étaient aussi grands que ceux de nos cathédrales.

Ce pavé, épais de trois centimètres, était bien conservé le long des murs de l'édifice ; au milieu, il avait été brisé par l'incendie qui détruisit la salle, et dont on retrouve les traces dans la couche de cendres et de charbons qui jonchait le

[1] M. A. Deville a trouvé un ourlet semblable dans les bains romains de Lillebonne.

pavage. C'est aussi à cette action du feu que nous attribuons la teinte verdâtre que l'on remarquait sur quelques-uns de ces pavés.

Cette salle où nous sommes était, sans nul doute, celle du bain froid; car nous retrouvons, au nord-est, et comme enchâssée dans le mur, le baptistère, ou baignoire destinée à cet exercice.

Cette baignoire, vraie petite salle souterraine, est inférieure au pavé de la salle d'environ soixante-six centimètres, longue de trois mètres, large de un mètre quatre-vingt-dix centimètres; les murs qui l'entourent ont encore conservé près de deux mètres de hauteur. L'intérieur, en moëllon, recouvert d'une forte couche de ciment, fut autrefois lambrissé de haut en bas par de magnifiques dallages. Une salle lambrissée de la même manière a été retrouvée dans le balnéaire de Lillebonne [1]. Au haut du lambris, on aperçoit des morceaux de dallage posés horizontalement dans le mur, comme pour former une moulure, et au-dessus, une espèce de frise, ce qui fait croire que c'est là la corniche de la baignoire, et d'autant mieux que nous avons retrouvé, au pied, des moulures destinées évidemment à former la corniche.

Le fond du baptistère était pavé avec de grandes dalles semblables aux tombeaux de nos églises gothiques. Nous en avons déposé des échantillons au Musée départemental. Ce pavage repose sur une couche de ciment tellement dure, que la pioche se brise plutôt que de l'entamer.

Dans le coin du sud-ouest, on aperçoit l'entrée du canal qui a été creusé sous l'édifice pour l'évacuation des eaux. Ce canal est solidement construit, haut de quarante centimètres, large de trente; le fond est pavé avec des pierres de liais; le dessus et les collatéraux sont faits avec des tuiles plates. Du reste, sa conservation est telle, qu'après avoir enlevé les terres de

[1] *Mémoire sur le balnéaire de Lillebonne*, par M. Emm. Gaillard, p. 20.

remblai, nous avons pu le faire fonctionner comme au jour de sa prospérité. En versant de l'eau dans la baignoire, nous la voyions bien vite reparaître à la bouche du canal. C'est là une opération que l'on peut renouveler tous les jours.

On nous dira peut-être : voilà bien comment l'eau sortait de la baignoire; mais on ne voit pas comment elle y entrait. Nous avouons que là-dessus nous ne sommes pas aussi bien renseignés. Nous ne pouvons que hasarder des conjectures. L'eau venait-elle par derrière, c'est-à-dire de la côte du Mont? C'est ce que nous ne pouvons croire, attendu que nous n'avons pas trouvé de ce côté la moindre trace de réservoir. Seulement, en cherchant à mettre à nu le mur extérieur, nous avons trouvé, dans la terre végétale, un morceau de pierre, véritable dalle de cuisine, munie de rebords des deux côtés, imitant, pour la forme, une de nos pelles à feu. On serait tenté de croire que c'est un fragment de canal ou un déversoir destiné à répandre l'eau dans le bassin.

Nous ne devons pas dissimuler qu'un aqueduc, observé en différens endroits, dans le Petit-Val, et notamment dans les terres du sieur *Lassade*, près le chemin de Benouville, longeait la côte du Mont, et semblait se diriger vers le presbytère. Ce canal, que j'ai vu briser en partie, en 1833, pouvait avoir trente-trois centimètres en carré; le fond était formé avec une couche de ciment très rouge. De ce même ciment étaient enduites les deux murailles collatérales qui formaient la caisse de l'aqueduc. Le haut était couvert avec de grosses pierres calcaires encore brutes à l'extérieur, quoique taillées en nacelle à l'intérieur.

Ce canal venait-il jusqu'au presbytère? C'est là une supposition qu'aucune découverte n'est encore venue appuyer.

Nous sommes plus porté à croire que la prise d'eau avait lieu à la rivière qui coulait alors dans la vallée d'Etretat[1], ou

[1] Qu'une rivière ait autrefois coulé dans la vallée d'Étretat, c'est là un fait

même à la mer, dont ce lieu est très voisin, et qu'elle était ensuite amenée dans le baptistère par des conduits en plomb, qui auraient disparu lors de l'incendie. C'est là ce qui expliquerait pourquoi, en 1830, en 1835 et en 1842, nous avons trouvé une traînée de plomb fondu, très souvent mêlée avec de la cendre et des charbons, se dirigeant le long du refend, jusqu'à la baignoire. Ce plomb fondu, dont nous avons constaté l'existence dans notre rapport à la commission départementale, en 1835, ne se rattachait alors pour moi à aucune idée. Mais, aujourd'hui, son existence et son utilité nous seraient expliqués par un passage de Pline[1], et par des découvertes analogues, faites dans des *villas romaines* de la Gaule et de la Bretagne[2]. Ce plomb serait le canal qui aurait introduit l'eau dans la baignoire.

qui n'est plus contestable. MM. Noël, dans ses *Essais*, et Passy, dans sa *Géologie*, en ont consigné la tradition. — Chose certaine, c'est qu'elle prenait sa source à Grainville-l'Aouette, qu'elle passait à Auberville-la-Renault, où elle faisait marcher des moulins. On raconte encore que de grands procès eurent lieu pour les moulins d'Auberville. A Fongueusemare, on a trouvé, dans la vallée, les débris d'un moulin à l'eau ; à Cuverville, au Vauchel, on a trouvé des anguilles dans les puits; ce que les paysans attribuent à l'existence de l'ancienne rivière. M. Fiquet, notaire à Criquetot, a connu un acte du XVII[e] siècle, qui mentionnait, à Pierrefique, une terre bornée par la rivière. Dans le Grand-Val, on montre encore sa trace, au sable aride de son ancien lit; les moissons y meurent. Plusieurs cartes, plusieurs atlas du XVII[e] siècle, entre autres *l'Atlas universel de Gérard Mercator*, de 1638, et les *Cartes particulières de France*, par Tessin, en 1613, ne manquent pas de la retracer très exactement.

La manière dont cette rivière aurait disparu sous terre est fort curieuse.

La scène se passe à Grainville-l'Alouette. Une bohémienne était en voyage, cherchant sa vie, et portant son enfant sur son dos. Un soir, elle vient frapper à la porte du moulin que la rivière faisait marcher, à deux pas de sa source, demandant du pain pour manger, et de la paille pour dormir dessus. Le meûnier, homme dur et cruel, l'écoute sans pitié, et la chasse hors de sa maison. « Malheureux, dit la fée aux doigts puissans, tu t'en repentiras! » En effet, pendant la nuit, son moulin avait cessé de tourner, la rivière avait disparu sous terre.

[1] « Inducebatur (aqua) per tubos plombeos. » — Pline, XVI, 42, § 81. — XXX, 6, § 31. — M. Deville m'a cité qu'un tube en plomb a été trouvé dans le balnéaire de Lillebonne, et que les morceaux en sont déposés au Musée départemental.

[2] *Notices sur les villas romaines*, par M. de Caumont, insérées dans le *Bulletin monumental* de la Société Française, de 1840, t. 6. — Villa de Great-Witcombe, en Angleterre.

La baignoire était séparée de la salle par un seuil de quatre-vingt-deux centimètres, formé avec des piles de briques plates, posées les unes sur les autres. Ce seuil, long de trois mètres, est élevé d'environ vingt-deux centimètres au-dessus du pavé de la salle. Pour descendre dans la baignoire, on a ménagé, à chacun des coins, une petite marche en maçonnerie, revêtue de dalles en pierre, comme tout le reste de l'édifice.

Toutefois, le plus extraordinaire de tout ceci est encore à faire connaître. Pour pénétrer de la salle dans la baignoire, il ne faut pas seulement franchir le seuil en briques, mais encore un charmant petit pas-carré, enclavé dans le pavé de la grande salle. C'était une espèce de parquet de pierre excessivement coquet, si on en juge par la belle rosace du milieu, mais aussi excessivement bizarre, si on en juge par la position abaissée où il se trouvait par rapport au pavage de l'appartement.

Ce singulier morceau n'était point de niveau avec la salle, dans laquelle il était enclavé comme un trictrac dans une table de jeu. Il n'était point, non plus, élevé au-dessus, comme le perron qui précède le seuil d'une porte, ou comme la marche qui entoure un autel. Non : il était abaissé au-dessous du pavé de l'aire, d'environ huit centimètres; il me faisait l'effet d'un billard dont les bords auraient été posés au niveau du sol. Cet inexplicable morceau, long de trois mètres soixante-six centimètres et large d'un mètre, figurait, au milieu, une rosace charmante. Autour d'un pavé octogone, étaient rangés seize petits pavés taillés en carré et en losange, dont la beauté de la pierre ne le cédait qu'au marbre. Malheureusement, le reste de la composition est formé de compartimens irréguliers qui sentent le raccommodage ou la barbarie.

Ce morceau, fort curieux, était très bien conservé. Nous avons été pour lui des ennemis plus cruels que le temps et les flammes. Forcés de remblayer, par des ordres impitoyables, nous avons, en 1835, détruit ce délicieux monument, pour

en conserver au moins les débris comme échantillons ou comme reliques. A cette époque, nous ne pouvions prévoir 1842, et notre crime a été d'avoir désespéré de l'avenir. Fort heureusement, avant de le faire disparaître pour toujours, nous en avons fait dresser un plan très exact et très correct. La rose, d'ailleurs, pourrait être rétablie au moyen des carrés et des losanges conservés à Étretat et au Musée départemental.

Maintenant, nous demanderons aux antiquaires, nos maîtres dans la science, à quoi pouvait servir ce parquet de pierre, placé immédiatement avant le bain froid? Était-ce là qu'on s'habillait et se déshabillait? Était-ce là que les esclaves vous essuyaient et vous frottaient d'huile? Ou bien, enfin, était-ce là qu'on jouait des instrumens pendant l'exercice du bain? Nous laissons libre le champ des conjectures.

Nous ne quitterons pas ce quartier sans mentionner ici quelques détails qu'ont révélés les fouilles.

Dans la baignoire, nous avons trouvé un petit morceau de fer imitant une scie dont les deux côtés seraient munis de dents; espèce de strigil ou étrille, qui pouvait servir à râcler doucement la peau des baigneurs. Il est digne de remarque que M. Gaillard en a trouvé un semblable dans le balnéaire romain de Lillebonne[1]. Dans cette même baignoire, apparaissaient en grand nombre des coquillages bivalves, tels que huîtres et moules, et univalves, tels que lampotes et vignots, et quelques cailloux roulés de la mer. C'est une chose bien étonnante que les huîtres et les moules sont les compagnes obligées de tous les établissemens romains, dans nos contrées. Ce n'est pas seulement à Étretat qu'on en rencontre, mais à Lillebonne, à Criquetot-l'Esneval, à Sainte-Marguerite-sur-Saâne, à Caude-Cotte, mais surtout à Bonne-Nouvelle, près Dieppe, où elles jonchent le sol de plus de vingt maisons romaines. Enfin, dans la même baignoire, nous avons rencontré les ossemens d'un grand animal

[1] Juvenal, *Sat.*, 6, v. 416, etc.

terrestre, tels que côtes, vertèbres, dents, mâchoires, cornes et fémurs. Les docteurs Robin, de Goderville, et Dumuis, de Criquetot, y reconnurent un herbivore, mais sans pouvoir dire à quelle espèce il appartenait. Ils m'engagèrent à conserver ces os, que j'envoyai à M. Emmanuel Gaillard, pour les montrer à M. Pouchet, professeur de zoologie à Rouen. Peu de temps après, M. Gaillard mourut, et je n'ai jamais entendu parler de ces débris d'animaux, auxquels, je dois le dire, je n'attachais pas toute l'importance que j'y attacherais aujourd'hui.

Cette première salle que nous venons de décrire était séparée d'une autre salle non pavée, par un mur de refend. Ce refend, long d'un mètre soixante-dix centimètres, et épais de soixante centimètres, est en moëllon. Il se termine par une porte de communication, dont le seuil se voit encore au niveau du pavage.

Cette seconde salle était très grande. Elle n'a pas moins de seize mètres de longueur; sa largeur n'est pas connue, et ne peut l'être, attendu que le mur du côté du midi a disparu. Depuis long-temps le pavage de la salle est enlevé; il n'y reste plus que la craie unie à la masse, qui semble préparée pour reçevoir une couche; elle est inférieure de dix centimètres à la ligne des enduits.

Nous croyons qu'autrefois cette salle fut pavée, et nous ne serions pas surpris quand d'anciennes mosaïques en auraient fait l'ornement, car nous avons trouvé, dans les débris, de petits pavés semblables à ceux de Sainte-Marguerite-sur-Saâne, et de Crosville-sur-Durdent. Mais une chose particulière à ce pavage, c'est que, dans la portion du sud de la salle, on voit deux ou trois canaux de la profondeur de quatre centimètres, et longs d'environ trois mètres. Ils commencent et finissent dans l'appartement, sans qu'on puisse dire à quelle fin ils ont été destinés.

Une partie de cette salle a dû être prise dans les premiers

siècles chrétiens, pour asseoir la chapelle de Saint-Valery, dont le mur la termine maintenant au sud-ouest.

Nul doute que cette chapelle n'ait été prise à même l'édifice, puisqu'en 1835, quand nous avons fait pratiquer un sondage dans son enceinte, nous avons trouvé, à la profondeur de cinquante centimètres, une maçonnerie en briques romaines d'environ un mètre en carré. Ce singulier morceau imitait une voûte, ou, si l'on veut, le couvercle d'un puisard rebouché. C'étaient des fragmens de brique à rebords et sans rebords, de couleur rouge et de couleur blanche, toutes posées à champ, mais en sens opposé, les unes courant nord, les autres courant sud. Cette construction bizarre, qui reposait sur la craie, fut, au moyen-âge, totalement recouverte par le pavé en caillou de la chapelle que les anciens ont encore connu. Il ne se rattache donc point à cette construction chrétienne, puisqu'il lui était complètement inutile; il se liait nécessairement à la *villa* dont nous venons de faire connaître les restes.

Après tout, cette chapelle, que MM. Vitet et Gaillard ne craignaient pas, après une simple inspection, de reporter jusqu'au x[e] siècle, a dû être un des premiers monumens chrétiens de la contrée. Je ne crains pas d'affirmer qu'elle est, dans le diocèse de Rouen, le plus ancien monument religieux qui soit resté au-dessus du sol, la crypte de Saint-Gervais de Rouen étant souterraine [1]. Je fais juge de ceci tous les antiquaires qui verront les deux chapiteaux romans qui couronnent deux colonnes de

[1] M. Rever cite, comme monument religieux de cet âge, les deux murs formant la nef de l'ancienne église de Saint-Denis, à Lillebonne, qui lui paraissaient d'une grande ancienneté, et d'un temps voisin de celui où cessa l'empire des Romains dans les Gaules. Il y a, ajoute-t-il, dans le parement, quelques endroits en pierres de petit appareil, dont la taille et les assises se rapprochent beaucoup de la bâtisse du théâtre, et l'on serait tenté de regarder ces restes comme ceux d'un *sacellum* converti au culte du vrai Dieu, si les mortiers n'étaient pas de mauvaise qualité. — Ceci était écrit en 1820. Nous ignorons si ce vieux monument subsiste encore aujourd'hui. (*Mémoire sur les ruines de Lillebonne*, par F. Rever. — Evreux, 1821.)

pierre actuellement noyées dans une maçonnerie de silex. Ces deux colonnes semblent plutôt romaines que barbares. Les graminées et les aigrettes incrustées des chapiteaux, doivent appartenir à une époque de transition. Je me suis convaincu, par une étude approfondie des murailles de la chapelle, qu'elles ont été élevées avec les débris de la *villa*, qui remplissait alors de ses ruines l'enclos du presbytère. On y aperçoit encore des pierres tuffeuses, des tuiles à rebords et des pierres taillées que l'on a fait entrer sans discernement dans la construction de l'édifice. Voilà pourquoi je ne balance pas à dire qu'après la crypte de Saint-Gervais de Rouen, c'est le plus vieux monument catholique du pays, puisque les matériaux qui entrent dans sa bâtisse sont païens, si je puis m'exprimer ainsi.

Je ne parle pas ici de ce que peut avoir d'extraordinaire la position de ce presbytère si éloigné de l'église paroissiale, contre la coutume générale, qui fait de la maison du curé la sentinelle avancée de Dieu et de l'église. Cette position paraît encore plus étonnante, quand on songe que l'église d'Étretat est romane dans sa nef, et du plus vieux roman du XIe siècle. Je ne veux parler que de ce que peut avoir de singulier ce vocable de Saint-Valery, donné à notre vieille chapelle. N'est-il pas frappant, en effet, de voir, dans toutes les principales vallées du littoral, depuis la Somme jusqu'à la Seine, des chapelles ou des églises dédiées à saint Valery? Sans parler de Fontaine-la-Malet, dans la vallée d'Harfleur, Étretat possède une chapelle antique dédiée à ce saint. Fécamp avait, avant la révolution, une vieille paroisse sous son patronage; Veulettes, à l'embouchure de la Durdent, lui consacre son église; Saint-Valery-en-Caux lui doit son nom; à l'embouchure de la Saâne, la *villa* de Sainte-Marguerite est flanquée de deux églises dédiées à ce saint, Quiberville et Varengeville-sur-Mer. La Scie même conserve mention de lui dans l'église d'Anneville; Graincourt, à la naissance du vallon de Berneval, lui voue un culte

tout particulier. Tous les habitans portent le nom de Valery, comme leur église.

Je passe sous silence Saint-Valery-sous-Bures et Meulers, dans la vallée de la Béthune; mais un des points les plus importans, c'est l'embouchure de l'Yère; le mont Jolibois, près Criel (anciennement le mont Aqueux), avait, à son sommet, une église dédiée à saint Valery, que Robert, comte d'Eu, donna, en 1036, à l'abbaye du Tréport[1]. Nous pensons, avec M. D. Lebeuf, que ce fut un ancien ermitage du saint. Enfin, à l'embouchure de la Bresle, près de la ville d'Eu, on trouve l'église de Pons, siége d'un pélerinage célèbre et d'une fontaine miraculeuse, où l'histoire et la tradition veulent que le saint se soit reposé. Maintenant, ne vous semble-t-il pas voir, dans toutes ces églises et dans toutes ces chapelles, des traces d'une mission faite au VIIe siècle, sur les côtes de l'Océan, par cet apôtre du Ponthieu?

L'histoire de cette époque, l'histoire de l'établissement du christianisme dans nos contrées, est tellement obscure, tellement inconnue, tellement dénuée de preuves écrites, que nous sommes obligé d'en rechercher les traces dans les traditions, dans les monumens, et jusque dans l'empreinte, non encore effacée, des pas de nos premiers missionnaires.

C'est ainsi que nous avons cru trouver à Dieppe et aux environs des traces d'une mission de saint Remy, archevêque de Rouen, au VIIIe siècle, dans le patronage des églises de Saint-Remy de Dieppe, de Saint-Remy du Petit-Appeville, de Saint-Remy de Hautot, de Saint-Remy-en-Campagne, de Saint-Remy de Gourel, de Saint-Remy-en-Rivière, de Saint-Remy de Belmesnil, de Saint-Remy de Luneray, de Saint-Remy de Biville-sur-Mer, et dans grand nombre d'églises dédiées à ce saint, dans cette partie du diocèse, tandis que les autres en sont presque totalement dépourvues.

[1] *Neustria pia*, « *Ulterior portus*. » — Lettre de M. Désiré Lebeuf, d'Eu.

C'est ainsi encore que la captivité de saint Léger, à Fécamp, y était restée écrite dans l'église paroissiale de ce nom, et que sa visite, ou une de ses courses apostoliques à Saint-Valery-en-Caux, y est restée vivante dans la chapelle de Saint-Léger, où le peuple prétend qu'il a perdu son *chapelet*.

Les reliques même des saints laissaient aussi des traces de leur passage. C'est ainsi que sainte Honorine, martyrisée par les païens, dans un vallon de Mélamare, près Lillebonne, vit s'élever, sur le lieu même de son martyre, une antique chapelle qui y subsiste encore au bord de la voie romaine : jetée de là dans la Seine, elle aborda au rivage de Grasville, où elle fut inhumée, et une église et une abbaye signalèrent bientôt son tombeau. Transportée, au IXe siècle, jusqu'à Conflans, près Paris, elle donna bientôt à ce lieu le nom qu'il porte aujourd'hui, celui de Conflans-Sainte-Honorine.

Ne vous semble-t-elle pas étonnante, cette marche des serviteurs de Dieu ? Quelle différence entre le passage des conquérans du monde, et le passage des conquérans du christianisme ! Ces Césars ont passé tour à tour dans ce pays, et quel peuple a conservé leur mémoire ? Le peuple, il vient voir avec étonnement les médailles de ces empereurs, que l'antiquaire lui fait exhumer de la terre. Ces grandes enceintes mystérieuses (les camps de César), seules traces visibles du passage des conquérans du monde, ne disent rien au peuple, qui voit les savans se les disputer entre eux. Après les Romains, les Saxons, les Francs, les hommes du Nord, ont passé sur cette terre. Qu'est-ce qui se souvient d'eux aujourd'hui ? Quel est l'humble hameau qui a gardé leur souvenir ? Qui se rappelle même de nos guerres avec les Anglais, avec les Français à présent nos compatriotes ? César, Rollon, Philippe-Auguste, Henri V, Henri IV, ont foulé le sol de la Normandie, et pas un monument populaire n'a gardé leur mémoire, pas une fête ne redit le nom de ces rois à l'habitant des villages. Il y a onze siècles, un pauvre ermite a

passé dans ces régions : avec son bâton blanc de pélerin, il a parcouru pied à pied les falaises de l'Océan, et la marque de ses pas est encore empreinte sur le sol, comme les dernières traces de Jésus sur la terre sont restées sur le mont des Oliviers, comme ce pied de l'ange qui est venu à Fécamp nommer l'abbaye de la Sainte-Trinité [1]. Il a passé, ce pauvre moine, et des églises et des chapelles proclament son pieux pélerinage. L'homme du peuple porte son nom, la femme du peuple est dévote à sa mémoire, et chaque année le peuple se réunit pour fêter le jour de sa naissance, car la naissance des saints, c'est le jour de leur mort. Pourquoi, maintenant, cette différence entre les saints et les conquérans ? C'est que les conquérans ont semé partout la mort, et que les saints ont semé partout la vie. C'est que les uns ont passé en faisant le mal, et que les autres ont passé en faisant le bien. « Pertransiit benefaciendo et sanando omnes. »

[1] Tout le monde connait, dans la chapelle du trépassement de la Sainte-Vierge, dans l'abbaye de Fécamp, un pied d'homme qui est empreint sur la pierre comme dans la boue, et que le peuple appelle *le pas de l'ange*.

L'abbé COCHET.

(La suite à une prochaine livraison.)

POÉSIE.

AVRIL ET MAI 1842.

I.

Avril.

Quand, au livre des destinées,
Une immuable volonté
Marque les jours et les années
Du sceau de la fatalité,
Alors que le sort implacable
Inscrit l'arrêt irrévocable
Qui met tout un pays en deuil,
Quelque soit son rang sur la terre,
Nul mortel ne peut se soustraire
Au gouffre béant du cercueil.

Contre les coups de la tempête
Que lance une invisible main,
Nul ne peut garantir sa tête
Ni se détourner du chemin.
Il faut toujours marcher !... Qu'importe
Le tourbillon qui vous emporte,
Si vers l'abîme il est poussé ?
Nul ne peut éviter sa chute ;
Il faut que l'arrêt s'exécute
Quand le destin l'a prononcé.

Il prononce, et sa voix fatale
A dit : vouons à la douleur
Paris, l'immense capitale,
Séjour de luxe et de splendeur.

Du printemps voici les prémices.....
Sous les plus funestes auspices
Avril a commencé son cours.
Il a fait naître, d'abondance,
Des jours néfastes que la France
Met au rang des plus tristes jours.

Ainsi, dans cette Babylone,
La main du trépas a plané,
Et, dans l'ombre qui l'environne,
D'un seul trait elle a moissonné
Des hommes, ... des grands de la terre
Qui s'illustraient dans la carrière
Où chacun d'eux se fit un nom.
Dans leur pays qui les honore
On disait : qu'ils vivent encore !
Mais la mort a répondu ...non !

Non, il faut, à la tombe avide,
Le tribun, le guerrier fameux ;
Il lui faut l'opulent splendide,
L'écrivain noble et généreux,
Et l'artiste plein de génie.....
Pour mieux attrister la patrie,
Il faut, ô comble de malheurs,
Une moisson d'hommes célèbres[1],
Pour prélude à des jours funèbres
Qui vont consterner tous les cœurs !

II.

Mai.

Rien n'avait révélé le moment de détresse
Marqué par la fatalité ;
Un beau soleil de mai, symbole d'allégresse,
Planait sur la grande cité.

[1] Avril a vu mourir, presque au même moment, les maréchaux Moncey et Clausel ; MM. Humann, ministre des finances; Cherubini, Wilhem, Elleviou, Bouilly, Aguado, etc.

D'un spectacle brillant la foule curieuse
S'était émerveillée et revenait joyeuse,
En se précipitant vers ses sentiers de fer,
Où, comme la foudre qui passe,
Le diligent wagon met à franchir l'espace
La rapidité de l'éclair.

Tout faisait présager une course paisible ;
La machine de feu redoublait son élan,
Quand une puissance invisible
Soudain brise en éclats le pivot du volcan.
Il s'arrête : ô terreur ! en un instant grandie,
Un choc impétueux allume l'incendie
Dont rien ne saurait garantir.
Cruel fléau, par qui vont être consumées
Tant de victimes enfermées
Dans d'étroites prisons qui ne peuvent s'ouvrir !

Quelles angoisses pour les ames
De ces nombreux infortunés,
S'agitant au milieu des flammes
Où leurs membres sont enchaînés !
Poussant de sombres cris dans ce moment terrible,
Chacun cherche les siens dans la fournaise horrible.
Le père veut son fils.... La mère, invoquant Dieu,
La mère dans ses bras cherche à sauver sa fille ;
Là de jeunes époux, là toute une famille
Se font un éternel adieu !

Ici, c'est l'homme au grand courage,
C'est l'illustre navigateur
Que respecta plus d'un naufrage,
Et qui, trois fois, avec bonheur,
Planta son pavillon aux limites du monde....
Hardi comme un guerrier que tout hasard seconde,
D'Urville était plus fort que le flot irrité.

O problême du sort qui ne peut se résoudre,
Le marin qu'épargnaient la tempête et la foudre,
Près des siens, est vaincu par la fatalité !

— Mai devait parcourir une bien triste phase :
Il devait éclairer un sinistre nouveau....
Dans un pays voisin, une cité s'embrase ;
Hambourg est dévoré par le même fléau.
Hambourg, dont la richesse est presque anéantie,
Ne peut arrêter l'incendie
Qu'il voit partout se ranimer.
Son fleuve a refusé le secours qu'on réclame,
Car toute sa surface est un torrent de flamme
Qui roule et va tout consumer.....

III.

Mais de terreur l'ame est glacée,
Par ces souvenirs oppressée,
Souvenirs de deuil et de pleurs.....
Il faut, pour calmer ses douleurs,
Détourner la sombre pensée
De ces jours voués aux malheurs.

Théodore Le Breton.



BIBLIOGRAPHIE.

JEPHTALI, poëme en quatre chants, par M. Decorde.

Dans l'annonce que nous avons faite précédemment de la nouvelle publication de M. Decorde, nous avons signalé la préface de Jephtali comme un opuscule sérieux et intéressant à ajouter aux écrits philosophiques de l'auteur. L'objet de cette préface, c'est la définition de la poésie, considérée dans son essence, dans ses moyens et dans son but : définition qui complète, comme déjà nous l'avons fait remarquer, les idées émises sur la même matière dans un chapitre du précédent ouvrage de M. Decorde, le *Traité des facultés humaines*, etc. Ce chapitre et la préface de Jephtali forment un ensemble assez indivisible pour nous obliger à les embrasser tous deux à la fois dans notre examen, et à remonter de l'un à l'autre, afin d'indiquer, ou le point de départ de certaines idées, ou quelques-uns de leurs complémens indispensables.

Si nous n'envisagions, dans l'œuvre de M. Decorde, que l'élévation des pensées, leur moralité, que le développement ingénieux des observations psychologiques et le mouvement éloquent du style, notre tâche de critique pourrait paraître d'une exécution facile, et serait bientôt achevée par un éloge sans restriction ; mais il nous faut, en outre, examiner, en présence du lecteur, le plus ou moins de rectitude des idées et des principes sur lesquels sont basées ces habiles et entraînantes dissertations philosophiques.

Avant de démontrer l'influence de la poésie, de déterminer quel est son mode d'action, sa tendance et sa véritable fin, l'auteur a essayé d'abord de la définir dans son essence. — « La poésie, nous dit-il, c'est l'expression de tous les mouvemens de l'ame, ayant leur source dans la faculté sympathique. On remarque, qu'ainsi défini, ajoute M. Decorde, ce mot s'applique à tous les beaux arts. Son acception reçoit même quelquefois encore plus d'étendue, et il sert à indiquer, non la simple expression, mais la chose même exprimée. »

Pour procéder logiquement à l'examen de cette définition, il faut d'abord expliquer à nos lecteurs ce que M. Decorde a entendu par la *faculté sympathique*, qui doit être considérée, selon lui, comme l'essence même de la poésie. Toutes les pensées que l'auteur a émises dans ses déductions éloquentes, pour nous faire sentir aussi bien que comprendre la nature et l'objet de la faculté sympathique, peuvent se résumer dans le théorème que nous transcrivons ici. — Par la faculté sympathique, ou sensibilité morale, il faut entendre l'attraction qui nous emporte

dans un système plus ou moins général dont le centre est en dehors de nous, par opposition à l'attraction que nous exerçons comme centre d'un système qui appelle, au contraire, les choses du dehors vers nous. — La force secrète qui lutte en faveur de notre personnalité, dit ailleurs M. Decorde, c'est l instinct physique ou purement sensitif.

Nous aurions voulu ne pas nous arrêter à contredire la métaphysique de l'auteur, d'abord pour ne pas être entraînée à dépasser les limites que notre critique est obligée de se prescrire dans cette *Revue*, et aussi parce qu'il est certaines hauteurs de la science et de la philosophie que nous ne saurions aborder sans une prudente défiance de nos propres forces. Cependant, il se présente ici une objection que nous ne pouvons passer sous silence, à moins d'anéantir par avance le résultat de cet examen.

En adoptant les principes de la métaphysique chrétienne, sur la double nature de l'homme, M Decorde n'a-t-il point tiré de ces principes des conséquences extrêmes et forcées, que le dogme même n'avait jamais cherché à établir ? Nous avons vu, en effet, que l'auteur considère la faculté sympathique comme un attribut départi uniquement à la nature morale, et l'instinct égoïste comme une disposition complètement inhérente à la nature physique. Cette démonstration nous paraît contredire, non seulement la réalité des faits, mais encore le résultat des propres observations de l'auteur, puisqu'il reconnaît d'ailleurs que l'amour maternel, la pitié, la reconnaissance, etc., sont des affections que notre constitution physique nous dispose à éprouver. Il ajoute, à la vérité, que ces affections, par cela même qu'elles ont leur objet hors de nous, entrent en communication avec la sensibilité morale qui, dès qu'elles ont pris place dans sa sphère, les fait siennes, se les assimile, les remplit de son essence, les fait vivre de sa propre vie. Mais si c'est seulement, comme le veut M. Decorde, la sensibilité morale qui communique aux affections de l'être sensitif une force généreuse et vivifiante, pourquoi donc les trouvons-nous, nous ne dirons pas aussi persévérantes peut-être, mais du moins aussi énergiques, aussi absolues, dans la pure animalité, que chez l'être formé de deux substances : chez l'homme ?

Si nous voulions nous étendre davantage sur cette question, nous irions plus loin encore, et peut-être serions-nous amenée à prouver que si, dans l'être humain, les sympathies abstraites sont l'apanage exclusif de la substance morale, au contraire, toutes les affections qui ont en vue un objet déterminé, un être sensible, semblent avoir leur principe fondamental dans notre constitution physique. Le sentiment social, qui, suivant M. Decorde, occupe, avec le sentiment religieux, la plus haute sphère de la sensibilité morale, le sentiment social, disons-nous, qui,

fécondé par la charité, produit de si beaux effets d'ordre, de justice et de dévouement, ne doit-il pas être reconnu, à son premier développement, dans cette fraternité de l'espèce, assez absolue parmi les animaux, pour faire taire chez eux jusqu'aux instincts les plus cruels et les plus voraces ?

D'un autre côté, en se refusant à constater le principe égoïste dans la nature morale, M. Decorde a retranché de son système psychologique quelques-uns des principaux sentimens de l'humanité ; nous nommerons d'abord ceux qu'il a semblé nous indiquer lui-même : l'ambition et l'amour de la gloire; puis l'amour de la liberté, plus énergique encore dans l'être moral que dans l'être physique, et même le sentiment de la justice, point d'arrêt suprême où s'établit l'équilibre divin de ces deux forces contraires, destinées à diriger l'homme : la disposition égoïste et l'attraction sympathique. Ce qui prouve, au reste, que M. Decorde s'est jeté tout-à-fait en dehors des principes de la métaphysique chrétienne, qu'il semblait avoir adoptés, c'est qu'en ne reconnaissant point l'attraction égoïste dans la nature morale, il déclare celle-ci impeccable dans son essence. A ce compte, pourquoi l'enfer a-t-il été créé ? L'orgueil n'est-il plus le premier crime des substances célestes? crime immense pour qui a compris l'Infini, et le seul qu'une rédemption divine ne puisse effacer !

On voit comment, entraîné par les conséquences de sa doctrine, M. Decorde a trouvé l'origine de tous les vices de l'humanité dans l'être sensitif, dans son principe égoïste, toujours en lutte avec la faculté sympathique de l'être moral, et comment, ne reconnaissant pas, dans les passions, l'action de l'ame, il n'y voit point non plus la manifestation de la poésie. Aussi dit-il, à propos de l'amour, et cela pourrait se comprendre également de toutes les autres passions :—« Qu'il ne s'environne de poésie que par la grandeur et la difficulté de ses sacrifices en présence des devoirs sociaux ou religieux. Il est poétique, alors, non par lui-même, mais par la beauté du sentiment auquel il doit la victoire. Chaque fois que le triomphe a été pour lui, toute poésie a disparu. »— Ici, nous éprouvons le besoin d'en appeler au témoignage de tous les amateurs passionnés de notre littérature moderne, aux lecteurs assidus de nos romans exaltés, de nos drames entraînans, et même aux admirateurs zélés de nos nobles tragédies classiques; qu'ils disent si leurs transports d'enthousiasme et de sympathie se sont toujours éveillés en faveur de la partie la plus morale de ces œuvres, ou plutôt s'ils ne se sont point intéressés avec tant de ferveur au développement de certaines passions, aux luttes qu'elles avaient à soutenir, aux obstacles qu'elles avaient à surmonter, à cause de la beauté morale inhérente à la nature même de ces passions ? Sur cette question, comme sur les autres points que nous avons signalés déjà, ne

semble-t-il pas que l'auteur se soit refusé à constater toute la vérité, par une préoccupation craintive de laisser échapper quelques-unes des conséquences philosophiques de son système? Ainsi, persuadé que le beau moral, ou la poésie, doit acquérir son plus haut développement dans la sphère du bien, c'est-à-dire dans les élans des plus nobles sentimens de l'ame, et surtout du sentiment religieux, M. Decorde a considéré comme absolument identiques deux principes : le beau et le bien moral, qui peuvent avoir des rapports différens. Ce qui constitue le bien, en effet, ce n'est pas toujours l'essence propre des choses, mais leur convenance et leur fin. Or, le beau ne peut-il pas exister d'une façon absolue, en dehors des rapports du bien? C'est pourquoi il est peut-être aussi faux de dire que les passions, et même les passions égoïstes, ne peuvent se manifester sous un aspect de beauté morale qui leur soit propre, que de prétendre que ces passions n'aient jamais pu servir de moyens pour arriver à un but de perfection et de vertu.

Le beau suffit donc à la poésie, qui se complaît dans le monde des passions, mais il faut le bien à la conscience humaine. Et comme, en définitive, il n'y a rien qui ne doive céder devant cette loi souveraine et irrécusable de la conscience, le poète lui-même est tenu d'en assurer le triomphe au dénouement de son œuvre, sous peine de voir toutes ces ames qu'il a exaltées se mettre en pleine révolte contre lui. Voilà pourquoi nous le voyons si souvent immoler la poésie de ses propres mains, sous la forme de la passion vaincue, et le premier, entre tous, s'écrier avec une douloureuse résignation, au milieu des larmes du sacrifice : *Laissez passer la justice de Dieu !*

Nous glisserons plus rapidement sur quelques remarques de moindre importance, auxquelles pourraient donner lieu encore les déductions métaphysiques de l'auteur. Il nous suffira d'indiquer, par exemple, que l'intelligence n'a point été mise, dans le système de M. Decorde, au rang des facultés susceptibles de recevoir l'impression poétique, et qu'elle a été considérée seulement comme l'instrument chargé de transmettre la poésie, et de l'élaborer. De même, par la définition strictement circonscrite que l'auteur en a donnée, la poésie se trouvait placée en dehors du monde sensible, si la pensée de Dieu ne l'y eût fait rentrer. Cependant, ne jamais tenir compte de la beauté sensible qu'en vue du sentiment moral qui peut s'y adjoindre, n'est-ce pas renier la poésie de la forme, sous toutes ses manifestations? Est-ce seulement parce que la beauté corporelle est destinée à servir de vêtement pompeux à l'ame, que les lignes pures et harmonieuses d'une belle sculpture ont droit de provoquer une poétique inspiration?

Nous le répétons, l'unique erreur de M. Decorde, qui a fait preuve, d'ailleurs, de tant de sagacité ingénieuse dans l'exposition de ses doctrines psychologiques, c'est d'avoir considéré la poésie seulement dans ses tendances morales, c'est-à-dire au point de vue du philosophe. D'après les perceptions de l'artiste et du poète, la poésie doit avoir une universalité bien plus complète; c'est l'essence même de la beauté, et elle a été apposée comme un sceau divin sur la création entière. Elle se communique aux yeux, à l'intelligence, à l'imagination, à l'ame, sous divers symboles; c'est-à-dire que, par des manifestations différentes, elle sait se mettre en rapport avec chacune de nos facultés, afin que pas une seule de ses révélations ne nous échappe.

Toutes ces réserves émises, nous nous hâtons de proclamer que nous n'avons point en vue d'attaquer l'ensemble des opinions philosophiques de M. Decorde; nous éprouvons, au contraire, le besoin de nous rallier aux conclusions élevées qui forment le couronnement majestueux de son système. Et si nous nous sommes hasardée à contredire l'auteur sur quelques-unes de ses démonstrations, ce n'est point pour lui refuser la science d'analyse et d'observation que réclament ses laborieuses études sur la matière abstraite que son œuvre a embrassée.

Quant à Jephtali, ce n'est pas, comme on serait porté peut-être à le croire, un poème métaphysique; il ne correspond à l'ensemble des idées émises dans la préface, que par l'inspiration pieuse et touchante d'après laquelle il a été conçu. Ce poème nous fournit aussi l'occasion de louer, chez M. Decorde, quelques qualités du versificateur; son vers est abondant et facile, son expression correcte et souvent élégante; mais il règne dans sa phrase poétique une monotonie de ton qui, nous le craignons, rendra la lecture de Jephtali peu attrayante pour les esprits distraits ou préoccupés. Rappelons-nous cependant que Jephtali est une œuvre de jeunesse, et que, pour l'époque où elle fut composée, elle ne mérite que des éloges; car déjà elle se distingue par cette élévation de pensées et de sentimens que l'on a louée avec justice dans les ouvrages subséquens de M. Decorde, et qui tranche ici harmonieusement avec certains détails empreints d'une naïveté gracieuse dont le charme seul suffirait pour racheter les imperfections d'un auteur inexpérimenté. Aussi, nous ne doutons pas que les jeunes lectrices à qui le poème de Jephtali est plus particulièrement destiné, ne le placent bien vite au rang de leurs livres de prédilection, entre les poésies bibliques de Florian et celles de Louis Racine. AMÉLIE B.

DES GENCIVES ET DES DENTS, *de leurs maladies, des différents moyens thérapeutiques et hygiéniques propres à les en préserver ou à les en guérir;* ouvrage dédié aux Mères de famille; par M. Visinet. — Un vol. in-8°, Rouen, Lefèvre, 1842.

Il existe déjà, dans la science, un nombre considérable de traités plus ou moins complets sur les maladies des dents et de leurs annexes; aussi accueille-t-on généralement avec peu de faveur des publications de ce genre, à moins qu'elles ne s'occupent d'une manière pour ainsi dire speciale, de la prothèse dentaire, qui, dans ces derniers temps, a subi de notables perfectionnemens.

Le nouvel ouvrage que vient de publier M. Visinet, chirurgien dentiste habile de notre localité, sans avoir la prétention de faire plus et mieux que ses devanciers, a eu pour but, comme l'indique son titre, de mettre à la portée des gens du monde les connaissances que la spécialité de son auteur, et son expérience, lui ont permis d'acquérir à ce sujet. Sous la dénomination modeste qu'il a choisie, M. Visinet donne un rapide aperçu des nombreuses maladies des dents qui affectent si cruellement notre pauvre humanité et plus particulièrement encore la population normande. Dire que ce Manuel est complet serait peut-être aller trop loin; mais enfin, il est facile de reconnaître que le but de l'auteur est complètement atteint, celui d'appeler l'attention des familles sur les soins de tous les instans que réclament, et la génération qui s'élève, et la génération actuelle, pour la conservation de ces meubles si utiles et si gracieux, dont on ne sent véritablement le prix que lorsqu'on en est privé.

Nous aurions peut-être à faire quelques critiques, non sur le fond, mais sur la forme de l'ouvrage; nous nous en abstiendrons toutefois, convaincu que nous sommes que M. Visinet a voulu donner des conseils, et non des préceptes.

En méditant les divers chapitres consacrés à l'entretien et aux soins de la bouche, une mère de famille attentive et intelligente pourra éviter souvent l'intervention du dentiste, homme si redouté de l'enfance, et à la porte duquel s'arrêtent, comme chacun de nous l'a éprouvé, les douleurs les plus vives et les déterminations les plus arrêtées. Son ministère deviendra moins fréquent et plus profitable au sein des familles.

M. Visinet, plus libéral que beaucoup d'autres, fait connaître à ses lecteurs les secrets du métier, et prémunit les malades contre l'impéritie de certains empiriques que nous ne voulons pas qualifier autrement, pour l'honneur de l'art. C'est à la fois un acte de courage et une bonne action, dont la faveur publique saura le récompenser. A.

= *Etudes géologiques sur le département de l'Orne.* — M. Blavier, ingénieur en chef des mines, en résidence à Alençon, chargé par l'administration générale des ponts-et-chaussées et des mines, de faire une carte géologique du département de l'Orne, a consacré trois ans à explorer les différentes communes de ce département. L'ouvrage qu'il vient de publier offre un résumé circonstancié de ses observations. Il contient une description générale des terrains nombreux qui existent dans le département de l'Orne. Placé à la limite de la Bretagne et de la Normandie, ce département participe à la fois de la constitution géologique de ces deux provinces, de sorte que tous les terrains, depuis les granites les plus anciens jusqu aux formations de sédiment les plus modernes, y sont représentés. Il résulte de cette circonstance que l'ouvrage de M. Blavier offre un intérêt géologique que ne saurait présenter la description de la plupart des départemens de la France. Grâce donc aux recherches et aux publications de MM. de Caumont, Herault, Bunel, Deslongchamps, Passy et Blavier, nous possédons une histoire géologique de nos cinq départemens normands, pour ainsi dire complète.

Nouvelles publications Normandes.

HISTOIRE DU PARLEMENT DE NORMANDIE, par M. A. Floquet, t. V. — *Vol.* in-8°, de 49 feuilles, Ed. Frère, éditeur.

L'époque tardive à laquelle a paru ce volume, que nous avions annoncé prématurément le mois dernier, nous empêche seule de rendre un compte détaillé de cet ouvrage, dont l'intérêt et le mérite vont toujours en augmentant.

Mémoire sur l'amélioration des chevaux normands, par M. le vicomte de Tocqueville. – In 8° de 5 f. 1/4, Cherbourg, Beaufort, 1842.

Notice historique sur l'ancien hotel de ville du Havre, par M. A.-V. Toussaint. — In 8° de 3/4 de f., Havre, Labottière.

Bulletin monumental, ou Collection de mémoires et de renseignemens pour servir à une statistique des monumens de la France, classés chronologiquement; publié par M. de Caumont. T. VII. – In-8° de 42 f. 1/2; Caen, Hardel.

CHRONIQUE.

CHEMIN DE FER DE ROUEN AU HAVRE.

La Chambre des députés est saisie, en ce moment, d'un projet de loi relatif au *prolongement jusqu'au Havre*, du chemin de fer de Paris à Rouen.

Nous ne nous proposons pas aujourd'hui d'entrer dans l'examen détaillé de ce projet; nous voulons seulement appeler l'attention de nos lecteurs sur un point qui nous paraît fort intéressant pour le pays. Nous avons sous les yeux un plan, en cinq feuilles, du tracé depuis Rouen jusqu'au Havre, publié au Havre par le libraire Lenormand de L'Osier, et, en rapprochant ce plan des indications qui ont été insérées il y a quelques jours dans le *Journal de Rouen*, nous devons le considérer comme parfaitement conforme au projet proposé aux chambres, au moins en ce qui concerne le passage autour de Rouen, que nous avons principalement en vue dans cet article.

Suivant ce projet, la ligne qui doit se diriger sur le Havre se détache de celle de Paris au hameau de Quatre-Mares, à 3 kilomètres de l'entrée de Rouen. Elle se dirige obliquement, et en remblai, vers le fleuve, qu'elle traverse sur deux ponts, à 14 mètres au-dessus de l'étiage, en passant sur l'extrémité sud-est de la petite île dite de Brouilly, qui se trouve en amont de l'île Lacroix, franchit, sur un pont, la route de Rouen à Mantes (route de Paris par en bas), et s'avance en tranchée vers la montagne Sainte-Catherine, qu'elle perce par un tunnel de 790 mètres de longueur. Le chemin de fer traverse ensuite la vallée de Darnétal sur un remblai de 19 mètres, qui passe sur la rue Préfontaine à plus de 2000 mètres au-delà du point où elle se sépare de la rue du Faubourg-Martainville, et de là il vient, en faisant une grande courbe, entrer en tranchée dans la rampe extérieure du boulevard Beauvoisine, au point, à peu près, où se réunissent la rue Longue et la rue Traversière. C'est là qu'est placé le débarcadère du Havre. Le chemin de fer suit alors le boulevard Beauvoisine, jusqu'à la place de ce nom, dans une tranchée latérale, couverte d'une voûte; il franchit en souterrain les faubourgs Bouvreuil et Cauchoise, et sort enfin de Rouen en se dirigeant vers le côteau de Déville, où il se rapproche de la route de Dieppe, etc.

C'est donc au-dessus de la place Saint-Hilaire, à l'endroit le plus élevé de la ville, que se trouve placé l'embarcadère du Havre, c'est-à-dire que les voyageurs et les marchandises qui, de Rouen, iront au Havre, ou du Havre viendront à Rouen par le chemin de fer, devront traverser toute la ville, en commençant par les quartiers les plus désagréables, et parcourir une distance de 2 kilomètres, pour arriver, soit au lieu de leur départ, soit

à leur destination en ville. Car on ne peut se dissimuler que c'est le commerce surtout qui usera du chemin de fer, et tout le monde sait que le commerce habite précisément l'extrémité de la ville opposée au point que nous venons d'indiquer. A-t-on bien songé, en choisissant cet emplacement, aux frais énormes dont on grève les voyageurs, et surtout les marchandises qui prendront le chemin de fer?

Certes, si une pareille disposition devait être maintenue, il faudrait renoncer à jamais faire voyager par le chemin de fer aucune espèce de marchandises entre Rouen et le Havre. Nous espérons démontrer, en peu de mots, que ce tracé peut être facilement remplacé par un autre moins long, moins dispendieux, qui a l'avantage de placer le débarcadère du Havre au quai même de Rouen, et que, dès-lors, il n'y a aucune raison de rester dans les termes du projet.

Nous avions cru, d'abord, que la longueur du trajet de Quatre-Mares, point de départ, à l'entrée du boulevard Beauvoisine, et les deux grandes courbes que décrit le chemin dans cet intervalle, étaient motivées par la nécessité de racheter la différence de niveau qui existe entre ces deux points; depuis, surtout, que le chemin de fer de Paris à Rouen se trouve établi, dans la traverse de Sotteville, sur un niveau inférieur à celui qui avait été indiqué pour ce même passage, par le projet primitif de M. Polonceau. Mais le rapprochement de diverses données des deux projets nous a bientôt convaincu que ce motif n'était pour rien dans le nouveau tracé. En effet, en partant de Sotteville, environ à l'endroit où commence la rue de la Grenouillette, M. Polonceau se dirigeait vers la Seine par une grande courbe qui atteignait le fleuve au point, à peu près, où aboutit l'avenue de Grammont, après avoir traversé le Grand-Cours sur une arcade de 10 *mètres* de hauteur, à la suite de laquelle se rencontraient deux ponts assis sur l'extrémité sud-est de l'île Lacroix. De là il entrait sous la côte Sainte-Catherine, en passant au-dessous de la route de Paris, dans le voisinage de l'église *Saint-Paul*, par un souterrain de 560 *mètres* de longueur; le viaduc destiné à traverser ensuite la vallée de Darnétal devait avoir 16 *mètres d'élévation*, après quoi le chemin se dirigeait vers l'angle des rues Longue et Traversière, pour continuer au-delà, dans une direction semblable à celle du nouveau projet. Nous avons vu que ce nouveau projet traverse la Seine sur deux ponts d'une élévation de 14 *mètres* au-dessus de l'étiage; M. Polonceau n'indiquait pas la hauteur de ses deux ponts, mais ils étaient précédés d'une arcade de 10 mètres sur le sol. Or, de 10 mètres sur le sol à 14 mètres au-dessus de l'eau, il ne doit pas y avoir une grande différence, et, s'il y en a une, elle est plutôt en moins dans le projet de

M. Polonceau ; mais cela est surtout remarquable dans le viaduc destiné à franchir la vallée de Darnétal, lequel, dans le projet de M. Polonceau, devait avoir seulement 16 mètres, et qui en a 19 dans le nouveau projet. L'abaissement de niveau dans l'arrivée à Rouen du chemin de Paris n'a donc été pour rien dans la longueur du tracé entre ce point et le boulevard Beauvoisine, puisque M. Polonceau, dont le point d'arrivée était plus élevé, qui, par conséquent, pouvait, pour se rendre au même point extrême (le boulevard Beauvoisine), toucher des points intermédiaires plus élevés que le nouveau projet, a précisément fait le contraire. Cette nécessité du long parcours du nouveau projet n'existant pas, nous n'avons pas à craindre qu'on nous l'oppose comme un obstacle à la rectification que nous allons demander dans ce tracé, dans l'intérêt de Rouen et du Havre, ces deux villes étant également intéressées à avoir un moyen de communication qui facilite autant que possible leurs nombreuses relations de toute espèce.

Nous n'avons pas à revenir sur les inconvéniens du débarcadère placé à Saint-Hilaire ; ils sont évidens, et ne feront pas l'ombre d'un doute pour ceux qui connaissent la ville de Rouen. Il est tout aussi incontestable que si l'on pouvait établir le débarcadère sur l'île Lacroix, à l'une des extrémités du port de Rouen, on mettrait cet établissement beaucoup plus à la portée de tous ceux qui seront à même d'en user, et on réduirait dans une proportion considérable les dépenses de temps et d'argent qu'occasionnerait l'embarcadère de Saint-Hilaire.

Ceci posé, nous demanderons pourquoi on a abandonné l'ancien tracé de M. Polonceau, — qui passait sur l'extrémité sud-est de l'île Lacroix, et qui offrait le moyen d'établir là un débarcadère commode et au centre des affaires, — pour aller chercher un tracé nouveau, plus long, plus dispendieux, et si contraire aux intérêts du pays ! On nous répondra peut-être que M. Polonceau n'avait pas indiqué la place de son débarcadère pour le Havre dans l'île Lacroix. Cela est vrai, mais c'eût été la conséquence inévitable de son tracé ; et si une fois on fût arrivé à exécuter son projet, on n'eût pas manqué de s'en apercevoir, tandis que cela devient impossible si l'on adopte le tracé nouveau, qui ne paraît, d'ailleurs, être motivé par aucune considération ; car il faut bien remarquer que les pentes, dans le projet de M. Polonceau, n'excédaient pas 5 millimètres, et que ce maximum, qui a été accordé dans le chemin de fer de Paris à Rouen, ne peut manquer de l'être également dans celui de Rouen au Havre.

Nous pensons donc que, dans l'intérêt des Havrais et des Rouennais, qui doivent désirer de voir établir entre leurs deux ports le moyen de com-

munication le plus facile et le plus commode, il y a lieu de modifier, ainsi qu'il suit, le tracé du chemin du Havre autour de Rouen, et dans son raccordement avec le chemin de Paris à Rouen.

Le point de séparation de la ligne du Havre se ferait à Sotteville, vers l'entrée de la rue de la Grenouillette. De là, le chemin se dirigerait, par une grande courbe de plus de 1000 mètres de rayon, vers le point du Grand-Cours où aboutit l'avenue de Grammont; la traverse du Grand-Cours se ferait sur une arcade de 10 mètres, suivie d'un double pont sur l'île Lacroix, et d'un tunnel sous la route de Paris et la côte Sainte-Catherine, à la sortie duquel le chemin s'établirait sur un viaduc pour la traverse de la vallée de Darnétal. Toute la partie de ce tracé comprise entre l'avenue de Grammont et la rue Préfontaine, près la nouvelle rue Descroizilles, formerait un seul alignement droit. De ce point jusqu'à la rencontre des rues Longue et Traversière, on décrirait une courbe de 800 à 1000 mètres de rayon. Ce tracé a 2000 mètres de moins que celui du projet; il permet d'établir, dans l'île Lacroix, un débarcadère commode pour tout le monde, à la portée de ceux qui sont dans le cas de faire le plus grand usage du chemin de fer; et il devra encore être moins dispendieux que l'autre, non seulement à cause de la différence de longueur, qui est déjà d'une certaine importance, puisqu'il s'agit de 2000 mètres, mais à cause des travaux d'art, qui sont moins considérables, comme nous allons le prouver.

Il n'est pas question, dans le nouveau projet, de rien de semblable à l'arcade qui doit traverser le Grand-Cours, dans le tracé que nous indiquons; mais ce nouveau projet parle de deux ponts de 14 mètres au-dessus de l'étiage; or, cette élévation des ponts suppose nécessairement des travaux élevés sur la rive, pour y aborder; et la nécessité de laisser libre le chemin de halage implique la nécessité de donner à ces travaux une solidité qui permette d'y établir des pertuis : il y aura donc à peu près égalité sur ce point. Mais le tunnel de Sainte-Catherine, qui doit avoir, dans le projet, 790 mètres de longueur, non compris le pont sur la route de Mantes, qui le précède, ne doit avoir en tout que 560 mètres dans le tracé indiqué par M. Polonceau, ce qui donne en moins un pont et 230 mètres de tunnel. L'île Lacroix, plus grande que l'île Brouilly, offrira probablement aussi plus de solidité, et exigera moins de dépense pour asseoir les culées des deux ponts qui doivent y être établis; enfin, le viaduc de la vallée de Darnétal devra être moins long, et par conséquent moins dispendieux au point où nous l'indiquons, qu'au point plus éloigné où il devrait se trouver dans le nouveau projet.

Il y a donc mille raisons pour une de demander cette rectification au

tracé, et nous pensons qu'elle ne devra souffrir aucune difficulté, car les concessionnaires ont intérêt à ce que le chemin desserve utilement tous les points de son parcours, et ce but ne serait rempli qu'imparfaitement par le tracé que nous combattons.

Ajoutons deux concessions hypothétiques pour lever toute espèce de doute. Lorsqu'il serait prouvé que notre projet dût entraîner, non seulement une dépense égale à l'autre, mais même une augmentation de dépense, ce qui ne nous paraît pas possible, nous penserions encore qu'il devrait être préféré, car deux villes comme Rouen et le Havre méritent bien qu'on fasse quelque chose pour s'accommoder à leurs besoins. Et le produit viendrait certainement compenser, et au-delà, le surcroît de dépense.

En second lieu, si l'on venait prétendre que les raisonnemens que nous avons basés sur les calculs de M. Polonceau, manquent d'exactitude, soit parce que cet ingénieur se serait trompé sur les hauteurs (ce que nous ne croyons pas), soit parce que nous aurions mal interprété sa pensée (ce que nous ne croyons pas davantage), si, enfin, on soutenait qu'il y a nécessité absolue de racheter des différences de niveau, en allongeant le parcours de Saint-Hilaire au point de raccordement avec le chemin de Paris, cette nécessité établie se concilierait encore avec la partie essentielle de notre projet, le passage et l'établissement du débarcadère sur l'île Lacroix; il suffirait, en effet, de reporter à Quatre-Mares, où même plus loin, la jonction de la ligne du Havre à celle de Paris, au lieu de la faire à Sotteville, comme nous le demandons, en établissant les deux chemins parallèlement l'un à l'autre, mais sur un niveau différent. De cette manière, le pis qui pourrait nous arriver serait de renoncer à l'économie que nous espérions trouver dans une réduction de 2000 mètres de chemin de fer; mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'essentiel, dans ce cas, n'est pas la question d'argent; dans les dépenses énormes que doit entraîner le passage de Rouen, quelques centaines de mille francs ne peuvent point arrêter; ce qu'on doit considérer uniquement, c'est l'utilité des travaux, c'est leur appropriation complète aux besoins de la localité.

Mais nous avons tout lieu de croire qu'on ne sera pas contraint d'en venir à ces extrémités, et que la rectification que nous proposons pourra être exécutée et porter ses fruits, sans occasionner aucun accroissement de dépense. Nous appelons donc sur ce point, de la manière la plus pressante, l'attention des concessionnaires et des représentans du pays, de ceux surtout qui sont chargés des intérêts du département et de la ville de Rouen.

F. D. A.

= Commerce. — Industrie. — *Commerce de Rouen avec l'étranger.* — Dans notre cahier de juillet 1841, nous avons présenté un extrait des documens statistiques recueillis par la Chambre de Commerce, concernant les années 1837, 38, 39 et 40. Nous nous empressons aujourd'hui d'offrir à nos lecteurs la suite de cet important travail, pour l'année 1841, comparée à la precédente :

COMMERCE D'EXPORTATION. — TISSUS DE COTON.

Tableau comparatif des Expéditions faites par la Douane de Rouen, dans les années 1840 et 1841. — (Quantités en kilogrammes.)

DÉSIGNATION des ESPÈCES DE TISSUS.	EXPEDITIONS pour L'ÉTRANGER. Années		EXPÉDITIONS pour LES COLONIES. Années		RÉUNION. Années	
	1840	1841	1840	1841	1840	1841
Rouenneries	264,186	262,998	178,036	102,950	442,222	365,948
Indiennes	83,979	70,966	75,467	49,889	159,446	120,855
Calicots	54,059	33,838	21,429	4,835	75,488	38,673
Mouchoirs	16,810	13,271	26,225	21,691	43,035	34,962
	419,034	381,073	301,157	179,365	720,191	560,438

EXPÉDITIONS POUR LES COLONIES.

Résumé par pays de destination. (1841.)

	Kilogr.
MARTINIQUE	136,661
GUADELOUPE	107,830
BOURBON	71,237
SÉNÉGAL	36,946
CAYENNE	14,112
ALGÉRIE	14,287
TOTAL	381,073

EXPÉDITIONS POUR L'ÉTRANGER. — TISSUS DE COTON.

Résumé, par pays de destination, comprenant les années 1840 *et* 1841.
(*Quantités en kilogrammes.*)

DÉSIGNATION des pays de destination.	ANNÉES 1840	ANNÉES 1841
Danemarck	»	116
Allemagne	1,591	522
Pays-Bas, y compris le duché de Luxembourg.	852	3,729
Belgique	5,720	190
Angleterre — Gibraltar	52,170	28,533
Angleterre — Jersey et Guernesey	12,603	10,266
Angleterre — Ile Maurice	108	82
Portugal	1,427	»
Espagne	618	2,343
Italie	22,442	13,056
Suisse	11,227	11,441
Turquie	»	593
Etats Barbaresques (Tunis)	»	655
Côte d'Afrique	2,211	5,552
Ile de Java (Batavia, Sumatra.)	979	»
États-Unis	34,468	43,465
Haïti	111,230	38,051
Havane	1,160	»
St-Thomas	1,079	568
Brésil (Bahia, Rio-Janeiro, Fernambouc.)	11,102	7,990
Mexique	18,332	5,913
Amérique méridionale et centrale (Nouvelle-Grenade, Colombie, Chili, Rio de la Plata, Montevideo, etc.)	9,736	5,494
Pérou (Valparaiso, Lima.)	2,042	806
Iles Canaries	»	»
Nouvelle-Zélande	60	»
	301,157	179,365

Il résulte du premier tableau, que les exportations de tissus de coton de l'année 1841 ont été plus faibles que celles de 1840, d'environ 160 mille kilog.; et le troisième fait voir que cette diminution a porte principalement sur nos relations avec la Belgique, Gibraltar (ou plus exactement l'Espagne), l'Italie, Haïti, le Mexique et l'Amérique méridionale, tandis qu'au contraire il y a eu une assez forte augmentation avec les Pays-Bas, la côte d'Afrique et les États-Unis.

Nous regrettons vivement que notre commerce d'exportation ait subi une décroissance qui nous reporte à peu près à la situation où nous étions en 1838 et 1839; mais nous espérons que, loin de se décourager, nos manufacturiers feront, avec succès, de constans efforts pour ressaisir la faveur qu'ils avaient su conquérir, et que des circonstances plus heureuses ouvriront de nouveaux débouchés à nos tissus. A. G. B.

TISSUS DE LAINE

Comprenant les draps et tissus similaires à la draperie, les tissus légers de pure laine et les tissus légers mélangés.

Résumé, par pays de destination, des expéditions de tissus de laine faites par la Douane de Rouen, en 1841, tant pour les Colonies françaises que pour l'étranger.

DÉSIGNATION DES PAYS DE DESTINATION.			Poids en kilogr.	Valeurs déclarées.
Russie			412 k.	16,012 F.
Danemarck			43	1,075
Allemagne { Francfort-sur-le-Mein	3,921	130,550	5,420	183,351
Allemagne { autres États	1,499	52,801		
Pays-Bas, y compris le Grand-Duché de Luxembourg			574	19,666
Belgique			1,853	69,484
Villes anséatiques (Hambourg)			1,455	46,907
Angleterre (Londres)			162	4,941
Espagne			10,877	372,217
Italie { Toscane et États Romains	13,821	472,740	29,329	1,033,381
Italie { Sardaigne	3,881	133,759		
Italie { Piémont	11,357	416,868		
Italie { Savoie	270	10,014		
Suisse			9,321	286,310
Turquie			126	3,694
États-Unis			856	28,434
Saint-Thomas			140	5,557
Brésil (Bahia, Rio-Janeiro, Fernambouc)			7,065	270,453
Mexique			6,596	206,370

Amérique méridionale et centrale.	Péron	5,812	175,671	25,522	800,172
	Chili	343	8,145		
	Rio de la Plata (Buénos-Ayres)	2,871	95,897		
	Uruguay (Montévideo)	1,591	42,271		
	Sans désignation spéciale	14,905	478,098		
Colonies françaises.	Guadeloupe	2,735	117,241	17,322	584,540
	Martinique	2,727	88,948		
	Sénégal	115	5,623		
	Bourbon	70	1,500		
	Algérie	11,645	371,228		
	Totaux			117,673	3,932,564
Nota. Les expéditions ci-dessus se subdivisent par espèces de tissus, ainsi qu'il suit :					
Draps et tissus similaires à la draperie				113,716 k.	3,837,788 f.
Tissus légers de pure laine (mousseline-laine, flanelle, napolitaine)				1,417	94,776
Tissus légers mélangés de soie et coton (stoffs, étoffes pour meubles)				2,540	
Les exportations, en draps seulement, se sont élevées, en 1838, à 2,853,306 fr.; en 1839, à 2,793,417; en 1840, à 3,669,206; et en 1841, à 3,837,778 fr.				117,673	3,932,564

= Antiquités. — Nous devons à l'obligeance et au zèle éclairé de M. A. Deville, la communication suivante :

« En examinant les pierres tumulaires qui sont disséminées dans l'église de Saint-Vincent, je viens d'y trouver, non sans surprise, celle d'un ancien maire de Rouen, Godfroy du Reaume, qui avait été inhumé dans l'église de Saint-André, en 1378, ainsi que nous l'apprend Farin (*Histoire de Rouen*). Cette tombe portait, dans l'origine, l'inscription suivante :

« **Ci gist sire Godfroy du Reaume jadis maire et capitaine de Rouen**
« **qui trespassa l'an 1378 le 30 mai. Ci gist Perrete Godfroy sa femme qui**
« **trespassa le 7e septembre 1388.** »

« Enlevée lors de la nouvelle circonscription des paroisses, à la suite du concordat, cette belle dalle aura été portée à l'église de Saint-Vincent, qui, plus favorisée que sa voisine l'église de Saint-André, fut alors rendue au culte. Mais, pour lui trouver place dans le nouveau dallage, on fut forcé de lui faire subir une fâcheuse mutilation. La frange de la pierre disparut sous le ciseau, et avec elle l'inscription qui y avait été tracée. Les premiers mots seuls : *Ci gist sire Godfroy du Reaume jadis*, qui ont permis de reconnaître et de restituer cette tombe éminemment intéressante sous le double rapport de l'histoire de notre ville et de l'art, furent conservés.

« Foulée sous les pieds des fidèles, à l'église de Saint-André, durant quatre siècles, à l'église de Saint-Vincent depuis quarante années, cette pierre sépulcrale est en partie effacée; les riches dais gothiques sous lesquels

sont placées les figures de Godfroy du Reaume et de sa femme Perrette, se devinent plutôt qu'elles ne se voient.

« Il n'est pas jusqu'à la figure de la femme qui, plus exposée, sans doute, au passage journalier des fidèles, n'ait à peu près disparu. Plus heureux, le maire de Rouen, le *sire* Godfroy du Reaume, titre donné souvent à nos anciens maires, est venu jusqu'à nous, drapé avec noblesse et élégance dans sa tunique et dans son long manteau flottant, les pieds chaussés de souliers lacés et posant sur un chien couché. Quant à la tête, elle est incrustée en marbre blanc, ainsi que les mains, qui sont jointes sur la poitrine. C'est ici, remarquons-le, une des premières applications de ce singulier usage d'incruster dans les pierres sépulcrales des morceaux de marbre.

« Godfroy du Reaume était maire de Rouen en l'an 1369. Il figure en cette qualité dans une charte portant cette date, qui est conservée aux Archives départementales. Cette même année, le duc de Lancastre était débarqué à Calais, à la tête d'un corps d'armée. On craignait qu'il ne se jetât sur la Normandie; l'ennemi, disait-on, était déjà dans le pays de Caux, portant partout le fer et la flamme. L'alarme fut grande à Rouen. Godfroy du Reaume, maire et capitaine de la ville, voulant éviter une fausse alerte, *un effroy*, disent les registres capitulaires qui m'ont fourni les détails de cette anecdote, se rendit avec le bailli, au sein du chapitre, afin d'engager les chanoines à ne point faire sonner les grosses cloches de la Cathédrale. Ainsi fut fait. C'est le seul acte connu du prudent maire de 1369. L'ennemi ne parut point aux portes, et les maîtresses cloches de la Cathédrale purent reprendre leurs majestueuses et innocentes volées. »

= Église Saint-Ouen. — La Commission des Antiquités s'est préoccupée, depuis long-temps, de la convenance, disons mieux, de la nécessité de faire disparaître les constructions parasites qui déshonorent l'église de Saint-Ouen. Les amis des arts n'apprendront pas sans intérêt que cette commission s'est prononcée, à cet égard, de la manière la plus explicite, dans sa séance du 12 du courant, et nous sommes informé qu'elle a adressé, à ce sujet, à M. le Préfet, une note détaillée qu'il avait provoquée lui-même. La Commission espère que, si les autorités locales, en combinant leurs efforts, obtiennent ce premier résultat, ce sera un motif pour le gouvernement de donner plus promptement suite au projet d'achèvement si désirable de cette magnifique basilique. On sait que la nef est presque entièrement encombrée extérieurement de constructions étrangères à l'édifice. En commençant par le côté méridional, on trouve huit baraques contiguës, qui règnent depuis la

petite porte latérale de la cinquième travée, et enveloppent la base de la tour du portail du même côté. Quelques-unes de ces baraques sont à deux étages; toutes ont des cheminées, dont les conduits s'appuient, pour la plupart, contre l'édifice. On assure qu'aucune de ces constructions n'a été aliénée et n'est devenue propriété particulière; ce qui en rend la destruction plus facile sous tous les rapports. Il est surtout important de supprimer, au nord, l'ignoble prison qu'on a placée dans le reste de l'ancien cloître de l'abbaye, qui pourrait, après avoir été restauré, être rendu au service de l'église.

D'un autre côté, nous aimons à penser que le digne ecclésiastique qui est à la tête du clergé de Saint-Ouen, et qui est si capable d'apprécier la beauté du monument confié à ses soins, n'hésitera pas à faire le sacrifice des salles basses qui, dans la cour même du presbytère, sont adossées aux murs de la nef.

Nous croyons, au surplus, qu'une partie de ces améliorations est déjà arrêtée depuis long-temps par l'autorité municipale, qui donne des preuves incessantes de sa sollicitude pour sa conservation et l'embellissement de nos monumens publics. Les admirateurs de Saint-Ouen peuvent donc se flatter que les vœux de la Commission des Antiquités seront exaucés, dès qu'on aura levé les difficultés qui s'opposent à leur réalisation immédiate.

A.-G. B.

= Caisses d'épargnes. — Les Caisses d'épargnes sont en voie de progrès, et cela fait honneur à l'esprit d'ordre et d'économie qui se propage parmi les classes peu aisées, dont la prévoyance les préserve de tomber dans la misère, lorsque leurs ressources ordinaires viennent à leur manquer momentanément. Les sept Caisses d'épargnes de notre département possédaient, à la fin de l'année 1841, à la Caisse des dépôts et consignations, plus de huit millions cinq cents mille francs, dont cinq millions pour le compte de celle de Rouen.

Cette dernière, qui, en 1840, avait reçu........	1,406,629 fr.
de 6476 déposans, a reçu, en 1841............	1,711,838
de 7706 déposans; différence en plus, 1230 déposans et..................................	305,209 fr.
D'un autre côté, les remboursemens, qui s'étaient élevés, en 1840, à..........................	1,160,339 fr.
N'ont été, en 1841, que de.................	1,049,761
Différence en moins........................	110,578 fr.

Enfin, le compte total des déposans, qui était, en 1840, de	4,351,184 fr.
S'élevait, à la fin de 1841, à	5,198,577
D'où il résulte une augmentation de	847,393 fr.

Les déposans se répartissent ainsi qu'il suit, sous le rapport de leurs positions sociales :

Ouvriers	2270	Ensemble, 7706.
Domestiques	1536	
Employés	492	
Militaires et marins	135	
Professions diverses	2219	
Mineurs	1039	
Sociétés de secours mutuels	15	

Les frais de bureau ont été de 6,400 fr., ce qui fait environ 83 cent. par déposant.

Nous nous plaisons à publier ces résultats, parce qu'ils sont vraiment satisfaisans, et nous pensons qu'ils doivent faire sentir la nécessité de multiplier le nombre des Caisses d'épargnes, pour les mettre à la portée des populations ouvrières qui ne peuvent venir apporter leurs économies à la ville, soit parce que les frais de voyage les absorberaient, soit parce que le temps leur manque, soit enfin par insouciance. Ces petites caisses, établies dans les chefs-lieux de canton ou autres communes populeuses, pourraient recevoir une organisation telle que ce seraient des succursales d'une Caisse centrale, ou être administrées isolément. Il nous semble que, dans tous les cas, la comptabilité pourrait en être confiée aux receveurs municipaux, moyennant une faible remise, qui ne dépasserait probablement pas un demi-centime pour franc sur la somme des dépôts, et serait susceptible de réduction pour les sommes d'une certaine importance.

De semblables institutions nous paraissent mériter toute la sollicitude des autorités locales, civiles et ecclésiastiques, qui devraient y trouver, selon nous, un des meilleurs moyens de moraliser le peuple, et de l'empêcher de se livrer aux désordres où l'entraîne trop souvent une certaine aisance, faute de pouvoir l'employer d'une manière utile et assurée pour l'avenir. Nous sommes d'ailleurs convaincu que, dans un pays où la bienfaisance est pratiquée avec tant de générosité, on ne ferait pas en vain un appel aux principaux propriétaires de chaque circonscription, afin de réunir les fonds peu considérables qui seraient nécessaires pour subvenir aux premiers frais de ces utiles fondations. A.-G. B.

= Société d'Émulation. — L'Exposition ouverte dans la grande Salle de l'Hôtel-de-Ville, par cette Société, sous les auspices de l'administration municipale, a commencé à s'organiser depuis plusieurs jours. On y remarque principalement des produits de la mécanique, de l'industrie du fabricant d'indiennes, du teinturier, des manufactures de drap, et des ouvrages se rattachant à l'hygiène publique et à l'économie domestique. Cette exposition doit être close le 10 juin prochain.

Le 6 juin, jour anniversaire de la naissance de Corneille, aura lieu, à six heures trois quarts du soir, la séance publique de cette Société.

Les chefs de la magistrature, de l'administration et du commerce du département, y distribueront des médailles d'encouragement, en or, argent et bronze, aux auteurs des meilleurs produits exposés, et aux élèves distingués des cours de *mécanique* appliquée aux arts industriels, et de *droit commercial*, fondés par la Société, et professés par ses membres.

Un rapport sera fait sur le concours ouvert pour un prix de poésie, dont le sujet est notre immortel *Géricault*.

Si nous sommes bien informé, il doit y avoir dans cette séance une lecture de charmantes poésies, dues à la plume d'un correspondant parisien.

On voit que les amateurs de mécanique et les manufacturiers ne sont pas seuls conviés à la séance publique de la Société d'Émulation. Les dames aussi y trouveront, indépendamment de tout un parterre de fleurs empruntées aux belles serres d'un membre de la compagnie, M. Tougard, l'attrait d'une gracieuse littérature. Δ.

= Association Normande. — La session annuelle tiendra à Rouen, du 15 au 25 juillet, ainsi que nous l'avons déjà annoncé. Tout fait présumer que les séances auront de l'intérêt. Les Sociétés savantes de Rouen ont promis leur concours; toutes préparent des travaux, rassemblent des matériaux pour les discussions générales. Un programme détaillé des travaux sera bientôt envoyé aux membres de l'Association.

= M. G. Ph. Hepp, professeur à la faculté de droit de Strasbourg, secrétaire général de la 10e session du Congrès scientifique de France, vient de nous adresser une lettre circulaire de convocation, et le programme des travaux du futur congrès, dont l'ouverture est fixée au 28 septembre, à Strasbourg. A ce programme, on a réuni une série de questions proposées pour chacune des 8 sections dans lesquelles seront répartis les travaux du congrès. Il nous est impossible de reproduire ici ces questions, qui sont au nombre de 246. On pourra en prendre connaissance dans nos bureaux.

= M. Joyau, de Caen, délégué des établissemens français de l'Inde, a adressé, il y a peu de temps, à M. le ministre de la marine, une lettre dans laquelle il appuie la demande de M. Vinay, d'être autorisé à importer dans la métropole, d'après les droits imposés aux sucres de canne de Bourbon, une quantité determinée de *sucre de palmier*, qu'il est parvenu à obtenir par un procédé qui lui est particulier. M. Vinay a trouvé le secret d'extraire un sucre cristallisable des bourgeons à fruit de cet arbre. M. Joyau signale cette découverte faite par un Français, comme devant être d'une grande importance pour les contrées où le palmier peut prospérer.

= Eaux minérales de Forges. — Parmi les nombreuses sources d'eaux minérales ferrugineuses, auxquelles tant de malades vont demander chaque année le rétablissement de leur santé, celles de *Forges* ont une antique réputation, et elles tiennent, sans contredit, le premier rang par leurs propriétés bien efficaces. Ces eaux, naguère très fréquentées, ont été peu à peu délaissées pour d'autres localités que la mode a mises en renom, et telle est en général la bizarrerie de l'esprit humain, qu'on court bien loin chercher à Spa, à Pyrmont, à Egra, à Marienbad, ce qu'on a tout près de soi avec plus d'économie et de commodité. Mais Forges a le grave inconvénient, pour la plupart des coureurs d'eaux minérales, d'être trop près de Paris, dans une contrée peu pittoresque et où l'art jusqu'ici n'a guère fait plus que la nature. Depuis quelques années, cependant, le nombre des visiteurs s'accroît, et le gouvernement semble disposé à seconder les efforts de la nouvelle Société qui s'est constituée pour une meilleure exploitation de l'établissement. Déjà plus de 40,000 fr. ont été dépensés à la construction d'un salon de conversation sur la terrasse qui domine les sources, et sur le bord de la route de Paris à Dieppe. Le nombre des baignoires a été augmenté; deux appareils de douches ont été établis. En 1840, le gouvernement avait accordé une subvention de 3000 fr.; cette année, le ministre de l'agriculture et du commerce vient de donner une nouvelle somme de 5000 fr. qui doit être affectée aux dépenses d'utilité générale, notamment à l'augmentation du matériel pour les bains et les douches. Toutes les améliorations tentées depuis trois ans, tant par la nouvelle Société que par l'administration, rendront, il faut l'espérer, un peu de vie à l'établissement qui est actuellement en parfaite harmonie avec sa destination. Si le savoir et la probité du médecin inspecteur pouvaient être des élémens de prospérité pour un établissement thermal, assurément le docteur Cisseville devrait faire la fortune des eaux de Forges, car il réunit tout ce qui constitue l'excellent médecin.

Malheureusement le cher docteur se contente d'être un honnête et savant inspecteur, qui guérit vite et radicalement ses malades, et il n'a pas la moindre dose d'outrecuidance et de charlatanisme. Il paraît qu'à notre époque, c'est un bien grave défaut, puisqu'il n'y a guère que les pédans et les charlatans qui aient des succès ! Triste époque, en vérité !!!

Ψ.

= La Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, dont nous avons annoncé la récente organisation, dans notre dernier numéro, vient de choisir pour membres correspondans, dans le département de la Seine-Inférieure, MM. Girardin, Deville, Pottier, Floquet, Alphonse Dubreuil, Delaquérière et Dubuc.

= La lithographie qui accompagne ce numéro de la *Revue*, représente le tombeau dans lequel est enfermé le cœur de Boïeldieu. Personne ne peut avoir perdu le souvenir de l'admirable cérémonie à laquelle a donné lieu la translation de ces précieux restes au cimetière Monumental. Le monument qui a été élevé pour recevoir le cœur de notre grand compositeur est tout-à-fait digne de sa destination.

L'élégance et le bon goût du dessin, la richesse et le fini des sculptures, font le plus grand honneur à M. Barthelemy, architecte, et à M. Marneuf, sculpteur, auxquels est due l'exécution de ce beau monument.

Le tombeau de Boïeldieu est dans la plus belle position ; placé sur le penchant du cimetière, en avant de la chapelle, il domine la ville et peut être aperçu des points les plus éloignés.

Le dessin de M. Corbe est d'une parfaite exactitude, et donne une très juste idée du tombeau qu'il représente.

= La Société des Amis des Arts de Rouen va s'occuper de ses opérations pour le tirage de 1842. Elle s'est réunie, le 14 mai courant, pour le renouvellement de son bureau. Ont été nommés : MM. A. Pottier, président ; G. Morin, vice-président ; Chastellain, secrétaire ; Nicétas Periaux, trésorier ; H. Bellangé, F. Bourgeois, A. Deville, Dumée, E. Dutuit, Gaultier, Lefort, Letourneur, Marteau, Reiset, Richard et De St-Léger, membres de la commission d'acquisitions.

THÉATRE DES ARTS.—En parlant, dans notre dernière livraison, de l'immense et bien légitime succès obtenu sur notre scène par M. Baroilhet, nous disions que le célèbre baryton avait promis de revenir prochainement. M. Baroilhet s'est rappelé la parole qu'il nous avait donnée, et, dès les premiers jours de ce mois, nous avons pu l'entendre dans *Guillaume Tell* et dans *la Favorite*, où nous le savions si admirable.

Nous n'essaierons pas de reproduire nos impressions à la seconde audition de ce chant si large et si puissant; il faut avoir entendu les belles phrases musicales dont l'inspiration vous transporte, et que M. Barroilhet dit avec tant d'ame, pour comprendre tout ce qu'il y a de beau dans la manière du grand chanteur.

Lors de sa dernière représentation, M. Barroilhet a, de la meilleure grâce du monde, cédé aux instances du public qui lui demandait *le Muletier*, cantatile qu'il avait chantée la veille au concert, nous allions dire à la solennité musicale qui avait eu lieu dans les salons de M. Méreaux. Notre habile pianiste consentit à l'accompagner, et ce fut au milieu des plus vifs transports d'admiration que ce morceau s'acheva. M. Barroilhet fut de nouveau rappelé; on lui demandait encore, au moins, une troisième représentation, mais il n'a pu nous l'accorder, et il s'est encore éloigné de notre ville, en nous laissant l'espoir que le souvenir de l'appréciation faite ici de son beau talent, l'engagera à nous revenir bientôt.

Nous avons eu, ce mois-ci, de nouvelles occasions d'entendre notre compatriote Delahaie; les applaudissemens ne lui ont pas fait défaut. Lors de sa dernière représentation dans *Robert-le-Diable*, il a électrisé la salle entière et a obtenu une véritable ovation, bien méritée par l'énergie de son chant, pur et correct; lui aussi, sans doute, se souviendra, plus tard, de ses succès parmi nous.

Nous devons constater que M. Huner ne nous parait pas être en progrès; il aurait besoin de mettre beaucoup plus de sagesse dans son chant, s'il ne veut voir bientôt disparaître ses heureuses qualités.

La seule nouveauté donnée ce mois-ci est un vaudeville arnalesque, intitulé *La Nuit aux Soufflets*, qui est assez spirituel, bien joué, et qui a réussi.

Maintenant, nous arrivons à parler des débuts et des rentrées. Nous allons, pour cela, suivre l'ordre du tableau de la troupe.

M. Mangin a terminé ses débuts, et a été reçu, non sans une vive opposition. Cet artiste aura besoin, pour reconquérir toute la faveur du public, de joindre à la sagesse de la vieille école, qu'il possède à fond, la verve indispensable pour intéresser complètement et captiver l'auditeur, sans le fatiguer.

MM. E. Monrose et Montdidier ont été revus au bruit des plus vifs applaudissemens; M. Félix Cruvelier, jeune premier, a été reçu. M. Gustave Stéphane, deuxième amoureux et second ténor, est tombé dès son premier début. MM. Guiaud, notre excellent financier, Cudot, Kime, Léon, Geoffroy, ont été tous fort bien accueillis. M. Fouchet est entré dans ses fonctions de régisseur sans rencontrer la moindre opposition. M. Luguet a été admis, à grand'peine, comme Philippe, après des débuts très orageux. MM. Isidore et Lemaire ont été fort applaudis à leur réapparition.

Mesdames Verneuil, Fleury, Thénard, Schnetz, Bernard et Brochard, ont reçu des marques non équivoques du plaisir que l'on avait à les revoir, surtout les deux premières. Quant à Mesdames Jules Renaud et Camille Méry, premier rôle et ingénuité, elles ont dû se retirer tout d'abord. Mademoiselle Irma Aubry a été reçue. Mademoiselle Hélène, troisième amoureuse, est une

toute jeune personne qui a commencé sa carrière théâtrale sur notre scène, et qui, comme Mademoiselle Juliette, est sortie il y a un an de notre corps de ballet. Si être jolie et avoir de l'intelligence sont les premières qualités d'une actrice, Mademoiselle Hélène, qui les possède, justifiera sans doute cette année par son activité le bienveillant accueil qu'on lui a fait.

Dans l'opéra, on a bien reçu M. Fosse, ainsi que M. Joanny-Bruyat. M. Douvry, première basse, a fait de brillans débuts et a été admis par acclamation. Mesdames Planterre et Cundell ont été vigoureusement applaudies. Mademoiselle Leuhu, première dugazon, bien qu'elle nous ait paru avoir toutes les qualités de son emploi, n'a été reçue qu'avec quelqu'opposition.

Nos danseurs, MM. Albert et Bouxary, ainsi que Mademoiselle Néodeau, dont l'activité et les progrès sont remarquables, ont été revus comme des artistes aimés. Mademoiselle Ferdinand fera bien, nous le croyons, de renoncer à tenir sur notre scène l'emploi de première danseuse.

Nous terminerons cette revue sommaire du mois qui vient de finir, en disant un mot de M. Douvry, dont tout-à-l'heure nous avons constaté l'admission.

Il y a quelques mois, plusieurs journaux de Paris contenaient un petit article conçu à peu près en ces termes : « Hier, a eu lieu au foyer de l'Opéra « l'audition d'un nouveau ténor; mais, chose assez singulière, l'attention que « réclamait le débutant a été tout d'abord absorbée par un choriste, venu là « pour lui donner la réplique, et dont la belle voix de basse a causé aux au- « diteurs un bien grand étonnement, etc.» Ce choriste c'était M. Douvry. Bientôt notre directeur voulut juger de ce qu'il y avait de vrai dans les belles choses dites de la voix pleine et intelligente, si nous pouvons nous exprimer ainsi, du figurant de l'Opéra; il l'entendit, et, présageant le bel avenir réservé à M. Douvry, il l'enleva non sans quelque peine à l'Académie de musique, qui heureusement se départit de sa prétention à le forcer de demeurer son choriste jusqu'à l'expiration d'un engagement assez long.

M. Douvry vint donc à Rouen aux frais de M. Fleury. Mais, là, il vit surgir tout-à-coup de graves difficultés s'opposant à son éducation musicale, alors entièrement à faire. Ces difficultés étaient telles, qu'il allait forcément renoncer à la belle carrière qu'il avait entrevue, lorsque vint à son aide, poussé par l'amour de l'art et séduit par l'heureuse occasion de rendre un immense service à un homme jeune encore, et déjà père de famille, un de nos concitoyens, qui se dévoua, — c'est l'expression propre, — à l'instruction théâtrale longue et difficile de notre première basse. Pendant plusieurs mois, quatre heures chaque jour furent scrupuleusement employées par l'habile et généreux professeur à former son élève, et maintenant que le résultat désiré a été obtenu, c'est avec des larmes dans les yeux que cet élève parle de son maître, et qu'il se rappelle, en regrettant qu'elles soient déjà passées, ces leçons où le professeur déployait une connaissance profonde de l'art, mais de l'art dans toute son inspiration la plus belle, et où l'écolier admirait le maître en retenant profondément gravées toutes les choses de la leçon. Le résultat de cette initiation à un art d'une étude laborieuse, et l'émotion de notre nouveau pensionnaire lorsqu'il parle de son professeur, sont deux choses qui honorent également M. Douvry et M. Léon Marie.

Que M. Léon Marie nous pardonne de n'avoir pas respecté l'incognito gardé par lui. Mais nous avons pensé que, s'il lui appartenait de vouloir se dérober aux louanges, il nous appartient, à nous dont il est le concitoyen, de nous enorgueillir d'une action qui est de celles qui portent en elles-mêmes leur éloge et leur récompense.

Nous connaissions déjà, de M. Léon Marie, de charmantes compositions musicales; notre compatriote est fécond en heureuses inspirations; qu'il ne nous en veuille pas de les constater quand le hasard nous les révèle.

— Le temps nous manque pour rendre compte de la déplorable représentation du lundi 20 mai. Puissent les scènes affligeantes qui s'y sont passées ne pas compromettre l'avenir de nos théâtres! Sommes-nous donc déjà lassés d'une tranquillité qui n'a que sept mois de date!

THÉATRE FRANÇAIS. — La troupe de la Seine-Inférieure a donné une représentation à ce théâtre. Nous avons vu chez elle un ensemble de nullités comme il est rare d'en rencontrer. Nous ne félicitons pas les divers publics qui devront supporter les représentations de ces messieurs et dames. B.

CONCERTS HISTORIQUES DE M. MÉREAUX.

Dans une dernière matinée musicale, M. Méreaux vient de récapituler la série de ses concerts historiques; la brillante entreprise qu'il a patronisée de son nom et soutenue de son talent, est donc terminée. Nous n'aurons point ici à constater un succès d'argent; nous craignons bien même que tant de labeur et de soins, tant de temps consacré à préparer les artistes, à réunir les matériaux épars dans cent œuvres diverses, tant de talent déployé par les habiles chanteurs et instrumentistes dont il avait su s'entourer, n'aient abouti, en fin de compte, qu'à des bénéfices négatifs pour l'artiste; mais ce que nous pouvons constater, sans crainte d'être contredit, c'est le magnifique succès d'estime et de constante admiration, qu'un choix de morceaux si exquisement recueillis, qu'une exécution toujours si parfaite, ont valu à l'habile ordonnateur. L'éducation musicale du public, sous le point de vue nouveau qu'avait choisi M. Méreaux, était entièrement à faire, et la curiosité, toujours routinière du grand nombre, ne pouvait ainsi s'émouvoir à un premier essai. L'artiste ne pouvait donc compter que sur un public de choix, sur des auditeurs délicats et de goût raffiné, dont le nombre est toujours trop restreint. Mais, de même qu'il avait su conquérir ce public d'élite dès sa première matinée, il a su le retenir jusqu'à la fin, toujours sous le charme du même enchantement, toujours palpitant du même enthousiasme. L'amour-propre de M. Méreaux doit donc être complètement satisfait; interrompu à chacun des morceaux qu'il exécutait avec tant de goût, de pureté et de fini, par des frémissemens d'admiration, salué par des applaudissemens enthousiastes, il a recueilli, ce qui vaut mieux encore pour l'artiste que de l'argent, la réputation incontestée du plus savant des musiciens et du plus admirable des pianistes. A. P.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant.*



Lith. de N. Periaux à Rouen.

Oui .... Non.

Lemaire, rôle de Gauthier dans
les Mémoires du Diable.

HISTOIRE.

ORIGINE

DE LA COMMUNE DE ROUEN.

— VIII[e] ARTICLE.[1] —

Confirmation des priviléges de la Commune. — Lutte des officiers royaux contre les archevêques de Rouen. — Etablissement dans cette ville des moines Mendians, Dominicains et Franciscains. — Accord de la commune avec les moines de Saint-Ouen. — Esprit mystique à Rouen; miracles; reclus. — Insurrection des pastoureaux; leur arrivée à Rouen.

(1226 — 1255.)

La reine Blanche de Castille, qui gouverna pendant la minorité de son fils, commença par confirmer les priviléges de la commune de Rouen. Les chartes, données au nom de Louis IX, reproduisent littéralement les concessions faites à la bourgeoisie par Philippe-Auguste (1207), et par Louis VIII (1223)[2]. Sous le règne si remarquable de saint Louis, plusieurs réformes importantes s'accomplirent à Rouen, les unes dans l'administration municipale, les autres dans la situation

[1] Voir les livraisons de février, avril, juin, juillet et novembre 1841, janvier et mars 1842.

[2] Voyez chap. VI et VII. La charte de saint Louis se trouve aux Archives municipales, reg. $\frac{1}{5}$, p. 28.

du clergé et ses rapports avec le pouvoir temporel. La royauté fut toujours d'accord avec la commune, tandis qu'elle rencontra souvent une vive opposition dans d'autres classes, et surtout dans le clergé.

Ainsi, dès 1227, commença, entre le pouvoir royal et archiépiscopal, une lutte qui se prolongea jusqu'en 1235 [1]. Les droits féodaux que l'archevêque Thibaut prétendait exercer au Vaudreuil, en furent l'occasion. Blanche, qui, malgré sa piété, savait distinguer les deux puissances, et séparer le caractère du prêtre de ses prétentions féodales, Blanche confisqua le temporel de l'archevêque. Thibaut jeta alors l'interdit sur tout son diocèse. La mort de ce prélat, en 1229, ne mit pas un terme aux dissensions. Son successeur Maurice lutta contre l'autorité royale jusqu'en 1235, et employa les armes spirituelles pour protéger son autorité temporelle.

L'état du haut clergé appelait, en général, une réforme déjà tentée par saint Bernard et d'autres docteurs illustres. Il paraît que les monastères bénédictins, surtout, et entr'autres celui de Saint-Ouen, excitaient la sollicitude des papes. Déjà, par une bulle datée du 7 mai 1230, Grégoire IX avait ordonné que cette abbaye serait soumise à l'inspection d'un Dominicain, prieur des frères Prêcheurs, établis au couvent de Saint-Mathieu, à Saint-Sever. Voici comment le pape expliquait cette mesure [2] : « On nous a donné avis, disait-il, que le monastère « de Saint-Ouen, de l'ordre de Saint-Benoît, jadis florissant, « tant au spirituel qu'au temporel, est tellement relâché par « le peu de dévotion de l'abbé et des moines, que, si nous n'y « apportons bientôt quelque remède, il tombera dans une dé« cadence profonde, et que nous aurons ensuite bien de la

[1] *Chronicon triplex et unum*, f° 123, 127. — D'Achery, *Spicilegium*, II, 820. — D. Pommeraye, *Concilia Rothomagi*. — D. Bessin, *Concilia Normanniæ*, secunda pars, p. 50, 51 et 52.

[2] *Neustria pia*, p. 53. — Farin, *Hist. de Rouen*, éd. de 1668, t. III, p. 225.

« peine à le relever. » Les Bénédictins alléguèrent les priviléges de leur abbaye, et refusèrent de se soumettre à l'inspection. Mais Grégoire IX persista, et, par une bulle de 1235, il chargea le doyen du chapitre de Rouen et un frère Prêcheur, Alexandre de Mohim, de chasser quelques moines turbulens de l'abbaye de Saint-Ouen, et de les remplacer par d'autres religieux [1].

C'était aux moines Mendians que le pape confiait la réforme des abbayes bénédictines; il opposait à des ecclésiastiques corrompus par les richesses, des religieux plus fidèles au véritable esprit de l'église.

Telle fut la pensée qui, au commencement du XIIIe siècle, donna naissance aux ordres Mendians, et mit en contraste avec l'orgueil des riches Bénédictins, l'humilité des frères Prêcheurs et Mineurs. Ceux-ci, ne possédant rien en propre, n'étaient animés, au moins dans le principe, que par la pensée religieuse; et, grâce à leur influence, l'église reprenait, avec sa pauvreté, sa puissance morale. Sans doute, le fanatisme altéra trop souvent cette pureté chrétienne; la guerre des Albigeois et le tribunal de l'Inquisition attestent que les frères Prêcheurs ou Dominicains n'employaient pas seulement les armes spirituelles pour convertir les hérétiques. Mais, au milieu d'une population comme celle de Rouen, zélée pour la foi catholique, et où les luttes contre le clergé avaient eu pour unique cause des questions temporelles, les nouveaux ordres monastiques furent accueillis avec empressement. Les frères Prêcheurs s'établirent d'abord à Saint-Sever, au couvent de Saint-Mathieu, nommé ensuite les Emmurées; ils y restèrent plusieurs années. Mais, plus tard, des dons particuliers et la générosité dont firent preuve, à leur égard, le roi et la commune, les appelèrent de l'autre côté de la Seine. Un bourgeois, nommé Raoul Loques,

[1] *Neustria pia*, p. 35.

de concert avec son fils Nicolas Loques et sa femme Agnès, leur donna un terrain qu'il possédait rue Brasière (rue du Vieux-Palais)[1]. Un autre Rouennais, Guillaume du Désert, donna à ces moines un manoir situé entre le rempart et l'église Saint-Pierre-le-Portier, non loin de la porte Cauchoise [2]. Les dispositions de la bourgeoisie étaient donc favorables à ces nouveaux ordres, et elles étaient secondées par saint Louis. Ce prince accorda aux frères Prêcheurs la jouissance des murs et tourelles, depuis la porte Cauchoise jusqu'à la Seine [3]. Leur ancien monastère de Saint-Mathieu, au faubourg Saint-Sever, fut acheté par le roi, qui y établit des religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, nommées plus tard les Emmurées [4].

Les frères Mineurs, Franciscains ou Cordeliers, furent traités avec la même faveur par la commune et la royauté. Établis d'abord au clos Saint-Marc, ils obtinrent ensuite l'emplacement du château primitif de Rouen, élevé par Rollon, et dont le souvenir se conservait dans le nom de Saint-Pierre-du-Châtel. Cette forteresse était abandonnée depuis long-temps par les ducs de Normandie et leurs officiers; plusieurs familles féodales ou bourgeoises en possédaient une partie. On remarquait entre autres les Tancarville, les De Lalonde et deux maisons de la haute-bourgeoisie, les Duchâtel et les Du Donjon, qui tiraient probablement leur nom du lieu de leur habitation. Tous s'empressèrent, comme l'attestent leurs chartes parvenues jusqu'à nous [5], de renoncer à leurs droits en faveur des Cordeliers; ceux-ci s'établirent près de Saint-Pierre-du-Châtel, dans le terrain qui en a conservé le nom de rue des Cordeliers. La commune leur accorda le droit d'avoir une fontaine ali-

[1] Archives municipales.

[2] Ibidem.

[3] Ibidem.

[4] Joinville, apud *Script. rer. gall.*, XX, 298.

[5] Archives départem., liasse relative aux Cordeliers.

mentée par la source de Gaalor [1]; et le maire, Geoffroi Gigan, se chargea d'utiliser le terrain du clos Saint-Marc, occupé jadis par ces moines [2]. Dans la suite, plusieurs familles de la haute-bourgeoisie voulurent reposer dans l'église des Cordeliers. C'était là qu'on voyait encore, au XVIIe siècle, les tombeaux de plusieurs anciens maires de Rouen, des Duchâtel, Saint-Laurens, Lelieur, D'Orléans, Des Essars, et de beaucoup de bourgeois [3]. D'autres maires, comme les Treffilier, Du Val-Richer, De Maromme, reposaient dans l'église des Jacobins [4].

Quelquefois, aussi, d'anciens monastères trouvaient protection dans la commune. Je n'en citerai qu'un exemple, qui prouve qu'il existait alors des communes à Fécamp, à Montivilliers, et dans presque tout le pays de Caux; il en résulte encore que ces petites communes étaient en quelque sorte soumises à la tutelle et à la volonté de la grande commune de Rouen. Il s'agissait de l'abbaye du Valasse, appartenant à l'ordre de Citeaux, abbaye riche et puissante, qui semblait pouvoir se protéger elle-même. L'on comprend mieux la force de la commune rouennaise, lorsqu'on voit un pareil monastère se placer sous son égide. Le maire et les pairs de Rouen la recommandent, en 1235, aux autres communes, par une charte dont voici le sens [5] : « Le maire de Rouen et les bour-« geois ses pairs, aux maire et jurés de la ville de Fécamp, « aux maire et jurés de la ville de Montivilliers, et à toutes les « communes de Caux, associées à la commune de Rouen, « salut et dilection : Nous vous mandons, avec prière, que,

[1] Archives municipales.

[2] Archives départem., liasse des Cordeliers.

[3] Farin, *Hist. de Rouen*, III 266, éd. de 1668.

[4] Farin, ibidem, 241.

[5] *Neustria pia*, p. 859. — Je dois l'indication de cette charte précieuse à M. l'abbé Cochet, aumônier au collége royal de Rouen, et déjà connu par d'utiles travaux archéologiques et historiques.

« pour l'amour de Dieu, et par égard pour notre intervention, « vous gardiez, teniez en votre main et sous votre protection, « les moines du Valasse, leurs hommes, biens et possessions, « comme choses de Dieu, du Roi notre seigneur et de nous-« mêmes. Ne souffrez pas qu'on leur porte atteinte ou qu'on « les moleste en quoi que ce soit; et, si on leur fait quelque « tort, donnez-leur secours et conseil, comme à nous-mêmes; « faites strictement observer les droits de l'église contenus « dans la charte du seigneur roi Richard [1]. »

On est frappé, dans cette lettre, du ton de supériorité que prend la commune de Rouen en parlant aux communes ses alliées (*communiis de Caleto Rothomagensis communiæ juratis*); elle prie, mais avec la formule impérative des supérieurs (*mandamus atque precamur*). Il existait donc, fait important, et dont nous n'avons pas trouvé d'autre preuve que cette charte, il existait une vaste association communale dont la commune de Rouen était le centre, et qui étendait ses ramifications dans tout le pays de Caux. Le principe de l'association politique était, dès cette époque, plus développé qu'on ne l'a cru, et la commune n'était pas aussi exclusivement enfermée dans les murailles de la cité que d'autres faits porteraient à le supposer. Cette charte prouve encore que la bourgeoisie ne soutenait pas une lutte systématique contre le clergé; elle ne combattait que les prétentions hautaines de quelques corps privilégiés, et entre autres des moines de Saint-Ouen.

Ceux-ci, profitant de la concession qui leur avait été faite par Philippe-Auguste [2], voulaient entourer d'un mur tout l'espace que comprenaient les anciens fossés de la ville. L'abbé de Saint-Ouen, Hugues de Court-Moulins, fit d'abord planter une haie pour défendre la nouvelle enceinte de l'abbaye. Le maire et les pairs y mirent opposition; mais le procès fut jugé en faveur de

[1] *Neustria pia*, p. 850.

[2] Voyez chapitre précédent, p. 122.

l'abbé. Hugues de Court-Moulins commença aussitôt à faire élever des murs d'enceinte; mais, derrière le maire et les pairs, qui voulaient procéder légalement, fermentaient les masses populaires. Celles-ci, regardant la conduite des moines comme une atteinte portée aux droits de la commune, eurent recours à la violence. On arracha la haie qui entourait Saint-Ouen, et, lorsque les moines voulurent la remplacer par un mur, le peuple renversa, pendant la nuit, le travail élevé pendant le jour. L'abbé fit alors venir du pays de Caux un certain nombre de vassaux robustes, et les chargea de veiller jour et nuit à la défense des murs [1]. C'était organiser une guerre intestine qui pouvait devenir fatale aux moines de Saint-Ouen, et appeler sur eux toutes les violences dont jadis les chanoines avaient été victimes. Heureusement, obéissant à de plus sages conseils, l'abbé fit quelques concessions, et la commune, de son côté, s'engagea à réparer les dommages que le couvent avait soufferts. L'accord entre les moines et les bourgeois est stipulé dans une charte inédite qui contient quelques détails curieux sur les anciennes rues de Rouen. En voici la traduction : « A tous les fidèles auxquels parviendra cet écrit, le maire « et les pairs de la commune de Rouen, salut dans le Seigneur : « Sachez que la discussion qui s'était élevée entre nous et l'abbé « et couvent de St.-Ouen de Rouen, relativement aux fossés « accordés aux moines par le seigneur roi, a été terminée par « le conseil des prud'hommes de la manière suivante : Le « seigneur abbé et les moines élèveront un mur pour entourer « les fossés; mais à condition qu'ils laisseront un espace de six « pieds pour faire une rue; trois pieds seront fournis par le « seigneur abbé et le couvent, et trois autres pieds acquis « par nous; aux deux extrémités, les moines seront tenus « de fournir un espace de six pieds pour l'entrée et la sortie de

[1] *Chron. des abbés de St-Ouen*, par Francisque Michel, p. 7 et 8. — Pommeraye, *Hist. de St-Ouen*, p. 275.

« cette rue. Nous nous engageons à indemniser leurs feuda-
« taires *(tenentes suos)*, dont les maisons devront être dé-
« truites, et à empêcher qu'ils ne puissent rien réclamer du
« couvent. Quant à la rue qui ira de l'entrée du couvent au
« château du seigneur roi, elle aura vingt pieds de large jus-
« qu'aux masures qui dépendent de l'abbaye; le long de ces
« masures, elle restera telle qu'elle était à l'époque de notre
« accord; mais, à partir des masures jusqu'à la rue S.-Vivien,
« elle aura vingt pieds de large. Quant à la haie que les moines
« avaient placée en ce lieu et qu'on prétend avoir été dé-
« truite et enlevée par des jurés de la commune, elle sera
« rétablie dans le même lieu et à nos frais. Tous les autres
« dommages qu'ont soufferts l'abbé et le monastère, excepté
« les dépenses auxquelles nous ne sommes pas tenus, nous les
« ferons réparer, nous en rapportant au serment des moines
« du dit couvent. Les outrages que plusieurs de nos jurés ont
« faits à l'abbaye seront punis d'après la sentence de Jean des
« Vignes, bailli du seigneur roi. Quant à nous, par le serment
« que nous avons prêté au seigneur roi, nous nous sommes
« engagés à faire respecter par nos jurés, autant qu'il serait en
« notre pouvoir, la haie rétablie dans le lieu où elle avait été
« détruite; et, si ladite haie ou toute autre clôture est détruite,
« nous la ferons réparer sans délai. De leur côté, l'abbé et
« les moines ont promis de bonne foi que ni eux ni aucun
« des leurs ne détériorerait la clôture. Nous nous sommes en-
« gagés à exécuter cette convention sous peine de cent marcs,
« sauf en tout le droit du roi. En foi de quoi nous avons fait
« apposer au présent écrit le sceau de la commune, et, à notre
« prière, Jean des Vignes, bailli du seigneur roi, y a joint son
« sceau. Fait l'an du Seigneur 1240, au mois de juillet [1]. »

[1] Archives municipales. — D. Pommeraye en parle dans son *Histoire de St-Ouen*, p. 275, et annonce qu'il la publiera parmi les Pièces justificatives; mais la charte ne s'y trouve pas.

Cette charte indique l'origine de plusieurs rues de Rouen. Ainsi, une rue large de six pieds s'étendait le long des murailles de l'abbaye; c'est peut-être celle qui a existé jusqu'à nos jours sous le nom de rue des *Murs-Saint-Ouen*. Une autre partait de la porte du couvent, et se dirigeait vers le château avec une largeur de vingt pieds; elle devait répondre à une partie de la Rougemare. Les masures dépendant de l'abbaye se trouvaient sans doute dans la rue nommée plus tard *Bourg-l'Abbé*, nom qui indique assez l'autorité qu'y exerçait l'abbé de Saint-Ouen. Enfin, des masures de Saint-Ouen à la rue Saint-Vivien, on ouvrit une rue large de vingt pieds; ce ne peut être que la rue de l'Épée. Si, donc, l'abbaye obtenait la réparation des dommages qu'on lui avait causés, la bourgeoisie s'assurait des voies de communication, et ne souffrait pas que le couvent de Saint-Ouen rendît plus difficiles les relations entre les divers quartiers de la ville.

Peu de temps après cet accord, en 1247, le Franciscain Odon Rigault monta sur le siége archiépiscopal de Rouen. Ce fut le triomphe des frères Mineurs, et la commune, qui avait applaudi à leur établissement, partagea leur joie. Le moine, devenu archevêque, conserva l'austérité du cloître. Ses visites pastorales portèrent la réforme dans les nombreux monastères où la nécessité s'en faisait vivement sentir. Si notre sujet nous interdit de suivre Odon Rigault parcourant son diocèse et réveillant partout le zèle religieux, nous devons du moins remarquer qu'à Rouen sa mission produisit de salutaires effets. L'esprit véritablement chrétien se ranima; on est même frappé, à cette époque, d'une tendance mystique qu'il faut sans doute attribuer aux prédications exaltées des moines Mendians. Les prodiges se multiplient et remplissent les chroniques contemporaines. Tantôt des boiteux, des aveugles, des paralytiques recouvrent l'usage de leurs membres par la vertu de quelque saint, et spécialement du saint roi, qui avait commu-

niqué au peuple sa dévotion mystique[1]. Tantôt, c'est la servante d'un bourgeois, Angot Le Mercier, qui est miraculeusement punie, et non moins miraculeusement sauvée. Elle avait tenté de travailler le jour de l'Annonciation de la Vierge; mais, aussitôt, dit le chroniqueur, sa main s'enfla, le peigne à carder dont elle se servait, y resta attaché, et ce ne fut qu'après avoir passé un jour en prières au pied de l'autel de la Vierge, que sa main fut guérie par une vertu miraculeuse[2].

La preuve la plus frappante de cette tendance mystique des esprits, est la réclusion à laquelle se condamna Adam Bacon, ancien pénitencier de l'archevêque, ancien abbé de Sainte-Catherine et de Saint-Ouen. Ce moine avait fui les dignités ecclésiastiques, et s'était retiré dans une petite cabane près du couvent de Sainte-Catherine. Là, il se livrait à des macérations qui rappellent l'ascétisme oriental[3]. Les bras, les reins et les jambes chargés de liens de fer, ceint d'une cuirasse de fer qui lui meurtrissait la peau, déchiré par des pointes de fer qui pénétraient dans la chair, n'ayant sur sa cuirasse qu'une tunique de jonc qui lui descendait seulement jusqu'aux genoux, il priait et jeûnait presque continuellement. Au milieu de ces macérations, il ne cessait de faire entendre le chant des psaumes et des cantiques. Il accueillait avec affabilité ceux qui venaient le visiter et se recommander à ses prières. La réputation du *reclus* attirait une foule de personnages, grands et petits, nobles et vilains, et, dit la chronique, ceux qui arrivaient tristes se retiraient joyeux. Adam resta vingt-quatre ans dans sa

[1] Guillelmus Carnotensis, de vitâ et miraculis S. Ludovici; ap. *Script. rer. gall.*, XX, 40, 142, 143, 151, 185.

[2] *Chron. S. Katharinæ*, ap. *Chron. tripl. et unum*, p. 137.

[3] D. Pommeraye a parlé deux fois de l'abbé Adam, le *reclus*, (*Hist. de Saint-Ouen*, p. 274, et de *Ste-Catherine*, p. 28 et 29); chaque fois il déclare qu'il ignore l'origine de ce nom de *reclus*. La *Chronique mscr. de Ste-Catherine*, conservée dans le *Chronicon triplex et unum*, p. 140 et suiv., donne l'histoire détaillée de ce solitaire.

retraite. Il mourut le 8 octobre 1256, et fut enterré dans la Cathédrale, devant l'autel de la sainte Croix.

Cet esprit mystique eut souvent ses dangers et ses excès, et, lorsqu'il vint à se mêler aux passions qui ont toujours fermenté dans les masses populaires, il se signala par de criminelles violences. On en eut un exemple terrible à cette époque même. Lorsqu'on apprit que saint Louis, vaincu à la Massoure, était prisonnier des musulmans, des bergers ou pastoureaux se répandirent dans les campagnes, appelèrent aux armes les paysans, et entraînèrent de force ceux qui ne les suivirent pas volontairement. Ils prétendaient avoir vu, dans une apparition, les Anges et la Vierge leur ordonner de rassembler l'armée des bergers et des simples que Dieu avait élus pour délivrer la Terre sainte et le roi de France[1]. Ils firent même représenter cette prétendue vision sur l'étendard qu'on portait en tête de leur armée[2]. Crédulité et fanatisme chez les uns, ambition et avidité chez les autres, telles furent les causes de l'émeute *des pastoureaux*. Après avoir ravagé la Flandre et la Picardie, les bandes de paysans insurgés vinrent fondre sur la Normandie. Elles pénétrèrent jusqu'à Rouen, et y exercèrent, sans doute, les mêmes ravages que dans le reste de la France. La sécheresse des chroniques ne nous donne que bien peu de détails; nous y voyons, cependant, les pastoureaux s'attaquer à l'autorité la plus respectée, et nous pouvons juger par-là des violences auxquelles ils se livrèrent. L'archevêque Odon Rigault présidait un concile dans la Cathédrale, en 1251, lorsque les pastoureaux envahirent l'église et en chassèrent le prélat, ainsi que tous les prêtres qui y étaient réunis[3].

Heureusement, ces désordres ne furent que momentanés.

[1] *Chron. S. Laudi*, apud *Chron. tripl. et unum*, p. 138 et 139.

[2] *Chron. S. Laudi*, ibid., 139.

[3] Idem, ibid.

La fermeté de la reine Blanche rétablit le calme dans le royaume. La mort de cette princesse, en 1253, rappela saint Louis de la Palestine, et sa présence contribua encore à faire régner l'ordre dans toute la France. Rouen, qui vénérait Louis comme un saint et le modèle des rois, fut une des premières villes qu'il visita après son retour de la Terre sainte, et là, comme partout, il signala sa présence par des bienfaits.

A. Chéruel.

(La suite à une prochaine livraison.)

POÉSIE.

GÉRICAULT,

DITHYRAMBE.

— Des illustres talens j'aime à chanter la gloire. —

I.

Cité qu'un beau passé décore
Et qui grandis pour l'avenir,
Toi qui peux évoquer encore
Plus d'un illustre souvenir,
Rouen, dans l'éclat de ta gloire,
Fais lire à l'étranger surpris
Tes annales, féconde histoire
Où tant de grands noms sont inscrits.

Soulevant l'antique poussière
Que le temps voulut consacrer,
Avec la fierté d'une mère
Qui voit ses enfans s'illustrer,
A la foule toujours unie
Pour rendre hommage à leurs autels,
Montre tes fils, que leur génie
A mis au rang des immortels.

Là, plus d'un courage héroïque
S'est inscrit sur ton étendart;
Là, c'est le dévouement civique
De ton *bourgeois* Alain Blanchart;
Plus loin, c'est la vive lumière
Qui dissipa l'obscurité,
Le grand Corneille, ton Homère,
Te couvrant de célébrité.

C'est Fontenelle, esprit immense,
Dont le savoir fut un flambeau
Qui vint éclairer la science;
Puis, brillant d'un éclat nouveau,
Des arts c'est le puissant génie,
C'est Jouvenet et ses pinceaux;
C'est Boïeldieu, dont l'harmonie
Enfantait d'immortels échos.

II.

Mais, près de ces grands noms vient d'apparaître encore
Un nom que tu dois applaudir.
Il rappelle un des fils que ton sein vit éclore
Et que la France a vu grandir.
Il rappelle un talent plein de force et de sève,
Poursuivant toujours le beau rêve
Dont son esprit fut enflammé;
Il rappelle un des tiens que déjà l'on renomme......
Pour honorer l'artiste, il suffit qu'on le nomme:
Honneur à GÉRICAULT! son pays l'a nommé.

Son pays l'a nommé, pour qu'un chant de poète
Fasse entendre avec dignité
L'hymne pieux qui se répète
Jusque dans la postérité.

Son pays l'a nommé, pour qu'une voix amie
Révèle, en invoquant son nom,
Ce qu'il dut éprouver, en entrant dans la vie,
De joie et de tourmens, d'espoir et d'agonie,
Avant de conquérir sa place au Panthéon.

Car, dès le jour de sa naissance,
Le malheur, qui déjà planait sur son berceau,
De la fatalité, dans toute sa puissance,
Imprima sur son front l'inaltérable sceau.
Le malheur l'attendait au moment où l'artiste
Sent qu'il s'éveille, qu'il existe,
Pour essayer son vol aux rapides élans;
Au moment où ses pas franchissent la barrière,
Pour s'élancer dans la carrière
Ouverte aux sublimes talens!

Et pourtant, Géricault suivait sa destinée;
Déjà le feu sacré, qui lui venait du ciel,
Dans son ame prédestinée
Attendait pour briller un moment solennel.
Il attendait l'instant où l'adieu d'une femme,
La seule qui comprît la flamme
Dont il aspirait la clarté,
Il attendait l'instant où l'adieu d'une mère
Lui dirait, dans une prière:
« Va, mon enfant, sois libre, et suis ta volonté! »

Le moment approchait, — de son adolescence
L'homme venait d'éclore avec cette vigueur
Que lui met dans le sein la féconde influence
D'un sentiment inspirateur.
Il va grandir, et rien encor ne le révèle;
Dans la foule il passe inconnu;
Mais du génie au front il porte l'étincelle.....
Dans la grande cité, place au nouveau venu!

III.

C'était pendant ces jours de gloire et d'espérance
Où d'un guerrier fameux on comptait les exploits,
Ces jours où triomphait la France
Quand sa foudre grondait sur la tête des rois;
Quand partout son cri de victoire
Portait l'enthousiasme au cœur,
Et, qu'éternisant sa mémoire,
Chacun de ses soldats combattait en vainqueur.....

C'était sous l'ascendant de ces fastes de guerre
Que Géricault devait essayer ses pinceaux;
L'étude des coursiers fut ses premiers travaux;
Son coup d'essai n'est point un coup d'essai vulgaire:
Dans le temple des arts, en vain plus d'un censeur,
Avec un froid dédain, en passant le regarde,
La foule a salué le *Chasseur de la garde*,
Et proclamé le nom de l'heureux novateur.

Oh! pour l'artiste, alors, un nouveau jour va luire;
Sur la médaille d'or qu'il a su mériter
Son premier succès va s'inscrire. —
Vers un plus beau séjour se laissant emporter,
Bientôt, à ses regards, se montre l'Italie,
Ce panthéon du monde où tout doit s'élever.
Sous le soleil des arts et de la poésie,
Il va rendre fécond le germe du génie
Qu'il devait si bien cultiver.

Plein des grands souvenirs que toute voix proclame,
Il sent se réchauffer son ame
Parmi ces monumens des siècles révérés;
De ces chefs-d'œuvre consacrés
Par le sceau d'une main divine,

Il aime à contempler le reflet immortel ;
Un éclair a brillé sur son front qui s'incline,
Car, dans tout ce qu'ils ont de céleste, il devine
Et Michel-Ange et Raphaël !

Oui, de ces maîtres qu'il admire,
Il comprend les talens dont il va s'inspirer ;
L'éclat de leur génie exalte son délire :
C'est un nouveau soleil qui le vient éclairer.
Pour lui, plus de repos, mais l'étude et les veilles......
Un jour, électrisé devant tant de merveilles
Plein d'espoir, il s'est dit : « Je puis créer aussi ! »
Et son œuvre est conçue.... Oh ! combien il lui tarde
De dire à son pays : regarde !
Ma grande page, la voici.

Et c'est dans son pays, que son amour appelle,
Que sa main veut exécuter
Cette page, imposant modèle,
Que d'un jet il vient d'enfanter.
Il a bien mesuré sa force, et de son ame
Bien essayé l'essor, bien fécondé la flamme
Qui doit à ses pinceaux donner tant de vigueur,
Car il veut consacrer un célèbre naufrage,
Un désastre récent dont la sinistre image
Puisse effrayer les yeux et déchirer le cœur.

Soudain, plein de sa grande idée,
L'artiste a saisi son pinceau ;
Et sa robuste main, par le talent guidée,
Sur la toile a lancé son immortel radeau. —
Le voilà, ce drame terrible,
Où tout ce qu'un fléau peut enfanter d'horrible
Aux regards va se retracer ;
A l'aspect de chaque victime,
L'ame va ressentir une terreur sublime
Qui ne doit jamais s'effacer.

Voyez s'ouvrir les bras avides
De ces naufragés délirans !
Puis la faim s'imprégnant sur des faces livides,
Des cadavres partout, et partout des mourans.......
Regardez ce vieillard que la douleur oppresse :
Sur son sein défaillant il presse
Son fils qu'il ne doit plus revoir.
Oh ! jusqu'au fond du cœur l'effroi va se répandre
Car, devant ce désastre, on croit encore entendre
Les cris d'un affreux désespoir.

Le voilà, ce tableau que le grand jour révèle.
Jusqu'au temple des arts, le voilà parvenu.
C'est le premier essor d'une école nouvelle,
C'est celui du talent. — Pour qu'il soit méconnu,
La cabale a grandi, les Procustes l'emportent,
Le génie est couvert de leur obscurité,
Mais, fier et dédaignant les jugemens qu'ils portent,
Le chef-d'œuvre en appelle à la postérité.

IV.

Et la postérité l'a jugé.... Sa justice
Vient de se faire entendre ; elle a dit : « Le cercueil
Triomphe de l'envie et de son artifice ;
L'artiste qui s'éteint ne trouve plus d'écueil. » —
Mais déjà, dévoré par de longues souffrances,
Géricault vers le ciel portant ses espérances,
Venait de s'endormir du sommeil éternel ;
En arrêtant trop tôt son terrestre voyage,
La mort à son pays le ravit avant l'âge
Où si jeune, autrefois, s'éteignit Raphaël !

L'oubli, depuis long-temps, pesait sur sa mémoire :
Obscur, il reposait dans le champ du trépas.
Son histoire manquait aux pages de l'histoire ;

Rien sur ses restes, rien que l'empreinte des pas !
Mais d'un injuste arrêt notre époque le venge.
Les arts, sur le cercueil d'un nouveau Michel-Ange,
Du culte de la mort ont relevé l'autel ;
Du maître qui n'est plus l'ombre s'est consolée,
Car la main d'un sculpteur a, sur son mausolée,
Reproduit de ses traits le cachet immortel.

Tout entier dans la tombe il ne pouvait descendre,
Car sa MÉDUSE est là, comme un grand souvenir ;
Mais si cet humble chant peut réveiller sa cendre,
Et jusqu'en son tombeau le faire tressaillir,
Que Géricault se lève, et vienne reconnaître
Que son nom vibre encore au lieu qui l'a vu naître,
Qu'il recueille sa gloire, et qu'il retourne à Dieu ! ...
Et toi, noble cité qui lui dois cet hommage,
Puisse le bronze, un jour, te rendre son image
Ainsi qu'il t'a rendu Corneille et Boïeldieu !

Th. LE BRETON. (Rouen.)

ARCHÉOLOGIE.

L'ÉTRETAT SOUTERRAIN.

FOUILLES

DE 1835 ET DE 1842.

SUITE ET FIN[1].

Revenons à nos ruines romaines, dont cette digression nous a un instant éloignés. L'étude des débris a révélé de curieux détails. Je les ai observés avec la plus scrupuleuse exactitude.

La couche de décombres qui recouvrait les appartemens que j'ai décrits, variait d'un mètre à deux mètres de profondeur[2], et elle contenait, en première ligne, des matériaux grossiers, provenant de la chute des murailles, tels que silex, mortiers, moëllons de différentes formes; des morceaux de ciment de vingt-cinq centimètres d'épaisseur; de la pierre tuffeuse; et abondamment des tuiles à rebords, de couleur rouge et de couleur blanche.

Au-dessous de cette masse informe et grossière se rencon-

[1] Voir la livraison du mois de mai.

[2] Trois à Lillebonne.

traient en grand nombre, mais particulièrement dans la salle du bain, des fragmens de dallages brisés, et des crépis provenant des murs écroulés. Dans le baptistère, on trouvait plus particulièrement des étuves, dont quelques-unes étaient percées d'un ou de deux trous, et dont l'extérieur était rayé, des tuiles convexes qui reproduisaient en petit nos grandes faitières.

Puis, une couche épaisse d'argile jaune entremêlée de charbons et de cendres, et, sous elle, reposant immédiatement sur le pavé, une couche de ciment blanc ou mortier très fin, reste évident des crépis du plafond et de la paroi des murs.

C'est parmi ce mortier, bien souvent délayé et réduit à l'état de boue ou de sable, que se rencontraient, de temps en temps, des fragmens de crépis, couverts d'une pellicule de chaux ou de plâtre, et coloriés en bleu, en blanc, en rouge, en noir, en vert et en jaune, nuances communes aux crépis trouvés à Lillebonne par M. Gaillard, et à Sainte-Marguerite par M. Féret.

A Étretat, comme on peut le voir encore par les fragmens qui restent, ces peintures figurent des lignes ondulées et horizontales, assez semblables à nos papiers tentures employés il y a cinquante ans; quelques-unes, et ce sont les lignes noires, sont verticales et semblent destinées à partager, par portions réglées, l'intérieur de l'édifice. Au sortir de la terre, les couleurs avaient encore toute leur fraîcheur et toute leur vivacité; mais l'air libre ne tardait pas à les ternir, et il fallait les humecter de nouveau pour en faire revivre le coloris.

Dans les fragmens que j'ai recueillis cette année, je n'ai distingué que de petits carrés noirs dessinés sur un fond vert. En 1835, au contraire, c'étaient de petits carrés rouges dessinés sur un fond bleu. Sur un autre morceau, on voyait la moitié d'un œil humain, ou le croissant de la lune, ce qui réveille naturellement l'idée de peintures à fresque.

Épars çà et là, une grande quantité de charbons et de cen-

dres; des clous très oxidés et de diverses proportions : quelques-uns semblaient avoir deux têtes; des fragmens de poterie très fine, où dominait la terre grise vernissée de noir. Parmi les objets de verroterie, nous en avons reconnu de trois espèces. Un morceau de verre bleu foncé, presque semblable, pour l'épaisseur et la couleur, à celui de nos grosses bouteilles; un fragment de verre blanc opalisé de la même nature que celui qui sert à vitrer les fenêtres du couvent des Carmélites à Rouen. On en voit aussi quelquefois au rez-de-chaussée de nos maisons, parce que ce verre a l'avantage d'éclairer les intérieurs, sans laisser prise à la curiosité des passants. Enfin, un morceau de verre très fin, iridé, de forme bombée, reproduisant les couleurs de l'arc-en-ciel. C'était évidemment le débris d'une coupe dont les bords étaient encore très reconnaissables. Dans la grande salle, trois épingles en os, dont une avait la tête très artistement travaillée. En dernier lieu, quatre médailles presque frustes, véritables *restes des ans et des barbares*, comme dit Bossuet. La première est un Adrien, grand bronze. La tête est bien conservée, ainsi que le nom de l'empereur. Le revers présente le signe monétaire, et une Cérès tenant en main la corne d'abondance. La deuxième, moyen bronze, n'a de bien conservé que la tête de Trajan. La troisième, un peu plus usée, laisse encore reconnaître un Vespasien. La quatrième est totalement fruste.

Ajoutons maintenant une particularité qui a droit d'étonner tout le monde. C'est que, parmi les décombres que nous venons de décrire, dans l'enceinte même des salles, un peu au-dessus du pavage, nous avons rencontré des sépultures. Il faut dire, pourtant, que les corps ne paraissaient pas avoir été déposés avec beaucoup d'ordre, ni dans un état parfait de conservation. Nous avons vu des têtes sans les ossemens du tronc, à moins que ceux-ci n'aient disparu dans les premiers déblais.

Dans le grande salle, un cadavre était complet, et il avait, entre les jambes, un vase funéraire de couleur rouge à l'intérieur, et grise à l'extérieur. Au premier aspect, il semblerait assez naturel de supposer que les sépultures qui avoisinent une ancienne chapelle, sont des sépultures chrétiennes, qui auront été déposées là dans un temps où la chapelle était l'église paroissiale du village; mais à cela je réponds que rien ne prouve que la chapelle de St-Valery ait jamais été l'église paroissiale; qu'il est constant, au contraire, par des preuves écrites, que l'église actuelle était paroisse en 1500, et tout porte à croire qu'elle la fut dès le XIIIe siècle, et même dès le XIe, époque de sa construction primitive; car des légendes et des traditions du village, transmises de père en fils, viennent appuyer cette assertion [1].

Maintenant, ces sépultures étaient-elles païennes, à cause des vases funéraires et des charbons qu'elles avaient entre les jambes? Pour décider cette question, il faudrait avoir, sur les derniers temps du paganisme et sur les premiers temps du christianisme dans nos contrées, plus de renseignemens que nous n'en avons. Les histoires de cette époque nous manquent, cela n'est pas douteux; les explorations des savans sont encore incomplètes. Les fouilles et les travaux des antiquaires pourront un jour combler cette lacune. Mais, au point où en est la science, il est impossible de porter sur cette matière un jugement certain.

D'une part, il est avéré que les premiers chrétiens inhumaient, avec les morts, des lampes sépulcrales, des fioles lacrymatoires et des vases à encens. Voyez la *Rome souterraine*

[1] Une des traditions qui se rattachent à la construction de l'église paroissiale d'Étretat, est celle-ci : Lorsque sainte Olive voulut acquitter son vœu, elle commença les murs de l'église dans les *Verguies*, au milieu du village. Mais ce que l'on bâtissait le jour, le diable le défaisait la nuit, et le transportait au pied de la côte de Saint-Clair, où elle est aujourd'hui. Et cela, ajoute la même tradition, afin d'escamoter quelques messes aux matelots d'Étretat.

de Bossius et d'Aringhy, et la dissertation de Mabillon sur le culte des saints inconnus. C'est là ce que Legrand d'Aussy, dans ses *Sépultures nationales*, appelle une coutume païenne. Le christianisme, en détruisant l'idolâtrie, conserva plusieurs de ses usages, mais il les sanctifia. C'est ainsi qu'il maintint l'usage des vases funéraires déposés avec les morts; mais, au lieu d'y mettre du vin, du lait, de l'eau lustrale, etc., il y mit de l'encens et de l'eau bénite. C'est ce que le rituel de Beleth, au XIIIe siècle, nous dit en ces termes : « Ponitur in sepulcrum mortui aqua benedicta et prunæ cum thure. » Cet usage paraît s'être conservé fort long-temps dans ce pays; car, en 1827, M. Féret, fouillant le tombeau de Renaud de Calletot, gentilhomme du XVe siècle, inhumé dans l'église de St-Martin-la-Campagne, y trouva des charbons et des vases [1]; et dernièrement, M. l'abbé Lecomte faisant fouiller la léproserie de St-Cathal, entre Derchigny et St-Martin, a trouvé les restes mortels d'une fille du sire de Calletot, accompagnés de fragmens de vases.

D'un autre côté, il n'est pas moins certain que les païens avaient aussi cet usage. Nous pourrions en citer beaucoup d'exemples; nous nous contenterons de quelques-uns.

L'abbé Lebeuf raconte qu'à Anières, en 1752, on trouva beaucoup de squelettes enterrés à nu dans le gravier, sans cercueil et dans toutes les positions. La plupart avaient à leur côté des bouteilles et une écuelle, en terre sigillée. Sur une fibule, en cuivre jaune, on lisait : « Domino marti vivas. » Et, de l'autre côté : « Utere felix. » — Schœpflin a trouvé vingt sarcophages en pierre, près Strasbourg, avec vases en terre et en verre, bouteilles, etc. — Legrand d'Aussy rapporte qu'en 1725, près Bordeaux, on trouva un cercueil en plomb,

[1] Société archéologique de Dieppe. — Compte rendu de 1827. — Rouen, Baudry, 1828.

renfermant cinq autres plus petits (le père et les enfans); une bouteille de vin était à la tête du mort.

Gilles Boucher, en 1625, raconte qu'en Artois, on trouva un tombeau en pierre, avec flacon de vin et assiette de viande [1].

Je pourrais ajouter encore les squelettes de Sainte-Marguerite-sur-Saâne, aux pieds desquels étaient des vases en verre et en terre grise, semblables à ceux d'Étretat.

Quant à nos vases, leur forme, leur couleur, leur matière, leur vernis sont parfaitement romains. Il est évident, pour quiconque a un peu étudié l'archéologie, qu'ils ont le cachet de cette poterie romaine, si facile à reconnaître dans tout le pays. Ils sont, en tout, semblables aux vases funéraires trouvés à Caudecote en 1828, à Bracquemont en 1827, à Douvrend et à Ingouville en 1839, à Anglesqueville en 1834, à Grainville-l'Alouette en 1835, et à Lillebonne dans tous les temps.

Maintenant, s'il est prouvé que ces sépultures soient païennes, n'est-il pas aussi très certain que l'édifice était déjà à l'état de ruine lorsqu'on les a ainsi déposées dans son enceinte? Peut-être même ne s'est-on pas douté de l'existence du pavage qui leur est inférieur. On ne dira pas que ce sont des hommes pris à l'improviste sous les décombres; car, alors, comment expliquer ce corps si bien étendu, et ce vase entier trouvé dans ses jambes?

Ne serait-on pas raisonnablement admis à supposer que l'édifice, qui remonte incontestablement au Haut-Empire, comme le prouvent les médailles, qui était en pleine vigueur au second siècle, époque où ces mêmes médailles ont pu y être perdues, aura été bouleversé par la première invasion saxonne de la fin du troisième siècle? La plupart des ruines étudiées dans notre pays datent de ce temps. N'est-ce pas, en effet,

[1] Sépultures nationales, par Legrand d'Aussy.

chose frappante de voir que toutes les *villas* fouillées dans notre contrée renferment abondamment des médailles du Haut-Empire, et point ou presque point du Bas-Empire? C'est là un fait qui paraîtra extraordinaire, mais que j'ai eu lieu de constater à Étretat, au Château-Gaillard, dans le Grand-Val [1], et à Bordeaux (en Caux), dans le Petit-Val [2]. C'est aussi ce que M. Féret a constaté pour sa part, dans les maisons romaines de la plaine de Bracquemont et de Grèges.

Peut-être un jour sera-t-il permis de rapprocher toutes ces découvertes; et, à l'aide de ces recherches si consciencieuses, de ces études si exactes, les antiquaires pourront-ils rétablir d'une manière précise l'ancienne physionomie du pays, à cette époque si profondément inconnue de notre histoire.

Nous arrivons naturellement à parler du cimetière qui entourait notre *villa*. Ce n'est pas la partie la moins curieuse de notre exploration : mais il faut ici reprendre les choses de plus haut.

Lorsque j'étais petit enfant, j'avais appris, non sans terreur, que la maison de mon père, très voisine du presbytère, était assise sur un cimetière. Aussi je ne fus pas surpris, un jour, en cherfouissant autour de notre demeure, de rencontrer sous ma bêche les ossemens et la tête d'un mort. Mon père me raconta alors qu'en 1799 et en 1800, lorsqu'il dirigeait le travaux de la batterie de Droite, il avait extrait des bannelées d'ossemens, en creusant entre le presbytère et le Corps-de-garde. Pour preuve de ce qu'il avançait, il me montra, dans la coupe des terrains, des os de morts qui dardaient au soleil, comme des témoins irrécusables. Nos voisins disaient aussi qu'en pavant leurs maisons ils avaient trouvé

[1] Vingt-deux médailles trouvées en 1826. — Trajan, Antonin, Marc-Aurèle, etc.

[2] Un Néron, en 1834. — Une Lucille, en 1842.

des cadavres. Le sieur Jean Acher, en creusant les fondemens de sa maison, trouva, aux quatre coins d'un squelette, des boules de cuivre, qu'il appelle des pommeaux de cercueil. En faisant la maison du sieur Jean Fauvel, on rencontra des vases en terre rouge, que le peuple appelait *pots à l'onguent*, et à côté de petits instrumens en os, qu'il nommait des *outils de médecin*. C'étaient probablement des épingles en os, comme celles que nous avons trouvées nous-mêmes.

En 1822, lorsque le sieur Fréval fit construire la maison occupée aujourd'hui par la veuve Paumelle (j'avais alors dix ans), j'ai vu de mes propres yeux extraire un squelette, à côté duquel était un large sabre, tout-à-fait semblable, autant qu'il m'en souvient, à ceux trouvés à Douvrend et à Sainte-Marguerite; sabres que M. Féret reporte, avec vraisemblance, à l'époque des barbares.

Mais jusqu'ici on n'avait pas trouvé de sarcophage; du moins la tradition n'en avait conservé aucun souvenir. Dans cette dernière fouille, nous en avons trouvé un le long du mur extérieur de la *villa*. C'était le cercueil d'un enfant; il renfermait, avec un peu de terre, de frêles ossemens qui y sont restés. Il n'était pas à plus de 25 centimètres de profondeur; long de 82, large de 38, il avait une élévation de 40 centimètres. Le couvercle, en forme de toit, était de deux morceaux; mais le tombeau était d'une seule pièce, d'une roche coquillière, prise à ce fameux *banc à cuves*, qui sert de base à la falaise d'Amont. Toutes les auges et toutes les dalles de pierre que l'on trouve dans ce village proviennent de ce banc, qui en a tiré son nom; c'est du moins ce que prétend une vieille tradition. La même tradition assure aussi que c'est de là que furent tirées les pierres qui composent l'église d'Étretat.

En dégageant le pourtour des murs, nous avons trouvé plusieurs cadavres, qui avaient les bras couchés parallèlement le long des côtes. A la tête de l'un d'eux, il y avait une épingle

en os et une jeune dent de cheval. — Cette épingle en os m'a fait penser involontairement à une épingle en bronze, que j'ai trouvée à la tête d'un squelette de Sainte-Marguerite, le 20 novembre dernier.

Disons maintenant quelles étaient les dispositions du cimetière, le mode d'inhumation, et les particularités qui accompagnaient les corps.

La portion que nous avons explorée est comprise dans le jardin d'en haut, entre la *villa* et le mur de clôture, du côté de la côte du Mont. Les corps étaient déposés sous trois couches, d'une profondeur totale de 66 centimètres. La première couche était un lit de terre végétale, d'environ 15 centimètres; la seconde, un lit de chaux, de la même épaisseur; la troisième, enfin, une zone d'argile jaune, de 36 centimètres. C'était dans cette couche que reposaient les corps. La chaux et l'argile étaient évidemment rapportées pour l'inhumation; c'était véritablement la *terra levis* des anciens.

Le nombre des cadavres que nous avons déterrés n'était pas moindre de douze à quinze. Aucun n'avait été violé. Les pieds étaient tournés vers la vallée (sud-est), et la tête vers la mer (sud-ouest), absolument comme à Sainte-Marguerite. Les mains, comme nous l'avons dit, étaient collées contre les vertèbres. Un d'eux, pourtant, les avait croisées sur le bas-ventre.

Une chose bien frappante, c'est que trois ou quatre des plus grands n'avaient pas la tête adhérente au tronc, ni posée sur les épaules. Deux l'avaient aux pieds, un troisième sur la poitrine. Ces têtes avaient certainement été inhumées avec les corps, et peu de temps après leur décolation, car la mâchoire inférieure était attachée à la mâchoire supérieure. Une de ces têtes, qui est peut-être celle d'un vieillard, avait l'os du crâne d'une épaisseur qui était presque

d'un demi-pouce. Hé bien ! malgré cette machine ossueuse, d'une force si démesurée, il présentait au front, au-dessus de l'œil gauche, une entaille de sabre, appliquée horizontalement, avec une main si vigoureuse, qu'elle avait pénétré jusqu'à la cervelle.

Malgré toutes ces mutilations, on trouvait sous ces squelettes, au milieu de l'argile, de gros charbons, et trois d'entre eux avaient entre les jambes des vases en terre grise, remplis de matières noires. Les têtes et les pieds des morts étaient, comme à Sainte-Marguerite, garnis de gros silex roulés de la mer.

Maintenant, qu'est-ce qui expliquera ces marques d'une violence brutale et ces indices d'une inhumation pacifique, religieuse même ? Comment comprendre ces vases funéraires et ces têtes entaillées ? Ces hommes décapités, sont-ce des Romains massacrés par les barbares? Sont-ce des chrétiens persécutés pour leur religion ? Toujours est-il qu'après la lutte, une main pieuse est venue leur rendre les derniers devoirs ; les soins de la sépulture l'attestent assez, ainsi que les vases funéraires.

Ajoutons que quelques-uns de ces corps paraissent gigantesques ; nous en avons mesuré deux, et nous avons été effrayé de compter jusqu'à six pieds deux pouces ; mais, si les fémurs étaient longs, les têtes étaient petites, et n'avaient aucune proportion avec le grandiose des corps. L'Hercule antique n'avait pas, dit-on, une forte tête. Du reste, ces têtes ont été conservées, et elles pourront devenir, pour les savans, le sujet d'études phrénologiques fort curieuses. Peut-être serait-il donné aux habiles dans cette science, de pouvoir déterminer, par l'inspection du crâne, si ce sont des Romains ou des Barbares.

L'abbé COCHET. (Rouen.)

POÉSIE.

MÉDITATION.

Enfans ! profitez bien de vos jeunes années !
Jouissez, jouissez des heures fortunées
Que vous fait le Seigneur !
Si vous avez encor, tous deux, pleins de tendresse,
Votre père, une mère ! enfans, avec ivresse
Savourez ce bonheur.

Ce sont là vos beaux jours, enfans ! — Plus tard, peut-être,
Vous verrez à vos yeux un champ vaste apparaître,
Vous aurez tout à vous. —
Mais rien, oh ! croyez-moi, ne vaudra cette vie
Qu'en famille, aujourd'hui, doux et l'ame ravie,
Vous passez parmi nous !

Hélas? il fut un temps, temps de joyeux délire,
Où l'aube qui sur vous promène son sourire
Me souriait aussi.
Comme vous j'étais pur, léger, chéri, candide !
Comme le vôtre, aussi, mon front était splendide
Et jamais obscurci.

Mais qu'ils sont courts, enfans, ces jours que rien n'altère !
Comme le temps jaloux, sur sa grande aile austère,
Les a vite emportés !
Hélas ! hélas ! où sont mes beaux jours à cette heure ?
Où sont mes vieux parens ? — L'ombre est dans ma demeure,
Le vide à mes côtés !

Plus de père à présent ! plus de mère qui m'aime !
De tous ceux qui veillaient sur moi comme Dieu même,
Un seul, je ne l'ai pas !
Et pourtant je suis jeune ! et pourtant, ô mes anges,
A peine, plus que vous, dans nos sentiers étranges
Je compte quelques pas !

Oh ! si l'enfant savait, lui dont l'ame éblouie
Ne voit sur son chemin que fleur épanouie,
Lui qui vit sans penser ;
S'il savait quel bonheur, au matin, nous visite ;
Quel doux sort est le sien, mais aussi combien vite
Tout cela doit passer !

Comme il s'étudierait, avant qu'il disparaisse,
A tirer de cet âge heureux que tout caresse
Tout ce qui peut charmer !
Dieu ! de quel prix, pour lui, serait sa bonne mère !
Comme il la perdrait peu du regard ! — Et son père,
Comme il voudrait l'aimer !

Mais l'enfant ne sait rien ! — Demeuré sans défense,
L'homme seul comprend bien, en songeant à l'enfance,
Quel trésor il avait !
Il le sait ! puis, tout bas, il se dit avec larmes
Qu'il n'a pas du bonheur savouré tous les charmes,
Pendant qu'il le pouvait.

Céphas ROSSIGNOL,
Auteur de *Dieu et Famille* [1].

[1] Un vol. grand in-8°, chez CHALLAMEL, libraire, à Paris, rue de l'Abbaye, 4. — Prix : 5 fr. — A Rouen, chez Lebrument, quai de Paris.



VOYAGES.

EXCURSION

SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

DANS LE TYROL ET EN ITALIE.

— VI[e] ARTICLE [1]. —

Rome. — Naples.

Entrons actuellement dans Rome par la porte du Peuple. Les premières émotions sont délicieuses. Tous les grands traits de l'histoire romaine se déroulent comme par magie dans votre mémoire. On cherche d'un œil avide le Capitole, le Forum, la roche Tarpeïenne, le Tibre, tous ces lieux témoins de si grandes et si belles actions. Il semble que l'on voie devant soi les grandes ombres de Titus, de Tibère, de Néron, d'Antonin, des Brutus, de César, de Caton, de ces hommes sublimes par leurs vertus ou célèbres par leurs crimes. On regarde avec admiration cette ville qui sut asservir et soumettre à sa domination le monde entier. Prolongez aussi long-temps que possible ces délicieux instans, car bientôt l'illusion va tomber. J'ai de la peine à croire que le poète, même à l'imagination la plus robuste, puisse, après un séjour d'une semaine à Rome, conserver une partie de cet en-

[1] Voir les livraisons de novembre et décembre 1841, février, mars et mai 1842.

thousiasme fébrile dont on est saisi avant d'entrer dans la ville. Courez au Forum, où tant de fois, devant des milliers de Romains, a tonné la grande voix de Cicéron; c'est aujourd'hui le Campo Vaccino, le champ des Vaches!...

Partout où vous irez, vous serez assailli par ces fiers Romains, qui tendent la main pour implorer votre charité; puis, partout, des moines gros et gras qui vous arrêtent hardiment dans la rue, vous présentant leur cassette pour y déposer votre aumône. Des moines bruns, des moines bleus, des moines gris, des moines avec une croix rouge sur le dos, d'autres avec une croix verte sur la poitrine, puis des abbés fashionables sautillant dans les rues, puis des congrégations entières de jeunes prêtres en herbe, des enfans de huit à dix ans affublés du rabat et du chapeau à trois cornes; des chanoines, des cardinaux, et toujours la foule qui se courbe et se prosterne : voici le tableau fidèle de Rome d'aujourd'hui.

Rien n'égale l'horreur que l'on a à Rome pour les juifs; horreur que le gouvernement papal partage du reste entièrement. On enferme ces derniers restes de la population hébraïque dans un endroit appelé le *Ghetto*, où ils sont entassés les uns sur les autres, tandis que Rome est déserte, et a besoin d'habitans pour s'opposer aux ravages de la mal'aria, qui gagne tous les jours du terrain. On est saisi d'une profonde pitié en entrant dans ce petit quartier isolé au milieu de la ville, et entouré de sentinelles qui veillent aux portes. Dans les rues, vous rencontrez des centaines d'enfans déguenillés, se vautrant dans la fange. Les maisons sont basses, et ressemblent plutôt à des tannières qu'à des habitations. Dans ces sombres demeures, l'on distingue des jeunes filles pâles, amaigries par la misère, des vieillards chétifs et malpropres. Il semblerait que l'on parcourt une ville en proie à la peste, si l'on ne voyait pas la population aussi nombreuse. Ces malheureux, entassés sans pitié dans le Ghetto, par la haine publique, se multiplient avec une

rapidité prodigieuse. Leur population s'accroît d'un sixième chaque année, et cependant leur prison ne s'élargit pas; ils pullulent, ils vivent, mangent, dorment dans cet espace étroit, et supportent les privations, la tyrannie, avec une résignation admirable. Le Ghetto est fermé de tous côtés; les israëlites ne peuvent en sortir que par deux portes garnies de sentinelles. Dès que l'Ave Maria a sonné, les portes sont fermées, et le malheureux israëlite qui ne serait pas rentré assez tôt dans sa tannière serait traqué dans la ville comme une bête fauve, jeté en prison, et condamné à l'amende. Pour le Romain, le juif est moins qu'une bête immonde. Il écraserait sans aucun remords un de ces malheureux sous ses pieds, et se contenterait de dire : « è una bestia. » C'est une chose singulière que de voir ce peuple si souffrant, si abreuvé d'injures, rester fidèle à sa religion, et souffrir avec patience et résignation, plutôt que d'abjurer; et cependant on l'entoure de bien fortes tentations. Il voit toutes les humiliations dont on l'accable, et dont il pourrait s'affranchir; il voit la misère qui le ronge dans le triste réduit où on l'emprisonne, et dont il pourrait sortir libre et régénéré; mais il résiste à tout : patience, souffrance, résignation, misère, mépris, voilà son lot. Le pape offre 50 piastres à tout juif qui consent à se laisser baptiser, et cependant on n'en voit point se présenter au baptême. Les humiliations dont on abreuve les israëlites sont variées à l'infini, et tous les jours on en invente de nouvelles. Ainsi, on les condamne à assister tous les ans à un sermon catholique, dans l'oratoire de l'église de la très Sainte-Trinité. Les juifs, pour arriver à la chapelle, sont obligés de traverser la foule, qui hurle et les accable d'imprécations. Le sermon, quelque violent qu'il soit, ils sont obligés de l'écouter; d'ailleurs, on a imaginé un moyen extrêmement ingénieux de les forcer à prêter attention au prédicateur; quand l'un d'eux, soit par faiblesse ou lassitude, soit par mauvaise volonté, commence à s'assoupir, un homme, armé

d'une longue baguette, et placé au milieu de l'église, lui frappe sur la tête, et le force à rouvrir les yeux. Le sermon fini, on les enferme de nouveau dans leur tannière, et on les laisse méditer à leur aise sur le sermon, qui bien rarement est couronné de succès. Une autre humiliation, bien plus poignante encore, est la comédie qu'on leur fait jouer le jour où le saint père se rend à l'église de Saint-Jean-de-Latran. Les rabbins et les vieillards ont ordre de se rassembler près de l'arc-de-triomphe de Titus, monument élevé en commémoration de la prise de Jérusalem et de la ruine de Juda. Quand le pape passe devant les israëlites, ces derniers sont obligés de se prosterner, le front contre terre, et de lui présenter un bassin d'or, avec des pièces d'or et le Pentateuque. Le pape, alors, frappe le front et les épaules des juifs d'un coup de baguette, ce qui signifie qu'il leur permet de rester dans la ville, toujours aux conditions dont nous avons parlé.

Autrefois, la position des juifs était plus intolérable encore. Au carnaval, on s'en amusait, et on les soumettait à de véritables tortures. Douze jeunes israëlites, rangés de front, au haut du Corso[1], devaient, à un signal donné, s'élancer à la course entre les deux haies du peuple assemblé pour les huer, et recommencer cet exercice violent jnsqu'à entier épuisement de leurs forces. Pour exciter leur courage, on les aiguillonnait de temps en temps par des coups de fouet et des menaces. De nos jours, les juifs sont parvenus à s'affranchir de cette horrible servitude, en faisant courir des chevaux achetés par eux, et en payant une somme d'argent aux vainqueurs des jeux publics.

Les Romains de nos jours ont encore le caractère des Romains d'autrefois; il leur faut des spectacles, et autant que possible des spectacles sanglans. Ils oublient leur misère et leur dégradation à la vue d'un combat de bêtes. Comme ils ne peuvent plus contempler, dans le cirque, les lions et les tigres s'arra-

[1] Le Corso est la principale rue de Rome.

chant les membres des gladiateurs, ils se créent d'autres spectacles cruels. Les chevaux que les juifs font courir sur le Corso ne sont pas seulement excités à coups de fouet, on leur enfonce dans la chair des brandons allumés. La douleur rend alors ces animaux furieux, et ils se précipitent en avant avec la rapidité de la foudre, pour fuir la flamme qui les suit toujours. Les vainqueurs dans cette lutte, se rendent ensuite au Ghetto, avec la foule, et là réclament le prix de leur victoire.

La société de Rome est assez animée; le grand nombre de voyageurs de toutes les nations qui visitent chaque année cette capitale du monde chrétien, contribue efficacement à en accroître la vivacité. Les jours de fêtes, surtout, la ville présente l'aspect le plus animé. Les théâtres, la musique, les improvisateurs, les promenades au Corso et les processions, partagent la foule avide de plaisir. Les cérémonies religieuses qu'on y célèbre pendant la semaine sainte, sont accompagnées de tant d'éclat et de magnificence, qu'elles attirent toujours un immense concours de personnes.

Le soir, la ville prend un aspect tout à la fois religieux et voluptueux. A chaque coin de rue, l'on voit une madone éclairée par une petite lampe, et, devant elle, à genoux, le peuple chantant ses louanges et faisant des vœux. Les réverbères, invention française transportée en Italie, placés à d'énormes distances les uns des autres, jettent une faible lueur, qui se confond avec toutes les clartés dont les maisons étincellent.

J'ai été assez heureux pour avoir l'entrée dans quelques salons, et j'ai pu m'assurer que la réputation de beauté des femmes de l'Italie n'est pas usurpée. Il serait difficile de trouver des figures d'une beauté plus expressive qu'à Rome et à Naples. Les yeux forment tout un langage, et un langage certainement plus significatif que la parole. On peut y lire,

avec tant de vérité, la colère, le mépris ou l'amour, que la vue de ces yeux mobiles supplée à toute une conversation. Les Italiennes prennent des soins infinis de leurs beaux cheveux noirs, qui ne blanchissent que dans une extrême vieillesse. On ne rencontre pas en Italie ces nuances d'un blond gris ou d'un blond ardent qui caractérisent la chevelure des dames britanniques. Les cheveux sont toujours du noir le plus foncé et le plus brillant, et, collés en bandeaux sur les tempes, ils encadrent dignement les contours gracieux des brunes figures italiennes.

La coquetterie de la mise est peut-être poussée en Italie plus loin que dans aucun autre pays. Dans les classes inférieures, on le remarque comme dans la haute société. La chaleur du climat exige que l'on se couvre peu, et les dames en profitent habilement pour montrer la perfection de leurs épaules et de leurs bras. La taille des Italiennes est fine, élancée et remarquable par sa souplesse. Leurs beaux cheveux noirs retombent par derrière jusqu'à la moitié du cou et sont ornés de perles. Ils sont retenus au moyen d'un poignard à manche d'or ciselé, qui dépasse des deux côtés et qui produit l'effet le plus gracieux. C'est un instrument pour lequel les Italiennes ont une affection toute particulière; et même, dans le peuple, toutes les jeunes filles ont, au milieu de leurs cheveux touffus, une longue aiguille munie d'une petite poignée, et imitant le poignard. Dans l'Italie autrichienne, à Milan, Vérone, Padoue, Venise, les femmes du peuple sortent constamment couvertes d'un voile noir ou blanc. Leur chevelure est disposée de la même manière que dans la Romagne; jamais elle n'est recouverte par un bonnet ou un chapeau. Soit par coquetterie, soit pour se préserver de la grande chaleur, ou plutôt par ces deux motifs réunis, elles tiennent toujours un éventail à la main, et, tout en marchant, l'agitent doucement, ce qui ne les empêche pas de jeter sous le voile des regards

perçans à droite et à gauche, et d'essayer l'effet de la formidable batterie de leurs yeux.

Les femmes se marient jeunes. A douze ans une fille est nubile; à vingt ans elle est vieille, et les vieilles filles ne se marient jamais en Italie.

Je ne conseille pas aux voyageurs de quitter Rome sans avoir vu Tivoli. La route qu'il faut suivre aujourd'hui pour se rendre dans cette antique cité, correspond, en plusieurs endroits, à la voie Tiburtina, dont on trouve encore, çà et là, quelques restes assez bien conservés. On commence, au sortir de Rome, par traverser ces immenses plaines nues et brûlées par le soleil, qui font ressembler ce beau pays à quelque contrée déserte de l'Arabie pétrée. Puis, à quelques milles de distance, la campagne prend un aspect plus riant; elle se couvre de verdure et d'habitations. A moitié chemin, un demi-mille avant d'arriver au pont de Solfatara, on sent une odeur excessivement prononcée d'œufs pourris. L'air en est totalement imprégné; on se dirait au milieu d'une fabrique de soude artificielle, et telle aurait été ma pensée, si l'idée d'industrie avait pu se lier avec celle de Rome.

A mesure que nous avancions, l'odeur devenait de plus en plus intense, et bientôt nous arrivâmes devant une petite rivière d'un cours assez rapide. Son aspect présente quelque chose de curieux et d'intéresssnt à examiner. L'eau coule dans un lit de soufre. Le fond, comme les bords, bien au-dessus du niveau de l'eau, est tapissé d'une croûte épaisse de soufre, et des deux côtés de la rive se développent d'abondantes cristallisations délicatement posées sur un fond jaunâtre. L'eau a une saveur hépathique des plus intenses. L'hydrogène sulfuré, à mesure que l'eau s'écoule, se décompose en partie et laisse déposer le soufre qui en fait la base.

Je doute qu'il existe quelque part une source aussi chargée

de principe sulfureux. Elle forme une petite rivière qui s'écoule des montagnes entourant Tivoli. Cette eau n'est pas utilisée, et cependant elle mérite de l'être.

Après avoir traversé la fameuse vallée de Tempé, qu'arrose le Penco et qui a été tant célébrée par les anciens, nous arrivâmes le soir à Tivoli.

Tivoli est une petite ville bien chère aux antiquaires et aux artistes. Pour les premiers, les temples de Vesta et de la sibylle Tiburtine, placés vis-à-vis l'un de l'autre, sur le sommet de deux rochers, sont des édifices dans un excellent état de conservation, et leur architecture laisse facilement reconnaître qu'elle appartient à une époque où cet art était arrivé à un haut degré de perfection. Le temple de Vesta est de forme circulaire; il est entouré de dix-huit colonnes cannelées et d'ordre corinthien. Elles ont sept mètres de hauteur, et forment un très beau portique. Ce qui contribue singulièrement à la beauté de l'effet pittoresque de ce temple, c'est sa position sur le sommet d'un rocher, dominant une vaste vallée et en face de la cascade de l'Anièue. Dans les environs l'on voit les ruines des maisons de campagne d'Horace et de Catulle, et la villa Mécène. Pour l'artiste, la grotte de Neptune et la grotte des Syrènes, forment des scènes remarquables. On descend au fond de ces grottes par un petit chemin creusé dans le roc. Les eaux de l'Anièue, après avoir formé leur grande cascade, se précipitent en rugissant au fond d'une caverne où elles se sont creusé des arcs immenses. Au-dessus de votre tête, les montagnes sont presque réunies, et ne laissent passer que quelques rayons de lumière. Nous sommes descendus dans cette admirable caverne, la nuit, avec des torches. L'un de nos conducteurs avait apporté de la paille qu'il alluma, et dont la flamme rougeâtre produisit des effets de lumière vraiment surprenans. Ces énormes rochers suspendus au-dessus de notre tête, et présentant les formes les plus bizarres, le torrent bondissant au bord

de la caverne et s'engouffrant avec fracas dans un abîme dont nous ne pouvions voir le fond; plus loin, le temple de Vesta avec ses élégantes colonnades, réfléchissant la teinte rouge et blafarde envoyée par notre incendie : tout contribuait à rendre cette scène majestueuse et imposante.

Les chutes de l'Aniène, tombant d'une hauteur de plus de 45 mètres au fond de la vallée, ont été utilisées à Tivoli. J'ai vu une usine à fer et une à cuivre, mais montées sur une échelle peu considérable. C'est à peu près là toute l'industrie métallurgique des États romains.

Rome ne possède que quelques rares manufactures de soie, quelques fabriques d'étoffes de laine et de gants. Son principal commerce est celui d'objets d'art et d'antiquités : elle renferme un grand nombre d'ouvriers qui exécutent des mosaïques et d'habiles gravures sur pierres précieuses. Les beaux camées, tant recherchés par les dames, sont confectionnés presque uniquement à Rome.

J'hésitai quelques jours avant de me diriger sur Naples, non par indifférence pour cette dernière ville, qui devait être pour moi plus intéressante que toutes les autres, mais dans la crainte de me trouver dévalisé en route. Il faut bien le dire, malgré toutes les mesures que prend le gouvernement, les routes du côté de la Romagne, de Naples et surtout des Calabres, sont encore bien loin d'être sûres pour les voyageurs. Un de nos compagnons de voyage, un jeune artiste allemand, voulant dessiner un point de vue à une centaine de pas de Trevi, petite ville à une faible distance de Rome, fut pillé et maltraité parce qu'il ne s'était pas dépouillé assez vîte de sa montre et de sa bourse. On lui enleva même l'habit qu'il avait sur le corps. Cet attentat eut lieu en plein jour et sur le bord d'une route très fréquentée. Pendant mon séjour à Rome, la diligence faisant le service de Rome à Naples avait été dévalisée deux fois, et les voyageurs dépouillés de tout leur

avoir. Pour arrêter en partie l'audace de ces brigands organisés en bandes nombreuses, le gouvernement a été obligé d'établir, de quart de lieue en quart de lieue, des postes militaires sur la route; mais, souvent encore, il est difficile de se soustraire aux attaques de ces bandits redoutables; leurs vedettes, placées au sommet des rochers, avertissent les chefs de l'approche des voyageurs, et aussitôt, ces hommes habitués à franchir les montagnes et les précipices, interceptent les routes presque à la vue des soldats chargés de les repousser. C'est souvent entre Terracine, sur la frontière des États romains, et Fondi, misérable ville napolitaine qu'habite un peuple de mendians, que les brigands choisissent leur quartier général.

Grâce aux deux accidens arrivés à la diligence, la surveillance devint plus active, les postes furent renforcés, et nous pûmes arriver sans encombre à notre destination.

J'aurai peu de chose à dire de la route de Rome à Naples. Nous traversâmes les marais Pontins, ces vastes plaines remplies de mares infectes, aujourd'hui plus insalubres encore qu'autrefois, et nous arrivâmes le lendemain matin à Capoue.

Ne craignez pas de vous y laisser enivrer comme Annibal. Capoue ne séduit plus personne. Cette pernicieuse syrène est aujourd'hui un gros bourg bien sale, bien pauvre, et dont on éprouve le besoin de s'éloigner au plus vîte. La plupart des villages qui entourent Capoue conservent encore le nom qu'ils portaient dans les temps anciens, comme Bellone, Janus, Hercule, etc.

Lorsqu'on a séjourné quelque temps à Rome, dans cette ville immense où l'on rencontre plus de monumens antiques que de personnes vivantes, on semble renaître à une vie nouvelle quand on entre dans Naples, et que l'on voit cette agitation tumultueuse, cette vie animée, cette gaîté du peuple qui se presse, se pousse, se heurte dans les rues.

Naples est située au fond d'une baie qui a 50 milles de tour.

Elle se présente en forme d'amphithéâtre, sur le penchant d'une montagne et à l'extrémité d'un golfe large et profond. Ce magnifique bassin est embelli à l'est par les charmans villages de Portici, de Torre del Greco et de l'Annunziata, par des maisons de campagnes somptueuses, et par des collines qu'ombragent des bois où la vigne croît avec la plus grande facilité.

La plupart des maisons de Naples se composent de quatre ou cinq étages; elles sont bien bâties, et ont presque toutes des toits en forme de terrasse, et composés d'une espèce de stuc formé avec de la pouzzolane. En général, les rues de Naples sont régulières et majestueuses; elles sont pavées de larges dalles en lave du Vésuve, et sont parfaitement éclairées. Les rues de Naples les plus remarquables sont celles de Tolède et de Chiaja. Aucune rue, dans Paris, ne présente autant de confusion, ne retentit d'autant de fracas. Le dimanche, surtout, elles offrent l'aspect du parterre du théâtre de Rouen, où s'opère, les jours de grande représentation, le flux et le reflux de la mer, et pourtant, des centaines de chars, aux essieux dorés, les traversent aussi prompts que l'éclair, et s'y croisent en tous sens, sans s'inquiéter s'ils trouveront un passage. Il semble voir le soc d'une charrue qui creuse un sillon et jette la terre de chaque côté; car personne ne bouge, et rarement un accident arrive. Le Napolitain pressent l'arrivée du char, détourne légèrement l'épaule, et reprend sa première position. L'étranger, seulement, peu accoutumé au séjour des grandes villes, est écrasé, et des exemples de pareils accidens ne manquent pas à Naples. Des deux côtés de la rue se passent les scènes les plus variées. Ici, pour la plus petite pièce de monnaie, l'*aquaiolo* fait couler d'un petit tonneau couvert d'ornemens, et surmonté d'une sainte vierge, une boisson rafraîchissante et glacée; là, le lazzarone vend ses oranges, ses figues et ses raisins, et vous engage par toutes sortes de lazzis à lui acheter sa marchandise. Plus loin, se trouve une fabrique de macaroni en plein vent, et ce ne sont pas là les boutiques

les moins achalandées. Quel est le Napolitain ou la Napolitaine qui résisterait à un plat de macaroni? L'homme du peuple, comme l'aristocrate, absorbe ce mets chéri avec une rapidité phénoménale. Mettez un lazzarone au bas d'une maison, et faites lui filer dans le gosier, du haut du sixième étage, douze nœuds de macaroni, il ne demandera grâce que quand l'ingestion deviendra impossible. Le macaroni est imbibé et couvert de fromage parmesan dont l'odeur semble être l'atmosphère habituelle à Naples. Tout en est impregné, les haleines, les habits, les maisons et les rues, et, en quelque lieu qu'on se trouve, on a le cœur soulevé par cette détestable odeur. Dans un salon rempli de ces insatiables mangeurs de macaroni, on est poursuivi à chaque pas par l'odeur du fromage, sans que les femmes paraissent s'apercevoir de cet odieux parfum.

La glace est un objet de première nécessité à Naples, comme le pain l'est dans les régions tempérées. Le gouvernement fait tous ses efforts pour l'entretenir à bas prix. On a dit qu'un jour sans glace ferait soulever le peuple napolitain; cette opinion est moins exagérée qu'on le pourrait croire. Les glaces et les boissons glacées sont un luxe en Angleterre et dans les pays du Nord; mais, dans les contrées méridionales, à Naples, c'est une chose indispensable à la vie. En Italie, et surtout dans l'Italie méridionale, l'eau, le vin, et les liqueurs, quoique conservées dans des caves, seraient toujours tièdes, et on ne les boirait qu'avec difficulté. Pendant l'été, le lazzarone napolitain est incapable du moindre effort, « se non c'è neve », s'il n'a pas de neige. Dans tous les dîners, dans tous les cafés, chaque fois que l'on vous sert un liquide, on a soin de mettre une assiette de neige compacte à côté de vous, et c'est une bien vive jouissance de sentir et goûter ces liqueurs glacées quand le soleil vous inonde de ses rayons.

La neige ne couvre jamais les plaines des environs de Naples; mais les Appennins qui traversent la Péninsule offrent

des dépôts de neige inépuisables. Cependant, ces montagnes sont, en général, trop peu élevées pour que la neige s'y conserve en été, et, si l'art n'était employé pour y parvenir, on en manquerait.

On creuse sur les flancs des montagnes de vastes glacières; parfois on utilise pour cela des excavations naturelles. En général, on s'arrange de manière à construire ces caves dans des endroits exposés au nord, et autant que possible ombragés par des arbres. On fait tomber dans ces trous la neige sous forme d'avalanches. Naples renferme plus de 400,000 habitans; on conçoit, d'après cela, quelle immense quantité de neige on doit y consommer. C'est le mont Saint-Angelo, le point le plus élevé du promontoire qui sépare la baie de Naples de la baie de Salerne, qui fournit surtout à la consommation l'eau glacée si précieuse. De nombreux ouvriers sont tous les jours occupés à la transporter dans une douane (Dogana delle neve), où elle reste exposée pendant le jour, et où les marchands viennent s'approvisionner.

D'après une loi, toutes les boutiques où l'on vend de la neige doivent rester ouvertes jour et nuit.

Le lazzarone, tel qu'on nous l'a dépeint autrefois, n'existe plus. Il est devenu aujourd'hui fashionable. Il porte un petit pantalon jusqu'à mi-cuisse, et parfois une chemise rayée; du reste, s'il s'est civilisé quant à son costume, son caractère n'a guère changé. Il a toujours la même insouciance de la vie, la même nonchalance, la même paresse. Avec quelques carlini il peut vivre long-temps. Le macaroni et l'eau glacée lui suffisent.

F. Preisser.

(La suite à une prochaine livraison.)

BIBLIOGRAPHIE.

BASE D'UNE NOUVELLE PHYSIQUE, *ou Découverte d'un quatrième état des corps*, **L'ÉTAT SPHÉROÏDAL**; par M. P.-A. Boutigny. — 1 vol. in-8°, 1842.

Pour bien juger l'ouvrage de M. Boutigny, il faut distinguer deux choses, les nombreuses expériences entreprises par l'auteur, et les conséquences qu'il en a tirées.

Pour la première partie, nous n'aurons guère que des éloges à donner.

Depuis long-temps, on sait que les liquides projetés sur des surfaces incandescentes, s'arrondissent et roulent sur ces surfaces, sans les toucher et sans entrer en ébullition. Ce fait curieux, observé par plusieurs physiciens, n'a, jusqu'à présent, reçu aucune explication satisfaisante. M. Boutigny a entrepris, sur ce sujet, une série d'expériences fort intéressantes, qui dénotent chez l'auteur un grand talent d'observation. Il a donné le nom de *caléfaction* à l'opération qui consiste à transformer les corps liquides en sphéroïdes sur une surface échauffée, et l'état affecté par ces globules a été appelé par lui *état sphéroïdal*. M. Boutigny nous montre que l'eau peut être caléfiée dans une capsule en plomb, c'est-à-dire à une température de 260 degrés, et qu'elle n'exige pas une surface rouge de feu, comme on le pensait avant lui. En expérimentant sur les autres liquides que possède la chimie, en variant de mille manières ses expériences, il est arrivé à des faits extrêmement curieux. Ainsi, l'on voit les acides les plus énergiques rouler sur le cuivre, l'argent et le plomb, sans attaquer ces métaux. L'alcool, l'éther et les liquides les plus volatils tournent lentement sur une surface échauffée à 3 ou 400 degrés. L'éther *caléfié* change de nature, et répand une odeur pénétrante ayant quelqu'analogie avec celle de l'aldéhyde.

L'expérience la plus curieuse est, sans contredit, celle qui est relative à l'acide sulfureux liquide. L'on sait que ce dernier entre déjà en ébullition à 10 degrés au-dessous de zéro, et cependant, projeté dans une capsule de platine mince, rouge de feu, il semble immobile au milieu du foyer, et ne disparaît que lentement; puis, si, avant que le globule ait entièrement disparu, on le projette sur la main, on éprouve une vive sensation de froid, et il reste sur la main une neige légère. N'est-ce pas là une expérience intéressante, que la production de la glace au milieu d'un foyer incandescent? Nous regrettons que les limites dans lesquelles nous sommes obligés de nous restreindre nous empêchent de citer encore une foule d'autres faits, aussi dignes de fixer l'attention de l'homme de science.

Ces expériences sont-elles inexplicables, renversent-elles tout ce que

nous connaissons, et motivent-elles le titre un peu prétentieux de *Base d'une nouvelle Physique*, que M. Boutigny a donné à son livre? nous ne le pensons pas. Quelle nécessité d'avoir recours à l'existence d'un quatrième état des corps? Pour M. Boutigny, tout ce qui est rond et en mouvement est un corps *caléfié*. Quelques grammes d'eau roulant sur une surface échauffée, l'ont conduit à cette étrange conséquence que la terre et toutes les planètes sont des corps en caléfaction, et, de conséquence en conséquence, son globule d'eau l'amène à renverser toutes les théories émises sur la formation du monde, et à poser sur leurs ruines son système de caléfaction! M. Boutigny ne se dissimule pas toutes les objections qu'on lui fera, tous les obstacles qu'il aura à surmonter. Il avoue qu'il fait de *l'aristocratie planétaire*. « *Newton*, dit-il, *eut toutes les peines du monde à faire adopter sa loi de l'attraction, qui lui suscita toute sorte de désagrémens.* » Quant à lui, il ne s'étonne pas de se voir poursuivi par la critique; il excuse, pour ainsi dire, l'indifférence, à son égard, des savans de l'Académie, car ils sont menacés de la destruction complète de la physique, de cette science qu'ils ont fait marcher à grands pas. Le globule d'eau de M. Boutigny bouleverse tout ce bel échafaudage. Il faut tout oublier, et reconstruire la science entière sur la caléfaction.

Du reste, il faut en convenir, M. Boutigny tire tout le parti possible de ses corps caléfiés dans l'article *application;* il fait cuire des perdreaux truffés dans leur vapeur, et *caléfie* du café, pour que les amateurs puissent avaler des globules de café chaud, mais jamais bouillant. Toutefois, les corps caléfiés de M. Boutigny ne sont pas toujours si innocents. Le gastronome est effrayé en pensant qu'ils peuvent se transformer en bombes capables d'incendier et foudroyer tous les hommes qui se trouveraient à portée de leurs éclats. M. Boutigny a demandé à M. le ministre de la guerre l'autorisation de faire des essais en grand à Paris; elle lui a été refusée, après un rapport défavorable du Comité d'artillerie. Il se plaint vivement de cette indifférence à son égard: « J'ai fait mon devoir, dit-il, l'avenir qui fouille la tombe des hommes *pour jeter leurs cendres au vent ou leur élever des statues, dira si les membres du Comité d'artillerie et ceux de l'Académie ont fait le leur.* »

On est péniblement affecté en lisant l'avant-propos que M. Boutigny a jugé convenable de mettre en tête de son ouvrage. Ce ne sont pas des plaintes qu'il adresse aux savans de l'Académie pour la lenteur qu'ils ont mise à parler de ses mémoires sur la caléfaction; ce sont des reproches virulens; et cependant l'Institut a fait un rapport plein de bienveillance sur les expériences de M. Boutigny. M. Robiquet, rapporteur de la commission, l'a encouragé à continuer ses expériences,

à les varier encore, et l'a exhorté à ne pas se hâter de bâtir des théories. L'Institut n'est resté sourd aux demandes, aux instances multipliées de M. Boutigny, que lorsque, sortant de la voie des expériences, ce savant s'est lancé dans celle des hypothèses et des applications. Ses *propositions physico-chimiques sur un quatrième état des corps*, l'ont peu servi dans l'esprit des gens de science, et l'Académie, qui est appelée chaque jour à juger les questions les plus importantes, a cru convenable de s'occuper de travaux plus utiles. C'est ce silence qui excite, à un si haut degré, la colère, l'indignation de M. Boutigny. Il accuse l'Academie de *fermer* toutes les voies de la publicité aux travaux qui lui déplaisent, ou qu'elle veut s'approprier clandestinement. « Mais, s'écrie-t-il, vous avez beau faire, faux prêtres de la science, vous avez beau multiplier les obstacles sur les pas des observateurs, vous n'êtes que des pygmées auprès de la vérité, dont le triomphe n'est jamais incertain, quoiqu'il puisse quelquefois se faire attendre. Vous avez beau faire, vous dis-je; toutes vos théories de la chaleur sont sapées par la base, elles vont cesser d'exister, elles n'existent plus... Oh! mon Dieu! mon Dieu, n'abandonne pas l'Académie, et daigne lui venir en aide. Il est donc vrai que les hommes illustres ont des momens d'aberration, et qu'ils descendent quelquefois plus bas que les plus vulgaires des mortels! Triste, mais juste compensation des choses de ce monde! »

Certes, des paroles aussi peu mesurées ne sont guère de nature à diminuer le respect que tous les gens de science ont pour les décisions de l'Institut. L'Académie des Sciences est trop haut placée pour que les paroles amères de M. Boutigny puissent l'atteindre, et nous serions un peu de l'avis de ce membre de l'Institut qui lui écrivit : « Je ne crois pas vos expériences suffisamment exactes ni assez répétées; je pense que vos inductions sont hasardées, et, encore bien que vous ayez entre les mains les élémens d'un travail important, mon opinion est que vous devez attendre de nouveaux résultats avant toute publication. » H. A.

LES LILAS DES COURCELLES, Poésies, par M. Ulric Guttinguer. In-8°, 1842. — Rouen, Lebrument, libraire.

Ce n'est pas un ambitieux recueil, mais une modeste brochure que M. Ulric Guttinguer met au jour sous ce titre attrayant : *Les Lilas de Courcelles*. C'est un simple bouquet de poésie, offert sans prétention, par un auteur qui prend soin de se classer lui-même avec une humilité de si bon goût, que, par réciprocité, la critique est tenue de se désarmer, vis à vis de lui, de sa pédante férule, et de se réduire, dans ses attaques, à l'innocente ressource des *armes courtoises*.

... Voici trente ans qu'au bel art littéraire,
Employé patient, je suis surnuméraire,

Dit M. Guttinguer; et il ajoute :

J'ai vu tous mes amis sur le corps me passer;
Je m'en console, car je peux les embrasser.

La sincérité de cet aveu est touchante. Mais, quoi qu'en puisse dire M. Guttinguer, nous pensons que, pour se consoler des succès plus ou moins éclatans de ses émules, il n'a pas eu besoin d'appeler toujours à son aide sa philosophie affectueuse. Ses propres richesses ont dû suffire aussi, quelquefois, à la satisfaction de son orgueil. Nous ne sommes pas les premiers à le proclamer, et toutes ses œuvres en font foi, M. Guttinguer est doué de la prédisposition poétique, de cette faculté précieuse qui nous livre la possession d'une fleur idéale et magique que l'arbre de la vie ne suspend à ses austères rameaux qu'en faveur de quelques élus. Un tel don suffit à une ambition modeste, même quand la gloire, après, ferait défaut.

Cependant, comme la poésie a été plutôt, pour M. Guttinguer, une préoccupation délicieuse qu'une tâche ardue, nous croyons qu'il est d'une délicate équité de ne point le juger absolument à titre d'auteur. Ainsi, nous ne relèverons pas avec trop de sévérité certaines négligences de style, certaines licences de versification qui déparent quelquefois une phrase d'une allure noble et d'un vol facile et élevé. Nous laisserons de côté la question de forme, pour ne tenir compte que du sentiment qui a provoqué l'inspiration poétique. L'auteur nous prévient, dès la première pièce de son recueil, — qui en est aussi l'une des plus jolies, — que les *Lilas de Courcelles* ne sont plus de jeunes arbrisseaux pleins de sève et de verdeur :

Ils ont le tronc bien noir et le flanc dégarni,
Mais, dans le haut feuillage, encor parfois un nid
Où chante quelque oiseau près de quelque fauvette ;
Ils ont le corps usé, mais des fleurs à la tête.....

Malheureusement, ces fleurs, comme on s'y attend d'abord, n'empruntent point les couleurs tendres et ravissantes du printemps, et l'on peut dire, sans intention de malicieuse ironie, que les *Lilas de Courcelles* ne sont nullement couleur de rose. Faut-il attribuer ces teintes d'une tristesse sombre à ce que l'auteur nous a confessé de son peu de jeunesse ? Mais pourquoi faire preuve, alors, de tant de verve aiguillonnante, lorsqu'il s'agit de déverser l'amertume et l'aigreur d'une virulente satire ? Nous ne voulons pas intenter ici une querelle oiseuse, même

aux opinions les plus intolérantes émises par M. Guttinguer. Nous exprimons seulement le regret qu'il ait introduit une si blessante discordance de ton entre les pièces qui forment la partie importante de son recueil, et quelques touchantes élégies semées çà et là, qui révèlent tout ce que sa muse possède de sensibilité délicate et de mélancolie gracieuse. Est-ce donc son expérience de vieillard qui conseille à l'auteur cette irritabilité haineuse qu'il laisse éclater trop souvent? Mais la commisération et la patience ne sont-elles plus les premiers enseignemens de la sagesse? Si la colère vindicative, quoiqu'impuissante, est un écart blâmable dans la jeunesse, elle devient un vice dans l'âge mûr, et, plus tard, presque une folie, à moins d'être rare et solennelle comme une malédiction.

Lorsqu'il fait un retour sur sa vie intérieure, sur ses impressions personnelles, l'auteur se montre aussi parfois d'une aridité désolante; la morosité de ses regrets n'est adoucie par aucune nuance de consolation. Est-ce donc dans cette plainte désespérée que le cœur du poète est destiné à s'anéantir, ou bien un respect humain malentendu l'obligerait-il à nous dissimuler le bonheur de ses derniers rêves? En morale comme en poésie, il y aurait là un tort grave; car il est vrai de dire que la fleur solitaire, semée par la main de Dieu sur le sommet d'un âpre rocher, a moins de grâce attendrissante que l'illusion modeste du vieillard, lorsqu'elle se reflète sur un front dépouillé d'ornemens, mais empreint du calme des bonnes pensées. AMÉLIE B.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, 1840. — In-8°, Caen, Hardel.

Ce volume nous est parvenu assez long temps après sa publication. Toutefois nous sommes aussi quelque peu en retard pour le compte rendu des matières qu'il renferme : c'est qu'apparemment la temporisation est une faute qui se gagne. Nous allons tâcher, par quelques mots, de la réparer le mieux possible.

L'Académie de Caen compte dans ses rangs des hommes sérieux, érudits, et, qui mieux est, des travailleurs consciencieux; et si, comme toutes les Académies de province, elle sacrifie parfois à cette habitude d'admission de personnes simplement honorables par leur position sociale, habitude qui est comme la *juridiction gracieuse* des Compagnies savantes; cependant, nous le répétons, elle possède de réelles spécialités, de vrais savans et de ces intelligences ingénieuses sans lesquelles la science ne serait jamais qu'un champ à peu près stérile.

Dans la Biographie du premier président Le Menuet, M. Th. Massot,

avocat-général, a décrit, avec des expressions simples et nobles, une vie des plus honorables.

Un Mémoire sur les œuvres poëtiques de Desportes, de Bertaut, de Malherbe, de Racan et autres, révèle, chez M. H. Martin, la patience du compilateur intelligent. Toutefois, cette revue des œuvres littéraires d'une époque obscure, ne nous semble guère avoir d'autre mérite que celui de l'érudition. Joignons-y l'avantage de faire apprécier, par de nombreuses citations, l'immense pas qu'a fait la poésie depuis les vieux *rimeurs;* mais, nous l'avouons, ces sortes de travaux ne nous semblent pas posséder une utilité artistique assez réelle pour se faire pardonner tant et de si pesantes strophes, où manquent souvent la mélodie et le bon goût.

Après les *Réflexions sur* SCHELLING, philosophe allemand, par M. Saisset; la notice sur un *Voyage à Solesme*, par M. Edom; un article sur la *Fierte de Saint-Romain*, épisode de notre Normandie, qui s'est élevé aux hauteurs de l'histoire dans l'ouvrage de notre compatriote M. Floquet, on ne peut s'empêcher de s'arrêter sur un mémoire de M. Vaultier, où ce savant professeur a consigné le fruit de ses recherches sur la poésie lyrique des XIV et XVe siècles. C'est un résumé fort heureux de cette littérature qui commence aux Trouvères et finit à Clotilde de Surville, fleur littéraire *prétendue* découverte dans les ruines d'une *poëterie* (comme on disait alors) dont le langage frisait la barbarie. Nous ne résistons pas au plaisir de citer notamment ces gracieux couplets, où l'on croirait entendre un écho de la lyre de Sapho, dans l'ame d'une mère :

O! cher enfantelet, vray pourtraict de ton père,
Dors sur le seyn que ta bousche a pressé :
Dors, petiot; cloz, amy, sur le seyn de ta mère,
Tien doulx œillet par le somme oppressé.

Bel amy, cher petiot, que ta pupille tendre
Gouste ung sommeil qui plus n'est faict pour moy!
Je veille pour te veoir, te nourrir, te défendre....
Ains, qu'il m'est doulx ne veiller que pour toy!

Dors, mien enfantelet............................
....

Estend ses brasselets; s'espand sur lui le somme;
Se clost son œil; plus ne bouge; il s'endort;
N'estait ce tayn flouri des couleurs de la pomme,
Ne le dyriez dans les bras de la mort?

Arreste, cher enfant! .. J'en frémy toute engtière!
Réveille-toi; chasse un fatal propoz;
Mon fils! pour ung moment! ah! revoy la lumière!...
Au prilx du tien, rends-moi tout mon repoz!...

Doulce erreur : ... il dormait... c'est assez ; je respire...
Songes légiers, flattez son doulx sommeil !
Ah ! quand voyray cestui pour qui mon cœur soupire,
Aux miens costés, jouir de son réveil !.....

Après ce curieux mémoire, viennent les notes de M. de Gournay, de l'Académie de Rouen, sur ce qui nous reste du père de l'épopée latine, Quintus Ennius, la source, et non le fumier où Virgile a puisé ses perles, sans même souvent essayer de les polir ; ce qui est le plus bel éloge que l'on puisse faire de l'ami de Caton et du premier Scipion l'Africain.

Le volume est terminé par des études sur Aristophane, de M. Bertrand, un mémoire sur la Mendicité, par M. Legrip, une notice sur les œuvres de Varignon ; des Mémoires divers sur la physique et la géologie ; des morceaux de poésie recommandables. J.-A. D.

NOTICE HISTORIQUE SUR L'ANCIEN HOTEL DE VILLE DU HAVRE, par M. A.-V. Toussaint, avocat. — Havre. In-8°, Labottière. — 1842.

On lit avec intérêt cette petite brochure, qui contient le résumé de la partie de l'histoire de *Françoise de Grâce* (le Havre) se rattachant à sa maison de ville. L'épisode du massacre, encore inexpliqué, des frères Raulin, sous le gouvernement du duc de Villars, est assez curieux pour engager M. Toussaint à poursuivre les recherches qu'il annonce avoir entreprises, afin de compléter son histoire du Havre. Les nombreuses franchises accordées à cette place, par François Ier son fondateur ; ses accroissemens successifs, par suite de l'extension rapide de son commerce avec les Colonies, de 1660 à 1780 ; ses rapports fréquens, forcés, avec l'Angleterre ; enfin, les conséquences du projet d'agrandissement approuvé par Louis XVI, en 1787, et de la prochaine exécution de la ligne de fer de Paris *sur l'Angleterre*, sont autant de points de vue remarquables qu'il faudra traiter dans cette histoire, à laquelle l'auteur de la notice nous paraît très apte à donner tout l'intérêt qu'elle mérite. Δ

Nouvelles publications.

Dernier mot du médecin de campagne, à propos de l'homœopathie. In-8 de 3 feuilles, Caen, Poisson.

Notes sur Claude Fauchet, évêque constitutionnel, et député du Calvados à l'Assemblée législative et à la Convention nationale. In-8° de

3 f. 1/2, Caen, Hardel. — Tiré à 132 exempl. — La préface est signée G. S. Trébutien.

Notice biographique sur monseigneur Louis-Robert Paysant, évêque d'Angers, etc.; par M. l'abbé Laffetay. In-8 de 2 feuilles, Caen, Hardel.

Nouveaux Essais historiques sur la ville de Caen et son arrondissement, contenant mémoires d'antiquités locales et annales militaires, politiques et religieuses de la ville de Caen et de la Basse-Normandie; par feu M. l'abbé Delarue. 2 vol. in-8, ens. 51 f. 3/4, avec portrait et 2 planches; Caen, Mancel.

Les remontes, les haras, le pays; par F. Person. In-8 de 2 f. 1/4, Caen, Poisson.

Recherches sur l'anatomie et la physiologie des Mollusques. (première livraison), par M. F.-A. Pouchet. In-4 de 4 f., plus une pl., Rouen, Lefèvre.

Une journée de la vie de Langlois, drame historique en un acte et deux tableaux, en vers; par Eliacim Jourdain. In-4 de 2 f. 1/2, Evreux, Ancelle.

CORRESPONDANCE[1].

Monsieur,

Je ne puis que me féliciter de l'appréciation bienveillante faite dans votre dernier numéro, tant du poème de *Jephtali* que de sa préface et de la partie de mon ouvrage *des Facultés humaines* à laquelle cette préface se lie intimement.

A côté d'un suffrage fort précieux pour moi sur l'ensemble de mes vues philosophiques, je ne puis éprouver aucune peine de voir se formuler un léger dissentiment d'opinion sur un point particulier; cela même peut encore me flatter, en me prouvant toute l'attention dont

[1] Notre estime particulière pour l'auteur de *Jephtali* et la consciencieuse impartialité dont nous nous plaisons à faire preuve vis-à-vis de tous les auteurs qui veulent bien soumettre leurs œuvres à la critique de notre recueil, nous faisait un devoir de donner place dans ces pages à la réplique que M. Decorde désirait adresser à l'examen de la préface de *Jephtali*, inséré dans le précédent numéro de cette Revue. Cependant, nous n'avons pas le dessein d'anéantir par cette insertion les observations de notre critique. Nous laissons au lecteur le soin de réviser toutes les pièces, avant de prononcer son jugement.

mon œuvre a été honorée. Je crois que c'est montrer combien je suis flatté de l'*éloge*, que de vous demander la permission de soumettre à l'auteur de l'article, et au public, les observations que l'examen de la *critique* m'a suggérées

L'auteur de l'article ne partage pas ma pensée que la poésie appartienne tout entière à la classe de dispositions et de tendances instinctives que renferme, dans sa sphère, la faculté sympathique ou sensibilité morale. Cela, m'objecte-t-on, est démenti par les faits, car plusieurs des affections auxquelles s'attachent le caractère et l'impression poétique, se montrent, sinon aussi persévérantes, au moins aussi énergiques, aussi absolues dans la pure animalité, que chez l'homme. J'aurais tort, également, de ne pas reconnaître que le principe égoïste a sa place dans la nature morale, comme le prouvent l'ambition et l'amour de la gloire, l'amour de la liberté, et même le sentiment de la justice. Je n'aurais pas dû, enfin, placer dans la même catégorie, attribuer au même principe le bien moral et le beau moral, car le beau peut exister en dehors de ce qui constitue le bien; or, le beau suffit à la poésie, et même le beau de la nature physique...

Je comprends très bien ces objections, et elles appartiennent à un esprit judicieux. Mais je crois qu'il me suffira de rappeler quelques idées émises dans mon ouvrage, pour les résoudre.

La question est de savoir de quelle source naît en nous l'impression suave et exaltée qui porte le nom de *poésie*.

L'intelligence, la sensibilité physique avec tous ses instincts, la sensibilité morale ou sympathique avec les siens également, m'ont paru trois élémens qui, bien que combinés dans l'unité humaine, n'en sont pas moins comme trois organes distincts, ou trois modes d'existence et d'action du principe vivifiant qui nous anime. L'homme peut, en quelques cas, les appliquer simultanément à une même chose, comme à une même chose il applique, à la fois, plusieurs de ses sens, qui la lui font ainsi apprécier sous des rapports divers.

« Il résulte de là, pour l'homme (tom. 2, page 255), trois aspects sous lesquels l'univers se présente à lui et l'affecte. Le premier de ces aspects frappe ses sens, les occupe des jouissances ou des maux physiques dont il se montre la source, et donne naissance à *l'industrie*; le second s'adresse à son intelligence, provoque en elle le besoin de connaître, et la conduit à la *science*; le troisième remue en lui la disposition sympathique, excite dans son ame un certain ordre de mouvements que ni les sens ni l'entendement ne reconnaissent, qui, bien que d'une puissance irrésistible, sont tellement vagues et enveloppés de mystère,

qu'on chercherait en vain à les définir, et que l'homme n'en aperçoit pas toujours nettement l'objet. Cette troisième manière de sentir la vie éprouve, comme les deux précédentes, le besoin de faire acte et de se produire : sa manifestation est la *poésie*. »

A la suite de ce passage, j'ai placé une note que je crois utile encore de transcrire ici, parce qu'elle met, ce me semble, ma pensée dans un jour plus complet : — « Prenons les fleurs pour exemple des trois aspects, ou des trois sortes de rapports sous lesquels s'offre la nature à nos trois facultés. — Tout ce qu'il y a dans les fleurs, pour notre *être sensitif*, c'est un parfum qui plaît à notre odorat, des couleurs qui flattent notre œil, des propriétés utiles à notre santé ; elles sont une des matières sur lesquelles s'exerce *l'industrie*. — Notre *intelligence* y voit un des produits qui caractérisent les êtres du règne végétal, un heureux moyen de les classifier; elle y étudie des lois de reproduction qui l'initient à l'une des pensées générales du créateur ; en un mot, elle en fait un objet de *science*. — Notre *instinct sympathique* arrive à son tour, et, pour lui, les fleurs sont la source d'une foule de suaves impressions, le langage des plus douces harmonies morales; annonçant et préparant la fructification, elles sont pour nous la grâce et le sourire qui précèdent le bienfait ; elles servent d'emblême aux plus douces vertus, à la pureté de l'ame, à la virginité, à la pudeur, et d'expression à nos sentimens les plus délicats et les plus affectueux ; enfin, nous ne trouvons pas de plus digne offrande à présenter à l'être des êtres, et nous en tissons des guirlandes pour embrasser les autels. »

Si ces idées sont justes, et, pour moi, je les crois incontestables, on ne peut voir, dans la poésie, que le produit d'un certain mode de sentir et de vivre que l'auteur de toutes choses a mis dans le lot de l'homme, et qui, joint à l'intelligence, le constitue un être entièrement distinct du reste de l'animalité. C'est comme un organe spécial, dont on ne saurait faire abstraction, sans retrancher, du même coup, toute la classe de relations qui se révélait à nous par cette voie, comme, en supprimant un de nos sens, on ferait évanouir toutes les sensations que nous percevions par lui. C'est par cette raison qu'une intelligence, puissante d'ailleurs, pouvait dire, en entendant des vers de Racine : « Qu'est-ce que cela prouve? »

Je reviens, ce principe rappelé, aux objections qui me sont faites.

« Plusieurs des affections auxquelles s'attache le caractère poétique « se montrent aussi bien dans les animaux que dans l'homme. » — Cela est vrai ; mais elles s'y montrent dans la limite de l'instinct organique, c'est à dire sans le développement intellectuel et sans le développement

poétique, parce que les animaux n'ont ni la faculté sympathique, ni l'intelligence. J'ai donc eu raison de dire que, si ces affections se revêtent de poésie, cela est tout particulier à l'homme, et c'est parce que, leur objet étant hors de nous, elles prennent place dans la sphère de notre sensibilité morale, qui les fait siennes, se les assimile, les remplit de son essence, les fait vivre de sa propre vie.

« Le principe égoïste a sa place aussi dans la nature morale, comme « le prouvent l'ambition, etc. » — Je n'ai jamais méconnu cette vérité, et je m'en suis expliqué nettement en plusieurs endroits; mais j'ai fait voir, en même temps, que l'égoïsme propre à la sensibilité morale avait un caractère conforme aux tendances de cette sensibilité. « Dans ses plus pénibles exigences, ai-je dit tom. 1, p. 208, le sentiment ne dépouille pas l'homme de l'amour de soi... L'homme, il faut bien le reconnaître, ne peut être déterminé à aucun acte que par une considération relative à lui-même, et cette considération a toujours pour objet final, ou un bien à obtenir, ou un mal à éviter. Mais, n'apercevons-nous pas que, l'homme ayant deux modes d'existence, cet amour de soi renferme des intérêts de deux ordres, qui, bien que faisant également partie de notre être, réclament pourtant, quelquefois, des satisfactions incompatibles? » — C'est ainsi que des circonstances fatales peuvent amener l'homme à n'avoir de choix qu'entre l'infamie et la mort. Il y aura certainement de *l'amour de soi* dans la préférence même qu'il donnera à la mort; mais sera-ce le genre d'égoïsme qui luttait pour lui faire préférer la vie?

Non, il ne faut pas confondre, avec l'égoïsme proprement dit, cette noble fierté, cette estime de soi-même qui naît de la conscience qu'on a de sa propre valeur, comme homme social, et de la force qu'on se sent pour en remplir les plus difficiles devoirs. Il y a un orgueil de la vertu, comme il y en a un du vice; il y en a un qui est grandeur d'ame, et un qui n'est que bassesse; un qui a son titre dans l'accomplissement des tâches les plus pénibles, et un qui n'est que la prétention d'avoir droit au prix de tous les devoirs, sans être tenu d'en accomplir aucun.

Enfin, on me reproche d'avoir renfermé dans une limite trop étroite le beau poétique, en l'identifiant, en quelque sorte, avec le bien moral, et d'avoir eu tort de ne pas mettre l'intelligence au rang des facultés susceptibles d'en recevoir l'impression.

Quant à ce dernier point, j'ai déjà dit que la poésie n'appartient pas à l'intelligence, parce qu'il s'agit d'une fonction dont elle n'est pas l'organe; et il suffit, pour que cela soit certain, de se rappeler que, même pour des esprits de premier ordre, la poésie est quelquefois un peu ce que seraient pour un aveugle les couleurs. « La poésie, dit-on, est l'essence même de la beauté, et elle a été apposée comme un sceau divin sur la création

entière. » — Cela est vrai, mais en ajoutant, comme on l'a fait : « d'après les perceptions de l'artiste et du poète. » — « Elle se communique, dit-on encore, aux yeux, à l'intelligence, à l'imagination... » Oui, à la condition d'être perçue et sentie par la facul té sympathique; autrement, pour ces yeux, cette intelligence, cette imagination, c'est une langue qui ne se fait pas comprendre. En un mot, cette beauté n'est dans les choses que par relation avec un certain mode de sensibilité dont Dieu nous a doués pour l'accomplissement de ses desseins sur nous.

Quant aux rapports qui lient le bien moral et la poésie, j'ai dit qu'à des degrés différens, la poésie et le beau moral, qui n'est que le bien moral dans une mesure plus élevée, procédaient d'une commune origine, de notre instinct sympathique; qu'ainsi, en général, la vertu et la poésie étaient sœurs. Le principe vivifiant et le charme secret qui provoquent et déterminent leur manifestation, sont, en effet, les mêmes. Le grand poète et le héros sentent les mêmes impulsions, quoiqu'elles n'arrivent pas chez tous deux au même degré de puissance. — On en appelle, pour combattre cette proposition, aux amateurs passionnés de notre littérature moderne, aux lecteurs assidus de nos romans exaltés. Cette objection m'étonne quand je lis, une demi-page plus loin : « Et comme, en définitive, il n'y a rien qui ne doive céder devant la « loi souveraine et irrécusable de la conscience, le poète est tenu lui-« même d'en assurer le triomphe au dénouement de son œuvre, sous « peine de voir toutes ces ames qu'il a exaltées se mettre en pleine ré-« volte contre lui. » — Je crois qu'il faudrait dire, au contraire : « Sous « peine de voir tout l'enivrement poétique s'évanouir. » — Le poète, dit-on, est obligé, alors, d'immoler la poésie de ses propres mains; c'est une erreur; la passion vaincue, la douloureuse résignation, les larmes du sacrifice, tout cela, c'est la poésie même! L'immolation de la poésie, c'eût été le bonheur dans la dégradation.

Au reste, il faut bien se garder de confondre avec la vraie, la grande et sublime poésie, celle si peu vivace et si pleine de dépravation égoïste qui charme notre génération dépourvue d'exaltation religieuse et d'enthousiasme social. Il y a, entre l'une et l'autre, une différence que je crois avoir suffisamment signalée dans la préface de *Jephtali*.

DECORDE.

CHRONIQUE.

INTRODUCTION DU CHANT ET DE LA LECTURE

A L'ASILE DES ALIÉNÉS DE SAINT-YON.

Jeudi 23 juin, nous avons assisté, à Saint-Yon, à un singulier e curieux spectacle, à un concert donné par les malades de cet établissement ! . . . Depuis près d'un an, l'habile et savant médecin des aliénés, le docteur Parchappe, a introduit l'étude de la musique dans le traitement moral de la folie, et, assurément, après ce dont nous avons été témoin, nous pouvons affirmer que le succès le plus complet a couronné cette heureuse innovation. Ce n'est pas sans un vif étonnement, sans une profonde émotion même, que nous avons entendu chanter, par quatre-vingts aliénés des deux sexes, ensemble ou séparément, et d'une manière très satisfaisante, la *Prière de Joseph*, à deux parties, *l'Angelus*, une *Hymne à Saint Vincent-de-Paul*, à deux parties, *le Chœur du troisième acte de la Favorite*. Et, ce qui ne nous a pas moins frappé d'admiration, c'est le calme parfait, c'est le silence absolu de ces pauvres malades pendant toute la durée du concert, devenu assez long par l'exécution de plusieurs morceaux d'orchestre, tels que, entre autres, l'ouverture du Calife de Bagdad, celle de Fra Diavolo, le galop du quadrille de Mazagran. Quarante musiciens du théâtre s'étaient associés à cette œuvre philantropique, sous la direction de M. Paulmier, qui, nous a-t-on dit, préparait, depuis un mois, avec un zèle et un dévouement dignes des plus grands éloges, les intéressans artistes de M. Parchappe. Environ cent hommes et cent femmes, pris parmi les aliénés tranquilles, étaient assis aux deux côtés de l'orchestre. Aux portes de la salle du concert, se groupaient en silence, joyeux et attentifs, les malades qui n'avaient pu y être introduits, et, dans les jardins, sous les fenêtres, on voyait le reste des pensionnaires de la maison écouter dans le calme et la joie. Chaque morceau de musique et de chant était salué par les applaudissemens de cet auditoire, bien autrement impressionné que celui du Théâtre des Arts, et il était facile, en effet, de lire, sur les physionomies de tous ces pauvres êtres déchus, la satisfaction, le vif plaisir, le bien-être qu'ils ressentaient.

Certes, une pareille scène mérite bien, par son étrangeté, qu'on en fixe le souvenir, et tout le monde sera curieux d'apprendre comment le docteur Parchappe est parvenu à obtenir de si remarquables résultats, en agissant sur une population qui, au premier abord, paraît si peu susceptible de discipline, d'attention et de recueillement. Afin d'avoir des renseignemens tout-à-fait exacts sur cette partie du traitement moral des aliénés de Saint-Yon, nous nous sommes adressé à celui qui l'a conçu, et qui le dirige avec cette persévérance, ce dévouement, cette intelligence, qui peuvent seuls en assurer le succès ; et, avec une obligeance dont nous ne saurions trop le remercier, M. Parchappe nous a remis la note suivante, que nous publions dans son entier, persuadé qu'on la lira avec le plus vif intérêt :

« Pendant le cours de l'année 1841, j'ai réalisé, du côté des hommes, le projet que j'avais formé d'ajouter aux moyens destinés à discipliner, moraliser et distraire les aliénés, les lectures en commun et le chant.

« Les lectures en commun ont parfaitement réussi. Plusieurs aliénés lisent très bien; quelques-uns donnent à l'intonation et à l'expression beaucoup de justesse; tous observent un silence parfait, prêtent une attention soutenue, et prennent un véritable intérêt au sujet de la lecture. Des livres sont confiés aux malades tranquilles qui désirent lire en particulier dans leurs momens de loisirs. Le soir, il se fait spontanément des réunions de malades écoutant la lecture faite par l'un d'eux. Les malades prennent beaucoup de soin des livres qu'on leur confie.

« Le chant a été fort bien accueilli par les malades. On a d'abord essayé de faire répéter empiriquement par les malades des airs qu'on leur jouait sur le violon. Puis on leur a enseigné la musique par principes. On leur a fait exécuter de la musique vocale à l'unisson, à deux et même à trois voix. Chaque leçon commence par une démonstration des principes et par l'exécution d'une leçon de solfège.

« Plusieurs malades sont déjà assez forts sur les principes, et l'exécution commence à être satisfaisante. 30 à 40 hommes prennent habituellement part aux lectures et au chant.

« Au commencement de l'année 1842, j'ai également introduit, du côté des femmes, d'abord les lectures en commun, puis le chant, et ces deux exercices intellectuels n'ont pas été adoptés avec moins d'empressement de la part des malades que du côté des hommes. Le chant n'a encore consisté que dans la répétition empirique d'airs joués sur le violon et chantés par le maître. L'enseignement de la musique par prin-

cipes, va être prochainement entrepris. 40 à 50 femmes prennent habituellement part aux lectures et au chant

« En ce moment, voici de quelle manière sont réglés les exercices de lecture et de chant, qui ont lieu sous la direction du médecin en chef ou de l'un des médecins internes. Du côté des hommes, de 10 à 11 heures du matin, les lundi, mercredi, vendredi et samedi, lecture en commun; le mardi, leçon de musique. Du côté des femmes, de 10 à 11 heures du matin, les lundi, mercredi et vendredi, lecture en commun; le samedi, leçon de musique.

« Pour susciter et développer le goût de la musique chez les aliénés en général, pour compléter l'éducation musicale des aliénés qui en sont capables, en un mot, pour donner à l'influence de la musique plus de puissance et d'étendue, je me propose d'instituer à l'Asile, par an, deux concerts auxquels les aliénés des deux sexes prendront part pour l'exécution de la musique vocale, et auxquels des artistes de la ville seront appelés pour l'exécution de la musique instrumentale. L'un de ces concerts serait donné en été, dans le jardin intermédiaire aux deux divisions de l'établissement; l'autre constituerait une messe en musique qui serait exécutée dans l'église de l'Asile.

« Il serait prématuré de chercher à déterminer la portée de l'influence que cette extension donnée au traitement moral général des aliénés, au moyen des exercices de lecture et de chant, a pu déjà et pourra encore exercer sur la proportion des guérisons. Il est toutefois facile de prévoir que cette influence ne peut être que favorable. Surtout, on peut, dès à présent, regarder l'introduction de ces occupations intellectuelles comme constituant une importante amélioration dans la condition des malades, amélioration dont ils sentent profondément le prix, et à propos de laquelle ils m'ont plusieurs fois témoigné leur reconnaissance. »

Le concert d'essai, exécuté le 23 juin par les malades du docteur Parchappe, outre qu'il témoigne hautement des avantages des nouvelles méthodes, en ce qui concerne l'art de discipliner et de moraliser les aliénés, est vraiment décisif en ce qui touche l'utilité de l'introduction de la musique dans le traitement moral général de la folie. L'importance de cet élément de moralisation ne saurait être méconnue de tous ceux qui ont pu lire, sur toutes ces figures si attentives et si radieuses, l'impression d'une douce émotion de joie et de plaisir, dont le souvenir est encore vivant chez les malades, ainsi que nous avons pu nous en convaincre.

M. le docteur Parchappe, et c'est lui-même qui nous l'a appris avec

cette probité, si rare de nos jours, qui l'honore autant que son profond savoir, n'est pas le premier qui ait songé à faire lire et chanter les aliénés. Les anciens, Cælius Aurelianus notamment, les modernes, à la suite de Mead, ont recommandé l'emploi de la musique, comme moyen de traitement de la folie, mais seulement comme traitement individuel. Le traitement moral général est né dans les temps modernes du perfectionnement des hospices spéciaux et de doctrines, parmi lesquelles celle de M. Pinel doit être signalée comme ayant déterminé, en France, au moins, une véritable révolution. Un essai malheureux de représentation dramatique avait été fait à Charenton, et avait généralement indisposé les médecins spéciaux contre les innovations de ce genre. M. Leuret, médecin de Bicêtre, a le premier introduit l'enseignement de la musique dans les hôpitaux d'aliénés et a réussi; il a été suivi, dans cette voie, par plusieurs médecins, notamment par MM. Falret et Trelat, à la Salpêtrière, et par M. Parchappe, à Saint-Yon.

Mais qu'importe, dans cette question d'humanité, le mérite de l'invention? Le talent consiste à savoir mettre en œuvre une idée heureuse, à la développer, à la féconder, à en tirer le plus de bons effets possibles. Or, dans l'application de celle dont nous parlons, il faut plus que de l'intelligence; il faut surtout cette volonté ferme et patiente, ce dévoûment profond, cet ardent amour du bien, qui sont des qualités qu'on rencontre bien rarement unies dans la même personne. Et, parce que M. Parchappe est notre ami, ce n'est pas une raison pour que nous taisions notre conviction que, plus que tout autre, il était propre à remplir l'importante mission qui lui a été confiée par le Conseil général. Lorsqu'on a visité Saint-Yon, qu'on a assisté à la visite journalière du matin, on ne sait vraiment ce qu'il faut le plus admirer, ou de la discipline, de la tranquillité des malades, de leur affection pour celui qui cherche à les rendre à la société, ou de la douceur, de la patience, de la sûreté du coup d'œil, de la connaissance parfaite des besoins et des pensées de ces pauvres êtres, du savant médecin, qui est pour eux comme un père attentif et prévoyant. Nous sommes vraiment heureux de cette circonstance toute naturelle, qui nous permet d'attirer l'attention de nos concitoyens sur un des plus remarquables établissemens d'aliénés de France et de l'étranger, et que peu d'entre eux, sans doute, connaissent. Nous croyons accomplir une dette de reconnaissance nationale, nous dirions presque un devoir, en rendant publics les services, jusqu'ici peu connus, que le docteur Parchappe rend, chaque jour, avec tant de désintéressement, à la science et à l'humanité.

Ψ

= STATISTIQUE. — MACHINES A VAPEUR. — En donnant, il y a trois mois, dans cette *Revue*, quelques notes statistiques sur les établissemens insalubres et incommodes, nous avions promis de les compléter par des renseignemens sur les appareils à vapeur que possède le département : nous venons remplir cette promesse.

On ne connaît généralement que d'une manière peu précise l'importance de cette partie si intéressante de notre industrie. Le département de la Seine-Inférieure est cependant un des mieux partagés sous ce rapport, et une progression sensible s'y fait remarquer chaque jour.

A la fin de 1841, le nombre des *appareils à vapeur*, dans le département, s'élevait à. 327
dont 33 chaudières à vapeur et 294 machines.

Ces machines, qui sont généralement à deux cylindres (système Woolf), à condensation et à détente, marchent à une pression de 5 à 6 atmosphères. Leur consommation est de 3 à 5 kilogrammes de charbon anglais, par heure et par cheval de vapeur.

En calculant sur une moyenne de quatorze heures de travail par jour, on trouve une consommation moyenne de 161,280 kil.; soit, par an, 48,384,000 kil., ou près de 50,000,000 kil.

D'après les renseignemens pris à une source officielle, et les données qu'ont bien voulu nous procurer des industriels, des mécaniciens, notamment M. Slawecki, ingénieur garde-mines à Rouen, la force totale de ces machines est estimée à 2880 chevaux de vapeur.

Les appareils à vapeur sont répartis comme il suit :

Filatures de coton	92
Fabriques de drap.	60
— d'indiennes	53
Ateliers de construction.	22
— de tissage.	19
Scieries de bois.	11
Teintureries.	9
Raffineries de sucre.	9
Et à divers emplois tels que filatures de lin, fabriques de papier, moulins à blé, brasseries, fabriques de chocolat, de produits chimiques, de plâtre, de savon, blanchisseries, ateliers pour les apprêts, etc	52
TOTAL ÉGAL. . . .	327

Les principaux de ces établissemens, en chaque genre, soit sous le

rapport de l'importance des produits, de leur perfection ou de leur bonne tenue, sont les suivants :

Pour les *fabriques d'indienne*, MM. H. Barbet, Girard, à Déville; Rondeaux-Pouchet, Lemaître-Lavotte, Manoury-Lamy, à Bolbec; Crosnier, à Eauplet.

Pour les *filatures de coton* et *tissage*, MM. Théodore Legrand, à Rouen; Picquot-Deschamps, à Rouen et à Montville; Bony, Sauron, Bertel, Pellouin, à Rouen; Vaussard fils, à N.-D.-Bondeville; Crépet, au Petit-Quevilly; Fauquet-Lemaître et Jacques Fauquet, à Bolbec; Lemaître, à Lillebonne; Dupray et Huet, à Fécamp.

Pour les *ateliers de construction* et *fonderies*, MM. Nillus et Mazeline, au Havre; Hall, Powell et Scott, à Rouen; Allcard, Buddicom et co., au Petit-Quevilly; Lacroix fils, et Martin, à Rouen.

On a commencé en 1817 [1] seulement à monter des appareils à vapeur dans ce département. On en a établi, pendant les 17 premières années, c'est-à-dire jusqu'en 1834, 97, qui, pour la plupart, ont été construits en Angleterre. Alors, encore, les esprits prévenus propageaient le doute que l'on pût jamais, non seulement dans la Seine-Inférieure, mais dans nos autres contrées manufacturières, arriver à soutenir une concurrence réelle avec les insulaires, pour le nombre et la perfection de ces constructions. Comme beaucoup d'opinions émises de nos jours, lorsqu'il s'agit de comparer l'intelligence mécanique des deux nations, ce doute était une erreur et une injure. De 1835 à 1842, c'est-à-dire pendant 7 ans, le nombre de nos appareils à vapeur s'accroissant dans une progression rapide, nos mécaniciens eurent l'orgueil de tenter de n'être plus tributaires des Anglais, à cet égard. Le premier essai que l'on fit bientôt à Rouen ayant réussi, la route était désormais tracée; si bien que, durant la période dont nous venons de parler, 228 appareils à vapeur furent construits exclusivement par les mécaniciens français; et maintenant l'affranchissement est assuré, quoi qu'on fasse.

En étudiant l'augmentation successive de tous ces appareils, on trouve que, pendant la première période de 1817 à 1835, elle variait de 5 à 6 par an; qu'en 1836, elle était de 53; en 1837, de 27; en 1838, de 26; en 1839, de 24; en 1840, de 18; et en 1841, de 17.

Après chaque année propice pour les industries du département, on voit s'augmenter le nombre des machines à vapeur. Ainsi, il résulte du tableau ci-dessus qu'après les années 1832, 1833 et 1834, qui ont été

[1] La première machine à vapeur établie dans le département, l'a été dans une filature à coton appartenant à madame veuve Mesnard, avenue de Caen, 9, à Rouen. — Force de 10 chevaux. — Construite par Hall, de Dartford, Angl.

favorables aux produits de nos filatures, on a construit (en 1835 et 1836) 90 appareils à vapeur. Par cette même raison, nous pouvons prédire, presque avec certitude, qu'une progression proportionnelle se manifestera en 1842, car l'année dernière a permis aux filateurs de couvrir les pertes qu'ils avaient éprouvées de 1835 à 1841.

De plus, l'application, que l'on étend chaque jour davantage, de la force motrice de la vapeur aux fabriques de porcelaine, aux teintureries, aux scieries de bois, aux fabriques d'indienne, aux ateliers de construction, où jusqu'à présent l'on emploie en partie des chevaux et des hommes comme moteurs, augmentera encore, avec le temps, le nombre déjà si considérable de ces appareils.

D'un autre côté, ce n'est pas sans quelque résistance que les industriels obtiennent l'autorisation d'établir des machines à vapeur, surtout dans l'intérieur et à proximité des villes. Tous les jours, des enquêtes locales révèlent des oppositions persistantes de la part des propriétaires voisins, et il faut convenir qu'elles ne sont pas sans raison, lorsqu'on assiste à ce vaste déploiement de fumée épaisse et noire qui transforme souvent les rues les plus fréquentées, les quartiers naguère les plus paisibles, en autant d'Etnas grondans et fumans. Adieu, alors, à la douce quiétude des rêveries, le matin et le soir, sur nos terrasses; adieu au calme parfumé de nos jardins, à la brillante couleur des feuillages; adieu à la paix de ces retraites où *l'homme arrivé*, le vieillard morose, sont venus se mûrer, espérant jouir, enfin, après quarante ans de tumulte et d'agitation dans la boutique ouverte à tous venans, du silence domestique et d'un limpide horizon! Vraiment, nous qui ne comprenons l'étude, la rêverie, qu'au fond d'un cabinet bien clos, dans une atmosphère de fleurs, et dans les rares momens du jour où le bourdonnement d'une mouche est perceptible, nous déplorons toutes les désillusions que l'industrie traîne après elle, et nous voudrions que l'on s'occupât de rechercher les moyens d'en diminuer la fréquence, en rendant fumivores les foyers des machines à vapeur. Déjà, nous le savons, la question a été agitée. Quelques mécaniciens ont cru, même, avoir découvert les moyens de la résoudre en partie; et, tout récemment, la Société d'Émulation de Rouen a adressé, à ce sujet, un mémoire à l'autorité. Nous informerons des résultats de cette communication les lecteurs de la *Revue*, au nombre desquels nous aimons à croire qu'il existe des personnes qui, comme nous, voudraient voir le progrès s'établir, sans danger d'explosion, sans bruit et sans fumée!

J.-A. De Lérue.

= Ainsi que nous l'avons mentionné dans notre dernière livraison,

la Société des Amis des Arts de Rouen a tenu, le 14 mai, sa séance générale annuelle, pour procéder au renouvellement du bureau et de la commission d'acquisitions, et en même temps pour entendre et vérifier les comptes de son trésorier. Le président, dans un discours succinct, s'est d'abord attaché à justifier le comité d'administration des reproches auxquels les retards apportés à cette séance générale auraient pu donner lieu, en mettant l'assemblée dans la confidence des hésitations qui s'étaient manifestées dans le sein de la commission, lorsqu'il s'était agi de décider si, nonobstant l'interruption des expositions municipales, la Société continuerait les opérations de son tirage annuel. La question était d'une haute gravité; l'avenir même de la Société dépendait de sa solution; car, enfin, si l'on prononçait l'ajournement de la Société, ce qui équivalait à une dissolution; si le lien qui avait jusqu'alors rallié, retenu la masse des souscripteurs, venait une fois à se briser, était-on bien certain de pouvoir en rassembler, plus tard, les fragmens dispersés? Rien ne paraît plus douteux. Laisser la Société sans action pendant au moins deux années, c'était, de fait, la dissoudre; c'était renoncer d'avance à la reformer plus tard. D'un autre côté, c'était sur le comité, qui allait résigner ses fonctions, que pesait l'obligation de décider cette question; il convenait, en effet, que le comité, qui allait se dissoudre, transmît, à celui qui se reforme immédiatement, une route toute tracée à suivre, un ordre de choses établi à maintenir. Léguer à ce dernier, au lieu d'une œuvre commencée à poursuivre et à faire prospérer, une question indécise à trancher, une existence incertaine à débattre, c'eût été perpétuer sans avantage les difficultés de la position; le comité nouveau ne pouvant être, dans son inexpérience, plus apte que l'ancien à prendre un parti décisif. La question de la continuation du tirage annuel a donc été, depuis l'opération du dernier tirage, l'objet des informations multipliées du comité et de plusieurs délibérations importantes. Des renseignemens précis ont été recueillis auprès des artistes et des marchands qui alimentent la plupart des Sociétés des Amis des Arts de province. Enfin, le résultat de cette enquête a été que la Société des Amis des Arts pouvait, et conséquemment devait continuer d'exister sans interruption. L'intérêt des artistes de la localité, qui, depuis dix ans, ont appris à compter sur l'aide libérale que leur prête annuellement la Société, et pour lesquels toute suspension serait une véritable calamité; l'intérêt de la Société elle-même, qui, fière, à juste titre, du patronage généreux qu'elle a exercé pendant de longues années, des vocations qu'elle a encouragées et developpées, des services immenses qu'elle a rendus à la cause de l'art provincial, doit tenter par tous les efforts de perpétuer son œuvre

de civilisation et de progrès ; la décadence inévitable dont la Société serait menacée, la dispersion des sociétaires de plus en plus difficile à conjurer si l'on souffrait qu'un laps de deux années séparât chacun des tirages ; enfin, l'exemple concluant d'un grand nombre de villes, même de troisième ordre, bien moins favorisées à tous égards que la capitale de la Normandie, et qui, cependant, sans autre assistance que leurs propres ressources, fondent et font prospérer des Sociétés des Amis des Arts : toutes ces considérations, que nous ne faisons qu'effleurer ici, et beaucoup d'autres, ont fini par rallier dans une conviction unanime les opinions long-temps indécises des membres du comité, et il a été décidé que non seulement la Société persévèrerait dans ses voies habituelles, mais même qu'il ne serait fait aucune modification au tirage annuel, et que, pour assurer cette disposition, on ferait immédiatement commencer l'exécution de la gravure. Sans doute, cette résolution, dans les conditions nouvelles où la Société va se trouver engagée, a quelque chose de téméraire et de hasardeux. Dans l'obligation, pour faire les acquisitions, de s'adresser directement aux artistes et aux marchands, un programme spécial, des conditions particulières d'envoi et de retour des tableaux, seront probablement nécessaires. Le zèle, le bon vouloir des souscripteurs, que n'échauffera plus le spectacle brillant et animé des expositions municipales, auront sans doute besoin d'être plus vivement sollicités ; mais les adhésions formelles que le comité a recueillies de toutes parts, pour la continuation de son œuvre, doivent être un sûr garant que, malgré bien des obstacles prévus et à prévoir, le concours sagement dirigé de tous les efforts peut encore produire un beau et fructueux succès. Du reste, on aurait tort de croire, comme quelques personnes ont paru le supposer, que, dans cette résolution qu'a prise la Société des Amis des Arts de persister dans la continuation de son tirage annuel, se cache aucun sentiment qui pourrait ressembler à de l'entêtement, ou encore moins à de l'opposition contre la décision du conseil municipal. Certainement, il est bien fâcheux, dans l'intérêt des artistes, que les destinées de ces deux institutions : l'Exposition et la Société des Amis des Arts, qui, jusqu'ici, ont marché fraternellement du même pas, et se sont prêté un mutuel appui, se séparent aujourd'hui pour ne plus se rencontrer qu'à de longs intervalles ; mais on peut dire que, dans les circonstances présentes, c'est encore la Société des Amis des Arts qui se dévoue pour sauver l'Exposition ; en effet, l'opinion unanime des artistes qui alimentent l'Exposition de leurs productions, est que si la première vient à tomber, la seconde la suivra infailliblement dans sa chute. Une Exposition, pour le public, n'est guère qu'un amusant spectacle, mais, pour l'artiste qui en-

voie ses tableaux, c'est un bazar, un marché, où il expose en vente ses productions; le marché ne peut se soutenir que par la vente, c'est une vérité d'économie industrielle trop palpable pour qu'il soit nécessaire de la démontrer. Or, qui, jusqu'ici, a procuré un débouché constant aux productions exposées, si ce n'est la Société des Amis des Arts? Quels tableaux se sont vendus, si ce n'est par son entremise? En pourrait-on citer trois par année? — On voit donc bien que, loin de se mettre en opposition avec l'Exposition, la Société des Amis des Arts ne fait tant d'efforts pour se soutenir qu'afin de rester en mesure de prêter à l'exposition prochaine son concours efficace. Elle compte donc sur l'appui bienveillant de l'administration, qui ne saurait méconnaître son but utile, et refuser d'encourager ses louables efforts.

= Association Normande. — M. Girardin, inspecteur divisionnaire de l'Association pour la Seine-Inférieure, vient d'adresser à tous les membres de cette Société, ainsi qu'aux personnes recommandables du pays qui s'intéressent au progrès de la morale publique, de l'instruction, des sciences et de l'industrie, une circulaire pour leur apprendre que les séances générales ouvriront à Rouen le 18 juillet, à 7 heures du matin, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. La session durera jusqu'au 24 du même mois. L'Association se divisera en quatre sections, savoir:

1re Section. Agriculture et industrie agricole.
2e — Industrie, commerce, navigation, etc.
3e — Sciences physiques, naturelles, médicales, morales; instruction; économie sociale.
4e — Littérature, beaux-arts, archéologie.

M. Girardin a joint à sa lettre de convocation un programme des principales questions à traiter dans les sections et les assemblées générales. — Les sections se réuniront, tous les matins, de 8 à 10 heures, pour procéder à l'enquête, déjà commencée avec succès par l'Association, sur l'état de la morale, de l'instruction, des sciences, des lettres, des beaux-arts, de l'industrie agricole, commerciale et manufacturière dans le département, et en particulier dans l'arrondissement de Rouen. Le programme indique les questions les plus importantes pour chaque spécialité; celles relatives à l'enquête agricole sont surtout fort nombreuses, et nettement posées.

De 2 à 5 heures, toutes les sections, réunies en assemblée générale, discuteront les grandes questions qui méritent de fixer l'attention des économistes et des amis de l'humanité. Ces questions, toutefois, n'auront trait qu'aux améliorations et aux perfectionnemens à introduire dans notre localité.

Les Sociétés savantes de Rouen ont répondu à l'appel de M. Girardin, et lui ont adressé plusieurs sujets d'étude, qui sont formulés dans le programme. C'est ainsi que l'Académie a demandé *si l'amélioration de la navigation de la Seine devient moins désirable par la construction du chemin de fer de Paris à Rouen et au Havre ;* que la Société d'Émulation invite les membres de l'Association à *rechercher les moyens de favoriser l'importation des produits de nos manufactures*, etc., etc.

Nous savons que, dans toutes les villes normandes où l'Association a déjà tenu ses séances annuelles, les assemblées générales ont offert beaucoup d'intérêt, par l'étendue et la variété des sujets mis en délibération. Il faut espérer que la session de Rouen ne sera pas moins fructueuse en bons résultats ; que, grâce au concours de tous les corps savans et des personnes lettrées du pays, les séances particulières et générales seront suivies avec empressement, et qu'il ressortira, pour notre localité, de tant d'efforts réunis, des effets heureux et immédiatement réalisables. Nous ne saurions trop engager les gens d'étude et les amis du progrès à apporter le tribut de leurs lumières et de leurs réflexions à une Association qui revendique tous les hommes de talent appartenant à l'ancienne Normandie, et qui s'honore de leurs travaux.

Tout ce qui aura été fait pendant la session de Rouen sera imprimé dans l'*Annuaire Normand* de 1843. O*.

= Archéologie. — L'année 1842 sera, pour le département de la Seine-Inférieure, l'année des fouilles et des découvertes archéologiques. La campagne a été ouverte à Étretat, au mois de janvier, et nous rendons un compte détaillé de son résultat. Il y a deux mois, nous parlions des fouilles pratiquées à Thiétreville, au hameau du Buc, qui ont mis à découvert trente-six urnes ou vases funéraires [1]. De nouvelles fouilles y ont été opérées pendant le courant du mois, par les ordres de M. Grégoire (de Versailles), propriétaire du terrain, et avec l'assistance de M Pottier, conservateur de la Bibliothèque de Rouen : de nouvelles urnes et de nouvelles fioles ont été trouvées. La découverte la plus curieuse est celle d'une petite cuiller à parfums, en argent. Des vases anciens ont été également découverts sur une propriété de M. Delaquérière, dans le vallon de Prétreval, commune de Mentheville, ainsi qu'une hache gauloise en silex. M. Friboulet, de Fécamp, a trouvé beaucoup d'urnes dans le *champ aux Tuiles*, qu'il possède à Saint-Jean-de-Folleville. Dans une commune voisine de Fécamp, on vient de

[1] Ces objets ont été reproduits avec beaucoup d'exactitude par M. Paul Vasselin, de Fécamp, qui a fait hommage de ses dessins à la commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.

rencontrer une médaille grand bronze et des fragments de poterie rouge vernissée de noir. Un de ces fragmens représente une femme à cheval.

Mais une des découvertes les plus importantes, c'est celle qui vient d'être faite, par le sieur Marais, cultivateur au Tilleul, près Étretat, en labourant les champs d'Antifer. Il a rencontré, sous sa charrue, dix-huit hachettes en bronze, de différentes formes. Une d'elle paraît dorée, et porte un anneau. Ces hachettes allaient être vendues, comme vieux cuivre, à un chaudronnier, sans M. Cochet, d'Étretat, qui a obtenu le sursis du marché. Maintenant elles sont demandées pour le Musée departemental et pour celui du Havre. — Rouen a donné des médailles, en bronze, d'Antonin et de Crispus ; Fauville, une médaille en grand bronze, de Domitien ; Clères, une médaille de Postume ; Lillebonne, un pied de candelabre, en bronze.

Enfin, M. l'abbé Lecomte fait, à Saint-Martin-la-Campagne, près de Dieppe, des fouilles pour explorer la vieille léproserie de Saint-Cathal. Ces fouilles, où il pioche lui-même avec douze hommes de bonne volonté, ont révélé des murailles de plus d'un mètre trente centimètres d'épaisseur, en silex et en pierre tufeuse : puis des cadavres inhumés, avec des vases funéraires et des pièces de monnaie. L'un d'eux était celui d'un enfant. Une vieille tradition prétend que là fut inhumée la fille d'un sire de Calletot, morte de la lèpre à la maladrerie de Saint-Cathal. Nous faisons des vœux pour que ces fouilles se continuent sous d'heureux auspices. — Nous ne pouvons passer sous silence la découverte faite par M. Féret, de Dieppe, dans le cimetière de Bouteilles, de quatre croix en plomb, sur lesquelles on lisait, en caractères du XIIe siècle, une formule d'absolution. Ces croix étaient déposées sur les poitrines des morts.

= CHAPELLE DES SAINTS-ANGES. — Le 31 mai dernier, a eu lieu à Rouen, dans le quartier Martainville, une touchante cérémonie. Monseigneur le cardinal prince de Croy, entouré de ses vicaires généraux et des principaux membres de son clergé, est venu bénir la chapelle des Saints-Anges, dans la maison des Orphelines de M. l'abbé Carpentier. Fondée en 1836 par ce respectable ecclésiastique, alors vicaire de Saint-Maclou, cette maison a acquis, en quelques années, le plus grand développement ; constituée définitivement en 1838, elle a reçu, pendant ces quatre dernières années, 90 jeunes filles pauvres, délaissées ou orphelines.

La chapelle des Saints-Anges est l'œuvre d'un architecte de Rouen, M. Barre, qui bâtit, en ce moment, une autre église au couvent d'Ernemont. D'un style grec de la plus grande pureté, d'une architecture

fort riche et d'un goût exquis, cette chapelle nous paraît surtout remarquable par l'unité de pensée et par l'ensemble le plus parfait. Un grand nombre de colonnes et de demi colonnes corinthiennes conduisent l'œil jusqu'à l'hémicycle, où se trouve placé l'autel. Là, autour de la statue de la sainte Vierge, d'un blanc mat, placée dans une niche profonde et légèrement teinte d'un bleu céleste, sont rangées quatre figures d'anges peintes à l'huile, composition pure et d'un beau talent, qui est due au pinceau d'un artiste habile, M. Corbet, de Paris.

Vue surtout de la tribune située au bas de la chapelle, l'image de Marie apparaît rayonnante et presqu'éblouissante de lumière. Nous ne nous rappelons pas avoir trouvé ailleurs de jour mieux ménagé, excepté peut-être dans la chapelle de la Vierge de Saint-Sulpice à Paris. En un mot, nous recommandons la visite de l'église des SS. Anges à tous les amis de l'art.

M. l'abbé Carpentier est admirablement secondé dans la direction de sa charitable institution par les personnes pieuses qui, sous le titre modeste de *jeunes Économes*, se sont constituées les patrones d'une maison ouverte à toutes les misères. Aussi ce fut un bien beau spectacle que de voir ces enfans placées entre le clergé et les dames, c'est-à-dire entre leurs protecteurs et leurs protectrices; et si ce coup-d'œil était réjouissant pour nous simples spectateurs, combien devait-il par être plus doux encore pour le cœur paternel du pieux fondateur!

= Société d'Émulation. — *Séance publique, Exposition des produits de l'Industrie.* — Cette séance publique, qui avait attiré un grand concours de curieux, a été remarquable par le nombre excessif de récompenses que la Société a cru devoir décerner. Il y avait certainement un luxe inusité dans cette distribution de médailles d'or, d'argent, de bronze, de rappels de médailles, de mentions honorables, et assurément une pareille prodigalité n'est pas de nature à rehausser la valeur des prix accordés par la Société. Les journaux quotidiens ayant reproduit les noms de tous les lauréats, nous nous abstiendrons de le faire; nous constaterons seulement que M. Lelion-Damiens a obtenu une mention honorable, seule récompense décernée, cette année, pour le concours de poésie, dont le sujet était l'éloge de Géricault. Deux autres morceaux avaient été envoyés au concours.

Quant aux discours, rapports ou autres lectures qui ont été faits dans cette séance publique, ils n'ont été ni meilleurs ni pires que ce qu'on entend habituellement dans ces sortes d'assemblées. Relativement à l'exposition des produits de l'industrie, organisée par la Société d'Émulation, et qui a duré huit jours, nous dirons qu'elle n'offrait que les produits

des concurrens de cette année ; ce n'était point une *exposition générale des produits de l'industrie du pays*, bien que le titre lui en ait été donné. Nous y avons admiré quelques belles machines, de beaux tissus de la maison Patry-Aubert, plusieurs autres articles intéressans ; mais, en somme, cette exposition ne nous a pas paru supérieure à celles faites antérieurement, à diverses époques, par la même compagnie.

Nous donnerons plus tard les sujets des prix proposés par la Société pour les années 1843, 1844, 1845.

= Dans sa dernière séance, la Société libre d'Émulation de Rouen a procédé au renouvellement de son bureau (pour l'exercice de 1842—1843). M. le docteur Vingtrinier a été proclamé président, en remplacement de M. De Lérue (dont les fonctions expiraient, aux termes des statuts); M. E. Vauquelin, juge au Tribunal de commerce, vice-président; M. Poullain, avocat, secrétaire de bureau. Le réglement permettait la réélection de MM. Léon Vivet, secrétaire de correspondance; F. Baudouin, trésorier; le docteur Caneaux, archiviste : ils ont été maintenus dans leurs fonctions.

— L'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen a procédé au renouvellement de ses officiers. Le bureau est ainsi composé pour 1842 : MM. P.-A. Lair, président; Travers, professeur suppléant à la Faculté des Lettres, secrétaire; Roger, professeur à la Faculté des Lettres, vice-secrétaire; De la Foye, professeur à la Faculté des Sciences, trésorier.

= M. Hellouin, médecin à Aulnay, près Caen, a imaginé une nouvelle manière d'arroser les prairies à l'aide d'un siphon adapté à un réservoir. Les prairies étant d'un grand produit en agriculture, leur amélioration mérite toute l'attention des cultivateurs. Un des moyens qui peut y contribuer le plus, c'est l'irrigation. Souvent, de cette manière, on double et même l'on triple la valeur d'une propriété, sans frais et seulement avec un peu de soin. Un filet d'eau suffit à M. Hellouin pour obtenir cet heureux résultat. L'eau est reçue dans un réservoir, qui, lorsqu'il est plein, se vide à l'aide d'un siphon, soit en bois, soit en zinc, soit en fer-blanc, faisant couler l'eau abondamment par de larges rigoles dans les différentes parties de sa propriété. M. Hellouin change la direction de ces rigoles, quand il juge que le terrain où il faisait déverser l'eau est amélioré. C'est de cette manière, avec un filet d'eau et un siphon en bois, que ce médecin ingénieux à donné à ses prairies une très grande valeur. Il serait à désirer que son procédé fût adopté dans toutes les localités, où les petites sources sont communes, et le plus souvent sans qu'on se doute

du parti qu'on pourrait en tirer. Tout le monde peut juger par soi-même des avantages et de la simplicité de ce procédé, employé avec tant de succès dans la commune d'Aulnay, par M. Hellouin, qui accueille avec urbanité toutes les personnes qui viennent le visiter.

— Le même agronome vient de construire un instrument destiné à récolter la graine de trèfle et à en faciliter la récolte. Le plus grand avantage de cet instrument est de permettre de profiter des intervalles de beau temps, pour travailler à la récolte et d'interrompre le travail si la pluie survient, de manière que la graine récoltée est toujours de bonne qualité. L'instrument ne coûte que 3 fr. Un homme de force moyenn peut s'en servir facilement.

= Les plantations de pommiers sont exposées, particulièrement dans les pays d'herbage, à être endommagées et même détruites par la corne des bestiaux et particulièrement par celle des bœufs. Pour les préserver de leur atteinte, on a coutume, dans plusieurs contrées, notamment dans le pays d'Auge, de les environner d'échalats en chêne, qui, avec la main-d'œuvre et les chevilles destinées à les attacher, coûtent près de 4 fr. par chaque pommier. M. le capitaine Bourdon a trouvé un moyen aussi économique que sûr pour remplacer les échalats, à l'aide d'une lame de zinc que l'on contourne en spirale autour des jeunes arbres. Cette lame, connue sous le nom de *Hérisson*, à cause des pointes aiguës dont elle est garnie, a une longueur de 2 mètres, et ne coûte que 75 centimes. Malgré les avantages d'économie et de simplicité qu'offre ce moyen, il serait à craindre que de jeunes animaux fougueux, particulièrement des poulains, que l'on met assez fréquemment dans les herbages, pussent se jeter sur ces hérissons et se blesser dangereusement, à moins que l'on n'adoucisse les pointes de ces spirales protectrices.

= A notre époque de frivolité mondaine, où l'opéra a détrôné le sanctuaire, c'est presque une témérité que de venir parler de chants sacrés, de musique religieuse. Qui d'entre nous, aujourd'hui, sait ou se souvient qu'il existe un art sublime créé par les Palestrina et les Carissimi, porté à son plus haut dégré de splendeur par les Marcello, les Pergolèze, et toute cette féconde descendance de Jean-Sébastien Bach, qui, pendant plus d'un siècle, remplit, presque à elle seule, l'Allemagne de hautes inspirations et d'harmonie? Nous ne connaissons guère ces noms que par tradition, et nous ne supposons pas qu'une messe en musique puisse être autre chose qu'une espèce de concert bruyant, exécuté par la musique de la garnison, beaucoup plus pour l'étourdissement des oreilles que pour la sanctification des ames. Rien de plus facile à com-

biner que le programme de ces singulières solennités musicales : à *l'Introït*, l'ouverture de la *Caravane* ou celle du *jeune Henri ;* à *l'Offertoire*, une valse avec variations, ou *la marche des Tartares ;* un motif de romance au *Sanctus*, et enfin un *Domine Salvum*, avec accompagnement de grosse caisse et de cymbales retentissantes : voilà ce qu'on appelle une messe en musique ; c'est tout simplement une profanation. Ce n'était pas l'annonce d'un de ces concerts grotesques qui convoquait, dimanche matin, dans l'église Saint-Patrice, une réunion nombreuse, et toute d'élite, qui avait peine à trouver place dans l'étroite enceinte ; il s'agissait d'une messe en musique, mais d'une messe chantée par un chœur de jeunes personnes, et accompagnée sur l'orgue, par le chevalier Sigismond Neukomme, l'un des plus célèbres compositeurs de musique sacrée que l'Allemagne moderne ait produits. Profitant du séjour momentané de son frère dans nos murs, M. Newkomme, qui professe avec tant de distinction la musique parmi nous, avait fait apprendre à ses jeunes élèves une de ces belles compositions sacrées que M. Sigismond Neukomme a su animer d'une si pure inspiration religieuse, et l'exécution, on peut l'affirmer sans crainte d'être taxé de flatterie, a surpassé l'attente générale. Toutes ces voix pleines de fraicheur, et parmi lesquelles la nature et l'étude ont développé quelques contralto remarquables, unies dans un ensemble d'une irréprochable harmonie, ont constamment tenu l'auditoire sous l'impression émouvante du magnifique lyrisme religieux dont le savant compositeur a rempli son œuvre. Parler de l'admirable talent de M. Sigismond Newkomme, sur l'orgue, ce serait apprendre bien peu de chose à ceux qui l'ont entendu, aussi bien qu'à ceux qui n'ont pas eu le bonheur de l'entendre. L'orgue, sous ses doigts inspirés, c'est la voix même de l'ange qui s'exalte et qui chante, de l'ame en peine qui soupire et se lamente, du juste qui prie, du prophète qui menace, du juge divin qui maudit ou pardonne. Nous avons entendu beaucoup de personnes témoigner le regret de ce qu'une solennité si pieuse, et d'un si touchant intérêt, ne pouvait, à cause du départ de M. Neukomme, se renouveler, et émettre le vœu qu'à quelque prochain voyage, l'illustre artiste fût prié de consacrer une de ces magnifiques manifestations de son talent à une collecte en faveur des indigens. Un appel aux ames pieuses et aux gens de goût, dans un si noble but, serait certainement entendu ; la plus vaste de nos basiliques suffirait à peine à contenir l'affluence des fidèles ; et fidèles, amateurs et indigens, tous y trouveraient leur compte. A. P.

TERESA ET MARIA MILANOLLO.

Le jour où paraîtra cette livraison de la *Revue*, sera, pour notre théâtre, le jour d'une bien attrayante solennité, solennité pleine d'émotions artistiques, les plus pures et les plus saintes des émotions, car elles ne s'adressent qu'à l'ame, et ne procèdent, comme elle, que d'un principe tout céleste.

Ce jour-la, il y aura, nous n'en doutons pas, dans la salle de spectacle, une foule attentive et empressée, car elle sera conviée à venir voir reparaître sur la scène, après trois ans d'absence, les deux charmantes sœurs, les deux habiles artistes, et disons-le puisque cela est, les deux glorieuses jeunes filles Teresa et Maria Milanollo, dont nos dilettantes connaissent l'immense talent, dont tous nos lecteurs savent la touchante et simple biographie, laquelle pourrait presque se résumer en cette variante de trois mots célèbres : elles sont nées, elles ont écouté, elles ont chanté!

Oui, elles ont chanté de toute leur ame et de tout leur cœur, à l'âge où, d'ordinaire, l'ame est bien inhabile et le cœur bien muet; elles ont chanté avec l'inspiration du génie à l'âge où l'on ne trouve à admirer, chez les enfans, que l'absence de ces émotions vives qui font monter le sang au cœur et au visage, et elles ont chanté sur un instrument d'une étude difficile et laborieuse, avant l'âge où l'on songe à faire étudier les enfans.

Mais pourquoi vous dire ce que chacun sait, pourquoi vous parler de ce que vous allez entendre, ou vous décrire ce que vous allez voir? Ce qui importe aujourd'hui, c'est un mot qui vous dise ce qu'ont fait les deux charmantes sœurs depuis les dernières couronnes que vous leur avez jetées, et depuis que se sont séchées les dernières larmes de bonheur qu'elles vous ont fait verser. Ce qu'elles ont fait! d'abord elles ont grandi toutes deux, grandi en talent, car, pour la taille, qui songe à s'en apercevoir? quand Teresa tient son violon, quand l'inspiration brille dans ses yeux, quand, aux mouvemens de son archet, elle transporte tout son auditoire, n'est-elle pas belle et grande de toute la beauté et de toute la taille qui se désire ou se suppose? Et la petite Maria elle-même, malgré ses proportions toutes mignonnes, oh! vous verrez l'espiégle; une fois posée près de sa sœur, elle vous semblera dépasser de toute la tête de fort grandes femmes et des hommes beaucoup plus grands encore!

Elles ont grandi, disons-nous, en talent, et elles ont grandi toutes deux; Maria surtout, que nous connaissions une élève encore un peu timide, nous revient après avoir partagé les beaux triomphes de sa sœur,

après avoir été nommée, comme elle, membre de la Société Philharmonique de Bruxelles, enfin, après avoir recueilli nous ne savons combien de bouquets, de médailles, de couronnes. Oh! toutes deux ont dû avoir de bien beaux jours, de ces jours dont le souvenir ne s'efface jamais. Nos lecteurs en pourront juger au récit des succès qui les suivirent dans leurs excursions, et dont nous allons essayer de donner un aperçu succinct.

En quittant Rouen, les sœurs Milanollo se dirigèrent sur Caen, sur Rennes, sur Saint-Malo, sur Nantes, emportant partout les suffrages de la foule.

Dans *le Breton*, journal de Nantes, nous lisons, au milieu d'un long article empreint d'un véritable enthousiasme, les lignes suivantes:

« Oui, Térésa, vous êtes déjà une grande artiste. Vous nous avez « apparu comme l'ange de la musique, simple et pure, sans la passion « qui ne doit jamais devancer l'âge où elle s'exhale, et nous vous en « louons davantage. Dans la sublimité de vos accords, dans la déli- « cieuse inspiration de vos chants, dans cette intonation qui ne laisse « pas une souffrance à l'oreille, dans ces difficultés qui sont surmon- « tées avec la grâce et l'aisance des jeux de votre âge, dans ces « accens angéliques qu'une puissance supérieure fait naître si purs sous « vos doigts, dans cet archet qui, sans efforts, fait vibrer les cordes de « ce fragment de violon auquel vous donnez un son magique, dans ce « talent inimaginable qui, confondant la faible raison de l'homme, « semble unir la précision sublime de Baillot, la délicatesse de Lafont, « la grâce sentimentale d'Ernst, la hardiesse de Ghys, c'est constam- « ment un charme naïf qui entraîne, en s'alliant à la perfection : nous « aimons à vous voir rester avec les dons les plus brillans que le ciel « peut accorder à votre âge. »

Après cette appréciation du mérite de notre jeune violoniste, par la presse nantaise, écoutons le *Journal du Commerce d'Anvers* nous raconter quelle réception attendait en Belgique les deux sœurs déjà célèbres en tant de lieux divers; il nous dira aussi quelles furent leurs migrations en quittant la ville de Nantes.

« De Nantes. Teresa revient à Paris, y donne quatre concerts, se fait « entendre à un des concerts du Conservatoire, tribunal sévère et « devant lequel les talens supérieurs parviennent seuls à avoir gain de « cause. Après le triomphe de Vieutemps, nous avons vu Ernst y suc- « comber, et, plus tard, Teresa s'y placer bien haut dans l'opinion de « ce public émérite. Baillot, Habeneck, Cherubini lui-même, l'accablent « d'éloges et sont émerveillés de ce phénomène. — Nous trouvons encore

« Teresa partageant, avec madem. Rachel, les honneurs d'une soirée « au bénéfice des inondés, au Théâtre Français. Les succès de la jeune « artiste ont du retentissement même à la cour, où une soirée est or- « ganisée à son intention. Aux acclamations du public viennent alors « se joindre les acclamations royales ; le triomphe est complet.

« De Paris, Teresa se dirige sur la Belgique. Elle rencontre à Boulogne « le célèbre De Beriot, qui, émerveillé comme tout le monde, s'attache « à la jeune artiste, et lui confie, quelque temps après, le succès de sa « plus belle œuvre.

« Nous venons d'entendre, dans quatre concerts successifs, cette « prodigieuse enfant, et c'est à peine si nous trouvons des mots pour re- « produire la profonde impression qu'elle a faite sur nous.

« Le talent de Teresa se plie à tous les genres, son exécution est « brillante, gracieuse, d'une expression profonde et touchante, d'une « pureté, d'une vigueur et d'un goût irréprochable dans les traits les « plus difficiles ; son style est, tour à tour, large, grandiose, simple et « toujours élégant et distingué. Nous ne savons trop qu'admirer davan- « tage, ou de son immense talent, ou de sa rare intelligence, qui lui fait « saisir et caractériser dans son jeu le cachet spécial de chaque école. Un « des signes les plus évidens de toute l'immensité de son mérite, c'est « que De Bériot vient de le reconnaître hautement, en confiant à la jeune « virtuose le succès de son dernier concerto en mi mineur, chef-d'œuvre « de composition, que notre grand violoniste se propose, dit-on, de « dédier à la jeune artiste. »

Et maintenant, dirons-nous comment le reste du royaume accueillit, à leur apparition, les deux jeunes violonistes ? Ferons-nous l'historique des soixante-sept concerts qu'elles ont donnés, des soixante-sept triomphes qu'elles ont obtenus ? les montrerons-nous redemandées successivement et dix fois, dans chaque ville, allant, de triomphe en triomphe comme Fanny Esler en Amérique, d'Anvers à Liége, de Liége à Gand, de Gand à Bruxelles, puis de Bruxelles à Louvain, à Malines, à Bruges, à Namur et à Tournai ? dirons-nous les fleurs, les sérénades, les joyaux, les vers, les ovations sans nombre, dont elles ont été accablées ? Non, sans doute, car nous serions condamné à d'incessantes redites, et nous sommes forcé d'abréger bien à regret, et de supprimer beaucoup des souvenirs précieux de ce voyage, aux gloires duquel bien des princes pourraîent, à bon droit, porter envie. Il est, néanmoins, encore quelques détails que nous ne pouvons omettre, et pour lesquels nous emprunterons encore le secours des feuilles belges.

Voici comment la *Tribune*, journal de Liége, apprécie l'effet de la physionomie de Teresa, lorsqu'elle tient son violon :

« En vérité, il faut le dire, Teresa est le plus étonnant prodige qu'on « puisse entendre ; son talent est un problème, non seulement pour le « musicien, mais encore pour le physioligiste. Faut-il ajouter, après cela, « que le violon n'est pas un instrument absurde entre les mains d'une « jeune fille! Oui, nous le dirons ; il y a plus, c'est que, pour nous, il « ne nous a jamais été donné de voir rien de plus gracieux que ce bras, « parfaitement dessiné du reste, faisant mouvoir l'archet avec une « souplesse et une facilité admirables. Les vieux peintres qui, pour « décrire les célestes concerts, avaient placé dans le ciel des femmes jouant « du violon, avaient, peut-être, dans leurs songes poétiques, rêvé Teresa « Milanollo »

La *Belgique musicale* ajoutait, de son côté : « Teresa Milanollo est la « révélation la plus poétiquement musicale de nos temps modernes. »

Nous disions que les vers n'avaient pas manqué à nos jeunes artistes ; nous citerons ces quatre derniers d'un morceau de poésie d'un auteur liégeois :

Grâce, force, douceur, tu sais tout allier,
Oui, c'est Paganini ! c'est sa verve entraînante,
Paganini, que ton âme brûlante
Rappelle seule, et fait seule oublier.

A Louvain, un étudiant de l'Université improvisait plusieurs stances, entre lesquelles nous transcrirons celle-ci, d'une couleur fort poétique :

Bien que le sol romain, ce vieux chef des royaumes;
Fasse aujourd'hui pitié, lui qui fit des jaloux,
On lui pardonnerait d'enfanter si peu d'hommes,
S'il produisait souvent des enfans tels que vous.

Nous regrettons de devoir passer sous silence bon nombre de ces hommages poétiques, notamment un joli acrostiche de M. Gillon, homme d'un mérite éminent, et dont les sentimens artistiques se sont révélés aux jeunes Milanollo par les prévenances les plus touchantes.

Enfin, pour que rien ne manquât à cette heureuse excursion, une statuette, sculptée par M. Pollet, artiste distingué de Bruxelles, conserve aux Belges le gracieux souvenir de Teresa ; et, avant de quitter la capitale de la Belgique, où elles avaient donné un concert pour les pauvres, les deux sœurs reçurent du bourguemestre, qui les leur offrait au nom de la ville, deux jolis et riches bracelets. Déjà, à Liége, elles avaient reçu l'hommage de riches timbales en vermeil portant l'inscription suivante : « La ville de Liége à Mesdemoiselles Milanollo. »

Nous terminerons nos citations par l'article suivant de l'*Esmeralda*, journal de Bruxelles ; nous l'avons gardé pour le dernier, parce qu'à côté de la constatation du beau talent, nous trouvons celle du bon cœur, et que cette admirable alliance est la dernière chose dont nous voulons que nos lecteurs se souviennent :

« Dans notre dernière soirée musicale, dit l'*Esmeralda*, les deux « enfants-prodiges, Thérèse et Marie Milanollo, étaient simples spec- « tatrices, et néanmoins leur entrée dans la partie de la salle réservée « au public a été saluée par deux salves d'applaudissements enthou- « siastes ; les dames montaient sur les bancs pour mieux voir ces deux « jeunes filles déjà si célèbres. Nous n'avons jamais vu d'exemples d'un « pareil intérêt et d'une curiosité si avide : n'est-ce pas là un triomphe « sans exemple dans nos annales artistiques ?

« Du reste, tous nos concerts, toutes nos soirées musicales, ont été « effacés par le concert donné, lundi, par Thérèse et Marie. Une foule « des plus compactes s'était rendue, ce soir-là, dans la salle de la Société « Philharmonique, et jamais les merveilleuses et si jeunes artistes n'ont « excité plus d'admiration et d'enthousiasme ! Nous espérons bien n'avoir « pas encore pris congé d'elles ! — Un charmant épisode, et qui prouve « que les deux sœurs Milanollo ont autant de cœur et d'esprit naturel « que de talent, a signalé cette soirée. Les couronnes et les bouquets « ont été jetés en masse aux deux enfants-prodiges, qui, on peut le « dire sans exagération, disparaissaient sous les fleurs. On a vu alors « Thérèse se baisser, ramasser un bouquet, et, aux yeux de tous, le « porter à De Bériot, qui était dans la salle comme simple spectateur, « et parut fort ému de cette démonstration significative et touchante. On « comprend avec quel enthousiasme le public s'est associé à cet acte de « sensibilité, à cet hommage rendu au grand artiste qui a le plus con- « tribué à faire ressortir le talent hors ligne de ces deux merveilles « de l'art instrumental ! »

Et maintenant, rappelons, en finissant, que c'est à Rouen, pour ainsi dire, que la réputation de Teresa Milanollo a atteint le degré qu'elle méritait depuis long-temps d'obtenir. A Rouen, elle a trouvé des amis chaleureux et fidèles, qui l'ont suivie de leurs vœux et de leur amitié, et qui ont salué son retour avec une grande joie. C'est à Rouen que, pour la première fois, Térésa, qui a toujours joué sur un demi-violon ou sur un trois-quarts, se sert d'un grand violon, présent d'un riche amateur de Paris, M. Cuisinier, qui y a joint un archet possédé autrefois par le célèbre et malheureux Lafont, le premier maître de Térésa en France. Rouen peut donc s'asso cier à la gloire des jeunes sœurs. A nous de nous réjouir, avec la jeune artiste, de ses

nombreux triomphes ; et, sans doute, à nous, dès aujourd'hui, d'y en joindre de nouveaux et de bien éclatans.

Il est encore dans cette famille quatre jeunes garçons de six, de cinq et de trois et d'un an ; le premier, dit-on, montre une rare aptitude musicale : quelque jour, peut-être, nous l'applaudirons comme nous applaudissons ses sœurs. En attendant, à celles-ci toutes nos sympathies, pour elles tout notre enthousiasme, car nous les avons connues bien admirables, et vraiment, nous ne comprenons pas encore bien ce que Teresa a pu acquérir.

Ici se termine notre tâche. Nos lecteurs, grâce à la biographie de M. Ch. Richard, à laquelle bien des feuilles ont fait d'heureux emprunts, connaissent l'histoire des jeunes Milanollo jusqu'à leur départ de notre ville ; nous avons voulu la compléter jusqu'à leur retour. Ceci, nous l'avons fait bien à la hâte, et non, malheureusement, sans quelque confusion. Dans notre livraison prochaine, nous vous dirons encore une page de cette vie d'artiste, si belle et si noblement remplie.

BEUZEVILLE.

THÉATRE DES ARTS. — Le temps nous manquait, disions-nous dans notre dernier compte-rendu, pour parler des scènes déplorables qui avaient signalé le troisième début de M. Payen. Aujourd'hui que tout est rentré dans son calme ordinaire, nous nous dispenserons encore de faire l'historique de faits que le peu de cas que nous faisons des cabales nous a empêché de prendre en grande considération ; il nous suffira de constater que le résultat de cette soirée a été la retraite de Luguet et de Payen. Ce dernier, qui a été sacrifié aux exigences des cabaleurs, n'est pas encore remplacé.

Les heureux débuts de M. Allard, notre premier tenor, n'ont pas peu contribué, grâce à Dieu, à rendre aux habitués du Théâtre des Arts la tranquillité que la partie sage, et disons-le, la plus nombreuse de ceux-ci, n'avait vu compromise qu'avec peine. M. Allard, bien qu'il ait encor besoin d'étude et d'expérience scénique, a tout d'abord captivé son auditoire par une voix d'une étendue et d'une vigueur peu ordinaire. Reçu sans opposition, tout nous fait espérer que sa présence sur notre scène ne sera pas la chose la moins profitable à nos plaisirs.

M. Maillot a fait sa rentrée comme second ténor, emploi dont il cèdera quelques rôles à M. Mulot.

Dans la comédie, nous avons eu la rentrée de madame Maillet, fort bien accueillie, et les débuts de mademoiselle Planat, jeune première, qui a été applaudie.

Deux vaudevilles nouveaux, seulement, ont été montés ; ils ont tous deux réussi ; ce sont les *Aides-de-Camp* et une *Jeunesse orageuse*.

Enfin, dans les derniers jours du mois, on a remis à la scène le *Cid*, pour les représentations de M. Ligier, revu parmi nous avec le plus grand plaisir. Le jour de la fête de Corneille, après la seconde représentation de cette tragédie, M. Duquesnois, professeur de déclamation, a lu une pièce de vers que nous sommes heureux de pouvoir reproduire.

LA FÊTE DE PIERRE CORNEILLE.

Allégresse en ton sein, vieille cité normande !
Vers le temple des arts lève un front radieux ;
Toi qu'un noble destin en tous lieux recommande,
Toi qui fus le berceau de tant d'hommes fameux,
Rouen, pour tes enfans que la gloire environne,
Il est fête aujourd'hui. La palme et la couronne
De l'un de tes élus doivent parer l'autel.
Il est fête aujourd'hui ! que ta voix se réveille
Pour répéter ce cri : salut, Pierre Corneille,
Salut au poète immortel !

Corneille ! à ce grand nom, un transport énergique
Doit s'échapper de l'ame, où brille la clarté
Du flambeau qu'alluma, sur la scène tragique,
Cet esprit novateur rêvant de liberté.
« Dans les murs, hors des murs, tout parle de sa gloire. »
Mais nous qui, dans ce jour, exaltons sa mémoire,
De palmes et de fleurs venons le couronner.
Qu'à nos élans d'amour sa gloire soit unie ;
Évoquons les héros créés par son génie,
Pour qu'ils viennent l'environner.

Chimène, viens unir tes nobles destinées
A ce guerrier qui dit, certain d'être vainqueur :
« La valeur n'attend pas le nombre des années,
« Et j'aurai trop de force, ayant assez de cœur. »
Rodrigue avec Chimène apparaissez encore
Dans le temple sacré que votre nom décore,
Venez pour partager l'hommage qu'on lui rend ;
Montrez-vous, montrez-vous à cet œil plein de flamme,
Où l'on voit rayonner le sublime de l'ame
Qui vous élève au premier rang.

Vous, Auguste et Cinna, ce jour vous y convie,
Venez, que la clémence accompagne vos pas ;
Et toi, martyr chrétien, détaché de la vie ;
Vous, Rodogune, en proie à de cruels combats ;
Horace, fier romain, toi qui pour la patrie
Poussas le dévoûment jusqu'à l'idolâtrie ;
Sertorius, Pompée, aux noms si glorieux ;
Et vous tous, dont Corneille a ranimé la cendre,
Levez-vous devant lui... Levez-vous, pour lui rendre
Ce que Rome rendait aux dieux.

Corneille, que ton sein tressaille d'allégresse !
Créés par ton génie, ils sont beaux, tes enfans !
Comme les monumens de Rome et de la Grèce,
Oui, des siècles futurs ils seront triomphans.
De tes vers courageux, armés d'une sentence,
Les peuples comprendront la sublime éloquence ;
Toujours, comme un soleil que rien ne peut ternir,
Sur le riche palais comme sur la chaumière,
Ton astre doit planer, grande et vive lumière,
En dominant tout l'avenir.

D'un illustre indigent tu connus la souffrance,
Grand homme, à ton déclin tu fus abandonné ;
Mais ton ame gardait son rayon d'espérance.
Riche et fier du talent que Dieu t'avait donné,
Tu regardais au loin scintiller ton étoile ;
A tes yeux pénétrans se déchirait le voile
Qui cachait ton destin dans la postérité.
Tu voyais ton pays, fier d'honorer ta vie,
Proclamer tes succès et couvrir ton génie
De gloire et d'immortalité.

Quand sur nous rejaillit l'éclat de l'auréole
Dont ton auguste front doit toujours resplendir,
Il faut, pour te fêter dans notre capitole,
Toi qui nous électrise et qui nous fais grandir,
Il faut, pour te payer notre tribut d'hommage,
Nous unir sur la scène où plane ton image.
Dans ce jour solennel, en évoquant ton nom,
Il faut que dans ce lieu tout noble écho s'éveille,
Car, pour le demi-Dieu, pour notre grand Corneille,
Le théâtre est un Panthéon !

Rouen, 29 juin 1842.

= M. Bellengé, dont le crayon fertile aime à se délasser de ses travaux graves par de gracieuses conceptions, et quitte volontiers, pendant un moment, de grandes et belles pages à demi composées, pour créer de charmans dessins ou d'amusantes croquades, a dessiné, avec son talent habituel, le portrait de Lemaire que nous publions dans cette livraison. Ce portrait représente l'artiste dans le rôle de Gautier, des *Mémoires du Diable*, rôle que Lemaire a créé avec beaucoup de bonheur, et à propos duquel nous aimons à constater les progrès de cet excellent acteur.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant*.

REVUE DE ROUEN

ROUEN. — IMPRIMERIE DE NICÉTAS PERIAUX
rue de la Vicomté, 55.

REVUE
DE ROUEN
ET DE LA NORMANDIE

LITTÉRAIRE — HISTORIQUE — INDUSTRIELLE

10e Année

1842 — IIe SEMESTRE



ROUEN
NICÉTAS PERIAUX, ÉDITEUR
RUE DE LA VICOMTÉ, 55

1842

ASSOCIATION NORMANDE.

SESSION DE 1842

TENUE A ROUEN.

Le 18 juillet, l'ASSOCIATION NORMANDE a ouvert sa session genérale, sous la présidence de M. H. Barbet. Nous allons retracer avec soin les travaux que cette Association, qui embrasse les cinq départemens de notre vieille Normandie, est venue accomplir pendant les sept jours qu'elle a siégé à Rouen; on comprendra mieux le but et les résultats de cette institution, dont l'idée première appartient à M. de Caumont, de Caen.

Nous dirons, avant tout, quelle est l'organisation de l'Association. Le chef-lieu de la Société est Caen. Elle est administrée par un *Directeur*, un *Inspecteur général*, un *Archiviste*, un *Trésorier* et un *Conseil permanent d'Administration*, composé de seize membres. Il y a, en outre, dans chaque département normand, un *Inspecteur divisionnaire* et des *Inspecteurs d'arrondissement*. Le Conseil d'administration se réunit chaque mois à Caen, et, tous les ans, une réunion générale a lieu, durant l'été, dans une des villes de la province, qui a été désignée dans la séance générale de l'année précédente. Tous les associés sont convoqués à cette réunion annuelle, qui dure plusieurs jours s'il est nécessaire. On y rend compte des travaux de l'Association pendant l'année; on présente le tableau des pro-

grès obtenus dans les diverses parties de la province, et on propose des vues d'amélioration.

Depuis 1831, année de sa fondation, l'Association a visité successivement Caen, Evreux, Vire, Alençon, Saint-Lô, Bayeux, Flers, Pont-Audemer, Avranches, Mortain, Dieppe, Cherbourg.

Un mois avant la réunion de cette année, l'inspecteur divisionnaire du département, M. Girardin, adressa une lettre de convocation aux onze cents membres de l'Association, ainsi qu'un programme de questions à étudier dans les sections et les assemblées générales. Ces deux documens furent également envoyés à toutes les personnes recommandables et éclairées de la Seine-Inférieure. Cet appel fut entendu, car de nombreux sociétaires arrivèrent de tous les points de la province, et une foule d'hommes de science et de lettres, des artistes, les membres des sociétés savantes de Rouen, s'empressèrent de se rallier aux premiers.

C'est donc devant une réunion d'élite que la session fut ouverte le lundi 18 juillet, à sept heures du matin, dans la grande salle de l'hôtel de ville.

M. de Caumont, directeur, prit aussitôt la parole, et prononça un discours remarquable que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire ici, à cause de son étendue. Il exposa le but, l'utilité et les heureux effets de cette institution. « Unir plus intimement les hommes qui se dévouent au progrès de la morale, de l'agriculture, de l'industrie; exciter le zèle et l'émulation au sein des localités secondaires; combattre le vieux préjugé que, hors la capitale, tout est frappé d'ignorance, de stérilité et d'inertie; faire un appel à toutes les spécialités du pays; les mettre en lumière, les honorer : telle est, dit M. de Caumont, la pensée qui a présidé à la création de l'Association normande. »

Ce but, M. de Caumont démontre qu'il a été atteint, par l'énumération des résultats obtenus, des nombreuses améliora-

tions apportées par l'Association, des progrès constatés par elle dans les sciences, les beaux-arts, l'industrie agricole et manufacturière, pendant les années qui ont suivi son institution. Il termine en annonçant que la situation actuelle de l'Association est satisfaisante, et qu'un grand nombre d'adhésions nouvelles sont venues augmenter ses ressources.

Après ce discours, salué de vives acclamations, M. Girardin, inspecteur divisionnaire, a exposé l'organisation des travaux pendant la session, et fait connaître la composition des bureaux. Nous reproduisons ce dernier document en entier.

COMPOSITION DES BUREAUX.

Président général.. M. H. BARBET, Maire de Rouen.
Vice-Présidens.... M. DESMICHELS, Recteur de l'Académie universitaire.
M. CURMER, Membre du Conseil général.
Secrétaires........ M. ROULAND, premier Avocat général.
M. RICHARD, Conservateur des Archives municipales.
Directeur de l'Association, M. DE CAUMONT, Membre de l'Institut.
Inspecteur divisionnaire du département, M. J. GIRARDIN, Membre de l'Institut.

Ire SECTION. — *Agriculture, Industrie agricole.*

Président......... M. DE SAULCY, Président de la Société centrale d'agriculture du département.
Vice-Présidens.... M. DE BONNECHOSE, Vice-Président de la Société d'agriculture de Bayeux.
M. A. BAUDOUIN, Président des Comices de Pavilly.
Secrétaires........ M. MÉSAIZE, Membre de la Société centrale.
M. BELOT, Membre de la Société centrale.

IIe SECTION. — *Industrie, Commerce, Navigation.*

Président......... M. LEMOYNE-JOURDAINNE, Président de la Société libre du Commerce.
Vice-Présidens.... M. LECERF, ancien Professeur à la faculté de Droit, à Caen.
M. Victor GRANDIN, Membre du Conseil général des Manufactures, à Elbeuf.
Secrétaires........ M. DUJARDIN, Membre des Sociétés libres d'Émulation et du Commerce.
M. BAZILLE, Membre de la Société libre du Commerce.

IIIe SECTION. — *Sciences physiques, naturelles, médicales, morales ; Instruction ; Economie sociale.*

Président......... M. DES ALLEURS, Président de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Vice-Présidens.... M. **Vingtrinier**, Président de la Société d'Émulation de Rouen.
M. le comte **de Beaurepaire**, ancien Ministre plénipotentiaire, à Falaise.
Secrétaires........ M. **de Boutteville**, Directeur de l'Asile des Aliénés de Rouen.
M. **Gadbled**, Chef de division au Ministère de l'Intérieur.

IVe Section. — *Littérature ; Beaux-Arts ; Archéologie.*

Président......... M. **Deville**, Directeur du Musée d'Antiquités, Membre de l'Institut.
Vice-Présidens.... M. **Poulain**, Pasteur, Inspecteur de l'arrondissement du Havre.
M. Gustave **Morin**, Directeur de l'Ecole de Peinture et de Dessin de Rouen.
Secrétaires........ M. **Pottier**, Bibliothécaire en chef de la ville de Rouen.
M. **Ballin**, Archiviste de l'Académie royale des Sciences.

Dans l'exposé des travaux des sections et des assemblées générales, nous ne nous astreindrons pas à l'ordre rigoureux dans lequel ils ont été présentés. Il serait beaucoup trop long de reproduire, jour par jour, et séance par séance, tout ce qui a été dit et fait, tant sur les hommes, que sur les choses de notre localité. Nous préférons donner, immédiatement, le résumé succinct de la session, lu par M. Richard, à la séance publique de clôture du dimanche 24 juillet.

Cette séance, qui avait attiré un grand concours de dames et d'auditeurs de toutes les classes, a été très brillante, et a excité un vif intérêt, qu'on ne trouve pas habituellement dans les séances publiques des autres sociétés savantes. Elle a clos dignement les trente séances particulières et générales, tenues du 18 au 24 juillet. M. H. Barbet, que des occupations impérieuses avaient éloigné de Rouen depuis trois jours, était remplacé au fauteuil de président par M. Curmer, qui a fait preuve d'un grand zèle et d'une haute intelligence dans la direction des travaux.

A l'ouverture de la séance, M. Ch. Richard, l'un des secrétaires généraux de l'Association, a présenté, ainsi qu'il suit, le résumé des opérations de la Session :

L'Association normande a ouvert sa session le 18 juillet.

Elle a tenu sept séances générales, et je vais rappeler succinctement les résultats des travaux qui les ont remplies.

Après un examen sérieux et une discussion approfondie des questions dont la solution lui a été proposée, l'Association a émis les vœux suivants :

Sur la 32e question du programme, relative aux « Usages suivis dans les diverses localités, à l'entrée et à la sortie des fermiers », l'Association, après avoir entendu un mémoire de M. Bourlet de la Vallée, reconnaissant les grands inconvéniens qu'il y aurait à établir une législation uniforme, émet le vœu *que les divers usages soient étudiés et constatés, et que l'on s'efforce, par les moyens les plus efficaces, de vulgariser et de répandre, dans chaque localité, la connaissance de ceux qui y sont en vigueur.*

Sur la 70e question : « Quels sont les moyens de prévenir les abus du régime dotal, tout en évitant les inconvéniens que peut entraîner la communauté? » M. Hébert, doyen des notaires de Rouen, lit un mémoire intitulé : *Défense du régime dotal, et Aperçu d'un système d'immatricule propre à justifier de la capacité civile de chaque contractant.* — Après cette lecture, qui est suivie d'une discussion à laquelle ont pris part MM. Lecerf, Hébert, Rouland, Patron, H. Barbet, Curmer, Dujardin, etc., l'Association émet le vœu *qu'une loi impose aux époux l'obligation de déclarer à l'officier de l'état civil s'ils ont fait un contrat de mariage, à quelle date, et devant quel notaire, et, qu'à défaut de déclaration, le contrat soit nul à l'égard des tiers. — Une indication de l'existence du contrat de mariage, portant le nom et la résidence du notaire devant lequel il aura été fait, sera déposée, par les parties, à la mairie du lieu où se fera le mariage.*

Sur la 37e question : « Quels seraient, dans notre département, les effets du projet présenté par M. le comte d'Esterno, sur les irrigations forcées? » l'Association entend un rapport de M. Curmer, qui se résume ainsi : *La brochure de M. le comte d'Esterno, sur les irrigations, renferme des pensées éminemment utiles, mais le projet de loi qui la termine, s'il devait être adopté tel qu'il est présenté, aurait des effets funestes pour le département de la Seine-Inférieure, en ce qu'il apporterait la perturbation dans les établissemens industriels, sans avantages appréciables pour l'agriculture.*

Sur la 62e question, relative à la « Recherche du meilleur système pénitentiaire, applicable aux jeunes détenus », question qui a donné

lieu à des lectures importantes, faites par MM. Vingtrinier et Lecointe, l'Association émet le vœu, 1° *que des maisons spéciales soient créées pour l'éducation correctionnelle des jeunes détenus. — 2° Que ces jeunes détenus continuent à être placés par la Société de patronage, à mesure qu'ils deviendront propres, par leur aptitude et leur moralisation, à recevoir le bénéfice du placement, sans danger pour eux-mêmes et sans inconvénient pour les familles qui consentiraient à s'en charger.*

Sur la 50e question, relative aux exportations, traitée par M. Léon Vivet, l'Association émet le vœu *que l'attention du gouvernement soit appelée sur la nécessité de rétablir et de protéger les communications commerciales de la France avec le Sénégal, colonie française, l'Espagne et le Portugal, et surtout de hâter, par tous les moyens possibles, la colonisation de l'Algérie.*

Sur la 47e question : « Besoins et souffrances du tissage et de la rouennerie », M. Amédée Lecointe a lu un mémoire, qui a donné lieu à une discussion intéressante, dans laquelle M. V. Grandin a émis des idées qui sont reproduites en partie dans la délibération suivante :

L'Association émet le vœu *que la longueur des pièces soit uniformément fixée à 80 mètres, avec une tolérance d'un mètre au-dessus et au-dessous. — Qu'une loi soit faite qui astreigne les fabricants à inscrire sur leurs tissus, leurs noms et le lieu de fabrication, et qui, en même temps, proscrive l'emploi de marques contraires à la vérité, attribuant aux étoffes des qualités dont elles seraient dépourvues.*

Sur la 61e question, relative aux « Caisses d'épargnes », l'Association, à la suite d'une proposition faite par M. Alfred Dieusy, émet le vœu *que l'on établisse, dans les chefs-lieux de canton, des succursales de la Caisse d'épargnes.*

Sur la 59e question, relative à « l'Instruction primaire », l'Association, après avoir entendu MM. Corneille et Lévy, émet le vœu *que l'instruction primaire soit gratuite dans les grands centres de population.*

Sur la proposition d'un de ses membres, l'Association émet le vœu *que les ouvriers des campagnes soient astreints, comme ceux des villes, à avoir des livrets.*

Sur la 56e question : « L'amélioration de la navigation de la Seine devient-elle moins désirable par la construction du chemin de fer de Paris à Rouen et au Havre ? »

L'Association déclare, conformément à l'opinion émise par M. Dujardin, *que la création des chemins de fer ne détruit ni l'importance ni l'utilité*

de la navigation de la Seine, et elle émet le vœu *que l'administration s'occupe activement des moyens d'améliorer cette navigation.*

Sur la proposition de M. Nicétas Periaux, l'Association émet le vœu *que le gouvernement, prenant en considération l'intérêt du commerce et la nécessité de faciliter ses opérations, établisse, dans les chefs-lieux de département, un timbre sec, pour être apposé, avec le timbre noir, sur les connaissemens, les lettres de voiture et les effets de commerce.*

Sur la 61e question, relative aux « Monts-de-Piété, » l'Association émet le vœu *que le taux de l'intérêt exigé par les Monts-de-Piété soit successivement abaissé partout où il s'élève à plus de 6 pour cent. — Que les Monts-de-Piété soient affranchis de la dépendance des hospices, c'est à dire qu'ils ne soient plus assujétis à y verser leurs bénéfices, et qu'ils soient autorisés à les capitaliser à leur profit.*

Enfin, sur la proposition de la Section d'agriculture, l'Association a décidé *qu'elle accorderait une récompense à l'auteur d'un traité spécial, mis à la portée des cultivateurs, dans lequel on ferait connaître les insectes qui exercent le plus de ravages sur les arbres et les plantes utiles. On y décrirait successivement leur histoire, leurs mœurs, et les moyens les plus efficaces de les détruire. — Ce traité s'occuperait spécialement de l'altize du colza, du coléoptère dont la larve détruit les tissus corticaux des arbres à fruits, et d'un autre coléoptère qui, au printemps, pique et détruit, avec sa trompe, le sommet des pousses naissantes des pommiers et des poiriers.*

Outre les travaux sur les questions qui ont donné lieu à une décision de l'assemblée, l'Association a reçu un grand nombre de mémoires sur les objets les plus intéressans pour l'arrondissement dans lequel elle tient cette année ses séances.

Nous mentionnerons particulièrement:

L'Enquête agricole, présentée au nom d'une commission désignée par la Société centrale d'Agriculture.

Un mémoire de M. Curmer, sur les Constructions rurales.

Un mémoire de M. Mésaize, concernant l'élève et l'engraissement des Bestiaux.

Un autre mémoire de M. Alph. Du Breuil, sur les Cultures améliorées et sur les Instrumens aratoires.

Un mémoire de M. Tougard, sur l'Horticulture dans le département de la Seine-Inférieure.

Un travail fort intéressant de M. Girardin, concernant la Distillation des cidres et poirés; ainsi qu'un autre mémoire du même auteur, indi-

quant les Améliorations à introduire dans le brassage des fruits et la fabrication du cidre.

Un travail présenté par M. Dujardin, au nom de la Société libre pour concourir aux progrès du commerce et de l'industrie.—Cette lecture comprend le précis historique de la Société; la navigation et le commerce maritime du port de Rouen; la fabrication et le commerce des savons; le commerce des liquides; l'histoire et la statistique de l'industrie cotonnière, dans ses diverses branches.

Une note de M. Ballin, sur la Banque de Rouen. — Notre ville est la première du royaume où une société anonyme ait été autorisée à constituer une banque départementale, qui fut établie et ensuite prorogée jusqu'au 31 décembre 1843, par ordonnances royales, en 1817, 1826 et 1840. Enfin, cet établissement a reçu, en 1842, la sanction légale exigée par la loi du 30 juin 1840, et son privilége est prorogé jusqu'au 31 décembre 1863.

Un travail statistique de M. Delérue, sur les Manufactures et les produits du département.

L'extrait d'une notice, fournie en 1839, par M. Beauvet, ancien archiviste de la mairie de Rouen, à M. le Préfet, et contenant l'historique des Halles de Rouen. Cet extrait est communiqué par M. Delérue.

Un mémoire étendu et d'un grand intérêt, de M. Ballin, concernant les Monts-de-piété. — Après avoir recherché l'origine, le mode de formation et les développemens de cette institution dans les différens pays de l'Europe, et principalement en France, M. Ballin a retracé les améliorations successives qu'elle a reçues depuis trente ans dans ce dernier pays; puis, ayant passé en revue la législation spéciale qui s'y rapporte, il a examiné, en outre, les vues émises, sur ce sujet, par différens écrivains, et notamment par MM. Arthur Beugnot, Le Pasquier et Ch. Dupin. Il s'est appliqué ensuite à démontrer l'utilité des Monts-de-Piété, à l'effet de procurer aux gens nécessiteux des secours immédiats, en remédiant aux excès de l'usure et à l'industrie clandestine du prêt sur gage. Enfin, il a recherché les moyens d'améliorer l'institution des Monts-de-piété, de manière à réduire le taux de l'intérêt. Il a terminé par de nombreux détails statistiques sur le Mont-de-piété de la ville de Rouen.

Un travail, dans lequel M. Capplet, d'Elbeuf, rend compte des observations nombreuses qu'il a faites sur l'état des Salles d'asile dans plusieurs pays de l'Europe, notamment en Italie, et qu'il termine par un aperçu de la situation des Salles d'asile de la ville d'Elbeuf.

Un rapport de M. Léon Vivet, sur les travaux de la Société libre d'émulation de Rouen.

Une notice de M. le docteur Groult, sur la Société de médecine et le Cercle médical de la ville de Rouen — La Société de médecine a pris naissance en 1821; elle a publié, en 1825 et en 1826, deux brochures sous le titre de *Précis analytique de ses travaux*.

Un mémoire de statistique criminelle, par M. le docteur Vingtrinier, sur les questions suivantes :

Les infanticides sont-ils plus nombreux qu'autrefois dans le département de la Seine-Inférieure ? — La proportion générale des crimes, dans ce département, augmente-t-elle ? — Le progrès dans la démoralisation attribué à notre pays est-il vrai ?

D'après les faits de statistique contenus dans cet important travail, et contrairement aux opinions généralement accréditées, il demeure établi que le nombre des crimes ne va pas en croissant dans le département de la Seine-Inférieure.— Dans les quinze années écoulées de 1811 à 1825, il y a eu 4380 accusés de crimes. — Dans les quinze années écoulées de 1826 à 1840, il y a eu 4,401 accusés de crimes. — La différence n'est que de 21 accusés de crimes, au désavantage de la seconde période. — Les faits recueillis par M. Vingtrinier établissent également que les récidives, dans le même espace de temps, n'ont pas eu de tendance à s'accroître, non plus que le nombre des infanticides. — Ces heureux résultats ne peuvent, d'ailleurs, être attribués à l'indulgence du jury, car, d'après les faits contenus dans le mémoire de l'honorable membre, le nombre des prévenus acquittés a diminué sensiblement dans les dernières années, en même temps que la répression a été plus ferme. La prévention contre l'abus que le jury ferait de son droit d'invoquer des circonstances atténuantes, n'est donc pas fondée sur les faits. En résumé, notre époque, il est consolant de le dire, paraît n'être inférieure, pour la moralité, à aucune de celles qui l'ont précédée. — De ce résultat de ses recherches, M. Vingtrinier conclut qu'il n'y a rien, dans l'état actuel des choses, qui réclame impérieusement de nouveaux moyens de répression, et nommément l'adoption du système cellulaire contre les crimes que l'on indique comme tendant à déborder sur la société avec un aspect menaçant.

Un mémoire fort complet et rempli de renseignemens intéressans sur la Caisse d'épargnes fondée à Rouen, sur son historique, son organisation et le mouvement des fonds qui y sont versés; travail fourni par M. Alfred Dieusy, caissier de cet utile établissement.

Un mémoire de M. Bresson, sur le Travail des enfans dans les manufactures.

Un mémoire de M. d'Estaintot, sur les Bureaux de charité, et sur divers établissemens de bienfaisance fondés par des communautés ou des particuliers, dans la ville de Rouen.

Un mémoire sur les Hôpitaux de la ville de Rouen, par M. Caneaux ; un autre sur l'Hôpital de Darnétal, par M. le docteur Saint-Évron.

Des recherches historiques de M. André Pottier, sur la Bibliothèque publique de Rouen.

Une notice historique de M. Ballin, sur l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Une notice intéressante, dans laquelle M. A. Deville rend compte des Hommages décernés spécialement par la ville de Rouen, aux célébrités normandes.

Un mémoire de M. Martin de Villers, sur l'historique de la Société philharmonique de Rouen, éloquent plaidoyer en faveur de la création d'une école musicale.

Une notice de M. H. de Néville, sur le tombeau d'Agnès Sorel.

Une notice de M. de Ligny, sur M. Charles Lesueur, né au Hâvre, naturaliste-voyageur et peintre d'histoire naturelle.

Enfin, l'Association a visité plusieurs monumens et un assez grand nombre d'établissemens. Nous citerons, entre autres, le Jardin botanique de Trianon, la maison des Saints-Anges de M. l'abbé Carpentier, l'Institution des Sourds-Muets de M. l'abbé Lefebvre, la bibliothèque Leber, le Musée des Antiquités, nos principales églises, la maison de Bicêtre, l'Asile des Aliénés. Dans une des séances générales, M. le docteur Parchappe a donné, de vive voix, des renseignemens fort étendus sur le bel établissement confié à ses soins.

La visite faite par l'Association à Elbeuf, et dont il va être rendu compte, a été l'objet d'une solennité mémorable, et a produit les plus heureux résultats.

En un mot (dit en terminant M. Richard), l'Association normande croit avoir rempli dignement sa mission de recherches, d'encouragemens et de progrès. Pour constituer l'enquête à laquelle elle se livre, chaque année, sur l'état physique, moral et industriel des diverses parties de la Normandie; pour rassembler la riche moisson qu'elle se proposait de recueillir à Rouen, elle a fait appel à tous les hommes qui aiment la science et sa propagation. Elle est heureuse des adhésions et des sympathies qui sont venues féconder ses travaux, et elle continuera avec persévérance l'œuvre d'association et d'amélioration dont elle constate avec tant de bonheur les développemens et les succès.

La parole est ensuite donnée à M. Dujardin, pour rendre compte du voyage fait à Elbeuf. Cette ville méritait bien,

sans doute, que, pour la visiter, l'Association normande fit trève un instant à ses importans travaux; mais nous devons dire aussi qu'elle n'est pas restée au-dessous de la tâche que lui imposait cette honorable distinction :

« A l'arrivée du bateau (dit le rapport de M. Dujardin), MM. Bourdon, maire d'Elbeuf, Sallambier, Armand Durécu, et nombre d'autres citoyens de cette ville manufacturière, réunis sur le quai, reçoivent les visiteurs et les conduisent d'abord chez M. Armand Durécu, où tout avait été préparé pour une réception brillante. Des tentes improvisées en avant du bâtiment qui fait face à la porte d'entrée et des deux côtés, et ombragées de draperies bleues élégamment relevées, avaient permis de disposer, sur toute cette partie, une nombreuse exposition des produits de cette belle fabrique, dont la cour offrait ainsi l'aspect d'un magnifique bazar; au milieu, un métier à la Jacquart fabriquait une étoffe soie et coton, reproduisant les armes de la ville de Rouen, dessinées exprès pour cette circonstance; en avant, sur une table, des échantillons de matières premières; à droite, sur des bureaux, un diagraphe en action, et des dessins pour étoffes, dans les différens degrés par lesquels ils doivent passer avant le montage du métier qui doit les reproduire : à gauche, sur une élégante estrade, un bureau disposé pour ouvrir la séance d'Elbeuf; enfin, pour couronner cet ensemble, les fenêtres de l'établissement garnies des nombreux ouvriers de la fabrique, donnent à tout ce tableau un aspect animé qu'il serait difficile de décrire. »

La visite en détail des produits de cet établissement, celle des manufactures non moins intéressantes de MM. V. Grandin et Th. Chennevière, des puits artésiens de MM. H. Quesné, Robert et Ch. Flavigny, de l'église Saint-Étienne et de ses magnifiques vitraux, enfin de la fouille souterraine entreprise par M. Chennevière pour se procurer de l'eau à l'usage de son établissement et de la partie d'Elbeuf où il est situé, tout cela, y compris le temps donné à un déjeûner affectueusement offert par la ville, aux visiteurs, a rempli utilement tous leurs momens jusqu'à l'heure qui avait été indiquée pour la Séance générale à l'hôtel de ville.

Le procès-verbal de cette séance a été lu, à Rouen, à la séance de vendredi, par M. Richard, qui avait tenu la plume; mais nous

croyons devoir en parler ici pour présenter, d'un coup d'œil, l'ensemble des travaux de l'Association normande à Elbeuf.

M. Bourdon, maire, a lu quelques extraits d'un mémoire fort étendu sur la statistique générale d'Elbeuf.

M. Lizé, une note sur cette question : Quels sont les moyens de favoriser l'exportation des produits de la fabrique d'Elbeuf.

M. Sallambier, en l'absence de M. Poussin, a présenté une analyse de la production manufacturière d'Elbeuf.

M. Th. Chennevière a donné, verbalement, des détails pleins d'intérêt sur l'histoire et l'importance de la fabrication des *Nouveautés* à Elbeuf, en promettant de les rédiger et de les remettre prochainement à l'Association.

Enfin, MM. V. Grandin et Rouland ont pris successivement la parole, le premier, pour recommander à ses concitoyens de s'attacher, surtout et avant tout, au marché intérieur, sans pourtant négliger absolument les moyens d'exportation; le dernier, pour rendre hommage aux vues prévoyantes et bienveillantes qui, dans la ville d'Elbeuf, règlent les rapports entre les maîtres et les ouvriers.

Avant la clôture de la séance, M. de Caumont, au nom de l'Association normande, a prié M. le maire d'Elbeuf de recevoir une somme de 300 francs, pour être répartie entre les divers établissemens de bienfaisance de la ville.

On voit que cette visite a eu, dans le cours des travaux de l'Association, une importance notable; aussi ne pouvons-nous qu'approuver les paroles de remerciement adressées aux habitants d'Elbeuf, par M. Dujardin, en terminant son rapport.

« . . . . Ma tâche serait terminée, si je n'avais encore une dette du cœur à payer.

Je vous ai dit, Messieurs, tout ce que nous avons vu à Elbeuf, tout ce qu'on y a fait pour nous, mais qui pourrait vous dire la franche cor-

dialité, l'affectueux empressement que nous y avons trouvés? Qu'il me soit donc permis, en ce jour qui va clore la session de 1842, au moment où nous allons nous séparer pour long-temps, d'offrir l'expression de notre vive reconnaissance, au nom de tous et pour tous, à ceux de nos amis d'Elbeuf que j'ai le bonheur de revoir encore une fois dans cette enceinte.

Et disons-le bien haut, Messieurs, quelqu'importans que soient les travaux de plusieurs des membres de l'Association, ce n'est pas seulement aux personnes que cet accueil a été fait, c'est aussi et surtout au grand principe inscrit sur notre bannière : « Association! » et c'est pour cela que nous nous en réjouissons; car les affections de personnes sont étroites et fragiles; celles-là seules sont grandes et durables, qui reposent sur un principe fécond, puissant, immense comme celui de l'association.

Ce principe, que nous tentions de mettre en pratique, que nous propagions tout bas depuis longues années dans les diverses sociétés de cette ville, nous sommes venus un jour le proclamer tout haut chez vous, Elbeuviens, et vous nous avez entendus. Vous avez compris que si nous pouvions faire quelque bien, c'était à condition de connaître parfaitement, avant tout, et les forces et les faiblesses du corps qu'il nous fallait soigner et guérir; et, allant au devant de nos enquêtes industrielles et morales, vous êtes venus vous-mêmes apporter votre part de matériaux pour l'édifice que nous voulons construire.

Grâces, donc, vous soient rendues, et pour l'accueil fait à nos personnes, et pour l'accueil plus précieux fait à nos principes. De ce jour, à jamais, nous comptons sur vous, comme vous pouvez compter sur nous tous.

Puisse votre exemple trouver partout des imitateurs, et l'Association normande aura bientôt accompli son œuvre. La société, long-temps ébranlée, retrouvera, pour s'asseoir, une base solide et sûre, et nous verrons croître et se développer largement toutes les forces morales et productives du pays. »

M. Delérue a lu ensuite une pièce de vers adressée à l'Association normande.

Après cette lecture, M. Girardin, inspecteur divisionnaire, a pris la parole en ces termes :

« Chaque année, l'Association normande, après avoir accompli les travaux qu'elle s'était proposé d'exécuter dans la localité où elle tient sa session générale, laisse un souvenir de son passage, et témoigne sa sym-

pathie aux hommes d'élite qui, dans toutes les classes, sont utiles à l'humanité, par la distribution d'un certain nombre de médailles d'argent.

Le conseil d'administration, ayant mis 18 médailles à la disposition de l'inspecteur divisionnaire, celui-ci a invité chaque Section à rechercher les personnes qui, dans l'arrondissement de Rouen, ont bien mérité du pays par les services rendus à l'agriculture, à l'industrie, à l'enseignement, aux lettres et aux beaux-arts.

La première et la quatrième Section ont présenté chacune cinq candidats; la deuxième et la troisième Section en ont présenté quatre. Le conseil ayant approuvé les choix faits par les Sections, MM. les secrétaires vont faire connaître dans cette séance les titres des lauréats, et M. le président général va remettre à ceux-ci les médailles qui leur sont destinées.

Ces témoignages de sympathie et de gratitude, donnés par l'Association, sont une distinction flatteuse pour les hommes honorables qui voient ainsi apprécier leurs bonnes intentions, leurs services et leurs talens.

En dehors de ces récompenses, le Conseil d'administration a arrêté qu'une somme de 100 fr. serait consacrée à l'Établissement des sourds-muets de M. l'abbé Lefebvre, pour l'aider à accomplir sa charitable et volontaire mission. Les ressources de l'Association ne lui ont pas permis de porter cette offrande à un chiffre plus élevé, mais elle espère que cette marque publique de l'intérêt qu'elle porte à l'établissement de M. l'abbé Lefebvre, appellera sur lui l'attention et la sympathie des personnes riches et aisées du département, et les engagera à seconder de tous leurs efforts le respectable ecclésiastique qui, en suivant les inspirations d'une philantropie éclairée, est parvenu à doter notre ville d'une institution éminemment utile.

Une somme de 300 fr. a été votée par le Conseil pour les autres établissemens de bienfaisance de la ville de Rouen. La distribution de cette somme est abandonnée aux soins du maire et des membres du Conseil d'administration de l'Association, siégeant à Rouen.

Le Conseil a aussi consacré une somme de 300 fr. aux établissemens de bienfaisance de la ville d'Elbeuf; M. le maire de cette ville a été chargé de diriger l'emploi de cette somme.

Quoique réduite à de bien faibles ressources, puisque sa caisse n'est alimentée que par la contribution de 5 fr. de chacun de ses membres, l'Association a pu, par un emploi intelligent de ses fonds, accomplir de grandes et nobles choses, et fonder plusieurs institutions d'une haute importance.

Grâce aux hommes dévoués qui ont bien voulu accepter la direction de ses travaux, l'Association marche vers le but qu'elle s'est posé. L'œu-

vre n'est que commencée, mais elle ne l'abandonnera pas; les intérêts matériels et moraux du pays lui sont chers; elle regarde comme un honneur d'être appelée à les servir. »

Après cet exposé, MM. les secrétaires de Section sont successivement appelés à la tribune, pour faire connaître les titres des divers lauréats aux distinctions qu'ils ont obtenues. Nous croyons être agréable à nos lecteurs en reproduisant ces courtes notices, qui ne feront que confirmer, dans l'esprit public, la bonté des choix de l'Association.

Ire *Section.* — M. Mézaise, rapporteur.

1. L'ensemble de l'exploitation créée par M. Auguste Baudouin a partilièrement fixé l'attention de votre Section. Elle y a vu une modification avantageuse de l'assolement triennal, l'emploi des instrumens perfectionnés, la culture des racines en grand, et surtout l'introduction d'animaux reproducteurs, propres à améliorer les races bovine et ovine. L'exemple de M. Baudouin n'a pas été perdu, et il est heureux de dire qu'il a eu des imitateurs. En 1834, M. Baudouin a élevé une fabrique de sucre de betteraves, dans laquelle il a obtenu de très beaux produits. Cette fabrication a continué jusqu'en 1840, où les mesures fiscales adoptées par le Gouvernement l'ont forcé à la suspendre. Alors, pour utiliser son matériel, M Baudouin a eu l'heureuse idée de créer une féculerie qui est en pleine activité; elle n'emploiera pas moins, dans la campagne prochaine, de trente mille hectolitres de pommes de terre. Voilà, Messieurs, très succinctement, les titres de M. Baudouin à la médaille que nous vous proposons de lui accorder.

2. Tout ce qui peut tendre à diminuer la main d'œuvre, atténuer la fatigue de l'homme et des animaux de travail, est d'une considération très grande dans une industrie qui donne des profits si minimes et si éventuels. L'introduction de la culture des plantes sarclées exigeait de nouveaux instrumens. M. Désert, de Bouville, est celui qui, incontestablement, a contribué à atteindre ce but; non seulement ses instrumens sont parfaitement confectionnés, mais il leur a fait subir de notables modifications. Il vient d'établir une charrue propre à arracher les pommes de terre, dont les avantages ont été constatés lors des dernières réunions du comice agricole de Pavilly. Il a eu surtout l'heureuse idée de réunir, dans un même instrument, la houe à cheval et le buttoir, de sorte qu'il y a économie de dépense et de travail. Il a de même fort

amélioré la herse Bataille. Aussi, Messieurs, la section n'a pas hésité à vous demander une médaille pour M. Désert.

3. Dans un département aussi industriel que le nôtre, on devait naturellement voir augmenter le loyer des terres, le prix de la main d'œuvre ; de sorte que, de jour en jour, la culture des céréales perd de ses avantages ; aussi doit-on désirer l'introduction de cultures industrielles. Parmi elles la garance tient le premier rang, pour son importance et l'immense emploi qui en est fait dans nos vastes ateliers de teinture. MM. Pigerre et Malcouronne ont, en 1838, commencé quelques essais ; les produits ont été essayés par M. Girardin, et la garance obtenue par ces Messieurs ne le cède en rien à celle provenant du midi. Alors, MM. Pigerre et Malcouronne ont donné plus de développement à leur culture, et elle couvre aujourd'hui plusieurs hectares. — Cette heureuse introduction a paru à votre section mériter un encouragement. Aussi a-t-elle réclamé une médaille pour MM. Pigerre et Malcouronne.

4. Il est certains établissemens qui se rattachent, tout à la fois, à la grande culture et à l'horticulture. Nous voulons parler des pépinières. Dans un pays où le cidre est la principale boisson, la culture des pommiers est d'une grande importance. — Nous devons dire que, depuis plusieurs années, elle a pris beaucoup d'importance, et les plantations ont augmenté dans une proportion notable. La production des fruits à couteau n'est pas moins interessante au milieu d'une population ouvrière qui en fait la base de son alimentation pendant certains mois de l'année. L'établissement de M. Prevost nous a paru le plus remarquable, non seulement de l'arrondissement, mais encore du département. C'est là que vous trouverez la collection la plus complète de tous les fruits à couteau. M. Prevost a fait plus, il a entrepris un travail qui a pour but de donner la description de ses fruits, d'apprécier leur qualité, et de faire connaître leur synonymie. Car il est fâcheux de dire que le charlatanisme n'a pas honte de vendre la même espèce sous cinq ou six noms. La section vous demande une médaille pour M. Prevost, aussi modeste que savant.

5. M. Tougard vous a lu un travail statistique sur l'horticulture dans l'arrondissement. Vous avez vu, par les chiffres présentés, l'immense développement qu'elle a pris depuis dix ans. Il faut l'avouer, dans notre localité, M. Lefaucheur est celui qui a le plus contribué à ce développement. Nous devons surtout vous signaler ses cultures de melon cantaloup, ses serres pour les vignes, où il récolte 1500 kilo. de raisin, et surtout la haute intelligence qui a présidé à la rotation de ses cultures, de

sorte que la terre ne reste jamais inoccupée. La supériorité de M. Lefaucheur sur ses confrères explique la demande de médaille faite en sa faveur.

IIe *Section*. — M. Bazille, rapporteur.

6. M. Nicolle-Berthelot, docteur-médecin, à Elbeuf, a inventé et confectionné un grand nombre d'appareils qui témoignent du vif intérêt qu'il porte aux classes indigentes; en effet, ces appareils, dont l'utilité est bien constatée, et dont quelques-uns sont employés aujourd'hui dans les hopitaux, sont d'un usage aussi commode que leur prix est peu élevé.

Nous citerons principalement:

1° Un lit mécanique qui a été trouvé ingénieux et commode pour les malades, par l'Académie de médecine, et par les sociétés savantes qui en ont fait mention.

2° Le lit des pauvres, qui est une modification du précédent, et qui n'est pas moins ingenieux.

Et plusieurs autres appareils qui sont également utiles, quoiqu'à des degrés différens. Le docteur Nicolle a déjà reçu des diverses Sociétés savantes et industrielles auxquelles il les a présentés, des témoignages flatteurs pour l'admirable simplicité de ces divers instrumens, pour le zèle intelligent qu'il a déployé dans le perfectionnement de son art, et principalement pour l'idée généreuse qu'il a réalisée, de faire participer les classes pauvres au bénéfice de ses inventions, et de diminuer ainsi leurs frais et leurs souffrances.

Comme philantrope, M. Nicolle a rendu un véritable service à l'humanité, et particulièrement à la classe indigente, en la dotant d'appareils et d'instrumens fort utiles et d'un prix très modique; comme industriel, il a fait preuve, dans la confection de ces appareils, d'habileté et d'un rare désintéressement; à ce double titre, votre deuxième section a pensé que le docteur Nicolle-Berthelot avait des droits aux récompenses de l'Association normande, et elle vous l'a proposé pour une médaille d'argent.

7. M. Antoine Bertrand, né à Bussy (Aisne), en 1784, est un vieux soldat de l'Empire, qui a fait toutes les campagnes de 1800 à 1815.

Entré, après la journée de Waterloo, comme simple ouvrier journalier, chez M. Simonin, fabricant de produits chimiques alors à Soissons, et aujourd'hui à Belbeuf près Rouen, il ne tarda pas à s'y faire remarquer par sa rare intelligence, par son aptitude au travail, et par un dévouement à toute épreuve.

Il devint, en quelques années, un ouvrier fort habile, et mérita, par ses bons et loyaux services, d'être choisi par M. Simonin, pour aller

à Paris diriger temporairement un établissement de produits chimiques, et y introduire un procédé nouveau de fabrication qui était le secret et la propriété de M. Simonin. Il sut, dans ce poste difficile, et qui semblait exiger plus de connaissances administratives et en chimie que ne devait en avoir le vieux soldat, justifier pleinement la confiance que l'on avait mise en lui. C'est alors qu'il put donner un libre cours à son intelligence, et, quoiqu'il sût à peine lire, il s'acquitta de ses devoirs d'ouvrier-directeur avec beaucoup de savoir-faire et un rare bonheur. Possesseur d'un secret de fabrication qu'avait dû lui confier M. Simonin, Bertrand aurait pu le faire tourner à son profit; les occasions ne lui manquèrent pas; il reçut l'offre de sommes considérables pour livrer ce secret; mais l'homme honnête, dont la journée ne produisait alors que quelques francs, sut résister et fut incorruptible.

Bertrand, revenu ensuite chez M. Simonin, en est, depuis 22 ans, le chef-ouvrier; il a formé un grand nombre des employés qui se sont succédé dans l'établissement. Il est non-seulement l'homme habile qui a souvent apporté de grandes améliorations dans la direction des travaux qui lui ont été confiés, mais encore c'est un ouvrier modèle, très rangé, très économe, excellent père de famille, qui a su mériter, sous tous les rapports, la confiance et l'estime de son chef.

Votre deuxième section a pensé qu'Antoine Bertrand ne se recommandait pas seulement aux faveurs de l'Association normande, par les bonnes qualités morales qui le distinguent; mais encore elle a vu en lui un homme qui a contribué à faire progresser une industrie très importante pour nos contrées, et, à ces divers titres, elle vous l'a proposé comme très digne de recevoir une de vos médailles d'argent.

8. MM. H. Surdives et Desjardin, employés dans l'établissement de M. Nicétas Periaux, imprimeur lithographe à Rouen, le premier comme chef d'atelier où il était entré comme apprenti, le second en qualité d'écrivain, exercent avec distinction la lithographie. Sans avoir aucune connaissance des procédés employés à Paris pour la polychromie, ils ont obtenu, au moyen d'un procédé par eux imaginé, l'impression, en plusieurs couleurs, de cartes d'adresses, cartes de visite, etc.; la pureté de l'impression et l'éclat des couleurs ne laissent rien à desirer.

M. Surdives a fait aussi avec succès, plusieurs essais de report sur pierre d'impressions anciennes.

La deuxième section a pensé que l'on ne saurait trop encourager un art d'une utilité aussi généralement reconnue que celui de la lithographie; elle a été d'avis que les hommes qui se sont distingués dans cet art, et qui peuvent encore y rendre de nouveaux services, devaient être recom-

pensés ; aussi elle n'a pas hésité à vous signaler les sieurs Surdives et Desjardin comme dignes de recevoir, collectivement, une des médailles que l'Association normande doit décerner.

9. M. Lefebvre, Pierre-François, rue Bourg-l'abbé, n° 29, à Rouen.

Cet ouvrier tisserand est resté 24 ans chez le même fabricant, et il n'en est sorti que parce que celui-ci a quitté les affaires; depuis, il est employé chez M. Vasselin, qui le considère et le cite comme le meilleur de ses ouvriers; il exerce, sur ses camarades, une grande et heureuse influence, et il s'est toujours fait remarquer par sa bonne conduite, son exactitude et l'intérêt qu'il a porté aux établissemens dans lesquels il a été employé.

Célibataire de mœurs irréprochables, il est parvenu, avec ses seules économies d'ouvrier, à soutenir ses père et mère qui étaient dans le besoin, et à secourir ses frères et sœurs, dont les enfans sont restés à sa charge.

L'Association normande, qui accueille tous les genres de mérite et partout où ils se trouvent, s'est trouvée heureuse d'avoir à récompenser l'ouvrier modeste qui fait un si noble emploi de son temps et de ses économies. Elle a pensé que l'honorable distinction dont Pierre-François Lefebvre est l'objet, serait d'un salutaire exemple pour la classe ouvrière si nombreuse dans nos contrées, et toujours si digne d'intérêt.

IIIe *Section*. — M. L. Deboutteville, rapporteur.

10. Les sourds-muets sont, par le vice de leur organisation, presque totalement isolés du reste de la société. Si l'instruction est un bienfait pour tous, elle devient pour ces infortunés d'une extrême nécessité, car, par elle seulement, ils peuvent être mis en rapport avec la société au milieu de laquelle ils vivent, entrer en communication intime avec leurs semblables.

Cependant, de 232 sourds-muets qui existent dans le département de la Seine-Inférieure, et parmi lesquels 70 à 80 se trouvent dans la limite d'âge qui les rend aptes à recevoir l'éducation, la presque totalité était menacée d'être privée long-temps encore de ses bienfaits, lorsque la Providence jeta sur eux un regard de compassion.

Elle leur suscita un ami; elle inspira à l'un des ministres de ses autels la tendre sollicitude, la patience exemplaire, le généreux dévouement qu'exige l'entreprise si laborieuse de rendre à la société des êtres que la nature semble AE uaoir séparés par une barrière insurmontable. Ce protecteur des sourds muets, c'est M. l'abbé Lefebvre, vicaire de la Madeleine.

A force d'économie et de dévoûment, M. l'abbé Lefebvre est parvenu, avec de bien faibles secours, à soutenir son institution, qui compte aujourd'hui vingt élèves, tant internes qu'externes. Déjà plusieurs sourds-muets en sont sortis, après avoir acquis les connaissances nécessaires pour entrer dans le monde et se suffire à eux-mêmes, en se livrant à une profession lucrative.

L'Association normande, dont une députation a visité avec le plus vif intérêt l'institution naissante des sourds-muets de Rouen, voulant la signaler à la sollicitude de ses habitans, donner à son fondateur un témoignage public de son estime et l'encourager à persévérer dans sa bonne œuvre, décerne à M. l'abbé Lefebvre une médaille d'argent.

11. Les améliorations introduites, depuis quelques années, dans les prisons de Rouen, sont trop bien connues de tous, pour que j'aie besoin de vous les rappeler longuement. La part active et très grande qu'ont eue. dans ces améliorations, MM. Lecointe et Duhamel, et qui leur a, à juste titre, acquis de la célébrité dans notre pays, vous sont également trop connus pour que je m'y arrête.

En 1833, ces Messieurs ont fondé et organisé, et depuis ont dirigé avec un zèle toujours soutenu, une intelligence parfaite, un dévouement sans bornes, l'école des jeunes détenus dans les prisons de Rouen.

En 1835, MM. Lecointe et Duhumel fondèrent la société de patronage pour le placement des jeunes détenus, qui avaient été préparés, par l'éducation reçue dans la prison, à jouir de la liberté.

Aujourd'hui, nous retrouvons ces mêmes honorables citoyens, poursuivant incessamment leur œuvre philantropique, s'occupant, avec l'appui du Conseil général et du Gouvernement, de la création d'une maison d'éducation pénitentiaire pour les jeunes enfans.

L'Association, voulant donner à MM. Lecointe et Duhamel un gage qui fasse connaître combien elle apprécie leur dévouement et tout ce qu'elle attend de leurs résultats, de leurs talens et de leur persévérance dans l'œuvre qu'ils ont entreprise, leur accorde une médaille d'argent.

12. A côté de MM. Lecointe et Duhamel, on est heureux de trouver, dans les prisons de Rouen, un troisième nom à proclamer.

Tandis que ces Messieurs étudiaient, par une pratique de tous les jours, la question de la réforme des prisonniers, M. le docteur Vingtrinier, médecin en chef des prisons, mettait à profit sa position spéciale, pour soumettre ce même sujet à une profonde investigation.

Le résultat des consciencieuses recherches et des longues méditations de l'auteur du livre *des Prisons et des Prisonniers*, souleva des discus-

sions animées dont l'effet a été de mieux préciser le problème qu'il y avait à résoudre, et de ramener finalement, par un heureux accord, les deux parties à une opinion commune, que l'Association a consignée dans le procès-verbal de l'une de ses séances générales.

Convaincue de l'utilité du travail de M. Vingtrinier, et pleine de sympathie pour le talent avec lequel l'auteur a poursuivi ses investigations, l'Association normande lui décerne une médaille d'argent.

13. Tous ceux qui sont convaincus de l'influence précieuse de l'éducation des premières années, sur la moralité et la conduite de toute la vie, apprécieront aisément la haute portée de l'institution dont il me reste à vous parler : la maison des Saints-Anges, fondée à Rouen rue des Cannettes, 23.

Profondément touché de l'état de dégradation morale d'un très grand nombre de familles des classes indigentes, avec lesquelles les devoirs de son ministère et l'impulsion de sa charité le mettaient en contact continuel, M. l'abbé Carpentier en vint bientôt à penser qu'il serait impossible de réformer de telles mœurs, autrement qu'en s'adressant aux générations nouvelles, et en s'appliquant à leur donner une solide éducation morale, en même temps que l'instruction intellectuelle et industrielle indispensable.

D'ailleurs, ne pouvant tout faire à la fois et par lui-même, il a pensé, avec raison, que ce qu'il y avait de plus urgent était la moralisation de la femme; l'influence de la bonne conduite de la mère de famille, devant être, dans un ménage pauvre, infiniment puissante sur le père, et surtout sur les enfans qu'elle doit diriger à leur entrée dans la vie.

Préparer de vertueuses mères de famille, tel a dès lors été son but.

Mais, lorsque le vice règne au foyer domestique, lorsque la jeune fille est abandonnée sans expérience aux séductions du monde, parce qu'elle a perdu ses parens, ou que ceux-ci la tiennent éloignée d'eux, les écoles primaires, où elle viendrait passer quelques heures, seraient impuissantes à sa moralisation.

Pour obtenir de bons résultats, il la faut arracher à l'entourage de corruption où elle vit, pour ne la rendre à la société que lorsque l'âge, des principes bien affermis, une éducation intellectuelle et professionnelle enfin, lui permettent de s'y conduire dignement.

Cette bonne œuvre est celle qu'a réalisée M. l'abbé Carpentier, dans l'institution des Saints-Anges, fondée depuis 1836. Là, de jeunes filles délaissées de leurs parens, ou qui trouveraient au milieu d'eux de mauvais exemples, sont recueillies sans aucune rétribution. Elles apprennent à lire, écrire, calculer; on leur enseigne une profession; par

dessus tout, on s'efforce de leur inculquer de bons principes. Elles en sortent à 21 ans, pour rentrer dans le monde, où, dorénavant, elles doivent être en état de gagner honnêtement leur vie et de tenir une bonne conduite.

Le patrimoine de M. l'abbé Carpentier, et les dons de la charité publique, permettent de recevoir en ce moment 100 jeunes filles, qui logent dans la maison même.

Des externes y sont aussi admises, et reçoivent la même éducation religieuse et laborieuse, mais dans un local particulier.

L'Association normande, heureuse de pouvoir laisser à M. l'abbé Carpentier un témoignage durable du haut intérêt que lui inspire son bienfaisant établissement, et honorant en lui la charité évangélique, lui décerne une médaille d'argent.

IVe *Section*. — M. A. Deville, rapporteur.

14. Il n'est personne de vous, Messieurs, qui n'ait entendu parler de notre ouvrier-poëte, M. Théodore Lebreton; il en est bien peu qui n'aient lu ses ouvrages. Cet ouvrier modeste, auquel un génie particulier a fait deviner la poésie, n'a pas tardé à fixer l'attention de la ville qui l'a vu naître, à captiver ses suffrages. L'autorité municipale, interprète des Rouennais, s'est honorée en honorant M. Lebreton. L'Association normande, interprète, à son tour, de la Normandie tout entière, vient s'unir à cet hommage si touchant, si bien mérité; elle accorde une médaille d'argent à M. Théodore Lebreton.

15. La ville de Rouen possède un monument que les archéologues, que les artistes ont proclamé, d'un commun accord, le chef-d'œuvre de l'art gothique en France, en Europe même; vous avez tous nommé avec moi l'église de Saint-Ouen. Ce superbe édifice, objet de l'admiration journalière des nationaux et des étrangers, n'a été l'objet d'aucune description approfondie. Un jeune Rouennais, M. Alexis Drouin, a voulu combler cette lacune. Après avoir étudié l'église de Saint-Ouen dans son ensemble et dans ses détails, il l'a mesurée, dessinée, et déjà a reproduit, lui-même, par la gravure, une partie de ses nombreux dessins; il poursuit cette tâche avec ardeur et conscience. L'Association normande, voulant l'encourager dans cette honorable entreprise et lui témoigner toute sa sympathie, lui accorde une médaille.

16. Nous aurions pu signaler plus d'un nom dans les arts du dessin. Les maîtres ayant déjà fait leurs preuves ne nous auraient pas manqué. L'Association, destinée principalement à encourager le progrès, a voulu couronner un élève, mais un élève qui prend rang déjà, et qui est appelé à marcher sur les traces des artistes distingués que Rouen a le

bonheur de posséder. C'est un jeune pensionnaire de la ville, élève de MM. David et Delaroche, lauréat de l'Académie de Rouen, M. Cabasson, que nous proposerons à vos suffrages. Dessinateur exact et consciencieux, M. Cabasson s'est déjà livré à la composition; il a fait preuve d'un véritable talent dans son tableau de la *Captivité de saint Louis*, dont la société des Amis des Arts de cette ville s'est empressée d'enrichir son exposition, et que l'Académie de Rouen a couronné. L'Association, heureuse d'ajouter une palme à celles que M. Cabasson a déjà cueillies, lui décerne une médaille.

17. Un homme d'une foi ardente a conçu le projet, sans autre secours que ceux de la charité publique, d'élever, à la porte de Rouen, dans un simple hameau, sur la côte de Bonsecours, une église qui pût rivaliser avec ces grands et beaux édifices qu'ont dressé nos pères au moyen-âge, quand l'art et la religion faisaient tant de prodiges. Il s'est associé dans ce projet, qui a déjà reçu, en une seule année, la moitié de son exécution, à un architecte de cette ville, M. Barthélemy, qui n'est pas resté au-dessous de la tâche et du devoir qui lui étaient imposés. M. Barthélemy a choisi pour type de l'édifice dont la construction lui était confiée, l'architecture du XIIIe siècle. Il a été l'étudier sur les monumens eux-mêmes, à Reims, à Beauvais, à Amiens, à Paris, et dans cette Normandie qui offre, en tous genres, de si beaux modèles. Le chœur de l'église de Bonsecours est déjà entièrement terminé; les murs de la nef s'élèvent à cinq mètres de terre. L'entreprise et l'exécution peuvent être jugées; nous ne craignons pas de le dire, l'art n'est pas resté au-dessous de la foi. Bonsecours aura vu renaître les prodiges du moyen-âge. L'Association normande est heureuse d'accorder une médaille à M. Barthélemy.

Si la Société pour la conservation des monumens historiques ne s'était pas hâtée de devancer l'Association normande, en couronnant un autre architecte de Rouen, M. Grégoire, l'auteur des belles restaurations du Palais de justice de cette ville, l'Association lui eût décerné une palme, dont les travaux de cet habile architecte l'ont rendu si digne.

18. Le goût de la musique, de cet art si attrayant dont l'influence a été de tout temps si immense, a pris faveur en Normandie, depuis quelques années, avec une nouvelle force. Rouen et Caen y ont puissamment contribué, en instituant des sociétés philharmoniques. M. Méreaux, habile pianiste, compositeur de goût et de talent, s'est associé d'une manière heureuse et neuve à ce mouvement des esprits, par les développemens qu'il a su donner, parmi nous, à l'instruction musicale, et principalement par l'introduction des concerts historiques. M. Méreaux nous a mis

à même d'apprécier les transformations de l'art musical dans ses transitions successives, depuis des temps déjà reculés jusqu'à nos jours ; il a su nous initier, par un choix plein de discernement et de goût, et par une exécution toujours savante et heureuse, à ces diverses écoles. qui ont signalé les fastes de la musique et dans lesquelles le génie, quelque forme que l'art ait empruntée, n'a jamais fait défaut. Honneur donc à M. Méreaux ! L'Association normande lui décerne une médaille.

De nombreux applaudissemens ont accueilli la proclamation de chacun de ces noms.

Un discours de clôture, de M. de Caumont, remerciant les habitans de Rouen du concours qu'ils lui ont prêté, et annonçant que la session de 1843 se tiendra à Laigle et à Mortagne (Orne), puis une chaleureuse improvisation de M. Rouland, rendant hommage au zèle éclairé et à la persévérance de M. de Caumont, fondateur-directeur de l'Association normande, ont dignement couronné cette journée, qui laissera, dans l'esprit de tous ceux qui y ont assisté, de longs et agréables souvenirs.

Nous ne terminerons pas ce compte rendu des travaux de l'Association normande, sans rappeler que les résultats de cette session sont dûs presque entièrement au zèle infatigable, aux efforts multipliés de M. Girardin. L'intérêt qu'il porte à notre recueil, et son utile collaboration, nous imposent, en parlant de lui, une réserve que nos lecteurs apprécieront; mais nous ne doutons pas que nos concitoyens ne pensent, à cet égard, tout ce que nous n'osons dire.

A la suite de la séance publique, les membres étrangers et quelques-uns des Rouennais qui avaient pris le plus de part aux travaux de l'Association, se sont réunis pour se faire leurs adieux. Nous ne pouvons nous refuser au plaisir de reproduire ici le toast qui a été porté, dans cette fête improvisée, par M. le comte A. de Beaurepaire, l'un des plus zélés fondateurs de l'Association normande :

« Les plus anciens collaborateurs de l'Association normande ont été

profondément touchés de l'accueil qu'ils ont reçu dans ces murs, moins pour eux-mêmes, permettez-moi de vous le dire, que parce qu'ils y puisent l'espoir qu'une œuvre, devenue désormais la nôtre à tous, en recevra une impulsion plus forte et plus féconde; parce que votre flatteuse et sympathique hospitalité a fait ce qu'elle seule pouvait faire, en donnant aux efforts incessans de l'Association l'éclat et le retentissement nécessaires pour produire, dans notre pays et dans notre siècle, un bien solide et général. Pour nous tous qui aimons beaucoup la Normandie notre mère, et peu la centralisation, Rouen est notre antique, première et vraie capitale; elle est pour nous la riche et glorieuse couronne du pays qui a doté de son nom la race dont nous sommes issus, et qui a été la nation la plus héroïque, la plus chevaleresque dont se soient anoblies les annales de l'humanité. Quels sont les rivages du vieux monde où je n'aie pas trouvé la trace glorieuse des Normands! Ils s'en allaient étonnant, conquérant les royaumes les plus éloignés; jusque dans la Sicile et dans la Grèce où j'ai suivi leurs pas, ils s'en allaient ranimer le feu sacré de la civilisation, que ces célèbres contrées avaient vu briller et s'éteindre.

Telle a été leur œuvre; que telle, Messieurs, soit la nôtre, et que Rouen soit le foyer d'une nouvelle et vaste expédition qui répande partout les pacifiques bienfaits de l'industrie; que son exemple et son impulsion nous aident à conquérir les Anglais sur le vaste marché du monde, comme nos pères les ont conquis dans les champs d'Hastings; instruisons, éclairons, vêtissons les peuples mieux qu'ils ne le font; nous avons sur eux plus d'un avantage naturel, sachons acquérir les autres, comme nous y convient, dans ces murs, tant de Sociétés, à l'une desquelles je m'honore d'appartenir depuis plusieurs années, et qui a pour mission plus spéciale les encouragemens utiles; comme nous y convie aussi cet homme savant et modeste, notre ami et notre maître à tous, qui enseigne ici tant d'arts et de sciences d'une haute utilité.

Mais, en même temps, Messieurs, que Rouen, pour nous aider à la conquête d'un si bel avenir, s'appuie sur son noble passé; qu'il garde religieusement ce commun patrimoine de notre gloire normande, ces beaux monumens, qui, surveillés, sauvés, exhumés par leur habile et zélé conservateur, doivent, par les souvenirs qu'ils rappellent et les sentimens qu'ils inspirent, entretenir dans nos cœurs ce juste orgueil national, le plus noble et le plus fécond élément d'un patriotisme vif et largement productif. Que, surtout, désormais, Rouen ne laisse plus, comme on l'a trop fait déjà, déflorer sa couronne sacrée de hauts clochers à jour et de flèches aériennes, lumineuse auréole dont rayonnait son front, et que

nos pères avaient destinée à être immortelle. Au lieu de laisser détruire ou dégrader ces monumens, que la glorieuse métropole de notre commune province conserve et entretienne l'esprit qui les a élevés, et qu'elle augmente leur nombre en dressant des statues à ses grands hommes. Qu'elle alimente surtout, et perpétue le feu sacré de ces saintes et charitables vertus pratiquées dans ses murs par tant de bienfaiteurs et d'apôtres de l'humanité, dont, ce matin même, elle a cherché à continuer l'œuvre, en voulant, avec nous, récompenser leurs successeurs; qu'elle porte haut dans le monde la sainte bannière où nos pères avaient inscrit leur cri national : *Dex aïe!* Dieu aide!

C'est ainsi, Messieurs, que notre Capitale normande, maintenant, étendant son légitime ascendant, élève et élèvera la province à une hauteur digne de toutes les gloires dont le nom résonne dans ces murs, digne en un mot de la ville consacrée par tant de renommées, depuis Guillaume et Richard jusqu'à Corneille et Boïeldieu.

J'ai l'honneur de vous proposer un toast « A LA VILLE DE ROUEN. »

La Société Française pour la conservation des Monumens historiques a tenu, pendant la session de l'Association normande, deux séances sous la présidence de M. Deville, M. André Pottier faisant les fonctions de secrétaire. Le fondateur, M. de Caumont, à l'ouverture de la première séance, a rappelé, dans une courte allocution, l'origine de la société, exposé son organisation, ses moyens d'influence et son but. Une circonstance, en quelque sorte fortuite, donna naissance à cette utile institution. C'était vers 1833; les comités historiques près les ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique n'existaient pas encore, et aucune autorité spéciale, aucune tutelle protectrice ne prenait en main la cause et la défense de nos vieux monumens menacés; surtout au fond des provinces, loin de la surveillance de l'administration supérieure. Sur ces entrefaites, quelques antiquaires de notre province apprirent, avec autant de surprise que de généreuse indignation, que le petit monument connu sous le nom de temple de Saint-Jean, à Poitiers, seul reste complet et

parfaitement conservé de l'église primitive dans les Gaules, allait tomber, sous le frivole prétexte qu'il s'opposait à la régularité d'un alignement. Ces hommes zélés, mus aussitôt pas un patriotique dévouement, s'associèrent dans le but de réunir leurs efforts, leur zèle et leur influence, pour sauver ce précieux monument, ainsi que tous ceux qu'ils pourraient par la suite disputer au vandalisme. Leurs réclamations instantes auprès des autorités compétentes eurent un plein succès, et la société fut ainsi fondée. Aujourd'hui, elle compte plus de six cents adhérens en France; et si la modicité des ressources dont elle dispose ne lui permet pas d'entreprendre la restauration des grands monumens qui font la gloire de nos villes, elle est au moins la providence et la sauve-garde des petits, disséminés dans nos campagnes; elle les désigne à la curiosité des antiquaires et à l'intérêt des Conseils généraux et du gouvernement; elle les protège contre toute tentative de dégradation ou de restauration maladroite, et enfin elle vote des allocations sur ses fonds particuliers, pour coopérer à leur entretien et à leur réparation. Elle a déjà fait beaucoup de bien, et promet d'en faire plus encore à mesure que ses relations s'étendront, et que l'union de ses inspecteurs et de ses membres embrassera, comme un réseau, la France entière.

Notre but n'est point de donner ici un compte-rendu de ces deux séances, puisque le procès-verbal détaillé sera inséré dans le *Bulletin monumental* que publie la Société; nous dirons seulement que celle-ci a entendu tour à tour, avec un vif intérêt: 1° un exposé statistique, fait par son président, M. Deville, et embrassant l'état des découvertes d'antiquités faites depuis quelques années dans le département de la Seine-Inférieure, le tableau des monumens de quelque importance, détruits ou menacés pendant cette période, en voie de restauration ou réclamant de prompts secours; 2° un mémoire très savant et très approfondi de M. l'abbé Barraud, de Beauvais,

sur la forme, la matière et les ornemens des calices et des patènes, depuis l'origine de l'église catholique jusqu'aux dernières époques du moyen-âge; 3° la première partie d'une notice de M. André Pottier, sur l'un des plus précieux manuscrits de la bibliothèque de Rouen, le Bénédictionnaire anglo-saxon du xe siècle, dit de l'archevêque Robert ou d'Æthelgar; et, enfin, qu'elle a pris part, en y apportant le tribut de ses lumières, à une enquête proposée par M. de Caumont, et discutée par tous les membres présens, sur les sépultures mérovingiennes, les modes d'inhumation usités aux xie, xiie et xiiie siècles. les anciens autels, et les inscriptions chrétiennes antérieures au xiie siècle.

La Société s'est, en outre, réunie à plusieurs reprises pour aller visiter le Musée d'Antiquités, la Cathédrale, Saint-Ouen, le Palais de Justice, et partout elle a rendu hommage au zèle, au savoir et au bon goût des directeurs et des architectes de ces divers édifices ou établissemens. Aussi, pour témoigner, autant qu'il était en elle, à M. Grégoire, architecte du département, la satisfaction que lui a fait éprouver l'admirable restauration du Palais de Justice, que dirige cet architecte, elle a décerné à celui-ci une grande médaille d'argent.

VOYAGES.

EXCURSION

SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

DANS LE TYROL ET EN ITALIE.

— VIIe ARTICLE [1]. —

Ascension au Vésuve.

Naples, vue de la mer, présente un coup d'œil admirable. Cette belle ville en amphithéâtre, son golfe, son Vésuve, son mont Pausilippe, ses palais, rien n'échappe au premier regard qui embrasse son vaste horizon, où pointent des rochers volcaniques, Capri, Procida et Ischia. Mais, sous ces vastes palais de marbre, sous ces jardins toujours verts, sous ces places publiques et ces rues où se presse et s'agite une si bruyante population pressée de vivre, sont des laves brûlantes qui bouillonnent et cherchent une issue que les flammes du Vésuve lui ont donnée jusqu'à présent; mais que le Vésuve se ferme, que son cratère, par une nouvelle irruption, se comble de ses propres laves, ou que les flots de feu qui mugissent sous terre se créent une nouvelle issue, et Naples, agitée quelques secondes, disparaîtra aussitôt, comme ont disparu Herculanum et Pompeïa, comme disparaîtront un jour Catane et Syracuse.

[1] Voir les livraisons de novembre et décembre 1841, février, mars, mai et juin 1842.

C'est là ce qui rend Naples si poétique, si belle à voir. Les fleurs et une tombe, la joie et le deuil, la vie et la mort! N'est-ce pas là représenter fidèlement la vie du Napolitain?

Le Vésuve se tient à une petite distance de Naples, sombre et menaçant. Au-dessus de ses cimes noires et calcinées, s'élève une longue colonne d'une épaisse fumée, qui se penche sur la ville et semble vouloir l'envelopper de son voile lugubre. La nuit, l'aspect est plus effrayant encore; la tête du volcan s'embrase et lance des étincelles dans les airs. La base du vaste cône de fumée et de vapeur s'illumine et présente la lueur rougeâtre d'un vaste incendie. Le soir, quand les plaisirs bruyans se réveillent, quand la ville entière se précipite dans les rues, pour respirer à leur naissance les brises légères que l'Adriatique et les flots de la Méditerranée lui envoient avec amour; quand Naples court chercher dans les théâtres des émotions nouvelles, le Vésuve, à son tour, ce théâtre éternel, donne sa représentation. Mais ce ne sont là que de simples préludes de ces grandes représentations qui engloutissent des villes....

A peine arrivé à Naples, je fis mes dispositions pour faire l'ascension du volcan. J'étais impatient de voir, autrement que par les livres et les descriptions, ces phénomènes qui m'intéressent à un si haut point. Je m'adressai directement à M. Monticelli, le doyen des géologues, qui me reçut très amicalement et me donna tous les renseignemens nécessaires pour opérer fructueusement mon ascension. Il mit ses guides à ma disposition, en m'assurant qu'il regrettait que la vieillesse l'empêchât dem'accompagner. Je m'associai avec deux autres voyageurs, avec lesquels je fus assez heureux de me lier à Naples. Nous convinmes tous les trois de faire l'ascension de nuit, avec des torches, pour être au sommet du Vésuve le matin, au lever du soleil. Nous partîmes à cinq heures du soir, par le chemin de fer, qui nous conduisit en une petite heure à Résina.

C'est ordinairement dans cette petite ville, bâtie à une courte

distance du pied du volcan, que l'on trouve d'excellens mulets et tout ce qui peut être nécessaire pour l'ascension du Vésuve. Montés sur nos mulets, et précédés de nos guides munis de torches et de provisions de bouche, nous nous mîmes en route avant le coucher du soleil, et nous nous dirigeâmes vers l'hermitage de San-Salvator. A peine sorti de Résina, on reconnaît déjà le voisinage du volcan à la couleur plus foncée de la lave sur laquelle on marche. A mesure que l'on s'avance, la marche devient de plus en plus difficile. On est obligé de passer sur des fragmens de lave anguleuse et à arêtes tranchantes, et nos montures, à chaque instant, malgré leur pas exercé, refusaient d'avancer.

La nuit commençait à venir; nos guides allumèrent leurs torches. Nous étions partis animés de la plus vive gaîté, riant et chantant tout un répertoire d'opéra, avec des voix plus ou moins harmonieuses; mais, à mesure que la nuit devenait plus sombre, et que la lueur scintillante de nos torches nous montrait de toute part cette nature déserte, nue et abandonnée, ces énormes rochers sillonnés par la lave, cette masse noire et calcinée se déroulant devant nous et au-dessus de nous, aussi loin que notre vue pouvait s'étendre, notre gaîté devenait moins expansive. La vue de cette solitude, de ces scènes de destruction, produit je ne sais quel sentiment profond de tristesse, que l'on ne peut que difficilement décrire. Nous avancions toujours, quand, tout-à-coup, derrière un rocher, débouchèrent quatre vigoureux gaillards qui vinrent droit à nous, avec un air qui nous sembla fort peu rassurant. Nous nous tenons sur nos gardes, et préparons nos armes. Notre attitude belliqueuse paraît leur en imposer; ils se contentent de nous exprimer, en paroles plus douces, mais en s'emparant de la bride de nos montures, que nous devions les employer comme guides, et renvoyer les nôtres. Cette proposition ne pouvait pas être acceptée, et déjà nous commencions à

nous échauffer. Nos guides, furieux, criaient, tempêtaient et cherchaient à repousser les quatre bandits, qui excitaient nos montures. Il y a des momens où, quelle que soit l'imminence du danger auquel on est exposé, l'on ne calcule pas la portée de ses actions; notre patience, déjà bien exercée en Italie, était à bout, et le conflit devenait inévitable. Les nouveaux venus tombèrent sur nos guides; en un clin d'œil, la lumière de nos torches disparut, et nous nous trouvâmes dans une obscurité profonde. Il n'y avait pas à hésiter; nous nous jetons en bas de nos mulets et nous mêlons au combat. C'est alors que je pus reconnaître toute la supériorité du boxeur anglais. Un bruit sourd et mat, analogue à un coup de grosse caisse, m'annonça que le poing d'un des Anglais avait produit un prodigieux effet sur l'estomac d'un des assaillans, qui roula à quelques pas de là. Les autres, voyant que nous étions résolus de défendre chèrement notre vie, et que, d'ailleurs, nous étions plus nombreux, n'osèrent se servir de leurs poignards et disparurent dans l'obscurité.

Notre position, cependant, était très embarassante. Nous n'avions plus de lumière; l'un de nos guides était maltraité et pouvait à peine se traîner, et un de nos mulets avait disparu dans la bagarre. Nous nous attendions, à chaque instant, à voir les bandits revenir à la charge, et les coups de sifflet que nous entendions dans le lointain étaient loin de nous rassurer. Il n'y avait point de temps à perdre en délibération. Il fallait arriver à l'hermitage pour nous mettre à l'abri de toute poursuite; mais la marche n'était pas facile dans cette nuit profonde, et à travers ces ravins et ces pierres anguleuses et aiguës. Les guides eux-mêmes se perdaient dans ce dédale, et nous n'avancions qu'à pas lents, et en trébuchant à chaque instant. Nous nous tenions tous par la main ou par les habits, pour ne pas nous perdre dans cette obscurité.

Nous n'avions pour guide que la petite lumière de l'her-

mitage, scintillant dans le lointain comme une étoile au ciel, et la lueur rougeâtre du sommet du volcan. Ce fut après une marche longue, pénible, après bien des détours, que nous arrivâmes enfin à l'hermitage, harassés de fatigue, les mains baignées de sang et entamées par les aspérités de la lave sur laquelle nous tombions à chaque instant.

C'est une chose vraiment délicieuse que le repos après une grande fatigue. Nous nous jetâmes sur un espèce de banc de bois, recouvert d'un matelas, dont le crin raide, perçant la toile, chatouillait rudement la peau du voyageur, et produisait le même effet que s'il eût été étendu sur une immense brosse à tête. A peine couché, je remarquai que je dérangeais le repos d'une sorte d'insectes d'une humeur fort peu accommodante. Je n'ai jamais pu me faire à leur société. Avant mon départ pour l'Italie, leur vue seule m'aurait fait bondir hors de mon lit; mais, dans le cours de mon excursion, je me suis vu si souvent dans la dure nécessité d'habiter avec eux, même dans les meilleurs hôtels, que je commençais à en être moins effarouché.

L'hermite apparut bientôt à nos yeux, sous l'habit d'un garçon hôtelier. Il nous apporta quelques bouteilles d'excellent lacryma-christi, que nous fîmes disparaître immédiatement. Vive le lacryma-christi! Cet excellent vin dissipe les fatigues et communique une nouvelle ardeur. Il semble, vraiment, qu'il ait soutiré une portion du feu volcanique du Vésuve, qui lui a donné naissance.

Nos guides nous laissèrent à peine une petite heure de repos. Ils achetèrent de nouvelles torches à l'hermitage, et nous nous mîmes de nouveau en route pour être au sommet du volcan avant le lever du soleil. La route devient de plus en plus aride et déserte; toute végétation disparaît, et il ne reste que des couches de lave de plus en plus épaisses, plus ou moins sombres, selon le degré d'ancienneté de l'éruption à laquelle elles appartiennent. Au bas de la montagne, se trouve une vaste

étendue de champs cultivés et de vignes fertiles, enchassés dans la lave brûlante qui s'écoula du cratère lors de la dernière éruption de 1839. Ces torrens de feu, que vomit le volcan, brûlent et détruisent tout ce qu'ils rencontrent. Les maisons, de même que les moissons, disparaissent sur leur passage. Bientôt nous arrivâmes au pied du cône de Gaudrey. Ce cône est ainsi appelé, parce qu'un Français de ce nom se précipita volontairement dans l'abîme du volcan, et que son cadavre fut revomi deux jours après par le Vésuve. C'est à partir de ce point que la montée devient excessivement pénible. Il s'agit, pendant près de trois heures, de monter à l'assaut sur une muraille hérissée d'aspérités tranchantes. C'est presque un tour de force.

Après une heure de cet exercice gymnastique, mes bottes étaient coupées en petites lanières de finesse variable, et la partie inférieure de mes pantalons était ornée de festons en zigzags. Personne ne parlait; de temps en temps, seulement, on entendait une exclamation de douleur, arrachée par une chute sur une lave aiguë. Il faut, pour monter, s'accrocher aux anfractuosités du roc, et sonder avec un bâton l'endroit où le pied doit se poser; souvent la lave cède sous la pression et roule avec fracas en bas du cône; trouvez-vous alors heureux, si vous ne la suivez pas dans sa marche descendante. Rien n'est moins moëlleux que le frottement un peu rapide de la chair contre ces pics aussi durs que le granit; autant vaudrait rouler sur un lit hérissé d'aiguilles. Le vent qui règne dans ces hautes régions, agitait la flamme des torches de nos guides, et cette lumière vacillante ne nous aidait que fort peu dans notre ascension.

Il était temps que nous arrivassions au sommet de la montagne; mes jambes et mes mains refusaient toute espèce de service, et saignaient abondamment. Une fois sur le plateau de la montagne, nous ne tardons pas, guidés par la lueur de l'incendie,

à nous approcher du cratère, et là se déroule à nos regards un de ces spectacles et une de ces grandes scènes de la nature, dont le souvenir ne se perd jamais.

Nous sommes devant un immense gouffre en forme d'entonnoir. Au fond, à une profondeur que l'œil ne peut souder, mugit la lave bouillante. Les flammes s'élancent en l'air, et une énorme colonne d'une fumée blanche et étouffante, s'élève en tourbillonnant et se répand au loin. De temps en temps, de violentes détonations se font entendre.

Je restai absorbé dans la contemplation de ce grand et imposant phénomène, et je m'efforçai, mais en vain, de porter mes regards jusque dans le cratère. Les tourbillons d'une épaisse fumée qui se dégagent constamment de l'entonnoir, ne permettent pas à l'œil de souder l'abîme et d'examiner ce spectacle terrible.

Je fus tiré de mes réflexions par la voix de mon guide, qui me fit l'offre de me conduire, moyennant une bonne récompense, au fond du cratère. Je le regardai fixément, pour voir s'il ne raillait pas; car j'avoue que je ne pensais pas avoir fait le trajet de Rouen au Vésuve pour goûter par anticipation les jouissances de l'enfer.

L'idée de me rôtir les membres dans cette mer de feu ne me flattait que médiocrement. Cependant, je me rappelai l'histoire de l'architecte Soufflot, qui, en 1750, se fit suspendre dans l'intérieur du cratère de l'Etna à l'aide de longues cordes fixées au bord même de la cavité, et celle d'un certain évêque anglais qui se fit attacher à un rocher faisant saillie sur le Vésuve.

Je m'avançai sur le bord de l'abîme pour calculer les chances du succès de l'entreprise. Les bords de l'entonnoir étaient presque taillés à pic. Ça et là, des aspérités de forme bizarre donnaient bien quelque point d'appui; mais étais-je sûr de leur solidité? Un faux pas me faisait inévitablement rouler dans la fournaise

ardente. Je calculai mentalement l'accélération et la chute, et j'arrivai à cette conclusion que, dans ce cas, les moyens de salut seraient absolument nuls, et qu'alors je procèderais immédiatement à l'expiation de mes péchés.

J'avais aussi la chance d'être étouffé par l'épaisse fumée et la vapeur acide qui se dégage du gouffre par torrens. Ce premier examen n'eut rien de rassurant. Mes bottes étant percées de tous côtés, et mes pieds, déjà endoloris par l'ascension de la nuit, ne m'offraient plus la même solidité ni la même confiance. Et, cependant, quitter le Vésuve sans l'avoir parcouru jusque dans ses entrailles, m'être déjà exposé à tant de fatigues sans avoir vu distinctement le lac embrasé et tout ce grand phénomène de la nature, c'était me créer d'éternels regrets! J'interrogeai mon guide sur les moyens de descente. — Bien souvent, me dit-il, la descente est tout-à-fait impossible, la forme du cratère varie à chaque instant; mais, depuis 1840, une foule d'aspérités de fragmens de lave s'avançant çà et là, permettent de s'enfoncer lentement, et en prenant bien des précautions, dans l'entonnoir obscur. Il y a une année, me dit-il, je suis descendu avec un Anglais, et nous en sommes revenus sans de graves accidens.

Ces derniers mots me décidèrent tout-à-fait. Il ne devait pas être dit qu'un Français reculerait, quand un Anglais avait réussi. Je répondis résolument à mon guide que j'étais prêt à le suivre. Avec quelques bouts de corde, je réunis les lambeaux de ma chaussure, j'enveloppe mes mains d'une forte paire de gants, et mon guide m'entoure la tête, jusqu'à la bouche, d'un vaste mouchoir, dans lequel je pouvais à volonté fourrer mon nez pour ne pas être étouffé par la vapeur du soufre, je m'arme de mon bâton, et je m'apprête à descendre.

Le dos appuyé contre la lave, et le corps penché en arrière, nous sondons, avec nos pieds et nos bâtons, les aspérités sur lesquelles nous pouvons nous poser. Notre marche est lente et

pénible. Il faut, tantôt se pencher de côté, tantôt se laisser glisser, quand le point d'appui est trop loin. La chaleur, à mesure que nous descendons, devient insupportable. La sueur s'écoule de nos fronts et trempe nos habits. Une vapeur aigre et suffocante excite en nous une toux continuelle, et, dans certains momens, nous en sommes tellement enveloppés, que toute marche devient impossible. Il fallait attendre, en me couvrant le visage, que les vapeurs aient pris une autre direction. A mesure que je descends, une espèce d'exaltation d'esprit me soutient et m'anime; j'aurais eu honte de reculer à moitié chemin. Je me familiarisai avec le péril. Une fois, seulement, je crus que c'en était fait de moi; je posai le pied sur un morceau de lave mal affermi, qui céda sous la pression. Je jetai un cri, mais, dans ma chute, je rencontrai l'épaule de mon guide, qui se rejeta violemment en arrière en s'appuyant fortement sur son bâton. Je frémis encore actuellement, quand je pense au péril que j'ai couru. Mais, à cette époque, mon attention était tout entière absorbée par la grandeur du spectacle qui se déroulait sous nos yeux. Nous étions arrivés, après plus de deux heures de travail, là où l'on pouvait humainement descendre, et je ne regrette pas ma peine. A une petite distance au-dessous de moi, se déroule un lac de feu ayant un mouvement d'ébullition très marqué. Des flammes bleues voltigent sur sa surface, comme sur du soufre en fusion. Une colonne de fumée très blanche s'élève perpendiculairement du fond, en tournant sur lui-même. Le vent qui règne à la partie supérieure du cratère, en s'engouffrant dans l'entonnoir, écarte de temps en temps le tourbillon de fumée, et c'est ce moment qu'il faut choisir pour examiner cette mer de lave bouillante. Cette dernière change constamment de niveau; tantôt elle s'élève progressivement et rapidement comme la mer dans les fortes marées, tantôt elle descend et disparaît aux yeux. Quand elle monte le long des bords de l'entonnoir, elle rugit et fait entendre un bruit analogue au grondement

sourd du tonnerre. La terre est agitée et tremble sous les pieds; la lave monte toujours, s'ouvre ensuite avec fracas, et projette en l'air un fragment de rocher; puis, comme apaisée par ce mouvement de colère, elle descend lentement pour remonter ensuite.

J'avais encore bien des choses à examiner, mais il devenait urgent pour moi de remonter. La chaleur me suffoquait, et je craignais de me trouver mal. La sueur ruisselait de mon corps; ma respiration, par suite de l'absorption de gaz acide, était de plus en plus oppressée. Mes pieds gercés et saignans refusaient de me soutenir; je fis signe à mon guide, et nous opérâmes aussi rapidement que possible, mais plus facilement, l'ascension du cratère.

Quand je sortis de cet enfer, je n'étais plus connaissable. La fumée m'avait transformé en nègre, ou plutôt en diable. Mes habits étaient bariolés de toute couleur par l'action des vapeurs acides, et roussis par la flamme. Harassé de fatigue, je m'étendis tout de mon long à côté d'une crevasse d'où sortait une large flamme, pour ne pas sentir le froid vif et le vent glacial qui règnent dans ces hautes régions.

Le jour commençait à paraître, et l'horizon peu à peu s'éclaircissait.

C'est un spectacle magique que le lever du soleil au sommet du Vésuve. La magnificence de la vue qui se déploie aux regards des spectateurs ne saurait se décrire. Les expressions les plus énergiques seraient trop pâles pour exprimer les sensations qu'on éprouve. On voit Pozzuoli, le cap Mycène, cette délicieuse côte du Pausilippe aux collines fleuries, les îles de Procida, d'Ischia, de Capri, le promontoire de Sorento, et Naples se déployant en amphithéâtre au-dessus de l'immensité des mers. Quelle magie dans cet admirable tableau, et quel contraste avec les horribles solitudes environnantes!

Pour compléter les délicieux souvenirs que j'ai emportés de

Naples, il ne me manquait plus que la vue d'une éruption. On en attendait une de jour en jour. Déjà Naples avait ressenti quelques légers tremblemens de terre; le volcan laissait échapper une fumée plus abandante et plus épaisse que de coutume. Le grondement sourd du cratère, les pierres lancées de temps en temps dans les airs, et le mouvement tumultueux de la lave au fond de l'abîme, annonçaient une prochaine révolution; mais je ne fus pas assez heureux pour être témoin d'un de ces grands phénomènes.

En Italie, et dans beaucoup d'autres contrées volcaniques, les éruptions ont été si abondantes et si multipliées, qu'il est impossible de reconnaître le sol qui les supporte, si ce n'est durant les éruptions violentes, lorsque les matières vomies par les volcans arrachent quelques fragmens du sol, et les amènent au dehors. C'est ainsi que l'on a découvert que le Vésuve repose sur du granit, du schiste micacé et des roches calcaires d'ancienne formation. Dans le nouveau monde, tous les volcans actuels ont leurs cratères formés dans le terrain trachytique. En Europe, les volcans, tant anciens que modernes, sont assis directement aussi sur le sol primitif.

Le sol de transport et de sédiment, quand on le rencontre dans les montagnes volcaniques, est toujours placé au-dessus des couches de lave, de sorte qu'on est forcé d'admettre qu'il a été le résultat d'un ordre de choses subséquent à la première éruption.

Le nombre des volcans brûlans à la surface du globe, est immense; on en compte actuellement trois cent trois, parmi lesquels cent quatre-vingt quatorze sont dans les îles.

Quant aux volcans éteints, on en ignore le nombre. On ne peut, en France, faire des fouilles cinquante lieues dans la même direction sans trouver des couches de lave. L'Italie présente une quantité innombrable d'anciens cratères, et quatre volcans modernes seulement. On compte jusqu'à soixante anciens cra-

tères, environ, entre Naples et Cumes. L'Auvergne est toute couverte de ces volcans éteints, et n'en possède pas un seul aujourd'hui qui soit en activité. Dans ce que je vais encore dire sur les volcans, j'ai eu fréquemment recours, entr'autres livres, à un ouvrage de mon savant maître, M. Girardin, intitulé: *Considérations générales sur les Volcans*. Cet ouvrage, écrit avec ce style clair qui distingue tous les ouvrages de cet auteur, nous présente la question des volcans traitée de la manière la plus savante et la plus consciencieuse.

On rencontre des volcans non seulement à la surface de la terre, mais même sous la mer. Leur existence est incontestable, et leurs éruptions sont accompagnées des mêmes phénomènes que celles qui ont lieu sur les continens. Ce sont eux qui donnent naissance à ces îles que l'on voit sortir de temps en temps du sein des mers.

Pendant les mois de juillet et d'août 1810[1], Saint-Michel souffrit de violens tremblemens de terre; le 31 janvier 1811, une secousse très violente, et bientôt après une très forte odeur sulfureuse annonça la rupture du sol du côté *est* de l'île, vis-à-vis le village de Ginetas, à deux milles anglais du rivage; de la fumée, des cendres, de l'eau et des terres furent projetées hors de la mer. La fumée s'élevait par grandes masses à quelques centaines de mètres, et les pierres lancées bien plus loin encore. Lorsque ces dernières sortaient de l'eau, elles étaient toutes noires; mais, aussitôt qu'elles dépassaient la colonne de fumée, elles paraissaient incandescentes.

L'éruption dura ainsi pendant huit jours; alors elle cessa, et on vit à sa place un banc contre lequel se brisaient les flots de la mer, là où auparavant on ne trouvait le fond qu'à soixante ou quatre-vingts brasses. Une seconde éruption eut lieu, le 15 juin de la même année, à deux milles anglais plus loin; alors parut une île, qui avait un mille de tour et cent mètres

[1] *Philosop. Transact. of the royal society of London*, for 1812, p. 152.

de hauteur. Elle consistait en un cratère d'une forme agréable, qui présentait une ouverture vers le S. E., d'où sortait de l'eau chaude qui se rendait dans la mer. Le capitaine Kotzebue raconte qu'il vit, près d'Umnak, à quelques milles du rivage, une colonne sortir de la mer, et, vers le soir, quelque chose de noir s'élever au-dessous de la fumée. Pendant la nuit, il sortit du feu de la même place, quelquefois avec une intensité telle, qu'à dix milles du lieu de l'éruption, on distinguait parfaitement tous les objets. Alors, un tremblement de terre, accompagné d'un bruit effroyable qui fut répété par les montagnes du sud, ébranla tout le sol; l'île naissante lança des pierres jusque sur Umnak. Le tremblement de terre cessa au lever du soleil; le feu diminua, et on vit paraître la nouvelle île d'une couleur noire et d'une forme conique. Pendant plusieurs mois, elle ne cessa de vomir du feu; puis elle a été en diminuant, et enfin elle a disparu quatre ans plus tard.

Tout récemment encore, en 1831, une nouvelle île, appelée l'île Julia, surgit au milieu de la Méditerranée, dans le canal étroit qui sépare la Sicile et l'Afrique. On vit la mer bouillonner, et, de son sein, s'élever d'immenses colonnes de fumée et de vapeurs; des gerbes de feu retombaient en pluie de pierres et menaçaient d'écraser et d'engloutir tous ceux qui étaient tentés d'approcher de ce foyer d'agitation. Des vaisseaux loin de toutes côtes et de tous récifs, avaient ressenti des choses insolites, comme s'ils avaient touché contre un roc. Obscurci pendant le jour, éclairé pendant la nuit, le ciel, sillonné sans cesse par des lueurs électriques, semblait répondre, par ses tonnerres continuels, aux bruits plus épouvantables encore qui sortaient de l'abîme.

Les tremblemens de terre qui accompagnent les éruptions volcaniques sont souvent précédés de bruits sourds et souterrains qui ressemblent à de fortes décharges d'artillerie ou au

roulement d'une voiture sur le pavé. Ces détonations s'entendent de très loin; car, lors de l'éruption du Cotopaxi, en 1744, le mugissement de ce volcan se fit entendre à Honda et à Monpox, villes situées à plus de deux cent vingt lieues [1].

Ce n'est pas au moyen de l'air que le son se propage à d'aussi énormes distances, c'est par l'intérieur du sol. Si les éruptions du volcan de Saint-Vincent, celles de Tanguragua, du Cotopaxi retentissent de si loin, comme un canon d'un volume immense, le fracas devrait augmenter en raison inverse du carré de la distance, mais les observations prouvent que cette augmentation n'a pas lieu. Il y a plus encore. Dans la mer du Sud, en partant de Guayaquil pour les côtes du Mexique, MM. de Homboldt et Bompland ont traversé des passages dans lesquels tous les matelots de leur vaisseau furent alarmés par un bruit sourd qui venait du fond de l'Océan, et qui semblait communiqué par les eaux. C'était l'époque d'une nouvelle éruption du Cotopaxi, dont ils se trouvaient éloignés autant que l'Etna l'est de la ville de Naples. Les terribles tremblemens de terre qui eurent lieu en 1746, à Lima, en 1783 à Messine, en 1812 à Caraccas, furent précédés par des bruits souterrains très forts. « Dans quatre voyages que je fis sur le cratère du Vésuve, au mois de mars 1815, dit sir Humphry Davy, j'avais appris à estimer la violence de l'éruption d'après la nature de la détonation. Un tonnerre souterrain, très sonore et long-temps continué, annonçait une explosion considérable. Avant l'éruption, le cratère paraissait tranquille, et son fond était couvert de cendres; bientôt des bruits sourds et confus se faisaient entendre, comme s'ils venaient d'une grande distance; peu à peu le son approchait, et ressemblait, bientôt, à celui d'une artillerie qui aurait été sous mes pieds. Alors, des cendres et de la fumée commençaient à s'échapper du fond du cratère; enfin, la lave et les

[1] Humboldt, *Voyage aux Régions équinoxiales*, t. v, p. 34.

matières incandescentes étaient projetées avec les plus violentes explosions. Toutes les fois que l'intensité du tonnerre m'annonçait une explosion violente, je m'éloignais toujours en courant, aussi vite que possible, du siége du danger. »

Les gaz qui se dégagent des volcans, soit pendant le repos, soit pendant les éruptions, sont de diverses natures.

La vapeur d'eau en fait la majeure partie. On distingue surtout les gaz acide sulfureux, hydrochlorique, carbonique, hydrosulfurique. Ces gaz, seuls ou réunis, mais surtout la vapeur d'eau, souvent mélangés de matières pulvérulentes qu'ils entraînent, constituent ces nuages noirâtres qui s'élèvent en bouffées au-dessus des cratères, et qui ressemblent à de la fumée.

C'est probablement à cette énorme production de gaz et à la vapeur d'eau soumise à une énorme pression qu'il faut attribuer les bruits souterrains et ce mouvement prolongé dont nous avons fait mention. Les différens gaz acides cités plus haut ne se rencontrent pas toujours ensemble dans les mêmes localités. L'acide sulfureux se dégage par torrens du cratère de l'Etna. Il n'en est pas de même au Vésuve.

Les géologues et voyageurs qui ont avancé que les vapeurs du Vésuve étaient de nature sulfureuse, se sont trompés. Divers observateurs ont vu qu'elles étaient de nature différente. Quand je me suis trouvé au fond du cratère du volcan, j'ai pu facilement observer la production des gaz et en reconnaître la nature, sans avoir besoin de les analyser. Il ne se dégage du cratère du Vésuve que de l'acide muriatique en vapeurs blanches, absorbant l'humidité de l'air et d'une odeur suffocante. Il peut bien y avoir production, en très petites quantités, d'acide sulfureux; mais le premier acide domine notablement. Une partie de cet acide se dissout dans l'eau, et reste concentré dans certaines roches qu'il attaque peu à peu. Il donne ainsi lieu à la formation de chlorures de sodium, de potassium, de cuivre et de fer, que l'on rencontre dans la lave et dans les eaux qui ruis-

sellent entre les interstices. C'est une chose fort remarquable que cette différence de nature des gaz acides qui se dégagent, dans des volcans aussi rapprochés que l'Etna et le Vésuve. L'acide carbonique se dégage plutôt au pied des volcans que du sommet, et plutôt après que pendant les éruptions.

Avant la sortie des laves, on voit lancer par le cratère différentes substances pulvérulentes, accompagnées de fragmens plus ou moins volumineux. Ce sont les cendres, sables, pouzzolanes, les rapilli, quand ils sont en petits fragmens. C'est, en général, la substance même des laves réduites à une extrême ténuité. Elles sont quelquefois composées d'une infinité de petits cristaux, principalement feldspathiques, dont les formes se révèlent par l'examen microscopique. Abondantes[1] dans certaines éruptions, les cendres parviennent à se dégager des vapeurs, et le vent les transporte alors à d'énormes distances. Procope assure qu'en 472 celles du Vésuve furent portées jusqu'à Constantinople, c'est-à-dire à 250 lieues. Celles de l'Etna, en 1329, allèrent jusqu'à Malte. Rome, Venise, sont très souvent incommodées par les cendres du Vésuve.

La rapidité avec laquelle ces cendres sont entraînées à des distances si considérables, n'a rien qui doive étonner, si on fait attention que la vîtesse du vent peut aller jusqu'à 29 lieues par heure. Ces cendres forment des nuages si épais, que les endroits où elles s'étendent sont plongés souvent dans une obscurité profonde. Dans la fameuse éruption du Vésuve, arrivée le 22 octobre 1822, et qui dura douze jours de suite, l'atmosphère était tellement remplie de cendres, que tout le pays, au milieu du jour, fut enveloppé de ténèbres profondes, et qu'on allait dans les rues des villages avec des lanternes, comme cela arrive si souvent à Quito, pendant les éruptions du Pichincha. Le 1er mai 1812, un nuage de cendres et de sables, venant

[1] *Élémens de Géologie et d'Hydrographie*, par H. Lecoq, page 139.

d'un volcan de Saint-Vincent, couvrit toute la Barbade, distante de plus de 20 lieues, et y répandit une obscurité si profonde, qu'à midi, en plein air, on ne pouvait apercevoir les arbres et autres objets près desquels on était, pas même un mouchoir blanc placé devant les yeux [1].

Les scories et les fragmens de roches étrangères, rejetés pendant les éruptions, varient autant par leur volume que par leur forme. Ainsi, tandis que le Cotopaxi vomit des morceaux monstrueux que toutes les forces humaines réunies ne pourraient mettre en mouvement, le Stromboli ne lance ordinairement que des fragmens de quelques décimètres de diamètre.

[1] *Annales de Chimie et de Physique*, octobre 1818.

F. PREISSER.

(La suite à une prochaine livraison.)

POÉSIE.

A M[lles] TERESA ET MARIA MILANOLLO.

O quelle harmonie !
Quels sons ravissans,
Quelle mélodie
Ont charmé nos sens !
Est-ce le délire
Qu'exhale toujours
L'ame qui soupire
De tendres amours ?

Est-ce, en notre espace,
Les accens joyeux
D'une voix qui passe
Pour aller aux cieux ?
Est-ce l'allégresse
Du céleste chœur
Qui chante sans cesse
L'hymne du Seigneur ?

Oui, pour notre oreille
Et pour notre cœur,
C'est tout ce qu'éveille
L'écho du bonheur.
C'est l'accent qui vole
Vers tous les climats,
L'accent qui console
Des maux d'ici-bas.

A vous dont la vie
S'ouvre à l'avenir,
Fleurs que l'Italie
Vit naître et grandir,
A vous, mes beaux anges,
Sémillantes sœurs,
A vous des louanges,
Des bravos, des fleurs!

A vous la couronne
Et la palme d'or,
Car le ciel vous donne
Le riche trésor
D'où se communique,
Jusqu'en notre sein,
Ce que la musique
A de plus divin.

Votre archet de flamme,
Par enchantement,

Fait passer votre ame
Dans un instrument.....
L'instrument s'anime,
Et va, sous vos doigts,
D'un écho sublime
Réveiller la voix.

Comme il se déploie,
Votre beau talent!
La peine et la joie
Ont un même élan;
Élan tout céleste
Qui sait nous ravir.....
Doux charme qui reste
Dans le souvenir.

Fleurs de mélodie,
A vous, tour à tour,
Thérèse et Marie,
A vous notre amour!
A vous, mes beaux anges,
Sémillantes sœurs,
A vous nos louanges,
Nos bravos, nos fleurs!

Théod. LEBRETON.

Rouen, 20 juillet 1842.

BIBLIOGRAPHIE.

CAPRICES, Poésies, par L. G. des Hogues, de Fécamp; un vol. in-18. — Paris, Desessart, rue des Grands-Augustins, 22.

« Il est sans doute déplorable de se présenter au public avec un nou-« veau volume de vers, dans un moment où son dégoût pour la poésie « semble s'accroître avec le nombre et la fécondité des poètes. » — Tels sont les premiers mots que l'auteur a mis en tête de son Recueil, et comme pour s'excuser de le publier. A quoi bon, en effet, un volume de vers? Qu'avons-nous besoin d'odes, de chansons, de songes creux, de strophes aux clairs de lune et d'élégies aux fontaines? Avons-nous encore le temps de rêver? Pouvons-nous encore aimer? nous que le soin du bien-être occupe tout entiers, qui n'avons plus souci que d'obtenir nourriture, vêtemens et dignités au meilleur marché possible, et dont l'idéal, enfin, se trouve compris dans ce mot élégant de fabrique nouvelle: *comfort*. Le public, donc, se préoccupe fort peu de poésie; il est comme les savans: la poésie l'ennuie, et il ne l'entend guère.

C'est pourtant quelque chose d'assez beau et d'assez rare pour qu'on le lise, qu'un livre écrit sans préoccupation de parti ni de secte, sans apologies et sans satires, un livre écrit avec le cœur, et où l'on a voulu seulement faire battre le vôtre. — Nous supposons le lecteur au nombre de ceux qui aiment à dormir à l'ombre dans les grands bois, à se coucher dans les blés, en songeant à Virgile, qui s'en vont pensifs, ruminant tout un jour quelque strophe exquise lue le matin, qu'on se répète tout haut pour se caresser l'oreille, se laissant ainsi emporter avec plaisir au gré de tous les rêves qui leur charment le cœur. Pour nous, quand il nous tombe sous la main un livre de vers, nous le lisons d'un bout à l'autre avec l'envie de le trouver bon; si quelque chose nous ennuie, nous tâchons de l'oublier; si quelque chose nous plaît, nous le relisons encore, nous efforçant ainsi, et le plus que nous pouvons, et pour le plus long-temps qu'il nous sera possible, de nous accrocher au manteau de la Muse, pour qu'elle nous entraîne à sa suite. C'est parce que le volume dont nous avons à parler nous a fait éprouver tout cela, et qu'à l'heure qu'il est même nous l'ouvrons encore pour revoir les pièces que nous connaissons le mieux, que nous engageons le lecteur à tenter cette lecture.

Et d'abord, un mot de l'ensemble. L'*idée*, si vous vouliez à toute force en dégager une, serait difficile à trouver. Il y a des pièces fort magnifiques et des sonnets légers, des traductions d'Horace et de Simonide, une imitation de lord Byron, des hymnes mystiques et des chants du harem. Le volume s'appelle *Caprices*, et rien de plus vrai. La fantaisie du poète, en effet, s'inspire à tous les lieux, de toutes les beautés. Mais ce qui domine, c'est un sentiment profond, intime, qui anime tous les sujets, découle de chaque vers, c'est le *motus animi continuus* dont parlait Cicéron, cette grande vibration du cœur qui n'est autre que la poésie elle-même.

La pièce la plus importante, selon nous, non par sa longueur, mais par sa valeur, est la scène lyrique intitulée *Sapho*. — Sapho, prête à mourir, errant sur le promontoire de Leucade, est rencontrée par Lycé, son amie; elle lui raconte, ou plutôt elle exhale sa douleur; puis, quand son délire pythonique est passé, elle s'avance vers l'abîme et s'y précipite. Il y a peu d'inspirations d'un ordre aussi élevé. Je ne sais quoi d'antique et d'ïonien circule dans ces vers.

L'Orient moderne n'a pas moins inspiré le poète. La pièce de *Zedda* est un chef-d'œuvre. J'aime aussi fort *Smaragdi*, chanson arnaute, et encore bien d'autres! Mais n'est-ce pas pitié que d'avoir à parler d'un poète, d'être contraint à détailler son enthousiasme, à justifier ses admirations. Lisez-le, sentez-le, c'est tout ce qu'il faut faire. Un gentilhomme gascon, de quelque goût, écrivait, il y a bientôt 300 ans, à propos de poésie : « Il est plus aisé de la faire que de la cognoistre; à « certaine mesure basse, on la peult juger par les préceptes et par art, « mais la bonne, la supresme et la divine, est au-dessus des règles et de « la raison. Quiconque en discerne la beauté d'une vue ferme et rassise, « il ne la veoit pas, non plus que la splendeur d'un esclair! Elle ne pra- « tique point notre jugement; elle le ravit et ravage. »

On se sent plus à l'aise et plus en train d'écrire lorsqu'il s'agit de blâmer. Un mauvais sonnet fournit plus de pages à faire qu'un beau poème; aussi dirons-nous, puisqu'il faut être impartial, que l'auteur semble avoir été moins heureux dans ses sujets humanitaires et moraux. La pièce sur *les Chemins de Fer* chagrine à lire entre *le Baiser* et *le Sylphe*. C'est peut-être la faute du sujet; les découvertes modernes ont été jusqu'ici peu propres à la poésie. L'imprimerie, la vaccine, les bateaux à vapeur et les métiers à la Jacquart, passeront fort probablement de ce monde avant d'y avoir inspiré quatre vers passables. Je crois, du reste, que cela est très peu fâcheux pour l'industrie, et ne l'est pas plus pour l'art. *La Folle*, également, pourra satisfaire certaines gens que le reste du vo-

lume ennuiera. Joignez-y un morceau trop long sur les Pyrénées, et voilà faite, sans réserve, la part de la critique. Revenons bien vite aux morceaux de choix, c'est-à-dire à presque tous les autres. Un même sentiment profond et délicat, sauf les nuances de ton, anime ceux du *Départ*, de l'*Absence*, du *Baiser*, du *Clair de Lune*, les *Tentations d'une Novice*; partout c'est la même ardeur contenue, infuse et palpitante. L'amour y déborde en harmonie, en images; on y sent la chaleur d'un cœur heureux, tout tressaillant d'une volupté cachée.

TABLEAU GÉNÉRAL ET RAISONNÉ DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE, *ouvrage contenant un Exposé méthodique et analytique du droit en général, et de toutes les dispositions législatives spéciales, pour servir de préparation à l'étude du droit, et pour donner une connaissance générale des institutions et des lois de la France;* par M. Lecerf, professeur honoraire à la faculté de Droit, de Caen, etc. — Un vol. in-8°, Paris, Thorel; à Rouen, chez Lebrument, et chez François, libraires.

Le titre seul de cet ouvrage en indique le but et l'étendue. Il est destiné à servir de prolégomènes et d'introduction à l'étude du droit, et à donner aux personnes auxquelles cette étude doit toujours rester étrangère, des notions suffisantes pour comprendre notre législation, quand elles se trouvent obligées d'en interroger les dispositions. Dans son vaste cadre, M. Lecerf a tout embrassé : droit civil, criminel, commercial, administratif, jusqu'aux réglemens particuliers qui régissent les avocats et les notaires; et cependant son ouvrage ne contient pas plus de 500 pages, sur lesquelles 150 seulement sont consacrées a l'analyse du Code civil. Malgré le peu de développement qu'il a donné à chaque matière, M. Lecerf a parfaitement atteint son but. Procédant toujours du simple au composé, et par voie d'analyse, il ne se sert d'aucune expression consacrée par la législation, sans l'avoir clairement et complétement définie. Son point de départ est précis et solidement établi. C'est un appel fait à la raison et à la conscience. C'est une manifestation de ces idées primordiales de droit et de devoir, qui se rencontrent chez l'homme le moins civilisé. De ce point de départ, il arrive aux extrémités les plus éloignées, c'est-à-dire à tout ce qu'il y a de plus positif et de plus spécial dans notre législation, par une chaîne non interrompue, dont une méthode excellente et un style toujours clair et transparent, permettent de compter, pour ainsi dire, tous les anneaux.

Il eût été facile à M. Lecerf de faire preuve d'érudition. Il s'en est soigneusement abstenu. Son livre ne suppose aucunes connaissances

préliminaires, et servira de préface à beaucoup d'autres. Il est dégagé de tous ces termes techniques dont l'emploi présente tant de difficultés aux commençants, et condamne à une ignorance toujours honteuse et souvent préjudiciable les personnes qui, par état, ne sont point obligées de faire une étude approfondie de notre législation. Nous regarderions comme un utile progrès son adoption par les écoles normales d'instituteurs. On sait que, dans les campagnes, le secrétariat des mairies a souvent la rédaction des actes de l'état civil; c'est une annèxe des fonctions de l'instituteur. Bien des bévues seraient évitées avec l'ouvrage de M. Lecerf. A mes yeux, ce livre n'est pas seulement un bon livre; c'est une bonne action.

A. B.

Nouvelles Publications Normandes.

Annuaire des arrondissemens de Cherbourg et de Valognes, 6e année. — In-12 de 10 f. 1/3, Cherbourg, Thomine.

Mémoires sur la Société archéologique d'Avranches, t. 1. — In-8° de 17 f., Avranches, Tostain.

CHRONIQUE.

= Villa romaine de Sainte-Marguerite-sur-Saane. — Jeudi, 7 du présent mois, ont été remis, par M. le Préfet, à la Commission des Antiquités du département, le plan, le mémoire et les dessins constatant l'heureux résultat des fouilles de Sainte-Marguerite-sur-Saâne. Cette exploration, l'œuvre de plusieurs années, a été faite aux frais du ministère, du département, de la Société des Antiquaires de Normandie et de la Société archéologique de Dieppe. Confiée, dès le commencement, aux soins de M. P.-J. Féret, homme connu par de savans et consciencieux travaux, elle a été conduite par lui au point satisfaisant où nous la voyons. Aujourd'hui, l'on peut se rendre compte, tant sur les lieux que sur le plan géométrique, de l'immense étendue de cette *villa*, une des plus considérables de France; car, assurément, il n'y a rien de semblable à elle dans les villas gallo-romaines de la Gaule et de la Grande-Bretagne, publiées par M. de Caumont dans le *Bulletin monumental.*

L'aspect des ruines est encore solennel et imposant dans la partie souterraine de l'édifice. L'escalier qui descend au chauffoir est bien conservé. Le chauffoir et l'hypocauste ont encore toute leur physionomie antique. Les mosaïques dominent, comme pavage, à Sainte-Marguerite. Les dessins en sont variés, sans être riches. Nous croyons qu'il est difficile de trouver quelque chose de plus frais, après quinze siècles, dans nos climats septentrionaux.

Il est malaisé de désigner l'âge de ce monument; on y a trouvé des médailles du haut empire, et même de Néron; mais on ne saurait douter qu'il n'eût encore été en vigueur au temps des barbares; il a dû être pillé à plusieurs reprises; mais la présence d'armes germaniques ne permet pas de douter de son existence au temps des invasions.

Dans les débris, vraisemblablement déjà fouillés, M. Féret a trouvé des stucs coloriés, semblables aux peintures rencontrées à Lillebonne par M. Gaillard, et à Étretat par M. l'abbé Cochet; il a également reconnu des marbres provenant des carrières des Pyrénées.

La partie la plus riche en objets d'art était le cimetière, dans le jardin de la villa Là, on a trouvé, à diverses reprises, des vases funéraires aux pieds des squelettes, des épingles en bronze, des boucles d'oreille en argent, des bagues ornées de pierreries, des anneaux de verre, de larges sabres et des agraffes d'argent garnies de pierres fines couleur d'hyacinthe.

Tous ces objets ont été recueillis par le savant explorateur, pour être déposés dans la Bibliothèque publique de Dieppe, avec tant d'autres richesses provenant de Douvrend, de Caude-Côte, de Braquemont, de la cité de Limes, etc. Ils ont été dessinés, avec un goût exquis, avec un soin parfait, par M Amédée Féret, frère de l'antiquaire. La Commission des Antiquités a fait du travail le plus grand éloge, et a adressé à l'artiste les plus sincères remercîmens. Enfin, le plan géométrique a été dressé avec beaucoup d'exactitude par M. Condor, agent-voyer de l'arrondissement de Dieppe.

= Chapelle et Tableau de saint François Régis a Dieppe. — Mercredi dernier, 27 juillet, a eu lieu, dans l'église Saint-Remy de Dieppe, la bénédiction d'un tableau de Saint François-Régis, inauguré dans la chapelle récemment dédiée à ce saint. Ce tableau a été voté par la société établie dans cette ville, pour le mariage des pauvres, en février dernier, association qui a déjà produit d'heureux résultats.

La société en avait confié l'exécution à M. Anatole Dauvergne, l'un de nos jeunes artistes parisiens qui annonce le plus d'avenir. Son attente n'a pas été trompée. Deux mois après la commande, le jeune peintre a envoyé une toile vraiment brillante, la plus belle que possède l'église Saint-Remy, et peut-être toutes les églises de Dieppe ensemble.

Le sujet est un mariage de concubinaires. On voit le saint, debout sur le premier degré de l'autel, vêtu de sa chasuble et prêt à donner la bénédiction nuptiale. Un enfant de chœur prépare le voile. L'église est celle de saint Agrève, où saint Régis officia pendant sa vie. Deux témoins sont présens, selon les règles de l'église. Dans le lointain, on voit des religieuses conduisant des orphelines. C'est une touchante allusion à l'œuvre des orphelines de la manufacture de dentelles de Dieppe. Saint Régis est patron des dentelliers, et, en 1839, on le constitua, dans cette ville, le protecteur des petites orphelines que l'on recueillait dans ce charitable asile, pour l'apprentissage de la dentelle. L'artiste a surpris les enfans à l'atelier, car c'est là leur costume, c'est là leur petite toque verte, leur gentille mine ronde, leur pélerine, et leur cordon bleu avec la médaille. Ces enfans sont dans le lointain, comme si le peintre eût indiqué qu'un jour ils devaient sortir de terre, sur les pas de saint Régis. C'est là une vision prophétique.

L'ensemble du tableau est bien conçu et bien exécuté. La touche est pure et hardie, la teinte un peu sombre, un peu grise; mais il faut se souvenir que nous sommes dans l'intérieur d'une église. Le sentiment religieux le plus profond a certainement dicté la pose du saint, et sa tête belle, inspirée, et pleine d'une exquise et puissante douceur. Ajou-

tous qu'elle est parfaitement ressemblante à l'original. Il y a dans ce regard quelque chose qui parle du bonheur d'aimer et de servir Dieu. Dans tout le tableau, c'est bien elle qui commande la pensée. La dentelle, qui paraît le débris d'une munificence châtelaine, rappelle l'histoire de saint Bruno, d'Eustache Lesueur.

Il y a de la ferveur dans les concubinaires, et une grande puissance dans la tête de l'homme agenouillé. Mais, ce qui touche le plus, c'est la figure si souffrante de la femme. Ses joues ont été labourées par les plus chaudes larmes, par les plus terribles contractions du remords et par les plus cruelles angoisses de la douleur; aujourd'hui, elle est calme, mais on sent qu'elle l'est pour la première fois. Toutefois, la trace de la douleur est restée comme souvenir et comme jalon du passé. Nous avons vu des gens de goût qui préféraient cette tête de femme à la tête du saint, car, disaient-ils, ici l'artiste s'est livré à lui-même, il s'est laissé aller à son inspiration, il a laissé courir son pinceau; tandis que, dans la tête du saint, il a peut-être mis un peu de prétention.

Nous aimons ce pilier roman contre lequel est adossé ce vieillard, dont la tête grave révèle l'expérience des années. Nous aimons cet enfant de chœur qui rappelle les Vénitiens. Nous aimons ce bâton noueux et recourbé qui est étalé si négligemment sur la dalle du sanctuaire, et à demi recouvert par un chapeau de paille. C'est là tout le bagage du fiancé, au grand jour de ses épousailles.

L'inauguration s'est faite avec pompe, au milieu d'une nombreuse assistance, composée des plus notables habitans de la ville, et des nobles étrangers qui remplissent en ce moment la ville de Dieppe, parmi lesquels nous avons remarqué madame la comtesse de Biancourt, fille de Mathieu de Montmorency, et M. le comte de Kergariou, ancien préfet de la Seine-Inférieure. La quête a été faite par madame Paul Delaroche, épouse du célèbre artiste de ce nom. Elle a dû être très productive. L'allocution a été adressée, auprès de l'autel, par M. l'abbé Cochet, ancien vicaire de la paroisse, qui a été écouté avec le plus vif intérêt par ses anciens paroissiens. Les larmes de l'auditoire ont fait le plus bel éloge du discours.

= Des tables commémoratives. — En rétablissant dans la basilique de S.-Ouen l'épitaphe de l'abbé Roussel, surnommé Marcd'argent, on a adopté l'idée que la *Revue de Rouen* avait émise, c'est-à-dire qu'on a fait usage de caractères gothiques pour les mots qui se lisaient jadis sur la pierre tombale, et que l'on a employé les caractères modernes pour exprimer l'initiative prise par l'Académie.

Il fallait relever ce que le temps et le vandalisme avaient détruit; il

fallait, dans le XIX[e] siècle, rendre hommage à la mémoire de cet homme qui, dans le silence du cloître, eut la pensée d'ériger à la religion et aux beaux-arts un si magnifique monument. Mais pourquoi ne pas mettre dans la même basilique une autre table en l'honneur d'Antoine Bohier, le grand bâtisseur?

Ne pourrait-on pas aller plus loin, et faire encore un autre usage des tables commémoratives? Elles valent beaucoup mieux que ces médailles qu'on se contente d'enfouir avec beaucoup de pompe, en présence des autorités locales, sous la première pierre d'un édifice, et auxquelles on décerne, dans toute la force du terme, de splendides funérailles, car elles demeurent ensevelies pendant plusieurs siècles dans l'oubli du tombeau, et ne reviennent au jour qu'après que l'édifice a été détruit et que ses derniers fondemens ont été arrachés du sol. Un de nos plus spirituels compatriotes, dans un opuscule intitulé Jumiéges [1], exprime le desir que les visiteurs d'abbayes et de châteaux n'aient plus besoin de recourir aux volumes poudreux, et que, sans compulser des in-folio, ils puissent lire sur quelque pan de muraille un résumé des principaux événemens; M. Guttinguer donne, à propos de l'abbaye de S.-Philbert, un spécimen de ces histoires abrégées. Dans le département du Calvados, grâce au zèle de M. de Caumont, des bornes monumentales ont été mises dans les divers lieux où l'on a livré des batailles célèbres. Les dépenses occasionnées par ces bornes monumentales se sont réduites à fort peu de chose, tandis que leurs avantages sont immenses. Si les fabriciens de chaque temple antique inscrivaient sur des tables commémoratives ses dates de construction et de reconstruction, ainsi que les noms des fondateurs, certes ils auraient droit à bien des applaudissemens. Dans un sanctuaire des plus étroites dimensions, il y aurait toujours beaucoup d'à-propos : mais, dans de vastes basiliques, sous les voûtes desquelles tant d'événemens se sont passés, sur les dalles desquelles les pas de tant de générations ont retenti, n'y aurait-il pas plus que de l'à-propos? n'y aurait-il point urgence? Semblables constructions réclament beaucoup de soins pour la conservation de leur partie matérielle; et encore plus pour sauver du naufrage leurs souvenirs; jamais leur historique ne saurait être, ni trop soigneusement gardée, ni trop soigneusement popularisée.

Les pierres tumulaires de St-Ouen et de la Cathédrale ont été dispersées, détruites, changées de place, ou bien effacées par le temps; plusieurs existent encore, mais la plupart ne sont plus déchiffrables.

[1] JUMIÉGES, prose et vers; par M. U. Guttinguer, in-18. — Rouen, Nicétas Periaux, éditeur.

Heureusement, notre ville possède des écrivains qui consignent dans des livres les noms de ceux dont les cendres furent déposées sous ces voûtes d'une si belle architecture. Mais pourquoi ne point inscrire encore, sur des tables de pierre ou de marbre, les noms des personnages remarquables dont les tombeaux ou les épitaphes n'existent plus? En retranchant des éloges souvent fastidieux par leur longueur, et plus souvent superflus par leur banalité, en se contentant d'inscrire les noms et prénoms, ainsi que les dates du décès, en intercalant seulement quelques épithètes en l'honneur de quelques noms plus recommandables que les autres, il ne serait besoin que d'un espace assez petit pour inscrire ces fastes nécrologiques. Ce projet, si l'on en venait à sa réalisation, aurait, nous le pensons, une utilité réelle; l'histoire y gagnerait, et la poésie de nos vieux monumens y gagnerait aussi. Dans l'église métropolitaine de Cambrai, c'était l'usage, avant la révolution, c'est peut-être encore l'usage maintenant, d'inscrire sur un nécrologe de pierre les noms des prélats successeurs de Fénélon. Espérons que, si la restauration et l'achèvement complet de S.-Ouen ont lieu, les visiteurs liront, sur quelque pilier, les noms des anciens abbés du monastère, et ceux des morts dont les chants monastiques ont consolé les ombres pendant de si longues années. C'est un véritable service que d'avoir sauvé d'une destruction inévitable les pierres tombales d'Alexandre de Berneval et de deux autres architectes : mais ce n'est point assez. D'autres personnages considérables ont reçu la sepulture dans S.-Ouen; un de nos ducs, Richard III, fut inhumé, non pas, il est vrai, dans l'église actuelle, mais toujours dans l'ancienne église des Bénédictins, dont la tour aux Clercs est un fragment précieux; un fils du fameux Talbot, mort *ès années de puérilité*, qui, peut-être, s'il eût vécu plus long-temps, fût devenu le digne successeur de l'*Achille anglais*, fut inhumé dans l'église actuelle. Une quarantaine de lignes gravées sur la pierre survivraient aux œuvres de Farin et de D. Pommeraie, qu'on ne s'occupe pas de réimprimer, et qu'on ne réimprimera peut-être jamais. Les visiteurs auraient plutôt fait de lire quarante lignes d'une table commémorative, que de lire quarante pages de ces auteurs. L. de D.

= L'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, dans une de ses dernières séances, a admis au nombre de ses membres résidans M. Chassan, avocat-général, et M. l'abbé Cochet, aumônier du Collége royal de Rouen; et, comme membre correspondant, M. Ossian Henri, professeur à l'Ecole spéciale de pharmacie, chef des Travaux chimiques de l'Académie royale de médecine de Paris.

— L'Académie tiendra sa Séance publique annuelle, le mardi 9 août 1842.

CONCERTS DE M^elles MILANOLLO.

Encore un mois, disions-nous dans notre dernière livraison, et nous aurons à écrire une nouvelle page de la vie à peine commencée et déjà si bien remplie des jeunes merveilles Teresa et Maria Milanollo.

Le mois est écoulé, et cette page, comme toutes celles qui jusqu'à présent constituent l'histoire de ces deux beaux enfans, de ces deux grands artistes, sera une énumération de succès bien légitimes et bien éclatans, un écho malheureusement affaibli des applaudissemens frenétiques qu'elles ont recueillis parmi nous, et qu'accompagnait toujours une pluie de bouquets et de couronnes.

Nous avons tous retrouvé, dans les inspirations de Teresa, tant de suavité, tant de poésie, un sentiment si profond et si admirablement traduit par une exécution de la plus exquise délicatesse, que tous les cœurs ont tressailli de cette émotion qui produit l'enthousiasme et que l'on ne ressent jamais que dominé par l'ascendant d'une nature exceptionnelle et devant la toute-puissance du génie. Puis encore, chez Maria, dont le regard est si vif, la physionomie si intelligente et l'âge si tendre, nous avons été tellement frappé de la vigueur comme de la pureté de son jeu, alors qu'elle attaquait les plus grandes difficultés, que nous tous, spectateurs souvent froids et toujours difficiles, nous nous sommes abandonnés aux témoignages de la plus vive comme de la plus sincère admiration.

Cinq concerts, dans lesquels elles ont exécuté les œuvres capitales des premiers violonistes, ont été donnés au Théâtre des Arts, par les demoiselles Milanollo, et, à chacun d'eux, nous avons rencontré un public de choix qui s'augmentait à chaque nouvelle soirée, et qui n'a vu qu'avec regret arriver le dernier jour où il pouvait entendre une musique si admirablement délicieuse, dont il a retardé la fin par des *bis* énergiques.

Il a fallu, pour impressionner ainsi notre public, que le talent de nos deux jeunes artistes et leurs remarquables progrès fussent choses bien constantes, car elles avaient à lutter contre une température étouffante, une pauvre composition du répertoire qui les devait seconder, des préoccupations politiques de toute nature, et, enfin, contre notre réserve extraordinaire devant la musique instrumentale, réserve que Listz lui-même n'avait pas pu vaincre; mais elles ont su combattre tout cela, en électrisant leur auditoire, et nul n'a pu les entendre et demeurer insensible; aussi les hommages en vers et en prose, les billets jetés sur la scène, ne leur ont point fait défaut, et nous pouvons constater qu'elles ont, de nouveau, obtenu chez nous un des plus beaux succès que les artistes puissent espérer à Rouen.

Nous faisons des vœux pour que l'accueil qu'elles ont reçu de nous les engage, lorsqu'elles reviendront de Caen, à se faire entendre au moins une fois encore. Nous le désirons d'autant plus vivement, qu'elles sont attendues à Aix-la-Chapelle, et qu'elles doivent se rendre ensuite dans les principales villes d'Allemagne; il s'écoulera donc, vraisemblablement, plusieurs années avant que nous les puissions revoir; or, à leur âge, à celui de Teresa surtout, il faut peu de temps pour transformer l'enfant en femme, et ce sont les deux enfans que nous voulons entendre encore, car elles vont nous échapper, et nous ne les reverrons plus.

La *Revue* publie, dans ce numéro, une pièce de vers due à l'inspiration de notre collaborateur Théodore Lebreton, qui dit, mieux que nous ne saurions le faire, par quel prestige on se sent transporté, aux notes que jette à notre ame l'archet magique des deux sœurs; pour nous, notre raison est inhabile à comprendre comment s'allie tant de pensée à tant de jeunesse, et nous terminerons en répétant ce que nous disions dans une autre feuille, le lendemain de leur premier concert:

Un miracle s'admire
Et ne s'explique pas.

B.

THÉATRE DES ARTS. — La présence de Mademoiselle Déjazet, et celle de Mesdemoiselles Milanollo, ont été, pour notre théâtre, l'occasion de nombreuses et abondantes recettes.

Il y avait cinq ans que mademoiselle Déjazet n'avait paru sur notre scène, et nous l'avons retrouvée ce qu'elle était en nous quittant. Verve, esprit, gaîté, jeunesse, cette piquante artiste possède plus que jamais toutes les qualités qui doivent lui conserver long-temps encore la faveur du public. Nous disons jeunesse, parce que nous avons beaucoup entendu parler de l'âge de mademoiselle Déjazet, et qu'une foule de gens se donnent un mal infini pour fixer d'une manière positive l'époque à laquelle cette excellente comédienne serait venue au monde.

Nous n'avons pas consulté, Dieu nous en garde, les registres de l'état civil, dont l'infaillibilité réduirait au néant d'absurdes exagérations, mais nous avons vu Vert-Vert, Létorières, Frétillon, Catherine Biancolelli, Léonide, la marquise de Prétintailles, Voltaire, Richelieu, Jeanneton, madame Fromageot, et nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti par aucun de ceux qui les ont vus comme nous, que mademoiselle Déjazet n'a que vingt ans. Peut-être doit-elle ce miracle à la *Fiole de Cagliostro*, et c'est sans doute pour prouver sa reconnaissance à ce célèbre magicien qu'elle joue d'une manière si ravissante le rôle de la baronne de Murville.

Nous ne saurions passer en revue les pièces que Mademoiselle Déjazet a jouées. Presque toutes sont déjà familières au public, et les deux vaudevilles nouveaux que son séjour ici nous a fait connaître ne pourraient supporter ni l'analyse ni l'absence de l'artiste à laquelle ils doivent l'existence.

Nous devons nous contenter d'engager vivement nos lecteurs à aller voir, s'il en est temps encore, *le Vicomte de Létorières* et *un Scandale*, car ils n'ont plus l'espoir de les revoir quand Mademoiselle Déjazet sera partie; personne n'aurait la témérité d'aborder, après elle, ces deux rôles si opposés de genre, de ton et de sexe, et qu'elle remplit, tous deux, avec un talent si original et si naturel.

Nous ne parlons pas de *Frétillon,* déplorable et cynique composition sans goût et sans esprit, triste débauche qui dépasse de beaucoup la licence que l'on tolère au théâtre du Palais-Royal, et qui n'a pas même le mérite d'être amusante.

Melle Déjazet a donné, au Théâtre Français, une représentation au bénéfice de Luguet fils, que l'impitoyable conscription appelait à jouer, pendant huit ans, le rôle de lancier, et qui a trouvé que cet emploi n'était pas à sa convenance. Cette représentation, dont le produit était destiné à procurer, moyennant finances, à M. Luguet, un lancier de bonne volonté, nous a donné l'occasion d'applaudir une fort gentille personne, qui possède une très jolie voix: c'est Mlle Herminie Déjazet. Nous espérons qu'elle se fera entendre encore, qu'elle ne tremblera plus, et surtout qu'elle ne cachera plus derrière sa feuille de musique une charmante figure que le public serait enchanté de voir.

N'oublions pas de féliciter Geoffroy, Lemaire et Mlle Bernard, de la manière dont ils ont secondé Mlle Déjazet. Geoffroy, surtout, est un comique plein de bon goût et de gaîté; et c'est décidément une des meilleures acquisitions que nous ayons faites depuis long-temps.

A propos des concerts donnés par les jeunes artistes, nous avons à adresser des éloges à Mesdemoiselles Planterre et Lehuen, qui ont su augmenter encore l'attrait de ces solennités musicales.

La reprise de *Il ne faut pas jouer avec le feu*, jolie comédie de notre compatriote M. Emile Coquatrix, et que, d'ailleurs, tous nos lecteurs connaissent, a été vue avec plaisir. Mademoiselle Planat a joué, dans cette pièce, avec beaucoup d'intelligence; Monrose et Cruvelié y ont eu aussi leur bonne part d'applaudissemens.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant.*



TOMBEAU DE GODEFROY DU REAUME, MAIRE DE ROUEN.

(Voir notre Livraison de Mai 1842, p. 351.)

HISTOIRE.

ORIGINE

DE LA COMMUNE DE ROUEN.

— IXe ARTICLE.[1] —

Louis IX à Rouen; visite au Reclus de Sainte-Catherine. — Ordonnance sur les maires; accord avec le chapitre; concession des halles, moulins, vivier de Martainville, etc.; établissement de la foire de la Purification. — Conflits de juridiction entre les autorités temporelle et spirituelle.

(1255—1270.)

Ce fut le 8 octobre 1255, jour de la Saint-Wulfran, que saint Louis fit dans Rouen son entrée solennelle. On reçut avec respect et enthousiasme ce roi, qui rapportait de la croisade une auréole de sainteté, et qui toujours signalait son passage par des bienfaits[2]! La brièveté de la seule chronique qui ait mentionné l'arrivée de Louis IX à Rouen, nous donne peu de détails sur son séjour dans cette ville. Elle ne parle guère que de son pélerinage à Sainte-Catherine, et de l'entretien qu'il eut avec le *reclus*[3]. Mais ce prince n'était

[1] Voir les livraisons de février, avril, juin, juillet et novembre 1841; janvier, mars et juin 1842.

[2] *Chron. mscr. S. Katarinæ*, apud *Chronicon triplex et unum*, f° 139.

[3] *Ibidem*.—Voyez, sur le *Reclus*, l'article précédent, juin 1842, p. 370 et suiv.

pas seulement un dévot mystique, et, à défaut des chroniques monacales qui ne parlent que de ses pélerinages, ses actes sont là pour prouver que son voyage en Normandie ne fut pas stérile pour les communes. Il est probable que, déjà, à l'époque où il passa par Rouen, des plaintes s'élevaient contre la conduite des maires et leur autorité arbitraire en matière de finance. Ils disposaient des revenus de la ville sans aucun contrôle, faisaient largesse de ses deniers, et voyageaient à grands frais aux dépens du *commun*. L'ordonnance de saint Louis, qui défend ces abus, suffirait pour en constater l'existence dans les communes de Normandie; mais nous les verrons plus tard formellement signalés par le peuple de Rouen. Ainsi, la charte de saint Louis, dictée par une sage prévoyance, nous paraît favorable aux communes et destinée à prévenir le retour d'abus qui en compromettaient l'existence. Il y a toutefois, dans la forme, une rudesse et un ton absolu qui expliquent le jugement sévère qu'en a porté M. Augustin Thierry [1]. Voici, du reste, la traduction de cette ordonnance [2] :
« Nous enjoignons que, dans nos communes de Normandie, le
« lendemain de la fête des bienheureux apôtres Simon et Jude,
« le maire, sortant de charge, élise, de concert avec les autres
« prud'hommes de la ville, trois notables bourgeois, et nous
« les présente à Paris à l'octave de la Saint-Martin suivante.
« Parmi ces trois élus, nous choisirons le maire de la ville. Le
« même jour, c'est-à-dire le lendemain de la fête des Apôtres,
« on rendra, chaque année, les comptes de la ville en présence
« des trois prud'hommes élus. Puis le maire et les trois pru-
« d'hommes soumettront les comptes de la ville à nos commis-
« saires délégués, vers l'octave de la Saint-Martin d'hiver. Nous
« défendons aux communes et bonnes villes, sous peine de

[1] *Lettres sur l'Hist. de France*, p. 262.

[2] *Ordonnance des rois de France*, I, 83 et 84.

« perdre corps et biens, de faire, sans notre permission, aucun « contrat, ni aucun don; nous n'en exceptons que les présens « de vin en pot ou en tonneau. Nous défendons aux communes, « quelqu'importantes qu'elles soient, d'envoyer en cour, ou « ailleurs, pour les affaires de la ville, des députations compo- « sées de personnes autres que le maire ou son représentant, « avec deux compagnons et le clerc de ville, auxquels on pourra « adjoindre un avocat, si besoin est. Le maire et ses compa- « gnons ne pourront avoir plus de chevaux et plus de gens, « ni faire plus de dépenses en voyageant pour la ville, que s'ils « se mettaient en route pour leurs propres affaires. Nous dé- « fendons à qui que ce soit, si ce n'est à celui qui est chargé « des dépenses, de conserver chez lui les deniers de la ville. « Lui-même ne pourra avoir entre les mains plus de vingt « livres; le reste sera conservé dans le trésor commun. La « taille des villes doit être telle que, chaque année, lorsque « nos gens des comptes viendront, au terme fixé, inspecter les « finances, la commune soit libre de toute dette. »

Ce fut aussi saint Louis qui termina la querelle qui s'était élevée jadis entre les chanoines et les bourgeois pour la clôture du cimetière de la cathédrale [1]. On se rappelle combien la lutte avait été violente. Le chapitre n'avait jamais pu relever les murs, occasion de la querelle. Saint Louis obtint de chaque parti des concessions qui permirent d'effacer les dernières traces des anciennes dissensions. Nous en trouvons la preuve dans une charte, où le chapitre, tout en protestant de son droit, se soumet, cependant, aux conditions exigées par saint Louis. La charte est adressée au roi lui-même : « A très excellent « seigneur, Louis, par la grâce de Dieu, illustre roi des Fran- « çais, ses clercs dévoués, le doyen et le chapitre de Rouen, « salut et soumission à toutes les volontés de sa royale ma-

[1] Voyez le troisième article, livraison de juin 1841.

« jesté : Quoique nous puissions, d'après le droit commun, « entourer notre cimetière de murailles et l'élever à la hauteur « qui nous paraîtra convenable, cependant, pour obtempérer « à la volonté de votre Grandeur, nous annonçons, par ces pré- « sentes, à votre Sérénité, que le mur qui sera élevé pour la « clôture de notre cimetière, n'excédera pas au-dessus du sol la « hauteur de quatre pieds, mesure du pied de roi, et que « jamais il ne sera exhaussé. Nous le promettons de bonne foi, « nous liant par une obligation formelle, à moins que quelque « nécessité ne nous contraigne d'agir autrement, et nous ne « le ferons qu'avec l'autorisation spéciale de Sa Majesté. En foi « de quoi, nous avons apposé notre sceau aux présentes. Donné « le dimanche après la S.-Barthélemi, l'an 1256[1]. »

Le roi était encore en Normandie, au Pont-de-l'Arche, lorsqu'il termina les différends qui s'étaient élevés entre la commune de Rouen et Laurent le Chambellan, son pannetier dans cette ville. Un ancien usage attribuait à cet officier la juridiction sur les boulangers et les amendes qui en provenaient. Le maire contestait ce droit à Laurent le Chambellan. Saint Louis termina toutes les difficultés par un arrangement qu'acceptèrent la commune et le pannetier. Il fut décidé que la ville ferait, à Laurent le Chambellan, une rente de vingt livres tournois, et que celui-ci abandonnerait en échange tous ses droits aux maire et pairs de la commune. C'est à partir de cette époque que la juridiction sur les boulangers appartint exclusivement au maire de Rouen[2].

Il est probable aussi que des plaintes avaient été portées à saint Louis sur le tort qu'éprouvait le commerce de cette ville, par suite des exigences de la *Compagnie française*, ou corporation des mariniers de Paris. Le roi renvoya l'affaire aux

[1] Archives du royaume.

[2] Archives du royaume

jurisconsultes qui l'accompagnaient partout, et dont la main est souvent visible dans les actes de ce prince. La sentence, rédigée dans la forme laconique des *olim* du Parlement, prouve que la requête des Rouennais fut rejetée : « On a examiné si les bourgeois de Rouen pouvaient conduire par eau leurs marchandises, comme sel, marée et autres denrées, du pont de Mantes, vers Paris, sans être de la corporation des marchands parisiens; il a été prouvé que non [1]. »

Exclus de la navigation de la Haute-Seine, les Rouennais voulaient du moins conserver le monopole du commerce de la Basse-Seine. Déjà, moyennant une rente de huit livres, ils s'étaient assuré au Becquet, sur la rive gauche de la Seine, non loin de Caudebec, une station pour les navires qui remontaient ou descendaient le fleuve [2]. Aucun bateau ne passait sous le pont de Rouen sans avoir payé les droits, et, lorsque les bourgeois accordaient la franchise, c'était de leur part un acte de pure courtoisie. Telle fut la concession qu'ils firent, vers cette époque, aux moines de Jumiéges. Il fut stipulé qu'au moment où les vins de l'abbaye, transportés par Seine, passeraient sous le pont de Rouen, un des serviteurs du couvent se présenterait devant le hansier ou receveur des droits de navigation, et affirmerait que ce vin était destiné exclusivement à l'usage des moines, sans aucun but de trafic. A cette condition, les bourgeois promettaient de ne pas s'opposer au passage des navires sous le pont de Rouen [3].

L'impôt que percevait la ville sur tous les autres bateaux l'enrichissait, et lui permettait d'acheter, par une rente, des

[1] D. Felibien, *Hist. de Paris*, t. 1, ch. 13; Depping, *Livre des Métiers* d'Etienne Boilleau, Introduction, p. 29.

[2] Archives municipales, reg. $\frac{U}{1}$, f° 164 recto.

[3] Le texte de l'arrêt de l'Échiquier, qui termine les différends entre la commune et l'abbaye de Jumiéges. Il se trouve aux Archives municipales, dans le registre $\frac{A}{38}$, f° 224 verso:

droits dont la royauté tirait peu d'avantages. Ainsi, le roi possédait dans Rouen un vaste terrain où s'élevait jadis le château des ducs de Normandie. Déjà la charte de Louis VIII [1] en avait cédé le tiers aux bourgeois; saint Louis profita du reste pour établir le marché de la Vieille-Tour et construire les halles. Il s'empara même, pour agrandir ce terrain, de plusieurs maisons capitulaires, accordant pour dédommagement aux chanoines quinze livres tournois de rente [2]. Après en avoir terminé la construction, saint Louis traita avec le maire et les échevins, et, au mois de novembre 1262, il leur accorda, par une charte solennelle, la possession des halles, moulins, vivier de Martainville, etc., moyennant trois mille livres tournois de rente. C'est là une des plus importantes concessions faites à la ville. Malgré l'opposition de plusieurs corporations religieuses, et entre autres des chapitres de Paris et de Rouen, qui avaient quelques revenus sur les halles [3], le maire, au nom de la commune, se hâta de prendre possession : « A tous ceux qui « ces présentes lettres verront, le maire et les bourgeois de « Rouen, salut dans le Seigneur : Savoir faisons que de très « excellent seigneur, Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, « nous avons reçu à ferme perpétuelle, pour trois mille livres « tournois de rente, payables, moitié à l'Échiquier de Pâques, « moitié à celui de la Saint-Michel, tous les moulins qu'il pos« sédait à Rouen et à Déville, avec les droits et priviléges qui « y sont attachés, ainsi que le vivier de Martainville, les eaux « desdits moulins, les revenus, redevances, justices, priviléges « qui en dépendent, le marché de Rouen qu'on appelle marché « de la Vieille-Tour, la halle aux toiles et tous les bâtiments, « quais, places, jardins, revenus, justices, dépendances, rede-

[1] Voyez plus haut, p. 126.

[2] *Cart. de la Cathédrale*, f° 166 et 167. La charte est datée de septembre 1259.

[3] Archives municipales, reg. $\frac{A}{38}$, f° 3.

« vances qui y sont attachés. Le seigneur roi nous les a ac-« cordés et transmis avec toute l'autorité qu'il avait dans les « lieux ci-dessus désignés, à l'exception des droits qui appar-« tiennent à la vicomté de l'eau de Rouen, et que les vicomtes « de l'eau ont coutume de percevoir. Il s'est engagé, pour lui « et ses héritiers, à n'établir ni moulins ni marché ni halles à « Rouen, dans la banlieue ou à Déville. Nous ne pourrons, ni « nous ni nos héritiers, renoncer à cette ferme sans l'assentiment « du roi ou de ses successeurs, et il ne s'est point engagé à nous « fournir du bois dans ses forêts pour les constructions et répa-« rations. Il conserve le plaid de l'épée, avec tous les droits qui « y sont attachés dans les lieux qu'il nous cède ; comme il les « exerçait au temps de la cession, ainsi que les forfaitures de « biens mobiliers et immobiliers. Il a mis aussi pour condition « que l'archevêque de Rouen aura son franc droit de mouture, « tant pour son hôtel que pour lui-même, en quelque lieu de « Rouen qu'il se trouve, ou à Déville, ou ailleurs, dans le voi-« sinage de cette ville, à la même distance. Dès qu'on aura « achevé la mouture du blé qui sera dans la trémie[1], si le « messager ou le sergent de l'archevêque se présente, on lui « accordera immédiatement sa mouture, à moins que le sergent « du bailli de Rouen ou le garde du château de cette ville ne « l'ait précédé. Dans ce dernier cas, on servira d'abord le « bailli et le garde du château ou leurs serviteurs, sans exiger « d'eux aucun droit de mouture. En foi de quoi nous avons fait « apposer à la présente lettre le sceau de la commune de Rouen. « Fait au mois de novembre de l'an 1266[2]. » Ce fut par cet acte que la commune prit possession de ces halles, dont Farin disait, au XVII[e] siècle : « Les halles de Rouen passent pour les premières et les plus belles de l'univers; c'est ce dont tous

[1] Partie du moulin où l'on met le grain.

[2] Farin, *Hist. de Rouen*, I, 57-58, éd. de 1668.

les marchands étrangers demeurent d'accord, et avouent franchement qu'ils n'ont rien vu de pareil dans tout le monde. »

C'était le commerce, qui, en enrichissant les Rouennais, leur permettait d'acheter sans cesse de nouveaux priviléges. Aussi se montraient-ils très jaloux de leurs droits commerciaux, s'efforçant par tous les moyens d'éloigner la concurrence étrangère, et d'augmenter l'activité industrielle de leur ville. Ils obtinrent de saint Louis, en 1266, que les marchands étrangers ne pussent vendre en détail à Rouen [1]; ce privilége n'était, à la vérité, accordé que pour deux ans, mais ils espéraient, sans doute, le faire renouveler et maintenir leur monopole. En même temps, ils sollicitaient l'établissement d'une nouvelle foire, le moyen le plus sûr d'attirer dans Rouen, à certaines époques, la population des campagnes, et de donner une nouvelle activité à l'industrie. Au moyen-âge surtout, où les communications étaient si difficiles, et où l'industrie, concentrée dans les villes, ne savait pas encore répandre ses produits dans les campagnes, une foire était un point de réunion pour une population nombreuse; elle établissait un grand centre commercial dont les foires de nos jours ne peuvent donner qu'une idée bien imparfaite. Ce fut donc pour Rouen un privilége important que celui qui lui accorda, en 1269, la foire de la Purification. Elle devait se tenir sur la place de la Vieille-Tour, et durer huit jours; on y ajoutait trois jours de grâce [2].

Dans le même temps, saint Louis renouvelait le privilége qui autorisait les Rouennais à forcer leurs débiteurs de venir plaider à Rouen [3], et il établissait une distinction plus marquée entre les juifs et les chrétiens, en obligeant les premiers à

[1] Archives du royaume, cart. 2.

[2] Archives municipales, reg. $\frac{A}{38}$, f° 89 verso et 90 recto.

[3] Archives municipales, tir. 9—1.

porter, sur la poitrine et le dos, une roue de drap jaune, qu'on appelait la *rouelle* [1].

Tout prouve, d'ailleurs, que la religion éclairée de saint Louis faisait de plus en plus passer dans la pratique la distinction entre les puissances temporelle et spirituelle. Humble fils de l'église, dans toutes les questions qui touchaient à la religion, il sut réprimer la tendance qu'avait le clergé à confondre les deux puissances. Ainsi, en 1259, accordant un droit de juridiction à l'archevêque de Rouen, il déclara formellement, dans sa charte, que le prélat ne pourrait lancer l'excommunication pour cause temporelle contre ses justiciables [2]. Souvent même, les magistrats royaux allèrent au-delà de ses intentions, et voulurent enlever au chapitre de Rouen le droit de juridiction qu'il exerçait dans l'enceinte des maisons capitulaires. Nous en trouvons deux exemples dans les dernières années du règne de saint Louis. En 1258, le bailli de Rouen arrêta un voleur dans une maison, qui avait été donnée au chapitre à titre d'aumône [3]; elle jouissait du privilége de protéger le criminel qui y avait cherché asile, comme toutes les dépendances du chapitre. Les chanoines réclamèrent contre cette atteinte portée à leurs droits; et, quoique déjà le voleur eût été jugé et condamné à être pendu, le bailli fut obligé de céder. Le voleur fut reconduit, avec tout ce qui lui appartenait, au lieu où le bailli l'avait arrêté, et remis à l'autorité ecclésiastique, en présence d'un grand nombre de témoins [4].

Un fait à peu près semblable eut lieu quelques années après; seulement, dans cette circonstance, le maire se trouva mêlé aux événemens. Au mois d'octobre 1261, un criminel accusé

[1] D. Bessin, *Concil. de Norm.*, 1re part., p. 150.

[2] Archives municipales, tir. 16—4.

[3] *Chron. mscr. sanctæ Katharinæ*, apud *Chronicon triplex et unum*, f° 144.

[4] *Ibidem*.

d'homicide fut arrêté par les sergens du maire près de la Madeleine, alors située sur la place de la Calende, dans un terrain qui appartenait à maître Etienne de Sens, archidiacre du Vexin français. Arraché de cette enceinte privilégiée, il fut conduit au château, et condamné à mort par le bailli. Il allait être traîné au supplice, lorsque se présenta maître Simon d'Albane, procureur du chapitre, qui somma le bailli de lui rendre cet homme, et de le reconduire à la maison de l'archidiacre[1]. Le magistrat royal ne céda pas sans résistance; mais, enfin, reconnaissant que le chapitre avait pour lui l'ancienne possession et des priviléges incontestables, il renvoya le criminel au maire, et celui-ci le fit reconduire au lieu où il avait été pris et remettre à l'archidiacre. Etienne de Sens le retint quelque temps dans les prisons capitulaires; mais, comme cette affaire excitait les plaintes des magistrats royaux, il suivit le conseil de quelques hommes prudens, et envoya le criminel en pays étranger[2]. Quoique, dans ces deux circonstances, l'autorité temporelle eût été vaincue et forcée de reconnaître les droits du chapitre, cependant, la lutte seule, à laquelle les officiers royaux prenaient maintenant une part active, était un progrès important. Tous, excepté peut-être ceux qui avaient intérêt à perpétuer l'abus, reconnaissaient le danger des asiles ecclésiastiques. Utiles jadis pour protéger l'innocent contre la violence effrénée des barbares et de la féodalité, ils ne servaient plus qu'à encourager le crime dans une société plus régulièrement organisée. Aussi l'opinion publique se prononçait-elle contre ces abus, et, soutenue par elle, la royauté devait bientôt les faire disparaître.

En résumé, le règne de saint Louis fut incontestablement un des plus avantageux pour la commune de Rouen; il réprima

[1] *Chron. mscr. S. Katarinæ*, apud *Chron. tripl. et unum*, f° 144.

[2] *Ibidem*, f° 145.

plusieurs excès de l'autorité municipale, confirma et étendit les priviléges de la ville, lui accorda une foire et des halles, qui ne tardèrent pas à devenir célèbres dans toute l'Europe. Il proclama et fit passer de la loi dans la pratique le principe de la distinction des deux puissances, affaiblissant ainsi une des autorités rivales de la commune. Que si, maintenant, nous considérons l'ensemble des institutions ou *établissemens* de ce prince, nous reconnaîtrons encore mieux tous les services qu'il rendit à la bourgeoisie en général, et par conséquent au peuple de Rouen. La sécurité est la première condition du commerce, et la défense des guerres privées [1] dut assurer aux campagnes une tranquillité qu'elles ne connaissaient pas depuis long-temps. La variété des monnaies était encore un obstacle aux transactions commerciales; l'établissement d'une monnaie royale ayant cours dans toute la France fut très favorable au progrès du commerce [2]. La richesse des villes s'accrut avec leur industrie, et, avec la richesse, leur puissance politique. C'est le résumé de l'histoire de Rouen sous le règne de saint Louis.

[1] Voyez les *Établissemens* de S. Louis; *Ordonnances des rois de France*, I, 84

[2] Ibidem, p. 93, 94 et 95.

A. Chéruel.

(La suite à une prochaine livraison.)

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN [1].

La ville de Rouen, essentiellement commerçante depuis son berceau, est cependant une des premières du Royaume qui ait su encourager les travaux intellectuels ; dès la fin du XVe siècle, la confrérie de *la Conception Notre-Dame* devint une association littéraire qui prit le titre de *Confrérie des Palinods*, et plus tard celui d'*Académie* [2], vers les premières années du XVIIe siècle.

Cependant, cette Académie, dont les prix étaient alors recherchés avec ardeur par les beaux-esprits du temps, n'admettant que des compositions restreintes au sujet spécial des louanges de la *Vierge*, devint insuffisante, lorsque le progrès des lumières se fit jour au milieu des préoccupations commerciales d'une ville qui pouvait déjà s'enorgueillir de compter, parmi ses enfans, plusieurs hommes distingués dans les *sciences*, les *lettres* et les *arts*. Aussi, le projet de la création d'une Académie qui embrassât ces trois branches des connaissances humaines, remonte-t-il à 1716; mais l'association ne prit quelque consistance qu'en 1740. L'abbé Legendre, né à Rouen en 1659, où il est mort le 1er février 1734, en facilita la fondation par un legs de 1200 livres de rente. L'illustre Fontenelle ne dédaigna pas de s'occuper de la rédaction des statuts de la nouvelle société, et réunit ses efforts à ceux de M. de Cideville, pour lui faire obtenir la sanction du souverain, qui lui fut accordée par lettres patentes du mois de juin 1744.

Dès-lors, l'Académie s'empressa de doter la ville d'institutions utiles: on lui doit l'établissement du *Jardin des plantes*, qui a existé pen-

[1] Cette notice a été présentée à l'Association normande, pendant sa session tenue, dans notre ville, en juillet 1842.

[2] Voir ma notice historique sur l'Académie des Palinods (*Précis de l'Académie*, 1834 et 1838).

dant près de cent ans à l'entrée du Cours de Paris, et de la première *Bibliothèque publique* de Rouen ; elle a également fondé les *Écoles* de *botanique*, d'*anatomie*, de *chirurgie* et d'*accouchement*, de *dessin*, de *peinture* et d'*architecture*, de *mathématiques*, et enfin d'*hydrographie*, dont elle a choisi les professeurs et distribué les prix jusqu'en 1791.

On ne saurait nier que l'Académie s'est acquis une gloire durable par ces fondations, et qu'elle a puissamment contribué à développer le goût de l'étude, tant par les prix qu'elle a proposés, chaque année, que par le zèle éclairé de ses membres, dont la plupart étaient des professeurs, des savans, des littérateurs et des artistes d'un mérite incontestable.

Le premier sujet mis au concours fut la fondation même du prix alternatif pour les sciences et pour les lettres. Le prix fut décerné à la séance publique de 1746, où l'on apprit, avec autant de surprise que de satisfaction, qu'une femme l'avait emporté sur les autres concurrens : c'était Madame Duboccage, née à Rouen en 1710.

L'Académie se trouvait dans la situation la plus prospère, à l'époque où la tourmente révolutionnaire vint la renverser en 1793, la dépouiller de ses propriétés, de ses rentes, de sa bibliothèque, de son mobilier et disséminer ses membres, qui ne perdirent cependant pas courage, car dix ans s'étaient à peine écoulés qu'ils se réunirent, au nombre de 21, et avisèrent aux moyens de se reformer, avec l'appui du préfet, M. Beugnot, qui, en faisant connaître au Maire de Rouen le rétablissement de cette société, l'invitait à lui assigner un local dans l'hôtel de ville, ajoutant qu'elle ne pouvait tenir ses séances dans un lieu trop distingué.

Suivant l'expression de son secrétaire des lettres, l'Académie devint, pour ainsi dire, *l'héritière de son nom et de ses titres*, en reprenant ses exercices, et tint sa première séance publique le 22 août 1804.

Depuis ce temps, l'Académie, privée de ses anciens avantages, n'a cependant pas cessé de coopérer, avec un zèle constant, à la propagation des lumières, soit par les prix qu'elle a décernés, soit par les *Précis de ses travaux* qu'elle a publiés chaque année, outre les cinq gros volumes contenant l'histoire de l'ancienne société, qu'elle a fait imprimer de 1814 à 1821, et dont la rédaction est due à son

archiviste, M. Gosseaume, docteur-médecin, qui a laissé les souvenirs les plus honorables parmi ses concitoyens.

Ces volumes annuels attestent, non-seulement que l'Académie s'est toujours tenue à la hauteur des progrès de nos connaissances, mais encore qu'elle les a provoqués par ses encouragemens et par la publicité qu'elle s'est empressée de donner aux productions de ses membres, qui lui ont paru avoir un caractère d'utilité. On peut regretter, toutefois, que cette publicité ait été restreinte par un tirage trop peu nombreux; mais une décision récente, qui autorise la vente des volumes, à compter de 1842, va obvier, pour l'avenir, à cet inconvénient.

L'ancienne Académie ne tarda pas à se placer au premier rang parmi les sociétés savantes, et beaucoup d'hommes justement célèbres tinrent à honneur d'y être agrégés. Il suffit, pour le prouver, de citer quelques-uns des noms inscrits sur ses premières listes. Parmi les résidans figurent : le célèbre chirurgien *Lecat*, les docteurs *Pinard* et *Le Pecq de la Clôture*, les chimistes *Descroizilles* et *Vitalis*, le peintre *Descamps*, le navigateur *Noël de la Morinière*.... Et, parmi les correspondans, se trouvent des hommes dont l'immense réputation ne permet d'accompagner leurs noms d'aucune désignation, tels que : *Fontenelle*, *De Jussieu*, *Bomare*, *Delalande*, *Marmontel*, *De la Harpe*, *De Fontanes*, *Mentelle*, *Parmentier*, *Mongez*, *Lamandé*, *Fourcroy*, *Cuvier*, *Lacépède*, *Volta*, etc., etc.

Dès ses premiers temps, la compagnie dirigea vers l'agriculture un partie de ses travaux, et, lorsque la Société d'agriculture de Rouen fut instituée, par arrêt du Conseil d'état du 27 juillet 1761, ses principaux membres furent choisis parmi ceux de l'Académie.

Eu égard aux nouvelles dispositions de notre ordre social, l'Académie royale de Rouen n'est certes pas restée au-dessous de la mission qu'elle s'est imposée, et qui consiste bien moins à produire elle-même, qu'à exciter l'émulation des travailleurs; on en acquerra la conviction en parcourant la liste des programmes de ses prix, les rapports annuels de ses secrétaires, et les mémoires qu'elle a fait publier en entier, et dont je dois me borner à citer quelques-uns seulement. Je commence par la classe des sciences.

En 1811, M. Vitalis a rédigé un rapport sur les procédés, alors tout nouveaux, à mettre en usage pour la fabrication du sucre de bet-

terave, et d'après lesquels environ 5,000 kilogrammes avaient été confectionnés à Rouen, pendant le cours de cette même année, par M. Huard fils, avec un zèle et un dévouement dignes d'éloges.

C'est aux encouragemens de l'Académie qu'on doit la composition de la *Géologie de la Seine-Inférieure*, traité de la plus haute importance, puisqu'il peut être considéré comme la base fondamentale de toutes les théories relatives à l'agriculture, à la statistique, aux industries et aux connaissances qui s'appuient sur la constitution du sol. L'Académie a donc eu la plus heureuse idée, lorsqu'elle a proposé ce sujet de prix, dont le programme a été rempli avec un succès inespéré, et qu'elle en a ordonné l'impression. M. Auguste Le Prévost, rapporteur de la commission, disait, à cette occasion : « Jamais la Com-« pagnie n'est entrée plus franchement, plus glorieusement dans « l'esprit de son institution, et, n'eût-elle rendu que ce seul service « au pays, c'en serait assez pour appeler sur elle la vénération et la « reconnaissance publiques[1]. »

Elle a, en outre, fait connaître des expériences de chimie et de médecine légales qui ont éclairé la justice, ainsi qu'un grand nombre de dissertations, qui ont pris rang parmi les observations dont se composent les sciences.

L'Académie n'a pas moins fait pour les lettres : elle a publié beaucoup de pièces remarquables, tant en vers qu'en prose, de dissertations historiques, de notices biographiques, de recherches archéologiques qui ont un intérêt réel ; j'indiquerai entr'autres un volume[2] de discours destinés à caractériser la littérature *classique* et la littérature *romantique*, et *l'Essai historique et descriptif sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, accompagné de neuf planches gravées[3].

Elle a également encouragé les arts, et l'on ne saurait trop la féliciter d'avoir inspiré à notre illustre compatriote, *Court*, l'ad-

[1] L'auteur est M. Ant. Passy, qui donna ses soins à l'impression et contribua aux frais, par l'abandon de son prix. Cet ouvrage est sorti des presses de M. Nicétas Periaux, qui en est aussi l'éditeur: il forme un très beau volume in-4°, avec un atlas de 20 planches, en partie coloriées, et une superbe carte géologique coloriée, faisant suite à celle des environs de Paris, par Cuvier et Brongniart.

[2] *Du Classique et du Romantique*, recueil de discours pour et contre, lus à l'Académie royale de Rouen pendant 1824. Nicétas Periaux, imprimeur-éditeur.

[3] Par E.-H. Langlois, du Pont-de-l'Arche.

mirable tableau qui décore la salle de ses séances, et dont le sujet est *le grand Corneille accueilli au théâtre par le grand Condé*[1].

Sans doute, la diffusion de l'instruction, l'activité de la presse, l'égoïsme, enfin l'irréflexion de la jeunesse, qui, ne s'abusant que trop souvent sur ses forces, croit pouvoir s'isoler, ont diminué de beaucoup l'influence des sociétés savantes, mais elles en conservent encore assez pour entretenir une noble concurrence entre les savans, les littérateurs et les artistes, dont la plupart n'ont pas cessé d'aspirer aux palmes académiques et de solliciter leur admission dans les corps qui les décernent. Les dernières listes de l'Académie royale de Rouen prouvent, en effet, que les hommes les plus haut placés par leurs ouvrages, leur mérite personnel ou leurs positions sociales, se font un honneur de lui appartenir.

D'un autre côté, le legs généreux de l'abbé Gossier[2], dont le noble exemple ne restera pas stérile, du moins nous l'espérons, va donner un nouvel éclat aux concours pour les prix. Le *premier* sujet proposé est *l'examen du mode actuel d'enseignement des mathématiques, et des améliorations dont il paraîtrait susceptible*[3].

La crainte de fatiguer l'attention des lecteurs ne m'a pas permis de donner plus d'extension à cette notice, mais je la crois suffisante pour les mettre à portée de juger si l'Académie de Rouen n'a pas, aussi bien qu'aucune de ses émules des divers points du royaume, contribué à augmenter l'éclat de ce foyer de lumières, dont les rayons, s'élançant du centre à la circonférence, et réagissant ensuite les uns sur les autres, produisent cette espèce d'effervescence des esprits qui peut sans doute les égarer quelquefois, mais qui tend à les conduire incessamment au progrès réel et utile, le seul désirable.

[1] V. les réflexions sur ce tableau, par M. le docteur Hellis. (*Précis de l'Académie de Rouen*, 1831.)

[2] Si l'on veut avoir des renseignemens sur l'abbé Gossier, on les trouvera, ainsi qu'un extrait de son testament, dans une notice nécrologique rédigée par M. de Stabenrath. (*Précis de l'Académie de Rouen*, 1840).

[3] Ce prix a été remporté par M. Busset, géomètre en chef du cadastre du département de la Côte-d'or.

A.-G. BALLIN.

POÉSIE.

LA MORT
DU PRINCE ROYAL.

ÉLÉGIE.

Manibus dato lilia plenis
Purpureos spargam flores, animamque nepotis
Heisaltem accumulens donis et fungar inani
Munere. VIRGILE.

I

— Pourquoi cette stupeur ? pourquoi ces cris d'alarmes ?
Où courez-vous ainsi, de douleur égarés ?
— Si vous êtes humain, passant, plaignez nos larmes ;
Si vous êtes Français, à genoux, et pleurez !

C'est là ! Dans cette étroite et chétive demeure,
Un jeune homme est couché, pâle, couvert de sang.
Il ne reconnaît pas une mère qui pleure
Et le réchauffe en vain sur son cœur impuissant.

Il ne soulève pas sa livide paupière
Devant ses sœurs, son père et ses frères en deuil,
Et le Dieu qui rejette ou reçoit la prière
Environne son front des pâleurs du cercueil.

Les médecins, usant leur stérile science,
Sur ce corps malheureux brisé par le trépas,
Et dans un art borné cherchant quelque espérance,
Sentent venir la mort, qu'ils ne retardent pas.

Rassemble dans ton fils les restes de la vie;
Réchauffe-le d'amour, ô mère de douleurs!
Sa tête à tes baisers ne serait point ravie,
Si l'on ressuscitait par l'amour et les pleurs.

Vous, ses frères, ses sœurs, contemplez son visage;
Couvrez bien de baisers son front pâle et glacé;
Gravez bien dans vos cœurs sa déplorable image:
Pour la dernière fois vous l'avez embrassé.

Toi, père infortuné, qui demeures stoïque
Et murmures tout bas: « Encor! si c'était moi! »
Contiens ton désespoir dans ton ame énergique:
Ton pays te contemple, il a besoin de toi.

Et toi, sainte Patrie, ô France souveraine,
Viens mêler à ce deuil tes larmes et tes cris,
Car ce père est ton roi, cette mère est ta reine,
Ce mourant est le fils de ton roi; c'est ton fils!

Viens fléchir si tu peux la colère céleste,
Prie, afin que le ciel prenne en pitié ton sort.
Mais non! résigne-toi sous ton destin funeste:
France, ton fils se meurt! France, ton fils est mort!

II

Sombres décrets du sort! fin terrible et cruelle!
Quoi donc! lorsque d'Anvers la haute citadelle
Tonnait, rebelle encor, contre la liberté,

Et lorsqu'un des premiers, à l'assaut des murailles,
D'Orléans s'élançait, les balles, les mitrailles,
Les boulets l'auront respecté !

Lorsque le choléra sévissait dans nos villes,
D'Orléans, le premier, parcourant les asiles
Où le mal vainqueur triompha,
Aura sur les mourans aux fétides haleines
Étendu ses deux mains d'or et de pitié pleines,
Comme Bonaparte à Jaffa !

Quand l'Afrique, lionne en son antre forcée,
Se dressait contre nous sanglante et courroucée,
Il aura de sa rage enchaîné les éclats,
Et, des Portes-de-fer forçant l'étroit passage,
Il aura stupéfait par son jeune courage
Les scheiks belliqueux de l'Atlas !

Les dangers, la fatigue, et la peste, et la guerre,
Il aura tout bravé, pour qu'un hasard vulgaire,
En quatre heures le fît périr !
Dieu juste ! était-ce ainsi, grand et plein d'espérance,
Que le fils du pays, que l'orgueil de la France,
Que D'Orléans devait mourir !

Mourir tombé d'un char au bord d'une avenue,
Sous un toit ignoré, dans une chambre nue,
Quand on a des palais riches de souvenir !
Mourir jeune, vaillant, sur le seuil de sa gloire,
Quand on a devant soi le trône et la victoire,
Quand on est roi de l'avenir !

Prince ! dans ta cruelle et sanglante agonie,
Lorsque tu relevais ta paupière ternie
Que le trépas enveloppait,

Quel brûlant désespoir dut l'assaillir encore,
Au penser douloureux de ta brillante aurore
Et du beau jour qui t'échappait !

Voyais-tu cette France, éclatant héritage,
Qui déjà se montrait fière de son partage
Et te glorifiait aux yeux du genre humain,
Supplier l'Éternel de ses mains consternées,
N'osant pas croire, après d'aussi belles journées,
A ce funèbre lendemain ?

Puis voyais-tu passer, ainsi que dans un rêve,
Tes frères éplorés, ton père qui soulève
Ce front, son espoir, qui n'est plus ;
Et ta mère et tes sœurs se vouant en victimes,
Et versant à tes pieds, ces chrétiennes sublimes,
Des pleurs et des vœux superflus ?

Ne l'appelais-tu point, ton épouse adorée,
Qui là-bas t'attendait, d'espérance enivrée,
Tandis que nous pleurions ici ton sort cruel ;
Et qui, pour le malheur toujours pieuse et bonne,
Répandait, en ton nom, les trésors de l'aumône,
Qui te seront comptés au ciel ?

Ne les cherchais-tu pas, sur ta funèbre couche,
Ces royaux orphelins, que ta mourante bouche
Eût voulu presser et bénir,
Frêles berceaux pareils au berceau de Moïse,
Qui roulent, emportés par la vague indécise,
De flots en flots, vers l'avenir ?

III

Grande ame, que la mort en un jour a fauchée,
Sur les muets débris de ta vie ébauchée
Sommeille en paix dans ton cercueil !

Tout notre amour pour toi sur tes enfans retombe ;
La haine des partis se brise sur ta tombe,
Comme le flot sur un écueil.

Quand ton ombre déjà s'envolait dans l'espace,
Tu l'as vu, ce Paris où tout glisse et s'efface,
Devenu triste pour toi seul,
Sortir spontanément de son insouciance
Et, famille éplorée, affluer en silence,
Pour te suivre dans ton linceul.

Est-ce un roi tout puissant qui, morne et tête nue,
Escorte, à pied, ton corps dans la longue avenue,
Par tout ce peuple environné ?
Non ! c'est un père en proie au malheur qui le glace,
Et que tous ses enfans accompagnent en masse
Au convoi de son premier né.

Plus d'ordre ni de rang, ni de froide étiquette !
La foule se confond, abattue et muette,
Dans le calme de la douleur.
Le pauvre, le puissant, l'ouvrier, le ministre,
Se pressent, confondus par cet affreux sinistre :
Tous égaux devant le malheur !

Tous ! même ces soldats endurcis par la guerre,
Qui jusqu'à Téniah te suivirent naguère,
Vieux compagnons de tes exploits,
Et s'étonnent de voir, sur leur longue moustache,
Deux larmes qu'à leurs yeux ton sort fatal arrache,
Rouler pour la première fois.

Grande ame, dors en paix ! cette tristesse immense
Est un garant certain d'amour et de clémence :
Un ciel plus pur nous est promis.

Sur ton cercueil, la France a fait un vœu sublime,
Un pacte pour veiller d'un accord unanime
Autour du comte de Paris !

Grande ame, dors en paix ! les fastes de la gloire
De ton destin trop court raconteront l'histoire
A ton enfant qui sera roi ;
Pour qu'il répande alors sur la France qui l'aime,
En outre des bienfaits qu'elle attend de lui-même,
Tous ceux qu'elle attendait de toi !

Prosper BLANCHEMAIN (Rouen.)

16 juillet 1842.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

ESSAI
SUR LES PRINCIPAUX
ÉPISTOLAIRES FRANÇAIS.

I.

Voiture a été, je crois, trop décrié. A ce nom, on s'imagine aussitôt un bel-esprit, tout pétri de jeux de mots puérils, de fadeurs amoureuses, de louanges hyperboliques, de bizarres caprices, sans parler du style que l'on se figure à l'avenant. Il n'en est pourtant rien. Je me trompe ; il y a un peu de tout cela dans Voiture, ce qui n'empêche pas qu'on ne le lise encore avec un vrai plaisir. C'est qu'il a vraiment un esprit bien extraordinaire. Quel habile artiste de mots ! Quel architecte délicat de pensées souvent très justes, presque toujours gracieuses ! Puis, ce qui me plaît en lui, c'est son insouciance de la postérité pour ce qu'il écrit. Soigneux de sa réputation pour le temps que Dieu le laisse au monde, il ne manque aucune occasion de se la faire grande, et, une fois faite, de la maintenir jusqu'au bout. Pour cela que ne fait-il pas? Que de démarches, que de courses, que d'empressemens et de soins de toutes sortes ! et surtout que de lettres ! Lettres à Monsieur, lettres au cardinal de Lavalette, lettres au maréchal de Schomberg, lettres au duc d'Enghien, lettres à Richelieu, lettres à cette reine de la mode, à cette Vénus de l'hôtel Rambouillet, à Julie d'Angennes en un mot ! Je ne sais enfin à quel personnage tant soit peu célèbre il n'adresse pas une épître. Ne lui demandez pas de la naïveté ; cette qualité ne va guère qu'avec l'inspiration ; c'est une qualité du cœur, et Voiture n'écrit que sous la dictée de son esprit. Mais si la naïveté lui manque, comme, en revanche, il est ingénieux ! comme chacune de ses lettres est échafaudée avec art ! et pourtant cet art est si

savant, qu'il ne se remarque pas à une première lecture. On lit, on lit ; c'est un style qui coule, ou plutôt c'est un miroir qui scintille par mille facettes éblouissantes, et vous tient comme sous le charme. Ce n'est qu'après avoir lu, que vous êtes tenté de revenir, et de regarder de plus près le mécanisme de cette petite merveille. Votre cœur n'est pas touché ; sans cela, vous ne reviendriez pas en critique ; non, encore une fois, le cœur n'est presque pour rien dans les lettres de Voiture ; c'est l'esprit seul qui est en jeu.

Cela dit, on pourrait, ce me semble, classer toutes ses lettres sous trois chefs principaux : 1° lettres de pure description ; 2° lettres badines ; 2° lettres sérieuses.

Dans les premières, je citerai celle où il décrit l'Andalousie. Le ton en est parfait, et le tableau, ou plutôt l'esquisse, est des plus agréables. Les antithèses y sont fréquentes, mais dans une juste mesure. Je goûte fort, en particulier, ce qu'il dit des palmes... Quelques mots sur Lisbonne, dans une autre lettre, me semblent encore pleins d'expression.

La seconde catégorie est de beaucoup plus riche, et l'embarras est de choisir entre tant de brillans, dont plusieurs, il est vrai, sont faux. Par exemple, qui ne connaît la fameuse lettre sur *Car?* C'est puéril, sans doute, si l'on regarde le sujet ; mais l'auteur ne le donne pas pour autre chose, et c'est ainsi qu'il le faut prendre. Mais, le sujet une fois admis, le moyen de ne pas admirer une telle dépense d'esprit !

La lettre de Commère la carpe à son Compère le brochet (c'est le duc d'Enghien qui est le brochet), n'est pas moins spirituelle ; seulement le jeu d'esprit est peut-être un peu trop prolongé.

Enfin, la lettre à Mademoiselle Rambouillet, où il la met en comparaison avec l'Océan, n'est pas des moins piquantes. On n'en cite qu'un trait dans les rhétoriques, comme exemple de mauvais goût ; mais Voiture est peut-être, de tous les auteurs, celui qui perd le plus à n'être lu que par extraits. Je sais, d'ailleurs, tel passage de Bossuet lui-même, qui, lu isolément et hors de place, serait blâmé d'un commun sentiment, et qu'en son lieu on ne peut trop admirer.

Restent les lettres sérieuses. Je n'en citerai qu'une, mais elle est tout-à-fait remarquable ; c'est la fameuse lettre sur Richelieu. Voilà un morceau d'histoire net et fort, écrit dans un style tempéré et digne tout ensemble. On pourrait l'apprendre par cœur d'un bout

à l'autre. Un autre mérite de cette lettre, c'est que le jugement qu'elle exprime a été répété par la postérité, et que Richelieu y est apprécié tout comme il l'est aujourd'hui.

II.

Comme Voiture, Balzac est un oracle pour ses contemporains. Ses productions sont attendues, désirées; c'est à qui obtiendra de lui quelques pages. Mais là s'arrête la ressemblance entre ces deux écrivains. Voiture est léger, enjoué, frivole; Balzac est grave, solennel, empesé. Voiture écrit facilement, rapidement; Balzac péniblement, laborieusement. Voiture est un homme de salon; il converse à ravir; c'est un homme charmant dont raffolent les femmes, et dont elles ne se peuvent passer; Balzac ne vaut que par sa plume; il n'a de prix que dans son cabinet, il lui faut la retraite et le silence pour composer. Tous deux savent bien des choses, mais en gens de lettres plus qu'en érudits; vrais rhéteurs au XVIIe siècle, ils sont capables d'enchanter les oreilles par l'art inimitable de leur diction, quelque soit le sujet qu'ils traitent. Mais ne les poussez pas trop loin: ce ne sont pas des savans, ce ne sont pas des maîtres; ce sont d'habiles parleurs, et voilà tout. Toutefois, Balzac paraît avoir étudié plus sérieusement, ou peut-être est-ce la nature de son esprit qui donne de lui cette idée. Placez ces deux hommes à une époque où les gens de lettres aient accès aux affaires, ils seront tout autres. Il y a en eux la matière d'un subtil orateur, et aussi d'un homme d'État distingué. Mais, sous Louis XIII, mais sous le régime de la monarchie absolue, toute leur ressource, si bien doués qu'ils soient, c'est d'amuser les salons, voilà pour Voiture, ou de lancer des manifestes très peu susceptibles d'application, voilà pour Balzac.

Ce qui distingue ce dernier, c'est un excessif amour-propre. Ce défaut ne fit que se fortifier avec l'âge. Sans le justifier, je l'excuse; je m'explique du moins sans peine qu'un homme, adulé comme il le fut toute sa vie, choyé par les plus hauts personnages de l'État, encensé par ses contemporains les plus distingués, se soit peu à peu habitué à se hausser à ce point où l'opinion l'avait placé. La manière dont il vécut le plus souvent, contribua, d'ailleurs, à l'enorgueillir encore davantage. On sait, en effet, qu'il passa plusieurs années retiré dans un château, d'où il lançait ses rares écrits comme autant d'oracles.

Mais je viens à ses lettres. De ses œuvres, c'est ce qu'on relit aujourd'hui avec le moins de peine ; je n'ose pas dire, avec le plus de plaisir. Elles sont en fort grand nombre, mais non des plus variées. Je crois pourtant qu'on pourrait les partager ainsi : d'abord, celles où il parle de lui, de son rôle, de ses écrits, de son talent, et ce ne sont pas les moins nombreuses ; puis celles où il loue les autres, où il leur donne des conseils, où il leur débite ses tirades.

Le caractère commun des premières, c'est une confiance en soi qui va jusqu'à la fatuité, une préoccupation de son importance toute singulière, un ton tranchant et absolu. S'avise-t-il de décrire les lieux qu'il habite, la vie qu'il mène, il exagère le plus souvent jusqu'à la puérilité. Mais louons-le de sa clarté continue ; il s'en vante lui-même, ce qui n'est rien moins que modeste ; mais cette fois il a raison.

Les autres lettres se recommandent, en général, par une grande hauteur de style, et parfois une saine entente des choses. Il est franchement du parti de l'autorité, et il la veut sans ménagement. Le protestantisme l'offusque, moins comme religion que comme opposition à la royauté, au pouvoir central. Il s'indigne qu'il y ait dans l'État deux croyances, deux manières de penser, et, dans son amour de l'ordre et de l'unité, il va jusqu'à souhaiter à la France les rigueurs de l'Inquisition. C'est dans les lettres à Hydaspe qu'il s'est surtout donné carrière ; ajoutons que ces lettres seraient mieux nommées des Discours.

III.

C'est une destinée bien extraordinaire que celle de Madame de Maintenon ; petite-fille de François d'Aubigné, née en prison, élevée en Amérique, où elle faillit devenir la proie d'un serpent, mariée à Scarron, elle finit par entrer à la cour comme gouvernante des enfans que Louis XIV avait eus de Madame de Montespan, qu'elle devait bientôt supplanter. Il paraît même à peu près prouvé qu'elle fut mariée secrètement au roi. Elle avait de la figure, de l'esprit, de l'instruction ; pieuse avec cela, et plus que tout ambitieuse. On a publié sous son nom des Mémoires qui ne sont point d'elle, et qui fourmillent de faussetés ; mais ce qui lui appartient bien, ce sont ses lettres.

Ces lettres, à en juger par le ton de dignité continuelle qui en fait

le principal caractère, semblent attester, de la part de Madame de Maintenon, une certaine préoccupation de la postérité. Evidemment cette femme ne dit pas tout ce qu'elle dirait dans le libre abandon d'une correspondance intime; elle se retient, elle se mord les lèvres, s'il m'est permis de parler ainsi, elle se réfugie dans les phrases et les lieux-communs. Ce n'est pas à dire pourtant qu'elle ne nous apprenne parfois des particularités fort intéressantes sur elle, sur le roi, sur la cour; seulement, elle se tient sur ses gardes, et laisse plus à deviner qu'elle ne dit.

On peut diviser ses lettres par les époques auxquelles elles se rapportent : 1° avant sa haute fortune, jusqu'au moment où elle a décidément supplanté Madame de Montespan; 2° depuis ce moment jusqu'à la fin.

J'ai remarqué surtout les lettres suivantes. D'abord, une lettre à son frère. Elle lui fait la leçon. elle le sermonne de ne pas savoir se contenter; elle lui rappelle ce qu'ils étaient tous deux, ce qu'ils souhaitaient à une certaine époque; ces souhaits sont remplis; elle lui fait honte d'en former d'autres; elle finit en lui recommandant la lecture de la vie de saint Louis et le recueillement en Dieu. Si ces conseils ne partent pas d'une ame sincèrement pénétrée de religion, je n'y saurais voir qu'une triste hypocrisie.

Une lettre à Madame de Saint-Géran, où elle lui fait confidence d'une querelle avec Madame de Montespan, est singulièrement curieuse pour la malignité qui y éclate, en dépit des formes dignes et polies. Du reste, en habile général, Madame de Maintenon, qui s'aperçoit qu'elle s'est découverte un peu trop, s'entoure en finissant de précautions. Il est vrai que le secret est trahi, et qu'elle en a dit assez.

Dans une lettre à Madame de Maisonfort, elle se plaint de ses grandeurs. Je ne la soupçonne pas de dissimuler. Le but atteint, vient la mélancolie; on s'ennuie dès qu'on ne peut plus désirer.

Dans une autre lettre à Mademoiselle de Lenclos, et bien antérieure, elle dément le bruit qui court de sa faveur; la cour n'est pas son pays, son esclavage est continuel. Discrétion d'une ame ambitieuse, qui n'est point encore arrivée au point où elle aspire.

Ses conseils à Madame de Caylus sont empreints d'une sévérité qui tourne à l'intolérance. Jalousie de vieille femme, qui voit avec peine l'image de ce qu'elle fut autrefois.

Enfin, sa lettre à Mademoiselle d'Aumale est comme une confession tempérée de réticence ; elle en dit assez pour qu'on soupçonne ce qu'elle tait ; elle se pose en Judith ! Ambition sur le retour.

IV.

Autant Madame de Maintenon est réservée dans ses confidences, grave et sévère dans son langage, autant Madame de Sévigné est expansive, enjouée, et tout abandonnée. Dominée par un grand sentiment, que je crois pour ma part bien vrai, l'amour de sa fille, elle y subordonne tout le reste ; elle multiplie ses lettres, pour avoir le plaisir de converser avec cette fille tant chérie. Penser à sa fille la met en verve ; elle est prête à causer de tout avec elle, et cela sans la moindre peine, sans le moindre embarras. Que sa fille fût restée auprès d'elle, je doute qu'elle eût rien écrit ; ou, si son esprit se fût fixé en quelque ouvrage, il ne vaudrait pas, à coup sûr, ce charmant babil de ses lettres. Voilà pour le caractère général de sa correspondance : des causeries infinies sur toutes choses et sur toutes gens, dans le style le plus facile et le plus heureux qui se soit jamais rencontré.

Resterait à analyser son recueil ; ce qui n'est pas aisé, vu la variété des détails et le décousu de la matière. On pourrait peut-être procéder ainsi :

D'abord, les lettres de pur sentiment, puis la partie morale et religieuse, puis la partie littéraire ; j'entends ses jugemens en littérature ; enfin, la partie politique, ou plutôt ses jugemens sur les illustres contemporains. Je laisse de côté toute la partie anecdotique, de beaucoup la plus considérable ; mais elle serait mieux consultée dans un intérêt historique que dans un intérêt littéraire.

Ce que je remarque dans la première partie, c'est une éloquence intarissable ; elle a beau revenir à chaque lettre sur cet éternel sujet, l'amour de sa fille, toujours elle trouve le moyen de ne pas se répéter, d'éviter la monotonie. Puis, elle a le secret de rester simple, et de ne jamais tomber dans le *pathos* sentimental. C'est bien de cœur qu'elle parle, mais son esprit reste libre, et elle sait toujours s'arrêter à point. Ce n'est pas comme de nos jours, où l'on ne touche pas une idée, qu'on ne s'y abîme tout entier. En d'autres termes, Madame de Sévigné

ne connaît pas la *tirade*. Causer ne la fatigue pas, ne l'épuise pas; causer la met en train.

Pour la partie morale et religieuse, elle n'est pas moins naturelle. Sincèrement pieuse, elle se nourrit de lectures de piété le plus qu'elle peut; mais ne la croyez pas le moins du monde rigoriste. Quand il lui arrive de prendre le ton grave, elle l'a bientôt abandonné; elle avait l'esprit trop vif et trop d'enjouement pour s'adonner à la dévotion d'une manière exclusive.

Ses jugements littéraires ne sauraient être pris bien sévèrement. Femme de premier mouvement et d'enthousiasme facile, elle exprimait vite et un peu étourdiment ce qu'elle pensait de tel ou tel auteur. Du reste, à part cette précipitation et cette facilité d'engoûment féminin, il me semble qu'on peut dire qu'elle jugeait assez juste.

Quant à ses morceaux sur quelques contemporains illustres, ils se distinguent en général par une éloquence qui charme d'autant plus, que l'art s'y laisse moins entrevoir.

V.

Ce qui distingue avant tout la correspondance de Voltaire de celles que nous venons d'examiner, c'est qu'elle ne joue dans sa carrière qu'un rôle fort accessoire. Voiture a mis dans ses lettres le meilleur de son temps et de son amitié; il en faut dire autant de Balzac. Otez à Madame de Sévigné ses lettres, vous lui ôtez tout, absolument tout. Enfin, je ne sache pas qu'on puisse connaître Madame de Maintenon autrement que par sa correspondance. Mais Voltaire, bien que ses lettres, à lui seul, soient peut-être aussi nombreuses que les lettres réunies des quatre écrivains que nous venons d'apprécier, sa gloire est loin d'y être attachée tout entière. N'a-t-il pas, pour le faire connaître, sa *Henriade* et ses tragédies, ses épîtres, sur plus d'un point rivales de celles de Boileau, et ses poésies légères, où il est inimitable? N'a-t-il pas son *Essai sur les Mœurs*, son siècle de *Louis XIV*, son histoire de *Charles XII* et de *Pierre-le-Grand*, sans parler de tant d'autres ouvrages, dont un seul suffirait pour illustrer un nom? La correspondance de Voltaire n'est donc, dans l'ensemble de ses œuvres, que très accessoire. C'est dire qu'elle doit être un peu plus négligée que les précédentes. Cependant, il ne faut pas croire que la négligence chez Voltaire aille jamais trop loin. Ses lettres, toutes

nombreuses qu'elles sont, ont cela de rare et de merveilleux, que jamais elles ne nous fatiguent; elles sont si naturelles, et le tour en est si vif, si rapide! Le moyen de n'être pas emporté par un style qui toujours vole! Et cela dure quarante ans, cinquante ans, et vous ne vous apercevez pas que l'écrivain vieillisse, ou, si vous vous en apercevez, c'est au tour des idées plutôt qu'aux formes du langage. Qu'il écrive à Frédéric, à Catherine, en un mot, aux puissances, son aisance fait plaisir, surtout quand on se rappelle les phrases *quintessenciées* de Voiture et les tirades pédantesques de Balzac. Mais où il le faut voir, où on le goûte surtout, c'est lorsqu'il écrit à son égal, à un ami. Alors ce n'est plus un homme que cet homme; tant d'esprit, et si net, et si juste, et si pénétrant, vous domine, vous enchante, s'empare de tout votre être; vous êtes comme sous le joug d'un démon.

Un autre caractère de cette correspondance, c'est d'être éminemment, c'est d'être avant tout littéraire. Car, sachons-le bien, si un homme en France a chéri les Lettres, a vécu pour elles et par elles, c'est Voltaire. Il a le goût du siècle de Louis XIV, il est pénétré de l'esprit de ses plus grands écrivains. Mais il a, de plus qu'eux, la préoccupation d'influer sur son temps, d'instruire ses contemporains; il a l'idée du progrès social. Cette idée anime tous ses livres, depuis le premier jusqu'au dernier, et il n'y a pas jusqu'à la production la plus légère, la plus frivole de cet intarissable esprit, qui ne se vivifie à ce souffle [1].

Ajoutons à cela une indépendance d'esprit qui ne faillit jamais. Il est vrai que cette indépendance se traduit trop souvent en attaques peu mesurées contre la religion. Mais il faut aussi faire la part de l'époque où vivait Voltaire, et se rappeler les étranges abus qui la signalèrent. Voltaire ne vit que ces abus, et la colère qu'ils excitèrent en lui l'aveugla bientôt au point de lui faire oublier que la religion ne doit point porter la peine des fautes de ses ministres.

[1] Pour qu'on ne se méprenne pas sur ma pensée, quand je m'exprime ainsi, je dois dire que, pour moi, les œuvres de Voltaire se résument dans les livres que j'ai énumérés plus haut.

A. Materne,

Ancien élève de l'Ecole Normale.

POÉSIE.

LE COUVRE-FEU.

Le couvre-feu sonne,
Et, dans la cité,
Le bourgeois frissonne
Par le guet heurté ;
Puis, vers sa demeure,
Il marche à grands pas,
Car va venir l'heure
Où prend ses ébats
L'affreuse cohue
De ribauds errants,
Qui vont par la rue
Avec les truands.

Malheur aux victimes
De leurs sombres jeux ;
Car il faut des crimes
Pour les rendre heureux.
Or, courez bien vite ,
Bourgeois et manans ,
Retrouver un gîte
Sous vos toits normands.
Priez Notre-Dame
Qu'esprits ni lutins
Ne troublent votre ame
Par leurs cris mutins.

Car sœur Angélique
Disait, l'autre soir ,
Qu'un nain diabolique
Sur nous vient s'asseoir ,
Quand, sur notre couche ,
Nous fermons les yeux ,
Sans que notre bouche ,
En versets pieux ,
Ait bien dit le nombre
Qui doit empêcher
Qu'un démon dans l'ombre
Nous fasse pécher.

Elisa FRANK (Rouen.)

ASSOCIATION NORMANDE.

HONNEURS RENDUS

par la ville de Rouen

AUX CÉLÉBRITÉS NORMANDES[1].

Le nom qui domine tout à Rouen est celui de Pierre Corneille. Ce nom y était resté toujours vivant ; mais aucun monument public n'attestait la reconnaissance des concitoyens de ce grand homme. En 1828, la Société libre d'émulation de Rouen, interprète des sentimens gravés profondément dans le cœur des habitans de cette ville, ouvrit une souscription pour l'érection d'une statue à l'auteur du *Cid* et des *Horaces :* son appel fut entendu. Corps littéraires, corps constitués, théâtres, hommes de lettres, savans, simples citoyens, s'empressèrent de déposer leur offrande ; c'était à qui paierait son tribut au père de la tragédie française. 60,000 fr. furent recueillis. Le 19 octobre 1834, la Société libre d'émulation, en présence d'une députation de l'Académie française, des Sociétés et des autorités locales, d'une immense quantité de peuple, inaugura, aux acclamations de la foule, la statue de Pierre Corneille, que vous avez tous vue et admirée sur le terre-plein du pont de pierre. Cette statue, en bronze, est due au talent de M. David, membre de l'Institut ; elle a été fondue à Paris, par M. Honoré Gonon. Son piédestal est en marbre blanc, et pose sur un socle en granit : le monument entier a plus de 8 mètres de haut.

Une médaille de grand module, frappée pour la circonstance, compléta l'hommage rendu par la ville de Rouen à son grand poète. L'histoire de la souscription et de l'érection de la statue, fut publiée, en même temps, par les soins de la Société d'émulation, pour en perpétuer, s'il était nécessaire, le souvenir.

[1] Détails communiqués de vive voix à l'Association, dans sa séance publique tenue à Rouen, le 24 juillet dernier, par M. A. Deville, membre de l'Institut.

Précédemment, une inscription avait été placée sur la maison où était né Corneille. Un simple artisan, propriétaire de la maison, la fit surmonter du buste de ce grand homme ; le digne possesseur de cette vénérable demeure, après avoir refusé une somme assez considérable de la porte de la maison, qu'il s'était vu forcé de déplacer, en fit don au Musée départemental des Antiquités, où elle est religieusement conservée.

Des inscriptions ont été également placées, par les soins de l'autorité municipale, sur les maisons où sont nés Fontenelle, Jouvenet, Boïeldieu, glorieux souvenirs de nos célébrités rouennaises. La ville a fait plus pour ce dernier. Devenue légataire de ce cœur, source de si nobles et de si pures inspirations, la ville de Rouen reçut ce précieux dépôt avec le respect, la pompe, les solennités, qui n'accompagnent, d'ordinaire, que les funérailles royales. La cathédrale de Rouen ouvrit ses portes et prêta sa chaste et majestueuse enceinte au cortége funèbre du cœur de Boïeldieu ; un mausolée dressé au cimetière monumental le reçut bientôt après ; une statue en bronze, rappelant les traits de l'auteur de la *Dame blanche*, des *Deux Nuits*, du *Calife de Bagdad*, vint décorer la place publique. C'est ainsi que Rouen sait acquitter sa dette envers ses grands hommes.

Ne pouvant rendre les mêmes hommages à toutes les illustrations qu'elle a portées dans son sein, Rouen a voulu, du moins, rappeler les noms des Fontenelle, des Alain Blanchard, des Lémery, des Dulong, des Edouard Adam, des Descroizilles, en les imposant aux rues nouvelles.

Rouen n'a pas attendu le baptême du temps, ni les avertissemens de la postérité, pour payer son tribut à la mémoire d'un homme qui, en rendant populaire l'étude et le culte de nos anciens monumens, a tant fait pour la Normandie. Vous avez nommé tous, avec moi, E.-H. Langlois. La reconnaissance publique éleva, sur sa cendre à peine refroidie, un monument digne de cet antiquaire célèbre et de la ville qui l'avait adopté. Une immense pierre druïdique, arrachée à la forêt de Rouvray, fut plantée debout devant son cercueil. On y incrusta une plaque de bronze, indiquant le nom, les travaux de Langlois, et la reconnaissance des Normands. Cette pierre gigantesque projette son ombre sur un cercueil en marbre noir, qui, avec les énormes blocs de granit qui le supportent, compose le monument.

L'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, qui s'était associée de cœur et d'effet à l'hommage rendu à la mémoire de Langlois, jetant un regard en arrière, a voulu payer directement son tribut au créateur de l'église Saint-Ouen, ce chef-d'œuvre de l'art gothique. Elle vient de faire graver et replacer l'ancienne épitaphe de l'abbé Marc-d'argent, qui conçut le plan de cette magnifique église, et la construisit presqu'en entier ; cette inscription a été encastrée dans la muraille de la chapelle de la Vierge qui termine l'église du côté de l'est, à l'endroit même où a été inhumé l'abbé Marc-d'argent, en 1339. (V. notre n° de décembre dernier.)

L'Académie s'occupe, en ce moment, de recherches sur les maisons où sont nés quelques autres illustres normands, parmi lesquels nous citerons le savant Bochart, le peintre Géricault[1]. Elle s'empressera de les désigner à l'autorité municipale, qui revendique avec raison l'honneur de désigner aux yeux de tous, au sein de la cité, le lieu où sont nés les hommes qui l'ont le plus illustrée.

Puissent, à la voix de Rouen et échauffées par son exemple, les autres villes de la Normandie ne pas se montrer moins reconnaissantes, moins généreuses pour la mémoire de leurs grands hommes ! Caen n'a-t-il pas son Malherbe, Andely son Poussin, Dieppe son Duquesne, le Havre son Bernardin de Saint-Pierre, qui attendent leurs statues ? L'ombre de Corneille est satisfaite ; que celles de ces grands hommes le soient à leur tour. Il appartient à la Normandie de se montrer digne de les avoir donnés à la France.

[1] Déjà les investigations de l'Académie ont eu un plein succès, en ce qui concerne GÉRICAULT (Jean-Louis-André-Théodore). Elle vient de découvrir que ce peintre, enlevé si jeune à la carrière des arts, qu'il parcourait à pas de géant, est né dans une maison sise rue de l'Avalasse, n° 7, et qui est remplacée aujourd'hui par une nouvelle construction portant le n° 13 A. En conséquence, l'autorité municipale s'est empressée d'accueillir la proposition que lui a soumise l'Académie, de faire placer, sur cette maison, une plaque de marbre présentant l'inscription suivante :

ICI
ÉTAIT LA MAISON
OU NAQUIT, LE 26 SEPTEMBRE 1791,
THÉODORE GÉRICAULT,
LE PEINTRE DU NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

L'administration municipale a décidé, en outre, que le nom de GÉRICAULT serait donné à la rue connue sous le nom de *rue de l'Aumône.*

BIBLIOGRAPHIE.

LES DERNIERS JOURS DE L'EMPIRE, poëme en quatre chants, par Charles de Massas.—Paris, Swartz et Gagnot, libraires, quai des Augustins.—A Rouen, chez Lebrument, successeur de M. E. Frère, libraire, quai de Paris, 43. — Volume in-8°, 1842, prix : 6 fr.

A mesure que s'éloigne de nous la grande époque de l'empire, elle prend, devant les regards de la pensée, une proportion colossale qui va s'agrandissant en raison inverse des lois de la perspective. Cette croissance ne devra s'arrêter qu'à la disparition complète de la génération qui fut initiée aux travaux à l'aide desquels se constitue cette glorieuse période de notre histoire ; alors, l'ensemble des faits apparaissant bien détaché, se présentera à l'imagination formant un tout complet, au-dessus duquel, comme du haut d'un immense piédestal, resplendira la figure gigantesque de l'Empereur, et cette figure sera, pour nos enfans, ce que sont pour nous celles des César, des Alexandre, des Charlemagne, un symbole de puissance et de génie, plutôt que la représentation d'un homme ayant eu, comme tous, sa part des faiblesses attachées à la condition de membre de la famille humaine.

Quand aucune voix ne pourra plus raconter, comme choses vues d'hier, les merveilles accomplies par ce grand capitaine, ce sera un précieux trésor qu'un livre écrit sous l'inspiration de ses gloires et de ses revers, qu'un livre vous initiant à la pensée du héros, et reformant autour de lui l'époque qu'aura jetée dans l'obscurité le rayonnement de sa noble figure. On cherchera avidement, dans ce livre, tout ce que n'aura pas dit l'histoire, dont la narration s'arrête aux faits généraux; et si un poëte l'a écrit, s'il a, obéissant à une inspiration soudaine, reproduit toutes les pensées qu'éveillèrent en lui le magique spectacle d'un homme luttant contre le monde, s'il l'a fait dans le langage de la poésie la plus élevée, il aura, pour l'ame du lecteur attentif, redonné tout le feu de la vie à l'admirable statue devant laquelle celui-ci demeurait en contemplation.

Or, ce mérite, déjà si grand pour nous, pour lesquels il est un mérite d'actualité, et qui deviendra plus précieux avec le temps, est celui du poëme de M. Charles de Massas.

Cet écrivain, qui habita long-temps le Hâvre, et que notre province regrette de ne plus posséder, après avoir assisté à la péripétie de la sublime épopée dont la dernière page s'écrivit sur le rocher de Sainte-Hélène, a reproduit sur-le-champ les grandes inspirations qui remplirent alors son ame, et il l'a fait avec beaucoup de bonheur.

M. Ch. de Massas a écrit les *Derniers jours de l'Empire* en face des évènemens; il les a écrits en penseur, en peintre et en poète; il y a jeté en foule les profondes pensées, les grandes images et les saintes inspirations. Aussi a-t-il reçu, de toutes parts, un juste tribut d'éloges, dont l'unanimité est toujours la marque la plus assurée d'un beau talent.

Ce poème, dont le retour des cendres de Napoléon a engagé M. de Massas à donner une seconde édition, est suivi de notes historiques fort intéressantes, et de poésies écrites pendant les quinze années de la restauration. Ces poésies rappellent les luttes littéraires et les tendances de l'esprit public, à cette époque; elles font le plus grand honneur à leur auteur, tant comme œuvre littéraire, que comme l'expression de ses sentimens patriotiques.

B.

RECUEIL DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES *du département de l'Eure*, 2e série, tome II, 509 pages, année 1841. — Evreux, Jules Ancelle.

Les départemens les plus éclairés, ceux qui reçoivent d'une manière plus complète les bienfaits de la civilisation, sont nécessairement les plus favorisés sous le rapport des Sociétés savantes, par le nombre et le choix des élémens qui concourent à la formation et au développement de ces Sociétés. Au nombre de celles, assez nombreuses, qui se distinguent par un but réel d'utilité et par un zèle soutenu, se place la Société libre d'Agriculture de l'Eure.

Elle publie, chaque année, des bulletins en nombre indéterminé, suivant l'importance des matériaux qu'elle possède, ou leur opportunité; et l'intérêt de ces recueils la place, sans contredit, au premier rang des Sociétés provinciales les plus utiles et les plus laborieuses; le tome 2e de 1841, qui vient de paraître, en fournit la preuve.

Parmi les pièces nombreuses que renferme ce volumineux bulletin, nous en avons remarqué plusieurs qui constatent les progrès agricoles obtenus dans divers arrondissemens; entr'autres l'amélioration remarquable de la race bovine, dont quelques sujets peuvent rivaliser avec les meilleurs produits de la vallée d'Auge. La race ovine n'a pas subi de moins notables changemens. L'introduction de béliers pur-sang, et d'une espèce plus commune dite *New-Kent*, dont la laine est spécialement destinée à la fabrication des tissus communément désignés dans le commerce sous le nom de *poils de chèvre*, et dont la chair possède une incontestable supériorité sur les mérinos, promet, pour l'avenir, d'heureux résultats.

Dans cette même division des travaux agricoles, nous avons remarqué, 1° des considérations importantes de M. Cassen, sur les avantages pratiques de la culture du *madia sativa*, du *peganum harmala*, et du *seigle multicaule*; 2° un article technique fort important, d'un cultivateur anonyme, sur les *moyens de confectionner les fumiers, et de les obtenir plus abondans*; 3° des réflexions utiles *sur l'union indispensable des propriétaires et des fermiers, et sur la protection du gouvernement pour les progrès de l'agriculture*; enfin, une collection intéressante des *usages* ruraux dans les arrondissemens de Louviers et de Bernay.

Dans la section des sciences physiques et mathématiques, qui comptent de dignes representans, on trouve un Mémoire de M. le professeur Hélie, *sur les machines arithmétiques*, et en particulier sur un système analytique, analogue, de son invention. Le principal avantage du nouveau système proposé est de pouvoir dépasser des nombres plus grands que 1000, résultat que ne permettent d'obtenir ni les tables de Callet, ni les règles logarithmiques ordinaires.

Une note de M. de Cologne, sur un *perfectionnement à apporter dans le jeu des pompes*.

Un *procédé galvano-plastique* de M. Beauvalon jeune, pour la reproduction des médailles.

Si la section des sciences médicales offre peu de pièces, en revanche leur petit nombre est-il compensé par l'intérêt qu'il présente. Nous avons principalement lu avec infiniment de plaisir des *considérations générales sur l'aliénation mentale*, par M. de La Siauve. L'auteur admet, en principe, que c'est tantôt dans la substance cérébrale, tantôt en dehors d'elle, que doit se rencontrer l'origine des modifications de l'intelligence. Absence de stimulans, action nulle; déviation des stimulans, action vicieuse; destruction du cerveau; cessation de la fonction; altération de cet organe; désordre dans son exercice. C'est, suivant lui (l'auteur), dans la recherche du siége du principe morbide, et dans la connaissance de sa nature, qu'est le secret du traitement. Les causes physiques, matérielles, occupent trop généralement; les causes morales sont les plus communes; les désordres véritablement organiques se produisent par des altérations fonctionnelles bien connues, bien déterminées; toutefois, l'auteur démontre qu'il existe une *essence inconnue*, mystérieuse, dont la science, jusqu'à présent, n'a pu saisir le mécanisme, mais qui réalise indubitablement, qui matérialise, pour ainsi dire, des altérations sensibles, au lieu d'être leur expression fonctionnelle. « Ou il n'existe pas, dit l'auteur, d'altérations anatomiques, et alors, en les admettant hypothétiquement, on s'expose à combattre

des ennemis imaginaires, peut-être même à venir en aide aux ennemis réels ; ou ces altérations se rencontrent communément, et, dans ce cas, en leur accordant une importance qu'il est impossible de prouver, on court risque de prendre l'effet pour la cause, et de tomber dans l'inconvénient que nous venons de signaler. Ces opinions, pour n'être pas généralement admises, nous paraissent dignes d'une attention sérieuse, en ce qu'elles peuvent mettre tout d'abord sur la voie du traitement à suivre, moral ou physique, suivant le cas. C'est au discernement du praticien à saisir l'indication thérapeutique si souvent faussée.

Le système de M. de La Siauve a le mérite de mettre beaucoup d'ordre dans l'étude d'une affection qui, par la variété de ses symptômes, se prête si difficilement à l'analyse.

Le plaisir que nous avons éprouvé à la lecture de ce mémoire, sera partagé, nous n'en doutons pas, par tous ceux aux yeux desquels un style élevé, chaleureux et correct, une logique pressante, sont des qualités précieuses. Ce travail, malgré sa brièveté, place honorablement son auteur au premier rang des médecins et littérateurs en Normandie.

Nous aurions eu le désir de faire connaître une *statistique* de M. H. Passy, *sur les changemens survenus dans la situation agricole du département de l'Eure, depuis 40 ans ;* mais ce travail, d'une haute importance, au point de vue de l'économie politique, se refuse complètement à l'analyse, en raison de ses immenses et précieux détails.

Dans un article ayant pour titre : *Projet d'établissement d'une École départementale d'Agriculture*, M. Arsène Meunier a tracé le plan complet d'une institution au succès de laquelle s'intéresseront tous les vrais amis du pays ; l'éducation des cultivateurs est, en effet, un des points les plus importans et les moins avancés de notre économie sociale.

Nous signalerons encore une *notice* de M. A. Canel, *sur les institutions municipales de la ville de Pont-Audemer,* qui offre à la fois un intérêt de localité et un chapitre important à l'histoire de nos franchises normandes. Mieux qu'un autre, notre collaborateur était apte à traiter ce sujet. Nos sympathies pour l'auteur nous font un devoir de garder le silence sur le mérite de son opuscule.

Pas plus que les autres branches des connaissances humaines, les sciences philosophiques et la littérature n'ont fait défaut à leur mission. Un article plein d'érudition, de M. Sauvage, sur le poème d'Hésiode, intitulé : *les OEuvres et les Jours*, et spécialement sur quelques instrumens d'agriculture employés par les anciens, renferme des détails curieux.

Des *Recherches historiques sur le baiser* nous laissent le regret de remettre à la publication de la dernière partie, notre opinion sur ce travail philologique.

Dans une notice piquante et spirituelle, intitulée *la Potence et les Normands*, notre laborieux correspondant, M. A. Canel, a tenté, avec succès, la défense de la Normandie, pays réputé naguère le plus fertile en potences et en pendaisons. Discutant, les uns après les autres, les dictons populaires injurieux pour ses compatriotes, M. A. Canel n'a pas de peine à démontrer que l'abus du supplice de la corde doit être uniquement imputé à la sévérité traditionnelle des officiers de justice. Le temps est loin de nous où un pauvre diable que l'on menait pendre disait à sa femme, pour la consoler : « Il n'y a au monde que deux espèces de gens, ceux qui sont pendus et ceux qui ne le sont pas ; il faut bien appartenir à l'une ou à l'autre. »

Nous indiquerons, pour mémoire, en terminant, les *poésies historiques* placées, malheureusement, à la fin du volume. Ce sont de ces vers comme chacun de nous a pu en commettre parfois dans sa vie (errare humanum est). Toutefois, nous nous garderons bien de vous en entretenir, le rôle d'*Alceste*, par le temps qui court, n'étant pas toujours sans inconvénient. Puisse l'auteur jouir de la félicité de son *Clovis*, au portrait duquel nous empruntons ces derniers vers :

Honoré comme un saint, et fier de ses succès,
Il vécut sans remords, et mourut dans la paix.

A.

= Le déplorable événement qui vient de plonger la France dans une si grande consternation, la mort de Mgr. le duc d'Orléans, ne pouvait manquer d'inspirer à nos poètes quelques chants funèbres et quelques élégies dictées par le cœur. Au nombre des morceaux composés sur ce sujet, nous sommes heureux de pouvoir faire connaître à nos lecteurs quelques fragmens d'une pièce de vers improvisée par notre collaborateur M. Beuzeville, le jour même de la cérémonie religieuse qui a été célébrée à Rouen, le 25 juillet.

Seigneur Dieu tout puissant ! toi le Dieu de nos pères !
La France, dans ce jour, élève ses prières
Jusqu'au trône terrible où tu tiens en tes mains
Et le destin du monde et celui des humains.
Tout un peuple, frappé de mortelles alarmes,
Au pied de tes autels laisse couler ses larmes,
Et des milliers de voix font monter jusqu'à toi
Le triste chant des morts pour l'héritier du roi !

C'était, bien jeune encore, un prince dont la gloire
Déjà se pouvait lire aux pages de l'histoire.

Les fatigues des camps, les dangers des combats,
L'avaient fait, dès long-temps, connaître à nos soldats;
Son droit de les conduire, oh! c'était la mitraille
Qui l'avait consacré sur les champs de bataille!
— Et, quand il espérait un trépas glorieux,
C'est une obscure mort qui vient fermer ses yeux! —
De ta puissante main, déjà la sainte égide
Deux fois l'avait sauvé d'une arme régicide;
Tu semblas, par deux fois, bravant ses ennemis,
Le vouloir conserver au bonheur du pays,
Et la mort, tout-à-coup, trompe notre espérance,
Sans qu'il ait pu remplir l'attente de la France,
Sans qu'il ait eu, du moins, la gloire de mourir
Frappé comme un soldat, ou bien comme un martyr!
. . . .

Seigneur, quand, nous levant soucieux de nos droits,
Nous, peuple souverain, nous chassâmes nos rois,
Pour placer sur le trône un prince qui pût être
Notre chef devant tous, et non pas notre maître;
Lorsqu'en mil huit cent trente, ...
. . . .
Nous choisîmes soudain, d'une main ferme et juste,
Un monarque entouré d'une famille auguste,
Qui présentait d'abord, pour servir le pays,
Après son bras, le bras de l'aîné de ses fils;
Nous mîmes en leurs mains la suite de l'ouvrage
Qu'on ébaucha trois jours avec tant de courage;
. . . .
Pour finir dignement cette œuvre, et pour conduire
Le peuple, toujours prompt à se laisser séduire,
Il fallait, tu le sais, il nous fallait, Seigneur,
Un homme qui fût jeune et qui fût plein de cœur,
Juste et ferme à la fois, à l'ame généreuse,
Et qui soutînt nos droits d'une main glorieuse.
D'Orléans eût été ce guide et cet appui,
Mais, pour frapper, ton bras s'est arrêté sur lui;
Et le terrible coup dont ce jour nous afflige,
De la gloire, à sa mort, refuse le prestige,
Et permet que, bientôt, aux mains d'un nouveau né,
Notre bel avenir peut-être soit donné!.....

Nous regrettons que l'espace nous manque pour citer encore quelques fragmens de deux pièces de vers, qui ont été composées sur le même sujet, par deux autres de nos collaborateurs, MM. Th. Lebreton et Aug. Leflaguais; mais ces deux pièces ayant été publiées, nous pouvons, du moins, engager nos lecteurs à lire ces morceaux, aussi remarquables par les nobles sentimens qu'ils expriment que par l'élévation de la pensée.

= Nos lecteurs apprendront avec plaisir la prochaine publication d'un ouvrage sur les traditions populaires de la Normandie, dont nous leur avons fait connaître, dans notre Revue, plusieurs fragmens qui ont paru dignes du plus grand intérêt. Ce livre, acquis par M. Techener, éditeur à Paris, et confié aux presses de M. Nicétas Periaux, paraîtra avant la fin de l'année, sous ce titre :

La Normandie romanesque et merveilleuse ; Traditions populaires, superstitions, chroniques et légendes de cette province ; par mademoiselle Amélie B. — Un vol. in-8° de 400 p., avec une série de lettres grises inédites, dessinées spécialement pour cet ouvrage, par feu M. E.-H. Langlois, et par d'autres artistes.

Nouvelles publications Normandes.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie ; 2e série ; second volume ; 12e v. de la collection, 1840 et 1841. — In-4° de 60 feuilles et 1/2, avec planches. — Caen, Hardel.

Eu et le Tréport ; Guide du voyageur dans ces deux villes, par D. Lebeuf ; 2e édition. — In-18, avec planches. — Rouen, N. Periaux.

Revue du Calvados ; 3e année.—In-8°, 12 liv. par an. —Caen, Hardel.
Ce recueil est actuellement dirigé par M. Auguste Le Flaguais. Le 1er n° de la 3e année a paru le 25 juillet dernier.

CHRONIQUE.

LE SAUVETAGE DU TÉLÉMAQUE.

Depuis quelques années, on s'est beaucoup occupé du sauvetage du navire le Télémaque, naufragé à la pointe de Quillebeuf il y a une cinquantaine d'années, et que l'on présume contenir des trésors considérables. Cette année surtout, de nouvelles tentatives annoncent que l'on n'a pas renoncé à l'espoir de reconquérir une si riche proie, engloutie depuis un demi-siècle. Nous avons pensé que nos lecteurs ne trouveraient point sans quelque intérêt les détails que nous avons pu recueillir sur cette opération, dont la réussite est encore problématique pour les habitans du pays.

On lit, à ce sujet, dans un journal :

« Un ingénieur du Havre, M. Taylor, s'occupe en ce moment de « monter une nouvelle société pour opérer le sauvetage du *Télémaque*. « Ce navire est échoué à la pointe de Quillebeuf depuis le 3 janvier « 1790. Il transportait, dit-on, la fortune de plusieurs émigrés, « l'argenterie des abbayes de Jumièges et de Saint-Georges, les ri- « chesses de plusieurs couvens et églises, converties en lingots. Les « renseignemens obtenus par une société antérieure, ne portent pas à « moins de 85 millions les richesses contenues dans les flancs de ce navire. « Toutes les tentatives essayées jusqu'à ce jour ont échoué contre la ré- « sistance des sables mouvans dont cette partie de la Seine est encom- « brée M. Taylor, qui a été employé dans les dernières opérations de « sauvetage, se porte fort du succès. D'après les conventions faites, en « 1837, entre le ministre de la marine et le dernier concessionnaire du « privilége du sauvetage, il revenait à ce dernier, en cas de réussite, « les quatre cinquièmes de la cargaison. »

Il est permis de révoquer en doute tous les brillans avantages que semblerait promettre la réussite des tentatives faites pour relever le Télémaque. A la vérité, quelques circonstances ont pu donner lieu à penser que ce navire contenait d'importantes valeurs. En effet, si l'on en croit une brochure récemment publiée au Havre, dans l'intérêt de l'entreprise, des quantités considérables d'orfèvrerie sacrée et autres auraient été apportées dans un magasin loué en secret dans la ville de Rouen; là, pendant la nuit, *elles auraient été converties en lingots*, et ces valeurs, renfermées dans des caisses et des barils autour desquels un tonnelier de Rouen aurait *été employé pour ajouter des cercles de fer*, auraient été ensuite embarquées sur une goëlette et un brick. Ce dernier n'était autre que le Télémaque, qui, après avoir été radoubé et alongé au chantier de M. Thiboust (actuellement appartenant à MM. Lemire), reçut le

nom de *Quintanadoine* [1], ou de *Quinta-la-Douane*, comme on dit dans le pays. Le navire fut expédié pour Brest, sous le commandement du capitaine Quemiu [2], avec un chargement de bois de construction, quelques fûts d'huile et 3 barils déclarés contenir des sous, ou du vieux cuivre, suivant le dire du capitaine. Le rapport qui dut être fait à l'Amirauté sur la perte du navire, est, dit-on, à la date du 5 ou 6 janvier 1790[3]; peu de temps après le naufrage, les pièces d'huile auraient été retrouvées en dérive. Ce qui a accrédité, à Quillebeuf, l'opinion que ce navire contenait un riche chargement, c'est que le capitaine avait ordre de ne pas poser au port, et que c'est en voulant franchir ce passage dangereux, que le navire prit terre et chavira immédiatement; la goëlette, beaucoup plus petite, descendit le même jour; mais, signalée comme suspecte, elle fut arrêtée au bas de la Seine, et déchargée; on trouva à bord des valeurs qui firent penser que le Télémaque devait en avoir aussi.

On ajoute que le capitaine avait reçu des propriétaires des ordres cachetés, qu'il ne devait ouvrir qu'après avoir dépassé la Hève, ou tout au moins l'embouchure de la Seine; enfin, que le navire ne fut point visité par la douane de Rouen.

« A la même époque, (dit encore la brochure dont nous avons parlé plus haut), trente à quarante émigrés de distinction, parmi lesquels se trouvaient, dit-on, un cardinal et cinq abbés, partirent de Rouen, par terre, pour se rendre au Havre, marchant ainsi de compagnie avec le navire. Plusieurs habitans de Caudebec, qui existent encore, se souviennent de les avoir vus déjeûner ou dîner en cette villle. Plus tard, si l'on en croit le rapport d'un pilote de Villequier, qui avait conduit

[1] Le changement de nom du Télémaque a fait perdre les traces qui auraient pu renseigner sur les causes du naufrage. Il n'y a que peu d'années que sont interdites ces variations successives dans les noms des navires; du temps du Télémaque, le caprice ou l'intérêt des armateurs pouvaient seuls les motiver.

[2] Ce capitaine, mort à Rouen il y a près de 6 ans, à l'âge de 80 ans, avait un intérêt dans la propriété du navire; il fut obligé de vendre son argenterie pour payer sa part des frais de réparations. — La goëlette était commandée par un sieur Leroux, et appartenait à une maison portugaise. Un de nos concitoyens nous a affirmé l'avoir vue au moment du départ de Rouen; elle avait été disposée pour recevoir, comme passagers, un assez grand nombre de prêtres émigrans.

[3] Un de nos collaborateurs du Havre nous mande qu'il n'existe, à l'administration maritime de ce port, ni rapports ni pièces sur cet événement; on a même eu recours à la mémoire d'un employé, M. Champion, considéré comme le répertoire vivant de la *Marine*, ayant été chargé jadis de classer les archives; il affirme que rien ne figure à cet égard.

des émigrés en Angleterre, ils se plaignirent d'avoir perdu leur fortune à bord d'un navire naufragé le 3 janvier 1790, à la pointe de Quillebeuf. »

L'année même où périt le Télémaque, le gouvernement, assure-t-on, fit venir de Cherbourg des câbles et des tonnes d'une grandeur démesurée, avec divers apparaux de sauvetage, au moyen desquels on espérait relever le navire; mais, après trois mois d'efforts infructueux, il fallut renoncer à l'entreprise; les tonnes furent défoncées ou brisées par la mer, les câbles perdus. Depuis, on aurait essayé, d'année en année, de reprendre ces travaux de sauvetage, mais sans plus de succès.

Cette version se trouve contredite par des personnes dignes de foi, qui affirment, au contraire, que le gouvernement ne songea nullement, à cette époque, à tenter le sauvetage du Télémaque. Cependant, le bruit de cette tentative pourrait être fondé sur l'envoi qui fut fait de Cherbourg, en 1816 environ, d'une gabarre pour essayer d'enlever la coque, *qui présentait des dangers pour la navigation*.

Quoi qu'il en soit, après les premiers essais, le projet de sauvetage parut avoir été abandonné; le Télémaque restait signalé aux marins comme un écueil que l'on ne songeait plus qu'à éviter, lorsque, en août 1837, un sieur Magny obtint du ministère de la marine le privilége de tenter de nouveaux essais; il s'associa un négociant estimé du Havre, M. David, qui prit la conduite de l'entreprise; une société par actions se forma; elle dépensa 65,000 fr., et l'opération fut encore interrompue.

En juin et juillet 1841, M. David fit de nouvelles tentatives à ses frais; le navire ayant été crevé, on en retira une trentaine de pièces de bois, qui furent déposées sur le quai de Quillebeuf et soigneusement visitées. Cependant, les préparatifs étaient en bon chemin, et l'ensemble des travaux présentait alors une apparence de succès; malheureusement, au mois de novembre dernier, un brick anglais, descendant la rivière, emporté par la violence des courans, vint culbuter l'appareil, et détruisit en cinq minutes le travail de quelques mois.

Aujourd'hui, une nouvelle compagnie a repris les travaux, sous la direction d'un homme actif et entreprenant. Un échafaudage est construit au-dessus du navire, sur un plan tout différent de celui de l'année dernière. Voici un aperçu des moyens nouvellement mis en usage.

Des pieux, dont la pointe est à queue d'aronde, sont fixés perpendiculairement dans le corps du navire, lequel est couché sur *tribord*. On les assemble par un bâtis, ou pont, autour duquel une chaîne-câble s'enroule, en saisissant le Télémaque par son arrière et son avant, sous la

quille. L'appareil est disposé de telle façon qu'on introduira, à marée basse, un chaland sous le pont; le chaland, s'élevant avec la mer montante, devra déterminer, par la pression de l'eau, une force suffisante pour soulever et tenir en suspension, à la marée haute, l'ensemble de l'échafaudage et le navire dégagé des vases qui l'encombrent. Il est à craindre, toutefois, que les chaînes-câbles ne puissent résister à la tension extraordinaire qui résultera de la pression de l'eau sous le chaland, en admettant toutefois que la coque du navire puisse elle-même résister à ces efforts multipliés.

L'opinion est fortement controversée sur les trésors que doivent contenir, depuis un demi-siècle, les flancs du Télémaque.

On s'appuie, pour les établir, sur des allégations nombreuses de contemporains, qui font monter à une valeur énorme les masses d'or et d'argent qui y seraient entassées; mais on perd de vue, sans doute, que les millions en or et en argent ont un certain poids. Or, sans faire entrer en ligne de compte, ni *les 2,500,000 fr. en or, ayant appartenu au roi Louis XVI*, ni la valeur *du célèbre collier de Marie-Antoinette, lequel est dit-on dans le Télémaque*, valeur qui s'élève à 1,600,000 fr., on demande s'il aurait fallu bien des millions[1] pour compléter la charge d'un navire de 130 tonneaux, pouvant en porter tout au plus 180 en lourd, et déjà encombré de pièces de bois de chêne pesant 1200 kil. par mètre cube, de barriques d'huile, de *trois barils de vieux sous*, etc.

Ajoutons que les vérifications faites par l'administration maritime, sur les désignations spéciales de richesses mises à bord du Télémaque, ont démenti toutes les histoires auxquelles a donné lieu ce naufrage. Ainsi, on avait parlé de diamans bien connus à cette époque, mais les commerçans en joyaux en désignent les possesseurs actuels, et savent par quelles mains ils ont successivement passé, avant d'arriver à ces derniers. Il ne resterait donc que les vagues assertions de dépôts provenant d'émigrés et d'abbayes, auxquelles il est bien difficile d'accorder une entière créance.

En définitive, quels que puissent être les bénéfices que la compagnie espère retirer de la réussite de l'opération, ce succès serait déjà un avantage immense pour la navigation; et, sous ce rapport, il serait à désirer que le gouvernement vînt en aide à l'entreprise, car, en ne considérant le navire naufragé que comme un écueil, il y a là un motif sérieux de faire disparaître un tel obstacle. N'a-t-on pas vu, lors de la grande mer de la dernière quinzaine de juillet, des bateaux à vapeur de la force de 120 chevaux, emportés par des bouillards, et quoique re-

[1] Le poids d'un sac de 1000 fr. d'argent monnayé étant de 5 kil., un million pèserait 5000 kil., ou 5 tonneaux de 1000 kil.

trogradant à toute vapeur, arriver à quelques mètres seulement de l'échafaudage en construction ? La suppression d'un écueil aussi dangereux est d'autant plus à désirer, que, là, le chenal est extrêmement étroit, et que deux bateaux à vapeur, l'un montant et l'autre descendant, venant à se rencontrer devant la pointe de Quillebeuf, où ils se démasquent réciproquement, ont les plus grandes précautions à garder.

Nous le répétons, le succès du sauvetage du Télémaque peut avoir au moins pour la navigation de grands résultats, en ce qu'il pourrait faire concevoir la pensée de tenter des essais sur d'autres points que rendrait non moins dangereux la présence d'écueils du même genre. Aucun navire naufragé en Seine, depuis l'embouchure jusqu'à Villequier, n'a été, que nous sachions, relevé par des moyens analogues [1]; la violence des courans et des bouillards occasionnés par l'impétuosité du *flot* qui s'engouffre dans la Seine à la marée montante, rend tout sauvetage extrêmement difficile à Quillebeuf. Cette impétuosité est si grande, que l'on a vu quelquefois des navires, échoués sur les bancs, rouler comme des barriques, et être poussés à une distance considérable, la mâture brisée, les haubans emportés, et les chaînes et les câbles enroulés autour de la coque.

A la vérité, une entreprise a été faite, en 1831, sur la traverse de Villequier, par une compagnie anglaise, pour relever le brick Herminie, naufragé en 1826, avec un chargement de 200 tonneaux de cuivre ; des apparaux furent amenés tout exprès d'Angleterre, mais on ne parvint qu'à retirer une partie du chargement ; encore ce succès ne fut-il obtenu qu'à l'aide de l'usage de la *mine* sous l'eau, pour déchirer le navire.

Espérons que toutes ces expériences ne seront pas entièrement perdues pour notre marine. Un jour, le gouvernement, éclairé sur la nécessité d'améliorer, sur tous ses points, la navigation de notre fleuve, favorisée déjà depuis quelques années par une bonne organisation du remorquage et par un système bien entendu de balisage et d'éclairage, provoquera de sérieuses études sur la possibilité et les moyens de dégager les passes de Quillebeuf et de Villequier, qui ont été le théâtre de si terribles événemens ; un jour, alors, disparaîtront ces lugubres signaux, éloquens mausolées, dont l'aspect porte la tristesse et l'effroi dans l'ame des voyageurs.

[1] Nous devons excepter le navire la Gertrude, qui, en 1824, fut remis à flot à Villequier, le lendemain du naufrage, par les soins de M. Legrand, alors chef du pilotage, et actuellement capitaine de port à Rouen.

N. P.

= Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. — *Séance publique annuelle du 9 août 1842.* — Dès 6 heures et demie, la salle s'était garnie d'auditeurs, parmi lesquels figuraient plusieurs dames. Bientôt un cortége nombreux va prendre place sur l'estrade; ce sont les membres de l'Académie, les députations des autres sociétés savantes et nos principaux fonctionnaires publics; on y remarque MM. le premier président de la cour royale, le lieutenant-général commandant la division, le préfet et le maire.

M. le Président déclare la séance ouverte et prononce son discours, après s'être excusé sur l'usage, de n'avoir pu se dispenser de prendre la parole le premier, en cette circonstance.

Encore une année, et l'Académie comptera un siècle d'existence; il lui a donc semblé opportun d'examiner si, pendant cette longue période, au milieu de commotions qui ont retenti dans le monde entier, elle est toujours restée fidèle au principe de son institution, si ce principe est susceptible de développemens utiles dans l'avenir, et si, enfin, dans l'état présent des choses et des esprits, les associations de la même nature ont des chances, non seulement de durée, mais encore de progrès réels, et peuvent se flatter de l'espoir légitime de voir s'accomplir une seconde fois pour elles, avec honneur, un nouveau siècle, que le précédent devra si profondément modifier dans ses tendances ultérieures.

Telles sont les trois questions que se pose l'orateur et qu'il résout affirmativement; ce discours devant être imprimé, non seulement dans le *Précis* annuel des travaux de l'Académie, mais encore publié séparément par l'auteur, nous croyons pouvoir nous dispenser d'en suivre les développemens, et nous nous bornerons à en reproduire les conclusions.

Après avoir cité un passage de l'ouvrage de madame de Staël, intitulé : *De la Littérature*, où elle a dépeint l'influence et la puissance des associations de penseurs, sous la compression même à laquelle la force brutale tenterait de les soumettre, il termine son discours en ces termes :

« Il résulte de ces pensées si admirablement exprimées, que les associations savantes renferment en elles-mêmes un principe de durée, encore aujourd'hui dans toute sa vigueur; que, dans leur marche, dans leur personnel, dans les nécessités de leur position même, se trouvent les élémens et les gages de cette grande réconciliation des esprits, qui ne peut manquer d'arriver tôt ou tard, quoi qu'on dise ou qu'on fasse, sous l'empire et sous l'inspiration de ces trois principes inséparables qui sont à la fois la source, le présage et la garantie du véritable progrès: la nationalité, l'ordre et l'esprit de paix et de charité du christianisme!

« Portant en elles-mêmes, d'abord, et par suite hors de leur enceinte, ces grandes et fécondes vérités, sorties naturellement de leurs travaux comme l'enfant du sein maternel, les associations savantes, sans cesse éclairées et guidées par les clartés qui ne peuvent manquer de naître d'une discussion toujours libre, toujours franche, toujours sincère, guideront sûrement et rapidement notre France, puis l'Europe, puis le monde entier, vers la noble voie qui conduit directement à la liberté, à la gloire, au bonheur !

« Dans ce généreux et beau mouvement, que les hommes de cœur et de patriotisme sont appelés à seconder de tous leurs vœux et de toutes leurs forces, l'Académie royale de Rouen, soyez-en convaincus, Messieurs, ne faillira pas plus à sa mission, pendant le second siècle prêt à s'ouvrir pour elle, qu'elle n'y a manqué dans le cours si souvent orageux du premier. »

MM. les secrétaires présentent ensuite le résumé des travaux de l'année; nous n'essaierons pas d'analyser leurs rapports, de peur de tomber dans la monotonie qu'ils n'ont pu éviter que par une concision et une élégance de style que de semblables compositions comportent assez rarement, et ici, encore, nous renverrons au prochain volume de l'Académie, avec d'autant moins de regret que, par une heureuse innovation, il recevra une plus grande publicité que les années précédentes, puisque la mise en vente d'un certain nombre d'exemplaires a été autorisée par la Compagnie.

Suivant l'ordre du programme, et à la grande satisfaction de l'auditoire, la parole est donnée à M. Floquet, qui est en possession depuis plusieurs années de faire une agréable diversion aux lectures sérieuses dont se composent principalement les séances de l'Académie. Il raconte, avec ce style que vous connaissez, la touchante histoire de quatre serviteurs soupçonnés d'avoir assassiné leur vieille et bonne maîtresse; la vive douleur qu'ils montrent de sa perte, leur probité long-temps éprouvée ne pouvaient les sauver; ils étaient sous le poids d'une fatale accusation; bientôt les tortures allaient sans doute les forcer de s'avouer coupables; cependant ils obtiennent, comme dernière faveur, de faire un pélerinage à Notre-Dame-de-Bonsecours; c'est nu-pieds qu'ils s'y rendent dans une profonde affliction; ils y prient avec ferveur et s'acheminent ensuite vers une prison dont ils croyaient ne plus sortir que pour être livrés aux bourreaux, si la souveraine des cieux leur refusait sa divine protection. Mais, pendant ce pieux pélerinage, un miracle s'était accompli, le véritable assassin s'était livré lui-même, et un immense concours de peuple venait au-devant de ces quatre infortunés, pour briser

leurs chaînes et leur faire oublier, par leurs acclamations, les injustes soupçons dont ils avaient été les innocentes victimes.

Il faut avouer qu'après cette lecture, le reste de la séance a beaucoup perdu de son intérêt, et nous devrions peut-être terminer ici notre compte rendu, mais il serait incomplet, et nous ne saurions nous dispenser de l'achever.

Un rapport relatif au concours pour le prix proposé par la classe des lettres, a fait connaître que le seul mémoire reçu par l'Académie ne lui a paru mériter qu'une simple mention honorable.

Le concours pour le *Prix extraordinaire* fondé par feu l'abbé Gossier, et dont le sujet était l'examen critique et raisonné du mode actuel d'enseignement des mathématiques, a eu des résultats plus satisfaisans: il a donné naissance à deux mémoires, dont un surtout a obtenu la haute approbation de l'Académie, et l'auteur, M. Busset, géomètre en chef du cadastre du département de la Côte-d'Or, est venu en personne recevoir la médaille d'or qui lui était accordée

Une autre médaille a été décernée spontanément par l'Académie à M. Pouyer, manufacturier à Saint-Wandrille, pour l'heureuse application qu'il a faite à l'assainissement des ateliers, d'un ventilateur qui, en renouvelant l'air, dissipe la mauvaise odeur et attire la fine poussière de coton, dont l'influence est si fâcheuse sur la santé des ouvriers dans la plupart des filatures.

On nous a dit, depuis la séance, que déjà le ventilateur avait été employé au même usage par d'autres manufacturiers [1]; quoi qu'il en soit, l'Académie a fait une chose louable et utile, en signalant à la reconnaissance publique un honorable manufacturier qui, lui même, ignorait avoir été devancé dans ces vues philantropiques, et nous terminons cet article, en exprimant le vœu qu'elles soient bientôt adoptées dans tous les ateliers insalubres.

Avant de déclarer la séance levée, M. le Président a annoncé que l'Académie décernera, dans sa séance publique de 1843, des médailles d'encouragement aux artistes nés ou domiciliés dans l'un des cinq départemens composant l'ancienne province de Normandie, qui se seront le plus distingués dans les arts, durant le cours des trois dernières années.

= Amphithéatre romain a Saint-André-sur-Cailly. — Il existe dans cette commune, au hameau du Boulevey, un espace de terrain

[1] Nous nous sommes assurés, en effet, que des ventilateurs ont été établis, dès 1838 et 1839, dans deux ateliers de filature de la route de Caen, et dans un autre situé à Bapaume.

entouré de levées de terre, et connu sous la dénomination de Cirque. On sait que l'usage a prévalu d'appeler cirques tous les lieux destinés, par les Romains, aux divertissemens publics de tous genres, soit aux courses des chars, soit aux jeux scéniques, soit aux combats d'animaux, soit aux luttes. L'enceinte en question ne présente, ni la forme d'un parallélogramme, ni les vastes dimensions des cirques proprement dits, consacrés aux courses des chars; son peu d'étendue n'a pas même dû permettre qu'il s'y livrât beaucoup de combats d'animaux; il devait servir, du moins spécialement, aux exercices des gladiateurs, du ceste, du pugilat, du pancrace. En creusant, on trouverait peut-être, au bas de l'ancien *podium*, une espèce de ruisseau couvert de dalles : ce qui s'observe fréquemment dans les amphithéâtres. On sait que les combattans accédaient ordinairement à l'arène par deux entrées : l'emplacement de l'une de ces entrées se distingue encore parfaitement. La confection d'un chemin a fait disparaître l'autre, ainsi qu'une partie des levées de terre, de sorte qu'elles ont, à présent, l'apparence d'une ellipse tronquée. Les jeux de l'amphithéâtre ont cessé dans la seconde moitié du Ve siècle : donc cette enceinte remonte à la domination romaine; donc elle a précédé le temps où les bataillons francs sont arrivés dans les Gaules. Des débris de constructions, qu'on trouve à peu de distance, des pièces de monnaie qu'on trouve également, pour peu qu'on remue la terre, prouvent qu'il existait jadis, au Boulevey, un établissement gallo-romain. Mais quelle sorte d'établissement? C'est ce qu'il s'agit de savoir. Était-ce une station militaire?

L'année dernière, en pratiquant quelques fouilles sur une butte, on a mis au jour des canaux de terre cuite et des pavés blancs. Ces objets provenaient-ils de thermes? Provenaient-ils de ces hypocaustes ou conduits de chaleur, que les anciens connaissaient, et qu'on a remis en vogue dans le XIXe siècle? Aux antiquaires de prononcer.

A Cailly, dont le Boulevey n'est distant que d'environ deux kilomètres, il y avait, dit-on, jadis, un établissement gallo-romain, et c'est en mémoire de ce séjour du vainqueur du monde, que les ruines de l'ancienne forteresse se nomment aujourd'hui le Capitole. On va peut-être plus loin; on attribue peut-être ces pans de murs à Jules-César : car on lui fait honneur de beaucoup de choses dans notre Normandie, de même qu'on fait honneur de beaucoup d'autres choses à la reine Brunehaut, aux Templiers et aux Anglais. Jules-César fut un grand guerrier; la rivale de Frédégonde fit réparer certains chemins; les insulaires sont restés long-temps sur notre sol; ils ont construit la flèche d'Harfleur, monument d'une de leurs victoires; ils ont quelque réputation de solidité : donc toutes les

ruines de l'époque gallo-romaine datent immédiatement du conquérant des Gaules; donc notre pays est sillonné par les chaussées de la reine Brunehaut; donc les églises de Saint-Saëns, de Londinières, et de tous les bourgs dont les flèches ont quelque hauteur, ont une origine britannique.

Mais, sans qu'il soit besoin d'y faire venir Jules-César, il est certain que les emplacemens de constructions gallo-romaines sont bons à constater; il importe même que leur connaissance soit rendue publique, afin que de nouvelles recherches et de nouvelles découvertes puissent se faire. Existait-il quelque relation entre l'établissement de Cailly et la station militaire de Saint-André, si tant est qu'on doive reconnaître, en ce dernier lieu, les vestiges d'une station militaire? Existait-il, sur le plateau, quelque forteresse qui n'eût pas d'autre destination que de protéger les alentours de la vallée? Les hommes compétens en semblable matière pourront peut-être répondre.

Le vallon qui commence à Saint-André, descend à Fontaine-le-Bourg, et l'on a trouvé des sépultures dans l'intervalle qui sépare ces deux points. Il est suffisamment établi que les restes des morts étaient déposés jadis le long des routes: existait-il une route qui conduisît de l'établissement de Saint-André à celui de Fontaine-le-Bourg? C'est encore une question qu'il est bon de poser aux antiquaires. Il est certain que les lieux fortifiés ne doivent pas être considérés isolément, mais dans leurs rapports avec les autres, parce qu'ils font partie fort souvent d'un système général de défense: mais ce ne sera que fragment par fragment, et ce ne sera qu'après avoir recueilli de bien nombreux renseignemens, qu'on recomposera la carte de la seconde Lyonnaise, dont une partie devint la Normandie. L. de D.

= L'Association normande avait, sur la proposition de l'Académie, inscrit dans son programme la question suivante:

« L'amélioration de la navigation de la Basse-Seine devient-elle « moins désirable par la construction du chemin de fer de Paris à Rouen « et au Havre? »

Cette question est tellement importante pour notre pays, que nous croyons être agréables à nos lecteurs, en reproduisant la réponse faite par M. Dujardin, et approuvée par l'Association.

« Non, l'amélioration de la navigation de la Basse-Seine n'est pas moins désirable, depuis l'établissement du chemin de fer de Rouen au Havre, parce que le chemin de fer ne peut suppléer la Seine dans les services qu'elle rend au commerce; parce qu'il devra, selon toute vraisemblance, résulter de l'établissement du chemin de fer, un état de choses qui ren-

dra plus indispensable encore qu'aujourd'hui l'amélioration de la Basse-Seine.

« Les chemins de fer ne peuvent servir au transport des marchandises que là où il n'y a pas de moyens plus économiques, ou lorsque la vitesse est une condition tellement essentielle du transport, que, pour obtenir cet avantage, on ne craint pas d'augmenter la dépense.

« Or, le roulage accéléré sera presqu'aussi économique que le chemin de fer entre Rouen et le Havre, et la Seine l'est beaucoup plus que l'un et l'autre ne pourront jamais l'être; et, quant à la vitesse, il faut remarquer que les marchandises qui doivent être transportées de l'embouchure de la Seine à Rouen, ne sont arrivées à ce point que par la navigation maritime; que cette navigation, toute soumise aux variations des vents, est sujette à des retards qui prolongent souvent le voyage de trente, soixante, et jusqu'à cent jours au-delà du temps moyennement nécessaire pour faire le trajet. Est-il supposable que des marchandises pour lesquelles on a consenti à courir les chances d'une durée de transport si énormément variable, se trouvent, en arrivant en Seine, tellement pressées, qu'on doive à grands frais les faire passer sur le chemin de fer, pour achever en quelques heures un trajet qui, sans inconvénient, a pu être déjà si long? Evidemment, cela ne peut pas être; ou, si cela arrive parfois, ce ne sera que dans un cas exceptionnel, qui ne doit être compté pour rien dans la solution d'une question aussi générale que celle qui est en tête de cette note.

« Mais, si l'on reconnaît que, pour une grande partie des marchandises apportées à l'embouchure de la Seine par la navigation maritime, la vitesse n'est pas nécessaire, et que, dès-lors, le chemin de fer leur sera peu utile, ne peut-on pas dire aussi que l'amélioration de la Basse-Seine leur serait également inutile, puisque, dans l'état des choses, elles arrivent bien à Rouen?

« L'objection ne serait pas fondée, car les travaux à faire dans la Basse-Seine, s'ils peuvent en quelque chose abréger le trajet, doivent avoir surtout, et avant tout, un tout autre objet.

« En effet, ce qui entrave la navigation sur ce point, c'est l'accumulation des bancs de sable, qui réduisent à peu de chose la profondeur de l'eau et la largeur du chenal. Il s'ensuit que les navires ne peuvent traverser ce passage que dans la haute mer, et qu'un grand nombre de navires tirent trop d'eau pour pouvoir passer même dans la haute mer; ce qui réduit le nombre et surtout la force des navires pouvant remonter à Rouen.

« Les travaux à faire devront avoir pour objet: 1° de rendre le chenal

plus profond, de telle manière que, si le passage n'est pas praticable à mer basse, il le soit au moins pour beaucoup de petits navires pendant un temps assez long, avant et après la haute mer, et pour de grands navires au moment même de la haute mer. Or, ce résultat obtenu, nous verrons charger directement pour Rouen des navires qui maintenant sont obligés de décharger en totalité ou au moins d'alléger au Havre, car le commerce a le plus grand intérêt à ce que les marchandises soient transportées par eau le plus loin possible, sans rompre charge. En effet, les marchandises déchargées au Havre doivent subir des frais de déchargement et de rechargement, soit sur des voitures, soit sur un navire, pour arriver jusqu'à Rouen, et cela indépendamment des frais du transport lui-même, entre ces deux points. On évitera donc ces frais et les nombreuses avaries qui les accompagnent toujours, par le transport direct jusqu'à Rouen, et ce serait déjà beaucoup pour le commerce; mais l'abaissement du fret, avantage bien plus considérable encore, sera une conséquence nécessaire de ce nouvel état de choses.

« Aujourd'hui que les obstacles de la Seine réduisent le nombre des chargemens pour Rouen, il y a peu de concurrence, et le fret est cher; il l'est aussi, parce que ces obstacles sont, pour les capitaines, une cause réelle de dépense. Un navire chargé à Marseille pour le Havre, obtient un fret de 30 fr. par tonneau en moyenne; on lui paye 40 fr. (un tiers en sus), pour aller directement jusqu'à Rouen; différence énorme, qui tient aux causes que nous venons d'énoncer; et pourtant, à ce taux, la Seine offre encore un avantage sur le chemin de fer, qui ne peut faire ce trajet qu'à 17 fr. Les navires doivent donc dès à présent charger pour Rouen, lorsque leur tonnage le leur permet. Mais supposez la Seine améliorée, et les capitaines seront bien plus disposés à venir à Rouen, et ils y viendront en effet, car un bien plus grand nombre de navires pourra franchir la passe. De là, concurrence plus grande, et abaissement du fret, par suite de la concurrence.

« Les remorqueurs eux-mêmes contribueront à ce résultat, en baissant leurs prix en proportion de la plus grande facilité qu'ils auront à accomplir leur office. L'abaissement du fret, la dispense des frais de transbordement au Havre et des pertes qui en sont la conséquence, sont autant d'avantages que le commerce, non-seulement de Rouen, mais de Paris même, retirera de l'amélioration des passes de la Basse-Seine; avantages que ne peut donner le chemin de fer, puisque ses prix seront toujours plus élevés que ceux de la Seine dans l'état actuel.

« Enfin, le chemin de fer doit, selon toute probabilité, rendre plus nécessaires encore les travaux dont nous parlons, car ce chemin doit inévita-

blement se prolonger ultérieurement, d'une part, jusqu'à Marseille, d'une autre part, jusqu'à Strasbourg et au Rhin. Or, quand on en sera arrivé là, il devra s'établir un transit considérable entre l'Allemagne et l'ouest d'une part, entre les deux mers d'autre part ; et ce transit augmentant l'affluence des navires vers la Basse-Seine, exigera une disposition en rapport avec cette augmentation de mouvement.

« Une dernière considération qu'il ne faut pas perdre de vue est celle-ci : le Havre est un port superbe, mais tout-à-fait en pleine mer, tout-à-fait à découvert, et qui ne peut offrir de refuge au commerce en cas de guerre maritime ; quoique nous ayons lieu d'espérer que long-temps encore nous éviterons ce malheur, il est d'un gouvernement sage et prévoyant de préparer un accès facile pour Rouen, qui serait, dans ce cas, un excellent port de refuge, et qui seul pourrait permettre de continuer le commerce maritime sur ce point du littoral.

« Par suite de ces considérations, qui pourraient être beaucoup plus étendues, et suivies d'un grand nombre d'autres, et dont la plupart sont applicables également à la partie de la Seine au-dessus de Rouen, nous proposons à l'Association normande de déclarer que, malgré l'établissement du chemin de fer de Paris et de Rouen au Havre, l'amélioration du chenal de la Seine entre Paris et le Havre n'en est pas moins un travail de la plus haute utilité »

Avant que cette note eut été présentée à l'Association normande, la Société de Commerce de Rouen avait déjà nommé une commission chargée de rechercher les moyens d'améliorer la navigation dans la partie de la Seine comprise entre Rouen et le Havre. Depuis lors, cette commission a reçu des documens du plus haut intérêt, qui lui ont été communiqués par l'un de ses membres ; elle continue ses travaux, dont nous ferons connaître le résultat à nos lecteurs aussitôt que nous en aurons eu connaissance.

= La Cour d'assises de la Seine-Inférieure, présidée par M. le conseiller Justin, a clos, le 30 août, la session extraordinaire ouverte le 16 du même mois ; elle a statué sur 36 affaires ; 49 accusés ont comparu devant le jury, 11 seulement ont été acquittés ; c'est une moyenne de 23 acquittemens sur 100 accusés ; celle de tout le royaume est loin d'être aussi satisfaisante ; elle est de 33 sur 100. Du reste, le département de la Seine-Inférieure figure ordinairement au nombre de ceux où la répression est la mieux assurée. Ainsi, en 1840, il ne comptait encore que 22 acquittés sur 100 accusés.

Parmi les 49 accusés, 18 avaient subi des condamnations antérieures ;

le Jury les a tous reconnus coupables, savoir : 14 de vols qualifiés, 2 d'attentats à la pudeur, 1 de coups sur la personne de sa mère, 1 de banqueroute frauduleuse.

La plupart de ces *récidivistes* avaient déjà comparu plusieurs fois devant la justice. Chose déplorable à constater, le châtiment, loin de comprimer leurs mauvaises tendances, paraissait, au contraire, les avoir excitées; certains, même, n'avaient mis que quelques semaines d'intervalle entre leur libération et la perpétration du fait nouveau pour lequel ils étaient poursuivis : on remarque avec douleur que 9 accusés de cette catégorie n'avaient que 18 à 20 ans. Mais il faut ajouter que, parfois, les juges correctionnels les avaient traités avec une excessive indulgence, en ne prononçant contre eux que des condamnations à des termes fort courts; ainsi, l'un deux, qui avait en deux ans exécuté deux peines pour vol, comparaissait, en avril dernier, comme prévenu d'un troisième vol, devant la police correctionnelle; les juges ne le condamnèrent qu'à un mois d'emprisonnement; le 27 mai, il fut mis en liberté : le 2 juin, cinq jours après, il commit deux vols *en réunion, à l'aide d'effraction et d'escalade;* le Jury les a sagement réprimés, en abandonnant l'accusé à toute la sévérité de la loi.

Si le Jury a eu à gémir sur quelques affaires d'une immoralité effrayante, il n'a pas, du moins, assisté à ces drames sanglans et hideux qui se déroulent si souvent devant les cours d'assises.

Il a jugé : 21 vols qualifiés; 3 faux en écriture publique ou de commerce; 1 crime de suppression d'enfant; 1 crime de coups et blessures; 2 banqueroutes frauduleuses; 7 attentats à la pudeur; 1 crime d'extorsion de signature. Le Jury a constamment fait preuve de discernement et de fermeté; il n'a pas abusé une seule fois de la faculté que la loi lui donne de reconnaître, en faveur de l'accusé déclaré coupable, l'existence de circonstances atténuantes.

Comprenant que le seul moyen d'apporter remède à l'accroissement des récidives était la moralisation des jeunes détenus, il a fait, avant de se séparer, une collecte destinée à l'accomplissement de l'œuvre entreprise avec tant de dévouement par MM. Lecointe et Duhamel.

= Le mois qui vient de s'écouler est, pour la jeunesse studieuse, une époque d'émotions de toute nature; pour les uns, les succès et la gloire; pour d'autres moins heureux, les regrets du passé et l'espérance dans l'avenir; pour tous l'attente des plaisirs que promettent les vacances. Aussi, nulle époque de l'année n'est plus ardemment désirée, plus impatiemment attendue, que celle des distributions des prix.

Ces cérémonies ont eu lieu, à Rouen, comme les années précédentes,

avec tout l'eclat et toute la pompe qu'elles comportent : la distribution des prix aux Écoles spéciales établies par la ville a été faite le 12 août, dans la grande salle de la Mairie ; celles du Collége et des Écoles primaires les 13 et 17 du même mois, dans la chapelle du Collége, en présence des autorités. A défaut de pouvoir rendre compte de toutes ces solennités, nous dirons que la distribution des prix du Collége royal avait attiré une belle et nombreuse réunion. L'école de musique, établie depuis trois ans environ, et dirigée avec succès par M. Carlin, a exécuté deux morceaux d'harmonie, avec un ensemble digne des plus grands éloges ; l'auditoire regrettait avec raison que l'on ait eu recours, pour cette fête de famille, à une musique officielle, car les progrès remarquables que font les élèves du collége ont prouvé qu'ils auraient pu faire tous les frais de la cérémonie.

A la suite d'un discours prononcé par M. Magnier, professeur de philosophie, éloquent plaidoyer en faveur des vacances, et qui a été accueilli par les plus unanimes applaudissemens, M le Recteur, dans une courte allocution, a fait allusion au fatal événement qui vient de plonger la France dans le deuil :

« S'il était des consolations pour des malheurs que rien ne répare, a dit M. Desmichels, nous pourrions les chercher dans ces manifestations de deuil qui ont été si unanimes et si spontanées. La douleur publique nous a révélé, mieux que l'enthousiasme d'une autre époque, tout ce que les cœurs français portent de sympathies et de dévouement à la dynastie nationale et aux institutions qu'elle représente. Puisse l'auguste chef de cette dynastie présider long-temps encore à nos destinées ! Puisse le ciel lui réserver, pour dernière gloire, le soin d'initier son jeune heritier aux difficiles labeurs de la royauté !

« Le jour où l'orphelin de la France sera appelé à régner, la cité dont il porte le nom et qui veille à sa garde aura bien mérité de la patrie, et la nation pourra se livrer avec sécurité aux espérances d'un long avenir. Vous serez alors parvenus, jeunes élèves, à l'âge où les facultés de l'esprit, développées dans toute leur puissance, peuvent être des instrumens de dommage ou de conservation. Vous n'hésiterez pas sur le choix. Préparés aux épreuves de la vie sociale par de graves études et des habitudes religieuses, vous comprendrez tous les devoirs de citoyen, et vous saurez les accomplir. Les enseignemens de vos maîtres et l'expérience de vos pères vous auront appris que la liberté, ce suprême besoin de notre siècle, ne peut fleurir et durer qu'à l'abri d'un trône protecteur. Vous réserverez donc tout votre amour, et, s'il le fallait. votre courage, à cet enfant qui, destiné à grandir avec vous, à ré-

gner sur vous, continuera l'œuvre de son aïeul, en réalisant, comme lui, cette alliance du *principat* et de la *liberté* qui étonnait l'historien romain, et dont la sagesse moderne a résolu le problème. L'avenir du pays est plus que jamais entre les mains de la jeunesse : elle ne faillira pas à la France.»

M. le Censeur des études a ensuite proclamé les noms des lauréats. Nous sommes forcé de nous borner à donner ici le tableau récapitulatif indiquant la part que le collége et les divers établissemens de Rouen qui y envoient leurs élèves, ont obtenue dans cette distribution.

Désignation des Établissemens.	Nomb. des Élèv.	Prix.	Accessits.	Total.
Collége Royal	240	116	233	349
Institution de M. Lévy	89	17	86	103
Pension de M. Berger	39	9	40	49
— de M. Carel	37	7	36	43
— de M. Châtel	9	2	9	11
— de M. Deshayes	17	6	12	18
— de M. Dulong	28	14	20	34
— de M. Eude	11	5	27	32
— de M. Gosselin	4	»	4	4
— de M. Guernet	29	18	29	47
— de MM. Heudron et Lemardelé	43	18	46	59
— de M. Marie	1	»	»	»
— de M. Patry-Dusseaux	32	16	41	57
— de M. Vallée	30	8	26	34
Externes libres	30	1	19	20
	639	232	628	860

Parmi les élèves qui ont eu le plus grand nombre de nominations, nous mentionnerons les suivants.

MM.	Nominations.	Prix.
Eugène Colette, de Louviers, interne	8	8
Théophile Deglos, d'Épaignes, idem	7	7
Désiré Chopin, du Neufbourg, (pens. Dulong)	9	6
Alfred Pillore, de Rouen, (pens. Patry-Dusseaux)	8	6
Aimé Rispal, de Rouen, interne	7	6
Narcisse Périgot, de Rouen, (boursier Vallée)	6	6
Eugène Duclos, de Rouen, interne	6	6
Gustave Levieux, du Havre, élève communal	8	5
Victor-Ernest Mauduit, de Rouen, (boursier Vallée)	6	5
Médéric Legoffe, de Quillebeuf, (pens. Guernet)	6	5
Ernest Lemaître, de Bolbec, (pens. Berger)	6	5
Louis Lemonnier, de Barentin, interne	6	5
J.-B. André, de Paris, (pens. Patry-Dusseaux)	8	4

Auguste Lelièvre, de Bolbec, (pens. Dulong)........	8	4
Stanislas Burel, d'Angerville, (pens. Lemardelé).. ...	7	4
Eugène Plet, de Gaillon, interne	7	4
Jules Marguerite, de Paris, (instit. Eude)	6	4
Henry Macqueron, d'Abbeville, (instit. Lévy)........	5	4
Léon Mauduit, de Rouen, interne..	4	4
Amédée Hellot, de Bacqueville, (pens. Patry-Dusseaux)	7	3
Félix Petel, de Barcq, (pens. Dulong).............	7	3
Emile Barre, de Rouen, (pens. Vallée)	7	3
Paul Lenoir, de Maretz, interne..................	5	3
Gustave Malherbe, de Pont-Audemer, interne........	8	2
Louis-Adolphe Desmichels, de Paris, interne.........	7	2
Henri Duclos, de Rouen, interne.....	7	2
Henri Ducoudré, de Pacy, idem	7	2

Enfin les noms de MM. Julien Berthe, Octave Hébert, Alfred Auger, Stanislas Viard, Eugène Ducôté, Raimond et Eugène Magnier, Edouard Dufour, Théophile Castets, Eugène Foissey, Adolphe Dainez, Théodore de Brossard, Auguste et Charles Lefebvre, Emmanuel Dedessuslamare, Alexandre Carré, Jean Lemonnier, Paul Audibert, Stanislas Pihou, proclamés plusieurs fois, ont été accueillis par des applaudissemens.

= Magnétisme animal. — Nos lecteurs doivent se rappeler que, dans la relation de la cure magnétique insérée dans notre numéro de février dernier, il était fait mention d'une Société qui s'était formée ici pour l'étude du magnétisme animal; nous apprenons avec plaisir que cette société continue de prospérer, et que plusieurs de ses membres, ceux à qui leurs occupations permettent de s'exercer dans la pratique de cette science, obtiennent des résultats qui, chaque jour, prouvent son incontestable utilité pour la guérison de beaucoup de maladies, chez lesquelles la médecine ordinaire est restée insuffisante. Nous espérons que le temps n'est pas éloigné où l'emploi de ce moyen médical sera généralement répandu, et où, comme cela se pratique déjà depuis plusieurs années en Allemagne, en Prusse et en Russie, l'autorité en règlera légalement l'exercice, et empêchera le charlatanisme d'exploiter une découverte dont on peut faire abus, de même que de beaucoup d'autres choses utiles, et qui, plus que toute autre peut-être, a besoin d'être confiée à des mains habiles et exercées.

Voici, parmi les guérisons opérées par la Société Magnétique, une cure qui offre quelqu'intérêt, et qui est surtout remarquable par le développement d'un phénomène particulier que l'on ne rencontre que rarement dans les traitemens magnétiques.

Eugénie-Julie Fauchat, âgée de 22 ans, fut atteinte de chorée, ou danse de Saint-Guy, le 23 octobre 1841, à la suite d'une frayeur qu'elle avait eue quelques momens auparavant. La maladie avait son siége principalement dans les muscles de la face, du cou et des bras, surtout dans le côté gauche ; des contractions spasmodiques agitaient continuellement ces parties, et ne les laissaient pas même en repos pendant le sommeil.

Bientôt survinrent des convulsions avec perte de connaissance. Cinq, et quelquefois six personnes avaient bien de la peine à contenir la malade sur son lit. Ces attaques duraient près d'une heure, et se renouvelaient plusieurs fois par jour. Après avoir, pendant cinq mois, essayé divers traitemens sans aucune amélioration, puisqu'au contraire, dans les derniers temps, des attaques épileptiformes étaient venues compliquer la maladie primitive, elle eut recours au magnétisme, et s'adressa, le 23 mars 1842, à M André, déjà connu ici par de nombreuses cures magnétiques.

Le somnambulisme se déclara dès la première magnétisation, et la jeune fille, questionnée sur sa maladie, se fit diverses prescriptions, et ajouta qu'en faisant ces remèdes et la magnétisant tous les matins pendant dix jours, elle serait complètement guérie.

Il est à remarquer que, pendant cette séance, le magnétiseur, mainte et mainte fois, calma les symptômes choréiques qui avaient d'abord pris de l'intensité sous l'action du magnétisme, et qu'il finit même par les faire disparaître complètement ; et qu'enfin, à dater de ce moment, ils n'ont pas reparu, du moins spontanément, car, dans les séances suivantes, le magnétiseur avait acquis une telle influence sur la malade, qu'il provoquait à volonté des accès et les faisait cesser en un clin-d'œil ; il répétait cette expérience jusqu'à vingt fois dans la même séance, et toujours avec succès. Rien n'était curieux comme de voir, à un signal donné, la jeune fille être aussitôt affectée de grimaces et de contorsions affreuses ; rien, aussi, n'était curieux comme de voir tous ces symptômes cesser subitement sous la volonté du magnétiseur, et la malade reprendre subitement sa physionomie calme et tranquille ; aussi M. André s'empressa-t-il de rendre témoins de ce phénomène toutes les personnes à qui il put le faire savoir. Cette particularité a été observée par MM. les docteurs Vingtrinier, Delabrosse, Caneaux, par MM. Delérue, président de la Société libre d'Émulation, Clérisse, etc., et, en outre, par MM. le docteur Desbois, Ernult, Clérot, d'Estaintot, J.-Ch. Lebreton, Godefroy, membres de la Société magnétique. Mais, après quelques séances, cette faculté finit par diminuer et s'affaiblir au point que ce n'était plus qu'avec peine et après de longs efforts de la part du magnétiseur, que son action

parvenait à déterminer les accidens et les crises dont il est parlé plus haut; la malade, interrogée sur ce sujet, disait que c'était l'approche de sa guérison qui en était cause. En effet, le 2 avril, on pratiqua une dernière saignée, à la suite de laquelle la malade déclara, en somnambulisme, qu'elle était guérie.

Depuis ce moment jusqu'aujourd'hui, 27 août 1842, la jeune Fauchat a joui d'une santé parfaite, et n'a rien éprouvé qui puisse faire douter de sa complète guérison.

= Nous avons vu les premières épreuves de la magnifique médaille qui doit être frappée en commémoration du passage des restes mortels de l'Empereur, à Rouen. Comme on le sait, l'exécution de ce beau travail a été confiée à M. Depaulis, déjà connu de nos concitoyens par la médaille en l'honneur de Pierre Corneille, et par les jetons de plusieurs de nos Sociétés savantes. Si l'artiste n'a pu répondre plutôt à l'impatience des souscripteurs, nous devons dire qu'il n'a laissé rien à désirer pour le fini de la gravure et la richesse des détails. En un mot, cette médaille doit être, pour tous ceux qui ont assisté à l'imposante et glorieuse solennité qu'elle rappelle, le plus beau souvenir qu'ils puissent en conserver. Une relation, écrite par M. Ch. Richard, conservateur des archives municipales, accompagnera la distribution de la médaille aux nombreux souscripteurs.

Nous engageons donc les personnes qui n'ont pas encore souscrit, à s'empresser de faire porter leurs noms sur le registre ouvert à cet effet à la Bibliothèque publique, depuis 11 heures du matin jusqu'à 4 heures.

Voici quels sont les différens prix, selon la nature du métal :

Or....................	670 francs.
Argent doré...	42
Argent.................	38
Bronze doré............	12
Bronze.................	6

= Arts Chimiques. — *Nouvel enduit goudronneux.* — M. Chaufard, pharmacien au Havre, vient de faire une découverte qui doit amener une amélioration notable pour le service de la marine. Ce chimiste a inventé une substance à laquelle il a donné le nom de *Caout-chouc minéral*, et qui est destinée à remplacer avec de grands avantages le brai ou poix noire, pour le calfatage des navires. Outre que le nouvel enduit goudronneux, composé par M. Chaufard, revient à un prix moins élevé que le brai lui-même, il possède une grande flexibilité et adhère fortement au bois et à l'étoupe; il ne devient liquide qu'à une température de 200 degrés, tandis que le brai coule à une température au-dessous de 80° cent.; ce qui, dans

les pays chauds, occasionne de fréquentes avaries aux navires, en laissant passage à l'eau dans la cale. Le *caout-chouc minéral* sert aussi à rendre imperméables les tissus de toute nature, tels que les prélarts, les tentes, les couvertures de bastingages, les caparaçons de cheval, les tabliers de cabriolets, etc.

— L'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, sur la demande de son président, M. *P.-A. Lair*, qui fait seul les frais du prix, a mis au concours : l'Éloge de Dumont d'Urville. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 200 francs, qui sera décernée, s'il y a lieu, dans une séance publique de novembre ou décembre 1842. — Dans la même séance sera décerné, s'il y a lieu, le prix du concours ouvert par la même compagnie pour un Éloge de Pierre-Daniel Huet. Ce prix est une médaille d'or de la valeur de 400 francs.

— La Commission départementale des antiquités vient de se recruter de deux nouveaux membres correspondans, pris au sein du clergé. Ce sont MM. Lemazurier, chanoine honoraire et doyen d'Eu, et Godefroy, aussi chanoine honoraire, curé de Bonsecours. Ce choix fait honneur à la commission, qui s'associe ainsi des hommes dignes et qui ont fait leurs preuves, car les restaurations si intelligentes de l'église d'Eu, et la construction de l'église ogivale de Bonsecours, sont là pour attester la capacité et le bon droit des nouveaux membres.

Ce choix fait également honneur au clergé, qui acquiert ainsi, dans la conservation de nos monumens historiques, la prépondérance qui lui est si légitimement due. On a tout lieu de croire que cet exemple, donné par deux membres justement honorés du clergé diocésain, portera ses fruits auprès de ceux qui seraient tentés de mutiler ce qu'ils ont mission de conserver ; tout fait croire que le temps de la destruction par des mains cléricales est passé, et qu'une nouvelle ère de restauration bien entendue va commencer, par le clergé, pour nos églises du diocèse.

= La Société centrale d'agriculture du département a renouvelé tout récemment son bureau. M. Girardin a été nommé, à l'unanimité, président pour l'année 1843, et M. Curmer vice-président. M. Lavandier a été réélu secrétaire.

— L'Académie de Rouen a aussi renouvelé la composition de son bureau dans sa séance de clôture. Il est actuellement composé de MM. Desmichels, président ; Magnier, vice-président ; Gors et Chéruel, secrétaires perpétuels ; Avenel, trésorier ; Ballin, archiviste.

= M. J. Girardin vient de recevoir une nouvelle récompense pour ses utiles et nombreux travaux. L'Empereur de Russie lui a fait par-

venir une grande médaille en or à l'effigie de S. M., portant cette inscription : *Prœmia digno*, et accompagnée d'une lettre dans laquelle il est dit que cette médaille, instituée comme marque de distinction pour les savants étrangers, est décernée à notre collaborateur comme une preuve d'estime et de reconnaissance pour les services que ses ouvrages ont rendus à l'industrie russe.

THÉATRE DES ARTS. — Les premiers jours de ce mois ont vu se terminer les représentations de Mlle Déjazet, pour laquelle la foule a su braver les plus étouffantes chaleurs dont nous ayons mémoire.

Nous regrettons vivement que MM. les auteurs qui *travaillent* pour cette si intelligente actrice, n'aient pas su profiter autrement de son talent tout spécial. Mlle Déjazet pouvait être le type de la fille du peuple, et ces Messieurs ont essayé d'en faire celui de la fille perdue, ce qui n'est pas la même chose. Les voilà donc écrivant des pièces dans lesquelles, entre autres choses aussi peu convenables, sont introduites des danses dont la chorégraphie singulièrement hasardée n'a jamais eu de nom dans la bonne compagnie; puis le public fait, de confiance, à l'actrice, une réputation qu'elle se trouve ne pas mériter le moins du monde, ce qui a fait qu'ici, comme cela avait eu lieu au Havre, nous avons entendu des spectateurs réclamer, après les représentations d'*Indiana* et de *la Maîtresse de Langues*, se plaignant de ce que Mlle Déjazet n'osait pas danser ce pas fameux dont nous voyons quelquefois l'explication dans la *Gazette des Tribunaux*.

Or, ce pas-là, non seulement Mlle Déjazet ne l'a pas dansé ici, mais elle ne l'a jamais dansé, attendu qu'elle n'a jamais voulu l'apprendre, et qu'elle sait fort bien que son talent n'a nullement besoin d'être relevé par des poses de mauvais goût. Que ces spectateurs se consolent donc.

Au reste, si nous regrettons que l'on n'ait pas fait pour Mlle Déjazet plus de *Comtesses du Tonneau*, et moins de *Frétillons*, ce regret ne nous est venu que par réflexion, car, en la voyant jouer, son esprit remplace si admirablement bien ce que l'on désirerait, qu'on ne songe pas à demander autre chose.

Après Mlle Déjazet, nous avons vu Achard, acteur plein de verve et d'entrain, mais dont le répertoire nous a paru, jusqu'à présent, trop restreint. M. Achard nous a fait connaître la *Borne du Cabaret*, sorte de pièce qui est de celles que l'on envoie d'habitude au théâtre du Vieux-Marché, lequel devrait bien s'habituer à les envoyer infiniment plus loin; la scène du *Brasseur des Champs-Élysées*, de meilleur goût, a été fort applaudie; quant aux chansonnettes, dans lesquelles cet artiste déploie un grand talent, nous croyons ce genre bien faible pour notre première scène.

Notre troupe d'opéra se trouve complète par l'admission de M. Haly, bariton.

La célèbre Carlotta Grisi nous a fait connaître tout ce qu'il y a d'admirablement beau dans sa danse; bien secondée par M. Petipa, elle a produit

le plus grand effet; ceci n'est pas, à proprement parler, de la danse, c'est la révélation d'une nature comme on en rêve dans ses plus poétiques extases. On a jeté à Carlotta des fleurs et des couronnes; la salle a retenti d'applaudissemens frénétiques, et nous avons vu des spectateurs pleurer d'admiration, comme on pleure devant tout ce qui est une expression sublime d'une haute pensée. Nous le répétons, ceci n'est pas de la danse, c'est quelque chose d'immatériel qui vous fait oublier la terre, et qui vous parle des cieux, quelque chose qu'on ne saurait comprendre si on ne l'a vu.

M. Roger, le ténor de l'opéra-comique nous a fait applaudir sa jolie voix; nous eussions désiré l'entendre davantage dans les rôles de son emploi, mais les exigences de notre répertoire s'y sont sans doute opposées, et tout le monde y a perdu. M. Roger, dans la Juive, a mérité les honneurs du rappel.

Enfin, les Arabes Marocains sont venus, par leur force extraordinaire, faire excuser ce qu'il y avait d'un peu hasardé, peut être, à les faire paraître sur notre première scène.

On le voit, la direction déploie une activité qui mérite d'être récompensée, et que le public ne saurait manquer de reconnaître, surtout si elle continue, ainsi que nous sommes porté à le croire, d'après les nouveautés et les représentations d'artistes qui sont encore annoncées. B.

— Entre les établissemens fondés dans notre ville, et qui, par leur utilité, nous paraissent mériter des encouragemens, nous croyons devoir signaler l'École d'équitation de MM. Schuster père et fils.

Déjà, grâce à l'activité déployée par ces Messieurs, un exercice salutaire, et qui, depuis le départ de M. Baucher, semblait abandonné chez nous, tend à se vulgariser; déjà, aussi, leurs écuries renferment plusieurs chevaux dont la beauté et l'éducation sont également remarquables.

Notre ville est trop importante pour qu'une école d'équitation n'y soit indispensable, et notre jeunesse, qui se porte de préférence vers les plaisirs utiles, ne saurait négliger ceux qu'offrent les joûtes du manége.

Nicétas PERIAUX, *propriétaire-gérant*.



Paul Vasselin

Litho de N. Periaux à Rouen

BOIS - ROSE.

(d'après une ancienne Gravure.)

ARCHÉOLOGIE.

TOMBEAUX DES GUISE

A EU.

Quand l'ambitieux Henri de Lorraine eut succombé victime du guet-à-pens des Etats de Blois, ses restes inanimés ne furent pas rendus à sa veuve; le roi ou ses agens crurent devoir faire disparaître jusqu'aux cendres de ce terrible coupable. Catherine de Clèves, sa femme, fut vivement affligée de ce tragique sort d'un époux qu'elle appelait le *non pair du monde;* elle vint confier sa douleur à l'ancien séjour de ses pères, à cette modeste ville d'Eu que son mari venait de décorer d'un nouveau château et doter d'un collége de Jésuites. Là, le duc de Guise avait poursuivi avec ardeur le bien de la religion catholique ou l'avancement de ses propres affaires, là aussi devait se conserver sa mémoire, là devaient vivre et mourir sa femme et sa fille; car la duchesse habita peu la capitale depuis la catastrophe dirigée contre la maison de Lorraine, catastrophe dont les suites furent un système de tracasseries et de persécutions envers ses descendans.

Catherine de Clèves ayant bâti l'église du collége d'Eu, construction du retour à l'architecture antique, y fit placer deux superbes cénotaphes de marbre de Gènes, l'un consacré à son époux, l'autre destiné à recouvrir sa propre dépouille. Sous une arche du chœur, l'artiste

posa une bière de marbre noir, sur laquelle il coucha ses statues, à moitié étendues, accoudées et endormies. Une arcade de marbre rouge et deux colonnes ioniques, supportant une estrade, présentent encore les personnages à genoux, et les mains jointes. Le retour de l'arche du chœur fut décoré de deux pilastres corinthiens, élevant une corniche et un couronnement : le sommet des pilastres fut orné de génies en pierre, et la base de statues emblématiques en marbre. Partout la simple pierre fut rehaussée de marbres enchâssés. Aux angles formés par la voussure de l'arche et par l'ordre corinthien, on appliqua deux cartouches présentant la double croix, insignes du duc, et on la trouve encore répétée sur les piédestaux de la bière, du côté du duc, tandis que, du côté de la duchesse, ce sont des C enlacés (Clèves.) Les ornemens de bronze qui posaient sur ces piédestaux ou se suspendaient à l'arceau, ont été enlevés en 1793. Entre ces deux piédestaux, on a disposé un petit carré en bas-relief. Au tombeau du duc, c'est, en avant : *Une déroute*. Le duc de Guise, à cheval, poursuit les fuyards ; la retraite est protégée par leur cavalerie, dont les hommes et les chevaux sont à demi culbutés. La cavalerie du prince marche à sa suite, d'un air menaçant, et ses fantassins n'ont pas eu besoin d'abaisser leurs piques. Un château crénelé et un petit bois couronnent la montagne qui les domine. En arrière, une action est engagée entre les gens du prince et ses ennemis. L'infanterie occupe le milieu, et les lances sont croisées. L'équipement des piétons ne diffère de celui des cavaliers qu'en ce que les premiers n'ont pas les jambes garnies de fer. Mais la trompette du bataillon de Lorraine se fait entendre, et le magnanime Henri, visière baissée, se précipite sur les morts et les mourans, pour achever d'enfoncer les rangs serrés de l'ennemi : nous le reconnaissons à la housse de son cheval, parsemée de ses armoiries. Au tombeau de la duchesse, ce petit bas-relief offre, en avant, une tête de mort ailée, couronnée de chêne et de laurier, ombragée par une palme triomphale. Dessous sont jetés, d'une part, le diadème et le sceptre français, le casque et le sabre, une hallebarde et des drapeaux, symboles de la force et de la puissance ; d'autre part, la tiare et la croix archiépiscopale, un livre et un cadran, une pioche et une pelle, des candélabres et une torche, emblème de la puissance ecclésiastique, de la science ; des ustensiles et ornemens des funérailles : car la mort subjugue tout à son empire ; c'est pourquoi elle domine ici une sphère

entourée du cercle du zodiaque. En arrière, la tête de mort au milieu des couronnes, du diadême impérial, de la *si tant noble* couronne de France, sur laquelle se sont acharnés les destructeurs (comme pour signaler encore plus vivement le triomphe du temps et la vanité des grandeurs humaines); la mort, dis-je, s'est fait des trophées de la main de justice et d'un pic, destiné à saper toute élévation juste et injuste. Enfin, la décoration des ordres du roi y est suspendue tout au bas et à peine perceptible, nouvelle dérision de l'ambition des mortels. Le vase d'eau bénite, garni de son goupillon, pour vous purifier s'il en est encore temps; la bêche qui doit ouvrir votre fosse; la fatale sonnette qui annoncera que vous avez cessé de vivre; le cierge brillant dans la main du prêtre, la torche scintillant entre les doigts du courtisan, qui assisteront à vos funérailles; voilà, orgueilleux humains, ce qui vous attend, voilà les objets dont s'est saisie avec véhémence l'imagination du sculpteur. Il y a, dans ces bas-reliefs, une grande dose de vie et de pensée, et ces signes de l'instabilité du monde vont parfaitement au tombeau d'une femme. Le souvenir de la gloire militaire plait à la valeur, même après la mort, et Homère nous assure que les simulacres de combats réjouissent encore les guerriers; mais la femme ne se distingue que par ses charmes, et le trépas les lui enlève tout entiers.

La statue principale du tombeau de Henri de Guise nous l'offre, comme nous l'avons dit, étendu sur son sarcophage, couvert de ses brassards et cuissards, la tête nue et reposant sur le revers de sa main, le coude sur un double coussin, les yeux presque fermés, mais respirant toujours cet air doux et intrépide qui l'avait caractérisé durant sa vie. Une écharpe lui retombe sur la poitrine, et, de la main gauche, il tient son bâton de commandement; au-dessus, il est à genoux devant un prie-dieu, les regards tournés vers l'autel; enveloppé dans un grand manteau, brodé de flammes, et dont la pélerine, fendue sur les épaules, s'y rattache par deux glands. Le duc relève de ses deux bras le bas de ce manteau, qui, ainsi retroussé sur les côtés, laisse voir les bouffantes prononcées de ses culottes. La frange est garnie de H et de fleurs de lis alternées et entourées de nœuds et de rubans. Le reste du manteau est semé de flammes, et le collier des ordres du roi serre les épaules du personnage. La voussure est décorée en croix, ronds et ovales, dessinés autrefois sans doute par des bronzes; les

génies de la corniche sont des figures féminines avec de grandes ailes, n'ayant de vêtement qu'une robe légère qui laisse voir un sein ; ils portent d'une main une palme qui a été brisée, et, de l'autre, semblent indiquer ce qui reste d'un si grand général, objet de leur douleur.

La duchesse vient d'expirer : la bouche est entr'ouverte ; sa belle tête, renversée dans la paume de sa main, dont les doigts glissent entre ses beaux cheveux, nous présente un cou gracieux entouré d'une fraise plus grande encore que celle de son mari. Un corsage d'hermine, bordé de guirlandes de pierreries, est échancré vers les seins, dont une *modestie* plissée voile les trésors avec beaucoup de grâce, et il s'en échappe une jupe lisse. De la main droite, la princesse soutient son livre ouvert : elle s'est endormie en disant ses *Heures*, et on ne peindra jamais mieux l'abandon, le charme, la douceur d'une femme aimable se laissant aller à son dernier sommeil. Devant son prie-dieu, chargé de ce fameux écusson de Lorraine, aux fleurs de lis d'or sans nombre, qui sont de Bourbon ou de France ; à ces croix potencées et accolées d'autres croix dans leurs cantons, qui sont de Jérusalem ; à ces huit rais pommetés d'or, qui sont de Clèves ; à ces bars ou barbeaux, qui sont de Lorraine et de Bar ; à ces allerions, à ces lions, que l'incomparable gloire de la maison de Guise avait accumulés sur ses insignes, Catherine de Clèves est bien là comme nous l'a faite Brantôme, qu'il avait connue, elle et ses sœurs, *bien belles et bien bonnes, et semblables aux trois Grâces*. Un petit caniche se tient accroupi sous les plis ondoyans du bord de sa jupe à ramages, que charge encore un manteau doublé et à revers d'hermine. Deux jeunes hommes, en génies, sur la corniche, s'appitoient de voir s'envoler tant d'appas. Nous oublions une partie du costume de la princesse : ses manches d'une étoffe légère sont resserrées par des bouillons et par des joyaux, et une tresse de cheveux est disposée en rond autour de son front et de ses tempes.

Des quatre statues emblématiques dressées sur des socles aux côtés du monument, celle de la Force occupe la droite du prince, et celle de la Religion la gauche; celle de la Prudence la droite de la princesse, et celle de la Foi la gauche : la Religion est donc en face de la Prudence, et la Force en face de la Foi. La Religion, les yeux abaissés, le front recueilli, tient, de la main droite, à la hauteur de la poitrine, la croix qui a été cassée ; et de sa main gauche tombe un encensoir ; un grand voile recouvre sa robe, enveloppe sa tête ceinte d'un bandeau, et il s'en

échappe une flamme lumineuse. La Force a un casque qu'ombrage une plume en panache, et sous lequel sont refoulées deux tresses de cheveux ; ses bras sont nus, l'un sur la hanche, l'autre portant l'épée ; ses jambes ne sont chaussées que d'un brodequin lacé ; une cuirasse aux seins modelés, et d'où pend un court jupon, une ceinture et des bracelets, serrent de toutes parts ses formes d'une énergie féminine ; un long manteau, dont la dépouille d'un lion forme le haut, se suspend à son épaule gauche : elle a l'air calme, ferme et tranquille. La Prudence laisse entrevoir, dans un visage souriant, un œil scrutateur: drapée à l'antique, vêtue d'une longue robe et d'une courte tunique, elle élève, à la hauteur des seins, une tête à double face, l'une aux poils négligés, l'autre à la barbe et aux cheveux soigneusement disposés ; de la droite, elle garde près d'elle une corne d'abondance, d'où s'échappent des couronnes, des joyaux, une bourse répandant des monnaies. La Foi, le coude droit appuyé sur une colonne, porte de la main gauche son flambeau : pleine d'assurance, elle est drapée simplement et largement. Je remarquerai, en général, l'esprit d'un goût exquis, lequel a présidé à la comparaison des divers détails de ces symboles, aussi bien qu'à la convenance de leur choix : ce que l'homme emporte par la force, la femme l'obtient par la prudence ; à l'un les principes religieux, à l'autre les sentimens de la foi : la religion est la sagesse de l'homme, et la foi la force de la femme.

Le dessin gracieux et bien développé de ces tombeaux, la beauté des lignes grecques, l'expression des têtes, le moëlleux ou le ton des draperies, et un jour splendide répandu sur cette scène de la mort aux prises avec la puissance, les souvenirs historiques qui se rattachent aux personnages, donnent à ces mausolées un aspect antique, grave et solennel.

C'est donc auprès d'un collége que l'ombre de la politique est venue chercher un peu de repos, sans qu'elle ait pu long-temps pénétrer la jeunesse de ses propres passions. Tout s'oublie ici-bas, et les partis font place à d'autres partis. Que de générations ont passé en ce temple sans savoir le nom de ces princes si fameux ; mais, aux yeux du vulgaire, ce ne sont que *des princes* ; comme, dans ces anciens tombeaux mis à nu en Turquie ou en Italie, ce ne sont que *des Grecs* ou *des Romains* ; comme, dans nos vieilles cathédrales, ces statues raides de bronze ou de pierre ne sont que *des évêques* ; comme, dans un cimetière ordinaire,

ce sont *des hommes* : mots génériques qui anéantissent toute orgueilleuse individualité ! Ce sont *des princes !* des princes un peu plus ou moins remarquables que ceux qu'on dépose dans les couvens obscurs ou à Saint-Denis, à Westminster, à l'Escurial, à Saint-Pierre de Rome... Ce sont *des princes !* car ce genre de personnes ne s'enterre pas comme les autres ; et, quand ils ont laissé assez d'argent ou de reconnaissance, on jette sur leurs tombeaux des couronnes, des mîtres, des tiares, leurs sceptres, leur épée et ces faisceaux de drapeaux qui ont coûté tant de sang ! On entoure leurs ossemens de marbres qui pleurent, de marbres sur lesquels on a fixé l'image fugitive de leurs triomphes. Et si leur nom, oublié ou effacé, vient à tomber de la mémoire de la multitude, cependant les chefs-d'œuvre des arts et l'autel du Dieu vivant restent debout.

Désiré Le Beuf (d'Eu.)

—

POÉSIE.

A UNE JEUNE FILLE.

— CONSEILS. —

Jeune fille, jamais n'oublie
Le malheureux qui te supplie,
Assis sur le bord du chemin;
Laisse couler, de ta paupière,
Une larme pour sa prière, ...
Une obole d'or pour sa faim! . . .

Sur les degrés du sanctuaire
Offre ton cœur tendre à ta mère,
Offre ton ame pure à Dieu;
Et puis, radieuse et sereine,
Tu sortiras, rasant à peine
Les dalles sombres du saint lieu.

O toi ! toi qu'un ange illumine,
Mêle ta prière divine
Aux chants sacrés des purs concerts ;
Car Dieu bénit les voix des femmes,
Et les chants, échos de leurs ames,
Trouvent toujours les cieux ouverts.

Le monde est méchant et sévère !
Grandis à l'ombre de ta mère,
Dont tu fais l'unique bonheur;
Sur ton front garde, ô jeune fille,
O toi, l'honneur de la famille,
L'étonnement de la candeur !

Sois chaste entre toutes les femmes.
Si parfois les méchants diffament,
Un ange, — une vierge, — une sœur,
Pour celle que le monde accable,
Sois bienveillante et secourable,
Et soutiens-la dans son malheur.

Jules AZER.

VOYAGES.

EXCURSION

SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

DANS LE TYROL ET EN ITALIE.

— VIII[e] ARTICLE[1]. —

Le Vésuve.

En général, la vitesse de projection des scories lancées par les cratères de l'Etna et du Vésuve est celle qu'ont les boulets au sortir des canons, vitesse qui est de 4 à 500 mètres par seconde. Dans la fameuse éruption du Vésuve, en 1794, aussitôt que le dégagement de la lave, par les flancs du volcan, eut cessé, les éruptions de matières détachées du sommet commencèrent et durèrent pendant plusieurs jours, sans interruption. On voyait, à chaque instant, sortir de la bouche du cratère une masse si démesurée de pierres et de matières terreuses, qu'elle en remplissait tout l'espace, bien qu'il eût un mille de circonférence : elle s'élevait à une grande hauteur, et, s'écartant en l'air, elle formait une autre montagne qui paraissait plus grande que celle d'où elle sortait.

La quantité de matières qui s'échappent dans ces circon-

[1] Voir les livraisons de novembre et décembre 1841, février, mars, mai, juin et juillet 1842.

stances, excède tout ce que l'imagination peut se représenter. Quoique le Vésuve soit un des plus petits volcans d'Europe, il vomit, cependant, dans l'éruption qui eut lieu au temps de Titus, une si grande quantité de matières détachées, qu'elles suffirent pour ensevelir Pompeïa, Herculanum et Stabia, trois villes au S.-O. du Vésuve, sous un amas de plus de 20 mètres, que recouvrit ensuite un lit de laves de plusieurs mètres de profondeur.

Dans l'éruption du 22 octobre 1822, qui a été la plus forte depuis celle de 1794, il y eut, dans les environs du volcan, jusqu'à 3 mètres de cendres et de rapilli. Les toits des maisons ressortirent seuls des cendres, dans les hameaux de Somma et d'Ottajano. L'eau, en dissolvant les parties calcaires, cimenta les sables volcaniques; 4000 habitans perdirent leur demeure par suite de ce terrible événement. Ce qui caractérise surtout les éruptions volcaniques sous toutes les zônes, c'est le rejet de matières de nature terreuse, tenues en fusion à l'aide d'une haute température, et connues sous le nom de *Laves*.

Lorsque le cratère d'un volcan est assez bas pour que la lave puisse s'élever jusqu'à ses bords, alors elle dégorge au dehors par la partie la moins élevée de l'ouverture ou par celle qui lui oppose le moins de résistance, et produit ces courans qui descendent du sommet du cône volcanique jusque dans les plaines environnantes, portant avec eux l'épouvante et la destruction. La lave, à sa sortie, a une liquidité pâteuse qu'on peut très bien comparer à celle des scories qui s'écoulent sur la *dame* des hauts fourneaux dans lesquels on réduit le fer [1].

Les courans de lave s'avancent en suivant les inégalités du sol, avec une rapidité qui dépend de leur fluidité et de l'inclinaison du terrain. Les courans de l'Etna font ordinairement un trajet de 400 mètres par heure sur un terrain incliné. Un courant, sorti de l'Etna en 1814, se dirigea sur Randazzo :

[1] Girardin, sur les *Volcans*, p. 49.

Pendant dix ans que dura l'éruption, il eut toujours un mouvement progressif, et, cependant, il n'avança que de deux milles. M. de la Torre a vu des courans, au Vésuve, avancer de 800 mètres dans une heure. Hamilton en a observé un qui faisait 1800 mètres dans le même temps. Dans l'éruption de 1776, on en vit un parcourir plus de 2000 mètres en 14 minutes.

Lorsque, dans sa marche, la lave rencontre des obstacles, elle commence par s'accumuler. Si c'est un creux ou une cavité quelconque, elle les comble, y forme un lac de matière fondue, et continue sa route. Si c'est une élévation de terrain, après s'être appuyée contre elle, elle se détourne et continue d'avancer. Quelquefois, elle se divise en deux branches, laisse au milieu l'obstacle, qui reste comme une île intacte au milieu du courant. Les arbres, les forêts qui se présentent sont aussitôt empâtés, et, bientôt, leur extrémité brûle et s'enflamme, tandis que leur tronc recouvert et hermétiquement enfermé, se transforme en charbon. La lave s'accumule aussi contre les murs des villes, y pénètre en brûlant leurs portes, ou en débordant par dessus l'enceinte; elle se moule, dans les rues, autour des maisons, et engloutit sans abattre, à cause du peu de rapidité de sa marche [1].

Le Vésuve est le seul volcan appartenant au continent européen qui ait de véritables éruptions. C'est évidemment le volcan central autour duquel viennent se grouper tous ceux des champs Phlégréens, quoique, très probablement, ces volcans n'aient pas de rapport bien direct avec lui. La roche qui le compose, ainsi que celle du mont Somma, est évidemment pyroxénique; mais elle est caractérisée par la présence d'une grande quantité de leucite, dont les cristaux sont peu volumineux dans la lave du Vésuve, tandis qu'ils sont, au contraire, assez gros dans la roche de la Somma. Le cône du Vésuve a long-temps dominé la crête du mont Somma; mais, loin d'augmenter et de

[1] Lecoq, *Élémens de Geologie*, t. II, p. 177.

s'élever par les éruptions diverses qui se sont succédé, il s'est au contraire abaissé. Ainsi, autrefois, les bords du cratère, ceux du côté de la mer, comme ceux du côté de la Somma, s'élevaient à la même hauteur, et se trouvaient au niveau du *rocca del Palo*, qui est la plus haute sommité actuelle de ce cratère. Chaque éruption a enlevé une portion de cette création, qui, en 1834, se trouvait réduite à un seul pic de peu d'étendue, lequel, probablement, disparaîtra à son tour; en sorte que la cime du Vésuve, d'abord plus haute que la crête de la Somma, s'abaissera au-dessous de son niveau. Sa hauteur actuelle est de 1181 mètres.

On ignore l'époque des premières éruptions du Vésuve, et, depuis les temps historiques, on en compte un grand nombre.

La première de ces éruptions, ou du moins la plus ancienne dont l'histoire ait conservé le souvenir, est celle de l'an 79, dont les détails sont connus par la lettre de Pline le jeune, dans laquelle il rapporte la mort de son oncle. Le Vésuve répandit alors une immense quantité de matières pulvérulentes, sous lesquelles Herculanum et Pompeïa furent ensevelies. En 1036, il sortit une coulée de lave, sur laquelle est maintenant bâti le château royal de Portici. En 1500, le Vésuve lança encore des cendres en abondance; mais il paraît qu'il resta dans un repos absolu jusqu'au 16 décembre 1631, époque à laquelle il se ralluma tout-à-coup. Le cratère, dit Bracini, avait alors cinq milles de circonférence et environ mille pas de profondeur. Ses côtés étaient couverts de taillis, et au fond était une plaine sur laquelle paissait le bétail. Dans les parties boisées, les sangliers sauvages faisaient leur demeure. Ces forêts, ces plaines tourbeuses, furent soudainement consumées et lancées en l'air, et leurs cendres jetées au vent; sept torrens de lave coulèrent à la fois du cratère, et submergèrent plusieurs villages; de grands déluges de boue furent aussi destructifs que la lave elle-même.

L'éruption de 1766 dura neuf mois, et la lave forma un grand lac de matières fondues. Dans ces derniers temps, des éruptions eurent lieu en 1819, 1821, 1822, 1828, 1830, 1834, 1839.

Les éruptions de l'Etna sont moins fréquentes que celles du Vésuve. Une des plus célèbres est celle de 1669. Un tremblement de terre venait de renverser la ville de Nicolasi [1], lorsque deux gouffres s'ouvrirent près de cette ville, et lancèrent le sable et les scories en si grande quantité, que, trois mois après, les Monti-Rossi furent formés. Près de là, dans la plaine de Saint-Lio, se présenta en même temps un phénomène fort extraordinaire; une fissure de deux mètres de large sur une profondeur inconnue, s'ouvrit avec un fort craquement, et s'avança en serpentant jusqu'à un mille du sommet de l'Etna. Cinq fissures parallèles, et d'une longueur considérable, s'ouvrirent ensuite l'une après l'autre, jetèrent de la fumée et firent entendre des mugissemens qui se propagèrent jusqu'à la distance de 40 milles. La lave atteignit bientôt un cône inférieur, appelé Mompilière, à la base duquel elle entra dans une grotte souterraine communiquant avec une série de cavernes qui sont fréquentes dans les laves de l'Etna. La lave, après avoir inondé 14 villes et villages, arriva enfin aux murs de Catane; ceux-ci avaient été élevés exprès pour protéger la ville; mais le déluge brûlant s'accumula jusqu'à ce qu'il eut atteint le sommet du rempart, qui avait 20 mètres de haut; il se précipita ensuite en cascade enflammée, et engloutit une partie de la ville. Un habitant de Catane, nommé Pappalando, désirant garantir la ville de l'approche de ce torrent menaçant, sortit avec 50 hommes qu'il avait habillés de peaux pour les protéger contre la trop forte chaleur, et, armés de leviers et de crochets, ils rompirent un des murs solides qui flanquait le courant près de Belpasso; il en sortit aussitôt un petit ruisseau de

[1] *Bulletin de la Société de geographie*, t. XIII, n° 86, juin 1830, p. 307.

matière en fusion qui prit la direction de Saterno ; mais les habitans de cette ville, alarmés pour leur sûreté, prirent les armes et arrêtèrent toute opération intérieure. Cette éruption coûta la vie à 17,000 personnes dans Catane, et à plus de 60,000 dans la Sicile.

Une effroyable éruption de l'Etna a eu lieu le 16 mai 1830. Sept bouches se sont ouvertes sur le penchant de la montagne; plusieurs villages, on en cite huit, qui jusqu'alors avaient toujours échappé aux ravages de la lave, ont été complètement détruits. Toutes les habitations ont disparu sous des monceaux de pierres calcinées et de cendres rougeâtres projetées au loin dans les campagnes. Quoique d'épouvantables détonations eussent annoncé la catastrophe, les habitans étaient restés paisibles, rassurés par l'éloignement qui, jusqu'alors, les avait préservés d'un semblable désastre; aussi beaucoup d'hommes et de bestiaux ont-ils péri.

Les côtes de la Calabre et toutes les parties de l'Italie placées sous le vent qui soufflait dans cette nuit désastreuse, ont été couvertes d'une poussière rougeâtre, à peu près semblable à celle sous laquelle les terres voisines de l'Etna ont été ensevelies. On avait attribué, comme une conséquence naturelle, la présence de cette poussière à cette éruption, mais des lettres de Palerme donnent l'explication du second phénomène, observé, d'ailleurs, dans toute l'Italie. Comme elle était tombée en plus grande partie encore dans les districts méridionaux de la Sicile, et qu'elle avait été apportée par un vent du midi, elle ne pouvait pas provenir de l'éruption de l'Etna, et l'analyse qui en a été faite ne permet pas de l'assimiler aux cendres volcaniques. Une poussière semblable tomba dans les années 1807 et 1813, et l'on sut qu'à ces deux époques des ouragans terribles, soulevés dans les déserts de l'Afrique, avaient élevé des trombes de sable, qui, poussées par le sirocco, et traversant la mer, étaient venues fondre sur la Sicile et

l'Italie. Des rapports détaillés annoncent qu'une caravane entière a péri, vers le milieu de mai, ensevelie sous des montagnes de sable, au désert. Il est donc probable que la poussière rougeâtre tombée en Italie a été transportée des plaines de l'Afrique par un vent impétueux du S.-E., qui l'a poussée jusqu'au de là de la Méditerranée.

M. Girardin, dans son ouvrage sur les volcans, donne une description aussi exacte que bien écrite d'une éruption volcanique.

« Les premiers indices d'une crise volcanique sont toujours, ou presque toujours, des bruits souterrains qui se propagent à plus ou moins de distance, et l'augmentation de la fumée qui s'exhale habituellement le matin. Des tremblemens de terre se font sentir; en même temps. tous les accidens qu'ils entraînent à leur suite arrivent isolément ou simultanément, comme des changemens dans la forme du sol, dans les cours d'eau, le tarissement des puits et des sources, l'agitation plus ou moins forte de la mer, etc. Les caves des environs et autres lieux enfoncés sous le sol se remplissent d'acide carbonique. Quelquefois il se répand dans les alentours une odeur de bitume. L'atmosphère devient agitée et le théâtre de nombreux phénomènes électriques. La fumée qui sort de la cheminée redouble, s'épaissit; tantôt elle s'élève dans les airs, sous la forme d'une immense colonne, tantôt elle se dissipe au loin, et forme des nuages épais qui obscurcissent le jour. Le cratère commence alors à vomir des cendres embrasées, qui apparaissent au milieu des vapeurs comme des jets de flammes. Des pluies abondantes, en balayant l'atmosphère, entraînent ces matières pulvérulentes, et constituent des courans de boue qui inondent les flancs de la montagne. Les éclairs traversent à chaque instant la colonne pyramidale, et les éclats de la foudre retentisent au loin. Il se fait alors des déjections de pierres et de masses scoriformes en fusion, qui, lancées sans interruption

du cratère avec une violence extraordinaire et une explosion très forte, apparaissent comme d'immenses gerbes d'artifice, qui, après s'être épanouies à leur sommet, disparaissent tout-à-coup en produisant des pluies de pierres et de scories qui retombent tout autour du soupirail enflammé qui les a vomies. Les commotions souterraines ne cessent de se faire sentir; un moment elles redoublent : c'est alors que la lave s'échappe, comme avec effort, des entrailles de la terre, et s'épanche, comme une mer de feu, sur le penchant du cône volcanique. Le courant grandit, accélère sa marche, entraîne tout ce qui se trouve sur son passage, surmonte les obstacles et les inégalités du sol, arrive bientôt au bas de la montagne, et continue, mais avec moins de vitesse, son cours dévastateur au milieu de la plaine, qu'il couvre bientôt de ses ondes brûlantes. Malheur alors aux imprudens qui, oubliant les leçons du passé, et trop confians dans la longue et trompeuse tranquillité de la montagne ignivome, ont fixé leur demeure aux environs, attirés par la fertilité d'une terre sans cesse renouvelée! Toutes les fatigues, toutes les peines d'une longue suite d'années s'évanouissent en quelques instans : champs, troupeaux, habitations, tout disparaît pour jamais sous les torrens de feu qui s'écoulent incessamment de la fournaise ardente; tout devient la proie d'un fléau d'autant plus redoutable, que rien ne peut s'opposer à ses effets. Mais, comme si le feu n'apportait pas assez de malheurs à sa suite, des inondations terribles d'eau et de boue viennent encore ajouter à la désolation générale; on dirait que tous les élémens sont conjurés pour détruire en un jour une terre si peu favorisée de la nature. Peu à peu, cependant, l'éruption des matières fondues ou liquides diminue. Une nouvelle nuée de cailloux et de cendres annonce la fin prochaine du paroxisme; les secousses internes, les bruits, les explosions, s'affaiblissent graduellement, les flammes s'éteignent, tout semble rentrer dans le calme. Des jets de vapeurs

corrosives, qui continuent à sortir de la bouche volcanique, et ces fissures de la montagne sont les seuls phénomènes qui persistent comme pour annoncer que l'agitation intérieure survit à cette tranquillité apparente du dehors. »

La quantité de lave qui s'écoule dans une éruption, est quelquefois prodigieuse.

La lave qui sortit du Vésuve en 1737, fut calculée par Serrao, à 5 millions environ de mètres cubes.

Breislack, qui a donné une description de l'éruption de 1794, qui détruisit la ville de Torre del Greco, a calculé que la lave qui dégorgea alors du Vésuve, en deux points différens, avait plus de 11 millions de mètres cubes. Celle de Pariou, en Auvergne, forme un total de 33 millions de mètres cubes, et celle de Gravenoire, de 57 millions. Ces masses, cependant, ne peuvent pas se comparer à celle qui sortit de l'Etna en 1669. Ce volcan couvrit de sa lave un espace de 14 milles en longueur sur 6 milles de largeur, par conséquent 80 milles carrés de surface. Si on multiplie ce nombre par la hauteur de la masse, on obtient un total qui effraie l'imagination. Un courant de lave a couvert, en 1783, dans l'Islande, une étendue de 20 lieues de long sur 4. C'est l'exemple le plus remarquable que l'on connaisse, et il prouve bien évidemment qu'une telle masse ne peut provenir que de l'intérieur du globe; car aucune montagne de cette île ne pourrait les contenir dans ses flancs.

On ne peut se faire une idée du long espace de temps qui est nécessaire pour le refroidissement complet des laves. M. Poulett-Scrop rapporte, dans ses ouvrages sur les volcans, qu'il a observé, en 1819, sur les flancs de l'Etna, un courant de lave qui, neuf mois après l'éruption, marchait encore d'environ un mètre chaque jour. M. Elie de Beaumont, dans son voyage récent à l'Etna, a vu les mains de son guide brûlées par le sel ammoniac qu'il récoltait péniblement sur les laves

vingt-deux mois et demi après sa sortie du cratère. La grande coulée de 1669, qui vint s'amonceler à une grande hauteur au pied des murs de Catane, fumait encore au bout de huit ans. Dans mon ascension au Vésuve, j'ai vu la lave provenant de l'éruption de 1839, chaude au point de ne pouvoir pas en approcher la main. Elle était crevassée en plusieurs endroits, et l'on pouvait voir, par les fentes, que la matière était incandescente à l'intérieur; mon bâton, que j'y ai plongé, s'enflammait aussitôt.

Quand les commotions terrestres qui précèdent toutes les éruptions ignées dans la chaîne des Andes ont ébranlé fortement toute la masse des volcans, alors les gouffres souterrains s'entr'ouvent, et il en sort, en même temps, de l'eau, du tuf argileux, et souvent une énorme quantité de poissons. C'est ce qui arrive souvent dans les éruptions du Cotopaxi et du Sangay. Quelques Indiens assurent que le poisson vomi par ces volcans descend encore vivant le long du revers de la montagne; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que, parmi la prodigieuse quantité de poissons que rejette le Cotopaxi, avec des torrens d'eau douce et froide, il y en a très peu qui soient assez défigurés pour faire croire qu'ils aient été exposés à l'action d'une forte chaleur; remarque bien singulière, si l'on fait attention à la mollesse de la chair de ces animaux, et à la fumée très douce que le volcan exhale en même temps. Ces poissons habitent, selon toute apparence, les lacs souterrains qui existent dans la chaîne des Andes. Ils appartiennent, du reste, à la même espèce que l'on rencontre dans les ruisseaux au pied même des volcans.

Je n'essaierai pas ici de discuter les nombreuses hypothèses qui ont été écrites sur l'origine des volcans. Ceux qui voudront approfondir cette question n'ont qu'à consulter l'excellent ouvrage de M. Girardin sur les Volcans, dont j'ai parlé plus haut.

Je me contenterai de rapporter, en quelques mots, l'hypo-

thèse qui réunit le plus de probabilités; c'est celle de M. Cordier, l'un de nos géologues modernes les plus distingués.

Les observations les plus délicates, et faites avec le plus grand soin, ont démontré que la chaleur de la terre augmente à mesure que l'on parvient à des profondeurs plus considérables. Un grand nombre d'expériences ont démontré, et une foule de phénomènes attestent, de nos jours, que la terre a été primitivement une masse en fusion, mais dont la surface s'est peu à peu solidifiée par le rayonnement de la chaleur.

M. Cordier a entrepris une série d'expériences faites, avec toutes les précautions imaginables, dans plusieurs houillières de France fort éloignées les unes des autres, et il est arrivé à cette conclusion que l'accroissement de la chaleur va, terme moyen, à 1° par 25 mètres.

Voici les conséquences que ce géologue tire de ces faits.

La chaleur intérieure de la terre est excessive. En supposant un accroissement continu de 1° par 25 mètres de profondeur, la chaleur du centre excèderait 250,000° centigrades.

On doit admettre que la température de 100° du pyromètre de Wedgwood, température qui serait capable de fondre toutes les laves et une grande partie des roches connues, existe à une profondeur très petite, eu égard au diamètre de la terre, à 25 ou 30 lieues de sa surface environ.

Tout porte à croire que la masse extérieure du globe est encore douée maintenant de sa fluidité originaire, et que la terre est un astre refroidi.

L'écorce du globe continue journellement de s'accroître à l'intérieur par de nouvelles couches solides. Ainsi, la formation de terrains primordiaux n'a pas cessé; elle ne cessera qu'après un temps immense, c'est-à-dire lorsque le refroidissement aura atteint ses limites.

L'on doit admettre que cette écorce jouit d'une certaine flexibilité.

L'excessive température de l'intérieur maintenant la matière première à l'état gazeux, malgré l'influence de l'excessive pression qu'elle éprouve aux grandes profondeurs dont il s'agit, cela explique très naturellement les phénomènes des tremblemens de terre, dont les irrégularités tiennent à l'extrême inégalité de la surface intérieure de l'écorce du globe.

Les phénomènes volcaniques paraissent être, à M. Cordier, un résultat simple et naturel du refroidissement extérieur du globe, un effet purement thermométrique. La masse fluide intime est soumise à une pression croissante, qui est occasionnée par deux forces dont la puissance est immense, quoique les effets soient lents et peu sensibles : d'une part, l'écorce solide se contracte de plus en plus à mesure que la température diminue, et cette contraction est nécessairement plus grande que celle que la masse centrale éprouve dans le même temps : de l'autre, cette même enveloppe, par suite de l'accélération insensible du mouvement de rotation, perd de sa capacité ultérieure, à mesure qu'elle s'éloigne davantage de la forme sphérique.

Les matières fluides intérieures sont forcées de s'épancher au-dehors, sous forme de laves, par les évents habituels qu'on a nommés volcans, et avec les circonstances que l'accumulation préalable des matières gazeuses qui sont naturellement produites à l'intérieur, donne une éruption.

Les idées de M. Cordier sont maintenant professées par les plus illustres géologues de notre époque. Elles reposent, d'ailleurs, sur des faits si nombreux et si bien avérés, qu'il est impossible de ne pas les considérer comme représentant la fidèle image de ce qui a dû arriver dans l'origine des choses, et de ce qui est actuellement. L'hypothèse du feu central, et par suite celle qui donne pour origine aux matières volcaniques la masse brûlante de l'intérieur du globe, peuvent être placées au rang des vérités les plus solidement établies. A mesure que les ob-

servations se multiplieront, ces hypothèses se consolideront; le petit nombre de phénomènes qui restent enveloppés de quelque obscurité, s'expliqueront avec facilité, et les esprits systématiques qui se refusent encore à l'évidence, se trouveront bientôt forcés de répudier de vieilles croyances qui, déjà, sont tombées dans le discrédit le plus profond.

Mais revenons au Vésuve, après cette longue digression sur les volcans.

Je passai une partie de la journée à examiner le Vésuve en détail, et à recueillir les minéraux les plus intéressans. Il faut être chimiste et minérologiste pour concevoir le bonheur que l'on éprouve dans la découverte de quelques minérais rares et bien caractérisés.

F. Preisser.

(La suite à une prochaine livraison.)



BIOGRAPHIE NORMANDE.

M. C.-A. LESUEUR [1].

La section de l'Association normande, qui s'est occupée des productions artistiques en tous genres émises depuis le commencement du siècle, ayant aussi dans ses attributions l'examen des découvertes intéressantes faites depuis la même époque, je demanderai la permission, sous ce double point de vue, d'ajouter à ce qui a été dit sur cet objet, quelques mots en faveur des immenses travaux d'un savant artiste qui mérite toutes les sympathies.

Je veux parler de M. C.-A. Lesueur, du Havre, collaborateur de François Péron, rédacteur du *Voyage aux Terres australes*.

On sait la riche collection d'objets d'histoire naturelle en tous genres qu'il rapporta de ce voyage, en 1805, et dont il dota la ville de Rouen.

Cuvier a rendu hommage aux travaux de ces deux naturalistes, en consignant, dans son rapport sur cette expédition, que l'immense collection dont ils enrichissent le Musée ouvre à la science la connaissance de ces familles d'animaux pélagiens que le pinceau de M. Lesueur a rendues d'une manière si vraie, et avec un talent si remarquable, particulièrement la famille des Médusaires, peu connue jusqu'alors. M. de Blainville, dans un *Rapport comparatif des Expéditions d'outre-mer*,

[1] Note communiquée à l'Association normande, dans sa session tenue à Rouen, au mois de juillet dernier.

lu il y a quelque temps à l'Institut, a mentionné les travaux de Péron et Lesueur, et les résultats qu'ils ont produits, comme supérieurs à tout ce qui a été fait et produit depuis leur *Voyage aux Terres australes*.

Ce Rapport, qui laisse à notre compatriote tout le mérite qui lui appartient comme peintre et comme naturaliste, fait vivement regretter qu'il n'ait pas rencontré, pour compléter la publication des séries admirables de ses dessins, mollusques, poissons, etc., toutes les facilités que des expéditions plus récentes ont eu la chance d'obtenir ; et il est à craindre qu'une partie des travaux de ce savant ne soit pas publiée de long-temps.

A son retour de son dernier voyage d'Amérique, en 1837, M. Lesueur a offert à la ville du Havre, pour y fonder un Musée, une partie des collections qu'il en a rapportées.

C'est à cette époque qu'il a commencé ses explorations dans le département de la Seine-Inférieure, où il s'est livré à l'étude des falaises du littoral et de l'intérieur, et aux recherches les plus intéressantes sur les stratifications qu'elles renferment.

Jusqu'à présent on n'avait tenu aucun compte des fossiles de la Hève ; M. Lesueur prouve, par la nombreuse collection de fossiles qu'il y a recueillis, combien est peu fondée l'opinion de nos voisins d'outre-mer, qui n'attribuent à ces falaises aucune richesse en ce genre. Si l'Association n'a point à s'occuper de ces découvertes, il n'est pas sans intérêt pour elle d'apprendre qu'elles ont fourni à M. Lesueur l'occasion de faire une série de dessins remarquables sous le double rapport de la vérité et de la finesse du travail. La publication de ces dessins, qui va être faite aux frais de l'artiste, sera aussi précieuse pour la science que curieuse pour l'amateur, auquel elle facilitera l'exploration des localités.

Il a fouillé la Hève sur tous les points ; plusieurs fois il a été surpris par des éboulemens partiels, et couvert de leurs débris.

Comme naturaliste et comme géologue, M. Lesueur a analysé toutes les altérations que la falaise a subies, et son habile crayon en a reproduit deux profils du plus haut intérêt pour la science, et saisissans de vérité, qui sont la *démonstration la plus claire de la composition de ces terrains, et de la cause qui amène la chute de ces masses formidables*.

Parmi les nombreuses séries d'espèces de fossiles que M. Lesueur y a rencontrées, il faut citer, comme pièces les plus importantes de ces restes d'animaux anté-diluviens, un os énorme de la dimension de 0^{m} 86 sur 0^{m} 17 de diamètre à l'une de ses extrémités, qu'il suppose appartenir à une espèce gigantesque d'Ichtiosaurus ou de Plesiosaurus; la Nautile gigantea de 0^{m} 33 de diamètre; des Ammonites de 0^{m} 60, etc.

Les œuvres de M. Lesueur offrent le plus grand intérêt, par la raison toute simple que les impressions qu'a reçues le savant nous sont transmises avec la plus consciencieuse fidélité par l'artiste habile, peut-être unique en ce genre, et que la vérité est la première condition de mérite, dans un tel genre.

C'est donc sous le rapport essentiel de son talent artistique que j'ai cru devoir relater, devant l'Association normande, les titres d'un homme dont le pays s'honore, en disant quelques mots de ses travaux immenses.

Au moment même où le département de l'Allier vient d'appeler l'artiste savant, le vieillard, à l'honneur de présider à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de François Péron, son ami, son compagnon de travail et de voyage, j'ai cru que cette communication ne serait pas sans intérêt pour l'Association.

H. DE LIGNY. (Rouen.)



LE DIAMANT DE DRURY-LANE,

COMÉDIE EN DEUX ACTES, EN VERS;

Représentée pour la première fois sur le Théâtre des Arts de Rouen, le 13 septembre 1842.

PERSONNAGES.	**ACTEURS.**
Lord OSWALD, premier Ministre.	MM. CUDOT.
Lord ACTON, son fils.	EUGÈNE MONROSE.
Sir RICHARD, poète.	MONTDIDIER.
TOM.	ISIDORE DECHIÈVRE.
Miss FANNY, premier sujet de Drury-Lane.	Mlles NAPTAL.
BETSI.	IRMA AUBRY.

La Scène se passe à Londres.

PREMIER ACTE.

Chez sir Richard, un cabinet de travail... Une porte d'entrée au fond, deux portes latérales à gauche. Le portrait de Shakspeare. Bibliothèque.

SCÈNE I.

Miss FANNY, TOM, RICHARD. *Au lever de la toile, Richard dort étendu sur un canapé, un papier sur ses genoux, et une plume à la main. Tom entr'ouvre la porte.*

TOM, *à miss Fanny qui entre.*

Entrez bien doucement, ne faites pas de bruit.
Mon maître a travaillé presque toute la nuit,
Et, vous le voyez, miss, maintenant il sommeille.

FANNY.

Ne crains rien : j'attendrai que Richard se réveille.

TOM.

Dites-lui donc, — de grâce ayez cette bonté ! —
Qu'il devrait ménager un peu plus sa santé.
Je le lui dis sans cesse, il ne veut pas m'entendre.
Parlez à votre tour, votre voix douce et tendre
Sait bien mieux que la mienne arriver à son cœur.
Pour sir Richard, hélas ! Tom n'est qu'un serviteur.
Mais vous, vous êtes bonne, il vous aime, et, peut-
être !..

FANNY.

Tom, tu l'aimes donc bien ?

TOM.

Si je l'aime, mon maître !
Peut-on, dites-le moi, peut-on, lorsqu'on eut faim,
Ne pas aimer celui qui vous donna du pain ?

FANNY.

De son cœur, comme toi, je connais la noblesse,
La bonté... Laisse-nous, mon bon Tom.

TOM.

Je vous laisse.
(Il sort.)

SCÈNE II.

Miss FANNY, sir RICHARD. *Miss Fanny va doucement s'appuyer sur le dos du canapé.*

Miss FANNY, *contemplant Richard.*

Que son visage est calme et plein de majesté !

* On a observé, dans l'impression, l'ordre des places des personnages en commençant par la gauche des spectateurs; les changemens de places qui ont lieu dans le cours des scènes, sont indiqués par des renvois au bas des pages.

Sans doute, un ange est là qui veille à son côté,
Et, dans un rêve d'or qu'il porta sur ses ailes,
Vient, par l'ordre de Dieu, des sphères éternelles,
Inspirer à son cœur tous ces nobles élans
Qu'au réveil il traduit en vers étincelans.
— Tom a raison... il faut que Richard se ménage.
Le sommeil vient encor de le prendre à l'ouvrage.
Qu'écrivait-il donc là?.. Si... Non, c'est mal.... Ma foi,
Je veux savoir.

(Elle dérobe doucement le papier.)

Des vers: — « A FANNY » — C'est pour moi!

(Lisant.)

« Si j'étais Dieu, seigneur et roi de toutes choses,
« Je voudrais qu'ici-bas,
« Les plus charmantes fleurs, les jasmins et les roses,
« S'ouvrissent sur tes pas;

(Sir Richard se réveille et écoute.)

« Je voudrais que, la nuit, descendant de ta couche,
« L'archange Gabriel
« Te parfumât les pieds, les cheveux et la bouche
« De l'arôme du ciel.

« Si j'étais Dieu, Fanny, je voudrais sur tes voiles
« Voir les rubis briller,
« Et je détacherais de mon ciel les étoiles
« Pour t'en faire un collier.

« Mais je n'ai qu'un trésor, ma jeune poésie,
« Et cependant, crois-moi,
« Avec bien du bonheur, je donnerais ma vie
« Pour un baiser de toi.

Bon Richard!.. que je l'aime.

RICHARD.

Ah! miss, soyez bénie!

FANNY.

Quoi! vous ne dormiez pas?

RICHARD.

Répétez, je vous prie,
Ces deux mots: vous m'aimez. — Si vous saviez combien...

FANNY.

Merci pour ces beaux vers.

RICHARD.

Vous les trouvez donc bien!

FANNY.

Je suis fière des vers, sir Richard, que vous faites.
Tenez...

(Elle lui remet ses tablettes.)

Vous m'écrirez ceux-ci sur mes tablettes.
Bien doux est le plaisir qu'ils m'ont fait éprouver!
Et c'est un souvenir que je veux conserver.

RICHARD.

Miss, vous êtes toujours aussi bonne que belle.

FANNY.

Richard, je vous apporte une heureuse nouvelle.
On a lu votre pièce, et notre comité
Vient de la recevoir à l'unanimité.
Vous aurez un succès.

RICHARD.

Miss, à qui le devrai-je?

FANNY.

A qui vous le devrez! A Dieu qui vous protége,
Et qui, dans le combat, aux poètes de cœur,
Jette du haut du ciel les palmes du vainqueur.
A Dieu d'abord, ensuite...

RICHARD, *l'interrompant.*

A vous, dont la belle ame
Sait au public ému communiquer sa flamme,
Et qui, vous inspirant d'un langage immortel,
Venez de replacer Shakspeare sur l'autel;
A vous ma Juliette, à vous ma Desdémone
Que de fleurs, chaque soir, l'Angleterre couronne,
Et qui, sur Drury-Lane, à mon œuvre aujourd'hui,
De votre beau talent daignez prêter l'appui.
Miss, que vous êtes bonne! oh! vous êtes un ange:
Dès que je pense à vous, c'est une chose étrange,
L'avenir n'a plus rien pour moi de menaçant;
Avec ses rêves d'or l'espérance descend.
De poésie, alors, mon ame est inondée,
Captive en mon cerveau, je sens gronder l'idée,
Et bientôt, de mon front, mon vers splendide et pur
S'élance avec fierté sur ses ailes d'azur.
Oui, si de mon pays ma plume est estimée,
Si j'ai su, sans courir après la renommée,
A mes faibles essais attacher quelques voix,
Oui, Fanny, c'est à vous, à vous que je les dois.
Est-il un seul objet dont vous ayez envie,
Que l'on puisse acheter de son sang, de sa vie?
Mourant pour vous, la mort me serait douce. — Un mot,
Dites un mot, un seul... Que faut-il faire?

FANNY.

Il faut
Ne pas passer les nuits à travailler sans cesse,
Modérer un peu plus cette ardeur qui vous presse.
Vos forces finiront par s'épuiser, Richard.

RICHARD.

Eh! qu'importe, il est beau de mourir pour son art.
Notre ame, ainsi que l'onde, obéit à sa pente,
Je suis las d'une vie inconnue et rampante...
L'obscurité me pèse, oui, me pèse... Si Dieu,
En mon cœur, en mon front, mit deux rayons de feu,

Ce n'est pas pour qu'un jour je les laisse s'éteindre.
Dois-je quitter le but sans chercher à l'atteindre ?

SCÈNE III.

LES PRÉCÉDENS, TOM *.

TOM.

Lord Acton, maître.

RICHARD.

Bien.

FANNY, *à Tom.*

Tom, puisque vous voici,
Écoutez : L'autre jour, j'ai vu pleurer Betsi.
J'ai désiré savoir le motif de ses larmes :
« C'est Tom, m'a-t-elle dit, qui cause mes alarmes. »

RICHARD.

Ne l'aimes-tu donc plus ?

TOM.

Hélas !

RICHARD.

Explique-toi.

TOM.

Si vous saviez...

RICHARD.

Mon Dieu, parle vite et dis-moi.

TOM.

Eh bien ! maître, sachez... pardon si je balance.

RICHARD.

Parle donc.

TOM.

Apprenez...

(Entre lord Acton.)

RICHARD.

Voici George, silence.

(Tom sort.)

SCÈNE IV.

Miss FANNY, GEORGE, RICHARD.

GEORGE, *à Fanny.*

C'est un bonheur pour moi de vous trouver ici.

FANNY.

Bonjour, mylord.

GEORGE, *à Richard*

Bonjour, toi.

RICHARD.

Puisque te voici.
A miss je te prierai de tenir compagnie.
Je reviens à l'instant.

* Fanny, Tom, Richard.

GEORGE.

Mais c'est moi qui te prie
De ne te point gêner... Je ne m'ennuierai pas,
Au contraire ? ainsi donc reviens quand tu voudras.

(Richard sort par la porte de gauche.)

SCÈNE V.

Miss FANNY, GEORGE, puis RICHARD.

GEORGE.

Que Richard est heureux ! Vous l'aimez...

FANNY.

Je l'avoue.
Il est si bon.

GEORGE.

Et puis on l'admire, on le loue.

FANNY.

Depuis quatre ans, hélas ! comme un pâle nocher
Qui du rivage, en vain, cherchant à s'approcher,
Lutte contre les flots soulevés par l'orage,
Contre sa destinée il lutte avec courage.
Mais bientôt, si le ciel seconde son effort ;
Son vaisseau pavoisé saura gagner le port.

GEORGE.

Richard, je le vois bien, vous a tourné la tête...
Plût au ciel, miss Fanny, que je fusse poète !

FANNY.

Vous, poète, mylord !

GEORGE.

Certainement.

FANNY.

Pourquoi !

GEORGE.

Vous m'aimeriez peut-être aussi.

FANNY.

Mais dites-moi,
N'ai-je donc pas pour vous l'amitié la plus tendre ?

GEORGE.

De l'amitié ! C'est tout ce que je puis attendre....

FANNY.

N'est-ce rien, répondez, qu'une amitié de sœur,
Et n'y trouvez-vous pas, George, quelque douceur ?

GEORGE.

Vous ne pouvez savoir ce que mon cœur éprouve
Lorsqu'avec vous, Fanny, seul ainsi je me trouve,
Que vous laissez, sur moi, tomber, de vos yeux noirs,
Ce regard que la foule admire tous les soirs.
Que vous m'abandonnez cette main que je presse,

Oh ! miss, je suis heureux, mais ce bonheur m'op-
[presse.
On souffre, on souffre bien d'un amour sans espoir.

FANNY, *avec tendresse.*

George, — voici Richard...

(Entre Richard.)*

GEORGE, *détournant la conversation.*

Savez-vous qu'hier soir,
Vous étiez magnifique, inspirée et sublime ?
Le foyer, là-dessus, miss, était unanime,
Et tous disaient, émus par un talent si beau,
Que jamais Juliette, au balcon, au tombeau,
En sa joie amoureuse, ainsi qu'en son délire,
N'avait si bien rendu les scènes de Shakspeare.
Miss, daignez agréer mes compliments.

FANNY.

Plus tard.
Adressez-les d'abord à notre ami Richard...
Sa belle tragédie au théâtre est reçue,
Et nous pouvons compter sur une heureuse issue.

GEORGE.

Quoi, tu fais un chef-d'œuvre, et tu ne m'en dis rien !
Sais-tu, vilain sournois, que cela n'est pas bien ?
— C'est beau, miss, n'est-ce pas ?

FANNY.

Admirable ! admirable !

GEORGE.

Je sais depuis long-temps ce dont il est capable..
S'il n'est pas plus connu, la faute en est à lui...
Mais monsieur ne croit pas avoir besoin d'appui...

RICHARD.

Je te l'ai dit cent fois, et je te le répète,
Je ne puis concevoir qu'un artiste, un poète,
Prostituant sa muse, aille tendre la main
Ainsi qu'un vagabond qui mendie en chemin.
Par un homme de cœur quand la gloire est rêvée,
Il doit, fier, à son but marcher tête levée.

FANNY.

Très bien, Richard, gardez cette noble fierté.
Travaillez pour la gloire et l'immortalité,
Et le succès, bientôt, couronnant votre audace,
Parmi les plus beaux noms marquera votre place.
— Il faut que je me rende au théâtre, au revoir.

RICHARD.

Quoi, déjà !

GEORGE.

Miss, salut.

FANNY.

Lord Acton doit savoir
Qu'avec plaisir toujours on reçoit sa visite.

GEORGE.

Je ne l'oublierai pas.

FANNY.

J'y compte.

(Elle sort.)

* Fanny, George, Richard.

SCÈNE VI.

GEORGE, RICHARD.

GEORGE.

Elle nous quitte ;
Sais-tu qu'elle est charmante ? Un sourire, et des
[yeux !

RICHARD.

Est-ce que, par hasard, tu serais amoureux ?..

GEORGE.

De miss Fanny ? Ma foi, mon ami, je confesse
Que je voudrais pouvoir t'enlever ta maîtresse.

RICHARD.

Ce langage léger, Georges, me déplaît fort.

GEORGE.

Comment !

RICHARD.

Fanny n'est pas ma maîtresse, d'abord.

GEORGE.

Soit, mais ta poésie a fasciné son ame,
Et bientôt, si tu veux.

RICHARD.

Elle sera ma femme.

GEORGE.

Plait-il ? Ah ça ! voyons, Richard, plaisantes-tu ?
— Ta femme.

RICHARD.

Pourquoi pas ! je crois à sa vertu.

GEORGE.

Tu crois à sa vertu ? — Noble et sainte victime ! —
Je saurai t'arrêter sur le bord de l'abîme.

RICHARD.

Fanny me trompe t-elle ? — Oh ! ce serait affreux !
Je ne puis pas le croire.

GEORGE.

Est-il donc amoureux ?

RICHARD.

Fanny me trompe-t-elle ?— Oh ! parle vite, George:
Le doute est un couteau qu'on vous tient sous la
Fanny me trompe-t-elle ? [gorge.

GEORGE.

Eh ! mais, je n'en sais rien.

RICHARD.

Pourquoi donc t'en viens-tu?

GEORGE.

Richard, écoute bien :
Tu n'es presque jamais sorti de ta retraite :
Jeune d'illusions, tu vois tout en poëte,
Et, comme moi, déjà, tu ne t'es pas heurté,
Avec tes rêves d'or, à la réalité.
Les femmes sont pour toi de saintes créatures,
Des êtres parfumés dont les ames sont pures ;
Tu n'en es, aujourd'hui, qu'à ton premier amour,
Rien de bien étonnant, mais tu verras un jour.
Ce n'est pas sans raison, sois en sûr, que je doute.
Actrice ou bien duchesse, à Londres, sur ma route,
J'ai rencontré, vois-tu, des femmes dont les yeux
M'enivrèrent, le soir, de regards amoureux.
A leurs ruses, vingt fois, je me suis laissé prendre ;
Vingt fois désabusé, j'ai fini par comprendre
Que je n'étais qu'un sot, que chacune, à son tour,
Ainsi que d'un jouet, usant de mon amour
Et sous de chauds baisers couvrant sa perfidie,
Avec plus ou moins d'art jouait la comédie.
— Hélas ! Richard.

RICHARD.

Pourquoi ce tableau rembruni !
Ce n'est pas, je suppose, à propos de Fanny ;
Car tu ne peux la mettre au nombre de ces femmes
Dont les cœurs corrompus sont devenus infâmes.
C'est un ange, Fanny.

GEORGE.

Je veux bien ; mais, crois-moi,
De tous les grands amours, désormais, garde-toi !
Tu ne te doutes pas où cela vous entraîne.
Fils du premier ministre, et reçu chez la reine,
Grâce à mon élégance, à quelques mots heureux,
Avec chaque lady, tu sais, je suis au mieux.
Il me serait aisé de tourner bien des têtes ;
Eh bien ! je laisse là ces brillantes conquêtes...
Loin des boudoirs dorés, pour égayer mes jours,
Je cherche, sans regret, de moins tristes amours.
Et maintenant, mon cher, de mes soins, en cachette,
Je poursuis, — tu vas rire, — une simple grisette.

RICHARD.

Une grisette, George !

GEORGE.

Oui, mais en vérité,
Plus d'une grande dame envierait sa beauté.
L'amour vrai, sans calcul, des petites grisettes,
Vaut bien le faux amour de ces grandes coquettes
Couvertes de bijoux, qui ne font, la plupart,
Que rire à nos dépens... Ainsi, crois-moi, Richard,
Renonce à miss Fanny pour ton repos.

RICHARD.

Je l'aime.

GEORGE.

Renonce à miss Fanny!

RICHARD.

Mais c'est la vertu même.

GEORGE.

Tu le crois.

RICHARD.

J'en suis sûr.

GEORGE.

Je n'avais pas voulu
Te dire tout, d'abord : — m'y voilà résolu.
Tu crois être aimé seul ; mais, si tu l'avais vue,
Seule avec moi, chez elle, en plus d'une entrevue,
Poser sa blanche main tendrement sur mon cœur,
Que dirais-tu ?

RICHARD.

Cela n'est pas ?

GEORGE.

Sur mon honneur.

RICHARD.

Elle qui tout à l'heure... oh George ! cela passe
Toute croyance ; une ame aussi fausse, aussi basse !
Non, ce n'est pas possible, et tu t'es trompé !

GEORGE.

Moi !
— Si je ne savais pas autre chose encor.

RICHARD.

Quoi !

GEORGE.

A deux heures de nuit, dimanche, je l'ai vue
Dans Lombard-street, sortir d'une petite rue ;
Je me mis à la suivre... Un carosse était là
Tout près, qui l'attendait..; légère, elle y monta
Et disparut bientôt.

RICHARD.

Mon Dieu, d'où sortait-elle ?

GEORGE.

Parbleu ! d'un rendez-vous.

RICHARD.

L'infâme ! la cruelle !

GEORGE.

Ne vas-tu pas pleurer ? Ne t'affliges donc pas ?

RICHARD.

George, je l'aimais tant.

GEORGE.

Tiens, je donne un repas,
Ce soir, à mes amis ; avec eux je t'invite.
Le verre en main, Richard, on se console vite.
Oublie une coquette, et, convive joyeux,

Viens noyer tes regrets dans des flots de vin vieux.

RICHARD.

Je ne puis.

SCÈNE VII.

LES PRÉCÉDENS, TOM.

TOM, *des journaux à la main.*

Vos journaux.

RICHARD.

Pose-les sur la table.

(Tom pose les journaux sur la table.)

GEORGE.

Pourquoi!

RICHARD.

J'attends quelqu'un dans une heure... ici...

GEORGE.

Diable!

Qui donc!

RICHARD.

Un inconnu.

GEORGE.

Qui veut?...

RICHARD.

Un entretien.

GEORGE.

Il te l'a demandé...

RICHARD.

Par une lettre.

GEORGE.

Bien!

C'est quelque aventurier bien rapé, sans ressource,
Qui te veut soutirer les schillings de la bourse.

RICHARD.

N'importe! J'ai promis, je dois le recevoir.

GEORGE.

Parbleu, nous ne dînons qu'à sept heures du soir,
Je n'y pensais pas; viens lorsque tu seras libre.

RICHARD.

Où dînez-vous?

GEORGE.

Chez John-Bell, taverne du Tibre.
Tôt ou tard, cher ami, tu seras bien venu.

RICHARD.

J'accepte.

GEORGE.

Allons, Richard, à tantôt...

RICHARD.

Convenu.

(George sort.)

SCÈNE VIII.

TOM, RICHARD, puis GEORGE.

RICHARD, *à Tom.*

Laisse-moi, j'ai besoin d'être seul.

TOM.

Pardon, maître.
J'avais à vous parler.

RICHARD.

Toi? — Sur Betsi, peut-être!

TOM.

Justement.

RICHARD.

Parle, Tom.

TOM.

Maître, je vous dirai
Que cet hymen, hélas! que j'avais désiré,
Ne peut plus avoir lieu.. pour toujours j'y renonce.

RICHARD.

Pourquoi!

TOM.

Pourquoi! Doit-on, — j'attends votre réponse,
Conduire, comme épouse, à l'autel du Seigneur,
Celle qui vous apporte en dot le déshonneur?

RICHARD.

Que me dis-tu? Betsi...

TOM.

Betsi n'est qu'une infâme
Que vous ne voudrez pas me voir prendre pour femme.

(George rentre.)

RICHARD.

Le cœur si promptement ne change pas ainsi,
Et Betsi ne peut pas...

GEORGE, *à part.*

On parle de Betsi.
Serait-il question de ma jeune ouvrière?

RICHARD.

Elle est douce et candide.

TOM.

Elle est fausse, au contraire.

RICHARD, *apercevant George.*

George!

GEORGE.

J'avais laissé ma canne... Mais, pardon,
(A Tom.)
La Betsi dont tu viens de prononcer le nom
Ne loge-t-elle pas auprès de la chapelle,
Dans Bishogate-street?

TOM.

Oui, mylord.

GEORGE, *à part.*

C'est bien elle :

(*Haut.*)

Qu'a-t-elle fait ?

TOM.

Ce qu'elle a fait, mylord ? Tenez,
Vous saurez tout aussi.

GEORGE.

Voyons, parle.

TOM.

Apprenez,
Que seul, le mois dernier, — il était plus d'une [heure
Du matin, — je passais auprès de sa demeure,
Lorsqu'un monsieur, couvert d'un large manteau [noir,
Sortit de la maison.

GEORGE.

Tu cherchas à le voir ?
C'était.. ?

TOM.

Je ne sais pas, mais, grâce à la lumière
Que dans l'obscurité jetait le réverbère,
De cet homme, mylord, j'ai si bien vu les traits,
Qu'entre mille, aujourd'hui, je le reconnaîtrais.

GEORGE.

Jeune ?

TOM.

Non, cinquante ans au moins.

GEORGE.

Un homme d'âge !
C'est affreux.

TOM.

N'est-ce pas ?

GEORGE, *à part.*

Moi qui la croyais sage !
Voyez-vous ? — Par saint George, à présent, nous [verrons,
Petit démon rusé, si nous résisterons.

(*A Tom.*)

Tom, du courage.

(*A Richard.*)

Adieu, toi, tu sais, à sept heures.

RICHARD.

A sept heures.

GEORGE.

Bien. (*George sort.*)

RICHARD.

Tom !

TOM.

Ah ! mon maître !

RICHARD.

Tu pleures...
Tu souffres, Tom.

TOM.

Hélas ! Oui... Me tromper ainsi !

RICHARD.

Ecoute-moi bien, Tom, tu soupçonnes Betsi...
..

TOM.

L'apparence...

RICHARD.

Est contre elle, oui c'est vrai.. Mais peut- [être
N'est-elle pas coupable ?

TOM.

Oh ! merci, mon bon maître,
Vous le croyez...

RICHARD.

Oui, Tom, voyons, console-toi,
J'irai la voir demain.

TOM.

Merci.

RICHARD.

Va, laisse-moi.

(*Tom sort.*)

SCÈNE IX.

RICHARD, *seul.*

RICHARD.

Pauvre garçon ! je cherche à calmer sa souffrance,
A faire, dans son cœur, renaître l'espérance,
Et moi-même.. O mon Dieu ! ne m'abandonnez pas !
Le spectre du malheur se dresse sur mes pas,
Mon ciel sombre a perdu sa plus brillante étoile,
Et, comme un temple en deuil, mon avenir se voile !
Dans vos bontés, Seigneur, vous êtes infini.
Daignez, ainsi que moi, pardonner à Fanny !

(*Il paraît absorbé dans sa douleur.*)

Lisons.

(*Il déploie un journal.*)

—Un feuilleton de Godwin. — « *Drury-Lane.— Othello.—Miss Fanny.—*

(*Il parcourt quelques lignes.*

— C'est trop fort... Le profane !)

(*Lisant.*)

« Son étoile commence à pâlir, le public
« N'est plus dupe, et bientôt... »

(*Se levant et jetant le journal.*)

Loin de moi cet aspic !
Chercher à rabaisser cette enfant de génie
Que Shakspeare rêva, que Garrick eût bénie !
Ne t'inquiète pas, Fanny, de ces clameurs,
Le reptile toujours siffle au milieu des fleurs.
Va, foule aux pieds Godwin, et, malgré sa cabale,
Poursuis avec fierté ta marche triomphale,
Et, fidèle toujours, Londres levant la main,
De fleurs, à chaque pas, couvrira ton chemin.

(*Une pause.*)

Fanny! pourquoi faut-il que ton cœur insensible
N'ait pas compris le mien, et que...—C'est impos-
[sible...
Je connais très bien George, — il se vante aujour-
[d'hui
D'être aimé. — C'est un fat. — Fanny peut avec lui
Avoir été coquette, un peu légère même,
Mais cela ne dit pas... C'est moi, moi seul qu'elle
Lorsqu'elle me parlait tantôt encore, ici, [aime.
Sa voix était trop douce... On n'est pas fausse ainsi,
Oh non!

(Il s'assied.)

Pendant la nuit, cependant, s'il l'a vue
Dans Lombard-street sortir d'une petite rue...
Etait-ce elle, bien elle? Après tout, il peut bien
S'être trompé lui-même, et cela ne dit rien.
Fanny n'est pas coupable; oh! c'est te faire injure
Que de te soupçonner, toi si noble et si pure.
Allons, ne pensons plus à ce qui s'est passé;
J'avais perdu l'esprit, j'étais un insensé.

(Sa main tombe par hasard sur les tablettes de Fanny.)

J'oubliais... Copions nos vers sur ces tablettes.

(Paraît lord Oswald.)

SCÈNE X.

Lord OSWALD, sir RICHARD.

L. OSWALD, *sur le seuil de la porte.*

Sir Richard Davindson.

RICHARD, *se levant.*

Entrez, Monsieur.

L. OSWALD.

Vous êtes
Sir Richard Davindson.

RICHARD.

Je suis sir Richard.

L. OSWALD.

Bien.
Je vous ai demandé par lettre...

RICHARD.

Un entretien.
Je suis à vous, Monsieur.— Mais avant...

L. OSWALD.

Je devine,
Qui je suis? un ancien officier de marine,
Ami de lord Oswald.

RICHARD.

Le ministre!

L. OSWALD.

C'est lui,
Près de vous, sir Richard, qui m'envoie aujourd'hui.

RICHARD.

Je n'ai rien demandé, que je sache, à Sa Grâce.
Parlez, je vous écoute.

(Lui montrant un fauteuil.)

Asseyez-vous.

(Lord Oswald fait des cérémonies pour s'asseoir le premier.)

De grâce!

L. OSWALD, *assis.*

Lord Oswald, sir Richard, est votre admirateur.
Vos derniers vers, surtout, ont fait battre son cœur.
Chaque jour, quand sur vous le sarcasme et l'injure
Pleuvent de toutes parts, il est doux, je vous jure,
De trouver un artiste, un poète inspiré,
Qui plaide votre cause; Oswald vous en sait gré.
Soyez bien convaincu de sa reconnaissance.

RICHARD.

Mylord ne me doit rien, si j'ai pris sa défense,
C'est que je ne puis voir, sans dégoût, qu'aujour-
Un ramas d'insulteurs s'acharne contre lui. [d'hui,
Je crois à ses vertus autant qu'à son génie.

L. OSWALD, *lui serrant la main.*

Merci.

RICHARD.

Ne laissons pas grandir la calomnie,
Il faut, en plein soleil, au carcan l'exposer,
Ou plutôt dans son antre il la faut écraser.
Que dans sa dignité lord Oswald se renferme,
Qu'il tienne le pouvoir d'une main toujours ferme,
Et qu'enfin nous puissions, grâce à sa fermeté,
Goûter en paix les fruits de notre liberté.
Il a su des brouillons museler la colère,
On dira, je le sais, qu'il n'est pas populaire;
Eh! mon Dieu! Pitt fut grand, et ne l'eût pas été
S'il n'avait su braver la popularité.

L. OSWALD.

Ce discours, sir Richard, prouve un beau caractère.
Votre famille, un jour, aura droit d'être fière.

RICHARD.

Ma famille, Monsieur! je n'ai plus de parens.

L. OSWALD.

Pardon.

RICHARD.

Mon pauvre père est mort, voilà quatre ans.

L. OSWALD.

Votre mère...

RICHARD.

Mourut en me mettant au monde:
Je ne la connus pas. — Ma douleur fut profonde
Quand je perdis mon père... Il m'avait entouré
De tant de soins! Jamais je ne les oublierai.

Riche et fier d'un honneur que son pays renomme,
Il vécut soixante ans, et mourut honnête homme.
Maître de ma fortune et de mon avenir,
Je quittai Manchester, à vingt ans, pour venir
A Londres. Je partis, le cœur plein d'espérance,
Je me sentais poète ; en ma plus tendre enfance,
Je pleurais en lisant Shakspeare et lord Byron,
Et je rêvais qu'un jour, comme eux, j'aurais un nom.
Que ne rêve-t-on pas ? Après trois ans d'étude,
Passés dans le silence et dans la solitude,
Je lançai mon volume... A peine s'il fut lu!
On garda dans la presse un silence absolu.
Je n'avais pas été, poète domestique,
Des journaux influens implorer la critique...
De mes illusions voyant tomber les fleurs,
Triste, découragé, je versai bien des pleurs.
Ce fut alors que Dieu, pour me sauver sans doute,
Plaça, dans ses bontés, un ange sur ma route...
Comme dans un ciel noir, l'aurore d'un beau jour,
Dans mon cœur triste et sombre il fit naître l'amour.
Je me sentis revivre... On eût dit qu'une fée
Venait de me donner la puissance d'Orphée.
Car tout me réussit depuis ce moment-là.
La presse, avec honneur, de mes livres parla,
Cela tint du prodige... Aujourd'hui l'on s'empresse
De publier mes vers; je finis une pièce,
Et, sans s'inquiéter de mon obscurité,
Drury-Lane l'accepte à l'unanimité.

L. OSWALD.

Lord Oswald y verrait vos succès avec joie.
Mais vous suivez, je crois, une funeste voie.
Le théâtre est un roc d'obstacles hérissé,
Sur lequel, bien souvent, le tonnerre a passé.
Que de sueurs, hélas! pour y cueillir la gloire!

RICHARD.

Plus dur est le combat, plus belle est la victoire.
C'est un champ de bataille, et tout homme de cœur,
Comme le grand Shakspeare, en doit sortir vain-
[queur.
Oui, le théâtre m'offre une tribune sainte.
J'ai foi dans mon étoile, et j'y monte sans crainte.
— Mais quel motif, Monsieur, vous amène chez moi?

L. OSWALD.

Lord Oswald, sir Richard, vous destine un emploi,
Qui rendrait orgueilleux plus d'un lord d'Angle-
Car il veut vous nommer.... [terre,

RICHARD.

Quoi!

L. OSWALD.

Premier secrétaire
D'ambassade à Paris; c'est un poste d'honneur,
Et vous en êtes digne.

RICHARD.

Une telle faveur.....

L. OSWALD.

Vous prouve son estime et sa reconnaissance.
Vous avez du talent, de la persévérance;
Lord Oswald a voulu vous frayer le chemin.
Acceptez, sir Richard, et vous partez demain.

RICHARD.

Je suis heureux et fier de cette récompense,
Mais daignez m'excuser...

L. OSWALD.

Vous refusez...

RICHARD.

Je pense
Que ma vocation ne m'appelle pas là.
Et puis, d'ailleurs, s'il faut vous apprendre cela,
— A Sa Grâce, pour moi, Monsieur, daignez ré-
[pondre, —
Des intérêts trop chers me retiennent à Londre.

L. OSWALD.

Lesquels ?

RICHARD.

Mon mariage.

L. OSWALD, *à part.*

Enfin nous y voici!
(*Haut.*)
Ah! vous vous mariez.

RICHARD.

Oui.

L. OSWALD.

S'il en est ainsi.....
— Peut-on savoir le nom?

RICHARD.

Miss Fanny.

L. OSWALD.

Notre actrice
Célèbre ; permettez que je vous applaudisse,
Vous devez être fier.

RICHARD.

Heureux ; puissé-je, un jour,
M'acquitter envers elle et payer son amour !

L. OSWALD.

Vous avez sa parole ?

RICHARD.

Elle me l'a donnée...
Dans un mois...

L. OSWALD.

Puisse Dieu bénir cet hyménée !
(*Se levant.*)
Je vais à lord Oswald conter notre entretien.

RICHARD, *se levant.*

Remerciez mylord pour moi, dites-lui bien

Que mon refus...

L. OSWALD.

Sa Grâce en comprendra la cause.
Si jamais vous avez besoin de quelque chose :
— Lord Oswald, par ma voix, vous en prie aujourd'hui,
Sans crainte, sir Richard, adressez-vous à lui.
— Votre main...

RICHARD.

De grand cœur.

L. OSWALD.

Au revoir.

RICHARD.

Je l'espère.
(L. Oswald sort.)

SCÈNE XI.

RICHARD, *seul.*

En serrant cette main, je songeais à mon père...
Ce Monsieur lui ressemble.
(Il se rassied et prend une plume.)
Allons...
(Il ouvre les tablettes de Miss Fanny.)
Tiens... Un billet !
— Je ne sais si je dois... Au fait, pas de cachet.
(Il le lit.)
Oh ! j'ai mal lu sans doute.

« Ma chère et bonne Fanny, les affaires me re-
« tiennent aujourd'hui ; je ne pourrai sortir. —
« Ainsi ne vas pas à notre rendez-vous. Je t'at-
« tends vendredi, à minuit, dans cette chambre
« isolée où j'ai déjà passé de si douces heures avec
« toi... A vendredi donc, ma bonne petite, je
« t'embrasse. »

Et pas de signature !
— Me trompé-je ? Il me semble.
(Il confronte la lettre de lord Oswald avec le billet.)
Oui, la même écriture.
Je n'en puis plus douter... Cet homme est son amant.
Et je serrais sa main affectueusement !
Et je lui découvrais les secrets de mon ame !
Vengeance ! Oh ! je saurai me venger de l'infâme.
L'heure du rendez-vous, je la sais, grâce à Dieu,
Et je vais... Insensé ! Mais j'ignore le lieu.
Aucun indice, aucun !.. mon Dieu ! comment connaître !
(Une pause.)
George peut seul... Courons à la taverne.
(Tom entre précipitamment.)

SCÈNE XII.

RICHARD, TOM.

TOM.

Maître,
Ce monsieur...

RICHARD.

Ce monsieur, eh bien !

TOM.

Qui sort d'ici.

RICHARD.

Quoi !

TOM.

C'est lui que j'ai vu sortir de chez Betsi.
Oh ! j'ai parfaitement reconnu sa figure.

RICHARD, *à part.*

Chez Betsi... C'est donc là.

TOM.

C'est bien lui, je vous jure.

RICHARD.

Donne-moi mon manteau.

TOM.

Je vais vous le chercher.
(Tom sort.)

RICHARD.

Vous avez cru pouvoir tous les deux vous cacher,
Et me faire tomber dans vos piéges infâmes.
Le voile tombe enfin... J'ai découvert vos trames.

TOM, *rentrant, le manteau de Richard à la main.*

Voilà.

RICHARD, *mettant son manteau.*

Bien.

TOM.

Vous sortez ?

RICHARD.

Tom, je vais chez Betsi.

TOM.

Pour moi!.. Tant de bonté.

RICHARD.

Mon chapeau.

TOM, *lui donnant son chapeau.*

Le voici.

RICHARD, *il va pour sortir et s'arrête.*

Donne donc.
(Il aperçoit sur sa table ses vers à Fanny.)
Oh ! ces vers.
(Il les déchire.)

TOM.

Nous nous trompons, peut-être !

RICHARD.

Comme un spectre vengeur, je lui veux apparaître.
Oui, je veux... Qui m'eût dit ce matin! — Oh! mon [Dieu?

TOM.

Faut-il vous suivre?

RICHARD.

Non, ne me suis pas... Adieu.
(*Il sort.*)

FIN DU PREMIER ACTE.

DEUXIÈME ACTE.

Un appartement assez élégamment meublé... au fond, la porte d'entrée... Dans l'angle, à gauche de l'acteur, la chambre de miss Fanny; dans l'angle, à droite, une fenêtre donnant sur un balcon..... Entre la porte et la fenêtre une psyché. Au premier plan, à gauche, une fenêtre donnant sur le jardin; au deuxième, une porte vitrée donnant sur un corridor: au premier plan, à droite, une cheminée ornée d'une pendule, d'un vase et de deux candelabres.... Au second plan, la chambre de Betsi... Chaises, fauteuil, canapé.... un guéridon, un thé: une petite table sur laquelle est posé un panier à ouvrage... sur le panier, un grand voile blanc brodé. — Au lever de la toile, le théâtre n'est éclairé que par la lueur du feu qui brûle dans la cheminée.

SCÈNE I.

BETSI, *seule.*

BETSI, *sortant de la chambre de miss Fanny, un flambeau à la main.*

Miss Fanny peut venir.
(*Elle allume les candelabres, après quoi elle va ouvrir la fenêtre.*)
Quel temps! pas une étoile!
L'épais brouillard! Allons! mettons-nous à mon [voile.
(*Elle s'assied, son voile sur ses genoux, et se met à broder.*)
Mon voile! est-il gentil! j'en ai, sans contredit,
Vu de plus laids au front de plus d'une lady.
On n'est qu'une ouvrière, une simple grisette,
Mais ça n'empêche pas qu'on soit un peu coquette;
Et, si je m'en rapporte à mon miroir, je crois...
— Aïe! aïe! En babillant, je me pique les doigts.
— On ne peut m'en vouloir de ma coquetterie,
N'est-ce pas naturel? — Dame, on ne se marie
Qu'une fois... Quel beau jour!.. Oh! que je voudrais
Arriver ce jour-là!.. J'y pense chaque soir. [voir
Deux semaines encor... c'est bien long tout de [même.
Quel bon petit mari j'aurai!.. Tom... comme il [m'aime!
Comme il m'aimait plutôt!.. Car, maintenant, j'ai [peur;
J'ai, depuis quelque temps, remarqué sa froideur.
On dirait qu'il me boude. Il a donc quelque chose
Contre moi... Mais pourquoi! — J'en ignore la cause.
Il m'avait bien promis de venir aujourd'hui...
Ne m'aimerait-il plus?.. Lui ne plus m'aimer, lui
Que j'aime tant! Oh! non, j'ai tort, prenons cou-
Le temps aura bientôt dissipé ce nuage. [rage,
N'y pensons plus! — D'ailleurs, miss Fanny....
(*Entre miss Fanny, par le corridor.*)
La voici.

SCÈNE II.

BETSI, Miss FANNY.

BETSI.

Soyez la bien venue...

FANNY.

Eh! mais, qu'as-tu, Betsi?
Tu viens de pleurer...

BETSI, *se détournant pour essuyer ses larmes.*

Moi!

FANNY.

Tu détournes la vue.

BETSI.

Ah? miss...

FANNY.

Mon Dieu, Betsi, te voilà tout émue.

BETSI.

C'est...

FANNY.

C'est...

BETSI.

Que je pensais à Tom, mon fiancé,
A Tom qui ne vient plus, comme par le passé,
Causer de nos projets, de notre mariage.
Veut-il m'abandonner?

FANNY.

Betsi, tu n'es pas sage.
Tu te fais à plaisir de la peine pour rien.

BETSI.

C'est que, voyez-vous, miss, c'est que je l'aime bien.

FANNY.

Tom t'aime bien aussi.

BETSI.

Mais pourquoi donc, s'il m'aime,
Ne vient-il plus me voir? Miss, il n'est plus le même,
Je m'en aperçois bien. Il est, depuis un mois,
Tout rêveur, lui si gai, si joyeux autrefois !
Et pourtant, miss, le jour de notre hymen approche.

FANNY.

Ne t'alarmes donc pas... Tu n'as point de reproche
A te faire ?

BETSI.

Aucun, miss.

FANNY.

Tom est un bon garçon.
Peut-être, sans motif, a-t-il quelque soupçon?
Mais près de toi, vois-tu ? ma charmante petite,
Plus aimant que jamais il reviendra bien vite.

BETSI.

J'espère alors.

FANNY.

Je vais dans ma chambre, Betsi.

BETSI.

Miss!

FANNY.

Je vais déposer mon chapeau, reste ici.
Je reviens à l'instant.

(Fanny sort.)

SCÈNE III.

BETSI, puis GEORGE.

BETSI, *seule.*

Bonne miss ! sa parole,
Comme celle d'un ange est douce et me console.
Que n'a-t-elle pas fait déjà pour moi? Jamais,
Je le jure, Betsi n'oubliera ses bienfaits.
C'est elle qui, prenant pitié de ma misère,
Paya, d'abord, la tombe où repose ma mère.
Et vint, ensuite, en aide à l'orpheline... Aussi,
Mon cœur reconnaissant !. .

GEORGE, *entr'ouvrant la porte.*

Je crois que c'est ici.
— Je ne me trompais pas.

(Il entre.)

Grâce au ciel, le concierge
Ne m'a pas dit un mot. Avançons!

BETSI, *effrayée.*

Sainte-Vierge!
Qui va là ?.. Lord Acton !...

GEORGE.

Oui, petite, c'est moi.

BETSI.

Que voulez-vous, mylord ?

GEORGE.

Tu trembles, remets-toi;
Lord Acton n'est pas fait pour effrayer les belles.

(Il veut lui prendre la taille.)

BETSI.

Finissez.

GEORGE.

Allons donc! Je sais de tes nouvelles.
Ne fais pas la farouche, et je ne dirai rien.

BETSI.

Je ne vous comprends pas.

GEORGE.

Tu me comprends très bien.
Si j'en doutais encor, cette émotion même...

BETSI.

Que voulez-vous, enfin?

GEORGE.

Te dire que je t'aime,
Que je me suis laissé séduire par tes yeux,
Et que, si tu voulais, je serais bien heureux...
Je suis riche, tu sais, et...

BETSI.

Moi, votre maîtresse!
Gardez votre or, mylord, vous vous trompez d'a-
[dresse.

GEORGE.

Crois-tu donc qu'à présent je ne sois pas au fait?
Vrai Dieu! je sais à quoi m'en tenir.

BETSI.

Qu'ai-je fait?

GEORGE.

Il paraît, dis-moi donc, qu'on n'a pas l'habitude
D'être, avec tout le monde, aussi fière, aussi prude;
Qu'il existe quelqu'un qui, la nuit, en manteau,
Sans bruit, auprès de toi, se glisse incognito,
Sans qu'on lui dise, à lui, d'une voix de tigresse,
Ainsi qu'à moi: « Mylord, vous vous trompez
[d'adresse. »

BETSI.

Je vous jure, mylord...

GEORGE.

Que tu n'as pas d'amant?
Mais qui donc a payé ce riche ameublement?

BETSI, *à part.*

Mon Dieu, si miss Fanny... Je tremble.

GEORGE.

Allons.

BETSI.

J'espère

Que vous allez sortir.

GEORGE.

Non pas encor, ma chère.

Un tout petit baiser, et ce sera fini...

Je sors.

BETSI.

Jamais.

GEORGE.

Eh bien ! malgré toi.

(Betsi se sauve, George la poursuit, l'arrête auprès de la chambre de miss Fanny, et va l'embrasser de force, quand la porte s'ouvre et miss Fanny paraît.)

Miss Fanny !

SCÈNE IV.

GEORGE, FANNY, BETSI.

FANNY.

Lord Acton !

BETSI, *se jetant dans les bras de miss Fanny.*

Miss !

GEORGE, *à part.*

Voilà qui change un peu la thèse,

Est-ce que par hasard ? Je puis, j'en suis fort aise,

Savoir si mes soupçons étaient fondés ou non.

FANNY.

Savez-vous bien, mylord, que vous portez un nom

Noble, célèbre et pur, et qu'on doit prendre garde,

Lorsqu'on porte un tel nom...

GEORGE.

Miss, cela me regarde,

Mais.

FANNY.

Comment se fait-il que je vous trouve ici ?

GEORGE, *balbutiant.*

Comment !.. Ah ! mon Dieu, miss... je...

(A part)

Voyons donc !

(Avec aplomb.)

Et si

Je vous demandais, moi, pourquoi je vous y trouve !

FANN

Vous ne répondez pas.—Milord, je vous approuve.

Lord Acton ne peut pas avouer que, la nuit,

Chez une pauvre enfant il s'était introduit,

Pour lui voler l'honneur, lui qu'à Londre on re-

[nomme

Pour un loyal anglais et pour un galant homme ;

Lui qui peut, à la cour déployant son blason,

Marcher de pair avec la plus noble maison,

Et qui doit, héritant des vertus de sa race,

Dans la chambre des lords tenir un jour sa place.

GEORGE.

Croyez...

(A part.)

Je ne sais plus que dire maintenant.

FANNY.

Votre embarras n'a rien qui soit bien surprenant,

Car vous m'avez comprise, et votre Seigneurie

Se repent, n'est-ce pas, de son étourderie ?

GEORGE.

Mais croyez-le bien, miss, je ne venais ici

Que dans le seul espoir d'être utile à Betsi.

FANNY.

Comment cela !

GEORGE, *a part.*

Tâchons de nous tirer d'affaire,

Et de sortir avec les honneurs de la guerre.

(Haut.)

Vous savez, miss Fanny, que, pour le carnaval,

Notre reine, à Windsor, doit donner un grand bal.

FANNY.

Un bal paré, je sais.

GEORGE.

Cette brillante fête

D'avance à nos ladys tourne déjà la tête,

Et l'on ne rêve plus que costume à la cour.

La duchesse d'Yorck me contait, l'autre jour,

Que, venant de choisir celui de Desdémone,

Elle désirait fort connaître la personne

Qui vous a fait le vôtre... Et je venais ici,

Mon Dieu, tout simplement, pour avertir Betsi

De vouloir bien passer demain chez la duchesse...

FANNY.

Est-ce la vérité !

GEORGE.

Sans doute. — Je vous laisse.

(A Betsi.)

Milady peut compter ?...

BETSI.

Certainement. — J'irai.

GEORGE.

Bien.

FANNY.

Bonne nuit, mylord.

GEORGE.

Merci.

(A part, en sortant.)

Je reviendrai.

SCÈNE V.

Miss **FANNY**, **BETSI.**

FANNY.

Ferme vite la porte.

BETSI.

Oui, miss.

FANNY,. *à part.*

Je suis fâchée
Qu'il m'ait vue ; à quoi bon m'être si bien cachée
Jusqu'ici ! — Lord Acton est léger, indiscret;
Il ne pourra se taire, et ce fatal secret
Courra bientôt, hélas ! les salons et la rue...
Je donnerais beaucoup pour qu'il ne m'eût pas vue.
— Pourvu qu'il n'en résulte aucun malheur, mon [Dieu !

BETSI, *rentrant.*

Oh ! qu'il fait froid dehors.

FANNY.

Je rentre.

BETSI, *se réchauffant les mains.*

Le bon feu !
Mylord ne peut tarder... Minuit...

FANNY.

Je vais l'attendre.

BETSI.

Le thé ?

FANNY.

Tous deux, ici, nous reviendrons le prendre.

(*Fanny entre dans sa chambre.*)

SCÈNE VI.

BETSI, *seule.*

Allons, dépêchons-nous; mettons ce guéridon
Devant la cheminée... Ainsi... mais voyez donc
Ces jeunes lords!.. sont-ils sans gêne? quelle audace!
Venir ainsi chez moi .. la nuit !... — Tout est en [place. —
J'entends marcher, je crois. — Non, je me trompe..
Mais si... [Rien...

(*La porte vitrée s'ouvre, entre lord Oswald enveloppé dans un grand manteau.*)

Mylord.

L. OSWALD.

Fanny ?

BETSI.

Dans sa chambre.

L. OSWALD.

C'est bien.

(*Il ôte son manteau, qu'il jette sur un fauteuil, et entre dans la chambre de miss Fanny.*)

BETSI, *seule.*

Quel est donc ce mylord, et pourquoi ma maîtresse
Le reçoit-elle ainsi ? Quel intérêt la presse ?
C'est étrange, personne, ici, dans la maison,
Excepté miss, ne sait ni son rang ni son nom...
Voilà bientôt cinq mois... Oui, c'était en septembre,
Pour plaire à miss, je sors de ma petite chambre
Pour venir habiter ce bel appartement,
Et depuis, ce monsieur... C'est étrange, vraiment !
On pourrait soupçonner des choses... Que pensé-je!
Moi, Betsi, soupçonner celle qui me protège !
Oh ! c'est mal... je suis folle... elle aime sir Richard.
Elle doit l'épouser... Rentrons...

(*Elle sort, un instant après, on voit une ombre se dessiner sur la fenêtre du fond. Le théâtre est dans une demi obscurité.*)

SCÈNE VII.

GEORGE.

GEORGE, *en dehors.*

A tout hasard !

(*Il ouvre la fenêtre et franchit le balcon. Une fois entré dans l'appartement, il regarde s'il n'y a personne, revient sur ses pas, et, penche sur la balustrade.*)

Adieu, brave homme, adieu ! grand merci de la
Enfin... Ouf ! [peine !

(*Il ferme la fenêtre.*)

J'ai besoin d'un peu reprendre haleine.

(*Il aperçoit le manteau de lord Oswald.*)

Qu'est-ce que j'aperçois? Un manteau ! — C'est par-
On est venu pendant mon absence... Il paraît [fait.
Que je ne suis pas seul ici... La chose est claire...
Par saint George, j'aurai le nœud de cette affaire.
Vous jouez la vertu, miss, admirablement...
C'est gentil... Ainsi donc, vous aviez un amant,
Et mon meilleur ami, dans un mois, allait être...
Oh ! que non pas...

(*On cherche, en dehors, à ouvrir la fenêtre qui donne sur le jardin.*)

Qui diable ébranle la fenêtre !
Je donnerais de l'or pour que Richard fût là.

(*On remue violemment la fenêtre.*)

Attendez un moment .. on vous ouvre.

(*Il ouvre la fenêtre.*)

Voilà.
— Richard ! !

SCÈNE VIII.

GEORGE, RICHARD.

RICHARD, *en dehors de la fenêtre.*

George !

GEORGE.

Parbleu, c'est une chose unique.

Descends donc !

(Richard descend.)

L'aventure est vraiment fort comique !

RICHARD.

Je ne suis pas en train de rire.

GEORGE.

Je le croi.

Que viens-tu faire ici ?

RICHARD.

Mais toi-même ?

GEORGE.

Oui, moi !

J'y viens pour toi.

RICHARD.

Je ne te comprends pas.

GEORGE.

L'histoire

De monsieur Tom m'était restée en la mémoire,
Et tu n'en seras pas surpris, quand tu sauras
Que le petit lutin dont les gentils appas
M'ont fait battre le cœur et tourner la cervelle,
Loge en ces lieux.

RICHARD.

Betsi ?

GEORGE.

C'est ainsi qu'on l'appelle.

Après notre dîner.... — Mais pourquoi n'es-tu pas
Venu, mon cher ami, partager le repas?

RICHARD.

Achève.

GEORGE.

Achève... Il faut d'abord que je commence...
Après notre dîner... Quel dîner! qnand j'y pense !
On ne dîne pas mieux là haut, en paradis.
Un dîner Talleyrand... Ah ! d'honneur, tu perdis.

RICHARD.

Viens au fait.

GEORGE.

Eh bien, donc, quand je sortis de table,
J'étais...

RICHARD.

Ivre...

GEORGE.

Non pas, mais j'étais... fort aimable.

RICHARD.

C'est ce que je voulais dire.

GEORGE.

Je vins ici,
Espérant triompher des rigueurs de Betsi ;
Bah ! qui ne risque rien n'a rien, dit le proverbe ;
Croyant que sous le pied quelqu'un me coupait [l'herbe,
Je pensai que, facile à la tentation...
Mais ne voilà-t-il pas... — fais bien attention ! —
Que, par un incident tout-à-fait dramatique,
Un tiers vient m'interrompre au moment pathétique.
Et ce tiers, c'était... Tiens, devine...

RICHARD.

As-tu fini ?

Voyons, c'était...

GEORGE.

C'était miss Fanny.

RICHARD.

Miss Fanny !

GEORGE.

Je fus déconcerté, mon cher, de telle sorte
Que je me vis forcé de regagner la porte.
Je sortis en jurant de rentrer en secret.
La présence en ces lieux de Fanny m'intriguait,
Et j'en voulais, pour toi, découvrir le mystère,
Pour toi, mon cher ami, que j'aime comme un frère.
J'étais donc dans la rue, immobile, rêveur...
Le hasard, près de moi, fait passer un couvreur.
Un demi-souverain m'assure de son zèle...
Au pied de ce balcon il pose son échelle ;
Je monte, et, triomphant, j'arrive tout exprès
Pour t'ouvrir la fenêtre, une minute après.

RICHARD.

Ainsi donc, miss Fanny, tu l'as vue ?

GEORGE.

Oh ! bien vue.

RICHARD.

Où donc est-elle ?

GEORGE.

Elle est, sans doute, en entrevue,
Dame !.. avec ce monsieur que je ne connais pas.

RICHARD.

Oh ! je le connais, moi.

GEORGE.

Vraiment !

RICHARD.

J'étais en bas,
Dans la ruelle.

GEORGE.

Ah ! bah ! ce n'en est que plus drôle.
Nous jouions, il paraît, tous deux, le même rôle.
Moi, près du balcon ; toi, sous les murs du jardin.

RICHARD.

La rage dans le cœur, j'attendais... quand soudain ;
Un homme enveloppé dans un manteau...

GEORGE, *lui montrant le manteau de lors Oswald.*

Sans doute,

Celui-ci, tiens, regarde.

RICHARD.

Oui, c'est possible, écoute....

Se glissa sous le mur, et bientôt je le vis
Ouvrir la porte basse, entrer. — Je le suivis;
Il avait oublié de refermer la porte.

GEORGE.

Il ne s'attendait pas, je crois, à cette escorte.

RICHARD.

Mais je perdis sa trace.

GEORGE.

Au fait, il fait si noir,
Qu'à trois pas, cette nuit, on ne peut pas se voir.

RICHARD.

Après avoir marché sans savoir où, dans l'ombre,
Au détour d'une allée et d'un défilé sombre,
Je vis de la lumière à ces carreaux... Enfin!
J'y cours, et par bonheur je trouve sous ma main...

GEORGE.

Une échelle?

RICHARD.

Oui vraiment.

GEORGE.

Ainsi, cher camarade,
Comme moi, c'est très bien, tu viens par escalade.
Mais que prétends-tu faire?

RICHARD.

Oh! Georges, tu verras.
Miss Fanny, je la veux étouffer dans ses bras,
A cet homme...

GEORGE.

Othello n'est plus qu'un épisode
Qui, depuis bien long-temps, est fort passé de mode,
Crois-moi, lorsqu'une belle a pu nous outrager,
Non, ce n'est pas ainsi que l'on doit se venger...
Si c'était ton épouse, encor!.. Mais une amante,
On s'en moque, parbleu! Cette idée est charmante.
Sans doute ils vont ici venir prendre le thé,
Prends un siége, à leurs frais buvons à leur santé.

RICHARD.

Ah ça, plaisante-tu?

GEORGE.

Vraiment, oui, je plaisante;
C'est le meilleur moyen.

RICHARD.

Crois-tu que je ne sente
Rien dans le fond du cœur? Le crois-tu, par hasard?
George, je suis jaloux, je suis jaloux...

GEORGE.

Richard!
Calme-toi.

RICHARD.

J'avais pris le démon pour un ange.
D'elle et de son complice il faut que je me venge.
Je veux les surprendre.

GEORGE.

Oui, bravo... Mais, pour cela,
Il faudrait nous cacher tous les deux.

(*Montrant le psyché.*)

Tiens, moi là
Derrière.

RICHARD.

Et moi?

GEORGE.

Cherchons... Cette porte vitrée!

(*Il ouvre la porte.*)

Un corridor. — Voilà notre affaire assurée;
On peut, de cet endroit, tout entendre et tout voir.

RICHARD.

J'entends du bruit.

GEORGE.

Alerte! à ton poste, bonsoir.

(*Ils se cachent tous le sdeux: entrent lors Oswald et miss Fanny.*)

SCÈNE IX.

L. OSWALD, Miss FANNY, GEORGE, RICHARD.

L. OSWALD.

Comment, Fanny, mon fils est venu.

GEORGE, *à part.*

Ciel! mon père!

FANNY.

Oui, mylord.

RICHARD, *à part.*

C'est bien lui.

GEORGE, *à part.*

Je ne m'attendais guère
A le trouver ici.

L. OSWALD.

George devrait pourtant
Comprendre qu'à son âge on n'est plus un enfant,
Qu'il perd son avenir, et qu'il peut, par la suite,
Ressentir les effets de sa folle conduite.
Je le surveillerai.

GEORGE, *à part.*

Très bien.

L. OSWALD, *s'asseyant sur le canapé.*

(*A Fanny.*)

Viens là t'asseoir.

FANNY, *posant le thé sur le guéridon.*

Oui, tout-à-l'heure.

GEORGE, *à part.*

Il est impossible de voir

Une position plus fâcheuse et plus triste.
Saint-George! Il faudra donc que, malgré moi, j'assiste....

L. OSWALD.

Ma Fanny, laisse-moi te presser en mes bras.
— Es-tu toujours heureuse?.. Oh ! ne me réponds pas;
Reste ainsi, mon enfant, reste, que je te voie !
J'éprouve, à t'admirer, un bonheur, une joie !

FANNY.

Comme vous êtes bon ! Oh! je vous aime bien.
Si vous saviez, milord, si vous saviez combien
De vos bontés pour moi je suis reconnaissante!

L. OSWALD.

Chère enfant !

FANNY.

Puisse Dieu, dans sa bonté puissante,
Donner à vos vieux jours le calme et le bonheur !

L. OSWALD.

Eh ! que puis-je aujourd'hui demander au Seigneur!
Tout un quartier de Londre est à moi; j'ai des plaines,
Des montagnes, des bois, de si vastes domaines
Qu'en en vendant le quart, Fanny, si je voulais,
Je pourrais, en or pur, paver tout un palais.
Je suis comte, marquis, duc, chef du ministère,
Et, par le fait, c'est moi qui règne en Angleterre.

RICHARD, *à part.*

C'est lord Oswald !

FANNY.

Ainsi, vous êtes heureux ?

L. OSWALD.

Moi !
Je le suis, mon enfant, quand je suis près de toi.
C'est un rude métier que celui de ministre.
Comme sur Damoclès, toujours un fer sinistre
Oscille sur nos fronts. — Tu ne peux pas savoir
Ce que contient d'amer la coupe du pouvoir.
Parmi ces courtisans empressés près du maître,
Je compte des flatteurs, — pas un ami peut-être !
Je suis un grand ministre, une idole pour eux,
C'est tout simple, aujourd'hui je puis ce que je veux.
Mais que, demain, je vienne à tomber dans la lutte,
Ils seront les premiers à rire de ma chute,
A me couvrir de boue, eux qui, dans mes salons,
Viennent tous, sans pudeur, ramper à mes talons.
Enfant, je n'ai que toi, toi seule dans le monde,
Dont le fidèle amour à mon amour réponde.

FANNY.

Et George, votre fils ?

GEORGE, *à part.*

On va parler de moi.

L. OSWALD.

Oh ! je ne l'aime pas comme je t'aime, toi !
C'est un franc étourdi qui ne s'aperçoit guère
Qu'il porte un noble nom, et que je suis son père.

FANNY.

Vous le jugez, mylord, un peu sévèrement.

L. OSWALD.

Je voudrais bien pouvoir le juger autrement.

FANNY.

C'est un brave jeune homme.

GEORGE, *à part.*

Elle prend ma défense....
C'est gentil de sa part.

FANNY.

Il faut de l'indulgence.

L. OSWALD, *se levant.*

Toujours bonne !.. Bientôt, hélas ! il va falloir
Laisser ces rendez-vous, renoncer à se voir.
Une fois mariée...

FANNY.

Oh ! non pas, je vous aime ;
Mon cœur, soyez-en sûr, sera toujours le même,
Et je renoncerais, je crois, plutôt encor
A la main de Richard qu'à votre amour, mylord.

GEORGE.

Ce n'est pas très flatteur pour Richard, s'il écoute.

FANNY.

Oui, j'y renoncerais...

GEORGE, *à part.*

Après cela, s'il doute !

FANNY.

Croyez-vous que je puisse oublier vos bontés ?
N'avez-vous pas rempli mes moindres volontés ?
Aussi, depuis trois ans, grâces à vous, ma vie
A la plus grande dame, ici, ferait envie ;
Oh ! vous ne savez pas ce qui se passe en moi,
Mylord, dès que je suis en scène, que je voi,
Immobile d'abord, tout une salle émue
Me couvrir de bravos, de couronnes... ma vue
Se trouble, mon cœur bat ; — je ne puis plus parler,
Et vers le ciel mon ame est prête à s'envoler.

L. OSWALD.

Je suis heureux, Fanny, de te savoir heureuse.
Puisses-tu, mon enfant, sur ta lèvre joyeuse,
Conserver, ici-bas, ce sourire éternel
Dont les anges toujours font rayonner le ciel !
Du reste, maintenant, ton avenir s'éclaire.
Richard t'aime et fera ton bonheur.

FANNY.

Je l'espère.

L. OSWALD.

Espère, tu le peux ; tu sauras qu'aujourd'hui
Je me suis rendu seul, à six heures, chez lui.

FANNY.

Vous !

L. OSWALD.

Oui, je désirais le voir et le connaître.
C'est un brave jeune homme, — un peu trop fier, [peut-être.
Je voulus l'éprouver, et je lui proposai
Un poste très brillant... mais il l'a refusé !

FANNY.

Refusé ? pourquoi donc ?

L. OSWALD.

Parce qu'alors, ma chère,
Il fallait quitter Londre, et, loin de l'Angleterre,
Loin de toi, comprends-tu ? suivre un ambassadeur.

FANNY.

Cela m'étonne peu, car je connais son cœur.

L. OSWALD.

J'ai dû, comme ministre, encourager sa veine,
Et je viens d'obtenir de notre jeune reine
L'ordre du Bain pour lui.

FANNY.

Vraiment ?

L. OSWALD.

J'ai le brevet
Là, dans mon porte-feuille.

FANNY.

Ah ! voyons, s'il vous plaît.

L. OSWALD, *cherchant dans ses poches.*

Tu le lui remettras toi-même, ma petite.
Où donc ai-je mis ?

(Une pause.)

Ah !

(En sortant.)

Je reviens tout de suite.

(Il entre dans la chambre de miss Fanny.)

SCÈNE X.

GEORGE, FANNY, RICHARD.

FANNY.

Lui, chevalier du Bain !.. Oh ! quand il recevra
Ce brevet, quelle joie !

RICHARD.

Il le déchirera.

FANNY.

Sir Richard !

RICHARD.

Oui, c'est moi, moi qui de votre honte
Cette nuit, en ces lieux, viens vous demander [compte.
Miss, sur votre pouvoir vous aviez trop compté ;
Ce brevet, c'est le prix de l'impudicité,
Et je l'accepterais !.. vous le pensiez peut-être !
Depuis six mois, pourtant, vous devez me connaître,
Et, connaissant Richard, vous avez pu songer
Que la honte, avec lui, se pouvait partager !
Croyez-vous donc qu'on soit sans ame, que l'on [puisse
De son honneur, ainsi, faire le sacrifice,
Se traîner dans la boue... Oh ! mais, en vérité,
Miss, sur votre pouvoir vous aviez trop compté.

FANNY.

C'en est trop, sir Richard ; je n'ai pas le courage
De souffrir plus long-temps un si cruel outrage.
Vous venez de fouler à vos pieds mon amour,
De torturer mon cœur. — Je suis pure. — A mon [tour
De lever haut le front ! — C'est une chose infâme,
Savez-vous bien cela ? d'insulter une femme
Seule, sans défenseur, — infâme en vérité !
Je dis plus, sir Richard, c'est une lâcheté.

RICHARD.

Mais que n'est-il donc là, cet homme ? en ma colère,
Je le souffletterais.

GEORGE.

Vous, souffletter mon père !
Mon père, sir Richard, porte des cheveux blancs.

RICHARD.

Mais vous n'en portez pas, vous, son fils.

GEORGE.

Je comprends...

FANNY.

Oh ! George, y pensez-vous ?

GEORGE.

Ma cause est sainte et belle,
Au combat, aujourd'hui, c'est l'honneur qui m'ap- [pelle.

RICHARD.

Sortons, Monsieur, sortons.

FANNY.

Vous ne vous battrez pas !
George.

RICHARD.

Je vous attends.

FANNY.

Je m'attache à vos pas.

RICHARD.

Vous l'aimez donc bien, vous qui tremblez pour sa [vie.
Plus de retard, Monsieur, et sortons, je vous prie.

GEORGE.

Sir Richard, je vous suis.

(Entre lord Oswald.)

Ciel ! mon père.

L. OSWALD.

Arrêtez.

SCÈNE XI.

Lord OSWALD, GEORGE, RICHARD, FANNY.

RICHARD, *à lord Oswald.*

Grâce au ciel, nous voici face à face... Ecoutez,
Mylord! je vous croyais une ame un peu plus grande.
Vous m'apportez ici, sans doute, votre offrande,
Votre cadeau de noce... Un moment, s'il vous plaît.
Je ne suis pas, mylord, l'homme qu'il vous fallait.
Contre de tels bienfaits fièrement je me dresse,
Ainsi que ce brevet, gardez votre maîtresse.

FANNY *se précipitant dans les bras de son père.*

Ah ! mon père.

RICHARD.

Son père !

L. OSWALD.

Oui, son père.

RICHARD, *interdit et confus.*

Fanny ! !

FANNY.

Désormais, entre nous, Richard, tout est fini.
Moi qui vous aimais tant, moi votre fiancée,
Vous m'avez crue infâme, et m'avez repoussée.

L. OSWALD.

Maintenant, sir Richard, vous voilà confondu !
Vous baissez les yeux.

RICHARD, *confus.*

Ah ! milord.

L. OSWALD.

Auriez-vous dû
Soupçonner un instant. — Oui, monsieur, c'est ma fille ;
Désormais, et pour tous, elle est de ma famille.
Vous me comprenez, George.

GEORGE.

Oh ! mais c'est un bonheur,
Un vrai bonheur pour moi de la nommer ma sœur.
(A Fanny.)
Ma sœur, je voudrais bien vous embrasser.

FANNY, *se jetant dans ses bras.*

Mon frère !

L. OSWALD.

George, c'est bien.

GEORGE, *à Fanny.*

Daignez accueillir ma prière.

FANNY.

Parlez.

GEORGE.

Richard...

FANNY.

Eh bien !...

GEORGE.

Il est si malheureux
Qu'il n'ose même pas, voyez, lever les yeux.
Pour lui, je vous conjure, ô ma sœur, soyez bonne.

FANNY, *allant à Richard.*

Sir Richard... — M'aimez-vous toujours ?

(Richard se jette à ses pieds.)

Je vous pardonne.

L. OSWALD.

Dans mes bras... Acceptez ce brevet, sir Richard ;
Vous vous rendrez, j'espère, illustre dans votre art.
C'est par le travail seul que se font les grands hommes,
Et l'on arrive à tout dans le siècle où nous sommes.

(La toile tombe.)

Émile COQUATRIX.
(Rouen.)

TRAVAUX PUBLICS.

DE L'AMÉLIORATION

DE LA

NAVIGATION DE LA SEINE,

ENTRE ROUEN ET LE HAVRE.

Nous avons parlé, dans notre dernière livraison, des recherches auxquelles se livre la commission de la Société de commerce pour préparer un travail complet sur la navigation de la partie de la Seine comprise entre Rouen et le Havre. Nous devons à la bienveillance de MM. les commissaires, de pouvoir donner aujourd'hui un extrait du mémoire que leur a fourni M. Cardinne, l'un d'eux, contenant l'historique des principaux projets proposés à différentes époques pour l'amélioration de la Seine maritime. Quoique la commission soit encore en quête de nouveaux documens qu'elle espère se procurer, nous avons cru, cependant, que nos lecteurs nous sauraient gré de leur avoir fait connaître cette partie intéressante du travail de M. Cardinne. Puisse cette publication éveiller l'attention publique sur le but important que se propose la Société, et déterminer tous les amis du pays à seconder ses efforts, en lui communiquant les renseignemens qu'ils pourraient avoir à leur disposition !

M. Cardinne annonce que les détails qu'il donne ont été puisés,



pour la plupart, dans les mémoires tant imprimés que manuscrits de M. Noël de la Morinière, son parent, mort en 1828 inspecteur général des pêches.

. . . .

« Une tradition populaire, dont il n'a pas été possible de vérifier l'authenticité, parle d'un projet de canal attribué aux Anglais, lors de leur occupation en 1420 : son embouchure devait, dit-on, se trouver en amont de la Bouille, et, après avoir traversé la forêt de la Londe, il devait rentrer en Seine un peu au-dessous d'Orival. On prétend qu'au bas de la côte qui conduit de cet endroit au Grand-Couronne, on trouve encore des vestiges de cet important travail, dont le résultat eût été d'éviter à la navigation un parcours de près de quatre myriamètres.

« Ce projet, d'une existence fort douteuse, et que je ne mentionne ici que pour mémoire, ne manque pas cependant d'une certaine probabilité, si l'on considère qu'à cette époque les Anglais, maîtres d'Harfleur, dont ils avaient fait leur principale place d'armes en Normandie, possesseurs d'une notable portion de la Picardie et du Vexin, notamment de Pontoise, pouvaient, au moyen de ce canal, opérer facilement leur jonction sous Paris, en évitant le passage devant Rouen, qui, dans ces temps, était une place de guerre d'une haute importance.

« Vient ensuite un projet d'un abbé Bertholon, dont je ne puis indiquer la date certaine.

« Il se proposait de recéper le rocher de Quillebeuf au moyen de la mine, qu'on eût fait sauter par l'effet de la commotion électrique.

« Les matières inflammables auraient été contenues dans des boites cylindriques, fermées par un bouchon en fer, d'une construction particulière, et disposé de telle sorte que l'effet des matières enflammées eût été plutôt latéral que perpendiculaire.

« Ce procédé était susceptible de recevoir une grande extension, et les appareils, disposés sur une grande surface, pouvaient faire sauter à la fois un ou plusieurs rochers ; la commotion électrique se communiquant à tout ce qui eût fait partie de ce grand réseau, où l'eau même eût pénétré.

« Si ce projet eût été mis à exécution, les navires d'un fort ton-

nage auraient pu, en toutes circonstances, s'approcher assez près de Quillebeuf pour en recevoir tous les secours que la contrariété des vents et la force des courans leur rendent souvent nécessaires.

« Tout extraordinaire qu'il paraisse, ce procédé a été utilement employé par les Américains dans plusieurs de leurs rivières ; et dernièrement les Anglais l'ont employé aussi, ou du moins un autre, basé sur le même système, pour le sauvetage d'un navire de la marine royale, coulé devant Portsmouth.

« Les projets pour le rétrécissement du lit de la Seine et le redressement de son cours, se présentent en foule.

« Il fut d'abord établi en principe que l'excessive largeur de la Seine, depuis Villequier jusqu'à son embouchure, s'accroît chaque année aux dépens de la profondeur de son chenal, et que le passage est changé, d'une mer à l'autre, par les bancs de sable que le flot et l'èbe déplacent et transportent à volonté. Cela posé, on rechercha les moyens les plus efficaces et les moins dispendieux pour obvier aux nombreux inconvéniens qui en résultent.

« Sous Louis XIV, une compagnie hollandaise avait offert de rétrécir le lit de la Seine, sous la seule condition de propriété future de tous les terrains qu'elle soustrairait aux invasions des eaux.

« On présume que le moyen qu'elle se proposait de mettre en pratique consistait principalement dans l'emploi des digues de sable revêtues de fascinages ; et on est d'autant plus fondé à le croire, que ce procédé avait été employé avec succès pour l'embouchure de la Meuse.

« Dès 1757, l'ingénieur Magin, pour creuser le chenal de la Seine, avait renouvelé, sur le banc du Tot et dans la rade de Quillebeuf, l'expérience des épis flottans, dont il s'était servi dans la Gironde et la Loire. Ces épis flottans, ou mobiles, n'avaient que 2 mètres de longueur sur 4 décimètres en carré.

« Celui qu'on posa sur le banc du Tot produisit, en 5 ou 6 marées, une fouille ou flaque d'eau de 47 mètres de longueur sur 26 mètres de largeur, qui, vers le milieu, n'avait pas moins de 2 mètres de profondeur.

« Celui qui avait été posé sur la rade de Quillebeuf, ayant été construit sur de moindres proportions, ne produisit pas d'aussi bons résultats.

« L'ingénieur Magin pensait, peut-être avec quelque raison, qu'en augmentant le nombre des épis, en les plaçant par masses, et les superposant les uns sur les autres, à mesure de leur ensablement, et jusqu'à ce qu'ils eussent atteint un point solide, des affouillemens auraient lieu de distance en distance, qu'ils s'uniraient entr'eux par leur effet naturel; que le chenal se déterminerait de lui-même à la moindre largeur qu'il puisse avoir, que les bancs poussés sur chaque rive prendraient de la consistance, et s'élèveraient bientôt au-dessus des marées de grande mer : qu'ainsi, il y aurait, à Quillebeuf, en tout temps, plus d'eau qu'il n'y en a en marée de mer forte; que le chenal de Quillebeuf offrirait au-delà de 10 mètres de profondeur, et enfin qu'on parviendrait à faire remonter à Rouen des bâtimens de commerce ayant un tirant d'eau de 5 mètres et plus.

« En 1773, une compagnie, qu'on suppose aussi hollandaise, proposa, sous la condition qu'elle aurait à son profit l'inféodation et la propriété incommutable de tous les attérissemens qui résulteraient de ses travaux, ainsi que les vasières baignées par les grandes marées, de réunir à la terre ferme tous les bancs qui s'étendent depuis la pointe d'*Etelan* jusqu'au *Hode*, y compris celui d'*Estrangle*, et tous ceux qui règnent entre Honfleur et Quillebeuf.

« Les moyens qu'elle devait employer pour atteindre ce but ne sont pas indiqués.

« En 1785, des ingénieurs, qui obtinrent le prix de l'Académie de Rouen, sur le programme relatif au rétrécissement de la Seine, proposèrent : 1° d'escarper, sur la rive même de la Seine, la quantité nécessaire de rochers naturels; 2° d'en former d'artificiels, soit en blocs, sur les points où la côte pourrait en fournir, soit en maçonnerie de béton.

« D'autres ingénieurs proposèrent d'employer de grands gabions remplis de sable mouillé, affermis sur les bancs et les berges, et assujettis entr'eux, dans leur partie supérieure, par des enlacemens de branches de saules, d'aulnes, etc.

« Quelques-uns indiquèrent, comme moyen infaillible, des abattis d'arbres fixés avec des ancres, dont les interstices des branches se seraient graduellement remplis de vase, de sable et de toutes les substances charriées par les eaux.

« Il fut aussi proposé d'employer les radeaux de *Castaing*, en y ajoutant de vieux bâtimens, qu'on eût fait échouer, et qui auraient produit l'effet d'épis mobiles, en y joignant, selon la nature des lieux, des rangées de pieux, des files de palplanches, des coffres, des chevalets en charpente.

« D'autres, au contraire, prétendirent que l'emploi des épis sur l'une et l'autre rive était préférable, parce que leur effet n'est pas seulement de resserrer le lit du fleuve, comme le font les digues, mais encore de ménager dans les intervalles un grand espace d'eau en stagnation, où les matières étrangères se déposent et forment des accolins.

« Plusieurs ingénieurs indiquèrent encore *les faux déversoirs* comme moyen supérieur même à celui des digues, des épis et de tous les autres travaux de l'art. Mais ce projet fut aussitôt abandonné que conçu, la réussite en ayant paru plus que douteuse.

« Le seul point sur lequel les ingénieurs de tous les temps se soient accordés, c'est l'inutilité d'une si large ouverture pour le débouché des eaux de la Seine dans la mer ; ils ont tous admis en principe, qu'en conservant la profondeur du lit prise à la Mailleraie, où le chenal est fixe et assuré, 350 mètres de largeur devaient suffire à la Seine pour le versement de ses eaux.

« Voici toute la série des projets pour l'amélioration du lit de la basse Seine qui, depuis plus de 200 ans, ont été soumis, soit au gouvernement, soit à la chambre de commerce de Rouen, soit à l'Académie : sur un nombre aussi considérable et dont les moyens d'action étaient aussi variés, il est vraiment extraordinaire que, sauf celui de l'ingénieur Magin, pour lequel un faible essai a été fait, pas un seul n'ait été sérieusement tenté. Quoique constamment préoccupé de l'impérieux besoin d'améliorer, on a toujours reculé devant les difficultés que présentait l'exécution de ces plans et les dépenses qu'elle devait entraîner ; pour se dispenser de faire, on a préféré consacrer l'impossibilité de réussir, et cependant, en Angleterre, en Amérique, en Hollande, des travaux exécutés d'après plusieurs de ces projets, ont produit tous les résultats attendus par leurs auteurs.

« En Amérique, les appareils si ingénieux de l'abbé Bertholon, détruisaient, au moyen de la commotion électrique, des masses énormes de rochers qui obstruaient quelques-uns de leurs fleuves.

« En Hollande, les digues de sable, revêtues de fascinages, moyen si peu dispendieux et d'un entretien si facile, opposaient aux fureurs des vagues un obstacle presqu'insurmontable, et préservaient de submersion un pays entier, dont le sol se trouve de deux à trois mètres au-dessous du niveau de la mer.

» En Écosse, dans le Tay et la Dée, les bancs de sable qui entravaient leur cours et nuisaient à leur navigation, reçoivent consistance et fixité, au moyen d'enrochemens à pierres perdues.

« Eh bien ! malgré des succès aussi importans, aussi bien établis, nous sommes restés en France complètement inactifs, prenant, pour ainsi dire, à tâche de justifier le reproche qui nous a été toujours et si justement adressé, de manquer de la persévérance nécessaire pour mettre à exécution les plans que nous savions créer.

« Les projets que je viens de passer en revue ne sont pas les seuls auxquels on se soit livré dans le but d'améliorer la navigation de la Seine; ceux qui précèdent cherchaient à vaincre les obstacles que présente le lit du fleuve, à rectifier en quelque sorte la nature; ceux que je vais maintenant faire connaître, les considérant comme insurmontables, se sont appliqués à les éviter.

« Il y a près de deux siècles, on eut la pensée d'ouvrir un canal qui, partant de la Roque, eût traversé le marais Vernier, coupé la langue de terre au bout de laquelle est assis Quillebeuf, dont on aurait fait une île, et on aurait débouché dans le lit de la Seine, au-dessus des bancs de la passe; alors il ne serait plus resté à franchir que la traverse d'Aizier.

« Diverses considérations firent abandonner ce projet, entre autres le danger de faire de Quillebeuf une place forte qui eût commandé l'entrée de la Seine.

« A l'époque de la révolution, l'ingénieur Cachin proposa d'ouvrir un canal depuis Honfleur jusqu'à Villequier. Ce canal eût longé Grestain, Berville, contourné la Roque, coupé la langue de terre de Quillebeuf, et se fût prolongé vers le Vieux-Port, Aizier, le pied de la montagne du Roule, les prairies de Vatteville, pour déboucher dans la Seine, sur la rive gauche, un peu au-dessus de Villequier, où se serait faite la prise d'eau. Ce canal aurait eu 40 mètres de largeur sur 7 myriamètres de développement.

« Au moyen de ce canal, tous les dangers étaient évités; la ligne

de halage une fois rétablie, les navires arrivaient de la mer au port de Rouen avec autant de facilité que de promptitude.

« Mais un examen plus attentif de ce projet ne permit pas de se livrer à son exécution ; le percement souterrain de la côte de la Roque, dans une étendue de 172 mètres, sur une hauteur qui permît aux plus grands navires d'y passer avec leurs mâts et leurs voiles, ne parut pas une heureuse conception, et, en admettant qu'à force d'argent et de travail, on parvînt à surmonter toutes les difficultés, le problème était encore bien loin d'être résolu.

« On objecta qu'il n'était pas démontré que ce canal, débouchant dans le port d'Honfleur, ne deviendrait pas une inutilité complète pour la navigation intérieure, puisque ce port et son entrée sont souvent obstrués par des bancs de sable qui en rendent l'accès aussi difficile que dangereux ; qu'il était fort douteux que les eaux de La Rille pussent alimenter ce canal, à cause de l'irrégularité de leur volume ; que, malgré la précaution de percer la montagne en ogive, et d'employer des arcs de maçonnerie dans les endroits où la consistance paraîtrait douteuse, la proximité de la mer, les variations atmosphériques, détérioreraient promptement un souterrain de cette nature, et rendraient bientôt le canal impraticable.

« Nonobstant quelques avantages incontestables que présentait ce projet, les objections prévalurent, et il dut être également abandonné.

« Long-temps avant qu'il fût question du canal de la Roque et de celui d'Honfleur, on avait conçu l'idée d'en ouvrir un autre sur la rive du nord, généralement connu sous le nom de canal Vauban ; ce canal devait unir ensemble le Havre et Harfleur, ranger la côte du Hode jusqu'au *nez* de Tancarville ; il eût traversé les prairies de Radicatel, et se fût dirigé sur le Tot. On eût ensuite continué la navigation de la Seine par Caudebec, jusque vis-à-vis de La Mailleraie, où le canal, repris et continué à travers les prairies, se fût coudé brusquement au Trait, et eût mis Jumiéges dans une île, comme il était autrefois quand un bras de la Seine passait par Yainville.

« Les objections de toute nature ne manquèrent pas contre ce projet, et bien certainement, de toutes les conceptions des hommes spéciaux que je viens de vous soumettre, c'est celle dont l'exécution présente le plus de difficultés, et, à mon avis, la plus contraire aux intérêts maritimes de notre ville.

« Un canal à ciel ouvert depuis Carmont jusqu'à Villequier effraya tous les esprits ; on craignit avec raison que les travaux une fois entrepris, on fût forcé, par les obstacles, d'y substituer un canal embarrassé de 25 à 30 écluses, dont les prises d'eau et l'alimentation seraient aussi difficiles qu'irrégulières ; mais, en admettant qu'on parvînt à surmonter tous ces obstacles, on se demanda quel avantage il en résulterait pour le port de Rouen.

« Parviendrait-on, au moyen de ces travaux, à rendre à notre ville son ancienne importance maritime ?

« Les navires étrangers, et même ceux venant des ports français, seraient-ils plus encouragés à fréquenter notre port, soit par la promptitude du parcours, soit par l'économie des frais ?

« La réponse à toutes ces questions n'était ni difficile ni douteuse.

« Certainement, si ce plan eût reçu son exécution, le port de Rouen se fût trouvé réduit pour toujours au rôle le plus secondaire, car tous les navires destinés pour cette ville, étant forcés d'entrer dans le port du Havre, pour prendre le canal conduisant en Seine, auraient limité leur voyage à ce dernier port, et se seraient bornés à envoyer leur chargement par des barques appropriées au canal ; notre jonction avec la mer, au moyen d'un fleuve d'une si haute importance, sous le rapport commercial et militaire, fleuve que les Anglais eux-mêmes considèrent comme le plus beau du royaume, se fût trouvée brusquement rompue. Toute la sollicitude du gouvernement se concentrant dans l'entretien, le développement et l'amélioration de cette nouvelle création, il en serait nécessairement résulté que la Basse-Seine, négligée et complètement abondonnée aux caprices et aux ravages des eaux, fût promptement devenue impraticable, même aux navires d'une faible importance.

« Par toutes ces raisons, et par celle non moins décisive de la dépense énorme qu'il occasionnerait, ce projet, malgré les vives instances des ingénieurs Céard, Sganzin et Lamblardie, qui avaient été chargés des grands travaux du Havre, fut, comme tous les autres, complètement et justement abandonné.

« En 1825, M. Pattu, ingénieur en chef du Calvados, proposa un grand barrage entre Honfleur et Harfleur ; il devait avoir près d'un myriamètre de longueur, et sa hauteur devait correspondre au niveau de la haute mer, de vive eau ordinaire. Il serait laissé, vers chaque

extrémité, une passe dont les dimensions seraient fixées de manière que le produit des eaux de la rivière, lors de l'étiage, pût s'écouler sans que le niveau des eaux en amont descendit plus bas que le dessus du barrage.

« A l'amont de ce barrage, la rivière serait mise en communication avec les ports du Havre et de Honfleur, au moyen d'un court embranchement de canal.

« A la même époque, M. Lescaille, ingénieur en chef du département de l'Eure, proposa un projet de barrage tout différent.

« Il l'établissait de Saint-Sauveur à Guenneville; il devait être composé d'une suite de pertuis éclusés pour l'évacuation des eaux douces. Des portes tournantes, pour faire chasse à volonté, des portes busquées contre la mer, seraient placées dans les pertuis; deux grandes portes contre-busquées serviraient au passage de plusieurs navires à la fois.

« Le reste de la baie de la Seine devait être barré par des digues insubmersibles qui, au moyen de ponts établis sur les écluses et les pertuis, ouvriraient une communication entre les deux rives de la Seine.

« En 1826, sous Charles X, M. l'ingénieur Bérigny présenta au ministère un plan de canalisation, surpassant, par ses proportions gigantesques, tous ceux qui l'avaient précédé.

« Il ne s'agissait plus seulement d'obvier à tel ou tel obstacle de la Basse-Seine, de détruire ou fixer les bancs de sables qui l'obstruent, de surmonter les dangers qu'elle présente, et de rendre, enfin, la navigation prompte et facile jusqu'au port de Rouen; son projet ne tendait à rien moins que de lier l'Océan à Paris, de faire de cette ville un vaste port de mer, pouvant, avec avantage, lutter avec la capitale de l'Angleterre.

« Au moyen d'écluses, de radiers, de pertuis, de gares, de barrages, d'enrochemens, le tout en quantité tellement considérable, que l'imagination en est presqu'effrayée, M. Bérigny se proposait de donner aux canaux latéraux et aux passes nombreuses de la rivière, une profondeur de 5 mètres d'eau, de manière à faire monter à Paris une frégate de 800 à 1000 tonneaux.

« Reprenant le projet de Lamblardie, il plaçait, comme lui, l'embouchure de son canal dans le port du Havre; il le continuait jusqu'à Caudebec, en suivant toutes les sinuosités du fleuve, et défendait ses travaux d'art par des enrochemens parallèles.

« On remontait ensuite en lit de Seine, jusqu'au passage appelé le Bout-du-Vent, et on évitait le contour de la presqu'île de Jumièges, en ouvrant un canal de Saint-Paul à Yainville; le reste du parcours jusqu'à Rouen se faisait en lit de Seine.

« Pour sortir de Rouen et continuer le travail vers Paris, M. Bérigny ouvrait un canal de dérivation en aval du port, à peu près à la hauteur des curanderies, passait à travers le faubourg Saint-Sever, derrière les casernes, et se prolongeait en remontant vers Oissel.

« A Oissel, on traversait la Seine, dont les eaux étaient retenues au moyen d'un radier et d'un barrage qui procuraient, en tout temps, aux grands bâtimens, le tirant d'eau de six mètres qui leur était nécessaire.

« Passé sur la rive droite, au bas de Tourville, et pour éviter le tournant d'Elbeuf, on ouvrait un canal qui se prolongeait jusqu'au hameau des Loges.

« Ensuite, on traversait la Seine sur la rive gauche, et on traçait un canal jusqu'à Saint-Pierre-du-Vauvray, au moyen duquel on diminuait la navigation de 3000 mètres au moins.

« On restait toujours en canal sur la rive gauche, depuis l'embouchure de l'Eure jusqu'au-dessous de Mousseaux, près Bonnières; on traversait ensuite sur la rive droite, vis-à-vis Saint-Martin, et on y restait jusqu'au-dessus de Limay, pour éviter les deux ponts de Mantes.

« Ensuite, on passait sur la rive gauche, longeant Poissy, la forêt de Saint-Germain, coupant la Seine en aval du pont de Maisons, passant à travers la plaine et en face du pont de Bezons, en abrégeant la navigation de 13,377 mètres.

« Pour éviter Argenteuil et les coteaux escarpés de Saint-Ouen, on repassait sur la rive gauche, et l'on contournait Asnières, jusqu'à Courbevoie.

« On traversait ensuite sur la rive droite en aval du pont de Neuilly, en ouvrant un canal le long du bois de Boulogne.

« Enfin, on revenait sur la rive gauche en traversant une dernière fois la Seine au Point-du-jour, en aval du pont de Grenelle, et on arrivait en face de Paris, soit dans la plaine de Grenelle, soit même au Gros-Caillou, où un vaste port commercial et militaire devait être creusé.

« Ainsi, c'est au moyen de 10 canaux, sur un développement de près de 80 lieues, avec tous les travaux immenses qu'ils entraînent, que le Havre se serait enfin trouvé comme soudé à Paris, et que la ruine de la ville de Rouen, sous le rapport maritime, eût été consommée.

« D'après les calculs auxquels l'auteur s'est livré, ces *avantages* n'eussent pu être obtenus qu'au moyen de 200 millions de francs au moins.

« Quand un ingénieur d'un mérite aussi distingué que M. Bérigny, se livre à l'élaboration d'un travail aussi important que l'établissement d'un canal de la mer à Paris; alors que, fort de sa science et de sa conviction, il ose en garantir le succès, il y aurait plus que de la témérité de ma part à me livrer à un examen critique de ses plans, à discuter la possibilité de leur exécution et à mettre en question leur complète réussite; tout ce que je puis me permettre, dans mon ignorance, et sans être taxé, je pense, d'excès de scepticisme, c'est de croire qu'il s'est beaucoup trop flatté..... »

. . . .

CHRONIQUE.

= Conseil général de la Seine-Inférieure. — Le Conseil général a tenu sa session annuelle dans le courant de ce mois. Nous ne nous occuperons pas de ses délibérations au point de vue des intérêts purement matériels et administratifs; nous voulons seulement consigner ici les votes qu'il a émis en faveur de la science, de l'art et de l'économie sociale.

Voici ce qu'il a fait pour l'agriculture : il a d'abord arrêté que, à chaque session, il serait formé, dans le sein du Conseil général, une commission spéciale pour l'examen des questions agricoles, afin de constater les progrès et les besoins de l'agriculture. Il a alloué : 4500 fr. à la Société d'agriculture et aux Comices agricoles; 4000 à l'école départementale d'agriculture; 500 fr. à la Société d'agricultnre, pour l'achat da brebis à laine longue et soyeuse, destinées au croisement avec la race cauchoise; 2000 fr. pour la destruction des hannetons et des mans; 200 fr. à la Société centrale d'horticulture. — Le Conseil s'est également occupé de la question des Remontes, et a adopté le principe de la suppression du *dépôt des Remontes*.

Relativement à l'instruction publique et aux sciences, le conseil a alloué : 200 fr. à l'école manufacture de dentelles de Dieppe; 375 fr. pour l'entretien d'un élève à l'école des arts et métiers; 5100 fr. pour subvention à l'école de médecine; 1800 fr. pour l'institution des sourds-muets, de M. l'abbé Lefebvre; 2500 f. à la maîtrise de la Cathédrale; 500 fr. à M. Delérue, auteur d'une statistique sur la production industrielle du département.

Quant aux travaux d'art et aux recherches archéologiques, le conseil a alloué 8000 fr. pour la conservation des monumens historiques; 4200 fr. pour le Musée départemental d'antiquités; 37,500 fr., premier à-compte pour les travaux de construction du Palais-de-Justice, et 14,000 fr. pour ceux de restauration aux quatre tourelles d'angles; enfin 500 fr. pour contribuer à l'érection de la statue de Nicolas Poussin, aux Andelys, sa ville natale.

Il a regretté que l'état de ses finances ne lui permît de voter aucune somme pour les fouilles de Sainte-Marguerite, si habilement dirigées par M. Feret, et pour la restauration de Sainte-Gertrude; mais il prie M. le Préfet de tâcher de disposer de quelques fonds pour les fouilles de Sainte-Marguerite, et il insiste auprès du gouvernement pour qu'il accorde à l'église de Sainte-Gertrude ce qui est nécessaire pour sa conservation. — Il a remercié le ministre de l'intérieur de s'être associé, pour une subvention notable, aux sacrifices faits par le département pour la conservation du théâtre de Lillebonne.

Après avoir entendu un rapport sur la navigation de la Basse-Seine, le Conseil a pris les résolutions suivantes : « Le gouvernement est instamment prié d'attribuer désormais les sommes indispensables aux travaux à faire pour arrêter et combler les excavations le long des rives sujettes à l'action du flot. » — « Le Conseil insiste énergiquement auprès de M. le ministre des travaux publics pour que le gouvernement donne les ordres nécessaires afin qu'il soit procédé à l'adjudication des travaux projetés pour l'amélioration de la Seine, en amont de Rouen. »

A la suite d'un autre rapport sur les travaux maritimes et les ports du département, le Conseil a recommandé à la sollicitude du gouvernement l'ensemble de ces travaux, afin qu'il veuille bien accorder une allocation telle que le méritent, et l'importance commerciale, industrielle et maritime du département, et les revenus de tout genre qu'il produit au trésor de l'État. — Spécialement, en ce qui concerne le Havre, le Conseil a appris avec satisfaction que le gouvernement a enfin adopté le programme des grands travaux qu'il s'agit d'entreprendre pour l'agrandissement et l'amélioration du port. — Il émet le vœu que l'autorisation soit accordée d'ouvrir deux portes sur le front nord de la place, l'une entre la porte Neuve et la porte d'Ingouville ; l'autre entre la porte d'Ingouville et celle des Pincettes. — Le gouvernement est invité à vouloir bien faire examiner, par une commission spéciale, composée d'officiers de marine, d'ingénieurs hydrographes et d'ingénieurs des ponts et chaussées, la question de savoir si les travaux exécutés depuis un demi-siècle dans nos ports à galet, sont d'accord avec les nouvelles connaissances acquises depuis les grands travaux hydrographiques accomplis depuis dix ans dans la Manche.

Le Conseil s'est aussi préoccupé des établissemens philantropiques, et de questions d'économie sociale. Il a voté : 3000 fr. pour la propagation de la vaccine ; 800 fr. pour les conseils de salubrité ; 500 fr. pour l'inspection des morgues ; 200 fr. pour la société humaine de Dieppe ; 1500 fr pour indemnité à l'Hôtel-Dieu, qui recevra les indigens du département venant y subir les opérations chirurgicales difficiles ; 1200 fr. pour gratification pour les belles actions ; 500 fr. pour l'établissement des eaux minérales de Forges.

Il a émis le vœu déjà si souvent exprimé, qu'un projet de loi consacrant le principe de la suppression des tours, dans les hospices, soit présenté aux chambres à la prochaine session.

Après avoir entendu un rapport sur les moyens de réprimer l'ivrognerie, et sur les moyens d'organiser des retenues et épargnes sur le salaire des ouvriers, il a invité M. le Préfet à lui fournir, pour la session

prochaine, les renseignemens nécessaires à l'étude complète de cette importante question.

Le Conseil a persisté, à certaines conditions, dans son allocation de 40,000 fr., votée le 2 septembre 1841, pour la part contributive du département dans la création d'une maison d'éducation correctionnelle, à Rouen.

Le Conseil, ayant appris, quelques jours après la précédente délibération prise, que M. Lecointe se résout, dès cette année, à entreprendre à ses frais et à l'aide de souscriptions, l'établissement d'une maison pénitentiaire de jeunes détenus, a prié instamment le gouvernement et l'administration de prêter tout leur appui à M. Lecointe, dont le zèle et le dévouement méritent tant d'éloges.

Nous regrettons que le défaut d'espace nous empêche de présenter quelques réflexions sur plusieurs des résolutions prises par le Conseil général Toutes ne sont pas à l'abri de la critique ; mais, enfin, l'ensemble des votes est bon, et on ne pourrait reprocher, sans injustice, au Conseil, de manquer de philantropie, de vues éclairées, et de la connaissance des vrais intérêts du pays.

= Médaille de l'Empereur. — Cette patriotique entreprise touche à son terme; la médaille monumentale destinée à éterniser le souvenir du passage triomphal, à travers notre cité, des restes mortels de l'empereur Napoléon, est sur le point d'être frappée et livrée à l'avide impatience des nombreux souscripteurs. Déjà même on peut le proclamer sans crainte, maintenant qu'un applaudissement unanime a consacré ce jugement : le monument est digne de la généreuse manifestation qui lui a donné naissance, et de la puissante renommée à laquelle il est consacré. Aucune objection, aucune critique sérieuse n'ont été soulevées depuis que la médaille, publiquement exposée, a subi l'examen d'un nombre immense de curieux. Ce concert universel d'éloges, auquel se sont même ralliés les rares oppositions que la nouveauté hardie du type avait suscitées, rassure pleinement sur le succès de l'idée adoptée par le comité, et que le graveur a si heureusement comprise et traduite. Aussi, nous en avons l'augure, notre médaille de Napoléon, quoique d'un intérêt en apparence restreint dans un cercle de localité, sera pourtant adoptée par la France entière, comme le supplément indispensable, comme la magnifique conclusion de cette splendide série de médailles napoléoniennes, dont chaque type retrace un grand fait social ou un triomphe.

Toutefois, une observation grave avait été adressée à l'artiste, qui n'a pas voulu passer outre avant de la soumettre au comité et d'avoir la

décision. On s'était généralement étonné, a-t-il dit, parmi les personnes de goût, de bonne foi et d'indépendance auxquelles il avait soumis la médaille, que le champ de la légende restant vide, au revers, on n'eût fait aucune mention du prince qui commandait l'expédition; l'usage étant, en rappelant un fait historique de l'importance de celui que constate cette médaille, de faire mention du personnage qui l'a accompli C'est bien moins un hommage qu'un acte de véracité et de justice; et son omission, qu'on se refuserait certainement à considérer comme involontaire, ferait planer, sur la commission qui a présidé à l'exécution de cette œuvre nationale, un soupçon d'opposition étroite et malveillante, qui n'est certainement entrée dans l'esprit d'aucun de ses membres.

Au moment de tremper ses coins, et, par ce fait, de rendre cette omission irréparable, l'artiste s'est arrêté, persuadé d'abord que sa médaille était incomplète, et ne voulant pas que la commission, plus tard mieux informée, pût lui reprocher de n'avoir pas été avertie.

Le comité, convoqué par les soins de M. le maire de Rouen, s'est donc assemblé pour statuer sur cette observation de l'artiste, et, frappé de la justesse de la réclamation qui lui était soumise, il a décidé, à l'unanimité, qu'on ajouterait, en légende, au revers de la médaille, ces mots: S. A. R. LE PRINCE DE JOINVILLE COMMANDANT DE L'EXPÉDITION.

Le comité a décidé, dans la même séance, qu'il y avait lieu de pourvoir immédiatement au recouvrement du montant des souscriptions. En conséquence, il a autorisé M. André Pottier, l'un de ses membres, à recevoir ces versemens; et, pour faire profiter d'un avantage réel ceux qui s'empresseront de l'acquitter, il a stipulé que des récépissés, détachés d'un registre à souche, et portant un numéro d'ordre, seraient délivrés aux souscripteurs, afin que ceux-ci pussent être ensuite appelés à retirer leur médaille, dans l'ordre de leur inscription. C'est assurer la possession des *premières épreuves* aux souscripteurs les plus exacts à s'acquitter.

Le bureau de recette est ouvert à la Bibliothèque publique, tous les jours, de onze heures à quatre. Les clichés de la médaille y sont exposés, et l'on peut également y prendre de nouvelles souscriptions.

Le prix des médailles reste ainsi fixé : Bronze, 6 f. — Bronze doré, 12 f. — Argent, 38 f. — Argent doré, 42 f. — Or, 670 f.

= SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS. — La commission de la Société des Amis des Arts, qu'une honorable persévérance dans la mission généreuse qu'elle s'est imposée, soutient, cette année, contre les obstacles qui semblaient devoir entraver sa marche ordinaire, a tenu récemment deux

séances importantes. Le résultat de ces deux réunions confirme, de la manière la plus positive, les prévisions favorables que les membres dévoués de cette association n'avaient cessé de concevoir, en même temps qu'elle promet, pour cette année, un choix d'acquisitions qui ne le cédera certainement en intérêt à aucune des années précédentes. La commission, dans la première séance, a fait choix de vingt-trois tableaux ou dessins, dont elle a décidé l'acquisition immédiate. Tous ces ouvrages étaient présentés par des artistes que leur naissance ou leur séjour parmi nous, ou enfin des relations anciennement établies, nous font considérer à juste titre comme des compatriotes. On ne peut que féliciter la Société des Amis des Arts d'être ainsi rentrée dans les intentions de ses fondateurs, et dans les voies généreuses de son institution. Ce n'est point, en effet, dans le but purement mercancile de créer une loterie de tableaux que la Société a été instituée, mais bien pour propager le goût et l'exercice des arts, dans notre cité, en assistant de son patronage éclairé les talens qui s'y développent, ou qui viennent s'y établir. C'est donc avec une véritable satisfaction que nous avons vu figurer, parmi les tableaux achetés, des productions de MM. Balan, Vasselin, Polyclès Langlois, Ochard, Jules Petit, etc.

Dans sa seconde séance, la commission a reçu la communication d'une première épreuve de la gravure destinée aux souscripteurs de cette année. On sait que cette gravure, d'après un charmant tableau de Mlle Adèle Ferrand, est confiée au talent exercé de M. Sixdeniers, qui a déjà exécuté la gravure de l'année dernière, d'après le tableau des *Braconniers Bretons*, de M. Leleux. La commission a rendu hommage à l'habile préparation de cette planche, qui promet une œuvre d'un mérite supérieur, et elle a indiqué plusieurs améliorations que l'artiste s'empressera sans doute d'adopter.

Le tirage des lots de la Société ne pourra avoir lieu, cette année, que vers la fin d'octobre prochain.

= La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux décernera, dans sa séance publique du mois de juillet 1843, une médaille d'or de la valeur de 100 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant : « Recherches analytiques sur les hommes célèbres du Bessin, spécialement sur *Alain Chartier*, et Jean et Guillaume, ses frères, avec une appréciation de leurs œuvres. » — Les Mémoires devront être adressés, *francs de port*, avant le 1er juillet 1843, à M. Castel, secrétaire-général de la Société, rue St-Malo, 66, à Bayeux.

Nous avons déjà dit que l'Académie de Caen avait mis au concours l'*Eloge de Dumont-d'Urville* Aujourd'hui nous apprenons que le Conseil

général du Calvados a alloué une somme de 1000 francs, pour être employée à l'érection d'un monument à la mémoire du célèbre navigateur, à Condé-sur-Noireau, sa patrie. On vient de voir plus haut, que de son côté, le Conseil général de la Seine-Inférieure a voté une somme de 500 f. pour contribuer à l'érection de la statue de Nicolas Poussin aux Andelys. Nous aimons à mentionner de tels faits, qui prouvent que notre Normandie n'est pas oublieuse, quand il s'agit d'honorer ses grands hommes.

= Nous offrons à nos lecteurs une lithographie (de notre collaborateur M. Paul Vasselin, de Fécamp), qui a un double mérite. D'abord, ce dessin est la très remarquable et très fidèle copie d'une gravure fort rare. Ensuite il reproduit les traits d'un normand célèbre qui, dans nos guerres de religion, a acquis une grande renommée par un fait d'armes tellement extraordinaire, qu'aucune des fables dont sont remplis les romans de chevalerie ne surpasse ce trait incroyable de sang-froid et d'audace.

Nous aurions pu raconter, pour la cinquantième fois, cette fameuse escalade qui a rendu immortel le nom de Bois-Rosé; mais nous aimons mieux donner le récit original dont on s'est servi pour faire tous les autres, et nous laisserons parler Sully, car l'ami d'Henry IV est le seul historien qui nous ait conservé le souvenir de cette action héroïque. On lit dans les mémoires de Sully (tome II, p. 261, édition de 1747):

« Lorsque ce fort [1] fut pris par Biron, sur la Ligue, il y avoit, dans la garnison qui en sortit, un gentilhomme nommé Bois-Rosé, homme de cœur et de tête, qui remarqua exactement la place d'où on le chassoit, et, prenant ses précautions de loin, fit en sorte que deux soldats qu'il avoit gagnés furent reçus dans la nouvelle garnison, que les royalistes établirent dans Fescamp. Le côté du fort qui donne sur la mer est un rocher de six cents pieds de haut, coupé en précipice, et dont la mer lave continuellement le pied à la hauteur d'environ douze pieds, excepté quatre ou cinq jours de l'année, où, pendant la morte-eau, la mer laisse à sec, l'espace de trois ou quatre heures, le pied de cette falaise, avec quinze ou vingt toises de sable. Bois-Rosé, à qui toute autre voie étoit fermée pour surprendre une garnison attentive à la garde d'une place nouvellement prise, ne douta point que, s'il pouvoit aborder par cet endroit regardé comme inaccessible, il ne vînt à bout de son dessein : il ne s'agissoit plus que de rendre la chose possible, et voici comment il s'y prit.

« Il étoit convenu d'un signal avec les deux soldats gagnés, et l'un

[1] Le fort de Fécamp.

d'eux l'attendoit continuellement sur le haut du rocher, où il se tenoit pendant tout le temps de basse marée. Bois-Rosé, ayant pris le temps d'une nuit fort noire, vint avec cinquante soldats déterminés et choisis exprès parmi des matelots, et aborda avec deux chaloupes au pied du rocher. Il s'étoit encore muni d'un gros cable, égal en longueur à la hauteur de la falaise, et il y avoit fait, de distance en distance, des nœuds, et passé de courts bâtons, pour pouvoir s'appuyer des mains et des pieds. Le soldat qui se tenoit en faction, attendant le signal depuis six mois, ne l'eût pas plutôt reçu, qu'il jeta, du haut du précipice, un cordeau auquel ceux d'en bas lièrent le gros cable, qui fut guindé en haut par ce moyen, et attaché à l'entre-deux d'une embrasure avec un fort levier passé par une agraffe de fer, faite à ce dessein. Bois-Rosé fit prendre les devants à deux sergens, dont il connoissoit la résolution, et ordonna aux cinquante soldats de s'attacher de même à cette espèce d'échelle, leurs armes liées autour de leurs corps, et de suivre à la file; se mettant lui-même le dernier de tous, pour ôter aux lâches toute espérance de retour. La chose devint d'ailleurs bientôt impossible; car, avant qu'ils fussent seulement à moitié chemin, la marée, qui avoit monté de plus de six pieds, avoit emporté les chaloupes et faisoit flotter le cable. La nécessité de se tirer d'un pas difficile n'est pas toujours un garant contre la peur, lorsqu'on a autant de sujet de s'y livrer. Qu'on se représente au naturel ces cinquante hommes suspendus entre le ciel et la terre au milieu des ténèbres, ne tenant qu'à une machine si peu sûre, qu'un léger manque de précaution, la trahison d'un soldat mercenaire, ou la moindre peur, pouvoit les précipiter dans les abymes de la mer, ou les écraser sur les rochers; qu'on y joigne le bruit des vagues, la hauteur du rocher, la lassitude et l'épuisement: il y avoit, dans tout cela, de quoi faire tourner la tête au plus assuré de la troupe; comme elle commença en effet à tourner à celui-là même qui la conduisoit; ce sergent dit à ceux qui le suivoient qu'il ne pouvoit plus monter, et que le cœur lui défailloit. Bois-Rosé, à qui ce discours étoit passé de bouche en bouche, et qui s'en apercevoit, parce qu'on n'avançoit plus, prend son parti sans balancer. Il passe par-dessus le corps de tous les cinquante qui le précèdent, en les avertissant de se tenir fermes, et arriva jusqu'au premier, qu'il essaya d'abord de ranimer. Voyant que, par la douceur, il ne peut en venir à bout, il l'oblige, le poignard dans les reins, de monter; et sans doute que, s'il n'eût obéi, il l'auroit poignardé et précipité dans la mer. Avec toute la peine et le travail qu'on s'imagine, enfin, la troupe se trouva au haut de la falaise un peu avant la pointe du jour, et fut

introduite par les deux soldats dans le château, où elle commença par massacrer, sans miséricorde, le corps-de-garde et les sentinelles. Le sommeil livra presque toute la garnison à la merci de l'ennemi, qui fit main basse sur tout ce qui résista, et s'empara du fort. »

= La Société d'horticulture du département fera, demain 1[er] octobre, à 2 heures après midi, une exposition de fleurs et de fruits, dans la salle dite du *Tableau*, aux Consuls; cette exposition sera rendue publique jusqu'au lendemain au soir.

THÉATRE DES ARTS. — Nous rendions compte, dans notre dernière livraison, des représentations d'Achard, lesquelles étaient fort peu divertissantes, moins à cause de l'artiste que par la faute d'un répertoire usé, entremêlé de chansonnettes pour la plupart tout-à-fait inconvenantes. Ces représentations se sont terminées par une tentative malheureuse de l'artiste parisien, qui a voulu aborder le grand opéra. Nous avons donc vu Achard dans le rôle d'Arnold, de *Guillaume Tell*; mais le public a peu favorablement accueilli cet essai, qui, nous le croyons bien, ne sera renouvelé, s'il le doit être, que dans des circonstances toutes différentes.

Nous comprenons qu'Achard, qui possède une jolie voix, et qui est bon musicien, puisse vouloir, quelque jour, débuter dans l'*opéra*, mais alors il aura dû abandonner complètement les allures des *Titi* et autres personnages de bas étage, s'ils ne sont de mauvais lieu. Vouloir allier des genres si opposés, est tout-à-fait manquer de tact, et un artiste ne devrait pas se mettre dans le cas de trouver le public plus soucieux que lui de sa dignité, et même, seulement, des convenances artistiques.

Heureusement, peu de jours se sont écoulés entre l'orageuse soirée dans laquelle Achard nous faisait ses adieux et l'arrivée de notre compatriote Poultier, dont la présence a bientôt fait disparaître tous les symptômes de mauvaise humeur.

Depuis long-temps nous attendions, avec la plus vive impatience, l'apparition, sur notre scène, du jeune ténor de l'Académie royale; chacun de ses succès éveillait, parmi nous, de bien vives sympathies, car il ne nous avait laissé, de sa vie d'ouvrier, que d'honorables souvenirs, et nous donnait, sur sa carrière d'artiste, d'immenses espérances. Aussi une foule empressée assistait-elle à sa première représentation, véritable solennité fertile en vives et nobles émotions, et qui fut vraiment digne et imposante. A l'entrée en scène de Poultier, on eût deviné, rien qu'à son air modeste, l'ouvrier d'hier se montrant pour la première fois à ses concitoyens, et se sentant bien étonné d'être devant cette foule, et de n'en plus faire partie. Tout d'abord, les bravos partirent de toutes les petites places; c'était le salut des frères, un cri de courage qui dut lui sembler bien doux, et auquel il répondit en attaquant, de sa voix si fraiche, les belles notes de l'admirable musique de Rossini. Alors, ce ne fut plus Poultier, ce fut Arnold, et alors ce fut de l'enthousiasme général, des applaudissemens, qui partirent de toutes parts, et qui saluèrent,

j'allais dire consacrèrent, le titre d'artiste si heureusement conquis par notr concitoyen.

Poultier s'est fait entendre huit fois sur notre scène, et y a chanté les rôle d'Arnold, de Mazaniello et d'Eleazar ; à chacune de ces représentations, la salle était encombrée d'un public avide et enthousiaste, qui ne lui épargnait ni les bravos ni les rappels, et qui, dans sa justice, voulut que son professeurs M. Ponchard, partageât son triomphe ; heureuse idée qui honore notre population.

Nous aurions encore entendu notre jeune chanteur dans *la Favorite*, si une cruelle maladie n'avait fatalement éloigné de la scène Mlle Cundell, juste à l'arrivée de Poultier; mais il nous a promis de revenir dans quelques jours, et alors, secondé par l'intelligente et laborieuse artiste, il nous fera entendre le rôle de Fernand, qu'il n'a pas encore chanté à Paris.

Une voix pleine de douceur, et surtout d'expression, qui, sans paraître éprouver de fatigue, aborde les plus grandes difficultés, et atteint quelquefois à une énergie remarquable, énergie que, d'abord, l'émotion causée par les premières représentations n'avait pas permis d'apprécier ; puis une articulation nette, et un chant qui semble tout naturel, tant il est dirigé avec art : telles sont les principales qualités du jeune chanteur que nous avons tous applaudi, et que nous espérons applaudir encore prochainement.

Pendant la maladie de Mlle Cundell, on a dû confier le rôle de *Rachel*, dans *la Juive*, à Mlle Duval ; cette artiste, qui, jusqu'à présent, n'avait abordé que des petits rôles sans conséquence, s'est acquittée de sa lourde tâche de manière à mériter des encouragemens. Sa voix a peu de volume, mais elle est juste et agréable, et, à force de travail, nous ne doutons pas qu'elle ne puisse, prochainement, abandonner les utilités pour aborder des rôles de quelqu'importance.

Après l'opéra, le vaudeville a voulu aussi avoir ses beaux jours. Arnal nous est arrivé, mais il n'a pu jouer que quelques vieilles pièces, la plupart très-faiblement montées, pour ne pas dire plus, et il nous a quittés sans avoir fait bien grande sensation parmi les habitués de notre théâtre.

Nous publions, dans ce numéro, *le Diamant de Drury-Lane*, comédie inédite de notre collaborateur M. Émile Coquatrix, et la première des nouveautés qui nous ont été offertes ce mois-ci. La publication de cette comédie nous dispense d'en donner l'analyse ; nous constaterons seulement le succès qu'elle a obtenu sur notre scène, où, comme on sait, les bravos ne s'achètent point, ce qui les rend plus precieux, et ce qui permet, à celui qui les reçoit, de s'en pouvoir justement enorgueillir.

Cette pièce a, d'ailleurs, été fort joliment jouée par Montdidier, dont les heureuses apparitions dans la comédie nous font, chaque jour davantage, apprécier le talent. Monrose, qui joue toujours en zélé comédien, enfin Cudot et Isidore, auxquels nous ajouterons Mmes Naptal et Irma, lesquelles ont eu leur bonne part d'applaudissemens.

La seconde nouveauté qui a été jouée, est encore une œuvre de deux auteurs de la localité, MM. Lucien-Élie et Lemaire ; cette pièce, intitulée *Corneille et ses voisins*, comédie en deux actes et en vers, a complétement réussi.

Dans cette comédie encore, Montdidier a été plein de verve et d'aisancete, nous avons revu Monrose et Mlle Naptal, qui y sont également bien placés. Nous félicitons Mlle Naptal d'un zèle que déjà le public s'est chargé de récompenser par la faveur marquée qu'il lui montre.

L'intérêt que, comme compatriotes, nous portons aux auteurs de *Corneille et ses voisins*, nous fait regretter que le défaut de place nous prive de donner une analyse détaillée de leur œuvre; au reste, nous n'eussions pu en faire de citations bien étendues, car cette comédie est évidemment écrite dans le but de produire des effets de scène qui, devant le public, ont parfaitement réussi, mais qui ne s'accordent pas toujours avec les exigences de la bonne littérature. Sous ce rapport, les auteurs ont une revanche à prendre, et nous sommes persuadés qu'ils la prendront.

La direction fait en ce moment de grands préparatifs pour la fameuse féerie *les Pilules du Diable*, à propos desquelles elle nous promet monts et merveilles; quand elle sera débarrassée de cette grande œuvre, nous lui conseillerons de s'occuper un peu plus de la mise en scène de nos opéras, singulièrement négligée dans la partie des décors et accessoires, lesquels, le plus souvent, ne sont nullement *analogues au sujet*. Témoin, le fameux paquet de linge sale représentant la mère de *Robert*, dans *Robert-le-Diable*, et quelques autres inadvertances pareilles, dont il serait bon de perdre l'habitude.

Nizza de Grenade vient de faire son apparition sur notre scène. Ce nouvel opéra de Donizetti a été accueilli avec faveur. La musique en est gracieuse et facilement écrite, mais peut-être avec un peu trop de réminiscences des œuvres précédentes du même auteur.

La première représentation de cet opéra, qui est monté avec soin, s'est ressentie, de la part des artistes, d'un manque d'assurance qui disparaîtra sans doute lorsqu'ils seront plus familiarisés avec leurs rôles. Mlle Planterre est la seule qui ait excité de légitimes et chaleureux applaudissemens, par la manière dont elle a chanté le rôle principal.

Après avoir fait à notre première chanteuse nos complimens pour sa voix vraiment admirable, nous lui en ferons aussi pour le bon goût des costumes de la belle Nizza.

Somme toute, *Nizza* sera revue avec plaisir, et nous ne pouvons que nous féliciter de lui voir prendre place dans notre répertoire. B.

— Nos lecteurs ne doivent pas avoir oublié M. Bernardet, qui, il y a quelques années, occupait, sur notre scène, l'emploi de baryton. Cet artiste, dans l'intention de se livrer au professorat, s'est rendu en Italie et en Allemagne, où il a étudié les méthodes de chant des meilleurs maîtres : de retour dans notre ville, M. Bernardet va employer le résultat de ses travaux et de son expérience à former des élèves dans l'art du chant; c'est une bonne fortune que les amateurs de musique bien chantée ne devront pas laisser échapper.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant*.



Drouet · Lith. de R. Periaux à Rouen

ÉGLISE DU MONT-AUX-MALADES.

HISTOIRE.

ORIGINE

DE LA COMMUNE DE ROUEN.

— X[e] ARTICLE.[1] —

Pouillé d'Odon Rigault. — Navigation de la Basse-Seine. — Charte de Philippe III, relative à la juridiction du Maire. — Émeute dans Rouen, en 1281; meurtre du Maire. — Inondations; froid excessif. — Impôt sur les ventes et les achats. — Acquisition de moulins. — Concession de plusieurs terrains faite à la commune par Philippe III. — Emprisonnement du maire Thomas Naguet, en 1286. — Lutte entre la Commune et le Chapitre, à l'occasion de la rue Notre-Dame. — Acte capitulaire de 1291. — Excommunication du maire et des principaux pairs. — Mort du maire excommunié; refus de sépulture. — Le maire enterré à St-Gervais.

(1270—1291.)

La mort de saint Louis, en 1270, fut un sujet de deuil pour la France entière. L'archevêque de Rouen, Odon Rigault, qui l'avait accompagné sur la côte d'Afrique, et qui en revint en 1271[2], put redire aux habitans de Rouen les vertus du saint roi, sa résignation et sa fermeté en présence de la mort. Ce prélat gouverna l'église de Rouen, avec la même vigilance, jusqu'en 1275. Ce fut pendant les dernières années de son épiscopat qu'il fit dresser le *Pouillé*, ou statistique religieuse de son diocèse. Ce document, qui est parvenu jusqu'à nous,

[1] Voir les livraisons de février, avril, juin, juillet et novembre 1841; janvier, mars, juin et août 1842.

[2] *Chronicon triplex et unum*, f° 149.

fournit de précieuses indications sur la population de Rouen à cette époque. Elle était loin d'être alors aussi considérable qu'elle l'est devenue plus tard; on ne peut guère l'évaluer, d'après cet acte, à plus de 40,000 ames.

Le fils et successeur de saint Louis, Philippe-le-Hardi, était bien inférieur à son père en vertu et en talent; l'administration générale en souffrit, mais l'essor imprimé à la commune ne se ralentit pas. Dès le commencement de ce règne, le Parlement de Paris revint sur une décision antérieure, fâcheuse pour Rouen. Il avait déclaré que les mariniers de cette ville ne pouvaient naviguer entre les ponts de Mantes et de Paris, sans prendre pour associé un marchand de la Compagnie française [1]; mais, sur de nouvelles et instantes réclamations, il décida que les Rouennais pourraient transporter leurs marchandises par eau jusqu'aux ponts de Paris [2]. Déjà, sous le règne précédent, le Parlement de Paris, quoique généralement peu favorable aux priviléges communaux, avait rejeté la requête des abbés de Beaubec, Vaux-Cernay, Mortemer et Bonport, qui prétendaient avoir le droit de décharger leurs vins à Rouen. Il avait reconnu que leur demande était contraire aux us et coutumes, et à la charte de Rouen, plus ancienne que les chartes des abbés [3]. Mais, en même temps, les juges royaux ne voulaient pas que la commune de Rouen interceptât le passage des navires qui portaient du vin destiné à l'usage de quelque seigneur, sans but de trafic. Cependant les bourgeois s'obstinaient, dans ce cas, à user rigoureusement de leurs droits. Ainsi, en 1272, Raoul de Pacy voulut vainement faire passer, sous le pont de Rouen, dix tonneaux de vin qu'il affirmait venir de ses domaines et être destinés à son usage. Vainement, le bailli de Rouen s'adressa, à sa sollicitation, au maire et aux

[1] Voyez notre livraison d'août, page 69.

[2] Recueil des *Olim*, publié par M. Beugnot, I, 368.

[3] Voyez le recueil des *Olim*, I, 484.

pairs de la commune, et garantit que Raoul de Pacy n'avait point l'intention de trafiquer de ce vin, et qu'il paierait les droits dûs à la ville: le maire ne voulut rien écouter, et fit saisir les dix tonneaux; cinq furent défoncés et les cinq autres donnés aux officiers royaux, comme part revenant au roi dans toutes les confiscations. Raoul de Pacy porta l'affaire devant le Parlement de Paris, qui enjoignit au maire de rendre le vin confisqué[1]. Mais ces arrêts d'une juridiction étrangère à la Normandie n'étaient pas accueillis avec faveur dans ce pays. Le maire invoquait les anciennes chartes qui reconnaissaient l'Échiquier comme seule cour souveraine de justice en Normandie; il en résultait des procès interminables. Ce fut, sans doute, pour éviter ces inconvéniens, qu'un des plus puissans seigneurs du royaume adressa, en 1274, aux bourgeois de Rouen, une lettre conçue en ces termes[2]: « Jean, duc de Bretagne, à ses « bien-aimés, les maire et jurés de Rouen, salut et dilection: « nous proposant d'envoyer du vin à notre manoir, près de « Paris, par Robin de Corsoult, notre serviteur, pour notre « propre usage et pour en faire largesse à nos amis; nous vous « prions, pleins de confiance en votre amitié, de laisser passer « sous le pont de Rouen, et remonter la Seine vers Paris, « quarante tonneaux de vin, conduits par ledit Robin. Par là « nous ne voulons ni prétendons porter atteinte aux priviléges « de votre ville. Donné au mois de juin de l'année 1274, sous « notre sceau. »

Le nouveau roi, Philippe-le-Hardi, s'empressa de confirmer les priviléges accordés à la ville par ses prédécesseurs[3], et bientôt même il rendit une ordonnance qui déterminait d'une manière plus précise les droits de maire. Nous avons vu plus

[1] Recueil des *Olim*, I, 913-914.

[2] Archives municipales, reg. $\frac{A}{38}$, f° 224 recto et verso.

[3] Archives municipales, reg. $\frac{U}{1}$, f° 43, et tir. 224, n° 2.

haut que la juridiction de ce magistrat et celle du bailli royal n'étaient pas assez nettement séparées, et qu'il devait souvent en résulter des conflits. Le bailli se plaignait des empiétemens de la commune, qui, de son côté, accusait le magistrat royal d'usurpation. Nous trouvons la preuve de ces différends dans la charte qui est destinée à y mettre un terme. Le roi s'y exprime ainsi[1] : « Nous voulons et accordons que le maire, « les jurés de la commune et leurs successeurs aient, con- « servent et exercent toute la justice qui nous appartient, tant « pour les plaids de l'épée, que pour les autres juridictions « qui existent dans la ville et banlieue de Rouen, nous réser- « vant cependant la justice pour les cas de mort, blessure « dangereuse et gage de bataille[2].

« Lorsque des malfaiteurs seront arrêtés dans la ville et « banlieue de Rouen, ils seront retenus dans la prison du « maire et des jurés, jusqu'à ce que le témoignage des chi- « rurgiens ait constaté la mort ou la blessure grave pour nous, « comme pour le maire et les jurés. Alors on conduira les ac- « cusés devant nos gens et on les leur livrera. Ceux qui se « seront rendus coupables d'un pareil crime pourront être « arrêtés par nos sergens, s'ils les trouvent les premiers, ou « par les sergens du maire, à condition toutefois qu'on les re- « tiendra dans la prison du maire et des jurés pour nous les « livrer, comme il a été ci-dessus ordonné.

« On agira de même à l'égard des brigands, meurtriers et « autres, arrêtés pour crime capital. Si nos gens les trouvent « les premiers et s'en emparent, ils les conduiront au maire

[1] *Ordonnances des rois de France*, I, 306—307.

[2] Le roi, qui accorde au maire et aux bourgeois la justice du plaid de l'épée, semble la retenir d'un autre côté, en se réservant la justice pour les cas de mort, blessure grave, etc. Aussi le savant éditeur des *Ordonnances des rois de France* a-t-il pensé qu'il fallait entendre ici, par *plaid de l'épée*, le duel en matière civile. (Voyez *Coutume de Normandie*, au titre de *la Loy apparoissante.*)

« ou à son lieutenant pour éviter tout péril; mais ceux-ci les « remettront sans fraude et le plutôt possible, si faire se peut, « aux mains de nos gens.

« Le maire et les bourgeois doivent prêter main-forte à nos « gens pour arrêter de tels malfaiteurs, quand ils en sont re- « quis. On réclamera sur-le-champ l'assistance de ceux qui « seront le plus près du lieu où l'on trouvera les coupables.

« Le maire aura la garde de leurs biens; on en dressera « deux inventaires, l'un pour le bailli, l'autre pour le maire. « Après la condamnation, tous les biens mobiliers et immo- « biliers nous appartiendront. Nous nous réservons encore les « amendes pour la monnaie, quoique le maire ait dans la ville « et banlieue de Rouen la juridiction de la monnaie. Nous « jugerons les procès pour dettes niées devant le maire de « Rouen, par des personnes qui ne sont pas de la commune, « ainsi qu'il est déclaré dans la charte du roi Philippe, et qu'il « s'est pratiqué jusqu'à présent. Nous nous réservons encore « la moitié des forfaitures de draps, de vins, d'argent et d'or « falsifiés, et d'autres marchandises altérées, quelles qu'elles « soient, comme cela a eu lieu jusqu'à présent. Le maire et « les bourgeois de Rouen prononceront sur la forfaiture, et « nous recevrons de leur main la part de l'amende qui nous « reviendra. »

Cette charte, donnée à Paris, au mois de mai 1278, chargeait le maire, d'une manière explicite, d'exercer la police dans la ville entière. Les officiers royaux devaient, avant tout jugement, remettre l'accusé entre ses mains, sauf au maire à le rendre plus tard, si l'on reconnaissait que le crime fût assez grave pour ressortir au tribunal du bailli. La bourgeoisie n'avait plus à craindre de voir ses droits méprisés, et d'invoquer vainement, dans la geôle royale, ses priviléges communaux. La décision relative aux forfaitures n'était pas moins importante. Récemment encore, un conflit s'était élevé à cette occasion

entre le maire et le bailli de Rouen, pour savoir auquel de ces magistrats appartenait le droit de prononcer la forfaiture. Le Parlement de Paris l'avait attribué au bailli [1]; mais la charte de Philippe III le rendait au maire.

Malheureusement, il paraît que la police confiée à ce magistrat, et la surveillance que lui-même et ses sergens devaient exercer, excitèrent des haines violentes. Lorsque surtout une grande foule était réunie, et que les passions s'échauffaient mutuellement, le rôle de maire devenait dangereux. On en eut une preuve, en 1281, pendant la foire de la Chandeleur. Une émeute éclata, sans que les chroniques si brèves et si incomplètes de l'époque nous en fassent connaître l'occasion. Elles se bornent à nous apprendre que le maire fut tué auprès du pont, par la populace. Les factieux, effrayés eux-mêmes de leur crime, s'enfuirent de tous côtés, et, pour la plupart, cherchèrent un asile dans les couvens des Frères prêcheurs et mineurs; mais ils en furent violemment arrachés, et pendus sur l'ordre de maître Jean de Agon, lieutenant-général du bailli [2].

L'année, souillée par ce crime inouï dans les annales de la commune, fut encore attristée par d'autres calamités. Les pluies furent si abondantes, que, vers l'octave de l'Épiphanie, la Seine déborda et couvrit de ses eaux toutes les plaines qui en longent les rives. Du côté de Saint-Sever, la chaussée qui menait au monastère de Saint-Mathieu (les Emmurées), était couverte de trois pieds d'eau. L'inondation était encore plus forte sur la rive droite. La chaussée de Martainville, qui conduisait de la ville à Sainte-Catherine, était à six pieds sous l'eau. Aux

[1] Recueil des *Olim*, I, 775. — L'année suivante (1279), le maire obtint le droit de *semondre* les habitans, malgré l'opposition du bailli. (*Ibidem*, II, 135.)

[2] *Chronicon mscr. Ecclesiæ Rothomagensis*, apud *Chronicum triplex et unum*, f° 154. — Farin (*Histoire de Rouen*, ch. des *Émeutes populaires*) rapporte ce fait avec quelques détails différens; il dit, par exemple, que le maire fut jeté dans la Seine, ainsi que sa mule.

pluies de janvier succéda, en février, un froid très rigoureux, et la gelée se prolongea jusqu'au mois d'avril [1].

Mais, de toutes ces misères, il n'en était aucune qui parût plus intolérable au peuple que les nouvelles taxes imposées par la royauté et par l'administration municipale. Il ne se rendait pas compte des besoins nouveaux d'un royaume où l'administration s'organisait, et d'une ville qui prenait de si grands accroissemens. Déjà, en 1276, le roi avait été obligé de supprimer la *maltôte*, qu'il avait tenté de lever à Rouen [2]. En 1283, il fallut que des commissaires royaux vinssent à Rouen, pour y régler, de concert avec le maire, l'administration financière. Thomas, évêque de Dôle, Mathieu, abbé de Saint-Denis, et Simon de Clermont, seigneur de Nesle, convoquèrent une assemblée générale des bourgeois de Rouen, d'accord avec les magistrats municipaux. L'exposé qu'ils firent des besoins de l'état et de la ville, détermina la commune à accorder un nouvel impôt de deux oboles par livre, sur toutes les transactions commerciales qui se feraient à Rouen. Ce droit devait être payé, moitié par l'acheteur, et moitié par le vendeur. Le roi en percevrait les deux tiers, et le maire l'autre tiers. La commune, en accordant cet impôt, déclara qu'elle agissait ainsi seulement par *grâce*, et sans déroger à ses franchises [3]. Mais l'exemple était donné, et nous la verrons bientôt forcée de subir des taxes sans les avoir accordées.

Malgré cette atteinte portée par elle-même à ses priviléges, la ville de Rouen paraissait dans une situation chaque jour plus florissante. On en trouve la preuve dans les acquisitions qu'elle fit à cette époque. En 1283, elle acheta, de la famille du Val-Richer, les trois moulins de Martainville, de la Bretèque

[1] *Chron. mscr. eccles. Rothomag.*; *ibidem*.

[2] Recueil des *Olim*, II, 82.

[3] Archives municipales, reg. $\frac{U}{1}$, f° 49.

et de Déville [1]. Déjà saint Louis, en lui vendant les moulins banaux, l'avait affranchie d'une servitude pénible pour une riche bourgeoisie. En effet, à l'exception des moines de Saint-Ouen, auxquels Richard Cœur-de-Lion avait accordé plusieurs moulins dans Rouen, il fallait que tous les habitans portassent leur blé au moulin seigneurial. Ce droit féodal de mouture appartint à la commune, à partir de 1262, et elle s'efforça de l'étendre par l'acquisition des moulins situés hors de la ville. Elle voulut même, dans la suite, enlever à l'abbaye de Saint-Ouen le privilége de franche mouture, et ce fut une des causes de querelle entre les moines et les bourgeois.

Vers le même temps, la ville acquit du roi, moyennant une rente de soixante-dix livres de monnaie usuelle de Rouen, plusieurs places vides qu'elle sut utiliser. Philippe lui cédait d'abord un terrain situé dans la paroisse Saint-Éloi, et s'étendant de la maison des Béguines [2] et de la rue des Frères Prêcheurs [3] à la Seine, borné d'un côté par les remparts, et de l'autre par la propriété de Nicaise d'Orbec. On réservait seulement un chemin le long de la Seine. C'est probablement la place Henri IV actuelle, avec les rues adjacentes. Le bailli cédait aux bourgeois, par la même charte, une place sur le port des Bateliers de Saint-Ouen, dans les paroisses de Saint-Cande-le-Vieux et de Saint-Martin; elle comprenait la partie des quais située entre les rues du Bac et Grand-Pont. Le quai aux Meules, placé alors sur la rive droite de la Seine, la maison des Lépreux, située à la porte de Saint-Ouen, près des remparts de la ville, enfin, dans le même endroit, la maison où l'on déposait la terre à foulon, avec une place vide qui l'avoisinait, faisaient partie des nouvelles acquisitions de la commune [4]. Elles prou-

[1] Archives municipales, tiroir 20, n° 2.

[2] Rue du Vieux-Palais.

[3] Rue de Fontenelle.

[4] Archives municipales, tir. 324, n° 2. — Cette charte est importante pour la topographie de Rouen, au XIIIe siècle.

vent que la ville continuait à s'étendre; qu'en dehors des remparts on voulait utiliser les quais, et, dans l'intérieur, élever des maisons sur toutes les places jusqu'alors abandonnées. L'ardeur pour les constructions paraît avoir été très grande à cette époque. Nous voyons, en effet, au XIIIe siècle, la cathédrale se relever, Saint-Ouen et Saint-Amand[1] s'entourer de murs. La ville s'étend sans cesse, et répare tous les désastres causés par les incendies. Et cependant, ils avaient été nombreux et terribles sous saint Louis, comme aux époques précédentes. En 1238, le feu avait dévoré toutes les maisons qui s'étendaient de la rue aux Juifs à la source de Galaor[2]. En 1244, l'église de Notre-Dame-du-Pré (Bonne-Nouvelle) avait été la proie des flammes[3]. En 1248, le feu avait exercé des ravages encore plus terribles. Il avait commencé près de la porte Beauvoisine, et dévoré presque toute l'abbaye de Saint-Ouen, les églises de Saint-Laurent et de Saint-Godard. A en croire le récit sans doute exagéré de la chronique de Sainte-Catherine, tous les édifices compris entre la porte Beauvoisine et le Grand-Pont, entre la Renelle et Robec, c'est-à-dire presque toute la ville, auraient été la proie des flammes[4].

Malgré ces calamités passagères et quelques empiétemens sur les priviléges de la commune, la période qui s'écoula de l'avénement de saint Louis à la mort de Philippe-le-Hardi (1223—1285), n'en est pas moins une des plus florissantes et des plus heureuses pour la ville de Rouen. Elle avait étendu son enceinte, acquis la propriété de vastes terrains et augmenté ses franchises. Le bonheur de cette époque frappe surtout par le contraste avec le règne suivant, où le despotisme porta les plus rudes atteintes aux priviléges communaux.

[1] Archives départementales, cartulaire de Saint-Amand, f° 1 verso.

[2] *Chronicon triplex et unum*, f° 130.

[3] *Ibidem*, f° 134.

[4] *Chronicon mscr. ecclesiæ Rothomag.*, apud *Chron. triplex et unum*, f° 136.

Le règne de Philippe-le-Bel est un des plus importans de l'histoire de France. Il marque, en effet, une révolution dans le gouvernement. La royauté, qui avait grandi lentement, s'appuyant tantôt sur les communes, tantôt sur les conquêtes de Philippe-Auguste, tantôt, enfin, sur les vertus et les lois de saint Louis, la royauté arriva au despotisme à la fin du XIII[e] siècle. Philippe-le-Bel, entouré de jurisconsultes imbus des maximes tyranniques du droit romain, tenta d'organiser le despotisme. La dureté de son caractère, qui ne reculait devant aucune violence, brisa la plupart des obstacles. Bien loin d'être intimidé par les anathèmes de l'église, il fit arrêter et emprisonner le pape Boniface, puis rendit la papauté esclave de la France, en la transférant à Avignon; il alluma le bûcher des Templiers, ces héros de la croisade et des idées chevaleresques; il s'efforça surtout de substituer au régime féodal, qui couvrait le royaume de seigneurs indépendans, un réseau d'officiers royaux dont sa puissance fût le centre. La réalisation de ces projets exigeait surtout de l'argent pour salarier les nombreux agens de la royauté. Le système féodal avait partout attaché, aux fonctions civiles ou même ecclésiastiques, des domaines qui en étaient la récompense. Mais, dans la nouvelle organisation, il fallait payer les juges, baillis, prévôts, vicomtes, et les anciennes ressources ne suffisaient plus [1]. De là les mesures financières, souvent iniques, employées par Philippe-le-Bel. Elles devaient nécessairement blesser les communes, qui, comme celle de Rouen, étaient affranchies de toute espèce d'impôt, en vertu de leurs priviléges. Telle fut l'origine du premier conflit entre Philippe-le-Bel et les Rouennais. Ce prince voulut, dès la seconde année de son règne, en 1286, lever une taille sur la commune, mais elle résista en alléguant les anciennes chartes confirmées par tous les rois jusqu'à Philippe-le-Bel. On put rappeler que, trois ans auparavant, ce n'était que

[1] Voyez l'*Histoire de France*, de M. Michelet, t. III.

par grâce, et après une délibération de toute la bourgeoisie, qu'on avait accordé la levée d'un impôt [1]; mais le roi ne voulut tenir aucun compte des priviléges de la commune, et, sur le refus du maire Thomas Naguet, il le fit arrêter et enfermer au château, avec un grand nombre de bourgeois [2]. Les chroniques ne nous apprennent pas la suite de cette affaire; mais il est probable que la commune se décida à payer, et que le maire recouvra ainsi sa liberté.

Forcée de courber la tête devant l'autorité royale, la bourgeoisie semble avoir voulu s'en venger sur ses anciens ennemis, les chanoines. Là elle ne craignait plus Philippe-le-Bel, qui, partout, attaquait les priviléges du clergé et s'efforçait de les abolir.

En 1288, le maire, au nom de la commune, revendiqua la rue Notre-Dame (rue des Arpents), comme un fief laïque qui devait relever exclusivement de sa juridiction. Le chapitre, au contraire, soutenait que c'était un fief ecclésiastique sur lequel, de tout temps, l'autorité spirituelle avait exercé sa puissance. L'affaire fut portée devant l'Échiquier de Pâques 1289. Cette assemblée nomma deux commissaires, le bailli de Rouen et le doyen de Beauvais, pour procéder à l'examen de la question. Ils reconnurent, après avoir entendu les témoins, que les prétentions du maire étaient fondées, et firent un rapport dans ce sens à l'Échiquier de la S.-Michel. L'assemblée prononça alors sa sentence, et déclara que toute la rue Notre-Dame dépendait du maire, et qu'il devait y exercer sa justice comme dans un fief laïque [3].

Le chapitre fut exaspéré de ce jugement qui le privait d'un droit dont il avait joui de temps immémorial. D'ailleurs, le

[1] Voyez page 199.

[2] *Chron. Rothom.*, apud Labbe, *Nova Bibliotheca mscr.*, I, 381.

[3] Archives municipales, *Reg.* $\frac{t}{u}$, f° 51 verso, 52 recto. — M. Floquet, *Hist. de l'Échiquier*, p. 144.

maire et les pairs, encouragés par ce succès, ne s'arrêtaient plus dans leur triomphe. Ils voulaient exercer leur juridiction dans les maisons privilégiées des chanoines. Vainement ceux-ci s'adressèrent au bailli et aux autres magistrats royaux; ils ne les trouvèrent nullement disposés à soutenir leurs prétentions. Se réunissant alors en assemblée capitulaire, ils exprimèrent leur indignation et leurs projets de résistance dans un acte qui est parvenu jusqu'à nous, et dont voici la traduction[1] : « A tous ceux qui ces présentes lettres verront, le doyen et le chapitre de Rouen, salut dans le Seigneur: Sachez que, l'an 1290, le mercredi avant la conversion du bien-heureux apôtre Paul (le 25 janvier 1291), nous tous, dont les noms sont cités plus bas, résidant à Rouen, réunis en assemblée capitulaire, voyant et ressentant les vexations, insultes et oppressions multipliées que, chaque jour, le maire et la commune nous font éprouver, à nous et à notre église, surtout pour des priviléges dont elle a joui tranquillement et paisiblement depuis un temps immémorial, nous nous sommes efforcés de les défendre et de les protéger par le droit et la coutume du pays. Mais la justice séculière a plusieurs fois refusé d'entendre nos réclamations, quoique nous les ayons présentées sous toutes les formes convenables et utiles. Nous avons reconnu que, si nous ne résistions pas à leur malice par quelque moyen énergique, ils ne tarderaient pas à nous chasser de cette ville, comme des gens sans feu ni lieu, et que notre mère l'église resterait abandonnée sans serviteurs; bref, comme de vrais zélateurs et athlètes de l'église, nous avons juré repousser unanimement, et de toutes nos forces, l'injustice de ces insolens, et de sacrifier nos vies et nos biens pour le soutien de nos droits; et nous avons tous confirmé notre résolution par un serment prêté dans l'assemblée capitulaire. En foi de quoi, nous avons fait rédiger le présent acte, et apposer nos noms, comme on le

[1] Archives départementales.

voit ci-dessous. Mais, comme il est honteux qu'une partie ne s'accorde pas avec le tout, après mûre délibération, nous avons décidé que nos confrères les chanoines, maintenant absens, seront tenus de prêter le même serment, lorsqu'ils reviendront à l'église, avant de participer aux distributions quotidiennes; s'ils refusent, ils en seront privés, nonobstant tout appel. En foi de quoi, nous avons fait apposer au présent acte le sceau du chapitre, avec nos sceaux particuliers. Fait et donné le jour et an indiqués ci-dessus. » Suivent les noms et les sceaux des chanoines.

Quelqu'énergique que fût la résolution du chapitre, la commune ne se laissa pas intimider. Le maire, Jean Naguet, soutenu par les pairs les plus influens, les Duchâtel, Du Val-Richer, Le Lieur, De Saint-Léonard, Des Essarts, Filleul, De Carville, De Ferrières, etc., persista dans sa conduite à l'égard du chapitre. Il prétendait exercer sa juridiction dans la plupart des lieux protégés jusqu'alors par les immunités ecclésiastiques. Il fit arrêter, entre autres, les habitans d'une maison située sur la place de la Calende, et regardée comme une dépendance du chapitre. Il ne respecta pas davantage un manoir situé rue de la Chaîne, et protégé jusqu'alors par le privilége de l'église. Les chanoines, exaspérés, résolurent d'avoir recours aux derniers moyens, et lancèrent une sentence d'excommunication, non plus générale comme au XII[e] siècle : ils avaient reconnu qu'en sévissant ainsi contre la masse, ils n'atteignaient pas le but, et ne faisaient que resserrer les liens qui unissaient leurs ennemis. Aussi s'attaquèrent-ils individuellement et nominativement au maire et à un certain nombre de pairs. La formule d'un des monitoires qui précédèrent l'excommunication, est parvenue jusqu'à nous, et elle est trop importante pour que nous n'en donnions pas la traduction. « Maître H. Martel, clerc, chanoine, délégué par vénérables et discrètes personnes les doyens et chanoines de Rouen, à vénérable et discrète per-

sonne le doyen de l'église de la bienheureuse Marie-la-Ronde, de Rouen, salut dans le Seigneur : Le souverain pontife a, par un privilége spécial, accordé aux doyen et chapitre, ainsi qu'à l'église de Rouen, l'autorité apostolique nécessaire pour excommunier, après monitoire, ceux qui auraient attenté aux biens ou aux personnes de la dite église, et faire publier l'excommunication, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu complète satisfaction. Et les doyen et chanoines nous ont transmis, sous ce rapport, leurs pouvoirs. Or, le maire de Rouen, du consentement des pairs ou échevins, et même après en avoir mûrement délibéré avec eux, a exercé sa justice dans plusieurs maisons qui appartiennent aux doyen et chapitre, et sont exemptes de la puissance temporelle. L'une est située près de la place où l'on vend les œufs et le fromage, et touche aux bâtimens de la bienheureuse Marie-Madeleine de Rouen [1] ; l'autre est située rue de la Chaîne, et dépend de notre manoir habité par vénérable et discrète personne, maître Jean de Bulys, notre confrère. Malgré l'opposition et les priviléges du chapitre, le maire a fait saisir le mobilier de ses maisons, et arrêter les habitans, qui ont été conduits dans sa prison, et il les y retient encore au détriment des doyen et chapitre, et de l'église; il les a ainsi injustement molestés et vexés dans leurs biens et leurs hommes, fait tellement notoire et manifeste, qu'aucune tergiversation ne peut le dissimuler. Les doyen et chanoines se conformant à la teneur de leur privilége ont plusieurs fois prié le maire *avec politesse* [2], et par eux-mêmes et par d'autres qu'ils en ont chargés, de rendre les prisonniers et leurs biens; ils lui ont adressé les monitoires convenables à ce sujet, mais il n'en a rien fait, cherchant des subterfuges et des délais, pendant que durait toujours le fait notoire et constaté de la violation des priviléges. En conséquence, voulant mettre un

[1] La Madeleine était alors sur la place de la Calende.

[2] « De urbanitate. »



terme à ces désordres, nous vous enjoignons strictement, au nom de l'obéissance que vous nous devez, de vous transporter près du maire et des pairs de la ville; et de les avertir de rechef et d'abondance, en même temps que les sergents du maire, de rendre les prisonniers et leurs biens, et de se soumettre à l'amende convenable pour de si grands excès. S'ils n'obéissent pas, nous excommunions le maire Jean Naguet, Robert et Jacques du Châtel, Thomas Naguet, Nicolas Naguet l'aîné, Guillaume des Essarts, Jean le Loquetier, Jean des Cambes, Vincent Michel, Raoul Campion, Robert Le Lieur, Vincent Le Sueur, Guillaume de Saint-Léonard, Enguerrand de Ferrières, Jean de Cabour, Guillaume Le Féron, Jean Filleul, Robert Le Balanchier, Nicolas de la Commune, Nicolas de Carville, Jean de Bondeville et Mathieu du Val-Richer, pairs; ainsi que Richard Le Catelet, Pierre Le Mercier, Drocon, Marc et Julien, sergents du maire. Nous vous enjoignons d'annoncer publiquement l'excommunication, et de ne pas cesser la publication, jusqu'à ce qu'ils aient fait satisfaction convenable, et que vous ayez reçu de nous d'autres ordres [1]. »

Le maire et les pairs ne cédèrent pas, et l'anathème fut lancé contre eux. Les événemens se compliquèrent encore par la mort du maire Jean Naguet, qui succomba pendant la durée de sa magistrature, et lorsqu'il était sous le poids de l'excommunication. Le chapitre défendit de lui donner la sépulture ecclésiastique, et le cadavre du maire de Rouen allait être traité comme celui d'un juif ou d'un païen. Le bailli et le vicomte intervinrent, mais le chapitre mettait à l'absolution des conditions que la commune ne voulait pas accepter. Les magistrats royaux envoyèrent, en toute hâte, un exprès à Philippe-le-Bel, pour que son autorité fît fléchir le chapitre; mais les amis et les parens de Jean Naguet eurent recours à un moyen plus prompt. Il y avait alors à Rouen plusieurs églises qui ne dépen-

[1] Archives départementales.

daient pas du chapitre, et l'interdit jeté par les chanoines ne pouvait les atteindre. De ce nombre était l'église de Saint-Gervais, qui ne relevait que de l'abbé de Fécamp. Ce fut là que les parens et les amis du défunt le portèrent et le firent inhumer, malgré l'excommunication lancée par le chapitre. La cérémonie était terminée, lorsque le vicomte de Rouen transmit aux chanoines une lettre de Philippe-le-Bel, conçue en ces termes : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, à ses amés les doyen et chapitre de Rouen, salut et dilection. On nous a donné à entendre que vous avez excommunié et fait excommunier, par l'official de Rouen, feu Jean Naguet, jadis maire de cette ville, parce qu'en son nom et au nom de la commune de Rouen, il avait pris de son vivant une décision contre vous et votre église, et que, par suite de cette excommunication, on s'oppose à son inhumation. Nous vous requérons de l'absoudre, d'après la forme canonique, de l'excommunication que vous avez portée contre lui, et de permettre qu'il soit aussi absous par l'official, de telle sorte que son corps puisse recevoir la sépulture ecclésiastique. En quoi faisant, vous nous serez agréables. Donné à Paris, le mercredi après la mi-carême. »

Comme la question était résolue quand la lettre du roi arriva, la réponse du chapitre se borna à relater les faits : « A sage et honorable personne, le vicomte de Rouen, les doyen et chapitre de Rouen, salut dans le Seigneur : Nous avons ouvert la lettre close que vous nous avez présentée de la part du seigneur roi. Désirant vivement lui complaire, nous répondrons qu'on a faussement donné à entendre au seigneur roi que nous avions fait excommunier Jean Naguet, ancien maire de Rouen, par l'official de cette ville ; nous l'avons, de son vivant, soumis à l'anathème, canoniquement, en vertu de l'autorité apostolique, et nous avons offert à vous-même et aux autres qui nous parlaient pour lui, de l'absoudre d'après la forme ecclésiastique, et nous vous l'offrons encore dans cet écrit. Mais ses

amis, avant même qu'on eût reçu la lettre du roi, méprisant l'excommunication qui pesait sur lui, lui avaient donné la sépulture dans l'église Saint-Gervais, de fait seulement, car ils ne le pouvaient de droit. Donné sous le sceau du doyen de Rouen, l'an du Seigneur 1290 (1291), le jeudi après le dimanche de *Lætare Jerusalem.* »

Le nouveau maire et les pairs persistèrent énergiquement dans la défense de leurs droits, et conservèrent toutes les conquêtes que la commune avait faites sur le chapitre, entre autres la juridiction de la rue Notre-Dame. Ils trouvèrent toujours les officiers royaux disposés à les seconder dans la lutte contre les priviléges du clergé; mais, dès qu'il fut question de résistance aux volontés royales, les représentans de Philippe-le-Bel changèrent de langage, et écrasèrent toute opposition.

A. Chéruel.

(La suite à une prochaine livraison.)

POÉSIE.

APPEL AUX RICHES.

O vous qui n'habitez que de rians parages,
Et pour qui le malheur n'a qu'un écho lointain ;
Vous qui n'avez jamais vu fondre les orages
Sur votre heureux abri, protégé du destin,
        Daignez, daignez tourner la tête
Vers des lieux où naguère a passé le fléau,
Et que, pour un instant, votre regard s'arrête
        Devant ce sinistre tableau !

        Ce n'est point la mer en furie
        Se jouant avec des vaisseaux ;
Ce n'est point l'air impur; ce n'est point l'incendie
Si prompt à dévorer le fruit de longs travaux ;
C'est l'inondation, dont l'orage est la source ;
        C'est le torrent précipité
De la cîme des monts, flot qui va dans sa course
        Entraîner le chaume habité ;

C'est l'inondation, qui mine et qui transperce
Les plus solides fondemens;
C'est l'avalanche qui renverse
Les cabanes, les monumens.

C'est un fleuve qu'on voit descendre
Et couvrir tout le sol, comme un vaste tombeau;
C'est un déluge.... Il vient surprendre
Le vieillard dans sa couche et l'enfant au berceau.
Ce gouffre, devant qui tout croûle,
Et dont rien ne peut garantir,
Emporte les débris qu'il roule
Jusque dans l'Océan, qui va les engloutir.

Au milieu de ce grand naufrage,
Par le zèle et par le courage
L'enfant du pauvre est secouru;
Mais voyez quelle est sa misère!
Sa mère... elle est folle! et son père...
Sous les flots il a disparu!

Voyez quelle morne tristesse
Vous présente un sol ravagé;
Voyez la poignante détresse
De tout un pays submergé;
Ici c'est la voix presque éteinte
De l'indigent manquant de pain.
Et là, c'est la funèbre plainte
De la veuve et de l'orphelin.

C'est un sinistre qui réclame
Les plus grands, les plus prompts secours.

A la pitié qui vient de l'ame,
Riches, donnez un libre cours...
Vous qui vivez dans l'abondance,
Vous tous qu'à l'abri du malheur,
A protégés la Providence,
Venez en aide à la douleur.

Venez apporter votre offrande....
Qui pourrait la mieux mériter?
Ceux que ma voix vous recommande
N'ont plus de toît pour s'abriter:
Et voici l'hiver qui s'avance;
Voici la froidure... ah! donnez,
Donnez!.. Que votre bienfaisance
Console des infortunés.

Vous, les anges de notre vie,
Femmes, dont l'ame est un trésor,
La charité vous y convie,
Donnez-lui le premier essor;
Lorsqu'en vous l'infortune espère,
Ouvrez-lui vos cœurs généreux,
Car Dieu vous plaça sur la terre
Pour protéger les malheureux!!!

Th. Lebreton (Rouen.)

LITTÉRATURE.

NOUVELLES
PROPOSITIONS PHILOSOPHIQUES [1].

Qu'est-ce que la philosophie ?

Je me persuade que la philosophie aurait fait un grand pas le jour où ceux qui la cultivent seraient parvenus à se mettre d'accord sur sa définition. En précisant son objet, la nature de ses recherches, le but qu'elle doit se proposer, une définition exacte lui tracerait sa vraie route, préviendrait mille divagations hors de son domaine, retrancherait, peut-être, non seulement la source d'une foule d'erreurs, mais, ce qui serait plus précieux encore, celle d'une multitude de questions ou stériles ou insolubles, qui épuisent, en pure perte, les forces de l'esprit humain.

La philosophie ne pourrait-elle pas se définir : l'ensemble des idées générales possédées, sur toutes choses, par l'humanité, ou plutôt la science qui, recevant des diverses sciences

[1] Dans plusieurs articles qu'il publiera sous ce titre, dans notre recueil, et dont celui qu'on va lire est comme le préambule, M. Decorde se propose de donner un exposé succinct, mais complet, du système sur *les facultés humaines*, développé dans son ouvrage ; les journaux qui en ont rendu compte (ce qu'ils ont tous fait dans un sens favorable et bienveillant), n'ayant pu en présenter que des aperçus partiels, insuffisans pour en bien faire saisir l'ensemble et la pensée générale.

particulières leurs plus hautes notions et leur dernier mot, compose et construit cet ensemble, le médite, en digère, en combine tous les élémens, pour en conclure, autant qu'il est donné à l'homme de le connaître ou de l'entrevoir, *le système providentiel?*

Je reprends les diverses parties de cette définition.

L'ensemble... Un des caractères essentiels de la philosophie est l'universalité : son regard doit embrasser indéfiniment tous les objets sur lesquels s'étend l'exercice de notre pensée; et tous ces objets sont renfermés dans ce cercle, — l'univers sensible ou physique; — l'homme, mélange d'une existence physique et d'une existence morale; — Dieu, existence morale, cause nécessaire et mystérieuse de toutes choses.

Tout travail, toute investigation de la pensée humaine qui ne comprend pas dans un même point de vue ces trois grands objets, et fait abstraction de leur corélation nécessaire, cesse d'être de la philosophie, et ne peut appartenir qu'à une science particulière. — Les sciences particulières ont chacune leur tribut à fournir à la philosophie; mais celle-ci, devant planer sur toutes, et les apprécier simultanément dans leurs rapports, ne peut se spécialiser dans aucune. — C'est peut-être ce qu'elle a trop oublié dans notre siècle, en voulant réparer le tort, qu'elle avait eu long-temps, de se tenir trop éloignée des sciences, et d'avoir cru pouvoir se passer d'elles, quand c'est de leur substance qu'elle doit se nourrir.

Des idées générales... La science, en réalité, est UNE; nos diverses sciences ne sont que ses divisions et ses subdivisions. Reconstituer cette unité suprême est la vraie tâche de la philosophie. Mais il n'est pas dans la puissance de l'intelligence humaine d'envisager à la fois tous les détails de nos nombreuses sciences. La philosophie, pour satisfaire au besoin qu'elle a de composer leur faisceau, de les apprécier toutes, d'indiquer à toutes une direction, doit donc se borner à les considérer dans

les vérités essentielles, et dans les notions générales qui résument chacune d'elles.

Sur toutes choses... C'est une conséquence nécessaire de ce qui précède; toute doctrine philosophique dans laquelle une partie quelconque des phénomènes de la nature ou de l'humanité ne peut trouver sa place et son explication au moins plausible, est par cela seul condamnée. Cette doctrine ne peut avoir que des vérités d'un ordre inférieur et particulier, qui, élevées à la généralité, deviennent exclusives d'autres vérités non moins certaines. J'aurai plus d'une fois à signaler cet abus, qui fait d'une branche le tronc, qui substitue une science particulière à la philosophie elle-même.

Ou plutôt c'est la science qui compose cet ensemble, etc., c'est-à-dire que, qualifiée de *science*, la philosophie est celle qui les domine toutes, qui les couronne, et dans laquelle s'établit leur harmonie, leur concert, et, pour tout renfermer dans un mot, leur unité.

Pour en conclure... LE SYSTÈME PROVIDENTIEL. — L'univers est une prodigieuse combinaison d'existences et de phénomènes, qui ont, de degré en degré, du particulier au général, leur manière et leur raison d'être, ou leur *comment* et leur *pourquoi*. Ces *comment* et ces *pourquoi* s'enchaînent dans une succession indéfinie, qui, de proche en proche, les rattache à un plan et à un dessein unique, que nous voyons, ou se simplifier et se généraliser, ou se développer dans une multiplicité sans bornes, suivant le sens dans lequel nous le parcourons. C'est là l'échelle que les sciences nous apprennent à descendre, et que la philosophie nous apprend à remonter; c'est à l'échelon le plus haut qu'il nous soit donné d'atteindre qu'elle tend sans cesse à nous placer. — Pour nous faire mieux comprendre, l'univers est *le produit* d'une pensée, et il s'en offre à nous comme *l'expression*, qu'il s'agit pour nous d'étudier, afin d'en obtenir l'intelligence; pensée qui, à son sommet, est

une, et embrasse le grand tout, et qui, dans sa réalisation, se développe en ramifications infinies, pour arriver jusqu'aux dernières extrémités de l'*être*. C'est ainsi que la pensée souveraine à laquelle obéit un grand empire, étend et communique son action et sa puissance à tout ce qui est placé sous sa domination, et fait tout agir, à la fois, dans mille sens différens, suivant la fin commune qu'elle se propose.

Il faut toutefois corriger ce que le mot de *système providentiel* a de trop absolu. — La philosophie doit mesurer ses prétentions aux forces de l'homme, et, de plus, elle doit être pour lui autre chose qu'une étude purement contemplative. Si l'homme porte son regard sur tout ce qui peut être accessible à sa pensée, c'est définitivement pour revenir en lui-même, et enrichir, perfectionner son être; c'est pour se reconnaître au milieu de tout ce qui l'environne, fixer sa place, son rôle, ses relations, et, comme il se sent plein de facultés actives, déterminer l'emploi qu'il lui est bon d'en faire. Cet aspect, sous lequel il est indispensable d'envisager la philosophie, montre l'ordre qui doit présider à ses travaux, et ce qu'elle a spécialement à découvrir dans le plan providentiel.

L'homme a besoin, d'abord, de se connaître, d'apprécier les élémens qui le constituent, les instrumens dont il a été pourvu pour entrer en communication, et se mettre en rapport avec tout ce qui est hors de lui; puis il lui faut marcher vers les choses extérieures, et le faire en se rappelant toujours qu'il est sans moyen de les connaître en elles-mêmes, et qu'il n'acquiert de certitude à leur sujet que sur leurs relations avec lui.

Le système providentiel que j'assigne pour but à la philosophie est donc uniquement celui qui touche à notre être et à ses fins, montrant à l'homme ce qui a été fait en lui, ce qui a été préparé pour lui, ce qui est exigé ou attendu de lui, c'est-à-dire son origine, ses espérances et *ses devoirs*, qui

ne sont que les conséquences de son origine, et les conditions de l'accomplissement de ses espérances.

La philosophie, suivant ces notions, doit se mettre à la portée, ce n'est pas assez dire, à l'usage de tous les hommes. Elle n'a point de service à rendre à l'humanité, ou plutôt elle n'est pas elle-même, si toutes ses démonstrations se renferment dans une subtile métaphysique, à laquelle atteignent à peine quelques intelligences privilégiées. Le commun des hommes veut des vérités simples, presque universalement avouées sur leur seul énoncé, portant une facile conviction dans les esprits ordinaires, et surtout obtenant une adhésion vive des instincts sans l'impulsion desquels nous ne saurions être déterminés à agir; il faut ajouter pour condition essentielle, qu'elles soient d'accord avec l'état de la science. — Ces vérités simples, fécondes, régulatrices, personne ne les invente; elles naissent d'elles-mêmes, elles sont le produit commun de la civilisation successivement plus avancée de chaque siècle; toutes les branches de la connaissance humaine contribuent à les produire; elles sont vaguement dans le plus grand nombre des esprits éclairés, sans avoir encore d'expression nettement formulée, et surtout sans avoir de lien entre elles.

Arrêter et fixer ces idées qui nagent, pour ainsi dire, dans notre atmosphère, et en même temps les assembler, les coordonner, en former un corps, une doctrine, telle est l'œuvre que j'ai uniquement voulu tenter. Loin de mettre du prix à ce que mes idées paraissent nouvelles, je serais flatté que la plupart de mes lecteurs crussent les reconnaître presque toutes pour les leurs; je voudrais seulement qu'ils eussent à me savoir gré de leur apprendre à s'en rendre mieux compte, à juger de quelles combinaisons elles sont susceptibles, et quelles conséquences elles ont le pouvoir de produire.

DECORDE. (Rouen.)

ARCHÉOLOGIE.

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE DE L'ANCIEN PRIEURÉ

DU MONT-AUX-MALADES.

« Icelui prieuré du Mont-aux-Malades, ou bien
« hôpital des ladres en premier lieu, basti et fondé
« sous le titre des chanoines et frères de la bonne
« congrégation de St-Jacques, a été augmenté et
« enrichi de plusieurs dons et aumosnes considé-
« rables par Henri second, roi d'Angleterre, et
« douzième duc de Normandie. »

Requête de dom Le Mesle au duc de Longueville, 1619.

« L'église actuelle du Mont-aux-Malades, » dit Licquet dans son ouvrage intitulé *Rouen*, « fut construite par Henri II, roi « d'Angleterre et duc de Normandie, en expiation du meurtre « de S. Thomas de Cantorbéry. » L'écrivain s'est exprimé d'une manière trop forte; il n'est pas démontré que ce prince ait fait élever l'église du Mont-aux-Malades comme un monument expiatoire, qu'il en ait jeté les fondemens dans l'intention positive d'apprendre son repentir aux générations qui lui succéderaient; mais il est établi qu'après avoir fait sa paix avec

l'église, il montra du zèle pour l'édification et la décoration de ce temple, auquel les religieux venaient de donner le vocable de son adversaire. C'est ce qu'on peut constater en lisant plusieurs pièces émanées de sa main royale, et qui renferment des passages fort significatifs. Le temple, les malades, les religieux, et toutes les choses qu'ils possèdent, sont placés sous sa protection spéciale; on doit considérer les possessions du monastère comme non moins inviolables que si elles lui appartenaient en propre [1].

Les termes d'une de ces chartes ont quelque chose de touchant; ce prince rappelle le souvenir de ses parens, de son aïeul Henri I[er], de son père Geoffroi, comte d'Anjou, de sa mère Mathilde, et de tous ses ancêtres [2]. Ce sont là des noms bien connus dans notre histoire normande, que les noms de ce monarque, qui vit ses espérances s'abîmer dans les flots avec la Blanche-Nef, de cette impératrice, qui fit dans Rouen une entrée joyeuse et triomphante, de son époux, qui conquit l'héritage de sa femme sur Etienne de Boulogne, infidèle aux sermens; ce sont de glorieux ancêtres maternels que Rollon, Robert-le-Magnifique, et Guillaume, vainqueur dans les champs d'Hastings.

Lorsque les religieux eurent changé de patron, et qu'ils eurent choisi le défunt archevêque de Cantorbéry, le monarque ne fit pas difficulté d'employer la qualification de martyr, en parlant du prélat victime de ses paroles imprudentes, et qui lui avait résisté pendant si long-temps. En l'année 1166, Regnault, fils d'Ours, Guillaume de Tracy et Guillaume Mautrait, avaient ensanglanté la première cathédrale de la Grande-Bretagne, espérant obtenir récompense. Dix années après le meurtre, ce même souverain qui, dans un mouvement de fu-

[1] *Charte de Henri II, de 1176 environ, Archives départementales, copie du* XVII[e] *siècle.*

[2] *Charte du même prince, au* vidimus *de* 1291, *Archives départementales.*

reur, avait prononcé la condamnation, ne refusait pas ce titre honorable, accordé par la vénération publique au bienheureux Becket.

La lecture des pièces authentiques démontre que, dans le XIIe siècle, il y eut jusqu'à trois églises au Mont-aux-Malades. Vers l'an 1162, Roscelin Clarembaut, chambellan du roi, fait certaines offrandes à l'église de Saint-Gilles, dont il est le fondateur. Vainement appose-t-il son sceau sur l'acte de donation; vainement l'apporte-t-il sur le maître autel, comme gage de sa piété; vainement forme-t-il le vœu que le service divin s'y fasse à toujours[1] : malgré les vœux du fondateur, les siècles ont amené la destruction de l'église de Saint-Gilles. Que sont devenues les cendres de Roscelin, qui souhaitait d'être enseveli dans son œuvre[2] ? Ne lui a-t-on pas conservé, du moins, une simple pierre commémorative? Non: tandis que l'ancienne église paroissiale subsiste encore dans quelques pans de murailles, aucun souvenir de Saint-Gilles, ni de son fondateur Roscelin Clarembaut.

Au surplus, dans une requête présentée par dom Le Mesle, prieur des religieux du Mont-aux-Malades, au duc de Longueville, gouverneur de la province, en 1649, on lit ces mots: « Ne trouvant, du reste, aucun doubte que le dict prieuré de « Saint-Thomas n'aye ample sujet d'avoir en heureuse mémoire « le dict Roscelin Clarambault, puisqu'il demeure constant « et prouvé qu'il a été comme l'exemple et moteur audict « Henri second de faire des biens et aumosnes audict « prieuré. »

Il est utile de coordonner ces faits divers; car il se trouve là, non seulement de l'histoire locale, mais aussi de l'histoire

[1] *Charte d'environ* 1662 ; *on la trouve dans un* vidimus *de Hugues d'Amiens.*

[2] Quia fundator illius sum, corpus meum ibi sepeliri devovi. (*Ibidem.*) — Corpus suum in prædictâ ecclesiâ (S. Egidii) Roscelinus sepeliri devovit. (*Charte de Hugues d'Amiens.*)

générale, car on y rencontre le nom d'un roi fameux dans les annales du moyen-âge.

Venons maintenant à l'examen du temple. Le chœur et la nef sont séparés des collatéraux par plusieurs gros piliers romans, piliers formant les limites de l'architecture à plein cintre; les siècles suivans ont apporté leur tribut, et, sous les collatéraux, on voit de l'architecture ogivale. Ce chœur et cette nef, telle est la pensée primitive de la construction. Les chapitaux ressemblent à des couronnes, et font peut-être allusion à la dignité du prince qui prenait sous sa tutelle et protection spéciale les possessions des religieux du Mont-aux-Malades. C'était là comme des signes héraldiques, comme des espèces de sceaux placés sur les pierres, soit par les moines, qui voulaient faire leur cour au monarque, soit par le monarque lui-même, qui les déclarait inviolables, et qui voulait que ces pierres sculptées en couronnes disent aux téméraires : « Craignez la justice du prince, si vous ne craignez pas celle d'en haut. » N'avons-nous pas lu cent fois dans l'histoire, qu'au milieu des villes prises d'assaut, et dans le plus fort du pillage, les chefs vainqueurs voulaient qu'on dormît tranquillement sous le toit où se trouvaient appendus les panonceaux de leurs armes? De même, les moines du Mont-aux-Malades, et les lépreux auxquels ils donnaient des soins, n'avaient rien à craindre après cette apposition du sceau royal et ducal sur les pierres de leur temple; ils avaient là des lettres de franchise bien en règle, et nous aimons à les retrouver maintenant, comme nous aimerions à retrouver une sauve-garde autographe, ou bien un passeport des temps anciens.

Les murailles de la nef avaient été peintes dans un temps où l'usage voulait qu'on ne laissât point à la pierre son uniformité simple et grave. Un seul fragment subsiste; c'est une fleur de lis historiée qui se trouve dans la tribune de l'orgue. Vénérons ces précieuses reliques de la dévotion et de l'art de

nos pères, et souhaitons qu'ils soient toujours préservés du badigeon et de la rape; car de semblables débris deviennent assez rares.

Dans un article inséré dans la *Revue de Rouen*, il est fait mention de corbeaux bizarres situés dans la partie supérieure du collatéral droit [1]. Il ne reste de l'ancienne vitrerie que des débris fort minces et sans aucun mérite d'exécution; quelques blasons peuvent fournir des renseignemens pour l'historique du prieuré.

L'église du Mont-aux-Malades est plus riche en pierres tumulaires; elle en possède deux qui sont fort remarquables, l'une du XIII[e] siècle, et l'autre du XV[e]. La première est placée dans la nef, et les mots suivans se lisent distinctement sur le listel :

> « .... Gist madame Maheut, fame. Monseignor Lorens le chambellenc,
> « qui trespassa l'an de grâce MCCLXXXIII, le vendredi après la Qua-
> « simode. Dex li face pardon. Amen. »

Ce monument du XIII[e] siècle recouvre donc les cendres d'une grande dame. Son mari fut chambellan de Louis IX; il se trouva peut-être sous l'arbre de Vincennes lorsque le saint monarque y donnait audience à ses sujets; il exerça peut-être sa charge jusque sous Philippe-le-Hardi. Par acte daté de ce lieu, qui lui servait de tribunal champêtre, en l'année 1250, saint Louis avait fait don à Lorens d'une ferme d'Etouteville, connue maintenant sous le nom de La Vatine, et qui se trouve dans le territoire de la commune du Mont-aux-Malades. En 1289, celui qui l'avait reçue de la munificence royale, la donna, du consentement et suivant la volonté de Maheut, aux prieur et moines du Mont-aux-Malades. Madame Maheut Lorens porte un grand manteau plissé sur ses bras. Des fleurs de lis sont placées auprès d'elle. Mais pour quel motif?

[1] Année 1841, p. 278.

Est-ce à cause de la dignité dont fut pourvu son mari? Est-ce que les nobles pouvaient s'arroger ce droit, qui semble un envahissement sur les priviléges de la maison de France? Aux habiles à répondre à ces questions.

Madame Maheut Lorens est représentée dormant de ce dernier et profond sommeil, qui la surprit les mains jointes, et priant le ciel. Mais, sur la pierre tumulaire du xve siècle, deux défunts, harfleurais d'origine, sont représentés les yeux ouverts, et pleins d'assurance. Voici les mots qui se lisent encore distinctement sur le listel :

« Cy gissent Laurent Le Bas, et Johanne sa femme, bourgeois de « Harfleur...... lequel Laurens trespassa l'an de grâce MCCCC...... »

Les deux époux sont debout dans une nacelle; ils voguent sous la conduite du ciel vers le port de l'Éternité. Leurs mains jointes témoignent de leur foi; la physionomie de Laurens Le Bas annonce qu'il ne redoute rien des périls de la navigation. Des arabesques disposées avec élégance les enveloppent comme une tente; l'atmosphère qui les environne est semée de fleurs, et ces fleurs les protègent contre les ardeurs dévorantes. L'artiste s'est bien gardé d'omettre l'ancre, symbole d'espérance. Il n'a pas non plus omis le chien, cet emblème de fidélité, qu'on plaçait ordinairement sous les pieds des défunts, mais qui ne pouvait trouver sa place dans la nacelle; il figure d'une manière originale au-dessous des arabesques, dont il tient une des extrémités dans sa gueule. La croix flotte au haut du mât, dans une flamme agitée par le vent. Les deux époux sont revêtus, l'un et l'autre, d'un long manteau. Celui de Laurens Le Bas a beaucoup d'ampleur; l'hermine du manteau de sa femme indique une condition opulente. Deux anges, les gardiens des deux voyageurs, se voient au milieu des fleurs.

N'est-ce pas une belle et noble pensée que cette navigation vers le séjour éternel, à travers les flots si fréquemment orageux

du monde? Il y a là de quoi fournir matière à de longs développemens. Cependant, si l'on songe à l'époque où cette dalle fut déposée sur les cendres des époux Le Bas, époque où l'on mariait les idées païennes avec les idées chrétiennes, ne peut-on pas supposer que l'artiste songeait à la barque de Caron? On la voit dans des représentations du jugement dernier; le Dante, le Tasse, Sannazar, et beaucoup d'autres poètes, se sont permis des licences de même force. Sur cette pierre tumulaire, la pensée, païenne dans son origine, est devenue tout-à-fait chrétienne; elle s'est convertie, pour ainsi dire; elle a changé de nature, elle s'est régénérée sous l'influence de cette religion dont les bras accueillirent les beaux-arts comme des enfans adoptifs. Laurens Le Bas et sa femme étaient harfleurais d'origine; aucune allégorie ne valait mieux, sur leur tombeau, que celle de la navigation. Sous quelque point de vue qu'on envisage cette composition, elle est vraiment remarquable.

Cette pierre tumulaire se trouve dans la partie supérieure du collatéral droit; quoique brisée en plusieurs morceaux, elle pourra durer encore long-temps, grâce à la trappe dont on vient de la couvrir, et qui la préservera d'une destruction inévitable.

Nous sommes en 1842. Il y a par conséquent cinq cent cinquante neuf années que Mme Maheut Lorens s'est endormie, pour ne plus se réveiller sur la terre, pendant que toute la France parlait encore des vertus de Louis IX, et que le récit des Vêpres siciliennes amenait des larmes dans tous les yeux. Ainsi, quatre cent quarante-deux années se sont écoulées depuis que Laurens Le Bas a terminé son voyage. Depuis ce temps, Harfleur, son lieu natal, a subi bien des changemens; ses amis et ses parens ont été proscrits; ils s'en sont allés à Calais, dépouillés de leurs biens, et portant envie peut-être au repos dont Laurens Le Bas jouissait dans le silence du tombeau. Ces pierres funéraires sont deux monumens his-

toriques, qui nous parlent de deux époques fameuses dans les annales françaises; le règne de Louis IX, si glorieux pour la France, et la démence de Charles VI, si malheureuse pour la France.

D'autres dalles ont disparu, notamment celle qui recouvrait la cendre de Jérôme de Bauquemare, prieur canonique de la maison du Mont-aux-Malades, dans le XVII[e] siècle. On voit, sur une table de marbre placée contre une des murailles, l'inscription en lettres d'or mentionnée par Farin, et qui renferme l'éloge de cet homme ami de l'instruction, et qui dota de nombreux volumes la Bibliothèque conventuelle. On voit encore, dans la nef, la pierre tombale du prieur Jean Langlois, qui s'endormit en 1781. Dix ans plus tard, son prieuré n'existait plus; il n'a point gémi sur ses ruines, et n'a point eu la douleur de voir les sectaires de La Réveillère-Lepeaux occuper les stalles des religieux[1].

Les génovéfins du Mont-aux-Malades ont fourni plusieurs hommes distingués par leurs études. L'un d'eux, Pingré, devint membre de l'Institut[2]. Les génovéfins avaient été précédés par les chanoines réguliers. On peut lire, dans la collection des historiens de France, par le bénédictin dom Bouquet, la correspondance de S. Thomas de Cantorbéry avec Nicolas, prieur du Mont-aux-Malades, lors de ses grands démêlés avec le souverain.

Ce monastère avait sa juridiction dans la ferme d'Etouteville, improprement nommée La Vatine, et provenant des libéralités de Laurens le Chambellan. Entr'autres pièces émanées de cette juridiction, on peut en citer une du 22 octobre 1647. C'est une *sentence donnée aux plez du fief, terre et seigneurie de*

[1] *Lettres sur la ville de Rouen*, p. 349.

[2] Il a mis au jour les ouvrages suivans : *Etat du ciel ; Mém. sur les découvertes faites dans la Mer du Sud ; Cométographie ; Traduction des Astronomiques de Manlius ; Hist. de l'Astronomie du* XVII[e] *siècle*, etc., etc.

Saint-Aignan lès Rouen, appartenant aux religieux et prieur du couvent de Saint-Thomas-le-Martyr, tenus au manoir seigneurial de la Vatine, par Rolland de Bailleul, sieur de la Fosse, licencié ès lois, advocat en la cour du Parlement de Rouen, sénéchal de la dite seigneurie de Saint-Aignan.

Et maintenant, la juridiction des religieux du Mont-aux-Malades a disparu, comme ont disparu tant d'autres juridictions établies dans le moyen-âge, entre lesquelles l'administration de la justice était fractionnée. La France renfermait dans son sein je ne sais combien de tribunaux différens les uns des autres; la France renfermait plusieurs France. Aux publicistes de développer les avantages qu'a retirés le pays de l'admission d'un système uniforme: mais le système disparate avait quelque chose de plus caractéristique; les localités avaient plus de couleurs qu'elles n'en ont maintenant. C'est précisément parce qu'elles sont devenus plus pâles, qu'il faut profiter des courtes années pendant lesquelles on rencontre encore quelques témoins de l'ancien ordre de choses: car il ne faut point oublier le passé; car il faut, au contraire, en tenir bonne note, afin qu'étant devenus vieux, nous puissions, assis auprès du foyer domestique, raconter à nos petits-fils, comme le vieillard d'Écosse, l'historique des lieux qu'ils fréquenteront.

Léon de Duranville. (Rouen.)

HISTOIRE LOCALE.

LES INONDATIONS,

ou

PÈLERINAGE A FÉCAMP, YPORT, VAUCOTTE ET ÉTRETAT,

Après l'inondation du 24 Septembre 1842.

Le 3 octobre 1842, j'étais à Rouen, de retour d'un voyage en Bretagne et aux bords de la Loire; je ne me doutais certes guère de la triste nouvelle qui allait m'accueillir à mon arrivée. En déroulant le paquet de journaux accumulés sur ma table depuis plusieurs semaines, je ne fus pas médiocrement surpris d'apprendre que, depuis dix jours, ma patrie était sous les eaux d'un nouveau déluge. Ce pays que j'avais laissé, quelques jours auparavant, si gai, si heureux, si plein d'espérance et de vie; ce pays que tant d'étrangers visitaient encore, et sur lequel je m'efforçais d'attirer l'attention publique par des travaux d'art et des recherches scientifiques; ce pays était devenu l'objet de la piété publique, et moi, le plus dévoué de ses enfans, j'étais le dernier à le savoir. On parlait de victimes,

j'avais là mon père et ma mère, et j'ignorais leur sort. On parlait de maisons englouties, et la chaumière paternelle se présentait naturellement à ma pensée.

Cette incertitude ne pouvait durer. Je dus partir, et dès le lendemain j'étais en route, sachant fort bien que ce n'était pas un voyage d'agrément que j'entreprenais; c'était, au contraire, une mission pénible et déchirante, une vraie couronne d'épines qu'il me fallait déposer sur ma tête. J'allais seul, sans biens, sans argent, sans crédit, au milieu de malheureux qui mouraient de faim. Y a-t-il quelque chose de plus pénible que de voir grelotter l'enfant, quand on ne peut le vêtir? J'allais entendre des cris d'angoisse et de plainte à faire saigner le cœur, et pas une obole à déposer dans les mains du mandiant qui pleure! J'allais voir couler des larmes, et rien pour les essuyer!... Je me prenais à envier le bonheur des riches. Toutefois, je me dis : courage, si je n'ai pas d'argent à leur donner, au moins je leur donnerai des larmes, je pleurerai avec eux. Je sens qu'il y a dans mon cœur encore quelques paroles de consolation et quelques pensées d'espérance! Ma présence parmi eux, en ce jour de douleur, leur prouvera que si je les aimais dans leurs fêtes, je ne les ai pas oubliés au jour de l'adversité.

Fécamp.

Ces tristes réflexions me suivirent jusqu'à Fécamp; là était la première scène du grand drame qui allait se dérouler devant moi; aussi, en arrivant, je cherchais des yeux la trace de cette furieuse inondation qui avait fait chanceler sur ses bases la vieille cité. Elle avait passé comme le flot de la mer poussé par la tempête. De tout son affreux passage, il ne restait plus, dans les rues, que quelques tas de boue que l'on n'avait pas encore enlevés. Dans les maisons, les meubles étaient remis à leur place, et on ne voyait plus la trace de la ravine, qu'à cette

ligne jaune qu'elle laisse toujours après elle sur les parois des murs.

Fécamp, pourtant, avait beaucoup souffert. Le Val-aux-Clercs, son antique ennemi, avait vomi des torrens d'eau dans le quartier du Bail. Le Martinet, devenu impuissant, n'avait pu contenir l'avalasse grandie jusqu'aux proportions d'une rivière. Dédaigneux du lit officiel que lui avait dressé le génie des ponts et chaussées, le torrent franchit ses limites, brisa ses ponts, emporta ses voûtes, et, puissant fossoyeur, il creusa des abîmes pour y engloutir les murs qui s'opposaient à son passage. Intelligent dans sa fureur, il épargna presque toujours les demeures des pauvres, et ne frappa qu'à la porte des riches; on parle peu, à Fécamp, de malheureux qui aient été inondés. En revanche, les chiffres crient bien fort; on ne faisait pas monter la perte totale à moins de 400,000 francs, tandis qu'Yport n'aurait perdu que 200,000 francs, et Étretat 100,000. Mais nous avouons franchement que nous plaignons plus la mort d'un pauvre homme noyé dans son lit, que des milliers de francs perdus par de riches industriels.

C'est dans le Bail que la ravine a présenté le spectacle le plus étrange. « C'était chose singulière que de voir des canots « se promener dans les rues, presque à la hauteur du premier « étage, et recueillir des hommes, des enfans, des femmes, « qu'ils allaient ensuite déposer dans des endroits que l'inon-« dation n'avait point encore atteints. Les embarcations, « toutefois, ne pouvaient point pénéter partout, et c'est en « escaladant les toits et les murailles qu'on parvenait jus-« qu'aux habitations situées dans les cours, et qu'on put « réussir à retirer les personnes qu'elles contenaient. » (*Progressif Cauchois, du* 24 *septembre* 1842.)

C'était plus qu'on n'avait vu en 1824. Car, cette année-là, le jour du passage de madame la duchesse de Berry, un violent orage mit cette partie de la ville à deux doigts de sa perte.

Voici comme cet événement est raconté dans les journaux de l'époque. Le lecteur pourra faire de tristes comparaisons, et il verra, qu'en fait de malheurs publics, le présent n'est souvent que le triste écho du passé :

« *Fécamp, le* 31 *juillet* 1824.— Hier, le quartier du Bail, l'un « des plus populeux de la ville, a été exposé aux plus grands « dangers. Le canal du Martinet, qui le traverse dans la « partie où se réunissent les routes royales du Havre à Lille « et de Fécamp à Rouen, n'a pu suffire au torrent qui descen- « dait avec furie de la vallée d'Igneauville. Une pluie conti- « nuelle, qui a duré depuis deux heures jusqu'à six heures du « soir, alimentait les eaux toujours croissantes. La chute des « murs des jardins, la masse des fourrages entassés dans les « champs, n'ont que trop malheureusement offert une digue « impuissante au torrent. Les eaux étendues en nappe « effrayante dans tout le fond du Val-aux-Clercs, l'ont bientôt « franchie ; alors, le désastre a été général ; les maisons du Bail, « remplies d'eau, menaçaient de s'écrouler sur leurs habitans « effrayés ; enfin, elles ont heureusement forcé leur passage à « travers les murs et issues de derrière, et tout a été miracu- « leusement sauvé.

« Il s'en est peu fallu que le passage de Son Altesse royale « ne fût intercepté. Dans les rues, l'eau allait jusqu'au moyeu « des roues de la voiture, malgré la précaution que l'on avait « eue de lui faire prendre une route détournée. » (*Journal de Rouen du* 3 *août* 1824; *Moniteur universel du* 5.)

Il est probable qu'en 1824, les eaux disparurent dans les carrières souterraines, comme, cette année, elles s'y sont engouffrées, pour se jeter ensuite dans la *retenue*, par vingt bouches différentes.

Tout le monde sait que Fécamp est bâti sur carrières ; vieilles latomies florissantes au XIIIe siècle, d'où sortirent l'abbaye et les douze églises paroissiales de l'ancienne ville. Dès le

commencement de cette année, la *Revue de Rouen* avait jeté, à leur sujet, un cri d'alarme, et, dans un article vraiment inquiétant, M. de Lérue avait parlé d'éboulemens, de crevasses, de craquemens et de murs écroulés au milieu du sommeil léthargique des habitans, qui semblaient dormir sur leurs fosses entr'ouvertes; nouvel Isaïe, il allait jusqu'à leur prédire, dans un moment voisin, le sort d'Herculanum et de Pompéïa.

La ravine du 24 septembre fit craindre un instant de voir réaliser ces sinistres prédictions. L'eau, qui avait tournoyé dans ces vastes catacombes, avait ébranlé les piliers naturels, et même les piliers en maçonnerie récemment construits. On parlait d'affaissemens dans quelques maisons. L'alarme se répandit dans la ville; elle y fut extrême. Echo de ces terreurs, la presse jeta les hauts cris. La municipalité prit des mesures sévères: le 27 septembre, elle interdit aux chevaux et aux voitures les rues de la Cascade, du Grenier-à-Sel et la rue Neuve. Elle alla même jusqu'à interdire au culte l'église de Saint-Étienne, située, disait-on, sur une carrière extrêmement compromise. Néanmoins, nous nous plaisons à croire qu'on s'est exagéré le danger. Nous voulons espérer même, contre toute espérance, que les carrières qui ont résisté pendant cinq ou six siècles à tous les efforts des dégels, des orages, des ravines et des inondations, pourront encore subsister quelques années, jusqu'à ce que de sages mesures aient été prises pour leur consolidation. Nous voulons penser que tout le fruit que l'on retirera de ces craintes, de ces sages précautions, ce sera de faire accélérer le travail qui doit garantir la sécurité de l'avenir.

Ainsi, ce malheur aura été utile à quelque chose, et les populations béniront le désordre présent, à cause de l'ordre futur qu'il doit amener.

Yport.

De Fécamp à Yport, le chemin était profondément cavé par l'action des eaux, dans les gorges de Bucaille et de Grainval. Je me préparais ainsi au désastre du val d'Yport. La route était couverte de groupes de curieux, qui, de Fécamp ou des environs, étaient allés voir ce gouffre béant qui avait englouti plus de 40 maisons. La tristesse était peinte sur tous les visages, et chacun semblait revenir du village comme d'un enterrement. Les enfans même avaient perdu leur gaîté naturelle, et, à l'air morne et silencieux des promeneurs, je jugeais qu'une grande catastrophe était au bout du chemin.

Je ne tardai pas à être confirmé dans mes conjectures. En descendant la côte, je rencontrai partout d'affreuses trouées pratiquées par l'orage.

Dans le quartier des Corderies, la ravine avait acquis une largeur immense. Fleuve majestueux, elle semblait ne vouloir plus connaître d'autres limites que celles du vallon. L'église d'Yport, bâtie en 1839, fut inondée de plus d'un mètre et demi de hauteur; l'eau a laissé le long des murs et sur les piliers une ligne jaune qui ressemble à une large bande funèbre. Le presbytère a été rempli, et M. le curé ne s'est sauvé dans sa baignoire que par les soins d'un cordier nommé Langevin. Honneur à ce brave homme !

Au Grand-Puits, près l'auberge de Jean Huet, l'inondation à culbuté les murs, les fossés et les haies. Dix jours après l'événement, son passage était encore marqué par un lit d'alluvion, sur lequel étaient épars çà et là des barriques, des gondes, des chaises, des tables, des planches et des panniers d'osier.

C'était là un spectacle de désolation. Mais une scène d'horreur m'attendait au bord de la grève.

Le torrent avait trouvé la Grande-Rue trop étroite. Hôte

effronté, il entra dans l'auberge de Jean Huet, creva de part en part les murs de l'hôtellerie, et se fraya triomphalement une voie jusqu'à la mer; ivre de ce succès, il se rua sur les maisons qui bordaient la plage, précipita les premières du haut en bas de la digue, et, de concert avec le torrent qui débouchait par la Grande-Rue, ils se mirent à démolir l'estacade que le gouvernement avait construite contre leurs fureurs. La maison d'un nommé Thierry, celle de M. Pernuit, celles de Me Laperdrix, celle de M. Lefebvre, et tant d'autres, furent minées, déracinées, emportées avec tant de violence, que j'en ai cherché l'emplacement sans pouvoir le reconnaître. Les propriétaires et les habitans ne le reconnaissent pas eux-mêmes. A la place, il y a maintenant un abîme. De toutes les maisons qui bordaient la plage, il ne reste plus que le corps-de-garde, qui a résisté à tous les efforts du courant. Au bas de la Grande-Rue, ce ne sont plus des maisons, mais bien des falaises de murailles. On n'aperçoit que de noires cheminées fendues du haut en bas, des escaliers suspendus qui lézardent le long des murs, des poutres qui dardent sur la rue, des toits qui surplombent, des planchers demi-inclinés qui menacent ruine. On dirait une ville bouleversée par les barbares ou déchirée par des tremblemens de terre: voilà Yport tel que je l'ai vu le 4 octobre 1842.

Ce pays que j'avais connu si actif et si animé, ce perrey toujours couvert de filets, de cordages et de barques de pêches, ces hommes, ces femmes, ces enfans que l'on voyait perpétuellement circuler dans les rues, pour vendre le poisson ou pour préparer les applets, tout cela avait tellement revêtu un air de tristesse et de deuil, que l'on eût plutôt dit un champ de morts qu'un village.

La ravine était venue si rapidement, que presque personne n'avait eu le temps de sortir de chez soi; quelques-uns furent assiégés dans leurs maisons, avant même d'être sortis des bras du

sommeil. Ainsi claquemurés dans leurs fragiles demeures, il leur fallut attendre avec anxiété la fin de cette effroyable marée ; car, à Yport, il était impossible de mettre à flot le moindre esquif; il eût été vite emporté dans la mer Un pauvre homme fut enlevé avec son lit; on le vit passer, il n'y eut pas moyen de lui porter secours; il fallut le voir naviguer ainsi jusqu'aux gouffres de l'Océan. Une mère, accouchée depuis quinze jours, vit périr près d'elle son dernier né et un autre de ses enfans; depuis ce temps, elle est restée dans un état qui offre peu d'espérance. Une autre femme, qui venait de voir son mari enlevé par le torrent, n'échappa au même sort qu'en s'accrochant au toit de sa maison, et en y demeurant suspendue pendant plus de vingt minutes. Huit jours plus tard, le chagrin lui avait tourné la tête, et, folle, on la voyait sur le rivage demander à la mer le corps de son époux.

La mer, ce jour-là, s'enrichit des dépouilles d'Yport. Elle reprit en un jour ce qu'elle avait donné pendant tant d'années. La grève fut couverte de murailles. Quelques fragmens pesaient jusqu'à 2000 kilogrammes.

La mer, depuis Fécamp jusqu'à Étretat, était jaune et bourbeuse comme l'Achéron; depuis Vaucotte jusqu'à Yport, toute la grève était couverte de barils, de tables, d'armoires, de coffres, de planches, de soliveaux, et parfois de cadavres; car un bateau à vapeur entré à Fécamp en a rencontré sept flottant sur la côte. Quelques bouffées de vent d'aval et ces débris poussés par les courans, eussent pu avertir jusque dans son château le roi des Français!

Vaucotte.

Vaucotte est un petit vallon entre Yport et Étretat, qui prend naissance dans le bois des Hogues, et débouche à la mer après un parcours d'environ deux kilomètres. Eh bien!

c'est là qu'il faut venir si l'on veut avoir une juste idée de la puissance du fléau qui a ravagé ces contrées.

Ici, le torrent a joué aux grands fleuves; le ravin, qui, auparavant, n'était qu'un simple égoût de trois à quatre mètres, est maintenant un gouffre ouvert de trente mètres de large, sur dix de profondeur. Le fond a été déraciné jusqu'à la roche, et la chute a été creusée à pic comme une falaise. Les pommiers, les ormes même, ont été submergés, et leurs troncs sont à présent gisans sur le rivage. Les pans de mur et les arbres ont été roulés comme des feuilles d'automne. Cinq habitations, sur vingt-cinq que renferme ce vallon, cinq personnes sur cent qui composent le hameau, ont été englouties, et leur histoire et pleine de douloureux détails.

Une de ces maisons appartenait à un marin nommé Baron, en ce moment à la pêche de la morue, au banc de Terre-Neuve. Cet homme, avec ses petites économies, avait acheté cette chaumière, entourée d'une cour et d'un jardin; en partant, il avait laissé là ce qu'il avait de plus cher au monde, sa femme et sa mère. Quand il reviendra, il ne trouvera plus ni maison, ni mère, ni épouse; il ne lui restera même pas la consolation de prier sur leur tombe, car la mer a tout gardé dans ses abîmes.

Sur la grève, je rencontrai une autre victime, le père Piedfort, qui ramassait, pièce par pièce, sa maison emportée par l'orage. Il chargeait tristement, sur un cheval pâle comme celui la mort, les poutres et les solives de sa pauvre cabane. Seul avec sa femme, vieille et infirme, il avait vu s'écroûler les trois murs de sa demeure, et ils étaient restés debout sur le quatrième. Devant eux, l'eau coulait, profonde de trois mètres sur cinq de large; derrière, le ravin avait dix mètres de profondeur: ils étaient donc suspendus entre deux abîmes. En vain essayait-on de leur jeter des cordes, le torrent les emportait dans son cours. Désespérés, ils ne savaient quel

parti prendre, quand la Providence donna elle-même le signal du départ. La terre, creusée par les eaux, manque sous les pieds de la femme; elle tombe dans le ruisseau, et disparaît un moment. Son mari s'élance après elle, résolu de s'ensevelir dans le même tombeau; une branche d'osier leur sauve la vie. Pendant qu'ils s'y tiennent accrochés, une corde arrive; le brave homme l'attrappe, attache sa femme par-dessous les épaules, en posant le pied sur des quartiers de roche qui lui fracassent la jambe. Enfin, on les tire à terre, et, en arrivant, la corde ne tenait plus qu'à un fil. Il était temps, car, une seconde après leur départ, le mur qui les avait sauvés s'était écroulé lui-même dans l'abîme.

On m'a montré un linteau de porte, véritable arc de triomphe de la mort, où quatre personnes sont restées accrochées pendant plusieurs heures, suspendues entre deux précipices.

J'ai vu le puits commun du hameau, dont le tube en maçonnerie, déchaussé par les eaux, a résisté, comme par miracle, à tout l'effort des courans. Il s'élève, au milieu de ces débris, comme une colonne funèbre au milieu d'un cimetière.

La nuit tombait; je dis adieu à cette plage homicide, et, le cœur serré, je m'acheminai vers Étretat, en méditant sur ces ruines.

Etretat.

Il était nuit lorsque j'arrivai au haut de la côte d'Étretat. A ce point où mon cœur éprouvait ordinairement de si douces émotions, je devins triste jusqu'à la mort. C'est que je voyais, à la lueur des étoiles, mon pauvre village couvert d'une nappe jaune, comme d'un linceul. A la vue de tous les maux qui étaient venus fondre sur ma patrie, je me sentis ému jusqu'aux larmes, et je pleurai comme Jésus devant Jérusalem:

Videns Jerusalem flevit super illam.

La côte une fois descendue, mon premier soin fut de courir à la maison paternelle, pour voir si le fléau ne l'avait pas atteinte. Je trouvai le nombre des habitans augmenté, et le foyer embelli de huit nouveaux hôtes (trois veuves et cinq orphelins). « Voilà « notre nouvelle famille, me dit ma mère avec un sourire où « rayonnait la joie la plus pure : tout le monde a fait comme « nous. » En effet, après la catastrophe, chacun s'était partagé les malheureux inondés, et toutes les maisons épargnées se trouvèrent envahies de nouvelles familles. C'est ainsi que la charité cicatrisait les plaies du malheur; car c'est là le beau caractère des habitans d'Étretat : ils sont indigens, il est vrai, mais ils s'aiment entr'eux. Ici, tout ce qu'a le pauvre est au pauvre.

Je m'assis au foyer paternel, et là, entouré d'un cercle de victimes, voici comme on me raconta le triste événement du 24 septembre.

Le vendredi 23, vers le soir, rien ne faisait encore présager la terrible catastrophe du lendemain. Seulement, le ciel était noir, et l'horizon était gros d'orages. Pendant la nuit, des éclairs entr'ouvrirent souvent la nue, et des coups de tonnerre ne cessèrent de gronder dans le lointain; toutefois, le village s'endormit paisiblement, confiant dans cette Providence qui l'avait si souvent sauvé. Mais il ne tarda pas à être réveillé par la violence de la pluie qui tombait par torrens. Ceux qui étaient dehors ont raconté que ce n'était point de la pluie, mais une vraie rivière qui s'épanchait des cieux; on eût dit que toutes les cataractes du ciel étaient ouvertes pour un nouveau déluge. On ne tarda pas à s'apercevoir qu'une trombe d'eau s'ouvrait sur nous; comme le jour de la Pentecôte 1806, un *puchot* sortit de la mer et vint tomber à la *Vèvigne*.

A quatre heures du matin, la ravine arriva par le Petit-Val, avec une violence qu'on ne lui avait jamais connue. Elle mugissait comme la mer qui râle dans son lit de galet le jour d'une tempête. Déjà elle chariait des masses de cailloux arrachés au

fond du vallon, et elle les jetait dans les jardins, dans les champs, dans les rues, et jusqu'au pied de la croix de pierre, où, impie dans sa fureur, elle a déposé un énorme poulier.

La cavée du Petit-Val, trop étroite pour la masse d'eau qui y affluait, élargit violemment ses bords jusqu'à quinze et vingt mètres de largeur.

La rue de Notre-Dame étant trop étroite pour contenir le torrent; il se précipita sur le Vicariat, sur le Clos-Saint, et sur toute cette partie du village confinée entre le chemin de Bénouville et la côte du Mont.

Cet espace ne lui suffisant pas, il brisa le fossé qui l'empêchait d'inonder les Verguies, puis il bondit comme une bête cruelle, à travers le Jardin-à-tout-le-Monde, le clos de la Poulie, la rue du Bec, le Château, la Passée, pour ne s'arrêter que bien avant dans le Grand-Val. Alors, tout fut inondé, depuis la côte de Saint-Clair jusqu'au Beau-Mouchel, et depuis le Beau-Mouchel jusqu'à la côte du Mont.

Étretat ne présentait plus qu'un immense lac jaune, où l'on voyait culminer des toits de chaume, des arbres et des maisons. De ce moment, la force du torrent fut amortie. Il s'étendit à son aise dans les cours, dans les jardins et dans deux cents maisons qui lui furent livrées sans défense; l'eau avait ressaisi son antique proie, et elle régnait en reine dans ce vallon qu'on avait essayé de lui enlever en 1823, au moyen d'un canal éclusé. Car telle est la triste destinée d'Étretat, qu'il paraît voué aux grandes eaux, comme les premiers chrétiens étaient voués aux lions. Également au-dessous de l'alluvion et du niveau de la mer, tandis qu'il se défend avec ses digues contre l'Océan, il se livre pieds et poings liés à la masse des eaux pluviales.

A ce moment, tous les habitans étaient montés dans leurs greniers et sur les toits. Bon nombre, pris dans leur lit, ne se réveillèrent qu'aux cris de leurs voisins, déjà noyés dans leurs maisons. Il y eut un quart d'heure où l'on n'entendit, de tous

côtés, que des cris de détresse et des hurlemens affreux. Le terrible mot de *sauve la vie* retentissait de toutes parts. Il était nuit encore, et les marins du Perrey, que l'inondation n'avait point encore atteint, ne savaient sur quels points diriger leurs barques et leurs canots. Faut-il s'étonner que, dans un pareil désordre, quatre personnes aient péri. On doit être surpris que la mort se soit contentée d'un si petit nombre de victimes; elle pouvait, ce jour-là, moissonner plus de quatre cents habitans.

Au nombre des victimes furent une veuve et sa fille; elles habitaient, depuis longues années, un réduit où elles étaient nourries par leur famille et par les ames charitables. Plusieurs fois leurs enfans, trop pauvres pour les prendre toutes deux ensemble, avaient essayé de les séparer; l'un devait se charger de la mère, et l'autre de la fille. Mais jamais elles n'y avaient consenti. L'idée d'une séparation leur était plus insupportable que leur misère. Eh bien! cet attachement leur a coûté la vie, et la mort même n'a pu les séparer. Tant de générosité méritait peut-être un meilleur sort.

Une autre femme, l'épouse de Nicolas Lemonnier, vieux pêcheur des falaises, qui avait passé sa vie à remuer les rochers de la côte, avait été sauvée par les soins de son mari. Prise de regret, elle retourna chez elle pour emporter quelque chose de la maison. Elle ne put retrouver la porte, et n'eut que la force de se jeter sur son lit pour y mourir. Huit jours après, il fallait voir le vieux pêcheur des rochers remuer péniblement, avec la bêche, les vases de l'alluvion, pour chercher, au milieu de ses meubles, le corps de sa compagne.

La dernière victime fut la fille Quibeuf, qui, le matin, se sentit flotter dans son lit avec sa mère. Elles voulurent sortir, mais, devant la porte était un abîme dont il était impossible de mesurer le fond; il fallut rentrer chez soi pour y attendre la mort. Comme dernier refuge, elles grimpèrent sur

les barres de leur métier à calicot, mais l'eau, gagnant toujours, menaçait, dans quelques minutes, d'arriver jusqu'au sommier. Elle allaient être étouffées. La fille, alors glacée par le froid, et effrayée par la mort, se laissa tomber dans l'eau, et y périt. La mère, doublement épouvantée par le trépas de sa fille et par le sort qui la menaçait, prit le parti de crever le plancher avec sa tête, et se fraya ainsi un passage entre deux solives. Ce fut à son grenier que des matelots la recueillirent plus morte que vive. Après l'événement, tout le village est venu voir le trou par où une femme de soixante ans avait passé. On s'étonne, car il n'y a pas de quoi passer le tête.

Pendant ce temps, une vingtaine de barques étaient à flot, et parcouraient le village dans tous les sens. Déjà Jean Beaufils, Jean Coquin, Louis Énault, Martin Vatinel, Jean Énault, François Argentin, Pierre David, François Vallin, et tant d'autres, avaient fait plusieurs voyages. La marche était difficile à travers les haies, les fossés, les murs, les arbres et les toits des maisons, mais déjà ils semblaient habiles contre ce nouveau genre d'écueils. Parfois, le courant les jetait sur des fossés et contre des maisons; alors, ils mettaient pied à terre, et, l'eau jusqu'à la ceinture, ils renflouaient leurs barques, étonnées de ce nouveau genre de navigation. Aujourd'hui, l'on remarque, dans toutes les maisons, de larges trouées faites au toit de chaume. C'est par là que les habitans se sont sauvés. Un débarcadère fut établi. On vit naviguer sur ce lac fangeux, comme celui de la mort, des femmes, des enfants, qui disaient adieu à leurs pauvres chaumières. On partait, et l'on ne savait quand on pourrait revenir. Les mères pleuraient en laissant là le berceau du nouveau né qu'elles emportaient demi nu dans leurs bras, et les vieillards se plaignaient à Dieu de leur avoir montré un pareil spectacle une seconde fois avant de mourir. C'était chose à fendre le cœur que de voir cette colonie de pauvres gens qui naviguaient à l'a-

venture, et n'avaient plus d'autres demeures que des nacelles flottant sur l'onde.

Dans cette circonstance, M. Fauvel, maire d'Étretat, donna un bel exemple de sang-froid et de dévouement. Inondé lui-même, il oublie ses maux, pour ne songer qu'à ceux de ses administrés. Sorti de chez lui par la fenêtre, dans une barque de pêcheur, il se multiplie pour le salut de ses concitoyens. Il donne partout des ordres, organise des moyens de sauvetage; lui-même montre l'exemple, et paie de sa personne.

Quatre femmes et sept enfans sont restés dans un grenier; depuis une heure, ils font entendre des cris d'angoisse auxquels personne ne répond; M. Fauvel, avec deux marins, s'élance dans un canot pour les sauver. Une large ouverture est pratiquée, et déjà les onze victimes sont dans le bateau, qui chancelle sous le poids; alors, un nouveau danger se manifeste: le *nâble*[1] part, la barque s'emplit d'eau, et menace d'engloutir, dans un commun naufrage, les sauveteurs et les victimes. Déjà les femmes poussaient des cris perçans, quand un marin parvint à saisir le nâble et à boucher l'ouverture. Alors on put naviguer à l'aise, et arriver sans crainte au lieu du débarquement.

Pour un pareil acte de sauvetage, on donnerait, à un marin ordinaire, une médaille d'argent; à M. le maire d'Étretat, il faut la croix d'honneur!

La charité acheva une journée que le courage avait si bien commencée. Chacun se partagea les inondés. Aucun ne resta sur la place publique. M. le Curé[2], qui, comme un autre ange gardien, n'avait cessé de parcourir les rues pour essuyer les larmes et faire briller quelques rayons d'espérance, ouvrit largement sa maison et sa bourse aux malheureux. Le presbytère fut transformé en une vaste hôtellerie, où furent reçus tous

[1] On appelle ainsi le tampon de bois qui sert à boucher le trou par où s'écoule l'eau qui entre dans un canot.

[2] M. l'abbé Monville, ancien vicaire d'Elbeuf.

ceux qui n'avaient point d'asile. M. le Curé avait chez lui une somme de 1,000 francs, fruit d'économies faites dans un autre temps et dans un pays meilleur; selon le conseil de l'Écriture, il plaça son trésor dans le sein du pauvre. Avec cet argent, il acheta du pain et des vêtemens pour ses paroissiens, pendant le temps qu'ils passèrent avant de pouvoir rentrer chez eux.

Cependant, on s'occupait de faire aller les eaux à la mer. Deux hommes généreux, Pierre Paumelle et Martin Vatinel, oubliant leur propre danger, étaient venus, avec une bêche, pour dégager l'écluse du galet qui l'encombrait. Le courant s'établit rapidement, et le perrey, creusé jusqu'à la roche, laissa voir, au bord de la mer, des murailles que l'on n'avait jamais soupçonnées, même en 1823.

Le canal joua pendant cinquante heures, et la mer fut tellement rougie par les eaux pluviales, que, plusieurs jours après, elle était encore bourbeuse à une lieue au large, disent les marins.

Ajoutons que, dans le Grand-Val, à plus de 12 kilomètres de distance, les puits avaient absorbé l'eau des ravines. D'énormes boitures, des fosses profondes, s'étaient déclarés sur tout le parcours de l'ancienne rivière, notamment à Auberville, à Fongueusemare, au Mont-Rôti, au Val-Miellé, à la Grande-Renelle, au Château-Gaillard et à la Vauchel. On a compté jusqu'à quinze puits absorbans dans une seule ferme, dont un était dans la maison. Ces fondrières ont sauvé Étretat, car si les eaux du Grand-Val fussent venues se réunir à celles du Petit-Val, Étretat, au confluent de ces deux marées, eût vu leurs puissans remoux tournoyer dans son sein comme dans un vaste entonnoir; et alors c'était fait de ce pays!

Le lendemain, je visitai le village, le spectacle qu'il me présenta était déchirant. On eût dit la terre sortant des eaux

du déluge. Toutes les rues étaient remplies par l'alluvion ; toutes les maisons étaient ensevelies. Quelques-unes avaient la vase jusqu'aux larmiers, et devenaient à jamais inhabitables. Elles étaient condamnées à descendre dans cet état souterrain dont nous trouvons le sol primitif à plus de quatre mètres de profondeur. Je suis entré dans quelques-unes de ces demeures que l'on commençait à habiter. Le fond, pavé en terre, était humide et glissant ; les murs suaient la ravine, l'air qu'on y respirait était froid et malsain. Le feu même ne pouvait les échauffer... Et la plupart de ces malheureux n'avaient pas de bois !

Presque tous les marins avaient perdu leurs bottes, leurs varreuses, leurs brayes, leurs paletots, quelques-uns leurs filets; et pourtant le moment de la pêche approchait, et le hareng n'attend pas. Déjà les mauves étaient sur la côte, et l'on faisait dire les messes d'équipage.

A la vue d'un pareil désastre, on se demande quels sont les moyens d'en empêcher le retour. Car il semble qu'on ne saurait faire trop de sacrifices pour prévenir de semblables malheurs. Le canal actuel est insuffisant, cela est démontré; déjà même il était trop faible pour les petites inondations de 1823 et 1825. M. le Sous-Préfet du Havre a proposé dernièrement un canal à ciel ouvert, qui, partant de l'église, et longeant la côte du Mont, conduirait les eaux, par une pente douce, jusqu'à la mer. Cette idée est heureuse, et, mise à exécution, elle sauverait Étretat. Nous la recommandons à M. l'Ingénieur en chef, qui a déjà si bien mérité du pays. Cette fois, M. Frissard pourrait graver, sans crainte d'être démenti jamais, sur la pierre du nouvel édifice, cette inscription qu'il destinait à notre écluse actuelle : *Salus Etretatis* [1].

[1] Ceci était écrit quand nous avons appris que M. Frissard venait d'être nommé inspecteur divisionnaire. Nous félicitons le nouveau titulaire, mais nous plaignons notre département.

Qu'on ne dise pas que l'inondation dernière est tout exceptionnelle, tout extraordinaire, toute phénomènale; qu'on n'en a pas vu de semblable depuis bien des siècles, et qu'on n'en reverra peut-être jamais.

Lisez plutôt, et prononcez :

« Qu'il fut triste, qu'il est resté de douloureuse mémoire dans « le cœur des habitans d'Étretat, ce jour de la Pentecôte de « l'année 1806. C'est alors que le village parut comme enseveli, « pendant plusieurs jours, sous les eaux d'un nouveau déluge, « tandis que de furieux torrens descendaient en ravinant les « vallées. Il faut entendre au loin les grondemens d'une mer « dont le couroux apporte de stériles galets, désespoir du cul- « tivateur et ruine de l'habitant. Dans ce jour de tempête et « d'orage, il faut voir les vagues entrer dans ce port que rien « ne défend plus. Alors tout ce qui respire monte au plus haut « de ses maisons. C'est le dernier jour! c'est la dernière heure! « Voici les barques tout-à-l'heure sur la haute mer, et que « l'Océan roule, en mugissant, jusque dans les rues. Cette « terre paraît maudite à qui n'y reçut pas le jour; et, cepen- « dant, tel est l'amour de la patrie des habitans d'Étretat, que « nul lieu, sur la terre, ne lui paraît préférable à ce Grand- « Val, à ce Petit-Val, à ces roches qui s'avancent dans la mer, « et qui y forment, ou des obélisques pour les siècles, ou des « portiques pour les géans. A peine la tempête est-elle passée, « que voici le pauvre homme, qui s'effrayait du ravage, tout « occupé de nettoyer sa chétive habitation des vases immondes « que l'orage lui apporta; il est quelquefois plusieurs jours à « assainir sa demeure; ensuite, elle redevient belle pour lui, « chère pour sa jeune et nombreuse famille, et, mus par des « sentimens religieux, tous vont remercier le ciel dans la « superbe église. » (*Étretat et ses environs*, Havre, 1839.)

Maintenant, hâtons-nous d'ajouter, avec une naïve complainte de ce temps-là, que :

> Pareil malheur est arrivé
> La nuit du six de février,

Et laissons parler le *Moniteur* du 17 février 1807.

« On écrit d'Étretat, petit port du département de la Seine-« Inférieure, que les eaux viennent d'y causer des ravages « terribles. Depuis le mois de mai dernier, une inondation qui « eut lieu alors avait laissé cette commune, pour ainsi dire, « aux prises contre l'envahissement des eaux. Les pluies ayant « augmenté au commencement de février, les alarmes se sont « renouvelées, et chaque habitant se tenait en garde contre tout « événement. La plupart des maisons avaient un ou deux « pieds d'eau, et l'inquiétude était extrême. Enfin, le 6, vers « cinq heures du soir, la pluie tomba avec tant d'abondance, « que l'inondation devint complète. Bientôt les eaux s'élevèrent « jusqu'aux greniers, et il fallut que toute la population cher-« chât son salut dans les embarcations. Les maisons ont beau-« coup souffert, et les murailles ont cédé à l'effort des eaux. « Heureusement personne n'a péri; les malheureux inondés « sont maintenant occupés à repêcher, au fond des eaux, avec « des crocs, tout ce qu'on peut saisir et enlever. C'est un « spectacle vraiment désolant. »

Et nunc, Reges, intelligite, erudimini qui judicatis terram.

L'abbé COCHET. (Rouen.)

BIBLIOGRAPHIE.

L'ÉTABLISSEMENT DE LA FÊTE DE LA CONCEPTION NOTRE-DAME, *dite la Fête aux Normands*, par Wace; publié, pour la première fois, par MM. G. Mancel et G.-S. Trébutien. — Caen, Mancel, libraire-éditeur; 1 vol. in-8°. Prix: 7 fr.

L'importance de l'étude des auteurs du moyen-âge, chroniqueurs ou poètes, est maintenant généralement appréciée. N'est-ce pas dans ces anciens ouvrages, célés trop long-temps au public curieux, dans de rares manuscrits, que se révèle la vérité historique des mœurs et des usages des époques passées, toujours si difficile à saisir et si prompte à se laisser défigurer par l'imagination des époques modernes? Aussi, quel véritable intérêt s'est attaché à chacune des publications, tentées jusqu'à ce jour, des principaux ouvrages de la langue romane, au nombre desquels il faut placer au premier rang les œuvres de Wace, chroniqueur et trouvère anglo-normand du XIIe siècle. Le *Roman de Rou*, le *Brut d'Angleterre*, la *Chronique ascendante des ducs de Normandie*, la *Vie de Saint-Nicholas*, ont eu part tour-à-tour aux honneurs de l'impression. Le poème que nous annonçons aujourd'hui : L'*Établissement de la fête de la Conception Notre-Dame*, manquait seul à cet ensemble, pour compléter la série des OEuvres de Wace, jusqu'alors connues.

Sans doute, cette nouvelle composition ne peut prétendre à l'importance historique du Roman de Rou ou du Brut d'Angleterre; cependant, le nom de Wace n'est pas le seul titre qui lui serve de recommandation. La légende que notre trouvère a empruntée à S. Anselme pour expliquer l'origine de la fête de la Conception, occupe une place très restreinte dans le poème; elle n'est simplement qu'une entrée en matière, une tête de chapitre, un prétexte à poésie. Le fond du sujet, c'est l'histoire de la Conception, de l'Enfance, du Mariage et de la Mort de la Vierge. Tous les incidens de ce récit ont été empruntés aux Évangiles apocryphes, et c'est déjà un premier mérite de la composition de Wace, que de servir à nous initier à ces ravissantes légendes qui tenaient une place si éminente dans les croyances du moyen-âge. Aussi, quoiqu'on puisse adresser à notre trouvère le juste reproche d'avoir retranché quelques-uns des détails les plus touchans des narrations auxquelles il empruntait, ce qu'il nous a conservé se révèle avec plus de grâce, avec une harmonie de ton plus parfaite, dans la naïve simplicité de son ancien langage, que dans une traduction moderne, quelque suavité d'expression qu'on lui suppose. Wace, ainsi qu'on l'a remarqué dans la préface de cette nouvelle publication, est plutôt rimeur que poète. Cependant,

mettez-le en regard de quelques-uns de ses contemporains, de Benoit de Sainte-More, par exemple, vous trouverez peut-être qu'il s'entend moins bien que ce dernier à grouper, dans un récit merveilleux, tous les incidens propres à le rehausser; mais, relativement aussi, Wace vous paraîtra presque exempt de ces redondances prolongées, de cette interminable battologie, si fatigante chez les anciens auteurs. Notre trouvère possède encore d'autres mérites qui lui sont personnels; il n'est point dépourvu des qualités pittoresques du style; mais, ce qui doit surtout le rendre cher aux lecteurs de notre province, c'est qu'on trouve en foule dans ses écrits les mots familiers du dialecte normand : mots de bonne trempe, dont le trait frappe sans gauchir, et qui ont tant de mordante naïveté, de franche verdeur, que le long usage des siècles ne semble pas les avoir émoussés ni affadis.

Au reste, nous ne saurions donner trop d'éloges à la manière dont la publication que nous annonçons a été conçue; le poème qu'elle a en vue de nous faire connaître est à peine son titre le plus recommandable au succès. Cette publication, disons-nous, se compose : d'une préface qui renferme une rapide analyse de l'ensemble de la composition, et où l'on trouve bon nombre d'observations critiques, exposées avec une ingénieuse sagacité; d'un appendice très curieux et ainsi divisé : 1° un opuscule attribué à saint Anselme ayant pour titre : *Miraculum de Conceptione sanctæ Mariæ;* 2° un fragment d'un ouvrage du XIVe siècle, écrit dans le dialecte du nord de l'Angleterre, et intitulé : *Cursor Mundi;* 3° *l'Évangile de la Nativité de Marie;* 4° le *Protévangile de saint Jacques-le-Mineur;* 5° *Liber de Transitu Beatæ Mariæ Virginis;* ces ouvrages, dont Wace s'est inspiré, sont cités dans leur forme originale; 6° plusieurs fragmens du rare *Mystère de la Conception, Nativité, Mariage et Annonciation de la benoiste vierge Marie*; par Jehan Michel, auteur du XVIe siècle. Enfin, sur les trois manuscrits de la Bibliothèque royale renfermant le poème de Wace, le plus ancien a été choisi et ensuite savamment confronté avec les autres pour la plus parfaite exactitude du texte Les éditeurs ont pris aussi le soin de donner à ce volume le même format et le même caractère d'impression que le roman de Rou, dont le poème de la Conception deviendra ainsi l'inséparable complément.

AMÉLIE B.

= Nous avons sous les yeux le *prospectus-spécimen* d'un ouvrage dont M. Desrosiers, imprimeur-éditeur à Moulins, annonce la prochaine apparition, sous le titre de l'*Ancienne Auvergne et le Vélay*, par M. Ad. Michel et une Société d'artistes, et qui doit servir de pendant à la magnifique édition de l'*Ancien Bourbonnais*, publiée par le même typo-

graphe. Cet ouvrage, d'un format grand in-f°, et que tout annonce devoir prendre rang parmi les produits les plus riches et les plus élégans de la typographie moderne, embrassera l'histoire chronologique de l'Auvergne et du Vélay, la description topographique, archéologique et pittoresque de ces deux provinces, la biographie des personnages célèbres qu'elles ont produits. Un Atlas de 150 à 160 planches donnera des vues générales des principales villes, les sites les plus pittoresques, les monumens les plus remarquables, des portraits, costumes, détails d'architecture, d'archéologie, etc.

L'Ancienne Auvergne et le Vélay formeront trois volumes de texte et un volume de planches, grand in-f°, qui paraîtront, en 36 à 40 livraisons de 7 à 8 feuilles de texte et de 4 planches, de mois en mois. — Prix de chaque livraison, 5 f. — On souscrit à Moulins, chez M. Desrosiers, éditeur.

Publications normandes.

Annuaire du département de l'Eure, pour 1842, in-12 de 20 f. 1/3, Evreux, Canu.

Histoire de la ville et des environs d'Elbeuf, par A. Guilmeth; in-8° de 9 feuilles, Rouen, Berdalle.

Recueil des travaux de la société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure; 2e série, t. II, in-8° de 32 feuilles 1/2, Evreux, Ancelle.

Revue archéologique du département de la Manche, par MM. Couppey, de Clinchamps, L. Dumoncel, Ch. Grouet, J. Fleury, J. Menant; in-4°, Valognes, Carette-Bondessieu. — Prix de l'abonnement, 15 fr.

Essai sur l'histoire littéraire de Caen, aux XIe et XIIe siècles, par M. G. Mancel; in-8° d'une feuille 3/4, Caen, Hardel.

CHRONIQUE.

= HALLES DE ROUEN. — D'utiles et importans travaux s'effectuent en ce moment dans les halles aux toiles de Rouen. Déjà, l'insuffisance d'un seul jour de la semaine ayant été reconnue pour le grand nombre des fabricans qui y apportent leurs produits, et pour l'importance des opérations qui s'y traitent, l'administration avait décidé que les halles seraient ouvertes le jeudi et le vendredi. Deux des vastes salles de ce bel établissement viennent d'être restaurées, et de recevoir des dispositions plus appropriées à leur destination. L'une de ces salles est consacrée à la vente des toiles blanches; l'autre, à la vente des calicots écrus; celle destinée à la vente des toiles de couleur doit recevoir aussi de notables améliorations. Des travaux d'agrandissement sont, en outre, projetés; et on aurait l'intention de convertir en salles de vente ou en magasins les rez-de-chaussée, et de faire disparaître ,toutes les hallettes de la Haute-Vieille-Tour.

Nous donnons ici un court extrait, qui a été communiqué, par M. J.-A. de Lérue, à l'Association normande, d'une notice rédigée par l'ancien archiviste de la mairie, M. Beauvet, contenant l'historique très succinct des halles de Rouen, depuis leur fondation jusqu'en 1789.

« Les halles de Rouen passent pour les plus belles du royaume. Ces halles occupaient anciennement un espace de 900 pieds, en carré, dont les quatre côtés étaient bordés de boutiques à double étage.

« Les parties les plus remarquables de ce grand édifice, étaient: 1° la halle aux merciers, qui avait 272 pieds de long, sur 50 de large; 2° les halles aux drapiers et aux laines, qui avaient chacune 200 pieds de long; 3° la halle au bled, qui avait 300 pieds de long et une largeur proportionnée, et ainsi des autres.

« Elles avaient été bâties vers le milieu du XIIIe siècle, et appartenaient à l'archevêque de Rouen, qui les avait échangées, au mois de juillet 1262, contre le château de Gaillon et la ville de Dieppe, appartenant à S. Louis.

« Au mois de novembre de la même année 1262, la ville de Rouen fit l'acquisition de ces halles, moyennant 3000 # de rente: la charte de concession, qui est en latin et datée de Paris, est conçue à peu près en ces termes :

« Nous concédons aux maire et bourgeois de Rouen, moyennant 3000 #
« tournois de rente, payables moitié à Pasques, moitié à la St-Michel,
« les moulins de Rouen et de Déville, le vivier de Martainville, le marché
« de la Vieille-Tour et de la halle aux toiles..... les quais avec tous leurs

« revenus, droits, redevances et franchises attachées aux objets con-
« cédés, avec le droit d'empêcher l'établissement d'un autre marché en
« d'autres halles, tant dans Rouen que dans la banlieue, etc., etc. »

Depuis la cession faite par S. Louis, la ville a fait reconstruire les immenses bâtimens que nous voyons aujourd'hui, savoir : la grande halle *du côté du halage*, en 1621; la halle *aux merciers*, en 1651, la halle *aux rubanniers*, en 1652. et la halle neuve, en 1744.

« Dès que la ville a été propriétaire de ces halles, elle en a toujours disposé au plus grand avantage des citoyens; et, avant la révolution de 1789, les marchands merciers, les passementiers, les pelletiers, les lingères en neuf et en vieux, les fripiers, les chaudronniers, les savetiers, en occupaient des portions pour la facilité et l'usage de leur commerce. Les actes d'inféodation sont datés de 1358 à 1600.

« De 1262 à 1564, les halles de Rouen n'étaient fréquentées et occupées que par les communautés d'arts et métiers de cette ville; en effet, on voit, dans le registre des délibérations de l'assemblée générale du 31 mars de ladite année 1564, qu'on mit en délibération s'il ne serait pas convenable de faire une salle ou une galerie spéciale pour les forains.

La délibération est ainsi conçue: « Il est permis aux conseillers mo-
« dernes de faire faire une salle pour les forains, en s'aidant des bois du
« pont (deux arches de ce pont étant tombées en ruines le 7 du même
« mois), même de la pierre étant à la pointe de la porte Cauchoise qui
« tombait en décadence, après, toutefois, que M. de Carrouge aurait
« accédé le lieu. » (*Registre des délibérations de* 1562 *à* 1566, f°s 228 et 229.)

« Comme, en 1450, Charles VII avait donné commission au bailli de Rouen d'enjoindre aux gens de tous métiers et habitans de la ville, de porter leurs denrées et marchandises aux halles, avec pouvoir de les y contraindre, le même magistrat fit défenses, les 28 juin 1594 et 1er septembre 1608: 1° aux marchands forains de vendre leurs toiles ailleurs que dans la halle, sous peine de confiscation; 2° à toutes personnes d'aller au-devant desdits marchands, et d'acheter leurs toiles écrues ailleurs que dans ladite halle.

« Anciennement, les halles tenaient au rez-de-chaussée; mais une assemblée générale a décidé, le 15 avril 1739, sur la requête des marchands-fabricans, que la halle foraine des toiles et toileries tiendrait, à l'avenir dans le haut, et qu'on y ferait les dispositions nécessaires a cet effet. »

Ainsi, destinées, dans leur origine, au commerce de la localité seulement, les halles de Rouen devinrent, dès le XVIe siècle, non plus des

halles dans l'acception que l'on donnait alors à ce mot, et qu'on lui donne encore aujourd'hui, mais le lieu où se sont tenus, jusqu'à présent, des véritables foires de chaque semaine, où tous les fabricans de la province de Normandie viennent vendre leurs produits. En ce moment, tous les tissus qui y sont apportés proviennent des fabricans forains; deux ou trois fabricans de Rouen, au plus, y occupent des places.

On peut évaluer à 4000 pièces, au moins, les ventes qui s'y font chaque semaine, et de vingt à vingt-un millions le chiffre annuel des opérations.

Tout y démontre une tendance bien prononcée à un plus grand développement d'affaires, à en juger par la progression qu'elles ont subie depuis une année. M. le Maire de Rouen, dont le zèle éclairé ne se ralentit pas lorsqu'il s'agit des intérêts de la ville de Rouen ou de son commerce, est, dit-on, disposé à faciliter, autant qu'il le pourra, l'essor de cet important marché.

Il serait facile d'augmenter encore la prospérité des halles, en y ouvrant des salles de vente pour les articles de draperie et lainages, et pour les cuirs, deux productions de la contrée. — Les acheteurs qui viennent, à diverses époques de l'année, de toutes les parties de la France, on pourrait dire de l'Europe, s'y approvisionner de tissus en fil ou en coton, seraient fort satisfaits d'avoir, en même temps, la facilité d'y acheter, sans déplacement, ces autres produits, et notamment les draps, dont l'apport aux halles serait si facile, par la proximité des lieux de production. Il n'en résulterait aucun dommage pour le commerce de la ville, la vente aux halles se faisant en gros seulement; il y aurait, au contraire, avantage pour les marchands, qui, à la faveur de la concurrence qui s'y établirait, pourraient acheter à des prix plus modérés, et auraient en même temps la facilité du choix.

= Les souscriptions au profit des inondés. — Si le mois de septembre nous a légué de grands désastres, le mois d'octobre nous a fourni des pages bien consolantes. Par tout ce département, ça été une émulation généreuse pour secourir les malheureux inondés de l'arrondissement du Havre. Prenant une glorieuse initiative, Sa Majesté le roi des Français et la famille royale ont donné 3,500 fr., et le ministère de l'intérieur, 12,000 fr. Le Conseil municipal du Havre, dans sa mémorable séance du 5 octobre, a donné un bel exemple, en votant, au nom de la ville, un secours de 10,000 fr.; celui d'Ingouville a voté 500 fr., et, sur-le-champ, les conseillers municipaux, avant de se séparer, ont ouvert une souscription particulière qui a monté à 400 fr. Aujourd'hui, elle

s'élève au-delà de 1,000 fr. Le maire et les conseillers municipaux de Montivilliers ont quêté eux-mêmes à domicile, et ont recueilli plus de 1,200 francs.

La presse a rempli partout le plus noble rôle; elle a été ici un puissant auxiliaire de bienfaisance. Sentinelle avancée à la porte des événemens, le *Progressif cauchois* a jeté les premiers cris de détresse, et a enrôlé les premières souscriptions. Les journaux du Havre, de Rouen, de Dieppe, ont eu leurs colonnes remplies d'appels pressans et d'efforts généreux. Au Havre, la souscription a produit plus de 18,000 fr.; et à Rouen, elle a atteint le chiffre de 25,000 fr.

Des comités se sont organisés dans les grandes villes pour la direction et l'emploi des fonds. Nous devons citer, parmi les hommes les plus zélés pour cette œuvre, M. Balthazard, directeur de la banque du Havre; M. Chéron, conseiller à la cour royale, président du comité de Rouen; M. Baudon, receveur général, qui a ouvert une souscription chez lui, et qui a souscrit lui-même pour 500 fr.; à Dieppe, M. Caumont, receveur particulier, et M. Lequin, syndic des huissiers, qui a déclaré une souscription ouverte chez tous les huissiers de l'arrondissement de Dieppe. Enfin, M. le Préfet de la Seine-Inférieure a fait aux maires du département un appel qui a été entendu: Caudebec, Elbeuf, Bolbec, Malaunay, Bondeville près Rouen, Valmont, Goderville, et les communes environnant les pays atteints par le désastre, ont eu leurs souscriptions, également productives.

Les dames aussi n'ont pas fait défaut, et on cite, à Fécamp, madame Leclerc, qui a organisé une loterie au profit des inondés d'Yport et de Fécamp; et mesdames De Pardieu, au château d'Ecrainville, qui en ont organisé une pour ceux d'Yport et d'Étretat.

La charité particulière a fait des miracles, et on cite, au Havre, une dame Marc, tapissière, rue de l'Hôpital, qui est allée à Étretat, le 8 octobre, conduisant avec elle une voiture de meubles et d'effets pour les malheureux. M. l'abbé Pernuit a porté plusieurs sacs d'habits à Yport. Les dames de la poissonnerie du Havre ont fait, entre elles, une quête pour les pauvres victimes.

Les arts ont eu aussi leur tour. Poultier a donné, au Havre, une représentation à bénéfice, et, à Rouen, les artistes ont affecté à cette œuvre la quête de la messe de Sainte-Cécile, qu'ils doivent célébrer le mois prochain.

Enfin, l'église est venue sanctionner, par ses bénédictions, le noble élan de la charité. Le vénérable archevêque de Rouen, M. le prince de Croy, ayant appris le désastre de ses ouailles, leur a envoyé 500 fr.,

et a ordonné, dans toutes les églises de son diocèse, une quête le jour de la Toussaint. — Nul doute qu'elle ne soit très fructueuse.

= Le 10 de ce mois, une suite nombreuse accompagnait au cimetière monumental la dépouille mortelle d'un homme dont la modeste simplicité égala la haute science et l'inépuisable bonté. La biographie de M. le docteur Vigné, doyen des médecins de Rouen et des membres résidants de l'Académie royale des sciences de notre ville, occupera, nous l'espérons, une place dans notre recueil ; un jour nous raconterons la vie simple et laborieuse de cet excellent homme, pour qui l'art de guérir fut un véritable sacerdoce, et qui s'y consacra jusqu'au dernier moment avec un zèle que ne purent ralentir tant de jours de peines et de souffrances dont ses dernières années furent assaillies. Nous nous bornerons, aujourd'hui, à mentionner la perte irréparable que ses amis ont faite, et à reproduire quelques fragments du discours prononcé sur sa tombe par M. le Président de l'Académie, au nom de cette compagnie.

« Nous ne pourrons jamais oublier, a dit M. Des Alleurs, son zèle et son dévouement ; ils ne se sont pas, en effet, un seul instant démentis, depuis son entrée dans l'Académie, lors de sa réorganisation, au mois de juin 1803, jusqu'à ces derniers jours, c'est-à-dire pendant une période de près de quarante années ! La preuve, c'est que l'on retrouvera sur le bureau de notre malheureux confrère, comme le témoin parlant des dernières occupations de sa vie, quelques pages d'un fragment à insérer dans nos annales, et dont il corrigeait les épreuves au moment même où le mal l'a saisi ! Est-il besoin, devant vous, Messieurs, de rappeler que, dans notre art, son zèle ardent et infatigable fut toujours, pour la pratique au lit du malade, au niveau, pour le moins, de celui qu'il déploya constamment, et comme homme de science, et comme écrivain !

« Ce n'est pas ici le lieu de vous lire une notice détaillée et complète sur la personne de notre si regrettable confrère, et sur ses nombreuses et estimables œuvres ! Je conçois mal ces longues énumérations et ces froides analyses de travaux et d'actes divers, si remarquables et si distingués qu'ils soient d'ailleurs, en présence d'un cercueil que la terre ne recouvre pas encore ! Ce tribut légitime, si bien mérité par notre ami et confrère, lui sera solennellement payé au sein de l'Académie, avec le dévouement qu'inspirent l'estime et l'amitié la plus sincère !....

« Mais ici, ce n'est, selon moi, que l'esprit de celui qui n'est plus, ce véritable esprit qui dicta tous ses écrits, inspira tous ses actes, dirigea toute sa conduite privée ou publique, qu'il est permis ou du moins convenable d'évoquer devant vous, en présence de sa dépouille mortelle, encore là sous nos yeux ! Eh bien ! Messieurs, cet esprit intime, est-il

donc nécessaire de le définir, de le dépeindre, de l'indiquer même devant vous, quand il s'agit du docteur Vigné ? Mais il est connu de vous tous et gravé bien avant dans la pensée et dans l'opinion, non-seulement de ceux qui m'écoutent, mais encore dans celle de tous ceux qui habitent la ville de Rouen, soit parmi ses confrères, soit parmi ses amis et ses collègues, soit parmi ceux, enfin, qui n'auraient jamais eu avec cet honorable homme que des rapports même passagers, dans notre grande et populeuse cité ! Or, tout le monde y croit et y proclame, en cet instant, que la philantropie la plus vive, le dévouement le plus constant et le plus absolu à la science et à l'humanité, au-delà même des limites de cette vie, furent le fonds même des sentiments et le mobile invariable de toutes les actions de M. Vigné ! Il n'y aura qu'une voix dans nos murs, et bien au-delà, pour lui rendre, au jour de ses funérailles, cette grande et solennelle justice. »

= Une lente et cruelle maladie a frappé, loin de ses amis, dans la ville de Pau, M. Alexis de Malécy.

« C'était, a dit un journal de notre ville, un de nos artistes les plus recherchés, les plus studieux, les plus consciencieux et les plus occupés. C'était un bon et noble caractère, aussi gai, aussi spirituel que naturellement bienveillant. »

M. de Malécy fut notre collaborateur, et nous avons pu apprécier les excellentes qualités qui le rendirent cher à tous ceux qui l'ont connu. Supposant toujours chez les autres les sentimens honorables qui l'animaient, il n'a jamais donné créance à une calomnie, ou répété une médisance, et c'est avec la plus grande modestie qu'il a su, en des circonstances importantes sur lesquelles nous regrettons de devoir garder le silence, faire céder à une exquise délicatesse le juste espoir d'un brillant avenir.

Notre recueil s'est enrichi de plusieurs dessins dûs à son crayon, dont les productions estimées se retrouvent encore dans tous les albums publiés à Rouen au bénéfice de sociétés de bienfaisance.

Comme peintre, M. de Malécy avait obtenu, à nos expositions municipales, la grande médaille d'or, et, s'il était né loin de nous, il avait par ses travaux acquis à Rouen droit de cité.

Déjà, il y a plusieurs mois, on avait faussement répandu le bruit de cette mort, qui s'annonçait par des signes trop certains; aujourd'hui, malheureusement, le doute n'est pas permis, et nos regrets ont un trop légitime sujet de s'exprimer; aujourd'hui ce sera avec un grand serrement de cœur et non sans la plus poignante émotion que nous effacerons de la liste de nos collaborateurs le nom d'Alexis de Malécy, si

jeune encore, et déjà enlevé à un avenir que ses travaux et ses qualités devaient lui promettre.

= Le soin avec lequel s'opère la restauration de nos édifices publics, héritage précieux de nos pères, aurait besoin de s'étendre encore à certains autres d'entre eux beaucoup trop négligés ; la voûte de la tour de la Grosse-Horloge, par exemple, demanderait que l'on s'occupât de réparations indispensables, qui permissent au moins aux étrangers de se rendre compte de l'ensemble de ses sculptures, et de lire les inscriptions qu'une couche épaisse de poussière rend indéchiffrables. Nous avons entendu, à cet égard, manifester un étonnement qui ne se traduisait point en éloges à l'adresse de nos administrateurs, qui, nous n'en doutons pas, feront autant que possible droit à une réclamation dont nous ne sommes que le fidèle écho.

= M. J. Girardin a communiqué à l'Académie des Sciences de Rouen une observation sur une nouvelle application de la dextrine, faite récemment par M. le baron de Sylvestre, membre de l'Institut, et dont les Beaux-Arts pourront profiter.

On sait que les tableaux peints à l'huile ne peuvent être vernis que fort long-temps après qu'ils ont été terminés Mais, alors, leurs couleurs deviennent mates, perdent leur brillant, et les tableaux éprouvent ce qu'on appelle l'*embu*, c'est-à-dire que toutes les couleurs se confondent à l'œil, et qu'il est impossible de les voir et de les apprécier. M. de Sylvestre a reconnu qu'en passant sur les tableaux récemment faits une dissolution de dextrine dans l'alcool faible, on empêche les effets de l'*embu*, et on donne aux tableaux une sorte d'éclairci imitant un vernis léger, qu'on peut ensuite enlever facilement avec une éponge mouillée, lorsqu'au bout de quelques mois, on peut se servir, sans inconvénient, des vernis ordinaires et brillans.

La dissolution de dextrine est faite dans les proportions suivantes : dextrine blanche, 2 parties ; eau, 6 ; alcool à 33°, 1.

La même dissolution a encore l'avantage de pouvoir servir à vernir parfaitement les aquarelles et les lithographies coloriées, à fixer les dessins au crayon et à l'estompe, de manière qu'ils ne peuvent plus éprouver d'altération par aucune espèce de frottement. Dans ce cas on emploie : dextrine, 2 parties ; eau, 2 ; alcool à 33°, 1/2.

Pour opérer, il est préférable de tremper en entier le dessin dans la dissolution mise dans un vase de forme et de grandeur convenables. On fait ensuite sécher à l'air. On peut encore imbiber de la liqueur une feuille de papier non collé, qu'on pose sur le dessin, jusqu'à ce qu'il soit bien humecté ; on enlève ensuite la feuille avec précaution, et on laisse sécher.

THÉATRE DES ARTS. — Ainsi qu'il l'avait promis, Poultier nous est revenu pour jouer *la Favorite*, après avoir obtenu au Havre un succès d'enthousiasme dans les rôles où nous le connaissions déjà. L'œuvre de Donizetti a donné à Poultier une nouvelle occasion de faire briller à nos oreilles les immenses qualités qui en font déjà un chanteur remarquable ; il a, d'ailleurs, été fort bien secondé par Mlle Cundell, heureusement remise de sa grave indisposition, et que le public lui a associée dans les honneurs du rappel.

Ici, comme au Havre, notre ancien compatriote a voulu que son talent vînt au secours des classes indigentes, et il a donné une représentation au bénéfice des pauvres. Cette soirée a mis le comble à son triomphe parmi nous; le public, justement ému, justement reconnaissant, lui a jeté des couronnes.

Poultier nous quittera donc après avoir reçu dans notre ville toutes les ovations dont elle a coutume de saluer les grands artistes ; espérons que, lorsqu'il nous reviendra, persévérant dans ses études et dans ses progrès, nous pourrons le placer, non pas à côté de ces sublimes génies dont quelques-uns naquirent dans notre cité, et dont un seul suffit pour illustrer un siècle, mais à côté des grands talents qui ont brillé sur la scène lyrique française, ce qui est déjà une place fort glorieuse, et qu'il est donné à bien peu d'atteindre.

Lors des dernières représentations de *la Favorite*, Mlle Néodeau nous a montré un pas nouveau qui a fait le plus grand plaisir, et qui nous a rappelé le genre si aérien de la charmante Carlotta Grisi. S'il n'y a pas encore chez Mlle Néodeau cette délicieuse pureté de gestes et de poses que nous avions tant applaudie dans son modèle, il y a déjà, dans cette toute jeune et laborieuse artiste, des qualités qui promettent beaucoup, et auxquelles, d'ailleurs, le public n'épargnera pas les encouragemens.

Les nouveautés qui nous ont été offertes sont deux comédies et un vaudeville. *Oscar, ou le Mari qui trompe sa femme,* est une pièce amusante, fort bien jouée par Mlles Bernard et Naptal, et par nos deux bons comédiens Guiaud et Kime. *Le Voyage à Pontoise* est d'un mérite supérieur à la précédente pièce, et a obtenu un beau succès, auquel ont dignement contribué MM. Montdidier, Monrose, Guiaud, et Mlles Naptal et Brochard. Enfin, *l'Oncle Baptiste* n'a pas été moins heureux devant le public. On a donné à Geoffroy le principal rôle, et alors nous avons vu une pièce tout-à-fait pleine de gaîté, de franches saillies, de scènes attendrissantes, et nous avons applaudi *l'Oncle Baptiste*, et nous avons rappelé Geoffroy, pour l'applaudir de nouveau.

Dans notre prochaine livraison, nous dirons les merveilleuses choses qu'il nous aura été donné de voir dans *les Pilules du Diable*, et, pendant que nous serons en train de raconter des merveilles, nous ne manquerons pas de dire si les artistes de notre second théâtre parviennent à jouer une soirée entière sans accompagnement obligé, mais peu obligeant, exécuté sur un grand nombre de clés. B.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant.*



E. Berthelemy del. *...elin Lith.*

MARINE.

L'HYDROSTAT.

Depuis l'œuf de Christophe-Colomb, tant de fois cité, on a souvent constaté combien les idées les plus simples sont difficiles à être recueillies, et surtout à être utilement appliquées. Un de nos compatritotes, M. *Viau*, d'Harfleur, a fourni un nouvel exemple de cette vérité. Il remarqua, un jour, que des grains de raisin sec, plongés dans un verre de vin de Champagne, remontaient rapidement à la surface du liquide ; certes, bien d'autres, avant lui, avaient déjà fait cette observation, mais aucun ne s'y était arrêté ; tandis que M. *Viau*, homme habitué aux spéculations scientifiques, après s'être rendu compte de l'opération chimique, bien simple et bien élémentaire, qui se faisait instantanément sous la pulpe du raisin, comprit quel parti on pouvait tirer de ces procédés de la nature, et nous fûmes doués d'un nouvel appareil de sauvetage.

Que de gens ont vu tomber une pomme d'un arbre ! *Newton* seul a su y voir la loi de l'attraction.

Rien n'est moins compliqué que l'*Hydrostat*. Un ponton, bien hermétiquement clos et rendu imperméable, est coulé, à volonté, au moyen de deux soupapes, l'une supérieure, laissant échapper l'air,

l'autre inférieure, faisant introduire l'eau; on amarre cet appareil sur l'objet submergé; on ferme la première soupape, et l'on ouvre un robinet de communication entre deux réservoirs superposés qui existent dans l'intérieur du ponton, et dont l'un contient de l'acide chlorhydrique ou muriatique, l'autre de la chaux carbonatée; ce générateur laisse aussitôt échapper une quantité de gaz acide carbonique, qui déplace l'eau en la faisant sortir par la soupape inférieure, et l'appareil remonte bientôt au-dessus des flots, avec la proie qu'elle leur arrache. Or, on peut juger de la puissance de ce sauveteur, puisqu'il effectue, dans l'eau, une force de 1024 kilogrammes par mètre cube; on appréciera les avantages offerts par sa promptitude, en remarquant que cette quantité peut être produite en cinq minutes, et il est facile de comprendre que la question de la dépense ne vient apporter aucun obstacle, le coût de cette somme de force n'étant que de 2 fr. 76 cent., même à dix mètres de profondeur, où la pression est déjà doublée.

Sur ce dernier point, si je ne craignais de mêler des considérations d'un genre trop élevé à un examen purement physique, je dirais que le doigt de la Providence a semblé indiquer, à l'habitant du littoral maritime, la matière que son intelligence devait mettre en œuvre pour aller chercher les richesses tombées au fond des eaux; car les débris de calcaires, provenant des falaises des côtes ou des détritus de coquillages d'animaux marins, de coraux, etc., sont des carbonates qui, avec le sel fourni par la mer elle-même, produisent les élémens de notre opération chimique. Un seul kilogramme de calcaire peut, suivant le degré de sa pureté, produire environ 200 litres de gaz. C'est une richesse naturelle, méconnue jusqu'ici, parce qu'on n'avait pas encore entrevu tout le parti qu'on pouvait en tirer.

Telle est la disposition de l'*hydrostat*. Le nom choisi par l'inventeur montre que celui-ci avait aperçu tout de suite l'analogie qui existe entre son appareil se vidant d'eau au milieu de l'eau, où elle est remplacée par une substance plus légère, et l'aérostat qui s'élève dans l'air, en substituant le gaz à l'air dans son intérieur. Mais, lorsque *Montgolfier* fit connaître son invention, il employait l'air chaud pour raréfier l'air atmosphérique dans le ballon, et comme l'eau aurait produit, sur cet agent, une condensation immédiate, il est certain

qu'on ne se doutait pas de la possibilité de transposer l'idée originelle dans un autre milieu. Enfin, malgré l'emploi du gaz hydrogène, qui évite le contact du feu, cette invention, saluée par tant d'espérances, est restée, jusqu'ici, dans le domaine des récréations scientifiques; mais aussi l'aérostat est 979 fois moins puissant que l'*hydrostat*. Quelle différence de point de départ, pour l'application à l'utile !

Ne pourrait-on pas dire également qu'on a conçu l'*hydrostat* à l'imitation de l'effet de la putréfaction dans les cadavres des noyés, attendu que les gaz qu'elle dégage, emplissant toutes leurs cavités, ne tardent pas à les lancer du fond des eaux ? — Eh ! sans doute, ce phénomène eût pu éclairer M. *Viau*, comme l'eussent pu d'autres opérations de la nature ; car, en fait de conceptions scientifiques, on n'a pas créé, on a découvert. Ne déshéritons donc pas les grains de raisin : *suum cuique*.

J'ai entendu parler aussi du procédé que les Anglais ont essayé, ces derniers temps, pour le sauvetage du steamer le *Phénix*. Leur moyen consiste à transmettre de l'air dans des pontons submergés pareillement, qu'ils appellent des *baleines*. Bien que peu instruit sur les dispositions de leur appareil pour cette opération, je puis affirmer, sans témérité, qu'elle ne doit pas être exempte de difficultés et d'inconvéniens. Il est certain que les résistances de la pression grandissent et progressent en raison de la profondeur, comme le carré des nombres. On conçoit quelle impulsion il faut imprimer pour lutter, à une certaine distance, contre la puissance de l'eau. L'*hydrostat* n'a recours à aucune force mécanique, que des forces naturelles combattent, et que les frottemens affaiblissent; la combinaison chimique qui s'opère dans son intérieur est d'une énergie et d'une promptitude qui ne craint aucun obstacle, et, en outre, le droit de priorité sur les *baleines* n'est pas douteux ; on sait fort bien, dans notre pays, que M. Viau a fait ses premiers essais dans la rivière d'Harfleur, en janvier 1838.

Quatre ans et demi de patientes et coûteuses études ayant conduit l'inventeur au fini de son œuvre, il s'est fait donner un brevet, et a présenté un mémoire descriptif à l'Académie des sciences, qui a demandé un rapport à une commission sur ce procédé de sauvetage. D'un autre côté, le savant professeur de physique de Rouen, M. *Person*, a accueilli favorablement les communications verbales de

l'inventeur, et se proposait, disait-il, de faire de l'*hydrostat* le sujet d'une de ses leçons.

Enfin, les travaux de M. *Viau* ont été très efficacement encouragés au Havre, où l'on devait certainement apprécier, d'une manière convenable, une invention aussi utile. Le Cercle des Capitaines, cette réunion honorable et précieuse pour la ville, réunion renfermant dans son sein de remarquables capacités, et examinant, avec une perspicacité et une sagesse qui n'est pas sans effet en haut lieu, les questions relatives à la science maritime, ce Cercle a apporté le plus vif intérêt à l'*hydrostat*. Le rapporteur de la commission, qui avait été nommé pour son examen, M. *H. Dufaitelle*, ancien capitaine, maintenant armateur, un des hommes les plus éclairés de la place, même en dehors de sa spécialité, et dont la modestie égale le mérite, a, dans un travail fort minutieux, exposé tous les avantages du nouveau sauveteur, et, certes, si l'on pouvait trouver à reprendre quelque chose dans ce judicieux rapport, ce serait d'avoir un peu exagéré les dépenses, en abordant l'hypothèse du sauvetage d'un navire chargé de charbon, pour poser l'exemple de l'emploi de l'*hydrostat*. Or, on comprend dans quelle intention consciencieuse M. *Dufaitelle* a laissé un peu pencher la balance.

L'accueil favorable du corps des capitaines a certainement contribué à celui que la Chambre de commerce du Havre a fait à l'invention de M. *Viau*. Il s'agissait de voir le résultat d'un essai en grand, lequel nécessite une assez forte dépense. Après s'être éclairée du rapport d'une commission de trois membres, la chambre de commerce a noblement compris qu'elle devait apporter son concours à cette expérience ; elle a voté une somme de mille francs à cet effet, et cette libéralité a été imitée par les principales compagnies d'assurances maritimes, jalouses d'encourager un procédé aussi utile.

C'est le 5 octobre dernier que l'essai a eu lieu. Les espérances que la théorie avait fait concevoir se sont amplement réalisées. Un ponton, construit par M. *Normand*, a été conduit sur la rade du Havre, en présence des représentans de la Chambre de commerce, de ceux du Cercle des Capitaines, de plusieurs assureurs et de quelques notabilités locales, et un poids de trois mille kilogrammes a été ramené à la surface de l'eau par le ponton qu'avaient couvert sept mètres d'eau. L'on a constaté alors que cet appareil, d'une capacité

de 18 mètres cubes, n'avait qu'un sixième de son volume dans l'eau à sa flottaison ; ce qui confirme l'exactitude des calculs de M. *Viau*, puisque le ponton eût donc pu balancer le poids de dix-huit mille kilogrammes, soit six fois autant qu'il avait soulevé. A la suite de cette expérience, une lettre flatteuse a été adressée à M. *Viau*, par la Chambre de commerce, pour le féliciter de son succès.

Il n'est donc plus permis de douter de l'efficacité de cet appareil de sauvetage. Ainsi, dorénavant, au lieu des moyens que l'on employait pour relever un navire coulé, au lieu de l'amarrer, au moment de la mer basse, sur d'autres navires à flot qui le soulèvent ensuite autant que la marée le permet, et cherchent à l'amener à terre, opération lente, peu sûre, que les obstacles de localité rendent souvent impossible, et qui est entièrement inapplicable dans la Méditerranée, où l'eau conserve son niveau; au lieu d'employer, en d'autres cas, le secours des cabestans, des chaînes, des renforts de bras d'hommes, et tant d'autres attirails si fréquemment impuissans; au lieu de s'exposer à voir la tempête, non-seulement paralyser vos efforts, mais ajouter encore, au sinistre principal, la perte des ustensiles employés ; au lieu de tout cela, nous collerons l'*hydrostat* au bâtiment perdu, et là, affranchis de tant d'accessoires compliqués, dont le poids devient un obstacle additionnel, sans perte de temps, sans lâcher prise, nous amènerons l'épave en lieu sûr. Les variations atmosphériques ne seront plus à craindre alors, tant à cause de la promptitude de l'opération que parce que le ponton peut, au besoin, attendre, inactif et sans risque, au fond de la mer, que les flots, irrités à la surface, aient cessé d'être agités par la pression des vents.

Les perfectionnemens qui se sont introduits et qui s'introduisent, chaque jour, dans les travaux sous-marins, rendent d'une facile exécution l'opération de l'amarrage de l'*hydrostat* sur l'objet coulé. Le ponton est, d'ailleurs, spécialement disposé dans ce but : surmonté de poutres transversales qui dépassent ses parois, afin d'offrir de la prise, garni d'anneaux, de boucles, de patins, il ne faut qu'un instant pour que les plongeurs l'assujétissent au navire immergé, qui, lui-même, offre tant de points de prise. Ces plongeurs n'auront pas besoin de posséder les poumons si bien exercés des pêcheurs de perles; l'habit inventé par le capitaine Guérin, de Cherbourg, et celui du docteur Guillaumet, offriront plus de facilités qu'il n'en faut

aux hommes chargés des travaux dont nous parlons. On connaît le mérite de ces sortes d'appareils ; l'expérience en est depuis longtemps acquise, et puisque, par leurs moyens, les ouvriers peuvent rester une demi-journée sous l'eau, en y voyant, marchant, agissant librement, et se servant de tous les outils comme en plein air, peut-on être inquiet au sujet d'une opération aussi simple que celle de l'amarrage de deux corps, quand l'un a été construit et tout disposé à cette fin ?

Sur tous les points de la Méditerranée, nous l'avons dit en passant, l'*hydrostat* est plus qu'utile, il est indispensable ; car, sur ces côtes sans marées, il n'est aucun autre moyen de retirer ce que la mer a englouti. Mais, malgré l'avantage apparent du flux et du reflux dont nous jouissons, un simple coup d'œil sur les parages de Quillebeuf ne nous dit-il pas combien les procédés connus jusqu'ici ont été infructueux? Sans parler des fréquens insuccès qui avaient signalé les tentatives pour le sauvetage du *Télémaque*, et qui l'eussent fait abandonner cent fois, sans le merveilleux et romanesque espoir qui n'a fait reculer devant aucun sacrifice, voyez comme le cœur se serre quand on contemple, en passant devant ce port, les balises qui signalent tant de navires perdus sur les bancs si variables de la Seine ; enseignes lugubres des sinistres accomplis, dressées pour prévenir de nouveaux sinistres, car ces carcasses de bâtimens sont, elles-mêmes, des écueils dangereux. On n'a pas encore oublié la perte du *Czar-Pierre*, coulé en cet endroit pour avoir abordé la dunette ensablée d'un navire naufragé quelques mois auparavant. L'*hydrostat* aurait apporté son secours rapide à chaque événement ; il eût sauvé les cargaisons avec les navires, et l'étroite passe n'eût jamais été encombrée. Aussi suis-je persuadé que le commerce de Rouen, si bien pénétré de ces dangers, lui qui a, sans cesse, encouragé le remorquage en Seine, s'empressera de montrer, pour l'*hydrostat*, le même intérêt que les Hâvrais ont témoigné. Et, quant aux hommes que leur position rend étrangers à cette découverte, sous le rapport des avantages à en retirer, ils n'en applaudiront pas moins au succès de M. *Viau*, parce que c'est un progrès scientifique et industriel de plus à enregistrer dans l'histoire intellectuelle de notre espèce.

J.-B. MILLET-St-PIERRE. (Havre.)

COMMERCE ET INDUSTRIE.

COMMERCE
DE L'ARRONDISSEMENT DU HAVRE
SOUS LES ROMAINS.

Une chose intéressante pour l'histoire, pour la géographie et pour la science, c'est de rechercher et de rétablir les anciens canaux, les vieux conduits, les veines primitives de la civilisation par lesquelles la vie se répandait jusqu'aux dernières limites de la contrée. Mais, pour les bien connaître dans l'arrondissement du Havre, il faut se placer au sein même de *Juliobona*, cette ancienne capitale des Calètes, qui fut long-temps le centre du pays[1]. A cette époque, toutes les routes du pays de Caux devaient tendre vers ce point important, comme toutes les veines du corps humain se dirigent vers le cœur.

Je me figure qu'à cette époque Lillebonne exerçait sur cet arrondissement l'influence qu'y exerce aujourd'hui le Havre, l'influence qu'y exerçait Harfleur au moyen-âge. Tous les villages, tous les hameaux d'alentour devaient desservir cette ville, et lui payer chaque jour le tribut de leurs hommes, de leurs fruits et de leur industrie. De son côté, cette ville centrale leur envoyait l'argent, les lettres, les marchandises, les objets d'art, et les commodités de la vie.

Tout le monde connaît l'heureuse influence qu'exerce sur nos cam-

[1] Caletæ quorum civitas Juliobona. (Claudius Ptolemæus, lib. 2, cap. 8, apud Bouquet, t. 1, p. 72.)

pagnes la nouvelle Tyr, la moderne Carthage, que François Ier a assise sur nos rivages, comme une reine sur le trône des mers. C'est vers elle que toutes les routes, que tous les chemins, que toutes les communications convergent et irradient. C'est pour elle que mille barques de pêcheurs dépeuplent impitoyablement nos côtes; que les laboureurs moissonnent dans les plaines du pays de Caux ou dans les vallées du Boccage; que les bergers engraissent leurs troupeaux dans les prés salés de la Seine, et que les bûcherons de Brotonne et de Maulévrier coupent les arbres de la forêt. Chaque jour, elle voit affluer sous ses portes des voitures, des chevaux et des chars qui apportent du bois, des légumes, du lait, des pommes, du poisson, de la viande, et toutes les provisions de la vie. Chaque jour, l'entrée de son port est encombrée par des navires, des bateaux, des alléges, qui reviennent chargés de tous les coins de la terre. C'est un grenier d'abondance qui se remplit et se vide sans cesse; car rien n'y reste, ni les hommes, ni les choses. Tous les jours, et à toutes les heures du jour, elle expédie par ces mêmes portes d'innombrables voitures qui sèment dans les campagnes l'argent et les voyageurs. En échange des produits du sol, elle donne ses sucres, ses cafés, ses cotons, ses épices, ses huiles, ses vins, ses fers, ses cuirs, ses charbons, et toutes les richesses des deux mondes.

Tel, ou à peu près, fut le rôle de l'ancien Harfleur, lorsque les rois de France le proclamaient *le souverain port de la Normandie*, et que Charles-le-Sage faisait construire dans son *Hâvre, grand appareil de nefs, berges et vaisseaux.* « Il fallait voir, alors, les nefs prêtes à s'é-
« lancer armées contre l'Angleterre, se presser à côté des galions
« d'Espagne[1] et des carraques de Gènes[2], qui apportaient les cuirs,

[1] Nous pourrions citer, pour preuve du commerce de Harfleur ou du pays de Caux au moyen-âge, cette enquête faite à Yvetot, en 1461, dans laquelle trente-sept témoins déposèrent. On y dit que les marchands d'Espagne et d'ailleurs, qui descendaient leurs marchandises à Harfleur, les amenaient en la ville d'Yvetot pour les vendre aux marchands de France, qui en apportaient aussi d'autres pour les leur vendre. (Duplessis, t. 1.)

Outre ces preuves écrites, nous citerons de préférence les preuves monumentales tirées des noms de rues ou de places encore existantes dans nos contrées; ainsi, pour les galères ou les galions d'Espagne, nous citerons la tour des Galères à Harfleur, la rue des Galions au Havre-de-Grâce, et la crique de l'Heure, qui s'est long-temps appelée la *crique d'Espagne.*

[2] La rue des Carraques, à Harfleur.

« les blés et les vins de leur patrie. Les hommes d'armes, les marins, « les manœuvres fourmillaient, se heurtaient, se croisaient dans les « rues avec les marchands de Castille [1], de Lombardie [2], de Bour- « gogne [3] et de Portugal. [4] » Venise y envoyait ses vaisseaux, qui ont semé sur les sables de la Manche leurs monnaies à l'effigie du lion de Saint-Marc [5]. Le vaste quartier des mines recelait les trésors du commerce. Les vignobles de Graville, d'Oudales et d'Orcher, fournissaient au pays sa boisson; les tanneurs de Montivilliers mégissaient les cuirs fournis par la navigation, et les fabriques de draps, alimentées par les laines de Castille, rivalisaient pour la finesse des tissus avec les manufactures les plus renommées de la Flandre et du Brabant.

Disons maintenant de quelle manière l'antique Juliobona exerça son influence sur l'ancien pays de Caux. Ce ne fut pas seulement par ses jeux, ses bains, ses théâtres, ses portiques, chaînes dorées de l'esclavage [6], que brilla parmi nous cette capitale des Calètes. Elle fut aussi le centre du commerce de la contrée, et, en échange de la liberté qu'elle enlevait à ces peuples généreux et sauvages, elle leur donna les arts, la civilisation, le commerce, l'industrie.

La grande voie de Paris à la mer devait être le transit de la Gaule et de la Germanie, vers la Grande-Bretagne. C'était la voie de terre pour les marchandises que l'on ne voulait pas confier aux caprices du fleuve et aux dangers de la navigation. Strabon lui-même semble nous révéler cette idée commerciale. « Les marchandises du midi, nous dit-il, sont transportées par terre de la Saône à la Seine, et, de là, on les dirige dans le pays des Lexovès et des Calètes [7]. De ce

[1] La tour des Castillans, assise, en 1364, sur le grouing de Caux, aujourd'hui la Hève, phare destiné à éclairer la marche des navires castillans qui cherchaient l'entrée de Harfleur et de la Seine.

[2] La rue Lombarderie, au Pollet de Dieppe.

[3] La rue des Bourguignons, à Arques.

[4] *Harfleur*, par M. Viau, dans *Le Havre et son arrondissement.*

[5] Monnaies vénitiennes trouvées, par nous, sur le perrey d'Etretat, dans les grandes marées de l'équinoxe, en 1834.

[6] Porticus et balneæ et conviviorum elegantiam idque apud imperitos humanitas videbatur cum pars servitutis esset. — (Tacit. Agricola, cap. 7.) — Voluptatibus quibus Romani plus adversus subjectos quam armis valent. (Tacit. *Hist.*, lib. 4, cap. 64.)

[7] Les habitans du Lieuvain et du pays de Caux.

dernier point dans la Bretagne, la traversée se fait en moins d'un jour [1]. »

C'est par cette voie que l'on voiturait chez nous les vins de la Champagne et de l'Isle-de-France, avant que saint Wandrille et saint Ansbert eussent planté la vigne sur nos coteaux [2]. C'est par là que le Rhin envoyait ses urnes de verre, ses amphores, ses vases funéraires et ses poteries grises que l'on reconnaît jusqu'aux bouches de la Saâne et de la Durdent [3]; c'est par là que descendaient des Pyrénées les marbres divers qui ornent encore les débris de nos *villas* [4]; par là que Rome envoyait ses légions, ses Césars, et peut-être ses innombrables médailles. C'est par là aussi qu'elle recevait les tributs des Calètes, des Belges et des Bretons, qu'elle appelait les derniers des hommes [5]; c'est par là, enfin, qu'elle faisait passer ses colonies, ses prêtres et ses Dieux. Mais elle ne savait pas que, par la même voie,

[1] Strabon, *Rer. geograph.*, lib. 4, in-fol. Paris, 1620.

[2] Quodam enim tempore a climate meridiano distantem a prefato cenobio passus fere quingentos hortatu ejusdem viri Dei (Ansberti) B. Wandregisilius vineam plantare et excolere cœpit. *Vit. sancti Ansberti*, cap. 2, apud Bollandistas. — VIIe siècle.

[3] Découvertes faites, à Cany, en 1780 et en 1835, à Crosville-sur-Durdent en 1833, à Sainte-Marguerite-sur-Saâne, de 1825 à 1842. — M. Féret, qui a fait une étude particulière de la poterie antique, assure que la plupart des amphores reconnues sur nos rivages, viennent des bords du Rhin. Il tient cette particularité de M. Brongniart, qui a classé et étiqueté toute la collection de Sèvres. Ce savant lui a assuré que la poterie d'un blanc pâle qu'il avait trouvée à Sainte-Marguerite, venait de Trèves, de Mayence et des bords du Rhin.

Dans une lettre de Paul, évêque de Verdun, en 625, à Desiderius, évêque de Cahors, il est question de vases, d'amphores, de tonnelets : « De Falerno nobili vasculis decem..... amphoram unam deposcimus vos eminentia vasa et ut dicam tunnas dirigere habuistis....» (Apud Bouquet, t. 4. p. 45.)

[4] Les marbres trouvés, par M. Féret, à Sainte-Marguerite, en 1840 et 1841, ont été jugés, par M. Lenormand, architecte, provenir des carrières des Pyrénées. M. de Blainville y avait surtout reconnu l'espèce appelée la brèche verte. A Lillebonne, on en a trouvé qui venaient des Pyrénées, et même des carrières de l'Italie. La même chose au Vieil-Evreux, selon M. Bonin.

[5] Vectigal et onera commerciorum resolvimus. (Tacit., *Hist.*, lib. 4, cap. 65.) —Britanni vectigalia tolerant jam non difficilia a rebus que a Gallia et Britannia ultro citròque evehuntur, sunt autem eburnea fræna et torques et electrina et vitrea vasa aliæque id genus viles et promiscuæ merces. (Strab., *Geograp. rer.*, lib. 4.)

Rome devenue chrétienne enverrait aussi ses missionnaires qui briseraient ses Dieux, les fers de l'esclavage, et qui rendraient à ces peuples leur liberté.

Caracotinum (Harfleur) devait fournir à Juliobona les produits des ports de mer, les marchandises étrangères, les perles, l'arkose, le schiste, l'ardoise, le charbon, mais surtout le fer, le plomb et l'étain, exploités dans les mines de la Grande-Bretagne dès le temps de César[1]. C'est par cette voie que Mélamare envoyait ses tuiles à rebords, ses tuiles plates, ses tuiles convexes, ses étuves forées, ses larges briques rouges, que l'on trouve avec tant d'abondance dans les assises du théâtre et dans les ruines de Juliobona[2].

La voie d'Étretat dut servir à voiturer ces poissons, ces coquillages, ces moules, ces huîtres dont les débris jonchent partout le sol de la vieille cité. Étretat devait être alors le marché aux pois-

[1] Le schiste se trouve dans les ruines de Lillebonne. (Voyez le *Mémoire* sur le balnéaire de Lillebonne, par M. Gaillard.) — L'ardoise est commune dans les débris romains d'Etretat, (entr'autres au puits à Blanquet). Le charbon que le peuple appelle de la crasse de maréchal, se rencontre à Étretat, à Yport, à Saint-Victor-l'Abbaye (hameau Dubreuil), au Bosc-le-Hard, à Bellencombre, etc. (Vid. Guilmeth, t. 4, cantons de Tôtes et de Bellencombre.) — Les meules à broyer en arkose ne sont pas rares dans nos pays. M. de Gerville disait, dans une lettre à M. Gaillard, qu'elles pouvaient venir des environs de Cherbourg. (Vid. M. Passy, *Géolog.*, 3e part. chap. 19.)

Profert insula (Britannia) aurum, argentum, ferrum. (Strab., lib. 4) — Catenas intendunt loco rudentum. (Ibid.) — Voilà les chaînes-cables en usage dans la plus haute antiquité. — Fert Britannia aurum, argentum, et alia metalla et Oceanus gignit margaritas. (Tacit., *Agric. vita*, cap. 5.) — Nascitur ibi plumbum album in mediterraneis regionibus, in maritimis ferrum. (Cæsar, *De bello gallico*, lib. 5, cap. 12.) — Que le commerce du plomb ait eu lieu dans nos pays à l'époque gallo-romaine, c'est une chose démontrée par des lingots trouvés, l'un à Lillebonne, dans le théâtre, l'autre dans les fouilles du Vieil-Evreux. Je tiens le premier fait de M. Deville, et le second de M. Bonin. — A Etretat, après les grandes marées de 1840, on a trouvé, sur les roches, 40 kilogrammes de minerai de cuivre que M. Girardin a reconnu provenir de la Cornouaille.

[2] Une opinion assez généralement répandue parmi les antiquaires, c'est que la brique rouge de Lillebonne venait de Mélamare. Les briqueteries de cette commune étaient encore exploitées, il y a cent ans, et sa terre est encore très connue de tous les maçons du pays de Caux. Toutes les constructions en arète, soit dans les châteaux, soit dans les églises, ont été faites avec les briques de Mélamare. (Passy, *Géologie de la Seine-Inférieure*, page 127.)

sons, comme il le fut au moyen-âge[1]. C'est par cette voie qu'Yport envoyait ses meules à broyer, en poudingues, que l'on taillait dans les bois des Hogues, et ces haches en silex que l'on préparait dans des brasiers dont les charbons éteints sont encore gisants sur le sol[2]. C'est par là que Vattetot expédiait les veines de fer que l'on tirait à force de bras des énormes fosses faisières que l'on voit sur la côte de Vaucotte[3] : c'est par là que Bolbec amenait la pierre tuffeuse de ses

[1] Les preuves de l'importance maritime d'Etretat, au moyen-âge, abondent. Je citerai entr'autres la franche-nef de l'abbaye de Fécamp, dont parle plusieurs fois M. Fallue, dans son histoire de ce célèbre monastère; la franche-nef de Saint-Wandrille, donnée en 1024, par le duc Richard, en ces termes: « Apud Estrutat unam navem liberam et quietam ad omnem piscationem per omnes portus Normanniæ » (*Neustria pia;* Saint-Wandrille); — la franche-nef de Saint-Georges-de-Boscherville, qui fut donnée à cette abbaye par les chambellans de Tancarville, avec le port de mer de Bruneval: « Portum meum de Berneval, et navem quam habeo quietam apud Estrutat. » (*Monasticum anglicanum*, t. 2, p. 952); — enfin les comptes de François de l'Hôpital, clerc des arbalestriers, qui dit qu'en 1340, Etretat fournit à la flotte de Philippe de Valois plus de navires que Fécamp, et autant que Cherbourg.

Yport dut également fournir du poisson à Lillebonne, car, dans la donation de *Portus* de *Yport*, faite à l'abbaye de Fécamp, en 1217, par Pierre de *Criquebœuf*, nous trouvons: « Consuetudines allectum (harengs), et maquerellorum (maquereaux), et aquarias eorumdem et leflet et pourpreis (rouge), et esterion (esturgeon), et piscem qui dicitur crassus piscis (marsouin), omnemque regalem piscem (dauphin). » (Cartulaire de Fécamp.— Archives départ.)

[2] A l'ouest du château des Hogues, près Yport, sur un plateau couvert de noires bruyères, on voit culminer des buttes en terre, dont la pointe, dégradée par les eaux, semble un front chauve de vieillard dépouillé par les années. A côté de ces buttes sont d'énormes fosses, dont quelques-unes ont plus de 30 mètres de profondeur; ces buttes, ces fosses s'appellent les *faisières.* Ce nom nous ferait croire que ce sont d'anciennes mines de fer et de poudingues, très communes chez les Gaulois, comme le rapporte César: *apud Gallos magnæ ferrariæ.* En effet, les poudingues y abondent, et plusieurs sont ferrugineux. On y trouve des pyrites martiales, des cailloux roulés et des charbons de bois.

Nous engageons beaucoup les antiquaires et les géologues à visiter les *ferrières* des Hogues, et celles de Vattetot, qui sont en face. L'examen de ces exploitations antiques jettera un grand jour sur l'histoire du pays. Nous croyons volontiers que les meules à broyer en poudingue, que l'on rencontre au Havre, à St-Jouin, à St-Aubin-sur-Mer, à Dieppe, au Château-Gaillard, et ailleurs, proviennent de ces mines abandonnées.

[3] Entre l'église de Vattetot et le fond de Vaucotte sont des buttes semblables à celles des Hogues, qui sont appelées les *faisières* ou les *ferrières*, tant par la tradition que par les archives de l'abbaye de Fécamp, qui possédait ces bois.

vallées, ce travertin gaulois qui rappelait aux Romains la campagne de Rome[1]; par là que Mirville expédiait ses latones et ses statuettes, fabriquées au bord d'une fontaine[2]; par là, enfin, que les Calètes apportaient leurs lins, leurs toiles, leurs fils, comme ils apportent aujourd'hui leurs calicots, leurs mouchoirs et leurs tissus de coton[3].

Par la voie de la Seine et de la Basse-Normandie, venaient les bœufs dont cette province fut toujours abondamment pourvue; puis les pommes et le cidre, car elle était déjà le cellier de la Haute-Normandie. On apportait aussi des sangliers, des daims, des chevreuils, des oiseaux sauvages pris dans la forêt de Brotonne et au marais de Vernier. Le poisson de la Seine des pêcheries d'Esteland[4], le marsouin qui remontait jusqu'à Jumièges[5], les harengs si nombreux à

Tout nous porte à croire que ce fut aussi une usine pour fabriquer des haches en silex, lesquelles ne se faisaient qu'au moyen du feu, comme le prouvent les curieuses découvertes faites par M. Féret, dans l'enceinte de la cité de Limes, et la collection de hachettes à peine ébauchées qu'il a recueillies dans la bibliothèque publique de Dieppe, et qui toutes ont subi l'action du feu.

Nous dirons, en passant, que les meules à broyer ont survécu long-temps à la domination romaine dans les Gaules; car il en est fait mention dans la vie de saint Ouen, au VII[e] siècle. (Vid. Bollandistes, mens. Aug.)

[1] Exploitation et extraction de la pierre tuffeuse dans la vallée de Bolbec et dans toutes nos vallées littorales, au temps des Romains. (Vid. *Descrip. géolog. de la Seine-Inf.*, par M. Passy, 3[e] partie, chap. 12. — Collen-Castaigne, *Essai historique sur Bolbec*, 1840.)

[2] Près le château de Mirville, non loin d'une motte qui est au milieu de la vallée, à la source de la Bolbec. — Voir, sur ce sujet, les procès-verbaux de la Commission des antiquités. Une de ces latones a été trouvée jusqu'à Luneray, à coté de grandes urnes en terre et en verre, et se voit à la Bibliothèque publique de Dieppe.

[3] Cadurci, Caleti, Ruteni, Bituriges immo Galliœ universæ vela texunt. (Pline, *Hist. nat.*, lib. 19, cap. 2.)

[4] Dans les chartes de l'abbaye du Vallasse, il est souvent question des pescheries d'Esteland: Villelmus de Esteiland dedi... duodecim solidos anui reditus assignatos in piscariis meis de Secanâ. (XIII[e] siècle, archiv. départ.) — Une charte de 1276 leur donne une pièce de terre située propè Secanam juxta viam dicitam ad Peissonniers, et, en 1245, dans une autre charte, ils gardent, pour usage, la pescherie d'une maison du Mesnil-sous-Lillebonne. (Archives départ. — Vallasse.)

[5] Dans une charte de Henri II, à l'abbaye de Jumièges, on lit: « Et *graspeis* si forte capiantur. » *Monasticum anglic.*, t. II, page 977. — *Neustria pia*, page

Pont-Audemer[1], l'esturgeon royal si recherché à Tancarville[2], les bois de construction, les bois de chauffage, devaient descendre le fleuve sur des radeaux, sur des allèges, et remonter jusqu'à Lillebonne, soit par la rivière, soit par la voie romaine de Breviodurum.

Le nord envoyait les pelleteries, les cuirs, les fourrures, les peaux de bêtes chassées par les Belges[3]; les graines, les légumes, les racines, toujours abondantes en Picardie. Les fers de la Grande-Bretagne venaient faire concurrence aux fers de la Gaule[4]. La Flandre expédiait sa cervoise tant aimée par les Celtes[5], et son levain doux qui rendait leur pain plus léger que celui de Rome[6]; le poisson salé de Dieppe[7] se rencontrait avec le lard salé de la

323. — Il paraît que c'était là le nom que l'on donnait au marsouin, au moyen-âge. Voyez encore sur ce sujet l'*Essai sur la Seine-Inférieure*, par Noël, t. 2, page 168.

[1] Ex dono Walerani comitis mellenti sex millia allectium apud Pontem Aldemare. — (Charte originale de la fondation de l'abbaye du Vallasse, donnée par Henri II. — Archiv. dép.) — Charte de Rotrou en 1168, apud Gall. Christ. — Le *Neustria pia* ajoute: Primâ hebdomadâ quadragesimæ, ce qui prouve que les harengs restaient plus long-temps sur nos côtes ou y frayaient plus tard qu'aujourd'hui; ce qui prouve aussi qu'ils montaient plus avant en Seine que de nos jours.

[2] *Histoire du Château de Tancarville*, par M. Deville.

[3] Belgæ contra Cæsarem velis utebantur pelliceis. Efferuntur ex eâ (Britania) pelles, canes, etc. Strabon. lib. 4. — Dans les fouilles si consciencieuses faites, par M. Feret, dans la cité gallo-belge de Limes, près Dieppe, M. de Blainville a reconnu des os de mouton, de bœuf, de sanglier, de chien, de renard, de chevreuil, de loup et de cerf. (*Mémoire de la Société des Antiquaires de Normandie* année 1826). — Au Vieil-Évreux et dans la *villa* de Saint-Jean-de-Folleville, j'ai recueilli des défenses de sanglier d'une dimension effrayante.

[4] Pour les mines de fer de la vallée de Bray, de Forges, de Bellencombre, de Neuville-Ferrières, etc., voyez la *Descript. géolog. du département*, par M. Passy.

[5] Cervisia galliis usitata... Cervisia et plura genera in Galliâ ex aliis provinciis, quorum spuma cutem feminarum in facie nutrit. (Pline, lib. 22, cap. 25.)

[6] Galliæ et Hispaniæ, frumento in potum resoluto, spumâ ita concretâ pro fermento utuntur. (Id., lib. 18, cap. 12.)

[7] Recueil des chartes et priviléges de la ville de Dieppe, chartrier rédigé, en 1396, par Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen, aux archives départementales. — Concession de Gautier de Coutance, aux moines du Vallasse, sur le perrey de Dieppe (superpetreium de Dieppâ), de mulets, de maquereaux et de hareng (mulvellorum, maskerellorum, allecium, etc.). 1201. Archives

Seine[1], et les salines de Bouteilles[2] contribuaient, avec celles de l'Heure[3], à l'approvisionnement de la ville. Les truites de la Durdent durent orner la table des riches Romains, comme plus tard elles ornèrent celle des moines de Fécamp. Enfin, c'est par cette voie que

département. Vallasse. — Charte de Gosselin, en 1030, qui accorde quatre mille harengs saurs à l'abbaye de la Trinité de Rouen, à prendre sur cinq maisons de la paroisse St-Rémy, dans la rue de la Barre. (Vid. *Mémoire de Guibert.*)

Découvertes de débris de poissons et d'hameçons en bronze, dans le cimetière romain de Caudecote, en 1826, par M. Féret. — Maisons romaines du Pollet à Bonne-Nouvelle, où l'on trouve des hameçons, des arètes de poisson et des coquillages.

[1] Omnis generis carnibus maximè suillis tùm recentibus tùm salitis utuntur. (Strabon, lib. 4.)

[2] Les salines de Bouteilles étaient en plein rapport aux XIe et XIIe siècles, et même au VIIe siècle. Voici les textes qui l'établissent : « Apud villam quæ dicitur Butelles duas salinas. » Charte de Richard II, à l'abbaye de Fécamp, 1027. — « Ex dono magistri Roberti de Butelles unam salinam apud Butelles. » (Charte de Richard-Cœur-de-Lion, à l'abbaye du Vallasse.) — « Apud Butelles unum modium salis. » (Charte de Henri II, à l'abbaye de Jumièges. — *Neustria pia.*) — Il est aussi fait mention des salines de Bouteilles, dans une charte de Childéric, donnée à Saint-Lantberg, en 672. On voit : « In pago Tellou juxta fluvios Tellas (la Béthune), et Warinna (la Varenne), nominatos terram super littus maris positam et areas salinarum, quæ ibidem institutæ erant. » (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XI, p. 6.) — Voyez aussi la coutume de Bouteilles, recueillie en 1396 par Guillaume de Vienne, où l'on voit que le commerce du sel se faisait à Bouteilles avec des nefs, des charrettes, des chevaux, des ânes et des hommes « qui portaient sel au col. »

[3] Les salines de l'Heure, de Graville et de Harfleur remontent à une haute antiquité. Il en est fait mention dans les chartes des XIe et XIIe siècles. « Ex dono comitis Giffardi unum pundus salis apud Loiram. » (Charte de Richard Cœur-de-Lion, à l'abbaye du Vallasse.) — « Ex dono comitis Giffardi Walteri unum pondus salis apud Luram, singulis annis. » (Charte de Henri II, à la même abbaye.) — « Apud villam quæ dicitur Lura tredecim sommas salis et hospites qui salinas custodiunt. » (Charte de Henri II, à l'abbaye de Jumièges. — *Neustria pia.* — Archives départementales. Vallasse.) — Le duc Robert, dans une charte donnée à l'abbaye de Montivilliers, en 1035, concède « in monasterio villari duo molendina saline sexdecem viginti et octo agros de pratis, omnem vero decimam suburbii ejusdem loci. » (*Gallia Christiana*, t. XI, p. 327.) — Enfin, M. Fallue a trouvé, dans le cartulaire de Fécamp, une charte de Richard II, qui donne à l'abbaye de Fécamp six maisons d'Harfleur et soixante mesures de sel. « Apud Harosfloth hospitia sex et sex vigenta pensas salis. » (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XII, p. 129.) C'est, sans doute, cette même charte, donnée en 1027, que nous retrouvons dans le *Neustria pia*, p. 216, qui, outre les

les charriots indigènes [1] apportaient les chanvres de Vittefleur, les amphores et les urnes de verre de la forêt d'Eawy [2].

Dans un prochain article, nous essaierons de dérouler ces voies de nos pères, et de les suivre pas à pas à l'aide des débris qui nous sont restés, soit sur le sol, soit dans les écrits, soit dans la tradition.

salines de Harfleur, mentionne aussi celles d'Oudales : Apud Haroflutum hospitia sex et sexagenta pensas salis et decimam salinarum de Hulvedala (Oudales) ». — Dans un plan de Harfleur, dressé par M. Fallue, en 1840, par suite de ses découvertes, on voit figurer d'*anciennes salines* dans la vallée entre la route de Rouelles et celle de Montivilliers.

[1] Præceptum de Carris, de Théodoric III, dans les diplômes mérovingiens du VII[e] siècle, recueillis par dom Bouquet, t. 5.

[2] *Description géologique de la Seine-Inférieure*, par M. Passy, page 357. — Une charte du XIII[e] siècle donne à l'abbaye de Fécamp « novum castellum in vico potariæ in foresta de Eawy. » — (Cartulaire de Fécamp. — Archives départ.)

L'abbé COCHET.

POÉSIE.

ZERLINE.

Le luth d'Eole qui soupire,
La fleur d'oranger qu'on respire,
La causerie au fond d'un bois,
Lorsque, le soir, à la campagne,
On peut dans l'ombre, à sa compagne,
Parler d'amour à demi voix.

Le fanal qui se lève
Sur un Océan noir;
Les soupirs de la grève,
Et l'idéal, qu'en rêve,
Le sommeil vous fait voir.

Tout cela, que ton cœur me croie!
Est loin de me donner la joie
Que me donne un regard de toi;

De me faire éprouver l'ivresse
Que chaque soir tu fais sans cesse,
A ton insu, couler en moi.

Une sainte famille
Du divin Raphaël,
L'étoile qui scintille
Et la lune qui brille,
La nuit, dans un beau ciel;

Le rossignol qui se lamente,
L'onde limpide qui serpente
Dans un champ émaillé de fleurs,
Et le paon qui dresse sur l'herbe,
Aux rayons d'un soleil superbe,
Sa queue aux brillantes couleurs;

L'or qui germe à Golconde,
L'aigle qui vole au Ciel,
Le matelot sur l'onde,
Le soleil sur le monde,
Et l'abeille à son miel:

Tout cela ne vaut pas, ma belle,
Tes pieds, tes beaux pieds de gazelle,
Et tes yeux vifs comme un brasier;
Cela ne vaut pas, ma Zerline,
Ton corps qui se cambre et s'incline
Comme une branche de rosier.

Emile Coquatrix (Rouen.)

ÉCONOMIE SOCIALE.

SIMPLES QUESTIONS D'UN IGNORANT

AU SUJET

DES CHEMINS DE FER EN GÉNÉRAL,

Et du chemin de fer de Paris à Rouen et au Havre en particulier.

Au Directeur de la *Revue de Rouen*.

Rouen, 20 Novembre 1842.

Comme il ne s'agit pas ici de la politique, cette arche sainte et brûlante, vous voulez bien, Monsieur, me laisser liberté entière, sans prendre parti vous-même, et m'ouvrir les pages de la *Revue de Rouen*, comme un terrain neutre, pour y jeter mes très humbles idées. Je serais fort peu capable de parler des chemins de fer au point de vue savant; mais ce sujet, à d'autres égards, me paraît du domaine de toutes les intelligences.

Gros-Jean, le paysan, avait tort, et grand tort, de vouloir en remontrer à son curé sur le chapitre du catéchisme. Il n'y aurait pas moins de témérité de ma part, si je prétendais me

mesurer avec MM. les ingénieurs, constructeurs, mécaniciens, et autres hommes *spéciaux* (comme on dit dans une langue *spéciale* qui n'est pas tout-à-fait celle de La Bruyère et de Montesquieu), en matière de *rails*, *tenders* ou *tunnels*. D'abord, je ne sais pas assez d'anglais pour comprendre le français technique de ces messieurs. Mais si, par exemple, un wagon me passait sur la jambe, je n'aurais nullement besoin d'avoir été à l'école polytechnique pour sentir que j'ai la jambe écrasée.

Or, il est, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral, une foule de points tout aussi pratiques, tout aussi usuels, tout aussi légitimement acquis que celui-là, aux appréciations du *profanum vulgus*, autrement dit du commun des martyrs appelés à éprouver les avantages et les inconvéniens de telle ou telle invention dont l'expérience se fait sur eux.

Les chemins de fer, à ce que j'ai entendu dire, sont destinés à opérer une révolution dans ce bas monde. Je suis parfaitement de cet avis. Si nous venions à ressusciter dans deux ou trois siècles, nous pourrions bien nous trouver singulièrement dépaysés. Seulement, cette révolution, déjà commencée, sera-t-elle un bien ou un mal? C'est ici la grande question, que tout le monde ne résout pas dans le même sens. Nous inventons et créons énormément, de nos jours. Roger Bacon, Guttemberg, Gama, Christophe Colomb, Galilée, lesquels, cependant, tout considéré, n'étaient pas des imbécilles, sont loin d'avoir réalisé, entre eux, la moitié du nombre de merveilles que nous étalent, dans une seule semaine, les annonces de nos journaux. Je ne me raidis aucunement contre le progrès; (*progrès* est le mot à la mode;) je ne le repousse pas sans examen. Mais, par exemple, les allumettes chimiques, assez commodes, quand elles n'ont pas de fantaisies contraires, par leur promptitude à s'allumer, ont le défaut grave d'incendier souvent des maisons et des villes, ce qui vous procure beaucoup plus de feu que vous n'en demandiez. Du petit au grand,

le chemin de fer ne ressemblerait-il pas tant soit peu à ces magiques allumettes?

Je ne ferai pas ici de la poésie. Notre siècle, je le sais, est un siècle de prose et de spéculation qui s'accroupit dans le culte exclusif du bien-être et des intérêts matériels, et vendrait les os paternels pour en faire du noir animal. Je ne vous dirai pas que le chemin de fer, avec ses torrens de fumée noire et infecte, est laid, très laid; qu'il coupe, brise, mutile, sans pitié, sans merci, dur et inflexible comme le métal dont il est fait, les plus rians jardins, les plus aimables paysages, le cimetière le plus vénéré, la plus douce ou la plus pieuse retraite, et cela, suivant quelques-uns, pour le profit particulier de certaines gens, autant que pour *l'utilité publique*. Je n'ajouterai pas que les peuples et les individus ne vivent pas seulement de la vie du corps; qu'un monument d'art, un édifice consacré par des souvenirs historiques et nationaux, a bien son importance, et que le chemin de fer abattrait l'église Saint-Ouen, la maison de Corneille, le mausolée de Turenne, le Saint Sépulcre même, s'il les rencontrait sur son *tracé*. Quant à cette manière de voyager sans rien voir, sans s'arrêter à rien, presque toujours entre des berges élevées ou dans de noirs souterrains pareils à la gueule de l'enfer; quant à cette façon de réduire l'homme, créature vivante et pensante, à la condition d'un ballot, d'un *colis*, pour lequel il ne s'agit que *d'arriver*, tout cela tend prodigieusement à nous matérialiser de plus en plus. Sans doute, pour les gens très pressés, ou pour ceux qui savent la route par cœur, le chemin de fer a son mérite. Mais, des deux plateaux de la balance, celui du bien et celui du mal, lequel est le plus lourd?

En tous cas, il est probable que Sterne, avec ce système de locomotion, ne nous eût jamais donné le *Voyage Sentimental*.

Mais, encore une fois, j'ai mis l'art hors de la question; ce n'est donc pas en son nom que je déplorerai ici cet appla-

tissement de toutes les physionomies, de toutes les natures différentes, alors que le chemin de fer, précipitant les populations les unes sur les autres, les aura secouées et confondues ensemble, comme on secouerait et mêlerait plusieurs ingrédiens dans une bouteille. Tant pis pour l'art : il se passera de la diversité des caractères, des mœurs, des costumes, de tout ce qui anime, colore et vivifie. Si l'art lui-même s'éteint et se meurt, eh bien! nous le mettrons en terre, et nous n'en continuerons pas moins de courir avec une vitesse de dix ou douze lieues à l'heure, ce qui, en considérant les choses du haut d'une locomotive, est *l'ultima ratio*, le dernier terme de la destinée de l'homme. C'est bien !

Mais le moral, mais la nationalité des peuples, n'est-ce pas là quelque chose *d'utile*, de *positif*, puisque nous nous retranchons dans le *positif* et *l'utile?* L'amour de la patrie, ce lien intime qui nous attache au sol natal, ceci est, apparemment, quelque chose de sérieux. La *grande famille*, la *confraternité universelle*, ce sont là des mots très ronflans, très sonores. Que les peuples ne s'enveloppent pas, comme les Chinois, dans une muraille fermée à tout rapport mutuel, soit; qu'ils ne nourrissent pas, les uns contre les autres, des préjugés aveugles, des haines brutales et irréfléchies; rien de mieux : mais, lorsque l'on se dit le concitoyen, l'ami de tout le monde, on n'est, en réalité, l'ami ni le concitoyen de personne. Il faut que chaque peuple reste lui-même, sous peine de s'abâtardir dans un cosmopolitisme banal, et de perdre tout ce qui fait sa force, sa puissance, sa noblesse. Chaque page de l'histoire est là pour le prouver : dans un frottement réciproque poussé au-delà de certaines bornes, les hommes ne se communiquent, les uns aux autres, que ce qu'ils ont de mauvais. Et il en sera du foyer comme de la patrie. Que deviendra le sentiment de la famille, ce nœud qui groupe tous les fils du même sang autour de leur père, de leur aïeul;

que deviendra cette chaîne de traditions domestiques, gardienne des vertus héréditaires, une fois que le chemin de fer prendra, sans relâche, les hommes sur ses ailes, pour les disperser ça et là dans le monde, au gré de toute fantaisie, de toute passion cupide, comme des feuilles d'automne fouettées par le vent?

Dès à présent, comment faire quelque part un établissement à profondes racines, comment se créer un asile pour toute la vie, comment bâtir une maison avec la pensée que vos enfans l'habiteront après vous, et transmettront à leurs fils cet héritage plein de souvenirs précieux, lorsqu'il dépend du premier spéculateur en crédit de vous expulser de chez vous, son plan à la main, en vous forçant à lui vendre, bien ou mal, ce qui peut avoir, pour votre cœur, un prix inappréciable!

Nous serons un peuple nomade, prêt à déménager à toute heure, mais un peuple nomade sans les vertus des Arabes du désert.

Ces prodigieuses machines, que nous admirons très volontiers, quand elles ne prétendent pas se substituer à tout et usurper la première place; ce cuivre, ce fer, ce bruyant appareil mécanique destiné à rappetisser, à neutraliser l'homme, tout cela est bien peu de chose, tout cela est bien chétif, auprès de quelque noble développement d'énergie et de vitalité morale, de quelque protestation puissante contre l'égoïsme et l'applatissement qui nous envahissent!

Se trouvera-t-il des économistes, payés ou non pour enseigner leurs doctrines, dans une chaire professorale, qui se moqueront de ces bagatelles, les vertus publiques et privées? Mais c'est que, d'ordinaire, ces choses là ne restent pas à l'état théorique; elles se traduisent en actions, et rien n'est *positif* comme les crimes et délits. Déjà leur nombre ne laisse pas que de s'accroître passablement, d'année en année, sous l'influence

de la civilisation par les femmes *incomprises* et les héros de bagne, que le roman-feuilleton et le cabinet de lecture popularisent au fond de nos bourgades, par les estaminets et billards de village, par les philosophes de cabaret. La *circonstance atténuante* ne va pas mal non plus en besogne, pour augmenter la clientelle de la Police correctionnelle et de la Cour d'assises. Il est si encourageant de savoir que l'on peut assommer sa mère, brûler son père tout vif, découper sa femme par tranches, régaler son mari d'un potage à l'arsenic, et se voir, jusqu'à un certain point, réputé excusable, grâce à ces philanthropiques théories pleines de pitié pour l'assassin, mais peu soucieuses des victimes passées ou futures!

Je n'exagère pas; il y a peu de mois, le jury de l'Isère admit des circonstances atténuantes en faveur du nommé Jean Boudrier, reconnu coupable d'avoir fait périr son père en incendiant une grange où le vieillard dormait. Les jurés auront probablement tenu compte à Jean Boudrier de n'avoir pas mis l'auteur de ses jours à la broche avant de le rôtir.

Hélas! je crains fort que le chemin de fer, avec sa mission *civilisatrice*, n'achève une tâche déjà trop bien entamée par ces diverses causes. A propos de ce grand mot de *civilisation*, permettez-moi de vous soumettre un modeste doute. *Civilisation* signifie, je crois, l'état opposé à la barbarie. On nous parle toujours « de propager la civilisation », non pas chez les Esquimaux du Labrador, chez les Patagons de la Terre-de-Feu, chez les Caffres de l'Afrique, chez les Papous de la Nouvelle-Guinée, mais chez nous, Français. Grand merci de la bonté! Les trente-trois millions d'individus domiciliés hors de l'enceinte de la capitale, sont rangés, apparemment, par les officieux apôtres qui entreprennent la mission de nous *civiliser*, dans la catégorie des barbares et des sauvages. Pourtant, ces pauvres provinciaux ont fort peu le goût de la chair d'homme, et vous n'en voyez aucun qui aille par les rues avec

des anneaux au bout du nez pour tout costume. Quand le chemin de fer aura *élevé* toutes nos provinces au diapason de la banlieue de Paris, pensez-vous que nous y gagnerons beaucoup?

Dans mon étroit entendement, je pencherais, je l'avoue, pour la négative. On emploie, très fréquemment aujourd'hui, le mot *avancé*; « une civilisation *avancée* », par exemple. Oserai-je rappeler que l'on dit aussi : « de la viande *avancée* », pour « de la viande corrompue »? Et ni vous ni moi n'en voudrions manger.

Est-on sûr que les gendarmes et les prisons seront toujours un frein suffisant, quand il n'y en aura plus d'autre?

Mais j'entends d'ici le grand argument: « la plupart des autres pays ont ou vont avoir des chemins de fer; comment nous dispenser de nous mettre à leur niveau?» Si le chemin de fer est un agent de corruption (et l'état social de la France le rend, je crois, plus dangereux chez nous que partout ailleurs), est-il aucune raison au monde qui doive prévaloir contre celle-là? Le frottement excessif tend à détruire la nationalité, les mœurs, les traditions; le peuple qui aura conservé ces grands élémens de vitalité n'y trouvera-t-il pas une compensation surabondante pour l'absence de quelques moyens mécaniques trop chèrement achetés, et ne doit-il pas, en définitive, rester toujours le plus fort? Corrompue, abâtardie, une nation ne se sauvera pas par des machines. Inférieure, de ce côté, à ses ennemis, mais plus riche en courage, en dévouement, en ressources morales, elle ne périra jamais.

Les Grecs du Bas-Empire étaient fort savans pour leur époque: ils possédaient le feu grégeois, cette arme si formidable. Qu'est-il advenu des Grecs du Bas-Empire?

De ces hautes régions, descendons dans le terre-à-terre de quelques applications toutes matérielles, tout usuelles.

Avant tout, la sécurité publique.

Il est des personnes qui redoutent beaucoup cette nouvelle

manière de voyager, surtout depuis l'effroyable événement de Bellevue, avec ses cent-soixante victimes, car le chemin de fer, quand il s'y met, sait faire, d'un seul coup, une terrible besogne. Je ne voudrais inspirer à personne des craintes exagérées; mais, ce qui mérite bien quelque attention, c'est le singulier système que l'on a voulu faire prévaloir, en matière d'accidens. Ainsi, au sujet de la catastrophe du 8 mai, nous avons vu un rapport d'experts et des interrogatoires de prévenus, d'où il résulterait que cet affreux malheur ne doit être attribué ni aux directeurs, ni aux conducteurs, ni aux chauffeurs, ni aux employés quelconques, ni aux locomotives, ni aux essieux, ni aux wagons, ni à quoi que ce soit qui tienne au chemin de fer. Probablement, le désastre est une ffet sans cause; ou, plutôt, vous verrez que c'est la faute des voyageurs brûlés, écrasés, mutilés. Il faut s'étonner, dès-lors, que la Compagnie ne les ait pas attaqués en dommages-intérêts.

Pour ce qui est du danger d'incendie par les étincelles des locomotives, danger que plusieurs faits ont trop bien révélé, notamment sur les chemins de Bordeaux à la Teste et de Bruxelles à Anvers, peut-être la science trouvera-t-elle un moyen de l'épargner aux propriétés riveraines. Elle ne saurait s'en occuper trop activement.

Je ne parlerai pas de l'énorme inégalité que les chemins de fer établiront entre les différens points du royaume, par rapport à leurs communications avec la capitale. Ce sera un immense bouleversement. Deux villes sont situées à soixante lieues de Paris : l'un de ces trajets exigera sept ou huit heures, l'autre vingt-quatre. Ajoutez le cas de troubles intérieurs, où, sur une ligne d'une certaine étendue, il serait de toute impossibilité de garder la voie de fer contre les faciles tentatives de rupture exécutées par quelques hommes, voire même par un seul. Et qui sait, indépendamment de cette hypothèse de commotion politiques, les funestes idées qui peuvent traverser

des cerveaux atteints de la fièvre du mal, au milieu de ce débordement de perversité dont chaque jour révèle les déplorables symptômes !

Ne vous souvient-il pas de ce colosse aux pieds d'argile, qu'abattit une misérable pierre roulée du haut de la montagne ?

Maintenant venons en à cette influence centralisatrice qui, déjà, (je mets à part toute considération administrative,) engraisse démesurément le ventre aux dépens des membres. Selon beaucoup de personnes, l'excès de ce mouvement attractif réclame, dès à présent, un remède, un contre-poids. Eh bien ! il puisera au contraire une nouvelle force dans les chemins de fer, calculés, chez nous, pour *rayonner*, comme on dit, autour de Paris, où tous doivent aboutir. *Rayonner*, employé dans ce sens, est encore du français de conducteur de locomotive, car on ne peut, en conscience, prendre un chemin de fer pour le soleil. Toujours est-il qu'avec ces chemins, l'activité, la force vitale, les ressources de toute espèce, n'iront pas de Paris aux provinces, mais des provinces à Paris. Supposez, si vous voulez, je n'admets cette hypothèse qu'avec de grandes réserves, supposez que le point de départ opposé à Paris, l'autre point extrême, trouve quelque avantage dans l'établissement des lignes : quel sera le sort de tous les lieux intermédiaires ? Que d'industries, que d'existences frappées ; voitures, auberges, maîtres de postes, marchands de fourrage, et tant d'autres ! Le chemin de fer ne serait-il pas une application nouvelle de cette règle, trop souvent mise en pratique : *Les gros mangent les petits ?* Au lieu de fertiliser les contrées qu'il traverse, ne tendrait-il pas à les dessécher ?

Bons habitans des provinces, les chemins de fer sont faits pour Paris : Paris seul en profitera !

Occupons-nous particulièrement de notre ville. Quelle somme d'inconvéniens ou de bienfaits doit ressortir pour elle de cette fameuse voie promise pour l'année prochaine ? Franchement, je

serais porté à craindre que les Rouennais, en demandant un chemin de fer, n'aient formé, comme certains personnages aquatiques de la fable, un vœu téméraire et funeste. Dans cette fable, le gros oiseau envoyé par Jupiter aux pétitionnaires qui voulaient un roi, commence par croquer ses imprudens sujets. Le chemin de fer me paraît très proche parent de ce volatile indélicat et glouton.

Nous sommes ici fort près de Paris, dans sa sphère d'attraction immédiate. Quand un espace de quatre à cinq heures suffira pour nous transporter dans la grande métropole, pensez-vous qu'il se fasse ici beaucoup d'achats d'objets de toilette, de goût et de luxe, pour lesquels on trouve à Paris un choix si étendu, et, généralement, des prix plus modérés? Messieurs les libraires, les orfèvres, les bijoutiers, les tailleurs, les marchands d'étoffes et de nouveautés, les fabricans de meubles, les commerçans en détail presque de tout genre, vous pourrez bientôt en donner des nouvelles. Les achats ne fussent-ils pas assez importans pour mériter, à eux seuls, le voyage, ou, pour mieux dire, la promenade, on attendra l'occasion prochaine, et cette occasion ne tardera jamais.

Notez que je n'ai pas encore parlé de la ligne continuée jusqu'au Havre, auquel cas Rouen aura sa part des conséquences qui frapperont naturellement tout point intermédiaire, sans compter nos faubourgs du nord bouleversés, nos verts boulevards déchiquetés et déshonorés pour un bénéfice pire qu'équivoque. Station jusqu'ici obligée entre Paris et le Havre, entre le Havre et Paris, Rouen verra passer directement sous son nez, pardon de cette expression vulgaire, tous les voyageurs que nul motif n'engagera à s'arrêter chez nous. Ceci regarde particulièrement toutes les industries intéressées au séjour des étrangers; et le nombre en est grand, car la consommation est une suite de ricochets presque sans limites.

Mais, me diront peut-être quelques partisans quand même du *railway*, n'aura-t-on pas, pour les denrées, un immense et facile débouché? Oui, certes, un débouché facile, et trop facile; c'est-à-dire que les denrées s'en iront à Paris en telle abondance, que la vie, déjà très chère à Rouen, y deviendra encore beaucoup plus coûteuse. Nous devrons, vous verrez, aller faire nos emplètes de poisson dans la vorace capitale, qui ne nous en laissera pas. Après tout, les consommateurs de ces objets de première nécessité, les vivres, sont beaucoup plus nombreux que les gens qui en vendent, et c'est l'intérêt du plus grand nombre qu'il faut considérer. Puis, le marchand de poisson lui-même a besoin, chaque jour, de viande, de beurre, d'œufs, de légumes; s'il paie tout cela plus cher, il y perdra, et au-delà, le surplus de bénéfice qu'il aura fait sur sa denrée. De même, réciproquement, pour les marchands de beurre, de bestiaux, etc. D'où je conclus, 1° en général, qu'on aurait tort de se retrancher dans l'égoïsme de l'intérêt individuel, car tout se tient dans la société; 2° en particulier, que le chemin de fer fera souvent gémir les pauvres ménagères normandes.

Au moins, s'il gruge et ruine beaucoup de gens, le chemin de fer s'enrichira-t-il lui-même? Je veux dire, enrichira-t-il ses actionnaires? Car les gros bonnets financiers, ceux qui lancent une affaire sur le tapis vert de la bourse, ont tiré, depuis long-temps, leur épingle du jeu. J'avoue que je n'ose guère espérer, pour les propriétaires d'actions, de grands avantages. En Angleterre, où le charbon est si abondant, les lignes les plus favorisées ne donnent guère que notre intérêt légal, et les autres sont loin de l'atteindre. La Seine sera toujours là, côte à côte de son nouveau voisin. Une rivière navigable, coulant parallèlement, n'est-elle pas, pour un chemin de fer, une concurrente fâcheuse, à cause de l'infériorité du prix de transport qu'elle offre nécessairement aux objets lourds?

La voie nouvelle, en nous enlevant assez de marchandises pour nuire à notre position d'entrepôt, en aura-t-elle assez pour prospérer? Les voyageurs seront-ils une source suffisante de bénéfice, eu égard à l'énormité des dépenses de construction et des frais journaliers, tant en personnel qu'en matériel? Je livre cette question aux juges compétens. Mais plus d'une personne pense que les millions qu'enterrera le chemin de Rouen au Havre, seraient mieux employés aux travaux projetés si souvent pour la navigation de notre beau fleuve.

En somme, Rouennais, mes chers concitoyens, ne nous pressons pas trop de nous émerveiller sur ce prodige : « Aller à Paris le matin, et revenir le soir. » Jusqu'à présent, nous n'avons pas vécu en sauvages, ignorans de ce qui se passe hors de chez eux; nous avons pu faire nos affaires avec des moyens de locomotion qui dépassent les anciens coches de beaucoup plus que les wagons ne dépassent, à leur tour, les diligences actuelles. Je conviens que, depuis quelque temps, les entrepreneurs de messageries de Rouen à Paris, jouant, comme on dit, de leur reste, abusent cruellement de leur position, et écorchent le bon public d'une façon par trop criante. J'accorderai que cette idée de promptitude extraordinaire peut sourire à l'imagination; mais c'est d'un peu haut, dans leurs grands résultats, en portant ses regards jusqu'à un horizon plus large, qu'il faut considérer les choses; et voilà peut-être, dans l'immense affaire dont il s'agit, ce que vous n'avez pas assez fait. Encore une fois, songez à l'apologue déjà rappelé. Vous entendez ici de braves gens vous dire, avec un ébahissement admiratif : « Rouen sera un faubourg de Paris. » Tant pis vraiment! C'est là le mal. Cet avenir n'a rien qui doive flatter nos interêts et notre amour-propre. Mieux vaut toujours être soi-même, et vivre par soi-même, que d'être une dépendance, un accessoire, un satellite, une émanation d'autrui. Devenir le faubourg, n'importe de quelle ville, n'est-ce pas là

une belle gloire pour la vieille capitale de Guillaume-le-Conquérant!

Les bonnes gens dont je parle admireront aussi beaucoup ces blafardes et uniformes bâtisses que l'on nous élève sous prétexte d'embellissemens, et qui, parfois, remplacent, non seulement des baraques fort peu regrettables, mais encore des constructions précieuses pour l'art, et dignes d'un petit sacrifice officiel, comme la maison qui formait, il y a peu d'années, l'encoignure des rues de la Croix-de-Fer et Saint-Romain, à droite en entrant par la seconde. Assainir, élargir, voilà qui est excellent, et je ne porterai pas l'amour des antiquités au point de plaider pour les rues noires et étroites, sans compensation de mérite artistique. Mais l'air et l'espace comportent fort bien le pittoresque et l'originalité des édifices. La grande rue d'Augsbourg, avec ses tourelles du moyen-âge, ses curieuses sculptures, son hôtel de ville, d'où il semble qu'on va voir sortir Luther, est plus large que notre rue de Crosne.

Le bel avantage, quand nous aurons partout d'uniformes copies de la capitale, des espèces de casernes où s'entasseront vingt ménages, avec les quatre étages, l'entresol et le portier, fléau vivant, ennemi et tyran subalterne (je mets hors de cause les bonnes exceptions), chez qui vos domestiques iront se corrompre, et nourrir un foyer permanent d'espionnage et de calomnie! Tout se tient, tout s'enchaîne: avec les maisons de Paris, vous aurez la vie de Paris; vous l'aurez dans ce qu'elle offre de moins bon; vous perdrez les avantages de l'existence de province, sans gagner, en retour, les agrémens et les plaisirs de l'existence parisienne. Ne me parlez pas des singes! J'évite toute boutique où je lis sur l'enseigne: « A l'instar de Paris. »

Quant au débarcadère du futur chemin de Rouen au Havre, cette question secondaire d'emplacement s'efface dans la question générale. Les détails disparaissent sous le point essentiel. Si je dois être mangé, il m'importe assez peu à quelle sauce

on me mangera. Toutefois, le futur débarcadère du boulevard Saint-Hilaire me paraît une fort malheureuse et fort étrange idée. Mais rappelons-nous certaines conceptions que l'on croirait inspirées par quelque mauvais génie, par quelque fée Guignon; ainsi, notre Pont-de-Pierre, cette grosse superfétation, pour laquelle la ville est obligée de se refaire, tandis que, d'ordinaire, c'est le pont qui est fait pour la ville; notre abattoir, auquel manquent trois choses assez essentielles, la proximité de la cité, la pente, l'abondance de l'eau; notre Jardin des Plantes, pélerinage perdu dans des contrées lointaines; l'affreux squelette de fonte sous lequel on a écrasé notre magnifique Cathédrale, cent fois plus défigurée par cette raide, sèche et pesante coiffure, que par la nudité de sa tour après l'incendie. Vu tous ces malencontreux antécédens, le fantastique débarcadère Saint-Hilaire devait naturellement avoir de grandes chances. Me demanderez-vous le pourquoi? Je vous dirai tout bas, bien bas : *Quia absurdum.* S'il s'agissait d'établir un bassin pour les navires, on le creuserait sans doute sur le haut de la côte Sainte-Catherine [1].

Toutes les objections n'empêcheront pas, probablement, que les chemins de fer ne se fassent, puisque c'est chose arrêtée, puisque le siècle est lancé dans cette voie, au risque de s'y casser le cou; mais il est toujours bon de dire ce que l'on croit être la vérité.

Le pauvre Cassandre (permettez-moi cette comparaison classique), eut beau crier ses prophéties aux oreilles de ses compatriotes : les imprévoyans Troyens ne s'empressaient pas moins, guidés par la seule curiosité, autour du cheval colossal qui portait leur ruine dans ses flancs; ils admiraient sa vaste et ingénieuse structure; ils allèrent même jusqu'à s'ateler à la

[1] Bien entendu, je suis loin de ranger, parmi toutes ces inspirations malheureuses, la belle restauration du Palais-de-Justice; mais ce n'est pas là une construction nouvelle dont l'emplacement et le style fussent à choisir.

fatale machine, pour l'introduire dans leur cité. Les Rouennais qui vont s'extasier autour des travaux et des ateliers du chemin de fer, sans réfléchir aux futures conséquences, ne sont pas sans quelque ressemblance avec les aveugles fils d'Ilium. Les actionnaires et ouvriers anglais, de leur côté, me rappellent le vers de Virgile :

. . . . Timeo Danaos, et dona ferentes !
« . . . Je crains les Grecs jusque dans leurs présens. »

Puissent les wagons n'être pas, pour notre ville de Rouen, dans un avenir plus ou moins éloigné, une nouvelle édition du cheval de Troie !

Je désire vivement que l'expérience donne tort à mon opinion, et, dans ce cas, c'est avec bien de la joie que je reconnaîtrais mon erreur.

Th. Muret (Rouen.)

AGRONOMIE.

RÉFLEXIONS
HISTORIQUES ET PHILOSOPHIQUES
SUR L'AGRICULTURE FRANÇAISE [1].

Lorsqu'en 1761, le contrôleur général des finances Bertin faisait rendre à Louis XV les ordonnances mémorables qui instituèrent des Sociétés d'Agriculture dans toutes les provinces de France, un fait d'une haute importance prenait, pour la première fois, sa place dans l'économie sociale : c'était la reconnaissance de l'agriculture comme science; c'était l'aveu public du rôle immense qu'elle remplit dans la destinée des nations.

Plus d'un siècle avant, Sully avait admirablement compris toutes les ressources qu'un pays peut retirer de l'agriculture honorée et encouragée; et, en déclarant que « *labourage et pâturage sont les deux mamelles de l'État* », il avait formulé le premier un principe auquel il dut les moyens de réparer les désastres financiers du règne de son maître. Mais les efforts isolés que tenta ce grand ministre pour élever l'art agricole au niveau du commerce et de l'industrie, ne survécurent point à son administration; et il fallut les désordres de la Fronde, les guerres

[1] Ce discours a été lu, à l'ouverture de la séance publique de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure, le 24 novembre dernier.

malheureuses de la fin du règne de Louis XIV, les folies ruineuses de la régence, pour démontrer aux hommes du gouvernement que la source la plus certaine du crédit et de la richesse de la nation réside dans la culture du sol, que la production agricole est l'élément vital de la force et de la puissance de l'État.

Cette conviction, venue si tardivement aux économistes du dix-huitième siècle, et dont la première révélation se trouve dans les écrits du docteur Quesnay, provoqua les arrêts du Conseil d'état, rendus en mars 1761, qui créaient des Sociétés d'Agriculture dans les anciennes généralités provinciales. Ce fut là le point de départ d'une ère nouvelle et progressive pour l'agriculture. Jusqu'alors, l'industrie et le commerce avaient absorbé toutes les préoccupations des gouvernans et des gouvernés ; l'agriculture, délaissée comme un art grossier, n'avait ni capitaux, ni intelligence à son service. C'était un esclave que l'on fait travailler, sans chercher à simplifier, à perfectionner son travail, esclave sur lequel retombent toutes les charges, sans dédommagement, sans profits, sans honneur. L'agriculture occupait alors, dans les esprits, la même place que les arts industriels et le commerce dans l'estime des anciens, qui les méprisaient comme des *travaux serviles*, et les flétrissaient comme des occupations indignes de l'homme libre.

Une réaction bien prononcée en faveur de l'économie rurale s'était donc déjà opérée dans les esprits, lorsque le ministre Bertin fit rendre les ordonnances qui seront son plus beau titre à la reconnaissance de la postérité. Appeler les hommes de science et de pensée à méditer sur les opérations grossières de la culture du sol ; les inciter à encourager les possesseurs des fiefs et leurs tenanciers à défricher les terres incultes, à acquérir de nouveaux genres de produits, à perfectionner les méthodes surannées suivies opiniâtrement depuis des siècles ; mettre, enfin, la science, avec toutes ses ressources, en contact avec la pratique routinière, n'était-ce pas entreprendre la réforme la plus hardie dans les mœurs, les habitudes, les idées de la nation entière ? N'était-ce pas tenter une révolution complète ?

Elle a eu lieu, cette révolution, et c'est par le concours des Sociétés savantes qu'elle s'est opérée, pacifique et progressive. Aujourd'hui encore, nous en ressentons les bienfaisans effets, et il est juste de se rappeler, au sein de notre prospérité agricole et sociale, quels en ont été les auteurs.

Il est facile de comprendre que c'est uniquement par les Sociétés d'Agriculture que le mouvement s'est communiqué à la population rurale, et qu'elles ont été les auxiliaires les plus puissans du ministre réformateur de Louis XV. Avant leur établissement, aucun lien n'existait entre les cultivateurs. Isolés les uns des autres par leurs habitudes, leurs travaux et leur ignorance, ils ne pouvaient profiter des observations que la pratique suggérait aux moins inhabiles ; ils ne pouvaient échanger leurs réflexions, se communiquer leurs essais. L'introduction d'une nouvelle culture dans une localité, événement bien rare, était un fait ignoré, perdu pour les contrées les plus voisines ; chaque province, chaque canton, chaque village, pour ainsi dire, avait ses pratiques spéciales, transmises sans presqu'aucun changement, de génération en génération.

Les nouvelles Sociétés d'Agriculture, composées des hommes les plus distingués de chaque province, modifièrent peu à peu ce fâcheux état de choses. Les mémoires qu'elles répandirent, les grandes mesures gouvernementales en faveur des habitans des campagnes, qu'elles provoquèrent, les introductions d'instrumens, de plantes, de races d'animaux inconnus qu'elles effectuèrent, les perfectionnemens qu'elles firent subir aux principaux instrumens du travail, les prix qu'elles instituèrent, l'exemple, enfin, que donnèrent les membres de ces corporations savantes, presque tous grands propriétaires et possesseurs d'abondans capitaux, imprimèrent une remarquable impulsion, et relevèrent bientôt, aux yeux de tous, la condition des fermiers et des laboureurs. L'agriculture commença, dès-lors, à compter pour quelque chose dans la balance des intérêts nationaux ; les écrivains philosophes lui donnèrent, à leur tour, l'attention qu'elle mérite, et les économistes, Turgot et Adam Smith à leur tête, ne purent faire autrement que de la considérer, dans leurs discussions scientifiques, comme une des causes les plus évidentes de la richesse publique.

Tel était l'état des choses au moment où la révolution politique de 1789 éclata. Les agitations de cette mémorable époque, la suppression des corporations savantes, la dispersion des hommes éclairés et riches, qui, jusqu'alors, avaient servi de patrons aux cultivateurs, auraient pu compromettre gravement l'avenir de l'art agricole, si des mesures d'une haute sagesse n'étaient venues contrebalancer les effets des événemens que je viens de rappeler. La répartition pondérée et pro-

portionnelle de l'impôt, l'abolition des dîmes, des corvées et d'une foule d'autres usages flétrissans et onéreux, la destruction des douanes intérieures, qui arrêtaient les échanges sur les limites de chaque province, l'indépendance de l'homme des champs en vertu du principe politique de l'égalité des personnes devant la loi, la vente des biens nationaux et de main-morte, le morcellement des grandes propriétés, favorisèrent énergiquement le mouvement progressif qui poussait sans cesse à de nouveaux essais, à de nouvelles conquêtes agricoles.

La division des propriétés est un des faits les plus saillans qui se soient accomplis dans l'histoire de l'agriculture; elle a doublé le nombre des propriétaires, en même temps qu'elle a fourni les moyens, à la plupart des anciens, d'augmenter leur patrimoine; elle a réagi de la manière la plus heureuse sur le perfectionnement des opérations de la culture, car le nouveau possesseur d'une portion quelconque de terre en a soigné l'exploitation avec plus d'ardeur que l'ancien; il a cherché à en accroître le produit par tous les moyens possibles; il a défriché tout ce qui lui paraissait susceptible de culture; il a planté partout où le sol lui paraissait favorable, et il ne s'est reposé qu'après avoir réalisé toutes les améliorations désirables. Des propriétés d'une immense étendue nourrissaient à peine une famille; une fois partagées, tout a été rendu à la culture, et les récoltes ont décuplé. La France, qui, avant 1789, recueillait à peine assez de blé pour nourrir ses 24 millions d'habitans, nourrit actuellement, sans difficulté, ses 35 millions d'enfans; et cela est entièrement dû au fractionnement des propriétés, car les importations de grains étrangers ont toujours été tellement insignifiantes, qu'il n'y a point à en tenir compte.

La division des propriétés a donc été, dans l'origine, un élément puissant de prospérité pour notre agriculture; personne n'oserait le méconnaître. Malheureusement, ce principe poussé, ainsi que cela est arrivé plus tard, jusqu'à ses dernières limites, au moins dans grand nombre de départemens, menace de devenir une cause de ruine, si de sages mesures ne viennent en arrêter les funestes conséquences; car on ne saurait le dissimuler, le morcellement indéfini du sol diminue nécessairement le nombre des bestiaux, arrête par conséquent la production des engrais, éloigne les capitaux suffisans pour supporter les mauvaises récoltes, et ne permet pas, enfin, de réunir un ensemble de moyens d'exploitation, qui seul peut assurer de grands et heureux résultats. Quelles

améliorations possibles peut-on, en effet, réaliser, lorsque, comme dans le département de la Sarthe, certain héritage de 23 hectares, déjà divisé en 91 parcelles, arrive, par droit de succession, à être découpé en plus de 200 morceaux; lorsque, comme à Argenteuil (Seine-et-Oise) le territoire communal, d'une surface de 1550 hectares, se trouve divisé en plus de 36 mille parcelles, dont quelques-unes ne sont portées au cadastre que pour un revenu imposable de 6 à 10 centimes! Dans l'est de la France, le morcellement du sol est tout aussi incroyable, d'après M. Berthier de Roville [1]! Voilà le sort des meilleures choses dont on exagère les effets.

La tourmente révolutionnaire, les longues et déplorables guerres qui en furent la suite, devaient fatalement nuire aux développemens futurs de notre agriculture nationale, lorsque l'Empire, avec ses nouvelles provinces conquises, ses millions, son blocus continental et ses magnifiques encouragemens, vint lui donner une nouvelle impulsion. L'incorporation au royaume de provinces allemandes, belges, hollandaises et italiennes, introduisit dans l'ancienne France des méthodes nouvelles, des cultures inconnues, et contribua singulièrement à l'amélioration de nos races d'animaux domestiques. La production de la laine, surtout, se ressentit de cette communauté d'intérêts avec des peuples étrangers, plus habiles que nous dans cette dernière branche de l'économie rurale. L'extension des prairies artificielles, la méthode des assolemens, si bien pratiquée depuis des siècles dans la Flandre, la culture plus étendue de la pomme de terre, celle du pastel, de la gaude, de la garance, de la chicorée, de la betterave, comme matières premières de l'industrie, apportèrent successivement, pendant le régime impérial, de nouveaux élémens de prospérité à l'agriculture française, et la poussèrent incessamment dans la voie des perfectionnemens.

La Restauration, en nous ramenant la paix, a aussi, à son tour, puissamment contribué à accélérer la marche rapide de notre économie rurale. Avec elle reparurent les anciennes Sociétés d'agriculture, qui, mieux constituées, composées d'hommes capables en tous genres, et pleines d'ardeur, se vouèrent avec une rare intelligence à l'accomplissement de leur mission civilisatrice. On ne saurait, sans la plus grande injustice,

[1] Voir son ouvrage intitulé: *Réclamations de l'Agriculture française, l'une des plus arriérées de l'Europe, auprès du Gouvernement et des Chambres*, p. 22. brochure in-8°; Nancy, 1839.

leur refuser une part glorieuse dans les perfectionnemens obtenus depuis les 25 dernières années. C'est à leurs écrits, à leurs conseils, à leurs prix, à leurs récompenses, qu'on doit rapporter le développement de toutes les industries agricoles : les sucreries de betteraves, les féculeries, les huileries, l'extraction du sucre et de l'eau-de-vie de pommes de terre, la fabrication des engrais mixtes; puis l'adoption des plantes sarclées, la connaissance de meilleures espèces végétales, l'emploi des semoirs, des machines à battre, et d'une foule d'instrumens perfectionnés, répandus aujourd'hui dans un grand nombre de fermes; la prolongation des baux, une meilleure conservation des produits, une disposition mieux entendue des constructions rurales. Le gouvernement, entraîné par elles, a accordé une protection plus efficace aux intérêts agricoles, en multipliant les haras, en créant de nouvelles écoles vétérinaires, en organisant des fermes-modèles et des écoles d'instruction, en instituant des Conseils d'agriculture, en améliorant les routes et les canaux, qui ont ouvert de nouveaux débouchés aux produits du sol.

Depuis la révolution de 1830, des encouragemens en tous genres, une protection plus étendue et plus large, n'ont pas manqué à l'agriculture. Des Comices ont été institués dans la plupart des départemens; des cours élémentaires d'horticulture et de grande culture, ont été professés dans les écoles normales d'instituteurs primaires; des Écoles d'agriculture, établies à Paris, à Rouen et dans d'autres grandes villes, ont répandu le goût de la science et vulgarisé ses principes. Mais ce qui a surtout influé sur les progrès très remarquables que l'art a faits depuis le nouvel ordre de choses qui nous régit, c'est l'éloignement des affaires publiques d'une foule de grands propriétaires, nobles ou roturiers, qui n'ont point voulu sacrifier leurs convictions politiques, et qui ont mieux aimé renoncer au séjour de la capitale et des grandes villes, que de reconnaître la validité du principe qui a si brusquement changé la constitution politique du pays. Riches de loisirs et de capitaux, pourvus d'intelligence et de savoir, ils ont bientôt, dans leurs domaines, reporté, sur l'exploitation du sol, l'activité de leur esprit, et consacré leur temps et leur richesse à l'amélioration de leurs propriétés. La terre a été par eux retournée de toutes les manières; là, de grands défrichemens; ici, de vastes plantations; plus loin, la formation de nouveaux herbages et de nombreux troupeaux; ailleurs, de belles constructions, mieux adaptées aux besoins du faire-valoir; partout, des concessions

libérales et des secours directs aux fermiers, ont signalé ce retour des gens du monde à la vie champêtre. N'ayant ni les préjugés ni les craintes irréfléchies des cultivateurs proprement dits, entrevoyant plus rapidement et plus sainement les avantages des nouveaux procédés, ils n'ont reculé devant aucun essai, ont franchement adopté les innovations suggérées par la science, et, par leur exemple, ils ont peu à peu entraîné dans la voie des réformes, l'habitant des campagnes, qui ne risque qu'en tremblant ses faibles économies dans des pratiques qui n'ont pas encore reçu la consécration de l'expérience et du temps.

Cette influence du contact des gens riches et instruits et des cultivateurs, sur les progrès de notre agriculture, contact plus direct et plus intime depuis nos dernières commotions politiques, est un fait qui n'a pas encore été bien apprécié, mais qui n'en est pas moins réel. Il est surtout bien évident en Normandie, où, plus que partout ailleurs peut-être, les grandes fortunes territoriales ont presque toujours été dans les mains des anciennes familles nobles et parlementaires.

Comme on le voit, depuis le milieu du dernier siècle, chacune des grandes époques de notre histoire a concouru pour sa part au développement non interrompu de notre agriculture; et, sous toutes les formes de gouvernement qui se sont succédé si rapidement chez nous, l'impulsion communiquée par les mémorables arrêts de 1761 ne s'est point ralentie un seul instant. On ne saurait donc trop glorifier la mémoire de l'homme d'état qui avait si bien compris l'opportunité de la création des Sociétés d'agriculture, et la nécessité d'élever ainsi l'art agricole à la place qui lui appartient à si juste titre; on ne saurait donc accorder trop de reconnaissance à ces associations savantes qui décidèrent le mouvement, et qui préparèrent si bien les brillantes destinées futures de l'économie rurale en France.

Mais, quelque grandes qu'aient été les améliorations que celle-ci a éprouvées depuis trois quarts de siècle; quelque considérables qu'aient été les changemens apportés à la condition sociale des travailleurs, il ne faut pas croire qu'il n'y ait plus de progrès à désirer, plus d'essais et de réformes à tenter. Ce qui a été réalisé n'est qu'un acheminement à mieux faire, et assurément il y a peut-être encore, pour nous, plus à exécuter que tout ce qui a été conquis par nos pères.

Ne voyons-nous pas, en effet, sur bien des points de la France, les cultivateurs conserver les jachères, l'assolement biennal ou triennal si

défectueux, et considérer la production du blé comme la plus importante de leurs récoltes, encore bien qu'un peu de réflexion suffirait pour leur faire reconnaître que le prix du blé, qui atteint à peine en ce moment celui qu'il avait habituellement il y a soixante ans, est aujourd'hui incapable de couvrir les dépenses qu'il a nécessitées. Nos bestiaux ne sont assez nombreux nulle part, et cette insuffisance, qui entraîne celle des engrais, amène nécessairement celle des récoltes. La culture des racines, les prairies artificielles, sont encore ignorées dans nombre de localités. La doctrine des assolemens n'est pas assez connue, et elle ne sera généralement suivie que de l'instant où l'on aura adopté les prairies artificielles et les plantes sarclées, pour varier les cultures. On ne comprend pas encore assez que la base d'une agriculture perfectionnée est l'abondance des fourrages et du bétail. La production, la préparation et l'application des fumiers, est aussi dans l'état le plus déplorable, et, à l'exception de la Flandre française, c'est à peine si, dans le reste de la France, on entrevoit les avantages qui résultent de l'emploi des engrais liquides. Aucun principe scientifique ne dirige dans le choix des variétés de plantes à cultiver; on ne tient nul compte de la nature chimique et des propriétés physiques du sol; on ignore l'influence de ces causes sur le rendement des produits, et la valeur relative des diverses variétés de chaque espèce végétale, soit sous le rapport de l'alimentation, soit au point de vue industriel, est une connaissance qui manque à tous les praticiens. Dans les 36 départemens producteurs de cidre, la préparation de cette importante boisson, l'extraction de son eau-de-vie, le choix, la plantation et la conduite des arbres qui fournissent les fruits dont on la tire, sont encore, pour ainsi dire, à l'état sauvage, et toutes les pratiques employées pour ces différens objets semblent avoir été choisies de manière à obtenir les plus mauvais résultats possibles.

La mission des Sociétés et des Ecoles d'agriculture est donc bien loin d'être terminée, puisqu'il y a encore tant de saines notions à répandre, tant de principes essentiels à faire entrer dans l'esprit des cultivateurs de profession. L'administration elle-même doit faire partie de cette sainte croisade de la science; son intérêt financier, à défaut de son devoir, y est engagé; car il est évident que mieux un pays est cultivé, plus il fournit de ressources au trésor de l'État.

Le rôle de l'administration doit consister : à réviser les lois qui ré-

gissent les matières agricoles, à les mettre en harmonie avec l'état actuel des choses et des esprits, à doter enfin le pays de ce Code rural depuis si long-temps promis ; à diminuer les charges de toute espèce qui frappent plus particulièrement les propriétaires du sol ; à mettre obstacle au morcellement indéfini des propriétés foncières, et à favoriser, dans chaque commune, ainsi que cela se fait en Prusse, en Bohême, dans certaines parties du canton de Berne, en Suède, en Danemark, en Angleterre, les réunions de territoire, de manière à procurer à chaque propriétaire une propriété contiguë et homogène pour ainsi dire, de la même contenance, ou au moins du même produit que les lambeaux de terre qui formaient auparavant son héritage ; à ouvrir partout des débouchés faciles aux produits de la terre ; à multiplier les sources de l'instruction professionnelle ; par conséquent à augmenter le nombre des fermes-modèles, des écoles rurales théoriques et pratiques ; à consacrer des fonds plus considérables à l'introduction des bonnes races d'animaux, au service des épizooties ; à accroître les ressources financières des Comices et des Sociétés d'agriculture, qui, en contact plus direct avec les cultivateurs, connaissent mieux leurs besoins et la manière de les satisfaire. Tous ces devoirs de l'administration ne seront parfaitement compris que lorsque, mieux inspiré, le gouvernement reconnaîtra enfin la nécessité de créer un Ministère spécial de l'agriculture, et de donner aux producteurs ruraux une représentation légale, pour signaler leurs souffrances et défendre leurs intérêts méconnus.

Les Ecoles théoriques, de leur côté, doivent organiser leur enseignement de manière à rendre saillantes les imperfections de nos méthodes actuelles, et à montrer l'efficacité des remèdes à y appliquer. Instituées pour éclairer les propriétaires et les fermiers, elles doivent apporter la plus grande prudence dans l'exposition de leurs doctrines, n'avancer que des faits bien constatés par l'expérience, et laisser les discussions trop scientifiques, pour généraliser de préférence les connaissances approfondies des procédés consacrés par une pratique rationnelle. Il faut, surtout, qu'elles s'attachent à prouver que l'exploitation du sol, bien dirigée, est, à notre époque, une des industries, sinon les plus lucratives, au moins les plus solides et les moins sujettes à ces grandes révolutions commerciales qui compromettent si fréquemment la fortune et le crédit public. En montrant tout ce que l'agriculture offre de beau comme science d'application, elles développeront chez les gens riches le goût

de son étude, et feront ainsi affluer vers elle les capitaux, ces grands instrumens du travail, qui, comme l'a si bien dit M. Mignet, sont à la génération de la richesse, ce que la vapeur est à la production du mouvement[1].

Les Ecoles rurales pratiques doivent, avant tout, se préoccuper des besoins les plus pressans de leurs localités respectives, et travailler à populariser les méthodes les plus avantageuses à y introduire. Jusqu'ici elles n'ont, aussi bien que les fermes-modèles, qu'une influence fort restreinte, car les cultivateurs sont imbus de cette idée que les améliorations qu'elles obtiennent exigent des sacrifices pécuniaires hors de proportion avec les résultats. C'est à détruire cette opinion, malheureusement trop commune, qu'il faut qu'elles consacrent tous leurs efforts. Chez elles, le luxe du matériel et du personnel doit être soigneusement évité; les succès, comme les mécomptes dans les essais, doivent toujours être franchement publiés. Nous ne pouvons que les engager à suivre, sous ce rapport, l'exemple de la ferme expérimentale de Rôville, dont la situation prospère, après bien des années de revers, montre ce qu'on doit attendre d'une exploitation de cette nature sagement conduite. Jusqu'à présent, il faut le dire, parce que c'est vrai, les Ecoles rurales pratiques ont formé trop peu d'élèves pour faire bien apprécier tous les services qu'elles peuvent rendre. Le gouvernement, les conseils généraux de chaque département, les Sociétés savantes même, devraient y entretenir un certain nombre d'élèves, choisis de préférence parmi les jeunes gens qui suivent avec le plus de zèle et de distinction les cours des écoles théoriques, et qui se destinent à la carrière agricole. De cette manière, il sortirait chaque année de ces écoles pratiques d'excellens missionnaires qui iraient sur toute la surface de la France répandre les bons procédés et les vrais principes de l'art. C'est alors que, convaincus par l'exemple, les propriétaires et les fermiers aisés ne craindraient plus d'envoyer leurs enfans puiser une instruction spéciale dans ces utiles établissemens.

Quant aux Sociétés d'agriculture, elles doivent, pour coopérer au grand œuvre de la réforme et satisfaire à leur mandat, ne plus se contenter, comme par le passé, de publier de savans mémoires qui ont

[1] *Notice sur Rœderer, sa vie et ses travaux*, lue dans la séance publique de l'Académie des Sciences morales et politiques, 1838.— *Revue des Deux-Mondes*, t. 13, 4e série. 1838, p. 78.

certainement de l'intérêt pour les hommes éclairés, parce que les praticiens ne les lisent que fort rarement et ne les comprennent que difficilement, mais répandre avec profusion dans toutes les chaumières de simples et courtes instructions, en langage vulgaire, où la science ne se laisse voir que le moins possible, et où les faits apparaissent dans toute leur naïveté et leur éloquence. En général, le grand tort des agronomes de notre époque, c'est de ne pas songer assez à ceux qui ne savent rien, à la populace illettrée des campagnes, et de trop se préoccuper du retentissement que leurs ouvrages auront dans le monde savant. Aussi, riches en livres scientifiques, en excellens traités, en savantes dissertations, nous n'avons aucun bon Manuel élémentaire, aucun écrit dans le genre des petits livres du Bonhomme Richard. Et cependant, ce sont ceux-là seulement que les paysans liraient avec plaisir et profit. Il est bon, il est utile, il est même indispensable de faire de la science pure, et d'avancer la théorie des arts; mais il n'est pas moins nécessaire de réduire les données de la théorie et les résultats de la pratique en axiômes clairs et intelligibles pour la classe des ignorans, classe qui sera toujours malheureusement la plus nombreuse et la plus difficile à convaincre. C'est aux Sociétés savantes surtout qu'il appartient de démontrer aux cultivateurs que l'agriculture n'est point un art grossier qu'on peut pratiquer sans instruction et au hasard, et que l'observation seule ne suffit pas pour tirer parti des trésors immenses que la terre recèle dans son sein. C'est à elles à leur faire bien comprendre que, sans le secours des connaissances positives, on ne peut compter sur aucun résultat heureux dans la carrière agricole, aussi bien que dans la carrière industrielle.

En travaillant ainsi à généraliser de pareilles idées, en mettant partout en circulation les découvertes de la science et de la pratique, les Sociétés actuelles d'agriculture continueront dignement l'œuvre commencée par celles qui les ont précédées, et elles mériteront ainsi les encouragemens et la sympathie de tous ceux qui prennent un réel intérêt à la prospérité du pays.

J. Girardin,
Président de la Société d'Agriculture de Rouen,
Membre de l'Institut.

BIBLIOGRAPHIE.

HISTOIRE DU PARLEMENT DE NORMANDIE, par M. Floquet, tomes V et VI.

Le grand monument élevé par M. Floquet à la gloire de notre province, avance rapidement. Il y a à peine quelques mois que le Ve volume a paru, et le VIe vient d'être livré au public. Cette rapidité s'explique par la consciencieuse préparation de l'auteur, dont le travail était achevé avant que le premier volume fût livré à l'impression. Mais la critique ne peut suivre une marche aussi prompte, en donnant à chaque volume l'attention scrupuleuse et détaillée que demande un semblable ouvrage. Nous nous bornerons, maintenant, à en faire connaître la substance, en engageant les lecteurs de la *Revue* à étudier eux-mêmes ce consciencieux travail.

Le Ve volume raconte, surtout, trois événements, la fin de la sédition des *Nu-pieds*, la Fronde en Normandie, et la prétendue possession des religieuses de Louviers. C'est principalement la Fronde qui a attiré l'attention de l'écrivain. Il avait à craindre un écueil où se sont laissés entraîner plusieurs historiens provinciaux; il fallait, en traitant une question d'un intérêt général, éviter d'absorber l'histoire de Normandie dans celle de la France. M. Floquet y a parfaitement réussi; tout en racontant de l'histoire générale ce qui est indispensable pour la clarté de son sujet, il sait se renfermer dans notre province. Mais on reconnaît aisément qu'il possède cette époque mieux que ceux-là même qui en ont retracé un tableau spécial. Quant à la Normandie, il s'est entouré des documens les plus complets, la plupart négligés avant lui; il les a étudiés, comparés, discutés avec le soin le plus minutieux. Il a contrôlé les mémoires si vifs, si amusans, de cette époque, par les pièces authentiques de l'hôtel-de-ville de Rouen et du Parlement de Normandie. Il en est résulté un récit complet, impartial, et offrant un caractère de certitude bien rare, même dans l'histoire des temps les plus rapprochés. La Fronde y apparaît sous son véritable caractère, résultat de l'ambition de

quelques intrigans, des prétentions exagérées des Parlemens, sans que la nation y eût le moindre intérêt. Comment, sans cette absence de motifs sérieux, s'expliquer la nullité d'une guerre civile, où figuraient les guerriers les plus illustres, Turenne et Condé, les plus grands politiques, Mazarin et le cardinal de Retz, des magistrats d'un noble caractère, les Mathieu Molé, les Talon? L'époque, d'ailleurs, semblait favorable aux révolutions; la tête de Charles I[er] roulait sur l'échafaud; un pêcheur chassait de Naples les Espagnols. Mais, en France, le peuple ne prit que peu de part à cette rivalité d'ambitions, à ces intrigues de femmes et de prêtres qui remplissent la Fronde. Vainement, en Normandie, la belle duchesse de Longueville s'efforça d'exciter les passions populaires. Elle fut accueillie avec froideur, et obligée de chercher un asile en Hollande. Nous renvoyons encore une fois nos lecteurs au tableau animé que M. Floquet a tracé de toutes ces scènes.

Quant à le prétendue possession des religieuses de Louviers, il faut lire l'histoire complète et impartiale des extravagances criminelles dont le monastère de Saint-Louis et Sainte-Élisabeth fut le théâtre, pour avoir une idée de la dégradation où tombe l'esprit humain, tourmenté par la débauche et la superstition. Lorsqu'on voit des commissaires royaux, un Parlement de Normandie, partager ces grossières erreurs, et condamner au feu de prétendus sorciers, on a peine à concevoir que ces événemens se soient passés au siècle des Corneille, des Racine, des Molière. Si ces grands génies répandaient un immortel éclat sur la littérature française, il s'en fallait de beaucoup que les lumières eussent pénétré dans toutes les classes de la société. Une grossière superstition y régnait encore. Souvent, même, les plus grands hommes ne surent pas, dans les questions religieuses, se défendre d'une intolérance qui menait à la cruauté. Bossuet, Fénélon, Massillon, n'ont-ils pas approuvé la révocation de l'édit de Nantes? C'est dans son VI[e] volume que M. Floquet nous retrace ce triste événement. Il faut lire, dans l'histoire du Parlement, les sourdes persécutions qui précédèrent la révocation. Les pasteurs sont entravés dans leur ministère, les enfans arrachés à leurs familles pour être élevés dans la religion catholique, enfin, des milliers de malheureux condamnés à chercher, sur une terre étrangère, la sécurité, la liberté de conscience. Le récit de ces événemens, si propre à exciter les passions, est fait avec une impartialité et une vérité qu'on ne saurait trop apprécier. M. Floquet ne dissimule rien, sans jamais se livrer à la déclamation. Il montre les conséquences funestes de la révocation de l'édit de Nantes, avec un calme qui n'exclut pas la sympathie pour l'infortune. Ici encore, nous louerons une qualité que déjà nous avons signa-

lée ; l'écrivain a emprunté à l'histoire générale tous les traits nécessaires pour éclairer et compléter son tableau, mais sans jamais oublier qu'il traite une histoire particulière. Ce mérite tient surtout à la forte préparation qui a précédé la composition de ce livre. M. Floquet dispose de tant de documens, il est si riche en matériaux sur l'histoire de Normandie, qu'il n'a pas besoin d'imiter les écrivains qui cherchent à tromper sur la pauvreté de leur érudition, en se perdant dans l'histoire générale.

Le tableau de la révocation de l'édit de Nantes ne comprend qu'une partie du VI[e] volume. L'abaissement des Parlemens à la fin du règne de Louis XIV, la misère de la France, à la même époque, sont rapidement, mais énergiquement caractérisés.

Le regne de Louis XV remplit le reste du VI[e] volume. Droit de remontrance rendu et souvent employé contre le régent et le roi, nouvelles persécutions contre les protestans, querelles intérieures entre le Parlement et l'ordre des avocats, enregistrement de la bulle *unigenitus*, lutte des *bullistes* et des *anti-bullistes*, condamnation des jésuites par le Parlement de Normandie, opposition de ce corps aux édits fiscaux et à plusieurs mesures de la cour : telle est, en partie, la matière du VI[e] volume, matière moins brillante, peut-être, que les précédentes, mais traitée avec la même conscience et la même érudition.

Le Parlement entre plus directement en scène à la fin du règne de Louis XV, lorsque le chancelier Maupeou veut lui imposer des édits qui blessent les droits de la province. Alors éclate la lutte la plus vive entre un pouvoir despotique et des corps privilégiés qui s'exagéraient leurs droits. Le ministère triomphe en brisant ces Parlemens qui avaient toutes les sympathies de la nation, mais il ne peut vaincre l'opinion publique. Elle flétrit énergiquement *les Conseils supérieurs*, qu'il a substitués aux Parlemens. L'insulte en poursuit partout les membres, et, à Rouen, elle passe plus d'une fois à de coupables violences. La verve grossière du peuple poursuit de ses pamphlets le Conseil supérieur. M. Floquet, en retraçant ces scènes, ne dissimule pas sa sympathie pour le Parlement, mais il distingue toujours la noble indignation qu'inspire l'injustice des attaques violentes et brutales Mais, encore une fois, c'est dans son livre qu'il faut chercher ces mille détails qui font la vie de l'histoire, et qui s'effacent nécessairement dans une sèche analyse.

A. C.

—

Sous le titre : Ecrivains et Poètes de Normandie, un de nos collaborateurs, M. Paul Delasalle, nous a adressé sur A. Betourné, enlevé naguère si subitement à ses amis, une notice très intéressante dont nos lecteurs nous sauront gré de citer quelques passages qui leur feront connaître la vie si humble, si courte, mais si honorable de notre compatriote.

. . . .

« Ambroise Bétourné naquit à Caen le 6 pluviôse an III (25 janvier 1795); il était fils de J.-J. Bétourné, boulanger à Caen, et de Marie Groult. L'officier de l'état civil qui constata sa naissance, fut obligé de se transporter au domicile de sa mère, à cause, dit le registre de l'état civil, de la faiblesse de l'enfant, qui n'eût pu, sans danger de mort, être transporté à la maison commune. Ceux de nos lecteurs qui, comme nous, auront vu Bétourné dans la force de son âge, savent à quelles formes athlétiques l'enfant chétif de 1795 était parvenu.

« Après des études assez ordinaires faites au collége de Caen, Ambroise Bétourné, qui pourtant n'avait rien de ce qui caractérise le héros, partit avec les conscrits de l'empire et devint, après peu d'années, sergent-major dans la jeune garde ; sa belle écriture, plutôt que son courage militaire, lui avait valu cet avancement.

« Rentré dans la vie civile, il se fixa d'abord à Paris, et fut, tour-à-tour, quelquefois simultanément ouvrier serrurier-mécanicien, professeur de *chausson* (les amateurs disent *savate*) dans le faubourg Saint-Antoine, et maître de français dans un pensionnat de demoiselles. Je lui ai entendu dire à lui-même qu'il lui arriva plus d'une fois de quitter le tablier de forgeron pour l'habit de gala, et de passer en moins d'une heure de son atelier de serrurerie dans le salon de Mme Malibran.

« L'auteur de tant de romances miellées et inoffensives avait une grande exaltation dans ses opinions politiques. Il eut l'honneur d'être inquiété pour ce fait, après les conspirations de 1822 et de 1823, et refusa de profiter, en 1827, de l'amitié reconnaissante de M. Guernon de Ranville, alors ministre. M. Guernon, n'étant encore qu'écolier, avait failli se noyer, et n'avait dû son salut qu'aux efforts courageux de son camarade Bétourné. Celui-ci, devenu homme, loin de répondre aux avances du ministre, se plaisait à diriger contre lui une foule de charges et d'épigrammes.

« A cette époque, il vivait familièrement avec Charlet et les autres artistes qui fréquentaient le cabaret de la mère Saguet. Il était lié aussi avec Decamps, Isabey, Dévéria, Poterlet, qui a peint un bon portrait de lui, et le musicien Th. Labarre, celui qui a le plus servi à la réputation de ses romances. On a lithographié un portrait de Bétourné d'après Dévéria.

« Notre poète revint à Caen en 1831 ; il y fut d'abord expéditionnaire chez un notaire, ensuite prote chez Chalopin, imprimeur du *Momus Normand* et de l'*Etudiant*, recueils mensuels, dans lesquels il fit paraître plusieurs articles.

« En 1834, il fut emmené à Rouen par un négociant, en qualité de teneur de livres ; il y est mort, frappé d'apoplexie, trois ou quatre ans après cette époque. Le jour même de sa mort, Mme Albert donnait à Rouen une représentation au *Théâtre des Arts*. Le parterre l'engagea à chanter, au lieu de jouer les pièces annoncées sur l'affiche, les meilleures romances de Bétourné, et la charmante actrice se prêta à ce désir avec une grâce parfaite et aux applaudissemens de la salle entière.

« Ambroise Bétourné avait publié, en 1825 (à Paris, chez Castel de Courval), un volume in-18, sans date, un recueil d'élégies, fables, romances, sous ce titre : *Délassemens poétiques ;* il fut peu remarqué, et méritait cependant quelque attention. Le texte des nombreuses romances qu'il composa depuis, et que nos meilleurs compositeurs recherchaient avec empressement, n'a jamais été publié à part. On s'était occupé de les réunir ; un jeune littérateur de notre ville, M. Paulmier, y avait même ajouté une préface ; mais ce projet de publication fut abandonné bientôt, et les romances de Bétourné ont été dispersées après sa mort, comme elles l'avaient été pendant sa vie....

« La poésie de Bétourné était loin d'être irréprochable, mais elle avait acquis une rare perfection de rhythme, de pureté, de simplicité et d'élégance ; il s'était, lui poète, habitué aux calculs minutieux de la prosodie, à une sorte de précision géométrique dans la versification. Aussi était-il recherché de tous les artistes les plus renommés et les plus habiles ; aussi était-il arrivé lui-même, sous leur couvert, à une célébrité réelle, à une vogue tout-à-fait incontestable, vogue qui avait passé nos frontières, gagné l'Italie, la Grande-Bretagne, le Nouveau-Monde, bien plus loin encore, car elle était parvenue jusque dans nos villages les plus obscurs, jusque dans nos chaumières les plus enfumées ; car Bétourné était devenu le romancier du peuple, comme Béranger en fut le chansonnier politique, et leurs deux muses présidaient ensemble et dans le même temps, à ses rêves de gloire et à ses amours. »

Nous regrettons que les bornes étroites de notre *Revue* ne nous permettent pas de plus longues citations. Nous ne pouvons cependant résister au plaisir de transcrire la fin de la notice de M. Paul Delasalle. Nous ne croyons pas, comme lui, que la romance soit, aujourd'hui, déchue de sa popularité. Elle possède encore de dignes interprètes ; les salons dorés et les chaumières ont encore de gracieux refrains pour abréger les longues

soirées d'hiver. Nous n'en voudrions donner d'autre preuve que les productions si recherchées et si originales de notre compatriote Frédéric Bérat. Mais, comme M. Delasalle, nous pensons que la romance suit trop uniformément une route depuis long-temps frayée, sur laquelle il reste bien peu à glaner, et nous dirons, avec lui, aux jeunes poètes : « Rêvez, composez, inventez de nouveaux rhythmes et de nouveaux genres. Le Tyrol est une terre usée ; les glaciers de l'*Helvétie* fondent au soleil ; les bergères et les fougères sont un peu flétries ; Venise n'a plus de lagunes et de gondoliers à suffire ; les mères larmoyantes et les lionnes andalouses ont trop gémi ou rugi sur les claviers ; les amoureux de nos albums illustrés se sont assez mirés dans les yeux les uns des autres. Faites du neuf, s'il se peut ; sinon, ayez recours à nos ancêtres ou à nos voisins ; l'Allemagne est une bonne prêteuse ; notre philosophie et notre histoire s'en ressentent : que votre poésie, parlée ou chantée, se résigne aussi à lui être redevable de quelque chose. Le Français, qui n'est plus *léger*, a commencé depuis long-temps à pouvoir comprendre la mélancolie de Uhland et de Bürger, et la ballade peut, à la rigueur, aspirer à conquérir, dans l'avenir de la romance, un peu de la part très-grande qu'elle a eue dans son passé. »

Alf P.

CHRONIQUE.

═ Séance générale de la Société d'Agriculture. — La Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure a tenu, le 24 de ce mois, sa séance générale annuelle. Des arbustes, des fleurs, des produits animaux et végétaux ornaient la salle, dont les banquettes étaient garnies de nombreux auditeurs. La séance a été ouverte par un discours de M. le président Girardin, où nous avons retrouvé cette netteté d'idées, cette précision de style, cette facilité d'élocution, auxquelles nous ont accoutumés les nombreux ouvrages du savant professeur. Le thème qu'il s'était posé cette fois, consistait à tracer l'histoire des causes diverses qui ont contribué, chez nous, à l'amélioration de l'Agriculture. Nos lecteurs nous sauront gré de l'avoir publié dans cette livraison.

Après lui, M. Du Breuil fils a fait le rapport des travaux de la Société; nous avons surtout remarqué des détails sur la conservation des fourrages humides, au moyen du sel, sur quelques engrais nouveaux d'une nature stimulante, sur le lait bleu, d'après les expériences de M. Bailleul, médecin à Bolbec; sur la conversion des cidres en eau-de-vie, au moyen de l'appareil à distillation continue de Derosne; sur la nécessité de remplacer le sulfate de cuivre par le sulfate de soude dans le chaulage des blés, d'après les observations de M. de Dombasle, etc....

M. Delalonde du Thil père est venu ensuite faire connaître les résultats obtenus par la Société, du croisement opéré par ses soins, entre les moutons de la race Graux et ceux de race Mérine. Dans la Salle étaient exposées des laines lavées à dos, peignées et tissues, de cette race pure, et nous pouvons affirmer que rien de plus beau et de plus soyeux ne nous a jamais été montré. Le produit est beaucoup supérieur à celui des moutons anglais à longue laine.

Au nom de M. Verrier, absent, M. Belot a donné lecture d'un mémoire sur la castration des vaches. Il résulte des expériences entreprises par le rapporteur, depuis deux ans, sur la demande de la Société d'agriculture, que la castration des vaches ne cause, au moment de l'opération, qu'un dérangement fort court et presque insignifiant dans la santé de l'animal, à quelque âge qu'elle soit pratiquée; qu'elle a pour effet de rendre la secrétion du lait notablement plus abondante et plus durable qu'elle ne l'est dans l'état ordinaire; enfin, qu'au moment où cette secrétion s'arrête, l'animal se trouve naturellement engraissé, sans qu'on ait été obligé de lui faire suivre un régime particulier et dispen-

dieux, comme cela a lieu ordinairement. Ces résultats sont assez remarquables pour que nous les recommandions à l'attention de tous les nourrisseurs.

M. De Moy, chargé du rapport des médailles, a proclamé les noms des cultivateurs que la Société a jugés dignes de recevoir des récompenses. Cette fois, c'était l'arrondissement de Neufchâtel qui avait appelé l'attention de la Société. M. le rapporteur a rendu un juste hommage à l'administration et au Conseil général, qui ont senti la nécessité de créer des routes dans cette partie si long-temps oubliée de notre département. Quelques chiffres que nous avons saisis à la volée, nous paraissent devoir être cités, parce qu'ils peuvent donner une idée de l'importance vraiment extraordinaire qu'ont, dans cette contrée, les industries du fromage et du beurre, qui, au premier abord, paraissent si peu dignes d'attention. Un fabricant de fromages à la crème ne produit pas moins de 1200 douzaines de fromages par semaine, soit 750,000 par an; un autre produit 2000 fromages dits *à tout bien*, soit, 104,000 par an. Un fabricant de beurre livre au marché, chaque semaine, 125 kil. de beurre, soit 6500 kil. par an. Et ces deux industries sont exercées dans l'arrondissement par un grand nombre d'autres personnes. Après les cultivateurs qui avaient bien mérité de leur pays en faisant progresser leur noble profession, sont venus les domestiques. Nous avons vu avec plaisir récompenser un grand nombre d'hommes et de femmes attachés aux mêmes maîtres depuis 20, 25, 30 années, et au-delà.

M. le rapporteur, après avoir fait connaître que l'administration paraissait avoir senti la nécessité de s'occuper, enfin, de la destruction des hannetons, a proclamé la récompense accordée par la Société à M. Gendron, maire de Fresne-le-Plan, qui, cette année, est parvenu à détruire 44 hectolitres de mans (ou vers blancs du hanneton). Certes, nous applaudissons avec une sincère satisfaction à la récompenser d'efforts si méritoires, mais nous ne pouvons nous empêcher de répéter cette observation de M. le rapporteur lui-même, *que de pareilles tentatives, quelque bien dirigées qu'elles soient, seront toujours insignifiantes si elles sont isolées;* il faut, pour obtenir un résultat utile, que la chasse aux hannetons et aux mans soit organisée simultanément sur tous les points, et le seul moyen d'obtenir cette simultanéïté d'action, c'est de faire payer, à un prix déterminé d'avance, chaque hectolitre d'insectes qui sera livré à la mairie, et d'accorder en outre une prime, une médaille, ou toute autre récompense aux maires des communes rurales qui auront reçu et détruit le plus grand nombre d'hectolitres. Que les Sociétés d'agriculture insistent donc auprès du ministre pour ob-

tenir des fonds destinés à cet usage ; qu'elles ouvrent, parmi les amis de l'agriculture, des souscriptions pour suppléer à l'insuffisance des secours de l'État, et quelques années de persévérance dans cette voie nous délivreront des hannetons, plus surement et plutôt que l'espoir bien incertain encore d'en faire des engrais, ou d'en extraire de l'huile.

Enfin, M. Lavandier, secrétaire du bureau, est venu lire le programme des prix proposés pour les années 1843, 1844 et 1845. (Nous le ferons connaître dans une prochaine livraison.)

En terminant ce rapide compte rendu d'une séance bien remplie, nous croyons pouvoir répondre à la question que M. le président a laissée indécise à la fin de son discours, et dire : oui, la Société d'agriculture de Rouen a bien compris, et rempli, autant qu'il était en elle, la noble mission à laquelle elle s'est dévouée. F. D. A.

= Société charitable de Saint-François-Régis de Rouen. — La Société charitable instituée dans notre ville sous le nom de Saint-François Régis, pour le mariage des pauvres concubinaires, est parvenue à sa septième année d'existence. Après un silence de trois ans, elle rend de nouveau compte de ses travaux, et vient réclamer l'appui bienveillant de ses concitoyens. Et qui pourrait le lui refuser, à la vue du noble but qu'elle se propose, des beaux résultats qu'elle obtient, et de la grandeur du mal auquel elle se propose de porter remède.

En effet, le but de cette Société, déjà connue de quelques personnes qui s'occupent des pauvres, mais trop peu répandue dans le monde, est de procurer le bienfait du mariage civil et religieux aux personnes qui vivent dans le désordre par impuissance d'en sortir, faute d'argent par exemple. Le résultat de cette première opération est de légitimer une foule d'enfans naturels, issus de ces unions illicites. Ainsi, comme on le voit, le but de cette œuvre est essentiellement moral, puisqu'il n'est autre que la régénération de la société dans sa base, qui est la famille.

Déjà cette Société a produit d'heureux fruits parmi nous; depuis mars 1836 elle a inscrit, jusqu'au 1er novembre dernier, 886 couples de concubinaires, et elle en a marié près de 600. Malheureusement, il lui en reste encore près de 300 à régulariser, et elle ne peut y parvenir, faute de moyens d'exécution, surtout faute d'argent. Il est triste de voir une association si belle, qui, en six ans, a légitimé 500 enfants bâtards, tomber dans la détresse, et être menacée de périr faute de secours.

Nous voulons croire que les hommes honnêtes et religieux de notre ville lui viendront en aide. Les administrations, même, ne devront pas faire faute. Un motif bien puissant pour les déterminer, c'est l'effrayante

statistique immorale que publie cette Société, statistique qui est appuyée sur des chiffres relevés à l'état-civil.

D'après ces documens, il résulte que, pendant les cinq dernières années qui viennent de s'écouler, c'est-à-dire de 1837 à 1842, il est né à Rouen, année commune, 3,105 enfans, et, sur ce nombre, on compte, terme moyen, 680 enfans naturels, ce qui établit la proportion de plus d'un enfant naturel sur cinq individus; tandis que les statistiques anciennes nous apprennent, qu'en France, avant la révolution, il n'y avait que deux enfans naturels sur cent; pendant la révolution, cette proportion s'éleva à onze pour cent.

Et si, à ce chiffre de 680 enfans naturels, on ajoute, par an, celui de 520 enfans abandonnés, qui existent dans notre ville depuis cinq ans, on obtiendra l'effrayant résultat d'un enfant naturel ou abandonné sur trois individus, ce qui est à peu près le même chiffre qu'à Paris.

Il faut observer, de plus, que cette démoralisation pèse de tout son poids sur la classe pauvre, et ici les preuves en sont irrécusables. Depuis cinq ans (de 1837 à 1842), il est né à l'Hôtel-Dieu 1,275 enfans, ce qui donne, année commune, 255 naissances. Hé bien! sur ce nombre, nous comptons tous les ans, terme moyen, 178 illégitimes, ce qui fait presque trois enfans naturels sur quatre individus.

Si quelqu'un était tenté de croire que le nombre des pauvres est petit dans notre ville, parce qu'on n'aperçoit pas de mendians circuler dans les rues, pour toute réponse, nous livrerions à ses méditations le fait suivant, publié par la Société Saint-Régis. En 1841, il est décédé à Rouen 3,232 individus. Sur ce nombre, 1,577 ont été enterrés par charité, c'est 49 sur 100. Ainsi donc, il serait constant que, dans notre ville, si puissante par son commerce et par son industrie, la moitié de la population ne laisse pas de quoi satisfaire aux frais bien modiques de son inhumation!

= Moyens de s'opposer a la dégradation des monumens religieux. — On ne saurait jamais se plaindre ni trop haut ni trop souvent de la manière dont les monumens anciens, et spécialement les monumens religieux, se trouvent endommagés. Les antiquaires élèvent la voix; ils crient au vandalisme, à la violation du bon goût, aussitôt qu'une main sacrilége a gâté quelques sculptures, supprimé quelques vitres peintes, ou commis quelque autre faute de ce genre. Mais quels sont les résultats de ces anathèmes? Les antiquaires peuvent bien éclairer certaines personnes; mais leurs paroles ne retentissent pas jusqu'aux oreilles de ceux qui commettent des mutilations sous prétexte d'embellissemens, d'économie, ou bien sous un autre prétexte.

On devrait rechercher, plus qu'on ne le fait, les moyens de s'opposer aux dévastations toujours croissantes dans les campagnes. Le gouvernement ne pourrait-il pas faire rédiger, par des hommes très capables, dans chaque département, dans chaque arrondissement et dans chaque commune, un inventaire minutieusement détaillé de toutes leurs richesses archéologiques sans exception, depuis la cathédrale aux tours majestueuses jusqu'aux modestes temples de village; depuis les magnifiques jubés, les contreforts distribués avec noblesse, et surmontés d'arcs de triomphe, jusqu'aux ciselures des porches rustiques, jusqu'aux pierres tombales des anciens seigneurs, jusqu'aux armoiries sculptées sur les murailles, jusqu'à la moindre boiserie digne de remarque, et la moindre inscription? Cet inventaire, fait avec beaucoup d'ordre, indiquerait le style général d'architecture, les additions d'époques subséquentes, les bas-reliefs, clés de voûtes historiées, etc.; il signalerait les défauts de chaque édifice, les améliorations dont ils seraient susceptibles, et les inconvéniens contre lesquels les restaurateurs devraient se tenir principalement en garde. La statistique de chaque département une fois terminée, dépôt à la préfecture; puis, dans chaque chef-lieu d'arrondissement ou de canton, et dans chaque commune, ampliation de ce qui les concerne; et alors, chaque sous-préfet et chaque maire sont suffisamment avertis de l'existence des choses qui réclament leur vigilance. Puis une ampliation de la statistique générale religieuse serait remise par le premier magistrat du département à l'évêque diocésain, des extraits envoyés aux doyennés, ainsi qu'aux fabriques, et personne ne pourrait plus prétexter cause d'ignorance.

On a dit, il y a bien long-temps: « L'honneur nourrit les arts. » La finance obtient quelquefois des résultats non moins heureux. Pourquoi ne point accorder des primes aux fabriques pour des restaurations faites avec intelligence? Pourquoi ne pas leur décerner des mentions honorables? Pourquoi ne pas insérer, chaque année, dans les journaux du département, les noms de celles qui ont bien mérité? Pourquoi ne pas aller encore plus loin; et si des restaurations sont l'expression d'une intelligence vraiment remarquable, pourquoi ne pas décerner un encouragement encore plus durable, en plaçant sur les murs intérieurs d'un temple, une plaque de cuivre ou de marbre, sur laquelle on lise quelques mots d'approbation? Ce serait l'équivalent des médailles que décernent les comices agricoles, pour des sciences d'une nature entièrement différente.

Certainement, le mince budget de beaucoup de fabriques rurales ne leur permettrait pas de faire toutes les réparations suivant les règles du

bon goût, d'employer toujours les pierres de taille, ou même les briques, pour des additions demandées par les besoins du culte, tandis que les moëllons nécessitent bien moins de dépenses; mais, grâce aux instructions déposées dans leurs archives, les fabriciens sauraient que ce n'est que du provisoire, et que, dans des temps meilleurs, on ferait mieux.

Dans les moindres localités, on rencontre des fragmens curieux, et même dans des temples peu célèbres. Citons en quelques exemples peu connus. L'église du Mont-aux-Malades n'a-t-elle point, à côté de ses pilliers romans, des corbeaux bizarres, des clés de voûte hiéroglyphiques, et deux belles pierres tumulaires? Celle du Boisguillaume n'a-t-elle pas sa lanterne, avec ses ornemens? L'antique chapelle des Pélerinages n'a-t-elle pas encore les voussures de son portail? Rocquemont a des poutres sculptées, qui remontent à trois siècles? Saint-Martin-Osmonville a les zigzags de son porche, et plusieurs inscriptions encastrées dans les murailles.

Une invitation devrait être faite à chaque prélat chargé d'un diocèse, pour qu'il établît, dans son séminaire, un cours d'archéologie religieuse, ainsi qu'il s'en trouve dans les diocèses de Lyon, de Tours, de Bayeux, de Belley, et dans plusieurs autres. Une allocation sur les fonds départementaux, pour subvenir aux frais qu'entraînerait ce cours, serait parfaitement louable, et obtiendrait l'assentiment général. L'archéologie religieuse est nécessairement une science hiératique, et, dès-lors que le prêtre en possède quelques élémens, les soins qu'il prend de son temple sont beaucoup mieux entendus, et redoublent la piété des populations.

Si ces moyens sont jamais mis à exécution, le nombre des dégradations diminuera considérablement, ou plutôt elles deviendront impossibles. Puissent, un jour, ces expressions funestes : *dégradation des monumens*, devenir inutiles dans le vocabulaire de la langue française! Puissent un jour les dégradations des monumens ressembler à ce crime qu'un législateur de la Grèce ne prévoyait pas dans son code pénal, le jugeant impossible aux hommes de son époque!

L. de D.

= Souscriptions, quêtes, loteries en faveur des inondés. — Si le mois d'octobre, sur son déclin, a ramené de nouveaux désastres dans l'arrondissement du Havre, si de nouvelles inondations sont venues ravager les communes de Turretot, Écrainville, Bruneval et Saint-Martin-du-Bec, elles n'ont fait que stimuler de plus en plus la charité, qui, on peut le dire, s'est montrée grande comme le malheur; jamais, en aucun temps, notre département n'avait manifesté une sympathie plus grande,

un élan plus universel. Ce n'est pas seulement les grandes villes qui se sont émues, qui ont versé des sommes d'argent dans les bureaux des journalistes, ou dans le plat des quêteurs, mais les moindres villages, mais les hameaux les plus reculés, ont eu aussi leurs collectes et leurs souscriptions. Les écoles mêmes ont suivi l'exemple des conseils municipaux, et il a été beau de voir les enfans rivaliser de zèle avec leurs pères, pour cicatriser les plaies du malheur. Il nous est impossible de dire, à ce moment, quel chiffre auront atteint parmi nous ces souscriptions qui durent encore, et dont le résultat n'est pas connu dans les localités les plus éloignées du chef-lieu. Les journaux ont déjà publié bien des listes, mais ils sont loin d'avoir fait connaître le chiffre d'une souscription ouverte dans chaque mairie du département, et d'une quête faite dans chaque église du diocèse. Disons qu'ici la religion et l'état ont fait leur devoir, et qu'il serait difficile de dire lequel a mérité le plus d'éloges.

Nous espérons que l'administration départementale, dépositaire en grande partie de ces souscriptions et de ces quêtes, publiera le chiffre total de cette généreuse contribution.

En attendant, nous nous plaisons à signaler, comme une des plus belles œuvres, la loterie organisée à Fécamp, par Mme Leclerc. On a dit que le nombre des billets pris montait à plus de 4,500. Nous regrettons seulement une chose, si elle est vraie, c'est que le produit de cette loterie ne soit destiné que pour Yport et Fécamp, à l'exclusion d'Étretat. Nous serions bien aise d'apprendre que nous avons été trompé dans ce dernier renseignement, car Étretat a beaucoup souffert; et pourquoi l'exclure du soulagement, puisque Dieu ne l'a pas exclu du malheur?

Il est de notre devoir de dire ici quelle part nos artistes rouennais ont prise dans l'accomplissement de cette bonne œuvre. Nous citerons M. Franck, qui a donné une *Chasse à l'ours*, délicieux tableau avec son encadrement; M. E. Bérat, le frère de celui qui aime tant *sa Normandie*, qui a envoyé, tout encadré, un *chasseur*, à la plume, fait avec cette légèreté et cette grâce qui le distinguent. Enfin, n'oublions pas MM. H. Bellangé, G. Morin, Eug. Renouard, Dumée, Blériot, dont les gracieuses productions sont aussi allées enrichir la loterie de Fécamp.

—

= Beaux-Arts. — *Découverte d'un Plan autographe du pont de Rouen*, au commencement du XVIIe siècle, exécuté par Claude Chastillon, ingénieur de Henri IV.

Un jeune antiquaire, doué d'un zèle ardent d'exploration, qui lui fait parcourir incessamment la France, pour reconnaître, étudier et signaler

ses monumens les plus curieux et les moins connus, M. Ch. Grouet, nous a fait part de la découverte qu'il a faite, à la bibliothèque de Rheims, d'un vieux plan manuscrit de l'ancien pont de Rouen, dessiné par Claude Chastillon, ingénieur de Henri IV, et auteur du très rare ouvrage intitulé *Topographie Française*.

Ce plan, *faict à Rouan*, selon la souscription qui l'accompagne, *le* 31[e] *jour du mois d'aoust* 1608, représente l'ancien pont de pierre, (celui de bateaux n'ayant été construit qu'en 1626), dont trois arches s'écroulèrent en 1502, puis deux autres en 1533, et qui resta définitivement interdit à la circulation à partir de 1564. La longueur de ce plan est de près de 7 mètres, sur 50 centimètres de hauteur; il est dessiné à la plume, sur papier fort épais, lavé à la gouache, et divisé perpendiculairement en cinq compartimens bien distincts. Les deux premières cases sont remplies par deux dissertations techniques, qui témoignent des études sérieuses d'hydrographie auxquelles on se livrait au commencement du XVII[e] siècle.

Les 3[e] et 4[e] case représentent le *Plan géométrical du pont de Rouan, comme il estoit au mois d'aoust mil six cens huict, auquel sont representez toutes les pilles en leur diversitez et différences de grosseurs avec les pillotiz qui les environnent es termes de leurs plattes formes, et aussi les masses et ruynes qui sont tombées de l'ancien pont, portant grant obstacle, tant au courant de l'eau de Seyne, que au reflux de la mer.* Des notes nombreuses servent de renvois à ce plan, et font comprendre l'importance historique qni s'y rattache; ainsi, indépendamment d'un indice perspectif de la ville et des quais, l'ingénieur décrit minutieusement l'état des arches subsistantes, des piles ruinées, des massifs de décombres qui obstruaient le lit de la Seine, et trace le projet de tous les travaux que l'on devait exécuter pour restituer cette grande voie de communication dans son état primitif. Tout prouve ce fait, que les historiens de Rouen avaient omis de consigner, savoir que Chastillon avait été chargé de projeter une réparation de ce pont, et qu'au commencement du XVII[e] siécle, on espérait encore opérer cette reconstruction. En effet, dans la 5[e] case du plan qui nous occupe, on trouve le *desseing et indice du pont de Rouan lorsqu'il sera refaict et duement rétably en sa perfection.*

Chastillon était de Châlons; il n'est donc point étonnant que son curieux plan se soit égaré dans une bibliothèque de la Champagne. Il serait plus facile d'en obtenir une copie que d'en négocier l'échange ou la cession: nous avons assez de confiance dans le zèle de ceux qui s'intéressent à nos antiquités, pour croire que le plan de Chastillon trouvera quelque jour sa place dans l'un ou l'autre de nos dépôts scientifiques.

= La pêche au hareng. — Cette année, la pêche au hareng aura été abondante, mais non pour nos côtes. C'est un fléau de plus à ajouter à celui qui a ravagé le littoral du département. Autant la présence du hareng est un bienfait pour nos pauvres populations maritimes, autant son absence est une calamité. Comme chacun sait, cette pêche, c'est la moisson de nos ports de mer. Chaque année, à la fin d'octobre ou au commencement de novembre, ce poisson voyageur ne manque pas de terrir sur nos côtes. Sa marche est tellement régulière, sa mission est si ponctuellement remplie, que les plattes d'Etréham, de Luc et de Bernières, les barques de Barfleur, les houris de Fécamp, les boules de Boulogne, les clinques d'Etretat et d'Yport, ne manquent jamais de se rendre à Dieppe, du 15 au 20 octobre. Ce port est le quartier-général de la pêche, le rendez-vous des poissons et des bateaux, indiqué tout à la fois par Dieu et par les hommes.

Aussi, c'est chose curieuse que la ville de Dieppe à cette époque. Les étrangers viennent la visiter au beau temps, et ils croient la connaître. Hé bien! ils se trompent. Ils n'ont vu qu'un établissement cosmopolite, qui ne caractérise que le siècle, et non la ville. Ne connaît pas Dieppe, qui n'a pas vu, un jour de harengaison, ce premier port de pêche du royaume. C'est chose charmante que de contempler en rade, le soir, cette escadre aux voiles noires, la plus curieuse que l'on ait vue depuis la flottille des bateaux plats de Boulogne. C'est chose plus curieuse encore, que de voir, sur le quai, se remuer, s'agiter, se tourmenter trois à quatre cents hottiers et hottières, figures de peuple inconnues jusqu'alors, car elles semblent s'être cachées le reste de l'année. Il est intéressant de suivre la vente du hareng, au sortir du bateau et de la mer, les diverses transformations qu'il a à subir dans les roussables, les caqueries, les brailleries, les bouffisseries et les ateliers de salaison.

Tout cela était beau à voir, le jour de la Toussaint 1841; car, cette année, le hareng avait pris terre entre Dieppe et le Tréport, et les bateaux pêcheurs disaient qu'ils étaient portés plutôt sur des bancs de hareng, que sur les vagues de la mer. Cette année, il y a eu absence totale ou presque totale. Le hareng a pris terre entre Dunkerque et Boulogne, et il faut lire, dans les journaux de ces deux villes, les masses de poissons qui y ont été pêchées. C'est au point que le syndic de Bergues a écrit au commissaire de Saint-Valery-sur-Somme que tous les bateaux du littoral étaient entrés comble, et que ces embarcations ne pouvant contenir l'immense quantité de poisson retenue dans les filets, les patrons ont été obligés d'en faire jeter une quantité considérable à la mer; que les maréyeurs, qui emploient six cents chevaux aux transports sur Paris,

ont tous été expédiés, et que, comme il restait encore, indépendamment de la réserve pour la consommation du pays, de quoi charger plusieurs embarcations, le poisson a été réembarqué et expédié sur Dieppe et le Tréport.

A Dieppe, au contraire, les petits bateaux d'Etretat et d'Yport, qui avaient tant besoin de pêche, n'ont connu la saison que par des malheurs et par des avaries. Non-seulement ils ont peu gagné, mais quelques-uns ont contracté des dettes; et cependant, on comptait sur la pêche pour passer l'hiver; on comptait sur elle pour réparer les désastres de l'inondation! Que dis-je, om comptait sur la pêche pour vivre dans ce moment même, car les femmes, les enfans, restés à Étretat, à Yport, ne trouvent crédit chez l'épicier, chez le boulanger, chez le drapier, qu'au nom et sur l'espérance de *la saison de Dieppe*, comme ils l'appellent. C'est donc un nouveau fléau à ajouter à tant d'autres, que cette défection du hareng, qui cette année a évité nos côtes.

Les tempêtes seules n'ont pas fait défaut, et le courage des marins s'est trouvé toujours là au moment du danger. Nous avons appris, par les journaux, que des bateaux de Fécamp et de Dieppe s'étaient mis à la côte devant le Tréport Mais, ce que les journaux n'ont pas dit, et ce qu'un de nos correspondans nous rapporte, c'est qu'un bateau de Fécamp, ayant été abordé par un plus grand, en pleine mer, se trouva un moment sur le point de couler bas. Le dévouement du sieur Jean Vallin, patron d'une barque de pêche d'Étretat qui, ce jour-là sacrifiait sa marée, a sauvé l'embarcation, que celui-là même qui l'avait exposée au danger avait lâchement abandonnée. Il est triste de voir que des hommes aussi dévoués soient aussi peu récompensés par les chances de la fortune!

—

= Lithographie. — *Exposition d'un corps par la fenêtre d'un grenier*. (Vue prise à Étretat, après l'inondation du 24 septembre 1842.)

Dans notre dernière livraison, nous avons eu beau donner des détails déchirans sur les ravages que l'inondation du 24 septembre à causés sur notre littoral, nous avons encore été au-dessous du sujet. Chaque jour vient completter nos renseignemens sur ce drame si lamentable, et ajoute quelques traits nouveaux à ce douloureux tableau. Ainsi, à Etretat, nous avons bien dit que l'épouse de Nicolas Lemonnier, vieux pêcheur des falaises, avait été noyée sur son lit, au milieu de sa maison, où elle était revenue pour emporter trois pièces de cent sous, son unique trésor. Après avoir flotté long-temps dans ce bateau d'un nouveau genre, elle avait enfin été ensevelie sous la vase qui arrivait en masse dans ce

quartier. La maison a été tellement remplie, que les portes et les fenêtres ont disparu, et que l'on marche maintenant au niveau du toit. Nous avons bien dit que, quelques jours après, on avait vu ce pauvre pêcheur, septuagénaire, qui avait remué, pendant sa vie, presque toutes les roches de la côte, bêcher péniblement la terre de l'alluvion, pour y rechercher, au milieu de ses meubles renversés, le corps de sa compagne: mais, ce que nous n'avons pas dit, parce que nous ne le savions pas, c'est que le cadavre de sa pauvre femme, une fois retrouvé, fut mis en présence à la lucarne de ce grenier par où le pauvre marin s'était sauvé. C'est là que le clergé est venu la prendre. C'est autour de ce grenier que les enfans se sont rassemblés pour dire une dernière prière, jeter un peu d'eau bénite sur le cercueil de leur mère. Aussi, un jeune peintre, témoin de ce spectacle si étrange, a-t-il saisi ses crayons, et a rendu cette scène [1], que peu de personnes croiront, tant elle est extraordinaire. Pourtant, rien n'est plus véritable, et tout le village est là pour vous dire que c'est un fait historique. Ce qui n'est pas moins vrai, c'est que le pauvre pêcheur, ébranlé par tant de secousses, chassé de sa maison devenue à jamais inhabitable, dépouillé de ses meubles, de ses habits, et, par-dessus tout, séparé de celle qui avait été la compagne de sa vie pendant cinquante années, ne put résister à tant de douleurs accumulées sur ses cheveux blancs. Il est mort le 27 octobre dernier; et, après avoir porté un mois le deuil de son épouse, il est allé la rejoindre. Ils ont été inhumés à côté l'un de l'autre.

= Société des Amis des Arts.— Cette Société, que des circonstances indépendantes de la volonté de son comité avaient contrainte jusqu'à ce jour de différer les opérations de son tirage annuel, va enfin prouver à ses souscripteurs et au public que cette longue attente et ces retards forcés n'ont point été steriles. Le tirage aura définitivement lieu vers le 15 du mois prochain.

Une charmante gravure, exécutée par M. Sixdeniers, d'après un gracieux tableau de Mademoiselle Adèle Ferrand, intitulé *la Jeune mère*, vient d'être terminée, et une exposition particulière des acquisitions de la Société, qui ne le cèdera guère aux précédentes en nombre et en intérêt, se prépare et sera ouverte dans les premiers jours de décembre.

[1] Nous devons la reproduction de ce dessin à M. Paul Vasselin, artiste et écrivain distingué de Fécamp, dont le patriotisme s'est si vivement manifesté dans toutes les circonstances désastreuses où s'est trouvé ce pays, et particulièrement dans les derniers malheurs qui l'ont frappé.

La Société, privée cette année des secours de l'exposition générale, a concentré particulièrement son choix sur les artistes de notre Province, et, par là même, est rentrée dans l'esprit et le but de son institution, dont elle tendait peut-être trop souvent à s'écarter, par suite de l'attrait naturel et entraînant qu'excerceront toujours sur nous, à notre insu même, les talens et les réputations de la capitale.

Nous ne doutons pas que tous les bons esprits, les véritables amis des progrès de l'art dans notre ville, tous ceux, enfin, qui, dans l'institution généreuse de la Société des Amis des Arts, voient bien plutôt un but de perfectionnement artistique et intellectuel qu'un calcul de chances, qu'une loterie plus ou moins avantageuse, sauront gré au comité d'être entré courageusement dans cette voie, et conviendront qu'il a réussi, presque sans faire appel aux talens étrangers, à constituer une bonne et belle exposition.

= Des travaux importans vont être faits à la tour de la Cathédrale, où se trouvent, et les cloches et les mouvemens de l'horloge de cette église. Ne pourrait-on transporter à ce clocher le cadran qui dépare le grand portail, et restituer la statue de la Vierge à la place qui lui a été prise et qu'elle occupait autrefois.

Le cadran serait certe beaucoup mieux près des rouages qui le font mouvoir, que d'en être séparé, ce qui doit nuire à la précision de ses aiguilles, et la statue compléterait la belle décoration architecturale du portail de notre basilique.

— —

THÉATRE DES ARTS. — Il y a quelques mois, M. Fleury fit venir dans son cabinet, son machiniste, son peintre décorateur, son maître de ballet et son costumier, auxquels il avait à faire une communication de la plus haute importance. La conférence fut longue et agitée, et, lorsqu'on se sépara, il était facile de voir, à la physionomie grave et soucieuse de chacun des appelés, qu'ils venaient d'être élus pour une grande œuvre. Tous, cependant, gardèrent un religieux silence sur ce conseil secret, et ce ne fut que longtemps après, et sous l'empire d'un sommeil devenu chez eux aussi rare qu'agité, que des oreilles intimes leur entendirent prononcer ces mots révélateurs : *les Pilules du Diable*.

De ce moment, on sut pourquoi M. Dumée composait et mettait en réserve, plus souvent encore que de coutume, des dessins pittoresques et originaux, des compositions, les unes bizarres, les autres charmantes, toutes d'un merveilleux à faire honte au narrateur des mille et une nuits; pourquoi M. Lelubois créait chaque jour des plans de machines nouvelles, à l'instant exécutés; pourquoi on le voyait sans cesse perçant à jour tous les portans de coulisses, creusant ici, abattant là, crochant des poulies, glissant des trappes, et vous arrêtant à chaque pas sur la scène, pour vous empêcher de commettre quelque imprudence, de tirer quelque corde, ou de pousser quelque

ressort, qui, faisant jouer soudain tout son système de machines, vous eût enlevé aux frises, précipité dans le premier dessous, ou fait sauter de coulisse en coulisse, avec la grâce d'un volant, sorte de gymnastique impromptue, d'un mouvement beaucoup trop précipité pour être agréable.

On s'expliqua encore, grâce à ces indiscrétions nocturnes, la réunion d'une foule de jeunes enfans sous les ordres de M. Eugène Mélaye, lequel, afin de leur apprendre plus vite à marcher, ce que plusieurs ne faisaient pas encore sans aide, leur enseignait d'abord la danse, système qui lui réussit toujours parfaitement; et enfin, on ne fut plus étonné du nombre de mètres d'étoffes de toutes sortes entrés chez M. Andrieu, et qui n'en devaient sortir qu'en vêtemens d'une coupe nouvelle, laquelle permît de s'en revêtir ou de les faire disparaître avec la rapidité de l'éclair.

A quelque temps de là, une autre réunion eut lieu, toujours dans le même endroit, mais composée d'autres personnes : cette fois, M. Fleury avait mandé tous ses pensionnaires, afin de leur remettre leur part de travail dans ces diaboliques *Pilules*.

Il s'agissait pour le plus grand nombre de se laisser emporter sans crainte et sans souci partout où les mènerait le caprice des machines, et de changer pendant la soirée dix fois d'état, d'habit et de fortune, sortes de choses trop naturelles à l'esprit des artistes pour être mal accueillies. Le reste ne devait pas rencontrer plus de difficultés; il s'agissait, pour Lemaire, d'être bien rond, bien plaisant, bien bonhomme; pour Geoffroi, de faire rire en entrant, en sortant, en parlant et en se taisant; pour Isidore, d'être d'une niaiserie spirituelle; pour Fouchet, d'être tourmenté par les exigences de chacun, et pour Léon et Cruvelier, l'un d'être comique, l'autre gentil cavalier.

Il fallait encore que madame Fleury fût bonne, active, charmante, et se fît aimer de tous, que mademoiselle Brochard, lorsqu'elle ne serait plus travestie, parût une belle personne, et que mademoiselle Irma fût une espiégle enfant, pleine de gentillesse et de malice, avec du sang espagnol dans les veines, de la hardiesse dans le regard, de la franchise dans le geste, de la volupté dans la forme, et de l'amour dans la voix, dans les yeux et dans le cœur. A l'instant, les rôles furent compris.

Le lendemain, ils étaient sus; le surlendemain, on répétait les *Pilules du Diable*.

On répéta huit jours, puis un mois, puis deux mois, puis deux fois par jour, puis tous les jours et toutes les nuits, et, quand on se fut bien assuré que les arbres, les églises, les puits, les fontaines, les cheminées, les jardins et les villes, pouvaient aller, venir, disparaître, et se transformer, les murs en tables, les mannequins en hommes parlant et agissant, les obélisques en pavillons, les soldats en amours, le feu en glaçons, et le théâtre entier en palais plein de merveilles et d'enchantemens, alors, on appela le public à jouir de toutes ces choses. Il était temps, vraiment, car quelques jours de plus, et directeur, acteurs et machiniste, à bout de veilles et de fatigues, auraient trouvé le repos éternel comme compensation de leurs éternels remaniemens, reconstructions et répétitions.

Le jour de la représentation arrivé, les abords du théâtre furent dès le matin obstrués par une foule compacte, dont une partie dut, faute de place, renoncer à se glisser dans la salle. Quant aux heureux qui avaient pu s'y placer tant bien que mal, ils étaient, à la fin de la soirée, plus fatigués encore que les artistes eux-mêmes; cinq heures durant, ils avaient passé des surprises aux éblouissemens, des cris aux trépignemens, et du rire éclatant au rire convulsif; le tout accidenté des rappels énergiques et unanimes de M. Dumée, de M. Melaye, et des artistes, et du machiniste, et enfin de M. Fleury, rappel inouï sur notre théâtre, mais que justifie l'habile activité déployée en cette occasion, pour les plaisirs du public, par notre directeur.

Depuis, huit représentations des *Pilules* ont été données, et l'empressement du public est encore le même, et chacun de ceux qui ont apporté à leur mise en scène une part d'activité, ont été, chaque fois, récompensés par de vifs applaudissemens; ce sont, avec les artistes déjà cités, MM. Bovéry, Maillot, Eschlep et Bidal, auteurs de la musique du ballet, dans lequel se font surtout remarquer un pas d'homme à trois jambes, un pas chinois par les enfans, un pas de deux par Bouxari et Mlle Néodeau, et enfin une cavalcade en miniature, la plus charmante chose qui se puisse imaginer.

Maintenant, vous dirai-je ce que c'est que cette pièce des *Pilules du Diable*, que tous vous avez déjà vue ou voudrez voir? vous dirai-je ce nouveau conte de Perrault, cette persécution de deux amans par un père et un rival, et l'heureuse intercession d'une bonne fée, qui conduit et finit la pièce en rendant tout le monde heureux? Non, car tout cela n'est pas la pièce; la pièce est dans la mise en scène, et la mise en scène se montre et ne se raconte pas; qu'il vous suffise de savoir qu'elle est mieux jouée ici qu'à Paris, et que les accessoires y sont, quant à présent, plus frais et plus éclatans.

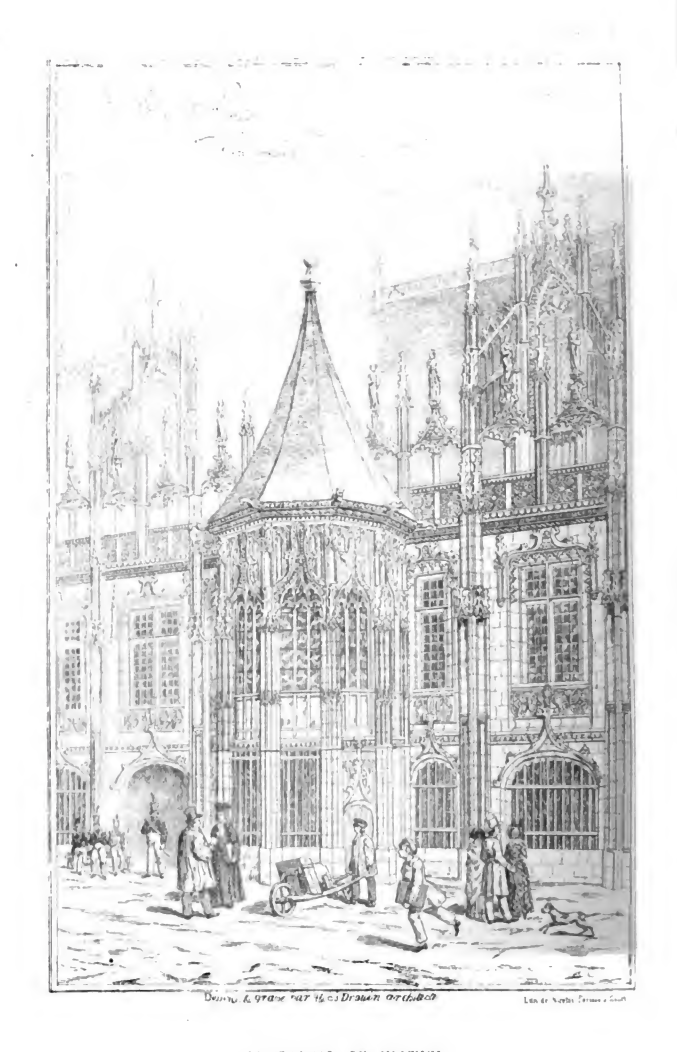
Entre deux représentations des *Pilules du Diable*, on nous a montré *Mathilde*, drame extravagant, avec des caractères qui réunissent les infirmités morales les plus révoltantes, et avec des incidens à la hauteur des caractères.

Ce drame a été accueilli par un mélange de sifflets et d'applaudissemens, les premiers à l'adresse de l'œuvre, les seconds à l'adresse des artistes.

Nous avons encore vu l'apparition d'une première chanteuse d'opéra-comique, Mme Henri Potier, engagée sur la demande des abonnés, et qui a fait ses débuts presque à huis clos. C'est une jeune et chermante personne, qui, comme chanteuse, a fait ses preuves à Paris, et de la présence de laquelle nous n'avons qu'à nous féliciter. Quant à l'influence de son emploi sur les recettes, nous ne saurions encore l'apprécier; c'était un sacrifice imposé à M. Fleury; nous souhaitons qu'il y ait compensation dans ses bénéfices.

Mais, de tout cela, la masse du public s'est peu inquiétée. *Les Pilules*, voilà l'objet de la préoccupation générale; *les Pilules*, voilà l'événement théâtral; *les Pilules*, voilà le spectacle où l'on court, où l'on se presse, où l'on s'étouffe. Qu'on ne parle plus à l'administration théâtrale de la poule aux œufs d'or, mais qu'on lui parle du diable et de ses pilules. BEUZEVILLE.

Nicétas PERIAUX, *propriétaire-gérant*.



LE PALAIS DE JUSTICE.

HISTOIRE.

ORIGINE

DE LA COMMUNE DE ROUEN.

— XI[e] ARTICLE.[1] —

Lutte de la Commune contre les officiers royaux. — Émeute de 1292; suppression temporaire de la Commune. — Tyrannie des officiers royaux, maltôte. — Nouvelle organisation de l'Échiquier; ordonnance de 1302 relative aux Communes. — Rétablissement de la Commune de Rouen dans tous ses droits et privilégés. — Réaction sous Louis X; charte aux Normands. — Navigation de la Basse-Seine. — Lutte de la commune contre l'abbaye de Fécamp, à l'occasion de St-Gervais. — Dissentions intestines de la commune; intervention des commissaires royaux; nouveau règlement de la commune de Rouen.

(1291—1328.)

Le bailli et les autres officiers royaux, soutenus par la volonté despotique de Philippe-le-Bel, saisissaient toutes les occasions pour étendre leur autorité. Ils contestèrent à la ville, en 1291, la propriété des arrière-fossés que Louis VII lui avait concédée, et que les rois Louis IX et Philippe III lui avaient garantie. La commune résista, et l'affaire fut portée devant l'Échiquier, qui reconnut les droits de la ville, et les sanctionna par un arrêt en date de 1291. Mais c'était surtout à l'occasion des impôts que les bourgeois murmuraient contre la tyrannie royale. Indépendamment de la taille ou impôt direct, qu'on était forcé de subir depuis 1286,

[1] Voir les livraisons de février, avril, juin, juillet et novembre 1841; janvier, mars, juin, août et octobre 1842.

Philippe-le-Bel levait une aide sur les denrées, et principalement sur le sel. C'était le peuple qui souffrait le plus de cette contribution, qu'il avait flétrie du nom de *Maltôte*. Les exactions redoublaient, lorsque les maîtres des comptes de Philippe-le-Bel arrivaient à Rouen, pour examiner les registres du receveur, et presser la rentrée de l'impôt. En 1292, la fureur populaire ne connut plus de bornes; la populace s'insurgea, força la maison du receveur, et pilla sa caisse, dont les deniers furent dispersés sur la place publique [1]. Les maîtres des comptes n'étaient plus en sûreté dans la ville; ils se réfugièrent au château, mais le peuple les y poursuivit, et, malgré les hautes murailles et les tours formidables qui protégeaient la citadelle, tenta de s'en emparer. Le maire et les riches bourgeois, qui prévoyaient les conséquences de l'insurrection, rassemblèrent les forces dont ils pouvaient disposer, et vinrent au secours des magistrats royaux. La multitude confuse, qui assiégeait le château, fut aisément vaincue, et un grand nombre de prisonniers subirent le dernier supplice; d'autres, traînés hors de Rouen, furent enfermés dans les prisons royales [2]. La vengeance de Philippe-le-Bel ne s'arrêta pas à ces actes de sévérité. La révolte de Rouen lui fournissait une excellente occasion pour assouvir sa passion dominante, celle de l'argent : abolition de la commune, impôts exorbitans, confiscation de droits lucratifs, puis rétablissement de la commune vendu aux bourgeois, telles furent, pour Philippe, les conséquences de l'émeute populaire de 1292.

Il commença par *mettre sous sa main* la commune de Rouen [3], c'est-à-dire qu'il en confisqua tous les droits, et suspendit même, pendant deux ans, l'administration commu-

[1] Guill. Nang., ap. *Script. rer. franc.*, XX, 575.

[2] *Idem, ibidem.*

[3] *Ordonn. des rois de France*, XI, 420. (Archives municipales, 178, 1.)

nale[1]. En 1293, il fit rendre, par le Parlement de Paris, un arrêt qui, tout en promettant le rétablissement de la commune, était conçu en termes menaçants. « Les Rouennais, disait le Parlement, avaient commis un forfait horrible, en attaquant les gens du seigneur roi, qui siégeaient au château en plein Échiquier. Le roi, pour les punir, avait supprimé la commune, et autorisé les marchands de tous les pays à remonter et descendre la Seine avec leurs denrées, passer sous le pont de Rouen, charger et décharger leurs marchandises dans la ville, vendre et acheter à Rouen, sans que les habitants de cette ville pussent s'y opposer. Il avait adopté ces mesures pour les punir de leur forfaiture et dans l'intérêt général du royaume. Le seigneur roi avait cependant l'intention de rendre aux Rouennais leur commune, mais après avoir enlevé de leurs chartes certains priviléges intolérables; il devait indiquer, au prochain Échiquier, les conditions auxquelles les Rouennais pourraient recouvrer leur commune[2]. » Ces promesses n'étaient nullement rassurantes, et, en effet, lorsqu'en 1294, la bourgeoisie obtint le rétablissement de la commune, elle ne recouvra pas tous ses priviléges. Elle perdit, entre autres, un de ses droits les plus importans, celui de navigation exclusive sur la Basse-Seine. Philippe déclara qu'à l'avenir tous les marchands pourraient librement descendre et remonter le fleuve[3], et priva ainsi les habitans d'un de leurs revenus les plus considérables.

Cette commune, que Philippe rendait aux Rouennais incomplète et mutilée, il avait fallu l'acheter à grand prix. L'aristocratie municipale avait promis au roi douze mille livres parisis pour recouvrer son ancienne organisation; mais elle n'avait pas

[1] Archives municipales, reg. $\frac{U}{1}$, f° 10 verso.

[2] *Olim*, II, 356-357.

[3] Archives municipales, reg. $\frac{U}{1}$, f° 10 verso.

consulté les classes inférieures sur lesquelles devait peser l'impôt[1]; aussi refusèrent-elles de le payer, déclarant que le maire et les pairs n'avaient pu rien conclure sans leur assentiment. Les plaintes du peuple furent portées à Philippe-le-Bel. Quant aux pairs, ils soutinrent que, dans une question semblable, l'assentiment général de la bourgeoisie n'était pas nécessaire. Mais les réclamations du peuple ne portaient pas seulement sur l'illégalité de l'impôt; il prétendait que la répartition avait été mal faite, qu'on avait grevé les pauvres et épargné les riches. Philippe saisit avec empressement cette occasion d'attribuer à la royauté un droit dont l'aristocratie municipale avait abusé. Il annula l'assise établie par les pairs, et déclara qu'il enverrait des commissaires pour lever l'impôt en son nom, en respectant toutefois les coutumes du pays[2].

Cette *maltôte* était d'autant plus odieuse aux Rouennais, qu'ils voyaient, dans l'enceinte même de leur cité, les marchands parisiens affranchis de l'impôt. Il est vrai que ces derniers avaient acheté l'exemption par une avance de dix mille livres[3]. Pour tous les autres habitans, la fiscalité de Philippe était impitoyable. Il ne souffrait pas que ses officiers, ses valets[4], comme il les appelle lui-même dans sa charte, en fussent exempts. C'était du moins une consolation pour le peuple, que cette égalité dans la misère, mais une triste consolation qui ne pouvait remédier aux calamités, ni du présent, ni de l'avenir.

Les magistrats royaux, vainqueurs de la commune, allaient encore au-delà des volontés tyranniques de leur maître. Il fallait supporter l'insolence du bailli, du vicomte, du vicomte de l'eau, des collecteurs de taxes, qui inventaient sans cesse de

[1] Charte de Philippe-le-Bel, Archives du royaume, cart. 213, n° 8.

[2] *Idem*, *ibidem*.

[3] *Olim*, II, 492.

[4] « Valletis suis. » Ibid., 400-401.

nouvelles vexations. Ils voulaient forcer les bourgeois de payer pour leurs biens, situés à Rouen et dans la banlieue, et jouissant d'une franchise constatée par les anciennes chartes. La commune résista, et porta ses plaintes au roi. Philippe se montra moins avide que ses officiers; il écrivit de Vincennes, le jour de la Toussaint 1294, à ses receveurs des finances, au bailliage de Rouen, une lettre conçue en ces termes : « Nous vous mandons de n'exiger aucun impôt pour les biens acquis par des bourgeois ou des nobles dans la ville et banlieue de Rouen, et tenus jadis en villenage; si vous avez perçu quelque argent pour ces biens, qu'il soit rendu[1]. »

La commune ne fut pas plus heureuse dans la lutte qu'elle soutint contre Robert, seigneur du Bois-Guillaume. Elle lui disputait les droits d'aide, coutume, relief, mouture, et la basse-justice de ce fief, compris dans la banlieue de Rouen. L'affaire fut portée devant l'Échiquier de la St-Michel 1300, et, après une enquête, on reconnut que les prétentions de la commune n'étaient pas fondées[2]. Elle ne se regarda pas, cependant, comme définitivement vaincue, et, sous des règnes plus favorables à ses priviléges, elle soutint de nouveau que le fief du Bois-Guillaume devait lui appartenir.

En 1302, Rouen et la Normandie tout entière reçurent une atteinte encore plus sensible, lorsque Philippe-le-Bel donna à l'Échiquier une nouvelle constitution. Pendant que ce prince s'efforçait de centraliser l'exercice de la justice par l'organisation du Parlement de Paris, il ordonna qu'à l'avenir deux Échiquiers seraient tenus à Rouen, l'un à Pâques, l'autre à la Saint-Michel, et envoya, pour y assister, des commissaires royaux qui durent exercer une grande influence dans ces

[1] Archives municipales, reg. $\frac{A}{38}$, f° 224 recto.

[2] Archiv. municipales, reg. DD.

assemblées jadis toutes féodales[1], et y faire prévaloir la volonté du roi.

Ce fut la même pensée de centralisation qui inspira la grande ordonnance de 1302; elle s'occupe des communes, et règle les formalités de la réception des bourgeois, les propriétés qu'ils doivent avoir, la résidence à laquelle ils sont astreints, et paraît vouloir protéger les seigneurs contre les vassaux, qui, pour échapper à leur autorité, se déclaraient bourgeois d'une ville. « Quiconque, dit l'ordonnance[2], veut être bourgeois d'une ville, doit aller trouver le prévôt ou le maire, et leur dire : « Seigneur, je vous demande de m'accorder « le droit de bourgeoisie dans cette ville, et je suis prêt à « faire tout ce qui est exigé[3]. » Alors, le maire, en présence de deux ou trois bourgeois, exigera caution du nouveau venu, que, dans un an et un jour, il achètera une maison, valant au moins soixante sous parisis, et on dressera acte de l'engagement. Le maire donnera ensuite au nouveau bourgeois un sergent, avec lequel il ira trouver son ancien seigneur, et lui signifier qu'il est devenu bourgeois de cette ville. Il n'aura droit à la protection de la commune qu'après avoir rempli cette formalité. Il sera tenu de payer les tailles et aides de la ville ou seigneurie qu'il a quittée, jusqu'au jour où il a été admis dans la bourgeoisie. Son ancien seigneur pourra le poursuivre pour tous les délits qu'il aurait commis trois mois avant cette époque. S'il a contracté des dettes dans le domaine de son ancien seigneur, ou s'il réclame quelque propriété, la cause sera plaidée devant le tribunal du seigneur. Le nouveau bourgeois est tenu à la résidence dans la ville qu'il aura

[1] *Ordonn. des rois de France*, II, 461. — M. Floquet, *Hist. de l'Echiquier*, p. 88 et suiv.

[2] *Ordonn. des rois de France*, I, 307 et suiv.

[3] *Ibidem*.

choisie; lui, ou sa femme, devront l'habiter de la Toussaint à la veille de la Saint-Jean-Baptiste, à moins qu'une maladie ne les en tienne éloignés.

« Il pourra s'absenter de la veille de la Saint-Jean-Baptiste à la veille de la Toussaint, pour faire ses foins, moissons ou vendanges. Il devra, cependant, se rendre à la ville pour toutes les grandes fêtes de l'année. Si le nouveau bourgeois n'est pas marié, il devra entretenir un valet en son absence dans la ville qu'il aura choisie, et sera tenu d'y paraître lui-même à toutes les grandes fêtes. Le bourgeois qui n'observera pas ces conditions, perdra tous ses droits. »

Il est évident que cette ordonnance était dirigée contre les communes, dont la puissance inquiétait Philippe-le-Bel. Le résultat de ces mesures devait être la diminution des bourgeois, par les entraves qu'on apportait à leur réception, et les obligations qu'on leur imposait.

Quant à la commune de Rouen, en particulier, elle était bien déchue, et elle recevait chaque jour de nouvelles atteintes. En 1303, Philippe-le-Bel écrivait à son bailli d'examiner quelle était la nature des droits de hanse que le maire de Rouen percevait sur les marchandises. Il paraissait, d'après cette lettre, disposé à les confisquer à son profit [1]. Cependant, la commune les conserva jusqu'à la fin du XIVe siècle. Les autres corporations profitaient de son affaiblissement pour étendre leurs priviléges. Déjà les bateliers de Paris descendaient la Seine, et ne payaient plus de droits qu'aux péagers du roi. L'Université de Paris commença aussi, à cette époque, à entrer en lutte avec la commune. Cette *fille aînée des rois de France* était, aux yeux de Philippe-le-Bel, un des soutiens de l'autorité centrale, et elle avait obtenu de ce roi des priviléges d'une haute importance. Elle couvrait de sa protection tous

[1] Archives municipales, reg. $\frac{\text{n}}{\text{i}}$, f° 194 verso.

ses membres, suppôts et affiliés, et jusqu'aux simples parcheminiers. Ils avaient le droit, en quelque lieu qu'ils habitassent, d'invoquer les priviléges de l'Université, et de forcer leurs adversaires à comparaître devant les juges universitaires. Les bourgeois de Rouen, auxquels des chartes antérieures donnaient le droit de ne jamais répondre devant un tribunal situé hors de leur banlieue, refusèrent de se soumettre aux priviléges de l'Université. Vainement on leur signifia la charte qui faisait de cette corporation une véritable puissance politique [1], ils résistèrent à ses prétentions, et la lutte dura jusqu'à l'époque où la royauté abolit presque en même temps les priviléges universitaires et les droits communaux. Cependant, la nécessité même de la lutte atteste les atteintes portées aux priviléges de la commune. Tous ses droits étaient mis en question; tantôt les officiers royaux venaient dresser les rôles des tailles et des aides, et enlever à la commune la perception des impôts de commerce ou de hanse; tantôt les suppôts de l'Université signifiaient aux bourgeois l'ordre de comparaître devant un tribunal situé à Paris; tantôt, enfin, des marchands étrangers descendaient ou remontaient la Seine, et, la charte royale à la main, demandaient le passage du pont de Rouen, sans payer les droits exigés jadis par la ville. Cette époque fut donc réellement un temps de crise pour la commune, qui paraissait sur le point de succomber. A ces calamités politiques, il faut encore ajouter une famine qui, en 1304, désola toute la Normandie, et en particulier la ville de Rouen [1].

Elle se releva, cependant, cette ville si rudement éprouvée, et, à partir de cette même année 1304, reconquit presque

[1] Cette charte, en caractères gothiques, est conservée aux Archives municipales, tir. I, nº 1.

[1] *Chron. mscr. triplex et unum*, fº 173. — Voyez, aux archives municipales, les vers français d'un moine de cette époque sur la famine de 1304.

tous les droits qu'elle avait perdus. C'était l'époque où Philippe, en lutte avec les communes de Flandre et la papauté, sentait la nécessité de se concilier les villes de France. Gand, Bruges, et les puissantes communes de la Flandre, avaient défait la chevalerie française dans les plaines de Courtray; il n'eût pas été prudent de provoquer en ce moment la résistance des cités de l'intérieur. Philippe se rapprocha d'elles, et spécialement de Rouen. Ses officiers levaient un droit sur tous les vins qu'on débarquait dans cette ville, même pour l'usage des habitans. Sur la réclamation des bourgeois, Philippe fit de nouveau examiner leurs chartes et les registres de la vicomté de l'eau de Rouen [1], et reconnut que les Rouennais ne devaient aucun péage pour les vins destinés à leur usage et apportés par mer. Il défendit, en conséquence, à son bailli et aux autres officiers de rien prélever dans ce cas, tout en maintenant l'impôt sur les vins en transit, ou apportés par d'autres que des bourgeois [2].

Peu de temps après, Philippe-le-Bel chassa les juifs de toute la France. Quelque fût le mobile de cette mesure, elle fut accueillie avec plaisir par la population rouennaise. Nous avons déjà vu antérieurement combien les juifs étaient détestés à Rouen, et on y dut applaudir à une mesure qui expulsait cette nation abhorrée. Le vaste terrain, qu'elle occupait sous le nom de *clos aux Juifs*, fut confisqué par le roi et vendu aux enchères. La ville l'acquit, moyennant une rente de 300 livres tournois, payable en deux termes, à l'Échiquier de Pâques, et à celui de la Saint-Michel [3]. Ce terrain resta sans destination utile jusqu'au XV[e] siècle; on y transféra, alors, le marché qui se tenait sur la place de la Cathédrale;

[1] Charte de Philippe IV, reg. $\frac{A}{38}$, f° 231, recto.

[2] Voyez la charte, aux archives municipales.

[3] Archives municipales, tir. 642, reg. T.

puis on y construisit une vaste salle qui devait servir de *parloir aux bourgeois;* enfin, on y éleva l'édifice, à la fois imposant et gracieux, où siégèrent l'Échiquier perpétuel, et plus tard le Parlement de Normandie.

C'était au mois de février 1307, que la ville de Rouen achetait le *clos aux Juifs*. Deux ans plus tard, en octobre 1309, elle obtenait, moyennant de nouveaux sacrifices pécuniaires, la restitution d'un des droits les plus lucratifs qu'elle eût jamais exercés. Elle accorda à Philippe un subside de trente mille livres pour le mariage de sa fille, Isabelle de France, avec Édouard II, roi d'Angleterre, et renonça à une créance de dix mille livres que Philippe-le-Bel reconnaissait devoir à la ville de Rouen. En compensation de ce sacrifice, elle obtint une charte qui lui rendait le droit de percevoir le péage du pont comme au temps des ducs de Normandie[1]. C'était rendre aux bourgeois le monopole du commerce de la Basse-Seine. La même année, Philippe-le-Bel confirma, sans aucune restriction, la charte de Philippe-Auguste (1207)[2], qui reconnaissait la commune et en étendait les priviléges; et celle de Philippe III (1278), qui déterminait les limites respectives de la juridiction du maire et du bailli[3]. Outre les sacrifices par lesquels la commune achetait d'un roi avide le rétablissement de ses priviléges, elle avait soin de s'assurer, par des concessions importantes, la faveur des principaux ministres. Le plus puissant était le Normand Enguerrand de Marigny. Le maire, les pairs et les jurés de la commune de Rouen lui accordèrent le libre passage, sous le pont de cette ville, pour toutes les denrées qui venaient de ses domaines ou qu'on y transportait[4].

[1] Archives municipales, tir. 178, I. — Archiv. du roy., reg. 41, acte 150. — *Ordonn. des rois de France*, XI, 420.

[2] Archives municipales, reg. $\frac{U}{1}$, f° 46 verso.

[3] *Ibidem*, f° 9. — *Ordonn. des rois de France*, I, 470.

[4] Archives du roy., reg. 49, acte 250.

Ainsi, la commune sortait encore une fois victorieuse d'une crise qui avait failli entraîner sa ruine. A l'intérieur, elle continuait d'étendre sa juridiction. L'administrateur de l'hôpital, situé, alors, rue Saint-Ouen (aujourd'hui rue de l'Hôpital), avait voulu contester les droits du maire sur cette rue, mais une charte royale du mois de mars 1314, déclara que la juridiction de cette rue appartenait au maire, que les habitans de ce quartier seraient soumis au guet et aux impôts comme les autres bourgeois, et que, si quelque marchand s'y retirait, il serait sujet aux mêmes obligations que ceux qui habitaient les autres quartiers de la ville. En un mot, la commune parvint à empêcher qu'un nouvel asile privilégié ne s'établît dans Rouen. L'abolition de l'ordre des Templiers et la confiscation de leurs biens apportèrent aussi quelques changemens dans cette ville, mais sans que la bourgeoisie en profitât. Ainsi s'écoulèrent les dernières années de Philippe, rendant à la commune une partie des droits que les premières lui avaient enlevés. La mort de ce roi, en 1314, fut le signal d'une réaction violente dont la Normandie ne fut pas la dernière à profiter.

Le caractère du règne de Philippe-le-Bel avait été une centralisation puissante, peu scrupuleuse sur les moyens qui fortifiaient la royauté. Les communes et en général tous les pouvoirs locaux, nés de l'isolement du moyen-âge, avaient souffert de ce gouvernement énergique. Nous avons vu combien la commune de Rouen, en particulier, avait été maltraitée par les officiers royaux. Et cependant, le plus célèbre des ministres de Philippe-le-Bel était normand, et ne paraît pas avoir oublié entièrement sa patrie. Enguerrand de Marigny fit élever en Normandie plusieurs monumens célèbres; il construisit, entr'autres, le grand escalier de pierre qui conduisait, du pied de la côte Sainte-Catherine, au monastère élevé sur le sommet de la colline, ouvrage d'une grande magnificence, dit

un des historiens de Rouen [1]. Mais ces monumens, quelque splendides qu'on les suppose, ne pouvaient compenser, pour les Rouennais, la perte ou la diminution de leurs privilèges. Aussi la mort du roi et la disgrâce du ministre furent-elles accueillies avec un sentiment de joie par les Normands. Ils se hâtèrent de profiter de la réaction qui s'opéra alors dans le gouvernement. Pendant que les anciens ministres de Philippe-le-Bel étaient proscrits, la féodalité et les communes réclamaient l'extension de leurs libertés. La Normandie obtint la célèbre *Charte aux Normands*, qui, en confirmant les franchises de la province, l'exemptait spécialement de toute juridiction étrangère [2]. Quoique cette concession eût un caractère général, elle flatta tellement l'amour-propre des Rouennais, qu'ils la firent confirmer par les rois postérieurs, en même temps que leurs anciens priviléges, et en firent multiplier les copies certifiées, pour les opposer aux prétentions de l'Université et du Parlement de Paris [3].

Cependant, quelqu'importante que fût cette charte, elle ne résolvait pas toutes les questions litigieuses. On contestait toujours aux Rouennais le droit exclusif de naviguer sur la Basse-Seine. Les marchands de Paris et de plusieurs autres villes, qui avaient, pendant quelque temps (1292-1309), joui de la libre navigation de ce fleuve, attaquaient avec acharnement le monopole des Rouennais. Les bourgeois de Caen portèrent la cause devant le Parlement de Paris, malgré la charte qui venait d'exempter les Rouennais de toute juridiction étrangère à la province. Le Parlement rendit, en 1315, le jeudi avant la Pentecôte, un arrêt qui déclarait que la navi-

[1] « Ingentis magnificentiæ opus. » Delamare, *Chronologia Rothomag;* ann. 1310.

[2] *Ordonn. des rois de France.* — *Hist. de la charte aux Normands*, par M. Floquet. (*Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, 1842.)

[3] Archives municipales, tir. I-I, 9-4, 10-12.

gation de la Basse-Seine devait être libre [1]. Les Rouennais en appelèrent au roi, en invoquant la charte par laquelle lui-même venait de prendre sous sa protection les priviléges des Normands. Mais les Parisiens, s'unissant aux bourgeois de Caen, employèrent l'argument le plus décisif auprès de ce roi non moins avide d'argent que son père Philippe-le-Bel. Ils lui accordèrent un droit de soixante mille livres parisis sur toutes les denrées transportées par Seine [2]. A cette condition, Louis X déclara libre la navigation du fleuve, et s'efforça de donner à cette mesure fiscale le caractère d'un acte dicté par l'intérêt général. C'est ce qui ressort de la déclaration publiée en son nom, et dont voici la traduction :

« Notre très cher seigneur et père avait jadis placé sous sa main la commune de Rouen, ses droits et privilèges, à cause des excès des bourgeois et habitans de cette ville; il les retint quelque temps, puis les rétablit gracieusement, en y mettant plusieurs restrictions [3]. Ainsi, dans l'intérêt général de son royaume, il déclara que tous les marchands, quels qu'ils fussent, pourraient, sans obstacle, traverser Rouen avec leurs denrées, descendre et remonter la Seine, s'arrêter à Rouen et y débarquer, décharger leurs marchandises et les vendre dans cette ville, en acheter d'autres et recharger celles qu'ils auraient débarquées ou achetées, comme et quand il leur plairait, et les porter sur Seine, en payant seulement les droits accoutumés ; enfin, décharger leurs vins à Rouen, dans les celliers. Pendant quelque temps, les marchands jouirent tranquillement de ces droits; mais, enfin, notre père, cédant aux réclamations des Rouennais et aux instances importunes de quelques personnes, sans être suffi-

[2] *Ibidem*. Reg. $\frac{U}{1}$, f° 164 et suiv.

[1] Archives municipales, ibidem.

[3] *Olim*, II, 622 et suiv.

samment instruit de l'intérêt général de l'État et de l'énorme préjudice porté à ses propres droits [1], annula les restrictions qu'il avait mises au rétablissement de la commune, et, pendant quelque temps, les Rouennais jouirent de la plénitude de leurs privilèges. Mais, en dernier lieu, les bourgeois de Paris venant en notre présence, avec grand nombre de barons et de nobles de notre royaume, nous exposèrent que la révocation du libre droit de navigation sur la Seine était funeste à l'État tout entier, et que les habitans de Rouen eux-mêmes en éprouvaient de nombreuses et énormes pertes [2]; ils affirmaient que ces faits étaient si notoires, que personne ne pourrait les contester, et nous requéraient instamment d'annuler entièrement la susdite révocation, et de permettre à tous les marchands d'user du droit commun, enfin nous prouvaient, par plusieurs raisons, que nous y étions obligés. De leur côté, les bourgeois de Rouen alléguaient l'ancienne possession, disaient qu'ils en avaient joui de temps immémorial, et montraient, à l'appui, l'ancienne donation d'un duc de Normandie, confirmée par les rois de France nos prédécesseurs; ils soutenaient que ces privilèges leur avaient été concédés pour enrichir et agrandir la ville de Rouen, et nous requéraient avec instance de les maintenir dans la possession des droits que leur avait accordés notre prédécesseur. Pour nous, après avoir entendu les raisons des deux parties, quoiqu'on ne fût pas à l'époque où se tiennent les Parlemens, nous avons réuni les maîtres de notre Parlement pour cette circonstance spéciale, nous avons examiné les lettres de donation, concession et confirmation, et, après une discussion approfondie de cette affaire, il a été évident à nos yeux que ces privilèges des Rouennais entraînaient de graves inconvéniens pour l'État tout entier. Comme notre devoir nous commande

[1] « Enormi præjudicio juris sui. » *Ibidem.*

[2] « Multipliciter et enormiter lœdebantur. » *Ibidem.*

de nous occuper surtout de l'intérêt général, nous avons encore examiné cette affaire dans une assemblée plus nombreuse, et avec ceux de nos fidèles conseillers qui avaient la connaissance la plus complète de la question; nous avons reconnu que si, dans le principe, on n'avait pas aperçu combien une pareille concession serait funeste à la chose publique, les conséquences dangereuses en étaient devenues évidentes par l'événement et la succession des temps; enfin, cédant à plusieurs autres considérations raisonnables, qui, dans cette circonstance, ont dû nous toucher ainsi que nos fidèles conseillers, nous avons déclaré, par arrêt de notre cour, que, nonobstant la possession, les chartes et privilèges des Rouennais, tous les marchands pourraient, comme l'exige le droit commun, remonter et descendre la Seine avec leurs denrées, aller à Rouen et en revenir, y décharger leurs marchandises, en faire trafic, déposer leurs vins dans les celliers, recharger leurs bâtimens, et s'éloigner avec eux, se bornant à payer les droits accoutumés. »

Les maximes, que Louis X proclame dans cette charte, paraissent dictées par une sage pensée. Mais les Rouennais pouvaient les rétorquer contre le monopole dont jouissait Paris. Si la Seine devait être libre pour tous, il fallait donc permettre aux bourgeois de Rouen de remonter le fleuve jusqu'à la capitale, et d'y trafiquer paisiblement. On leur refusait la liberté, en leur enlevant leurs privilèges. Aussi ne cessèrent-ils de protester contre une pareille injustice, et, plus d'une fois encore, nous verrons les deux grandes cités commerçantes de la Seine se disputer la navigation exclusive du fleuve.

Aux portes même de Rouen, la commune trouvait des corporations rivales qui, à ses droits, opposaient leurs immunités. Tel était le résultat de l'organisation sociale du moyen-âge, où l'on voyait partout des libertés privilégiées, nulle part la véritable liberté, égale pour tous. Ainsi, les habitans de

Saint-Gervais refusaient de contribuer aux aides et tailles de la ville de Rouen; ils déclaraient qu'ils ne relevaient que de l'abbé de Fécamp, et qu'ils étaient protégés par les franchises ecclésiastiques. L'affaire fut portée devant le bailli de Rouen, mais les moines se hâtèrent d'en appeler au roi. Ce n'était plus Louis X, mort en 1316. Son frère Philippe V le Long lui avait succédé, après le règne éphémère d'un enfant qu'on appela Jean I. Le roi ordonna au bailli de porter la cause devant l'Échiquier de Normandie[1]. Cette cour suprême prononça en faveur des moines, mais les bourgeois ne se découragèrent pas, et, sous le règne du troisième fils de Philippe-le-Bel, Charles IV, ils obtinrent une ordonnance royale qui enjoignait à l'Échiquier de réviser son arrêt de concert avec les *sages du pays*[2]. Ce procès se prolongea long-temps après la mort de Charles IV, et l'avénement des Valois en 1328.

L'intérieur même de la ville était agité par des querelles bien plus graves qui devaient appeler une intervention sérieuse de l'autorité royale. En 1316, le maire, Vincent du Châtel, fut insulté sur son tribunal par deux nobles, Jean de Caumont et Jean des Essarts. Ils frappèrent avec violence un des sergens du magistrat, et forcèrent Vincent du Châtel à lever l'audience. Le Parlement de Paris fut saisi d'une affaire aussi sérieuse, et réprima sévèrement cette insolence féodale. Il condamna Jean de Caumont à dix-huit cent soixante-quinze livres tournois d'amende, et Jean des Essarts à trois cent soixante-quinze livres; en outre, le premier devait payer six cent vingt-cinq livres, et le second cent vingt-cinq livres de dommages au maire et à ses officiers; ils étaient condamnés à faire réparation en plaine audience à Vincent du Châtel assis sur son tribunal, enfin, à garder prison jusqu'au paiement

[1] Archives municipales, Reg. $\frac{U}{1}$, f° 112.

[2] *Ibidem*, f° 114.

des amendes qui leur avaient été imposées, et pour lesquelles ils devaient fournir caution [1].

Les autres différends ne se terminèrent pas aussi facilement. Ils éclatèrent entre l'aristocratie municipale et le petit peuple. La longue possession des dignités municipales et les richesses accumulées par le commerce faisaient oublier aux pairs qu'ils étaient sortis des rangs les plus obscurs. Ils ne songeaient pas que, chaque jour, le commerce et l'industrie enrichissaient d'autres bourgeois qui supportaient avec impatience leur domination exclusive. D'ailleurs, la mort et diverses circonstances avaient considérablement diminué leur nombre. Au lieu des cent pairs mentionnés dans les anciennes chartes, on n'en comptait pas trente-six en 1320; cependant, ils refusaient d'ouvrir leurs rangs à la petite bourgeoisie. Indépendamment de cette morgue aristocratique qui dut irriter vivement le peuple, d'autres sujets de plainte s'élevaient encore contre le gouvernement municipal. L'administration financière était fort mal dirigée. Les comptes du maire se rendaient devant quelques pairs presque toujours ses parens, et, quant au reste des contribuables, on ne leur donnait aucune connaissance de l'emploi de leurs deniers. Ce fut là surtout ce qui indigna le peuple. La ville était obérée, et ceux qui avaient géré ses finances refusaient d'exhiber leurs comptes. Ils distribuaient des pensions à leurs créatures, sans utilité pour la commune [2], administraient sans contrôle les biens des mineurs, faisaient de riches présens aux dépens du *commun*, voyageaient eux et leurs gens avec un luxe que payait la cité [3]. On s'inquiétait

[1] *Nouveaux Essais historiques sur la ville de Caen*, par l'abbé de la Rue, I, 101. — Je cite ce fait d'après l'abbé de la Rue, en regrettant qu'il n'ait pas indiqué la source où il l'a puisé.

[2] « Pour ce que nous sommes enfourmés que plusieurs pensions ont esté données de la ville, par faveur de personnes plus que par nécessité ne grant proufit de la ville. » Réglement des commissaires royaux, aux Archives municipales.

[3] Tous ces griefs sont énoncés dans le même réglement.

peu des sages ordonnances de S. Louis, qui prohibaient ces voyages multipliés. Les complices des abus en étaient les seuls juges. Quel remède pouvait-on espérer d'un pareil gouvernement, où les mêmes hommes étaient juges et parties? Le peuple murmurait depuis long-temps. Il finit par faire entendre des plaintes menaçantes, et accuser les maires et pairs devant les magistrats royaux. Le différend fut porté devant l'échiquier de Pâques 1320. Là, les deux parties convinrent de s'en rapporter au roi Philippe V. En même temps, les principaux corps de métiers étaient en hostilité les uns contre les autres. Les drapiers, qui formaient la corporation la plus puissante de la ville, étaient en guerre ouverte avec les tisserands. Ceux-ci soutenaient un procès contre un ancien maire de Rouen, Vincent du Châtel. En un mot, la cité était dans un état de lutte et de confusion qui paraissait annoncer une crise violente. Heureusement, au-dessus de ces corporations qui semblaient près d'en venir aux mains, il existait une autorité supérieure, et les divers partis convinrent de remettre leur cause entre ses mains. Philippe V délégua plusieurs membres de son conseil, et, par une charte datée de l'abbaye de Notre-Dame près de Pontoise, le 11 juin 1320, il les chargea de se rendre à Rouen, et de mettre un terme aux dissentions de la commune: « A nos amés et féaux, maître Michel Mauconduit, chantre de l'église de Paris, Hugues de Chalençon, chantre de l'église de Clermont, clercs, Henri seigneur d'Avaugour et Thomas de Marfontaine, chevaliers, salut et dilection: Des procès funestes et des dissentions de toute espèce ont été excités par l'ennemi du genre humain, entre le maire, la commune et le peuple de Rouen, et même entre quelques particuliers de cette ville; nous voulons les détruire jusque dans leurs racines, et procurer à tous les habitans de cette cité le bonheur d'une tranquillité depuis long-temps désirée. En conséquence, nous vous chargeons d'examiner les

actes administratifs des maires et pairs de Rouen, ou de chacun d'eux, les impôts qu'ils ont levés, et tout ce qu'ils ont dû faire dans l'intérêt de la cité, depuis l'époque où le comte de Saint-Paul a pris et fait déposer, dans notre chambre des comptes de Paris, le compte des maires et pairs de Rouen. Vous prendrez connaissance de l'administration, comme il a été convenu au dernier Échiquier; vous l'examinerez, corrigerez, approuverez ou blâmerez, punirez les administrateurs, maires ou pairs, s'il est évident, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'ils ont mal géré les finances de la ville. Vous vous occuperez aussi des dissentions qui se sont élevées entre le commun des drapiers, foulons et ouvriers en laine d'une part, et le commun des tisserands de l'autre, ainsi que de la querelle qui existe entre les tisserands eux-mêmes et Vincent du Châtel le jeune, ancien maire de Rouen. Vous terminerez toutes ces discussions, et celles qui pourraient s'élever, à l'amiable, ou, s'il est nécessaire, judiciairement, après avoir appelé ceux qui doivent être présens; vous procéderez sommairement et sans bruit. A cet effet, nous vous donnons plein et entier pouvoir. Si vous ne pouvez tous assister à l'examen de ces affaires, vous y procéderez à trois, le quatrième étant légitimement excusé. Nous ne voulons nullement, du reste, porter atteinte aux droits, libertés et privilèges de la ville. Nous donnons en mandement à tous nos justiciers et sujets, par ces présentes, qu'ils vous obéissent et exécutent tous vos ordres. En effet, de l'avis de notre grand Conseil et en présence du procureur des parties adverses, nous vous avons confié le jugement de cette affaire, suspendant toute autre commission confiée antérieurement dans le même but. Donné dans la royale abbaye de la bienheureuse Marie, près de Pontoise, le 11 juin 1320 [1]. »

Les commissaires trouvèrent, dans ces procès compliqués,

[1] Archiv. municipales.

des difficultés qui firent traîner l'affaire en longueur. On se plaignit probablement de leur lenteur; car, par une ordonnance du 2 août 1320, Philippe-le-Long leur enjoignit de presser l'examen des comptes [1]. Peu de temps après, le 19 août, reconnaissant la nécessité de leur adjoindre de nouveaux commissaires pour terminer un travail aussi pénible, il chargea Jean, vicomte de Melun, et Mathieu de Trie, maréchal de France, de procéder, avec les anciens commissaires, à l'examen des difficultés qui s'étaient élevées entre les *gros bourgeois* et le *petit peuple* [2]. Les instances de celui-ci devenaient chaque jour plus vives; il demandait que les anciens maires fussent tenus de rendre leurs comptes, ainsi que les pairs avec lesquels ils avaient administré. Il prétendait que leurs comptes n'avaient jamais été sérieusement examinés, et que les deniers de la ville avaient été dilapidés. Les maires et les pairs répondaient qu'ils avaient rendu leurs comptes, en se conformant à l'ordonnance de saint Louis, devant trois des pairs, et qu'on ne pouvait revenir sur une administration qui avait reçu l'approbation prescrite par l'ancienne constitution. Les commissaires se bornèrent à exiger des maires qu'ils prouvassent, par témoins suffisans ou actes authentiques, qu'ils avaient rendu leurs comptes, déclarant que, dans ce cas, ils ne reviendraient pas sur le passé, à moins que le peuple n'établît positivement qu'il y avait eu, dans l'administration d'un maire, erreur ou fraude. Mais, comme le *commun* insistait sur les inconvéniens de ces comptes rendus presque en famille, sans que la masse des contribuables eût connaissance de l'emploi de ses deniers, les commissaires en référèrent au roi, et celui-ci, par une lettre du 7 octobre 1320, approuva leur décision pour les anciens comptes, et leur enjoignit d'examiner quelle constitution on pourrait donner à la commune, pour remédier aux

[1] Archives municipales.

[2] *Ibidem*.

abus dont se plaignait le peuple. La question devenait de plus en plus grave. A l'occasion d'une simple discussion financière, les commissaires royaux, autorisés par la volonté expresse des parties[1], allaient modifier toute la constitution communale.

Ils se transportèrent à Rouen, pour exécuter les ordres du roi, et citèrent devant eux plusieurs pairs et les anciens maires, dont les comptes étaient attaqués; de son côté, le peuple nomma trente-six députés pour défendre ses droits. Les commissaires entendirent les deux parties; mais, à cause de l'importance de l'affaire, et de l'absence de plusieurs de leurs collègues[2], ils ne prononcèrent pas immédiatement leur sentence, et assignèrent les parties à comparaître dans un certain délai à Paris, pour entendre leur décision. En même temps, ils profitèrent de leur séjour à Rouen, pour interroger les habitans les plus notables[3], sur la réforme de la constitution communale. Ils retournèrent ensuite à Paris, et soumirent leur rapport au roi et à son conseil. Après mûre délibération, on reconnut qu'une sentence sur les comptes des maires était fort difficile à formuler; peut-être y avait-il trop de coupables, et des coupables trop puissans, pour qu'on pût les condamner sans grave inconvénient. Il fut convenu qu'on jetterait un voile sur le passé, et que les commissaires royaux imposeraient un silence perpétuel aux habitans de la ville sur ce sujet. Toute l'attention devait se porter sur la nouvelle constitution, qui préviendrait le retour des abus qu'on avait signalés. En conséquence, le 12 janvier 1321, les commis-

[1] « Car en ce les dites parties se sont accordées, et ainsi l'ont voulu et *octroié* devant nos gens dessus dites. » *Ibidem*.

[2] « Tant pour ce que ceste besoigne estoit grant et pesant, quant pour ce que aucuns des seigneurs commissaires députés avec nous en ceste besoigne n'étoient pas présens. » *Ibidem*.

[3] « Les plus sages et les plus pourveus de la dicte ville, pers et autres. » *Ibidem*.

saires, en présence des parties, déclarèrent que le passé serait enseveli dans l'oubli, et qu'il serait défendu de poursuivre les anciens maires ou pairs pour leur administration; puis ils donnèrent connaissance de la nouvelle constitution de la ville. Elle faisait une part au peuple, qui, jusqu'alors, avait été exclu de l'administration municipale, et qui, à l'avenir, serait représenté par ses députés. Elle restreignait l'autorité des maires, leur enlevait la perception des deniers communaux, et les forçait de rendre leurs comptes dans un délai assez court. Le nombre des pairs était réduit à trente-six, et on excluait de cette dignité les parens à un certain degré. Enfin, le titre de pair devenait temporaire, et tous les bourgeois pouvaient y aspirer. Mais, avant d'appliquer les nouveaux statuts de la commune, il fallut libérer la ville obérée par la mauvaise administration des anciens maires. La dette s'élevait à quarante mille livres, somme considérable pour l'époque, et qui atteste, plus encore que toutes les plaintes, l'incurie ou la mauvaise foi de l'ancienne administration. Une ordonnance royale autorisa la ville à lever un impôt extraordinaire pour payer cette dette[1]. Ce fut alors seulement qu'on put appliquer la nouvelle constitution qui devait régir la commune jusqu'à l'époque de sa destruction. Elle mérite une sérieuse attention, et nous en exposerons, avec détail, les principales dispositions.

[1] Archives municipales, tir. 133, I.

A. Chéruel.

(La suite à une prochaine livraison.)

POÉSIE.

A MAITRE ADAM,

Menuisier de Nevers.

— SONNET. —

O toi, qui sus charmer la cour et la guinguette,
Et présider encor aux fêtes du caveau,
Tu resteras toujours debout sur ton tonneau
Où t'a sacré poète Apollon en goguette.

C'est en vain qu'embouchant l'héroïque trompette,
Chapelain croit sauver sa gloire du tombeau;
Pour qu'il tombe, il suffit d'un rire de Boileau.
Toi, tu braves le temps avec ta chansonnette.

Oh! que tes gais accords, de tout chagrin vainqueurs,
Versent l'insouciance et l'oubli dans nos cœurs!
Vieux poète, apprends-nous à chanter comme à boire.

Plutôt que de mourir cent fois avant la mort,
Vivons, et, comme toi, joyeux et sans effort,
Par le plus doux chemin arrivons à la gloire.

A. Robert.

MON PREMIER RONDEAU,

A MON AMI CHARLES DUCORPS

En lui offrant un Clément Marot

(Edition Elzévirienne d'Adrian Moetjens. La Haie, 1700.)

« La mort n'y mord », a, dans son vieux langage,
Sur son recueil écrit Maître Clément.
« Maints vivront peu, moi éternellement. »
De dire ainsi son penser franchement,
J'approuve fort qu'il ait eu le courage !

Et puis, d'ailleurs, devant le monument
Qu'il a scellé de ce rude ciment,
On dit toujours, ce dont la mort enrage :
« La mort n'y mord. »

Je t'offre, hélas ! en bien triste équipage,
De ce poète un *Elzévir* charmant.
Que ne peut-on (car c'est grand dam vraiment
De voir périr un pareil diamant !)
Dire de lui, comme on dit de l'ouvrage :
« La mort n'y mord. »

A. CHOPIN.

BIOGRAPHIE NORMANDE.

ROUELLE.

Non ! le génie, n'en déplaise à Buffon, ne résulte pas uniquement d'une plus grande aptitude à la patience, pas plus que de l'inspiration la plus lumineuse, qui ne serait pas fécondée par la méditation et la persévérance ; mais c'est de la réunion de ces deux hautes facultés que procèdent partout les hommes éminens. Le génie n'a donc pas seulement pour devise l'*ab Jove principium*, mais encore cette réponse de Newton à ceux qui lui demandaient comment il était parvenu à de si hautes découvertes : « *En y pensant toujours.* »

Après cela, n'ajoutons qu'une importance fort secondaire à ces qualités brillantes qui contribuent parfois à la rapidité, à l'éclat d'une renommée, mais qui, à elles seules, ne sauraient pas même constituer un mérite supérieur. Celui qui porte au front l'imagination créatrice, la puissance de méditation, et au cœur le courage persévérant, quel que soit son point de départ, quelles que soient les qualités accessoires qui servent de cortége à ces hautes facultés, celui-là est un homme de génie ; tôt ou tard, il saura se frayer une

route glorieuse, étendre le domaine de la vérité et accroître les nobles conquêtes de l'esprit humain.

N'y a-t-il pas, aussi, quelque chose de consolant pour notre faiblesse, d'excitant pour notre zèle, à considérer ces hommes qui, sortis d'une source obscure, viennent tout-à-coup changer la face d'une science et lui donner par leurs travaux une vive et nouvelle impulsion? De tels exemples ne prouvent-ils pas mieux que tant d'orgueilleux sophismes, le principe de l'égalité naturelle; ne montrent-ils pas que le génie a été réparti entre les hommes, sans acception de rang et d'origine, par un père dont tous les enfans ont des titres égaux à sa munificence, à la condition, néanmoins, qu'ils ajouteront leurs propres efforts aux facultés heureuses dont les aura doués sa main libérale?

C'est un Linné, fils d'un artisan, né au fond d'un bourg de Smolande; c'est un Boërhaave, fils d'un pasteur de village; un Torricelli, un Werner, un Daubenton, qui, sortis des rangs les plus humbles de la société, s'élèvent par leurs propres efforts, raniment l'étude des hautes sciences qu'ils cultivent, et portent rapidement la physique, la chimie, la médecine et les diverses branches de l'histoire naturelle, à un dégré de perfection jusqu'alors inouï.

C'est Guillaume Rouelle, fils d'un paysan de Normandie, devenu l'un des chimistes les plus illustres du siècle dernier, l'un des professeurs les plus habiles dont s'honore la France, et le chef d'une école d'où sortirent tous les savans qui, vers la fin du même siècle, préparèrent l'immense réforme des sciences chimiques.

Comment a pu naître le germe d'une telle vocation dans l'ame d'un jeune enfant élevé à la campagne, au milieu de personnes tout-à-fait étrangères à l'étude des sciences? Qui peut lui inspirer le désir de connaître les objets qui l'environnent, d'étudier les phénomènes qui le frappent, de chercher l'explication de tous ces mystères, si ce n'est l'*ab Jove principium*? Oui, sans doute; mais c'était à l'étude, au courage, à la force de volonté, à l'application persévérante de compléter pour lui la devise du génie.

Guillaume-François Rouelle naquit en 1703, au village de Mathieu, près de Caen, d'une famille d'honnêtes cultivateurs. Doué d'une physionomie vive, d'une mémoire heureuse, il annonçait en même temps beaucoup d'intelligence, d'originalité et une ardeur extraor-

dinaire pour l'étude. C'est dans le même village qu'était né, en 1463, le poète Jean Marot, père de Clément, et l'on assurait que François de Malherbe, né à Caen, en 1555, avait passé à Mathieu une partie de son enfance. Les parens et les amis de Rouelle se plaisaient à exciter son émulation par l'exemple de ces hommes célèbres qui avaient illustré le lieu de sa naissance; et, bien qu'il fût loin de sentir en lui la vocation d'un poète, on ajoute qu'à ces récits, l'expression enthousiaste de sa physionomie annonçait la résolution d'apporter quelque jour à son pays natal sa part de célébrité.

On l'envoya au collége Dubois, à Caen, où il ne tarda pas à obtenir des succès. Il paraît, toutefois, que, dès-lors, il n'attachait pas aux études littéraires le même intérêt qu'aux notions scientifiques, qu'il recherchait de toutes parts avec avidité. Durant les vacances, il faisait des herborisations, il recueillait des minéraux, il rassemblait des objets d'histoire naturelle, et cultivait lui-même, dans un petit jardin, quelques plantes rares et curieuses. On retrouve, du reste, à différentes époques de sa vie, à côté de son ardeur si vraie pour les sciences d'observation, des traces de son dédain pour les connaissances purement littéraires. Bien que les mémoires qu'il a laissés soient présentés avec clarté et correction, on sait qu'il n'aimait point à écrire, et qu'il se plaisait à tourner en ridicule ce qu'il appelait l'*Académie du beau parlage*. Si l'on en croit Diderot, il se livrait parfois, dans la conversation, à des sorties peu académiques, et il lui échappait souvent, même dans ses cours, certaines locutions fort peu grammaticales.

Au sortir du collége, Rouelle commença à l'université de Caen l'étude de la médecine. Une santé chancelante et une vive sensibilité l'éloignaient pourtant malgré lui des recherches anatomiques et du spectacle de la douleur. Il n'en était pas de même pour l'étude des sciences physiques et naturelles; la chimie, surtout, avait pour lui un attrait irrésistible. A défaut de laboratoire, il en avait improvisé un d'une nouvelle espèce en s'adressant à un chaudronnier son voisin. Il trouva là, en effet, des fourneaux, une forge, des ustensiles, des vaisseaux de tout genre, et il sut bientôt composer, de toutes pièces, avec ces simples élémens, des appareils aussi variés qu'ingénieux. Voilà le jeune chimiste établi dans son sanctuaire! le voilà travaillant, étudiant, exerçant les autres, car déjà il était entouré de quelques élèves, et leur enseignait avec enthousiasme le peu qu'il avait appris

ou plutôt deviné. Déjà l'ardeur de l'étude, la passion de la science, en ont fait un chef de laboratoire, un maître actif, sévère et absolu. On raconte qu'ayant confié à l'un de ses frères la surveillance d'une opération, et l'ayant trouvé endormi près de son appareil, il le renvoya sans pitié et le remplaça aussitôt par un autre collaborateur.

Mais ce n'était point là que pouvait s'arrêter l'impatient adepte ; il lui fallait venir puiser la science à sa source. Ses études classiques à peine terminées, notre jeune chimiste tourne ses regards vers la capitale; il part avec deux camarades auxquels il avait communiqué ses goûts scientifiques. Arrivé à Paris, on s'établit en commun dans un logis modeste, on vit sobrement, on supporte quelques privations ; l'esprit se nourrit parfois aux dépens du corps, mais qu'importe ? on travaille, on acquiert du savoir : c'est encore là une de ces épreuves souvent réservées au génie, et dont il est rare qu'il ne sorte pas victorieux.

Enfin, son choix est décidé. Des trois branches de la médecine, il préfère celle qui a le plus de rapports avec sa science de prédilection; il adopte la pharmacie, et se présente chez l'Allemand Spitzley, successeur immédiat de Lémery le jeune, chez qui vivaient encore les traditions et la mémoire du grand Lémery.

Rouelle passa sept années à cette excellente école, et l'on conçoit tout ce qu'il y dut acquérir sous le rapport des habitudes d'ordre, d'activité, d'observation réfléchie, qui sont indispensables à cette profession. Il s'y familiarisa avec la pratique des procédés, le travail du laboratoire ; il y étendit ses connaissances en histoire naturelle, en matière médicale ; ses momens de repos étaient employés à lire tout ce qui avait été écrit jusqu'alors sur la chimie ; enfin, il eut l'occasion d'y entrer en rapport avec la plupart des savans de l'époque, et notamment avec les deux frères Antoine et Bernard de Jussieu.

Tandis que se développe ainsi, dans le silence et l'étude, l'une des futures gloires de la chimie, jetons un coup d'œil sur l'état général des connaissances chimiques à son époque, et voyons dans quelle situation Rouelle devra les trouver, lorsqu'à son tour il se présentera dans la lice, tout prêt à se mettre à la tête du mouvement progressif de la science.

Il faudrait remonter jusqu'au milieu du XVIIe siècle, si l'on voulait marquer le véritable point de départ des sciences physiques dans

les temps modernes. C'est également à partir de cette époque que la chimie, renonçant aux faux systèmes, aux voies obscures du mysticisme et à son langage énigmatique, commença à suivre une marche rationnelle et à prendre rang parmi les sciences positives. Dès-lors, les plus grands esprits tournèrent leurs regards vers cette *physique des petits corps,* et, soit en travaillant directement à ses progrès, soit en y rapportant les principes et la philosophie des diverses sciences, ils ne tardèrent pas à l'élever au niveau des autres branches des connaissances humaines. Le même esprit d'observation, les mêmes procédés pour interroger la nature, furent appliqués à toutes les recherches; au jargon inintelligible de la scolastique, commencèrent à succéder l'exposition simple des faits et les déductions logiques de l'expérience. Le nombre des chimistes philosophes s'augmenta, les applications de la science s'étendirent, les découvertes se succédèrent avec rapidité, et la chimie, long-temps limitée à la recherche de la pierre philosophale, ou des moyens de prolonger la vie, prit une direction plus élevée et se proposa un but plus digne, plus honorable.

C'est aux travaux de Beccher et de Kunckel que se rattache cette sorte de révolution dans les destinées de la chimie. En même temps que ces deux savans se livraient à d'immenses recherches sur toutes les parties de la chimie minérale, Boyle cherchait à connaître la nature de la flamme, celle des odeurs et des couleurs, étudiait la cristallisation des sels, les effets du vide et les propriétés de l'air; Newton méditait sur la combustion du diamant, sur la nature de l'eau, et portait l'exactitude, la précision des sciences de calcul dans les faits et les résultats des sciences d'observation. Leibnitz lui-même jetait sur la chimie un coup d'œil philosophiqne, et s'occupait des phosphores, ainsi que des sels contenus dans les eaux minérales. En France, Lémery, Homberg, Geoffroy, multipliaient leurs découvertes et commençaient à populariser la science; tandis qu'en Allemagne, Sthal, commentant les écrits de Beccher, réunissait en une vaste théorie tous les faits acquis à la science, et résumait les travaux du siècle qui finissait, en montrant au siècle suivant l'immense carrière qui lui restait à parcourir.

La chimie ne tarda pas, en effet, à prendre, dès le commencement du XVIIIe siècle, une face nouvelle. Les tables d'affinité publiées par Geoffroy, en 1718, étaient l'un des plus grands services qui eussent

encore été rendus à la science et l'un des travaux les plus propres à servir à son avancement. Des diverses branches qui la composent, la chimie minérale était évidemment la plus avancée. Kunckel avait employé soixante ans à ses recherches sur les métaux et les acides ; en Angleterre, on avait fait de nombreuses et utiles applications de la chimie aux arts et aux manufactures ; les travaux même des alchimistes avaient puissamment contribué à l'étendue des connaissances acquises sur les substances minérales et sur leurs combinaisons.

Il n'en était pas de même de l'analyse des végétaux, parce que jusqu'alors la médecine seule avait attaché quelque intérêt à connaître la composition des substances de ce règne. Cependant, dès la fondation de l'Académie des sciences, les chimistes qui en faisaient partie avaient adopté, pour cette analyse, un plan de travail qu'ils poursuivirent avec constance, mais qui ne pouvait conduire à aucun résultat. A défaut de méthode spéciale, on avait appliqué aux végétaux le même mode d'examen qu'aux substances minérales, c'est-à-dire la distillation à la cornue, l'incinération, la lixiviation, et l'évaporation des liquides ; moyens à l'aide desquels on se rendait bien compte de la quantité de *phlegme*, d'*huile*, d'*esprit*, de *sel volatil* et de *caput mortuum* qu'ils renfermaient, mais qui n'apprenaient rien de plus. On ne continua pas moins de travailler ainsi pendant trente ans, au bout desquels on finit par s'apercevoir que les plantes vénéneuses et les plantes salutaires donnaient les mêmes produits ; que le blé, par exemple, fournissait les mêmes principes que l'aconit ou la ciguë, et que ce mode d'analyse ne donnait pas même les moyens de distinguer l'aliment du poison.

On songea enfin à appliquer à l'analyse des végétaux une méthode déjà usitée depuis long-temps dans les opérations pharmaceutiques, c'est-à-dire l'action des menstrues et des dissolvans. En effet, par l'emploi de l'eau à diverses températures, de l'esprit-de-vin à différens degrés, des solutions acides ou alcalines, du vin et de plusieurs autres liquides, on obtint uue foule de matières jusqu'alors inconnues, et que l'on dut regarder comme les vrais principes des végétaux. Les plus habiles chimistes se livrèrent aussitôt à ce nouveau mode de recherches. Geoffroy, Newmann, Gaubius, lui devaient plusieurs heureuses découvertes ; Boërhaave appela l'attention des savans sur le phénomène de la fermentation ; il signala le premier, dans certaines

plantes, la présence de l'arôme, auquel il donna le nom d'*esprit recteur ;* il réunit dans un vaste tableau toutes les recherches faites jusqu'alors sur l'analyse végétale. C'est en cet état que Rouelle devait trouver cette partie de la science, à laquelle nous verrons combien, à son tour, il ajouta de véritables richesses.

Il restait à étendre ces nouvelles lumières à l'étude des substances du règne animal ; mais, ici, une masse déplorable d'erreurs devait encore retarder long-temps l'essor de la vérité. A peine eut-on tourné les yeux vers cette branche des connaissances chimiques, que s'élevèrent une foule de discussions oiseuses et stériles sur la nature du sang, des humeurs, des solides, sur la théorie de la digestion, des sécrétions, et sur les changemens qui produisent les maladies ou en sont le résultat. La médecine s'empara des théories chimiques, ou plutôt les chimistes firent irruption dans la médecine, et portèrent leurs prétentions jusqu'à changer à la fois les principes et la pratique de l'art médical. Cependant, quelques découvertes importantes, telles que celle du phosphore et de l'ammoniaque, se rapportent à cette période. Peu à peu, de bons esprits écartèrent les théories erronées, recueillirent des faits utiles, et déjà, vers le milieu du XVIIIe siècle, apparurent quelques recherches bien faites sur le sang, l'urine, le lait et la bile, recherches auxquelles Rouelle et son école devaient bientôt donner d'immenses développemens.

D'une autre part, la chimie, qui devait tout à la pharmacie, se montrait reconnaissante envers cette branche des sciences médicales, en l'enrichissant d'un grand nombre de compositions énergiques, en l'aidant à perfectionner ses procédés, en introduisant dans sa pratique plus de simplicité, de précision et d'exactitude. Les préparations tirées du règne végétal furent mieux étudiées ; on commença à repousser les mélanges polypharmaques ; on corrigea les teintures, les élixirs, les baumes spiritueux ; on prépara avec plus de soin les extraits, les sucs, les sirops, les conserves ; les eaux distillées, les alcools, les vinaigres aromatiques furent ramenés à des procédés plus rationnels ; la pharmacie, en un mot, devint presqu'une science, ou du moins un art appuyé sur des données positives et des principes tout scientifiques.

Rouelle, qui suivait des yeux avec avidité ce mouvement général de la science, ne tarda pas à y prendre une part personnelle ; mais, avant tout, il devait songer à son avenir. A l'aide de quelques protec-

tions, il obtint le titre d'apothicaire privilégié, et il établit, rue Jacob, une pharmacie qui acquit rapidement une grande réputation. Rassuré sur ce point essentiel, il s'appliqua avec une nouvelle ardeur à ses recherches de chimie, et se mit aussitôt à professer cette science dans des leçons particulières.

Cependant, il lui restait à vaincre de graves difficultés. Une pétulance extrême, une abondance d'idées qui ne lui permettait pas toujours de les présenter dans le meilleur ordre, un certain mépris pour les usages reçus, qui allait parfois jusqu'à outre-passer la bienséance, sa brusquerie, l'impatience avec laquelle il accueillait les objections, la rigueur même de sa probité, tout cela s'opposa quelque temps aux succès du jeune professeur. Toutefois, on s'accoutuma peu à peu à ces dehors singuliers ; lui-même acquit une certaine facilité d'élocution ; il mit plus de lucidité, de méthode, dans l'exposition des faits et de leurs conséquences ; puis, la hardiesse et la nouveauté de ses idées, son enthousiasme pour l'art, son habileté dans les expériences, enfin, jusqu'à ses manières bizarres, à ses formes originales, à sa parole véhémente, inspirée, tout devint un attrait pour ses auditeurs. Ses cours furent suivis avec un empressement sans égal, et sa réputation s'étendit à ce point que, la place de démonstrateur de chimie au jardin du Roi étant devenue vacante, elle lui fut accordée sur-le-champ.

C'était en 1742. Rouelle se trouvait alors dans toute la force et la maturité de son talent. Sa renommée avait franchi les distances, et son nom était déjà européen. Lémery fils, Geoffroy et Boulduc n'étaient plus ; Boërhaave et Sthal venaient de mourir ; la science semblait attendre qu'un homme supérieur vînt remplir le vide qu'ils avaient laissé. « L'impulsion donnée par ces hommes illustres, dit Vicq d'Azyr [1], s'affaiblissait de jour en jour, lorsqu'un génie bouillant et hardi réchauffa toutes les têtes du feu de son enthousiasme, et devint le chef d'une école dont le souvenir honorera son siècle et sa patrie. On venait de toutes parts se ranger parmi ses disciples ; son éloquence n'était point celle des paroles; il présentait ses idées comme la nature offre ses productions, dans un désordre qui plaisait toujours et avec une abondance qui ne fatiguait jamais. Rien ne lui était indif-

[1] Eloge de Macquer.

férent ; il parlait avec intérêt et chaleur des moindres procédés, et il était sûr de fixer l'attention de ses auditeurs, parce qu'il l'était de les émouvoir. Lorsqu'il s'écriait : « *Ecoutez-moi ! car je suis le seul* « *qui puisse vous démontrer ces vérités* », on ne reconnaissait point dans ce discours les expressions de l'amour-propre, mais les transports d'une ame exaltée par un zèle sans bornes et sans mesure. Ennemi de la routine, il donnait des secousses utiles à ce peuple d'hommes froids et minutieux, qui, travaillant sans cesse sur le même plan et suivant toujours la même ligne, ont besoin que l'on rompe quelquefois la trame de leur uniformité. »

Deux ans après, Rouelle entrait à l'Académie des sciences, comme adjoint chimiste. Il devait à cette célèbre compagnie le tribut de son premier écrit scientifique ; il choisit pour sujet l'étude des *Sels neutres*[1]. Comme cette expression ne s'entendrait plus aujourd'hui dans le sens qu'elle avait alors, voici la définition que Rouelle en donnait lui-même, dès le début de son mémoire.

« J'appelle sel *neutre*, *moyen* ou *salé*, tout sel formé par l'union « de quelque acide que ce soit, minéral ou végétal, avec un alcali « fixe ou volatil, une terre absorbante, une substance métallique ou « une huile. »

Cette définition une fois posée, et après avoir remarqué que tous les sels ont certaines propriétés communes, en même temps que des caractères propres et distinctifs, il s'attache à les distribuer suivant une classification méthodique.

Avant lui, quelques chimistes avaient considéré les sels sous différents point de vue, sans y chercher les bases d'une classification; ainsi, Sthal s'était occupé de la forme des cristaux, Lémery, de leur solubilité, Guglielmini, des phénomènes et des lois de leur cristallisation ; Rouelle réunit toutes ces circonstances, et en déduisit, le premier, le principe de leur division méthodique. Après avoir rangé tous les sels alors connus, dans six sections principales, suivant la forme de leurs cristaux, il subdivise chaque section en genres et en espèces. Le genre était tiré de l'*acide*, et l'espèce de la *base ;* ainsi, la première section renfermait tous les sels cristallisés en lames ; le premier genre de cette section était formé de tous les sels d'acide vitriolique, et les

[1] Mémoires de l'Académie des Sciences, 1744, p. 353.

différentes espèces se composaient de tous les vitriols à bases d'alcali fixe ou volatil, de terres ou de substances métalliques. C'était le premier exemple d'une classification appliquée à la fois aux produits naturels et aux produits de l'art.

Il n'y a vraiment rien à reprendre aujourd'hui à cette distribution méthodique des sels, qui date précisément d'un siècle, si ce n'est l'ordre des sections fondé sur la forme des cristaux. Cette considération, en chimie du moins, au lieu de primordiale, devait n'être que secondaire. Il est évident que cette division était empruntée à la minéralogie, dès-lors si avancée, grâce aux travaux des chimistes allemands ; mais il faut reconnaître qu'elle mettait la minéralogie elle-même sur la voie d'une classification plus rationnelle, que cette science adopta, plus tard, celle de la distribution des espèces minérales selon la composition chimique. Dès l'année suivante, Rouelle lut à l'Académie un nouveau mémoire ayant pour sujet l'application des principes établis dans le précédent, *à l'étude spéciale du sel marin.*[1]

Un travail qui fixa au plus haut degré l'attention des savans et du public, fut celui que Rouelle publia, en 1747, *sur l'Inflammation des huiles essentielles au moyen de l'esprit de nitre*[2]. Il y avait là une expérience qui parlait aux yeux, qui faisait naître de grandes idées d'application à l'industrie, à l'art de la guerre. Nous allons voir que Rouelle lui-même y attachait une certaine importance, et se plaisait à la répéter dans ses leçons.

Il y avait près d'un siècle qu'un chimiste danois, Olaüs Borrichius, avait annoncé cette expérience qui réussissait assez bien entre ses mains, mais que d'autres chimistes avaient essayé vainement de répéter. Dippel, Hoffmann et Geoffroy n'y étaient parvenus qu'en ajoutant un peu d'acide vitriolique à l'esprit de nitre, « afin, disaient-ils, d'en augmenter l'énergie. » Le succès de l'expérience dépendait, en effet, d'une sorte de tour de main que Borrichius avait tenu caché, mais que Rouelle, avec sa sagacité ordinaire, parvint à découvrir et à expliquer. Il s'agissait uniquement d'amener l'huile essentielle à l'état de charbon, par la moindre quantité possible d'esprit de nitre, puis d'en ajouter brusquement une nouvelle dose, qui, aussitôt,

[1] Mémoires de l'Académie des Sciences, 1745, p. 57, H, 32.

[2] Idem, 1747, p. 34, H, 59.

déterminait l'inflammation. Il alla jusqu'à enflammer ainsi les huiles grasses, obtenues par expression ; mais alors il ajoutait, à l'acide nitreux, une petite quantité d'acide vitriolique, non point, comme on le croyait avant lui, pour ajouter son énergie propre à celle du premier acide, mais bien, ainsi qu'il le remarqua judicieusement, pour le déphlegmer, *en lui enlevant une certaine proportion d'eau;* puis il déterminait l'inflammation, par l'addition d'une petite quantité d'acide nitreux qu'il avait mis en réserve.

Les leçons de chimie du Jardin du Roi étaient alors faites concurremment par un Professeur et un Démonstrateur. Le premier commençait par exposer les principes de la science, les théories, les argumens et les corollaires, puis le démonstrateur venait exécuter, sous les yeux du même auditoire, les expériences destinées à confirmer la leçon. Bourdelin, alors professeur en titre, était écouté assez froidement dans ses déductions théoriques ; mais, lorsque paraissait Rouelle, le démonstrateur, l'intérêt et l'attention s'éveillaient subitement ; et en effet, comment résister à l'attrait qu'inspiraient à la fois son habileté et son enthousiasme, sa parole vive et originale, ses démonstrations nettes et toujours lumineuses ? La leçon du professeur finissait ordinairement par ces mots : « Tels sont, Messieurs, les « principes et la théorie de cette opération, ainsi que M. le démonstra- « teur va vous le prouver par ses expériences; » mais, le plus souvent, Rouelle se plaisait à démentir, au contraire, les doctrines du professeur, par des démonstrations tout-à-fait opposées à ses principes, et, malheureusement pour Bourdelin, le démenti de Rouelle était ordinairement complet et sans réplique.

C'est dans une de ces démonstrations qu'eut lieu l'incident rapporté par Grimm, et dont je tiens les véritables détails de la bouche même d'un témoin oculaire. Il s'agissait précisément de cette expérience de l'inflammation de l'huile essentielle de térébenthine par l'esprit de nitre. Rouelle dit, en effet, dans son mémoire, que, « pour le « succès de l'opération, il suffit d'un tour de main fort simple, et si « peu apparent, qu'on peut l'exécuter en présence d'un grand nombre « de personnes, sans qu'elles s'en aperçoivent. » Il avait alors pour préparateurs son frère, Hilaire-Marin, et l'un de ses neveux, dont le premier soin était de prévenir les accidens auxquels sa distraction pouvait donner lieu, et dont il faillit plus d'une fois devenir la vic-

time. Ce jour-là, Rouelle, demeuré seul, expliquait le procédé et la théorie de sa belle expérience. Tout en agitant, avec un tube de verre, le mélange d'acide nitrique et d'essence de térébenthine sur le point d'être converti en charbon, il disait comment il avait découvert la supercherie de Borrichius, et il commençait à ajouter, sur le produit, la dernière dose d'esprit de nitre mis en réserve; puis, se tournant brusquement vers l'auditoire, il abandonne un moment l'expérience pour achever l'explication. Tout-à-coup l'inflammation éclate et brise la capsule avec fracas, en projetant une vive lumière, et en remplissant l'amphithéâtre d'une fumée épaisse et suffocante. Aussitôt, les auditeurs épouvantés de fuir et de se répandre avec effroi dans le jardin, tandis que l'opérateur étonné, mais impassible, en est quitte pour la perte de sa perruque et de ses manchettes.

C'est de cette époque que datent les grands travaux de Rouelle sur la chimie végétale. Parti du point où Boërhaave avait laissé cette branche de la chimie, il dirigea d'abord ses recherches dans le même sens, mais il eut bientôt dépassé cet illustre maître. Il s'attacha à définir, à distinguer entre eux les matériaux divers qu'il avait retirés d'un nombre immense d'analyses, et qu'il nomma, le premier, *principes immédiats des végétaux;* il en fit le dénombrement, et en donna une classification ingénieuse. Il examina, avec plus de soin qu'on ne l'avait encore fait, les extraits végétaux, et fit l'application de ses recherches aux sucs et aux extraits destinés à la teinture et aux arts. Il s'occupa des sels contenus dans les plantes, notamment du tartre et de ses diverses combinaisons. Tous ces travaux ne furent pas imprimés, mais ils furent l'objet de ses leçons, dont les copies à la main se multiplièrent à l'infini. Rouelle peut donc être regardé comme le père de la chimie végétale, et, si Boërhaave eut en cela le mérite d'indiquer une voie nouvelle, le chimiste français eut la gloire d'y faire des pas de géant, et de servir, à son tour, de guide à tous ceux qui la parcoururent après lui.

CAP. (Paris.)

(*La fin à la prochaine livraison.*)

LITTÉRATURE.

NOUVELLES
PROPOSITIONS PHILOSOPHIQUES.

SUITE [1].

Il suit de mes premières réflexions que ce qu'il faut voir essentiellement dans la philosophie, c'est la science réelle et *complète de l'homme, tant en lui-même que dans ses relations*; je dis *complète*, et j'insiste sur ce mot, parce que la proposition que j'ai le dessein d'établir, et qui doit influer sur toutes les autres, est celle-ci : que la philosophie a omis jusqu'à ce jour de tenir compte d'une manière convenable d'un des élémens essentiels de la nature humaine.

La science de l'homme; quelle est, aujourd'hui, celle des divisions de nos travaux et de nos connaissances qui la renferme ou qui en possède au moins la source la plus exempte d'erreurs? Plusieurs sciences particulières répondent : c'est moi! Et de ce nombre sont, d'abord, la théologie, la psychologie, et surtout la physiologie; une science assez moderne, et qui

[1] Voir la livraison d'octobre 1842.

s'est constituée sous le titre d'art social, s'est attribué, et devait le faire, le même privilège.

Quand on remarque ces prétentions, qui ont presque toutes un caractère absolu et exclusif, on est porté à se faire cette question : peut-il y avoir une science de l'homme, sans la contemplation *simultanée* de tout ce qu'il y a *simultanément* en lui? Or, il y a simultanément en lui l'être pourvu d'une organisation vivante, l'être intelligent, l'être social et l'être religieux. Que font cependant les diverses sciences que je viens de nommer?

La physiologie examine la constitution physique de l'homme, et, comme elle aperçoit des rapports entre la structure ou l'état de ses organes et plusieurs de ses manifestations intellectuelles, sociales, religieuses, elle dit : à moi seule d'expliquer l'homme, et elle l'explique exclusivement par ce qu'elle a exclusivemement envisagé en lui, par le jeu et les modifications de ses organes.

La psychologie (qu'on peut appeler aussi, ou à laquelle on doit associer l'idéologie spiritualiste) exclut, à peu près, de ses investigations, l'organisation physique; c'est pour elle un simple accessoire extérieur; c'est le *non moi* de l'homme. Armée des seuls yeux de la pensée, elle scrute notre être intérieur, et, pour cela, elle place notre conscience dans une contemplation intuitive en face d'elle-même. Sans vouloir nier que, dans les phénomènes qu'elle recueille sous le nom de faits de conscience, il y ait une certaine importance de curiosité et un certain degré de certitude, qu'il y ait même de la beauté et de la profondeur dans ses doctrines, sur lesquelles toutefois les esprits les plus éminens parviennent si peu à s'entendre; on se demande encore ce que cette science, isolée et si peu accessible, a rapporté, ce qu'elle rapportera jamais de concluant et de pratiquement utile, de cette mystérieuse et pénible intuition. Son résultat le plus certain, c'est d'effrayer

le plus grand nombre des esprits du nom même de la philosophie.

La théologie, subordonnant sans cesse la théorie de l'homme à certains rapports prédéterminés entre lui et la cause première, exclut tout ce qui, dans les phénomènes ou physiologiques ou de conscience, attribue aux déterminations humaines quelqu'autre source que celle qui résulte de ces mêmes rapports.

Enfin, l'art social, quand il a senti le besoin de se constituer, ne voyant naître presqu'aucunes lumières des études directes de l'homme, n'en voyant surtout rien sortir de spécialement applicable au grand phénomène de la croissance sociale de l'humanité, s'est vu seul, sans appui et sans guide, avançant sans but bien précis, sans route nettement tracée, ne pouvant s'éclairer, pour sa direction, que des règles fournies par une sorte d'empirisme, qui n'a, pour assurer sa marche, que l'expérience et le tâtonnement.

Dans tout cela, où est la vraie philosophie de l'homme? où est l'explication de sa nature, et, par elle, l'indication des rapports qui rattachent à cette nature les phénomènes essentiels de l'existence humaine?

On ne saurait révoquer en doute que l'homme ait été fait pour deux modes d'existence entre lesquels tout est distinct: sa vie individuelle et sa vie relative. Il est manifeste que la philosophie s'arrête au milieu de sa tâche, quand, après avoir étudié l'homme comme être vivant, sentant et pensant, elle ne l'étudie pas encore, et surtout, comme enchaîné par divers rapports avec des existences extérieures à la sienne. — Je dis *et surtout....* car c'est dans cette seconde vie que se montre la grandeur toute privélégiée de notre espèce, que se montre cette perfectibilité qui nous assigne de si magnifiques destinées, et fait de l'humanité, dans son ensemble, l'objet d'un système si merveilleusement progressif.

La philosophie manquera donc toujours son but capital,

tant qu'elle se concentrera dans l'exploration des phénomènes de la vie individuelle, et qu'elle ne cherchera pas dans notre nature (car notre nature renferme le germe de tout ce que nous pouvons être) l'élément originel de cette autre vie dont le secret nous importe bien autrement que celui de la première, et le ressort qui en produit le développement.

Il faut accorder, sans doute, à la théologie, que la cause primitive de tout cela est le dessein providentiel. Mais ce dessein n'agit pas seul, par lui-même; il a mis dans l'homme ses *moyens* d'accomplissement, et ce sont ces moyens, ces principes secrets d'action et de direction, qui constituent la nature de l'homme. C'est là, pour nous, la cause réelle, en dehors de la puissance de laquelle rien ne saurait s'effectuer.

Cette distinction nous montre nettement la différence qui s'établit entre la religion et la philosophie. La première prend son point de départ hors de nous : c'est par le plan et la volonté de Dieu qu'elle rend compte de tout ce qui concerne l'homme et l'humanité. — Mais, la philosophie ne prétendant rien connaître *à priori* et par voie surnaturelle, c'est par ce qui sert, dans l'homme et dans l'humanité, à l'exécution de cette volonté et de ce plan, qu'elle se propose d'en obtenir la révélation.

La religion montre à la philosophie quelle est la véritable étendue de sa tâche, car toutes deux ont à satisfaire aux mêmes besoins de la nature humaine : ce que l'une enseigne dogmatiquement, l'autre doit le faire pénétrer dans les esprits par la démonstration. Quand les croyances religieuses s'ébranlent, il faut que, sur les mêmes points, puissent s'élever des convictions philosophiques : c'est-à-dire qu'il faut que nous sachions, alors, par les voies rationnelles, ce que c'est que l'homme, ce que c'est que l'humanité dans sa vie collective, que nous sachions d'où viennent, où vont, par quelles routes avanceront l'homme et l'humanité.

Or, voyons ce que la philosophie a fait pour l'accomplissement d'une pareille tâche, depuis que la confiance dans les dogmes religieux a commencé à s'altérer.

On est frappé, d'abord, de la double remarque déjà indiquée : l'une, que plusieurs sciences particulières, qui ne prenaient chacune qu'un fragment de l'homme, ou n'envisageaient qu'un de ses modes d'existence, ont prétendu pourtant l'expliquer tout entier ; l'autre, que la philosophie proprement dite s'est concentrée dans l'homme individuel, ne s'est en aucune manière occupée du soin de découvrir EN LUI la source des rapports qui le lient avec Dieu et avec ses semblables.

La philosophie, comme je l'ai dit, a été, ou physiologique, ou psychologique, ou théologique. — La première dénomination représente évidemment celle de sensualiste et celle d'expérimentale, qui étaient d'abord employées pour désigner le système qui veut faire étudier la nature humaine tout entière dans l'homme physique, système dont les principaux interprètes ont été Locke, Condillac, Cabanis, Broussais. — A côté de cette doctrine a marché, sous différens noms, et enfantant des conceptions métaphysiques très diverses, la philosophie appelée spiritualiste, expression à laquelle on peut regarder comme équivalente celle de psychologique, presque seule employée aujourd'hui. — La philosophie théologique n'a toujours été que l'exposition du dogme chrétien sous les formes qu'on a depuis appelées rationalistes. Peut-être, en descendant à ce rôle, la religion n'avait-elle rien à gagner : elle renonçait au principe d'autorité, et se soumettait à la nécessité d'une démonstration qui pouvait lui devenir funeste. Aussi, les théologiens se sont-ils trouvés entraînés dans cette inconséquence, d'invoquer ou de répudier la raison, suivant qu'ils trouvaient en elle un appui ou un obstacle.

La philosophie, soit sensualiste, soit spiritualiste, soit théologique, n'envisageant, du reste, que l'homme isolé, et ne

montrant rien en lui qui fût propre à expliquer ses fonctions de membre de la société civile ou religieuse, le double phénomène de la vie religieuse et de la vie sociale est resté, devant la philosophie, comme une énigme dont elle renonçait à chercher le mot, un mystère pour lequel elle laissait une page blanche. — De là, en-dehors de la philosophie, cette étude de l'art social, qui a fait entièrement route à part.

Cette étude ne fut, d'abord, en réalité, que la critique de l'ordre religieux et de l'ordre politique existans. Le second surtout blessait, sur tant de points, les plus simples lumières de cette droite raison et de cet instinct de justice qui parlent également à tous les hommes, qu'il était bien difficile que toutes les idées nouvelles qui tendaient à sa destruction ou au moins à sa modification, ne fussent pas accueillies avec faveur. — Mais, en même temps que le mal se montrait avec évidence, il aurait fallu qu'on vît apparaître, avec quelques caractères de certitude, le bien qui pouvait lui être substitué. C'est là l'œuvre essentielle qui aurait appartenu à la philosophie, l'œuvre à laquelle elle seule aurait pu donner sa vraie et immuable base, la nature même de l'homme en tant qu'*être constitué pour la vie sociale et religieuse*. Il aurait fallu, pour cela, que sa page blanche fût remplie.

Au lieu d'un pareil travail, qui, prenant l'état social à sa source, ou plutôt dans son germe, aurait pu suivre son développement progressif, et trouver ainsi, dans la constitution humaine, dans le caractère, la puissance et la limite de nos facultés, ainsi que dans leur direction instinctive mise dans tout son jour, l'explication des phases que le progrès de cet état avait parcourues, et l'indication de celles vers lesquelles il avançait, au lieu, dis-je, d'un pareil travail, qui aurait pu former un corps de doctrine bien lié et propre à tracer à l'humanité une voie sûre et sans péril, l'art social, ou ce qu'on appelait ainsi, n'a pu faire apparaître qu'un chaos de notions

confuses, de conceptions éparses, de créations dont l'imagination presque seule faisait les frais. On n'a vu se poser aucun de ces principes, sortis, pour ainsi dire, des entrailles de l'humanité, dont la généralité et l'évidence, parlant à la fois aux ames et aux esprits, rallient le plus grand nombre des hommes, et préparent des convictions communes et uniformes. Chaque système avait ses principes qu'il se faisait à lui-même dans l'intérêt du but auquel il tendait, et que les autres systèmes repoussaient : il était impossible qu'il en fût autrement, quand le fait social lui-même n'était attribué à aucune cause ayant sa nature propre et ses lois en dérivant, mais était considéré comme un fait accidentel, qui avait pu être ou ne pas être, et dont le développement, accidentel comme sa naissance, appartenait presque tout entier au domaine du hasard, et très secondairement à quelques combinaisons plus ou moins sages, plus ou moins heureuses, de la pensée humaine.

Aussi les publicistes (nom donné à ceux qui s'occupaient de ce sujet), ne voyaient-ils de règles à tracer à la société humaine que celles que leur paraissaient offrir les annales des peuples, et dont l'expérience avait montré le plus ou le moins de valeur et d'efficacité ; carrière ouverte sans limites aux divagations de la pensée, car que ne trouve-t-on pas dans cette prodigieuse bigarrure des faits humains ? Et, quand on songe à la multitude de points de vue où chacun se plaçait pour les envisager, ne conçoit-on pas sous combien de jours différens ils devaient se présenter, et, par suite, quelles appréciations contradictoires et diverses à l'infini en devaient être faites?

Au milieu de tout cela, cependant, un certain nombre de grandes et précieuses vérités se sont fait jour; vérités isolées et signalant bien plutôt des résultats à rechercher, que les moyens de les obtenir. Aussi, leur triomphe a-t-il demandé une crise violente et terrible, que de grandes erreurs, sans

doute, ont accrue et mise à profit, mais qui, sans ces erreurs même, eût peut-être encore été inévitable, parce que les moyens pacifiques et réguliers, c'est-à-dire les formes organiques, manquaient pour que ces mêmes vérités pussent passer de la spéculation dans la réalité sociale. — Maintenant, tous les dangers de ce genre sont passés; le mécanisme est construit; une voie régulière et pacifique est ouverte, pour que chaque progrès, accompli dans l'opinion, puisse s'introduire dans l'organisme législatif, et que chaque erreur reconnue puisse en sortir.

DECORDE. (Rouen.)

(La suite à une prochaine livraison.)

POÉSIE.

A DÉSIRÉE.

Vers écrits sur la première page de Paul et Virginie

Veux-tu relire encor cette touchante histoire
Qui, jadis, arracha des larmes à tes yeux,
Et dont le souvenir, au fond de ta mémoire,
Se conserve plus doux qu'un parfum précieux ?

Qu'on aime, n'est-ce pas, les premières années
De ces deux beaux enfans, fraîches fleurs des déserts !
Et que Dieu fait pour eux de suaves journées
Dans leur île, berceau caressé par les mers ?

Leurs jours passent, voilés d'un si tendre mystère !
Le récit en est calme et pur, comme la voix
Du Bengali chantant son amour solitaire,
Qu'ils entendaient la nuit, sous l'ombre des grands bois.

Que l'on voudrait pouvoir, dans leur verte retraite,
Les laissant l'un à l'autre, et pour jamais heureux,
S'arrêter à la page où leur bonheur s'arrête,
Et rêver que l'amour n'a pas fini pour eux !

Nos cœurs, ô Désirée, ainsi que ces cœurs d'ange,
Furent faits l'un pour l'autre et se sont rencontrés ;
Dieu les a confondus par un suave échange :
A nous aimer comme eux nous sommes consacrés.

Mais pour nous les douleurs ne seront pas si grandes.
Si nos yeux, quelquefois, laissent tomber des pleurs,
L'espoir les essuiera ; de nos fraîches guirlandes
La tempête jamais n'emportera les fleurs !

Dans notre asile obscur, sans tourment, sans envie,
Oiseaux joyeux blottis au fond du même nid,
Nous vivrons d'un seul cœur et d'une seule vie :
Rien ne séparera ce que Dieu réunit.

Jusqu'à la fin ensemble, à l'heure où tout s'oublie,
Nous verrons nos regards à la fois s'assoupir,
Et, lasses à la fois de la course accomplie,
Nos ames s'exhaler dans un même soupir.

Tels, au soleil couchant, deux rayons de lumière
Dans un sentier désert s'égarent confondus,
Puis, ensemble, brillant de leur clarté première,
Remontent vers le ciel dont ils sont descendus.

Prosper BLANCHEMAIN.

19 mars 1842.

BIBLIOGRAPHIE.

LE PALAIS DE JUSTICE DE ROUEN, par Ch. de Stabenrath. 1 vol. in-8°, avec planche. — Rouen, Édet.

Nous nous empressons d'annoncer l'apparition de cet intéressant ouvrage, de l'un des collaborateurs les plus laborieux de notre *Revue*. Cette histoire du Palais de Justice, à laquelle le malheureux De Stabenrath a travaillé jusqu'à son agonie, est un souvenir précieux qu'il a laissé en mourant au pays dont il a, pendant toute sa vie, si activement exploré l'histoire. Il ne nous appartient pas de faire l'éloge de l'œuvre de notre ami; nous dirons seulement que ce travail a été fait avec une religieuse conscience, et que les documens les plus officiels et les plus authentiques en ont seuls fourni les matériaux.

En outre de la description matérielle du monument, ce volume contient une histoire rapide de l'Échiquier et du Parlement dont il a été le siège, et des détails pleins d'intérêt, et auxquels sa position donne une haute autorité, sur les malheureux que la justice amène dans ce splendide palais. Nous citerons, pour donner une idée de la manière de l'auteur, le fragment suivant, tiré du chapitre XIV :

« La maison de justice puise sa population dans toutes les maisons d'arrêt du département. Quelque temps avant l'ouverture de la cour d'assises, on y envoie les prisonniers qui doivent être jugés. Après leur condamnation, et dans un espace de temps toujours assez restreint, ils sont transférés, suivant la nature de leur peine, dans les maisons centrales ou aux bagnes. La maison de justice n'est donc, pour ainsi dire, qu'un lieu de passage. Elle se compose de deux quartiers distincts; l'un destiné aux hommes, l'autre aux femmes.

« Les deux cours dans lesquelles les détenus ont la faculté de se promener sont fort exiguës, peu aérées, et séparées l'une de l'autre par une cloison en bois, peu élevée. Comme dans toutes les prisons, le quartier des femmes est le mieux tenu et le plus propre, car la plupart ont des habitudes d'ordre que n'ont pas les hommes. Les détenus s'occupent à divers ouvrages : ils fabriquent des chaussons de lacet, épluchent de la laine, lisent, écrivent, ou se promènent; le travail n'est pas obligatoire pour eux.

« Les dortoirs sont placés dans de grands appartemens voûtés..... Chaque prisonnier, couché sur le lit-de-camp commun, a une paillasse, un sac de toile servant de draps, et une couverture. Là, comme dans

toutes les prisons où se rencontrent les prévenus et les accusés, il existe des chambres particulières pour ceux d'entre les détenus qui ont quelques ressources, et qui veulent adoucir les heures de la détention.

« Les malades sont soignés dans des infirmeries bien tenues, bien servies, et convenablement surveillées.

« La nourriture des détenus est saine et suffisamment abondante : on leur donne, chaque jour, 75 décagrammes de pain bis, 6 décagrammes de pain blanc pour la soupe, un litre de bouillon et 6 décagrammes de viande.

« Pendant les grands froids de l'hiver, les dortoirs, les infirmeries, sont chauffés, et on fournit aux plus malheureux d'entre les détenus, des vêtemens appropriés à la saison, qui sont renouvelés suivant la nécessité et d'après une règle établie.

« La population de la maison de justice dépasse rarement cent personnes, dans le nombre desquelles les femmes entrent pour un tiers à peu près ; elle pourrait contenir 160 prisonniers.....

« Cette population est rarement l'objet de la curiosité et de la visite des étrangers ; il est assez difficile, d'ailleurs, d'obtenir la permission de la voir, quand il n'y a pas d'autres motifs que celui de la curiosité. Cependant, il est des momens où l'on cherche à y entrer, c'est lorsqu'elle renferme des condamnés à mort par suite d'un grand crime. Quand vous avez obtenu la faculté de les voir, les guichetiers referment sur vous les grilles de fer que vous venez de franchir ; une lanterne à la main, ils vous font parcourir de longs corridors sombres ; ils ouvrent, avec bruit, les lourdes portes de cachots plus sombres encore, où votre œil n'aperçoit d'abord rien de saisissable. Mais bientôt votre oreille distingue un bruit sourd, et, à la faveur d'un faible crépuscule et de la lumière de la lanterne, vous pouvez entrevoir enfin les condamnés, couchés sur un lit-de-camp, attachés par le pied droit à une chaîne d'à peu près un mètre de longueur, et les bras liés aussi par des fers..... Malgré l'horreur que cause le crime pour lequel ils ont été condamnés, ne vous sentez-vous pas saisi d'une pitié qui vous presse et vous étreint le cœur ! Hâtez-vous donc de sortir d'un lieu où vous voudriez n'être jamais entré..... »

Le volume contient une planche de M. Alexis Drouin, que nous avons obtenu la permission de publier dans ce numéro. Nous ne craignons pas de dire que jamais la gravure n'avait reproduit plus fidèlement l'ensemble des détails de notre admirable Palais de Justice. Nous ferons remarquer la finesse d'exécution de ce travail, qui constate les immenses progrès qu'a faits ce jeune artiste, qui peut être regardé, aujourd'hui,

comme l'un des graveurs archéologiques les plus distingués de notre pays.

LA FRATERNITÉ, *Revue Maçonnique*, publiée par le F.·. Théodore Lebreton.

Le premier numéro de ce nouveau recueil mensuel a paru, à Rouen, pendant le courant de décembre. Il contient plusieurs discours prononcés par MM. Levavasseur, Peulvey et Séraphin Besson, vén.·. et O.·. des L.·. de l'O.·. de Rouen, pour nous servir des signes maçonniques.

Ces différens orateurs expriment, dans leurs discours, les pensées les plus nobles et la morale la plus épurée.

Une Chronique termine cette livraison, que précède un *prologue* en vers du rédacteur en chef, où nous avons remarqué, entre autres, les vers suivans, adressés aux francs-maçons :

C'est pour mieux nous répandre et nous mieux propager,
Pour vous donner à tous nos œuvres à juger,
Que notre organe, ici, voudrait se faire entendre ;
Pour marcher vers le but auquel nous devons tendre,
Prêtez-nous assistance, unissons nos efforts,
Car il faut être unis, si l'on veut être forts.....

Oui, resserrons encor les chaînes fraternelles ;
Oui, soyons du progrès actives sentinelles ;
Pour marcher en avant, en nous donnant la main,
De nos jeunes maçons éclairons le chemin ;
Guidons-les dans le champ que le bien ensemence ;
Encourageons leur zèle et leur intelligence ;
Cultivons les vertus qui nous rendent meilleurs ;
Montrons-les au grand jour, pour que nos détracteurs,
Qui n'auront point su lire au fond de nos mystères,
Cherchent à nous connaître et deviennent des frères.
Telle est la mission que nous venons remplir,
Heureux, trois fois heureux de la voir s'accomplir
Avec toute l'ardeur que notre foi propage ;
Heureux si notre espoir, inscrit sur cette page,
Peut, en réalisant son projet d'unité,
Faire entendre la voix de *la Fraternité*.

Le but de cette publication est ici clairement expliqué ; on le retrouve encore dans ces premières lignes du prospectus maçonnique.

« La presse périodique fournit le moyen le plus puissant qui puisse être employé aujourd'hui pour propager les bonnes doctrines et combattre les mauvaises ; ceux qui croient à l'utilité de la franc-maçonnerie doivent désirer de la voir franchir l'enceinte de ses Temples, pour répandre au-dehors ses salutaires enseignemens. »

En annonçant cette publication, nous nous contenterons de rendre hommage à tout ce que nous avons vu de vraiment bon et de philosophique dans les morceaux qui y sont reproduits. Nous nous abstiendrons, profanes que nous sommes, d'aucune critique, quelle qu'elle soit. Cette publication ne peut pas être jugée comme un écrit appartenant au domaine public. C'est l'expression des doctrines d'initiés, s'adressant à d'autres initiés. C'est presque, pour nous, une chose de religion, que nous considérons avec respect, et devant laquelle notre raison s'abstient.

Comme garantie du mérite littéraire de cette nouvelle *Revue Maçonnique*, nous terminerons en citant, après le nom du rédacteur en chef. M. Théodore Lebreton, ceux de MM. Desseaux, vén.·. de la loge de la Persévérance-Couronnée; Besson (Séraphin), O.·. de la même loge; Delaporte (Edmond), O.·. de la Parfaite-Égalité; Peulvey, O.·. des Arts-Réunis; et Dumont, O.·. de la Vérité, principaux collaborateurs.

B.

NOUVEAUX ESSAIS HISTORIQUES SUR LA VILLE DE CAEN ET SON ARRONDISSEMENT, contenant: *Mémoires d'antiquités locales, et Annales militaires, politiques et religieuses de la ville de Caen et de la Basse-Normandie*, par feu l'abbé De la Rue; 2 vol. in-8°, Caen, Mancel.

Nous avions dessein de publier, dans ce numéro de la Revue, un extrait qui aurait donné une idée de l'importance et de l'intérêt qu'offre cette publication posthume de l'illustre savant dont s'honore la Normandie; l'abondance des matières nous force, à regret, de renvoyer à notre prochaine livraison ce fragment historique. Un volume tout entier est consacré aux *annales;* le tome premier contient un assez grand nombre de mémoires qui traitent des sujets suivans: Antiquités de Caen et de la Basse-Normandie;— Invasions des Saxons, dans le diocèse de Bayeux; — Régime de la ville de Caen, avant et après son organisation en commune; — Du jury chez les Scandinaves et en Normandie; — Prairie de Caen; — Variations du système monétaire en France; — Origine et signification du nom de Calvados; — Tapisserie de Bayeux; — Origine de l'usage du vin et du cidre à Caen; — Valeur et prix des livres, en Basse Normandie, du XIe au XVe siècle, etc., etc.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir tout ce que de pareils sujets, traités par l'abbé De la Rue, peuvent offrir d'attrait à la curiosité des antiquaires et des amateurs. Nous nous bornerons à dire que cette publication forme un précieux appendice aux œuvres déjà publiées de l'auteur, et qu'elle doit prendre place dans toutes les bibliothèques, à côté des ouvrages qui l'ont précédée.

= Nous recommandons à nos lecteurs l'*Album* musical de M. Frédéric Bérat, pour l'année 1843. Ce tribut annuel que notre compatriote paie régulièrement au public, est toujours accueilli avec un empressement que justifient le gracieux talent et la spirituelle fécondité de l'auteur, dont les chants ont su conquérir, en France, et pour ainsi dire dans le monde entier, une immense popularité.

—

NOUVELLES PUBLICATIONS NORMANDES.

RECHERCHES SUR LE DOMESDAY, OU LIBER CENSUALIS D'ANGLETERRE, ainsi que sur le liber de Winton et le Boldon-Book; contenant, etc.; par MM. Léchaudé d'Anisy et de Sainte-Marie; t. I, in-4° de 36 feuilles, plus une planche. Caen, Lesaulnier.

AVRANCHES, SES RUES ET SES ENVIRONS; par M. A.-C. Motet, bibliothécaire. In-8° de 9 feuilles. Avranches, Tostain.

ROUEN; SON HISTOIRE, SES MONUMENTS, SON COMMERCE, etc.; par Théod. Licquet; 5e édition, revue par Ed. Frère. In-18, 12 feuilles, Rouen, Lebrument.

DISCOVRS de l'entrée faicte par très havt et très pvissant prince Henry IIII, roi de France et de Navarre, et très illvstre princesse Marie de Médicis, la royne son épovse, en levr ville de Caen, au mois de septembre 1603. In-8° de 3 feuilles. Caen, Hardel.

Réimpression d'une pièce qui n'est pas mentionnée dans les Bibliothèques historiques de la France.

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. FRÉDÉRIC BLOT, médecin, suivie, etc.; par M. Eudes Deslongchamps. In-4° de 3 feuilles. Caen, Hardel.

Né le 15 janvier 1793, mort en 1841.

RECHERCHES HISTORIQUES ET CRITIQUES sur Jean Lehennuyer, évêque et comte de Lisieux; in-8° de 8 feuilles 1/4, Lisieux, Pigeon.

RECHERCHES sur l'organisation, la fructification et la classification de plusieurs genres d'Algues, avec la description de quelques espèces inédites et peu connues, etc., par J.-F. Chauvin. In-4° de 16 feuil. 1/2, Caen, Hardel.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS.

= La Société des Amis des Arts a procédé, le jeudi 22 courant, dans la grande salle du Musée, au tirage au sort et à la distribution des lots entre ses actionnaires; cette petite solennité avait attiré, comme d'habitude, une nombreuse réunion, que la curiosité ou un intérêt plus vif encore groupait autour de l'urne, dans une attente passionnée. Peu d'expositions, en effet, avaient offert un attrait plus puissant aux souscripteurs; soixante-quatre lots, tableaux, aquarelles, dessins ou statuettes, c'est-à-dire à peu près un n° gagnant sur huit, offraient les chances de gain les plus nombreuses peut-être qu'aucun autre tirage eût encore présentées, et quatre-vingts gravures avant la lettre, constituaient, pour une classe de souscripteurs moins favorisés, un dédommagement très confortable. Enfin, la belle gravure de M. Sixdeniers, intitulée: *la Jeune Mère*, gravure exécutée spécialement pour la société, et que, certes, personne n'eût hésité à payer le prix d'une action, offrait aux souscripteurs entièrement perdans, une juste et suffisante indemnité. La Société, en maintenant son existence, et en continuant le cours annuel de ses opérations, nonobstant l'interruption des expositions générales, a fait un acte de dévoûment aux intérêts des artistes du pays, qui ne peut manquer d'être dignement apprécié par ceux-ci et par le public. Tout le monde est d'accord, maintenant, pour affirmer que cette institution est tellement utile au progrès de l'art dans notre province, tellement indispensable au bien-être des artistes, que sa suppression serait une véritable calamité. En effet, au milieu de toutes les institutions généreuses qu'une administration éclairée a consacrées, parmi nous, au développement de l'art, elle est la seule qui s'occupe de procurer aux artistes un débouché pour leurs œuvres, et qui offre à chaque talent, suivant ses droits et ses mérites, une utile et toujours honorable rémunération. Le président de la Société, dans un discours prononcé à l'ouverture de la séance, et dont l'extrême brièveté était en quelque sorte une condition imposée par la circonstance, a cependant trouvé moyen d'insister sur ces considérations avec assez de force, pour que nous ne croyons pas hors de propos de le citer comme complément de notre pensée :

« L'année dernière, à pareille solennité, votre président, pressentant la périlleuse épreuve que la Société des Amis des Arts, menacée par l'interruption des expositions générales, aurait à subir, faisait un

appel à votre patriotisme, et vous conjurait ardemment de ne pas laisser se rompre le lien de votre association.

« Ce n'était pas, vous pouvez nous en croire, une puérile obstination, un zèle irréfléchi pour le maintien d'une institution devenue impossible, qui dictait alors nos paroles. Notre conviction prenait sa source dans un sentiment plus généreux et plus élevé. Nous pensions qu'il fallait, à tout prix, sauver d'une dispersion presque inévitable, la petite phalange de souscripteurs fidèles, qui, depuis la fondation de la Société, avaient voué à cette œuvre de progrès leur assistance et leurs sympathies. La, en effet, nous paraissait résider tout principe de développement ultérieur et surtout d'encouragement efficace pour l'art de la peinture dans notre cité.

« L'administration municipale, il est vrai, aussi prévoyante que généreuse, a bien institué une Académie de peinture et de dessin, admirablement organisée, où viennent s'essayer, se développer et se classer, suivant leurs tendances diverses, les vocations naissantes; aux vocations éprouvées par de fructueuses études et d'heureux succès, cette même administration accorde libéralement le bienfait d'une subvention qui permet à l'élève d'aller agrandir, dans la capitale, le champ de ses travaux, enfin elle a créé une exposition périodique de peinture, qu'elle ouvre à tous les talens, sans acception d'origine, et qu'elle termine par une distribution générale de récompenses.

« Tout cela, c'est déjà beaucoup sans doute; mais, cependant, pour parvenir à propager le goût et la connaissance des œuvres d'art, pour réussir à vulgariser les élémens de cette éducation artistique qui n'est pas moins indispensable aujourd'hui à l'homme du monde que l'éducation littéraire, pour aider enfin l'artiste à conquérir son droit de cité parmi nous, il faut plus encore.

« Il ne suffit pas, en effet, d'appeler et de développer des vocations, de concourir à perfectionner des talens; il ne suffit pas même de rendre accessible à tous le splendide appareil et la libre concurrence d'une exposition publique; il faut encore, pour compléter l'œuvre, faire trouver à l'artiste un juste dédommagement de ses labeurs, et assurer le placement de ses productions.

« C'est là, Messieurs, ce que les fondateurs de cette Société ont voulu faire; tel est le patronage vraiment généreux qu'ils se sont attribué; telle est aussi l'utile mission que vous avez voulu continuer.

« Votre Commission d'acquisitions, mandataire scrupuleux, organe compétent de l'universalité des actionnaires, a pour office de désigner les talens qu'il est opportun d'encourager; de déterminer, après mûr

examen, le choix des œuvres qu'il convient d'acquérir; délicate mission, toute de goût, de tact et de conscience, qu'on peut affirmer, sans crainte d'être démenti, avoir toujours été parfaitement comprise et remplie. Depuis bientôt dix ans que cette commission exerce son active influence, réservant toujours la meilleure part de ses sympathies pour les artistes que notre province a produits ou adoptés, que d'espérances elle a encouragées, que de positions difficiles elle a su améliorer, enfin que de talens reconnus elle a chaleureusement accueillis! Vous en jugerez vous-mêmes, lorsque vous saurez que, pendant ce laps de neuf années, plus de cinq cents tableaux ou dessins ont été distribués par la voie du sort entre les actionnaires. Combien, dans ce nombre, ont pu devenir le motif déterminant d'un goût décidé, le point de départ de quelque collection choisie!

« A l'aspect de tant d'encouragemens donnés à la propagation de l'art, serions-nous donc taxés d'exagération si nous déclarions que notre institution est désormais un auxiliaire indispensable de nos établissemens artistiques, qu'elle leur sert de complément, qu'elle en est la raison suffisante et la fin?

« Aussi, Messieurs, faut-il ajouter, pour conclure, que ces inquiétudes, que nous exprimions naguère, à cette même place, avec trop de sincérité peut-être, sur l'avenir et les destinées de l'association, seraient aujourd'hui intempestives et sans objet. La Société des Amis des Arts a franchi, sans encombre, sans même que ses forces et ses moyens d'action aient été sensiblement diminués, la crise périlleuse que semblait devoir lui susciter son isolement. Sans doute, privée de son centre de ralliement habituel, elle a d'abord éprouvé quelque hésitation dans sa marche, laissé empirer quelques délais qui ont paru de funeste augure. Mais enfin, arrivée à son but avec un succès qui surpasse l'attente de ceux même qui ont le plus contribué par leurs efforts à le préparer; pouvant, malgré la diminution prévue de ses recettes, se glorifier d'une exposition qui eût fait honneur à ses plus fructueuses années, la Société des Amis des Arts doit compter sur un avenir prospère, puisque, même en ses jours de péril, elle a su rallier ou conquérir tant et de si honorables sympathies. »

VACCINE. = *Distribution des prix.* — Le 16 décembre a eu lieu, à l'hôtel-de-ville, la distribution des prix de vaccine, faite aux médecins et aux vaccinateurs du département. M. le Préfet, accompagné du comité central, présidait cette touchante cérémonie. Sans doute elle aura fait peu de bruit dans cette ville, mais elle aura fait beaucoup de bien dans le département. Pour que cette journée soit comptée parmi les plus

heureuses pour notre pays, il suffit que chacun des membres présens à la séance ait rendu des services réels, et soit reparti avec le désir plus ardent d'en rendre encore; car, assurément, les hommes utiles sont préférables aux hommes éloquens, et, pour nous, bonnes œuvres passent beaux discours. Pour ne vous en donner qu'un exemple, il y a quelques mois, des compagnies savantes sont venues dans cette enceinte faire entendre des phrases sonores et d'utiles et retentissantes paroles; mais combien ces noms d'hommes modestes, mais riches de services rendus, étaient-ils plus chers encore à nos oreilles. Avec quel plaisir nous contemplions ces bienfaiteurs de l'humanité, venus des quatre coins du département, pour recevoir, dans une parole du Préfet, dans une médaille du Comité, la récompense de toutes leurs peines et de tout leur dévoûment!

M. le Préfet a ouvert la séance par une courte allocution, dans laquelle il a témoigné le plus vif intérêt à la vaccine et aux vaccinateurs. Sa protection est assurée à cette belle institution, qui fait une des gloires de son département. Il proteste que c'est ainsi qu'il entend justifier la haute confiance que le roi a mise dans son administration. Ce discours a été accueilli par les applaudissemens de l'assemblée, heureuse de voir la première autorité du pays s'unir à ses travaux, et venir elle-même couronner ses succès.

Dans des rapports soigneusement écrits et consciensement élaborés, MM. Des Alleurs et Desbois, secrétaires, ont proclamé les heureux résultats obtenus par la vaccine dans notre département, résultats qui nous placent au septième rang dans toute la France, pour le nombre des vaccinations, tandis que nous figurons en première ligne pour l'activité du travail et l'organisation du service. En effet, je crois qu'il faudrait aller loin, avant de trouver deux hommes aussi intelligens et aussi actifs que MM. les secrétaires actuels, et on peut bien dire que sur eux doivent rejaillir toute la gloire de l'œuvre et tout l'honneur de la journée.

Parmi les noms que les rapporteurs ont signalés en première ligne, il faut compter celui du docteur Hellis, de Rouen, qui a découvert, à l'Hôtel-Dieu, le cowpox, sur les mains d'une jeune fille de 16 ans, qui l'avait gagné en soignant les vaches dans une ferme des environs. Cette heureuse découverte à permis de renouveler le vaccin dans notre département, moyen assuré de le rendre plus efficace.

M. Desbois nous a promenés ensuite dans tout le pays, dans les villes d'abord, et dans les campagnes ensuite; dans cette revue générale, personne n'a été oublié. L'œil vigilant de l'administration a pénétré jusqu'au fond des campagnes les plus reculées, afin de découvrir, dans les moindres hameaux, les hommes généreux dont les services doivent être

récompensés. Un nom a été entouré de tous les hommages et de tous les éloges ; c'est celui de M. Leseigneur, médecin à Saint-Valery-en-Caux, surnommé depuis long-temps le modèle des vaccinateurs du département. L'administration ne sait plus quelles louanges ni quelles récompenses donner à cet homme généreux, qui les a toutes méritées et toutes obtenues. La reconnaissance publique, la haute estime dont il jouit, peuvent seules lui offrir un faible dédommagement à ses peines. Les bénédictions des habitans de Pleine-Sève et de Pleine-Sevette, arrachés à la mort par ses soins, doivent valoir mieux, pour son cœur, que toutes les couronnes et toutes les médailles. Un autre nom qui n'a pas été entendu avec moins de plaisir, celui de M. Lasnon, médecin à Bolbec, qui a raconté, dans un style déchirant, l'épidémie variolique de Beuzevillette, et les horribles ravages qu'elle a causés dans trois pauvres familles, dont elle a moissonné les chefs, en formant l'effrayant total de 17 orphelins.

Des prêtres ont aussi paru devant ces assises départementales, et il a été beau de voir la religion rivaliser de zèle avec la science et la philantropie ; d'humbles desservans ont rendu d'immenses services aux populations confiées à leurs soins. Parmi eux, nous aimons à citer MM. Traversier, curé du Boisguillaume, Duvallet, curé de Bertreville, Gilles, curé de Blosseville, et Olivier, curé de Veules. Mais il en est un qui les domine de toute sa hauteur. Il est un prêtre dont le nom a retenti bien souvent dans l'enceinte, et toujours avec les plus grands applaudissemens; un prêtre qui a fait plus que tous les médecins ensemble, car il a veillé le jour et la nuit à la garde de son troupeau, et il a épié pas à pas la marche du fléau; il était beau de le voir lutter corps à corps avec l'épidémie, pour lui disputer jusqu'à la dernière de ses brebis. Cet homme, ce sauveur d'un village, c'est M. l'abbé Jumel, alors curé d'Encretteville (canton de Valmont), et aujourd'hui curé de Thiétreville, dans le même canton.

Rien n'est plus intéressant, ce me semble, que ces 150 vaccinations faites en masse ou à domicile, chez des gens récalcitrans qu'il fallait sauver malgré eux; rien n'a paru plus utile pour la science, que ce procès-verbal où l'humble curé de village a consigné, jour par jour, tous les cas de maladie qu'il a observés, les progrès du mal, ses différentes phases, et enfin tous les succès que l'on peut obtenir contre lui.

Ce travail précieux, le seul qui ait été encore fait en ce genre, a été apprécié par l'Académie royale de médecine, qui a décerné à son auteur une médaille d'argent, récompense que le comité central s'est empressé de confirmer à son tour, par le rappel d'une médaille semblable. Puisse cet exemple trouver beaucoup d'imitateurs; puissent les prêtres de ce

diocèse, en instruisant les peuples de leurs intérêts spirituels, ne pas leur laisser ignorer leurs plus précieux intérêts matériels. Dans le nombre de ces derniers bienfaits, nous ne balancerons pas de compter la vaccine, car nous savons combien elle sauve d'hommes tous les jours parmi nous; nous savons combien d'autres sont préservés de ces mutilations souvent plus hideuses et plus insupportables que la mort. La mère qui ne voudrait pas faire vacciner son enfant, nous voudrions qu'on la conduisît devant le lit d'un variolé, et, quand elle verrait cette suie noire qui couvre le corps de la victime, quand elle verrait ces fistules purulentes qui font horreur, quand elle respirerait cette odeur infecte qui s'exhale des mille plaies de ce cadavre, quand elle verrait cette figure jadis fraîche et vermeille, et dont chacun détourne à présent les regards, quand, enfin, elle verrait ce front, couvert tant de fois des baisers de sa mère, et que sa mère même n'a plus le courage d'embrasser, alors elle tomberait à genoux et elle remercierait Dieu d'avoir révélé à l'homme la vaccine. Dans sa vive reconnaissance, elle est tentée d'appeler Jenner un Dieu et de lui dresser des autels. A coup sûr, c'est ce qu'eût fait la religieuse antiquité, et nous ne doutons pas qu'il n'ait un temple dans le cœur de chaque mère.

= RESTAURATIONS A L'ÉGLISE DU MONT-AUX-MALADES. — L'église du Mont-aux-Malades comptait naguère, dans sa grande nef, au second ordre, dix-huit fenêtres murées, en sorte que, du portail à l'abside, pas une découpure ne venait interrompre la monotonie des murs latéraux. Grâce à une allocation de 300 francs, accordée par la Société française, dans une séance tenue à Rouen, le 20 juillet 1842, toutes ces élégantes arcades viennent d'être débouchées, et communiquent à l'édifice le mouvement qui lui manquait. Cette église, que la Société française a jugée digne de ses attentions généreuses, fut bâtie par Henri II, à la gloire de S. Thomas de Cantorbéri, auquel le duc-roi attribuait ses victoires. D'anciennes archives attestent qu'elle fut élevée, en 1175, cinq ans après la mort du saint, et deux ans seulement après sa canonisation; elle se trouve donc aux premiers rangs d'ancienneté, parmi les temples si nombreux que le XIIe siècle vit élever à S. Thomas-le-Martyr, dans toute la catholicité. La grande nef seule est l'ouvrage du duc de Normandie; elle est de style semi-circulaire, sans aucun mélange d'ogive. Les grandes fenêtres ogivales qui terminent l'église, à l'orient, sont d'une date beaucoup plus récente; ces vastes ouvertures, dont l'une a plus de sept mètres de hauteur, étaient autrefois munies de splendides verrières qu'un plâtrage opaque remplace aujourd'hui. Formons des vœux pour que le gouvernement et les sociétés savantes viennent en aide à la fabrique, pour ren-

dre entièrement, à son état primitif, une église dont la valeur historique et le mérite architectonique sont incontestables.

= L'Académie des sciences de Rouen avait mis au concours, pour 1842, l'analyse et l'appréciation des œuvres des littérateurs et des poètes normands peu connus, depuis Clément Marot, jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Un seul mémoire a été envoyé, et a été jugé digne d'une mention honorable. Le même sujet de prix est proposé pour 1843, mais l'Académie a fait subir à son programme quelques modifications que lui a suggérées l'examen du mémoire qui lui a été présenté. Ainsi, elle demande aux concurrents une analyse et une appréciation des œuvres « des littérateurs en général, y compris les historiens et les poètes normands (ayant écrit en langue française), peu connus, mais méritant de « l'être, soit par l'ensemble, soit par quelque partie de leurs œuvres. »

= Un jeune artiste de notre ville, dont nous avons tous vu le talent se former et grandir sous nos yeux, M. E. Balan, après avoir été passer plusieurs années dans la capitale, pour y développer, sous l'influence de l'inspiration et de l'exemple des maîtres, les heureuses dispositions dont la nature l'a doué, revient enfin habiter parmi nous. Son talent, dont chaque exposition nous a d'ailleurs révélé les progrès, ne peut qu'avoir singulièrement gagné dans la fréquentation de ces grands centres d'activité artistique, que Paris peut seul offrir aux talens qu'il rassemble.

M. Balan est doué d'une organisation d'artiste assez vigoureuse, et d'une personnalité assez décidée, pour que nous n'ayons pas à craindre que le caractère si vif et si original de son talent, ait pu s'émousser et se perdre dans cette confusion de genres et d'écoles qui se heurtent dans les ateliers et les expositions de la capitale. Nous retrouverons, sans aucun doute, le coloriste lumineux et plein de vigueur, le paysagiste aux sites splendides, vivifiés par une exécution aussi preste que chaleureuse; le dessinateur d'ébauches au pastel, si coquettement, si spirituellement touchées, et enfin, au-dessus de tout cela, le peintre large, puissant et vrai de *natures-mortes*, genre magnifique, où M. Balan a déjà conquis une juste célébrité. M. Balan, avant son départ pour Paris, avait fait d'assez nombreux élèves, que la sûreté de son enseignement avait promptement initiés à tous les secrets de la peinture; il avait surtout su mériter la confiance, toujours si difficile à obtenir, des pères de famille. Nous apprenons qu'il se propose de reprendre cet enseignement. Nous ne doutons pas que les germes heureux qu'il a développés, que les souvenirs de bonne réputation qu'il a laissés, et qui n'ont pu

manquer de grandir, ne lui rapportent aujourd'hui une abondante moisson de fruits.

THÉATRE DES ARTS.— L'événement théâtral du mois de décembre, a été la représentation au bénéfice de Montdidier, l'un de nos artistes les plus justement estimés, tant à cause de son activité que de son talent plein de jeunesse et de vigueur.

La pièce nouvelle choisie par le bénéficiaire était *la Fille du Cid*, dans laquelle il avait, à Paris, créé le principal rôle avec le plus légitime succès. Nous ne ferons pas l'analyse de cette œuvre de M. Casimir Delavigne, car c'est un ouvrage qui demande surtout à être connu par la lecture, pour que ses beautés poétiques soient dignement appréciées.

L'Habitant de la Guadeloupe, repris dans la même soirée, a été revu avec grand plaisir; dans cette pièce comme dans la précédente, nos artistes de la comédie ont partagé, avec Montdidier, chaleureusement accueilli à son entrée en scène, des applaudissemens nombreux et mérités.

La seconde nouveauté qui nous a été offerte, est *du Haut en Bas*, vaudeville qui a fait une chute de toute l'étendue de son nom.

S'il vous est arrivé quelquefois de vouloir entendre en même temps deux conversations différentes, vous avez en raccourci l'idée du plaisir offert à leurs spectateurs par les artistes jouant *du Haut en Bas*. Une action se passe au rez-de-chaussée; une autre au premier étage d'un même hôtel, et toutes deux se déroulant à la fois, vous êtes forcé, pour comprendre quelque chose, de dédoubler vos organes visuels et auditifs, opération assez difficile, qui, à ce qu'il paraît, n'a réussi qu'a fort peu de gens, car personne encore n'a pu nous expliquer précisément la double intrigue de *du Haut en Bas*, intrigue à laquelle nous-même n'avons pu rien comprendre.

Quatre anglais d'une force et d'une adresse surprenantes, ont, sous le nom d'artistes aériens, donné quelques représentations, dans lesquelles ils ont fait beaucoup applaudir des tours de force, d'équilibre et de souplesse, exécutés avec une élégance, une précision et une sûreté tout-à-fait extraordinaires, et qui les placent au-dessus de tout ce qui nous avait été offert précédemment dans ce genre.

Les Pilules du Diable continuent à attirer la foule, bien que nous soyons arrivés à leur vingtième représentation.

THÉATRE FRANÇAIS.—Ce théâtre fait preuve, depuis quelque temps, d'une activité vraiment étonnante; chaque semaine voit apparaître au moins trois pièces nouvelles, et quelques-unes sont des drames en cinq actes. Aussi, la troupe est-elle maintenant vue avec quelque faveur, et, n'était l'absence d'une femme qui pût jouer les premiers rôles de drame d'une façon tout-à-fait satisfaisante, on n'aurait que peu de reproches à lui faire.

Tous les huit jours a lieu, à ce spectacle, depuis un mois, une représentation au bénéfice de quelqu'un des artistes de nos deux troupes. A l'une de ces représentations extraordinaires, nous avons été appelés à juger

un drame inédit en trois actes et en prose, de MM. Octave Féré, attaché à la rédaction du *Mémorial de Rouen*, et J. Stadler, littérateur parisien.

Ce drame, intitulé l'*Anneau du Roi*, est un épisode de la vie de Gustave Wasa, alors qu'abandonné par les grands de son royaume, ce roi trouva dans le peuple un appui, grâce auquel il put reconquérir sa couronne.

A la première représentation, ce drame, écouté avec cette défiance quelquefois fatale aux œuvres inédites, a obtenu un succès non contesté. Aux représentations suivantes, les spectateurs, debarrassés de toute prévention, ont applaudi plus franchement les situations intéressantes et le style tout-à-fait convenable de l'œuvre des jeunes auteurs, déjà connus, d'ailleurs, par d'autres travaux littéraires.

L'*Anneau du Roi* n'est certainement pas une œuvre capitale; les auteurs eux-mêmes, nous en sommes sûr, ne le pensent pas ainsi; car on s'aperçoit quelquefois qu'ils ont cédé à une certaine défiance d'eux-mêmes, qui révèle chez eux plutôt la crainte de s'avancer à l'étourdie que le défaut de force pour marcher. Il y a, dans leur œuvre, des scènes intéressantes, mais elles sont un peu courtes; des péripéties attachantes, mais elles sont un peu brusquées; des caractères bien dessinés, mais présentés en raccourci; un style correct, mais dont les mouvemens dramatiques ne sont pas tout-à-fait assez fréquens, c'est-à-dire qu'il n'a manqué aux auteurs que de bien connaître les planches; qu'ils avaient le principal : le germe complet d'une action dramatique. Ils ont craint de le développer d'une façon extravagante, et ils ont bien fait; car ce qui manque à leur œuvre se peut très facilement ajouter, et les masses, qui ne tiennent que médiocrement aux demi-teintes, leur en ont fait bon marché, et ont applaudi, de grand cœur, à ce que ce drame leur a donné, et à ce qu'il leur promet.

Pour nous, ce nous est un grand plaisir d'avoir à constater le succès dramatique de M. Octave Féré; d'abord, parce qu'il est notre compatriote, et puis, encore, parce que nous savons par quels travaux il a dû conquérir sa position littéraire, et quels honorables efforts elle lui a coûtés.

M. Octave Féré, publiciste spirituel, obligé de se mêler aux querelles politiques, mais étranger à leurs haines personnelles, bienveillant pour tous ceux que nous avons vus aborder la scène avec des succès différens, étranger aux jalousies et aux coteries qui s'agitent trop souvent dans le monde littéraire, est un de ces écrivains que l'on applaudit quand on connaît leurs œuvres, et que l'on est heureux d'avoir applaudi quand on les connaît personnellement.

— Une comédie en trois actes et en vers, de notre collaborateur M. Emile Coquatrix, vient d'être reçue par acclamation, à Paris, au second théâtre français. Espérons que ces messieurs et dames ne nous feront pas retarder bien long-temps l'annonce que nous espérons avoir à faire d'un nouveau succès de l'auteur de *Il ne faut pas jouer avec le feu*, et du *Diamant de Drury-Lane*.

B.

Nicétas Periaux, *propriétaire-gérant*.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIER SEMESTRE.

LITHOGRAPHIES.

DEUXIÈME SEMESTRE.

LITHOGRAPHIES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

[illegible]

Caushe. II. 39, 10²,


32101 073400036

